This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

PT 3313
KF848

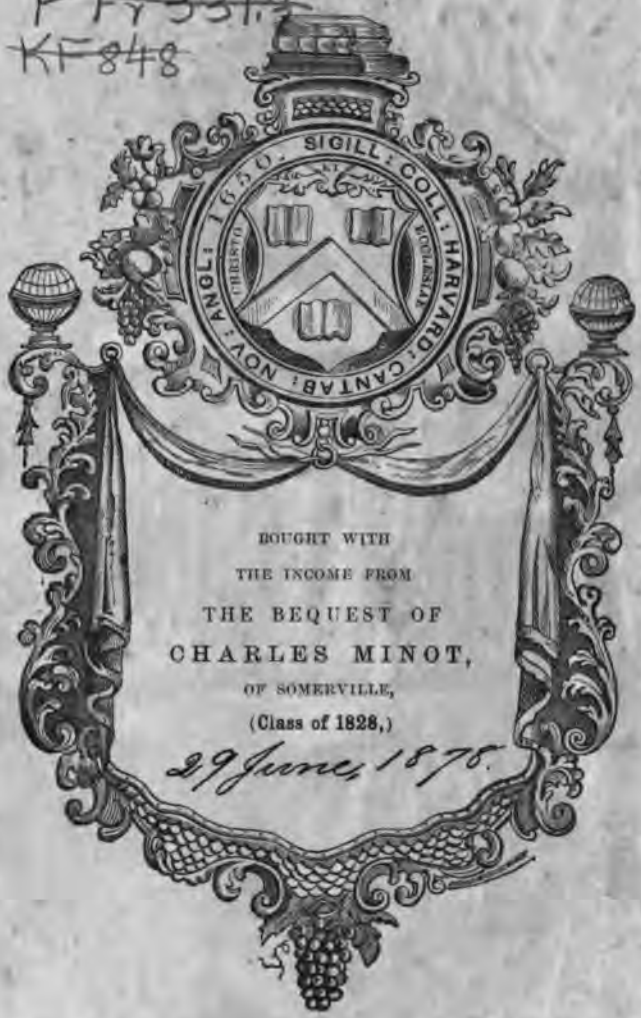

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)
29 June, 1876.

Digitized by Google

Digitized by Google

WIU-LC
AP
60
.A255

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

CONTEMPORAINE

Digitized by Google

En vertu des traités internationaux relatifs à la propriété littéraire, la reproduction et la traduction des articles de cette REVUE sont interdites.

Digitized by Google

REVUE

CONTEMPORAINE

SEIZIÈME ANNÉE

2e SÉRIE. — TOME CINQUANTE-SIXIÈME

XCIme DE LA COLLECTION

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE

RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE, 17

1867

Les auteurs et les éditeurs se réservent tous droits de traduction et de reproduction

Digitized by Google

~~VIII.1~~
~~PF 331.3~~

L
VID-LC
AP
20
.R255
[illegible]
[illegible]

1878, June 29.
[illegible] fund.

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

LE

VILLAGE EN ANGLETERRE

ÉTUDE D'APRÈS NATURE

De nos jours, en France, les changements politiques ont donné tout d'un coup aux populations des campagnes une importance si grande que, dans l'estime de tous, le village est monté au rang de ville. Depuis bientôt vingt ans, le village de France n'est plus seulement un centre agricole, il est une puissance politique. Cette entrée soudaine et imprévue, sur le théâtre des affaires publiques, des populations des campagnes, qui s'étaient tenues jusqu'alors reléguées dans la coulisse; cet avénement inespéré du village, au moment où on refusait le droit de cité au savoir et à l'intelligence représentés par les capacités; cette transformation subite des bons villageois en hommes politiques, en *politicians*, diraient les Anglais, tout cela nous rend intéressant un sujet qui naguère aurait à peine attiré notre attention. Nous savons ce qu'est devenu de nos jours le village dans notre pays; on ne sera peut-être pas fâché de savoir quels points de ressemblance et quels contrastes il offre avec le village d'un peuple dont la civilisation spéculative n'est peut-être pas, sous plusieurs rapports, égale à la nôtre; mais qui, dans ses applications du progrès matériel, est certainement supérieur à la France, abstraction faite du côté artistique.

L'importance du village français est affaire de chiffres. Elle réside dans le nombre. Aujourd'hui, en vertu des principes nouveaux, le nombre est tout. La qualité a baissé pavillon devant la quantité. C'est la quantité qui gouverne, ce n'est plus la qualité. On ne dose

Digitized by Google

plus l'intelligence, on compte les têtes. Non-seulement les villages ont conquis, sans le vouloir, droit de cité, mais les rôles sont tellement intervertis à leur avantage que les villes s'estimeraient heureuses, en le voulant, d'avoir droit de village. Malheureusement, le nombre est toujours là qui se dresse, parce que, encore une fois, cette possession du pouvoir n'est plus affaire de compétence, mais affaire de chiffre.

Une autre preuve que l'importance du village est réelle, c'est la place que nous lui faisons dans nos conversations, dans nos livres, même dans nos journaux, enfin au théâtre. Qu'il y ait une élection sur le tapis, tous les yeux se tournent non sur les villes de la circonscription pour savoir quel est leur esprit, leur attitude, mais sur les villages, et l'on a raison, car c'est d'eux que dépend le sort de la journée. On n'en saurait douter : l'importance du village est bien réelle. Que ce soit pour en bien dire ou en médire, on ne s'occupe que des gens et des choses qui ont quelque importance.

Quelle destinée, pourtant, que celle du village de France ! Avant 1789, il n'était rien ; de 1789 à 1848, il est quelque chose ; depuis 1848, il est tout ! Quelle fortune ! Avant 1789, il avait des seigneurs ; de 1789 à 1848, il en est débarrassé. Après 1848, c'est lui qui devient seigneur et maître ! Cinquante ans ont suffi pour amener cette merveilleuse transformation.

Le village d'Angleterre ne nous offre rien qui approche de ce spectacle. La cause en est peut-être que la liberté ne date pas d'hier chez nos voisins, et que cette liberté est non pas une ombre, mais une substance. Les Anglais en sont encore au *seigneur du village*, ce qui ne peut, je le crains, que donner une pauvre idée de leur pays à nos esprits les plus avancés. Chaque village anglais a son *manor* ou château, et chaque manoir son *lord* ou seigneur. Tel qu'il est, avec cet héritage du passé, le village anglais n'est peut-être pas un sujet d'étude inutile. C'est par une connaissance complète du village, croyons-nous, que l'on peut arriver à la meilleure, à la plus sûre appréciation d'un pays. Toutes les grandes villes se ressemblent, mais les villages sont bien loin de se ressembler, même de province à province. On trouvera toujours que le village est le miroir le plus fidèle de l'état social et politique d'un Etat. Il le résume et l'explique. Village instruit répond à régime libéral ; village corrompu à régime ploutocratique ou manufacturier ; village ignare à régime du bon plaisir, sous quelque nom que ce soit, le nom ne fait rien à l'affaire.

Mais ce n'est point en vue d'arriver à une appréciation de l'Angleterre que nous allons nous occuper ici du village anglais. Notre intention est de rechercher si, dans ce pays-là, situé si près de nous

Digitized by Google

géographiquement, et si loin sous tous les autres rapports, le village répond encore à l'idée que ce mot évoque dans notre esprit; elle est de savoir quel crédit il faut donner à ce que l'on a écrit dans ces derniers temps, chez nous, sur le village et la vie de village en Angleterre. Notre intention est aussi de comparer le progrès matériel, réalisé dans le village en Angleterre, avec le progrès qui s'est accompli en France, leur état au triple point de vue de la société, des mœurs et de la politique, et, sur ces données, une fois éclaircies, de préjuger de l'avenir de notre village.

I

D'un bout de l'Angleterre à l'autre, de la principauté de Cornouailles au comté de Norfolk, et du Hampshire au Northumberland, l'influence souveraine de l'aristocratie, la grandeur de la richesse publique et la multiplicité des relations ont eu pour résultat d'empreindre sur le pays un cachet d'uniformité générale. Tandis que la France offre les différences les plus tranchées dans la manière de vivre des habitants de ses diverses provinces, l'Angleterre proprement dite ne présente qu'un aspect. Là, tout est frappé au même coin, tout est jeté dans le même moule, que ce soit au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest. Villes, rues, maisons, tout est tracé, bâti, disposé, en vertu des mêmes principes. C'est partout le même ameublement, la même vaisselle, la même alimentation. La similitude se poursuit jusque dans les plus petits détails. Ce sont partout les mêmes habitudes, les mêmes goûts, les mêmes mœurs; aussi importe-t-il peu que le village que nous entendons visiter soit situé dans le Kent, le Devon ou le Yorkshire.

Cela importe peu sans doute; mais comme nous tenons à ne pas prouver ou démontrer trop, comme, par conséquent, nous ne voulons pas heurter à plaisir, en quelque sorte, l'idée que nous nous formons du village en général, nous nous dirigerons vers un district qui soit dans les meilleures conditions probables pour nous offrir un village véritable. Le village que nous voulons visiter doit se rapprocher le plus possible de la définition qu'en donne l'Académie : « un lieu non fermé de murailles, composé principalement de maisons de paysans. »

Nous commencerons donc par ne pas entrer dans ces villages d'antique ou de récente origine, situés sur les voies de grande communication, et qui ne sont plus que le décalque effacé et inintelligible du village primitif. Le village que nous voulons visiter ne doit rien

Digitized by Google

avoir de commun avec ces villages bourgeois, qui, depuis l'établissement des chemins de fer, constellent de leurs innombrables villas plantées au milieu d'un carré de verdure, les environs des grandes villes. Il n'a rien de commun non plus avec ces centaines de beaux villages, bâtis sur toute l'étendue de l'Angleterre par de grands propriétaires, par des satrapes, tels que les ducs de Bedford, de Rutland, de Newcastle et le marquis d'Exeter. Le village d'après lequel nous voulons nous former une idée nette des villages d'Angleterre et tirer une induction, doit être situé en pleine campagne, caché, s'il se peut, dans quelque pli écarté de terrain, placé en dehors du mouvement incessant qui fait de l'Angleterre tout entière une ruche. Ses maisonnettes à toit de chaume doivent n'avoir jamais entendu les coups de sifflet des locomotives. Ce lieu une fois connu, nous pourrons rabattre autant qu'il nous plaira de ses éléments champêtres, pour nous former une opinion des villages placés dans un milieu moins pastoral.

La première carte venue de l'Angleterre nous montre un pays couvert, dans toutes ses parties, d'un réseau de fer à mailles étroites, dans le milieu desquelles il sera bien difficile de trouver un village complétement rustique; mais, voici sur la gauche, du côté de la mer du Nord, une large lacune. Le comté de Norfolk n'est pris encore qu'à moitié sous le vaste filet de métal. Le *Great-Eastern railway* n'a pénétré que jusque vers son milieu..... Entrons dans la gare de Shoreditch et partons pour la dernière station de cette ligne inachevée.

Et maintenant que nous voilà en route, reconnaissons les faveurs du hasard : le comté vers lequel nous nous dirigeons peut être considéré comme anglais par excellence. C'est, en effet, sur les côtes des provinces qui portent aujourd'hui les noms de Norfolk et de Suffolk que débarquèrent principalement, on le sait, les envahisseurs anglo-saxons. Il y a donc quelque raison de croire que le sang anglais se trouve dans ces comtés mélangé dans de fortes proportions au sang celte.

A présent que nous sommes arrivés — on va vite en chemin de fer — à la dernière station actuelle du Great-Eastern, montons dans cette voiture attelée de deux chevaux, et faisons-nous conduire à Fairfield, village de douze à quinze cents âmes, également distant du chemin de fer et des villes environnantes.

Quiconque a voyagé en Angleterre en voiture ordinaire sait de quelle manière on aborde un village. La route est modérément large et franchement ennemie de la ligne droite. Point de fossés latéraux, point de tas de pierres, comme c'est l'habitude en France, ni cette rectitude inflexible, à perte de vue. Nous nous rendons à Fairfield

Digitized by Google

par une route qui serpente comme l'allée capricieuse d'un parc. Elle est d'une teinte jaune, douce à l'œil, et se trouve séparée des champs voisins, tantôt par une double haie vive, tantôt par une épaisse muraille de terre entièrement tapissée de lierre et autres plantes *volubles*. Au printemps, elle est tout étoilée de primevères. Sur un des côtés de la route, un léger exhaussement du terrain, recouvert de gazon, sert de trottoir aux voyageurs à pied; du côté opposé, une faible dépression reçoit l'eau des pluies, qu'absorbent les bouches de fer des égouts souterrains, exactement comme cela a lieu dans nos grandes villes. Des bouquets d'arbres sortent çà et là du milieu des barrières de verdure qui séparent les champs de la route. Des carrés de turneps et de blé, puis des pâturages où se prélassent des chevaux et des bœufs, passent alternativement devant vos yeux. Il vous arrive, de temps à autre, d'apercevoir des habitations aristocratiques, aux nombreux et étroits pans de murs couronnés de créneaux; aux grandes fenêtres en saillie, espèces de hauts balcons fermés qui ont vue de tous côtés sur la campagne. Comme vous avancez, un clocher crénelé, surmonté d'une flèche que les détours de la route vous ont montré tantôt à droite, tantôt à gauche, vous annonce la proximité du village. Mais voici les premières maisons de Fairfield, d'abord éparses, isolées, mêlées aux feuillages des arbres. Celles qui suivent se rapprochent de plus en plus. En voici plusieurs qui ont devant leur facade, planté en terre, un poteau, en forme de fourchette, à deux branches, dans l'intervalle desquelles une enseigne mobile se balance au gré du vent. Ces poteaux indiquent des hôtelleries. L'omnibus qui nous a transportés nous dépose sur le perron d'une de ces hôtelleries. Nous voilà enfin arrivés à Fairfield.

Nous n'avons pas plutôt pris terre que nous errons à l'aventure à travers les rues et les ruelles, celles-ci d'un aspect tranquille et bourgeois, celles-là marchandes et animées; les unes respirant l'aisance et même l'opulence, d'autres la pauvreté et la misère.

Voici la place du marché. Elle est à peu près de forme rectangulaire et bordée de maisons bourgeoises et marchandes de bonne apparence. A quelques pas de là, au fond d'une rue large mais courte, se dresse l'église, aux murailles revêtues de silex, brillant comme de la nacre aux rayons du soleil, et dont le clocher à créneaux semble attendre les hommes d'armes. Les boutiques de la place du Marché excitent notre surprise par l'abondance relative et la richesse des marchandises; voici un brillant magasin de pharmacie, un autre non moins brillant de verreries et de cristaux, puis la vitrine d'un armurier, et, accrochée à la devanture d'un boulanger, l'enseigne d'un photographe.

Digitized by Google

A l'un des angles de la place, vous remarquez le magasin d'un imprimeur-libraire. Ce libraire-imprimeur est aussi papetier, et avec ces professions, il cumule l'emploi d'agent de la poste aux lettres. Fairfield, pensez-vous, en est encore au vieux mode de transmission des correspondances. Telle est votre opinion, et vous hochez la tête, heureux de pouvoir trouver enfin un défaut à la cuirasse de tout ce progrès matériel ! Mais en hochant la tête, votre regard s'accroche à deux fils de fer qui se croisent au-dessus de la place. Y aurait-il donc quelque part, dans Fairfield, un bureau de télégraphie électrique ?.... Vous l'avez dit, et vous pouvez expédier un télégramme de Fairfield à n'importe quelle ville du continent. De Fairfield, de ce village dont vous chercheriez peut-être vainement le nom sur les meilleures cartes, vous pouvez parler aux Indes, à l'Amérique, aux quatre coins de l'Univers, aussi bien que si vous étiez à Londres.

A peu de distance de la librairie, se fait remarquer une maison à deux étages et trois fenêtres de façade, en briques roses, reposant sur un rez-de-chaussée de pierres blanches. Au-dessus de l'entrée est sculpté en relief le mot *Banque*. La porte est en acajou massif, comme tout ce qui se fait de ce bois en Angleterre, où, en fait de bois, on n'emploie guère que l'acajou. Le sol est tapissé d'un réseau en caoutchouc, afin d'amortir le bruit des pas. Sur le comptoir, également en acajou, repose, pour le moment, la pelle de cuivre à remuer l'or. Plus heureuse que celles de Lombard-Street et autres rues de Londres, elle a des loisirs.

Vis-à-vis la maison de banque, on aperçoit, de l'autre côté de la place, une construction originale, un édifice tenant de la bibliothèque et du musée. La façade offre un pignon d'un dessin étrange. On dirait deux accolades se joignant au sommet du toit. Derrière, des tuyaux de cheminée en briques rouges se tordent en spirales fantastiques. Cette maison est un cercle ou *club*, le cabinet de lecture de Fairfield ; se transformant dans l'occasion en salle de concert ou en salle de théâtre. Il y a place pour tout cela. A l'intérieur, tout est propre, simple, correct, exempt d'un luxe inutile, mais tout est confortable. Partout, des tapis ou des nattes. Aux murs, des cartes géographiques, où la couleur distingue du reste du monde les cinquante contrées sur lesquelles flotte le pavillon de l'Angleterre. Le soir, la salle de lecture est éclairée au gaz ; j'ai oublié de dire, je crois, que, sous ce rapport, Fairfield est sur un pied d'égalité complète avec Londres et Paris.

Ainsi Fairfield, village de douze à quinze cents âmes au plus, possède un gazomètre, une banque, un bureau de télégraphie électrique, une imprimerie, et nombre de magasins dont serait fière une ville de second ordre.

Digitized by Google

Les maisons sont, à Fairfield, ce qu'elles sont par toute l'Angleterre : petites et étroites sur la rue, mais assez profondes pour assurer tout le comfort désirable. Deux fenêtres de façade et un étage, rarement deux. Pour la plupart elles sont en briques, tantôt nues, tantôt crépies. Le toit est de tuiles rouges ou noires, vernies ; çà et là pourtant, on aperçoit du chaume. Les habitations des gens vivant de leurs rentes sont facilement reconnaissables à la coquetterie champêtre de leur apparence. Un jardinet les sépare de la rue. La porte d'entrée est abritée sous un péristyle formé de deux piliers ou bien d'un treillis où s'enlacent le lierre, le rosier et la clématite. Quant aux maisonnettes des paysans, aux *cottages*, ils se distinguent, là comme partout ailleurs, par leurs fenêtres garnies de petits carreaux de verre en forme de losange, retenus dans des réseaux de plomb. Çà et là quelques pots de fleurs leur tiennent lieu de parterre. Toutes ces maisons ont un caractère commun, certains détails qui leur donnent comme un air de famille. Le décrottoir à côté de la porte et le marteau sur la porte, dûment fermée ; le numéro de la maison au-dessus du marteau.

Autour de l'église s'étend, en guise de place, un cimetière de l'aspect le plus coquet ; pas l'ombre d'un cyprès. Il n'est même pas sûr que des cyprès pussent lui donner un air de tristesse. Sur toute son étendue, un gazon vert et serré comme celui des pelouses les mieux entretenues, des sentiers sinueux comme ceux « d'un jardin anglais, » des pierres tumulaires, des plaques de marbre enfoncées debout dans le sol jusqu'à hauteur d'homme, enfin, aux quatre coins des tourniquets, des décrottoirs et des becs de gaz. Pour ceinture à cet aimable champ du repos, de riantes maisonnettes de briques rouges escaladées par les fleurs jusqu'aux toits ; en un mot, une promenade, un *square* orné de tombes.

Fairfield n'est pourtant pas *ville* jusqu'au bout. Le pharmacien tient des boîtes de sardines ; l'horloger est arquebusier ; un des cordonniers confectionne des paillassons ; enfin, c'est au boulanger même qu'il faut vous adresser si vous voulez avoir votre photographie. Mais ce pharmacien de village a pratiqué *à Paris* ; il y a été dentiste de la colonie anglaise, et le commis de la banque a tenu les livres d'un négociant de Calcutta. Si l'épicier qui vous débite les productions de l'Inde n'est point en cravate blanche — à faire envie à des avocats — comme les épiciers de Londres, du moins, il est « habillé. » Le boucher ôte ses gants jaunes pour peser des côtelettes. Si vous entrez en conversation avec tous ces gentilshommes villageois, ils vous auront informé, au bout de dix minutes, de ce qui se passe dans les cinq parties du monde, car ils n'ignorent rien et ils savent assez de français, d'Allemand, d'Italien et d'Espagnol

Digitized by Google

ensemble pour en revendre à une ville du continent tout entière.

Au-dessus de cette classe d'habitants de Fairfield se placent le curé, *curate;* le médecin, les chefs de quelques écoles, plus haut, le seigneur du manoir, — tout village a son manoir, — et tout manoir a son seigneur, — enfin, dans les environs, l'aristocratie à tous ses degrés. Au-dessous, nous avons les travailleurs agricoles, les paysans, les ouvriers.

Durant notre promenade à travers les rues, les villageois que nous avons rencontrés ont assez bien répondu à l'idée que nous nous étions faite d'eux à l'avance. Ce sont des hommes d'aspect simple et simplement vêtus, comme il leur sied. On ne peut en dire autant des femmes de leur condition. Qui se serait douté qu'il y eût à Fairfield tant de chapeaux à fleurs ou à plumes, tant de châles, tant de fausses dentelles, tant de rubans et tant de soie! Bien pauvre doit être la femme de Fairfield qui se contente d'une robe d'indienne! D'ailleurs, aucune de celles que vous avez vues ne vous a présenté l'apparence d'une villageoise. Comme à Londres, jeunes et vieilles sont coiffées d'un chapeau habillé, tombé sur leur tête de la tête de quelque femme plus fortunée; jeunes et vieilles traînent sur leur dos un châle en plus ou moins mauvais état, qui balaye le sol de sa pointe perpendiculaire. Les servantes, en habit de travail, s'y distinguent par cette robe de calicot lilas qui est comme leur uniforme obligé sur toute l'étendue de l'Angleterre; mais le chapeau habillé ne quitte pas leur tête : qu'elles balayent ou blanchissent à la craie le perron de la porte d'entrée, qu'elles polissent le marteau de cuivre, c'est coiffées d'un chapeau qu'elles procèdent. S'il s'agit d'aller faire une emplette, elles ne sortiront pas sans avoir endossé le châle de rigueur, quelque troué ou maculé de taches qu'il soit. La robe de calicot pourra bien usurper la place de la robe de soie, mais de cornette, mais de bonnet, mais de fichu, jamais. C'est en chapeau et en crinoline que les lavandières étendent le linge dans le pré voisin; c'est en crinoline, sinon en chapeau, que les jeunes villageoises font la moisson. Cet ajustement, ou le cerceau qui en tient lieu, n'est pas ce qu'il y a de plus commode. Bien au contraire. Comme la moissonneuse avance en tendant le bras, le blé s'éloigne. Alors commence une série de mouvements stratégiques où l'adresse féminine finit par demeurer victorieuse. Et il en est ainsi pour chaque gerbe, l'une après l'autre. Mais peut-on acquérir par trop de peine le plaisir de *paraître?....*

Les hommes de Fairfield, de la classe des artisans et des ouvriers, ne sont pas plus exempts de cette manie que les femmes. Attendez seulement jusqu'au dimanche. Tels ouvriers que vous aurez vus la veille, en blouse, en sarreau, en tablier, tête et bras nus, manche de

Digitized by Google

chemise retroussée et pioche ou marteau en main, vous apparaîtront transformés en *gentlemen*, si bien que vous ne les reconnaîtrez plus à première vue. Ils seront vêtus de noir de la tête aux pieds. Cette toilette de bal sera surmontée d'un chapeau posé bien perpendiculairement sur la tête et dans le fond duquel, s'il vous arrive jamais de le voir, vous lirez en belles lettres d'or : *Manufacture de Paris.* Ceux d'entre ces ouvriers villageois qui n'ont pas le moyen de s'envelopper d'elbeuf le dimanche se confinent chez eux. Ils ne sortent point de tout le jour et poussent les volets de leur fenêtre afin de n'être point aperçus des passants qui se rendent à l'église.

II

Par ce que nous venons de voir, nous jugeons que Fairfield est, comme prospérité matérielle, fort supérieur au village en général: Fairfield, contenant tous les attributs de la civilisation, ressemble bien moins à un village qu'à un fragment de grande ville détaché par quelque cause mystérieuse et transporté par des moyens aussi merveilleux dans un district écarté. Fairfield a les apparences décentes d'une grande ville du continent, moins le tumulte de la circulation. Ses rues, propres et correctes, ont un caractère bourgeois. A Fairfield, on se sent à la ville autant qu'à la campagne, que l'on aperçoit au bout de toutes ses rues. Mais ce n'est pas tout : si au coup d'œil superficiel et général des premiers moments, vous faites succéder un regard plus attentif, si vous passez quelque jours à Fairfield au lieu de ne faire que le traverser, l'impression première sera fortifiée par tout ce que vous verrez, par tout ce que vous apprendrez, à un point que vous n'auriez jamais soupçonné. L'apparence de propreté et de comfort qui vous a frappé tout d'abord ne fait que se vérifier à l'épreuve. Ce comfort qui sousentend la propreté, vous le trouverez partout : à la maison et à la rue. A Fairfield, dans ce petit et obscur village, les intérieurs sont aussi commodes, aussi agréables, aussi aimables, si cela peut se dire, que dans n'importe quelles villes d'Angleterre. Rendons cette justice aux Anglais, que si de temps immémorial ils ont su se faire les citoyens d'un Etat libre, ils ont su en même temps assurer leur tranquillité, leur liberté, leur bien-être domestique. Les plus pauvres d'entre eux, comme les plus riches, jouissent de ce comfort, parce qu'il ne résulte pas, comme sur le continent, du plus ou moins de *luxe*, mais de certains *arrangements*, qui sont les mêmes pour toutes les classes de la société. Enfin, soit par tempérament, soit par un effet du climat, les Anglais vivent plus

Digitized by Google

à la maison qu'à la rue, et ils ont su faire cette maison aimable et attrayante. Elle appelle et retient autant que celle du continent repousse. Cette dernière en est pour ses avances d'architecture et de sculpture. Entrez dans les maisons de Fairfield et vous trouverez dans toutes cette simplicité de disposition et ce genre de décoration qui appartiennent uniquement à la demeure des Anglais. Partout éclate le culte de la nature, l'indice du cosmopolitisme des Anglais : des chinoiseries, des armes de sauvages, des meubles et des ustensiles en usage chez tous les peuples, des minéraux, des coquillages, des fruits exotiques, des oiseaux appartenant à tous les climats, ceux-ci vivants dans leurs cages de laiton, ceux-là morts sous des cages de verre appendues au mur. S'agit-il de vous offrir une tasse de thé, il sera étalé, même chez les gens de la plus humble condition, comme la chose la plus usuelle du monde, une propreté, une *completion* (le mot est anglais, mais je l'emploie à défaut d'un terme français aussi précis) qu'on n'oserait rêver en France que chez des personnes « tout à fait bien. » Et encore, je ne serais pas sûr que ces gens « tout à fait bien » remportassent le prix. Rien ne manque de ce que vous pouvez désirer. La poterie est de toute blancheur et aussi agréable à l'œil que facile à manier. La théière, d'un métal blanc dont l'éclat rivalise avec celui de l'argent, est de forme élégante et en même temps bien assise. Les couteaux étincelants sont affilés, le pain proprement posé sur un plateau de bois sculpté ou sur de la tapisserie blanche, le beurre sous un globe de verre à ornements dépolis. En France et ailleurs, ayons la franchise de l'avouer, chez des personnes de même éducation et de même fortune, on vous présentera une tasse élégante sans doute, mais qui fera la bascule entre vos doigts, une théière bossuée, des couteaux noirâtres et aussi peu tranchants que possible, le reste à l'avenant, ce qui fait dire aux Anglais que la généralité des Français vit en camp volant et mange sur le pouce.

Même comfort, même facilité dans les services publics. Nous avons vu tantôt que le bureau de la poste aux lettres était situé sur la place du marché, chez l'imprimeur-libraire. Je ne garantirais pas que Fairfield, bien que village, ne possède pas plusieurs boîtes aux lettres, mais ceci n'est point la question. Regardez bien cette boîte aux lettres, c'est-à-dire la partie extérieure. Elle présente au dehors une longue et large plaque de cuivre, dans laquelle sont pratiquées, l'une à côté de l'autre, deux ouvertures rectangulaires d'un pouce et demi environ de hauteur. Sur l'une est gravé et peint en noir le mot *lettres*, sur l'autre gravé et peint en rouge le mot *journaux*. Les Anglais, pour éviter que des lettres ne se glissent dans les journaux, ont tout simplement imaginé de créer deux boîtes distinctes, au lieu

Digitized by Google

d'inviter le public à *remettre* les journaux aux employés et à jeter les lettres à la boîte, ainsi que cela s'est fait dernièrement en France, au grand gaudissement de tous les correspondants des journaux étrangers. Il coule de source que les lettres et les journaux les plus volumineux peuvent passer par les deux ouvertures de la boîte de Fairfield, tandis que, en France, les boîtes aux lettres ne semblent faites que pour donner passage à des billets doux. Si un jour il arrivait que l'on transportât à Paris la boîte aux lettres de Fairfield, et qu'on la posât sans rien dire (chose facile aujourd'hui) à la maison centrale de la rue Jean-Jacques Rousseau, quelles fanfares! Y aurait-il assez de trompettes pour annoncer au monde que Paris seul est digne d'être sa capitale!

Si le village anglais présente un tel contraste avec Paris, on ne dira pas certes, chez nous, que c'est faute de réglementation ni de fonctionnaires : l'Angleterre est dix fois moins réglementée que la France. Des Français, nés sans doute avec la vocation de la réglementation, ont même écrit que rien n'y était organisé, que tout y allait à l'aventure. Alors, admirons à plus forte raison le résultat! Le fait est que les Anglais ont une merveilleuse faculté d'application. Ils ne sont point rêveurs comme les Allemands, ni paresseux d'esprit comme les Français. Un perfectionnement matériel n'est pas plutôt conçu qu'il est réalisé, et cette faculté de leur esprit se retrouve jusqu'au fond de leurs villages. Nous ne cessons de nous extasier devant l'esprit *pratique* des Anglais. Que ne le vantons-nous un peu moins et ne l'imitons-nous un peu plus! Mais cette faculté ne se commande pas plus que les autres. C'est affaire de tempérament, c'est affaire de race. En toutes choses, en politique et dans la vie privée, les Anglais agissent de même.

J'ai parlé de l'air de propreté de Fairfield. Avons-nous raison d'être bien surpris, après avoir aperçu les décrottoirs de fer placés à toutes les entrées du cimetière, de ne voir nulle part des tas d'immondices comme dans les villages de France; nulle part des cloaques infects comme dans tous ceux du Midi?.... Entre le village d'Angleterre et le village français du Nord, il y a une différence; mais, entre le premier et le village du bord de la Méditerranée, avec ses *poussious* en pleine rue, il y a un abîme. La civilisation matérielle, embourbée là depuis des siècles, est demeurée absolument stationnaire, si elle n'est rétrograde. Au siècle dernier, on disait :

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

Je laisse à décider à mes contemporains si c'est du Nord ou du Midi qu'elle nous vient maintenant. Ce qui est hors de doute, c'est

Digitized by Google

que ce n'est pas du Midi que nous vient l'exemple de la prop eté et de l'hygiène.

III

A Fairfield, tout le monde lit, tout le monde est animé du désir de savoir ce qui se passe, non pas seulement à Londres — c'est le moindre souci des habitants de ce village — mais sur la surface entière du globe. Ils ne pensent guère à Londres que pour se préoccuper du Parlement. Et leur patriotique curiosité, sans cesse en éveil, a toujours raison d'être satisfaite. Il n'y a pas de peuple, les Anglo-Américains exceptés, qui tienne plus que le peuple anglais à avoir des informations promptes et sûres.

L'employé de la banque, le libraire, le médecin, le pharmacien, etc., font tous les jours une apparition de quelques minutes au *club* pour saisir les nouvelles ou plus exactement pour en causer, car il n'est pas un d'entre eux qui se dispense de fournir sa maison de journaux. Les villageois, les simples villageois, ceux enfin qui, sachant lire, ne sont pas membres du cercle, achètent les *penny newspapers*, c'est-à-dire les journaux à un *penny*, ou dix centimes; ou bien lisent, moyennant cette somme, le *Times* et autres journaux à trois et à deux *pence*. Le point essentiel c'est de lire les journaux; le second point, de les lire au meilleur compte possible. Quand les moyens d'un individu ou d'une famille ne sont pas à la hauteur de cette dépense, on tourne la difficulté en se cotisant. Mais, si on peut lire les journaux pour rien, même accidentellement, quelle joie! quelle aubaine!

Nous nous promenons sur la place du marché en déchiffrant, du mieux que nous pouvons, les nouvelles de France dans le journal tout frais arrivé de Londres, et nous sommes accompagnés à quelques pas par trois ou quatre gamins ou jeunes filles qui suivent en souriant les progrès de notre lecture. Que désirent ces enfants?.... — *The newspaper when you have done;* le journal quand vous aurez fini..... — Et pourquoi?.... — *To read it at home;* pour le lire à la maison! Et, cela dit, ils vous suivront des heures dans l'attente du journal désiré, le sourire de la plus vive reconnaissance sur les lèvres. Vous ne pouvez pas leur faire de cadeau plus agréable, et la joie éclatera dans leurs yeux, en même temps qu'une expression de jalousie contre le préféré se fera jour parmi eux, si vous répondez d'une manière affirmative à leur requête.

Voulez-vous juger de l'ardeur avec laquelle sont recherchées les

Digitized by Google

nouvelles — et par ce mot il faut entendre les nouvelles politiques — attendez jusqu'au samedi soir? Les journaux de Londres et des villes voisines, mais principalement les journaux hebdomadaires de Londres, viennent d'arriver, par les voies les plus rapides, chez le libraire de la place du marché. La nouvelle s'en est répandue dans le village avec l'instantanéité de l'étincelle électrique, et le magasin est assiégé par une foule avide, comme le serait la boutique d'un boulanger en temps de famine. Les journaux sont arrivés de Londres roulés en blocs comme des pièces d'étoffes, et le libraire tente de les distribuer, pliés en huit, en quatre, en deux, mais ni lui ni sa famille entière, qui le seconde, ne suffisent à la tâche; les feuilles sont enlevées, et quelques instants après leur arrivée il ne reste plus rien de cette pâture intellectuelle. Et les villageois de Fairfield, ces hommes simples, lourds, taciturnes, mais dont le cerveau, en lutte continuelle contre les influences assoupissantes de la bière, est sans cesse en travail, ces hommes passeront la soirée du samedi et partie du dimanche à prendre connaissance des événements qui se sont produits dans le monde entier pendant la semaine. Leur curiosité ne sera pas trompée, car les journaux anglais, jamais *universels* au titre, mais universels dans leurs colonnes, leur fourniront toutes les informations qu'il leur est possible humainement de donner. Ces journaux, affranchis du timbre et de toute entrave fiscale, font pénétrer, pour une somme modique, jusque dans les plis les plus cachés de l'Angleterre, tout ce qui est parvenu dans le pays de l'histoire de l'univers pendant les sept jours précédents. Et cette histoire, ils la présentent sous une forme méthodique, presque encyclopédique, telle qu'il la faut à ces individus auxquels le temps est cher, à qui tous les moments sont comptés. Je ne parle point de ces quantités de périodiques sérieux, instructifs, que les artisans de la ville et de la campagne achètent à centaines de mille exemplaires, qui, si leurs analogues existaient en France, seraient considérés comme destinés exclusivement à la bourgeoisie et que la bourgeoisie n'achèterait pas. Mais aussi, les villageois de Fairfield s'entendent en géographie aussi bien qu'un écolier français frais émoulu du collége. Ils sont en état de vous parler *politics* sur toutes les contrées des deux hémisphères, ce qu'ils font toutefois avec sobriété, avec retenue, en gens qui se défient de leur propre jugement, et savent qu'il y a de plus éclairés et de plus compétents qu'eux pour apprécier les événements et en tirer des inductions.

Quelle distance, quel abîme entre cette avidité salutaire de nouvelles et cette abondance d'informations d'une part, dans un village d'Angleterre, et l'indifférence du villageois français, et, s'il venait à rompre la glace de son indifférence, cette impossibilité d'informa-

Digitized by Google

tions en échange d'une somme qui ne soit pas au-dessus de ses moyens! Et pourtant, dans lequel des deux pays le villageois, le paysan devrait-il trouver le plus facilement, à meilleur marché et le plus abondamment des informations politiques? Dans lequel des deux pays son éducation devrait-elle être faite, sous ce rapport, avec le plus de soin?.... En Angleterre, où il n'exerce aucun droit, où il ne jouit d'aucun pouvoir politique, ou bien en France? Poser une pareille question, c'est la résoudre.

Si le mot village évoque l'idée d'ignorance, Fairfield, nous le voyons, ne répond plus à la notion généralement reçue. Répond-il mieux à la notion de simplicité, de candeur, en d'autres termes de bonnes mœurs, qu'éveille dans notre esprit ce mot de « village? »

IV

Au mot de village s'associent, dans notre esprit, toutes les idées possibles de simplicité et de droiture, de chasteté et de candeur. L'imagination prend son vol et ne rêve que de scènes fraîches et gracieuses. Elle prête au village des mœurs d'une pureté inconnue à la ville, des mœurs primitives, pastorales, patriarcales..... que sais-je?.... C'est au village, ce n'est plus qu'au village que résident l'honnêteté, la pudeur, la franchise, en un mot toutes les vertus cardinales. Fairfield répond-il à cet ordre d'idées caressantes?.... Nous avons déjà vu qu'à Fairfield, il n'y a guère que des *dames* et des *demoiselles*; des dames balayant le seuil de leur porte ou le perron de l'église, des demoiselles étendant du linge dans les prés voisins; des dames distribuant du lait, des demoiselles faisant la moisson.

Malgré ces indices peu rassurants, il semble que les bonnes mœurs jouissent de tous leurs droits à Fairfield. On le croirait, du moins tant qu'il fait jour. Voyons le soir. Tous les soirs, une malle-poste, relique du temps passé, une malle-poste attelée de quatre chevaux, arrive d'une ville voisine, s'arrête sur la place du Marché, devant une hôtellerie, dépose quelques voyageurs, en prend quelques autres à la place et continue sa course vers Londres. Un peu avant l'heure, marquée d'avance pour la venue de la malle-poste, des jeunes filles en chapeau habillé et en châle vont et viennent gaiement, en plusieurs groupes, sur la place du Marché, causant, riant, se livrant à maintes espièglerie. Ces jeunes filles se promènent en attendant les amis et les connaissances — au masculin — que doit leur amener la diligence. Le jour suivant, vous les reverrez

Digitized by Google

à la même heure et même place, d'aussi bonne humeur que la veille, attendant une autre série d'amis et connaissances; de même en sera-t-il le surlendemain et ainsi de suite.

Que s'il vous arrive d'errer à travers les rues de Fairfield, à la clarté du gaz ou à celle de la pleine lune — auquel cas il est d'usage de ne point allumer les réverbères — des passages obscurs, des angles noyés dans l'ombre partiront des souhaits de bonne nuit proférés par des voix féminines, et vous vous étonnerez d'avoir, vous, dans ce village, tant d'amies ignorées. Le fait est que les choses se passent, sous ce rapport, à Fairfield comme à Londres, et l'on peut ajouter d'une manière pire. En effet, à Londres c'est le plus souvent loin du foyer domestique, tandis qu'à Fairfield c'est sous les yeux de leurs parents, avec leur sanction et probablement leur encouragement que ces malheureuses mènent une vie de désordre. Ces villageoises sont filles d'artisans et d'ouvriers agricoles.

La misère et l'amour du luxe sont les deux causes auxquelles il faut rapporter cette corruption La misère est grande à Fairfield comme dans tous les villages d'Angleterre. La misère des paysans anglais n'a pas cessé de s'accroître à mesure que leurs maîtres acquéraient plus d'aisance. Leur bien-être est allé en diminuant par suite des changements qui ont été apportés à la culture des terres. En même temps s'est accomplie la destruction graduelle de la petite propriété, la conversion générale des terres communales en propriétés privées. Il n'y a plus aujourd'hui de paysans ayant en propre une petite pièce de terre avec une chaumière et un porc à l'engrais. Aujourd'hui, les cultivateurs sont dans l'entière dépendance des fermiers. Quand même le paysan aurait les moyens pécuniaires de devenir propriétaire foncier, il ne le pourrait pas. L'auteur de la *Vie de village en Angleterre* nous dit qu'au lieu d'acheter des terres de ses économies, le paysan anglais aime mieux embellir sa demeure. Est-ce croyable? Il faudrait que le paysan anglais fût un paysan, fût un homme fait autrement que les autres hommes. La vérité est qu'en Angleterre, on ne veut pas de paysans propriétaires, parce que les terres sont estimées pour d'autres raisons que le revenu qu'elles rapportent. Et, non-seulement, on ne veut plus de paysan possesseur de terre, mais on s'épuise en efforts cruellement ingénieux pour le chasser de la campagne et des villages, à mesure que l'on emploie plus largement les machines à vapeur et autres machines économiques.

Ajoutez à cet état de choses que la situation domestique des paysans et des villageois est ce qu'il y a de plus déplorable. Les habitations de village de presque tous les comtés sont insuffisantes pour le nombre de membres des familles ou dans un état de dégradation

Digitized by Google

révoltante. Les familles de paysans se trouvent dans l'alternative de vivre dans de véritables huttes, ou bien, pour être en mesure de payer le loyer de cottages habitables et plus grands, de s'y entasser avec des étrangers ou de recourir à d'autres moyens. L'encombrement est tel qu'il y a promiscuité complète des sexes, et la naissance d'enfants illégitimes n'est pas la conséquence la plus terrible de cet incroyable état de choses.

L'extrême pauvreté, la misère en contact avec la fortune, c'est une épreuve dangereuse pour les mœurs, la pauvreté fût-elle déterminée à la résistance. Que sera-ce si, arborant le drapeau du luxe, par une raison quelconque, elle signifie son intention de parlementer ?.... Le résultat est facile à prévoir : la capitulation n'est qu'une affaire de forme.

Cette corruption, dont Fairfield nous offre un échantillon, vient de ce qu'au besoin, s'associe le désir de paraître. Nulle part peut-être cette envie n'est plus grande qu'en Angleterre. La distinction entre les classes et les rangs n'étant peut-être, en aucun pays de l'Europe, plus tranchée, plus précise, il y a un effort général à faire disparaître cette distinction, au moyen de l'égalité de l'habit. De là vient que de simples commis, que des gens de boutique se mettent en Angleterre comme les ministres des Etats du continent. Si les hommes apportent cette ardeur à paraître, quelle ne doit pas être la passion des femmes ?.... Cette passion va jusqu'à la démence. Si la mode est aux dentelles, une Anglaise de la classe ouvrière en mettra de fausses de n'importe quel genre. Elle en mettrait plutôt d'étoupe que de n'en pas mettre. Elle préférera un vieux châle, un châle passé, déchiré, hors d'usage, parce que c'est un châle, à un simple fichu neuf, propre, parce que c'est un fichu. Mais comme les *dames* ne sortent pas en fichu, mais en châle, l'ouvrière anglaise se croit tenue à faire de même pour être convenable. C'est aussi la manière de voir des *demoiselles* de Fairfield, qui s'efforcent de ressembler aux dames de la noblesse et de la *gentry* des environs, et nous avons vu ce qui, joint à la misère, en est la conséquence.

Si, pour l'instruction, le village d'Angleterre a l'avantage sur celui de France, ce dernier prend bien sa revanche lorsqu'il s'agit des mœurs. On ne fait que rendre hommage à la vérité en affirmant qu'on ne voit pas de dépravation régulière telle que celle présentée par Fairfield dans les villages du Nord de la France ; quant à ceux du midi, aux villages méditerranéens principalement, non-seulement on n'y a pas de maximes d'une moralité facile, mais l'opinion y est sans cesse en éveil, une opinion farouche, intraitable, qui empêche la production de désordres analogues à ceux de Fairfield :

Digitized by Google

s'ils venaient à se produire, elle les réprimerait durement, à en juger par la manière dont elle se prononce contre des fautes d'une nature pourtant réparable. Ce n'est pas de la rigueur que manifestent les villageois, c'est une véritable férocité.

V

De tout ce que nous venons de voir, de tout ce que nous venons d'apprendre, il résulte que Fairfield ne ressemble nullement à un village tel que nous nous le figurons. Et, pourtant, Fairfield est ce qu'il y a de plus « village » en Angleterre. Si Fairfield, arriéré sous tant de rapports, par sa situation isolée, si Fairfield, à l'abri d'atteintes perverses par suite de cet isolement même, représente si infidèlement le village, que penser de ceux qui sont placés soit dans le voisinage des villes, soit sur les grandes voies de communication?.... La seule conclusion à tirer n'est-elle pas que le village n'existe plus en Angleterre?

Ecoutons ce que disent eux-mêmes les Anglais de nos jours; quel tableau ils tracent du village en général. Leur jugement mérite d'être recueilli. Ce tableau met en lumière des points que nous avons dû négliger, et, si on le fond avec celui que nous avons esquissé nous-même, on pourra se faire, croyons-nous, une image de la vie de village telle qu'elle est réellement chez nos voisins d'outre-Manche. « Les vieilles peintures de la vie de village en Angleterre, disent-ils, peuvent à peine cadrer avec les temps modernes. L'agréable petit cercle qui existait ou, plus souvent, a été supposé exister dans le grand village, tel que nous le montrent les fictions de miss Austen, est complétement évanoui. Personne ne consent aujourd'hui à vivre à la campagne, à moins qu'il ne le fasse, ou n'affecte de le faire plus ou moins en grand seigneur. Un changement est survenu dans notre village, même depuis que Marie Russell Mitlford l'a si admirablement esquissé. Le lieutenant de marine ou le capitaine de l'armée de terre, à la demi-solde, s'est retiré sur la rue de derrière d'une modeste ville de bains, où l'on vit à bon compte, au préjudice de sa position et de son bonheur. Le chirurgien de village n'est plus un oracle; les chemins de fer ont apporté les ordonnances des premiers médecins des villes voisines, et il a disparu entièrement, ou s'il existe encore comme docteur de l'*Union*[1], mal rémunéré et peu considéré, il est rarement ce qu'on appelle un *gentle-*

[1] On nomme ainsi l'agglomération de deux ou plusieurs *workhouses*.

Digitized by Google

man. Les gens de loi du village, heureusement ou non, sont devenus des mythes, et quant à des familles de gentilshommes, de fortune indépendante, mais modeste, consentant à ce genre de retraite rustique, on n'en entend plus parler. S'il y a dans un village quelqu'un de bien élevé, qui n'y soit pas retenu par quelque intérêt local, il s'expose à exciter des soupçons à l'égard de sa réputation et de ses antécédents; à faire croire qu'il a fui des créanciers légaux, sa femme légitime ou quelque chose de ce genre.

« De sorte que la vie de village en Angleterre se résume maintenant dans la personne du curé; car le *squire*, s'il y réside, fait rarement partie de la même société. Quant au reste, entre le gradué universitaire de plus ou moins bon ton et l'opulent fermier, il y a un gouffre que l'imagination ne saurait exagérer et que les meilleures intentions des deux côtés ne réussissent pas à combler. Partout où les clochers sont voisins, où la majorité des vicaires et des recteurs ont les mêmes opinions, il existe d'agréables rapports, sans doute, entre les familles des curés et assez de société pour empêcher les éléments les plus élevés de l'homme de demeurer à l'état d'immobilité; mais dans les districts où les paroisses sont éloignées et disséminées sur une maigre population, et, pis que cela, où le sectarisme partage l'Eglise en haute et basse, l'homme dont le sort a été d'être curé de village doit avoir d'abondantes ressources en lui-même et doit être suprêmement indifférent au progrès des intérêts humains. Pour rencontrer un voisin qui le comprenne, il aura souvent à chercher autant que s'il était en Australie. Il vivra dans un milieu semblable à la solitude d'un monastère, sans la chance d'y trouver le repos de l'âme [1]. »

Les prétendus tableaux que l'on nous donne encore aujourd'hui du village d'Angleterre étaient exacts il y a trente ans, alors que le *Guide de Bradshaw* comprenait en trente pages les renseignements les plus explicites sur les chemins de fer existants. Comparez le *Bradshaw* d'alors avec celui d'aujourd'hui, ce volume qui semble avoir été arraché d'un recueil de tables de logarithmes, et vous pourrez mesurer, sur la différence des deux *guides*, la grandeur du changement qui s'est opéré dans les mœurs du village durant ces trente dernières années.

Le village, déjà si entamé moralement par la richesse générale de l'Angleterre et par le mode de constitution de la propriété, a été condamné à la ruine le jour où Stephenson dirigea une locomotive à travers les marécageuses ondulations du Chat Moss, pour prouver la possibilité de la traction par la vapeur, et son arrêt fut confirmé

[1] *Blackwood Magazine*, mars 1868.

Digitized by Google

par l'ouverture du premier grand chemin de fer pour « voyageurs, » celui de Manchester à Liverpool, en 1830. Depuis lors, de petits villages ont été transformés en grandes villes et de grandes villes ont acquis des proportions de capitales. Le village n'est plus qu'une petite ville, un résumé, une miniature de ville.

VI

Nous aurions beaucoup à faire si nous voulions relever tous les contrastes que présente actuellement le village d'Angleterre comparé à celui de France. Nous nous en tiendrons à un seul. On s'efforce, en France, de mettre les villages au régime des villes, en leur donnant le plus possible un caractère officiel. Cette empreinte gouvernementale, autoritaire, manque absolument au village d'Angleterre, probablement en vertu de ces notions largement appliquées par nos voisins, d'abord que moins un gouvernement se fait sentir mieux cela vaut, puisque l'administration est faite pour servir le pays et non le pays pour servir l'administration, vérités élémentaires, que pourtant nous sommes encore à faire entrer dans la pratique, soixante-dix-sept ans après 1789.

Ce caractère exclusivement civil de Fairfield n'est pas ce qui nous frappe le moins. Ni gendarme, ni sabre, jamais d'arme. Un *policeman*, vêtu comme ceux de Londres, homme à la mine paterne, espèce de sergent « d'Yvetot, » se promène à longs intervalles dans les rues. Ce *policeman*, qui est l'être le plus débonnaire du monde, est tout ce que l'on connaît à Fairfield de la personnification du principe d'autorité. L'Etat s'abstient d'y faire acte de présence; aussi soigneusement qu'ailleurs il se plaît à s'affirmer. Il ne se mêle ni des affaires particulières, ni des affaires publiques des habitants de Fairfield. Il ne nomme à aucun emploi, à aucune fonction. Si Fairfield était en France, l'Etat lui choisirait son maire, son pasteur ou curé et son instituteur. En France, Fairfield serait un chef-lieu de canton. Il aurait un juge de paix, un greffier, un commissaire, un receveur, un percepteur, un voyer, un notaire, un huissier, un médecin inspecteur des nourrices, un brigadier, un conducteur, etc., etc., nommés par l'Etat, et composant une colonie nomade ennuyée et médisante. Rien de tout cela à Fairfield. Il n'y a pas même de mairie, et les *petty-sessions* se tiennent à l'auberge.

Mais ne perdons pas de vue l'objet de cette étude. Ce que nous nous sommes proposé, c'est bien moins de tracer un parallèle entre le village d'Angleterre et celui de France, que d'arriver à la con-

Digitized by Google

naissance exacte de l'état moral du village anglais, et les causes de cet état étant appréciées, de prévoir les destinées prochaines du village de France.

Un avantage incontestable du village d'Angleterre sur le nôtre, c'est, nous l'avons vu, celui de l'instruction, ou bien, si l'on trouve ce mot trop élevé, celui de la lecture. Les villageois anglais lisent *les journaux*, tandis que les villageois français n'en lisent guère *qu'un*, quand ils savent lire. La supériorité des habitants de villages anglais est d'autant plus frappante qu'en ceci, évidemment, il y a renversement des situations. Si de la France et de l'Angleterre il est un pays où les populations des campagnes doivent recevoir une certaine éducation politique, c'est incontestablement la France.

Du moment où les villages sortaient de leur nullité politique, du moment que non-seulement ils échappaient à la tutelle, à la direction intellectuelle des villes, dont ils s'étaient regardés jusque-là comme les humbles initiés, du moment où, par le droit du nombre, ils allaient se trouver à même de pouvoir faire la loi aux villes, on aurait dû prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'ils la fissent le mieux possible, et avant tout en pleine connaissance de cause. Il est bien évident qu'on ne l'a pas voulu. Le villageois anglais a les moyens de lire les journaux de toutes les opinions, journaux qui l'instruisent et lui apprennent à réfléchir. Le villageois français qui, placé sous un gouvernement démocratique, devrait avoir le choix de ses lectures politiques, par le prix où les journaux pourraient être mis, ne lit guère que le petit *Moniteur*, excellent journal sans doute, mais qui a le grave inconvénient de ne jamais faire entendre qu'un son, comme toutes les cloches, c'est-à-dire comme tous les journaux possibles. Il le lit parce que c'est le meilleur marché, et, par la même raison, il lira le *Petit Journal* s'il a pénétré jusqu'à lui. De manière ou d'autre, tandis que le villageois anglais réfléchit sur l'état politique de l'Angleterre et du monde entier, le villageois français ne cultive guère que les *nouvelles diverses*. Nous n'hésitons pas à affirmer que les villageois de Fairfield repousseraient dédaigneusement nos petits journaux après une première lecture. Ils les trouveraient vides, frivoles, sans substance. Il faut une pâture plus solide à leur raison un peu lente, à leur bon sens un peu lourd, raison et bon sens qui, au bout du compte, *in the long run*, diraient les Anglais, finissent par avoir l'avantage sur les esprits primesautiers et les intelligences paradoxales.

Un changement radical dans l'état des choses, tel que nous le connaissons en France, serait d'autant plus nécessaire que les campagnes exercent de fait le pouvoir politique. Ce sont les campagnes, ce sont les villages qui couvrent du bruit de leurs voix la voix des

Digitized by Google

grandes villes. Leur puissance est si bien connue que l'on *ruralise*, autant que l'on peut, les villes au moyen de circonscriptions de la coupe la plus bizarre. Il y a donc dans l'ignorance profonde du villageois français une anomalie qu'il est urgent de faire disparaître, en donnant à tous les journaux le moyen de pénétrer dans les communes les plus reculées; d'y pénétrer dans des conditions de prix telles qu'ils soient abordables pour les bourses les plus pauvrement garnies. Le journal doit être le catéchisme du villageois adulte. Il le faut, à moins que l'on prétende que l'éducation politique se fait toute seule, et qu'elle est d'autant plus facile à acquérir, que la politique intérieure est plus complexe et la politique internationale plus embrouillée. Il y a urgence à tirer le village et les campagnes de leur ignorance des affaires politiques, puisqu'ils constituent la majorité numérique du pays, et que c'est le nombre qui décide ou qui, du moins, approuve ou désapprouve les choses décidées par d'autres. Nous ne pensons pas que les plus fanatiques admirateurs de notre époque, que nous prenons telle que nous la trouvons, osent avancer que la science politique est inutile aux masses, et que l'exercice d'un pouvoir politique est une affaire non d'information et de jugement, mais de sentiment ou d'intuition. Ce serait confondre les dates et prendre notre époque pour ces temps reculés primitifs, où l'homme pouvait posséder la science universelle. Aujourd'hui, il n'est pas plus possible d'être citoyens, sans en prendre la peine, qu'il ne l'est d'être une encyclopédie vivante, quand on y emploierait dix fois sa vie.

Les réformes en cours de réalisation, en ce qui concerne la presse, donneront, espérons-le, une satisfaction à ces exigences, à ces besoins, et les habitants des campagnes entreront enfin en possession d'avantages sans lesquels le suffrage universel est une contradiction et un non-sens.

S'il était d'habitude que les actions des hommes se réglassent sur la raison, il y aurait lieu de s'étonner non-seulement qu'on n'ait pas encore donné satisfaction à des exigences si naturelles, mais, qu'après dix-huit ans de régime du suffrage universel, il y ait encore des Français incapables de lire. Avouons que si notre temps est un temps de progrès, ce n'est certainement pas un temps de progrès régulier, et n'en veuillons pas trop à nos voisins de l'autre côté du Rhin s'ils nous reprochent d'avoir pour principe général, dans nos édifications, de commencer par la toiture.

Digitized by Google

VII

L'excessive rudesse, la brutalité de l'élément masculin d'un village anglais entre l'âge de quatorze ans et de vingt-quatre est un sujet de plainte bien connu de quiconque a des intérêts dans les districts ruraux. Trop âgés pour se soumettre à la retenue et à la discipline domestiques, qui, chez les classes ouvrières, cessent de bonne heure, et ayant, après leur journée finie, encore une certaine somme de force à dépenser, les jeunes villageois, au lieu de rentrer chez eux, font de deux choses l'une. Ils se rendent dans les débits de boisson et s'y abrutissent, ou bien ils troublent la paix publique et commettent des dégats, pour avoir quelque chose à faire. Pendant l'été, cette surabondance de vie est moins importune et moins nuisible, parce qu'elle trouve des soupapes de sûreté dans le jeu du cricket et autres violents exercices; mais pendant les longues soirées d'hiver, ils errent par troupes dans les rues du village, luttant les uns les autres à qui se rendra le plus insupportable aux habitants par ses cris, ses chansons et toutes sortes de mauvais tours, tels que de tirer les barrières de bois des enclos et des jardinets de dessus leurs gonds et de les jeter dans l'étang voisin ou de les accrocher au toit de quelque maison.

Désireux d'assouplir ces forces turbulentes et grossières, un membre de l'Eglise réformée, le révérend Whitehead, curé de Gawcott, essaya, il y a quelques années, dans ce village, une amélioration intellectuelle des habitants, principalement de la nouvelle génération : tentative qui offre, avec l'entreprise récente de M. Auguste Guyard, à Frotey-lez-Vesoul, de nombreux points de ressemblance. Dès les premiers temps de son séjour à Gawcott, le révérend Whitehead se demanda ce qu'il pouvait faire de ces gars par trop bruyants, afin qu'ils tourmentassent un peu moins les voisins et perdissent moins leur temps. Sa première idée fut d'apprendre à lire et à écrire à ceux qui ne savaient ni l'un ni l'autre, et de leur faire des lectures du soir. Pendant dix ans consécutifs, il essaya de ces moyens et reconnut avec découragement, au bout de ce temps, qu'ils n'avaient que très imparfaitement réussi. Aussitôt que ces ingouvernables villageois savaient lire et écrire, ils ne paraissaient plus. Quant à écouter une lecture, comme il leur fallait se tenir tranquilles et qu'ils ne demandaient que mouvement, ils ne paraissaient pas davantage. A force de chercher ce qu'il pourrait bien imaginer pour se rendre maître de ces activités indisciplinées, le ré-

Digitized by Google

vérend crut l'avoir trouvé dans la création d'une réunion ou cercle, où chacun aurait liberté complète d'allures et serait aussi à son aise qu'il pourrait le désirer. Il fait placarder une affiche par laquelle il invitait les hommes faits et les jeunes gens du village à se réunir en tel endroit et à telle heure, afin de se concerter avec eux sur les moyens relatifs à l'établissement d'un *free and easy night club*. Que l'on remarque bien ces deux termes de *free* et *easy*. Le jour de la réunion, il leur expose qu'il a envie de leur livrer quatre fois par semaine, pendant les soirées d'hiver, la salle d'école ; et qu'elle sera éclairée et chauffée à ses propres frais, aussi longtemps qu'ils n'auront pas déclaré que ces sortes de réunions sont tout à fait de leur goût; enfin, qu'ils y trouveront des livres et des journaux moyennant une cotisation d'un penny par semaine. Cette proposition est accueillie d'une voix unanime; le club est ouvert et a plein succès. A quoi tient ce succès? Je laisse le révérend Whitehead répondre : « Il tient à l'absence de l'*authoritative element.* »

M. Whitehead est présent au cercle pendant la plupart des soirées; mais il y est présent comme membre, simplement, non comme supérieur aux villageois ou leur Mentor. S'il se produit quelque infraction au bon ordre, il n'y prend pas garde : « Je ne crois pas, dit-il, avoir, dans l'espace de six mois, ouvert trois fois la bouche pour exercer la plus légère autorité. »

Eh bien, ce club qui réussissait, ce n'était pas le premier que fondait l'auteur des *Village Sketches* (*Esquisses de Village*). Quatre ou cinq ans auparavant, il avait essayé d'en établir un dans la même localité, et cet essai avait avorté. Comme dans le cas présent, il avait fourni la salle d'éclairage, de feu, de livres et de journaux, imposant chaque membre d'un penny. Ceux qui vinrent à ce cercle étaient des hommes faits et ils y vinrent en petit nombre, si bien qu'au bout de quinze jours ils cessèrent complétement de paraître. Instruit par le sort de cette tentative mort-née, ayant reconnu de plus que ce n'étaient pas les hommes mariés qu'il fallait attirer, ce qui ne pouvait avoir lieu qu'en les arrachant à leur foyer, mais les jeunes et rudes garçons qui jetaient le trouble dans le village, il renouvela son expérience en y apportant des modifications et ne se contentant pas, cette fois, de journaux, il ajouta des jeux de dominos, de dames et d'échecs. A son grand étonnement, les échecs devinrent le jeu favori. Le révérend Whitehead fait plus : il achète des jeux de casse-tête chinois, et ce n'est pas sans un profond plaisir mêlé de surprise qu'il voit des hommes barbus passer des heures entières à en rajuster les pièces.

Il leur fait des lectures. Il les fait chanter. Le cours de chant est populaire, et les lectures, entremêlées maintenant de jeux, ont toutes

Digitized by Google

du succès. Comme pour le reste, chacun y a liberté entière, et l'audience est invitée non à faire silence, mais à interrompre, — car c'est cela, — à questionner le lecteur, toutes les fois que le sujet suggérera une explication.

Les jeunes gens continuent de se conduire d'une manière à la fois tranquille et indépendante, et le *clergyman*, initiateur du club, continue de se louer de sa méthode « d'absence d'autorité. » Un moment, il s'était demandé avec un certain embarras : seront-ils autorisés à fumer ? Il se mit à réfléchir et pensa que, sur ce point comme pour le reste, le mieux était de s'en rapporter aux jeunes gens eux-mêmes. Le résultat justifia sa confiance. De temps en temps, à de longs intervalles, il vit une pipe s'allumer, et ce fut tout. Mais peu à peu et de leur propre mouvement, les jeunes gens se privèrent presque absolument de fumer, par déférence pour ceux d'entre eux que cet usage incommodait.

Le révérend Whitehead arrive à cette conclusion, que l'influence sur le cœur humain s'exerce bien plus facilement par la sympathie que par l'autorité. Il est certain que moins l'autorité se fait sentir, plus elle est sûre de l'obéissance. Son intervention habituelle n'a d'autre résultat que d'entretenir éternellement l'homme en tutelle, tandis qu'en s'effaçant elle développe chez lui le sentiment de la responsabilité personnelle.

Gawcott avait, comme Fairfield, un *policeman;* or, un jour le policeman se présenta au ministre et lui dit : « Révérend monsieur, je ne sais d'où cela vient, mais je n'ai plus rien à faire ici..... Il règne dans le village une tranquillité surprenante, et, je vous le dis, je suis devenu inutile..... » M. Whitehead oublie de nous dire si on le congédia. Mais, c'est plus que probable : les Anglais ne sont pas gens à entretenir des fonctionnaires superflus.

Encouragé par ses succès, le digne ministre organise ensuite des *thés* monstres, des thés de trois ou quatre cents personnes. Les hommes et les femmes contribuent chacun pour la somme de *six pence*, les enfants pour la moitié [1]. Les fonds sont employés à l'acha de thé, de pain, de beurre, confitures, gâteaux, ballons et pièces de feu d'artifice. Il n'est pas reçu le moindre don. Riche ou pauvre, la contribution est la même. Personne ne mange le pain de la dépendance ; personne ne distribue le pain de la protection. Ce sont des fêtes de famille peu coûteuses et du plus grand rapport ; car le cœur et l'esprit y profitent encore plus que le corps.

Voilà quelle fut la nature des efforts tentés par le révérend Whitehead pour améliorer l'esprit des jeunes habitants de Gawcott. Ail-

[1] Soit respectivement 62 cent. et 31 cent.

Digitized by Google

leurs, les préoccupations soit de particuliers, soit d'associations, se portent vers les intérêts moraux. Il en est ainsi à Fairfield même.

Afin de combattre le plus possible la dépravation des jeunes filles de l'endroit, les habitants à leur aise ont formé une société ayant pour objet de récompenser d'une manière effective, c'est-à-dire en espèces sonnantes, leurs servantes les plus méritantes. Les membres de l'association contribuent pour une modique somme au fonds commun, et, tous les ans, ce fonds est réparti entre les domestiques qui se sont fait remarquer par leur bonne conduite, leur obéissance, leur propreté ou leur ardeur au travail. Il est également accordé des primes aux servantes qui n'ont pas changé de maître, et cette prime s'accroît chaque année pour les titulaires qui restent dans la même maison. Tout a été imaginé par cette association pour encourager aux bonnes habitudes et combattre la paresse, la vanité, et surtout l'amour du changement, qui fait des servantes anglaises un fléau pour leurs maîtres, et finit par devenir un jour leur ruine à elles-mêmes, en les faisant tomber plus bas qu'elles ne croyaient. Cette instabilité a pénétré jusqu'au village.

M. Auguste Guyard a tenté, à Frotey-lez-Vesoul, les deux genres d'amélioration que nous venons de signaler : amélioration intellectuelle et amélioration morale, ou tout au moins prévention morale. Le désir de M. Guyard étant d'arrêter l'émigration des campagnes pour les villes, il a voulu prouver aux villageois, sur lesquels il a entendu expérimenter, les avantages de la vie urbaine, en les gardant en même temps contre les tentations et les dangers de cette vie. En conséquence, il a fondé un musée d'histoire naturelle et une bibliothèque publique ; il a fait don d'instruments aratoires.

Il a institué de plus des prix d'obéissance, de persévérance, d'ordre et de propreté ; enfin des prix de vertu pour les jeunes gens des deux sexes.

On ne peut qu'applaudir à ces entreprises dues uniquement à l'initiative privée, et d'autant plus louables, qu'il y a double mérite en France à avoir quelque initiative. L'initiative est une qualité rare, et ceux qui en sont doués ont, pour la traduire en faits, plus de difficultés à vaincre qu'en n'importe quel pays. C'est un intéressant spectacle que celui d'individus, livrés à leur propre force, et remplissant seuls les devoirs de la société.

Un commentateur anglais de la réforme entreprise par M. Guyard, réforme à laquelle il est hautement favorable, ne peut pourtant s'empêcher de regretter que son application sur toute l'étendue de la France en chassât pour toujours l'esprit rustique. Certainement, il serait fâcheux que cet esprit vînt à disparaître, s'il est vrai qu'il y ait plus de candeur et d'honnêteté à la campagne qu'à la ville.

Digitized by Google

Mais aujourd'hui, il s'agit de bien autre chose que d'esprit rustique. La question est de savoir quand et comment l'esprit de ténèbres sera remplacé par l'esprit de lumières.

VIII

L'influence combinée et plus ou moins directe de la manufacture, de la richesse, de l'amour du luxe, d'une exploitation sans entrailles, de la multiplicité des relations, telle qu'elle a été créée par les chemins de fer ; tout cela réuni a fatalement ruiné le village. Par Fairfield, le village le plus rustique qui soit en Angleterre, que l'on juge des autres.

Presque toutes ces causes de ruine pour les mœurs honnêtes et paisibles du village, nous les trouvons en plus ou moins grand nombre dans les divers Etats de l'Europe, mais dans aucun elles ne sont aussi nombreuses ni aussi développées qu'en Angleterre. Les uns possèdent des manufactures et des chemins de fer, avec le partage indéfini des terres ; d'autres des chemins de fer avec de grandes propriétés foncières, mais point de manufactures, et ainsi de suite. En Angleterre seulement, sont assemblées en faisceau ces causes destructives de tout ce qui est simple, bon, chaste, candide et moral. Et nulle part, ces causes ne sont plus puissantes ni plus actives que dans ce pays. Nulle part, il ne se trouve une ville capitale d'une population de trois millions d'âmes dont le rayonnement s'étend jusqu'aux districts les plus éloignés.

Mais que l'Europe s'enrichisse, qu'elle devienne manufacturière, commerçante, voyageuse comme l'Angleterre — et elle tend tous les jours vers cette fin — et, ce qui est une réalité pour la Grande-Bretagne deviendra aussi une réalité pour tous les Etats européens.

Loin de nous donc l'idée de jeter la pierre aux Anglais, à cause de leurs villages ; ce serait une bien maladroite inspiration. On ne doit pas avoir d'autre dessin en cela que de constater les faits, et, après constatation, que d'aviser aux moyens de conjurer le péril.

La société est emportée, transformée — bouleversée serait peut-être le vrai mot — par les chemins de fer. Tout le monde a le sentiment de la puissance de ces agents. Quoique encore à leur naissance, ils révolutionnent déjà tout. Les villes ne peuvent plus tenir dans leurs enceintes séculaires. Leurs rues, qui ont vu passer tant de générations entre leurs murailles étroites, ne suffisent plus. On renverse et rues et enceintes anciennes. Je ne parle pas de la révolution qui s'opère dans les mœurs et les habitudes domestiques d'au-

Digitized by Google

trefois. Si donc les villes éprouvent si sensiblement l'influence des chemins de fer, comment les villages pourraient-ils s'y soustraire? En Angleterre, le village se meurt. Là où il existe encore, il n'a certainement pas de longues années à vivre. Les aimables tableaux qu'on nous a faits de la vie de village en Angleterre ne sont pas plus fidèles que ne sont vraies les bergeries peintes ou décrites par Boucher et Watteau, Florian et Berquin.

Il y a peut-être encore ci et là quelques villages, notamment dans le pays de Galles. Dans ces villages, perdus dans les montagnes, et dont un Anglais a autant de peine qu'un Français a prononcer le nom, les femmes portent de hauts chapeaux d'homme et parlent une langue qui fait le désespoir des touristes britanniques. Ces villages-là ont résisté jusqu'à présent à l'action dissolvante des éléments les plus actifs de la civilisation moderne. Ce sont encore des villages dans la force du terme. Mais voilà qu'ils viennent de réclamer des chemins de fer et de les obtenir. La conséquence est claire. Il en sera bientôt d'eux comme de tous les villages d'Angleterre. Moralement parlant, ils auront cessé d'exister.

Très vraisemblablement, le même sort attend, dans un avenir plus ou moins éloigné, le village de France. Ce n'est qu'une affaire de temps, mais la date en est marquée d'avance sur les pages encore vierges de l'histoire de la civilisation. Sous l'influence de l'accroissement de la richesse publique, les villages du centre, du nord et de l'est de la France marcheront bien vite d'un pas décidé dans la voie du progrès matériel. Les villages du littoral méditerranéen se montreront moins réfractaires aux signes tangibles de la civilisation qui est bannie de leurs murs depuis des siècles. Le progrès matériel, la propreté, l'hygiène, le comfort pénétreront à la suite ou en compagnie de l'instruction, du développement de la raison et de l'intelligence. Toute la question est de savoir si ces villages recevront les bienfaits seuls de la civilisation ou s'ils seront visités par les fléaux qui ne sont que trop souvent ses satellites obstinés.

N'y a-t-il pas moyen d'échapper à ce dilemme de la barbarie avec les bonnes mœurs, ou de la civilisation avec leur corruption? et parce que la civilisation semble traîner partout à sa suite la dépravation, faut-il la maudire, faut-il la repousser? Encore une fois, n'est-il pas possible de jouir de ses bienfaits sans être rongé par ses maux? Dernièrement, un journal anglais citait, comme preuve que la civilisation a du bon, un fait attestant la disparition d'un horrible préjugé. Il racontait qu'un riche Hindou venait d'épouser une *veuve* sa compatriote. Ç'avait été, disait-il, un événement; mais, il y a seulement quelques années, le couple en question, s'il eût pu

Digitized by Google

concevoir un projet aussi hardi qu'un mariage dans ces circonstances, aurait été massacré par la population.

La civilisation a du bon; elle est préférable à la barbarie, cela ne fait pas de doute un seul instant. Toute la question consiste à l'introduire de manière que l'on s'en serve sans se blesser; et, si on la compare à un flambeau, à l'allumer de telle sorte qu'elle éclaire sans incendier. Cette question s'impose de nos jours, dans notre pays surtout, avec son régime de suffrage universel, au philosophe, à l'économiste, à l'homme d'Etat.

Nous voyons de généreux et hardis pionniers qui ne se contentent pas de s'en préoccuper d'une manière théorique, mais qui font invasion dans le domaine des faits, et traduisent leurs opinions par des actes. Ce ne sont là que des efforts isolés, qui, si méritoires qu'ils soient, ne sont point en proportion de la tâche à remplir. Il faut une direction plus large, un mouvement général qui procède non de la volonté de quelques individus, mais de l'action continue et persistante des lois. C'est par des lois franchement animées de l'esprit de la liberté que l'on mettra le village à la hauteur de sa position politique, et qu'on le défendra contre l'esprit de corruption dont les villes sont le foyer, en l'initiant aux avantages moraux et matériels de la civilisation.

JUSTIN AMÉRO.

Digitized by Google

DU

DROIT DE RÉUNION

Depuis la lettre impériale du 19 janvier dernier, les esprits ne cessent de se préoccuper des réformes annoncées sur la presse et le droit de réunion. Le projet de loi sur la presse est le plus considérable. Au point de vue politique, il a une portée énorme. Le droit de réunion, pour être moins essentiel et complexe, est cependant un de ces droits qui caractérisent et démontrent le mieux qu'un peuple est libre. Quels sont les principes généraux et les larges bases sur lesquels ce droit devrait s'appuyer dans un gouvernement monarchique et libéral? Quels sont les enseignements du passé et les nécessités du présent? Ce sont là autant de questions qui ne manquent ni d'à-propos ni d'intérêt.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que des esprits exclusivement empreints de l'idée d'autorité se sont obstinés à refuser au droit de réunion son caractère de droit naturel. C'est cependant là sa physionomie propre et indélébile. Le droit de réunion est un droit essentiel et primordial. Il n'existerait dans aucun document législatif, aucune charte ne l'aurait consacré, aucune constitution ne le formulerait, qu'il n'en serait pas moins un droit certain, incontestable, dérivé de la nature humaine, inhérent à un état social civilisé. Si, à diverses époques de notre histoire, des documents publics ont proclamé en face du pays le droit de réunion, l'innovation était dans cette proclamation même et non dans la création du droit. On ne l'inscrivait dans nos codes que parce qu'il avait été indignement nié et injustement méconnu.

L'histoire et le raisonnement affirment l'une et l'autre l'existence de ce droit naturel. En 1790, l'Assemblée constituante déclare que

Digitized by Google

« les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement et de former entre eux des sociétés libres, à la charge d'observer les lois qui régissent les citoyens. » La Constitution de 1791 dit : « La Constitution garantit comme *droits naturels et civils* la liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer, de publier ses pensées ; aux citoyens la liberté de s'assembler paisiblement et sans armes. » Ce principe légitime reparut en 1848. Article 1er du décret du 28 juillet : « Les citoyens ont le droit de se réunir, en se conformant aux dispositions suivantes. »

Ces principes sont-ils vrais? Ecrits ou non, ne renferment-ils pas une solution impérieuse? On dirait en vain qu'il faut se défier des prétendus droits primordiaux ; que les droits préexistants n'existent qu'en utopie ; qu'ils ne prennent corps et vie qu'autant qu'ils sont compatibles avec le milieu social où on les implante. Cette réflexion a sa valeur pour la réglementation d'un droit. Elle ne signifie rien sur la question de savoir s'il existe ou s'il n'existe pas. Qu'est-ce, en vérité, qu'une société dans laquelle vingt et un citoyens ne peuvent pas se réunir, discuter ensemble, quand ils se connaissent, avec calme, sans armes, sans les agitations du forum ou de la rue, loin des rassemblements tumultueux qui influencent les esprits et dénaturent les questions? Le dilemme est infaillible. Le droit de réunion est une résultante nécessaire de l'organisation sociale, ou nous retombons dans cet éternel système qui fatigue l'histoire par ses oscillations indécises : tantôt les permissions, les autorisations, les retraits d'autorisations, c'est-à-dire le caprice, l'arbitraire, le variable et l'inconséquent ; tantôt les prohibitions, ce qui est à la fois plus injuste et plus simple. Dans les deux cas, la confiscation du patrimoine direct et personnel du citoyen, l'anéantissement de son intervention dans les affaires, la substitution de la force publique au domaine de chacun, le bouleversement des rôles et des principes. Montrons donc moins de dédain pour les droits primordiaux, plus de respect pour ces principes fondamentaux qu'il est du premier devoir des gouvernements de maintenir et de stimuler ! Combien d'autres droits de même nature sont burinés dans les instincts et les volontés de l'homme, sans avoir besoin de figurer dans une charte, qui, si elle les créait aujourd'hui, pourrait les détruire demain !

Ce droit naturel et social reconnu, qu'on se garde bien surtout de faire de sa mise en œuvre une question de tolérance ou de police. Un droit qui ne vit que par la tolérance de la police est un droit mort-né. Il n'y a plus de droit quand l'exercice du droit est soumis à une permission quelconque. Est-ce à dire pour cela que le droit de réunion ne comporte pas des limites? Il n'est pas de droit qui soit illimité. Cette limitation est une conséquence forcée

Digitized by Google

du rapprochement des personnalités diverses dans un même milieu social. Mais cette diminution de liberté produite par la variété des contacts et la divergence des intérêts, n'empêche nullement, en bonne logique, que le droit reconnu par la législation ne soit fixe, large et indestructible.

Il est diverses formes sous lesquelles le droit de réunion peut se manifester dans la pratique. Le passé nous a appris qu'il en était de dangereuses, d'incompatibles avec la sûreté de l'Etat. Celles-là ne sont donc ni en harmonie avec les droits du citoyen, ni en concordance avec les exigences sociales. Deux mots ici se touchent de très près : le droit de réunion et le droit d'association. Souvent, le langage usuel les prend l'un pour l'autre et les confond. La langue académique elle-même ne les distingue pas nettement. Entre l'un et l'autre, quand on y regarde de près, les différences sont cependant saillantes. M. Martin (du Nord) disait dans une discussion législative : « Deux expressions ne doivent pas être confondues : les réunions et les associations. La réunion a pour cause des événements imprévus, instantanés, temporaires ; le motif venant à cesser, la réunion cesse avec lui. Les associations, au contraire, ont un but déterminé et permanent. » Un autre orateur, M. Hervé, ajoutait : « On a confondu le droit de se réunir avec la faculté de s'associer. Se réunir c'est vouloir s'éclairer ensemble (ce qui n'empêche pas de dîner) ; s'associer, c'est vouloir se concerter, se compter et agir. »

Tels sont bien, en effet, les caractères de la réunion et de l'association. La réunion est le début, le commencement ; l'association est le but et la fin. On se réunit pour s'associer ; la réunion est un fait passager ; l'association est continue. L'association, c'est une réunion avec périodicité, douée d'un esprit de suite, réglementée par une organisation. Elle fonctionne, se ramifie, se traduit dans des faits et s'affirme dans des actes déterminés, dans des correspondances, dans des mots d'ordre, dans des tentatives qui relient entre eux les différents membres, les diverses sections, et en font un tout compacte, serré, puissant. Cela dit, le droit de réunion ne se distingue-t-il pas nettement du droit d'association ?

Pour que le droit de réunion ne trouble pas l'ordre et ne dégénère pas en licence, pour qu'il reste dans ses vraies limites, il faut interdire le droit d'association, ou mieux, afin d'éviter toute ambiguïté, prohiber les affiliations ; permettre le droit de réunion, qui est l'élément simple, et défendre l'affiliation, qui est le composé. Lorsque les assemblées, usant du droit de réunion, manifesteront des vœux communs, lorsque les réformes qu'elles solliciteront seront les mêmes, elles chercheront naturellement à se grouper, à s'affilier, à recruter des adhérents nouveaux, à utiliser de tout côté les forces

Digitized by Google

qui s'éparpilleront dans le sein du pays. Cette tendance s'explique et se comprend à merveille. C'est ce résultat, cependant, qu'il est de l'intérêt général d'empêcher, et, pour accepter cette solution avec fermeté, les bonnes raisons ne manquent pas.

En théorie, le droit d'association, compris dans le sens d'affiliation, n'est que très difficilement compatible et conciliable avec l'existence d'un gouvernement réglé. On se figure très bien, à la rigueur, que le pouvoir soit si bien accepté, que son fonctionnement soit si conforme à la majorité du pays, qu'il n'ait rien à redouter d'une vaste association qui étendrait son action sur tout le territoire, et le favoriserait au lieu de le combattre. Mais cette réflexion de logique et de raison est presque irréalisable dans la pratique. Combien n'est-il pas plus vraisemblable qu'une filière d'associations, empreintes d'un esprit plus ou moins systématique d'opposition, déclare une guerre sourde tantôt au principe dynastique qu'un gouvernement doué de sens commun ne peut et ne doit jamais consentir à laisser discuter, tantôt à l'ensemble des actes de ce gouvernement, ce qui donnerait infailliblement naissance à la confusion, au désordre et à l'anarchie. Ainsi, les affiliations doivent demeurer interdites à cause des dangers inhérents à leur nature. Loin, dans une foule de circonstances, de seconder ce gouvernement, quel qu'il soit, dans un parallélisme d'efforts, elles en feraient presque infailliblement et de parti pris l'éternel point de mire de leurs attaques.

A cette raison pratique et théorique, il faut en ajouter une autre très respectable aussi, car elle est une question de droit constitutionnel. Ces affiliations, fussent-elles sérieuses et impartiales, usurperaient les droits de l'Assemblée législative ; elles lui feraient une de ces concurrences qui annuleraient le rôle légitime des vrais représentants du pays. Le côté représentatif légal du système gouvernemental ferait place à je ne sais quel système représentatif populaire incompatible avec le premier. Ajoutons que les affiliations constituées sans mandat, ne reposant que sur elles-mêmes, n'offriraient jamais une assez grande surface de responsabilité, à cause de leur nature collective et de leur personnalité insaisissable. De quel droit diraient-elles avec justesse qu'elles représentent le pays? Délibérer peut être le rôle de tous les citoyens ; mais agir, prendre des résolutions, ne saurait appartenir qu'au gouvernement lui-même, organe unique et constitutionnel des volontés et des intérêts de la nation.

En droit, par conséquent, les affiliations doivent demeurer interdites. L'expérience, pour peu qu'on consente à la consulter, ne laisse elle-même aucun doute sur ces vérités. De tout temps, on a compris

Digitized by Google

la nécessité d'interdire les affiliations; et toutes les fois qu'à de bien rares époques on les a permises, on n'a pas tardé à s'en repentir. On répète souvent que, dans de pareilles questions, il s'agit de concilier l'intérêt général et l'intérêt privé. On va voir, par l'histoire, qu'un des moyens qui assurent cette conciliation est précisément de permettre le droit de réunion et d'interdire l'affiliation.

Au début de la Révolution française, dès l'aurore de la liberté, pour ainsi dire, en 1790, l'Assemblée constituante elle-même, que les innovations libérales n'effrayaient pas, l'Assemblée décrète : « Il est défendu, à l'avenir, à toute association ou corporation d'entretenir, sous aucun prétexte, des correspondances avec l'armée..... Il est également défendu auxdits corps d'ouvrir ou de continuer de pareilles correspondances..... à peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public. » Un peu plus tard, en 1791, la même Assemblée s'en expliquait dans un langage catégorique : « L'Assemblée, considérant que nulle société, club, association de citoyens, ne peuvent avoir, sous aucune forme, une existence politique, ni exercer aucune action sur les actes des pouvoirs constitués et des autorités légales, soit pour former des pétitions ou des députations..... soit pour tout autre objet..... En cas que lesdites sociétés, clubs ou associations fissent quelques pétitions en nom collectif, quelques députations au nom de la société, et généralement tous actes où elles paraîtraient sous les formes de l'existence politique, ceux qui auront présidé aux délibérations, porté les pétitions, composé ces députations ou pris une part active à l'exécution de ces actes..... seront condamnés, etc. »

Telles sont les idées saillantes d'un décret sur les sociétés populaires émané de la Constituante, et les motifs sur lesquels s'appuie le rapport qui le précède sont aussi vrais aujourd'hui qu'alors. — Il commence par affirmer que les sociétés populaires ont pris une espèce d'existence politique qu'elles ne doivent pas avoir. Tous les citoyens, habitants d'un pays libre, doivent pouvoir s'assembler publiquement. Voilà un premier principe. Mais il en est un autre. Il n'y a de pouvoirs que ceux qui sont constitués par la volonté du peuple, exprimée par ses représentants; d'autorité, que celle qui est déléguée par lui; d'action légitime, que celle de ses mandataires revêtus de fonctions publiques. Pour faire marcher de front ces principes, l'Assemblée n'a reconnu que les individus d'une part, et le Corps social de l'autre. Comme résultante logique, elle a interdit toute pétition, toute affiche sous un nom collectif. Il serait facile ici de toucher à l'exagération. Entre ce corps social si écrasant de puissance et l'individu si faible et si perdu dans l'ensemble, il faut cependant une gradation de forces vives qui tiennent la vie publique

Digitized by Google

et le droit individuel en haleine. Ce vide intermédiaire, c'est le droit de réunion qui le comblera. Mais une réunion qui sort de la situation privée qui lui est propre, pour devenir publique et extérieure, détruit la Constitution et n'est propre qu'à semer l'agitation.

Les sociétés populaires ne peuvent avoir d'affiliations à une espèce de métropole; cette correspondance politique mènerait nécessairement à deux résultats également funestes : à prendre une existence publique et à entretenir ces divisions que tout bon citoyen doit chercher à éteindre..... Les députations, les adresses sous un nom collectif, l'assistance à des cérémonies publiques, les recommandations, les certificats donnés à quelques favoris, la louange et le blâme distribués à des citoyens sont autant d'infractions à la loi constitutionnelle ou des moyens de persécution dont les méchants s'emparent..... Les associés peuvent s'instruire, disserter, se communiquer leurs lumières, mais leurs conférences, leurs actes intérieurs ne doivent jamais franchir l'enceinte de leurs assemblées ; aucun caractère public, aucune démarche collective ne peuvent les signaler..... Avons-nous besoin de dire que l'existence publique des sociétés, leurs affiliations, leurs journaux, leurs pétitions en nom collectif, leur influence illégale sont propres à alarmer tous les citoyens paisibles et à éloigner tous ceux qui veulent vivre tranquillement sous la protection des lois? — Il est dans la nature des choses que les sociétés délibérantes cherchent à acquérir quelque influence extérieure, que des hommes pervers ou ambitieux tentent de s'en emparer et d'en faire des instruments utiles à leur ambition ou à leur vengeance; si les actes de ces sociétés deviennent publics, si des affiliations les transmettent, si des journaux les font connaître, on peut rapidement avilir et décréditer une autorité constituée, diffamer un citoyen, et il n'y a pas d'homme qui puisse résister à cette calomnie..... Croyez que c'est beaucoup à cela que tiennent l'ordre public, la confiance et la sécurité d'une foule de citoyens. Nul ne peut avoir d'autre maître que la loi. Si les sociétés pouvaient avoir quelque empire, si elles pouvaient disposer de la réputation d'un homme, si, corporativement formées, elles avaient d'un bout de la France à l'autre des ramifications et des agents de leur puissance, les sociétés seraient les seuls hommes libres, ou plutôt la licence de quelques affiliés détruirait la liberté publique. Il ne faut donc ni affiliations de sociétés ni journaux de leurs débats[1].

On ne saurait mieux dire. Et quelle force un pareil langage n'acquiert-il pas auprès des hommes les moins timorés, quand on sait qu'il émane de l'Assemblée constituante, le corps politique le plus libéral qu'il y ait eu !

La Convention ne sut pas, malheureusement, s'arrêter à d'aussi sages résolutions, et, en 1794, il fallut un nouveau décret pour dire : « Toutes affiliations, agrégations, fédérations, ainsi que toutes

[1] Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi de 1791.

Digitized by Google

correspondances en nom collectif entre sociétés, sous quelque dénomination qu'elles existent, sont défendues comme subversives du gouvernement et contraires à l'unité de la République. Aucunes pétitions ou adresses ne peuvent être faites en nom collectif; elles doivent être individuellement signées. » En 1795, la Convention nationale elle-même est obligée de dissoudre ainsi les assemblées populaires. « Toute assemblée connue sous le nom de club ou de société populaire est dissoute..... » En 1798, le Directoire exécutif se plaint encore « que la plupart des sociétés semblent former des corporations dans l'Etat. Que les citoyens qui les composent et agissent collectivement violent évidemment la Constitution, qui ne reconnaît d'autres corps, d'autres réunions sous des dénominations collectives que les autorités constituées »

Le décret du 28 juillet 1848, qui, cependant, permettait les clubs, n'en avait pas moins un art. 7 ainsi conçu : « Sont interdits : les rapports, adresses et toutes autres communications de club à club, les députations ou délégations de commissaires faites par un club, quel que soit l'objet de la mission des députés ou délégués. Sont également interdits : toutes affiliations entre clubs, tous signes extérieurs d'association et toutes affiches, proclamations et pétitions collectives de clubs. Il est interdit à tous clubs ou réunions de prendre des résolutions dans la forme de lois, décrets, arrêtés, ordonnances, jugements ou autres actes de l'autorité publique. » Et le rapport qui précède ce décret dit en termes significatifs : « Dans un siècle comme le nôtre, où les systèmes les plus insensés se font jour, tout est perdu si vous les laissez se saisir, par la filière des clubs, d'une part du gouvernement. Aucun pouvoir libre ne peut à la longue soutenir cette lutte sans succomber. Aucun ordre politique ne peut résister à un dissolvant de tant de puissance, à un tel germe de mort sociale. »

Voilà, certes, un faisceau de documents qui ne laisseront de doute dans aucun esprit. Autant la liberté doit être chère, autant faut-il éviter tout ce qui la compromettrait elle-même et se défier de ces solutions vagues et nébuleuses qui, malsaines dans la pratique, ne rapportent à leur auteur que le profit d'une égoïste popularité. Instruits par le raisonnement et par les précédents, nous sommes donc autorisés à conclure que les affiliations sont essentiellement illégales, dangereuses, intolérables dans un Etat qui compte pour quelque chose l'ordre et la sécurité publique.

A côté de cette question des affiliations, il s'en présente une autre qui se rattache à celle-là par de puissantes analogies. Dans une société libre, au sein d'une agitation purement pacifique, doit-on permettre les clubs et les meetings? Sans doute, ici plus que tout à

Digitized by Google

l'heure, la réponse dépend de la situation d'un pays, de son esprit national et de ses mœurs publiques. Et, quoiqu'on ne puisse plus raisonner ici avec la même rigueur théorique, néanmoins les motifs de décision se pressent avec abondance.

Qu'est-ce qu'un club? Qu'est-ce qu'un meeting? Ces mots-là nous viennent d'Angleterre. Sans remonter jusqu'à leur origine pour interroger la signification qui est inscrite à leur naissance, que représentent-ils en France? Le club se reconnaît à deux caractères : d'abord, on y discute tout et principalement les affaires d'Etat; ensuite, la réunion est ordinairement publique, ouverte à tout venant. Le meeting, lui, c'est, pour ainsi dire, un club en plein air qui naît fortuitement, délibère à ciel ouvert et ne se renouvelle qu'accidentellement. Ces caractères étant donnés, l'utilité des clubs et des meetings s'impose-t-elle à ce point qu'il soit bon de les implanter dans notre pays et de leur donner droit de cité dans notre législation? Sont-ce là des annexes indispensables du droit de réunion? Certes, si le droit de réunion les entraînait nécessairement, par lui-même, à ce point qu'il n'existât pas sans eux, on devrait s'empresser de les admettre. Mais le *club* et le *meeting* ne renferment-ils pas, au contraire, un caractère commun qui n'importe nullement à l'existence et à la pratique du droit de réunion? L'un et l'autre font appel à tout le monde, au premier venu; ils se recrutent parmi des associés qui sont associés un moment, par hasard, mais qui, en réalité, sont et resteront totalement étrangers les uns aux autres. Ce n'est pas là l'exercice vrai du droit de réunion. On met en avant que ces clubs, dont la porte est ouverte au premier venu, seraient un foyer de civisme ouvert à chaque passant; qu'ils deviendraient une école, sinon obligatoire, du moins gratuite, de patriotisme et de civisme; que l'opinion publique s'y préparerait et s'y formerait en s'y épurant. Erreurs et illusions! Il faut n'avoir jamais assisté à une discussion dans le sein d'une assemblée pour se laisser emporter au flot d'une telle crédulité. La publicité absolue du club et du meeting, c'est le meilleur moyen que rien de sérieux ne se fasse; si vous admettez des hommes qui ne se connaissent pas, qui n'aient pas d'idées communes, qui ne poursuivent pas un but identique et réfléchi, qui ne soient pas liés entre eux par certains liens sociaux, de goût, de profession, de tendances, de relations antérieures et préfixes, vous aurez des hommes accessibles à toutes les influences, et principalement aux mauvaises, avec une foule d'utopistes, qui s'adresseront aux passions et non à la raison. De cette fournaise intéressée et ardente, on peut garantir à l'avance, si on consent à prendre les hommes tels qu'ils sont, qu'il ne sortira aucune réforme désirable. Quant au meeting, quant à cette variante

Digitized by Google

du club, par combien de côtés ne s'écarte-t-il pas encore de l'exercice sainement entendu du droit de réunion? Aujourd'hui, ces clubs et ces meetings existent pleinement en Angleterre. Ils ne sont restreints par un contrôle préventif d'aucune sorte. Dans les premières années de ce siècle, la Grande-Bretagne fut, il est vrai, obligée de recourir à des mesures prohibitives. Les autorités devaient être d'avance informées des meetings. Les heures et jours étaient indiqués. Pour éviter des rassemblements trop considérables sur un point, ces assemblées ne devaient avoir lieu que par paroisse. Aujourd'hui, on a renoncé à ces lois, qui sont tombées en désuétude. Elles sont impossibles d'ailleurs; le droit de s'assembler en public, si il est concédé dans une mesure, ne peut pas être arbitrairement restreint. Par sa nature, il se refuse, pour ainsi dire, à de semblables limitations. Une ligne de démarcation légale, sensible et reconnaissable, vous échappe complétement. Eh bien! libre dans son entière expansion, un pareil droit peut être bon en Amérique et en Angleterre; mais que de pays civilisés où il serait dangereux au premier chef, impossible même? Spécialement chez nous, en France, l'exagération du droit ne compromettrait-elle pas, dès le premier jour, l'exercice du droit tout entier? On a beau dire que quand une idée est bonne elle est écoutée; que l'utopie d'un rêveur est, au contraire, impitoyablement sifflée; que le meeting, suivant une image assez pittoresque, est un crible qui vanne les idées. Ces avantages existent plus dans une imagination complaisante que dans la réalité. Qu'on prenne la peine de considérer avec quelle facilité un meeting, de pacifique qu'il est au début, va devenir tumultueux et menaçant. Quelle est la force humaine qui, dans un cas donné, l'arrêtera sur cette pente glissante? Le meeting, le trouble et l'émeute se touchent de très-près.

Aussi n'est-il pas étonnant que les clubs et les meetings n'aient pas pris racine dans notre pays. Nos premières assemblées républicaines, après les avoir permis, ont été obligées de les défendre. La même chose est arrivée à la République de 1848. Il serait injuste de trop insister sur cette prétendue nécessité, qui, pour s'être présentée deux fois, n'est pas, par cela même, en bonne logique, fatale et absolue. Mais, enfin, c'est un appoint d'expérience qu'on serait coupable d'omettre et imprudent d'oublier. « Les clubs, disait le gouvernement provisoire, sont pour la République un besoin, pour les citoyens un droit. » Qu'est-il arrivé pourtant? Sans parler de la dissolution des clubs Raspail et Blanqui, l'Assemblée nationale législative, en 1849, « autorisait le gouvernement pendant un an (et cette loi dut être prorogée) à interdire les clubs et autres réunions publiques qui seraient de nature à compromettre la sécurité publique. »

Digitized by Google

« L'action des clubs, disait l'exposé des motifs, fait, en quelque lieu, des ravages auxquels la puissance publique doit mettre un terme. » Et le rapport ajoutait ces paroles décisives : « L'interdiction des clubs est autorisée ou commandée par la Constitution elle-même. En effet, les clubs, par leur organisation même, par les passions qui s'y développent naturellement, par les affiliations qui tendent toujours à s'établir entre les diverses sociétés du même genre, par le personnel où se recrutent les affiliés, forment un Etat dans l'Etat, une force désordonnée et irresponsable, à côté du pouvoir régulier et responsable. Ils sont une cause permanente d'agitation dans les grands centres de population, et un instrument de terreur dans les petites localités. L'histoire nous les montre arrêtant la marche du gouvernement, quand ils ne parviennent pas à le dominer, et coalisant, contre le repos de tous, les mauvais sentiments des pervers..... D'ailleurs, le territoire de la République ne doit pas être une arène préparée pour que les passions violentes et subversives s'agitent et se heurtent à leur gré ; pour que les uns et les autres, s'enrégimentant sous des drapeaux différents, soient toujours prêts à en venir aux mains, contrairement aux droits et à la liberté d'autrui, et aux intérêts de la sécurité publique. Nous voulons le règne de la Constitution et le gouvernement des autorités populaires émanées du suffrage universel. »

Qui, de gaieté de cœur, voudrait encourir de pareilles éventualités?

Nous arrivons donc à cette double conclusion, d'une part, que les affiliations doivent être interdites ; d'autre part, que les clubs et les meetings doivent l'être aussi. Ce sont là autant de formes de réunions qui ne sont pas légitimes ; qui ne se justifient par rien ; qui n'émanent d'aucun principe. Libre à tous de s'édifier en commun, de délibérer avec autrui. Soit, très bien. Mais défense expresse d'agir en dehors de cette réunion privée ; d'empiéter sur le rôle gouvernemental, de créer une force plus ou moins irresponsable et inconsciente, collective et artificielle.

Mais nous en avons fini maintenant avec les restrictions ; elles sont assez nombreuses. Il est temps d'étudier ce qui doit être permis? Quelle est la part de liberté qu'on fera à l'homme et au citoyen?

Il est inutile de s'appesantir sur ce que notre législation avait de dur, de draconien, d'impossible. C'est à n'y pas croire. Art. 291 du Code pénal : « Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués, pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la

Digitized by Google

société. » L'exposé des motifs de cet art. 291 est admirable. Il déclare d'abord que le droit absolu et indéfini qu'aurait la multitude de se réunir, pour traiter d'affaires politiques, religieuses ou autres de cette nature, serait incompatible avec l'état politique d'alors. Mais il ajoute avec une adorable naïveté « qu'il est aussi dans l'essence du gouvernement monarchique de n'admettre aucunes rigueurs inutiles ; qu'il n'interviendra donc point, hors les cas qui l'intéresseraient spécialement, dans ces petites réunions que les rapports de famille, d'amitié ou de voisinage, peuvent établir sur tous les points d'un si vaste empire, et que, lorsqu'il ne se passera, dans ces petites réunions, rien de contraire au bon ordre, l'autorité publique, qui ne saurait être tracassière, ne leur opposera aucune obligation spéciale, eussent-elles pour objet la lecture en commun de journaux ou autres ouvrages. »

On ne s'étonnera pas que M. Guizot ait prononcé ces paroles en 1834 : « J'ai dit que l'art. 291 ne figurerait pas éternellement dans les lois d'un peuple libre, pourquoi ne le dirais-je pas aujourd'hui ? Il viendra, je l'espère, un jour où la France pourra voir l'abolition de cet article comme un nouveau développement de liberté. Mais, jusque-là, il est de la prudence des Chambres de maintenir cet article. » Le 10 avril 1834, on renchérit encore sur l'art. 291 du Code pénal, en le déclarant applicable aux associations de plus de vingt personnes, alors même que ces associations seraient partagées en sections d'un nombre moindre. 1848 avait effacé un moment ces lois. Un décret de 1852 les a rétablies dans leur entier.

Voilà où en est la législation française sur le droit de réunion. Quelles garanties doit-on exiger, en définitive, dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité des bons citoyens, et de la sécurité gouvernementale et dynastique? Deux garanties sont pleinement suffisantes. Point d'affiliation ; pas de clubs ou de meetings. En dehors de là, latitude absolue. Qu'on soumette les réunions à la présence d'un officier de police ou d'un fonctionnaire, qui assistera aux assemblées sans autre rôle que celui de témoin, comme le sergent de ville qui, dans un ordre inférieur, veille dans la rue ; très bien. Qu'on exige un local fermé au public proprement dit, très bien encore ; qu'on oblige même l'assemblée à indiquer par avance le lieu et le jour de ses réunions, voire le nom de ses membres, ce qui serait à la fois une garantie énorme pour le pouvoir et un frein à l'encontre des assemblées tumultueuses ; rien de tout cela ne porte réellement atteinte au droit de réunion, entendu dans son sens véritable, restreint à son caractère privé. Toutes ces formalités, plus ou moins minutieuses, ne l'entament ni dans sa nature, ni dans son application pacifique et saine. Mais, par contre, il est impossible de

Digitized by Google

le morceler. De quoi donc s'occupera-t-on, s'il peut y être question de tout..... de tout..... excepté de la politique, de la religion, des impôts et de l'économie sociale? On n'y soulèvera donc que des questions de sciences, de beaux-arts, de littérature, de commerce, de finances, de sociétés coopératives! Mais, que dis-je, nous empiétons déjà sur l'économie sociale! Qu'est-ce qui n'est pas de l'économie sociale? A propos du projet de loi actuel, ou prétendu tel, toutes ces réflexions ont été déjà approfondies, ont déjà vieilli, et n'apprendraient rien de nouveau à personne, tant elles ont persuadé tout le monde..... Le seul point que nous nous sommes proposé de mettre en relief, c'est que, au crible de la raison et même de la prudence, en dehors des exclusions que nous avons signalées, le droit de réunion, à peine de ne plus être sérieux, ne saurait être ébréché davantage, et, qu'ainsi entendu, il ne renferme en lui-même rien qui ne doive être concédé sans crainte à un peuple civilisé, qui ne soit compatible avec une obéissance légitime et respectueuse envers le gouvernement. La République de 1848 n'avait pas, il est vrai, adopté un pareil système. Peut-être trouvera-t-on qu'elle avait pris un singulier parti; elle distinguait trois sortes de réunions : d'abord les réunions publiques politiques, autrement dit les clubs politiques accessibles à tout le monde. La publicité semblait au législateur d'alors une des plus sérieuses garanties contre toutes les éventualités délictueuses ou désordonnées. A côté des clubs politiques, se plaçaient tour à tour les réunions non publiques et non politiques, et, enfin, les réunions non publiques, mais politiques. Les réunions non publiques et non politiques étaient à peu près traitées comme les clubs politiques. C'était une assimilation bien exagérée. Dans les deux cas, on exigeait non pas une autorisation gouvernementale, bien entendu, mais une déclaration des associés faisant connaître au maire de la localité le lieu, l'objet de la réunion, le nom des fondateurs, administrateurs et directeurs. Quant aux réunions non publiques, mais politiques, chose non moins singulière, quoique expliquée dans une certaine mesure par la classification même de l'Assemblée nationale, celles-là, qui devaient paraître médiocrement dangereuses, étaient envisagées d'un œil moins favorable..... Elles ne pouvaient se former qu'avec la permission de l'autorité municipale et aux conditions qu'elle déterminerait, sauf recours, en cas de refus, à l'autorité supérieure. L'administration avait toujours la faculté, d'ailleurs, de révoquer l'autorisation accordée et de faire fermer les réunions qui n'en seraient pas pourvues. Cette sévérité extraordinaire avait sa source dans cette idée étrange, que la non-publicité de la séance la mettait par cela même en suspicion. Comme si, au contraire, la pu-

Digitized by Google

blicité n'était pas un élément de propagande, de contagion, pour les mauvais projets, comme si une réunion privée, à laquelle assistait un fonctionnaire délégué n'offrait pas de tout autres probabilités de légalité et de calme. Au point de vue du bon ordre, qui ne préférera une réunion restreinte à ces rassemblements qui ne se font, pour ainsi dire, qu'en plein air et sous la voûte du ciel? En un mot, ce qui semblait le plus à redouter, c'était la non-publicité; ce serait vrai si on entendait par là une société secrète. Mais tel n'était très certainement pas le sens du mot. Une société était non publique par cela seul qu'elle n'était pas un club et que les portes n'étaient pas ouvertes à tout le monde. On trouvera sans doute qu'une non-publicité, dans de pareilles conditions, ne présente pas le moindre danger.

En laissant de côté l'Angleterre et l'Amérique, qui, elles aussi, proclament avant tout la publicité la plus illimitée, en ne risquant pas, par des législations aussi aventureuses et étrangères à nos mœurs, de compromettre une fois de plus l'établissement du droit de réunion en France, en conférant au gouvernement tous les droits de surveillance qu'il peut souhaiter dans l'intérêt du pays et de l'autorité, en l'armant, pour les réunions comme pour les troubles individuels, d'une faculté de contrôle qu'aucun homme raisonnable ne saurait marchander; en remettant entre ses mains les armes du droit commun, qui en elles-mêmes seraient suffisantes, mais qui, pour les esprits craintifs, seraient à la rigueur facilement aggravées, pourquoi ne dirait-on pas, comme la Belgique, qui, pour l'avoir dit, écrit et pratiqué, n'en est pas morte.

Considérant que les entraves mises à la liberté d'association sont des infractions aux droits sacrés de la liberté individuelle et politique :

Art. 1er. — Il est permis aux citoyens de s'associer comme ils l'entendent, dans un but politique, religieux, philosophique, littéraire, industriel ou commercial.

Art. 2. — La loi ne pourra atteindre que les actes coupables de l'association ou des associés, et non le droit d'association lui-même.

Art. 3. — Aucune mesure préventive ne pourra être prise contre le droit d'association.

Art. 4. — Les associations ne pourront prétendre à aucun privilége.

Art. 5. — Toute loi particulière et tout article des Codes civil, pénal et de commerce, qui gênent la liberté de s'associer (les sociétés pécuniaires et purement commerciales mises en dehors) sont abrogés [1].

Et encore pourquoi ne dirions-nous pas comme la Belgique :

Considérant que le domaine de l'intelligence est essentiellement libre,

[1] Arrêté du gouvernement provisoire du 16 octobre 1830.

Digitized by Google

qu'il importe de faire disparaître à jamais les entraves par lesquelles le pouvoir a jusqu'ici enchaîné la pensée dans son expression, sa marche et ses développements :

Art. 1er. — Il est libre à chaque citoyen ou à des citoyens associés dans un but religieux et philosophique, quel qu'il soit, de professer leurs opinions comme ils l'entendent, et de les répandre par tous les moyens possibles de persuasion et de conviction.

Art. 2. — Toute loi ou disposition qui gêne la libre manifestation des opinions et la propagation des doctrines par la voie de la parole, de la presse ou de l'enseignement, est abolie.....

Art. 4. — Toute institution, toute magistrature créées par le pouvoir, pour soumettre les associations philosophiques ou religieuses et les cultes, quels qu'ils soient, à l'action ou à l'influence de l'autorité, sont abolies [1].

Une semblable législation a du moins le mérite d'être nette, et si le droit de réunion proprement dit était ainsi transporté dans notre pays, comment peut-on sérieusement penser, avec les moyens d'action de l'autorité et les armes légitimes de répression, en mettant à l'écart, comme nous l'avons fait, l'affiliation et la publicité des clubs, qu'il compromettrait l'ordre et bouleverserait la société !

HENRI AMELINE.

[1] Autre arrêté du gouvernement provisoire du 16 octobre 1830.

Digitized by Google

LA PRÉDICATION CATHOLIQUE ET L'ESPRIT MODERNE

LES CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

PREMIÈRE PARTIE

Quand Bossuet, Bourdaloue, Fénelon prêchaient à la cour ou à la ville, ils se renfermaient dans le dogme, dans la vie des saints, dans la morale évangélique : le dogme, qui trouvait encore des auditeurs au XVIIe siècle, ils l'expliquaient sans avoir besoin de le discuter, ni surtout de le défendre; les saints, ils les racontaient et les louaient; la morale, ils en adressaient les leçons à tout le monde, et c'était là le côté social, ou, comme on dirait aujourd'hui, le côté humanitaire de leur mission, le tempérament qui seul (avec les chansons) faisait brèche au pouvoir absolu. Encore, la brèche était-elle de médiocre ouverture. On sait pour combien de temps les mercuriales de l'avent ou du carême convertissaient Louis XIV ; mais il faut se demander ce qu'eût été une autorité comme la sienne sans le contrepoids, même intermittent, de l'idée religieuse; l'histoire de l'Orient et celle de Rome, sous certains empereurs, nous fournis-

Digitized by Google

sent la réponse. L'éloquence de la chaire porte alors le cachet du siècle, ordonné et majestueux comme celui qui en mène le char triomphal; toujours noble et mesurée, même dans ses plus sévères hardiesses, ses objurgations ne sont jamais satiriques, ni ses leçons irrespectueuses. Elle s'en prend aux vices de l'humanité, non à ceux de l'état social; elle trace des portraits, tantôt avec l'emporte-pièce de Bourdaloue, tantôt avec le crayon minutieux et patient de Massillon, portraits du conquérant, du débauché, de l'ambitieux, du joueur, nulle silhouette politique, nulle allusion sociale, pas un mot des doctrines courantes en dehors de la théologie. Je me trompe : Bossuet, dans une oraison funèbre, fait au P. Malebranche l'honneur de réfuter en six lignes son idéalisme panthéiste. En fait de politique, quelques lieux communs sur les devoirs des rois, quelques généralités à propos d'une nation voisine, d'un roi décapité outre-Manche et d'une reine fugitive, des vues de génie sur le peuple qui suit en aveugle dès qu'on lui a présenté l'appât de la liberté, sur les révolutions qui se dévorent elles-mêmes et périssent par leurs propres excès, mais des vues d'ensemble gardant quelque chose d'abstrait et en quelque sorte d'impersonnel, tenant plus du moraliste que de l'homme d'Etat.

La parénétique, voilà en effet la pente où se laissa glisser la prédication catholique quand elle se vit contrainte de reléguer le dogme au second plan; elle finit, au XVIIIe siècle, par n'être plus autre chose avant de s'éteindre presque entièrement. Au milieu du débordement d'incrédulité religieuse qui signale cette époque, le christianisme n'a de soutiens que le groupe honnête et muet des Louis Racine, des Rollin, qui le défendent non pas par la parole, mais par leur caractère et leur vie; pas un orateur, pas un apôtre pour tenir tête à l'orage : « Que fait cependant l'Eglise? demande le P. Lacordaire jetant les yeux sur ce siècle. L'Eglise semble pâlir. Bossuet ne rend plus d'oracles; Fénelon dort dans sa mémoire harmonieuse; Pascal a brisé au tombeau sa plume géométrique; Bourdaloue ne parle plus en présence des rois; Massillon a jeté aux vents du siècle les derniers sons de l'éloquence chrétienne. Espagne, Italie, France, par tout le monde catholique, j'écoute, aucune voix puissante ne répond aux gémissements du Christ outragé. Ses ennemis grandissent chaque jour. Les trônes se mêlent à leurs conjurations. Catherine II, du milieu des steppes de la Crimée, au sortir d'une conquête sur la mer ou sur la solitude, écrit des billets tendres à ces heureux génies du moment; Frédéric II leur donne une poignée de main entre deux victoires; Joseph II vient les visiter et dépose la majesté du Saint-Empire romain au seuil de leurs académies. Qu'en dites-vous? Que dites-vous du silence de Dieu? Qu'est-ce

Digitized by Google

qu'il fait? Déjà le siècle a marqué le jour de sa chute; attendez une heure, deux heures, trois heures..... demain matin, ils enterreront le Christ. Ah! ils lui feront de belles funérailles; ils ont préparé une procession magnifique; les cathédrales en seront; elles se mettront en route et s'en iront deux à deux, comme les fleuves qui vont à l'océan, pour disparaître avec un dernier bruit. Qu'en dites-vous, encore une fois? C'est vrai, Dieu se taisait..... » La prédication est donc nulle pendant cette période. Loin de venir en aide au catholicisme, elle serait plus propre à le compromettre par son insuffisance. Elle ne comprend rien au travail intérieur de la vieille société ni au mouvement des esprits; elle ne s'y associe pas; elle ne veut pas le suivre et ne sait pas lui résister. Nul sermonnaire ne songe à répondre aux encyclopédistes, à Helvétius, à d'Holbach, à Lamettrie, en exposant la spiritualité de l'âme, son immortalité, les principes de la morale, les preuves démonstratives de l'ordre providentiel. Fénelon avait traité ces questions par lettres, mais lui-même eût été fort surpris qu'elles usurpassent la place consacrée aux développements traditionnels des sermons ordinaires. Cette usurpation est aujourd'hui un fait accompli, et si les *Lettres au duc d'Orléans sur divers sujets de métaphysique* (ou plus exactement de simple psychologie), eussent été transportées du livre dans la chaire, elles eussent été les premières « conférences. »

Qu'on mesure déjà par là le chemin qu'a fait la prédication catholique; mais que sera-ce si, non contente de philosopher, on la voit parcourir les phases de l'histoire, entrer profondément dans les entrailles du temps présent, toucher aux questions les plus vitales de la démocratie, refléter la société moderne et enfin marcher avec elle, d'un pas inégal peut-être, *sequitur non passibus æquis*, peut-être forcé, qu'importe? Elle marche; constatons le fait sans vouloir sonder les reins et les cœurs. Aussi bien, pourquoi suspecter les intentions? Ce ne serait pas une maladresse que ce serait une gratuite injure, dont ne se souillera jamais notre pensée ni notre plume. Vous passerez, s'écrient les éloquents interprètes de la doctrine catholique, vous passerez, systèmes humains, capricieuses théories, rêves de l'esprit abandonné à lui-même, et « l'Eglise restera; » — « aujourd'hui comme hier, au nord et au midi, à l'orient et à l'occident, ses papes, ses évêques, ses docteurs, ses prêtres, ses fidèles, ses néophytes, répètent sa doctrine, » doctrine « sans éclipse, » fondamentale aussi bien qu'immuable : l'immutabilité d'une « race de granit. » Soit, elle est immuable, mais non immobile; ses ennemis seuls, ou d'imprudents amis, pourraient songer à lui lancer ce pavé. C'est ce que je voudrais essayer de montrer en étudiant les caractères de la prédication catholique dans ces trente dernières années,

Digitized by Google

et sous sa forme la plus neuve et la plus éclatante, celle que lui ont imprimée les illustres *conférenciers* de Notre-Dame, Lacordaire, Ravignan, le R. P. Félix, le R. P. Hyacinthe. Cette esquisse, j'allais dire ce compte rendu, *scribitur ad narrandum*, est, croyons-nous, la plus grande preuve de respect qui puisse lui être donnée. C'est en même temps une page de l'histoire de la littérature et de la société au XIXe siècle.

I

Après une première tentative de M. Frayssinous, à Saint-Sulpice et à l'église des Carmes, suivie d'un essai collectif à Notre-Dame, en 1835, l'abbé Lacordaire inaugura définitivement, en 1836, les conférences de la métropole, et l'on sait aujourd'hui, grâce à la correspondance d'Ozanam, la part qu'avait prise à leur institution le futur commentateur de la *Divine Comédie*. L'année suivante, ce fut le tour du P. de Ravignan, et ainsi pendant onze années, jusqu'à la retraite volontaire du premier, ces deux hommes, semblables par un côté, si dissemblables par d'autres, se succédèrent devant un auditoire d'élite, mais dont le christianisme, tout au plus intérieur, était, pour ainsi dire, à l'état latent, en puissance, mais point en acte. Leurs conférences, en évoquant à nos yeux le milieu intellectuel et social dans lequel s'est agitée la génération qui nous a précédés, nous donneront une juste idée de l'état des esprits il y a une trentaine d'années, et nous feront vivre pour un instant la vie de nos pères.

« L'Eglise, dit le P. de Ravignan, accepte franchement le milieu où il lui est donné de combattre et de vivre. Elle l'accepte libre, éclairé, industrieux, inquiet, agité ; elle demande qu'on l'accepte aussi libre elle-même, paisible, forte, et seulement contraire à l'erreur, à l'inconséquence, aux préventions tyranniques, aux maux oppresseurs des sociétés. » Elle accepte donc en principe le progrès. Mais où est le progrès, et quel est-il ? « Qu'est-ce donc que cette loi prétendue du développement nécessaire et progressif de l'humanité, intelligence ou matière ? où est-elle ? qui l'a bien conçue, énoncée, avec quelque précision du moins ? Personne et nulle part. » Il nous semble que l'important n'est pas de savoir si elle est suffisamment précisée, mais s'il y a réellement un progrès à constater et en quoi il consiste. Certes, il est bien permis à un orateur catholique de lui fermer l'avenir et de le nier quant au présent en ce qui regarde l'idée religieuse ; mais il ne saurait le méconnaître dans

Digitized by Google

la science, et par conséquent dans l'intelligence. Pour être exact et complet, il faut distinguer, sans quoi, en confondant tout dans un seul élément social, on sera bien près de condamner l'intelligence avec la science. Que l'idée du progrès soit encore mal définie, que sa poursuite entraîne des luttes et son enfantement des convulsions, cela est incontestable ; toujours est-il que c'est un fait qui s'impose ; le tout est de s'entendre sur les voies et moyens, et les réserves dictées par le sentiment catholique ne mettent que mieux en relief la nécessité pour le catholicisme de compter avec lui. Mais, dès le début, il est un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est l'inquiétude vague qui travaille les esprits à l'endroit du sentiment religieux, la nécessité de se rattacher à quelque croyance fixe et rassurante, touchant les idées que la religion embrasse, en un mot le besoin de foi. « Si les réalités de la vie ne nous pressaient pas, s'écrie Lacordaire, si la vie était une réunion académique, si nous n'avions qu'à penser et à écouter nos pensées, peut-être le mystère serait-il supportable. Mais je vous adjure tous, la vie est-elle si facile et de si peu de poids, que nous puissions accepter avec tant de douleurs le désespoir de ne pas même nous les expliquer? Quoi ! je veux connaître, et la connaissance me trahit ; je veux aimer, et l'amour me trahit ; je veux vivre, et la vie me trahit ; j'erre entre la bénédiction et la malédiction, ne sachant si le Dieu qui m'a fait est un bon ou un mauvais génie. Je vois mes semblables souffrir, et encore que je ne souffrisse pas moi-même, pourrais-je me séparer des maux de l'humanité, et ma cause de sa cause ?..... En sortant d'ici, messieurs, montez à un sixième étage de cette cité ; là, vous trouverez la vie telle qu'elle est, et vous jugerez au pied de ces grabats si vous pouvez y porter les systèmes des sages de ce monde. » Il faut une réponse à l'énigme de la destinée, l'âme humaine a soif de certitude, et pourtant rien ne lui est d'une plus difficile conquête. Sans parler de sa passion de liberté qui lui fait regarder comme « une servitude » le vrai lui-même, parce que ses liens sont irrévocables et comme s'ils lui dérobaient « une partie de sa souveraineté, » sa puissance de connaître a des limites ; notre esprit est « tiraillé » entre les contraires. « Le soir, dans notre cabinet, au coin de notre feu, la tête appuyée sur notre table ; nous pensons ; un système de vie nous apparaît ; il nous pousse du coude, en nous disant : Ecoute-moi, je suis la vérité. Nous passons dans une rue, un ami, un compagnon de notre premier âge nous met la main sur l'épaule ; il y a du temps que nous ne l'avons vu ; il a appris ; il a connu dans le chemin de ce monde des hommes qui l'ont persuadé ; il nous dit : Ecoute, j'ai la doctrine, j'ai la vérité..... Que voulez-vous que fasse la raison ainsi battue par tant de doctrines con-

Digitized by Google

traires, défendues chacune avec ardeur par l'éloquence et le dévouement? Quelles incertitudes! quels tourments! La petite barque du pêcheur qui va gagner la vie de sa famille, luttant la nuit au milieu des orages, n'est-elle pas cent fois plus tranquille et plus heureuse que notre esprit?» Que faire? Douter. C'est l'histoire universelle, surtout celle de notre temps, celle même du grand croyant, qui la racontait ainsi, après expérience, sous la robe du dominicain :

« Un jeune homme est parvenu à l'âge de quinze ans, sa raison s'est éveillée; il a vécu quelques jours duns l'antiquité et lu quelques pages du monde présent. Il ne lui a pas été difficile de s'apercevoir que la superstition tenait une grande place dans l'histoire de ses semblables; mais ses yeux, mal ouverts encore, n'ont pas distingué la vérité de l'erreur, l'apparence de la réalité. Il commence par un grand acte : il nie, et, comme le propre de la jeunesse est de n'avoir pas de mesure, d'être infinie dans ses conceptions et dans ses désirs, il nie tout; il nie son pére et sa mère dans leur foi, sa patrie dans son passé, tout ce qu'a fait l'humanité jusqu'à lui, tout le mouvement qui l'a porté vers Dieu, et seul, indépendant, monarque absolu de sa personne, il regarde avec satisfaction ce grand empire; il est le maître enfin et il va édifier. Mais il n'édifiera pas, il ne sent pas même le besoin d'édifier; son incrédulité est acceptée. Il est content. Dieu l'a mis au monde; Dieu lui a versé cette goutte de lait et d'absinthe qui est la vie; Dieu lui a donné un père et une mère, des frères et des sœurs, une patrie, une destinée, son esprit, tout ce qu'il est, tout : mais il ne croit pas lui rien devoir et être autre chose pour Dieu qu'un étranger. Et, s'il considère toute cette fermentation religieuse de l'humanité, qui ne cesse de chercher Dieu, qui pense fermement l'avoir trouvé, qui a mis en lui ses plus chères espérances et ses plus sacrés devoirs, il ne laisse pas d'être heureux de ce spectacle, parce que, s'en étant mis à part, il s'estime plus grand que toutes les nations puérilement inféodées à de si pauvres besoins et à une si vile reconnaissance envers Dieu : Dieu qui est si peu de chose, qui n'a fait que le monde, en voulant bien accorder qu'il l'ait fait! Je ne combats point, messieurs, cette incrédulité, je ne lui dis rien..... j'accepte en ce moment cette incrédulité comme elle s'accepte elle-même..... Oui, mon fils de quinze ans, sois incrédule, l'humanité a besoin de ta révolte pour se confirmer dans son obéissance, et, en attendant le jour où tu reconnaîtras ton erreur, elle te regardera, pour s'assurer que la raison est incapable de créer la religion.

« Toutefois, messieurs, l'incrédulité ne s'arrête pas longtemps à cet état d'acceptation où elle est dans une âme de quinze à vingt ans. Quand on vieillit, on découvre dans la vie des besoins plus

Digitized by Google

profonds; les années, en se retirant, nous laissent voir en nous des rivages inconnus, et l'incrédulité, d'abord si joyeuse, commence à se résoudre en une sorte de tourment semblable à celui que cause l'absence du pays. On se retourne sur le lit du doute : c'est l'incrédulité à son second état, que j'appellerai l'incrédulité inacceptée. Que voulez-vous? On est né à une époque sceptique, on n'a autour de soi que des livres et des paroles qui traitent Dieu comme un petit garçon! Mais Dieu n'a pas besoin de l'homme, il grandit tout seul dans l'âme par une végétation sourde et sublime qui n'est qu'à lui; ses racines en aspirent la plus pure substance, et un jour l'homme inquiet se penche vers cet hôte douloureux, s'efforçant de renouer avec lui, par sa raison, des relations privées[1]. » — Alors, « des esprits et des cœurs malades demandent malgré eux à la société qui les enfante et qui les porte encore dans son sein, ils lui demandent, sans le savoir, sans le vouloir et par une nécessité première de leur être, une parole de vérité, de vie..... Inquiets, mécontents, brûlés d'ardents désirs, ne trouvant ni soulagements à leurs maux ni base assise de repos, ils se remuent, s'agitent, et ils remuent et agitent de leurs propres convulsions cette société infidèle à sa loi première..... Ils lui ont déclaré la guerre; ils l'ont systématiquement constituée leur ennemie, cette société; et il se fait un affreux conflit des intelligences, des volontés, et, trop souvent, de leurs plus énergiques efforts? » Et à quoi tend cet esprit d'hostilité, ou de doute, ou de crainte? « Que faites-vous donc? continue l'éloquent jésuite[2], qui succède au dominicain pour compléter le tableau. Où vont vos pensées, vos haines, vos aveugles préoccupations? Mécontents, vous vous irritez, vous luttez, vous voulez enchaîner ce qui est esprit et vie, et ce qui répand l'esprit et la vie dans la conscience et dans le cœur des peuples; il vous faut plus, il vous faut mieux : il vous faut un christianisme, une Eglise au gré de vos caprices, souple à tous vos désirs, à toutes les transformations de l'orgueil et du délire humain. Eh bien, vous ne l'aurez pas; vous passerez, l'Eglise restera. Insensés! vous faites de la religion comme vous faites de l'histoire, avec des idées quelconques, avec vos préoccupations maladives, avec vos erreurs et vos déceptions. Il y a un grand fait accompli en religion et en histoire : l'Eglise. Laissez-la vous abriter et vous couvrir de son éternelle charité, approchez-vous de son foyer divin : amenez, unissez à sa lumière vos institutions, vos industries, vos sciences, vos libertés, vos gloires, elles en deviendront plus stables, plus heureuses et

[1] Lacordaire, 27e conférence.
[2] Ravignan, 1re et 8e conférences.

Digitized by Google

plus belles..... Le christianisme est le fait accompli par excellence ; il pénètre tout, il féconde et vivifie tout..... Il est le fait organique et social par excellence, non moins que le fait accompli..... Une immense institution religieuse vit dans toutes les institutions et leur survit quand elles meurent ; elle s'accommode et s'applique à tous les états de l'humanité pour tous les temps et tous les lieux ; elle les améliore et les féconde, passe dans les mœurs, dans les lois, crée un ordre de civilisation admirable. Toujours neuve quand tout vieillit, elle demeure immuable, elle ne succombe dans aucune des luttes de la pensée ou des passions, quoiqu'elle oppose à l'une son autorité inflexible, aux autres son infranchissable autorité. »

Dans ce que le P. de Ravignan nomme une immense institution religieuse, d'autres ont vu la religion naturelle, qui est aussi un fait divin et dont les principes se précisent en s'appliquant, comme règles, aux fonctions de l'organisme social. Quoi qu'il en soit, cet état de situation, exact en 1837 et en 1844, l'est encore aujourd'hui, malgré le calme plus apparent que réel qui règne à la surface.

II

De quoi faut-il entretenir une telle société, et comment s'y prendre pour s'en faire écouter? L'auditoire qu'elle fournit à l'orateur sacré est-il bien disposé à entendre « la parole de Dieu? » Il y a près de deux cents ans, en un siècle que pourtant ne rebutaient pas les aridités théologiques et les plus subtiles controverses, où les femmes mêmes se passionnaient aux discussions sur la grâce et sur le pouvoir prochain, Bourdaloue se plaignait déjà que « les mystères de la religion, expliqués et développés, » ne fussent plus exclusivement « les grands sujets, » comme autrefois. « Maintenant, disait-il, parce que la foi des hommes est languissante, on ne trouve plus dans ces grands sujets que de la sécheresse, et ceux qui doivent les traiter, forcés en quelque sorte de condescendre au gré de leurs auditeurs, ou évitent d'y entrer ou ne font, en y entrant, que les effleurer. Si les Pères de l'Eglise revenaient au monde, et qu'ils prêchassent dans cet auditoire ces éloquents discours qu'ils faisaient aux peuples, et que nous avons encore dans les mains, je ne sais pas s'ils seraient écoutés, et Dieu veuille qu'ils ne fussent pas abandonnés. » Que dirait-il aujourd'hui? Quelle différence entre son siècle et le nôtre! Quand il entretenait ses auditeurs de la Providence, il se bornait à des considérations individuelles, attribuant l'ingratitude ou les négations de l'homme à l'oubli de son devoir ou

Digitized by Google

de son intérêt, à une révolte de son cœur ou de son esprit. Comparez son langage à celui du P. de Ravignan sur le même sujet; vous ne verrez plus seulement l'individu subissant le joug de sa propre tendance, de ses passions ou de ses erreurs personnelles, mais l'homme détourné de la voie droite par des systèmes philosophiques, l'histoire mise en jeu autant que la morale, le champ d'une discussion élargie s'ouvrant non plus sur une simple instruction religieuse, mais sur un débat historique, sur un exposé de ce « travail intime de doctrines contradictoires au sein de l'humanité, qui fait surtout son histoire vraiment philosophique ou la philosophie de l'histoire. »

Le noble auditoire de Bourdaloue était loin d'y être préparé; celui qui se pressait il y a si peu d'années à Notre-Dame n'était guère préparé à autre chose. Aussi le contemporain d'Arnauld, de Nicole, du P. Quesnel, transporté dans cette chaire, et en présence de ce public, eût-il fait sans doute ce qu'exigeait l'état des esprits. Il aurait laissé dans l'ombre la scolastique de la théologie, et transigé — non dans l'inflexibilité de sa foi, mais dans la manière d'y associer autrui — avec les nécessités contemporaines. Sous les voûtes d'une cathédrale, en présence d'évêques et de prêtres, parlant de tout, avant de parler du Christ homme et Dieu, il aurait attendu deux ans avant de croire opportun de « prononcer le nom de Jésus; » onze ans avant d'aborder la vie et la divinité du Christ. Croit-on que j'exagère? Voici quelques lignes de la correspondance du P. de Ravignan que je transcris sans commentaire. En 1839 (il avait débuté en 1837), il écrivait au P. Roothan, général de son ordre à Rome, après les mots significatifs que je viens de citer : « J'ai pu parler avec franchise du positif de la foi; j'ai eu le bonheur de parler constamment de Notre-Seigneur, et de voir mes paroles constamment écoutées avec assentiment. » Et le P. Roothan lui répond : « Quand j'ai vu Jésus-Christ et la croix, j'ai reconnu mon cher P. de Ravignan, le disciple fidèle de saint Ignace et des Exercices. Avoir pu prononcer l'adorable nom de Jésus-Christ sans être insulté (*sic*), c'est beaucoup sans doute. » Autre fragment, je ne crains pas d'accumuler les citations, elles sont instructives : « Evêques, grands vicaires, prêtres éclairés, nos Pères, des hommes distingués et chrétiens, interrogés quelquefois de manière à avoir toute la liberté de leur pensée, m'ont paru juger que je portais suffisamment à conclure (il s'agit des conclusions pratiques) ; que presser davantage, ce serait forcer, outrepasser le genre et le *quod decet.* » En 1840 seulement, il indique une *retraite* d'hommes, et là il ose prendre « toute la franchise du langage apostolique » et parler « sans détour de péché, d'enfer, de confession..... » Quant au P. Lacor-

Digitized by Google

daire, ce n'est qu'à la station de 1846 qu'il prend pour texte « Jésus-Christ, » et, quand il entame ce sujet, c'est pour réfuter le docteur Strauss et, par avance, M. Renan.

Oui, de nos jours, Bourdaloue agirait comme ses illustres successeurs. Il s'attaquerait aux idées qui s'élèvent en face de l'idée catholique, essais de religions, essais de philosophie, théophilanthropie, fouriérisme, panthéisme, naturalisme, athéisme, fatalisme, soit séparément, soit sous le nom commun de « rationalisme. » En vertu de cet axiome que les extrêmes se touchent, il reconnaîtrait que le christianisme se retrouve à l'heure actuelle devant les mêmes adversaires qu'il eut à combattre en naissant. Le rationalisme païen se dressait alors devant lui ; aujourd'hui, comme si l'esprit humain n'avait fait que tourner dans un cercle de dix-huit siècles, les mêmes questions, les mêmes luttes se reproduisent. N'y a-t-il donc aucune différence, et l'humanité n'a-t-elle rien gagné ? Qui oserait le dire ? L'esprit humain a grandi par l'infatigable et incessant effort de sa libre et personnelle activité ; en outre, il a reçu du chistianisme des enseignements qui lui sont acquis à jamais, et contre lesquels on a besoin de croire que ne prévaudront pas les faux systèmes hostiles autant au spiritualisme philosophique qu'au spiritualisme chrétien. La philosophie, qu'il ne faut pas confondre avec eux, confine au christianisme par un terrain commun, un champ de vérités qui est le bien de tous, et dont les fruits sont la nourriture de toutes les âmes. La difficulté est de faire, dans une juste mesure, la part de la philosophie et de la religion, de la raison et de l'autorité, du libre examen et de la foi : qu'il faut de calmes et de hautes pensées pour entrer et se mouvoir dans un tel monde, sans les préventions qui dominent souvent à leur insu les esprits les plus amis de la vérité ; qu'il faut de raison pour parler de la raison sans exagérer sa force ou sa faiblesse ! Mais mieux vaut encore quelqu'excès dans l'antagonisme que le silence et le vide, et, si un jour le combat doit finir, que ce ne soit pas faute de combattants. Aussi la philosophie ne peut-elle qu'applaudir, comme la religion, à ces belles paroles du P. de Ravignan :

« Chose funeste et déplorable, messieurs, que cette sorte de disposition négative des esprits, ce terre-à-terre, si j'ose ainsi parler, d'un grand nombre des intelligences de la société, qui semblent ne s'exercer qu'à la surface et à l'écorce, et ne pénètrent pas jusqu'au principe intime et divin de la vie, qui raisonnent, déraisonnent, se consument en grands et vains labeurs, et ne vont pas saisir les voies et l'action de la Providence, pour y replacer et y reconstruire l'ordre social ! Alors le nerf des nations se détend et se relâche, la vie se retire comme le sang d'un cadavre. Dieu devient un étranger,

Digitized by Google

un inconnu dans le monde. Or, il n'y a qu'un principe d'ordre et de société, l'action de Dieu reconnue et respectée. Sans Dieu, sans l'intervention divine, il n'y a plus d'homme à homme que l'indépendance ou la force. La force opprime et ne règne pas; l'indépendance lutte et ne se soumet pas. La convention ou le pacte ne saurait suffire, car ils ne me lient que si Dieu m'oblige. Il n'y a pas d'autre source d'autorité, de devoir, que Dieu même, parce que Dieu seul est au-dessus de ma conscience, et qu'il peut seul m'imposer une obligation véritable. »

Bourdaloue a dit sur la raison d'excellentes choses, mais qu'on lise la dixième et la onzième conférence de son moderne confrère sur les droits et les devoirs de la raison, et l'on croira entendre un professeur de philosophie autant qu'un sermonnaire. Non pas que celui-ci oublie un seul instant sa mission et perde de vue le but que se propose tout orateur sacré; nul assurément n'en était plus pénétré que lui; mais le siècle de l'un est plus catholique que celui de l'autre, et, la fin restant la même, les moyens doivent changer. La discussion abandonne pour un temps le dogmatisme religieux, un élément nouveau s'y introduit, élément humain au point de vue de la raison et de l'histoire. Or, qu'est-ce que l'histoire dans le travail et le développement de la pensée, sinon le témoignage de la pensée elle-même, et la voix de la conscience de l'humanité? La philosophie alors n'est plus l'œuvre d'un petit nombre de penseurs; un moment vient où ses affirmations et ses négations, entrées dans l'esprit des peuples, font en quelque sorte partie de leur éducation intellectuelle. Cet élément, il faut en tenir compte, le combattre ou l'expliquer, le repousser ou lui faire sa part. La prédication actuelle a compris cette exigence. N'attendons pas qu'elle soit toujours sympathique au travail de la libre pensée, ni même qu'elle le juge sans quelque injustice, ce serait trop demander; elle ne le dédaigne ni ne le proscrit; elle le croit assez puissant pour mériter d'être étudié; elle s'arrête devant lui et remonte jusqu'à ses origines. « Je ne tiens aucun compte (dit le P. de Ravignan) parce que je n'en fais aucun cas, des lueurs éphémères et trompeuses de la philosophie païenne. » Soit, néanmoins il ne se dispense pas de dire pourquoi : « Elle fut infidèle à sa mission, prostitua l'honneur du génie au pouvoir honteux de l'opinion; elle se fit la complice de toutes les ignominies et retint captives dans l'injustice, suivant l'expression de saint Paul, les vérités qu'elle avait entrevues. Vous le savez, la doctrine ésotérique ou secrète fut l'un des grands crimes de la philosophie. » Si Platon a des côtés admirables, il les doit, comme Pythagore, aux « traditions primitives et mosaïques conservées dans cet Orient que l'un et l'autre avaient visité. » Rien de plus probléma-

Digitized by Google

tique que ces origines ; rien de plus passionné que tout ce jugement. Nous le rapportons sans le discuter. L'orateur est plus impartial quand il trace ce tableau frappant du panthéisme :

« Il existe et l'on sent, quand on médite profondément, une loi mystérieuse, une nécessité de participer à l'être divin, de s'abîmer et comme de se confondre avec lui. Jusque-là l'intelligence demeure dans la vérité, et parle la langue même du mysticisme catholique. Oui, bienheureux qui sait la comprendre ! Mais veut-on sonder l'impénétrable abîme de la vie et de l'immensité divines ? veut-on demander hors des convictions positives, hors de la foi et en abstraction, ce qui unit, ce qui sépare la personnalité finie et créée, et la personnalité, la réalité incréée et infinie ? veut-on aussi le vague, les ténèbres, l'étourdissement du trouble ; alors, dans l'idée mystérieuse de la substance divine, l'imagination se perd, l'esprit se confond. Il creuse cependant, sans lumière et sans guide ; il erre au sein d'un gouffre ; la création disparaît à ses regards, et lui-même et tous les mondes ne sont plus, pour ses sens troublés, que des formes fantastiques ou de vaines apparences. L'homme, sa vie, son âme, son corps, tous les hommes, tous les êtres, l'univers entier, c'est Dieu : Dieu est un, Dieu est tout. Pour les uns, c'est le moi ; pour d'autres, l'absolu. Pour ceux-ci, la matière ; pour ceux-là, l'esprit ou l'idée ; tout est l'unité, tout est Dieu. Raison, foi, morale, liberté, évidence, individualité ne sont rien ; il n'y a plus que Dieu, un Dieu-chaos, un Dieu-tout, un affreux dédale, une affreuse et profonde nuit, un horrible rêve, où toutes les passions et toutes les illusions se livrent le combat du délire. Messieurs, voilà l'énergie du panthéisme ; elle n'est hélas ! que l'extrême infirmité de la pensée humaine. »

C'est un arrêt et non une réfutation : tombant des lèvres pâles du prêtre, appuyé de son geste grave et froid, le geste de la conviction impérative, cet arrêt devait frapper l'auditoire ; à la lecture, on juge, sans être panthéiste, qu'il ne suffit pas d'une page, fût-elle éloquente, pour renverser le panthéisme. Cette façon péremptoire et dogmatique de trancher à l'égard d'un système paraît être nécessairement dans la nature de l'éloquence sacrée, à qui la marche didactique n'est possible que dans une mesure très restreinte. Aujourd'hui cependant, la prédication catholique a compris, nous en verrons la preuve, que ce procédé est insuffisant, et elle est entrée plus hardiment dans cet ordre nouveau pour elle. Je dis nouveau, mais relativement, car aux premiers âges de l'Eglise la parole chrétienne abordait tous les sujets, se tenant sur la défensive d'une part contre la philosophie païenne, de l'autre, contre l'autorité civile, et surtout contre les mœurs d'une civilisation corrompue, dont le con-

Digitized by Google

tact était déjà un mal. Au dernier siècle, elle aurait pu jouer un rôle analogue, au moins à certains égards, mais tout lui faisait défaut. Sous la Restauration, elle retrouva toute liberté, mais elle n'en usa d'abord que pour regarder le passé : réagissant contre ce qu'on appelait encore, avec une intention de flétrissure, « le XVIIIe siècle; » elle ne s'occupait pas de l'avenir, ou n'y pensait que pour le faire entrer, en quelque sorte, dans ce qui n'était plus. Supérieur à cet esprit qui ne vivait que de souvenirs et fermait les yeux à l'aurore des temps nouveaux, le P. de Ravignan fut comme une transition entre ces deux termes. Lacordaire, qui, bien que son contemporain, n'était pas de la même génération morale, ne discute peut-être pas plus que lui, mais son accent est déjà tout autre. Voici comment il passe en revue quelques-uns des systèmes qui ont eu la prétention d'expliquer la vie et de combler le vide du doute :

« L'un me dit : de quoi vous troublez-vous? Le bien, le mal, la matière, l'esprit, c'est vous-même; c'est votre imagination qui enfante toutes ces choses. Vous ne faites que rêver. Il n'y a que votre moi qui soit certain, solide..... Un autre me répond : gardez-vous de croire que vous êtes la seule réalité; au contraire, c'est vous qui n'êtes qu'un rêve..... Spinosa me dit à son tour : Dieu est une cristallisation dont vous êtes une facette. Un quatrième se hâte et me dit d'un air joyeux : Tous ces gens-là sont des gens d'esprit, mais qui n'ont pas la vérité. La vérité est beaucoup plus simple et la voici : il n'existe que de la matière, et même, pour vous dire le fond de la science, il n'existe que des atômes. Ces atômes se meuvent dans un espace indéterminé, ils ont certains moyens de se rencontrer, et, pour me servir de l'expression toute nue, de s'accrocher. Vous êtes un assemblage heureux d'atômes qui, après des millions de chances contraires, se sont une fois entrelacés et agencés. Tant que cela durera, jouissez-en, car il y a bien à parier que vos atômes, une fois séparés, ne se rencontreront plus de la même manière; et, puisque cette fois est unique, tâchez qu'elle soit bonne. C'est mon conseil, et je suis Epicure pour vous servir. Epicure parle encore qu'un autre me dit : Pas le moins du monde! Tout est esprit, la matière est une illusion..... Un dernier se présente : Que voulez-vous, me dit-il, les uns affirment une chose, les autres une autre; chacun a ses raisons..... à tout le moins, tout est possible; si vous m'en croyez, vous n'irez pas plus loin; c'est la dernière leçon de la sagesse. »

Il n'était pas besoin d'avertir que l'orateur a changé; la pensée est la même, le ton est tout autre; la critique manque de solidité, c'est à peine de la critique, mais elle est sans amertume; elle a pris une allure qui étonne presque et dont Lacordaire est tenté de

Digitized by Google

s'excuser : « Dieu sait, messieurs, ajoute-t-il, si en vous exposant ces systèmes, je cherche à les déguiser et à les rendre ridicules..... Dieu les jugera. Mais enfin, c'étaient des hommes que vous auriez honorés pour la plupart, et dont le grand malheur était de chercher dans leur seule raison l'explication du prodigieux mystère de la vie. Non, ne rions pas de l'humanité dans les hommes les plus éminents qu'elle ait produits. Quand ces créations de l'esprit humain nous tombent sous les yeux, ayons compassion de notre faiblesse, admirons le peu que nous pouvons, et gardons-nous de sourire..... L'énumération de tous ces systèmes m'aurait naturellement conduit à d'autres plus récents. Mais j'ai voulu m'en taire ; à Dieu ne plaise que, du haut de cette chaire, je fasse la moindre allusion qui puisse causer de la peine à un homme vivant ! J'ai dit assez de choses qui doivent vous instruire ; je n'attaque point des hommes que la grâce de Dieu peut éclairer et rendre nos frères. »

Hier encore, on pouvait entendre, non plus seulement un exposé rapide, mais une discussion approfondie et sans faux-fuyants des doctrines en vogue, de véritables entretiens de métaphysique et de morale sur la personnalité divine, sur la morale indépendante, des réfutations du positivisme scientifique, où la sincérité du blâme n'altère pas le « respect » pour « le talent et les convictions. » Les déclarations sont explicites : « Quand nous attaquons la philosophie antichrétienne, affirme le P. Félix, nous ne déclarons pas la guerre aux philosophes ; quand nous attaquons la science antichrétienne, nous ne prenons pas les armes contre les savants. » Si M. de Ravignan n'a pas toujours fait de même, est-ce à dire qu'il ait eu plus d'aigreur et moins de charité ? Rien n'est plus loin de notre pensée. Le R. P. de Ravignan était un éminent esprit, mais il était de son temps et de son ordre, et, sous ce dernier titre, nous n'avons nulle intention de l'incriminer ; nous voulons dire qu'il était l'organe d'une compagnie qui avait besoin de se défendre et sentait encore la blessure que lui avait faite le siècle précédent. Naturellement, et par certaines préoccupations personnelles, comme au point de vue général du catholicisme, l'ordre de Loyola ne devait pas avoir beaucoup d'indulgence pour l'esprit nouveau, pour la philosophie ou, suivant une expression familière au P. de Ravignan, pour le philosophisme. La réaction catholique n'était pas alors sans quelque violence contre les adversaires du catholicisme ou ceux que l'on considérait comme tels. On y sent encore parfois l'esprit de la Restauration, nous l'avons remarqué plus haut, et, sous la forme défensive, une hostilité qui, pour un peu, tournerait à l'agression. Malgré la réserve du ton, l'allusion ne manque pas dans les discours du célèbre jésuite ; en voici une entre mille : « On a peur, par un entraî-

Digitized by Google

nement déplorable, par une fascination humiliante, de renoncer à je ne sais quelles positions prises par certains hommes d'Etat à l'endroit de l'Eglise. Le courage d'un esprit supérieur dominerait seul cette sphère tracassière et mesquine ; on n'a pas ce courage. » Inutile de dire à qui s'adressait ce langage en 1837.

C'est qu'en ce temps-là (qu'il y a longtemps !), il y avait encore des voltairiens. Le *Constitutionnel* était voltairien, voltairien le *Journal des Débats*, voltairienne la *Revue des Deux-Mondes*, voltairienne la bourgeoisie qui régnait et gouvernait, voltairiens les petits censitaires à venir, que celle-ci envoyait sur les bancs des colléges, et qui en revenaient, quoi qu'on en ait dit, plus spiritualistes qu'ils n'y étaient entrés. Le clergé, menacé par l'esprit public, bien plus que par l'Université, s'en prenait à celle-ci d'un état de choses qui avait une autre origine ; injustement attaquée, l'Université se défendait à armes courtoises sans doute, mais enfin on était en guerre ; la philosophie et la théologie paraissaient moins que jamais à la veille de s'entendre, et un abîme semblait séparer la raison et la foi, le spiritualisme et le christianisme. Ce n'est pas alors qu'on eût pu se permettre l'innocente étude que j'essaye en ce moment : les conditions d'impartialité et de déférence qu'elle exige eussent été presque impossibles à remplir. Mais tant est féconde la vertu de la liberté, que la loi de 1850, qui n'atteint cependant pas à la perfection idéale, a rétabli, ou à peu près, le calme et, jusqu'à un certain point, l'accord. On peut être universitaire et philosophe sans être en conséquence suspect de renverser les autels, prêtre sans se croire tenu de jeter l'anathème sur l'Université et la philosophie. Après la rude mêlée de 1850, où les études classiques ont rencontré dans l'autre camp des défenseurs et des ennemis également énergiques, il n'y a plus guère aujourd'hui que M. Veuillot (parmi ceux qui valent « l'honneur d'être nommés ») pour traiter « de païens » les élèves de l'Ecole normale, qui n'en peuvent mais ; encore est-ce en vers de sonnet, ce qui permet de croire que le mot n'est là que pour la rime. Nous sommes donc en paix, grâce à Dieu ; mais la paix s'achète par la guerre ; on s'en aperçoit bien à certains discours du P. de Ravignan. L'Université personnifiait à ses yeux la philosophie, et la philosophie le voltairianisme, tout cela injustement mêlé dans une commune réprobation. On aurait tort de s'en étonner et de lui en faire un reproche ; c'était dans l'ordre des choses. Ce qu'il faut remarquer préférablement et louer, c'est l'esprit large et profond qui se fait jour à certains moments ; c'est la haute intelligence qui parfois domine les faits, le grand cœur d'où viennent les grandes pensées, et qui ramène l'orateur, des hautes régions qui ne sont pas celles du commun des hommes ni même des chrétiens or-

Digitized by Google

dinaires, sur la scène du monde et de la vie, où il faut bien s'accommoder aux conditions de notre imparfaite nature. D'ailleurs, n'exagérons rien ; s'il appartenait à un ordre qui n'oublie guère, cet ordre a aussi, et au plus haut degré, l'intelligence des besoins nouveaux de la société, et sait faire la part du feu. Personnellement, le P. de Ravignan regarde derrière lui, moins par envie de revenir sur ses pas que pour s'assurer qu'il ne laisse pas d'ennemis, comme le soldat qui, tout en marchant, tourne la tête pour voir s'il n'est pas poursuivi.

Lacordaire était son contemporain, dira-t-on, et cependant sa parole ne trahit pas un souci de même nature. C'est que sa situation était bien différente. Quoi qu'il s'agisse ici des doctrines et non des hommes, de la prédication et non des prédicateurs, comment ne pas s'arrêter un instant au spectacle de ces deux émules prêchant le même auditoire dans la même enceinte, défendant la même foi, et se ressemblant si peu? d'un côté, la rigueur du raisonnement, l'enchaînement logique des idées, parfois de la chaleur, plus souvent le dédain de l'action oratoire, une impassibilité réfléchie, image de la passion contenue, de la volonté maîtresse d'elle-même, de l'empire du caractère ; de l'autre, les éblouissements d'un langage tantôt sublime, tantôt familier, toujours entraînant, une vive allure, une parole enflammée, une tête enthousiaste, un geste dramatique. Ces contrastes extérieurs en indiquaient d'autres plus intimes. Le gentilhomme du Midi, croyant depuis le berceau sans lutte et sans interruption, un instant magistrat, toujours austère, légèrement puritain, même à vingt-cinq ans et au milieu des salons mondains où il avait accès, un peu fils des croisés — l'enfant de la bourgeoisie, issu de cette vigoureuse Bourgogne

> Magna parens frugum, *Burgundica* tellus,
> Magna virûm,

élève du lycée et de la Faculté de droit de Dijon, un instant avocat, battu de l'âpre vent du doute, cœur religieux, intelligence sceptique, tout à fait fils de 89 — ne se fussent jamais rencontrés dans le même camp si « le siècle » les avait gardés. L'un se fût vraisemblablement confiné après 1830 dans le château paternel ; l'autre aurait fait sa trouée dans l'ardente arène ouverte aux hommes nouveaux ; l'un tenait du passé, et c'est une marque éclatante de la supériorité de son esprit qu'il ait compris le présent et cherché à le servir, en se pliant, dans la mesure de sa conscience, à ses nécessités, mais il lui a fallu s'y plier. L'autre en a fait autant, mais sans cette espèce de contrainte ou de sacrifice, entrant de plain-pied dans

Digitized by Google

les destinées nouvelles offertes à l'Eglise et à l'humanité, avouant avec franchise que « si un peu de philosophie éloigne de la religion, beaucoup de philosophie y ramène ; » se proclamant « citoyen des temps à venir, » détaché du passé qu'il juge à distance, et délivré de ce spectre du XVIIIe siècle qui hantait encore la pensée de son illustre émule, et dans lequel il n'hésite pas à reconnaître la part du bien. Nous détacherons encore de sa 23e conférence ce fragment caractéristique :

« Mahomet avait fondé, Luther avait réformé ; le XVIIIe siècle aspira à une œuvre plus complète encore, plus neuve, et, s'il est permis de le dire, la plus magnifique qui eût été tentée par des hommes : il aspira à la transformation de l'humanité. Jusque-là, l'humanité avait vécu appuyée sur la religion ; le XVIIIe siècle voulut briser leur alliance et établir par toute la terre le règne de la raison pure. N'avons-nous pas reçu de Dieu, disait-il, une raison qui émane de la sienne? N'avons-nous pas reçu de lui une conscience qui est un reflet de sa justice éternelle? L'homme, en tant qu'être intelligent et moral, n'est-il pas un être complet, libre, doué de vérité, connaissant le bien et le mal, pouvant se diriger dans ses voies? Et s'il en est ainsi réellement, si l'homme a une conscience droite, une raison vraie, la même dans tous les siècles et dans tous les pays, pourquoi ces religions diverses qui se disputent l'honneur de le conduire à une vérité qu'elles anathématisent réciproquement? Tandis que la raison est une, universelle, pacifique, les religions, fruit d'inexplicables rêves, grossissent à chaque siècle la longue liste de leurs variétés et font du monde un champ de bataille, païens contre chrétiens, protestants contre catholiques, luthériens contre calvinistes, Grecs, Arméniens, Mahométans, Indous, races sans nombre, qui tiraillent l'humanité dans des langes sanglants. N'est-il pas temps de lui rendre ou de lui donner l'unité, soit qu'elle l'ait perdue, soit qu'elle ait eu besoin d'une longue éducation pour la mériter? Telle était, messieurs, la pensée du XVIIIe siècle, et, par une fortune très rare, il se rencontra, pour l'exécuter, une pléiade d'esprits supérieurs, poètes, historiens, moralistes, romanciers, jurisconsultes, hommes éminents dans tous les genres de créations littéraires et scientifiques, capables de détruire et d'édifier. Jamais on n'avait vu tant d'esprits rassemblés dans une même pensée, et le siècle heureux qui les avait produits pouvait, en voyant leur concours et leur ardeur, se dire qu'en effet un ouvrage véritablement providentiel lui avait été confié, et qu'il en verrait bientôt l'accomplissement. Saluez, messieurs, saluez ces espérances de l'esprit humain, ces promesses hardies, cette navigation au long cours dans les régions inconnues de la vérité; saluez ces argo-

Digitized by Google

nautes qui vont franchir à pleines voiles les colonnes d'Hercule de l'humanité et qui voient se lever déjà devant eux les îles fortunées de l'avenir. »

Cette citation suffirait pour montrer que l'éloquence sacrée s'est transformée ; si le P. de Ravignan est déjà la preuve d'un grand changement, le P. Lacordaire est la preuve d'une véritable révolution, — la preuve et l'auteur. Avec lui, elle sort du cadre consacré par les sermonnaires du XVIIe siècle, cadre en son genre parfait, mais exclusif autant que majestueux : s'il fallait lui trouver des termes de comparaison, ils seraient plutôt fournis par les homélies des premiers Pères, au moins quant au ton et à la forme. Le moule ancien est devenu trop étroit, l'apologétique surannée : « Je recueillerai sur ma route, écrivait Lacordaire, tout ce qui pourra me servir pour l'apologie du catholicisme, mais dont les matériaux me doivent être fournis par l'Ecriture, les Pères, l'histoire et la philosophie. Tout ce que j'ai lu jusqu'ici sur la défense de la religion me semble faible et incomplet. Les théologiens modernes ne marchent pas sans guide. C'est tout comme en Suisse : un chemin qu'un voyageur célèbre a suivi, tous le prennent, et on passe à côté d'un sentier qui mènerait à de nouvelles beautés, mais qui n'est pas historique encore..... » Tout ce que lui fournit le présent aussi bien que le passé, il s'en empare et en use. Il ne cherche pas l'actualité, mais il ne la fuit ni ne l'écarte : « Quel homme, s'écrie-t-il dès sa 1re conférence, quel homme, si grand qu'il soit, ne porte pas sur son front le signe de son peuple et le signe de son siècle? » Il veut « se tenir en unisson » avec son temps qu'il comprend, dont il a « tout aimé, » parce qu'il en a vécu la vie et partagé les émotions, les joies, les douleurs, les enthousiasmes ; il sait lui parler, il sait faire vibrer la fibre d'une société qui s'était passionnée pour les tristesses de René, pour les méditations de Lamartine, qui avait applaudi aux plus énergiques tentatives de l'action autant qu'aux spéculations les plus vastes, aux rêves les plus audacieux. Il la connaît à fond ; il lui parle de tout ce qui l'occupe, de ses penseurs, de ses poètes, de ses utopistes, de ses historiens (à propos de la vie du Christ, il donne les règles de la critique historique), de ses écrivains et de sa passion d'écrire ; voici ce qu'il dit du « livre, » ce signe et ce produit du temps : « Qu'est-ce qu'un livre? Un homme a une pensée, ou du moins s'il n'en a pas, il croit en avoir une. Il se met à son bureau, écrit quatre cents pages sur cette pensée, puis il va trouver un libraire et lui dit : Voici un cahier qui, imprimé avec des marges raisonnables, pourra bien former un volume in-octavo ; combien m'en donnez-vous? Le libraire prend le cahier, le pèse, calcule que mille exemplaires à sept francs cinquante centimes fe-

Digitized by Google

ront sept mille cinq cents francs : tant pour l'imprimeur, tant pour le libraire, tant pour l'auteur. On imprime l'ouvrage, on l'annonce ; s'il réussit, l'édition s'écoule ; il se trouve mille personnes qui possèdent ce livre et quelques milliers d'autres qui l'empruntent ; en sorte que dix ou douze mille intelligences sont en communication avec la pensée de l'écrivain. Cela est un succès, et tel, que tous ceux qui ont du talent ne peuvent s'en promettre un semblable ; car, même avec du talent, on peut faire un livre qui ne réussit point, et je dis cela pour la consolation d'une infinité de gens. »

C'est une métaphore fréquente chez Cicéron que celle du passant qui, entendant, par le hasard d'une rencontre rapide, un orateur accompli, n'a besoin que d'un mot saisi au vol et d'un coup d'œil sur le public pour saluer *in transitu* la perfection d'un maître de la parole : ici aussi, on reconnaît l'orateur; mais, à moins de distinguer sa robe et sa tribune, devinerait-on sa qualité ? Ce n'est pas seulement un prêtre, ce n'est pas seulement un philosophe, un historien, un critique, un homme d'esprit, c'est tout cela en même temps et plus encore : on serait presque tenté de lui appliquer le mot de Pascal ; on trouve un homme qui revendique son titre d'homme, qui tient à l'humanité par ses entrailles,

Homo sum, et humani nihil a me alienum puto;

qui répéterait volontiers le mot de Diderot : *Tout ce qui blesse l'humanité me blesse.* Avec lui, la prédication catholique développe l'idée entrevue par l'antiquité, *caritas generis humani*, en l'appliquant aux questions de la vie moderne ; elle ne craint pas de s'arrêter, comme le disait hier celui qui paraît être le véritable héritier de sa pensée et de son éloquence, sur les « cimes radieuses, » sur les « sommets sublimes de l'idée humanitaire[1]. » L'année dernière, un fils de Loyola, comme M. de Ravignan, le P. Félix, tenait le même langage : « Pour ma part, moi, prêtre, apôtre de Jésus-Christ, je me sens au cœur pour toute humanité, et en particulier pour cette humanité qui porte le poids du travail et de la fatigue, un immense amour et un dévouement sans bornes. Je ressens, jusque dans le fond de mes entrailles, le contre-coup douloureux de tout ce qui blesse dans son corps et surtout dans son âme ce peuple que j'aime et dont je prétends défendre dans ces discours la cause saintement sympathique et fraternelle. » La prédication catholique est donc amenée à rendre, dans la mesure qui lui est propre, « justice à ce siècle » parce que jamais l'idée humanitaire n'a été plus impérieuse

[1] Le P. Hyacinthe, *Conférences sur la famille.*

Digitized by Google

qu'aujourd'hui. Lacordaire le louait déjà d'avoir « senti plus qu'aucun autre le coup évangélique, compris qu'un lien secret existait entre l'Evangile et l'humanité, et que tant qu'on ne ferait pas pour elle quelque chose de mieux que l'Evangile, tant qu'on ne créerait pas un droit plus parfait, Jésus-Christ continuerait à régner sur le monde. » La question n'est pas « une question de métaphysique et d'histoire, parce que le peuple ne se soucie et n'a besoin ni de métaphysique ni d'histoire : » elle est « une question de droit. » Or, le caractère du droit ancien est « l'inhumanité, » le caractère du droit nouveau est « l'humanité, » et le droit nouveau est dans l'Evangile : « l'Evangile est, comme les Pandectes de Justinien, un livre de droit. » Ces mots indiquent de la part de l'Eglise une prétention à un rôle, non-seulement humanitaire, mais politique et social, et sur lequel la prédication va nous dire son mot, en posant résolûment, par l'organe de Lacordaire, le problème des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

III

Nous ne mentionnerons que deux solutions de ce problème, le gallicanisme et la théocratie. Dès ses débuts, Lacordaire s'est nettement expliqué sur la première. Voici un passage de sa correspondance qui jette une vive lumière sur sa prédication elle-même à ce point de vue : « Il est certain que la prudence la plus naturelle exigeait que je me maintinsse dans les bonnes grâces de M. l'archevêque. Mais M. de Quélen représente l'ancienne Eglise de France, et il n'a jamais aspiré qu'à la rétablir avec ses anciennes traditions. Comment accepterait-il un homme qui croit à beaucoup de nouveautés ? » Il pouvait ajouter, et ne croit pas à beaucoup de « vieilleries, » ainsi qu'il a lui-même appelé le gallicanisme ancien. Il le rejetait comme attentatoire à la liberté, à la dignité de l'Eglise, réduite à la condition de fonctionnaire, de servante de l'Etat : « Vous l'avez naguère dépouillée de ses biens et de ses honneurs, disait-il en chaire ; vous avez cru la perdre peut-être, vous n'avez fait que la purifier et la rajeunir. Vous n'avez plus, pour la corrompre, que la force du morceau de pain quotidien ; mais c'est justement celui qui ne manque jamais, et, si vous le lui retirez, elle en ramassera à terre un morceau plus honorable encore et plus assuré. »

La seconde solution ne lui sourit pas davantage, il ne réclame pas au nom du catholicisme la domination politique et l'asservissement de la société civile. Sans doute, toute doctrine veut commander, la doctrine catholique comme toute autre, et elle en aurait peut-être

Digitized by Google

plus qu'une autre le droit, car il n'y a pas d'autorité, de société, de nationalité, d'Etat sans l'unité des esprits; or, cette unité n'a jamais été plus complétement réalisée jusqu'ici que par elle. D'ailleurs, la passion de la souveraineté est une passion légitime, généreuse et avouable : « Et moi, doctrine vivante, moi à qui il a été dit dans mes ancêtres, *va et enseigne toutes les nations;* moi..... et pourquoi voudriez-vous que je vous déguisasse mon ambition? Mon ambition n'a pas de limites; mon ambition, c'est plus que l'Océan; mon désir de domination sur toute créature capable d'entendre la parole divine, c'est, comme l'a dit saint Paul, *de captiver toute intelligence, toute hauteur qui s'élève*, par la force de la doctrine qui vient de Dieu. Ainsi, nous avons une grande ambition, et si vous avez une doctrine, cette ambition est aussi la vôtre. Ne dissimulons pas, disons que nous sommes des hommes qui voulons tout conquérir, posséder les esprits, les gouverner. Pourquoi? Est-ce par un désir égoïste de prééminence? Non, messieurs; c'est que la vérité est aussi charité; c'est que la lumière est aussi chaleur, et que cette chaleur ne peut pas exister sans échauffer, sans se répandre. Ainsi le désir de répandre la vérité se confond avec le désir de la charité. Quand nous voulons conquérir, c'est que nous voulons ouvrir nos entrailles, et y cacher, y retenir le genre humain tout entier. Ah! sans doute on nous le pardonnera! »

Dans cette étreinte, la société civile ne sera pas étouffée, l'Etat restera libre, car il n'existe qu'à ce prix. « L'Etat, c'est l'homme à sa plus haute puissance; l'Etat, c'est cette force morale qui siége à la frontière des peuples, et qui en garde le territoire en forçant le respect des étrangers; l'Etat, c'est la protection de tous les droits et de tous les devoirs; c'est la justice vivante qui, à tout moment, veille sur des millions d'hommes et fait que pas un de leurs cheveux ne tombe impunément; l'Etat, c'est le sang qui a été versé depuis des siècles par un peuple; ce sont ses ancêtres, son histoire, des batailles gagnées et des batailles perdues; c'est son drapeau sans tache, car, alors même qu'il en a eu, nous ne les avouons jamais, et c'est notre devoir que le drapeau national ne soit jugé que par Dieu; l'Etat, c'est l'unité et la solidarité d'une grande famille humaine. »

L'homme qui parle ainsi n'est pas un ultramontain; il est non-seulement de son temps, mais de son pays. Il est citoyen, ce prêtre dont le chef est à Rome, ce moine qui a relevé la robe proscrite d'un ordre du XIIIe siècle. Grande nouveauté. L'illustre rédacteur des quatre articles de 1682, qui écrivait de la même plume la *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, était citoyen aussi, mais non de la même manière. Il l'était en tant que gallican, la seule manière de l'être

Digitized by Google

pour un évêque à une époque où le roi disait avec vérité, *l'Etat c'est moi*. Lacordaire l'est bien autrement ; il a du patriotisme ; c'est un cœur français qui bat sous sa poitrine. Mgr Philarète, le plus grand personnage de l'Eglise russe, nous appelle assez dédaigneusement des *Gaulois* ; Lacordaire dit volontiers les *Francs*, *le vieux peuple franc*. Il sent vivement les gloires de la patrie, il a l'amour-propre national ; apôtre de la liberté, il admire, et, au fond, il aime Napoléon ; comme Voltaire était séduit par le grand air du siècle de Louis XIV, il ne peut se défendre d'un sentiment à moitié admiratif, à moitié sympathique, pour le vainqueur d'Arcole et d'Austerlitz, pour l'homme dont le nom touchera toujours le cœur de la France, même déchirée. Il aime son pays ; c'est à lui qu'il s'adresse quand il rétablit l'ordre de Saint-Dominique, lui qu'il veut convaincre de l'utilité sociale du monachisme, lui dont les destinées le préoccupent sans cesse, et qu'il nomme le pays par excellence « de l'Evangile, du droit nouveau. » On sent la sincérité du cri qui lui échappe : « Vous êtes Français ? Je le suis comme vous ! » Cet accent nouveau retentit non moins éloquemment dans la bouche du P. Hyacinthe, qui répudie « l'humanitairisme antipatriotique, » et veut que nous aimions le genre humain, mais surtout « dans notre race, dans notre sang et dans notre langue. »

La prédication catholique acquiert ainsi le droit de repousser l'accusation d'ultramontanisme et de théocratie, et d'affirmer, parce qu'elle le croit, que « l'Etat est une chose sublime et sacrée, à laquelle le christianisme n'a jamais touché. Il eût touché aux entrailles des nations, à la justice, à la paix, à la gloire, à l'unité, lui ! Ah ! ne le croyez jamais ! Quand il est venu, il a trouvé la souveraineté humaine déshonorée par des excès ; il l'a trouvée par terre entre des crimes ; il l'a relevée et purifiée..... Il a travaillé pour l'Etat ; il a travaillé pour la souveraineté humaine, en vue de Dieu et de la patrie ; il a élevé l'homme d'Etat plus haut qu'aucune doctrine ne l'avait élevé. » C'est qu'il savait bien que « la société n'est pas fille de la violence, mais de l'intelligence et de la liberté, et ne respecte rien que ce qui sort de cette double source ou y prend sa mission. Ce n'est pas la force qui l'établit, c'est l'autorité. » Mais, qu'est-ce que l'autorité ? C'est une supériorité qui produit l'obéissance libre, consciente, et la vénération ou respect mêlé d'amour. L'homme à lui seul est incapable de la fonder, de là les révolutions des empires, les désastres des princes et des peuples. « Ne rions pas de ces catastrophes sanglantes des rois ; ne rions pas de cette impuissance où est l'humanité de produire, autant qu'elle en a besoin, l'obéissance et la vénération. C'est un de ses grands malheurs. Car de l'obéissance et de la vénération dépendent l'unité, l'ordre, la puissance, la

Digitized by Google

durée, la stabilité. Ne broyons pas si facilement, sous le poids de notre parole, des destinées à qui les nôtres sont unies. Sachons comprendre notre impuissance et la regretter..... Si jamais, plébéiens que vous êtes, par un de ces coups que le temps amène, vous êtes appelés au gouvernement d'un peuple, ne comptez pas sur vous ni sur l'humanité pour vous soutenir. Tôt ou tard, l'humanité vous trahira; l'obéissance et la vénération se retireront de votre œuvre, et vous serez étonnés d'avoir fait si peu avec tant de génie. Malheur à vous, alors, mais aussi malheur à nous : le malheur est commun, et c'est pourquoi nous n'en triomphons pas. » Oui, l'Evangile l'a dit, l'homme est trop grand pour obéir à l'homme; il ne peut obéir qu'à Dieu dans l'homme. Elisez qui vous voudrez, sous quelque forme de gouvernement qu'il vous conviendra, « consul, président, roi, mais souvenez-vous qu'au moment où vous aurez assis votre magistrature suprême, Dieu viendra dedans. » Le pouvoir sera, comme le Christ, « Dieu et homme. » Dieu, il sera revêtu du caractère d'autorité; homme, il sera tenu de « compter avec l'humanité, » et, s'il abuse de l'obéissance et de la vénération qui lui ont été communiquées, ce jour-là, il se détruira de ses propres mains. Ainsi a péri la monarchie chrétienne : elle était du monde, et, avec le temps, il s'y est introduit des sources de ruine et d'anéantissement. « Mais le temps a-t-il seul tout fait? Est-il seul coupable des ruines que nous voyons? Le respect que je dois à la cendre des morts m'empêchera-t-il de dire toute la vérité? Je n'ai pas profité des idées de ce temps-ci pour reculer devant mon devoir; je n'ai pas été assez lâche pour flatter vos passions et leur sacrifier quatorze cents ans de l'histoire de la patrie, parce que ces quatorze cents ans ne ressemblent pas à ces cinquante années dont vous êtes les fils. Non, à chaque chose sa gloire, à chaque temps sa puissance; je n'ai pas maudit le passé, je ne maudirai pas le présent. Je sais pourquoi vous faites ce que vous faites; je sais les raisons qui vous soutiennent et qui donnent à votre œuvre un caractère que je suis obligé de respecter. Il faut que je fasse plus, il faut que je dise en faveur de notre temps ce qui doit être dit; il faut que je le dise clairement, hautement, avec autant d'indépendance que j'en ai mis en traitant du passé. » Eh bien, la monarchie chrétienne a mérité de périr, parce qu'elle a oublié sa nature et sa fin, et qu'elle « retournait vers l'Orient. » « Jésus-Christ l'a vu, il s'est levé; il a replié sous sa poitrine ses bras crucifiés pour nous, il est descendu du trône, et cette monarchie chrétienne n'a plus été qu'un cercueil ouvert, dont la cendre a été jetée au vent. » Alors est né le temps moderne; que nous donnera-t-il? Dieu le sait, mais croire à l'Evangile,

Digitized by Google

c'est croire au progrès; l'Evangile renferme assez de vérité et de puissance pour conduire et sauver l'humanité.

L'Eglise doit donc être mêlée à la société sans l'absorber. La robe du prêtre n'est pas un symbole d'exclusion; on voudrait l'isoler de tout, de la politique, de la morale, du sentiment, de la science; le suspendre entre le ciel et la terre, sans point d'appui, pour lui dire, un genou en terre : Vous avez Dieu, qu'avez-vous besoin du reste? « Nous n'acceptons pas cette situation. Nous tenons à tout, parce que nous venons de Dieu, qui est en tout; rien ne nous est étranger, parce que Dieu n'est étranger nulle part. » Il suffit au christianisme, pour développer les immenses ressources sociales dont il dispose, d'avoir le droit commun. Il a besoin de force, et sa force est dans sa liberté. Il est libre de droit divin et de droit naturel, car il enseigne la vérité et la vertu : la vérité qui est à tout le monde, et « source de tous les droits; » la vertu, qui est imprescriptible : empêcherez-vous un homme d'être vertueux? La liberté de l'Eglise, c'est la liberté humaine. Elle s'en servira pour aider l'humanité non pour l'asservir, car elle représente un grand principe que, seule peut-être, elle est capable d'appliquer dans toutes ses conséquences, la charité, que 89 a appelée la fraternité : « Hommes qui n'êtes que des hommes, souffrez que je vous le demande : Où en êtes-vous de la fraternité et de l'amour humain? Hélas! après des illusions rapides, vous ne croyez déjà plus à l'amour; vous êtes devenus incrédules même à la beauté, et la source des joies mystérieuses ne donne plus d'eau dans le fond de votre cœur. Vous avez ôté de l'homme le Dieu qui y habite et vous vous êtes étonnés du néant qui s'y est fait..... Le nom de la fraternité est dans toutes les bouches, il fait le fond des systèmes et des désirs; on n'entend parler que d'esprit d'association et de communauté; on se tend la main de partout : et cependant un gémissement sourd, une plainte unanime dénonce à toute la terre le refroidissement des cœurs. Que j'écoute l'homme qui porte le faix du service militaire, le magistrat appliqué aux fonctions de la justice, le professeur démêlant dans l'âme du jeune homme le secret de ses penchants, l'homme politique étudiant de près les grands ressorts du monde; que j'écoute enfin la voix de la société, par tous les pores d'où elle s'échappe, je n'entends qu'un mot tomber dans mon oreille : l'égoïsme. Le froid et le vide se font dans l'humanité. On sent jusque dans les ardeurs politiques un souffle morne, une respiration fatiguée qui annonce au dehors la misère du dedans. Ainsi, quand le soleil décline vers l'horizon, la séve de la nature s'arrête et se glace; elle attendrait la mort si elle n'espérait toujours la résurrection. La résurrection viendra, chrétiens,

Digitized by Google

et viendra par nous. Puisque le monde, qui ne veut pas de l'humilité, qui ne veut pas de la chasteté, qui ne veut pas de l'apostolat, veut de la fraternité, puisqu'il est obligé d'en vouloir, et que tous les jours il s'ingénie à en faire, voilà le terrain commun où nous nous rencontrons avec lui. »

Oui, il y a sur la terre « un amour qui ne coûte rien ; » laissez-le vivre : « Pourquoi tuer l'amour, parce que c'est Jésus-Christ qui l'a fait pour rien ? » Cet amour, il s'approche de vous sous la forme de la sœur des hôpitaux, du frère des Ecoles chrétiennes, du capucin, « le Démosthènes du peuple, » qui, lui aussi, a besoin d'entendre Démosthènes, du moine volontairement humble et pauvre. Souffrez donc ces « services gratuits et populaires » de la douleur, de la vérité, de l'éducation, de la maladie et de la mort ; « laissez quelques imbéciles se dévouer pour vous si vous êtes malheureux, se dévouer encore pour vous si vous êtes heureux, car vous ne le serez pas demain, et, le fussiez-vous toujours, vous avez besoin que le peuple, ce grand pénitent, vous pardonne votre bonheur. »

Cette communauté de tendances avec le temps présent ne s'arrête pas à la poursuite de cette fraternité qui semble un des besoins de l'époque ; elle s'étend au culte de la liberté et de la justice. « La liberté, s'écrie l'ancien journaliste de l'*Avenir*, j'en parle aussi fièrement qu'un autre. Vous êtes libres ? Je le suis plus que vous ! » Il y croyait et la réclamait non par tactique et comme monopole, mais de bonne foi et pour tout le monde. « Quiconque excepte un seul homme dans la réclamation du droit ; quiconque consent à la servitude d'un seul homme, blanc ou noir, ne fût-ce même que par un cheveu de sa tête injustement lié, celui-là n'est pas un homme sincère et ne mérite pas de combattre pour la cause sacrée du genre humain..... La liberté exclusive n'est qu'un privilége, et la liberté insouciante des autres n'est plus qu'une trahison..... Oui, catholiques, entendez-le bien, si vous voulez la liberté pour vous, il vous faut la vouloir pour tous les hommes et sous tous les cieux. Si vous ne la demandez que pour vous, on ne vous l'accordera jamais. Donnez-la où vous êtes les maîtres, afin qu'on vous la donne où vous êtes les esclaves. » Libéral, son libéralisme échauffe et élargit sa foi ; tolérant, parce qu'il respecte la sincérité chez autrui, il comprend et accepte la contradiction : « Serrez-moi de près, ne laissez rien passer ; » il accepte même l'erreur de bonne foi, et n'est pas assez « pharisien » pour « faire bon marché de la pensée d'un homme, d'un homme sincère. » Il ne damne personne, pas même les brahmes : « Faut-il, messieurs, blâmer les brahmes, blâmer Mahomet, Minos Lycurgue, Numa, tous ces fameux législateurs de l'antiquité ? Il m'appartiendrait peut-être de le faire, à moi, fils d'une unité meil-

Digitized by Google

leure, d'une unité qui sauve la raison et la liberté de l'homme, tout en fondant la société des esprits; et, pourtant, je comprends la pensée et les travaux de ces hommes, qui, en l'absence d'une lumière divine, ont fait ce qu'ils ont pu pour créer des nations avec des idées, seule vraie manière de les créer. Et vous, hommes de ce temps, qui n'avez appris qu'à défaire des idées et des peuples, je m'imagine que vous ne vous avancerez pas beaucoup en accordant aux vieux édifices de l'autocratie quelque estime et quelque considération. »

Grande et singulière leçon donnée par la parole catholique, et non moins à méditer que plusieurs autres qu'on a pu noter en passant; incontestable indice du travail de transformation qui s'opère en elle depuis plus d'un quart de siècle. C'est du haut de la chaire que tombent des paroles de tolérance philosophique et religieuse, que partent des cris de patriotique fierté; de là que, la vue s'étendant sur la mer agitée de nos sociétés en travail, se déroulent des théories sociales, se proposent des remèdes aux maux intérieurs qui les rongent. La presse s'est presque assise dans la chaire. Ce n'est plus seulement de la politique qu'on y fait; il est arrivé à Bossuet d'en faire à sa manière, par échappées, dans telle oraison funèbre; c'est bien plus que de la politique, c'est le flot montant de la démocratie avec son cortége de grandeurs et de misères qui s'impose à la méditation du prédicateur et inspire sa parole. Pour ne pas étendre ce travail outre mesure, bornons-nous à deux de ces questions, la famille et la science économique. Touchées incidemment par Lacordaire, elles ont été reprises d'une manière spéciale, et tout au long, la première par le P. Hyacinthe, la seconde par le P. Félix. Tous les deux ont compris le caractère des idées contemporaines, qui tendent, suivant l'expression du premier, à passer de l'ordre abstrait dans l'ordre pratique, de l'ordre individuel dans l'ordre social; avec eux, la tâche de la prédication catholique est donc encore d'étudier les questions sociales par leur côté religieux.

PAUL ROUSSELOT.

(La 2e partie à une prochaine livraison.)

Digitized by Google

GABRIELLE D'ESTRÉES

EST-ELLE MORTE EMPOISONNÉE?

TROISIÈME PARTIE [1]

X

On vient de voir ce qui reste de l'accusation portée par les historiens contre Ferdinand de Médicis quand on serre cette accusation de près et qu'on l'examine minutieusement, avec les procédés juridiques, comme le ferait un juge d'instruction. Des trois présomptions sur lesquelles on l'étaye, les deux principales : les antécédents et l'espoir trompé de Ferdinand s'écroulent. Reste un dernier argument, et celui-là est plutôt accessoire que principal : Gabrielle périt dans une maison italienne, chez un homme qui entretenait des relations habituelles avec le grand-duc ; cet homme fut l'instrument du crime, la main dont se servit le principal coupable.

L'agent secondaire sur lequel plane cette accusation est Sébastien Zamet. Originaire de Lucques et fils d'un cordonnier, Zamet était du nombre des serviteurs que Catherine de Médicis amena à sa suite à l'époque de son mariage. Sous Henri III, il devint valet de garde-robe, lui seul, à ce qu'il paraît, ayant le secret de chausser correctement le pied mignon du dernier Valois. Ce fut l'origine de sa fortune. Il venait d'un pays où tout le monde, depuis les croisades, était un peu prêteur d'argent, usurier. Florence, comme Gênes, était un grand comptoir dont les Médicis s'étaient faits les directeurs.

[1] Voir 2e série, t. LV, p. 256 (livr. du 15 février 1867); p. 646 (livr. du 28 février).

Digitized by Google

Dès que Zamet eut des économies, il les plaça ; il prêta à tout le monde et fut bientôt un personnage. On le trouve, en 1585, associé à la ferme du sel pour une somme de 70,000 écus florentins : c'est sur *le parti* qui lui était adjugé que Henri III délivrait des acquits au comptant toujours exactement payés, ce qui, dans ce temps de désordre universel des finances, ravissait le roi et doublait le crédit du *partisan*. Après la mort de Henri III, Zamet devint le banquier de la Ligue ; il avança de l'argent à gros intérêts d'abord à Mayenne, puis à Henri IV, et, comme il pêchait en eau trouble et que, tout en paraissant courir hardiment de gros risques, il savait très bien prendre ses sûretés, il acquit vite une fortune considérable. Mayenne l'employa dans ses négociations avec Henri IV. L'ancien valet de garde-robe devint ainsi insensiblement un personnage; car, dans les temps de bouleversements politiques, le pouvoir et le crédit vont naturellement où est l'argent. En 1593, il ménagea une trêve entre les royalistes et les ligueurs, et Sully lui fait l'honneur de croire qu'il fut du petit nombre de ceux qui, sans arrière-pensée intéressée, engagèrent Henri IV à se convertir.

Zamet exploita habilement les travers du Béarnais, prince à la fois intéressé, joueur et luxurieux. Il lui fournit le moyen d'accorder ces défauts contradictoires et de se livrer tout ensemble à sa passion pour les femmes, pour le jeu et pour l'économie. Pendant près de vingt ans, sa maison fut une sorte d'hôtel garni que le roi empruntait à sa fantaisie, soit pour lui, soit pour ses maîtresses, soit même pour sa femme, et où il était le maître, sans gêne et surtout sans frais. Cette maison occupait, près de l'Arsenal, l'emplacement de l'hôtel Saint-Pol, ancienne résidence des rois. Sans grande apparence à l'extérieur, dissimulée dans une ruelle étroite, close sur la rue de la Cerisaie par un long mur, enfouie, pour plus de précaution encore, au fond d'un vaste jardin, cette maison discrète, soigneusement fermée aux regards curieux, offrait, à l'intérieur, les élégances raffinées, les sensualités, les recherches voluptueuses du goût italien. Henri trouvait là tout ce qu'il aimait : la liberté, le sans-gêne, le droit de s'abandonner à ses goûts, une bourse toujours ouverte pour ses pertes au jeu, une table somptueuse quand il voulait traiter sa maîtresse et toutes sortes de facilités quand il lui plaisait de la trahir pour quelque amour d'occasion. Tout cela lui semblait à la fois fort agréable et fort économique. Car Zamet ne réclamait jamais ni remboursement ni indemnité pour ces menus services ; il trouvait plus simple de s'en rembourser en gros par la concession, à un taux modéré, de quelque droit royal ou de quelque bon péage.

Sully nous montre, en effet, en plusieurs endroits de ses *Mémoires*, Zamet prenant à ferme soit à lui seul, soit en association

Digitized by Google

avec d'autres traitants d'origine italienne pour la plupart, Gondi, Cenamy, Parent, Largentier, Adiaceti, Scipion Sardini, de notables parties des revenus de l'Etat, ou faisant des avances au roi sur le produit des gabelles et des principales fermes. En 1607, Henri IV ayant demandé à Sully un relevé sommaire des sommes qui étaient sorties des mains de ce dernier depuis qu'il gouvernait les finances, le ministre dressa cet état, dans lequel les avances sur les grosses fermes[1] et sur le sel remboursées à Zamet, Gondi, Cenamy et autres traitants, s'élèvent à 4,800,000 liv.

Un mot sur la nature et sur la perception des impôts est ici nécessaire. Ils étaient, comme aujourd'hui encore, directs ou indirects. Les premiers consistaient dans la taille et le taillon. La taille, qui ne devint permanente que sous Charles VII, était levée sur les roturiers en proportion de leurs biens et de leurs revenus : c'était à la fois un impôt personnel et un impôt territorial. Sa levée était confiée à des percepteurs *sergents des tailles*, que leur dureté rendait odieux. La difficulté que rencontrait sa perception ne permettait guère de la donner à ferme : il en était de même du taillon établi par Henri II, et spécialement affecté à l'entretien de l'armée. Quant aux contributions indirectes, c'étaient les aides, impôt qui se levait sur les boissons et sur certaines denrées, et les gabelles, impôt établi sur le sel. Celui-là était odieux entre tous, à cause des vexations permanentes qu'il entraînait. Le peuple, en effet, n'était pas libre de ne pas acheter du sel ou de n'en acheter que ce qui lui convenait. On le forçait à renouveler tous les trois mois une provision déterminée, dont on lui imposait l'achat. Les douanes intérieures constituaient un autre impôt indirect très fructueux : elles portaient, suivant les pays, les noms de *haut passage*, *rêve*, *traite foraine*. Un très grand nombre de bureaux de péages percevaient ces impôts et interceptaient la circulation des marchandises et denrées dans l'intérieur du royaume. Une dernière source de revenus indirects était le domaine royal, auquel se rattachaient les parties casuelles, impôt considérable[2] provenant des droits qui se payaient lorsqu'un office deve-

[1] On désignait sous le nom des *Cinq grosses fermes* douze provinces qui, sous Colbert, consentirent à ouvrir de libres communications pour le commerce extérieur. C'étaient l'Ile-de-France, la Normandie, la Champagne, la Bourgogne, la Bresse et le Bugey, le Bourbonnais, le Poitou, l'Aunis, l'Anjou, le Maine et la Touraine. A partir de Colbert, ces provinces purent commercer entre elles avec une entière liberté. Les autres provinces furent divisées en deux catégories : les unes étaient réputées *provinces étrangères*, les autres *traitées comme pays étrangers*, au point de vue de l'importation et de l'exportation. Au temps de Henri IV, les douze provinces, dites les Cinq grosses fermes, n'étaient point encore affranchies de leurs douanes intérieures. Ces douanes avaient des noms et des tarifs différents : de ce nombre étaient *la prévôté de Nantes, la traite foraine d'Anjou, le trépas de Loire.*

[2] Il avait produit net, en 1581, la somme de 3,545,885 liv. 10 sols, correspondant à plus de 12 millions d'aujourd'hui. (Forbonnais, *Recherches sur les finances*, t. I, p. 25.)

Digitized by Google

nait vacant par la mort de son titulaire ou par la résignation qu'il en faisait. Un impôt de même nature, mais payé annuellement, fut établi par Sully, en 1604, sous le nom de *Paulette*. Les droits d'amortissement, de francs fiefs, de nouveaux acquêts, ceux d'aubaine et de bâtardise, les taxes judiciaires, le contrôle des actes notariés étaient encore des dépendances du domaine royal.

La perception des impôts indirects était confiée à des fermiers qui les prenaient à bail, moyennant un prix annuel déterminé, et toujours inférieur de beaucoup à leur produit réel, c'est-à-dire à la somme que les fermiers prélevaient sur les contribuables. De là, les monstrueuses fortunes des traitants et la haine vigoureuse que le peuple leur portait. Une curieuse brochure publiée en 1588[1] dénonçait aux Etats, alors rassemblés à Blois, les gains illicites faits par le fermier du sel et les pertes que le trésor subissait sur cet article. Depuis 1585, ce fermier levait annuellement 1,636,000 écus, dont 800,000 seulement entraient dans les coffres de l'Etat. Qu'on juge par cet exemple des facilités que les traitants trouvaient pour s'enrichir! Ils étaient favorisés par les membres du conseil des finances, qu'ils associaient à leurs bénéfices. Sully a publié le texte d'une association de François d'O avec les partisans du sel. Ces déplorables errements furent continués par les huit membres du conseil des finances qui, en 1594, succéda à ce surintendant. « Ces coquins, disait Henri IV, avec cette prodigieuse quantité d'intendants qui se sont fourrés avec eux, par compère et par commère, mangent le cochon ensemble et ont consommé plus de 100,000 écus, qui étaient somme suffisante pour chasser l'Espagne de la France. »

Quand le roi, en octobre 1596, se détermina à faire entrer Sully dans le conseil des finances, il venait d'apprendre que les membres de ce conseil avaient affermé à vil prix, pour trente mille écus de rente, des aides de Normandie, et que le prix déjà très-minime de cette aliénation était employé à éteindre de vieilles dettes du trésor, que ces messieurs se faisaient céder, moyennant une somme insignifiante, par les véritables créanciers. Il lui fut en même temps démontré « que les cinq grosses fermes, les gabelles du sel et les parties casuelles n'étoient baillées à ferme que pour le quart de ce qu'elles valoient, d'autant que la plus part de tous ceux de son conseil des finances estoient intéressés aux baux d'icelles avec Zamet, Gondy, Cenamy, Le Grand, de l'Argenterie et autres, et que, s'il n'y donnoit ordre, tout cela iroit encore en diminuant. » Dans un autre endroit de ses *Mémoires*, Sully laisse entendre que les financiers qui viennent d'être nommés n'étaient que les agents du duc

[1] *La découverte des deniers salés.*

Digitized by Google

de Toscane. Nous touchons ici à deux questions qui sont le fond même du sujet que nous traitons en ce moment : celle des droits d'abord accordés, puis retirés, à Ferdinand de Médicis sur les finances de France, et celle des relations qui ont pu exister au sujet de la perception de ces droits entre lui et Zamet.

XI

Henri IV, trouvant le trésor ruiné et contraint de faire face à la fois à la guerre civile et à la guerre étrangère, s'était vu dans la nécessité de contracter de nombreux emprunts. Nous avons dit ceux qu'il avait faits du grand-duc de Toscane. Des prêts semblables lui avaient été avancés par la reine d'Angleterre, le comte palatin, le duc de Wurtemberg, Venise, les Suisses, les bourgeois de Strasbourg. Tous ces créanciers, peu confiants dans la parole d'un prince toujours aux expédients, avaient exigé pour leurs créances de solides garanties. Ils s'étaient fait transporter le droit de lever des impôts sur certaines villes et certaines contrées ; l'un avait tout ou partie des gabelles qui se percevaient dans une ou plusieurs provinces, l'autre les aides d'une ville, un troisième une partie des traites foraines d'un pays, plusieurs, enfin, des portions déterminées des cinq grosses fermes. Le duc de Toscane avait, comme on l'a vu, obtenu pour sa part les parties casuelles. Des cessions semblables avaient été faites par Henri IV à nombre de grands seigneurs qui l'avaient aidé à conquérir son royaume, à divers chefs de la ligue dont il avait acheté la soumission, au connétable de Montmorency, que le roi appelait son compère, à Du Plessis-Mornay, au gouverneur d'Angers, Puycharic, à la sœur du roi elle-même, pour l'aider à tenir son rang.

Ces cessions ne constituaient pas, comme on pourrait être tenté de le croire, une simple hypothèque sur l'impôt, un droit d'être payé sur son produit par les officiers chargés de sa perception. C'était l'impôt lui-même qui était cédé, en sorte que le soin de le percevoir était abandonné au concessionnaire. Mais, comme la reine d'Angleterre, le comte palatin, le duc de Wurtemberg, le grand-duc de Toscane, ne pouvaient pas se faire par eux-mêmes percepteurs d'aides et de gabelles, ils agissaient, pour la perception des droits à eux cédés, absolument comme le faisait le roi lui-même pour ceux qu'il n'avait pas aliénés. Ils les affermaient à des traitants résidant en France, moyennant un prix annuel inférieur de beaucoup au produit réel, et c'était ce prix annuel, fixé à l'avance et invaria-

Digitized by Google

ble pendant la durée du bail, qui venait chaque année en déduction de la dette que le roi avait contractée envers ces grands personnages. Il résultait de cette combinaison que tous les créanciers du roi ne tiraient réellement aucun bénéfice des impôts à eux concédés, le profit appartenant uniquement à leurs fermiers. Les concessionnaires directs n'avaient ni à bénéficier ni à pâtir de cet ordre de choses; les seuls qui y eussent avantage étaient les fermiers; la seule victime était le roi qui, au lieu de s'acquitter en un petit nombre d'années, comme il l'eût fait si le produit véritable des impositions cédées eût été connu et utilisé à son profit, était obligé d'abandonner, pendant beaucoup plus de temps qu'il n'eût fallu, les revenus destinés à le libérer.

Ces explications, qui peut-être paraîtront neuves à quelques lecteurs, étaient indispensables pour faire comprendre la conduite que Rosny tint envers le grand-duc de Toscane lorsqu'il entreprit de faire rentrer le roi dans des droits dont l'aliénation entraînait pour lui un si frappant préjudice.

En 1597, ce ministre prit le parti de dresser l'état général des finances pour l'année courante. C'était le premier état des finances où il eût mis la main : il s'appliqua, dans la confection de ce budget, à détruire un abus qui favorisait singulièrement les malversations des membres du conseil des finances et celles des intendants, trésoriers et receveurs généraux. On avait, en effet, l'étrange habitude d'assigner sur une recette, dont le chiffre était déterminé, le payement de dépenses diverses excédant de beaucoup ce chiffre; en sorte que les intendants, les trésoriers et, en général, tous ceux qui avaient part au maniement des fonds de l'Etat, choisissaient arbitrairement celle à laquelle, dans l'impossibilité habilement calculée de rembourser tous les fonds affectés sur une recette, il leur convenait de donner la préférence. Abusant de l'impatience des créanciers de l'Etat, ils achetaient à vil prix leurs créances, et c'étaient celles-là, naturellement, qu'ils avaient soin de se payer ensuite à eux-mêmes intégralement et par préférence aux plus légitimes [1].

Quelque attention que Sully eût apportée à la confection de l'état dressé pour 1597, il ne put empêcher que les dépenses assignées sur les recettes n'excédassent encore ces dernières de près de 2 millions. Il fallait faire face à ce déficit. « Pour remédier à tout cela, lui disent ses secrétaires, vous retirastes des mains du duc de Florence, sous le nom de Gondy et de Zamet, Cenamy, Le Grand, Parent et autres anciens partisans, les *parties casuelles*, gabelles, cinq

[1] Voyez Forbonnais, *Recherches et Considérations sur les Finances de France*, t. I, p. 29

Digitized by Google

grosses fermes et péages des rivières *qu'ils tenoient à vil prix* par l'intelligence d'aucuns du Conseil, lesquels y avoient part, et en augmentastes le prix de plus de vos 2 millions de faute de fonds (de déficit) ; ce que ceux du Conseil essayèrent bien d'empescher, mais vous y fistes intervenir le Roy, lequel, par vous adverty d'un tant évident profit, y apporta son authorité tout entière. »

Il ne faut pas croire que ces mots : « *Vous retirastes des mains du duc de Florence* » signifient que Sully retira à ce prince l'assignation sur les parties casuelles et autres impôts, laquelle formait la garantie des prêts qu'il avait faits au roi. Cette mesure eût été aussi injuste qu'illégale et dangereuse pour l'avenir. Sully se borna à casser le bail fait par le duc de Florence à ses fermiers et à faire rentrer le roi dans le droit, considéré comme inhérent à la couronne, de percevoir par lui-même les droits qu'il avait hypothéqués. Cette opération ne détruisait pas l'hypothèque ; elle changeait seulement le percepteur. Le duc de Toscane conservait, même après cette mesure mise à chef, sur les impôts qui lui étaient engagés, le revenu annuel qui lui revenait d'après le contrat qu'il avait signé avec le roi; seulement cette somme, il ne la touchait plus de ses fermiers, mais des officiers du roi. Cela est si vrai que, dans la lettre du 21 février 1598 que nous avons déjà citée, lettre postérieure de près d'un an à l'arrêté de Sully et par laquelle Henri IV réclamait de Ferdinand la restitution des îles Pomègues, le roi donne par deux fois au grand-duc l'assurance formelle qu'il continuera à jouir du revenu des parties casuelles qui lui ont été engagées.

Toutefois, on comprend que la garantie des créances du grand-duc devenait, dans l'ordre de choses inauguré par Sully, moins directe et moins certaine que dans l'ancien. Il pouvait se faire que le roi, touchant par lui-même ou par ses fermiers les deniers assignés à son créancier pour le remboursement de ce dernier, fût tenté de les appliquer à un autre usage; et ce fut, en effet, ce qui arriva. Lorsque Ferdinand eut consenti à rendre le château d'If, il mit pour condition à cette restitution que le roi de France se reconnaîtrait débiteur envers la Toscane des sommes que le grand-duc avait dépensées pour fortifier les îles Pomègues, et que le remboursement de ces sommes serait garanti par des assignations sur certains impôts, « des meilleurs et plus valables du royaume. » Mais il ne se contenta pas, cette fois, de ces assignations; il demanda, de plus, la caution solidaire de douze des plus grands personnages du royaume. Cette demande, qui témoignait d'une défiance offensante pour le roi, fut motivée sur cette raison : « que le grand-duc étoit fâché qu'on lui eût manqué de l'assignation qu'on lui avait donnée sur les parties casuelles, en détournant les deniers à autres usages

Digitized by Google

non nécessaires et sans avoir daigné lui en écrire. » Ce manquement n'avait pu avoir lieu que depuis l'année 1597, époque où Rosny avait retiré la perception des parties casuelles aux agents du grand-duc; mais nous insistons sur ce point; l'opération de Sully pouvait entraîner pour le prince florentin un simple retard de payement, non une perte pécuniaire, puisque, d'une part, la somme que ce dernier devait toucher annuellement du roi, au moyen de la cession des parties casuelles, étant déterminée, et, de l'autre, le prix qu'il retirait, dans l'origine, des traitants auxquels il avait affermé ces impôts, étant également fixe et invariable, il n'avait rien à perdre ni à gagner dans la mesure administrative exécutée en 1597.

Cette mesure fut complétée l'année suivante. Il est probable que Sully n'avait d'abord retiré aux fermiers du grand-duc que les parties casuelles perçues en certaines villes ou provinces qu'il ne nous fait pas connaître. Vers la fin de 1598, le ministre qui, sans porter encore le titre de surintendant des finances en exerçait dès lors toute l'autorité, généralisa l'opération et l'étendit à tous les engagistes des revenus royaux, à la reine d'Angleterre, au duc de Wurtemberg, au comte palatin, au duc de Florence, pour les droits non encore repris qu'il continuait à administrer, à tous les princes et seigneurs français qui jouissaient de semblables priviléges.

Une scène qui eut lieu au sujet de ce retrait entre le roi et Sully montre clairement, et conformément à ce que nous disons plus haut, que les anciens concessionnaires ne furent nullement lésés dans cette affaire. Tous ceux qui se trouvaient atteints par le projet du futur surintendant ne manquèrent pas de jeter d'abord les hauts cris et de venir se plaindre au roi qui, ébranlé par ce tapage, envoya chercher le réformateur.

« Ah! mon ami, qu'avez-vous fait? lui dit-il dès qu'il l'aperçut.

— Rien que de bien, Sire, et s'il vous plaît d'envoyer quérir quelques-uns de ceux qui crient le plus haut, vous verrez qu'ils demeureront contents. »

Là-dessus, le roi fait entrer le connétable de Montmorency.

« Eh bien! mon compère, en quoi vous plaignez-vous de Rosny?

— Sire, je me plains de ce qu'il m'a mis au rang du commun, m'ayant ôté une pauvre petite assignation que j'avais en Languedoc sur une imposition de laquelle vous ne tirâtes jamais rien.

— Or bien, monsieur, réplique alors Sully, dites-moi ce que vous tiriez de cette imposition, et je vous ferai payer pareille somme.

— Je trouve cela bon, répond le connétable, mais qui m'assurera d'en être payé à point nommé, comme je le suis? »

C'était exactement, comme on voit, l'appréhension qu'avait eue

Digitized by Google

quelques mois auparavant le grand-duc et qui l'avait porté à faire cautionner la parole du roi par douze seigneurs français.

Sully se hâte de rassurer le connétable.

« Je vous baillerai le roi pour caution, qui ne fera point banqueroute, je vous le promets, au moins s'il me laisse ménager ses revenus comme je l'entends, et je lui servirai encore de contre-caution. »

Montmorency déclare alors qu'il n'affermait cette imposition que neuf mille écus par an, sur lesquels il en donnait deux mille au trésorier des Etats du Languedoc pour qu'il facilitât la levée.

« Je savais bien tout cela, monsieur, répond le ministre; aussi est-ce ma résolution de vous faire payer franchement vos neuf mille écus, et, si le roi me veut laisser tirer profit de la ferme, je lui ferai donner encore dix-huit mille écus, et cependant j'en aurai encore quatre mille pour moi. »

Dès le lendemain, en effet, il se présenta un homme, qui, sous le nom des Etats de Languedoc, prit la ferme pour cinquante mille écus.

Pareille opération fut faite successivement à l'égard de tous les revenus engagés et il en résulta pour le roi un bénéfice annuel de près de 1,800.000 liv., environ sept millions d'aujourd'hui. Les agents des souverains engagistes, « le petit Edmond, agent de la reine d'Angleterre, un grand gentilhomme allemand du duc de Wurtemberg, *Gondy, pour le duc de Florence,* » furent les premiers à reconnaître que leurs maîtres n'avaient rien à perdre dans cette combinaison, et, comme le dit encore Sully, « par ces voyes et formes toutes semblables furent toutes autres plaintes et crieries, dont le roy avoit tesmoigné tant d'appréhension, entièrement appaisez. » Cette importante réforme financière fut accomplie à la fin de l'année 1598, peu de temps avant le baptême du second fils de Gabrielle d'Estrées, lequel eut lieu le 13 décembre de cette année [1].

Tirons maintenant, au point de vue de notre sujet, les conséquences des faits que nous venons d'exposer. Il en résulte qu'à partir de la fin de l'année 1598, le grand-duc de Toscane cesse absolument d'avoir la main dans nos finances : de propriétaire d'une partie des impôts qu'il était, il devint simple créancier hypothécaire; le remboursement de sa créance fut assigné sur un revenu public dont le roi recouvra

[1] « Peu de temps après l'exécution des choses dites au chapitre précédent, se fit le baptême d'Alexandre, dont Mme de Beaufort avait accouché au voyage de Bretagne » (*Economies*, t. III, p. 232.—On connaît exactement la date à laquelle eut lieu le renouvellement du bail général des gabelles. Ce fut le 3 décembre 1598. Ce bail fut adjugé au sieur Josse, pour cinq années, à commencer du 1er octobre 1599. (*Encyclop. méthod.*, Finances, t. II, p. 311, au mot *gabelles*.)

Digitized by Google

l'administration. Il en résulte encore que, même antérieurement à cette époque, il ne tirait aucun avantage de l'administration des impôts qui lui avaient été concédés, le bénéfice étant tout entier pour ses fermiers ; en sorte que la réforme introduite par Sully ne lui fut nullement préjudiciable. Ainsi s'évanouit la dernière des présomptions sur lesquelles se base l'accusation portée contre Ferdinand de Médicis, et que M. Michelet a toutes résumées en trois phrases concises, que nous avons déjà citées et que nous demandons la permission de reproduire ici. Après avoir dit que le grand-duc avait intérêt à la mort de Gabrielle, l'illustre historien ajoute : « C'était l'homme de Gabrielle qui avait écarté les Italiens de nos finances ; c'était-elle qui fermait le trône à sa nièce ; ce prince n'en était pas à son premier assassinat ; encore moins l'empoisonnement, plus discret, lui répugnait-il ? »

Nous avons, dans les pages précédentes, fait justice des deux dernières imputations : on vient de voir ce qu'il faut croire de la première. Le duc de Florence, nous le répétons, ne perdit rien aux réformes de Sully [1] ; mais quand même, ce qui est loin d'être établi, il eût conçu quelque mécontentement de la révolution financière opérée par le surintendaut, nous ne voyons pas pourquoi ce mécontentement se serait détourné sur la duchesse de Beaufort, ni pourquoi elle aurait porté la peine d'une mesure à laquelle elle était si complétement étrangère.

Mais, dit M. Michelet, cette réforme était le fait de Sully, et Sully était l'homme de Gabrielle.

Pour peu qu'on ait suivi avec attention les événements que nous avons exposés au début de cette étude, on avouera que c'est là une allégation étrange. Sully n'était l'homme de personne, de Gabrielle moins que de tout autre. C'était un caractère tout d'une pièce et qui ne pliait pas même devant le roi. Son mérite suprême, son meilleur titre à l'estime de la postérité, c'est que, dans la poursuite de ce qu'il croyait juste et utile, il n'était retenu par aucun ménagement ; il ne relevait véritablement que de sa conscience. Gabrielle, il est vrai, lui avait facilité l'entrée dans le conseil des finances ; mais

[1] Notre interprétation sur ce point est en harmonie parfaite avec l'opinion de M. Poirson, qui a étudié avec tant de soin tout ce qui se rapporte à l'administration du royaume sous Henri IV. « Les étrangers, dit ce judicieux historien, et tous ceux auxquels le roi avait fait l'abandon d'une partie des impôts, étaient, sur leur valeur réelle, dans la même ignorance que le roi lui-même. Ainsi le duc de Florence tirait de la portion des parties casuelles, gabelles, grosses fermes, péages des rivières, qui lui avait été cédée, deux millions de moins par an que ce qu'elle pouvait rendre. » (*Hist. de Henri IV*, t. I, p. 451). — Il s'agit ici des deux millions qui formaient le déficit que Sully rencontra dans le budget de 1597, déficit qu'il combla, comme nous l'avons dit, en cassant les baux faits par le duc de Florence à ses fermiers et en mettant ces baux en adjudication.

Digitized by Google

trois ans s'étaient écoulés depuis ce service, et, pendant tout ce temps, Sully sembla avoir pris à tâche de montrer aux yeux de tous qu'il n'était nullement lié envers elle par les liens de la reconnaissance et qu'il se sentait assez fort pour répudier cette tache originelle. L'opposition ouverte qu'il fit aux hautes visées de la favorite, leurs profondes divisions, leurs fréquentes querelles, les efforts infructueux du roi pour les accorder, l'irritation que les économies du ministre causaient à la duchesse et qui éclata si vivement à propos du baptême de son second fils [1], tout cela n'était un mystère pour personne, et le grand-duc était trop bien renseigné sur nos affaires pour l'ignorer. Qui haïssait l'impérieux surintendant tendait, par cela même, à se rapprocher du parti de Gabrielle. Si Ferdinand fut irrité des réformes financières de Sully, il ne put que faire cause commune avec celle qui désapprouvait tout ce qui venait de l'auteur de ces réformes ; ils durent se trouver réunis dans une haine commune.

Le même raisonnement s'applique aux anciens fermiers du duc de Florence, qui furent les seules et véritables victimes des combinaisons administratives de Sully. On ne voit pas davantage pourquoi ils auraient rendu Gabrielle responsable de ces combinaisons. Zamet était certainement un de ces fermiers, bien qu'il ne fût pas l'agent principal du grand-duc. C'était Jérôme Gondi qui remplissait cette dernière fonction [2]. Or, c'est un fait digne de remarque, que les écrivains qui ont imputé au duc de Florence la mort de la duchesse de Beaufort ont tous considéré Zamet comme son instrument, et n'ont point supposé qu'il eût agi de son chef, en vertu de sa propre impulsion. En sorte que, l'accusation portée contre Ferdinand de Médicis étant écartée, l'accusation subsidiaire contre son agent s'évanouit par cela même.

On aurait tort de croire, du reste, que Zamet ait eu beaucoup à pâtir du nouvel ordre de choses inauguré par Sully. Lorsque le roi eut annulé les baux faits par ses créanciers engagistes, il n'imagina pas pour cela de percevoir par lui-même les revenus dans l'administration desquels il rentrait. Ces impôts furent donnés à ferme tout comme auparavant. Il y eut seulement sur ce point deux inno-

[1] Qu'on se rappelle le mot de Gabrielle au roi : « Me gourmander et me menacer de me quitter pour maintenir un de vos valets qui m'a offensée plusieurs fois à toute extrémité ! » (*Economies*, t. III, p. 239).

[2] Cela résulte de la lettre de Henri IV à d'Ossat, du 21 février 1598, que nous avons déjà citée plusieurs fois. C'était Gondi qui avait signé, au nom du grand-duc, le contrat par lequel Henri IV cédait à ce dernier ses parties casuelles. (*Lettres de d'Ossat*, t. III, p. 45.) Cela résulte encore de ces mots que nous avons cités également, et que le roi adresse à Sully au moment où il lui fait connaître les plaintes que soulèvent ses réformes : « Si vous pouvez faire taire le petit Edmond, agent de la reine d'Angleterre ; Gondi, pour le duc de Florence, etc. » (*Economies*, t. III, p. 229. — Voyez encore la lettre du roi du 7 juin 1599 : *Lettres missives* t. V., p. 132).

Digitized by Google

vations importantes : le bailleur fut le roi au lieu d'être la reine d'Angleterre ou le duc de Florence, et les baux furent mis en adjudication, ce qui permit d'en obtenir un prix annuel plus rapproché de leur produit réel. Les nouveaux fermiers furent, pour la plupart, les mêmes que les anciens, et les bénéfices que le nouveau système leur laissa furent encore des plus brillants. Zamet, toutefois, ne se rendit point adjudicataire d'une partie des gabelles qu'il exploitait auparavant. Le roi, qui n'était pas persuadé que les nouveaux fermiers fussent beaucoup plus intègres ni plus accommodants que lui, écrivait à Sully, le 9 octobre 1598 : « Pour le parti des gabelles de France, je crois ce que vous me mandez, et que les marchands adjudicataires ont fait un grand brouhaha, mais qu'ils ne feront mieux que Zamet, ny si bien. » La fortune de ce dernier ne souffrit point de cette abstention volontaire : le 16 novembre, quelques jours après avoir écrit la lettre qu'on vient de lire, le roi signa de sa propre main un nouveau traité avec lui, et, sans doute, à des conditions avantageuses pour le financier, car il sollicitait de ce dernier à cette époque, pour ses bâtiments, une avance sur 40,000 écus revenant à l'Etat dans un impôt que Zamet percevait en Bretagne.

Du reste, le remède apporté par Sully au désordre des finances n'eut pas de suite tous les bons effets qu'il en attendait. Ce ne fut pas d'un seul coup ni en une seule année que le grand réformateur parvint à détruire les abus et à établir une comptabilité à peu près régulière, et ses principales innovations en cette matière sont toutes postérieures à la mort de Gabrielle d'Estrées. Obligés, depuis l'inauguration du système des adjudications par voie d'enchères publiques, de porter la ferme des impôts à un prix moins éloigné de leur véritable produit, les fermiers cherchèrent d'abord à se rémunérer par d'autres moyens. Ils se rejetèrent sur les rentes, dont beaucoup étaient frauduleuses, et qui ne furent apurées qu'en 1604, sur les marchés faits avec l'Etat pour les fournitures de vivres et de munitions de troupes, et surtout sur les avances d'argent au roi, en garantie desquelles ils continuèrent à se faire céder des portions du domaine royal. Sully lui-même comprenait si bien que ses réformes de 1598 étaient loin d'avoir remédié à tous les abus que, trois ans plus tard, en 1601, il eut recours, pour faire rendre gorge aux traitants, à un remède héroïque et déplorable, plus d'une fois employé par la royauté, l'établissement d'une chambre ardente pour la recherche des malversations commises par les financiers. Ce moyen d'intimidation échoua misérablement : « Les pauvres grimelins de larronneaux payèrent pour les grands voleurs et brigands. » Les menées, les brigues, les présents offerts à propos sauvèrent ces derniers. Sully cite Zamet et Gondi au nombre des hommes influents

Digitized by Google

qui, dans cette occasion, circonvinrent le roi et paralysèrent l'effet des poursuites. Il les cite, non parmi ceux qui donnèrent, mais parmi ceux qui reçurent des présents et sur la même ligne que MM. de Montmorency, de Bouillon, de Bellegarde et de Roquelaure.

Ainsi, dès cette époque, très voisine de celle où mourut la duchesse de Beaufort, Zamet était un grand personnage et, s'il ne pouvait dès lors, comme il le fit plus tard au contrat de mariage de son fils aîné, se qualifier « seigneur de dix-sept cent mille écus, » au moins était-il en bonne voie pour conquérir ce titre. En attendant qu'il devînt conseiller du roi en tous ses conseils, capitaine du château et surintendant des bâtiments de Fontainebleau, il était déjà baron de Murat et de Billy, seigneur de Beauvoir et de Cazabelle ; il portait une fleur de lys dans ses armes [1], et comme il n'entendait pas qu'une fortune si laborieusement construite s'éparpillât à sa mort et qu'il avait deux fils, il s'était résolu à mettre le cadet dans les ordres, afin de laisser tout son bien à l'aîné, dont il espérait faire la souche d'une des plus grandes maisons de France [2]. Il comptait pour cela sur la bienveillance du roi, auprès duquel son crédit grandissait chaque jour. Henri IV avait fini par s'apercevoir que, dans cet entremetteur complaisant, il y avait l'étoffe d'un diplomate, et, peu à peu, il s'habitua à l'employer dans des négociations sérieuses et délicates. C'est ainsi qu'en 1603 il le choisit pour apaiser les brouilles et négocier le rapprochement du comte de Soissons et de Sully. L'année suivante, la cour étant à Fontainebleau, Zamet offrit à dîner dans cette ville à l'ambassadeur d'Espagne, qui venait de négocier la paix de son pays avec l'Angleterre, et le roi vint inopinément se mettre à table avec eux.

L'homme qui avait conquis à la cour cette faveur et cette haute position était certes beaucoup plus intéressé à ménager le roi de France que le duc de Florence, surtout depuis que ce dernier, ayant perdu toute ingérence dans les finances françaises, ne pouvait plus rien pour son avancement. C'eût été chez cet homme le plus inexplicable calcul ; c'eût été, de gaieté de cœur, compromettre sa fortune

[1] Zamet portait d'azur au lion d'or, au chef d'azur chargé d'une fleur de lys d'or, avec une face d'argent en dessous. (Le P. Anselme, *Grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 236.)

[2] Cet aîné, Jean Zamet, mort le 8 septembre 1632, des suites d'un coup de canon reçu au siége de Montpellier, avait épousé en 1612 Jeanne de Goth, fille du baron de Rouillac et de la sœur du duc d'Epernon. Sa fille, Catherine Zamet, hérita de ce duc, qui était son grand-père, et épousa Hector de Pardaillan de Gondrin, marquis d'Antin : elle fut l'aïeule de Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, qui, par elle, hérita du duché d'Epernon. L'ancien cordonnier de Henri III eut, comme on voit, une assez belle postérité. Quant à son fils cadet, il devint évêque et duc de Langres, aumônier du roi et pair de France. (V. le P. Anselme, *Grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 182 et 236.)

Digitized by Google

que de se faire l'instrument d'un attentat qui avait tant de chances d'être découvert, que le roi eût considéré comme dirigé contre sa propre personne, et qu'il n'eût certes pas pardonné. Zamet avait d'ailleurs beaucoup plus à gagner avec une reine jadis favorite, qu'avec une fille de commerçants, ces commerçants fussent-ils les Médicis. Aussi a-t-on la preuve que, loin de chercher à nuire à la duchesse de Beaufort et à ses projets, il la servit au contraire dans la mesure de ce qu'il pouvait. Il vivait maritalement avec une fille de bonne maison, de laquelle il avait deux fils déjà grands [1]. Il se résolut à l'épouser et à légitimer ses enfants. La princesse de Guise atteste qu'il prit ce parti dans le dessein d'obliger Gabrielle, et de faire impression sur l'esprit du roi, auquel il semblait ainsi donner l'exemple : il paraît même qu'il engagea formellement Henri à l'imiter [2]. Qu'après la mort de la favorite, Zamet se soit tourné vers l'astre naissant, qu'il ait brigué le titre de surintendant de la maison de la nouvelle reine, qu'il l'ait reçue dans son hôtel, comme il y avait reçu Gabrielle et comme il y reçut aussi Henriette d'Entragues, ce sont là des faits dont ceux qui connaissent les hommes, et surtout les courtisans, ne peuvent s'étonner et qui ne sauraient servir de base à un acte d'accusation.

Si le duc de Florence n'avait point encore, en 1599, le droit de croire que sa nièce dût un jour s'asseoir sur le trône de France ; si ses antécédents n'autorisent point à le supposer capable d'un assassinat ; s'il n'avait aucun motif d'animosité particulière contre Gabrielle ; si l'homme qu'on suppose son instrument n'avait plus, à cette époque, d'intérêts communs avec lui ; si la fortune de cet homme n'avait point eu à souffrir des actes de la maîtresse du roi ; si, loin d'entraver les projets de cette dernière, il cherchait au contraire à les favoriser ; si son intérêt bien entendu le portait à ménager Henri IV plus que Ferdinand de Médicis ; si, dans l'esprit du roi, que la mort de Gabrielle affecta d'abord si profondément, aucun soupçon ne s'éleva contre cet homme, et s'il continua, au contraire, à grandir en crédit et en faveur, que faut-il de plus pour conclure que Ferdinand et Zamet furent étrangers à cet événement, et pour les laver de l'accusation portée contre eux ?

[1] Madeleine Le Clerc, demoiselle du Tremblay.

[2] *Amours du grand Alcandre*, au t. IV du *Journal de Henri III*, p. 384. Voyez aussi, au t. II, p. 295 du même ouvrage, le « Discours sur la vie du roi Henri III, » par Le Laboureur, où le même fait est rapporté : il fut cause de la brouille de Sancy et de Gabrielle.

Digitized by Google

XII

Il existe un vers latin qui résume tous les éléments de l'instruction d'un procès :

Quid, quis, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.

De ces sept parties constitutives de toute bonne instruction criminelle, trois seulement nous restent à établir : le lieu, la date et les détails de l'événement; il nous reste, en un mot, à préciser les circonstances de la mort de Gabrielle d'Estrées. Contrairement à ce qu'on serait tenté de croire au premier aspect, il est peu d'investigations rétrospectives plus difficiles et où la critique historique soit plus nécessaire : la difficulté naît surtout de la divergence des témoignages.

Henri IV et Gabrielle vinrent habiter Fontainebleau vers le milieu du carême de 1599. Ces jours, les derniers qu'ils dussent passer ensemble, furent employés aux préparatifs de leur mariage. Le roi fit à sa fiancée des présents magnifiques, le plat d'or où il avait reçu les clefs de Calais, les offrandes solennelles que lui avaient faites les villes de Lyon et de Bordeaux. Il lui donna d'avance l'anneau nuptial, et ce fut celui même dont il avait épousé la France à son sacre [1]. Personne à la cour n'imaginait que le pape pût apporter la moindre difficulté à la prononciation du divorce. Le roi lui-même paraissait si persuadé de la bonne volonté du Saint-Père, qu'on calcula l'époque où le mariage pourrait avoir lieu, et qu'on en fixa provisoirement la date à la Quasimodo [2]. On travaillait aux habits de noce de la nouvelle reine; « ses robes cramoisies (couleur réservée aux reines) l'attendaient déjà chez sa tante. »

La semaine sainte approchait. Le roi pensa que, pendant les cérémonies de cette sainte huitaine, il ne pouvait sans scandale garder près de lui celle qui demeurait sa maîtresse tant qu'elle n'était pas sa légitime épouse. Il fallait faire cette concession aux convenances. D'ailleurs Gabrielle devait maintenant le bon exemple; elle avait intérêt à faire oublier le passé par la régularité de sa conduite. Le roi voulait donc qu'elle allât loin de lui faire ses dévotions en public, et « qu'elle se fît voir bonne catholique au peuple, qui ne la jugeait pas telle. » Quelque courte que dût être cette séparation, Gabrielle ne s'y

[1] Inventaire fait après le décès de Gabrielle, et publié par M. Fréville, dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes.*

[2] C'est du moins ce qu'affirme le président Groulart.

Digitized by Google

prêta pas sans douleur. Il semble qu'elle eût un vague pressentiment de sa fin prochaine. Plusieurs témoignages dignes de foi s'accordent à la représenter effrayée de ce voyage et pleine de terreurs superstitieuses. La nuit qui précéda son départ, sa servante Gratienne l'entendit pleurer et se plaindre. Le roi ne vit là qu'un effet nerveux, résultant de sa grossesse, qui était assez avancée, et dont, au dire de Sully, elle était fort incommodée. Il la mit en litière et l'accompagna à cheval jusqu'à Melun. Là, elle lui fit des adieux en règle, comme si elle eût été persuadée qu'elle ne devait plus le revoir. Elle lui recommanda ses trois enfants, ses serviteurs, l'achèvement de Monceaux. Quelqu'un lui ayant demandé la raison de ses craintes, elle répondit « qu'un enchanteur l'avait menacée de cette dernière grossesse, et lui avait prédit qu'un enfant l'empêcheroit d'arriver où elle espéroit. »

Le roi, fort ému, la rassura de son mieux : il lui donna M. de Montbazon, son capitaine des gardes, qui devait la suivre partout et en répondre corps pour corps; mais il la confia surtout à La Varenne. C'était son homme de confiance, le dépositaire de tous ses secrets amoureux, le complaisant auxiliaire de toutes ses entreprises galantes. A cette industrie lucrative, Fouquet de La Varenne joignait les qualités d'un diplomate, et le roi lui avait souvent confié des missions délicates à l'étranger. C'est ainsi qu'il l'avait dépêché auprès de la reine Elisabeth pour solliciter des secours que La Varenne eut l'habileté d'obtenir. Un jeune homme de grande mine et de grand avenir, rieur, aimable, spirituel, se trouvait là, se rendant à Paris : c'était Bassompierre, qui devait un jour faire une certaine figure dans l'histoire. Il avait vingt ans, le goût du jeu, le gousset garni de belles portugalaises toutes neuves. Le roi voulut qu'il montât dans le bateau qui devait conduire la duchesse de Melun à Paris, afin de la distraire et de jouer avec elle tout le long de la route [1]. Quand le moment de la séparation arriva il fallut que le maréchal d'Ornano, MM. de Roquelaure et de Fontenac les séparassent. Le roi retourna tout triste à Fontainebleau [2].

Les témoignages, jusqu'ici concordants, se contrarient à partir de ce moment. Ils ne sont d'accord ni sur la date de l'arrivée de Gabrielle

[1] *Mém. de Bassompierre*, coll. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. VI, p. 20. « Bassompierre, dit M. Michelet, sauta aussi dans le bateau, voulant l'amuser, la distraire. Moins léger toutefois qu'il ne paraissait, il ne resta pas avec elle : il la laissa à La Varenne, et revint auprès du roi. » Où M. Michelet a-t-il vu cela? Bassompierre dit lui-même qu'il resta à Paris jusqu'à la mort de la duchesse, et qu'il vint avec le maréchal d'Ornano en porter la nouvelle au roi.

[2] Il faut supposer que le maréchal d'Ornano partit le lendemain ou le surlendemain pour Paris, afin d'y faire ses dévotions. On verra en effet que ce fut lui que La Varenne envoya porter au roi la nouvelle de la mort de Gabrielle.

Digitized by Google

à Paris, ni sur le jour où elle éprouva les premiers symptômes de la maladie qui la mit au tombeau, ni même sur le jour de sa mort; ils ne s'accordent pas davantage sur la maison où elle descendit en arrivant à Paris.

L'Estoile et Palma Cayet veulent qu'elle soit partie de Fontainebleau le lundi 5 avril. Comme Bassompierre nous apprend qu'elle coucha à Melun et en repartit le lendemain pour Paris, ce départ et l'arrivée à Paris auraient donc eu lieu dans la journée du mardi. C'est, en effet, ce que confirme Cheverny, qui, dans sa relation, fait preuve d'une précision remarquable. La princesse de Guise ne fixe pas le jour où eut lieu cette arrivée, mais elle fait clairement entendre que c'était avant le mercredi [1]. Ces quatre témoignages sont donc au fond concordants. En étudiant avec soin la relation de Sully, on voit que sa femme visita la duchesse le mercredi, et, comme Sully lui avait fait antérieurement une semblable visite, il faut bien admettre que Gabrielle était à Paris dès le mardi. Ainsi Sully se trouve d'accord avec les témoignages précédents. Seuls, Bassompierre et La Varenne tiennent pour le mercredi. Mais on verra plus loin que Bassompierre écrivait de mémoire, à une époque où les faits qu'il raconte étaient déjà anciens. Quant à La Varenne, comme sa relation ne nous est connue que par Sully, et qu'elle est, sur la date qui nous occupe, en opposition avec celle de ce dernier, il est présumable qu'il y a erreur dans sa lettre, et qu'au lieu des mots « et le lendemain, qui estoit le jeudy absolu, » il faut lire « et le surlendemain »

Même désaccord sur le lieu où la duchesse se logea. Il y a ici deux versions en présence : celle qui la fait descendre chez sa tante de Sourdis, celle qui la fait loger d'abord chez Zamet. Commençons par ce dernier système et citons le témoignage de Bassompierre.

Il raconte que la duchesse vint aborder proche de l'Arsenal, où demeurait la maréchale de Balagny, sa sœur.

De là, la vinrent trouver Mme et Mlle de Guise, Mme de Retz et ses filles et quelques autres dames qui l'accompagnèrent aux ténèbres du petit Saint-Antoine, où la musique des ténèbres étoit excellente, puis la conduisirent à son logis du Doyenné.

Elle pria Mlle de Guise de demeurer auprès d'elle ; mais, une heure après, une grande convulsion l'ayant prise, dont elle revint, comme elle voulut commencer une lettre qu'elle écrivoit au roy, la seconde convulsion lui prit si violente qu'elle ne revint depuis plus à elle.

Elle dura en cet état-là toute la nuit, et le lendemain qu'elle accoucha d'un enfant mort, et, le vendredi saint à six heures du matin, elle expira.

[1] Elle vint à Lutécie, pour y faire ses pâques en public..... *et le mercredy saint étant arrivé*, elle alla en une église qui étoit au bout de la ville. (P. 385.)

Digitized by Google

Je la vis en cet état le jeudi après midi, tellement changée qu'elle n'étoit pas reconnaissable.

Le vendredi saint, comme nous étions au sermon de la passion à Saint-Germain-l'Auxerrois, La Varenne vint dire au maréchal d'Ornano que Mme la duchesse venoit de mourir, et qu'il étoit à propos d'empêcher le roy de venir à Paris, lequel s'y acheminoit en diligence, et qu'il le supplioit d'aller au-devant de lui pour l'en divertir.

J'étois auprès du maréchal au sermon, lequel me pria d'y venir avec lui, et trouvâmes le roy par de là la Saussaye, proche de Villejuif, qui venoit sur des courtauds à toute bride.

On verra plus loin que la Varenne trompait le maréchal d'Ornano et Bassompierre, comme il trompait le roi, en leur faisant croire que la duchesse était morte dès le vendredi; elle était encore vivante à ce moment. Cela explique l'erreur que fait Bassompierre sur la date exacte de son décès. Pour le moment, ce qui doit surtout nous frapper dans ce récit, c'est qu'il n'y est pas dit un mot de Zamet. La duchesse descend dans le logis de sa sœur, qui, ainsi que Zamet, demeurait près de l'Arsenal; elle reçoit là la visite de quelques dames de la cour, qui, après avoir entendu les ténèbres avec elle dans l'église voisine, la conduisent à l'hôtel qu'elle habitait d'ordinaire dans le cloître Saint-Germain. C'est là qu'elle ressent les premières atteintes de son mal.

Ecoutons maintenant Mlle de Guise. Son récit ne diffère du précédent que sur deux points, qui, au fond, n'ont pas une grande importance: la date du décès, qui est placée au samedi et non au vendredi, et celle du départ de Melun. Ce récit suppose évidemment que Gabrielle était à Paris avant le mercredi saint, jour où elle alla entendre les ténèbres à Saint-Antoine. « Le mercredi saint étant arrivé, elle alla en une église qui étoit au bout de la ville pour y ouïr les ténèbres qui s'y disoient avec une grande musique. Crisante (Gabrielle) y alla en litière et toutes les princesses en carrosse, et un des capitaines des gardes à côté de sa litière. On lui avoit gardé une chapelle, où elle entra, pour n'être pressée ni trop en vue. Milagarde (Mlle de Guise) y étoit avec elle, et, tout le long de l'office, elle (Gabrielle) lui montra des lettres de Rome, par lesquelles on l'assuroit que ce qu'elle désiroit seroit bientôt achevé. Elle lui fit aussi voir deux lettres qu'elle avoit reçues ce même jour d'Alcandre (Henri IV), si passionnées et si pleines d'impatience de la voir reine, qu'il lui mandoit qu'il dépêcheroit le lendemain un de ses secrétaires d'Etat, qui étoit tout à elle pour avoir épousé une de ses parentes [1], pour

[1] C'était Forget de Fresne, qui avait épousé Anne de Beauvilliers, dont la mère, Marie Babou, était de la même maison que Gabrielle, et avait épousé Claude de Beauvilliers, seigneur de Saint-Aignan.

Digitized by Google

presser Sa Sainteté de lui permettre ce qu'aussi bien il étoit résolu de faire. »

Ce détail des deux lettres écrites par le roi n'a pu être inventé : il prouve clairement que Gabrielle était arrivée à Paris avant le mercredi ; autrement, le roi ne lui aurait pas écrit deux lettres le jour même où il l'avait quittée. Reprenons le récit de la princesse. « Quand le service fut achevé, elle dit à Milagarde qu'elle s'alloit mettre au lit, et que, puisqu'elle étoit là, elle la prioit de l'aller entretenir. Et, là-dessus, elle monta en litière, et Milagarde, en carrosse, qui se fit descendre chez Crisante, où, étant arrivée, elle la trouva qui se faisoit déshabiller, se plaignant d'un grand mal de tête, et, aussitôt, il lui prit une convulsion dont elle revint à force de remèdes. Elle vouloit écrire au roy, mais une autre convulsion l'en empêcha (il paraît toutefois qu'elle écrivit), et, recevant une lettre du roy, comme elle fut revenue de cette seconde, la voulant lire, il lui en reprit une autre, qui, augmentant toujours, lui dura jusqu'à la mort. Ce mal la prit le mercredy au soir ; elle accoucha le vendredy par la force des remèdes qu'on lui fit, et mourut le samedy matin, 10 avril 1599, veille de Pâques, sans avoir eu aucune connoissance, au moins à ce qu'on en pouvoit juger. »

Il est impossible de n'être pas frappé du grand air de vérité qui règne dans ce récit et des analogies qu'il présente avec celui de Bassompierre. Ici encore, Zamet n'est pas même nommé; la duchesse ne loge point chez lui ; sa mort est attribuée à des convulsions ; aucun soupçon d'empoisonnement ne se laisse entrevoir. Les petites différences de date qu'on remarque entre les deux versions s'expliquent aisément par ce fait, que Bassompierre écrivait à la Bastille, plus de trente ans après la mort de Gabrielle, sans notes pour fixer ses souvenirs, de même que les similitudes s'expliquent par l'intimité qui régnait entre lui et la princesse de Conti (Mlle de Guise), qu'il avait, disait-on, épousée secrètement et qui mourut de douleur en apprenant son arrestation. Les deux amants, disposés tous deux à laisser des *Mémoires*, ont dû s'entretenir des événements auxquels ils avaient été mêlés et se mettre d'accord sur leurs principaux détails. Comment ni l'un ni l'autre n'a-t-il parlé du séjour de Gabrielle à l'hôtel Zamet? C'est, selon toute probabilité, que ce séjour, qui fut très court et qui, d'après les interprétations les plus larges, ne dura pas au delà de deux jours, n'avait laissé aucune impression dans leur esprit. Tout à fait étrangers à l'idée que Zamet pût être pour quelque chose dans la mort de Gabrielle, ils ne prêtèrent aucune importance au passage de cette dernière chez lui [1].

[1] Jusqu'à ces derniers temps, les *Amours du grand Alcandre* ont joui de toute l'autorité d'un récit historique, et personne n'avait mis en doute que la princesse de Conti

Digitized by Google

Ecoutons maintenant les témoignages qui attestent que Gabrielle logea chez Zamet avant de se rendre chez sa tante et commençons par celui du chancelier de Cheverny.

Il était, comme nous l'avons dit, intimement lié avec Mme de Sourdis, et, par elle, il connut tous les détails de la mort de Gabrielle. Mme de Sourdis était absente de Paris quand sa nièce y arriva; elle fut mandée le jeudi matin par cette dernière. Partie en hâte, elle passa par Esclimont, où était le chancelier, lui emprunta ses chevaux, et, malgré la diligence qu'elle fit, n'arriva qu'après la mort de la duchesse. D'après Cheverny donc, Gabrielle arrive à Paris le mardi de la semaine sainte, va se loger chez Zamet; elle assiste, le mercredi, aux ténèbres, qui se disaient au petit Saint-Antoine; « après lesquelles ténèbres, estant ladite dame retournée chez le dit sieur Zamet, et là, se promenant dans le jardin, le commencement de sa maladie la surprit comme par une forme d'apoplexie, telle qu'elle pensa l'emporter du premier coup. Neantmoins, estant

(Mlle de Guise) fût bien l'auteur de cet ouvrage. M. Paulin Pâris est le premier, à notre connaissance, qui ait élevé quelques doutes à cet égard. Il a fait observer : 1° que la princesse, sous le nom de Milagarde, se met en scène dans ce roman avec une franchise qui frise le cynisme, et qui suffit à elle seule pour inspirer des soupçons; 2° que Tallemant des Réaux, qui dit de la princesse de Conti : « Elle avoit beaucoup d'esprit; elle a même écrit une espèce de petit roman qu'on appelle *les Adventures de la cour de Perse*, où il y a bien des choses arrivées de son temps, » ne fait aucune mention des *Amours du grand Alcandre*, bien qu'il paraisse avoir eu connaissance d'un manuscrit de cet ouvrage, comme on le voit par cette note : *Dans les Amours d'Alcandre*, on voit la naissance de cette galanterie. (*Historiettes*, t. I, p. 48.) Nous sommes peu touché de ces arguments. D'abord, Mlle de Guise ne destinait point les *Amours d'Alcandre* à l'impression; elle a donc pu s'y montrer plus franche et plus librement véridique qu'elle ne l'eût fait dans un livre destiné à la publicité. Les princesses de cette époque se piquaient peu de pruderie : elles se croyaient trop au-dessus du commun des lecteurs pour faire grand cas de leurs jugements. Mlle de Guise, d'ailleurs, en racontant la passion qu'elle avait inspirée à Bellegarde, à l'époque où ce dernier était l'amant de Gabrielle, et les efforts de cet habile séducteur pour maintenir ses deux maîtresses en bon accord, ne disait rien qui ne fût connu des intimes, auxquels seuls son manuscrit était destiné. De ce que Tallemant des Réaux n'a pas cité les *Amours d'Alcandre* à côté des *Adventures de la cour de Perse*, il paraît téméraire de conclure que le premier de ces livres ne soit pas de la princesse de Conti. Rien ne prouve d'ailleurs que la note des *Historiettes* où il est fait mention du premier de ces livres soit bien véritablement de Tallemant. Les *Amours d'Alcandre* ont été publiés pour la première fois en 1652, vingt et un ans après la mort de la princesse de Conti. Cette première édition contient la clef des noms, qui depuis a toujours été reproduite. Une édition infiniment préférable a été donnée au tome IV du *Journal de Henri III*, publié à La Haye, en 1744. L'éditeur de cette dernière a emprunté son texte au manuscrit 8,943 de la Bibliothèque impériale. (Fonds de Béthune.) Ce manuscrit faisait partie de ceux qui furent rassemblés par Philippe de Béthune, frère du grand Sully, et Philippe de Béthune le tenait du duc de Bellegarde lui-même, c'est-à-dire d'un homme qui joue un grand rôle dans les *Amours d'Alcandre*, et qui, ayant été longtemps l'amant de la princesse de Conti, devait parfaitement savoir si elle était l'auteur du livre où elle est mise en scène. On lit en tête du volume la note suivante, écrite de la main de Philippe de Béthune, et qui, à elle seule, paraît suffisante pour lever tous les doutes : *Histoire du roy Henri quatrième, depuis son avénement à la couronne jusqu'à sa mort, faite par Mme la princesse de Conty, et qui m'a été donnée par feu M. de Bellegarde.*

Digitized by Google

promptement secourue, elle passa la nuit plus doucement, et, *le matin du jeudy*, elle voulut estre opiniatrement portée au logis de Mme de Sourdis, qui estoit près de Saint-Germain-l'Auxerrois, tant pour se voir plus proche du Louvre, où elle ne vouloit se faire porter en l'absence du roy, bien qu'elle y eust d'ordinaire le même appartement que les reines y occupoient et voyant asseurement que le roy viendroit aussitôt et l'y feroit aller. »

Ce récit, qu'on ne l'oublie pas, est celui d'un ami dévoué de la duchesse de Beaufort, d'un homme très directement intéressé à la conservation de sa vie et qui perdait beaucoup en la perdant. Cependant, il n'y perce aucun soupçon d'empoisonnement. L'empressement de la duchesse à quitter le logis de Zamet est expliqué de la manière la plus simple, par le désir de se rapprocher du Louvre, où elle espère que le roi la fera porter aussitôt qu'il sera accouru près d'elle. La duchesse est frappée d'apoplexie, mais la nature exacte de la maladie reste inconnue ; « les plus experts médecins, mesme ceux du roy, qu'il y dépescha en toute diligence, n'en purent que juger, ne cognoissant assez son mal pour y oser appliquer les remèdes qu'ils y estimoient nécessaires, estant proche de l'heure de son accouchement. Ainsi, le dit jour de jeudy passé, se portant un peu mieux, sur les sept heures, elle escrivit au roy pour la troisième fois durant sa maladie [1], et, comme elle estoit sur la fin de sa lettre, les dits maux recommencèrent de plus fort, et delà en avant, qui estoit le dit jeudy au soir elle perdit tout jugement et cognoissance, puis, à quelques heures après, la vue, l'ouïe et les autres sens, excepté celui du sentiment, car on lui vit tout le reste de la nuit du dit jeudy au vendredy, et tout le vendredy et l'autre nuit suivante qu'elle mourut, ressentir et souffrir de si cruelles et si excessives douleurs et tourmens que tous ceux qui la voyoient ainsi pâtir sans espoir d'aucun secours et remède en receurent un extrême estonnement et déplaisir, voyant son visage, auparavant si beau, estre en un moment devenu tout hideux et effroyable. »

Ainsi, dès le jeudi soir, tout espoir de sauver la malade était perdu ; elle était tenue pour morte : tous les sens étaient anéantis ; c'était l'agonie sans espoir aucun de salut. Nous insistons sur ce détail, parce qu'il nous servira tout à l'heure à expliquer naturellement la conduite de La Varenne, qui annonça au roi la mort de sa maîtresse bien avant qu'elle fût morte en effet.

Plus de vingt mille personnes, au dire de Cheverny, défilèrent

[1] Cheverny est, sur ce point, en contradiction avec la princesse de Conti, qui dit que Gabrielle voulut écrire au roi, mais que de fréquentes convulsions l'en empêchèrent. Du reste, le récit de la princesse atteste qu'il fut envoyé trois courriers au roi ; seulement les lettres n'étaient pas toutes de la main de Gabrielle : ce point sera éclairci plus loin.

Digitized by Google

dans la chambre où gisait la duchesse de Beaufort, sans que les domestiques, éperdus et bouleversés, imaginassent de s'opposer à cette indiscrète curiosité. Evidemment, le chiffre est exagéré et il est incroyable que les médecins du roi ne se soient pas opposés à ce scandale. On parla d'administrer la mourante, « mais son état ne le permit pas, et il fallut se contenter de ce qu'elle avoit fait ses pasques quelque temps auparavant. » (Elle avait sans doute communié le mercredi, le lendemain du jour de son arrivée à Paris). « Son corps fut ouvert après sa mort et son enfant trouvé mort dès le premier jour de sa maladie. » Cheverny est en désaccord sur ce point avec la princesse de Conti, qui prétend qu'elle accoucha le vendredi « par la force des remèdes qu'on lui fit. »

Le roi fut averti presque à chaque heure de l'état de celle qu'il aimait. Comprenant, un peu tard, qu'il s'agissait d'une maladie sérieuse, il se détermina enfin à partir de Fontainebleau et vint en poste jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges. « Mais, comme plus approchant d'elle il en recevoit toujours de plus mauvaises nouvelles, les plus sages et advisés, qui estoient lors auprès de luy, le détournèrent et empeschèrent d'aller plus avant. » Tels sont les renseignements par lesquels Cheverny complète ce qu'on peut appeler sa déposition. Il convient maintenant de la confronter avec celles de La Varenne et de Sully. Au fond, ces deux dernières n'en font qu'une; le récit de La Varenne nous ayant été transmis par Sully, et étant contenu dans une lettre qu'il adressa à ce ministre le vendredi soir, pendant l'agonie de Gabrielle, après qu'il eut, contrairement à la vérité, persuadé au roi qu'elle était déjà morte.

Disons tout de suite que, bien qu'il y ait dans ces deux dernières relations des points qui nous paraissent d'une véracité suspecte, elles ne nous semblent pas toutefois autoriser les accusations que l'on en a tirées et qui ne tendent à rien moins qu'à représenter La Varenne comme aidant à l'empoisonnement de la duchesse, et Sully, comme complice tacite, comme instruit d'avance de l'attentat prémédité et le laissant accomplir. « Il savait visiblement ce qui allait se passer, » écrit M. Michelet.

XIII

Supposons que, quelque temps après la mort de la duchesse de Beaufort, le lieutenant criminel ait fait arrêter Zamet et instruire son procès. Supposons que cette instruction l'ait porté à concevoir quelque soupçon de la complicité de La Varenne et de Sully, com-

Digitized by Google

plicité effective de l'un, complicité morale de l'autre. Ces deux personnages, couverts par la haute position qu'ils occupent auprès du roi, sont entendus comme témoins, et, conformément au droit criminel de l'époque, ils sont entendus secrètement, hors la présence de l'accusé. Leur interrogatoire est conduit de façon à les forcer d'appuyer sur les détails qui les compromettent. Cherchons, d'après cette donnée, et en usant exclusivement des documents authentiques qui nous sont parvenus, et principalement de ceux mêmes qui proviennent de La Varenne et de Sully, ce qu'eût pu être cet interrogatoire, les faits qu'il eût révélés, les lumières qu'il était permis d'en attendre [1].

Le lieutenant criminel s'adresse d'abord à Sully, ou plutôt au marquis de Rosny, car ce n'est qu'en février 1606 que la terre de Sully devint un duché-pairie dont Rosny prit le nom.

INTERROGATOIRE DE SULLY

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Où étiez-vous à l'époque de la mort de Mme la duchesse de Beaufort?

SULLY. — A mon château de Rosny, où j'étais allé faire le cène en compagnie de Mme la princesse d'Orange et de quelques autres personnes qualifiées.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Vîtes-vous Mme la duchesse avant votre départ?

SULLY. — Oui, j'allai prendre congé d'elle chez le sieur Zamet, où elle était logée.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Que se passa-t-il dans cette entrevue?

SULLY. — Je trouvai la duchesse souffrante et fort incommodée de sa grossesse [2]; elle se montra néanmoins fort obligeante pour moi, me pria instamment d'oublier toutes nos anciennes brouilleries, comme elle l'avait déjà, disait-elle, fait de son côté. Elle me jura qu'elle serait toujours la meilleure et la plus assurée de toutes mes amies. Elle ajouta que les grands services que je rendais au roi et à

[1] On comprend, sans que nous ayons besoin d'insister, pourquoi nous n'usons pas du même procédé pour Zamet, le principal accusé. C'est que les faits sur lesquels cet interrogatoire devrait porter sont déjà connus par les investigations auxquelles nous nous sommes livré, tant sur la personne même de Zamet, ses antécédents, l'origine de sa fortune, que sur ses relations avec le grand-duc de Toscane, avec Henri IV et Gabrielle. Quant à l'accusation en elle-même, Zamet se fût très probablement renfermé dans la négation la plus absolue. Ce n'est pas de lui, mais des témoins, qu'on pouvait attendre des lumières.

[2] *Economies*, t. III, p. 285, coll. Petitot.

Digitized by Google

l'Etat l'obligeaient plus que jamais à me procurer tout bien et honneur pour des raisons qu'elle me dirait à mon retour, m'assurant qu'elle ne ferait rien désormais que par mon conseil.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Comment répondîtes-vous à ces avances ?

SULLY. — Je la remerciai très civilement, sans néanmoins faire semblant de me douter de ce qu'elle voulait dire, quoique je ne l'ignorasse nullement.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — La duchesse évidemment faisait allusion à son prochain mariage avec le roi. Ce projet était public; vous en étiez instruit mieux que personne. Comment donc pouviez-vous feindre de ne pas comprendre ce qu'elle voulait dire ?

SULLY. — C'est que, malgré le point avancé où cette affaire était parvenue, je ne pouvais croire qu'elle s'achevât. J'avais été témoin des agitations du roi, toujours combattu entre l'honneur et l'amour, et je savais d'ailleurs, par trois lettres que la reine duchesse de Valois m'avait écrites, sa résolution formelle d'empêcher ce mariage.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Les hésitations du roi étaient terminées; il avait pris son parti, vous ne pouviez l'ignorer, et, quant à l'opposition de la reine Marguerite, pouvez-vous nous représenter les lettres où elle se manifeste ?

SULLY. — Voici la dernière; elle a été écrite après la mort de Mme la duchesse de Beaufort. La reine y dit en propres termes que si elle a ci-devant usé de longueurs, et interposé des doutes et difficultés, c'est qu'elle ne vouloit voir en sa place une telle décriée bagasse, qu'elle estimoit sujet indigne de la posséder, ni capable de faire jouir la France des fruits par elle désirés.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Je suis obligé de vous faire remarquer que cette lettre, dans laquelle on ne reconnaît nullement le style de la reine, est en contradiction formelle avec les faits; cette princesse ayant consenti à son divorce d'avec le roi et donné pouvoir de le poursuivre par un acte du 3 février 1599, parvenu à Paris six jours après sa date.

SULLY. — Je n'ai pas eu connaissance de cette pièce.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Cela est bien difficile à admettre, vu votre position dans le conseil royal et la haute confiance dont vous honorait alors Sa Majesté. L'accusation explique autrement les raisons qui vous portaient à croire que les hautes espérances de Mme de Beaufort n'arriveraient pas à se réaliser. Nous reviendrons sur ce point. Dites-nous, pour le moment, si Mme la marquise de Rosny, votre femme, n'alla pas, comme vous, prendre congé de la duchesse de Beaufort.

Digitized by Google

SULLY. — Ce fut moi-même qui l'y envoyai.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Quel jour se fit cette seconde visite?

SULLY. — La veille de mon départ pour Rosny, qui eut lieu deux jours avant la mort de la duchesse; c'était, par conséquent, le mercredi [1].

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Dites-nous ce qui se passa dans cette entrevue.

SULLY. — La duchesse accueillit Mme de Rosny avec grande amitié, elle lui dit que nous étions tous deux en bonne intelligence; qu'elle la voulait affectionner comme sa meilleure amie; qu'elle la priait de l'aimer de son côté, de vivre librement avec elle et de venir à son lever et à son coucher, quand bon lui semblerait.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Quelle impression Mme de Rosny emporta-t-elle de cette entrevue?

SULLY. — Elle en revint fort en colère; elle me demanda ce que voulait dire cette femme, et si elle estimait que la marquise de Rosny fût si bête que de tenir à honneur la liberté qu'elle lui avait donnée d'aller à son lever et à son coucher, qui était tout ce qu'elle pourrait faire envers une reine de France pleine d'honneur et de vertu? (Textuel.)

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Que répondîtes-vous là-dessus à votre femme?

SULLY. — Que je savais bien ce que signifiait ce langage, et que je lui en dirais une autre fois davantage; mais qu'elle se gardât bien, en attendant, d'en parler à personne, ni de dire ses sentiments là-dessus, surtout à la princesse d'Orange, qui s'imaginait y avoir de grands intérêts. (Textuel.)

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Un témoin prétend avoir entendu encore d'autres paroles.

SULLY. — J'ajoutai, en effet, *qu'elle verrait beau jeu et bien joué, si la corde ne rompait.* Mais que, pour mon opinion, celle des autres ne succéderait pas comme ils s'étaient imaginé. (Textuel.)

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Nous vous demanderons tout à l'heure d'expliquer clairement ces paroles, qui sont ambiguës et prêtent à de fâcheuses interprétations. Continuez pour le moment votre déposition. Comment avez-vous appris la mort de Mme de Beaufort?

SULLY. — Deux jours après notre arrivée à Rosny, le samedi, veille de Pâques, au matin, j'étais au lit avec ma femme et je lui parlais des espérances de Mme la duchesse et de son mariage. Je commençais à lui dire ce que j'en pensais, les grands obstacles que je

[1] C'est ce qui prouve que Gabrielle était arrivée à Paris le mardi, la visite de Sully ne paraissant pas avoir eu lieu le même jour que celle de sa femme.

Digitized by Google

prévoyais à son accomplissement, les inconvénients et désastres dont il serait infailliblement suivi s'il se faisait, lorsque j'entendis sonner la cloche de la porte, laquelle avait une corde qui passait de là le fossé, et une voix qui criait : De la part du roi ! de la part du roi ! J'appelai aussitôt pour qu'on allât baisser le pont et ouvrir la porte, et, étant descendu en robe de chambre, je rencontrai un courrier qui me dit tout ému : « Monsieur, le roi ne vous écrit point, mais il m'a commandé de venir vous trouver toute la nuit pour vous dire de sa part d'être aujourd'hui à Fontainebleau. — Jésus ! mon ami, lui dis-je, le roi est-il malade ? — Non, monsieur, mais il est le plus fâché et ennuyé que je l'aie jamais vu, car Mme la duchesse est morte ! — La duchesse est morte ! m'écriai-je. Et comment cela ? De quelle maladie si prompte a-t-elle été atteinte ? Et comment le sais-tu ? Monte à ma chambre, d'autant que je me morfonds ici, et, tout en déjeunant, car je crois que tu as bon appétit, tu me conteras toute cette histoire. » Arrivé dans ma chambre, le courrier nous conta, à ma femme et à moi, tout ce qu'il avait appris touchant la mort de Mme la duchesse. Il était passé par Paris pour venir à Rosny, et il y avait vu M. de La Varenne, qui lui avait même remis une lettre pour moi, où sont consignées toutes les particularités de cet événement.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Nous entendrons tout à l'heure M. de La Varenne. Mais, auparavant, vous plairait-il nous répéter ici les premiers mots que vous dîtes à Mme votre femme en entrant dans sa chambre, encore tout ému de la nouvelle que vous veniez d'apprendre ? Ces mots ont été entendus du courrier, qui les a rapportés.

SULLY. — Je vins, en effet, retrouver ma femme au lit, et je lui dis en l'embrassant : « Ma fille, il y a bien des nouvelles ; *vous n'irez pas au coucher ni au lever de la duchesse, car la corde a rompu ;* mais puisqu'elle est véritablement morte, Dieu lui donne bonne vie et longue ! Voilà le roi délivré de beaucoup de travaux d'esprit parmi tant d'irrésolutions dont il était agité [1].

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Ce sont bien là, en effet, les paroles qui ont été entendues. Elles ont été fort commentées. Les hommes élevés en mérites et en dignités ont toujours des ennemis. Les vôtres ont rapproché ces paroles de celles que vous avez adressées à votre femme le jour de son entrevue avec la duchesse, et ils leur ont donné par là une portée que probablement elles n'avaient pas dans votre pensée. Veuillez vous expliquer sur le sens exact des mots que vous avez prononcés en ces deux circonstances. Vous avez dit d'abord, parlant à votre femme : « Qu'elle verrait un beau jeu, et bien joué, si la corde ne rompait. »

[1] *Economies*, t. III, p. 210.

Digitized by Google

SULLY. — C'est une expression proverbiale et figurée, qui s'emploie communément pour dire qu'on verra des choses surprenantes dans une affaire, si les moyens dont on se sert pour réussir ne viennent pas à manquer [1].

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — A la bonne heure, mais de quel jeu entendiez-vous parler, et quelles personnes devaient le jouer?

SULLY. — Il y avait autour de Mme la duchesse un parti nombreux et qui avait des représentants jusqu'au sein du conseil. Si elle arrivait au but de ses désirs, ce parti triomphait; il faisait tout son possible pour éloigner ses adversaires des affaires; il était tout naturel, ce cas échéant, que, de leur côté, ces derniers fissent tous leurs efforts pour s'y maintenir. Voilà le jeu qui devait être joué si la corde ne rompait.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Qu'entendiez-vous par ces derniers mots?

SULLY. — Rien autre chose que ce que je disais à ma femme le matin même du jour où j'appris la mort de la duchesse. Je comptais toujours sur un empêchement quelconque, qu'il vînt du pape, de la reine Marguerite ou du roi lui-même, reculant au moment décisif. Et c'est ce qui me faisait dire que la corde romprait peut-être; mais, je l'avoue, le seul ressort auquel je n'eusse pas songé fut précisément celui que la Providence mit en jeu. N'importe! Que l'obstacle vînt de Dieu ou des hommes, mes prévisions se trouvèrent réalisées, et c'est ce qui me fit dire plus tard : la corde a rompu.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Cette explication est, en effet, fort plausible. Ainsi, cette idée que tous les périls qui, selon vous, menaçaient la France, pouvaient être conjurés par la mort de la duchesse, cette idée ne vous est venue qu'après l'événement?

SULLY. — Certainement. Je vois bien où tendent toutes ces questions. On suppose qu'un complot a été tramé contre les jours de madame la duchesse; on n'ose pas m'accuser d'y avoir pris part; mais on admet que j'en ai eu connaissance et que je n'ai rien tenté pour l'empêcher. Je n'ai pas fait, mais j'ai laissé faire.

Le magistrat fait un signe d'assentiment. Rosny reprend :

Si, connaissant le crime prémédité, je n'avais rien fait pour y mettre obstacle, je serais aussi coupable que son auteur. Je ne passe pas pour être doux aux pervers, et il me semble qu'on ne m'a jamais vu, fût-ce pour m'élever ou m'agrandir, pactiser avec les méchants. Pour noircir par un soupçon pareil une vie déjà longue, entièrement dévouée au bien et à l'Etat, il faudrait autre chose qu'un mot am-

[1] C'est là en effet le sens que le Dictionnaire de Trévoux attache à cette locution. Voyez au mot *corde*.

Digitized by Google

bigu et auquel il est si facile, comme on vient de le voir, de donner une explication naturelle et qui se peut avouer sans honte. Avant de chercher des complices, on devrait d'ailleurs commencer par prouver qu'il y a un coupable. Or, c'est ce qu'on n'a pas fait, c'est ce qu'on ne saurait faire. Vous avez interrogé M. Zamet : qu'avez-vous appris? Rien qui le condamne : il a protesté que la mort de la duchesse était naturelle; le vif empressement qu'elle a témoigné de quitter la maison qu'il habite, cet empressement qui est le seul argument un peu fort qu'on ait jusqu'à présent fait valoir contre lui, il l'a expliqué très simplement par le désir qu'elle avait de se rapprocher du Louvre, où elle comptait que le roi allait arriver, et M. de Cheverny, dont on vous a lu la déposition [1], confirme pleinement sur ce point les déclarations de l'accusé. Cependant M. de Cheverny perdait beaucoup à la mort de la duchesse; lui-même, en l'apprenant, déplora publiquement le malheur qu'il avait eu de s'attacher à son alliance [2]. A-t-il émis le moindre soupçon d'un crime qu'il avait tant d'intérêt à découvrir? Les autres parents de la duchesse, ses sœurs, sa tante de Sourdis ont-ils élevé le moindre doute sur la nature du mal qui l'a enlevée? Le roi lui-même, qui l'aimait tant, a-t-il paru partager les soupçons qu'on ose concevoir aujourd'hui? Non : il a continué d'honorer M. Zamet de son amitié; car, s'il laisse instruire ce procès, c'est par pure déférence pour la justice et sans aucunement y prendre part. Et pour ce qui me concerne, la haute dignité de superintendant des finances dont il m'a favorisé peu après la mort de madame la duchesse, le soin qu'il a pris de m'envoyer quérir le jour même de cette catastrophe, les consolations que, dans cette triste circonstance, il a cherchées près de moi, au vu et au su de toute la cour, ce qu'il m'a permis de lui dire alors sur la Providence divine, qui tire notre salut des accidents où nous voyons notre perte, tout cela ne montre-t-il pas assez qu'aucun soupçon n'est jamais entré dans sa pensée et qu'il n'a jamais cru que je fusse pour quelque chose dans son affliction?

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Après la mort de Mme de Beaufort, vous avez fait arrêter et mettre à la Bastille deux de ses domestiques, une femme nommée la Rousse et son mari. Pourquoi cette mesure?

SULLY. — Ces gens, qui étaient dans le secret de la vie intime de la duchesse et qui lui devaient beaucoup, au lieu de respecter sa

[1] Il était mort le 30 juillet 1599, vers l'époque où l'on suppose que se fait cet interrogatoire.

[2] Jugeant dès lors quel changement cette mort apporterait à toutes les affaires du temps, je commencay à aucunement me plaindre à moi-mesme de m'estre si promptement et trop attaché à ses alliances. (Cheverny, *Mémoires*, p. 389.)

Digitized by Google

mémoire, s'appliquaient à la noircir et promenaient sur son compte toutes sortes d'histoires calomnieuses ou tout au moins suspectes de fausseté. J'ai mis un terme à ce scandale.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Vous n'avez pas eu d'autre but en les faisant arrêter ?

SULLY. — Pas d'autre. J'ai été brouillé avec Mme de Beaufort : c'est un fait que je n'entends nullement dissimuler ; j'ai eu maintes fois maille à partir avec elle à cause de ses exigences et ambitions excessives. Autant que je l'ai pu, j'ai détourné le roi d'un acte que je jugeais préjudiciable à sa gloire et à la sûreté future de l'Etat ; j'ai souhaité pour lui une autre union, d'accord en cela avec ses meilleurs conseillers ; j'ai fait tout cela ouvertement, au grand jour, n'étant nullement, comme je l'ai bien prouvé en maintes affaires, ami des moyens détournés et des voies souterraines. La Providence nous a délivrés des périls que je prévoyais ; j'ai béni son arrêt et dit, comme le médecin La Rivière : *Hic est manus Dei.* Mais, en même temps, je me suis rappelé ce que je devais au prince qui avait honoré cette dame de son amitié, et, par respect pour elle, pour ses parents, pour ses enfants, qui sont aussi ceux du roi, pour la mémoire de l'affection que ce grand prince lui a portée, j'ai puni ses calomniateurs [1]. Qu'on juge par là ce que j'aurais fait contre l'auteur de sa mort, si je croyais qu'il y en eût un autre que la volonté divine.

INTERROGATOIRE DE LA VARENNE

Ce témoin déclare s'appeler Guillaume Fouquet, seigneur de La Varenne et de Sainte-Suzanne, contrôleur général des postes et conseiller d'Etat, âgé de trente-neuf ans [2]. C'est lui qui a été chargé par le roi d'accompagner Mme de Beaufort et de la conduire chez Zamet.

[1] *Economies*, t. III, p. 286.

[2] Il avait d'abord été cuisinier de Madame, qui avait coutume de dire qu'il avait plus gagné à porter les poulets de son frère qu'à piquer les siens ; il devint ensuite porte-manteau du roi, puis contrôleur général des postes, conseiller d'Etat, gouverneur de La Flèche, d'Angers, lieutenant général pour le roi en Anjou, baron de Sainte-Suzanne. Il ne se bornait pas à servir les amours du roi ; c'était un homme d'une capacité rare et d'un esprit distingué. En 1594, il se chargea de porter à Philippe II, comme s'il eût été envoyé par le duc de Mayenne, une lettre toute confidentielle de ce duc, que le roi avait interceptée et au porteur de laquelle La Varenne se substitua. Il réussit à merveille dans ce coup d'audace, obtint une longue audience du roi d'Espagne et prit congé de lui sans avoir été découvert. Une seconde lettre de Mayenne ayant mis la cour d'Espagne au fait de sa supercherie, l'ordre d'arrêter La Varenne fut expédié en toute hâte ; mais déjà il avait repassé la frontière. (V. *Chronologie Novenaire*, t. II, f° 276.)

Digitized by Google

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Quel jour Mme la duchesse alla-t-elle entendre les ténèbres au petit Saint-Antoine?

LA VARENNE. — Ce fut le jeudi absolu [1].

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — N'était-elle pas indisposée avant de s'y rendre?

LA VARENNE. — Elle était depuis longtemps incommodée par sa grossesse, qui était assez avancée; elle avait de plus, comme tout le monde l'a su, l'esprit frappé et travaillé de toutes sortes de terreurs superstitieuses. Néanmoins, elle dîna ce jour-là de fort bon appétit.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Vous avez en effet pris soin d'instruire M. de Rosny de ce fait. Je lis, dans la lettre que vous écrivîtes à ce dernier le 9 avril, que la duchesse s'en alla ouïr les ténèbres après avoir bien dîné et de fort bon appétit, car, ajoutez-vous, « son hôte l'avait traitée de viandes les plus friandes et délicates et qu'il savait être le plus selon son goût. » Cela n'avait rien qui dût vous étonner. Ce n'était pas la première fois que la duchesse mangeait chez M. Zamet depuis son arrivée à Paris; la table de ce financier était toujours servie avec abondance et délicatesse; il ne fit sans doute en cette occasion que ce qu'il faisait toujours quand il recevait le roi ou une personne qualifiée. J'ai donc peine à m'expliquer votre observation. Ce que je comprends encore moins, ce sont ces mots dont vous la faites suivre : « Ce que vous remarquerez avec votre prudence, car la mienne n'est pas assez excellente pour présumer des choses dont il ne m'est pas apparu. » Que vouliez-vous faire entendre par ces mots? Ils semblent contenir une insinuation.

LA VARENNE. — La maladie de Mme la duchesse fut si prompte qu'elle sembla extraordinaire à beaucoup de personnes. Avait-elle une cause qui prêtât matière à accusation? Je l'ignore et je voulais dire seulement que, pour ma part, je n'avais rien observé qui m'autorisât à le penser.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Il n'en est pas moins vrai que vous sembliez par là insinuer quelque chose que vous ne disiez pas, mais que vous vouliez donner à penser. Aviez-vous donc quelques soupçons sur le sieur Zamet?

LA VARENNE. — Je n'ai rien dit de pareil.

[1] On a vu que cette date résulte implicitement de la version de Sully : elle est formellement indiquée dans le *Journal de l'Estoile*, la *Décade* de Legrain, la *Chronologie Septenaire* de Palma Cayet, et l'*Histoire Universelle* de d'Aubigné. Cheverny et Mlle de Guise tiennent pour le mercredi. Nous ne comptons pas Bassompierre, qui indique aussi le mercredi, mais qui, ayant avancé d'un jour, par erreur évidente, la date de la mort, a dû avancer aussi d'un jour les événements qui l'ont précédée.

Digitized by Google

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — M. Zamet n'était-il pas votre ami?

LA VARENNE. — Je lui ai en effet de grandes obligations. Lorsque l'armée de M. de Mayenne était devant Dieppe, le roi m'ayant ordonné d'aller quérir en Champagne M. le maréchal d'Aumont, et en Picardie M. le duc de Longueville, je fus fait prisonnier par ceux de Soissons. Ce fut M. Zamet qui avança l'argent de ma rançon.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Ce service aurait dû vous engager à le ménager et à ne pas faire une remarque qui est oiseuse si elle ne cache une insinuation qui ne peut s'appliquer qu'à lui. On dirait que, craignant d'être enveloppé dans l'instruction judiciaire dont sa conduite pouvait être l'objet, vous avez voulu prendre vos précautions à l'avance et pouvoir dire : J'ai le premier émis des doutes.

LA VARENNE. — Pourquoi aurais-je pris cette précaution? Je n'avais que peu de relations avec M. Zamet; le service qu'il m'avait rendu, c'était au roi surtout qu'il avait profité, et c'est le roi qui l'en avait indemnisé; j'étais complétement étranger à ses affaires; je ne devais pas craindre, si par hasard il était coupable, qu'on m'impliquât dans son procès, car on me savait fort attaché à Mme la duchesse et en possession de la confiance du roi, qui m'avait chargé de veiller sur elle; j'ignorais encore, la veille de son départ de Fontainebleau, que je dusse l'accompagner : comment aurais-je pu m'associer à un complot tramé contre elle, et dans quel intérêt l'aurais-je fait? Mes véritables intérêts me prescrivaient bien plutôt de veiller à sa conservation que d'aider à sa perte. Je n'avais donc aucune précaution à prendre ni aucun doute à écarter.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Poursuivons. A quel moment la duchesse fut-elle atteinte de son mal?

LA VARENNE. — A son retour de l'église du petit Saint-Antoine. Elle fit alors quelques tours dans le jardin de M. Zamet, et c'est pendant cette promenade qu'elle fut surprise d'une grande apoplexie qui, dès l'heure même, pensa la suffoquer [1].

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Cette apoplexie n'avait-elle pas été précédée de quelques symptômes?

LA VARENNE. — En effet. Pendant les ténèbres, Mme la duchesse avait été prise de quelques éblouissements, et c'est même là ce qui la fit revenir au logis du sieur Zamet plus tôt qu'elle n'avait délibéré [2]. L'église était petite, l'affluence nombreuse, et il faisait très chaud.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Cela est exact; il paraît établi, en effet, que la duchesse, déjà incommodée par sa grossesse, souffrait beaucoup de la chaleur à cause de la multitude de peuple qui se

[1] Textuel. Lettre de La Varenne. (*Economies*, t. III, p. 291.)
[2] *Idem.*

Digitized by Google

trouvait là, et aussi à cause de la température extraordinaire que nous eûmes pendant le printemps, et qui fut telle qu'au cours de la semaine sainte les vignes avaient déjà de fort grands bourgeons [1]. A son retour chez Zamet, la duchesse ne voulut-elle pas se rafraîchir en mangeant d'une sorte de gros citron qu'on appelle un poncire [2]?

LA VARENNE. — Cela se peut, mais je ne l'ai pas remarqué.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Plusieurs personnes ont attesté ce fait et attribué la fièvre soudaine qui saisit la duchesse à la pointe et crudité de ce fruit aigre et froid qui, dans l'état de chaleur où elle se trouvait, aurait excité d'abord une colique, puis une pleurésie aiguë [3].

LA VARENNE. — Les accidents rapides et violents, auxquels la duchesse fut en proie, excluent l'idée d'une pleurésie.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Quelle était la nature de ces accidents?

LA VARENNE. — C'étaient des suffocations, des convulsions qui revenaient par accès.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Mme la princesse de Guise a parlé, en effet, de convulsions, et nos médecins attestent que ce genre de maladie est très fréquent chez les femmes dont la grossesse est avancée. Continuez.

LA VARENNE. — Dès le premier accès, il y eut perte de la connaissance et de la vue [4], étouffement, suffocation, convulsions. Tout le monde crut à une apoplexie et que la malade allait être emportée du premier coup; mais on parvint à la faire revenir, et, dès qu'elle eut un peu repris ses sens, elle n'eut d'autre parole, sinon qu'on l'ôtât promptement du logis du sieur Zamet et qu'on la portât au cloître Saint-Germain en celui de Mme de Sourdis, sa tante, qui, pour le moment, était à sa terre d'Alluye.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — M. de Cheverny, dans sa déposition écrite, nous dit que la duchesse, ayant été promptement secourue, passa la nuit chez Zamet assez doucement, et que c'est seulement le jeudi matin qu'elle demanda opiniâtrement à être portée au logis de sa tante.

LA VARENNE. — M. le chancelier a fait erreur; il était déjà fort affaibli quand il écrivit, car il ne survécut à la duchesse que de trois mois. Ce fut le jeudi soir, aussitôt après son premier accès, que

[1] Legrain, *Décade*, liv. III, p. 747.
[2] Legrain, *loc. cit.* — D'Aubigné, t. III, p. 636.
[3] Legrain, *loc. cit.*
[4] Mathieu, *Histoire de Henri IV*, in-fo. t. II, p. 310. — Cheverny, *Mémoires*, p. 387, coll. Petitot.

Digitized by Google

madame la duchesse voulut être portée chez sa tante, ce qu'on fut contraint de faire, à cause de la passion extrême qu'elle témoignait de quitter le logis du sieur Zamet et d'aller dans l'autre [1].

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Qu'arriva-t-il après que la duchesse eut été portée chez sa tante?

LA VARENNE. — Elle se mit au lit en arrivant, et les médecins furent appelés en hâte; mais elle eut de suite des redoublements de son premier accès tellement fréquents, que je me résolus d'en avertir le roi et de lui mander que tous les médecins doutaient fort de sa vie, surtout à cause qu'étant fort grosse l'on ne pouvait pas user de remèdes proportionnés à la violence du mal [2].

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Ainsi, votre première lettre au roi fut écrite le jeudi soir?

LA VARENNE. — Oui, monsieur.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — La duchesse n'écrivit-elle pas de son côté?

LA VARENNE. — Cela est possible, quoique je n'en aie pas fait la remarque; elle était entourée de ses femmes et de plusieurs dames de qualité, accourues au bruit de sa maladie, et qui, peu à peu, se retirèrent, quand son état parut désespéré; je ne restai pas d'abord continuellement dans son appartement.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — M. de Cheverny relate qu'elle écrivit trois fois dans sa maladie, et que, comme elle était à la fin de sa troisième lettre, un accès la reprit, plus fort que les premiers, qu'à partir de ce moment elle perdit toute connaissance et, quelques heures après, la vue, l'ouïe et les autres sens.

LA VARENNE. — Il ne me paraît pas possible qu'elle ait trouvé le temps d'écrire trois lettres dans la soirée du jeudi et dans les courts intervalles de repos que lui laissaient ses accès.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Il paraît certain qu'elle en écrivit au moins une, qu'elle fit porter à Sa Majesté par le sieur Puipeyroux. Elle y suppliait le roi de trouver bon qu'elle se fît mettre dans un bateau pour l'aller rejoindre à Fontainebleau, persuadée qu'il lui épargnerait cette peine et la viendrait voir aussitôt. Et, de fait, dès que Puipeyroux fut arrivé, le roi le fit repartir pour lui faire tenir prêt le bac des Tuileries, afin de passer directement du faubourg Saint-Germain au Louvre, sans entrer dans Paris. Sa Majesté monta à cheval sur le champ et fut fort étonnée de retrouver Puipeyroux sur le chemin; elle le gourmanda fort pour n'avoir pas fait plus de

[1] Lettre de La Varenne, au t. III, p. 291 des *Economies*.
[2] Textuel.

Digitized by Google

diligence [1]. Un peu plus loin, étant à mi-chemin de Paris, elle reçut de vous la nouvelle de la mort de la duchesse, ce qui détermina ses serviteurs à lui faire rebrousser chemin. A quel moment écrivîtes-vous cette seconde lettre ?

LA VARENNE. — Vers le milieu de la journée du vendredi.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Cependant la duchesse ne mourut que le samedi matin. Comment donc pouviez-vous annoncer au roi dès le vendredi qu'elle était déjà morte ?

LA VARENNE. — Son visage était devenu hideux et effroyable [2]; sa tête était tournée presque devant derrière [3]. La voyant tellement empirée et changée, je jugeai qu'il n'était pas à propos que le roi la vît ainsi défigurée, de crainte que cela ne l'en dégoûtât pour jamais si tant était qu'elle pût revenir à convalescence. D'ailleurs, les médecins ne conservaient plus aucun espoir. Je voulais éviter au roi les trop grands regrets et déplaisirs qu'il eût éprouvés s'il eût vu tant souffrir une créature qu'il avait si fort aimée ; c'est pourquoi je me hasardai de lui écrire que je le suppliais de ne venir point, d'autant qu'elle était morte, et que sa vue ne ferait que rengréger ses couleurs.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Ce sont là des motifs peu solides. Vous êtes inexcusable d'avoir trompé le roi dans une circonstance si grave. Vous lui avez ravi la suprême consolation de dire adieu à celle qu'il aimait, et nous savons qu'il y attachait un grand prix. A la réception de votre lettre, il tomba comme foudroyé. Ses serviteurs, MM. de Roquelaure et de Frontenac, le firent entrer dans l'abbaye de la Saussaye, près de Villejuif [4], et le mirent sur un lit ; mais il se releva bientôt, disant avec force qu'au moins il la voulait voir morte et la tenir dans ses bras. Il fallut presque user de violence pour le faire monter dans un carrosse qui se trouva là, venant de Fontainebleau. Aviez-vous donc des raisons particulières pour empêcher Sa Majesté d'arriver près du lit de la mourante, et d'apprendre d'elle ce qui s'était passé ?

LA VARENNE. — Pas d'autres que celles que j'ai dites. Le roi n'eût rien appris de la duchesse, car elle était sans voix et sans connaissance. Je voulais sauver à Sa Majesté une douleur inutile et lui épargner un spectacle horrible, qui pouvait lui causer quelque fâcheux accident. Ce que je faisais, c'est au fond la même chose que

[1] Marbault, *Remarques sur les Economies*, p. 49, à la fin du t. III, 2e série, de la coll. Michaud et Poujoulat.

[2] Expressions de Cheverny.

[3] Expressions de d'Aubigné, à partir de ces mots : « Presque devant derrière, » tout ce qui suit est textuellement extrait de la lettre de La Varenne, citée par Sully.

[4] *Mémoires de Bassompierre*, coll. Michaud et Poujoulat, p. 21.

Digitized by Google

firent les serviteurs les plus intimes du roi, qui l'empêchèrent d'aller jusqu'à Paris, quand il protestait vouloir s'y rendre, ce qu'a fait M. de Bellièvre, qui, rencontrant Sa Majesté sur la route, lui dit que la duchesse était morte [1], quoiqu'à ce moment il sût bien le contraire. Tous ces messieurs obéissaient au même sentiment que moi : c'était par intérêt pour le roi qu'ils le détournaient de l'affreux spectacle qui l'attendait à Paris.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — J'admets que ce soin que vous preniez de ménager la sensibilité du roi vous ait porté à l'abuser; mais MM. d'Ornano et de Bassompierre ne réclamaient pas les mêmes ménagements. Or, vous leur faites le même conte qu'au roi : dans la journée du vendredi, vous allez les trouver à Saint-Germain-l'Auxerrois, où ils entendaient le sermon de la Passion ; vous leur dites que la duchesse est morte et que vous les suppliez d'aller au-devant du roi, qu'ils rencontreront sans doute en route, et de faire en sorte que Sa Majesté ne vienne pas à Paris.

LA VARENNE. — Ces messieurs ont mal rapporté et mal compris mes paroles. Je n'ai pas dit que Mme la duchesse fût morte, mais qu'on la tenait pour morte. M. de Rosny aussi est ami de Sa Majesté, et plus avant dans sa confiance que MM. d'Ornano et de Bassompierre. Lui ai-je célé la vérité? Vous avez entre les mains la lettre que je lui écrivis le vendredi soir par le courrier que le roi lui dépêchait pour le mander à Fontainebleau. Dans cette lettre, ne lui ai-je pas dit comment j'avais cru devoir en user envers Sa Majesté? Ne l'ai-je pas fait juge de toute ma conduite? Lui ai-je laissé ignorer que Mme de Beaufort respirait encore à cette heure où déjà le roi la pleurait? Je disais en propres termes : « Et moi, je suis ici, tenant cette pauvre femme comme morte entre mes bras, ne croyant pas qu'elle vive encore une heure, vu les effroyables accidents dont elle est travaillée. » Veuillez bien remarquer ces mots : « comme morte ; » j'écrivais cela à neuf heures du soir ; mais, depuis le milieu de la journée, qui était le moment où j'avais écrit au roi, la situation était exactement la même et, à chaque instant, nous attendions la mort, qui n'arriva que le samedi matin.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Cependant Mlle de Guise a dit que ce ce fut dans cette période que la duchesse accoucha, par la force des remèdes qu'on lui fit [2].

LA VARENNE. — Mlle de Guise a fait erreur : elle n'a point parlé là-dessus *de visu*, ayant quitté Mme la duchesse après les premiers secours qui lui furent administrés dans la maison de sa tante. La

[1] C'est Marbault qui relate ce fait. (*Remarques*, p. 50.)
[2] *Grand Alcandre*, p. 387.

Digitized by Google

vérité est, au contraire, qu'à cause de sa grossesse avancée, es médecins ne purent user de remèdes proportionnés à la violence du mal[1]. On ne la fit point accoucher, et ce n'est qu'après son décès que, son corps ayant été ouvert, l'enfant qu'elle portait fut trouvé mort dès le premier jour de sa maladie[2].

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Ainsi, le corps fut ouvert par les médecins. Ils durent alors rechercher quelles étaient les causes et la nature de la maladie. Savez-vous quel fut le résultat de leur examen ?

LA VARENNE. — Je l'ignore ; mais il y avait là les premiers médecins de Paris, y compris ceux du roi, que ce prince avait envoyés. Tous étaient des hommes considérables par leur science et leur position et incapables de trahir la vérité. S'ils avaient trouvé les preuves d'une mort violente, il serait bien extraordinaire que tous se fussent entendus pour les taire et que rien n'eût percé de leur découverte. Tout au moins leur opinion fût arrivée jusqu'au roi. Or, il paraît constant que rien de pareil n'est parvenu à la connaissance de Sa Majesté.

LE LIEUTENANT CRIMINEL. — Cela prouve combien vous avez agi légèrement en laissant percer des soupçons que vous-même êtes en ce moment conduit à démentir.

XIV

Le lecteur a maintenant entre les mains toutes les pièces de l'enquête que nous avons ouverte sur les causes et les circonstances de la mort de Gabrielle d'Estrées. Il a pu suivre les péripéties par lesquelles avait passé la question de son mariage avec Henri IV; il doit lui être démontré qu'aucun autre obstacle que la mort n'était plus capable d'entraver cette union : il a vu le point exact auquel les négociations relatives au divorce du roi en étaient arrivées, les moyens employés par ce prince pour rendre le Saint-Père favorable à sa demande, les sérieuses raisons qu'il avait de croire qu'elle serait favorablement accueillie, l'intention même où l'on était de se passer, s'il le fallait, du concours du Saint-Siége, le consentement formel donné par la reine Marguerite à la poursuite du divorce, la réfutation des fausses allégations de Sully à cet égard, les preuves nom-

[1] Ces mots sont empruntés à la lettre même de La Varenne, qui est parfaitement d'accord sur ce point avec Cheverny.

[2] Ce sont les expressions de Cheverny.

Digitized by Google

breuses de l'hostilité qui régnait entre ce ministre et la favorite et les causes diverses de cette hostilité, les unes mesquines et toutes personnelles à Sully, les autres honorables et prenant leur source dans un intérêt élevé. Le lecteur peut donc, à cette heure, se rendre compte des motifs qui, indépendamment des circonstances mêmes de l'événement, devaient donner crédit à l'opinion, si généralement répandue, que Gabrielle périt victime d'un empoisonnement. Sa mort, arrivant brusquement dans le moment même où rien autre chose qu'un consentement dont personne ne doutait ne la séparait plus du trône, quand ses robes de noce étaient faites et l'anneau nuptial déjà passé à son doigt, cette mort étrange, précédée de symptômes effrayants, inusités, d'accidents inintelligibles pour le vulgaire et obscurs même pour la médecine de l'époque, devait paraître, comme elle parut en effet, impossible à expliquer par des causes naturelles. On ne crut pas que le hasard pût avoir de telles habiletés ni fournir des rencontres si opportunes. On chercha ceux qui avaient intérêt à cette catastrophe ; on ne trouva personne (car ce n'est que fort tard, et seulement dans le cours de notre siècle, que l'accusation contre le grand-duc de Toscane paraît avoir frappé quelques esprits). Zamet seul fut soupçonné, par cette raison bien simple, que c'était chez lui que la duchesse avait éprouvé les premières atteintes de son mal ; mais, comme on sentait bien qu'il n'avait pu agir pour son propre compte et qu'on ne pouvait dire qui avait conduit sa main, l'accusation portée contre lui se renferma forcément dans un vague presque insaisissable. D'Aubigné avait dit, en parlant de la mort inexpliquée de la duchesse de Beaufort : « Les nécessités de l'Etat furent ses ennemies ; » on se paya de cette vague allégation ; on regarda Zamet comme le ministre de la raison d'Etat, sans chercher à préciser quels noms se cachaient sous cette figure de rhétorique.

L'histoire, à l'heure qu'il est, ne saurait s'accommoder de ces à peu près. Il lui faut percer les nuages, dissiper les obscurités, accuser les contours, préciser les formes flottantes et indécises. On lui demande, en un mot, de donner une idée nette et arrêtée de beaucoup de choses qu'on s'était jusqu'ici contenté d'apercevoir à travers un brouillard. Même alors qu'il s'agit d'une de ces questions qui ne sauraient être résolues par la découverte, à un moment donné, de quelque document qui les tranche d'une façon décisive et péremptoire (et l'on peut être assuré que la question qui nous occupe est de celles qu'aucune découverte de ce genre ne tranchera jamais), même dans ce cas, disons-nous, le lecteur veut aujourd'hui que l'écrivain qui traite un tel sujet lui fournisse des conclusions claires et suffisantes pour asseoir la conviction.

Digitized by Google

Avons-nous rempli cette mission? L'enquête à laquelle nous nous sommes livré répond-elle aux principales questions qu'on peut se faire sur les causes et les circonstances de la mort de la duchesse de Beaufort? On en jugera par les conclusions auxquelles cette sorte d'enquête judiciaire nous a conduit.

Interrogée sur les partis et les personnes qui avaient intérêt à se défaire de la duchesse, cette enquête répond :

Que, parmi les réformés, les uns étaient ouvertement acquis à l'idée du mariage du roi avec Gabrielle, les autres peu sympathiques à cette idée; mais, dans tous les cas, beaucoup plus favorables à ce projet qu'à celui du mariage avec une ardente catholique, comme était la nièce du duc de Florence;

Que les catholiques avaient reçu toutes les garanties propres à les rassurer sur les conséquences politiques que cette union pouvait entraîner : l'opposition que le pape aurait pu lui faire était paralysée par d'habiles concessions sur les trois grandes questions qu'il avait le plus à cœur, et les jésuites, habilement tenus en suspens dans leurs vœux les plus chers, étaient trop habiles pour compromettre leur cause dans un moment où ils avaient tant à attendre du roi;

Que le parti des politiques, le seul qui envisageât ce mariage à un point de vue élevé, ne peut, pas plus que les deux autres partis, être soupçonné d'y avoir mis obstacle par un moyen violent et criminel;

Que l'intérêt bien entendu des princes du sang suffit pour les laver également de tout soupçon à cet égard;

Que les faibles arguments sur lesquels on a tenté d'étayer une accusation contre le grand-duc de Toscane, serrés de près et examinés avec soin, pèchent par la base et s'écroulent;

Que Zamet n'ayant jamais été soupçonné d'avoir agi pour son propre compte, l'accusation dont il est l'objet s'évanouit en même temps que celle dirigée contre le prince dont il aurait été l'agent. On n'a pas, en effet, à chercher un complice là où il est établi que l'accusé principal n'est point coupable. Les raisons particulières que nous avons développées démontrent d'ailleurs l'inanité des accusations portées contre lui.

Cette enquête établit enfin qu'un seul homme, par son opposition persistante au désir de la duchesse de Beaufort, par le soin qu'il mit à l'entraver, par les froissements que les prétentions de la duchesse infligeaient à son orgueil nobiliaire, ainsi qu'à celui de sa femme, par l'animosité dont plusieurs fois il fit preuve à son égard, par la satisfaction qu'il laissa éclater à la nouvelle de sa mort, par le mot ambigu qu'on l'entendit prononcer en cette occasion, qu'un seul homme, disons-nous, et c'est Sully, a mérité qu'une flétrissante

Digitized by Google

suspicion s'attachât à sa conduite. Mais ceux mêmes qui font cette injure à l'un des plus grands caractères de l'histoire ne vont pas toutefois jusqu'à lui attribuer un rôle actif dans le complot dont la duchesse aurait été victime ; il l'aurait connu et laissé accomplir ; c'est à cela que se réduit l'accusation portée contre lui. Nous l'avons fait parler lui-même : on a entendu sa défense ; nous la croyons convaincante et n'y voulons ajouter qu'un seul mot : c'est que les paroles imprudentes qu'il dit à sa femme en apprenant la mort de la duchesse, loin d'être invoquées contre lui, devraient bien plutôt paraître un argument en sa faveur, une sorte de témoignage à décharge. L'accusé qu'on interroge à brûle-pourpoint, et qui se voit forcé de répondre sur-le-champ, peut laisser échapper un mot compromettant ; mais celui qui dicte sa déposition dans son cabinet, avec toute l'attention, le sang-froid et la réflexion désirables, avec le secours de quatre secrétaires dévoués, prêts à l'avertir et à le secourir au besoin, un tel homme, s'il est coupable, ne fait pas de pareilles imprudences. Si donc Sully a naïvement conservé à la postérité le mot qu'on lui reproche et qui témoigne d'une joie si barbare, c'est évidemment que, dans sa pensée, ce mot n'avait rien de compromettant pour son honneur ni pour sa mémoire. D'ailleurs, avant d'affirmer que Sully a connu le crime qui allait être commis, et l'a laissé s'accomplir, il faudrait d'abord bien établir qu'il y a eu crime et qui l'a commis. Or l'instruction judiciaire à laquelle nous nous livrons ne nous apprend rien de pareil.

Interrogée sur les circonstances de la maladie et de la mort de Gabrielle d'Estrées, cette enquête nous révèle les faits suivants, lesquels, après les discussions et l'examen comparatif auxquels nous nous sommes livré peuvent être considérés comme acquis à l'histoire :

C'est le mardi 6 avril, que la duchesse de Beaufort arriva à Paris et fut conduite, d'après la volonté expresse du roi, chez Zamet, où elle se logea en compagnie de M. de Montbazon et de La Varenne. C'est le jeudi, pendant l'office des ténèbres qui se disait dans l'église du petit Saint-Antoine, qu'elle ressentit les premières atteintes de la maladie. Elle était alors enceinte de six mois environ et fort incommodée par sa grossesse, en proie à une agitation nerveuse qui, depuis plusieurs jours, se manifestait par des larmes, des gémissements, des terreurs sans objet réel et suffisant. Néanmoins elle dîna de bon appétit avant de se rendre aux ténèbres. Pendant l'office, elle souffrit de la chaleur due à la foule nombreuse qui remplissait l'église et à la température exceptionnellement élevée qui régna pendant tout le printemps de l'année 1599 ; elle dit qu'elle avait mal à la tête et éprouva des éblouissements. Ces prodromes furent

Digitized by Google

assez vifs pour la porter à quitter l'église avant la fin des ténèbres, et à revenir à son logis où, peu de temps après son arrivée, elle fut prise de convulsions, de suffocations et d'une sorte d'apoplexie. Revenue à elle après ce premier accès, elle demanda à être portée chez sa tante, alors absente de Paris, dans le but de se rapprocher du Louvre, où elle avait un appartement et où elle espérait que le roi qui, dans sa pensée, s'empresserait d'accourir à Paris à la première nouvelle de sa maladie, la ferait porter dès qu'il serait arrivé.

Les médecins les plus renommés furent appelés aussitôt; ils n'osèrent pas, à cause de la grossesse de la malade, lui appliquer les remèdes « qu'ils y estimoient nécessaires » (*Cheverny*) et « proportionnés à la violence du mal. » (*La Varenne.*)

Le jeudi soir, entre deux accès, la duchesse écrivit au roi une lettre qu'elle fit porter par un sieur Puipeyroux. La Varenne écrivit en même temps pour apprendre au monarque que les médecins jugeaient la malade en grand danger et doutaient fort de sa vie.

Le lendemain, il écrivit une seconde lettre où il représentait la duchesse comme morte, quoiqu'en réalité elle respirât encore. Cette lettre parvint au roi comme il n'était plus qu'à quelques lieues de Paris et lui fit rebrousser chemin.

En trompant ainsi son maître, le but de La Varenne paraît avoir été uniquement, ainsi qu'il l'a dit lui-même, de lui épargner l'horrible spectacle qui l'attendait à Paris, où il eût vu la femme qu'il aimait complétement défigurée par la maladie et souffrant d'atroces douleurs, auxquelles la présence de son amant n'eût apporté aucun soulagement, car elle était alors incapable de le reconnaître. La bonne foi de La Varenne résulte, entre autres preuves, de la lettre même que, dans la nuit du vendredi au samedi, il écrivit à Sully, qui était le plus intime confident du roi, et où il ne dissimulait pas que la duchesse respirait encore, quoiqu'il la tînt comme morte entre ses bras.

Gabrielle, en effet, avait été, dès le jeudi soir, reprise de convulsions violentes; les accès se succédèrent rapidement; dans cette même nuit du jeudi, elle perdit tout jugement et toute connaissance, et, quelques heures après, la vue, l'ouïe et les autres sens, mais non toutefois le sentiment de ses douleurs. Son visage devint hideux et effroyable; les yeux étaient renversés, le cou tors, la tête tournée presque devant derrière : tel était alors l'état d'insensibilité et d'anéantissement auquel elle était réduite que, dans la journée du vendredi, ses domestiques éperdus laissèrent une énorme quantité de curieux défiler dans sa chambre, sans même imaginer que cette affluence pût lui être nuisible.

Elle expira le samedi, vers sept heures du matin. Son corps fut

Digitized by Google

ouvert et l'on jugea que son enfant avait été frappé de mort dès le commencement de sa maladie. Cette opération fut faite par les médecins et chirurgiens les plus célèbres de Paris, auxquels s'adjoignirent ceux du roi. Aucun de ces maîtres de la science n'a jamais rien dit ni écrit qui nous soit parvenu, et qui donne lieu de penser que l'autopsie ait révélé des traces de poison. S'il est, à la rigueur, permis de supposer que tant d'hommes se soient entendus pour garder le secret sur ce point vis-à-vis du public, il est impossible d'admettre qu'ils aient observé la même réserve à l'égard du roi, qui n'a pu manquer d'interroger ses médecins sur le résultat de l'opération à laquelle ils avaient pris part. Or, Henri IV, ayant toujours agi comme s'il était persuadé que la mort de Gabrielle n'était due qu'à des causes naturelles, on se trouve conduit à conclure que ses médecins avaient eux-mêmes une semblable opinion.

Tels sont, au double point de vue des hommes et des faits, les résultats auxquels nous arrivons sur le problème historique qui fait l'objet de cette étude.

Tous les écrivains qui ont supposé que la duchesse de Beaufort avait péri victime d'un empoisonnement ont admis que le poison lui avait été administré, soit dans un citron, soit (et c'est la version la plus répandue) dans les aliments qui composaient le dernier repas qu'elle prit chez Zamet. Dans l'un et l'autre cas, c'est à l'estomac que le poison se serait attaqué, et il faudrait nécessairement que ce poison fût de ceux qui agissent avec rapidité, puisque la victime serait morte environ quarante-trois heures après son ingestion [1]. Or, la toxicologie constate que la presque totalité des substances vénéneuses qui sont ingérées dans l'estomac et dont l'action est prompte, produisent des vomissements; c'est là un des symptômes généraux de l'empoisonnement [2], et il est digne de remarque qu'aucun des écrivains qui nous ont transmis les principaux phénomènes de la maladie à laquelle Gabrielle succomba ne parle d'un tel symptôme.

Ces écrivains n'étaient malheureusement pas des médecins, et leurs relations n'ont point la précision suffisante pour qu'on puisse aujourd'hui dire avec certitude quelle fut cette maladie. Toutefois, nous prions le lecteur soucieux de découvrir la vérité de rapprocher le petit nombre d'observations et de phénomènes symptomatiques qui nous ont été transmis et que nous avons relevés avec soin dans le résumé qui précède, de la description suivante d'une maladie par-

[1] Le dîner du jeudi avait sans doute eu lieu à midi, et Gabrielle mourut le samedi, à sept heures du matin.

[2] *Dictionnaire des Sciences médicales*, édit. de Panckoucke, t. 55, p. 396, au mot *toxicologie*.

Digitized by Google

ticulière aux femmes enceintes. Nous extrayons ce qu'on va lire du *Dictionnaire général des sciences médicales*, t. VI, p. 205 et suiv.

Les femmes, durant le cours de leur grossesse, mais surtout aux approches de l'enfantement, sont très sujettes au convulsions..... Or, ces convulsions ont des caractères particuliers; elles participent à certains égards de l'hystérie et de l'épilepsie et ne sont précisément ni l'une ni l'autre; le sentiment de resserrement au gosier, ou même celui d'un globe qui semble remonter de la région ombilicale dans la poitrine ou jusqu'au larynx, les accompagne quelquefois, surtout lorsqu'elles ont lieu avant l'accouchement et qu'elles sont peu considérables. Lorsqu'elles sont très violentes, il y a presque toujours perte de connaissance, symptôme qu'on a regardé comme caractéristique des accès d'épilepsie, mais elles en diffèrent néanmoins, non-seulement par leur durée, qui est quelquefois très prolongée, mais par les autres symptômes dont elles se compliquent, tels que le délire, l'assoupissement, le hoquet, etc.

L'auteur de l'article dont nous citons ici un extrait relate ensuite l'exemple d'une femme qui, vers le milieu de sa grossesse, éprouva des convulsions si violentes qu'on pouvait à peine la contenir pour l'empêcher de se blesser. Elles reparurent de mois en mois jusqu'au terme de l'accouchement.

Quelquefois, on entendait craquer toutes ses articulations en même temps, et, dans l'instant, ses membres se tordaient d'avant en arrière; d'autres fois, le tronc se pelotonnait et la malade roulait sur le lit, où l'on était obligé de la retenir pour l'empêcher de tomber. Au moment où on y pensait le moins, la tête se portait en avant jusqu'aux genoux ou aux pieds, ou bien se renversait en arrière et touchait jusqu'aux talons.....

Nous appelons particulièrement l'attention du lecteur sur les lignes suivantes :

On doit regarder comme causes prédisposantes des convulsions chez les femmes, à l'époque de l'accouchement, l'état de pléthore sanguine, et surtout la sensibilité exquise dont elles sont douées. (C'était le cas de Gabrielle, qui était petite, grasse, replète, lymphatique et d'une sensibilité extraordinaire.) Tantôt ces convulsions prennent subitement; d'autres fois, et c'est le cas le plus ordinaire, elles sont annoncées par des lassitudes, des tressaillements et des douleurs dans les membres, *de l'oppression, une douleur et une pesanteur de tête, des éblouissements et des étourdissements, la cécité ou la surdité.....*

Lorsque les convulsions sont générales, *le visage se décompose entièrement*, les mâchoires sont fortement serrées; il y a souvent de l'écume à la bouche, parfois grincement de dents; les yeux sont fixes et proéminents, la respiration s'embarrasse, *les membres se contournent, enfin la*

Digitized by Google

connaissance se perd complétement et ne revient pas même quelquefois après l'accès.

Les convulsions partielles n'offrent rien d'alarmant; celles qui sont générales sont plus fâcheuses, et beaucoup de femmes y succombent. Mauriceau regarde *surtout comme funestes celles qui surviennent après la mort du fœtus dans le sein de sa mère.*

Nous n'entendons pas tirer de ces citations une conclusion positive et absolue. Du moment où les faits suffisent pour établir que Gabrielle ne périt point empoisonnée, il n'est pas indispensable pour notre démonstration que nous établissions à quelle affection elle succomba. Nous disons seulement qu'il est difficile de n'être pas frappé des points de ressemblance qui existent entre la maladie particulière aux femmes enceintes, qui vient d'être décrite, et les symptômes observés pendant la maladie de Gabrielle d'Estrées. Douleurs de tête, oppressions, éblouissements, étourdissements, convulsions générales fréquentes et amenant la perte de l'ouïe et de la vue, visage entièrement décomposé, membres tordus et contournés, mort du fœtus pendant le cours des accès et ayant pour la mère la plus funeste conséquence; ce sont-là des caractères communs dont on ne saurait nier l'importance. Ne sont-ils pas assez nombreux et assez frappants pour qu'on soit autorisé à dire avec une suffisante vraisemblance que Gabrielle succomba à des accès répétés de convulsions puerpérales, maladie connue en médecine sous le nom d'éclampsie?

JULES LOISELEUR.

Digitized by Google

PROJETS

D'INVASION FRANÇAISE

EN ANGLETERRE

D'APRÈS DES DOCUMENTS ORIGINAUX ET INÉDITS

QUATRIÈME PARTIE[1]

I

Après avoir parcouru avec nous un si grand nombre de projets d'invasion en Angleterre, le lecteur français serait sans doute bien aise d'avoir en quelque sorte la contre-partie de ce travail, de savoir quelles mesures de défense on songeait à prendre de l'autre côté de la Manche, dans la prévision de semblables entreprises. Nous sommes en mesure de satisfaire, au moins en partie, sa curiosité par l'analyse d'un Mémoire secret adressé par un officier général au ministère anglais, et intitulé *Plan de défense pour l'Angleterre, en cas d'invasion.* Ce Mémoire est d'une date plus récente que tous ceux que nous avons examinés jusqu'ici. Il semble avoir été rédigé au plus tard vers la fin de 1796, à l'époque où les succès de Bonaparte rendaient déjà au moins probable la paix continentale, et par conséquent le retour du gouvernement révolutionnaire français à quelqu'un des anciens projets d'entreprises générales ou partielles

[1] Voir 2e série, t. LV, p. 5 (livr. du 15 janvier 1867); p. 385 (livr. du 15 février) ; p. 682.

Digitized by Google

contre le Royaume-Uni. C'est donc aux projets élaborés en France du temps de la monarchie, que répond le plan de défense anglais dont nous avons sous les yeux la traduction française.

Comment ce *Mémoire* secret, que des signes non équivoques dénoncent comme ayant séjourné dans un dépôt français, s'était-il égaré en route à ce point? Comment, peu de mois après sa rédaction, le Directoire français en avait-il en sa possession une copie? Pour expliquer ce mystère, nous en étions réduits d'abord à supposer la présence de quelque traître dans les bureaux d'un ministre anglais. Mais nous avons bientôt découvert que cette communication avait une origine moins odieuse, bien qu'assez peu honorable encore. A cette pièce était annexé un manuscrit d'écriture identique, intitulé : *Voyage en Angleterre.* C'est un rapport adressé au Directoire par un *gentleman* d'espèce assez étrange, émigré vendu, exerçant l'office d'espion, et même de double espion, comme il arrive fréquemment en pareil cas. Ce drôle, dont nous nous garderons bien d'indiquer le nom, ne manque ni de finesse ni d'esprit, et soutient son rôle avec une effronterie cavalière assez amusante. Après avoir émigré et servi dans l'armée de Condé, il avait profité des facilités offertes aux royalistes pour rentrer en France après les événements de thermidor. Il avait eu l'adresse de persuader à ses anciens collègues de l'émigration qu'il n'en agissait ainsi que pour servir de plus près la bonne cause, tandis qu'en réalité il était allé offrir au Directoire ses honorables services, qui avaient été agréés. En conséquence, il allait à Londres, sous le prétexte officiel d'affaires de commerce, à une époque qui correspond à celle des négociations ouvertes à Lille avec lord Malmesbury. Son but véritable était de faire aux émigrés, sur la situation de la France, des communications concertées d'avance au Luxembourg, comme aussi de s'enquérir soigneusement de leurs espérances, de leurs vues, de celles du gouvernement anglais, et enfin des moyens de défense dont ce gouvernement pouvait disposer en cas de rupture des négociations pendantes et de tentative d'invasion. Un incident dont on trouvera plus bas le détail mit brusquement fin à cette mission, mais on va voir par la relation du voyage de cet honnête homme, qu'il n'avait pas tout à fait perdu son temps. C'est une des citations les plus curieuses, sinon les plus édifiantes, que nous aurons occasion de faire dans le cours de ce travail :

A mon arrivée à Calais, je remis à la municipalité la lettre du citoyen Ch. Delacroix [1], mes passe-ports, mes instructions, le tout cacheté. Le 4 février 1797 (vieux style), j'arrivai à Douvres. Nous avions dans le pa-

[1] Ministre des relations extérieures du Directoire.

Digitized by Google

quebot le secrétaire de l'ambassade d'Espagne, le chevalier (le nom en blanc). Je trouvai moyen de le rendre suspect aux commis de la douane anglaise; on décacheta ses paquets, on le fouilla avec une exactitude révoltante. Il jeta les hauts cris contre tout ce qui avoit le nom d'Anglois, et se promit une vengeance éclatante. Comme il est présentement seul à diriger les affaires d'Espagne, par suite du départ de M. del Campo et de la maladie de son successeur, son opinion peut avoir du poids.

Ainsi, en débarquant sur le sol anglais, l'ex-émigré, devenu espion, commençait déjà, si l'on veut bien l'en croire, à gagner ses honoraires. Il trace ensuite des ministres anglais de ce temps un portrait assez ressemblant sous certains rapports, mais peu flatté, surtout en ce qui concerne M. Pitt. Ce ministre, « le centre d'où tout part et où tout se rapporte, dévoré d'ambition, n'a point d'amis; il s'en console en s'enivrant. Les femmes n'eurent jamais d'accès près de lui. » Il juge avec plus d'indulgence Dundas, Spencer, Grenville, « gens de mérite et estimés. » En revanche, « le duc de Portland, bon et faible, jadis chef de l'opposition, n'a aucune influence. Il est le plus riche propriétaire foncier d'Angleterre, et, sous ce rapport, il était dangereux avant son entrée au ministère, laquelle l'a complétement annulé. M. Windham est un homme de cour, faux et rampant avec les uns, arrogant avec les autres..... »

Voici maintenant les notes que fournissait le personnage sur les chefs principaux de l'émigration française :

Le duc d'Harcourt, comme ambassadeur du roi à Vérone, jouit d'une ombre de considération si illusoire, qu'elle est prête à lui échapper lorsqu'il en veut faire usage. Le duc de Bourbon ne s'occupe de rien et fait très bien, car on l'écouteroit peu. Le comte de Blangy se fourre partout, parle de tout, et doit être considéré comme un des zéros qui forment 1,000. L'évêque de Saint-Pol-de-Léon est à la tête de la *bande noire*, fait des demandes pour elle et distribue les secours que le gouvernement accorde aux prêtres. Mme de Cassini, intrigante par goût, par habitude et par nécessité, a beaucoup d'esprit et beaucoup d'empire sur les émigrés. *J'ai sa confiance!*

Confiance bien méritée, comme on voit. Mais la personne à qui notre homme en veut le plus (on verra bientôt pourquoi) est le baron de Nantia, « faux, traître et scélérat (!), » président du comité de secours accordés aux émigrés et directeur ou surveillant de tous les observateurs royalistes que Pitt soudoie. Pour plus d'un motif, l'attention de l'espion du Directoire se porte sur ses confrères de l'autre bord. « Ils sont payés, dit-il, une guinée par semaine, et l'on va jusqu'à deux guinées pour ceux qui parlent bien l'anglais. Ils sont au

Digitized by Google

nombre de cent. Leur directeur reçoit dix guinées par mois, et fait pour le ministère anglois le résumé des informations qu'ils lui transmettent. Ces cent émigrés ont la surveillance directe de tous les étrangers, et particulièrement de leurs compatriotes. Ce même Nantia est de plus l'intermédiaire du gouvernement britannique avec les Vendéens; il correspond même en général avec les royalistes des départements et de Paris. » Notre homme se vante d'avoir fait prendre Nantia en grippe au comte d'Artois, au comte d'Harcourt et à plusieurs autres personnages considérables de l'émigration, en leur faisant représenter par Mme de Cassini « qu'il étoit bien étonnant que d'aussi grands seigneurs fussent comptés pour rien, tandis qu'un Nantia était le grand meneur, et faisoit tout, en ne suivant que l'intérêt du gouvernement qui les trahissoit. » Cette manœuvre odieuse était d'autant plus adroite, qu'il y avait dans ce langage une certaine dose de vérité.

Il raconte ensuite qu'ayant entendu parler d'un secours considérable qu'on se préparait à envoyer aux royalistes de Normandie, il parvint à contre-miner ce projet.

Je bâtis un *Mémoire* et me présentai chez quelques émigrés de marque. Je me dis envoyé des chouans, et réclamai en leur nom des secours d'hommes et d'argent que je disois avoir les moyens de leur faire parvenir. J'exagérois infiniment le nombre des insurgés, en évitant de donner des détails trop circonstanciés sur les localités. Mes ci-devant, et surtout Mme de Cassini, les uns par le désir de faire les importants, les autres croyant tenir une vraie contre-révolution, m'appuyèrent avec chaleur. On me présenta au duc de Portland, auquel je fis voir tous les avantages qu'il auroit à m'employer. Il donna parfaitement dans mon panneau, prit mon *Mémoire* et promit de le faire agréer au conseil [1].

Deux jours après, en effet, il est mandé par M. Windham, non moins dupe que son collègue. M. de Nantia reçoit l'ordre de s'aboucher avec l'envoyé prétendu de la chouannerie normande. Il est convenu que celui-ci emportera, pour M. de Frotté, 12,000 fusils, 50,000 livres de poudre, 10,000 livres sterling. En attendant, il cherche d'autres moyens d'exploiter la crédulité des émigrés à leurs dépens. Voyant plusieurs d'entre eux désignés pour des commandements considérables, et auxquels il ne manque que des soldats, il propose de leur faire venir, dans un port quelconque d'Angleterre, quinze ou dix-huit mille chouans armés et équipés. Son idée

[1] L'honnête duc de Portland lui demanda, entre autres choses, s'il serait possible de faire passer en Angleterre les tombeaux de Guillaume le Conquérant et celui de sa femme. Il ajouta « qu'on les paierait avec plaisir douze à quinze mille livres sterling. »

Digitized by Google

était de faire remplir ce rôle par des soldats républicains, qui auraient levé le masque en débarquant. Il n'oubliait pas de réclamer, à titre d'avance, la moitié de la somme nécessaire pour lever, armer et transporter ces chouans prétendus. Il serait ensuite parti en avant pour presser l'armement, et c'eût été toujours autant de pris. Cette dernière ouverture devait être faite au ministère Pitt directement par des émigrés français; il leur recommandait, de proposer l'entreprise comme d'eux-mêmes, sans dire aux Anglais qu'il y fût pour quelque chose. Il semble que cette seule recommandation devait éveiller la défiance des émigrés. Il prétend aussi avoir paralysé l'envoi de secours anglais aux colonies, en employant Mme de Cassini, sa complice involontaire, à monter la tête aux royalistes désignés pour cette expédition. D'après ses instructions, elle leur dit une chose après tout assez vraie : « qu'on les envoyait dans l'autre monde faire un métier de dupes, que les lauriers qu'ils iraient cueillir dans l'Inde ne pareraient que le front des Anglais; qu'ils abandonneraient *la cause de leur pays* au moment même d'y rentrer, etc. » Il assurait même avoir appuyé ces raisons, vis-à-vis des plus nécessiteux, par quelques-uns de ces arguments irrésistibles dont parle Beaumarchais. Bref, il fit si bien, à l'en croire, que plusieurs émigrés, notamment « le marquis de Gasparin et le comte de Lostanges, » non contents de se dédire, allèrent à Southampton où se trouvait en partance un des régiments de « cocardes noires [1], » et le déterminèrent à résister aux ordres du ministère, en alléguant l'article des capitulations qui ne l'obligeait à servir que sur le continent. Le fait de cette insubordination était bien exact en lui-même, mais il est bien clair aussi que l'espion, dans un intérêt facile à comprendre, exagérait singulièrement le nombre et la portée de ses intrigues pendant son très court séjour en Angleterre. En fait de renseignements positifs, son butin se réduisait à quelques notes sommaires sur l'armement du littoral de la Manche et la composition de l'armée anglaise, aux renseignements qu'on vient de lire sur le personnel de l'émigration, enfin, au plan de défense anglais. Il s'en était sans doute procuré une copie par l'intermédiaire de Mme de Cassini, qui avait accès à toute heure, dit-il, dans les bureaux du duc de Portland.

Avant de passer à l'examen de ce document, nous voulons en finir avec ce curieux personnage, qui en fit au Directoire un hommage sans doute chèrement payé. Nous lui laisserons raconter à lui-même la mésaventure qui mit brusquement fin à son intéressante mission.

Ne voulant négliger aucune source de profit, il avait pris ses me-

[1] Composé d'étrangers, et principalement de Français et d'Allemands.

Digitized by Google

sures pour annexer à son travail principal d'espionnage une petite industrie dont voici le détail :

Je m'arrangeai avec une maison de la Cité qui devoit me donner avis, dans un langage convenu entre nous, du départ et de l'arrivée des bâtiments de la compagnie des Indes, ainsi que des principaux convois. Ces renseignements m'auroient permis de donner l'éveil à mon tour à un armateur de corsaires de mes amis, qui devoit, en récompense, me donner dans la prise un intérêt que j'aurois partagé par moitié avec mes donneurs d'avis.

C'était un beau rêve, mais le réveil fut prompt et désagréable.

Il y avoit huit jours que, parcourant les rues de Londres, je m'applaudissois de la marche de mes entreprises et croyois tenir la confince de ces fiers insulaires, et de la caste perverse qui dévore le sein de sa mère (1), quand tout à coup, le 14 février, à midi, un messager du roy entre chez moi (Sablonière hôtel, Leicester Square) et me dit qu'il a l'ordre de m'arrêter. Je restois immobile, tout étourdi de ce compliment. Il s'assied et me prie de m'habiller, ce qui ne fut pas long. On me conduit chez le juge de paix, qui me fait subir un interrogatoire sur les motifs de mon voyage, me demande les noms des personnes que je connois. J'en citai plusieurs et me gardai bien d'indiquer aucun patriote. On me ramena chez moi par deux messagers pour enlever mes papiers. L'un de mes gardiens les porta chez le duc de Portland ; l'autre me conduisit chez lui, où il étoit chargé de me tenir comme en prison. J'avois là un petit cabinet avec tout juste la place d'un lit ; un de ces petits salons qu'ils nomment *parlours*, et un autre cabinet pour mon domestique ; on me fit payer pour ce logement une demie guinée par jour. Les quatre premières journées, il me fut permis de descendre une heure pour prendre l'air dans le parc Saint-James, situé tout près de mon nouveau gîte. J'étois escorté de mon argus, qui avoit ordre de ne pas me perdre de vue un instant, de ne me laisser parler à personne ; mais, moyennant des cadeaux très répétés, il me laissoit souvent libre. Le cinquième jour, les choses se gâtèrent encore plus ; il y eut une prohibition absolue de me laisser sortir.

La situation tournait au tragique. Il sut depuis que le convoi de 15,000 chouans et les demandes instantes d'avances avaient éveillé les soupçons de Nantia. Celui-ci avait pris des informations et reçu de Calais une dénonciation contre le prétendu émissaire des chouans. Le secret de sa conférence avec les autorités républicaines, avant l'embarquement pour Douvres, avait été éventé par quelque suppôt de ce « faux traître » de Nantia. (Ce mot de faux traître est ici du plus haut comique.) Heureusement pour notre homme, il y avait à son égard divergence profonde d'appréciations entre les royalistes;

Digitized by Google

les uns étaient furieux d'avoir été dupés, les autres, ceux qu'il avait le plus complétement endoctrinés, notamment Mme de Cassini et son entourage, soutenaient qu'il n'avait feint d'être d'accord avec les républicains que pour mieux surprendre leurs secrets. L'autorité anglaise flottait, ne sachant s'il y avait là un homme à pendre ou à remercier. Cependant, l'espion ne se démentait pas ; il avait fait usage fort à propos des facilités de communications qu'on lui avait laissées dans les premiers jours.

Je fis instruire les personnes qui pouvoient me servir, et j'employai entre autres Mme de Cassini et William Grant, membre du Parlement, qui me regarde comme son parent. Il sollicita avec beaucoup de chaleur et me servit infiniment. Mme de Cassini fit, de son côté, beaucoup de démarches. Je lui écrivis que Nantia seul pouvoit avoir lancé une accusation contre moi. Le duc d'Harcourt et M. de Blangy parlèrent pour moi, mais faiblement, craignant de compromettre leur faible crédit. Enfin, Mme de Cassini me fit dire que le seul motif de mon arrestation venoit de Calais, qu'elle avoit appris dans les bureaux du duc de Portland qu'on avoit reçu de cette ville quelque chose contre moi ; qu'elle étoit convaincue que c'étoit une fausseté. De mon côté, j'écrivis au duc de Portland, à Windham, même à Nantia, en les assurant que mon zèle étoit extrême pour les servir, mais qu'il falloit me tirer d'affaire.

Le neuvième jour de ma détention, on me conduisit au conseil privé. Là, je fus interrogé en règle par Pitt, Windham et Portland. On me demanda le motif de mon voyage ; j'expliquai en détail mes opérations de commerce ; si je connaissois le Directoire ou quelques ministres ; je répondis que non ; quelle considération m'avoit engagé à acheter une collection de cartes de la Grande-Bretagne ; je répondis que c'étoit pour mon instruction. Le duc finit par me présenter un papier (celui qui étoit venu de Calais), et, après beaucoup d'autres questions, me demanda si j'en reconnaissois le contenu. Je dis que rien de semblable ne pouvoit me concerner. Pendant toute la durée de cet interrogatoire, je m'étudiai avec assez de bonheur à mettre dans mes réponses une gaucherie faite pour leur persuader que j'étois incapable de *suivre une affaire*. Finalement, ils se regardèrent un instant et me renvoyèrent à plus ample examen.

On ne saurait admettre que sous toutes réserves ces rapports d'espions, et il faut avouer que cet interrogatoire offre bien des détails suspects. S'il est vrai que ce drôle se fût fait passer d'abord aux yeux des royalistes et des ministres anglais pour un envoyé des chouans de Normandie, comment aurait-il eu la sottise de revenir sur cette première allégation, et de se donner pour un commerçant pacifique? Il se serait trouvé pris entre deux mensonges, et aurait encore aggravé sa position. On serait presque tenté de croire que pour se faire mieux payer, il exagère l'importance des

Digitized by Google

« affaires qu'il avoit commencé à suivre, » suivant son expression, ou bien que, son interrogatoire s'était passé autrement qu'il ne le dit; que, pris en flagrant délit d'espionnage, il avait racheté sa vie en trahissant quelques secrets du Directoire. Quoi qu'il en soit, que l'on conservât quelques doutes sur sa culpabilité, ou pour tout autre motif, on choisit un moyen terme, et l'on finit, non sans hésitation, par l'envoyer se faire pendre ailleurs, Voici comment il raconte ce dénouement :

On s'informa exactement de la contenance que je faisois, et si rien ne m'abattoit. De temps à autre, on m'annonçoit que je quitterois bientôt le pays; le lendemain, on me faisoit dire que mon départ étoit fixé à quinzaine. Enfin, on m'annonça que j'allois être déporté à Hambourg; que je serois embarqué à Gravesend.

On pourrait croire qu'il va s'estimer heureux d'en être quitte à ce prix. Point du tout, il lui faut encore toutes ses aises dans le voyage. Très fâché de se voir conduit dans un tel endroit, où d'habitude on choisit le plus mauvais bateau pour le passager, il fait solliciter d'être embarqué à Yarmouth, et l'obtient après bien des difficultés. Mais voici le comble de l'effronterie :

Nantia vint me voir deux jours avant mon départ, et me dit qu'il savoit que je n'étois venu que pour les jouer; que je devois m'estimer bien heureux qu'on n'eût rien découvert de ma conduite en Angleterre, et d'avoir trouvé des appuis dans ceux de l'émigration, qui auroient dû me condamner les premiers; mais que, du reste, j'eusse à marcher droit en France, parce que l'on y surveilleroit de près ma conduite. Je le reçus fort mal, et lui annonçai que, n'attendant rien de bon d'un être tel que lui, il ne devoit pas compter que je le prendrois pour arbitre de ma conduite en France; que mon jugement étant rendu, je n'avois rien à démêler avec lui, et je l'engageai fort à me délivrer de sa présence.

Ainsi, il s'autorise de ce qu'on n'a ajouté foi qu'à demi aux assertions de celui qui l'a démasqué, pour le prendre de haut avec lui, et le mettre à la porte. C'est le sublime de l'effronterie ! La fin de cette odyssée n'est pas moins curieuse.

On me signifia que tous les frais seroient à mon compte, et on me fit payer pour garde, examen, nourriture, logement, route, etc., 230 louis. Je représentai que c'étoit là une injustice affreuse et contraire à l'usage; et je prétendis ne pas avoir cette somme. On me fit répondre que si je le préférois, on alloit me conduire à Newgate pour y être enfermé jusqu'à la paix. A un tel compliment, la réponse était de payer, et à l'instant je m'exécutai. Ce fut à mon grand regret, car il est toujours dur de payer

Digitized by Google

les verges! Enfin on m'emballa dans une chaise de poste pour Yarmouth. Là, on me lut la sentence, qui, par clémence (à ce qu'elle disoit) ne me condamnoit qu'à être expulsé à mes frais et dépens. Deux témoins signèrent après lecture, et enfin je fus embarqué. Nous eûmes une traversée pénible, et nous n'arrivâmes à Cuxhaven qu'au bout de neuf jours. Là enfin, je me trouvai libre et soulagé d'un grand poids. Je gagnai Hambourg, où j'arrivai le 30 avril. *Des affaires faites pour me dédommager de mes moments d'ennui*, m'y retinrent jusqu'au 11 mai, que je m'acheminai vers Paris.

Il promettait un rapport supplémentaire qui a été égaré, si toutefois il fut jamais fourni.

On ne saurait se défendre d'un dégoût profond en présence d'un pareil cynisme. Il est évident que l'espion ment à Paris aussi effrontément qu'à Londres. D'un côté, il prétend avoir remué tout un monde d'affaires pendant ses huit jours de liberté; de l'autre, il glisse sur ce qui a dû se passer pendant ses deux mois et plus de détention. L'impression générale qui se dégage du récit est que cet homme, justement signalé comme traître, a su retenir indûment la confiance d'une partie de ceux qu'il trahissait, au moins pendant un laps de temps suffisant pour obtenir d'eux un secours efficace, et qu'à force d'audace et de présence d'esprit, il est parvenu à sauver sa vie et sa liberté. L'effet rebutant de son rapport est un peu atténué par une sorte de désinvolture, d'élégant mépris du danger, dernières qualités de race, qui persistent encore dans cette dégradation. Sous l'ignoble boue de l'espionnage, il semble qu'on voie encore reluire çà et là, par intervalles, l'habit pailleté du roué gentilhomme.

II

Nous allons maintenant analyser rapidement le « plan de défense, » dont l'escamotage dans les bureaux du ministère anglais fut le résultat le plus important de cette singulière mission.

Ce plan, œuvre d'un militaire instruit et habile, frappa vivement le Directoire, qui en fit faire la traduction en plusieurs copies, dont deux se trouvent dans notre collection. De tous les documents qu'elle renferme, et qui ont été consultés à diverses reprises pendant la Révolution, aucun peut-être n'a exercé une influence plus immédiate et plus considérable sur les résolutions du Directoire en 1797.

Les premiers mots de cette pièce en indiquent au moins approximativement la date. Elle a été rédigée sous l'impression des grands

Digitized by Google

succès de l'armée française d'Italie, dans la prévision « que l'ennemi, une fois débarrassé de la guerre continentale, et ayant à sa disposition des troupes aguerries et suffisantes pour tout entreprendre, en reviendrait à l'idée traditionnelle d'une attaque directe contre l'Angleterre. » Elle a dû, selon toute apparence, être communiquée clandestinement et traduite aussitôt après sa remise.

De même que les auteurs des projets offensifs, celui du plan de défense conçoit quatre modes principaux d'opérations : 1° par le débarquement d'une armée considérable, comme l'aurait voulu vingt ans auparavant le comte de Broglie; 2° par l'occupation permanente de quelques provinces, sans chercher à faire de progrès ultérieurs : une pareille entreprise, selon l'auteur anglais, aurait pu nuire sensiblement au commerce de la Grande-Bretagne, mais elle eût été aussi d'une témérité singulière; 3° par une diversion ou fausse attaque sur le littoral de l'Angleterre, ayant pour but de masquer le plus longtemps possible l'envoi d'une expédition considérable en Irlande. « Ce troisième plan présenteroit les mêmes avantages que le deuxième, sans être exposé aux mêmes dangers. » Enfin, un quatrième but pourrait être de tenter de simples coups de main sur les côtes. Ainsi, l'auteur prévoit et embrasse dans son travail toutes les éventualités d'entreprises générales ou partielles indiquées dans les précédents mémoires.

Celui-ci contient un résumé des antécédents historiques de la question, qui, malgré son extrême concision, ne manque pas d'intérêt.

Pendant plusieurs siècles, les débarquements sur les côtes de France et d'Angleterre ont été effectués dans les endroits les plus étroits de la Manche. César s'est embarqué à Boulogne, et, après neuf heures de traversée, il a pris terre à Deal et à Sandwich. Les premiers Saxons, venant de la Baltique, ont débarqué sur les côtes du comté de Kent; les Danois (vers la fin du Xe siècle), entre Rye et Winchelsea [1]. Guillaume le Conquérant, parti de l'embouchure de la Somme avec trois mille vaisseaux et bateaux plats portant 60,000 hommes, prit terre à Pevensey. Au lieu de se porter directement sur la capitale, après la bataille d'Hastings, il dirigea sa marche le long des côtes, sur Douvres, regardant cette place comme d'une si grande importance pour le cours ultérieur de ses opérations militaires, qu'il fit un détour de 70 milles pour s'en emparer [2]. Henri II, dans

[1] Il s'agit ici de la première réapparition des pirates danois, depuis Alfred le Grand, sous le règne d'Ethelred, fils d'Edgard. Il acheta lâchement leur retraite à prix d'argent (988), ce qui les décida à revenir bientôt et en plus grand nombre; mais cette fois, du côté de l'Humber. L'auteur a omis l'heureux débarquement à Sandwich de Godwin, père du dernier roi saxon (1052). W. E.

[2] Ceci est pleinement confirmé par les détails que donne le célèbre historien français de la conquête de l'Angleterre. (Voir Aug. Thierry, t. II, chap. I.) Les abords du château de Douvres avaient été récemment renforcés et entaillés à pic par Harold lui-même. W. E.

Digitized by Google

ses différentes expéditions en Normandie, s'embarqua à Southampton et Portsmouth. Ce fut de Winchelsea qu'Edouard Ier partit pour la Flandre. Edouard III, dans son expédition de Normandie, partit des côtes de Suffolk et de Portsmouth, et prit terre à la Hogue (lieu en tout temps fatal à la France). Henri V s'embarqua à Southampton pour sa campagne d'Azincourt. La grande Armada de Philippe II devait longer les côtes jusqu'à Dunkerque, prendre à bord 50,000 hommes sur les côtes de Flandre, et se porter directement sur Londres par l'embouchure de la Tamise. A l'époque où l'Espagne parut s'intéresser au sort de la reine Marie (Stuart), le duc de Norfolk devoit débarquer avec 10,000 hommes à Harwich et marcher sur la capitale. Guillaume d'Orange débarqua à Torbay.....

De tous ces antécédents anciens, aussi bien que de ceux du XVIIIe siècle, il conclut « que le théâtre des invasions doit être nécessairement compris dans l'arc qui s'étend depuis Plymouth jusqu'à Harwich, ou depuis l'embouchure de la Tamise jusqu'à la Severn. Donc, à moins que l'ennemi ne profite de quelque négligence dans la défense pour remonter la Tamise ou la Medway, il ne pourra jamais débarquer à une distance de la capitale moindre de 60 milles. » Comme Plymouth avait été, à diverses reprises, l'un des points les plus menacés dans la précédente guerre, l'auteur du projet de défense s'est beaucoup occupé de la possibilité d'une nouvelle tentative dans cette direction et des chances qu'elle pourrait avoir.

Si l'on débarque près de ce port, et qu'on se porte sur Chudleigh (c'est-à-dire à 34 milles au delà de Plymouth, dans la direction d'Exeter), on se trouve maître des comtés de Cornwall, Devonshire et Somersetshire, qui abondent en provisions de toute espèce. Une fois maître de cette position, l'ennemi pourroit à son choix s'y fortifier, ou poursuivre le cours de ses opérations dans l'intérieur du pays. Un fois maître de Plymouth, il ne seroit pas facile à déloger ; mais la longueur et la difficulté des chemins opposeroient un obstacle insurmontable à sa marche sur la capitale, et il seroit pourtant bien obligé de se déplacer pour ne pas mourir de faim, si ses approvisionnements étoient interceptés par mer.

Ici vient se placer une observation stratégique judicieuse, omise dans les anciens Mémoires français.

Un général mal instruit des obstacles qui l'attendent placeroit tout d'abord la majeure partie de ses forces entre le Tamar et la mer, parce que cette position, située seulement à 5 milles de Plymouth, couvre entièrement l'arsenal, les magasins et la ville, dont nous le supposons maître. Mais, pour s'y défendre, il faudroit au moins 20,000 hommes. Il ne seroit même pas facile de s'y maintenir avec ce nombre de troupes, car le terrain s'élève graduellement, du rivage jusqu'à Dartenoot, ce qui donne tout l'avantage à l'agresseur. Si l'ennemi occupoit cette position, le

Digitized by Google

plus sûr seroit d'attaquer le corps placé à Mount-Edgecombe. Si ce corps venoit à plier, tous les autres tomberoient successivement. En tout état de cause, Mount-Edgecombe est la clef de Plymouth et ne sauroit être gardé avec trop de soin.

Suivant l'auteur, le meilleur parti qu'auraient pu prendre les Français débarquant à Plymouth, ç'aurait été de laisser seulement 10,000 hommes dans cette ville et de se porter en toute hâte sur le point culminant de Mount-Halldown, point situé à 36 milles de là, dans l'intérieur, entre Exeter et Chudleigh. Là, il devenait impossible de tourner leur droite, appuyée à la mer. Par leur gauche, ils se trouvaient à portée des montagnes à travers desquelles passent toutes les routes conduisant des côtes de l'Ouest vers le comté de Cornwall, et susceptibles de fournir des provisions en abondance. Enfin, on se serait trouvé en communication facile avec Teigmouth, Torbay et Dartmouth, et, par ces ports, avec la France. Une fois maîtres d'une étendue de pays aussi aisée à défendre, il serait devenu bien difficile de les refouler vers la mer.

L'auteur indique les moyens de prévenir ce dangereux mouvement de l'ennemi, même en le supposant maître de Plymouth, et de le confiner au rivage. Les détails topographiques qu'il donne sur ce « Bocage » anglais étaient fort exacts dans ce temps-là, et sont curieux à comparer avec la situation actuelle.

C'est à nous à tirer parti de la nature du sol que nous habitons. L'Angleterre est en général un pays montagneux, et la partie de l'ouest singulièrement hérissée d'obstacles de toute espèce. La route d'Exeter à Londres est si entourée de clôtures, si fermée de haies et de fossés, qu'il n'est pas possible de trouver dans l'espace de plusieurs milles un terrain assez spacieux pour y former 20 bataillons. Le grand chemin, le seul que puisse suivre une armée, n'est qu'un défilé continuel, qui serpente sans cesse à travers les haies et au pied des montagnes. Si dans ces haies et ces montagnes on prenoit des positions, l'ennemi ne pourroit faire un pas, et, une fois engagé, il lui seroit impossible de sortir de ces étroits labyrinthes.

Nous avons vu ces mêmes difficultés indiquées au moins sommairement ou pressenties dans les meilleurs projets français. Quant aux Maillebois et autres écrivains de cette force, ils considéraient la marche de Plymouth à Exeter comme une simple promenade!

Dans cette direction, l'auteur du projet de défense ne reconnaissait que deux routes militaires : l'une par le pont d'Ivy, Torness, New-Bushell et Mount-Halldown, l'autre par Chudleigh et Ashburton. Sur la première route, on ne rencontrait que deux positions, dont celle de Halldown, où l'on pût ranger un corps d'armée. Le

Digitized by Google

reste de la route n'était qu'une série continuelle de gorges et de défilés continuels, coupée dans tous les sens par des haies, des montagnes, des rivières ou ruisseaux torrentueux si profondément encaissés, qu'une armée ne pouvait les franchir que sur les ponts correspondant aux grands chemins. Toute la contrée entre Plymouth et Exmouth était exactement de la même nature; on ne pouvait y marcher que sur une seule colonne.

Si l'ennemi séparoit ses forces et s'avançoit sur deux colonnes par les deux seules routes militaires, comme ces routes ne communiquoient ensemble par aucun chemin de traverse, elles n'auroient pu se secourir en cas d'attaque, du moins avant d'être arrivées à Mount-Halldown. Le terrain ultérieur entre les rivières Teigh et Dart est encore plus montagneux et plus susceptible de défense que le précédent. Il n'y a, entre Dartmouth et New-Bushell, qu'un seul chemin, le long duquel la marée monte régulièrement et par lequel devroit nécessairement passer un corps débarquant entre Dartmouth et Teigmouth..... En général, les routes de ces contrées sont si inégales, si difficiles, que les fermiers font usage de chevaux de bât au lieu de voitures, pour rentrer leurs récoltes.

Or, ces deux points (Teigmouth et Dartmouth) sont les seuls du littoral où des vaisseaux puissent aborder entre Exmouth et Plymouth. De plus, l'entrée de ces ports est très étroite et commandée par des montagnes; un petit nombre de troupes suffirait donc pour s'y opposer à un débarquement. Le reste de cette côte est protégé par une chaîne de hautes falaises, et la mer est si basse qu'il est presque impossible d'y aborder, etc.

D'Exeter, où se relient toutes les routes de l'Ouest, il n'y avait à cette époque que deux routes praticables à une armée (l'une par Sherborne, Shaftesbury et par-dessus les dunes, l'autre par Bridport, Dorchester, Blandford, etc.), pour aborder enfin ces plaines de Salisbury, où l'un des projets français supposait les troupes expéditionnaires transportées comme par enchantement. Enfin, de Salisbury, deux routes conduisaient à Londres, l'une par Andover, Basingstoke, Bagshot, Egham, Staines; l'autre par Farnham, etc. Toutes ces communications, avant et après Salisbury, offraient d'importantes ressources de défenses, et l'auteur en conclut « qu'une armée, si forte qu'elle soit, ne peut pénétrer par la voie de Plymouth à plus de quarante milles dans l'intérieur du royaume. »

Du côté de Portsmouth, il ne croyait pas à la possibilité d'un siége en règle, mais bien à celle d'une descente à Portsea et d'un coup de main sur l'arsenal. Cette proposition avait été faite en France à diverses reprises pendant la dernière guerre.

De Portsmouth à Harwich, il ne se trouve pas un seul port ni une seule

Digitized by Google

baie qui puisse offrir tous les avantages réunis. La difficulté n'est pas de débarquer 40,000 hommes sur les côtes de l'Angleterre ; mais de trouver un port qui puisse à la fois abriter des vents, assurer les magasins et entretenir une communication facile avec la France, et principalement avec Brest. Il n'y a pas d'emplacement semblable sur le littoral anglais, sauf Portsmouth et Plymouth, à moins que l'ennemi ne tentât de débarquer dans la Tamise, comme firent autrefois les Espagnols et les Hollandois.....

L'auteur pensait cependant que l'armement des côtes de Sussex, principalement entre Winchelsea et Hastings, était insuffisant. Au nord de la Tamise, il trouvait encore plusieurs points exposés aux insultes des Français, notamment à l'embouchure de l'Humber, et se préoccupait de la possibilité, encore très sérieuse à cette époque, d'un enlèvement des bois de construction et des charbons. En Ecosse, Edimbourg et Aberdeen, « dont les châteaux tombaient en ruine, » semblaient également exposées à des incursions.

Passant ensuite à l'examen des mesures de défense déjà prises et de celles qu'il conviendrait d'adopter, il se prononce énergiquement contre le système alors en faveur, qui consistait à répartir les milices nationales dans différents camps formés sur le littoral. Suivant lui, « ce système est plutôt une parade qu'un plan militaire, et n'est capable que d'engendrer la confusion. » Voici quel aurait été le sien.

Lorsqu'il s'agit de défendre un espace donné, la raison nous dit qu'il faut placer le corps d'armée au centre, avec des troupes sur la gauche et sur la droite, pour arrêter les progrès de l'ennemi jusqu'à ce que l'armée soit rassemblée. Ce point central de la ligne que nous avons à défendre entre Plymouth et Douvres est Portsdown. Il faut donc y placer un tiers de la grande armée, un autre tiers sur Mount Halldown, au delà d'Exeter (position capitale, où il importe de prévenir l'ennemi), et le troisième tiers sur le bras de la Medway appelé Teize, qui forme la limite entre les comtés de Sussex et de Kent. Si l'on fait une descente à l'ouest, le corps campé à Plymouth s'y portera sur-le-champ, par sa jonction avec celui de Mount Halldown. Le corps de troupes campé dans le Sussex peut y rester, et se porter partout où il sera question d'un débarquement. Si l'ennemi descend à Plymouth, la garnison sera en état d'y disputer le terrain, jusqu'à ce qu'elle soit secourue par les troupes de Halldown, qui n'auront à faire pour cela qu'une marche de vingt-quatre heures, et prendraient l'ennemi entre deux feux. Fût-il supérieur en nombre, sa situation seroit alors pénible et presque désespérée.

Si, au lieu de se porter vers l'ouest, l'ennemi menaçoit les côtes de Douvres, on pourroit revenir au plan adopté par la reine Elisabeth à l'approche de la grande flotte d'Espagne. 20,000 hommes de la milice nationale furent répartis sur les points susceptibles de débarquement,

Digitized by Google

avec ordre de détruire les provisions de toute espèce, et de se replier sur les renforts. On forma un second camp de 22,000 hommes au fort de Tilbury et à Gravesend pour couvrir la Tamise et la capitale. Enfin, la reine en personne étoit à la tête d'un corps de réserve pour se porter partout où sa présence seroit nécessaire.

En résumé, l'auteur pense que si les Français veulent simplement tenter un coup de main, ils s'efforceront de descendre du côté de Pevensey pour rompre les digues et submerger les provinces qui alimentent Londres de bestiaux ; ou bien encore ils iront saccager les charbons et les bois de construction dans l'Humber. En cas de tentative d'invasion complète, il croit, et en ceci ses vues s'accordent avec celles exprimées vingt ans auparavant par le comte de Broglie, qu'on n'a pas à redouter de la part des Français une descente à Torbay ni à Plymouth, à cause de l'éloignement de Londres et des difficultés de la route. Les alentours de l'embouchure de la Tamise, du côté de Deal, Ramsgate et Margate, ou les rives mêmes de la Tamise, Sheerness, le fort Tilbury, lui semblent les endroits les plus exposés, dans cette hypothèse d'une grande invasion. Il est à remarquer qu'à une époque plus récente, quand une divergence à propos des affaires d'Orient faillit amener une rupture entre la France et l'Angleterre, un ministre belliqueux ayant eu l'idée de faire, lui aussi, sa petite tentative sur l'Angleterre, avait pris pour objectif précisément l'embouchure de la Tamise. Mais, plus modeste que Belle-Isle, le comte de Broglie et Napoléon, le « général Thiers, » comme l'appelait Henri Heine, bornait son ambition guerrière à une razzia sur les établissements maritimes.

Dans l'un de nos manuscrits, l'important *Mémoire* que nous venons d'analyser est suivi de réflexions qui décèlent pareillement un habile homme, mais Français cette fois. Ces réflexions sont évidemment le résumé d'un travail plus étendu. Leur auteur insiste énergiquement sur l'avantage qu'il y aurait à diriger l'attaque principale contre l'Irlande, et d'opérer seulement en Angleterre l'une des deux diversions relatées dans le Mémoire précédent, du côté de Hull ou de Pevensey, pour tenir l'armée anglaise en échec, tandis qu'un corps considérable de troupes fançaises débarquerait en Irlande, dans *la baie de Bantry*. Ce fut précisément l'entreprise que tenta le Directoire, mais avec peu de succès.

Nous croyons n'avoir rien omis d'important dans cette analyse des anciens projets d'invasion en Angleterre. Les nombreux Mémoires concernant l'attaque des îles de Jersey, de Guernesey, de Wight, des colonies anglaises, ne contiennent guère que des détails d'intérêt purement local. Il en est autrement des plans et Mémoires

Digitized by Google

spécialement relatifs à l'Irlande ; aussi c'est par ceux-là que nous terminerons notre travail.

IV

Parmi ces mémoires sur l'Irlande, nous nous bornerons à analyser les plus importants, ceux du comte de Wall, qui furent l'objet d'une attention spéciale du temps de Louis XVI, et même après la Révolution. Le comte de Wall, compagnon d'armes de Charles-Edouard dans l'équipée chevaleresque de 1745, avait été son intermédiaire auprès des catholiques irlandais, et était demeuré en relations suivies avec eux depuis cette époque. Il était parfaitement au courant de la topographie du pays, des dispositions des habitants à l'époque de la rupture entre l'Angleterre et la France ; aussi les deux mémoires (autographes) qu'il rédigea sur la demande du ministère de Louis XVI, pour faire ressortir l'utilité d'une descente dans ce pays et indiquer les dispositions les plus propres à en assurer le succès, offrent un grand intérêt historique. Nous allons reproduire textuellement une partie de ces écrits, en supprimant quelques expressions peu mesurées dont notre amour-propre d'Anglais aurait trop à souffrir.

Le premier porte la date du 31 mars 1778 ; il est, par conséquent, antérieur au commencement effectif des hostilités. Suivant l'auteur, l'occasion était précieuse, peut-être unique, pour mettre un frein à l'ambition démesurée d'une nation qui, depuis Cromwell, aspirait incessamment à la tyrannie des mers. On pouvait agir directement contre elle, soit par une grande expédition d'au moins cinquante mille hommes, soit par des entreprises partielles contre ses grands arsenaux militaires. Une puissante diversion en Irlande aurait été indispensable pour assurer le succès de l'une ou de l'autre opération, outre qu'elle présentait en elle-même des avantages considérables. Ces vues se rapprochent fort, comme on voit, de celles exprimées par M. de Broglie. La seule différence est que celui-ci, dans son plan d'ensemble, faisait exécuter l'attaque sur l'Irlande par les troupes espagnoles.

L'Angleterre, suivant M. de Wall, avait dans l'Irlande une ressource suprême pour subvenir aux dépenses de la guerre désastreuse qu'elle soutenait déjà depuis quatre ans contre ses colonies d'Amérique. Cette ressource, il fallait se hâter de la lui enlever.

Le démembrement de l'Amérique est une grosse branche arrachée du tronc formidable de l'empire britannique ; mais il importe que la France

Digitized by Google

s'occupe sérieusement à en arracher aussi l'Irlande..... Celle-ci n'a jusqu'à présent rien fourni directement pour les frais de la guerre. Les terres de ce royaume ne sont chargées d'aucun impôt : les habitants ne payent de droits d'aucune espèce, sauf 2 shillings pour chaque cheminée, et les droits ordinaires sur les marchandises qui sortent et entrent dans le royaume. Le commerce des Irlandais est extrêmement borné par plusieurs lois faites en Angleterre. Par suite d'un monopole forcé, les richesses de l'Irlande sont loin d'être en proportion avec son étendue et sa fertilité.

Mais, dans les circonstances actuelles, l'Angleterre ne manquera pas de chercher à engager le parlement d'Irlande, soit en concédant aux Irlandois des facilités pour étendre leur commerce, soit en les flattant de quelques autres privilèges. Enfin, on mettra tout en œuvre pour faire accorder au roi une taxe sur les biens-fonds, semblable à celle qui existe en Angleterre, et cette taxe suffiroit pour payer les intérêts de 20 millions sterling. Le ministère trouvera sans difficulté assez de personnes qui seront charmées de placer leur argent sur une garantie si solide, et qui n'a pas encore été hypothéquée.

Ce n'est que par un commerce florissant que l'Angleterre peut soutenir une telle guerre. L'article le plus considérable de son commerce est présentement la fabrication des étoffes de laine. Le Parlement d'Angleterre, bien convaincu de cette vérité, a eu soin, depuis le règne de Guillaume III, de faire plusieurs actes par lesquels il est défendu aux Irlandais, sous les peines les plus rigoureuses, d'exporter des tissus de laine manufacturés, et même de vendre leurs laines à d'autres qu'aux Anglois. Par ce monopole inique, l'Angleterre se trouve en possession de toutes les laines de l'Irlande, qui en fournit de quoi suffire aux deux tiers de la manufacture anglaise.

L'occupation de l'Irlande aurait donc eu pour nos ennemis l'avantage de couper les vivres à notre industrie, d'intervertir à notre préjudice la balance du commerce, de faire baisser les fonds publics, de rendre tout nouvel emprunt impossible. D'autres considérations encore militaient en faveur de ce projet.

On a vu, pendant la guerre précédente, les levées immenses de soldats faites en Irlande. Il est connu que, pendant tout le cours de cette même guerre, les deux tiers des meilleurs matelots, qui servoient sur les flottes angloises, ont été enrôlés par force en Irlande. L'intérêt qu'a la France à priver l'ennemi de cette ressource précieuse, devroit suffire pour faire adopter le projet de descente.

Je pense qu'il résulteroit un plus grand avantage pour la France de séparer et détacher l'Irlande de la domination britannique, que de tout le succès qu'on pourroit espérer d'un débarquement en Angleterre même. En effet, si le projet sur l'Irlande réussit, c'est un démembrement qui, une fois bien établi, dureroit à perpétuité ; tandis que, l'Angleterre n'étant pas à con-

* Cour de l'Angleterre, bien entendu. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

quérir, le succès même d'une attaque directe ne pourroit avoir d'autre résultat qu'une paix avantageuse pour le moment, paix que l'Angleterre chercheroit à rompre dès qu'elle se croiroit en état de l'essayer.

Cette dernière considération est celle qui détermina, vingt ans plus tard, les tentatives du Directoire français sur l'Irlande, tentatives qui, pour plusieurs motifs, auraient eu de plus grandes chances de succès à l'époque où le comte de Wall en faisait la proposition.

Suivant lui, plusieurs autres raisons, purement militaires, devaient assurer la préférence à l'expédition d'Irlande.

1° Ce projet pouvoit être exécuté sans compromettre la flotte française en aucune manière; les vaisseaux de ligne n'étant nullement nécessaires, et ne pouvant entrer sans danger dans le canal d'Irlande;

2° La dépense seroit peu de chose comparée à celle de la grande expédition nécessaire pour l'Angleterre;

3° On avoit la certitude d'obtenir le concours de l'immense majorité des habitants, en prenant les mesures nécessaires.

Voici les mesures que conseillait M. de Wall.

Il faut publier, au nom de Sa Majesté, un manifeste déclarant qu'elle vient offrir son secours et sa protection au royaume pour le tirer d'esclavage et lui restituer tous les avantages que la nature donne aux peuples libres; affirmer que Sa Majesté n'a aucun projet de conquête, mais seulement celui de délivrer les Irlandois. Agissant avec eux comme avec les colonies unies de l'Amérique, elle leur offre tout secours sans vouloir en retirer d'autre avantage que celui d'un commerce libre. Elle est prête à faire avec eux un traité sur cette base, etc. Enfin, il faut que, pour preuve de son désintéressement, le roy les invite à convoquer, dans l'endroit le plus convenable, sous la protection des forces qu'il leur envoie, une assemblée générale des notables du royaume pour discuter et adopter la forme du gouvernement qui sera jugée la plus convenable. Sa Majesté devra promettre de les seconder de toutes ses forces dans le parti qu'ils auront pris, et de les aider énergiquement à secouer le joug des tyrans, depuis si longtemps maîtres absolus de leurs biens, de leur industrie et même de leurs consciences.

L'auteur du présent mémoire avoit vingt ans à peine quand les principaux habitants du royaume d'Irlande lui confièrent leur secret et le députèrent, en conséquence, auprès du prince Edouard, quand il débarqua en Ecosse en 1745. Les relations qu'il a conservées avec les Irlandois, même depuis qu'il est entré au service du roy, l'autorisent à penser qu'aujourd'hui encore, ils n'attendent qu'une occasion favorable pour secouer le joug.

On n'en sauroit douter raisonnablement, quand on considère qu'il y a présentement en Irlande 3 millions et demi de catholiques rigoureusement

Digitized by Google

persécutés pour leur religion, appauvris par les confiscations opérées après la bataille de la Boyne, et qui voient leur patrimoine possédé par leurs persécuteurs.

Depuis longtemps, ils auroient agi d'eux-mêmes, comme ont fait les Américains, sans la trop grande proximité de leurs oppresseurs.

Supposant l'opportunité de l'expédition admise en principe, le comte de Wall passe aux détails militaires d'exécution. Il était assuré qu'à cette époque (mars 1778), le gouvernement anglais n'avait que 5,000 hommes de troupes en Irlande, et qu'il ne pourrait y envoyer de renforts, l'Angleterre étant elle-même menacée. Dans cette situation, l'auteur pensait « qu'il suffirait de faire passer douze bataillons complets, quarante piquets de cinquante volontaires chacun, tirés des différents régiments, pour faire l'office d'éclaireurs, garnir les postes, etc.; enfin, deux régiments de dragons équipés mais sans chevaux. » La région destinée à devenir le théâtre de la guerre était coupée de fossés et de haies vives, par conséquent peu propice à la cavalerie, Il devait donc suffire d'envoyer des dragons, troupe mixte qui pouvait, selon les circonstances, combattre à pied, ou trouver sans peine à se monter dans le pays. En fait d'artillerie, on n'avait besoin que de pièces de campagne très légères, avec seulement six pièces de dix-huit et six mortiers à bombes, nécessaires pour battre le fort qui commandait l'embouchure de la rivière où l'on devait débarquer. Enfin, l'auteur conseillait avec raison de faire figurer dans l'expédition les trois régiments irlandais, alors au service de la France, avec un grand approvisionnement d'armes et d'uniformes, pour équiper ceux de leurs compatriotes qui viendraient sûrement se joindre à eux.

Brest aurait bien certainement été le port d'embarquement le plus commode, mais comme l'attention des Anglais devait être portée spécialement sur ce point, le comte de Wall proposait de réunir sans bruit les transports nécessaires au Port-Louis, où ces préparatifs avaient chance d'être moins remarqués, et d'où les troupes pouvaient en quatre jours arriver à destination. Comme point de débarquement, il proposait le havre de Waterford (*Waterford Harbour*). Cet emplacement lui paraissait réunir tous les avantages, étant à la fois voisin de Dublin, et l'un des plus rapprochés de la côte bretonne, d'où partait l'expédition. De plus, il n'était alors défendu que par le fortin de Duncannon, qui n'avait qu'une garnison de 150 hommes. Cette fortification, commandée de toutes parts, devait être enlevée d'un coup de main; et alors on se trouvait maître de trois cours d'eau navigables, Stuir, Barrow et Nore, qui se réunissent en amont du fort de Duncannon. Les frégates de

Digitized by Google

40 canons pouvaient remonter facilement jusqu'à Waterford par la rivière de Stuir.

Le détail de l'expédition atteste une étude minutieuse et intelligente du pays. L'auteur du Mémoire avait lui-même exploré les alentours de Waterford Harbour, et le cours des trois rivières, et en avait levé le plan en 1745.

Aussitôt la flotte de transport arrivée à l'embouchure, on mouillera hors de portée de l'artillerie du fort, et on débarquera le gros de l'armée sur la plage orientale. Après quoi on marchera droit pour asseoir le camp, et en même temps on portera vers la plage occidentale douze ou quinze cents hommes et 2 canons, pour s'emparer d'abord de la petite ville de Passige, située à un quart de lieue au-dessus du fort sur la rive opposée. Là, le détachement s'emparera des bateaux pêcheurs ; puis, renforcé suivant les circonstances, il marchera par terre sur Waterford, ville ouverte, qui n'est qu'à quatre lieues de Passige, et à deux seulement du confluent de la Stuir et du Barrow..... L'officier qui aura occupé Waterford détachera, aussitôt en arrivant, 100 hommes sur les bateaux à voile pour remonter la Stuir jusqu'à la ville de Carrick en Stuir, située à 10 lieues en amont, et ramènera tous les bateaux qu'il aura trouvés en rivière.

Pendant qu'une partie suffisante des troupes (restées devant Duncannon) sera occupée à réduire ce fort, le reste remontera la rive droite de la Stuir jusqu'au confluent du Barrow. Là, se trouve une île qu'on nomme Great Island (la Grande-Ile), qui a environ 2 lieues de tour, et dont il est essentiel de s'emparer. Le centre de cette île est un monticule élevé, garni de bois, et qui domine tous les environs. On peut, en très peu de temps et à peu de frais, fortifier cette position, de manière à la rendre inabordable, au moyen de redoutes, et d'un petit camp retranché. Ce poste deviendroit bien essentiel pendant tout le cours de la guerre..... On transporteroit dans Great Island toutes les munitions de l'artillerie qu'on auroit trouvées dans le fort de Duncannon, que l'on feroit sauter. Ce poste, où on laisseroit un fort détachement, interdiroit l'entrée des rivières à tout bâtiment ennemi ; et, par ce moyen, on seroit maître absolu de la navigation. Les bateaux ramassés sur la Stuir serviroient à transporter toute l'armée jusqu'à Carlow-sur-Barrow, même jusqu'à Athy, qui n'est qu'à 12 lieues de Dublin. Comme la marée monte jusqu'à plus de moitié chemin, ce trajet peut se faire dans trois jours. On peut aussi fortifier un poste, au confluent de la Nore et du Barrow, à peu près à moitié chemin entre Great Island et Carlow. Quand l'armée sera parvenue à ce confluent, on pourra, suivant les circonstances, faire remonter la Nore par un gros détachement. Cette troupe débarqueroit à Thomastown, à deux lieues de Kilkenny, et favoriseroit dans cette contrée le soulèvement des White-Boys (garçons blancs). On sait qu'ils peuvent se rassembler de ce côté, en quarante-huit heures, au nombre des sept à huit cents, avec chevaux, armes et bagages. Cela leur est arrivé très souvent depuis dix ans, et dans des circonstances bien moins intéressantes pour eux que ne seroit celle-là. Comme entre le cours du Barrow et celui de la Nore, l'écartement le plus

Digitized by Google

considérable est tout au plus de quatre lieues, le détachement fait sur Thomastown seroit toujours en mesure de rallier le gros de l'armée, suivant les circonstances..... A Carlow, on auroit le choix de deux grandes routes, conduisant à Dublin (par Naas ou Kildare).

L'auteur fait observer que toute cette partie de l'Irlande, depuis Waterford Harbour jusqu'à Dublin, est la plus fertile du royaume et peuplée de catholiques, dont la domination anglaise froissait au plus haut degré les consciences et les intérêts. La ville de Carrick, en Stuir, qui figure parmi les étapes de l'expédition projetée, avait vu ses manufactures de laine, jadis les plus florissantes du royaume, ruinées entièrement par l'établissement du monopole anglais. L'auteur du Mémoire insiste avec raison sur le parti qu'on pouvait tirer des White-Boys, et entre à cet égard dans des détails que nous nous dispensons de reproduire ici, parce que nous allons les retrouver, précisés et amplifiés, dans un Mémoire remis l'année suivante.

La marche sur Dublin et l'occupation de cette ville n'auraient pu, suivant M. de Wall, rencontrer à cette époque d'obstacles sérieux.

Dublin sera sans doute évacué à notre approche. Cette ville n'est pas tenable avec le peu de monde qu'a l'ennemi en ce moment, et il n'existe, entre Carlow et Dublin, aucune position défensive où il puisse tenter de mettre obstacle à nos projets..... Il y a à Dublin, sur les bords de la Liffey, des casernes en pierre de taille pouvant contenir à l'aise 6,000 hommes, et, tout près de ces casernes, une hauteur qui domine la ville et où campera le reste de l'armée. Il sera nécessaire en même temps de s'emparer du fort Phœnix, qui est dans le parc de ce nom, à peu de distance de la rive septentrionale de la Liffey. Cette occupation est essentielle pour protéger la navigation de la Liffey dans cette partie, et celle du nouveau canal qui, partant de ce point et traversant une grande partie du royaume, communique avec la mer occidentale [1].

L'armée, étant dans cette position, sera en état de faire face partout et en même temps de protéger les négociations politiques avec les notables de la nation. A cet effet, il serait nécessaire que le roy envoyât un ou deux commissaires munis des pouvoirs nécessaires pour traiter avec la nation.

Le comte de Wall comptait visiblement être l'un de ces commis-

[1] On sait que Phœnix Park est encore aujourd'hui l'un des jardins publics les plus vastes et les plus beaux du Royaume-Uni. Bien que l'étymologie que ce nom ainsi orthographié présente naturellement à l'esprit ait été politiquement consacrée par le monument d'un goût douteux qu'éleva lord Chesterfield, en 1745, elle n'en est pas moins fausse. Le vrai nom de ce lieu dérive de la source d'eau ferrugineuse qu'on y trouve, et qui s'appelait avant la conquête, en langage gaélique, *Fion-Nisk* ou *Finnisk*.

Le fort dont il est ici question est celui que l'on montre encore aux touristes sous le nom de Folie-Wharton, parce que lord Wharton, gouverneur d'Irlande au commencement du XVIIIe siècle, le fit construire dans la crainte d'une émeute qui n'eut pas lieu. W. E.

Digitized by Google

saires. A la fin du Mémoire, il allait de lui-même au-devant d'une des plus fortes objections que l'on pût faire à son projet, en offrant de démontrer aux ministres que l'armée pouvait tirer du pays la plus grande partie de sa subsistance, et s'y soutenir sans peine, quand même les communications par mer seraient totalement interceptées après le débarquement.

Dans un supplément remis le 15 février 1779, le comte de Wall reproduit son projet avec de nouveaux détails, certaines modifications, que les événements de la première campagne rendaient nécessaires. L'opportunité de l'expédition était, à cette époque, admise en principe ; mais il y avait divergence au sujet du point de débarquement. L'auteur insiste pour Waterford Harbour et développe ses motifs avec beaucoup de force et de lucidité. Il suppose, cette fois, que l'expédition part directement de Brest : depuis le combat d'Ouessant, cette hypothèse n'a plus rien de trop téméraire.

En partant de Brest, le trajet pour arriver à Waterford Harbour n'est que de 68 lieues. Le port de Cork est à peu près à la même distance..... Ce sont les deux ports entre lesquels il faut choisir pour débarquer, à cause de leur proximité de la France. Il serait dangereux d'aller à Dublin par le canal de Saint-Georges, dont la navigation est trop mauvaise pour une flotte, et le passage par le Nord serait trop long.

Il y aurait sans doute un grand avantage à posséder un port tel que celui de Cork, où la flotte du roy, arrivée la première, peut être aussi en sûreté que dans la rade de Brest, et qui, en peu de jours, peut être rendue inaccessible à une flotte ennemie, en plaçant des batteries sur une île que la nature semble avoir destinée pour en défendre l'entrée, par sa situation vis-à-vis de la passe étroite où les vaisseaux doivent entrer. Jusqu'ici, les Anglais n'ont jamais songé à y faire aucun ouvrage; ils n'y ont mis que quelques batteries à *barbette*, pour arrêter les contrebandiers. De plus, on y trouveroit beaucoup de ressources et de provisions en tout genre, surtout en viandes salées, car c'est de ce port que partent les approvisionnements des colonies anglaises dans les Indes occidentales.

Mais, comme le grand objet doit être de s'emparer de tout le royaume, pour y parvenir promptement, il faut être en possession de Dublin..... Or, Cork étant à l'extrémité opposée de l'île, il faudroit, pour arriver de ce point à la capitale, traverser tout le royaume en ligne diagonale par un pays très coupé. Cette marche, nécessairement lente et pénible, laisseroit au gouvernement le tems de se reconnoître et de disputer les nombreux passages de rivières, les défilés, etc.

M. de Wall insiste ensuite sur les avantages qui doivent assurer la préférence au projet par Waterford. « En débarquant sur ce point, on se trouve aussitôt au centre du royaume, maître du cours de trois grandes rivières navigables, dont l'une conduit à Carlow,

Digitized by Google

qui n'est plus qu'à vingt lieues de la capitale, etc. » Il est certain que, de Waterford à Dublin, la distance à franchir n'était que de cent milles environ, par un pays uni, sillonné, dès cette époque, de grandes routes se dirigeant vers la capitale; tandis que, de Cork à Dublin, on aurait eu à faire, par le chemin le plus direct, un trajet de près de cent soixante milles à travers une région des plus accidentées, dans laquelle il n'existait alors qu'une seule route praticable pour les voitures. Enfin, l'auteur revient sur l'utilité de rallier tout d'abord les White-Boys, nombreux et bien organisés dans les comtés de Waterford, et s'étend fort au long sur la composition et les opérations de cette milice insurrectionnelle, assez semblable à la chouannerie bretonne de 1795.

On peut compter dans cette partie sur douze à quinze cents hommes bien montés et bien armés. Il y a dix ou douze ans que ces insurgents ont commencé à paraître d'abord en très petit nombre, et bientôt cette association secrète s'est graduellement augmentée. Le gouvernement alarmé leur a opposé d'abord, et inutilement, des mesures d'extrême rigueur. Voyant que la sévérité et la persécution ne faisoient qu'augmenter leur nombre, il a pris le parti de les laisser tranquilles.

C'est la tyrannie des lois contre les catholiques qui a donné lieu à cette espèce extraordinaire d'insurrection.

Le corps des White-Boys n'est pas composé de gens du bas peuple, mais bien de bons bourgeois, d'enfants de bons fermiers. Ils se réunissent fréquemment dans le cours de l'hiver. Le signal du rassemblement est donné par des feux allumés sur les hauteurs. Aussitôt, les membres de l'association vont, dans chaque localité, s'emparer des chevaux et des armes des seigneurs protestants. Ainsi montés et armés, ils courent, souvent à de grandes distances, faire ce qu'ils appellent des actes de justice sur les fermiers des dîmes dévolues depuis le temps de Guillaume III aux ministres protestants. Leur expédition finie, ils renvoient chevaux et armes aux propriétaires. Tous les seigneurs du pays ont soin, dès qu'ils aperçoivent les signaux, de laisser leurs écuries ouvertes et de déposer leurs armes aux portes des châteaux; de cette façon, il n'est commis chez eux aucune violence.

L'auteur du *Mémoire* se réserve d'exposer verbalement au ministre les raisons qu'il peut avoir de compter sur la jonction de ces gens aux troupes de Sa Majesté. M. de Wall explique fort bien, qu'en pareille circonstance les White-Boys, connaissant si bien les localités, habitués à des courses longues et mystérieuses, rendraient à l'armée française d'immenses services comme batteurs d'estrade, en lui procurant des vivres, des chevaux, des renseignements certains sur les mouvements de l'ennemi, qu'ils harcèleraient sans relâche. Enfin il les considérait comme destinés à former le noyau

Digitized by Google

d'une insurrection nationale, qu'encouragerait puissamment le clergé catholique spolié par les oppresseurs de l'Irlande. Il proposait, sans doute d'accord avec quelques émissaires de ces White-Boys, de les organiser, aussitôt le débarquement, « en compagnies franches de 200 hommes chacune, en mettant ensemble ceux d'un même district ou baronnie. » Les tentatives de soulèvements faites continuellement depuis dix ans par ce peuple « sans objet essentiel, sans armes, sans appui, » étaient un témoignage non équivoque de ses dispositions, une garantie de ce qu'il ferait pour seconder une armée libératrice.

Ce *Mémoire* supplémentaire contient encore des informations curieuses, évidemment puisées à de bonnes sources, sur la situation de l'Irlande dans les premiers mois de l'année 1779, l'une des plus critiques que la nation anglaise ait eu à traverser dans les temps modernes.

La position de l'Irlande n'a pas subi un grand changement depuis l'année dernière, le nombre des troupes réglées ne consistant environ qu'à six ou sept mille hommes, dont 5,000 d'infanterie. Le gouvernement a pris quelques faibles mesures pour armer la milice, qui ne peut exister que sur le papier, excepté dans la province du Nord, la seule des quatre qui puisse fournir des protestants. Il y en a si peu dans les trois autres, qu'on ne pense pas que le gouvernement ose même y envoyer des armes.

Néanmoins, les événements de la campagne précédente ayant dû éveiller l'attention des Anglais sur la possibilité d'une tentative de ce genre, M. de Wall considérait comme indispensable de porter le chiffre de l'armée expéditionnaire à 15,000 hommes, et de donner autant que possible le change aux Anglais, par des mouvements de troupes sur les côtes de la Manche et de l'Océan. Les événements de l'année précédente l'avaient déterminé à proposer une modification considérable dans ses dispositions primitives, quant au mode de transport des troupes. Les manœuvres exécutées par M. d'Orvilliers avant le combat d'Ouessant, du 24 au 27 juillet précédents, avaient prouvé qu'une armée navale bien dirigée pouvait, en sortant de la rade de Brest, combattre ou éviter le combat à son choix pendant plusieurs jours. Elle pouvait donc, avec l'aide d'un vent favorable, gagner, en quittant Brest, les côtes d'Irlande, ce trajet n'étant que de vingt-quatre ou trente heures. En conséquence, l'auteur du *Mémoire*, renonçant à confier les troupes expéditionnaires à des vaisseaux de transport, dont la marche est plus lente, proposait de les répartir sur les vaisseaux de ligne et les frégates, jugeant qu'on aurait ainsi plus de chance d'en imposer aux Anglais, qui, n'enten-

Digitized by Google

dant parler d'aucun rassemblement de vaisseaux de transport, n'appréhenderaient pas de descente immédiate. Il est certain que, moins de vingt ans après, une opération analogue, mais bien autrement considérable et hasardeuse, le transport de l'armée de Bonaparte en Egypte, a été accomplie avec succès.

Parmi les mesures d'intendance militaire indispensables pour assurer dans les premiers moments l'installation et la subsistance de l'année, l'auteur fait figurer l'embarquement d'un certain nombre de fourgons. En effet, à cette époque, « dans toute l'Irlande, les grosses voitures étaient inconnues. Tous les charrois se faisaient par de petites voitures *à une roue*, et traînées par un seul cheval. » Un pareil mode de transport aurait allongé démesurément les colonnes et embarrassé leur marche.

Le comte de Wall finissait par les considérations suivantes, dont on ne peut méconnaître la force, au point de vue français et catholique.

Indépendamment de l'avantage qui résulteroit pour la France de cette séparation (celle de l'Irlande d'avec l'Angleterre), il seroit glorieux au roy très chrétien d'arracher plus de trois millions d'hommes à l'esclavage, dans lequel ils gémissent depuis bientôt cent ans, persécutés pour leur religion, dépouillés du patrimoine de leurs ancêtres, dont tout le crime fut d'avoir suivi la fortune du souverain légitime, qui avoit pour allié l'illustre aïeul de Sa Majesté.

L'Irlande restera l'amie naturelle de la France, aussi constamment que l'Angleterre restera l'ennemie naturelle de toutes deux.

Il ne fut pas donné suite à ce projet. Le gouvernement français préféra consacrer toutes ses ressources à une tentative directe contre l'Angleterre, et nous avons vu plus haut quelles circonstances firent avorter cette entreprise, qui avait eu un moment des chances sérieuses de succès. En mars 1780, le comte de Wall revint à la charge. Dans un nouveau Mémoire, il déplorait la lenteur d'exécution, « l'excès de prudence des commandants des forces navales, qui avaient laissé échapper l'occasion la plus favorable *dans une guerre où, surtout avec des forces supérieures, il faut agir et même risquer, quand il s'agit de frapper des coups décisifs.* » Cette dernière phrase est soulignée et marquée d'une accolade au crayon dans le manuscrit original. Nous nous souvenons d'avoir vu des annotations semblables dans plusieurs volumes revenus de Sainte-Hélène, et les mémoires que nous analysons ont certainement passé sous les yeux de Bonaparte.

Dans la position où étoit l'Angleterre au commencement de l'année dernière, dit M. de Wall, on pouvoit espérer, en y débarquant trente ou

Digitized by Google

quarante mille hommes, finir promptement la guerre. Mais, aujourd'hui, elle est en état de défense, et peut opposer une armée supérieure en nombre à celle qu'on pourroit y envoyer. Ses milices sont formées et disciplinées; d'ailleurs, en cas d'invasion, elle aurait la ressource de 30,000 belliqueux montagnards d'Ecosse, qui, dans les circonstances actuelles, se joindroient unanimement aux forces de l'Angleterre, parce que désormais leurs intérêts sont les mêmes. Il seroit donc dangereux d'entreprendre une nouvelle expédition contre l'Angleterre.....

L'épouvante qu'elle a prise l'année dernière sur l'espèce d'association qui se formoit parmi les protestants d'Irlande, et la promptitude avec laquelle elle a acquiescé à leur demande d'un commerce libre..... prouvent combien la perte des secours de ce royaume seroit fatale aux Anglais.....

L'auteur en conclut que la tentative sur l'Irlande serait plus opportune que jamais. Il pense que les dispositions militaires proposées par lui, dès le commencement de la guerre, seraient encore les plus convenables; mais il faudrait maintenant 20,000 hommes, car l'ennemi est plus fort et se tient mieux sur ses gardes. Il croit cependant que cette tentative, bien que déjà trop longtemps différée, offre encore de belles chances, et justifie cette assertion par de nouveaux détails intéressants pour l'histoire et la statistique du pays.

D'après les différents dénombrements, surtout le dernier fait il y a peu d'années, la population irlandaise monte à plus de 5 millions d'habitants, dont les deux tiers sont catholiques, de l'aveu même du gouvernement anglais. La plupart des terres sont aujourd'hui possédées par de très grands propriétaires, dont un assez grand nombre de seigneurs anglois. Ceux-ci, quoique demeurant en Angleterre, ont acheté des terres en Irlande, parce qu'elles ne sont sujettes dans ce royaume à aucune taxe..... Le surplus de ces terres est encore, pour la plus grande partie, entre les mains des seigneurs irlandois protestants, au profit desquels la presque totalité de ces terres a été confisquée sur les catholiques dans les guerres du temps de Cromwell et de Guillaume III.

Il n'y a aujourd'hui qu'un petit nombre de seigneurs catholiques qui possèdent des terres. Il n'y en a pas, dans toute l'étendue du royaume, plus de quarante jouissant depuis cinquante mille jusqu'à deux cent mille livres de rente. Comme, d'après les lois pénales encore en vigueur, ils ne peuvent ni entrer dans le Parlement ni exercer aucun emploi civil ou militaire, ils restent rarement en Irlande. Ils résident toujours en Angleterre, en France ou en Italie, et n'ont nulle influence dans leur pays, pas même parmi leurs vassaux ou fermiers.

La plupart de ces seigneurs, catholiques encore propriétaires, ont montré dans toutes les occasions du zèle pour le gouvernement d'Angleterre, notamment en 1761, où ils ont proposé de lever 3,000 catholiques pour les envoyer en Portugal avec les troupes angloises. Ils ont de même, au

Digitized by Google

commencement de la présente guerre, affecté un zèle singulier pour écarter bien loin d'eux tout soupçon de défection. Ils ont été, en conséquence, les premiers à manifester leur attachement au roy d'Angleterre par des adresses et des offres de lever à leurs dépens des régiments composés de catholiques. Mais les protestants d'Angleterre ont fait de vives remontrances au roy pour l'empêcher d'accepter cette offre. Ils ne se croiroient jamais en sûreté s'ils voyoient des armes dans les mains catholiques. Il est certain qu'on les mettroit dans un danger imminent, en donnant des armes à cette nombreuse population de gens pauvres et désespérés, dépouillés de leurs biens depuis la Révolution. On les verroit bientôt se retourner contre ce petit nombre de persécuteurs, d'usurpateurs, qui, malgré le lien d'origine commune qui les unit, ont bénéficié de leur ruine et jouissent du patrimoine de leurs ancêtres.

Le dernier dénombrement officiel, suivant lequel le tiers de la population seroit composé de protestants, doit être considéré comme suspect. L'auteur de ce Mémoire a vu, au moment du débarquement du prince Edouard en Ecosse (1745), un dénombrement fait secrètement par les catholiques dans les trois provinces de Connaught, de Munster et de Leinster, et que le nombre des catholiques, dans ces trois provinces, y figuroit dans la proportion de *dix-neuf contre un*.

On n'avoit pas osé travailler à ce dénombrement dans la ville de Dublin, dans la crainte d'être découvert. Le nombre des protestants, et principalement des presbytériens, est plus grand à proportion dans les provinces du Nord. Mais, par suite de leurs principes religieux, ils sont républicains plutôt que royalistes; d'ailleurs, les manufactures de toiles, établies dans cette province, les ont enrichis, et il est au moins très probable qu'ils resteroient neutres dans la lutte, s'ils étoient assurés qu'on les laisseroit tranquilles.

En général, ce n'est que dans les villes qu'on trouve des groupes de protestants, composés de gens de loi de toute espèce, d'officiers municipaux, de commis des douanes, d'employés à la perception des deniers publics; les catholiques étant exclus de toute fonction de ce genre, comme on l'a dit plus haut.

L'immense majorité des habitants de la campagne est catholique et répartie en trois catégories. La première est composée de gros fermiers, ou fermiers généraux, qui prennent à bail toutes les terres appartenant à un même seigneur. Ce premier fermier sous-loue aux cultivateurs de la seconde classe; ceux-ci font valoir par eux-mêmes les portions à leur convenance et afferment le reste par très petites parcelles, et moyennant des prix exorbitants, aux gens de la troisième classe, infiniment nombreuse et misérable. On a peine à comprendre comment ces malheureux peuvent arriver à vivre et à faire subsister leurs familles. Il est vrai qu'ils se nourrissent exclusivement de laitage et de pommes de terre.....

Les quelques seigneurs catholiques propriétaires ont presque tous des raisons particulières pour ne pas désirer une révolution. Tels sont les Butler de la maison d'Ormond, qui possèdent des biens immenses, notamment M. Butler de Kilkenny, qui jouit de 30,000 livres sterling de

Digitized by Google

rente. Son fils aîné *est protestant* et a la promesse du roy d'être duc d'Ormond après la mort du père, qui est catholique [1].

Plusieurs autres riches catholiques n'ont que des titres fort précaires pour une grande partie des biens dont la possession leur a été laissée, parce qu'à la dernière révolution ils avoient fait les premiers leur soumission. Ils devinrent fidéi-commissaires de beaucoup d'autres seigneurs qui, n'ayant pas été compris dans la capitulation de Limerick et voulant mettre leurs biens à l'abri de la confiscation, firent des ventes simulées à ceux de leurs compatriotes qui s'étoient mis à l'abri en se hâtant de changer de parti. Pendant longtemps ils faisoient passer aux propriéraires légitimes leurs revenus, mais, plus tard, eux ou leurs enfants ont gardé le tout et trahi la confiance de leurs compatriotes. Ceci est bien connu de tous ceux qui sont exactement au courant des affaires de ce royaume.

Dans la confédération faite par les catholiques d'Irlande en 1745, dont l'objet était de se saisir de toutes les armes et de proclamer le prince Edouard roy d'Irlande, on n'avoit pas confié le secret à ces catholiques transfuges, parce qu'on savoit qu'ils étoient attachés par intérêt à la maison régnante, et que toute révolution seroit dangereuse pour eux. Ce petit nombre d'individus n'est rien en comparaison de la masse de la nation dont la position est dure et désespérée.

Il y a deux ans, le gouvernement anglais a voulu, par mesure de prudence, apporter quelque adoucissement aux lois pénales contre les catholiques, en leur permettant de placer leurs rentes sur hypothèque, et aux fermiers catholiques de prendre des fermes à long bail.

Mais cette faveur étoit absolument illusoire pour le plus grand nombre. Il n'y a presque point de catholiques en Irlande qui aient de l'argent à placer, et la grâce qu'on fait aux fermiers est fort médiocre, puisque les terres se louent (ou du moins se louoient encore avant la guerre) à un prix forcé.

La liberté du commerce, réclamée avec tant d'énergie par les protestants, et accordée par le gouvernement avec une facilité qui accusoit ses craintes, intéresse le royaume d'Irlande en général, mais plus immédiatement les riches et grands propriétaires, qui ont la perspective d'une augmentation de revenu considérable et prochaine.

Mais cette amélioration ne sauroit profiter à la classe des pauvres fermiers et sous-fermiers, que dans un temps fort éloigné, parce qu'ils n'ont ni propriétés ni capitaux à faire valoir comme première mise de fonds. Ce peuple, dans la misère, auroit besoin d'un soulagement plus prompt, d'une restitution au moins partielle des biens arrachés à ses ancêtres..... Il est possible que le gouvernement anglois se réserve tacitement ce moyen d'influence, et qu'il s'en serve pour mettre à exécution un projet qu'il médite depuis longtemps, celui de former l'union des deux royaumes, comme on a fait pour l'Ecosse. Par ce moyen, les terres de l'Irlande seroient soumises à la même taxe que celles de l'Angleterre, ce qui

[1] Cette promesse fut tenue quelques années plus tard. Il en fut de même pour les Dillon et d'autres riches familles, dont les aînés abjurèrent pareillement le catholicisme pour avoir accès au Parlement d'Irlande.

Digitized by Google

permettroit à celle-ci de contracter un emprunt d'au moins vingt-cinq à trente millions sterling, dont cette taxe nouvelle payeroit l'intérêt.

Il est à présumer que les catholiques, qui composent le corps général de la nation, ne resteront pas longtemps dans cet état violent d'esclavage et de misère. Soutenus, ils auroient pu et pourroient encore beaucoup; isolés comme ils sont, sans armes, argent, ni espoir de secours d'aucune puissance, ils ne peuvent rien. La Révolution d'Amérique a échauffé leurs esprits, et certainement ils seconderont avec vigueur les premiers qui se présenteront pour les tirer de l'état violent dans lequel ils se trouvent.

Ces nouvelles insistances pour une grande expédition en Irlande n'eurent pas de suite. On crut qu'il était plus avantageux et plus facile d'agir aux Antilles et dans les Indes; on craignit plus que jamais de s'engager dans une entreprise dont le succès complet était révoqué en doute par beaucoup de bons esprits. On jugea que dès lors il ne serait pas digne de la France de compromettre les Irlandais par des promesses qu'on n'était pas sûr de pouvoir tenir. On craignit aussi, (et ce fut peut-être là le grand motif qui détourna de cette expédition le gouvernement de Louis XVI,) on craignit d'être contraint moralement de sacrifier tous les avantages d'une guerre heureuse aux stipulations d'amnistie pour les catholiques d'Irlande insurgés.

Tous les détails donnés par M. de Wall étaient exacts, ou plutôt ils l'avaient été, car l'auteur avait rédigé visiblement son dernier Mémoire sur des renseignements qui remontaient déjà à deux ans. Il ignorait ou feignait d'ignorer que, dès l'an 1778, l'appréhension d'une tentative française sur l'Irlande avait arraché au gouvernement anglais quelques concessions en faveur des catholiques; qu'on avait fait revivre de fait, en leur faveur, le droit d'acquérir des propriétés, en leur accordant le droit de posséder la terre avec bail de neuf cent quatre vingt-dix-neuf ans; qu'on avait aboli la loi odieuse qui assurait au fils catholique la propriété de son père pour prix de l'abjuration. Il parle à peine des milices protestantes organisées en 1779, parce que cette mention eût été plutôt propre à détourner le gouvernement francais de l'expédition; mais son insistance pour une augmentation de forces dit assez que cette aggravation de difficultés ne lui était pas inconnue. Les chances d'une telle entreprise s'amoindrissaient de plus en plus; les vaincus s'épuisaient, se décourageaient chaque jour davantage; en même temps, la politique, sinon l'humanité, amenaient graduellement les vainqueurs à modérer quelque peu les excès de l'oppression. En 1760, sans les désastres contemporains de la marine française, il eût suffi peut-être, pour révolutionner l'Irlande entière, des 1,200 hommes

Digitized by Google

jetés par l'audacieux Thurot à Carrickfergus. D'après les évaluations du comte de Wall, il aurait fallu, pour obtenir un résultat analogue, 12,000 hommes en 1778, 15,000 en 1779, 20,000 au moins en 1780. Cet officier était bien instruit; il voyait juste et loin quand il annonçait, dès cette époque, le projet d'union des deux royaumes, projet qui ne fut définitivement accompli qu'en 1800, après l'insuccès des deux tentatives du Directoire, et quand l'Irlande parut définitivement abandonnée à son sort. La fortune de l'Angleterre a prévalu, mais ce n'est pas ici le cas d'appliquer le proverbe célèbre qui a inspiré à notre Shakespeare le sujet d'une de ses pièces immortelles : « Tout est bien qui finit bien. » Tout n'est pas fini d'ailleurs; aujourd'hui encore, les misères persistantes de l'Irlande font tache sur nos prospérités, sur notre gloire. En dépit de tous les palliatifs, des répressions sanglantes et réitérées, des dissensions intestines qui, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, ont combattu en Irlande, pour nous et mieux que nous, l'agitation toujours renaissante dans ce malheureux pays trouble la conscience et la sécurité de l'Angleterre. Si, dans ce moment encore, de nouvelles démonstrations du fénianisme inspirent parmi nous de sérieuses inquiétudes; on jugera combien le péril devait être grand, combien douteuse l'issue de la lutte, à une époque où l'oppression était plus profonde, la haine plus ardente, et de quel effort cette nationalité agonisante eût été capable encore, avec le secours de la France. Il serait aussi téméraire d'affirmer que le succès d'une semblable entreprise n'a jamais été possible, que d'approuver toutes les rigueurs de la vieille Angleterre à l'égard de l'Irlande.

Osons le dire, ces rigueurs de nos gouvernants furent souvent odieuses, parfois imprudentes; en ce qui concerne l'Irlande, ils ont été plus heureux qu'habiles, et surtout plus heureux qu'humains !

WILLIAM P. EGERTON.

Digitized by Google

DE LA

NOUVELLE LOI DE LA PRESSE

Le décret organique de 1852 sur la presse n'a jamais été considéré par personne comme une législation définitive : on vivait depuis sa promulgation dans l'attente d'une loi. Un jour devait venir où le droit solidement constitué prendrait la place de l'arbitraire. C'était là une clause réservée du pacte fondamental. Longtemps suspendue, elle vient enfin de recevoir son exécution. Les décrets le cèdent à la loi, et la Constitution, déclarée perfectible, est désormais donnée pour parfaite, c'est-à-dire terminée. Tous les esprits sont aujourd'hui occupés de l'éclosion de ces institutions si impatiemment attendues, et les acceptent comme une réforme libérale. C'est à tort qu'on désigne ainsi les mesures gouvernementales provoquées par la lettre impériale du 19 janvier ; il n'y a en elles aucune réforme. Finir une chose n'est pas la réformer. Dire au gouvernement qu'il a accordé des réformes le mois dernier, c'est se priver volontairement du droit d'en réclamer de plus réelles, sous peine de trop précipiter ses exigences. Ce n'est qu'aujourd'hui cependant que le moment est venu de demander sérieusement des réformes, puisque l'état de choses, devenu définitif, ne peut plus être modifié que par ce moyen.

Jusqu'en 1852, la presse avait toujours été régie par des lois. A cette époque seulement, le pouvoir discrétionnaire de l'administration fut substitué à la législation ordinaire. Cette substitution, qui a duré pendant quinze ans, cesse aujourd'hui : la loi reparaît, et dans ce fait il n'y a pas plus d'innovation que de réforme. Ajoutons, et cela est plus triste, qu'il ne paraît pas y avoir davantage progrès.

La loi nouvelle proposée au Corps législatif, sauf peut-être la disposition qui, dans le projet primitif, concernait les députés, ne renferme aucun élément nouveau. On retrouverait ses dispositions principales dans les

Digitized by Google

lois analogues des 25 mars 1822 et 18 juillet 1828, qui consacraient également la compétence des tribunaux correctionnels pour les délits de presse. L'invention du projet n'a pas coûté de grands efforts à ses auteurs; ils se sont ouvertement inspirés de ces lois antérieures. Nos politiques modernes, si remarquables par leur hardiesse en certaines matières, si ardents d'ordinaire à rompre avec les traditions des vieilles écoles, ne pourront que reproduire dans leur exposé des motifs et dans leur rapport des idées bien anciennes, bien connues, bien communes, qui courent les chambres au moins depuis 1822. Cette loi nouvelle par sa date ne le sera guère par son esprit et ne portera aucunement le caractère de son temps. Il est bon de se souvenir, à ce propos, que la loi du 25 mars 1822, dont on paraît s'être pénétré, fut proposée par le gouvernement de la Restauration après trois années d'exercice de la loi du 26 mai 1819. Mécontent de l'expérience de cette première loi, qui avait été considérée comme une concession à l'opinion publique, le gouvernement revenait sur ses pas et enlevait au jury l'attribution précieuse des choses de la presse. Il est singulier qu'un mouvement tout différent du gouvernement actuel puisse nous amener à un résultat identique. Pour arriver à la police correctionnelle, la Restauration rétrogradait; on nous offre à nous, comme un avancement politique, l'inauguration de cette juridiction. Cela permet de contester la pureté de l'esprit libéral qui a présidé à la confection de notre loi, puisque, historiquement, l'application du même principe juridique doit être considérée comme une mesure antilibérale d'un gouvernement qui ne se piquait pas de libéralisme, et qui n'y était pas tenu par son principe.

Ceci posé, la question se présente aujourd'hui dans ces termes : D'un état absolument anormal, mais reconnu temporaire et transitoire, nous passons à une situation légale et définitive. Il n'y a pas à rechercher laquelle de ces deux situations est préférable à l'autre, car il n'est pas possible de les comparer. Dans l'une, le droit n'existait pas, et n'avait aucune assise; dans l'autre, il est implicitement reconnu et fixé, puisque les abus en sont prévus par la loi. Tandis qu'il était impossible de discuter l'ancien état de choses, et qu'on devait se borner à en demander la cessation promise; il y a ici un texte de loi définitif sur lequel peut s'appuyer la controverse. Aucun rapprochement n'est donc possible au point de vue légal et constitutionnel; mais on peut dire que si, politiquement, la question de la presse n'a pas progressé, elle a au moins cessé d'être en suspens et peut être désormais sérieusement posée sur des bases connues. L'exception est rentrée dans la règle. Examinons ce que vaut la règle.

I

L'histoire, étant l'expérience des gouvernements, doit être la règle des hommes d'État. C'est donc à elle que les auteurs du projet ont demandé

Digitized by Google

des inspirations. L'histoire des lois de la presse, il faut l'avouer, n'offrait rien de bien séduisant aux conseillers prudents qui tiennent le cercle de nos destinées, et qui avaient mission de l'élargir. D'un côté, le jury qui satisfait si pleinement les principes, mais dont jusqu'à présent la pratique n'a pas présenté aux intéressés des garanties suffisantes de sécurité ; aussi de sa partialité passée a-t-on conclu à son incapacité présente. De l'autre, les tribunaux correctionnels, juridiction anormale et irrationnelle, mais singulièrement rassurante. En effet, si l'on devait rejeter le jury pour sa mauvaise réputation d'acquitter presque toujours les prévenus, les tribunaux méritaient bien d'être agréés pour la raison contraire. Mais alors se présentait cette alternative : Si la déclaration du jury qui fait le journaliste non coupable donne tort par cela même au gouvernement et lui est pernicieuse, l'arrêt du tribunal qui prononce la culpabilité de l'inculpé n'est guère plus favorable à l'autorité, qui passe alors pour oppressive. En résumé, les tribunaux pas plus que le jury, quoique par des voies différentes, ne font les affaires du gouvernement. Voilà ce que donnait l'histoire aux auteurs du projet de loi. Le champ de leurs investigations ainsi limité, on conçoit qu'ils aient été moins embarrassés que n'est supposé l'être certain animal d'une célèbre difficulté scolastique. Entre deux états de choses également inefficaces, quoique fort différemment, l'un par l'impuissance où il met le gouvernement de satisfaire sa vengeance, l'autre par la sûreté fatale qu'il lui donne de l'exercer, l'hésitation ne pouvait être longue. Un gouvernement qui paraît n'avoir aucune confiance dans l'opinion publique devait éviter de se soumettre à ses arrêts publics, et préférer s'exposer à ses sévérités tacites. On a mieux aimé avoir toujours raison contre elle que d'avoir tort quelquefois par elle. En fixant son choix sur les tribunaux, le gouvernement affirme sa préférence pour les mécontentements secrets, plus nuisibles pourtant que certains échecs en pleine lumière, après lesquels le pouvoir, un instant vaincu, reprend bientôt son équilibre aux côtés de l'opinion satisfaite. Ce système de compensations n'a pas prévalu, et l'infaillible police correctionnelle a eu le dessus dans les conseils du gouvernement, d'où son incompétence si souvent démontrée semblait devoir l'exclure. En se reportant au principe même de son institution et de son fonctionnement, on en voit éclater l'incompatibilité avec ces attributions. On comprend que des délits dont la gravité, l'existence même ne dépend que de l'appréciation que l'on fera de certaines phrases, de certains mots, de la façon dont on présentera le sens de certaines allusions, ne peuvent être justement réprimés par l'application d'un texte. Or, c'est là l'unique fonction des magistrats. L'instruction, la preuve et toutes les autres ressources judiciaires sont employées à définir, à délimiter assez nettement le délit, pour qu'il puisse être adapté à l'article pénal comme à une mesure mathématique qui fixe rigoureusement son étendue. Si, pour établir *pénalement* un fait dont l'évidence a souvent frappé l'esprit du magistrat bien avant que les formes de la justice aient suffisamment éclairé sa conscience, si, pour la constatation juridique d'un tel fait, le législateur a pris les précautions les plus minutieuses, de quel appareil ne devrait pas s'entourer le même

Digitized by Google

tribunal avant de se prononcer sur des délits que l'esprit le plus sagace et le plus fin ne peut constater, et pour la révélation desquels la conscience n'est pas un guide? L'action des tribunaux correctionnels en ces matières n'est possible qu'à la condition d'édicter une loi dont les articles seraient aussi variés et aussi nombreux que les formes que peut affecter ce qu'on entend par délit de presse; sinon elle reste dépendante de formules générales tellement élastiques, qu'il est facile de les étendre aux cas les moins prévus. On se trouve placé entre une impossibilité et une iniquité.

Si la fausseté du principe est bien connue, l'inefficacité de la répression correctionnelle ne l'est guère moins, et c'est répéter ce qu'en dit tout le monde que d'en redire quelque chose. On ne parviendra jamais à inspirer au public la saine horreur des condamnés politiques pour délit de presse, au contraire. Pas plus, d'ailleurs, qu'on n'arrivera, au moyen d'une punition, à les pénétrer eux-mêmes de repentir et de contrition, et à leur faire détester leurs erreurs et confesser leurs hérésies. La foule continuera à voir en eux des personnages, et quelquefois des héros, tandis que l'abus de la répression ne fera qu'irriter leurs instincts d'opposition, au point de les transformer en inimitié constante et réfléchie, sinon en « opposition systématique. »

La récente condamnation de M. E. de Girardin montre à quel point l'investiture politique peut devenir un embarras pour les tribunaux. Ce n'est qu'après une longue délibération en séance, ce n'est qu'après avoir religieusement écouté le conseil proverbial apporté par la nuit, que les juges se sont décidés à publier leur arrêt. Malgré ces soins scrupuleux, la jurisprudence a paru manquer de fermeté dans ce premier pas. M. Prévost-Paradol a facilement démontré l'indécision des considérants, qui semblent au premier abord gourmander M. de Girardin sur sa réserve, le pousser à la discussion, et même à la « censure, » et qui cependant, tout compte fait, concluent à la plus sévère application de la loi. Cette incertitude dans la doctrine est évidemment le résultat de l'hésitation du juge à formuler les motifs. On reproche surtout à M. de Girardin d'avoir employé « un style impuissant à cacher sa pensée. » D'où il résulte que l'on poursuit moins le délit que la maladresse de l'exécution. M. de Girardin s'est laissé prendre. Voilà tout. Un plus habile à « cacher sa pensée » se fût soustrait à l'amende.

A ces raisons d'incompétence et d'insuffisance, tirées de l'expérience et de la nature des choses, on peut adjoindre des considérations politiques plus élevées. Le gouvernement sert mal ses intérêts et compromet gratuitement sa cause en indiquant la nécessité de la lutte par cette préparation préalable qu'il fait du terrain. Au point de vue légal comme au point de vue moral, au point de vue utilitaire comme au point de vue politique, le rétablissement des tribunaux correctionnels doit être considéré comme absolument contraire aux idées et aux besoins de l'ère actuelle. Condamnée par le raisonnement et par la pratique, cette législation n'a pu avoir, aux yeux de ceux qui ont pris la peine de l'exhumer, d'autre mérite que d'avoir sauvegardé naguère l'orgueil d'un gouvernement dont la chute arrêtée dans tous les esprits ne pouvait plus que se

Digitized by Google

payer des illusions d'un triomphe passager. Pour ce qui est du temps présent, des progrès réalisés, des profonds changements survenus dans la manière d'être des esprits, la loi n'en a tenu aucun compte. Toutes les audaces et toutes les tentatives de rénovation politique, dont nous avons eu de nos jours de si brillants apôtres, ont été réservées, paraît-il, pour les relations extérieures et internationales. Il n'en faut d'autre preuve que la routine et les sentiers battus dans lesquels on s'est tenu en abordant cette grande question de la presse. On a été ainsi jusqu'à négliger absolument l'application la plus directe qu'il fût possible de faire du principe du gouvernement. Le suffrage universel, ce principe nouveau dans le gouvernement de la France, ne devait pas rester sans influence sur une institution comme la presse, qui devait y trouver, sans effort et par le jeu naturel de ce mécanisme politique, cette liberté que nos prédécesseurs ont pu réclamer sous d'autres gouvernements, mais que nous avons le droit et qu'il est de notre devoir de revendiquer sous celui-ci. Ainsi comprises et formulées par des interprètes incomplets, les mesures du 19 janvier, bien loin de rétablir l'équilibre entre les pouvoirs politiques et les libertés publiques, n'ont fait qu'imprimer à la balance une oscillation trompeuse. En ce qui concerne particulièrement la presse, n'est-il pas évident, d'après la situation même occupée dans l'Etat par les tribunaux, que l'influence fâcheuse de l'administration n'a fait que se déplacer. Jamais le bandeau qui couvre les yeux de la justice n'aura assez d'épaisseur pour l'égarer et l'éloigner de la voie de ses intérêts, au point qu'elle se sépare du gouvernement et refuse de lui accorder tout ce qu'il attend d'elle.

II

On peut donc adresser aux auteurs du projet le reproche capital d'avoir négligé le principe du gouvernement, sur lequel ils devaient, avant toute chose, asseoir les bases de leur loi. On peut leur reprocher d'avoir consulté, dans cette matière toute neuve, des précédents législatifs vieillis et sans autorité. C'était le cas, cependant, pour l'école politique moderne, qui a renversé tant de choses, d'en édifier une durable et de se signaler enfin par quelque noble innovation constitutionnelle qui réglementât dans la pratique les droits de la pensée, reconnus depuis si longtemps par la théorie. On ne l'a pas voulu, et l'on a cru faire beaucoup en soumettant la presse à un prétendu droit commun et en faisant rentrer sous le coup des lois correctionnelles ordinaires tous les délits commis par ce procédé. C'est l'application d'un système qui consiste à ne voir dans la presse qu'un instrument ordinaire. Le juge, dit-on, ne considère pas de quelle façon le crime a été commis, et la peine ne varie pas suivant la nature de l'arme. Comme le poignard ou le couteau qui on servi à l'assassin, la presse n'est plus qu'une pièce de conviction. Criminel ou délinquant, le

Digitized by Google

journaliste suit la règle commune. On lui applique le code pénal et les lois annexes qui le complètent (17 mai 1819, décret du 11 août 1848, loi du 29 juillet 1849, décret du 8 août 1852, etc.). C'est l'égalité devant la loi à laquelle tout le monde a droit, mais au delà de laquelle personne n'a plus rien à demander.

Ceux qui se rangent à ce système, et le gouvernement est du nombre, oublient que l'égalité devant la loi et l'application du droit commun consistent moins à n'avoir qu'une seule loi pour tous qu'à placer, vis-à-vis de cette loi, chacun dans des conditions tout à fait semblables. Or, il est évident qu'un délit de presse étant, comme on l'a surabondamment démontré partout, d'une nature entièrement différente de celle des autres délits, fugitive, variable, souvent impalpable, on ne peut lui appliquer des règles fixes, précises et définies. Le droit ne peut donc pas être commun à des délinquants qui, aux yeux de la loi comme aux yeux des juges, ne sont pas dans une situation commune.

Ceux qui aiment les situations flottantes et qui se contentent des effets sans se préoccuper des causes, qui font bon marché des principes quand les résultats ne les blessent pas trop, concluent précisément de cette différence à la possibilité de la police correctionnelle : — Puisque, disent-ils, l'opinion et le tribunal ne confondent pas les genres d'accusés dans l'estime qu'ils en font, et que l'assimilation ne se produit que pour la juridiction matérielle, tout le monde, ce nous semble, a lieu d'être satisfait. Il y aura, en faveur des délits de presse, une exception morale que le public se chargera toujours de poser. De cette façon, les mœurs ne seront pas blessées et les principes juridiques qui défèrent à la police correctionnelle le jugement des délits recevront leur application normale.

Ainsi limitée et posée absolument, cette conséquence prétendue, tirée des principes, n'est que spécieuse ; on n'en voit que trop les raisons. Mais, si les auteurs du projet avaient arrêté leurs esprits un peu plus longtemps sur les causes qui séparent si profondément l'accusé politique de l'inculpé criminel, ils auraient trouvé dans cette différence même les vrais éléments d'une législation libérale, se déduisant de la nature des choses, conforme au principe du gouvernement, à l'esprit général de nos institutions et à nos usages, juste, équitable et par-dessus tout de bonne politique.

Que fallait-il de plus, en effet, que d'accorder la consécration de la loi à cette distinction tracée d'avance dans l'esprit des juges et dans l'opinion publique ? Séparer le délit politique du délit ordinaire, et rejeter la rubrique trop générale des lois précédentes qui se réfèrent aux *délits commis par la voie de la presse ?* Cette distinction était d'autant plus rationnelle, que le germe en existait déjà dans les habitudes de la presse, où l'on distingue la presse politique et la presse non politique : ce qui indique nécessairement deux sortes de délits différents : délits politiques et délits non politiques, commis cependant tous deux *par la voie de la presse.* Il fallait donc établir cette distinction des *délits politiques* commis par voie politique, et des *délits non politiques* commis par la voie de la presse. Cette dernière catégorie, comprenant tous les délits prévus par les

Digitized by Google

lois et justement déférés à la police correctionnelle : injure, diffamation et autres, qui entachent l'honneur du prévenu et nuisent à sa considération, il ne reste plus dans la première que les délits que la loi ne peut prévoir, c'est-à-dire les délits politiques, qui honorent celui qui s'en rend coupable et lui concilient l'estime des juges qui le condamnent et la sympathie de l'opinion publique.

III

Cette distinction une fois admise, la théorie du droit commun devient facilement acceptable; les délits politiques réservés, on est vraiment fondé à dire que celui qui commet les autres se trouve devant ses juges naturels quand il comparaît en police correctionnelle. Alors, il est vrai de dire que la presse n'a plus été qu'un simple instrument. L'application du droit commun se fait naturellement et largement. Ce n'est plus le coupable seul qui y est soumis, c'est encore la partie lésée, quel que soit son rang politique, qui en bénéficie. Par ce moyen se trouve affirmé solennellement un grand principe d'honnêteté qui met la personne des gouvernants en dehors des discussions irritantes, et qui, non-seulement garantit l'inviolabilité privée à laquelle ils ont droit comme les autres citoyens, mais qui, de plus, la sanctionne en prononçant une pénalité réputée infamante. Ainsi la diffamation et la calomnie cesseront de s'abriter sous le couvert politique, et la personne des administrateurs se dégage avec sécurité des actes de l'administration. Les discussions n'en auront que plus de précision, plus d'autorité et plus de liberté, et le journaliste se trouvera à l'abri de soupçons injurieux. Si l'on admet que la diffamation n'a plus d'excuse dans aucun cas, et que l'opinion publique ne lui accorde plus de circonstances atténuantes, si l'on pose en principe qu'elle déshonore judiciairement, quelles que soient les circonstances qui l'entourent, au même titre et au même degré que toute autre condamnation correctionnelle, la législation, le juge et le public tombent forcément d'accord sur l'opportunité du droit commun.

Le diffamateur, devant le tribunal, ne représentera plus la presse, et sa conduite, abstraction faite de son talent personnel, n'est pas moins répréhensible que celle de l'accusé le plus vulgaire. De plus le but répressif qu'on se propose sera atteint, car la punition sera réelle en ses effets physiques comme en ses effets moraux. La presse est désormais allégée de cette lourde responsabilité dont on l'accable ; elle est à l'abri des interprétations malveillantes et des confusions perfides qui chercheraient à transformer des critiques loyales et fondées en de calomnieuses allégations. Ainsi sont écartées toutes les conséquences fâcheuses où nous mène le projet actuel.

Le bénéfice de la distinction ressort complétement de l'examen des lois.

Digitized by Google

Les art. 15, 16, 17, par exemple, de la loi du 17 mai 1819, qui prononcent l'amende et l'emprisonnement pour diffamation « envers tout dépositaire ou agent de l'autorité publique pour *des faits relatifs à ses fonctions*, » en montrent surtout l'utilité. L'individu qui, peu soucieux de la dignité de la presse, tombe sous le coup de ces articles, passe en police correctionnelle « comme diffamateur. » Il a commis le délit de diffamation « par la voie de la presse, » mais il n'a pas commis un *délit de presse*. Sa culpabilité, au lieu d'être atténuée par sa qualité de journaliste, sera, au contraire, aggravée par la nature spéciale du délit, qui aura été d'autant plus dommageable qu'il aura été plus divulgué.

Mais, d'un autre côté, si « les faits relatifs aux fonctions publiques » peuvent être, de la part de certains, l'objet d'une diffamation, il n'en est pas moins vrai que ces mêmes faits doivent être, de la part d'autres, l'objet d'une discussion. Le défaut de mesure et l'erreur qui peuvent s'y mêler d'une façon fâcheuse constitueront alors le délit politique, sans que la loyauté de l'écrivain ait été le moins du monde atteinte par cet écart involontaire. Il serait à désirer certainement que de tels délits fussent impossibles, non par la cessation des critiques, mais par la tolérance du gouvernement. Car, dans ce cas, le droit dont il se prévaut est voisin de l'abus et confine de bien près à l'excès d'autorité. De telles dispositions de bienveillance sont encore bien éloignées de nos mœurs gouvernementales. C'est donc une nécessité qu'il faut subir, et la répression, pour de tels délits, est encore à la hauteur d'une institution. Au moins devons-nous souhaiter que le gouvernement proportionne réellement la répression au dommage causé par l'acte qu'il réprouve. C'est un but vers lequel on est porté tout naturellement, en observant la distinction des délits que nous venons d'exposer.

Si, dans aucun cas, le délit politique ne peut plus être blâmé par toutes les consciences; s'il ne peut plus être une injure ou une diffamation, il se trouve réduit à la simple faute d'une fausse appréciation des actes du gouvernement; il est certain que le législateur ne pourra pas prononcer contre des coupables de cette nature les peines correctionnelles ordinaires, et qu'il devra sinon en chercher d'autres, au moins modifier celles qui existent. On se trouve ainsi logiquement soustrait à cette connexité juridique qu'on invoque à ce propos, entre le délit et le tribunal, et la peine. Un autre ordre de faits logiques prend naissance. Pour de nouveaux délits, il faut une juridiction nouvelle, et une juridiction dont l'esprit spécial s'accorde avec la nature particulière des causes qui lui seront soumises, une juridiction qui tende surtout à toute autre chose qu'à la correction.

Est-il raisonnable, en effet, de prétendre corriger un journaliste de délits qui ne tiennent aucunement à sa conduite et dont l'origine pourra être aussi nombreuse et aussi variée que le seront les actes qu'il aura vu accomplir et qu'il aura critiqués. On peut espérer, dans tous les cas, on doit essayer de corriger un individu de l'habitude d'un délit comme le vol. Quelque forme, en effet, qu'affecte le vol, quelque variété qu'il y ait eu dans sa perpétration, ce sera toujours le même principe, le principe de la propriété qui aura été violé. On peut tenter d'inculquer au délin-

Digitized by Google

quant le respect de ce principe. Dans le cas du journaliste, ce sera le contraire qui se présentera. La forme du délit qu'on lui reprochera aura généralement peu varié ; ce sera la critique avec plus ou moins d'âpreté. Il sera, en revanche, impossible de démontrer au coupable qu'il a violé un principe fondamental quelconque. Selon les temps, selon les circontances, selon les dispositions politiques du moment, le point de départ de la poursuite se déplacera à l'infini. On peut dire, à propos de la presse, ce que Beaumarchais disait de la « douce cérémonie » : « Ce qu'on vous défendait hier on vous le prescrira demain. » La mobilité excessive du principe sur lequel s'appuiera le délit politique, et qui contraste si fortement avec la fixité qui est la base de tous les autres, démontre amplement l'inutilité de la correction, en même temps qu'elle aide à rappeler l'incompétence radicale de la juridiction correctionnelle.

La nécessité de l'appréciation du délit politique et de la sanction particulière qu'il peut entraîner, nous amène à la création du jury spécial. Cette idée, dont la pratique est si facilement réalisable, en admettant la distinction des délits, est aussi ancienne en théorie que la proclamation de la liberté de la presse elle-même. « Dans le projet de loi de 1790, le jury applicable à la presse était un jury spécial ; les auteurs seuls étaient appelés à en faire partie, » dit M. Léon Vingtain. Le besoin d'une compétence particulière apparaît surtout quand on examine la large part que nous venons de faire aux tribunaux de droit commun. La question se réduit maintenant pour nous à composer un jury éclairé et habile à saisir les nuances et leurs subtiles transformations. Certaines tendances intellectuelles et des habitudes d'esprit particulières l'aideront à en connaître le sens véritable et la valeur exacte. Les types d'articles trop peu variés, qui sont les seules ressources des tribunaux, les mettent dans la plus entière incapacité de se livrer à de nombreuses et trop fines distinctions. Le jury spécial ne connaît pas ces entraves, et le sujet de ses délibérations est illimité. Il y a, dans chacun des membres qui le composent, la triple garantie de l'indépendance, de la bonne foi et des lumières personnelles. La véritable portée d'une critique ne lui échappera pas, et il saura toujours démêler exactement l'intention qui l'aura inspirée. Il pèsera tout et tiendra compte des circonstances, de la nature de l'acte politique en question, et de son utilité et de sa régularité ; rien ne lui sera indifférent de ce qui concerne le prévenu, et il prendra en considération son âge, son caractère, sa moralité, ses qualités et ses défauts personnels, toutes choses nécessaires à la pondération délicate et minutieuse des faits qu'il tiendra dans la balance de sa justice. Nous sommes d'avis certainement que la forme de notre gouvernement comporte la discussion illimitée de ses actes ; c'est un droit fondamental qui, comme tous les droits, doit être absolu et sans bornes ; on ne peut astreindre à des règles que la façon d'exercer ce droit et d'en présenter les conséquences. Ce sont la convenance et la modération de l'expression, jointes à une connaissance sérieuse du sujet qu'on développe. La grossièreté, la mauvaise foi, l'insuffisance des informations, l'insouciance de la vérité, jettent le journaliste dans l'arbitraire et lui enlèvent, par contre, toute autorité morale. Est-il

Digitized by Google

fondé à reprocher au gouvernement un excès dans lequel il tombe lui-même? Ce sont là les cas les plus ordinaires où se produira le délit politique. Dans ces cas aussi, le jugement du jury spécial aura à peu près l'autorité de l'infaillibilité. D'une part, il connaîtra les vraies couleurs de la vérité qui ont été faussées, de l'autre, il précisera le degré du délit en examinant scrupuleusement les conditions particulières dans lesquelles se trouvait le journaliste au moment où il le commettait. Il prononcera s'il y a culpabilité voulue ou simplement imprudence, légèreté ou riposte à de mauvais procédés.

L'exposé seul des fonctions qu'il aurait à remplir indique assez quelle serait la composition de ce jury. On s'adresserait aux hommes qui réunissent (ou qui doivent réunir) au plus haut degré de hautes qualités morales et intellectuelles, encore rehaussées par les inappréciables vertus de l'indépendance et de l'impartialité. L'opinion publique et la dignité de la presse se concilieraient parfaitement avec le principe du gouvernement, si l'on recrutait le jury spécial parmi les députés au Corps législatif. Ce serait alors au suffrage universel lui-même, base de toutes nos institutions, que serait déférée la compétence d'une des questions les plus intéressantes pour son existence, celle de la presse, c'est-à-dire le contrôle nécessaire du pays sur les actes du gouvernement.

Nous ne voulons qu'indiquer ici les avantages d'une théorie libérale, et nous ne prétendons pas poser les bases définitives d'un système ; aussi ne donnons-nous pas comme exclusive la compétence des députés. Dans la pratique, la composition du jury pourrait varier, et le choix des membres pourrait s'étendre jusqu'au sein des autres grands corps politiques. Quelques personnes, ralliées à cette idée d'un jury spécial, verraient même avec satisfaction figurer dans sa formation des délégués directs des intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire des journalistes, des écrivains notables. Mais le développement de toutes ces modifications, qu'on pourrait facilement introduire dans la pratique, trouverait mieux sa place dans une discussion de détail, qui suivrait tout naturellement l'acceptation par le gouvernement d'un projet nouveau, élaboré d'après ces idées théoriques. Jusque-là, nous nous bornerons à rappeler que la création d'un pareil tribunal, si elle était sans précédents, ne serait pas sans analogie, au moins comme exercice. Le conseil d'Etat, la cour de cassation sont des tribunaux uniques et souverains, qui sont soutenus dans leur immense responsabilité par la confiance et le respect de tous ceux dont ils surveillent les intérêts, mais dont ils fixent aussi les devoirs.

IV

Il nous reste à montrer que, bien loin de déroger au droit commun, l'institution d'un jury spécial n'en serait qu'une application logique et

Digitized by Google

raisonnable. Si en effet nous jetons un coup d'œil rapide sur l'ensemble de nos institutions, nous les voyons toutes basées économiquement sur un élément principal qui est la division des juridictions ; et nous y voyons appliquer partout et à chacun le principe du jugement par les pairs. Aux yeux du législateur, l'homme se dédouble. Il apparaît d'abord comme membre de la cité régulière, et comme tel soumis aux devoirs que la vie commune impose et aux règles de morale que la philosophie commande ; ensuite comme individu classé par les nécessités de sa vie individuelle et astreint à des obligations particulières. De là deux juridictions qui se dressent devant lui : celle du Code civil qui s'adresse au citoyen, prescrit et défend au nom de la société tout entière ; et la juridiction de ses pairs en travail, qui veille à l'accomplissement de certains devoirs particuliers. Tel est le spectacle de nos mœurs professionnelles. Il n'est peut-être pas de profession, ouvrière ou libérale, qui ne dépende dans son exercice d'un tribunal institué par elle-même, et choisi dans le nombre de ceux qui l'exercent.

Nous n'entreprendrons pas l'énumération de tous ces tribunaux, qui se présentent sous des noms différents, mais qui tous au fond n'ont qu'un seul et même but, celui de veiller sur les intérêts directs de leurs commettants et de réprimer les infractions ayant trait à l'exercice même de la profession. Toutes ces juridictions particulières fonctionnent sous la garantie de la juridiction générale, et l'allégent sans l'amoindrir. On trouve ainsi moyen de régler une foule de petites discussions, aussi indignes des longues instances judiciaires qu'incapables de les supporter. Les aptitudes particulières et spéciales de ces jurés, de ces prud'hommes, leur permettent d'expédier avec autant de rapidité que de sûreté les affaires litigieuses dont ils ont à connaître, et qu'ils connaissent réellement. C'est le principe d'utilité qui exige dans ces cas et qui soutient les jurys spéciaux. Tout le monde admet leur nécessité et s'incline devant leur compétence : les intérêts du travail y sont directement et immédiatement engagés.

Si des métiers nous passons aux professions libérales, le principe se maintient, mais grandit et s'épure. L'utilité cesse d'être seule en jeu, et la moralité devient la question principale qui se pose devant ces tribunaux. Pour certaines de ces professions, la moralité légale ou civile n'est pas suffisante ; il est un degré plus élevé auquel il faut que chacun de leurs membres s'élève et dont il ne doit plus déchoir. La société et les tribunaux ordinaires sont impuissants à contrôler, l'obéissance a des règles qu'ils n'ont pas établies et dont ils ignorent l'austère rigueur et l'étendue. Seul, un jury spécial est apte à décider s'il y a eu transgression de ces lois d'honneur que l'esprit de corps et les traditions imposent ; seul, il peut les faire respecter et punir les coupables qui les ont violées. C'est par l'exercice sévère de cette mission toute spéciale que le conseil de discipline des avocats notamment a soutenu la dignité de la profession. On pourrait également citer de nombreux exemples d'une semblable pureté de principes, fournis par les chambres syndicales des notaires et des avoués. Qu'un officier public comme un notaire prête son ministère à la rédaction d'un acte, dont la sincérité douteuse jette par la suite quelque trouble et quelque embar-

Digitized by Google

ras dans les intérêts d'une des parties contractantes, il y a là une nuance coupable qui échappe à la loi générale, parce que la loi ne poursuit que le crime ou l'illégalité flagrante. C'est la chambre syndicale qui traduit le délinquant à sa barre et qui resserre ainsi le réseau des devoirs et de la morale. Qu'un avoué oublie un instant les formalités légales dont chacun de ses pas doit être entouré, qu'il se permette, dans l'intérêt de son client, une démarche officieuse ou une intervention comminatoire auprès de la partie adverse, la chambre syndicale, si elle est saisie de l'affaire, s'érige en tribunal sévère, gardien des principes les plus stricts de la loyauté et de la délicatesse, et punit efficacement, par les moyens dont elle dispose, ce que la conscience publique se bornait à blâmer.

Eh bien, c'est un tribunal de ce genre dont nous demandons l'institution pour la presse. Elle seule est privée, jusqu'à présent, d'un bénéfice accordé à tous, de ce droit précieux qui consiste dans le jugement des pairs. Pour quelle profession, cependant, est-il possible d'en concevoir une plus impérieuse nécessité? Ce n'est plus seulement pour elle une question d'utilité ou de moralité, c'est une question d'égalité. Qu'un jury spécial soit nécessaire à son développement normal comme à sa dignité et à son honneur, cela est maintenant hors de doute et nous n'avons plus à en faire la démonstration, mais il nous reste à revendiquer pour elle le *droit commun*, c'est-à-dire le jury spécial, non plus maintenant pour la juger avec loyauté et convenance, mais seulement pour l'élever à la hauteur des autres professions. C'est là une émancipation élémentaire, à laquelle elle prétend au nom de l'harmonie générale, sans qu'une telle concession diminue en rien l'intégrité de ses droits et de sa liberté, proclamés en 1789.

LOUIS LIÉVIN.

Digitized by Google

SONNETS MYSTIQUES

I

Epris de cela seul que n'atteindront jamais
Ni terrestres désirs ni ferveur sensuelle,
J'ai dit aux cieux l'amour chaste dont je t'aimais,
Splendeur des marbres blancs, virginité cruelle!

De l'antique beauté vision solennelle,
Pour entr'ouvrir encor la pierre où tu dormais,
De Paros révolté j'ai fouillé les sommets;
Car je te sais vivante et te crois éternelle.

Mais l'âme qui t'habite a des sérénités
Où se brisait le vol douloureux de mes rêves
Dans l'infini des cieux nocturnes emportés :

Après de longs combats et de rapides trêves,
Vaincu de l'idéal, vaincu mais non lassé,
J'ouvre à ses flèches d'or mon flanc toujours blessé!

II

Je veux savoir l'amour permis au cénobite
Qui, sous des vœux sacrés, étreint fidèlement
Son cœur vierge de tout mortel attachement
Et qu'aucun souvenir de volupté n'habite;

Digitized by Google

Quand le charme trompeur de son rêve l'invite
Au doux oubli de l'heure et de l'isolement,
Quand les cieux et les lis fraternels, seulement,
Boivent comme un parfum son âme de lévite !

Je veux savoir l'amour mélancolique et doux
Des austères amants qui n'aiment qu'à genoux,
Ignorant des baisers les douceurs infinies,

Comme les trahisons des espoirs décevants,
Et greffer sur mon cœur aux séves rajeunies
La fleur, la pâle fleur de ces tombeaux vivants.

III

Vierges qu'un fol amour dans la mort a couchées,
Vestales sous vos cœurs étreignant des flambeaux,
O floraisons de lis par l'aurore fauchées,
Votre ombre est familière aux amis des tombeaux.

Celles-là sont vos sœurs que nous avons cherchées
Et dont le souvenir hante seul nos cerveaux ;
Pâles Eves aux fronts couronnés de pavots,
De nos flancs par un Dieu vous fûtes arrachées ;

Epouses que le rêve amène à leur époux,
Ma blanche fiancée est-elle parmi vous,
Dans les chœurs où l'azur baise vos pieds de neige ?

Dites-lui que je pleure et, lui prenant la main,
Guidez-la par les cieux et, le long du chemin,
Suivez-la d'un superbe et fraternel cortége !

IV

Si ton pied foule encor l'argile qui me pèse,
Que ne suis-je moi-même à l'argile rendu,
Mort glacé sous tes pas et sous l'herbe étendu,
Sein brûlé que le froid de son linceul apaise !

Digitized by Google

Que ne suis-je mêlé dans la cendre qui baise
Les plis traînants du voile à ton front suspendu,
Dans le monde vivant qui t'entoure perdu,
Et de mes vains débris t'étreignant à mon aise !

Je deviendrais un peu de tout ce qui te sent,
De tout ce qui te voit, de tout ce qui te touche :
Fleur, je me sècherais aux chaleurs de ton sang,

Ou, fruit, je me fondrais aux saveurs de ta bouche.
Je serais une proie à tout ce que tu veux,
Et je boirais, dans l'air, l'odeur de tes cheveux !

V

Son être se disperse aux choses d'ici-bas,
Comme aux buissons jaloux la blancheur de la laine !
Vents des cieux qui buvez, comme une coupe pleine,
Le sang sacré des morts, après les longs combats,

Descendez, vents des cieux, et desséchez la plaine,
Si l'herbe y garde encor le parfum de ses pas !
Si l'air tiède du soir garde encor son haleine,
Descendez, vents des cieux, et ne le souffrez pas !

Et secouez du front des grands arbres pleins d'ombre
Les mystères muets et les charmes sans nombre
Qu'à tout ce qu'elle voit ont apportés ses yeux !

Doux gazons, bois géants, splendeur de la matière,
Vous ne me prendrez pas son âme tout entière :
Dispersez-la plutôt, vents terribles des cieux !

VI

Ceux-là qui meurtrissaient leur chair sous des cilices
Et sous l'âpre douleur des flagellations,
N'avaient que leur sang seul à verser aux calices
Où boit la lèvre en feu de nos tentations.

Digitized by Google

Pleins d'eux seuls, ils goûtaient les amères délices
D'assouvir sans remords d'augustes passions,
Et, de leur seule mort volontaires complices,
Mouraient sous la ferveur des adorations !

Leur supplice était doux et le mien m'épouvante,
S'il faut, qu'avant le temps, pour hâter notre amour,
Meure ton noble corps dans sa gloire vivante ;

Et je pleure, jaloux de ce bien sans retour,
Inexorable loi faite à notre hyménée,
Ta forme impérissable à périr condamnée !

VII

L'ombre clôt les chemins d'un mobile horizon
Que reculent mes pas sans en briser l'obstacle,
Enfermant dans la nuit, comme en un tabernacle,
Mon rêve qu'ont meurtri le jour et la raison.

Le jour et la raison sont cruels au miracle
De ta sainte promesse, âme sans trahison !
— Mais, pareil aux croyants assis dans le cénacle,
De l'amour éternel j'attends la floraison.

Quand l'aube aura brûlé, jusqu'au dernier, les voiles
Que dresse chaque nuit sur ses pas glorieux,
Je vous verrai, ma sœur, dans le chœur des étoiles

Et dans l'éclat sans fin du jour victorieux ;
Je vous rencontrerai, dans les cieux, la première,
Et nous nous aimerons longtemps dans la lumière !

VIII

La nuit chemine et, sur ses pas silencieux,
La poussière d'argent des astres s'est levée
Tout le long de la route éternelle des cieux :
— Vous gravirez ainsi la colline élevée

Digitized by Google

Où fleurit mon espoir comme un lis ténébreux,
Vierge au pas indolent que mon âme a rêvée,
Et, quand sur les sommets vous serez arrivée,
Des étoiles luiront sous vos pieds amoureux.

Car le jour m'a brûlé de feux que je recèle
Pour garder à la nuit sa jalouse étincelle,
Et porter à la Mort un baiser surhumain.....

Cependant qu'elle vit, ma douce bien aimée,
Seuls vous baisez tout bas sa robe parfumée,
Grands bois agenouillés le long de son chemin!

IX

Vous m'avez, mon amour, contristé sans merci :
Les jours sont longs à ceux que l'attente consume
Et de qui l'ombre seule a connu le souci !
— Quand l'aube intérieure en leur âme s'allume

Et que leur vision, dans l'azur obscurci,
Se dresse lentement comme un brouillard qui fume,
Des maux inconsolés oubliant l'amertume,
Ils ne regrettent plus d'avoir souffert ainsi.

Ils savent que le bien de n'aimer que des songes
Est d'abolir l'affront des terrestres mensonges
Et d'asseoir son bonheur dans la sérénité.

— Vous m'avez, mon amour, sans merci contristé :
Les étoiles rêvaient sur le bord de la nue
Et j'étais à genoux : vous n'êtes pas venue.

X

A quoi bon te voiler durant que j'ai des yeux?
Rien ne m'est inconnu de ton mortel visage,
Ni des splendeurs du fruit que, dans sa fleur sauvage,
Le soleil a mûri pour la moisson des cieux.

Digitized by Google

De ta forme terrestre épiant le mirage
Sous les dormantes eaux des bois silencieux,
D'un immuable aspect j'ai conçu ton image
Et dressé, sous mon front, ton corps harmonieux.

Je sais la pourpre errante aux contours de ta bouche
Où mes désirs jamais ne seront apaisés ;
Mais je maudis tout bas la puissance farouche

Qui m'a fait deviner la saveur des baisers,
Et suspend, sans pitié de mes ardentes fièvres,
Cette vendange amère au-dessus de mes lèvres !

XI

Refleuris sous mon front, ô fleur de volupté,
Fleur du rêve païen, fleur vivante et charnelle,
Corps féminin qu'aux jours de l'Olympe enchanté
Un cygne enveloppa des blancheurs de son aile !

L'amour des cieux a fait chaste ta nudité :
Sous tes contours sacrés la fange maternelle
Revêt la majesté d'une chose éternelle,
Et, pour vivre à jamais, s'enferme en la beauté.

C'est toi l'impérissable, en ta splendeur altière,
Moule auguste où l'empreinte ennoblit la matière,
Où le marbre fait chair se façonne au baiser :

Car un Dieu, t'arrachant à la chaîne fragile
Des formes que la Mort ne cesse de briser,
A pétri dans tes flancs la gloire de l'argile.

ARMAND SILVESTRE.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

LE *GALILÉE* DE M. PONSARD

Quid statis, viri Galilei, aspicientes in cœlum? Que faites-vous là, gens de Galilée, les yeux levés vers le ciel? C'est ainsi que Jésus apostropha un jour les Galiléens, ses compatriotes; et c'est ainsi que les ennemis de Galilée l'astronome apostrophaient ses partisans. Dans la pièce de M. Ponsard, nous retrouvons tout un sermon à peu près authentique sur ce jeu de mots, et, à notre tour, nous avons bien envie de répéter aux badauds parisiens : *Quid statis, viri Galilei, aspicientes in cœlum?* Le ciel ne descendra pas, il n'est pas descendu pour vous faire plaisir. Il n'a manifesté par aucun tonnerre la peine qu'on lui causait en jouant le drame de M. Ponsard. Il n'a témoigné par aucun miracle sa colère contre une semblable impiété. Il n'a prouvé par aucun signe certain qu'on offensait sa sainte Eglise, et l'Eglise elle-même, elle est debout, elle est tranquille; Galilée ne l'a pas tuée en paraissant sur la scène; l'inquisition demeure saine et sauve; les craintes que ses amis avaient pour elle étaient absolument chimériques; le peuple n'a profané aucun sanctuaire à la voix de M. Geffroy; les ministres catholiques n'ont pas été précipités de leurs autels. La pièce de M. Ponsard n'a fait de mal à personne! O vanité des querelles humaines! O misère de la polémique! il semblait, à les entendre, que tout était perdu, que tout était fini, que le monde allait voir l'abomination de la désolation. Et des deux côtés, à gauche et à droite, nos pauvres Parisiens aussi sots, aussi faux, aussi criards, aussi emportés, aussi dupes; à genoux de part et d'autre devant la censure, les uns pour qu'elle interdît, les autres pourqu'elle tolérât. Galilée, c'est la ruine, gémissaient les uns. Galilée, c'est le salut, hurlaient les autres. A bas Galilée! vive Galilée! Et de rire, les bonnes gens qui se demandaient ce que voulait dire cette émeute, et comment il pouvait se faire que tout fût également perdu si on jouait Galilée et si on ne le jouait pas.

Comme on aurait envie de triompher orgueilleusement, et de rappeler l'indifférence dont on a fait preuve durant toute la bataille! Vous rappelez-vous nos prédictions là-dessus : beaucoup de bruit pour rien, canonnade de boules de neige! Nous nous serions bien gardé d'y prendre la moindre part, et à peine avons-nous été un peu éclaboussé en mettant le nez à la fenêtre; c'est une petite histoire que nous vous gardons pour la fin. Dans

Digitized by Google

toute bagarre semblable, nous resterons simple spectateur, car nous partageons absolument l'opinion de Taddeo. Taddeo est un des personnages du drame, un étudiant, qui aime la fille de Galilée, et qui voudrait bien en faire sa femme. Les deux enfants s'entendent à merveille; malheureusement les pères ne s'entendent pas, l'un croit que le soleil se meut, l'autre est convaincu que la terre tourne, et voilà nos pigeons séparés. Foin de la science, foin de la théologie, foin de la politique et des querelles qui séparent les amants, dit le pauvre Taddeo, et je vous demande un peu s'il n'est pas naturel de penser tout comme lui quand on a lu *Mlle de La Quintinie* ou *Sybille!* Que les parents se fassent réciproquement de l'opposition, c'est très bien ; à leur âge, on n'a pas grand'chose de mieux à faire; mais il devrait toujours être permis aux enfants de s'abstenir!

Il est impossible d'entendre le premier acte de *Galilée*, et de ne pas prendre part aux chagrins de Taddeo et d'Antonia. Ils chantent un si joli duo d'amour. Ecoutez plutôt, car en vérité, quelques notes suffiront pour vous donner une idée de cette musique. C'est Taddeo qui commence, avec un soupir, et en regardant les étoiles, car il faut bien que les astres du père se retrouvent, dans le roman de la fille, et l'amour même, dans une telle maison, doit être un peu astronomique :

Amants aériens, peut-être qu'où vous êtes
Il n'est point de fâcheux pour déranger vos fêtes,
Nul théologien ne vient vous désoler ;
Vous pouvez librement vous voir et vous parler !

Et Antonia répond immédiatement sur le même ton :

Oh ! s'il est vrai, montons où le bonheur habite !
Dans un rayon d'étoile emporte-moi bien vite !
Viens; cherchons cet Eden, soit vers les régions
Où l'œil de Sirius lance de bleus rayons,
Soit vers la Lyre d'or, soit au rivage où nage,
Parmi les flots lactés, le cygne au blanc plumage !
Et vous, accueillez-nous, soyez-nous bienveillants,
Hôtes mystérieux de ces mondes brillants !
Sans doute on voit chez vous tant et tant de merveilles,
Qu'à peine dans un songe on en voit de pareilles :
Des cercles de rubis ceignent vos horizons,
Des oiseaux inconnus chantent sous vos buissons,
Un vent frais, murmurant dans les nuits échauffées,
Fait frémir les roseaux où chuchotent des fées ;
La lune, toujours pleine en un ciel toujours pur,
Change en frissons d'argent les plis des lacs d'azur;
Une langueur descend des cimes vaporeuses,
Le silence du soir prend des voix amoureuses :
L'air enivre, la source exhale des soupirs,
Et, dans les creux vallons hantés par les zéphirs,
Des parfums, des clartés molles, des harmonies
Enveloppent l'hymen de deux âmes unies.
— Quel rêve, Taddeo ! quel malheur, n'est-ce pas ?
Qu'il referme son aile et retombe ici-bas !
Ah ! la réalité nous entoure et nous presse,
Les groupes plus nombreux se rapprochent sans cesse.
Adieu, mon bien-aimé !

Digitized by Google

En vérité, ce sont de jolis vers! On nous pardonnera, sans doute, de les avoir cités, et d'en citer encore d'autres; car si, dans un drame de M. Ponsard, on ne cite pas les vers, que restera-t-il? Ceux-ci, encore bien que charmants, portent, comme tous les vers de M. Ponsard, la double empreinte d'une imitation contradictoire. Ils sont à la fois classiques, ou, pour mieux dire, archaïques, et contemporains. Même en ce morceau si fondu, cela choque un peu; *déranger vos fêtes* est d'un style douteux, et ce n'est pas la peine d'introduire un vers qui doit être tout entier de Corneille..... *On voit chez vous tant et tant de merveilles*, dans une pièce qui rappelle d'assez près, en quelques endroits, les *Etoiles* de Lamartine. *Tant et tant*, c'est bien lourd, bien prosaïque! diront les ignorants. « Pardon, pauvres gens, c'est du Corneille! répondra M. Ponsard..... Eh, monsieur, ça n'en vaut pas mieux pour cela! »

Mais ne nous montrons pas trop sévère; au demeurant, ces critiques ne portent que sur des vétilles, et une bonne scène comique fait un heureux pendant aux déclarations amoureuses de Taddeo et d'Antonia. Galilée a pour rival une espèce de Trissotin, du nom de Pompée, fieffé charlatan qui arrête les passants dans les rues, à cette seule fin de leur démontrer que Galilée est un abominable imposteur. Les raisons qu'il en donne sont décisives : il ne peut y avoir que sept planètes, dit-il, et Galilée, qui se vante d'avoir découvert quatre satellites de Jupiter, en a menti, car cela ferait onze planètes, et il ne peut y en avoir que sept. En effet, la tête humaine n'a-t-elle pas sept ouvertures, qui sont les deux oreilles, les deux yeux, les deux narines et la bouche! N'y a-t-il pas sept métaux, sept merveilles, sept sages, sept flambeaux sacrés, sept péchés capitaux, sept psaumes de la pénitence, sept jours dans la semaine..... Que répondre à cela.

..... Observez que toujours
On a distribué la semaine en sept jours,
Et qu'on les a nommés du nom des corps célestes,
Lesquels, soit bienfaisants, soit douteux, soit funestes,
Exercent tour à tour leur domination
Sur l'heure attribuée à leur rang d'action.
Si donc nous augmentions le nombre des planètes,
N'augmentant pas celui des heures leurs sujettes,
Nous bouleverserions jusqu'en son fondement
La régularité de cet arrangement,
Ce qui mettrait partout un désordre incroyable.

Vers lourds à dessein, vers d'un excellent comique, vers de pédant, fort bien placés; ici, M. Ponsard retourne à l'ancienne école, et c'est encore celle qui lui va le mieux. Il y a dans tout ce premier acte de très spirituelles imitations de Molière. La réponse de l'étudiant Viviani, disciple de Galilée, aux sottises de l'astrologue, jaillit à pleine source de la puissante ironie française :

Il est vrai; ce serait une chose effroyable.
Tenez ferme : haro sur les nouveaux venus!
Il faut dire leur fait à ces quatre inconnus,
A ces perturbateurs, à ces vagabonds d'astres
Qui plongent la science en de si grands désastres.

Digitized by Google

Oui, chassez-moi du ciel ces intrus sans aveu;
De quoi se mêlent-ils, *je le demande un peu*,
De venir après coup, quand les places sont prises,
Déranger brusquement les planètes assises.

Puisqu'il s'agit d'une imitation très serrée, très étroite, très exacte et minutieuse de l'ancien style comique, j'aimerais mieux *je vous demande un peu* que *je le*, qui est gauche et sent la gêne. Mais, en vérité, ne soyons pas plus pédant que Pompée et Trissotin. Tout ce dialogue est parfait; il est mieux que parfait, il est comique, et comique aussi, et d'une facture toute molièresque, la scène entre Galilée et Livia, sa femme, que tous les critiques ont déjà qualifiée de Mme Jourdain Florentine. Les vers suivants sont, à nos yeux, et de beaucoup, les meilleurs de la pièce, ni ronflants, ni ampoulés, ni déclamatoires, ni soufflés, pour tout dire, comme le sont, en général, tous les vers de monologue. Mme Jourdain reproche à son pauvre imbécile d'homme de génie toutes ses sublimes sornettes :

..... Pourquoi chauffez-vous les cervelles
En débitant un tas de maximes nouvelles?
Toutes ces nouveautés sont, pour trancher le mot,
Inventions du diable et sentent le fagot.
A la façon déjà dont chacun vous regarde,
Cela finira mal si vous n'y prenez garde.
Ah! que n'imitez-vous ces dignes professeurs
Qui disent ce qu'ont dit tous leurs prédécesseurs!
Voilà des gens chez qui l'ordre et le bon sens règnent.
Ils enseignent sans bruit ce qu'on veut qu'ils enseignent
Et sans se travailler à débattre en public
S'il faut croire Aristote ou croire Copernic,
Ils tiennent sagement que l'opinion vraie
Doit être celle-là pour laquelle on les paie,
Et que, puisque Aristote ouvre le coffre-fort,
Aristote a raison et Copernic a tort.

Oui, certainement, ce sont les meilleurs vers de la pièce, purs, nets, solides, fortement unis et amarrés les uns avec les autres, presque du Molière, du bon Boileau, et nous ne sommes pas de ceux qui parlent ainsi pour se moquer des gens. Du bon Boileau, n'en fait pas qui veut, n'en déplaise aux imbéciles!

Au moment où Livia gourmande ainsi son mari, survient un huissier de l'inquisition, avec un exploit dans lequel Galilée est cité devant le saint-office. En recevant cette terrible confirmation de ses craintes et de ses avertissements, la bonne femme ne perd point la tête, ou du moins elle en conserve assez pour donner au vieux savant le seul conseil raisonnable : s'enfuir! Mais il n'y a rien à faire avec l'obstination d'un astronome convaincu. L'homme qui a osé déclarer que le soleil est fixe au centre du monde, alors même qu'il est dit positivement dans l'Ecriture que Josué l'arrêta sur Gabaon, ne peut pas se rendre ainsi sans combat. Josué et Gabaon étaient mille fois plus effrayants que le saint-office; qui les a bravés bravera toutes les tortures de l'inquisition. D'ailleurs, n'ai-je pas pour moi le grand-duc? dit Galilée en finissant, à quoi sa femme réplique :

Ah! je l'avais bien dit! Ah! méchantes lunettes!
Fussiez-vous dans l'Arno, vous, avec les planètes!

Digitized by Google

Le deuxième acte s'ouvre par un morceau capital pour lequel toute la pièce semble avoir été composée ; un de ces classiques monologues où les écrivains appellent à eux toutes leurs ressources. Le soliloque de Galilée est d'un art aussi travaillé que le récit de Théramène. Si belle, si achevée, si ambitieuse aussi que soit cette composition, nous la croyons de peu d'effet, et nous n'avons pas vu qu'elle en produisît un fort grand à la première représentation. Ces ballons tout gonflés ne sont pas œuvre dramatique, ils sont morceaux d'académie. Malgré cela, et nous l'avons bien vu par nous-mêmes en parcourant ou la pièce ou les feuilletons de nos confrères, c'est à ce monologue qu'on va tout d'abord, c'est ce qu'on cherche, parce que la lecture dédommage des petites déceptions du théâtre. Ce qui était froid la veille reprend chaleur et vie sous nos yeux ; c'est un autre milieu, un autre foyer, un autre sentiment et des émotions différentes. Aussi, sommes-nous bien sûr qu'on ne nous pardonnerait pas d'omettre, malgré son infériorité relative, le fameux monologue de Galilée. Malheureusement, il est trop long, et de beaucoup ; il dépasse les bornes permises à une citation. En voici au moins le début.

Soleil, globe de feu, gigantesque fournaise,
Chaos incandescent où bout une genèse,
Océan furieux où flottent éperdus
Les liquides granits et les métaux fondus,
Heurtant, brisant, mêlant leurs vagues enflammées
Sous de noirs ouragans tout chargés de fumées;
Houle ardente, où parfois nage un îlot vermeil;
Tache aujourd'hui, demain écorce du soleil;
Autour de toi se meut, ô fécond incendie!
La Terre, notre mère, à peine refroidie,
Et, refroidis comme elle et comme elle habités,
Mars sanglant et Vénus, l'astre aux blanches clartés,
Dans tes proches splendeurs Mercure qui se baigne,
Et Saturne en exil aux confins de ton règne,
Et par Dieu, puis par moi, couronné dans l'éther
D'un quadruple bandeau de lunes, Jupiter.
Mais, astre souverain, centre de tous ces mondes,
Par delà ton empire aux limites profondes,
Des milliers de soleils, si nombreux, si touffus,
Qu'on ne peut les compter dans leurs groupes confus,
Prolongent, comme toi, leurs immenses cratères,
Font mouvoir, comme toi, des mondes planétaires,
Qui tournent autour d'eux, qui composent leur cour,
Et tiennent de leur roi la chaleur et le jour.
Oh! oui, vous êtes mieux que des lampes nocturnes
Qu'allumeraient pour nous des veilleurs taciturnes,
Innombrables lueurs, étoiles qui poudrez
De votre sable d'or les chemins azurés;
Chez vous palpite aussi la vie universelle,
Grands foyers où notre œil ne voit qu'une étincelle.

Ici, l'imitation de Lamartine est flagrante, non-seulement dans les mots, mais dans le beau mouvement final : *Ah! oui, vous êtes mieux que des lampes nocturnes.* Nier cela, c'est nier le soleil, ce qui n'est guère permis dans un sujet si astronomique. En terminant cette espèce d'invocation, on

Digitized by Google

d'imprécation, car les deux mots ont cours dans la langue tragique, Galilée s'adresse violemment à ses persécuteurs et s'attache à leur démontrer qu'il est beaucoup plus religieux, avec sa prétendue hérésie, que tous les orthodoxes de l'univers. « Vous rétrécissez, leur dit-il, l'œuvre divine, que je dilate; je mets des mondes aux pieds de Dieu, et puisse, inspirée par Dieu même, ma passion pour la vérité élever ma constance au niveau de ma foi et me donner, en présence même du bûcher, le courage de soutenir mes découvertes. Aussi bien, je lègue en mourant mon œuvre à l'humanité tout entière..... » On parle ainsi dans le premier moment et on se dédit ensuite, quand le caractère n'est pas à la hauteur du génie. C'est précisément ce qui arriva à Galilée, et que les intrépides lui jettent la pierre! Menacé par l'inquisition, abandonné par le grand-duc de Toscane, imploré par sa femme, par sa fille (dans la pièce du moins), par ses élèves eux-mêmes, il cède, il s'agenouille, il abjure; il déclare, la main sur l'Evangile, que tout son enseignement n'est qu'une longue hérésie; moyennant quoi le saint-office le relègue charitablement.....

..... Dans un cloître, à Livourne.

La vérité est que Galilée fut tout simplement relégué à Sienne, logé au palais Piccolomini, et traité avec une bienveillance relative. Mais il fallait absolument une rime au mot historique, au mot de la fin : *E pur si muove*,

..... Et pourtant elle tourne.

C'est à cet embarras que nous devons la présence de Livourne dans le drame de M. Ponsard. On ne s'attendait guère à l'y voir, et cette ville marchande déroute un peu. Figurez-vous un *libertin* du temps de Louis XIV éloigné de Paris, et envoyé par exemple à Soissons ou à Laon. Direz-vous qu'il a été exilé à Marseille? Il n'y a absolument que *bouteille* qui pourra vous excuser, et cela vous condamnera tout de suite à faire de votre libertin un ivrogne. Où ne peut-on pas être conduit par la rime? N'y avait-il pas moyen d'esquiver la difficulté en changeant l'ordre des mots : Elle tourne pourtant! Il serait curieux, si l'on voulait engager une de ces discussions subtiles, comme les aimaient nos anciens lettrés, de prouver que la phrase est mieux ainsi, avec le *pourtant* à la fin. En effet, s'il est vrai que Galilée, au moment même où il relevait sa pauvre échine courbée par l'inquisition, ait frappé du pied la terre, avec un geste et un cri de rage savante, c'est sur le *E pur*, *Et pourtant!* c'est-à-dire sur le vrai mot de la protestation qu'ont dû porter en même temps le cri et le geste. Mais ne soyons pas trop byzantins!

Casimir Delavigne, auquel on pense naturellement quand il s'agit de M. Ponsard, bien qu'il y ait entre eux de grandes différences, Casimir Delavigne a fait allusion, dans une de ses *Messéniennes*, à cet épisode de Galilée. C'est peut-être le moment de rappeler cinq ou six vers auxquels personne ne songe plus.

Oh! qui peindra jamais cet ennui dévorant,
Ces extases d'espoir, ces fureurs solitaires,

Digitized by Google

D'un grand homme ignoré, qui lui seul se comprend ?
Fou sublime, insulté par des sages vulgaires.
Tu le fus, Galilée !.... Ah ! meurs..... infortuné ;
A quel horrible effort n'est-tu pas condamné,
Quand, pâle et d'une voix que la douleur altère,
Tu démens tes travaux, ta raison et tes sens,
Le soleil qui t'écoute, et la terre..... la terre,
Que tu sens se mouvoir sous tes pieds frémissants.

Cela ressemble un peu à des vers latins ; mais ce n'est pas une raison pour en médire.

En somme, quand on a vu, quand on a lu le *Galilée* de M. Ponsard, on en est encore à chercher la pièce. Où est-elle ? « On se le demande », comme disaient l'autre soir quelques plaisants de l'orchestre. Jamais ces trois actes juxtaposés, sans une ombre d'intrigue, sans action, sans incident ; jamais ces récitations qui se suivent sous le nom de scènes, ne donneront l'idée d'un drame. C'est une espèce d'homélie, c'est une satire, c'est un discours en vers, c'est une étude poétique, c'est tout ce qu'on voudra, excepté quelque chose qui ressemble de près ou de loin à une pièce de théâtre. La simplicité du théâtre classique est ici dépassée et de beaucoup. Nos maîtres d'autrefois ne se seraient jamais risqués à faire un cours d'astronomie en trois actes, et ils ne comprenaient pas une tragédie, si majestueuse fût-elle, une tragédie même religieuse, comme *Polyeucte* ou *Athalie*, sans une suite de péripéties diverses qu'ils cataloguaient sous le nom d'exposition, de nœud et de dénouement. Même dans *Esther*, il y a un semblant d'action ; il y en a beaucoup plus que dans *Galilée*. A ce point de vue, la tentative est malheureuse, et le succès y a manqué. L'interdiction qui avait pendant un moment, et même pendant un assez long moment pesé sur la pièce, les cabales que l'on craignait et que l'on annonçait, l'état de santé de l'auteur, les indiscrétions des amis et des ennemis, tout enfin avait surexcité la curiosité publique. C'était une fièvre que d'aller voir *Galilée*. On parlait de fauteuils payés au poids de l'or, et de gens qui n'osaient pas se montrer en public, se croyant *disqualifiés*, parce qu'ils n'avaient pu assister à cette « première. »

Aujourd'hui, les uns regrettent, dit-on, leur argent, et les autres regrettent leurs regrets. Et pourtant chacun désirait un succès ; les plus indifférents y mettaient de la bonne volonté. Les acteurs, reconnaissants des recettes du *Lion amoureux*, avaient résolu de prouver leur gratitude. Les plus renommés avaient tenu à honneur de remplir des bouts de rôle. Tous ont pris part à une conférence dont M. Leverrier seul a le droit d'être jaloux. Que le lecteur nous pardonne, si ces dernières lignes semblent un peu sévères. Elles ne s'adressent pas à M. Ponsard, dont le talent est incontestable et incontesté, dont le caractère est plus qu'honorable, et dont la santé est si fâcheuse, mais à ce maudit *Galilée*, source et commencement de tant de querelles. Cet astronome donne sur les nerfs à la fin. Il a irrité tout le monde. Il n'est pas jusqu'à nous dont il n'ait lutiné la tranquillité ordinaire et contrarié les résolutions pacifiques. Indirectement sans doute, mais réellement néanmoins, il nous a valu une petite remontrance que nous ne pouvons pas lui pardonner. Et voici l'histoire

Digitized by Google

promise au début : Il y a un mois environ, au plus fort de la bataille, nos lecteurs s'en souviennent peut-être, nous renvoyions déjà ce Galilée à Florence d'où il n'aurait pas dû sortir; nous prouvions qu'il n'était pas sujet de drame, mais de dispute ; nous disions ce que chacun répète aujourd'hui : grand génie, petit caractère ; illustre savant, et pauvre homme ! Enfin, nous avions la hardiesse d'ajouter que peut-être sa persécution était surfaite. Imprudent ! nous nous sommes fait donner sur les ongles. L'*Avenir national*, par la voix d'un ancien compagnon d'armes, nous a dénoncé comme un suppôt de l'inquisition. Nous avons dû écrire à notre accusateur, M. Desonnaz, homme charmant d'ailleurs, et qui s'est trompé certainement de la meilleure foi du monde, les quelques lignes qu'on va lire :

« Monsieur et cher confrère, si j'avais écrit dans un journal la phrase suivante : « Des brigands arrêtèrent un voyageur, mais ils se montrèrent généreux envers lui ; et quand ils lui eurent pris tout ce qu'il avait dans ses poches, ils lui permirent de continuer tranquillement son chemin... » ; m'accuseriez-vous de prendre parti pour les voleurs contre le volé ? Non, sans doute ; vous ne verriez là qu'une ironie, bonne ou mauvaise, et vous ne me dénonceriez pas comme un partisan du brigandage. Eh bien ! j'ai écrit, au sujet de Galilée, une phrase exactement semblable, que voici : « Galilée fut moins persécuté qu'on ne le dit, et quand il eût consenti à déclarer que la terre ne tournait pas, on le laissa relativement assez tranquille. » Et sur cette phrase, vous déclarez dans l'*Avenir national* que je suis un adversaire de la tolérance, que je suis pour les bourreaux contre les victimes, pour les persécuteurs contre les martyrs. En êtes-vous bien sûr, mon cher confrère ? Dans tous les cas, je crois que vous vous trompez, et qu'une seconde lecture vous en convaincra. Vous aimez trop la liberté pour ne pas comprendre qu'il me soit pénible d'être dénoncé par vous comme son ennemi, et je ne doute pas que vous ne m'accordiez, sous la forme qui vous plaira, un mot de rectification.

» Veuillez agréer, etc. »

Nos lecteurs jugeront si notre demande est outrecuidante. Pour en revenir à M. Ponsard, et pour finir par lui, nous savons bien, nous sentons bien tout ce qui manque à l'auteur de *Lucrèce* et de l'*Honneur et l'Argent* pour être un homme de génie. Mais nous sentons encore mieux tout ce qui manque à beaucoup de ceux qui le raillent pour être des hommes de talent.

A. CLAVEAU.

REVUE MUSICALE

Nous avons deux œuvres nouvelles à mettre au catalogue de l'histoire musicale : un grand opéra en cinq actes, de M. Verdi, et un opéra-comique en trois actes, de M. Victor Massé. Nous voudrions pouvoir dire que ces deux ouvrages sont des chefs-d'œuvre ; mais on ne fait pas deux chefs-d'œuvre dans une année, on n'en fait pas même toujours un.

Digitized by Google

C'est la seconde fois que M. Verdi écrit de toutes pièces une œuvre originale pour l'Opéra français. Avant les *Vêpres siciliennes*, il n'avait guère fait qu'ajuster sur des paroles françaises des partitions écrites sur des libretti italiens. *Don Carlos*, que l'on a joué le 11 de ce mois pour la première fois à l'Opéra, a été écrit expressément pour cette scène. On s'en aperçoit dès les premières mesures. L'illustre compositeur n'est plus là sur son terrain familier; il se croit obligé de se draper et de prendre une pose; sa musique essaye de faire de grands pas et d'ouvrir de grands bras; Meyerbeer passe devant lui comme un spectre qui le hante, et, parfois, il semble qu'Halévy soit sorti de sa tombe pour lui enseigner l'art des longues déclamations et des grandes périodes. Le Verdi italien, le vrai Verdi, le Verdi des bons jours revient bien quelquefois à la surface, se montre dans certains chœurs rondement conduits, dans certaines strettes vivement menées, dans certaines parties de ténor ou de soprano enlevées à l'emporte-pièce, mais en somme, l'auteur d'*Ernani* n'est plus le même homme; il est entré dans le caractère particulier à la scène française, et nous n'étonnerons personne en disant qu'il y a perdu beaucoup de son originalité sans gagner infiniment des qualités de ses devanciers. Sur cette scène, inusitée pour lui, sa démarche est lourde, embarrassée, distraite. S'il se souvient, il semble qu'il s'efforce de combattre ses souvenirs; si le naturel par moments lui revient, c'est au galop qu'il le chasse; si son vif sentiment de l'action dramatique se manifeste, vite il s'empresse de le voiler d'une phraséologie étudiée, cherchée, où l'on sent tout l'effort qu'il fait pour se réduire, lui, l'écrivain original, au modeste rôle d'imitateur.

Il est juste de dire que rarement un aussi malheureux poëme fut imaginé pour mettre à la torture un compositeur. Le sujet en est vraisemblablement emprunté au *Don Carlos* de Schiller, mais on lui a fait subir tant d'altérations, on l'a dépouillé avec tant de soins de toute poésie et de toute force dramatique, qu'il nous est impossible d'y reconnaître l'œuvre puissante, sinon parfaitement historique, du poète allemand. Nous croirions faire injure à son génie que d'y voir un lien véritable de parenté. Ce n'est pas même un emprunt; ce sont des noms, un titre, une scène qu'on a pris, voilà tout. Mais en mutilant si profondément l'œuvre du poète, les auteurs du libretto ont rendu le sujet inintelligible; le développement des caractères et des événements faisant défaut, l'édifice s'écroule et tombe dans le chaos; les scènes se succèdent sans enchaînement, les incidents se produisent sans être commandés, les événements naissent sans que l'on sache leur origine. L'amitié du marquis de Posa et de don Carlos n'a pas son explication, et touche parfois dans ses élans au ridicule. Le sublime dévouement du marquis n'a rien qui émeuve, parce qu'il ne paraît pas nécessaire. Le subit repentir de la princesse d'Eboli, son amour soudain pour la reine qu'elle a offensée et trahie, sont faits pour déconcerter l'auditeur, qui ne voit pas les causes naître et se développer dans le cœur humain, qui n'a en spectacle que les effets, sans qu'il puisse saisir leur enfantement. Nous savons fort bien qu'il en est tout autrement d'un drame et d'un sujet d'opéra. Le drame permet des explications et des développe-

Digitized by Google

ments que la musique ne saurait souffrir. Aussi ferons-nous aux auteurs un moindre crime d'avoir fait un tel poême que d'avoir choisi un pareil sujet. Ce n'est pas comprendre l'esthétique particulière à l'opéra, que de s'adresser à des personnages compliqués comme ceux de Schiller, à des passions aussi enchevêtrées, à des faits enfin aussi profondément imprégnés de théorie politique et sociale. La politique et le socialisme sont choses impropres à mettre en musique. C'est donc une faute que les auteurs du livret ont commise en essayant de tirer un opéra du drame de Schiller, et c'en est une autre à M. Verdi, de n'avoir pas vu le piége où cette erreur l'entraînait. Il en est résulté que, malgré des beautés nombreuses et des éclairs de génie, l'œuvre est obscure, fatigante et l'une des plus ennuyeuses que la scène française ait jamais représentées. Telle est du moins notre impression après une audition unique. Nous doutons fort que nous ayons à revenir sur ce premier jugement, qui, du reste, nous a paru celui de tout l'auditoire à la première représentation. Ajoutons que, pour dire toute la vérité, tous les artistes, sauf M. Faure et M. Obin, se donnent un mal infini pour atteindre l'idéal d'une mauvaise exécution. Ce n'est pas par ces cris emportés, par ces vociférations démoniaques qu'on touche un public intelligent et qu'on émeut des hommes éclairés. L'opéra français est dans une voie déplorable, et si les complaisances de la critique l'y encouragent encore longtemps, c'en sera fait d'un genre que les auteurs modernes ont déjà si profondément altéré. Nous aurons alors un mélodrame aussi faux, aussi loin des hautes visées de l'art qu'il est possible de l'imaginer ; nous aurons des pièces à grand spectacle, où l'on réunira tout ce qui peut saisir et frapper des sens grossiers; mais les hommes délicats, épris de la beauté, ceux qui estiment que la musique n'est pas nécessairement un bruit plus violent que tous les autres, ni la passion dramatique une épilepsie apprise et combinée, où iront-ils goûter les délices auxquelles leur âme est ouverte? La race en sera perdue sans doute, et ce ne sera pas un des moindres symptômes de la décadence où nous glissons avec tant de bon vouloir et de légèreté.

Le *Fils du Brigadier*, le nouvel opéra-comique, est de deux auteurs pour lesquels nous professons une estime toute particulière et que nous considérons, l'un comme le premier auteur comique de ce temps-ci, l'autre comme le compositeur français le plus gracieux et le plus naturel. Il en coûte à notre penchant d'avouer que MM. Labiche et Victor Massé n'ont pas obtenu tout le succès que leurs talents nous promettaient. Le *Fils du Brigadier* est une pièce très faible, vulgaire par le fond, plus vulgaire encore par la forme, et la musique, si charmante qu'elle soit, se ressent un peu du canevas qu'elle est destinée à orner. Nous ne retrouvons plus, dans cette histoire si connue du soldat insultant son chef, qui se trouve être son fils, cette verve comique, cet instinct heureux des situations, ce dessin juste des caractères qui ont placé à nos yeux, et qui placeront aux regards de la postérité, nous en sommes convaincu, certaines œuvres de M. Labiche, *le Voyage de M. Perrichon*, par exemple, fort au-dessus des comédies de M. Emile Augier. Moins de littérature peut-être, plus de *vis comica* ; moins de rhétorique, plus d'originalité : il y a du

Digitized by Google

Plaute dans M. Labiche. Mais nul ne s'en douterait en écoutant le *Fils du Brigadier*. Nous ne perdrons pas notre temps à raconter son histoire; elle se trouve, sauf quelques variantes, dans tous les vieux almanachs.

Le sujet étant militaire, M. V. Massé a convié, pour le traduire en musique, tous les tambours et toutes les trompettes de l'orchestre. Nous ne croyons pas que de tels instruments conviennent parfaitement à la nature délicate et tendre de son talent. Mais, comme il est impossible de faire un opéra-comique sans amoureux, M. V. Massé a pu et su prendre quelques revanches heureuses dans les airs et les duos. Il a marqué beaucoup de grâce comique en quelques parties, et nous a rappelé les meilleures inspirations de ses œuvres précédentes dans « les couplets du bouquet, » excellemment chantés par Mlle Girard; dans l'air du conscrit, « maman et papa, » fort bien dit par M. Leroy; dans la ronde militaire du 2e acte. Mais il nous plaît surtout de retrouver M. Massé et toute sa grâce là où peut-être il a été le moins goûté. Les notes sentimentales des rôles de Thérèse et du lieutenant, les accompagnements finement dessinés méritaient un meilleur sort que celui qu'ils obtiennent devant le public et devant la critique. M. V. Massé, et sans doute ce n'est pas sa faute, n'a jamais été très heureux dans le choix de ses poèmes. Il a eu affaire cette fois à un auteur qui est en fonds pour réparer envers lui les torts du « Brigadier. »

Au théâtre italien, nous avons eu trois succès, Mlle Patti, dans *la Gazza Ladra*, Mme Lagrua, dans *Poliuto* et Mlle Laura Harris, dans *la Sonnambula*. Cette dernière a joué le rôle d'Amina au pied levé, avec un talent naissant, mais déjà incontestable. Nous avons eu l'occasion d'entendre Mlle Harris dans quelques salons, et elle y fait merveille. L'autre jour encore on lui faisait répéter, avec M. Verger, le duo de *Don Pasquale*. M. Verger a une voix de baryton la plus sympathique du monde, un chant large et bien nuancé, une correction et un goût irréprochables. Il est aujourd'hui l'un des meilleurs virtuoses de notre opéra italien. Au moment où dans les salons la musique et la comédie succèdent aux plaisirs plus brillants du bal, c'est un bonheur de rencontrer de tels artistes. Il nous a été donné d'entendre aussi, dans une soirée toute consacrée aux délices de l'art, un jeune violoncelliste qui marquera bientôt parmi les excellents instrumentistes de ce temps-ci. M. Dunkler a beaucoup de style, une sonorité et un éclat qui font penser à Servais. Deux jeunes chanteurs, les frères Guidon, ont mission, dans ces fêtes de l'esprit, d'appeler le sourire sur les lèvres par leurs charmantes chansonnettes, qu'ils disent avec un tact parfait et un goût exquis. Dans cette même soirée, nous avons assisté à la naissance d'un autre genre de talent; une jeune comédienne en bouton faisait son premier début. Elève de M. Samson et de Mme Arnould-Plessy, sa diction et sa grâce font rêver pour elle le plus brillant avenir. Nous lui souhaitons tout ce que son nom contient de promesses; elle se nomme Mme Bonheure.

MAX BERTRAND.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

14 mars 1867.

Le public est toujours sous une impression de pénible incertitude et de juste défiance. Il sent bien que la situation qui nous est faite par la nouvelle attitude du gouvernement n'a pas dit son dernier mot, et que ni les hommes ni les choses ne sont dans une assiette définitive ; il assiste à un travail de laborieuse transformation dans lequel il voit se mêler, pour s'emparer du résultat, deux éléments absolument contraires. La lutte ressort des lenteurs mêmes de l'élaboration ; elle éclate aux yeux dans ces renseignements contradictoires que publient les journaux confidentiels, dont le désaccord n'a jamais été plus manifeste, et qui nous remplissent tour à tour d'espoir et de crainte, selon la source de leur inspiration. Il y a toujours pendante, dans les conseils du gouvernement, une question de vie ou de mort pour la liberté. Si la liberté ne sort point armée de pied en cap de la loi sur la presse et sur le droit de réunion, c'en est fait de nos espérances; l'effort que l'Empire vient de faire pour marcher en avant l'aura rejeté en arrière, et allumé autour de lui des passions qu'il aurait peine à contenir. Il se sera désarmé sans avoir pris la précaution de désarmer ses adversaires. Les timides conseillers qui veulent qu'il s'arrête à mi-chemin ne réfléchissent pas à quelle faute ils l'entraînent. En est-il de plus grande que celle qui consiste à laisser à la liberté une brèche insuffisante qu'elle sera toujours tentée d'agrandir et qu'elle agrandira, au lieu de lui ouvrir les portes toutes grandes et de lui faire, dans nos institutions, une large hospitalité? Il y aura toujours assez de liberté pour attaquer et pour ébranler, si peu qu'il y en ait, et moins cette liberté tiendra de place, plus il faudra redouter sa force d'explosion; d'où il faut conclure que c'est un assez pauvre moyen pour se prémunir contre la liberté, que de lui mesurer l'espace avec trop de parcimonie; ce sont les restrictions qui provoquent les excès. Il y a deux mois, la presse n'était pas libre en France, et le gouvernement, maître absolu d'un journal, pouvant à son gré le faire disparaître, n'avait rien à redouter de la presse; dans quelques jours, il n'en sera plus de même : un journal pourra naître sans l'agrément de M. le ministre de l'intérieur, et vivre tout en lui déplaisant. On ne saurait s'imaginer une différence plus radicale et un changement plus complet; sous la loi qui tombe en désuétude, le pouvoir mettait la presse dans sa main ; sous la loi qui va nous être donnée,

Digitized by Google

c'est la presse qui va surveiller et contrôler le pouvoir. « Si la liberté de la presse, disait un publiciste anglais, pouvait exister dans un pays où le despotisme le plus absolu réunit dans une seule main tous les pouvoirs, elle suffirait seule pour faire contre-poids. » Telle est donc la puissance de la presse, qu'il importe, lorsqu'on la proclame, de ne pas s'en faire une ennemie, en l'entourant de pénalités qui l'irritent sans lui faire peur, de fiscalités, qui la gênent sans l'empêcher de nuire. Il en est de même du droit de réunion ; il y a plus d'avantage à l'interdire qu'à l'autoriser, si on doit lui susciter des entraves qui le rendent illusoire, et s'il devient une occasion de vexer les honorables citoyens qui voudront en faire usage. On a donc raison de s'inquiéter des deux projets de loi qui viennent d'être soumis aux délibérations du Corps législatif, et d'en attendre le vote pour avoir la signification exacte des réformes du 19 janvier, et pour savoir si ces mesures mal comprises n'auront pas le double inconvénient d'ébranler le pouvoir, sans profit pour la liberté, et de trop mutiler la liberté, sans profit pour le pouvoir. Les esprits les plus conservateurs ne sont pas les derniers, dans les circonstances présentes, à faire des vœux pour que la Chambre ne s'arrête point aux demi-mesures proposées ; parmi ceux mêmes qui auraient volontiers consenti à ce que l'Empereur ajournât indéfiniment le couronnement de son édifice, nous en connaissons que préoccupe singulièrement la pensée de voir les tendances réactionnaires de quelques ministres se mêler dans une trop grande proportion aux tendances progressistes de l'Empereur, et créer ainsi une de ces situations fausses qui se dénouent toujours par quelque malheur public. Ils ont encore présent à la mémoire l'exemple des gouvernements déchus qui ont eu pour système de donner d'une main et de retenir de l'autre, qui ont donné assez de liberté pour armer leurs adversaires, et retenu trop d'autorité pour s'en faire des amis.

Ces appréhensions ne se trouvent que trop justifiées par l'état actuel des esprits ; les méfiances qui se sont produites dès le premier jour, loin de les apaiser, ne font que les accroître ; les amis du gouvernement constatent avec douleur que l'acte du 19 janvier n'a pas fait, jusqu'à présent du moins, un partisan de plus à l'Empire, et qu'il lui aurait même plutôt suscité quelques ennemis de plus. Que l'on prête l'oreille aux discours prononcés à la tribune du Corps législatif, que l'on regarde aux relevés des scrutins, ce sont toujours les mêmes oppositions, c'est le même bilan de la majorité et de la minorité, les mêmes amertumes dans les mêmes bouches, les mêmes noms et les mêmes voisinages partout. Si une adhésion imprévue arrive aux déclarations ministérielles, celui qui l'a faite, en se retournant, s'aperçoit qu'il n'est point suivi et que sa démarche lui constitue une sorte d'isolement. C'est bien autre chose dans les journaux ; nous avons beau parcourir dans tous les sens le vaste champ de la presse politique, il n'y a pas un endroit qui ne retentisse de quelque plainte. Les officieux eux-mêmes, que trop de liberté incommode, n'ont plus le même zèle que par le passé ; l'un d'eux a mis dans ses éloges une pointe de critique ; les autres ont baissé d'un ton leur lyrisme. Les adversaires restent des adversaires et usent de la liberté qu'on leur laisse pour étaler

Digitized by Google

leurs répugnances, ayant eu, jusqu'à présent, toujours quelques raisons de récriminer. Il est une troisième catégorie d'écrivains, aussi indépendants par leur position que par leur caractère, attachés à des principes plutôt qu'à des formes, et qui défendraient très loyalement le pouvoir le jour où le pouvoir adopterait une partie de leur programme. Après avoir salué, d'un acte d'adhésion franche et spontanée, la première manifestation de l'initiative impériale, ils se sont tout à coup refroidis, et l'un d'eux, même, le plus remuant, ramené presque à son insu à ses vieilles habitudes d'opposition, a écrit un article plus agressif à lui seul que tous ceux que la presse française a publiés depuis quinze ans. L'interrègne de la loi a été rempli par le bruit de cet incident et de cette rupture, qu'une poursuite correctionnelle a rendue encore plus éclatante et probablement définitive. Si le moment n'était pas très bien choisi par M. Emile de Girardin pour faire le procès à l'Empire, à l'heure même où l'Empire faisait des efforts pour se rapprocher de la liberté, la mauvaise contenance du gouvernement en présence de cette brusque agression était encore plus inopportune. Il a montré qu'il pouvait être atteint par les critiques d'un journaliste; à la veille de donner la liberté, il a laissé voir jusqu'à quel point il redoutait l'orage et il a justifié les craintes qui, de toutes parts, se se sont fait jour et que trop de symptômes venaient justifier sur les tendances rétrogrades de ses agents. Si grande que puisse être encore sur l'opinion publique l'influence d'un écrivain qui a nié la puissance de la presse, pourrait-elle réussir à détruire l'histoire, et, si un règne est glorieux, pourrait-elle montrer qu'il ne l'est point; s'il a été funeste à la nation, pourrait-elle montrer qu'il lui a été utile? La France, depuis quinze ans, s'est formé une opinion sur les faits que le rédacteur de la *Liberté* a cru devoir flétrir; le jugement d'un homme ne peut rien contre le jugement de tout un peuple, et s'il pouvait quelque chose, ce n'est pas l'avis d'un tribunal, ce n'est pas une pénalité qui en préviendraient l'effet. La thèse de M. de Girardin est d'ailleurs une de celles qui appellent la controverse plutôt que la répression. Puisque M. de Girardin avait pris la liberté de nier l'utilité du coup d'Etat du 2 décembre, les résultats de la guerre d'Orient, les résultats de la guerre d'Italie, de jeter le blâme à tous les actes importants de la politique impériale, n'y avait-il donc autour du pouvoir personne pour lui répondre? N'y avait-il que des juges capables de donner la réplique à ce polémiste? S'il fallait juger de l'avenir que nous réserve la nouvelle législation par l'incident de ce triste procès, le sort des journaux serait vraiment fort triste et la position du gouvernement plus triste encore. Quelle étrange liberté on nous ferait si, au lieu de nous réfuter, on nous condamnait toujours! Le gouvernement devrait envisager la presse comme la tribune; il a des orateurs, qu'il ait des écrivains; il a des amis qui savent manier la parole, qu'il en trouve qui sachent manier la plume, et que la discussion s'établisse au grand jour au moyen d'une réciproque tolérance, d'une liberté égale pour tous, avec le pays pour témoin et le suffrage universel pour juge. Ce régime profitera plus au gouvernement qu'à ses adversaires, nous n'en saurions douter, à moins que le gouvernement ne prenne aucun souci de se donner rai-

Digitized by Google

son dans les actes pour avoir raison dans les paroles. On lui saura gré, dans tous les cas, de n'user de la répression que lorsque le délit sera bien caractérisé, car, avec les écrivains, il ne combat point tout à fait à armes égales, ceux-ci ne pouvant guère opposer à ses rigueurs que le courage de les affronter et de les supporter dignement. Il y a bien le droit de défense, qui n'est pas un droit illusoire, mais, vraiment, le gouvernement peut difficilement en tenir compte; le plus souvent, ce droit tourne contre lui, soit qu'il amène l'acquittement du prévenu, soit qu'il lui fournisse une nouvelle occasion d'affirmer les idées qui sont l'objet de la poursuite. La plupart des écrivains n'aiment pas bien à faire amende honorable devant leurs juges, comme le pusillanime génie qu'un illustre poète nous dépeint en ce moment avec un art plein de fantaisie, et dont la conduite a probablement inspiré au rédacteur en chef de la *Liberté* cette attitude soumise que n'a pas suffisamment appréciée le tribunal. Condamné à 5,000 francs d'amende, M. Emile de Girardin, loin de faire parade d'une résignation stoïque, a subitement conçu pour l'Empire et pour les amis qu'il avait dans les plus proches environs du pouvoir, un éloignement que tous les griefs énumérés dans son article ne lui avaient point donné.

Ce petit orage a tenu en éveil l'attention publique pendant une semaine; il a même couvert un peu, par le bruit qu'il a fait, la voix des orateurs du Corps législatif, délibérant sur une des plus graves questions qui intéressent l'avenir de notre pays et touchent de plus près à la pratique du suffrage universel. Il s'agissait d'une nouvelle loi sur l'instruction primaire. Plusieurs questions vitales ont surgi dans ce débat, auquel ont pris part tous les hommes compétents de l'Assemblée, sans en excepter le ministre lui-même, que le régime nouveau a mis brusquement en face de ses contradicteurs. L'honorable M. Duruy est le premier ministre à portefeuille que nous voyons monter à la tribune; bien qu'il ne se fût jamais essayé dans un genre qui était la spécialité de deux ou trois hommes d'Etat, il a montré, à l'encontre des doctrines émises au Sénat par M. le duc de Persigny, qu'avec une étude approfondie et une parfaite connaissance des matières à traiter, on peut s'improviser orateur sans perdre aucune de ses autres aptitudes, que les paroles arrivent d'elles-mêmes à la suite des idées et que le plus petit effort suffit pour atteindre à l'éloquence lorsqu'on a la conviction. Le succès de M. Duruy défendant l'Université, combattant les antiques préjugés invoqués contre elle par M. Kolb-Bernard sera, sans aucun doute, un exemple encourageant pour ceux de ses collègues aussi novices que lui dans l'art de bien dire, et nous ne désespérons pas de voir défiler à la tribune tous les ministres, que les discussions des projets de loi ou les interpellations de la Chambre vont successivement mettre en cause. M. Duruy, du reste, avait autour de lui du renfort; il avait M. Robert, le secrétaire général de son ministère, qui s'exprime avec élégance et clarté; il avait M. Genteur, qui n'en était pas à faire ses preuves et qui a eu maille à partir avec d'illustres contradicteurs dans une thèse ardue, où la politique est venue se mêler. M. Genteur est un vrai tacticien; il sait combattre et vaincre. Ses arguments sont groupés habilement, déduits avec une logique entraînante; il a de plus, à un de-

Digitized by Google

gré que tout le monde autour de lui, sur les bancs officiels, ne sait pas atteindre, le langage parlementaire.

M. Genteur a réussi, malgré l'intervention toujours redoutable de M. Jules Favre, à faire voter par la Chambre l'art. 17 de la loi, qui laisse aux préfets la nomination des instituteurs primaires. Jusque-là, sauf de légers dissentiments, la loi, conçue du reste dans un esprit libéral, n'avait pas rencontré une opposition bien sérieuse; on avait passé outre sur le traitement des instituteurs et des institutrices, sur la part de sacrifices à demander aux communes, et sur le concours que l'Etat pouvait prêter à celles dont la population ne dépassait pas 500 habitants; les écoles de filles, les écoles de hameaux, les cours d'adultes, tout ce qui se rattache à cette intéressante et vitale question de l'enseignement primaire avait été soigneusement étudié, discuté à fond et voté avec ensemble, lorsqu'est arrivé cet article 17, laissant les instituteurs à la disposition de l'agent politique qui les nomme. Les scrupules manifestés par l'opposition ne sont pas, il faut le reconnaître, dépourvus de raison; il nous répugne, aussi bien qu'à M. Jules Favre, qu'à M. Jules Simon, qu'à M. Carnot lui-même, qui n'avait pas comme ministre les scrupules qu'il manifeste comme député, il nous répugne, disons-nous, de voir les hommes chargés de l'instruction de l'enfance, convertis, à certaines époques, en courtiers d'élections, et user de leur influence auprès des familles en faveur du candidat protégé par le préfet. Leur pacifique mission souffre de ce rôle qui leur échoit et auquel ils ne peuvent se soustraire sans compromettre leur position et leur dignité. L'avis le meilleur a été émis par M. le marquis d'Andelarre, qui, s'appuyant sur la loi de 1833, approuve l'intervention, dans la nomination de l'instituteur, du conseil municipal de la commune et celle du ministre de l'instruction publique. Cet honorable député a eu le rare privilége de rallier à son opinion les membres de la gauche, qui ont retiré leur amendement devant sa motion et se sont bornés à réclamer, avec le marquis d'Andelarre, le renvoi de l'art. 17 à la commission. Malgré l'extrême modération de cette demande, l'article a été voté; les préfets restent les arbitres des instituteurs primaires; par eux, ils arrivent jusque dans l'intimité des foyers domestiques, qui ne s'ouvrent plus qu'à l'influence du gouvernement et à celle du clergé. L'inconvénient de ce système a frappé plusieurs membres de la majorité, et la motion du marquis d'Andelarre, appuyée par soixante voix, a réuni les adhésions les plus diverses; elle a rapproché M. Belmontet de M. Jules Favre, M. Chevandier de Valdrôme de M. Carnot. Dans la suite du débat, l'attention de la Chambre a été appelée sur quelques points importants. Plusieurs fois, les questions soulevées ont appelé à la tribune les organes du gouvernement et le ministre lui-même, qui a bravement payé de sa personne avec un succès toujours croissant; on l'a vu aux prises avec M. Chesnelong sur l'exemption du service militaire dont l'honorable député aurait voulu faire bénéficier tous les membres de l'enseignement libre appartenant à des établissements religieux ou laïques; il a rompu une lance avec M. Jules Simon, qui a pris, lui aussi, une très glorieuse part à la discussion de cette loi, à propos de l'enseignement obligatoire imposé seule-

Digitized by Google

ment aux enfants qui sont admis au travail des manufactures. Il faut le dire, tout le poids de la discussion a pesé sur les trois orateurs du gouvernement, et la plus lourde partie sur M. le ministre de l'instruction publique, qui n'a guère trouvé sur les bancs de droite et de gauche que des contradicteurs. Parmi les députés qui partageaient son avis, il ne s'en est rencontré aucun qui ait jugé à propos de se mêler au débat; il leur a paru suffisant de déposer leur vote d'adhésion dans le scrutin. Cette réserve, où perce plus de modestie que d'indifférence, n'a pas empêché le ministre et ses deux puissants auxiliaires de triompher de toutes les objections de leurs adversaires et de les rallier si bien au projet du gouvernement, qu'ils ont tous voté pour son adoption. C'est un succès rare et qui n'est pas souvent obtenu; il fait l'éloge de la loi et prouve que, si elle ne répond pas à tous les désirs et à tous les besoins, elle contient des tendances libérales très accusées et se rapproche de très près de la perfection. Ce qui la caractérise, c'est un effort énorme et très sincère de la part du gouvernement pour répandre partout les lumières de l'instruction, pour la rendre facile à tous. Elle poursuit l'ignorance jusque dans ses retraites les plus inaccessibles; elle offre la gratuité à ceux que le plus petit sacrifice pourrait gêner, et cependant, elle ne viole en rien la liberté de chacun. L'instruction primaire est à la portée de chacun et ne s'impose à personne; elle fait elle-même sa propagande et recrute des adhérents par l'attrait qu'elle inspire et par la persistance qu'elle met à offrir ses bienfaits. Par le fait, elle devient obligatoire, car désormais, pour rester ignorant, pour ne pas savoir lire et écrire, il faudra bien avouer qu'on ne l'a pas voulu, et nous appartenons à un pays où de pareils aveux sont une honte.

Il est étrange que, pendant que se faisait au Corps législatif la première expérience du décret du 19 janvier en ce qui touche l'intervention des ministres aux débats de nos assemblées, un orateur du Sénat s'efforçât de démontrer que l'art de la parole est à peu près incompatible avec l'art de gouverner, et que ce qui fait le charme des assemblées fait le péril des Etats. M. le duc de Persigny, en soutenant cette thèse hardie, se réfutait lui-même, car il prouvait, par le mérite de son discours, que l'on peut à la fois être un homme d'action et un homme de parole. Nous croyons que l'honorable membre du conseil privé s'est fait une fausse idée de l'éloquence parlementaire, et qu'il a calomnié Richelieu et Colbert en supposant que ces deux grands hommes n'auraient pu de nos jours devenir ministres, faute de pouvoir tenir tête aux brillants orateurs de nos assemblées. Ils auraient certainement pu énoncer clairement ce qu'ils concevaient si bien et se mettre à la hauteur de leur renommée, aussi bien dans une assemblée délibérante que dans les conseils du roi, s'ils n'avaient eu le plus souvent, pour se taire, des raisons absolument étrangères à l'art de l'éloquence. Il faut être cependant de l'avis de M. de Persigny lorsqu'il signale les inconvénients du régime parlementaire, et lorsque, comparant le régime démocratique des Etats-Unis avec le régime aristocratique de l'Angleterre, il trouve nos institutions plus voisines du premier que du second. Chaque pays a ses mœurs et sa liberté. Le mérite

Digitized by Google

du gouvernement impérial serait de créer une liberté française, pouvant supporter le parallèle avec la liberté anglaise et la liberté américaine, si les institutions à base démocratique dont nous jouissons recevaient tout le développement dont elles sont susceptibles, et si des esprits timides ne craignaient à chaque instant de nous voir glisser dans le parlementarisme, dans tous ses abus et dans tous ses dangers. Le plus grand de tous, aux yeux de M. de Persigny, et celui auquel nous expose la présence des ministres aux chambres serait la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire l'absorption du pouvoir exécutif par le pouvoir législatif, et la réunion de ces deux pouvoirs dans les mêmes mains. Il y a deux sortes de responsabilités ministérielles que l'orateur du Sénat nous paraît avoir trop confondues : la responsabilité légale et la responsabilité morale. La Constitution de l'Empire exclut la première ; les récents décrets établissent la seconde. Que le Sénat fasse des efforts pour maintenir la Constitution dans cet esprit, c'est son droit et son devoir ; mais cette haute assemblée tenterait l'impossible si elle voulait empêcher des ministres qui n'ont plus rien de commun avec Richelieu et Colbert de subir cette responsabilité de leurs actes et de leurs paroles, qui est commune à tous les hommes et qui est un des freins les plus sérieux de la morale publiqué. Le discours de M. de Persigny, plein de hardiesse, constitue une opposition véritable à la nouvelle politique de l'Empereur ; il marque une nuance de l'opinion qui ne s'est pas encore affirmée au sein du Corps législatif, et dont le Sénat seul gardera probablement le privilége. Ou le régime anglais ou le régime américain ; ou des ministres responsables ou des ministres non responsables, M. de Persigny ne sort pas de là ; il n'admet pas de terme moyen, et son plan de réforme à lui serait de renvoyer M. Duruy à ses dossiers, et probablement aussi M. Rouher à ses finances. Il ne renonce pas à réaliser un jour ce nouveau genre de progrès. Son discours contient une réminiscence de l'histoire romaine, qui donne à cet espoir une forme plaisante et originale. Il s'agit des Samnites et du passage de Caudium ; M. de Persigny, lui, dont l'avis sur ce point ne diffère pas de celui de Machiavel, s'il avait tenu les Romains, ne se serait point amusé à les faire passer sous les fourches ; il les aurait tout bonnement exterminés, s'il n'avait pu réussir à s'en faire des alliés et des auxiliaires. L'allusion est transparente, et tout le monde au Sénat a compris quels sont ces Samnites vainqueurs et maladroits, et quels sont ces Romains vaincus et humiliés qui viennent à la rescousse et finissent par faire disparaître de la carte d'Italie les généreux Samnites. Ces allusions, à peine voilées, cachent mal des prédictions de mauvais augure que, certainement, l'avenir ne justifiera pas ; il est vrai que l'Empire n'a pas eu le bon esprit de se débarrasser de tous ses adversaires, et qu'il en a laissé debout un assez bon nombre ; mais il ne les a point soumis non plus aux fourches caudines, à moins que l'on n'assimile cette épreuve humiliante au régime auquel la France a été soumise pendant quinze ans. Si tel est l'avis de M. de Persigny, il est sévère pour une politique dont il a été si longtemps le conseiller et le plus ferme soutien.

Le Sénat, que cet étrange discours a fort agité, avait pourtant autre

Digitized by Google

chose à faire que de se laisser aller à des digressions sans fin sur les inconvénients d'un régime que personne ne songe à rétablir. Il est bientôt revenu à l'importante question qu'il avait à débattre et qui touche à ses attributions. Tous les orateurs qui ont pris la parole ont été unanimes à penser que rien n'était plus conforme au bien du pays et à l'intérêt du gouvernement que d'étendre les attributions du Sénat. Les dissentiments ne portaient que sur le plus ou moins d'extension à donner aux prérogatives de cette Assemblée; ni le baron Dupin, ni M. Hubert Delisle, ni M. de La Guéronnière, encore moins M. Rouland ne trouvaient rien à objecter au droit de *veto* suspensif qui vient d'être conféré au Sénat contre les décisions de l'Assemblée législative. Ils ont adopté les conclusions du rapport de M. le président Troplong, travail remarquable d'ailleurs, très complet, où tout est prévu, et qui de plus est écrit d'un style alerte et vigoureux. Les orateurs se sont jetés sur ce rapport comme sur une proie, ils en ont pris la substance, ils s'en sont partagé les arguments et les ont accommodés avec plus ou moins de bonheur au service de leur éloquence. Si, comme l'indiquait avec beaucoup d'insistance le rapport, le nouveau droit qu'il s'agissait de conférer au Sénat n'avait eu pour conséquence que de donner plus de relief au premier corps de l'Etat et de lui fournir un stimulant dont il a quelquefois besoin, le sénatus-consulte objet de ses délibérations pouvait être adopté sans inconvénients. Il est vrai aussi que, dans certaines occasions, il ne serait pas mauvais de modérer l'ardeur du Corps législatif. Mais, à côté de ces sages considérations, viennent se placer la prévision certaine d'une entière confusion de pouvoirs et le germe des plus dangereux conflits. Le Sénat n'a rien de commun avec le Corps législatif; il ne procède pas de la même origine; il ne saurait avoir les mêmes attributions. Il est le gardien de la Constitution et rien de plus : placé au fond du sanctuaire, son rôle consiste à protéger et à dévotement encenser l'arche sainte. Il n'a pas qualité pour faire des lois, il ne doit donc pas avoir qualité pour les arrêter au passage sous un prétexte quelconque. Il n'était point question, nous le savons bien, d'investir le Sénat d'un *veto* absolu; il ne pourra jamais empêcher une loi qui n'a rien d'inconstitutionnel d'être promulguée, mais il en pourra retarder d'un an la promulgation, et ce délai, dans bien des cas, sera sujet aux plus graves inconvénients; l'ajournement peut tenir lieu de prohibition. Il y a des lois urgentes, des lois qu'une certaine tendance des esprits rend nécessaires à l'heure même. Qu'arriverait-il, par exemple, si le projet de loi sur la presse et sur le droit de réunion dont le Corps législatif est saisi, après avoir été voté par cette Assemblée, n'était point à la convenance du Sénat et qu'il fallût en renvoyer l'examen à une prochaine session? Ni les députés ni le public ne se résigneraient volontiers à cet ajournement, et le Sénat qui l'aurait prononcé acquerrait bien vite autant d'impopularité que de discrédit. Le gouvernement lui-même, qui a l'initiative des lois, serait dans de grands embarras et se verrait dominé par un corps délibérant qui pourrait paralyser son action. Tout ce qui émane du suffrage universel, le Corps législatif et le prince pourraient donc se trouver, à un moment donné, soumis à l'autorité d'une assemblée non élective, représentant, si

Digitized by Google

l'on veut, le mérite, l'intelligence, la gloire, la première dans l'ordre hiérarchique, mais la dernière dans l'ordre de la souveraineté. Que si l'on s'est proposé seulement de laisser les membres du Sénat parler, dans leur huis-clos, sur les sujets qui ont déjà fait l'objet des délibérations du Corps législatif, nous ne voyons pas bien l'utilité pratique de ces doubles débats; les pères conscrits pourraient d'ailleurs accomplir ce devoir en examinant la constitutionnalité des lois, avant d'en autoriser la promulgation. Mais là doit se limiter le rôle du Sénat, si l'on veut rester dans l'esprit d'une Constitution qui a pour base fondamentale la division des pouvoirs et qui attribue aux mandataires seuls du suffrage universel le droit de légiférer. On n'a pas à craindre que les députés fassent des lois contre la volonté de la nation, puisqu'ils représentent la nation; on n'a pas à craindre qu'ils en fassent contre la volonté du chef de l'Etat, puisque c'est par le chef de l'Etat qu'ils en sont saisis.

Cette double garantie maintient l'autorité du Corps législatif dans de justes limites, et suffit pour l'empêcher jamais de déborder. « Si l'on veut mettre un frein aux mouvements impétueux d'un corps constitué, disait Sieyès, à l'Assemblée nationale, dans ces orageuses séances où s'agitait la question du *veto* royal, il vaut mieux placer le remède en lui-même qu'au dehors, c'est dans la séparation des pouvoirs, dans le renouvellement fréquent des membres de l'Assemblée, dans l'exercice, souvent répété, du pouvoir constituant du peuple, que l'on aura un rempart contre l'audace des despotes et l'ambition des représentants du peuple. » Voilà de saines idées, des idées vraiment pratiques, et dont l'auteur de la Constitution de 1852 ne s'est point assez pénétré lorsque, pour complaire au Sénat, il a voulu étendre ses attributions jusque sur le domaine d'une autre assemblée jalouse de ses droits, et qui certainement ne manquerait pas, s'ils étaient menacés, de se lever en masse pour les défendre. Elle pourrait dire qu'elle est mieux placée que le Sénat pour connaître les tendances de l'opinion et les besoins du pays; ses membres, qui n'ont pas l'expérience des longues carrières, sont, en revanche, plus souvent mêlés à la vie des populations et au courant des idées nouvelles. Il ne s'agit pas, comme le disait M. Rouland avec l'accent de la dignité blessée, de rejeter les conseils de la maturité, et de ne plus prendre l'avis de ceux qui ont combattu et souffert pour fonder l'ordre et pour asseoir la liberté; tout le monde sait qu'il y a d'utiles conseils, et souvent d'agréables leçons à recevoir de tous ces fonctionnaires émérites, de ces dignitaires de tout ordre, de ces nobles vieillards qui peuvent chaque soir être conviés chez Pluton. Mais lorsqu'il s'agit de connaître l'opinion publique, de percevoir les bruits confus qui se dégagent des masses populaires, ce sont les représentants du pays qui sont compétents, et non pas ces hommes qui vivent dans la silencieuse majesté de leurs souvenirs. Malgré tous les efforts que l'on a faits il n'a pas été possible de bien formuler le rôle du Sénat dans nos institutions. La définition qui a semblé la plus complète et qui a paru satisfaire le mieux l'Assemblée, appartient à M. de La Guéronnière. « Le Sénat ne représente aucune fraction de la société française; il représente cette supériorité de tous les temps, qui s'appelle le

Digitized by Google

mérite, l'intelligence, la gloire; il est un pouvoir modérateur, destiné à prévenir le choc de la couronne et du pouvoir exécutif. » C'est bien cela, en effet, rien de précis, une position vague entre la couronne et l'Assemblée, une autorité honoraire. Il y a des pays, comme en Angleterre, où la Chambre haute représente un élément considérable de la nation, l'aristocratie; elle est héréditaire. Ailleurs, comme aux Etats-Unis, elle représente l'élément démocratique; elle est élective. En France, le Sénat n'est ni héréditaire, ni électif; il ne représente ni l'aristocratie, ni la démocratie; il représente « le mérite, l'intelligence, la gloire. » Ces titres ne sont pas suffisants pour contrôler les lois, encore moins pour les arrêter; mais ils justifient amplement le rôle qui, jusqu'à présent, a été attribué au premier corps de l'Etat, et qui devrait ne subir aucune altération. Il faudrait qu'il fût bien entendu que le Sénat est, de tous les pouvoirs, celui qui peut le moins être modifié. Placé en dehors de l'action du suffrage universel, il ne doit prétendre à aucune des extensions de pouvoir que les représentants du suffrage universel peuvent seuls obtenir. La nation s'inquiète des prérogatives de ses représentants directs; elle a peu de souci des sénateurs, et tous les avantages qu'on peut leur faire ne comptent pour rien à l'actif de ses libertés.

Ces réflexions sont de celles qui ne pouvaient trouver place dans les délibérations du Sénat. Appelée à se donner à elle-même un surcroît d'influence, cette illustre assemblée ne s'est arrêtée à aucune des objections sérieuses qui étaient de nature à lui en montrer les périls; elle s'est investie à l'unanimité de ce droit de *veto*, dont les applications, plus prochaines peut-être qu'on ne pense, feront mieux ressortir le danger. M. Baroche, intervenant pour clôturer la discussion, n'a eu qu'à résumer les débats; il s'est mis en frais d'éloquence en pure perte; il prêchait des convertis. — 126 bulletins blancs sur 126 votants ont modifié, dans le sens du sénatus-consulte, l'art. 26 de la Constitution.

Pendant ce temps, le Corps législatif s'occupait d'un projet de loi sur les douanes, qui a été voté avant-hier. Aujourd'hui, il s'engage, pour la seconde fois, sur le terrain brûlant des interpellations; M. Thiers l'entraîne en Allemagne et en Italie, et nous allons voir se dérouler sous nos yeux des faits que l'histoire a déjà enregistrés : la guerre entre la Prusse et l'Autriche, la foudroyante campagne du mois de juin dernier, la victoire de Sadowa, la paix de Nikolsbourg, le traité de Prague, la cession de la Vénétie à la France, l'achèvement de l'unité italienne, l'agrandissement de la Prusse, l'abaissement de l'Autriche et le commencement de l'unité germanique. L'on va juger en France la politique de M. de Bismark et toute son œuvre, que l'Allemagne a déjà approuvée, ou plutôt l'on va demander au gouvernement pourquoi il a laissé s'organiser, sur nos frontières de l'Est, cette force redoutable. On va lui reprocher l'unité de l'Allemagne comme on lui a déjà reproché bien des fois l'unité de l'Italie. Nous connaissons d'avance les considérations que l'on peut faire valoir pour désapprouver la politique suivie par le cabinet des Tuileries; nous savons sur quoi vont s'appuyer les récriminations, et de quel faux patriotisme on va s'inspirer pour déplorer tout ce qui s'est passé de l'autre côté du Rhin et de l'autre

Digitized by Google

côté des Alpes. Il est heureux que ce débat ne se réveille dans nos Chambres françaises que lorsque l'effervescence des premières impressions est déjà calmée, et que l'on a pu voir s'accentuer le véritable caractère du mouvement allemand. Le roi de Prusse a déjà répondu d'avance à M. Thiers dans le discours qu'il a adressé aux membres du Parlement du Nord ; M. de Bismark a répondu, lui aussi, par avance, à toutes les interpellations. Quant au gouvernement impérial, il sait ce qu'il doit répondre, et ce n'est pas à nous qu'il appartient de suggérer à ses organes les arguments victorieux qu'ils pourront opposer aux critiques de ses adversaires. Nous n'avons pas attendu jusqu'à présent pour exprimer notre opinion sur les affaires d'Allemagne et pour formuler notre plus complète approbation sur l'attitude prudente, réservée, et vraiment nationale du gouvernement de l'Empereur. Il a laissé déchirer les traités de 1815 par ceux-là mêmes qui avaient le plus énergiquement travaillé à les forger contre nous ; il a laissé l'Allemagne courir après ses destinées, et n'a arrêté la Prusse que lorsque, la forte impulsion de ses succès l'entraînant au delà de son but, elle allait rompre l'équilibre européen ; il pourra montrer que la situation nouvelle de nos voisins ne présente pour la France aucun caractère menaçant, qu'elle se fait sous la direction du gouvernement le plus éclairé de l'Allemagne, de celui dont les institutions politiques, les idées et les intérêts se rapprochent le plus des nôtres. Il montrera ce Parlement du Nord, issu du suffrage universel, élaborant pacifiquement sa Constitution, et la nation tout entière absorbée par le travail de son organisation intérieure, et, de ce tableau, il pourra faire sortir d'utiles éclaircissements sur une question politique que la presse française a peu étudiée, et toujours fort mal comprise. Ce débat ne peut donc que profiter à tout le monde, et, s'il reste sans effet sur M. Thiers, qui est peut-être un pécheur bien endurci pour une semblable conversion, il achèvera de rassurer l'opinion publique et de dissiper les craintes que les triomphes militaires des Prussiens lui avaient fait concevoir.

Ce que nous avons de mieux à faire pour le moment, c'est de suivre d'un œil vigilant ce grand mouvement politique et social dont l'Allemagne est le théâtre. Nous le jugerons sainement si nous ne perdons pas de vue un seul instant les premières péripéties et les efforts multipliés de tous les partis, pour mettre leur empreinte sur cette Constitution qui sera comme le moule où se reforme la nationalité germanique. L'élection si laborieuse du président de la Diète, qui n'a pu être nommé qu'après deux tours de scrutin et celle du vice-président, accusent déjà des divergences assez profondes. La bigarrure des idées se montre dans la composition du bureau où l'on voit figurer des libéraux, des conservateurs, M. Simson, qui a présidé en 1848 le Parlement de Francfort, entre le duc d'Ujut, du parti de la croix, et M. Bennigsen, fondateur et président du nationalwerein. Les avis exprimés dans les premières séances sur le projet de Constitution sont des plus divers ; il n'y a qu'un point sur lequel on est d'accord, c'est sur la nécessité de voter la Constitution et de s'unir. M. de Bismark a pris deux fois la parole pour insister sur la nécessité de ne pas retarder cette union par des dissentiments de pure forme ; dans son der-

Digitized by Google

nier discours, il disait : « Travaillons vite, mettons l'Allemagne en selle; l'Allemagne saura bientôt se tenir à cheval. » Dans une autre circonstance, le puissant ministre, qui paraît avoir pris un ascendant réel sur le Parlement, rappelait aux députés que le terme des traités avec les princes confédérés allait bientôt échoir, et que la Constitution devait être votée avant leur expiration. Sa grande préoccupation, c'est évidemment d'écarter les entraves inutiles, les longs exposés des principes, les dissertations subtiles auxquels n'est que trop porté l'esprit doctrinal des Allemands. Le navire qui porte M. de Bismark et son idée pourrait sombrer avec ce trop-plein de bagage, ou tout au moins rester en route; voilà pourquoi le ministre fait force de voiles et pousse vers le port sa lourde cargaison. Le port, c'est le vote de la Constitution. Ce premier obstacle vaincu, l'unité se fera vite.

Il y a peut-être aussi une autre raison qui fait activer si fort le vote de la Constitution. Plus on sera pressé, plus on sentira l'urgence de ne pas perdre une heure, et plus on sera coulant sur la portée des articles dont elle se compose. Un antagonisme inévitable, mais qui ne sera que passager, se produit en ce moment; l'élément prussien, qui est prépondérant dans le Parlement du Nord, voudrait prussianiser l'Allemagne, tandis que l'autre élément, celui qu'ont fourni les pays conquis ou annexés, voudrait germaniser la Prusse. Pour l'instant, cette question a quelque importance; elle s'effacera bientôt devant des questions plus hautes et plus nationales. Ce qui s'est passé en Italie se passera en Allemagne; l'Italie a absorbée le Piémont, mais c'est le sang jeune et vigoureux du Piémont qui s'est infusé dans les veines de l'Italie; il n'y a de fusion possible qu'au prix d'une abnégation réciproque, et cette abnégation résulte tout naturellement des inspirations du sentiment national. Le pays où ce sentiment n'existerait pas ne serait pas mûr pour l'unité. C'est donc, de la part de M. de Bismark, un assez habile moyen pour prévenir les conflits du particularisme, que celui qui consiste à ne point laisser à celui-ci le temps de s'affirmer et de s'échauffer dans les ardeurs d'une trop longue discussion.

Un autre intérêt fait une loi à ce parlement national, où figurent les hommes les plus considérables et les plus éclairés de l'Allemagne du Nord, de hâter ses délibérations. Il nous semble difficile, pour ne pas dire impossible, que les Etats du Sud, l'Autriche exceptée, privés qu'ils sont d'un point d'appui, ne cherchent pas, dans un avenir qui est peut-être déjà un présent, à s'unir assez étroitement à la Confédération du Nord. Ils ne peuvent demeurer dans l'état d'isolement où les a laissés la paix de Prague, et il faut s'attendre à les voir prochainement entrer dans le tourbillon dont la Prusse est l'astre vivifiant. Qui sait même si, au moment où nous écrivons, ce n'est pas déjà un fait accompli et si la présence de M. Benedetti à Paris n'est pas motivée par des traités récemment conclus entre les Etats du Sud et le gouvernement prussien. Nous ne pouvons ni nous en étonner ni songer à y faire obstacle. Ce serait renier toutes nos idées libérales et refuser à l'Allemagne un droit que nous avons nous-mêmes pratiqué, que nous avons largement enseigné à l'Italie. Nous savons bien que l'inconséquence familière à certains esprits politiques conseillera,

Digitized by Google

dans ce cas, une attitude rogue et provocatrice; cette attitude n'aurait d'autre résultat, suivant nous, que de nous isoler de plus en plus au sein de l'Europe et de nous y créer une très fausse position ; car ceux-là mêmes qui voudraient pousser le gouvernement à des démarches inconsidérées, reculeraient sans doute devant les perspectives sanglantes et incertaines de la guerre. Nous ne les supposons pas assez ennemis de leur pays pour le précipiter encore une fois dans un pareil malheur. Ils auraient d'ailleurs contre leur opinion le sentiment unanime de la France, qui ne veut plus courir les aventures et qui commence à s'apercevoir qu'elle a autre chose à faire, pour se tenir au niveau des nations étrangères, que de forger des armes; elle commence à comprendre cette grande vérité, que le peuple le plus fort est toujours en définitive celui qui est le plus avancé dans le domaine des sciences et de l'intelligence. L'Allemagne, régénérée par M. de Bismark, tend toujours une main amie à la France : la bonne politique, la vraie politique française serait de la saisir.

Il faudrait à l'Italie, qui semble s'affaisser de plus en plus, comme si elle avait jeté toute sa vitalité dans l'effort de l'affranchissement, un pilote aussi résolu que l'est M. de Bismark. Elle vient de s'attarder dans une crise électorale qui ne paraît pas devoir amener de grandes modifications dans le personnel représentatif et qui, jusqu'à présent du moins, laisse indécise la question ministérielle. La vie politique semble un peu ralentie ; l'Italien est surtout l'homme des enthousiasmes et des ovations publiques; son civisme se détend devant le simple et prosaïque devoir du citoyen, qui consiste à déposer un nom dans l'urne électorale. On est surpris, en voyant le relevé des derniers votes, du petit nombre d'électeurs qui y ont pris part et de la prodigieuse quantité de scrutins de ballottage. Ballottage à Florence, ballottage à Turin, ballottage à Naples, ballottage partout. Garibaldi surtout a été ballotté. L'indécision des esprits perce à travers ces incertitudes du vote. La première épreuve n'a donné que 88 éléctions définitives, dont 22 seulement appartiennent à l'opposition. L'effort du parti avancé n'a jamais été plus manifeste que dans ces élections; il n'a rien négligé pour vaincre les candidats conservateurs et s'emparer du pouvoir. C'est dans ce but, probablement, qu'il a promené Garibaldi d'une ville à l'autre et qu'il a mêlé cette figure légendaire aux folies carnavalesques de Venise. La foule pouvait ainsi varier ses plaisirs, et l'on voyait sur la place Saint-Marc les mascarades alterner avec les harangues politiques. Mais à la suite de ces folles journées, où revivaient les scènes locales que le théâtre a tant de fois reproduites, la situation du gouvernement reste la même ; on s'est beaucoup agité, mais on n'a pas fait un pas bien décisif; toutes les questions restent en suspens : la question des finances, la question des biens du clergé, la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Le seul avantage réel que l'on puisse espérer de cette élection, c'est de voir, au sein de la Chambre, les partis former des masses plus homogènes et se classer de telle manière que la majorité, quelle qu'elle soit, présente au gouvernement un point d'appui sur lequel il puisse compter.

Dans beaucoup d'autres Etats de l'Europe, la situation gouvernementale laisse fort à désirer; l'empereur d'Autriche, qui reçoit en ce mo-

Digitized by Google

ment les ovations officielles que lui a préparées à Pesth le nouveau cabinet hongrois, procède à la dissolution des Diètes. Celles de la Moravie et de la Carniole, qui s'étaient inspirées de l'exemple de la Diète de Bohême, ont partagé sa destinée; elles sont dissoutes. L'édifice relevé d'un côté s'écroule de l'autre. M. de Beust, débordé, combattu à Vienne par un parti remuant, doit commencer à trouver que son portefeuille est lourd à porter. La diversion qu'il pensait trouver dans quelque gros incident de la politique étrangère lui échappe, et les bruits qu'il faisait propager par ses journaux, au sujet d'un désaccord entre les grandes puissances sur la question d'Orient, reçoivent de divers côtés de péremptoires démentis. Le plus éclatant lui est venu de la Chambre des communes. Lord Derby, relevant d'assez inexactes allégations du duc d'Argyll sur les événements de Candie et sur la conduite du gouvernement turc, a exposé une politique de modération en tous points conforme à celle que le gouvernement impérial a suivie, et des vues qui ne diffèrent point de celles qui se trouvent exposées dans les documents français du *livre jaune*. Ce discours de lord Derby, inséré tout au long dans le *Moniteur*, emprunte à cette reproduction un caractère qui n'aura point échappé à la perspicacité de M. de Beust. Il figure dans la feuille officielle française à côté de quelquelques pièces diplomatiques empruntées au *Journal de Saint-Pétersbourg*. Ces pièces, dans lesquelles le prince Gortschakoff aborde, dans cette forme élégante et cauteleuse qui lui est propre, le difficile problème des chrétiens d'Orient, accusent de la part du gouvernement russe des préoccupations très sérieuses et des résolutions à peu près arrêtées en ce qui touche le sort de ses coreligionnaires sujets du Sultan. Elles n'en contiennent pas moins l'invitation adressée aux cabinets de Paris et de Londres de concentrer leurs efforts dans un but de pacification, et la déclaration formelle que la Russie ne nourrit aucun dessein contre l'intégrité de la Porte. Il y est parlé cependant « des périls auxquels est exposée l'existence du gouvernement ottoman par suite de la désorganisation intérieure, de la violence des passions et d'arrière-pensées, ajoute le ministre russe, auxquelles nous ne participons pas. » Ailleurs, dans une dépêche adressée au baron de Brunow à Londres, le prince Gortschakoff indique les bases sur lesquelles l'entente peut s'établir, et, dans ce document, il parle de maintenir l'autonomie des populations chrétiennes avec un lien de vasselage, comme étant la seule voie à suivre pour résoudre le problème oriental. Il est hors de doute que ces moyens pacifiques de donner toute satisfaction aux populations chrétiennes sujettes du sultan, rentrent assez bien, comme le fait encore observer le prince Gortschakoff, dans la disposition générale des esprits. On peut donc, jusqu'à un certain point, admettre la sincérité de ses déclarations diplomatiques. Il n'en est pas moins vrai que la question est posée et que l'Europe a toutes sortes de raisons de se tenir sur ses gardes. Elle doit au plus vite mettre fin aux querelles intérieures et se concentrer sur le problème qui tant de fois a mis la paix générale en péril.

L'Angleterre, engagée dans la question des réformes, et profondément troublée par une nouvelle et ardente tentative des fenians en Irlande,

Digitized by Google

serait peu en état, en ce moment, de reprendre auprès de nous la position qu'elle avait en 1854. Le cabinet, dont l'existence s'est trouvée un instant compromise, et qui n'a été que disjoint, s'est reconstitué avec de nouveaux éléments. Le duc de Richmond est aux colonies; sir Stafford Northcote, au département de l'Inde; sir John Pakington, à la guerre; M. Corry est premier lord de l'amirauté, et M. Stephen Cave devient président du *Board of trade*. Mais le cabinet ne va t-il pas trouver des adversaires redoutables, pour son bill, dans les hommes qui viennent de se séparer de lui? Le vicomte Cranborne et le général Peel peuvent entraîner après eux un grand nombre de conservateurs, qui viendront renforcer l'opposition du parti ultra-libéral. La lutte va donc s'engager dans de mauvaises conditions pour le ministère tory, et sa position est des plus précaires. M. Gladstone le harcèle de ses railleries pleines d'humour et compare ses hésitations aux mouvements de certaines danseuses qu'il a vues de par le monde; elles font trois pas en avant et trois pas en arrière, et ne sortent pas de là. M. Gladstone conjure les ministres de hâter le pas, et probablement se prépare déjà à recueillir leur succession. Quant à l'Irlande, menacée un moment de l'état de siége, elle paraît aujourd'hui un peu calmée; l'ordre y règne à peu près comme jadis il régnait à Varsovie, comme il règne à Madrid en ce moment, sous la paternelle dictature du maréchal Narvaez.

Le Secrétaire de la Rédaction, PASCAL PICARD.

HOMÈRE, *Iliade*, traduction nouvelle par LECONTE DE LISLE, in-8°. Paris, A. Lemerre. 1867.

Les épopées homériques sont le chef-d'œuvre de cette poésie qui, à certains moments, semble naître dans tous les cœurs et s'épanouir sur toutes les lèvres, mais qui, pour se produire, demande l'intelligence plus vaste, la voix plus sonore d'un grand artiste; elles sont populaires au même titre que les chants scandinaves, les romances espagnoles, les ballades anglaises, et, en même temps, elles offrent un ensemble, une ingénieuse disposition, une habile gradation d'intérêt, une suite dans les caractères, une science dans le développement des images qui ne peuvent venir que d'un génie éminemment doué et d'une main exercée. Par cette double vertu, l'*Iliade* et l'*Odyssée* ont conquis un immense empire sur les esprits, dont elles charment à la fois les sentiments spontanés et les qualités réfléchies, et, par là aussi, elles préparent aux travaux des traducteurs le champ le plus varié. Chaque interprète, suivant son temps et son genre d'esprit, les verra et les rendra différemment. Aux âges de culture classique, on admirera ces formes de composition et de style que tous les poètes épi-

Digitized by Google

ques ont copiées en les transposant; aux âges où ces formes, à force d'être employées, ont perdu une partie de leur attrait, on goûtera surtout ce que les imitateurs avaient dédaigné, ces incomparables chants populaires, qui sont comme la trame solide que le poète a disposée artistement, et qu'il a ornée des fleurs éclatantes de l'imagination.

Nous sommes à une de ces époques. Depuis quatre-vingts ans, la poésie populaire revendique à bon droit l'admiration que la poésie classique prétendait s'approprier tout entière. Une large part du domaine disputé lui a été rendue, et le plus grand des poètes classiques a été proclamé le plus grand des poètes populaires. Il était naturel qu'à cette nouvelle phase dans la souveraineté d'Homère, correspondît une nouvelle manière de ses interprètes. Au XVIIe siècle, Mme Dacier, pour présenter au public français le vieux barde ionien, employa la prose terne, mais ample, des romans de Mlle de Scudéry; au XVIIIe siècle, Bitaubé se servit d'une prose lourde, incorrecte, mais non pas dénuée de quelque sonorité et de quelque éclat, celle dont usaient les auteurs de ces romans emphatiques appelés poèmes en prose. Aujourd'hui. M. Leconte de Lisle, dans une langue nerveuse et forte, traduit Homère comme il traduirait l'*Edda* ou le *Romancero*, de façon à ne rien laisser échapper de l'accent primitif et de la couleur originale.

Le moyen dont il use pour obtenir ce résultat ne lui est pas particulier, puisque Châteaubriand s'en est servi avec Milton; Lamennais avec Dante; mais il était plus difficile et plus hardi d'être littéral avec le chantre des héros achéens qu'avec le savant poète anglais, et peut-être même qu'avec Dante, tout compliqué et rude qu'il soit. Homère est si loin de nous! Pour le mettre à notre portée, quelques concessions à la nécessité d'être aisément compris, quelques ménagements pour des habitudes invétérées n'auraient pas semblé de trop; M. Leconte de Lisle n'a pas été de cet avis, il est allé bravement au bout de son système.

D'abord, il a rendu aux divinités grecques leurs noms réels, auxquels tous les traducteurs n'avaient pas manqué de substituer la synonymie latine. Il existe à cet égard une vieille erreur, très vieille, et consacrée, si l'on veut, par dix générations de poètes; c'est une erreur pourtant: les divinités grecques ne sont pas identiques avec les divinités latines; Aphrodité n'est pas Vénus, Arès n'est pas Mars, Artémis n'est pas Diane, Athéné n'est pas Minerve, Héraclès n'est pas Hercule. Pourquoi maintenir pour la mythologie grecque une confusion qu'on a fait cesser pour toutes les autres? On ne parle plus du Mercure germanique, du Mercure gaulois, pourquoi parler du Mercure grec? Je n'entrevois aucune raison contre cette réforme, sinon que ce n'est pas l'habitude d'appeler les dieux grecs par leur nom; mais il est bien certain que l'habitude ne viendra jamais si personne ne commence. M. Leconte de Lisle a donné l'exemple; il faut le louer de son courage. Je ne pense pas que l'orthographe qu'il adopte (Hèrè, au lieu de Héré; Athènè, au lieu d'Athéné) soit la meilleure; mais c'est une question que l'usage tranchera promptement, dès que les noms des divinités grecques seront entrés plus familièrement dans notre langue.

Pour les noms propres d'hommes et de lieux, les mêmes raisons de

Digitized by Google

nous les rendre sous la forme grecque n'existent pas ; de leur forme latinisée il ne résulte aucune confusion ; mais il est rare qu'en fait de changement, on s'arrête au strict nécessaire, et puis, entre les noms des divinités et ceux des héros, il fallait établir l'harmonie ; passons donc à M. Leconte de Lisle, ses Akhilleus, ses Odysseus, et d'autres guerriers dont les noms assez rudes semblent avoir été placés ici pour contredire l'opinion accréditée que la langue grecque est la plus mélodieuse des langues. Où est le temps où Mme Dacier n'osait pas transcrire le nom de la nymphe Abarbarée ? Cependant, quand la forme francisée se rapproche tant de la forme grecque, pourquoi préférer celle-ci ? La Crète et l'Hellespont valent mieux, de toutes manières, que la Krètè et le Hellespontos. Que l'on soit exact toujours, barbare même là où le texte est barbare, à la bonne heure ; je voudrais seulement qu'on ne fût pas sans propos dur et inintelligible. Aussi, tout en approuvant la réforme orthographique de M. Leconte de Lisle, tout en reconnaissant que toutes ou presque toutes ses transcriptions littérales des noms propres et des épithètes patronymiques peuvent se justifier, je crois qu'il aurait dû faire à l'euphonie, quand le sens n'y est pas intéressé, quelques utiles sacrifices.

Ce sont des détails peu importants ; l'essentiel est ailleurs, dans l'ensemble de la traduction, dans la manière dont M. Leconte de Lisle a rendu cette poésie narrative si large et d'un cours si puissant, si transparente, et, à certains moments, si magnifiquement colorée. A cet égard, j'aurais encore sans doute des objections à faire ; dans un poète aussi vaste, où les détails sont infinis, il est bien difficile de tout saisir, il est impossible de tout rendre. De plus, quoique Homère soit aisé à comprendre dans la suite de son récit, il a bien des épithètes flottantes, mille particularités d'une langue non encore fixée, qui laissaient dans le doute les Grecs eux-mêmes, et sur lesquelles le plus habile traducteur ne contentera jamais tout le monde ; il ne servirait guère d'en relever quelques-unes, bien qu'à la lecture j'en aie noté un certain nombre. Cette traduction n'est certes pas une œuvre improvisée ; elle n'a point à redouter l'épreuve même de la critique philologique, si celle-ci ne se fait pas pointilleuse et tracassière à l'excès ; mais ce mérite, qui n'est pas peu de chose, ne se pourrait bien apprécier que par des exemples qui viendraient ici peu à propos ; j'aime mieux dire qu'en appliquant strictement sa prose sur la poésie d'Homère, M. Leconte de Lisle a obtenu l'empreinte la plus fidèle de l'*Iliade* que l'on ait en français, une empreinte tellement semblable qu'elle en paraîtra nouvelle. Tout ce que les autres traducteurs avaient amorti se relève avec un puissant relief. Le côté rude, terrible, osons dire le mot, le côté barbare par lequel l'*Iliade* se rapproche des plus sauvages chants de l'*Edda* et des *Nibelungen*, est mis en saillie, comme il ne l'avait jamais été. Les combats d'hommes et de dieux, les déesses qui, comme les Valkyries scandinaves, respirent avec ivresse l'odeur du sang sur la plaine couverte de morts, ont quelque chose de formidable. Cette interprétation, qui en accentue tous les traits, enlève aux batailles homériques la monotonie qu'on leur a reprochée, d'après des traductions affaiblies, atténuées. Lisez, par exemple, cette fin du IVe chant :

Digitized by Google

« Et la Moire saisit Diôrès Amarynkéide, et il fut frappé à la cheville, d'une pierre anguleuse. Et ce fut l'Imbraside Peiros, prince des Thrakiens, et qui était venu d'Ainos, qui le frappa. Et la pierre rude fracassa les deux tendons et les os. Et Diôrès tomba à la renverse dans la poussière, étendant les mains vers ses compagnons et respirant à peine. Et Peiros accourut et enfonça sa pique près du nombril, et les intestins se répandirent à terre, et l'obscurité couvrit ses yeux. Et comme Peiros s'élançait, l'Aitôlien Thoas le frappa de sa pique dans la poitrine, au-dessus de la mamelle, et l'airain traversa le poumon. Puis il accourut, arracha de la poitrine la pique terrible, et, tirant son épée aiguë, il ouvrit le ventre de l'homme et le tua. »

J'arrête ici la citation, à regret, mais il faut se borner. Quelle précision et quelle vigueur! Cette traduction nous rend le texte même, moins l'harmonie du vers, et aussi moins cet éclat qui tient à la forme poétique. M. Leconte de Lisle, lui-même un des plus nobles poêtes de ce temps, en se réduisant à la prose s'était privé de quelques-uns de ses avantages; mais puisqu'il s'imposait des sacrifices n'aurait-il pas pu obtenir un effet plus complet en se privant de certaines aspérités qui donnent parfois à son français une apparence redoutable? Je le pense, sans oser l'affirmer, tant la tâche d'un traducteur est difficile; ce que je puis affirmer, c'est que cette version de l'*Iliade*, exécutée avec beaucoup d'intelligence et de savoir, et un grand talent de style, est un glorieux service rendu aux lettres. Il lui manque quelques-unes des qualités qui obtiennent la popularité; il ne lui en manque aucune de celles qui méritent l'estime et l'approbation. LÉO JOUBERT.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

LE CHEF-D'ŒUVRE

DU PÈRE VICTOR

SOUVENIRS D'UN OUVRIER

PREMIÈRE PARTIE

I

En ce temps-là, j'étais apprenti graveur sur bois dans une importante manufacture de toiles peintes du centre de la France.

Un des anciens de l'atelier de gravure, dans le nombreux personnel duquel je comptais effectivement un peu moins que le mousse dans l'équipage d'un navire, était un homme qui n'avouait pas encore quarante ans, à qui nous ne connaissions aucune lignée, aucune famille, et que cependant nous n'appelions jamais autrement que le père Victor.

L'honnête ouvrier, d'ailleurs, ne réclamait pas contre une dénomination qui, en réalité, n'était qu'un terme moyen trouvé, dans un sentiment de déférence, entre l'extrême privauté du prénom isolé, et le titre de monsieur, dont s'accommode mal le sans-façon de la vie de fabrique.

Ce sentiment de déférence, le père Victor devait de l'inspirer, non-seulement à la constante, à l'inaltérable aménité de son caractère, mais encore et surtout au prestige qui, dans l'industrie aussi bien que dans les professions libérales, s'attache à l'homme qui,

Digitized by Google

par l'excellence de ses travaux, s'est acquis la notabilité, la célébrité.

Or, je puis affirmer que, dans le monde des artisans qui, à cette époque, fournissaient de planches gravées les fabriques d'impression sur étoffes, le père Victor jouissait d'une véritable célébrité. Dire qu'ils semblaient sortir des mains du père Victor était le plus grand éloge qu'on pût faire des ouvrages d'un graveur. « Tu ne supplanteras jamais le père Victor, » disait-on par contre au maladroit. Avez-vous vu des planches du père Victor? demandait-on aux ouvriers voyageurs. L'avez-vous rencontré, connu? Quel homme est-ce? Dans quel pays est-il maintenant?....»

Le père Victor était d'humeur stable. Tant que l'ouvrage donnait dans une maison, il ne cherchait pas à entrer dans une autre; et Dieu sait qu'il était toujours et le mieux rétribué, et le dernier remercié, si le travail venait à manqner.

Quand je fus placé dans l'atelier dont il faisait partie, il ne l'avait pas quitté depuis huit ans. Ainsi il avait peu voyagé, mais les ouvriers nomades, qui s'étaient trouvés à même de travailler avec lui, de voir ses planches, avaient porté son nom des indienneries du Lyonnais à celles de Normandie, des fabriques de l'Alsace à celles de la Provence. Et je puis avancer, sans aucun doute, qu'en tous ces divers lieux, le bruit de cette vieille et pacifique renommée éveille encore aujourd'hui quelques échos.

On a dit avec raison que « labeur et patience enfantent génie. » Le père Victor semblait, dans sa sphère relativement humble, personnifier, en quelque sorte, cet adage.

Le matin, la cloche sonnant, le père Victor entrait à l'atelier, quittait, pour rester en manches de chemise ou de tricot, selon la saison, la petite redingote noire qu'il portait dehors en tout temps; se passait au cou la bricole d'un petit carré de toile verte, qui lui faisait un court tablier noué derrière les reins; rabattait sur ses yeux la visière de sa casquette de drap; s'asseyait sur son tabouret de chêne, devant l'épais établi sur lequel était fixé à pivot la planche de poirier, où l'aiguille et le pinceau du *metteur sur bois* avaient tracé le dessin à produire en relief, prenait sa *pointe*, ses *gouges* ou ses *butavants* [1]; et jusqu'au prochain coup de cloche, à peine lui arrivait-il de regarder une ou deux fois autour de lui, ou d'écarter les bras pour les dégourdir un peu.

[1] La *pointe* est une lame d'acier aiguë, tranchante, emmanchée dans un cône de bois fendu, fixé à frottement dans une virole de métal. Avec cet outil, qu'il fait pénétrer à la force des doigts dans la planche, le graveur opère le découpage des reliefs indiqués. Les *gouges*, qu'on pourrait définir des ciseaux concaves, sont de deux genres. Les unes droites, minces, que l'ouvrier enfonce dans le bois à petits coups de marteau, sont destinées

Digitized by Google

C'était une application continue, une assiduité perpétuelle, sans que pourtant il parût y avoir dans cette disposition rien de machinal.

A observer seulement la façon dont le père Victor disposait ses outils devant lui, pour commencer une besogne, l'entrain avec lequel il faisait pivoter sa planche selon les besoins de la taille ou de l'évidage, le soin amoureux qu'il prenait de la recouvrir de son tablier systématiquement plié, quand il quittait l'atelier, l'on comprenait que le père Victor trouvait dans le travail une suite d'ardentes et vivaces jouissances.

La conversation ne pouvait guère tarir dans une réunion de quinze ou vingt personnes dont les mains seules étaient occupées. Le père Victor ne s'y mêlait que rarement, non qu'il affectât un système de mutisme farouche ou dédaigneux, car, au cas échéant, il prenait spontanément part à l'hilarité qu'un bon mot avait provoquée; et même, quand toutefois il pouvait le faire sans blesser personne, et surtout quand l'entretien ne portait pas sur une des graveleuses questions, trop souvent abordées dans la plupart des réunions essentiellement masculines, questions auxquelles son caractère semblait répugner instinctivement, il lui arrivait de témoigner par quelque franche saillie que son esprit n'était point dépourvu de vivacité ni d'agréments; mais tout cela sans qu'un instant fût perdu pour le travail, qui semblait lui être un élément vital, car en plus des ouvrages qu'il exécutait à l'atelier, le père Victor avait toujours dans sa chambre quelque planche à laquelle il travaillait le soir, le dimanche et même aux heures des repas.

Aux heures des repas, en effet, le père Victor, qui était d'une sobriété grande, mais non sordide cependant, et qui mangeait fort vite, gagnait aussitôt qu'il le pouvait sa chambre, toujours fort voi-

aux découpages des contours trop brièvement concaves pour que la pointe puisse tourner en les suivant. Les autres gouges plus fortes, ordinairement cambrées, et sur le manche desquelles l'ouvrier frappe avec un maillet, servent à *évider* les grands espaces; enfin, c'est avec le *butavant*, petit ciseau deux fois coudé, que l'ouvrier achève de dégager les reliefs et qu'il fouille et aplanit les vides. Peut-être devons-nous, pour la complète intelligence de ce récit, prévenir ici certains de nos lecteurs qu'il n'y a, en quelque sorte, aucune analogie à établir entre l'artiste graveur pour l'impression typographique, lequel apporte, le plus souvent, une interprétation tout individuelle au travail du dessinateur, et l'ouvrier graveur pour impressions sur étoffes, lequel est servilement tenu à observer les moindres indications du calque appliqué sur la planche qu'on lui donne. Chez le premier à qui l'on ne demande que des planches très superficiellement entaillées, l'exécution matérielle, le travail du bois proprement dit ne peut constituer qu'une aptitude presque accessoire, tandis que cette aptitude est d'une importance majeure chez le second, qui doit non-seulement donner aux reliefs une profondeur relativement considérable, mais encore les produire dans des conditions particulières, répondant aux exigences des procédés d'impression. Le graveur pour impressions sur étoffes doit donc être considéré surtout comme un habile et ingénieux *découpeur* de bois.

Digitized by Google

sine de l'atelier, et il employait à travailler les quelques minutes que les autres perdaient à jaser à la porte de la fabrique ou à faire lentement le trajet.

Le soir, sa soupe mangée, il rentrait immédiatement chez lui pour travailler encore, en hiver jusqu'au milieu de la nuit, en été jusqu'à la chute du jour seulement; mais alors les premières clartés du lendemain le trouvaient à l'ouvrage.

Le dimanche, après avoir dîné, et quelque temps qu'il fît, il allait régulièrement se promener, ou plutôt s'agiter, courir hors de la ville pendant deux heures. C'était, à part le sommeil, le seul relâche qu'il se donnât, encore pouvait-on croire que cet exercice relativement violent constituait pour lui beaucoup moins une distraction désirée qu'une sorte de précaution hygiénique prise en vue de se maintenir plus longtemps apte à savourer les délices du travail; car les deux heures expirées, on le voyait regagner en hâte sa planche et ses outils.

On lui remontrait bien quelquefois qu'il faisait excès d'application, qu'il se tuait à la peine.

Alors il répliquait, en prenant la mine la plus éveillée, que depuis de longues années il agissait ainsi, et ne s'en était jamais porté plus mal.

« Mais enfin, père Victor, habile, laborieux et économe comme vous l'êtes, vous devez avoir réalisé une jolie épargne.

— Certes! faisait-il avec une formelle expression de satisfaction, à quoi donc m'aurait servi de travailler si je n'avais rien épargné?

— Et comme vous n'avez ni femme ni enfants.....

— C'est vrai, interrompait-il en abaissant lentement devant ses yeux caves et cernés deux paupières grises et ridées, je suis seul, tout seul au monde, et je le serai certainement toujours.

— Ce n'est donc pas le sort de vos proches qui peut vous inquiéter.

— Non.

— Ce n'est pas non plus la crainte de mourir de faim, au cas où vous ne pourriez plus travailler.

— J'espère bien n'être jamais réduit à cette dure extrémité, disait-il en souriant, comme pour ne pas paraître affecter une trop présomptueuse assurance.

— Enfin, père Victor, ce ne sont pas les caprices d'amourette, ce n'est pas le vivre luxueux qui vous grèvent : vous mangez ce qu'il y a de plus ordinaire, vous buvez de l'eau rougie, vous ne fumez ni ne prisez même; et quant aux cotillons, on dirait vraiment que vous ne voulez pas seulement savoir s'il en existe dans le monde.

— Mon Dieu, repartait-il alors avec une candeur qui n'était pas

Digitized by Google

simulée, je mange pour n'avoir plus faim, je bois pour n'avoir plus soif..... et, quant aux cotillons, ajoutait-il en s'efforçant de prendre un certain air décidé pour dissiper l'espèce de gêne pudibonde dont sans doute il craignait qu'on ne se moquât, quant aux cotillons..... Eh ! eh ! j'ai peut-être bien eu mon temps comme les autres ; mais, vous savez, quand le diable est vieux.....

— Il se fait ermite, n'est-ce pas, père Victor ? mais vous savez bien que les ermites, qui n'ont à penser qu'à eux, se donnent du bon temps ordinairement. Pourquoi ne vous donnez-vous pas du bon temps ?

— Je ne sais pas de meilleur temps que celui où je travaille.

— Mais encore.

— Que voulez-vous ? à chacun sa petite manie..... »

Et l'on n'osait pousser davantage le père Victor, car c'eût été paraître l'accuser d'avarice, de cupidité ; et Dieu sait combien le père Victor était au-dessus d'une pareille accusation.

Avare, cupide, le père Victor, qui avouait au premier venu qu'il possédait une épargne de quelque importance, lui qui, bien qu'il ne fît jamais le moindre excès, ne laissait pas cependant que de régler avec une certaine préoccupation du confortable son simple ordinaire ; lui qui n'éludait jamais de participer à un écot ; lui qui, même de temps en temps, n'était pas en reste de courtoise initiative avec les camarades d'atelier !

Avare, cupide, lui qui, lorsqu'on quêtait pour quelque confrère dans le besoin, mettait toujours dans la main du quêteur la plus grosse offrande ; lui qui, d'une scrupuleuse, d'une coquette propreté, ne portait jamais que du linge soigneusement blanchi et entretenu ; lui qui, même les jours ouvrables, ne se fût point couvert d'un vêtement fripé, et qui, le dimanche, ne sortait que dans une mise en quelque sorte recherchée pour sa condition.

A la vérité, comme il ne voulait jamais travailler qu'*aux pièces*, et que chaque nouvelle planche qu'il prenait représentait une somme de travail différente, il devait, à chaque nouvelle planche, en débattre le prix avec le chef d'atelier; il lui arrivait presque toujours d'engager à cette occasion une petite discussion, dans le cours de laquelle, pour obtenir quelque hausse d'estimation, il ne répugnait pas le moins du monde à faire directement allusion à son habileté exceptionnelle. Et l'on aurait pu inférer de là une certaine âpreté au gain.

Mais, après tout, c'était son droit à cet homme, qui sentait sa valeur, et qui, sans doute, savait mieux que personne au prix de quels longs et minutieux efforts il l'avait acquise ; c'était son droit de pré-

Digitized by Google

tendre à retirer tout le profit possible du talent que chacun se plaisait à lui reconnaître.

Si un reproche de cupidité avait dû lui être adressé, nul parmi les ouvriers ne se fût avisé de l'étayer d'un fait auquel tous ne pouvaient au contraire qu'applaudir, comme à un des rares auxiliaires militant en faveur de l'élévation des salaires.

Tout au plus aurait-on pu le taxer de quelque immodestie; mais il était à remarquer qu'il ne se prévalait jamais ainsi que dans le but, selon tous ses camarades, fort méritoire, d'arriver à une plus forte rémunération de son travail; et que, loin d'affecter avec ses inférieurs en talent ni morgue ni dédain, il ne refusait à aucun les encouragements et les conseils.

Bien qu'il fût strictement, je pourrais dire dévotement ménager de son temps, il n'y avait pas d'exemple qu'il eût seulement paru se hâter dans la démonstration qu'un novice lui demandait, ou dans les petits services qu'il était à même de rendre à ses compagnons d'atelier.

Or, le père Victor, qu'on savait ne faire preuve d'immodestie qu'à louables intentions, ne pouvant être convaincu d'avarice, ni de cupidité, et encore moins d'aucun ruineux penchant qui fût l'occulte mobile de sa conduite, chacun admettait que la manie dont il se reconnaissait lui-même atteint n'était autre que la pure, que la noble passion du travail, portée à sa plus forte expression par un artisan distingué, homme simple, bon, probe, de mœurs irréprochables, et l'estime, le respect, pour ne pas dire la vénération, étaient généralement acquis au père Victor, qui, d'ailleurs—sentiment témoignant une fois de plus en sa faveur—ne laissait pas que de paraître attacher un grand prix à la considération dont il se voyait entouré.

Nul de nous n'ignorait que le père Victor était natif du Midi, et eût-il voulu dissimuler cette origine que la sonorité caractéristique de son accent s'y fût radicalement opposée. Mais c'était bien à peu près tout ce que nous savions sur sa vie antérieure.

De son enfance, de sa jeunesse, du caractère, de la condition de ses parents, jamais il n'échappait un mot au père Victor, et si, d'aventure, on le questionnait, il savait éluder de telle manière, qu'on eût dit, non pas qu'il cherchait à jeter un voile sur son passé, mais que ce voile fût tiré même pour lui. On trouvait l'ombre, mais on ne soupçonnait pas le mystère.

Ce qu'on ne savait pas, ce qu'on ne réussissait pas à apprendre, il semblait presque que le père Victor ne le sût pas lui-même. Et, comme à tout prendre, l'on concevait qu'en insistant, on désobligerait peut-être le père Victor, et que le père Victor était un de ces

Digitized by Google

hommes qui savent ne donner à personne le droit ni l'envie de les désobliger, on n'insistait pas.

Quoi qu'il en fût, le père Victor n'en restait pas moins, et à tous les points de vue, le vrai modèle des ouvriers jeunes et vieux.

Tous, à l'atelier, nous aimions l'homme, tous nous étions fiers de l'artisan. Je sais que, pour ma part, moi, novice, gauche et inappliqué, que le hasard avait fait le plus proche voisin d'établi de ce maître en adresse et en application, voisinage qui me valait, outre ses précieux conseils, maint autre témoignage de sa constante bienveillance, je sais qu'il m'arrivait de m'oublier à le contempler avec une émotion que depuis ne m'ont pas toujours causée des personnalités d'une bien plus haute, d'une bien plus brillante importance. Mais, tout naturellement alors, ce vieil ouvrier et ses œuvres devaient, par excellence, résumer pour moi, et la parfaite expression du mérite, et le but à atteindre dans une carrière que je croyais devoir être à tout jamais la mienne.

Je vois encore son profil aux grandes lignes énergiques, doucement mariées, surplombant obliquement la planche blonde chargée de traits noirs ou rouges. Je vois au bout de ses longs doigts noueux, contractés par l'effort, briller la pointe qui, parfois, grince en pénétrant le bois compacte. J'entends la triple cadence régulière de son petit marteau d'acier qui, des deux premiers coups, enfonce la *gouge* aiguë, et, du troisième, la relève. Je vois sauter, jaillir les éclats chassés par son *butavant* qui court, qui fouille, en dégageant les reliefs lustrés. J'entends, enfin, une sorte de susurrement confus, de frôlement du souffle sur les dents, qui était sa discrète chanson de travail, et qu'on aurait pu appeler le bourdonnement de cette abeille. Et je me rappelle l'espèce de fervente sensation qui s'emparait de moi en voyant naître dans ses mains ces belles planches qui faisaient l'admiration de tous.

Ces œuvres d'un fini, d'une correction si remarquables, où allaient-elles? que devenaient-elles? que devait-il en rester?

Hélas! des mains du père Victor, ou plutôt des nôtres, car il était rare qu'on en laissât sortir une sans qu'elle eût passé dans les mains, sous les yeux de tous; elles allaient aux mains des imprimeurs, qui forcément les maculaient, les encrassaient de couleurs, les écornaient, les émoussaient, les brisaient, les usaient enfin; elles devenaient d'obscurs morceaux de bois qui se déjetaient, qui se couvraient de poussière sur un rayonnage, jusqu'au jour où le fabricant, qui tenait pour irrévocablement démodé le *genre* qu'elles représentaient, les faisait pousser pêle-mêle dans un coin du bûcher, où la servante était heureuse de trouver en réserve du bon bois sec,

Digitized by Google

donnant un feu clair et doux dans les cheminées des chambres ou du comptoir?

Et il n'en restait qu'un peu de cendre..... plus peut-être qu'il ne reste aujourd'hui des tissus où elles mirent leurs empreintes.

Bien que depuis longtemps mainte aspiration étrangère soit venue me montrer d'autres horizons que celui du monde où je vivais alors, et dont le père Victor était la sommité, je ne saurais encore, quand me vient la pensée de cet anéantissement, me défendre d'un véritable sentiment de tristesse. Mais alors ce souvenir, que je veux appeler consolant, se retrouve en moi, que du moins une des planches du père Victor fut préservée de la navrante destinée commune à ses sœurs. Cette planche, je crois que je saurais encore en retracer exactement le dessin. C'était, sur un fond de fines racines enchevêtrés, à double trait, un jeté de mignons bouquets de paquerettes et de mauves que reliaient les mailles allongées et lâches d'une espèce de réseau tressé avec de grosses perles ovales. Cette fraîche fantaisie devait servir à donner en bistre, la première empreinte à des mousselines pour robes, où d'autres planches, se raccordant avec la planche type, apporteraient une coquette enluminure de lilas, de rose et de gris.

Quand le père Victor reçut cette planche, et que, selon son habitude, après l'avoir examinée, il engagea avec le chef d'atelier la discussion pour la fixation du prix, nous pûmes remarquer que, cette fois, il semblait plus tenace que jamais dans ses prétentions.

« Soixante francs, avait dit à mi-voix le chef d'atelier.

— Quatre-vingts, répliqua presque tout haut le vieux graveur.

— Oh! père Victor, vous n'y pensez pas, un autre la prendrait, je gage, pour cinquante.

— Possible! un autre n'est pas moi.

— Aussi, vous fais-je un prix différent, père Victor.

— Parce que vous savez bien que c'est affaire au père Victor que ce morceau-là. Quatre-vingts francs, ou vous le donnerez à qui vous voudrez.

— Voyons, soixante-cinq.

— Pas un liard de moins.

— Raisonnons, père Victor. Combien vous faut-il de jours pour en voir le bout? Dix jours au plus.

— Juste! c'est ce que je compte y mettre.

— Eh bien! ça vous fait six francs dix sous par jour. C'est joli, et c'est d'ailleurs votre taux ordinaire à peu près, père Victor.

— Possible encore, mais c'est une idée que le père Victor s'est tout à coup mise en tête, de gagner ses huit francs par jour pendant

Digitized by Google

dix jours. Après ça, nous verrons, je rabattrai peut-être de mes prétentions.

— Finissons-en, père Victor, je mets soixante-dix, et encore ne faudrait-il pas que le patron s'en aperçût, j'aurais une semonce.

— Semonce ou non, c'est quatre-vingts francs..... »

Le chef d'atelier savait de reste que, s'il avait une semonce à encourir, à propos de ce travail délicat et difficultueux, c'eût été, non pas en le payant quelques francs de plus, mais en le confiant à un autre que le père Victor, le père Victor étant là.

Il accéda aux quatre-vingts francs.

Alors nous pûmes voir le père Victor se pencher vers lui, et l'entretenir un instant à voix très basse, puis nous entendîmes le chef d'atelier dire, en hochant affirmativement la tête : « C'est bien, c'est convenu. »

Et le père Victor regagna sa place. Et à partir de ce moment-là, il leva encore moins les yeux, il montra encore, s'il était possible, plus d'application que de coutume. On eût dit qu'il fût absorbé en entier par sa minutieuse tâche. On causait, le père Victor semblait ne rien entendre. Les lazzis éclataient, les plaisantes escarmouches se livraient, qui provoquaient les longs rires ; le père Victor n'en remarquait rien. Aux questions que d'aventure on lui adressait, il ne faisait que de très laconiques réponses, non cependant que la concentration du travail mécanique parût avoir pour effet d'engourdir en lui l'être intellectuel ou pensant, car, au contraire, il était visiblement livré à une sorte de fiévreuse surexcitation. Le sang, qui affluait plus actif au cerveau, mettait sur son front, sur ses joues, ordinairement blêmes, comme un gai rajeunissement. Par l'angle étroit du profil de ses paupières, moi, son voisin, je pouvais voir quelques reflets de l'heureuse expression qui animait ses prunelles attentives. Ses doigts se mouvaient comme allégés des efforts qu'ils avaient à faire par la puissance d'un fluide vivifiant, et dans le murmure habituellement confus qui témoignait de son laborieux entrain, l'on pouvait saisir cette fois nettement cadencés de joyeux motifs, qui semblaient communiquer leur élan aux idées de l'artisan.

Et chacun se disait : « Qu'a donc le père Victor ? Quelle fièvre tient donc le père Victor ? Il ne parle plus, il est gaillard comme un pinson ; il est frais comme une rose ; il chante presque tout haut. On ne l'a jamais vu ainsi. Qu'est-ce donc ? qu'est-ce que ce peut être ? »

Ce que c'était, on crut l'avoir compris, l'avoir deviné quand, vers la fin du septième jour, le père Victor, qui avait achevé la taille de sa planche, commença de pratiquer l'évidage, qui permettait d'apprécier toute l'admirable délicatesse de son travail.

Digitized by Google

« Voilà, se dit-on, en prenant cette planche que lui seul pouvait mener à excellente fin, le père Victor a pensé que l'occasion était belle de faire son chef-d'œuvre. Et le père Victor est tout bonnement en train de faire son chef-d'œuvre. C'est pourquoi, ayant conscience de la tâche qu'il allait accomplir, il s'est montré si exigeant pour le prix, et si fier du talent dont il se disposait à faire preuve : c'est pourquoi la fièvre qui le tient, qui l'absorbe, et la gaieté qu'il montre, et la fraîcheur de son teint, et sa chanson..... Cela est bien naturel chez un homme qui, sa vie durant, a fait comme son Dieu du travail, et qui sent qu'il est à l'heure de donner toute la mesure de sa force dans une profession où il sait n'avoir point d'égal. »

Et, cette explication trouvée, on oublia de prendre garde à l'insolite maintien de l'ouvrier, pour suivre exclusivement les progrès de l'œuvre.

On s'attardait après le coup de cloche, ou l'on rentrait avant, pour examiner, pour contempler la planche du père Victor. En quittant l'atelier, en y revenant, l'on s'entretenait de la planche du père Victor. Et pendant les heures de travail, quand on voyait le père Victor semblant se mirer amoureusement dans cette planche qu'il couvait du regard, qu'il caressait de l'outil, on se faisait des signes, on se parlait bas pour se dire : « Il a l'air content de lui ; comment ne le serait-il pas? On voudrait toujours l'être aux mêmes conditions. »

Puis, comme le travail du père Victor touchait à sa fin, et que, partant, l'heure approchait où la merveille dont il était l'auteur, en quittant l'atelier de gravure, n'entrerait à l'atelier d'impression que pour y subir une destruction plus ou moins rapide, mais inévitable :

« Quel dommage qu'un tel chef-d'œuvre doive être ainsi sacrifié ! » pensa chacun d'entre nous.

Ce fut le sentiment unanime, si unanime, et en même temps si sincère, que l'idée d'une singulière manifestation émise par je ne sais plus lequel des ouvriers, réunit spontanément l'adhésion et le concours effectif de tous.

C'était, il m'en souvient bien, à la fin de l'automne. Nous quittions alors l'atelier à la nuit tombante, vers cinq heures et demie, pour aller prendre un repas ; nous rentrions à six heures, et la veillée se prolongeait jusqu'à dix ou onze heures, car les travaux pressaient.

On avait calculé que le père Victor devait, ce soir-là, donner la dernière main à sa planche dans le milieu de la veillée.

Tout était prêt pour ce moment, et Dieu sait que ces préparatifs avaient valu dans la journée plus d'une course à l'apprenti, qui,

Digitized by Google

tout en se mettant en quête de fleurs, de vieux vins, de liqueurs, de friandises, avait dû en outre se meubler la mémoire de quelques lignes de prose, que le plus lettré de la chambrée s'était chargé d'enfanter et d'orner de son mieux.

Tout avait pu être concerté, disposé, sans que le père Victor, qui semblait plus que jamais absorbé par son œuvre, se fût douté de rien.

Quant il rentra pour la veillée, il ne put rien remarquer non plus du petit appareil de la fête, pièce à pièce emmaganisé dans l'espèce de loge séparée où se tenait le chef d'atelier, qui, d'ailleurs, était le premier meneur du complot.

En même temps que le père Victor se remettait à l'ouvrage, chaque ouvrier gagnait sa place. L'apprenti seul tarda un peu, car il devait et distribuer les fleurs, et dresser la petite collation dans l'ombre sur la table, au fond de l'atelier.

Enfin, cependant, il alla s'asseoir comme à l'ordinaire à côté du père Victor, et, comme tous, se mit à travailler ou du moins à faire semblant de travailler; car si, de sang-froid aujourd'hui, il affirme, et il le prouvera tout à l'heure, qu'il est à même de répéter, sans en tronquer une syllabe, la petite allocution apprise il y a de longues années; peut-être cet apprenti était-il alors quelque peu enfiévré par la crainte de ne pas remplir dignement son rôle dans une circonstance empreinte pour lui d'une véritable solennité, et peut-être avait-il assez à faire d'exercer silencieusement sa mémoire, et d'amasser le plus possible de présence d'esprit et de résolution.

Vers huit heures enfin, à ce moment-là régnait dans l'atelier, si je puis ainsi dire, un silence anxieux, qui était allé croissant depuis qu'on avait pu voir le père Victor, ses outils épars devant lui, faire pivoter sa planche en tous sens pour s'assurer que l'achèvement d'aucun détail ne lui avait échappé ; puis, la caresser lentement, méthodiquement, de la petite brosse à longs poils, qui devait chasser des creux les dernières bribes de bois qui pouvaient s'y être logées, et emporter les imperceptibles ébarbures restées par impossible aux vives arêtes des reliefs; puis s'accouder au-dessus, les tempes contre ses poings, comme pour repaître ses yeux, et peut-être aussi son cœur, du spectacle de l'œuvre passionnément enfantée, vers huit heures enfin, le père Victor se leva, passa ses deux mains sur son front, puis les laissa retomber lourdement, comme si elles eussent entraîné avec elles un immense fardeau, sous lequel avait jusque-là fléchi sa tête, qu'il redressa tout à coup par un mouvement singulièrement fier et noble.

Sa poitrine se gonfla, pour chasser un de ces longs et bruyants soupirs qui suivent les suprêmes efforts, et d'une voix, dont la mâle

Digitized by Google

sonorité fit qu'on entendit soudain comme le bruit d'un frémissement passer dans l'atelier.

« Voilà, dit-il, j'ai fini ! »

Et, debout, à côté de l'établi, une main pliée sur sa planche, le buste droit, le visage souverainement calme et reposé, il resta le front haut, promenant autour de lui un heureux, un souriant regard.

Tous, nous nous étions levés en même temps que lui, en écartant les abat-jour des lampes, qui emplirent alors la salle de lumière.

Il nous vit tous, la tête nue, des fleurs dans les mains. Puis il vit que tous quittaient silencieusement leurs places pour venir former un cercle dont il était le centre.

Et il parut se demander si ses yeux ne le trompaient point. On eût dit qu'il cherchât à nous reconnaître les uns après les autres, pour s'assurer qu'il n'était pas abusé par la vague vision d'un songe. Son regard s'arrêta sur moi, qui tenais le plus gros bouquet.

« C'est toi, c'est bien toi, petit? » murmura-t-il en étendant le bras comme pour me toucher.

Alors, on me fit signe de parler.

« Monsieur Victor, dis-je, articulant non sans émotion à haute voix les paroles que j'avais cette fois répétées mentalement, un ouvrier comme vous est l'honneur de l'atelier où il travaille et aussi l'honneur de toute la profession. Votre talent est notre exemple, monsieur Victor; plaise à Dieu que nous puissions tous le suivre ! Monsieur Victor, la planche que vous venez de finir, c'est un chef-d'œuvre.....

— Oui, oui, un chef-d'œuvre ! » répétèrent vingt voix mêlées à quelques impatients battements de mains.

Puis, le silence s'étant rétabli, l'apprenti continua :

« Oui, un chef-d'œuvre, comme il n'en a point été fait encore dans notre état; nous le disons tous, c'est notre véritable pensée à tous. Nous n'avons donc pas voulu souffrir la perte de ce chef-d'œuvre. Votre planche, monsieur Victor, restera toujours dans l'atelier, pour y être toujours admirée. Les imprimeurs ne la toucheront pas, ne la détruiront pas. Nous nous sommes cotisés pour avoir le plaisir de l'acheter, pour qu'elle soit à jamais conservée dans l'atelier. Tous les ouvriers qui viendront la verront, et à ceux qui demanderont, dans bien longtemps : « Qui est-ce qui a fait ce » chef-d'œuvre? » on leur dira : « C'est M. Victor, qui était le roi » des graveurs, comme il était aussi le roi des courageux travail- » leurs, et pareillement un maître honnête homme. »

Là, prenait fin la harangue en quelque sorte officielle que l'ap-

Digitized by Google

prenti était chargé de prononcer; mais, emporté par un naïf enthousiasme, que la vue de la profonde émotion du héros de la fête ne pouvait qu'exalter encore, et sans se demander s'il était en droit d'improviser avec le cœur une péroraison au discours étudié :

« Vive le père Victor ! » s'écria-t-il à pleins poumons en sautant sur lui-même et en brandissant son bouquet au-dessus de sa tête.

Bien fut-il inspiré apparemment, car son exclamation trouva le plus chaleureux écho. Puis, au milieu des applaudissements, il tendit les fleurs qu'il tenait au père Victor, qui venait de s'asseoir ou plutôt de s'affaisser pâle et suffoquant sur son tabouret. Et chacun s'approcha, et chaque main vint faire son hommage.

Le père Victor laissait errer machinalement devant lui ses yeux troublés, d'où jaillissaient de grosses larmes ; de ses mains, qui tremblaient, il étreignait ici une main, là, il recevait une fleur, et il ne savait que balbutier d'une voix éteinte :

« O mes amis, mes amis, mes chers amis ! »

Bientôt une diversion fut faite par la voix de notre chef d'atelier, qui, debout devant la petite table qu'on avait apportée au milieu de la salle, criait en élevant un verre plein :

« Allons, messieurs, allons, à la santé du père Victor !

— A la santé du père Victor ! » répéta-t-on en chœur.

Et les verres pleins s'entrechoquèrent de toutes parts.

Puis, pour finir gaiement la veillée, l'on se rangea autour de la petite table sur laquelle la planche du père Victor fut installée dans un cercle de fleurs. Des blouses, des vestes pliées et entassées formèrent un coussin qu'on posa sur un établi, et où l'on fit asseoir, comme à une place d'honneur, le père Victor, dont les pieds reposaient sur un tabouret couché.

Et les flacons et les assiettes circulèrent, et Dieu sait le bruit, l'animation, les joyeux propos !.....

Le père Victor, dont soudain, par moments, les yeux se gonflaient encore de larmes, paraissait comme plongé dans une sorte de béat recueillement.

On lui parlait ; sa réponse indiquait une profonde mais douce distraction. Il souriait aux uns et aux autres, mais on eût dit que ce fût par un mouvement inconscient.

Tout à coup cependant, comme poursuivant à haute voix un discours commencé en lui : « Oui, dit-il d'un accent énergique, qui domina et fit taire aussitôt tous les bruits, oui, voyez-vous, vous m'avez rendu heureux, bien heureux. Déjà, sans ce que vous avez fait, ce jour devait être un des plus beaux de ma vie, songez ce qu'il en est après l'honneur que vous me rendez. — Ah ! je vois, reprit-il en souriant, après un regard promené sur les visages où ses paroles

Digitized by Google

avaient fait paraître quelques marques d'étonnement, je vois que vous ne comprenez pas pourquoi je dis que ce jour devait être un des plus beaux de ma vie. Et comment comprendriez-vous, puisque c'est mon secret? Oui, mon secret : et voilà, j'en suis bien sûr, un mot qui ne vous étonne pas, car, est-il quelqu'un d'entre vous qui ne voyait pas, qui ne sentait pas que j'avais un secret? Est-ce que tous vous n'avez pas été à même de remarquer que j'évitais soigneusement de rien dire qui eût rapport à mes premières années? Est-ce que tous vous ne vous êtes pas aperçus, quand je débattais le prix d'un travail, que j'étais très fier de mon habileté? Est-ce qu'en voyant que je semblais ne vivre que pour travailler toujours, et jamais pour me donner aucun plaisir, est-ce que tous vous n'avez pas dit : « Voilà qui est particulier, ce père Victor n'est vraiment pas un être » comme les autres? » Et pourtant si, croyez-m'en bien, je suis un être comme les autres. Voulez-vous que je vous le prouve? Ces questions que vous m'avez faites sans obtenir jamais de réponse, voulez-vous que j'y réponde aujourd'hui? Ces motifs, que vous avez désiré savoir, voulez-vous que je vous les fasse connaître franchement, entièrement, de bon ami à bons amis, d'honnête homme content à honnêtes garçons qui lui ont fait une de ces vraies joies comme il n'y a que les bons cœurs qui en puissent faire. Hein! voulez-vous?»

Et, sans attendre la réponse, qui ne pouvait qu'être unanime : « L'histoire, je vous en préviens, sera peut-être un peu longue, reprit-il. Mais aussi, c'est votre faute si je m'avise de vouloir vous la conter. Vous m'avez appelé roi des graveurs, roi des travailleurs. Vos louanges m'ont monté à la tête. Je n'étais que beaucoup vain, me voilà plus que fier. Ce n'était qu'à grand'peine que vous m'arrachiez quelques paroles, et voilà que je demande presque à parler malgré vous. Je me crois tout permis maintenant. Que voulez-vous, tout n'a qu'un temps, même la singulière vie que vous m'avez vu mener, et qui est finie, bien finie. Vous avez connu un père Victor, voilà qu'il va y en avoir un autre, un nouveau, un tout nouveau. »

Et, en s'exprimant ainsi du ton le plus dégagé, le père Victor se redressait, secouait fièrement la tête :

« Ah! ah! vous me regardez ébahis, continua-t-il; je vous étonne, je vous intrigue; vous vous dites : « Qu'est-ce encore? » Qu'est-ce que cela signifie? » Cela signifie, mes amis, que vous m'avez mis en veine d'orgueil, de vanité, et que c'est pour obéir à l'orgueil, à la vanité que je tiens à vous dire cette histoire. Au moins, en aurez-vous l'étrenne, car personne jamais ne l'a entendue. Peut-être pensiez-vous que cette soirée serait occupée autrement; mais la soirée, voyez comme j'en prends à mon aise, la soirée est en mon honneur. J'y fais la loi, c'est mon droit. Après tout, il n'est

Digitized by Google

pas dit que vous ne deviez pas m'interrompre pour placer vos réflexions, et pour causer un peu avec ces brunettes au col allongé qui sont là sur la table, et avec qui, pas plus que vous, je ne voudrais être brouillé..... Soyez tranquille, je saurai bien m'interrompre de moi-même. On prend soif en parlant. Et tenez, voilà que je m'en ressens déjà; allons, emplissez mon verre que je le vide à votre bonne santé à tous. Et, ma foi, en avant l'histoire! puisqu'il faut que vous passiez par l'histoire..... »

L'on versa, l'on trinqua, et le père Victor nous raconta ce qui suit, non pas, bien entendu, tout d'une haleine, comme je crois pouvoir à peu près le rapporter ici.

II

C'est, comme vous pouvez le savoir, seulement quelques années avant la grande révolution que les premières fabriques d'impressions s'établirent dans le midi. Les articles qu'on y faisait n'approchaient guère de ce qui s'est fait depuis. On se contentait d'imiter, tant bien que mal, pour les vendre meilleur marché, les genres qui sortaient de la fameuse indiennerie d'Oberkampf.

Tout ce qui est nouveau est beau. Il s'écoulait des masses de ces marchandises. Il en fallait, il en fallait encore, il en fallait quand même et toujours. Aussi, les fabriques ne trouvaient-elles pas assez d'ouvriers, ne pouvaient-elles faire assez d'apprentis. Comme cette vogue semblait vouloir durer, il s'ensuivit que, dans les villes où des fabriques s'étaient élevées, la majeure partie de la jeunesse qui avait besoin d'embrasser un état choisissait la profession d'indienneur. Les garçons se faisaient graveurs, imprimeurs; les filles *pinceauteuses*, car vous savez aussi bien que moi qu'alors les couleurs d'enluminures s'appliquaient encore le plus souvent au pinceau, et que les femmes chargées de ce travail étaient appelées *pinceauteuses*, comme, depuis qu'elles font la même besogne à l'aide de planches dont les formes « rentrent » dans la première empreinte, on les appelle *rentreuses*.

Orange, une petite ville dont vous pouvez avoir entendu parler, car elle est célèbre par ses vieux monuments romains, Orange eut sa fabrique d'impression, même fort importante.

Parmi les jeunes hommes qui devinrent apprentis dans cette fabrique, s'en trouvaient deux qui s'appelaient, l'un Joseph, l'autre Marius. Joseph fut graveur, Marius imprimeur.

Ils étaient à peu près du même âge; ils avaient lié amitié chez le

Digitized by Google

maître d'école ; et, bien qu'ils fussent de naturels tout à fait opposés, ou peut-être à cause de cela, cette amitié avait tenu comme elle peut tenir entre deux cœurs aussi bons, aussi francs l'un que l'autre. Et Dieu sait qu'à la fabrique elle ne fit que se fortifier encore!

Ils étaient tous deux suffisamment adroits et vigilants; ils ne tardèrent pas à savoir convenablement travailler, chacun dans leur partie; et à la fin de leur temps d'apprentissage, ils restèrent à la fabrique, où ils gagnaient de bonnes journées, car le travail allait toujours.

Puis, quand ils eurent un peu plus de vingt ans, ils se marièrent avec deux honnêtes filles, deux ouvrières de la fabrique, qui étaient amies comme ils étaient amis, et que, d'ailleurs, ils « fréquentaient, » comme on dit, en tout bien tout honneur, depuis deux ans.

Ça fit deux tranquilles ménages, où les bons caractères maintenaient l'accord, et où le travail mettait une heureuse aisance.

Le premier enfant vint chez Marius, l'imprimeur; un petit garçon, dont le graveur fut le parrain et qui, partant, s'appela Joseph. Chez le graveur, pareille aubaine n'arriva que deux ans plus tard. L'imprimeur fut parrain à son tour, et l'enfant s'appela Marius. Tout était donc au mieux.

Mais, sur ces entrefaites, la Révolution avait commencé, qui, comme vous avez pu l'entendre dire, ne devait pas passer sans remuer rudement le Midi, aussi bien que tous les points de la France. Orange fut même une des villes de cette contrée où il y eut le plus de mouvement pour et contre les nouvelles idées, et le nouveau gouvernement. L'industrie du pays ne put que s'en ressentir. D'abord, il n'y eut que quelques chômages partiels et passagers. Mais les travaux devinrent de jour en jour plus rares. Enfin, la fabrique ferma tout à fait.

Dieu sait ce qu'il y eut alors dans la ville de gens en peine du lendemain. Les deux jeunes ménages avaient, à vrai dire, fait quelques petites épargnes pendant les bons jours; mais ces épargnes ne pouvaient les mener bien loin. Il fallait songer à se pourvoir.

L'idée leur vint bien de se mettre en route pour d'autres pays de fabriques, comme avaient déjà fait beaucoup de leurs camarades; mais ils se dirent, et ils eurent raison, que s'il y avait chômage au Midi, il ne devait pas tarder d'y avoir chômage partout ailleurs; car ils savaient comprendre que ce n'était pas jeu d'enfants que la terrible querelle qui se débattait en ce temps-là, et que, par conséquent, ils risqueraient fort, en quittant leur pays, de ne faire qu'aller trouver au loin une misère peut-être plus grande et plus pénible.

Pendant quelque temps, ils cherchèrent à s'occuper d'ici de là,

Digitized by Google

une journée à droite, une semaine à gauche, fût-ce à piocher la terre.

On offrit d'aventure à Marius, l'imprimeur, une place de garçon d'écurie dans une auberge d'Avignon. Marius se garda bien de refuser, quoi qu'il dût entrer là sans aucun autre gage fixé que son entretien et le bénéfice des étrennes, qui devaient servir à subvenir, tant mal que bien, aux besoins de sa femme et de son enfant. Peu est préférable à rien. Très content de ce qu'il trouvait, il partit pour Avignon.

Et voilà séparés, non sans regrets des deux parts, ces amis qui avaient compté vivre toujours l'un près de l'autre.

Joseph, le graveur, qui était demeuré à Orange, où il continuait à subsister fort difficilement, eut tout à coup une idée..... Il n'était pas sans avoir entendu raconter, car cette histoire était comme qui dirait l'évangile du Messie de la profession, sans avoir entendu raconter que le grand fabricant Oberkampf avait commencé tout seul, dans une méchante cabane, avec quelques pauvres cents francs, dessinant, gravant, imprimant, cuisinant ses couleurs, lavant lui-même ses étoffes à la rivière, les faisant sécher lui-même sur le pré, les lustrant lui-même à l'aide de fers à repasser, faute de calandre et de cylindre, et allant lui-même les vendre d'ici et de là.

Le graveur, qui ne se sentait ni plus maladroit, ni plus engourdi qu'un autre, eut cette idée qui, pour être bien simple, n'en était pas moins fort sensée.

« Si mal qu'aillent les affaires, se dit-il, si troublé que soit le pays, encore ceux qui le peuvent ont-ils quelque luxe d'habillement. Il faut notamment des fichus bariolés pour les épaules des paysannes et de certaines femmes de la ville. Pourquoi ne me mettrais-je pas à faire quelques fichus que ma femme et moi nous irions vendre ? Je suis graveur, un graveur n'est pas trop emprunté pour imprimer au besoin. Quant aux couleurs, qui est-ce qui ne sait pas qu'un mordant d'alun, passé ensuite dans un bain de garance, donne du rouge, et dans la gaude, du jaune, qu'un mordant de rouille amène du noir..... D'ailleurs, moyennant un verre de vin, le vieux marmiton coloriste de la fabrique m'indiquera les recettes, et d'ailleurs, aussi, je n'ai pas la prétention de produire des chefs-d'œuvre du premier coup. Pourquoi ne ferais-je pas des fichus ? »

Ainsi se parla le graveur, et, sans plus réfléchir, il se mit à réaliser son idée. Il grava trois ou quatre planches sur des dessins baroques qu'il imagina ou emprunta à de vieilles étoffes. Il y avait à la maison une cinquantaine de francs : il acheta quelques aunes de toile blanche, quelques drogues. Il imprima sur la table à manger. Ses bains de garance ou de gaude bouillirent sur le même réchaud

Digitized by Google

que la soupe : il allait au bord de la rivière laver ses étoffes sur une pierre plate ou sur un banc de lavandière ; il les faisait sécher dans son grenier. Bref, vous voyez d'ici le brave garçon faisant en tout petit ce que son modèle Oberkampf avait fait en un peu plus grand. Enfin, à lui tout seul, il réussit à fabriquer des fichus.

Ça ne devait être ni bien fin, ni bien joli de travail ; mais c'était bon teint et d'usage durable. Les paysannes n'en demandèrent pas davantage. Je vous laisse à penser s'il s'avisa de les trouver sottes.

Dire qu'à partir de ce moment les louis d'or roulèrent par troupes dans la maison, ce serait faire un gros mensonge ; car les temps étaient durs, bien durs en vérité. Il fallait quelquefois aller loin chercher les acheteurs ou acheteuses, et il fallait vendre à petit bénéfice ; mais toujours est-il que le moyen était trouvé de se tenir au-dessus de l'embarras.

Cette bonne invention faite, le graveur n'oublia pas que son ami l'imprimeur lui avait fait savoir qu'il s'ennuyait fort et ne gagnait guère à panser les bidets des uns et des autres dans son auberge d'Avignon.

Il alla donc directement le trouver, et après lui avoir conté son affaire en détail :

« Voyons, lui dit-il, pourquoi ne ferais-tu pas comme moi ? Je ne te propose pas de nous associer, d'abord parce que je tiens pour vrai qu'il n'y a pas de bonne amitié que l'association ne gâte, et je veux que nous restions amis ; ensuite parce que là où il peut y avoir de quoi vivre un peu à l'aise pour un, deux risqueraient de trouver la gêne. Mais fais à Avignon ce que je fais à Orange. Viens passer quelques jours avec moi ; je te mettrai au courant pour que tu n'aies pas à chercher ; je te graverai quelques planches ou je te prêterai des miennes. Si tu n'as pas d'argent, j'en ai à te donner. »

La chose fut vite accordée, comme vous le pensez bien. Quelques temps plus tard, Marius et sa famille vivaient à Avignon par le même moyen que Joseph et sa famille à Orange. Qui mieux est, il arriva qu'ayant su se créer des débouchés plus grands, plus nombreux, au bout de trois ans Marius avait plusieurs ouvriers travaillant avec lui à Avignon, tandis que Joseph travaillait encore tout seul à Orange.

Disons-le tout de suite, et peut-être aurons-nous occasion d'y revenir, Marius était plus homme de négoce, et Joseph plus homme d'industrie. Disons aussi que, pendant ces trois ans, les affaires avaient un peu changé d'assiette. Les grandes secousses du dedans touchaient à peu près à leur fin, et on avait tant chômé que force était bien au commerce de reprendre quelque élan.

Quoi qu'il en fût, Marius ne voulut pas être alors en reste de vive

Digitized by Google

amitié envers l'homme qui était le premier auteur de sa réussite. A son tour, il vint le voir.

« Ecoute, lui dit-il, tu ne fais que vivoter : il faut que maintenant nous tâchions tous deux de marcher plus largement, car le temps est venu où ça doit être possible. Fabriquant en plus grand et avec quelques avances, on doit fabriquer à meilleur compte et mieux. Nous ne devons plus penser à ne faire que pour notre propre vente. Les marchands des environs commencent à venir s'approvisionner chez moi; et de jour en jour ça ne peut qu'augmenter. Ne nous associons pas, puisque ton idée est que ça risquerait de nous brouiller. Et d'ailleurs, mon idée est que nous n'ayons pas besoin de rendre moins gros en les partageant les bénéfices que nous pouvons avoir en entier. Je viens de louer pour peu d'argent à Avignon, au bord de la Sorgue [1], dont les eaux sont excellentes pour notre travail, un des anciens couvents qu'on a vendus. Il y aurait là de quoi faire une fabrique de cent-cinquante à deux cents ouvriers. Tu comprends que c'est trop pour moi; mais j'ai songé à te dire d'en prendre la moitié. Le partage est, du reste, facile à établir par la disposition des bâtiments. Tu viendras; nous aurons chacun notre maison. Si tu n'as pas assez d'argent, je t'en donnerai. Ne t'inquiète pas du loyer, il est à mon nom. Si tu veux quelquefois me conseiller pour la disposition des genres, où je sais que tu t'entends mieux que moi, tu me feras plaisir. En retour, je chercherai pour toi aussi bien que pour moi l'écoulement de nos marchandises, et je le trouverai bien, je t'assure, proche ou loin; c'est mon affaire, ça. Voilà : nous serons voisins, nous serons amis toujours; nos femmes, nos enfants se verront, se fréquenteront, s'aimeront; ça fera deux maisons en une. Et en allant selon nos moyens, pas trop vite, mais pas trop doucement, à la garde du bon Dieu, qui sait ce qui peut advenir !..... »

Ce qu'il advint, je veux vous le dire tout de suite. Il advint que cinq ans plus tard, les bâtiments de l'ancien couvent, coupés en deux tènements distincts, formaient deux belles fabriques toutes pleines d'ouvriers, travaillant sans relâche pour suffire aux débouchés qui s'ouvraient de toutes parts.

L'époque était loin où les deux amis chamarraient à la diable, chacun de leur côté, quelques aunes de toile. Alors c'était par charretées qu'on venait prendre à la porte des deux fabriques les balles de fichus très joliment imprimés; c'était presqu'à pleins bateaux qu'on les chargeait, en juin et en juillet, sur le Rhône pour la grande foire de Beaucaire. Des montagnes de marchandises, quoi! Et je

[1] La Sorgue est une rivière formée par la fontaine de Vaucluse, et dont deux bras traversent Avignon.

Digitized by Google

n'ai pas besoin de vous faire remarquer que ces montagnes étaient de vraies mines à profits.

Bref, voilà comment il arriva que le petit Marius, fils du graveur, et le petit Joseph, fils de l'imprimeur, qui étaient nés de pauvres ouvriers, se trouvèrent en peu de temps fils et filleuls de riches fabricants.

Le petit Marius, quand son père le graveur quitta Orange, n'avait guère que trois ans et demi, et, s'il n'y était pas retourné quelquefois depuis, il ne lui serait certainement resté que peu de souvenirs d'un pays qui est cependant bien fait pour en laisser beaucoup, avec toutes ses vieilles ruines, son arc de triomphe, son cirque [1], ses arènes; sa montagne du château qui domine la ville et les environs; sa Meyne, cette jolie rivière qui coule si claire, si fraîche, au milieu des prés, sous les saules aux grosses têtes rondes, et sous les hauts peupliers pointus; mais ce que le petit Marius se serait certainement rappelé, c'est qu'à Orange ses parents et lui habitaient, dans un des plus vieux quartiers de la ville, une rue étroite, une maison sombre, d'où l'on ne voyait que la maison d'en face; il aurait eu aussi ce souvenir que là il vivait assez seul et renfermé, car sa mère, qui n'aimait pas à le laisser courir avec les enfants du voisinage, ne le menait guère non plus en promenade, étant très occupée, et par les soins de son petit ménage, et par l'aide qu'elle était obligée de prêter à son mari dans ses travaux.

La différence fut grande pour le petit Marius entre cette vie et celle qui l'attendait à Avignon. Les bâtiments de l'ancien couvent, qui avaient été divisés en deux parties, étaient entourés d'un immense et très joli jardin clos, qu'on avait laissé d'une seule tenance, et où il put tout à son gré, à toute heure, courir, jouer, sauter, jardiner. De plus, il avait trouvé là, pour compagnon naturel, le petit Joseph, le filleul de son père, le fils de son parrain, qui, étant son aîné de deux années, en comptait par conséquent cinq et demie.

A vrai dire, ce petit Joseph était un garçon assez froid et contenu, même à cet âge, où ordinairement on ne l'est guère; mais la compensation s'établissait par ce fait que le petit Marius était, lui, tout d'abandon.

J'ai quelquefois entendu des commères prétendre, je ne sais trop par quelle raison, qu'on voit presque toujours les enfants tenir du caractère de leurs parrains. Dieu sait comme Joseph faisait mentir ce singulier dicton! En fait, le parrain de Joseph, le père de Marius, était un homme extrêmement posé et réfléchi, peu discoureur, et,

[1] A l'époque où se rapporte le narrateur, la ruine qui, dégagée, a été reconnue pour un théâtre était encore regardée généralement comme les restes d'un cirque romain.

Digitized by Google

devant les étrangers, d'une timidité de demoiselle; mais avec les siens, avec les gens qu'il connaissait, qu'il aimait, quand le souci du travail ne l'accablait pas trop, il riait, causait, se livrait à une douce gaieté, et, enfin, se confiait de tout cœur. Puisque j'en ai l'occasion, laissez-moi vous dire aussi que sa femme, la mère du petit Marius, qui aimait son mari par-dessus tout, avait ou tâchait d'avoir à peu près le même caractère que lui. C'était sa façon d'aimer, à cette digne et tendre femme, façon d'aimer qui en vaut bien une autre, n'est-il pas vrai?

A plus juste titre, les fils pourraient tenir de leur père, et ce n'était pas cependant du sien que tenait le petit Joseph. Non, car, à l'opposé de son ami, le parrain du petit Marius était bien l'être le plus remuant, le plus décidé, le plus bruyant, le moins recueilli, qu'il fût possible de rencontrer.

L'ancien graveur était grand, sec, sans vive coloration; il avait le parler calme, la voix douce; son ami, l'ancien imprimeur, était petit, boulot, trapu, d'un teint de feu; sa voix sonnait comme clairon, et on aurait dit que les paroles, faisant foule dans sa bouche, se battaient à qui sortirait la première.

Avisé aux affaires, mais en deçà de la parfaite honnêteté toujours, même au temps de sa richesse, il demeura simple et franc de cœur. C'était chez lui une affectation de tenir à laisser deviner sa première condition, presque une manie, dont certainement je vous reparlerai.

Il lui arrivait de s'emporter à danser sur place et en avoir les oreilles bleues. Et alors Dieu sait le beau chapelet provençal qu'il égrenait; mais même quand il était tout à fait de sang-froid il avait un juron (d'ailleurs, presque tous les hommes du midi en ont un) qu'il répétait sans cesse. Jamais il ne desserrait une fois les lèvres sans laisser échapper tout d'abord un « coquin de sort! » bien appuyé, bien ronflant. « Coquin de sort, il fait chaud! Coquin de sort, comment vas-tu ce matin? Coquin de sort, j'ai envie d'aller là. » Et toujours coquin de sort!

Ce parrain aimait autant son filleul qu'il pouvait aimer son propre fils, et je devrais dire qu'il montrait même cette affection plus que n'aurait su le faire le père du petit Marius. Jamais il ne rencontrait l'enfant de son ami sans le prendre dans ses bras, sans l'embrasser à pleines joues, sans lui dire qu'il était un gentil garçon, un brave petiot.

« Coquin de sort! je voudrais bien voir que le petiot de mon ami Joseph ne fût pas aussi mon petiot à moi! »

Et montrant son fils :

« Coquin de sort! disait-il à Joseph, ce petiot-là, c'est autant à toi qu'à moi, et ton Marius c'est mon Marius. Il n'y a pas de diffé-

Digitized by Google

rence. On les mettrait tous deux dans un sac et on tirerait les yeux fermés, le premier qui viendrait, ça serait toujours le mien ou toujours le tien..... Eh! eh! oui, c'est comme ça! »

Et il riait à faire trembler les vitres. Et il recommandait au petit Joseph d'aimer bien le petit Marius, et au petit Marius d'aimer bien le petit Joseph.

L'amitié qui le liait avec son ancien camarade d'école et d'atelier était vraiment pour lui quelque chose de grand, de haut, qui primait tout; et il voulait que tout contribuât à la rendre plus entière, plus solide.

Oh! le brave homme! l'excellent homme!

Enfin! il faut bien le dire, c'était de sa mère que le petit Joseph tenait son caractère concentré et un peu couvert, non pas que celle-ci fût ni fausse, ni mauvaise, ni égoïste, car jamais la mère du petit Marius, son amie d'enfance, n'eut, que je sache, à lui reprocher le moindre manque d'amitié. Je ne dirai pas non plus que le fils se montrât jaloux du partage d'affection que son père semblait faire, car on n'en vit jamais rien paraître; mais enfin le naturel de la mère était d'aimer, comme on dit, à garder, même dans les choses les plus ordinaires, son petit quant à soi, et le fils lui ressemblait sur ce point. Ce qui n'empêchait nullement les deux enfants de mettre à profit les heures, une fois qu'ils étaient lâchés ensemble dans le clos herbeux et feuillu du vieux couvent. Un beau temps pour le petit Marius que ce temps-là! Mais il devait en connaître un plus beau encore. Arrivons-y bien vite.

Dix-huit mois environ après l'arrivée de l'ancien graveur, la famille de l'ancien imprimeur s'augmenta. Une petite fille vint au monde. Au moment de cette naissance, le petit Joseph et le petit Marius étaient dans le jardin, ainsi que le père de Marius, chargé sans doute de retenir les enfants loin de la maison, où l'on n'avait que faire de leur présence.

Tout à coup, ils virent arriver le père de Joseph, qui sautait, gambadait, levait les mains en faisant clapoter ses doigts; on eût dit d'un fou, tant sa joie était grande, extravagante.

Aussitôt qu'il les aperçut : « Coquin de sort! se mit-il à crier, une fillotte, mes enfants, une fillotte! Joseph! Marius! Joseph! une fillotte, coquin de sort, une fillotte! »

Et, courant à eux les bras écartés, il les y prit, les y serra tous trois à la fois, embrassant son ami, embrassant le petit Joseph, embrassant le petit Marius.

Il suffoquait, il avait le visage baigné de larmes et de sueur; il s'essuyait le front, il s'essuyait les yeux; il piétinait, il s'agitait, il

Digitized by Google

soufflait, puis il parlait avec tant d'emportement qu'on le comprenait à peine :

« Entends-tu, Joseph? disait-il au graveur, entends bien, une jolie mignonne pour nous deux ; je n'aurais pas voulu un garçon, ni toi non plus, n'est-ce pas?.... Entends-tu? disait-il au petit Marius, une sœur, une *sœurette* pour toi et pour Joseph!.... Entends-tu? disait-il au petit Joseph, une *sœurette* pour toi et pour Marius!.... Mais coquin de sort! venez, venez donc la voir, l'embrasser! elle est grosse! elle est mignonne!.... »

Et il les emmenait et il les poussait devant lui, et, chemin faisant :

« Coquin de sort! disait-il encore à son ami, qu'il tenait par le bras, il n'est pas question de la baptiser, puisqu'il n'y a plus d'églises ; mais encore faut-il qu'elle ait un nom. Je lui en veux donner deux. Celui de ta femme, Fanchette, et celui de ton garçon, de notre garçon, Marius..... Non, Maria..... Oui, Maria. C'est ça..... Hein! tu comprends : Marius, Maria, ça sera gentil comme tout ; ça ira tout seul. »

Puis, se reprenant : « Mais coquin ne sort! pourquoi diable n'achèterais-tu pas une fillotte aussi, toi? Nous l'appellerons Joséphine, tout naturellement. Il y aurait ainsi Marius et Maria, Joseph et Joséphine..... Hein! compère, comme ça serait drôle, ça! Ils pousseraient ; ils grandiraient ensemble ; ils s'aimeraient, ça va sans dire. Et puis..... eh! eh!.... on dit qu'il faut bien se connaître..... J'espère qu'ils se connaîtraient, ceux-là..... Eh! eh! c'est dit, tu achèteras une fillotte. »

Et il riait encore, et il entraînait de plus en plus vite tout ce monde, qu'il était venu chercher pour leur faire admirer la nouvelle arrivée.

Le petit Marius l'entendait parler, ne perdait pas une seule de ces paroles, mais il était surtout préoccupé de l'idée de cette petite sœur qu'il allait avoir. Ce qu'il pensait, ce qu'il sentait ne pourrait guère se redire. C'était une espèce de doux rêve qu'il faisait en plein soleil, comme quelque chose des contes bleus qu'il avait entendu conter, et qui, tout à coup, se trouvait devenu vrai..... C'est difficile à expliquer.

Quand ils entrèrent dans la chambre, c'était la mère du petit Marius qui tenait la petite fille emmaillottée sur ses bras :

« Embrasse-la, cria le père à son filleul, c'est ta petite sœur. »

Et il dit aux autres :

« Je veux que ce soit Marius qui l'embrasse le premier. »

Alors sa mère la lui tendit. Le petit Marius regarda fixement cette mignonne, qui ouvrait vers lui ses petits yeux bleuâtres..... Puis, tout d'un coup, il se prit à pleurer, à sangloter.

Digitized by Google

Autour de lui l'on se disait :

« Qu'a-t-il donc ? »

Le parrain de Marius était tout consterné. Sa femme lui dit :

« C'est peut-être qu'il est jaloux.

— Et de quoi ?

— Parce que sa mère tient la petite. »

Aussitôt le petit Marius de crier, en essuyant vivement ses yeux :

« Oh ! non, oh ! non ! »

Il ne savait pas encore comprendre qu'il pleurait de joie pour le dire.

Et se penchant sur la petite, il l'embrassa, l'embrassa doucement cependant pour ne lui pas faire du mal.

En cet instant, le parrain dit à une femme qui était là, la releveuse : « Eh bien ! savez-vous, puisque Marius n'aime pas sa petite sœur, il vous faudra la remporter. » Et la femme fit un pas comme pour la prendre. Mais alors le petit Marius s'élança, se jeta si furieux contre elle qu'il faillit la faire tomber à la renverse. Le parrain éclata de rire, et pendant ce temps le petit Marius embrassait de plus belle sa petite sœur.

Maintenant, que vous pourrais-je dire des quelques années qui suivirent, sinon autant de choses qui vous paraîtront certainement des riens, tandis que pour le petit Marius c'était autant d'événements importants.

Demandez à votre bonne mère, qui vous a nourri, bercé, qui a veillé sur vous pendant toute votre enfance, demandez-lui qu'elle vous conte l'histoire détaillée de votre enfance; vous l'embarrasserez fort ; elle ne saura guère trouver rien qui semble devoir vous intéresser. Et pourtant vous lui ferez avouer qu'elle a eu tous les ennuis, toutes les joies, toutes les surprises, tous les mécomptes, toutes les appréhensions. Ainsi du petit Marius, car on peut bien affirmer que la mère ne fut pas plus que lui attentive et intéressée à tout ce qui concernait sa petite sœur.

On ne pouvait plus le garder chez son père, c'était auprès de Maria qu'il voulait être toujours ; il ne fallait pas qu'un autre que lui chantât pour l'endormir. Quand elle pleurait, il était affligé ; c'est lui qui eut son premier sourire ; son premier signe d'intelligence, c'est lui qui le lui fit donner en se retournant à l'appel de son nom, qu'il ne cessait de lui répéter à l'oreille. Et quelle joie quand il vit qu'elle l'entendait !

Tenez, par exemple, elle était gâtée, dorlotée, comme vous pensez bien, la petite tant chérie, et, comme tous les enfants, même les plus jeunes, elle ne manquait pas de le comprendre. Voilà que pour

Digitized by Google

faire sa sieste du jour la fantaisie lui prit, à une certaine époque, de ne plus vouloir être mise dans son berceau, mais de vouloir être gardée sur les bras, sur les genoux. Il n'y avait pas moyen de la tromper. Tout en se laissant aller au sommeil, de temps en temps, elle entr'ouvrait les yeux pour s'assurer qu'on la tenait; si elle se voyait posée dans ses couchettes, c'étaient des cris à tout fendre. On disait bien : « C'est de la malice, du caprice, il faut la déshabituer, la guérir..... » Mais elle pleurait tant, qu'on cédait toujours.

Alors la mère, qui n'avait pas toujours le loisir de faire au gré de la petite exigeante, la mère disait à Marius, qui était toujours là : « Tiens-la. » Et, assis sur quelque chaise basse, les genoux haussés, un bras plié sous la tête de sa Maria, les yeux fixés sur ses petits yeux fermés, ne soufflant mot, de crainte de l'éveiller, la balançant pour l'endormir mieux, il la tenait, la regardait quelquefois pendant deux ou trois heures.....

Il va sans dire que son assiduité auprès de la sœur était cause qu'il appartenait beaucoup moins au frère; mais, comme Joseph avait alors quelque sept ans, il allait à l'école, et trouvaitl là des camarades de son âge dont la compagnie devait lui faire aisément oublier celle de Marius. Quelquefois cependant, les jours de congé, il venait se réclamer de lui, mais il était rare que Marius n'eût pas affaire auprès de Maria; alors Joseph s'écriait :

« Eh diable ! toujours Maria. »

Et il s'en allait jouer seul. Marius n'y prenait pas garde. Mais le parrain qui, de temps en temps, surprenait la mauvaise humeur de Joseph, et qui voyait la fidélité de Marius à Maria, le parrain venait tout content, tout rayonnant à son filleul, et se frottant les mains :

« Coquin de sort, lui disait-il, laisse-le aller; tu as raison, toi, aime-la bien, soigne-la bien, tu entends, fillot, tu entends? »

Et il s'éloignait, comme s'il eût dit quelque chose de très grave au petit Marius, et comme s'il eût été convaincu que le petit Marius l'avait parfaitement compris.

Un jour, Maria pouvait avoir un an, elle était assise par terre sur un tapis; le petit Marius était devant elle, s'agenouillant, se couchant, se levant, se courbant, lui donnant des joujoux qu'elle jetait, qu'il rattrappait et qu'il lui redonnait pour qu'elle les jetât encore, faisant enfin mille singeries pour la distraire, l'égayer..... A un certain moment, il entend derrière lui un léger bruit de toux ; il se retourne et aperçoit son parrain qui, appuyé contre la porte, le regardait de ses gros yeux écarquillés, qui étaient rouges, et, sur les joues du brave homme, il voit deux larmes qui coulaient.

Aussitôt, se levant et courant à lui :

« Qu'avez-vous donc, mon parrain, vous pleurez. »

Digitized by Google

Alors, le parrain saisi, embarrassé, passe une main sur ses yeux, puis enlève le petit dans ses bras, le baise bien fort sur les deux joues, lui dit d'une voix toute drôle :

« Aime-la bien, oui, aime-la bien. »

Puis il repose le petit à terre, et il s'en va.

Ça n'était pas clair pour le petit Marius, si peu clair, qu'il alla en toute hâte conter la chose à sa mère pour savoir si, sans le vouloir, il n'avait pas fait de la peine à son parrain qu'il avait vu pleurer. Sa mère lui affirma que ce devait être le contraire. Sans bien comprendre, il fut rassuré.

Ceci pour vous montrer combien le parrain était aise de l'amitié qui semblait se former entre les deux enfants.

Ajoutons, sans plus tarder, que du moment où elle put témoigner de l'amitié, la petite Maria ne manqua pas de laisser voir une préférence pour Marius. Elle se développait, elle prenait de la connaissance. Son premier pas, ce fut à la main de Marius qu'elle le fit; ses premiers mots un peu distincts, ce fut Marius qui les lui fit prononcer. Quelle fête le jour où il entendit qu'elle disait quelque chose qui voulait ressembler au nom de Marius! Si vous l'aviez vu courant partout pour répéter ce qu'elle avait dit!

Du moment qu'elle marcha, vous dirais-je les longues promenades à petits pas dans le grand clos, et les fleurs cueillies pour elle, et les petits cailloux, et le sable remué?

On lui avait fait faire un petit cabriolet. Combien de fois Marius a-t-il mouillé son visage à la traîner! D'ailleurs, elle ne voulait pas d'autre cheval que lui. Etait-il fier!

N'allez pas croire, sur une ou deux remarques que j'ai faites, qu'elle fût volontaire, capricieuse, entêtée; non, toute choyée, toute vive qu'elle était, car elle avait du sang de son père, jamais plus doux, plus docile caractère, quand toutefois on ne s'avisait pas de la contrarier au sujet de sa préférence pour Marius. Ajoutez qu'elle était, de l'avis de tous, de ses parents comme des étrangers, une très jolie enfant; ces fins cheveux bruns bouclaient; son visage était gentiment allongé, ses lèvres avaient la rougeur de nos grenades en fleur; ses yeux brillaient profonds et éveillés..... et les ans ne devaient faire que l'embellir encore. A six et huit ans, alerte fillette, les passants se retournaient pour la regarder. A quatorze ans, elle était déjà entièrement formée, et on l'avait surnommée la *perle de la Sorgue*, sans doute parce que, pour aller de leur demeure dans la rue, il fallait traverser la rivière sur une espèce de petit pont encaissé, et que, comme on ne la voyait jamais paraître qu'à l'issue de ce pont, elle semblait, fraîche et belle ainsi qu'une perle, sortir de la Sorgue.

Digitized by Google

Là où l'on vit combien était déjà fort l'attachement des deux enfants, ce fut un jour où Maria, qui pouvait avoir environ trois ans, fut prise d'une de ces maladies où passent tous les enfants, et qui se gagnent des uns aux autres : quelque rougeole. On dut les séparer, chose qu'on n'avait pas osé faire plus tôt, bien qu'on se dît qu'il était temps pour Marius d'aller à l'école.

Plus âgé qu'elle, et déjà à même d'entendre le raisonnement, Marius avait consenti, avec une grande affliction toutefois, à rester pendant quelques jours séparé d'elle. Mais quand il fallut en obtenir autant de la petite malade, ce fut autre chose. Elle appelait Marius, elle criait, elle sanglottait, elle voulait aller le chercher, et par conséquent sortir de ce lit où le médecin avait bien recommandé de la retenir. Elle se mettait enfin dans une telle agitation, qu'on pouvait craindre qu'elle n'aggravât dangereusement son mal.

La voyant en cet état, le pauvre parrain se désolait, et cependant, non-seulement il n'osait pas demander aux parents de Marius de le ramener, mais encore, quand ils le lui offrirent d'eux-mêmes, il le leur défendit, ne voulant pas avoir à se reprocher les suites de cette complaisance. Mais la petite ne se consolait pas; elle n'admettait aucune des raisons qu'on lui donnait, et le médecin même commençait à s'inquiéter.

Alors, la mère de Marius imagina de jouer une espèce de petite comédie. Il n'y a que les mères pour savoir sauver les enfants. Le parrain étant prévenu, qui se tenait auprès de la malade, et qui l'avait préparée à ce qui allait arriver, l'on mena le petit Marius dans une chambre, qu'une autre chambre séparait de celle où était Maria, pour qu'à cette distance la voix parût plus lointaine. Le parrain avait fait entendre à sa fille que Marius était allé au ciel, chez le bon Dieu, demander au petit Jésus, au petit Noël, des bonbons, des joujoux, qu'un ange apporterait à Maria, si elle voulait bien se laisser soigner et bien être tranquille. Il acheva en lui disant qu'elle pouvait l'appeler pour s'assurer de la chose.

Elle appela, en effet, Marius, qui, répétant ce qu'on lui avait appris, confirma ce qu'avait dit le père. Il lui dit enfin, toujours de loin, à travers les portes, qu'il allait lui envoyer par un bel ange le seul joujou qui fût achevé, et qu'il restait au ciel pour veiller à ce qu'on ne négligeât pas d'achever les autres. Puis on vint à la porte, où l'on prit des mains du bel ange le joujou envoyé par Marius, et que Maria trouva d'autant plus joli qu'il venait de son ami. Elle aurait bien voulu voir aussi l'ange; mais on lui dit qu'il s'était envolé, et on lui promit qu'on tâcherait de retenir le premier qui viendrait..... Que sais-je? tant y a qu'on la consola, et qu'alors elle ne fut plus qu'impatiente de revoir Marius.

Digitized by Google

Ce résultat obtenu, et la séparation étant en partie consentie des deux parts, l'on songea à en profiter pour envoyer Marius à l'école avec Joseph.

Par ce fait qu'ils partaient et revenaient ensemble deux fois par jour, le lien un moment relâché entre eux aurait dû se resserrer. Mais comme, en deux ans d'école, Joseph avait fait quelques progrès, et que Marius était encore complétement ignorant, Joseph affectait de regarder Marius de sa petite hauteur. La vanité était son défaut. Quoiqu'il n'eût qu'une dizaine d'années, il savait fort bien que son père était riche; il s'en vantait, il l'eût répété à ceux qui ne le lui demandaient pas.

Joseph était un de ces enfants qui, de très bonne heure, tiennent à prendre l'air et la tournure âgés. Sa mère, secrètement aise de le voir dans ces dispositions, l'habillait de telle façon qu'il n'avait qu'à porter la tête haute, à mettre la main dans son gousset, à se dandiner un peu, pour avoir tout à fait l'encolure d'un petit jeune homme, et il n'y manquait pas.

Un trait vous donnera une idée nette de son caractère; mais il faut vous dire d'abord que, dans le Midi, le patois, ou plutôt la langue provençale, est à peu près généralement employée dans toutes les classes [1].

Allez dans les meilleures familles, je dis les plus riches, entrez au café, au cercle où se réunissent les négociants, à peine entendrez-vous quelques mots de français. Raison de plus pour qu'il en fût ainsi chez ces gens, qui n'étaient autres que de braves ouvriers rapidement enrichis.

Le père et la mère de Joseph, aussi bien que le père et la mère de Marius, ne se servaient jamais entre eux que du patois, et le parrain — quand je dis le parrain, vous savez qu'il s'agit de l'ancien imprimeur, père de Joseph et parrain de Marius — le parrain plus encore que tous les autres, lui, l'homme simple par passion, qui aurait, je crois, cru commettre un énorme péché d'orgueil en face d'un ouvrier du pays, s'il lui avait adressé la parole en français.

A quatre ou cinq ans, la petite Maria savait-elle quatre ou cinq mots de français? je n'en voudrais pas parier, et en tous cas ce n'eût pas été le petit Marius qui eût songé à les lui apprendre.

Et cependant, du moment où Joseph eut quelque peu fréquenté l'école, et du moment surtout où il eut compris qu'il était le fils d'un gros fabricant, de ce moment, il parut avoir complétement oublié le patois, que tous parlaient dans la maison de son père.

[1] Au moins en était-il ainsi à l'époque dont parle le père Victor.

Digitized by Google

Quelquefois le père remarquait cette affectation, et alors il ne ménageait pas la vanité de son fils :

« *Dzoset, moun pitzot*, lui disait-il, *sias un asé di voulé parla in moussu.* (Joseph, mon petit, tu es un âne de vouloir parler en monsieur.)

Mais la mère, se partageant en quelque façon, pour qu'il ne prît pas trop garde à ce travers qu'elle approuvait : « *Eh! laïsso-lou!* » disait-elle en patois à son mari ; et, embrassant son fils : « C'est pour rire, ce que ton père en dit, » lui murmurait-elle à l'oreille, en se servant du même langage que lui.

Et Joseph continuait à parler en *monsieur;* mais Maria ne pensa pas même à l'imiter.

Nous allons quitter cette époque d'enfance ; mais auparavant, encore un fait pour montrer une fois de plus les idées, les visées du parrain.

On venait de r'ouvrir les églises. Maria avait cinq ans et demi, le petit Marius en avait par conséquent dix environ.

Le parrain, qui n'était rien moins que dévot avant la révolution, et qui n'avait pas eu l'occasion de le devenir depuis, le parrain parla tout-à-coup de faire baptiser sa fille ; mais cela de telle façon, avec une telle hâte qu'on aurait cru que la chose ne pouvait se remettre d'un mois, d'une semaine. Il le fallait tout de suite. La petite ne devait pas rester plus longtemps en cet état. Les églises n'étaient pas r'ouvertes pour qu'on négligeât de s'en servir..... Personne ne s'opposa à son désir. Vous avez compris, n'est-ce pas, que le parrain et la marraine, ce devaient être Marius et sa mère.

Jour est pris. Un beau dimanche d'été, l'après-midi, l'on part de la maison pour se rendre à l'église. Maria était toute en mousseline blanche, un grand voile tombait jusqu'à ses pieds. Etait-elle jolie ainsi! Dieu sait si, dans ce frais costume, elle se redressait, si elle cherchait à se regarder, la petite coquette ; si elle prenait garde à ce qu'on ne la chiffonnât pas en passant près d'elle, car elle était naturellement fort soigneuse. Quant à Marius, il avait ce jour-là l'air presque aussi homme que Joseph. Un parrain doit être gravement vêtu.

Ils marchaient, Marius et Maria, l'un à côté de l'autre, se donnant le bras, ma foi. Le parrain l'avait voulu. Le brave homme venait derrière, donnant le bras à la mère de Marius, à qui il disait d'une voix attendrie par l'émotion :

« Coquin de sort! sont-ils bien comme ça! hein! dites donc, commère? Voilà, je voulais les voir ainsi. Il me semble que j'ai dix à douze ans de plus, et qu'alors..... Je veux dire qu'il y a d'autres

Digitized by Google

sacrements à recevoir que le baptême. Vous m'entendez bien, commère ; vous m'entendez bien ? »

Du moment où, sans les énoncer en propres termes, il déclarait aussi clairement ses intentions, la mère de Marius crut pouvoir lui faire observer en souriant qu'à l'époque dont il parlait, la qualité de parrain et de filleul serait peut-être un empêchement pour obtenir l'autre sacrement. Alors donnant la vraie mesure de sa dévotion :

« Bah ! bah ! fit-il, vous savez bien qu'avec les *calotins*, moyennant deniers, on a toutes les dispenses. »

En somme, c'était tout simplement afin de pouvoir contempler ces deux enfants parés comme pour une autre fête, marchant l'un à côté de l'autre, entrant à l'église, puis revenant à la maison prendre place au haut bout de la table pendant le festin, qui attendait, que le brave homme avait décidé cette cérémonie. C'était un rêve dans l'avenir qu'il avait voulu faire tout éveillé.

Mais n'oublions pas un petit détail. A l'église, au moment où le prêtre lui versa l'eau sur le front, voilà tout à coup que Maria, qui jusque-là avait gardé la plus louable contenance, se mit à pousser un grand cri, en se reculant, en écartant les bras. On l'entoure, on se demande ce qu'elle peut avoir ; mais elle, montrant une longue traînée humide au bas de sa robe : « Eh ! criait-elle en sanglottant, eh ! *m'a tout bagna moun dzupoun !* (il — le prêtre — a mouillé tout mon jupon.) »

Le prêtre ne fut pas le dernier à sourire du désespoir de la petite soigneuse ; mais on eût toutes les peines du monde à la consoler de l'accident arrivé à sa belle toilette. De retour à la maison, elle pleurait encore à demi-voix, en répétant : « *M'a tout bagna moun dzupoun !* »

Et Dieu sait si ce jupon mouillé fut oublié dans les deux familles. *M'a tout bagna moun dzupoun*, revenait à tout propos, et toujours on s'en égayait d'aussi bon cœur.

Cinq années se passèrent.

Les idées du parrain, quoiqu'il ne les imposât pas, faisaient souvent loi dans la petite communauté. Le parrain ayant déclaré que son fils Joseph était assez instruit le jour où il sut à peu près dicter une lettre de commerce et chiffrer sans trop de difficultés, il s'ensuivit que Marius fut, lui aussi, retiré de classe quand il eut acquis ce savoir.

A vrai dire, il n'eût pas demandé mieux cependant que d'y rester. L'étude lui plaisait, et le commerce ne lui souriait nullement. L'industrie même proprement dite n'avait pas beaucoup d'attrait pour lui ; il ne se sentait fait ni pour trafiquer, ni pour commander à

Digitized by Google

des ouvriers, et c'était ce qui devait lui échoir en quittant l'école.

A cela il eût de beaucoup préféré une profession toute d'intelligence ou de reflexion. Il eût rêvé d'être médecin, ingénieur, architecte..... médecin surtout. La tâche lui semblait belle, intéressante, honorable, de travailler à soulager ses semblables, de les assister dans leurs souffrances. Ces goûts d'étude, ces envies de savoir, il les tenait de son père, dont tous les loisirs étaient donnés à des lectures sérieuses et instructives. La mère aurait été d'avis qu'il fût laissé libre de suivre ses penchants, et le père lui-même ne s'y fût pas trop opposé : n'eût été l'intervention du parrain, qui ne connaissait rien en dehors, ni au-dessus d'une belle et nombreuse fabrique, bien active, bien productive. D'ailleurs ces établissements que les pères avaient créés avec tant de bonheur, fallait-il donc que les enfants ne les fissent pas prospérer à leur tour ? Quand ils se retireraient, eux, pour vivre de leurs rentes, à l'époque où leurs enfants seraient grands, mariés, cette idée-là marchait toujours en avant, leur faudrait-il donc ne plus voir agir, remuer ce monde d'ouvriers qu'ils aimaient, et dont ils étaient aimés ?.... Que sais-je ? cent raisons, mille raisons, ou plutôt une seule qui l'emporta sur toutes, et qui fit qu'au sortir de la classe, à quatorze ans, Marius commença, sous son père, son noviciat de chef de fabrique, comme Joseph l'avait depuis deux ans commencé sous le sien.

Notons pourtant que les deux maîtres n'adoptèrent pas le même système pour former leurs élèves. Le parrain, essentiellement homme de commerce, d'affaires, tourna d'emblée son fils du côté du comptoir. L'entente de la fabrication devant, disait-il, venir petit à petit, et comme par la force des choses. Le père de Marius, lui, préoccupé surtout de la bonne production, voulut que son fils, avant de s'occuper de trafiquer des marchandises, sût par lui-même en détail comment elles se fabriquaient. Il le mit donc d'abord à l'atelier de gravure, où il devait passer deux ans, de là il entrerait pour une année à l'imprimerie, puis une année aux teintures, et enfin à dix-huit ou dix-neuf ans il deviendrait commerçant et prendrait l'autorité sur ces ouvriers dont les travaux lui seraient familiers.

Bien que suivant une route différente pour arriver au même résultat, les deux vieux amis ne se désapprouvaient pas l'un l'autre. « Il a son idée, j'ai la mienne, disaient-ils chacun de leur côté ; il a sans doute raison, comme sans doute je n'ai pas tort. »

Ce singulier raisonnement pouvait d'autant mieux leur sembler juste à tous deux, que de même que le père de Marius était obligé de se reposer sur un entrepositaire entendu de l'écoulement de ses produits ; de même le parrain confiait la conduite de ses ateliers à un maître ouvrier capable.

Digitized by Google

D'ailleurs, quoique voisines, et pour ainsi dire sœurs, les deux fabriques avaient deux clientèles toutes distinctes. Chez le parrain se confectionnaient les articles très courus de pacotille, pour dire le mot. De l'autre maison sortaient des ouvrages plus soignés, de meilleur goût. Le dicton commercial du parrain était : « Pourvu que ça se vende c'est assez beau, c'est assez bon. » Et son voisin disait : « Pour que ça se vende, il faut que ce soit bon, il faut que ce soit beau. »

Ainsi, l'absence complète, et presque toute naturelle de concurrence, venait en aide à l'ancienne et profonde amitié, pour rendre encore plus parfaits, plus entiers les bons rapports qui existaient entre les deux familles. Tous les dimanches régulièrement, l'on se trouvait réunis à table une fois chez l'un, une fois chez l'autre des deux amis. Après le repas, qui avait lieu dans le milieu du jour si c'était en hiver, l'on jouait, l'on jasait, l'on chantait. En été, l'on sortait pour une longue promenade. Le plus souvent alors, c'était vers la *Barthalasse* que l'on se dirigeait.

La *Barthalasse* est une grande île verte, boisée, qui se trouve sur le Rhône, en face de la ville. Là sont établis des guinguettes, des bals champêtres, des jeux. C'est le rendez-vous de la population ouvrière surtout. Les jours de fêtes ou de chômage, il y a foule joyeuse et bruyante.

Le parrain, qui, bien qu'arrivé à une belle aisance, n'avait par exemple jamais consenti à adopter d'autre mise que la veste ronde et la casquette, avait une préférence marquée pour cet endroit, où il se sentait entouré de cette classe dans laquelle il était né et qu'il ne voulait pas avoir l'air de renier. C'était, je vous l'ai déjà dit et même, je crois, répété, sa manie, son idée fixe, de tenir, au contraire de beaucoup de parvenus, à paraître encore ouvrier dans sa richesse.

Sa femme et son fils étaient loin de penser comme lui ; et il les laissait à peu près dire et faire à leur guise sur ce point, donnant pour raison de sa tolérance qu'une femme a, de nature, le droit d'aimer le luxe, et que son fils, étant en quelque façon né riche, pouvait avoir les manières des riches.

Au fond, cela signifiait tout simplement qu'il se sentait trop faible envers les siens pour s'aviser de les contrarier en aucune façon.

« Où allons-nous aujourd'hui ? disait-on en sortant de la maison.

— Eh ! coquin de sort ! à la Barthalasse, pardienne ! » répliquait invariablement le parrain, qui prenait invariablement le bras de sa commère, pendant que son ami prenait celui de sa femme ; et pendant que le petit Marius prenait celui de Maria, qui, quoique de

Digitized by Google

beaucoup sa cadette, n'avait pas trop à se hausser sur ses petits pieds pour marcher à côté de son cavalier.

Joseph, quand il était de la partie, allait le premier, se dandinant, quelque badine à la main, dans sa toilette de jeune élégant. Je dis quand il était de la partie, car il lui arrivait souvent de ne pas en être. Dès qu'il avait eu quinze ans, son père, qui ne savait rien lui refuser d'ailleurs, lui avait permis d'aller se divertir avec des amis qu'il s'était faits en ville, et qui certainement n'appartenaient pas à la classe ouvrière.

L'on partait donc pour la Barthalasse. Dans la foule animée, bruyante, que l'on traversait, c'était à chaque pas des coups de chapeaux des ouvriers des fabriques, que le parrain accostait, à qui il frappait sur l'épaule, touchait dans la main, et qui, en le quittant, faisaient, souvent assez haut pour qu'il les entendît, l'éloge de sa bonhomie, de sa simplicité. Et alors, il fallait voir comme il se redressait, comme il était fier d'avoir été si modeste ! Ça le rendait heureux, et la plupart de ceux qu'il rencontrait le savaient bien.

Pendant une demi-heure, une heure, l'on se promenait autour des danses, à travers les jeux. Puis, gagnant la pointe de l'île, un quartier moins fréquenté, l'on s'installait près du rivage, à l'ombre des peupliers, des saules, pour mettre au pillage quelque panier de fruits, qu'on avait acheté en passant près des marchands. Marius et Maria couraient sur l'herbe, sur le sable. Ils allaient au bord du Rhône regarder l'eau grise couler et faire des ricochets avec les cailloux plats et polis. Ou bien assis ou marchant côte à côte, ils causaient tranquillement, entendant les bruits des violons, des fifres, des chansons, les cris, les éclats de rire : regardant passer les bateaux sur le fleuve, qui écumait contre les arches cassées de ce vieux pont d'Avignon, dont les enfants chantent par tous pays la ronde : devant eux, la ville s'étendait, s'élevait sur l'autre rive, au-dessus des remparts, au-dessous du palais des Papes, avec ses grosses tours brunes, et de l'église Notre-Dame..... Au loin, le fameux mont Ventoux pointait dans l'air bleu, comme un grand entonnoir gris renversé, — gris, quand il n'avait pas mis le blanc bonnet de neige, qu'il met souvent même au milieu de l'été..... Ah ! vraiment, ce temps-là eut de bien belles heures pour le petit Marius !....

Joie, amitiés, espérances : c'est de quoi sa vie fut pleine jusqu'au jour qui accomplit sa quinzième année.

EUGÈNE MULLER.

(La 2e partie à une prochaine livraison.)

Digitized by Google

LA PRÉDICATION CATHOLIQUE ET L'ESPRIT MODERNE

LES CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

DEUXIÈME PARTIE[1]

I

Bossuet a inventé, dit-on, le mot *démagogue*, comme Fénelon celui de *philanthrope ;* mais il eût été bien surpris, pour ne pas dire plus, d'entendre un prédicateur, un moine, un fils du Carmel prononcer en chaire celui de *démocratie* pour en expliquer le sens, « sens honnête, libéral, légitime, respectable, » car il signifie « l'extension des libertés civiles et politiques, l'accession plus ample de tous les citoyens au maniement des affaires publiques, et, autant que cela est possible sur cette pauvre terre et sur cette triste planète, le gouvernement du pays par le pays lui-même. » Aussi « la grande question contemporaine, » celle « qui émeut tous les esprits élevés et tous les cœurs généreux » est-elle « la démocratie [2]. »

[1] Voir 2e série, t. LVI, p. 47 (livr. du 15 mars 1867).
[2] Le P. Hyacinthe, 1re conférence. Décembre 1866.

Digitized by Google

S'il fallait une preuve de plus du courant d'idées imposé à la prédication catholique, on la trouverait dans ces paroles, qui auraient fait frémir l'auditoire il y a seulement cinquante ans. Peut-être avons-nous tort de dire qu'il lui est imposé, il lui est plutôt rendu : le langage qu'il fait naître lui appartient de droit, c'est une liberté qu'elle recouvre. Qu'était-ce que le christianisme dans la première phase de son histoire, sinon l'organisation du peuple par lui-même, je dirais presque de la démocratie par elle-même, en tous cas de la vie sociale par tous et pour tous? Les apôtres, leurs successeurs immédiats, les premiers Pères n'étaient pas nés, comme disait Lacordaire, sous cet escabeau qu'on appelle un trône; sortis des rangs du peuple, ils n'avaient pas puisé à la cour des empereurs les saintes inspirations qui devaient graduellement se formuler en règles et constituer les lois de la morale publique et privée. Un moment vint où ce rôle fut modifié et où le catholicisme, en perdant une partie de ses priviléges et aussi de son glorieux prestige, vit ses rapports avec les masses profondément altérés. Ne cherchons pas s'il eut des torts et quels ils furent; constatons qu'il subissait tout le premier le joug d'une forme sociale et politique dont il avait pu profiter, à certains autres égards, mais dont il n'avait pas été l'instigateur. Aujourd'hui, revenant à sa véritable mission de conseiller du peuple, il parle à la démocratie au nom de la morale religieuse, et il lui parle sans la flatter : elle a ses plaies, il les compte, lui en dit la cause, lui en propose le remède. Il reprend ainsi, ou du moins cherche à reprendre sa place au sommet de l'échelle sociale, et, ce faisant, il use de la liberté que lui assure la forme politique issue de 89. Il serait ingrat s'il niait le progrès : le progrès de la démocratie est le sien, c'est à lui qu'il doit de pouvoir avec liberté, par suite avec autorité, parler de ce progrès même, chercher à quelles conditions il rendra à la grande société française la vigueur qui semble l'abandonner, la force morale qui est aussi un élément de la force matérielle. Le P. Hyacinthe remonte à la source, à la famille, et il lui demande le salut de la démocratie. Celle-ci ne sera réelle et féconde que fondée sur la famille : « Donnez-moi des foyers, et vous aurez des forums! Les pères puissants et obéis chez eux, voilà les vrais citoyens libres, et c'est avec cette forte race qu'on fait les sociétés durables. »

L'élément primitif de la société domestique, c'est la société conjugale, qui a sa première racine dans la loi des sexes, devenue une véritable loi des âmes par un privilége qui n'appartient ici-bas qu'à l'être humain, qui fait l'essence et le principe du mariage, l'amour. Déjà Lacordaire avait parlé de l'amour avec une admirable hardiesse et avec l'éloquence d'un cœur échauffé de toutes les tendresses humaines; le P. Hyacinthe a les mêmes audaces et la même éloquence :

Digitized by Google

« L'amour ! voilà le nom qu'il faut avoir le courage de prononcer quand on veut exprimer l'essence de la société conjugale. Je sais bien que ce nom tombe sous les risées du scepticisme, qui ne connaît pas de plus grande chimère après Dieu que l'amour ; et je sais bien surtout — ô douleur poignante ! — qu'il réveille involontairement dans la pensée le souvenir d'abus sans nombre et de profanations sans égales. Mais qu'importent les abus ! qu'importent les hontes du pécheur ! Grâce à Dieu, mon cœur est resté pur, ma raison est demeurée saine, et moi, prédicateur de l'Evangile, docteur de la raison et du cœur de l'homme, j'ai le droit, j'ai le devoir de nommer l'amour. Oui, l'amour ! Et si les mœurs se perdent, si la famille est minée, si la société domestique s'ébranle et s'incline comme un édifice en ruines, c'est qu'on a oublié de mettre l'amour au fondement de la maison. » L'âme humaine, cette *fille de l'amour éternel*, comme l'appelle Lacordaire, est née pour aimer : l'homme « fait un rêve toujours persistant jusque sous les glaces de la vieillesse, jusque sous les ricanements du scepticisme et de l'immoralité ; un rêve toujours persistant et toujours impuissant ! Il veut aimer. — Il veut aimer pour toujours, et il aime pour une heure ; il veut aimer dans l'âme, et il aime dans les sens ; il veut aimer l'idéal, et il se retrouve toujours en face de la réalité déchue ! — Mais voici venir les chrétiens dont le cœur a été touché par la grâce, par l'action de Jésus-Christ, et les chrétiens ont aimé dans la vérité, dans l'unité et pour l'éternité ! Interrogez nos vieux foyers gaulois, interrogez nos foyers européens, partout où la séve du christianisme a conservé sa vigueur, et ils vous répondront par ce grand écho, tendre et grave, de l'amour conjugal, » qui présuppose et renferme, en les dépassant, tous les autres, et qui est « le dernier mot de l'amour sur la terre, » la « dernière fleur, la fleur la plus exquise, la plus brillante et la plus embaumée du paradis du cœur, » le « dernier fruit, le plus riche et le plus savoureux de cette grande faculté d'aimer..... » Oui, l'amour est religieux, il est sacré ; à lui seul il prouverait, contre les matérialistes et les positivistes contemporains, la divine origine et la fin divine de notre âme immortelle. « Quoi ! vous dites que l'homme ne peut pas sortir du fini par sa raison ? Et moi, je vous dis qu'il en sort non-seulement par sa raison, mais encore par son cœur. Quoi ! vous me dites que l'homme n'est que matière, qu'il est resserré entre un berceau plein de larmes et un tombeau plein de vers, et que, circonscrit dans cette courte et triste existence, il est capable seulement de penser la matière et d'aimer la matière ? Et moi je vous dis : Non, blasphémateurs de la nature humaine ; non, sophistes du XIXe siècle ; non, corrupteurs de ma grande France, de ma grande société, de ma grande civilisation moderne ; non, cela n'est pas vrai !

Digitized by Google

L'homme sort du fini, l'homme émerge de la matière par sa raison, parce qu'il pense Dieu; et par son cœur, parce qu'il aime sa mère, parce qu'il aime sa sœur, parce qu'il chérit son épouse. »

A tous les points de vue, le mariage est la forme exclusive de l'amour chez l'homme, la seule forme qu'il puisse revêtir pour êtr digne de notre nature personnelle. Or, la tendance de la société contemporaine étant de les séparer, le mariage en dehors de l'amour entraîne, par une représaille fatale de la nature humaine contre le préjugé social, l'amour en dehors du mariage. Seulement, l'amour exilé de l'âme, arraché de « ces purs sommets de notre être moral, habités par les joies que la conscience partage avec le cœur, » descend, descend toujours, et, tombant dans le corps, il « n'est plus l'amour, il est la volupté. » La conséquence, c'est l'effacement du type de l'épouse, et la réalisation parallèle du type de « la courtisane, » puisqu'il faut, dans la chaire chrétienne, la nommer par son nom, plus que la nommer, la regarder en face pour la flétrir, mais non sans pitié et sans miséricorde, car la faute n'est pas tout à elle : « dans la dépravation de la femme, en règle générale, l'homme est le grand coupable; » l'homme et la marche du temps. Il est impossible ici de ne pas citer textuellement : « Ce n'est pas la courtisane qui est nouvelle dans le monde; c'est la place qu'elle y occupe. La courtisane, autrefois, était presque exclusivement aristocratique ou royale; quand elle pénétra dans notre France, elle s'y cachait d'abord, plus tard elle s'y montrait sur ces hauteurs privilégiées où l'on se croyait trop souvent au-dessus des lois, au-dessus de la morale elle-même; elle y amassa des orages, on y recueillit des tempêtes..... Trêve à ces souvenirs! paix à ceux qui sont morts! Le flot des révolutions a passé sur les palais et les a lavés dans le sang!..... Aujourd'hui, le règne de la courtisane est plus démocratique. Sans déserter, hélas! les puissants de ce monde, elle élargit sans cesse le cercle de son empire; c'est une étrange application de la loi, juste d'ailleurs, qui préside à nos sociétés modernes : faire que ce qui était le partage du petit nombre devienne peu à peu le partage de tous. Elle a étendu son regard, elle a incliné son esprit aux différents degrés de la hiérarchie sociale. Ce n'était qu'un essaim; aujourd'hui, c'est un monde, et ce monde — le demi-monde, comme on l'a bien nommé — voudrait donner le ton et la mode au vrai monde..... Le dirai-je, messieurs? en présence de ce succès toujours grandissant, l'honnête femme ne pouvant retenir auprès d'elle son mari, son fils, son père peut-être; l'honnête femme s'est demandé plus d'une fois avec angoisse le secret de cette fascination. « Qu'a donc cette étrangère, et que me manque-t-il à moi-même? » Elle a interrogé cet œil fauve et l'étrange feu dont il brûle; elle a

Digitized by Google

considéré ce sourire, les inflexions de cette voix et les mouvements de cette taille; elle a étudié les mystères de ces toilettes et de ce luxe; et, trop noble, et trop pure pour prendre dans sa réalité la séduction du vice, elle en a pris trop facilement les dehors. »

Si ce n'est pas là un signe du temps, où en verra-t-on? Il y a toujours eu des courtisanes, mais aujourd'hui elles prennent position dans la société moderne, s'y installent comme au nom du droit commun, et comme pour répondre à un besoin. Le demi-monde est une institution. On se croirait reporté à l'époque des hétaires de la Grèce, quand l'époux avait en quelque sorte son chez-soi hors du foyer domestique, et que Laïs ou Aspasie était le pendant accepté et quasi légal de l'épouse oubliée dans le gynécée. A quoi donc a servi la réhabilitation de la femme par l'Evangile? Le christianisme n'a-t-il pas le droit de s'émouvoir d'une telle tendance, au sein d'un pays pour qui elle est une cause de démoralisation et de faiblesse? Ce n'est pas avec des courtisanes qu'un peuple se défend au dehors, se fortifie au dedans; c'est avec elles qu'il se perd et qu'il tombe. Aussi la prédication ne s'élève pas contre elles seulement au nom de la religion et de la morale privée, mais au nom de la France, de la civilisation moderne. Qu'on veuille bien remarquer ce dernier mot. C'est au nom de la civilisation qu'elle proteste contre une plaie honteuse; l'occasion était belle pour jeter la pierre à cette même civilisation, mère d'un tel progrès; mais un esprit supérieur sait bien qu'on ne guérit pas une maladie morale avec des déclamations et des lieux communs, et que, pour prévenir le divorce entre la religion et la société, il faut que la première tienne à la seconde un langage qu'elle puisse comprendre et accepter, un langage pratique, où la sévérité soit dans les faits. Or, c'est un fait que le demi-monde et sa contre-partie, l'adultère, détruisent la société conjugale, en réduisant ce qui en constitue la base, l'unité et l'indissolubité, à l'état de fictions légales; c'est un fait que le règne de la courtisane devient « plus démocratique : » la tache d'huile s'étend. Quelle effrayante profondeur dans ce mot jeté en passant à la démocratie! Quel avertissement et quelle leçon! Si jamais institutions humaines ont eu besoin d'opposer au matérialisme de l'idée et de l'action le frein puissant des doctrines spiritualistes et chrétiennes, certes ce sont les institutions démocratiques. L'influence des théories même les plus abstraites sur les faits et les mœurs est plus grande qu'on ne le croit; il faut donc qu'elles *élèvent l'âme de la nation* au lieu de l'abaisser; une nation sans famille et sans Dieu est déjà morte. Craignons, à force d'*exorciser le spectre de l'absolu*, de ruiner l'idée de Dieu, non-seulement du Dieu de l'Evangile, mais du Dieu de la religion naturelle, et quand nous aurons ruiné en même temps l'amour

Digitized by Google

en le séparant du mariage, la famille aura disparu, car le mariage sans amour et sans Dieu est la mort de la société conjugale : et morte la famille, mortes la démocratie, la société, la civilisation, la France. « Relevons donc la famille, et alors nous pourrons paraître avec confiance en face de l'Europe, et nous pourrons lui dire : Nous sommes toujours la vieille France, nous sommes toujours à la tête de vos progrès, à la tête de vos idées et de vos mœurs! — L'Europe ne peut point périr. Elle est comme cette barque qui portait César à travers la tempête : « Ne crains rien, disait le dictateur, tu portes César et sa fortune. » Eh bien, nous pouvons dire à l'Europe, à l'Amérique, au grand Occident : « Ne crains rien, la foudre déchire tout le ciel, le gouffre se creuse sous tes pas; ne crains rien, tu portes le Christ et son Eglise! » L'Occident ne peut point périr, parce que Dieu périrait avec lui dans le monde. Mais ce qui pourrait être, et ce qui ne sera pas, c'est que la France descendît à un rang inférieur dans l'Occident. Ah! si nous n'envoyons plus à ces grands pays chrétiens, à cette Allemagne qui jeûne la veille de ses batailles et qui porte le Nouveau-Testament dans le shako de ses soldats; à cette Angleterre qui prie en commun dans les grands jours d'humiliation, et qui garde son repos du dimanche à la gloire de son industrie et de sa civilisation; à cette Amérique qui proclame à chacune de ses crises sa foi en Dieu comme la condition de son salut et de sa grandeur; si, dis-je, à ces pays nous n'envoyons que l'écho d'un scepticisme abject, c'est le mot, et d'une immoralité plus abjecte encore, quel sera, grand Dieu! l'avenir de la France?.... Ah! qu'on n'invoque plus alors la liberté et la démocratie; qu'on ne parle plus de juste prépondérance! L'héritier direct et légitime (c'est une loi de la Providence dans le ciel, et c'est une loi de l'humanité sur la terre,) l'héritier direct et légitime de tous les scepticismes et de toutes les corruptions, ce n'est pas la liberté, c'est la servitude! »

Je disais ici même, à propos d'un orateur renommé de l'Eglise russe[1], qu'un des caractères de la religion en Russie est le patriotisme; mais jamais accents plus nobles et plus émus ont-ils été entendus des sujets du czar? Ce n'est pas là un patriotisme d'habitude, étroit en ce qu'il s'adresse plus à un homme qu'à un peuple, et, en quelque sorte, plus politique que social, sans rien diminuer d'ailleurs de sa sincérité ni de son influence : c'est un amour vrai pour le pays, large et compréhensif, jaloux de sa renommée, inquiet de son avenir, réveillant la fibre nationale par le rappel de ses

[1] *Mgr Philarète, métropolite de Moscou.* (Voir la *Revue Contemporaine* du 30 novembre 1866.)

Digitized by Google

gloires, lui proposant pour but le progrès non-seulement dans le matériel de la vie, mais dans la moralité, dans ce qui fait l'homme de bien et le bon citoyen, l'éducation. C'est qu'en effet, il dépend de la famille d'abaisser ou d'élever le niveau moral de l'humanité : elle crée véritablement dans l'ordre naturel et dans l'ordre divin. L'école scientifique, qui poursuit à nos dépens la réhabilitation du singe, nous prédit que la série des élaborations de la matière produira une race supérieure à la nôtre et à laquelle nous servirions à notre tour d'ancêtres simiesques. Ces chimères cachent une vérité : oui, nous pouvons être suivis d'une race supérieure à nous, non en nature, car elle aura toujours notre sang, notre âme, notre intelligence; mais en force, en science, en moralité. Par la paternité et l'éducation, nous pouvons tout agrandir (comme aussi tout corrompre), le sang, les idées et les mœurs, élever la nature humaine et presque la nature divine. Dieu a beau être immuable et parfait : « Il a besoin de croître en nous. Il nous a conviés, par le christianisme, à la participation de sa propre nature, *divinæ consortes naturæ*, et son désir est de la communiquer toujours davantage au sein de l'humanité. » Tel est le terme sublime de la paternité, qui, comme tout ce qui est vraiment grand, regarde Dieu et le touche. Elle procède de lui, qui est le Père commun, elle y retourne « puisqu'elle n'engendre pas seulement pour la vie humaine, mais qu'elle a son dernier terme dans la formation d'un être divin. » Mais est-elle bien comprise, cette mission de faire des hommes, des âmes, des peuples? Ici, le langage du prédicateur revêt, dans sa dignité, une précision qui ne laisse guère, *vix aut ne vix quidem*, plus rien à deviner :

« Adolescent, vous en serez digne un jour; mais vous ne l'êtes pas encore. Ne pensez pas que la paternité soit une chose vulgaire, un moyen et non une fin, et qu'on puisse la jeter à un enfant comme une défense étrangère, comme un bouclier d'emprunt contre les dangers du jeune âge! Il faut savoir attendre dans les veilles du travail et de la chasteté ; et, quand vous aurez élevé jusqu'à sa maturité la grande nature humaine que vous portez en vous, alors vous pourrez songer à la transmettre!

» Et vous, jeune homme, vous étiez digne peut-être, mais vous ne l'êtes plus! Qu'avez-vous fait de l'intégrité de la nature humaine? Qu'avez-vous fait de ces deux éléments de la paternité, la santé du corps et la santé de l'âme? Ah! je le disais tout à l'heure, notre sang est en nous, mais il n'est pas à nous; le mien est à mes ancêtres dans le passé; le vôtre est à vos descendants dans l'avenir. C'est un dépôt, *depositum custodi*, un dépôt plus sacré que les dépôts de l'or. Eh bien! vous n'avez pas su garder le dépôt du sang,

Digitized by Google

le dépôt de la paternité ; vous ne pouvez pas léguer à vos fils la séve appauvrie ou le poison fatal qui coule dans vos veines !.... Il est un sang de l'âme, *sanguis quidam animæ*, dit saint Augustin, le sang des principes dans l'intelligence et le sang des vertus dans la volonté. Ce sang de l'âme, vous l'avez dispersé dans les débauches du scepticisme, comme le sang du corps dans les débauches de l'immoralité. Vous n'avez plus l'énergie du vrai, vous n'avez même pas l'énergie du faux. Impuissants à nier le christianisme comme à l'affirmer, mais vous consumant dans la stérile volupté du doute, triste eunuque de l'ordre intellectuel et moral, quoi ! vous voudriez être père, et vous n'avez plus en vous la semence divine qui fait les hommes ! » non-seulement les hommes, mais les nations. Quand la famille s'altère, la société s'amoindrit et la race périclite. Cela est affirmé par le langage des chiffres ; ce n'est pas le prêtre qui parle, c'est la statistique. Or, il est une race qui décroît, c'est la nôtre. La race slave, la race germanique, la race anglo-saxonne montent, montent sans cesse ; elles envahissent le monde au compte de la Russie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Amérique, et nous, fils de la France, nous ne sommes « pas assez pour peupler et coloniser l'Algérie. » — « Pardonnez, mon pays, à celui qui vous aime, de vous parler avec cette respectueuse et douloureuse franchise..... Je ne suis pas de ceux qui placent la force d'un pays dans la faiblesse de ses voisins ; vieille politique païenne que tous les chrétiens auraient dû répudier. Mais ce que je veux, c'est que mon pays ne s'abaisse pas quand les autres s'élèvent ! Ce que je veux, c'est qu'aux jours de la paix, en regardant sa féconde charrue, la France trouve, sans les chercher, des bras qui la soulèvent et fertilisent ses champs ; c'est qu'aux heures terribles et glorieuses où la guerre éclate, sans abandonner sa charrue, sans fermer à ses flancs ces blessures pacifiques d'où s'écoulent la richesse et la vie, la France trouve d'autres bras pour sa vaillante épée, pour la porter droite et fière, et pour en frapper ses ennemis ! »

Nobles et patriotiques paroles ! Assurément, il ne s'agit pas de s'alarmer hors de propos, mais il est certain qu'en France, le chiffre de la population ne progresse pas de façon à maintenir un équilibre nécessaire vis-à-vis de tel voisin qui s'arrondit assez pour donner à songer. D'où vient cette lenteur dans le mouvement ascendant de la population ? Est-ce un trait de la race ? On l'a dit dans cette *Revue*[1], et l'histoire ne semble pas y contredire : il n'en est pas moins vrai, en thèse générale, que la dégénérescence d'une race ou d'un peuple

[1] Voir *les Droits et les Devoirs de la France*, par M. Dupont-White. (Livr. du 15 février 1867.)

Digitized by Google

prouve la violation d'une des grandes lois de la nature et de la société. N'est-ce pas que la race s'affaiblit ou s'épuise à mesure que les mœurs y jettent, pour ainsi parler, un ferment de dissolution? On proclame le genre humain perfectible, mais à la condition, sans doute, que le germe qu'y a mis la nature puisse être fécondé par l'éducation. L'éducation en effet constitue, avec l'amour et la paternité, le troisième terme de la famille. Or, les pères de famille « sont les vrais civilisateurs, les créateurs de la France et de l'Europe, les législateurs de la démocratie, parce qu'ils sont, avec les mères, les premiers agents de l'éducation. Je suis bien loin, continue le P. Hyacinthe, de nier l'intervention légitime, nécessaire de l'Eglise et de l'Etat dans l'éducation de la jeunesse. Je ne suis point avec ceux qui ont dit au nom du catholicisme : l'Etat, c'est un gendarme ; et je ne suis point avec ceux qui ont dit au nom du rationalisme : l'Etat, c'est une compagnie d'assurance. L'Etat n'est ni un gendarme ni une compagnie d'assurance, mais l'organe supérieur de la société civile dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre matériel. Il a donc puissance sur les choses de l'âme, dans la sphère naturelle, et le plus sacré de ses droits comme de ses devoirs est de surveiller l'éducation de la jeunesse. Quant à l'Eglise, je ne serais plus son ministre si j'avais oublié la parole de Jésus-Christ à ses apôtres : « Allez et enseignez toutes les nations. » Dépositaire des enseignements religieux, et, par une conséquence inévitable, dépositaire des enseignements moraux qui font le salut des familles et des empires comme celui des individus, l'Eglise est, par la force des choses, la grande maîtresse des générations humaines. Je reconnais donc pleinement, à des titres divers dans des mesures inégales, l'autorité de l'Eglise et de l'Etat sur l'éducation ; mais je n'en réclame pas moins la priorité, et, en un sens, la supériorité pour la famille ; j'affirme de nouveau que le père et la mère sont, de droit naturel et de droit divin, les vrais éducateurs des enfants que le ciel et leur amour leur ont donnés. »

L'autorité paternelle doit avoir une sanction : si l'enfant naît « barbare, » il faut une puissance coercitive dans l'éducation, mais elle n'aura de crédit qu'autant qu'elle sera corroborée d'une force morale, la raison, la charité, l'exemple. On n'élève pas des enfants quand on ne sait ni commander ni punir, mais on est également impuissant et coupable quand on ne sait employer que « la verge de la discipline. » Il y a un milieu, « la persuasion par la raison et par l'amour, » qui permet à l'ascendant de la vérité et de la vertu de s'imposer aux facultés libres, à l'esprit et au cœur de l'enfant qui en verra l'exemple dans « cette haute région qu'habitent le père et la mère, » surtout si Dieu est aussi « un habitant du foyer. » L'en-

Digitized by Google

fant doit être élevé pour la vie réelle ; or, la vie réelle c'est la vie de famille et la vie de travail, travail de la pensée ou travail des mains, suivant les aptitudes de chacun ; mais le travail auquel il faut préparer les hommes pris dans leur ensemble, c'est le travail des mains, agriculture, industrie, commerce. Les sciences, les lettres, les arts, la politique, sont de grandes choses dont on exagère la prédominance ; ce mouvement est plus à la surface que dans la substance et dans le fond, « et ce n'est pas là, j'ose le dire, le vrai mouvement de l'humanité ; » il est dans la famille et dans l'atelier, les deux écoles par excellence de l'éducation populaire : la famille, qui élève pratiquement pour la vie ; l'atelier, qui élève pratiquement pour le travail. « L'éducation populaire est l'une des plus vives et des plus justes préoccupations de notre époque ; et le moyen qui paraît à plusieurs le seul efficace pour atteindre ce noble but, c'est la création d'écoles proprement dites, distinctes du foyer domestique et de l'atelier. J'en conviens, pour ma part, l'importance de l'école n'avait pas été suffisamment comprise dans ces derniers temps ; c'est une féconde vérité qu'on a bien fait de mettre en lumière, mais qu'il ne faudrait pas pourtant exagérer. Partout, mais surtout en France, il n'y a rien de plus redoutable que les vérités exagérées. Même dans les régions de l'éducation supérieure, ce n'est pas l'école qui donne la science profonde des idées et des choses, l'expérience de la vie, et des hommes, et des faits ; combien moins encore le pourra-t-elle dans la sphère plus modeste et plus pratique de l'éducation populaire ? »

Si notre tâche ici n'était pas plutôt d'exposer que de juger, et si, d'ailleurs, nous pouvions entrer dans le détail des discussions, il y aurait lieu de faire une réserve à l'endroit de l'école. Sans en nier les bienfaits, l'orateur la sacrifie trop à l'atelier. La démocratie ne peut pas plus se passer d'instruction que de foyer, de moralité et de religion. Distribuer l'enseignement dans les classes déshéritées, combattre l'ignorance, fortifier les conditions vitales de la démocratie, c'est répandre le goût des belles choses, des bons sentiments, des pensées élevées, c'est travailler au bien de la famille et de la société tout entière.

Comme les choses de l'esprit et de l'âme, la famille a besoin de revêtir un corps et d'habiter un lieu. Le lieu de la famille est le foyer ; le moine seul est libre de n'en point avoir, l'homme de la famille n'a pas le droit « de divorcer avec la terre. » Mais, du reste, le cloître et la famille ne sont ni ennemis ni étrangers ; on peut avoir renoncé à un foyer et en sentir les joies et la beauté : « Qui ne vous a aimée, possédée ou rêvée, demeure par excellence de l'homme, nid sacré de nos amours et de nos douleurs, où il est si

Digitized by Google

doux de vivre et presque aussi doux de mourir ! » Le foyer ne fonde pas la famille, mais il la fixe, la groupe, et, en un sens, la perpétue, puisqu'il est une propriété transmissible, propriété qui devient pour elle un principe de liberté, d'ordre et de félicité. Elle fait la famille libre, car on n'est pleinement à soi que lorsqu'on est chez soi; l'inviolabilité du domicile est la marque la plus certaine, l'affirmation la plus éclatante dans l'ordre civil de l'inviolabilité de la personne humaine, de l'homme et du citoyen. Principe d'indépendance, la propriété est aussi un principe d'ordre, elle est conservatrice. Introduite dans le peuple des villes, persistant dans le peuple des campagnes, elle serait la solution de bien des difficultés, un instrument de paix et de conciliation, de stabilité pour la démocratie, de bonheur pour l'individu et pour la famille. Celle-ci ne va pas sans la propriété, ni la propriété sans la transmission. Ses traditions morales s'attachent au sol, « aux portraits des aïeux, aux meubles de la famille, à la demeure tout imprégnée, pour ainsi dire, de l'âme des ancêtres, à ce toit béni qui les a abrités, à ce foyer confident de leurs joies et de leurs douleurs, à ce foyer qui a vu tant de berceaux et de cercueils ! Tout cela parle à l'âme ! Qui pourrait le nier ? Mais, voyez ! le simple appartement qu'avaient loué nos parents, la maison où nous sommes nés, où nous avons grandi, nous, enfants des villes tumultueuses et mouvantes, quand nous la revoyons après des années, nous sentons une blessure qui s'ouvre à notre cœur, des larmes indicibles pleines de volupté et d'angoisses, qui coulent involontairement de nos yeux, et nous nous écrions avec le poète :

> Objets inanimés, avez-vous donc une âme
> Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?

Si une maison où nous avons vécu quelques années a un langage si éloquent pour notre âme, que sera-ce de la vieille maison des ancêtres, de celle où les générations ont passé après les générations, où l'honneur a recouvert l'honneur, où la bonté et la vertu se sont, en quelque sorte, épaissies sur les murs en couches séculaires ? Il y a dans le foyer paternel comme un sacrement de la famille, qui la rend visible et efficace. Un sacrement, nous l'avons dit, exprime et opère : le foyer des ancêtres exprime l'unité collective de toute une race, et il opère la perpétuité de toute une tradition..... »

C'est dire assez que, sans lui, le sentiment du bonheur domestique ne saurait être complétement satisfait, parce que ce bonheur repose sur la stabilité. Eh bien, qu'est devenu de nos jours « ce pauvre foyer, errant et morcelé, » cette « pierre sacrée de la famille ? » Existe-t-il encore ? Hélas ! il n'est pas même habité ! Sa ruine est

Digitized by Google

l'image de celle de la famille, et cette ruine s'achève par les femmes, aux deux extrémités de l'échelle sociale : il n'y a pas plus de foyer pour la femme du monde que pour *l'ouvrière*, ce nom nouveau, effrayant. Dans le peuple, il n'y a plus la mère, l'épouse, la fille : il y a l'ouvrière.

« Quoi ! cette jeune femme ! le travail sans entrailles, le travail sans intelligence enfoncera sa porte à l'heure matinale, et, posant sur elle ses deux mains de fer, l'arrachera à ce qui devait être son foyer, son sanctuaire, pour la traîner à l'atelier qui flétrit et dévore ! Quoi ! le travail brutal, le travail homicide lui tuera ses enfants ou tout au moins dérobera leurs berceaux pleins de cris pour les livrer à des mains étrangères ! Et puis, la fausse philanthropie lèvera la tête et criera : « Egalité de la femme et de l'homme, égalité de l'ou- » vrière à côté de l'ouvrier ! » Ah ! égalité dans la servitude, ou plutôt inégalité profonde dans la servitude et le martyre ! » Si les excès de l'industrialisme chassent de son nid la femme du peuple, une autre tyrannie exile de son foyer la femme des classes élevées. La vie mondaine détruit la vie de famille. Ne fermons pas le salon, restaurons-le au contraire s'il se peut, mais ne lui sacrifions pas le foyer, le foyer déjà vide d'enfants. Les enfants sont deux ou trois, plus souvent un seul ; et encore « ce petit solitaire, qui s'ennuie et qui ennuie, qui tout au moins embarrasse, on se hâte de l'exiler de la maison. L'éducation hors du foyer complète l'œuvre de la stérilité du mariage. »

Quel moraliste est jamais entré dans la famille avec plus de pénétration, en a touché les cordes délicates avec plus de mesure à la fois et de force ? On ne s'étonne pas de cette sollicitude de la prédication catholique pour la famille quand on songe à la fonction de celle-ci au milieu de l'Etat. Chaque foyer domestique est une pierre de l'édifice social ; que la pierre soit mal taillée ou de mauvaise nature, que sera l'édifice ? Si les politiques ne comptent pas assez avec elle, les économistes ont un égal tort de la négliger : elle enferme en soi une vertu propre à donner une solution, au moins partielle, aux redoutables problèmes dont s'occupe la science économique. « La richesse d'une nation, dit le P. Félix, qui étudie la famille à ce point de vue [1], se compose de la richesse des familles fixées sur son sol. Un ensemble de familles pauvres ne peut pas faire un peuple riche. » Passer indifférent devant la famille, c'est laisser diminuer ou périr les forces économiques par excellence, et toute une école assied sur ce principe la science de l'économie sociale. « Partout où la vie de famille est supérieure et la société domestique parfaite-

[1] 2e conférence. 1866.

Digitized by Google

ment organisée, partout vous la verrez multiplier ces forces victorieuses qui dominent la terre et domptent ses résistances, et, partout, vous la verrez lui arracher les secrets d'une fécondité qui se révèle de plus en plus à mesure que le travail creuse davantage son intarissable sein et mêle plus de sueur et de sang au mystère de sa végétation. Au contraire, partout où, par des causes diverses, la famille se corrompt et s'abaisse, la race humaine se corrompt et s'abaisse avec elle; la terre, privée de la fécondation du travail et de la sueur de l'homme, diminue d'autant sa puissance de produire..... le désert envahit le champ..... et la barbarie, grandissant avec le désert, fait rétrograder la civilisation, qui s'enfuit devant elle..... Donnez-moi beaucoup d'hommes robustes et forts, des hommes forts de la vigueur de leur sang, forts de la vérité de leurs doctrines, forts de la sainteté de leurs mœurs, forts de la générosité de leurs cœurs, forts enfin de cette vie religieuse qui donne à l'homme quelque chose de la force de Dieu; avec de tels hommes multipliés sur le sol de ma patrie, même sans le secours de vos instruments si prodigieusement perfectionnés, avec ces hommes cinq fois parfaits et forts, je ferai les plus grandes et les plus fécondes choses; avec ces légions choisies, qui ont bu à longs traits aux sources vives de toutes les forces, moi aussi, je vous délivrerai et je sauverai Israël; je vous défendrai contre les envahissements du dehors et contre les envahissements du dedans; je vaincrai l'ennemi par la guerre, et la misère par l'économie !.... Et, maintenant, vous demandez où se forment pour les travaux économiques, comme pour les travaux de la vie guerrière, ces légions des hommes forts? Ah! ne vous y trompez pas, c'est au foyer domestique; c'est dans cette patrie de la patrie, dans cette atmosphère vraiment natale, où la vie respira son premier souffle, et où elle grandit de toutes manières en vraie force et en vraie puissance. C'est là surtout, alors que cette source, naturellement si pure, n'a pas été corrompue; c'est là que se conservent et la pureté du sang, et la pureté de la doctrine, et la pureté des mœurs, et la pureté des sentiments et la pureté de la religion, et, c'est dans la tradition de toutes ces puretés qui croissent sous le toit domestique, oui, c'est là, entre la respiration du père et la respiration de la mère, fécondant la vie de leurs souffles unis, que toutes ces forces se trempent, se développent, s'affermissent. Et, de toutes ces forces conjointes et ordonnées pour le fonctionnement d'une même vie, il résulte cet être royal qui porte la force dans son nom, la royauté sur son front et la fécondité dans son sein, *vir*, un homme. »

Digitized by Google

II

La prédication catholique nous offre donc, par la bouche de deux hommes distingués, une étude sur la famille à un point de vue éminemment moderne. C'est déjà toucher, par certains points, à l'économie politique; on va voir qu'elle ne se borne pas là et qu'elle prend une à une les grandes questions qui constituent le domaine de cette dernière science, problème de la population, paupérisme, organisation du travail, association, etc. Si nous nous étions proposé une étude spéciale sur chacun des orateurs dont les noms reviennent si souvent dans ces articles, nous aurions plus d'une explication à demander, particulièrement en ce qui concerne l'économie politique. Ainsi, pour en citer un exemple, parmi les causes du paupérisme, le R. P. Félix met au premier rang « la destruction violente et subite des institutions créées sous les influences du christianisme par la charité des siècles chrétiens, pour être le secours et la Providence des pauvres. » En d'autres termes, il regrette l'abolition des ordres monastiques. Pour passer sous silence le côté religieux et s'en tenir au côté économique, il y a lieu de se demander si cette misère qui venait recevoir sa sportule au seuil des couvents n'était pas le paupérisme organisé sous une autre forme, si cette Providence en robe de bure et en capuchon ne tendait pas — le reste des institutions sociales aidant — à entretenir la misère matérielle, et, avec elle, toutes les misères morales qui en sont l'inévitable cortége. Tel paysan aujourd'hi mange un pain qui est le sien, car il l'a semé dans un champ qui est à lui, pétri sous un toit qui est sa propriété, peut-être son berceau, à coup sûr celui de ses enfants, qui, jadis, sous le régime regretté, fût allé tendre la main à l'aumône monacale. Il aurait vécu, mais de quelle vie? On en peut dire autant de l'ouvrier laborieux et rangé. Etant données les conditions sociales d'autrefois, cette charité était utile, bienfaisante, chrétienne; mais, aux yeux du christianisme lui-même, est-elle préférable à la situation que peut se créer actuellement le travailleur? Celle-ci ne répond-elle pas mieux à la dignité de l'homme, à sa nature, à sa destinée? Et l'Etat n'a-t-il rien à y gagner? L'homme qui tient au sol par la propriété, qui a sa place au grand foyer social, non par tolérance et par aumône, mais par droit personnel, qui est chez lui dans sa patrie comme un enfant dans le domaine patrimonial; cet homme est vraiment un citoyen. L'ouvrier qui possède un foyer, dit le P. Hyacinthe, est un ami de l'ordre, un conservateur; il est en même

Digitized by Google

temps, ajoute le P. Félix, un homme moral, vertueux, sobre, prévoyant, économe et vraiment heureux ; il est enfin « pour le maître qui l'emploie un instrument utile, et, comme disent les économistes, un producteur excellent, heureux de faire remonter jusqu'à son maître, par un travail plus fécond, le bonheur qu'il en a reçu, en connaissant par lui les saintes joies de la famille. » S'il en est ainsi, il ne faut point d'encouragement à la misère, d'excuse à la paresse et à l'oisiveté. Que la charité chrétienne se rassure, elle trouvera toujours à répandre ses bienfaits sur assez de malheurs dignes de sa pitié ; elle aura toujours assez sujet de mettre en pratique les préceptes du divin Maître.

Mais n'allons pas plus avant dans cette voie ; il suffit de constater l'intervention de la parole catholique dans des matières qui jusqu'ici lui étaient demeurées étrangères, et dont la notion paraît indispensable, puisque le Grand-Séminaire de Saint-Sulpice a vu, cette année même, l'innovation d'un cours d'économie sociale. Cette science de date récente peut rendre des services et fournir des arguments nouveaux. Lacordaire avait déjà défendu l'institut monastique en le présentant comme une forme de l'association, cet instrument économique si puissant à notre époque ; le P. Félix fait plus encore, il le présente à un autre point de vue comme un remède au paupérisme. « A ceux qui sont inquiets de trouver le point mystérieux où la population s'équilibre avec la consommation, je dirai : Que craignez-vous et que demandez-vous ? Vous craignez la surabondance et l'inondation de la vie humaine débordant outre mesure, et vous demandez à la loi politique, à la prudence humaine, au crime peut-être, d'arrêter ou de contenir ce torrent qui déborde ? Et vous ne voyez pas que ce que vous demandez, le catholicisme le fait, et le fait par le plus noble et le plus fécond des moyens, par le double héroïsme de la chasteté et du dévouement mis au service des indigences matérielles ou des indigences morales ? »

Il serait hors de propos de nous arrêter à la discussion ; quoi qu'on puisse penser de cette thèse, toujours est-il que les ordres religieux n'avaient jamais été défendus de cette manière. Ajoutons que toutes les écoles d'économistes sont loin de partager, sur le problème de la population, le sentiment de Malthus, reproduit de nos jours avec variantes, notamment par M. J. Stuart-Mill [1], et qu'une importante fraction ne tient pas sur ce point un autre langage que l'orateur catholique : « O grands philanthropes, ainsi, vous faites bon marché de la valeur de notre vie ! Vous calculez, avec une précision cruelle, combien d'hommes peut porter la surface de cette

[1] *Principes d'Economie politique*, trad. franç. t. I, p. 427, 431, 434.

Digitized by Google

planète, et à celui qui vous paraît surnuméraire, vous dites froidement : Va-t'en, rentre dans ton néant; la terre n'a pas de quoi nourrir un homme de plus. — O homme ! ô mon frère d'origine et de sang ! non, ne t'en va pas; reste, reste avec nous; ton travail joint à notre travail fera, pour chacun et pour tous, croître la fécondité de la terre, et tu auras ta place légitime à ce festin du bien-être agrandi par toi-même. Un homme de plus, c'est un travailleur de plus; et un travailleur de plus, c'est une unité de plus ajoutée à la somme des produits accumulés par le travail de notre humanité. Ce qui nous manque, ah ! ce n'est pas la séve de la terre pour nourrir des hommes, ce sont des hommes pour féconder la séve de la terre. Mais cette science inhumaine a d'autres idées, et tandis que nous crions à la vie : « Viens, » elle s'obstine à lui crier : « Non, ne viens pas. »

Ce n'est pas là seulement un « outrage à la Providence, » c'est une « trahison envers l'humanité. » L'histoire prouve que partout la décroissance de la prospérité matérielle et morale est parallèle à la diminution de la vie humaine et à l'abaissement de la population. Proudhon (se serait-il jamais attendu à être cité en chaire comme un autorité favorable?) Proudhon avait raison de dire que la société se développe *simultanément en richesses et en hommes*, et que ces deux choses sont l'une à l'autre *effet et cause*, en vertu du même principe. Le P. Félix est encore dans les vrais principes de l'économie lorsqu'il signale l'erreur des systèmes qui, faussant les rapports de l'homme avec la production et la consommation, brisent l'harmonie entre le besoin et l'aliment, entre la puissance de consommer et les objets de la consommation. « *Consommer indéfiniment, s'enrichir indéfiniment, jouir*, en un mot, *indéfiniment* : tel est le cri du siècle, appelant pour notre puissance de jouir un idéal qui n'est fait que pour notre puissance de connaître et pour notre puissance d'aimer; cri des âmes affamées de Dieu et de l'infini, invoquant pour les corps enchaînés dans leurs limites, comme le prisonnier entre ses étroites murailles, cet infini qu'elles aspirent et qui n'est que pour elles-mêmes. » L'économie qui lève sur la tête des peuples ce drapeau de la richesse illimitée et de la jouissance indéfinie, se condamne à la contradiction, parce qu'elle ment à la nature. « L'homme-peuple, pas plus que l'homme-individu, n'a reçu la capacité illimitée de consommer, ni la faculté indéfinie de jouir. » Aveugle qui n'aperçoit pas le danger d'une telle doctrine ! D'abord la passion de consommer dépassera démesurément les réalités correspondantes aux besoins : dès lors, impossibilité de l'épargne, inutilité même de la surélévation des salaires, les besoins factices grandissant toujours; ensuite la croissance d'un luxe « vraiment monstrueux, dont

Digitized by Google

le spectacle aujourd'hui donne je ne sais quelle épouvante, même aux possesseurs de la richesse ; » enfin, « la complication de plus en plus redoutable d'un problème qui n'a plus de solution ; c'est la séparation, toujours grandissante, entre l'humanité riche et l'humanité pauvre, » séparation que la tâche du XIXe siècle est de faire disparaître.

La prédication catholique tient donc un compte obligé des faits et de la marche du temps; seulement elle demande, avec les droits que lui donne son caractère, et en même temps au nom de la société, que cette marche ascendante ne se tourne pas contre la société elle-même. On a dit plus d'une fois que le progrès matériel et le progrès social suivent deux lignes parallèles; oui, mais à la condition que le progrès moral sera compris dans le dernier. Qu'est-ce qu'un progrès social qui n'enrichit que la vie physique, qui blesse le cœur ou le ferme aux plus purs sentiments, qui substitue à l'amour du beau dans le bien l'amour de l'utile dans le plaisir? On glisse aisément et vite sur cette pente. Dès qu'on ne veut que gagner, disait Rousseau, on gagne toujours plus à être fripon qu'honnête homme. Admettons qu'autrefois existaient à un plus haut degré qu'aujourd'hui dans les masses, l'amour du foyer domestique, le respect des coutumes et des traditions de la famille, la foi religieuse. Ces bons sentiments étaient comprimés par une déplorable condition sociale, et trop souvent par la misère. Actuellement les fardeaux qui écrasaient les faibles, les classes inférieures, sont en partie allégés. L'ancienne misère n'est plus, que par des exceptions aussi rares que douloureuses, ce qu'elle fut si longtemps, une sorte de loi nécessaire et fatale contre laquelle se débattirent vainement tant de générations. Le moule antique du travail avec ses entraves et ses cadres inflexibles est brisé. Le temps n'est plus où un « compagnon » ne pouvait se marier avant d'avoir obtenu la maîtrise; or, cette maîtrise était pour lui la terre de Chanaan : il lui était permis de la voir, rarement d'y aborder. Que de sombres désespoirs, dit M. Blanqui aîné, ont dû agiter l'âme des travailleurs pendant cette longue période d'oppression! Tout leur était interdit, jusqu'à la faculté de disposer d'eux-mêmes, comme si la liberté de travailler n'était pas la plus sacrée de toutes les propriétés! La situation matérielle est changée au delà de ce qu'auraient osé rêver les plus hardis théoriciens du temps passé; où en sont les sentiments auxquels la prédication fait appel? Y a-t-il progrès dans l'ordre moral comme dans l'ordre industriel et politique? Qu'est devenu le père de famille des anciens temps? Faut-il donc que, dans les sociétés humaines, une victoire soit achetée par une défaite, que l'âme paye pour le corps ou le corps pour l'âme? Ce que doivent désirer les

Digitized by Google

esprits libres de préventions, dégagés de toute misérable attache de parti, c'est un progrès complet, c'est le triomphe simultané des idées morales avec celui de l'industrie et de la science.

Le désirer est bien, s'accorder sur les voies et moyens serait mieux, le réaliser serait la perfection. Mais comment? Par le christianisme, répond le P. Félix, par le christianisme qui « est la souveraine puissance économique, parce que seul il sait assez se rendre maître de l'âme et de la conscience du peuple travailleur, pour y enchaîner les vices qui perpétuent sa misère et y faire croître les vertus qui produisent son bien-être. A quelque symbole que se rattache votre foi religieuse, quelque drapeau philosophique et social que vous portiez dans votre main, vous ne pouvez récuser la solution que le christianisme vous présente. Repousser son action sur l'âme du peuple, ce serait vouloir repousser le libérateur de sa servitude et en provoquer l'aggravation. La corruption morale du peuple travailleur est-elle, oui ou non, la plus grande et la plus profonde cause de sa misère? Oui, vous l'avez entendu par la voix de tous les appréciateurs compétents de notre situation économique; oui, tous vous affirment qu'il y a ici l'abîme sous l'abîme; sous l'abîme de la misère matérielle, il y a l'abîme de la misère morale. Il est donc évident que, pour faire disparaître le second abîme, il faut que le premier soit comblé, autant du moins qu'il peut l'être. Tant que l'un subsistera, l'autre demeurera béant; que dis-je? il s'agrandira et s'approfondira de plus en plus. Qui peut nier, dès lors, que le premier problème à résoudre, à l'heure qu'il est, pour toute économie qui ne se moque pas du peuple et de ses misères, est celui-ci : comment faire pour combler, dans l'âme de ce peuple travailleur, l'abîme de dépravation morale d'où sort toujours, plus hideux et plus menaçant, ce monstre du paupérisme qui tient le monde dans l'effroi? » Mais la réforme morale ne doit pas tomber sur le pauvre seul; le riche en a besoin, car si l'immoralité et la dépravation chez le premier sont une source permanente de misère, la dépravation et l'immoralité chez le second, rejaillissant en égoïsme sur le pauvre, aboutissent pour celui-ci au même résultat. Certes, « il est des riches qui, même sans avoir reçu le contact du Christ, portent, dans un cœur naturellement chrétien, cette surabondance de bonté expansive qui l'ouvre comme de lui-même aux épanchements de la charité; » mais ils sont bien plutôt l'exception que la règle.

En proposant le christianisme comme un remède efficace, les orateurs de Notre-Dame ne risquent pas de se tromper; si tous ceux qui le récusent ont trouvé mieux, qu'ils se hâtent, ils seront les bienvenus, car il y a urgence. Il est vrai que les essais ne manquent

Digitized by Google

pas, ni les utopies; on sait ce qu'ils valent, et le P. Félix ne les réfute qu'après l'expérience elle-même. Assurément, la parole catholique n'est point, par essence, la première ni la seule autorité en semblable matière, mais elle devient un témoin sérieux quand elle cite ses auteurs et répète les cris de détresse poussés par des économistes qu'on ne peut pas accuser de charger le tableau et de forcer les couleurs. Toutefois la vraie question n'est pas tant de savoir si le christianisme, avec sa haute morale, avec son esprit bienfaisant, avec ses enseignements qui sont ceux de la raison même, tempérés par le souffle divin de la charité, est un remède infaillible, que d'en rallumer la flamme dans les âmes, de ne pas s'en tenir à l'enveloppe, mais de l'introduire à nouveau, non-seulement dans les mœurs, mais, pour ainsi parler, dans le sang des peuples. Les Anglais passent pour une race à sentiment religieux, le P. Hyacinthe les cite en exemple; ils s'abstiennent de travailler le dimanche, ils jeûnent et s'humilient à l'occasion : pourtant leur christianisme, parce qu'il s'arrête à l'écorce, n'empêche pas que l'Angleterre ne soit la terre promise du paupérisme, et Londres la monstrueuse capitale de toutes les misères.

« C'est là, dans le plus vaste entrepôt de tous les produits de l'humaine industrie, dans le plus immense bazar que l'on puisse rencontrer sur la terre, dans cette Ninive ou cette Babylone, cette Rome ou cette Carthage des temps nouveaux, là où toutes les richesses et toutes les opulences semblent se donner, de toutes les extrémités de la terre, leur splendide rendez-vous; oui, c'est là même où toutes ces opulences sont sommées, au nom de la loi, d'enrichir les pauvres, ou du moins de les arracher chaque année aux étreintes de la misère; c'est là que la misère semble douée d'une fécondité sans égale pour multiplier, dans le royaume de l'opulence, la race des misérables. C'est là, qu'en face des palais où le riche fait tomber sur sa table l'essence parfumée de tous les produits de la terre, c'est là que, chaque jour, tout près de lui, non pas en temps de famine ou de disette publique, mais en pleine prospérité et en pleine abondance, on rencontre ce phénomène deux fois hideux dans la plus riche cité du monde : des hommes et des femmes mourant de froid et de faim. Oui, c'est là que, jour par jour, à mesure qu'elle augmente la taxe de ses pauvres, la charité légale est vue écrivant sur des cadavres retrouvés dans la rue, dans la cave ou dans la mansarde, cette chronique que l'on ne connaissait pas encore et que l'on a bien nommée la *Nécrologie de la misère!* C'est là enfin que des milliers de misérables, couverts de haillons que le discours ne peut peindre et que l'imagination pourrait à peine se figurer, n'ayant ni où dormir une nuit ni de quoi vivre un jour, s'en vont chercher la faculté

Digitized by Google

de ne pas mourir ce jour ou cette nuit dans ces suprêmes refuges qu'un homme, qui avait osé y pénétrer sous la livrée d'une misère simulée, nommait, après y avoir passé, « des pandémoniums com- » parables à l'Enfer du Dante, » tant il y avait vu toutes les horreurs de la misère physique se compliquer par une infernale complication de toutes les horreurs de la misère morale. » Ce tableau effrayant, que j'emprunte précisément au P. Félix, ne sera pas démenti par quiconque connaît Londres et l'Angleterre dans les bas-fonds de leur population. Les Anglais eux-mêmes sont forcés d'en convenir. La misère grandit avec la grandeur même de l'Angleterre, dit M. Pashley. Canning avait déjà flétri le spectacle offert par son pays, « entre une richesse et un luxe sans bornes et l'épuisement où sont réduits des milliers de pauvres entassés dans des caves, repaires sans air et sans soleil. » Tout récemment, le dernier rapport publié à Londres sur le paupérisme portait au chiffre de 904,392 le nombre des pauvres assistés en Angleterre et dans le pays de Galles pendant l'année qui vient de s'écouler : 22,367 de plus qu'en 1865. L'Angleterre est, parmi les nations, la statue de Nabuchodonosor.

La France n'offre pas au même degré ce contraste qui fait frissonner, mais elle a aussi son paupérisme, son désordre moral, et, il faut bien le dire, l'industrie n'en est pas innocente. C'est elle qui inocule le mal dans la société par sa racine, par l'enfance; elle qui agglomère dans les manufactures cette population qu'on en voit sortir hâve, souffreteuse, étiolée, et montrant sur son visage les traces d'une double dégradation; c'est elle qui fait de la race humaine ce qu'un dissipateur fait de sa fortune : elle anticipe sur les revenus de l'espèce, et mange son blé en herbe. On exalte les luttes pacifiques de l'industrie, texte inépuisable et à l'ordre du jour : Dieu nous garde d'en médire (le moment serait mal choisi) ; on devrait seulement se souvenir que les nations ont d'autres engins destructeurs d'elles-mêmes et de la race humaine que les canons rayés et les fusils avec ou sans aiguille. Non, je ne fais pas ici le procès à l'industrie, je constate (puisque j'ai oublié pour un instant mon rôle de simple rapporteur) un état de choses dont elle a pu être la première origine, mais qu'actuellement elle subit elle-même à son tour, plutôt qu'elle ne l'engendre. Le monde devient un vaste atelier où chaque peuple a sa place : celui qui se relâche un instant, qui, pour certains produits, et les plus nécessaires, ne fait pas aussi vite, aussi bien et à un aussi bon marché que ceux qui font le mieux ; celui-là est ruiné, tombe aussi bas qu'après une guerre désastreuse, et devient tributaire des peuples producteurs.

Quand donc la chaire sacrée répond de l'infaillibilité de la solution qu'elle apporte, on peut ne pas lui en contester la valeur, et,

Digitized by Google

certes, il y a dans l'essence divine de l'Evangile plus qu'il ne faut pour produire le bien et guérir le mal au sein de l'humanité. Mais, alors, il s'agit pour le christianisme d'accomplir de nouveaux miracles. Qu'il ramène partout les hommes à des pensers plus humains; qu'il mette un frein aux convoitises, aux avidités qui les travaillent; que partout, grâce à lui, l'industrie désarme, qu'elle se contente d'un contingent normal; qu'elle n'enrôle plus dans sa conscription, osons le dire, plus meurtrière que l'autre, les générations naissantes, qui n'ont pas encore eu le temps de s'épanouir au soleil de la vie; que nulle part, dans aucun parlement, dans aucune société d'économistes, dans aucune chaire ni aucune tribune, on n'ait plus à entendre des plaintes comme celles-ci : « La voyez-vous, cette fleur de la vie humaine, l'enfance, enlevée violemment à son soleil, à son ciel, à sa terre natale, et transplantée sur un sol en hostilité flagrante avec toutes les conditions de sa croissance et toutes les lois de sa vie? Pauvre fleur de Dieu, condamnée à subir les ardeurs de l'été avant d'avoir reçu tous les rayons et tous les souffles de son printemps; forcée d'aspirer un air imprégné d'éléments qui la blessent au lieu de la vivifier, et la font se replier sur elle-même, languir, se faner, et quelquefois mourir, même avant d'avoir reçu son épanouissement, et, si je puis le dire, même avant d'avoir vécu! Messieurs, parlons sans figure; la réalité est ici bien assez saisissante pour n'avoir pas besoin de demander à l'image un intérêt de plus. Grand Dieu! des générations d'enfants, contre le vœu de la nature et au mépris des plus vulgaires principes de l'humanité, précipités du foyer dans des ateliers où, de chaque souffle, ils respirent quelque chose qui blesse en eux une fibre vivante, et attaque tous les éléments d'une virilité tuée en germe! Infortunés enfants, puisant là, de jour en jour, d'heure en heure, l'extinction de la foi, la dépravation de l'âme, l'égoïsme du cœur, l'hébétement de l'intelligence, et, avec la dégénérescence du sang, le rachitisme d'une chair sans efflorescence, sans vigueur et sans incarnat! » Quand l'orateur catholique s'exprime ainsi, il fait comme tous ceux qui, au point de vue de la famille, de la société et de la véritable économie, se préoccupent d'un fait trop constant, malgré quelques généreux efforts pour l'abolir; encore n'est-ce pas lui qui parle le plus sévèrement. Pour s'en convaincre, il suffirait de rapprocher de ce tableau celui que trace M. Jules Simon de l'*Ouvrier de huit ans*, condamné « à être débile toute sa vie, » qui à vingt ans paraîtra « en avoir quinze, » si toutefois il atteint l'époque du tirage au sort; car ce n'est pas seulement la force, mais « la vie qui est en péril » : le témoignage des tables de mortalité est « accablant. »

Il faut donc que la guérison sorte de la cause même du mal.

Digitized by Google

L'industrie dans ses rapports avec l'homme traverse une période de transition; si, pour produire, elle devait continuer à dénuer la famille, la société serait en danger, mais c'est ce qu'il est permis de ne pas croire. Elle sera sans doute un jour comme la lance d'Achille. A force de génie, et tout en servant les intérêts qu'elle représente, elle en viendra d'elle-même à réparer ses torts; elle pourra restituer à la société ce qu'elle lui prend de trop, rendre à l'agriculture les bras qu'elle lui enlève, et dont la charrue a tant besoin; surtout laisser à une éducation intellectuelle et morale le temps de développer parmi l'enfance et la jeunesse les sentiments et les facultés qui font l'honnête homme, le citoyen éclairé et dévoué à son pays. Alors les grands enseignements de la prédication pourront être écoutés avec plus de fruit, mis en pratique avec plus de succès et d'ensemble qu'aujourd'hui. Mais, dès aujourd'hui, il serait à souhaiter que l'idée que celle-ci se fait et qu'elle enseigne du travail, de sa nature et de sa fin, se répandît dans l'âme des travailleurs pour l'agrandir et la fortifier.

« Le travail, dit le P. Félix, est un effort pour vaincre une résistance; le travail est un combat pour renverser un obstacle : donc le travail est viril, le travail est magnanime, le travail est héroïque, car l'héroïsme est un effort suprême; c'est la lutte à la plus haute puissance. Le travail a pour but, non la jouissance, mais la perfection. L'homme qui travaille fait son devoir; l'homme qui travaille suit sa loi; l'homme qui travaille poursuit son idéal; l'homme qui travaille marche à sa destinée; et par là il couvre son labeur de la gloire dont il se couvre lui-même. Le travail a pour ressort non l'égoïsme, mais le dévouement; il cède dans son mouvement à l'impulsion simultanée de ces trois saintes et sublimes choses, la réparation, le sacrifice et la solidarité : la réparation, par laquelle il se réhabilite et autant qu'il peut l'humanité avec lui-même; le sacrifice, qui est la gloire du soldat, la couronne des héros et l'auréole des martyrs; la solidarité, enfin, par laquelle le travail chrétien embrasse dans ses ambitions, par delà l'étroite enceinte de la vie personnelle et de la vie domestique, la vie de l'humanité entière..... Oh! s'il en est ainsi, mon frère le travailleur, que tu me parais grand, penché sur ton enclume ou couché sur ton sillon! Que ta fonction est belle dans l'obscurité de ta vie, et que sublime est ta mission dans l'humilité de ton ministère! Je te salue, mon frère, je reconnais en toi la dignité que mon Christ t'a faite; je vénère la majesté dont il te couvre. Et lorsque, pour reprendre haleine, tu relèves vers le ciel ton front ruisselant et ta poitrine haletante, à travers la sueur qui t'enveloppe, je crois voir briller sur toi les rayons jaillissant de ce Christ que j'aime, que j'aime d'autant plus qu'il te

Digitized by Google

fait à toi, mon frère d'origine, de race et de sang, une dignité plus haute et une gloire plus belle! Aussi, en te voyant si grand sous le poids de ton travail, je comprends que tu l'acceptes avec une indomptable intrépidité : que dis-je? je comprends que tu le portes avec un sainte fierté, et que, dans ce travail divinement ennobli, la dignité devienne comme un principe nouveau de puissance et de fécondité! » Opposez à cette haute conception du travail regardé comme une condition nécessaire de l'accomplissement de la destinée humaine, la conception du travail sans autre but que la jouissance, sans autre ressort que l'égoïsme, « l'égoïsme, cette bête cruelle, cupide et toujours affamée, » qui n'admet nul être vivant à partager sa proie, « cet être fût-il une épouse, un enfant, un père, une mère, oui, fût-ce même une mère, et une mère menacée de mourir pour n'avoir pas une miette de ce sauvage festin que l'affreux égoïsme réserve pour lui seul..... Si vous en doutez, allez voir de vos yeux la réalité palpable. Allez au fond d'une taverne, temple préféré de la jouissance égoïste, allez contempler le travailleur sans foi et sans Dieu, aujourd'hui dévorant tout seul, comme un animal sans raison, tout son travail d'hier. Dites-lui qu'il doit à la société, à l'humanité, une part de son travail. — L'humanité? Je ne connais pas l'humanité, moi; est-ce que je suis chargé de nourrir l'humanité?.... Et il mange. — Mais ta femme, la compagne de tes jours, l'associée de tes destins, que va-t-elle devenir? — Ma femme a des bras; que ma femme travaille et vive comme elle pourra. Et il mange. — Mais tes enfants, surtout, les rejetons de ta vie, les héritiers de ton nom et de ton sang, est-ce que tu ne songes pas à en faire aussi les héritiers de ton labeur? — Mes héritiers? Je n'ai rien hérité de mon père, moi; j'ai travaillé, et je jouis : mes enfants feront comme moi-même; il travailleront et à leur tour ils jouiront. Et il mange. »

Est-ce donc là le but et le sens de ce mot profond, *le travail?* Non. Le travail est une loi, une fonction, une nécessité de la vie. Bien compris, il transforme la vie elle-même. « Alors, l'idéal de ma vie n'est plus cet idéal vulgaire rêvé par les chercheurs d'or et les faméliques de la jouissance; travailler pour jouir, amasser pour consommer, faire sa fortune en dix ans par un opiniâtre travail, pour se reposer trente ans dans une oisiveté stérile. Riche ou pauvre qu'importe! je travaillerai, parce que travailler est mon devoir de demain comme mon devoir d'aujourd'hui; je travaillerai, parce que l'homme est né pour travailler comme l'oiseau pour voler, selon le beau mot de l'Ecriture. Si je me suis créé, à force de labeur, le nécessaire de la vie et un rempart contre la faim, ce n'est pas pour ensevelir toutes mes énergies dans un stérile repos et une molle opulence; c'est pour les retourner vers des sphères plus élevées et de

Digitized by Google

plus nobles fonctions; pour moi, le travail succédera au travail, comme le jour au jour et le devoir au devoir. Adorateurs de la jouissance, travaillez pour jouir; travaillez pour vous repaître, si ce n'est pas pour vous dégrader et vous avilir; moi, je travaillerai pour ajouter, si je le puis, au progrès de l'humanité le progrès de ma propre vie. »

Ce qui ressort de ce coup d'œil profond, bien que rapide, jeté par la prédication catholique sur la société de nos jours, c'est d'abord un progrès incontestable, avoué, devant lequel le vieil esprit de résistance se reconnaît impuissant; progrès si réel, qu'il entraîne dans son mouvement une parole qui sait pourtant ce que c'est que le poids et la mesure. Indice éclatant de la marche irrésistible de l'humanité. Que les esprits chagrins qui la nient ou la contestent fassent amende honorable en écoutant ce commentaire tout neuf du mot de saint Paul : *Præterit figura hujus mundi.* Mais à côté de cette page nouvelle de l'histoire de notre civilisation s'en développe une autre, accusant un péril de décadence morale non moins évident. Le catholicisme le constate, c'est son droit; il le déplore et cherche à le conjurer, c'est son devoir. Le remède, il le trouve dans son propre sein; en cela, il ne fait que ce que font tous les systèmes, dont chacun se croit seul et infailliblement en mesure de sauver le présent et l'avenir; mais, à certains égards, il a pour lui ce qui manque à quelques-uns de ces systèmes, une assise métaphysique que tout l'empirisme du monde ne remplacera jamais, des principes en harmonie avec les lois fondamentales de la nature humaine, une connaissance spéciale du fort et du faible de cette même nature.

Tout se tient dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, les théories comme les faits sont solidaires : l'économie matérialiste, la morale indépendante, le positivisme scientifique, la physiologie substituée à la psychologie pour expliquer la vertu, l'héroïsme ou le génie, autant de négations équivalentes, quoique diverses, de la métaphysique, j'entends de tous les principes antérieurs et supérieurs à l'esprit de l'homme, vérités absolues, éternelles et nécessaires, bases indispensables de toute science, de toute philosophie, comme de toute société, de tout progrès et de toute religion. Là est la grande plaie sociale, là est le point de jonction où se peuvent rencontrer, sans se confondre, dans un effort simultané de rénovation spiritualiste et religieuse, la raison et la foi, la philosophie et le christianisme. La prédication catholique s'élève et se fortifie quand elle adresse à tout penseur honnête et sérieux un appel contre celui-ci [1] : « O vous qui travaillez par vos livres, par vos

[1] Le P. Félix, 1re conférence. 1866.

Digitized by Google

journaux, par vos discours, par toutes vos influences, à atteindre ce but que nous appelons tous, le bien-être de ce peuple que nous aimons ensemble, laissez-moi vous le dire : Je crois à votre bon sens comme je crois au mien, à votre bonne foi comme je crois à la mienne, à votre dévouement comme je crois au mien. Mais, au nom de ce peuple lui-même, ah ! je vous en prie, regardez où doivent enfin aboutir ces théories qui, en promettant au corps la chimère de la jouissance indéfinie, enlèvent des âmes la croyance à l'immatériel, l'amour du divin et l'attente de l'immortel. Avec nous, tout en donnant à ses vrais besoins une légitime satisfaction, travaillez à relever la grande âme du peuple vers ces sublimes horizons de l'esprit, de Dieu et de l'immortalité : et, tout en lui préparant au chemin le viatique nécessaire, et même en semant sur sa route quelques charmes sans périls, laissez-lui voir toujours brillants sur sa tête les reflets d'un monde plus beau et d'une félicité meilleure. »

Sans ôter à personne, ni à aucune institution, ni à aucune doctrine, quoi que ce soit de leur puissance respective d'action ce n'est pas trop pour atteindre un but si élevé du concours réuni d'influences diverses, encore qu'indépendantes les unes des autres et s'exerçant chacune dans sa sphère. L'Etat et l'initiative privée y travaillent par la diffusion de l'enseignement, par la multiplication des écoles qui, elles aussi, sont des *temples* et *mènent à Dieu* par le chemin de la vérité ; le spiritualisme, par la parole et la plume de ses maîtres et des disciples des maîtres ; la prédication catholique y peut travailler de son côté avec l'autorité et par les moyens qui lui sont propres. A l'heure où j'écris ces lignes, elle étudie à Notre-Dame l'art et le beau — au point de vue chrétien, assurément — mais ni Bossuet, ni Fénelon, ni l'élégant Fléchier, n'auraient songé à transporter dans la chaire des discussions qui, de leur temps, ne semblaient à leur place qu'au sein de l'Académie. C'est que même les questions d'art et de littérature, par leurs affinités avec les théories philosophiques, sont presque devenues des questions sociales, et que la prédication est à notre époque un élément social, un des plus essentiels, un des plus indispensablement nécessaires ; je veux dire l'élément religieux, se levant en face de tant d'autres pour revendiquer ou maintenir le rang qui lui appartient. Mais il ne vient plus crier anathème sur ceux dont il diffère ; il laisse ces façons d'un autre âge aux aveugles, aux esprits courts, qui ne savent rien voir, rien comprendre, pas même la religion au nom de laquelle ils s'ingèrent de parler. Que la race n'en ait pas entièrement disparu, au dire de plusieurs, peu importe, il ne s'agit pas des *plebeii philosophi* de l'institution : on la jugerait mal sur ce spécimen, et, comme le veut Cicéron, il

Digitized by Google

ne faut prendre la mesure des choses que sur leurs meilleurs produits, *specimen naturæ capi debet ex optimâ quâque naturâ.* Or, la prédication catholique, à la considérer ainsi, proclame légitimes la science, l'industrie et leurs progrès, la démocratie et ses tendances, mais elle en blâme les excès et proteste contre des conséquences funestes et trop visibles ; elle ne le fait pas seulement au nom de la religion dont elle est l'organe, mais au nom de la morale publique et privée, au nom du salut de la société et de l'avenir de la France ; et cela avec une hauteur de vues, une puissance de langage, une éloquence imprégnée des grandeurs du christianisme, qui relèvent la force de sa parole et qui sont une gloire de plus pour le noble pays au sein duquel elle se fait entendre. Tout émue du malaise de la société moderne, toute remplie de l'esprit du temps, elle ne se tient plus tranquillement sur les hauteurs sereines et égoïstes, elle descend dans l'arène avec une âme virile et civique, une intelligence argandie au contact des réalités contemporaines, un cœur où la charité n'est pas un vain mot. Elle ne laisse pas aux philosophes, aux politiques, aux économistes, le privilége des recherches et des solutions ; quelles que soient celles qu'elle propose, elle a les siennes ; elle apporte sa pierre à l'édifice de l'avenir ; elle s'intéresse à l'humanité, à l'Etat, à la patrie, dans un esprit nouveau pour elle et qui n'en relie que mieux la terre au ciel. On lui appliquerait volontiers, dans ses rapports avec la démocratie moderne, le mot de Bacon sur la science dans ses rapports avec la nature : *Societati non imperatur nisi parendo.* Oui, dans la transformation dont elle offre à nos yeux le spectacle instructif, elle peut, en ce qui la concerne, et pour suivre la même similitude, venir en aide à cette démocratie dont elle réfléchit l'image, *interpres ac ministra societatis.* Quoi qu'il en doive être, lorsqu'elle accommode son langage aux oreilles du XIXe siècle, elle demeure fidèle à sa mission et prouve qu'en vérité elle possède « le don des langues. »

PAUL ROUSSELOT.

Digitized by Google

LE

CHEVAL ARABE PUR SANG

LETTRE DE L'ÉMIR ABD-EL-KADER

AU GÉNÉRAL DAUMAS

L'accueil fait aux études que j'ai publiées sur les chevaux du Sahara m'a engagé à poursuivre le même sujet, et à rechercher, pour le faire connaître en France, comment les Arabes conçoivent et jugent encore certaines questions. Je n'ai pas cru pouvoir mieux faire que de m'adresser de nouveau à l'émir Abd-el-Kader. Tout le monde sait quelle autorité ses jugements obtiennent en pays musulman. N'était-il pas utile de soumettre ensuite les appréciations de cet homme éminent au contrôle des idées européennes ? La lettre qui suit m'a donc paru de nature à intéresser tous ceux qui, à divers titres, s'occupent de science hippique : voilà pourquoi je la livre à la publicité.

Louange à Dieu l'unique.
Son règne seul est éternel.

A notre ami M. le général Daumas, que Dieu le couvre de sa protection.
Ainsi soit-il (amine).

Ensuite, voici ma réponse aux questions que vous m'avez encore posées au sujet des chevaux arabes. Suivant moi, elle est l'expression de l'exacte vérité.

Sachez donc que Dieu a créé les premiers chevaux dans le pays

Digitized by Google

des Arabes compris entre la Méditerranée, la mer d'Aden, la mer Persique, la mer Rouge et l'Euphrate. C'est pourquoi ces animaux s'appellent irab, pur sang. Ils étaient alors sauvages et inabordables, tous ils fuyaient l'homme ; mais Ismaël. fils d'Abraham (Brahim), fut le premier qui, environ deux mille ans après Adam, eut le courage de les monter et le talent de les dompter. Il ressort de ce qui précède que tous les chevaux qui sont en ce moment répandus sur la terre entière tirent leur origine de l'Arabie.

Les chevaux arabes sont, de tous les animaux, ceux dont le tempérament est le meilleur, et dont le caractère et les belles qualités se rapprochent le plus de la nature de l'homme. Comme ce dernier, ils connaissent l'honneur et la fierté. Un cheval de race pure (horr) ne mangera pas les restes d'un autre cheval.

Les chevaux connus chez nous sous le nom de beradine, animaux au corps lourd et aux allures lentes, et de kedchane, bêtes de somme ou de trait, n'existaient pas autrefois. Ils ont été produits par des combinaisons artificielles inventées par les hommes. C'est à la négligence et aux mauvais procédés d'élevage d'un roi persan que l'on doit la première dégénération de la race pure. Elle amena des beradine et des hadjine, espèces caractérisées par une vilaine tête, des extrémités communes et empâtées, ainsi que par des formes peu gracieuses dans leur ensemble. La postérité de ces premiers abâtardis produisit les kedchane, qui ont les naseaux étroits, les reins longs et les crins grossiers. On ne doit pas s'en étonner, l'or, pour rester or pur repousse tout alliage.

Alexandre le Grand fut le premier qui accoupla des ânes et des juments. Il en naquit des mulets. Plus tard, du croisement des chevaux avec des ânesses, il obtint un mulet d'une espèce plus petite, au nez aplati, à la tête courte. Et cela se comprend, l'ânesse ayant le ventre et le bassin plus étroits que la jument.

Si certains chevaux, quoique descendant de race pure, ont cependant dégénéré comme qualités et comme physionomie, il faut l'attribuer à des causes ou à des accidents fortuits, remontant à la souche paternelle ou maternelle. Puis, ces mêmes influences venant à se reproduire, la constitution des animaux s'en est ressentie, et, avec les siècles, d'autres espèces plus ou moins avilies se sont constituées.

Ne voyons-nous pas les mêmes effets chez les hommes ? Un habitant des climats tempérés, aux mœurs douces et civilisées, au corps sain, au teint blanc, se rend dans le Soudan et s'y marie avec une négresse. De génération en génération, ses descendants se transforment : ils perdent progressivement type, couleur, en un mot, toutes les qualités physiques et morales de leur premier père. La peau sera

Digitized by Google

noire, les cheveux crêpus ; ils auront le caractère fougueux et sauvage ; leur intelligence sera étroite, leurs mœurs légères, et enfin, comme les nègres, ils ne tarderont pas à se distinguer par une dissipation extrême, et par un amour excessif de la danse.

Il existe donc, on le voit clairement, deux catégories de chevaux bien distinctes :

1° Une catégorie de chevaux arabes pur sang, qui ont conservé intacte toute leur valeur, parce que la nature n'a été modifiée en eux par aucune cause nuisible ;

2° Une catégorie qui n'est plus de race pure pour avoir subi des altérations profondes au moral comme au physique.

Si, pour se faire mieux comprendre, on voulait recourir à une comparaison, on pourrait dire que les chevaux de race entièrement noble sont aux beradine et aux kedchane ce que la gazelle est à la chèvre. Les muscles et les os des beradine et des kedchane sont en apparence plus gros que ceux des irab pur sang, mais en réalité ils sont moins pesants, moins forts, et surtout beaucoup moins résistants. Il est admis chez nous que le cheval noble surpasse tous les les animaux, même ceux qui servent de bêtes de somme, en patience et en vigueur. Il est à la fois le plus souple, le plus léger et le plus fort de la création. On peut le considérer, en outre, comme le plus facile à nourrir et à désaltérer aux jours de poudre, ou pendant ces courses de longue haleine que nous faisons dans le désert.

Les principales causes qui amènent des altérations dans les races sont les quatre suivantes : Le climat, la nourriture, la boisson, le travail. Nous allons en parler.

I. Le climat.

Dans les pays excessivement chauds, comme la Nigritie et les contrées environnantes, les chevaux sont de faible constitution, leurs membres ne sont pas proportionnés, et l'on dirait que leur poil a été brûlé par le feu. Ils manquent d'intelligence et ont l'humeur rétive.

Dans les contrées froides ou très humides, les chevaux sont en général de haute taille, lourds et apathiques ; leurs proportions sont loin d'être agréables et régulières ; ils ont, en général, les formes massives, le poil long et les os gros, sans résistance, tandis que les chevaux des pays tempérés sont de taille moyenne, ni trop grands ni trop petits, d'un caractère également équilibré, d'un bel extérieur, très agiles, avec le poil luisant et court.

L'influence du climat, qui pourrait donc la nier ? elle se fait même sentir sur les chevaux d'un même pays, suivant les différentes régions. Ainsi, pour ne parler que de la péninsule arabique, les chevaux du Hedjaz (Arabie pétrée) ont de beaux yeux noirs, des oreilles

Digitized by Google

longues, la poitrine profonde, la bouche et les lèvres minces, les chevilles fines et les sabots durs.

Ceux du Nedjed (plateau de l'Arabie) ont l'encolure plus longue qu'aucun autre cheval arabe; chez eux, la tête est courte, dépourvue de chair aux joues, la croupe large, le ventre vaste, les jambes sèches, les articulations bien soudées et les cuisses fortes.

Les chevaux de l'Yémen ont le corps arrondi, la peau dure, la croupe un peu étroite, les cuisses cependant fournies de muscles, les tendons bien séparés, bien détachés des os, et l'encolure courte comparativement aux autres chevaux arabes, mais longue encore, si l'on regarde ceux des autres pays.

Les chevaux syriens sont tous beaux de couleur; ils ont les yeux grands, les coins de la bouche très ouverts, le poil fin, le crâne chauve. Leur corps plaît à l'œil; mais ils n'ont pas le fond et la résignation des chevaux de l'Arabie proprement dite. Leurs sabots sont tendres.

Ce qui donnera toujours une grande supériorité aux chevaux de ces pays-là, c'est l'air, la lumière et le soleil, ces grands vivificateurs. On ne les élève certes pas dans des écuries.

II. La nourriture.

Nos ancêtres ont remarqué que, dans les pays arides, où la paille, l'herbe et les grains sont rares, le cheval est bien supérieur à celui qui vit dans les pays bien cultivés, où l'on trouve à satiété des fourrages. Le premier est mieux conformé : il a les membres plus secs, les tissus plus fermes, la peau plus fine, la couleur plus vive, le poil plus soyeux et la santé meilleure, avec un fond inépuisable. Pourquoi? Parce qu'une nourriture trop abondante, engendrant toujours dans le cheval des humeurs nuisibles et développant certaines parties du corps seulement, au détriment de toutes les autres, fait naître ces disproportions dans l'ensemble et ce teint terne qui rend l'extérieur de l'animal si laid. Elle produit en outre la graisse, la pesanteur, la déformation, et surtout ces vices de respiration qui sont les signes certains de la non aptitude au travail et à la fatigue.

Les chevaux arabes du Sahara me fournissent encore la preuve de ce que je viens d'avancer. Ils sont plus intelligents, plus légers, plus accessibles à l'éducation, et ils supportent les fatigues, les misères, les longues courses, la faim et la soif beaucoup mieux que leurs frères, également arabes, mais qui ont été élevés moins sobrement ailleurs. Pour maintenir leur supériorité, il leur suffit de boire, quand on peut leur en donner, du lait de chamelle, de dépouiller quelques arbustes parfumés, incapables de corrompre le sang, ou de brouter quelques végétaux qui contiennent, il est vrai, des prin-

Digitized by Google

cipes toniques et très nutritifs, mais sous un petit volume. Les grains leur sont à peu près inconnus, bien qu'ils soient soumis à un entraînement perpétuel.

Au surplus, le cheval du désert ne forme pas une exception à la règle générale. Voyez la gazelle, le bœuf et le mouton sauvages, la girafe, l'onagre, etc., etc. Ils vivent sur des pays secs et stériles, et cependant ils sont très supérieurs à leurs congénères domestiques, nourris copieusement sur des terres fertiles.

L'homme ignorant croit que l'espèce modifiée est d'une autre famille que celle qui a conservé sa nature primitive. C'est une erreur, la chèvre est sœur de la gazelle, le bœuf et le mouton sauvages sont frères du bœuf et du mouton domestiques, le chameau est frère de la girafe et l'onagre est aussi frère de l'âne que nous connaissons. Seulement, les uns sont restés conformes au type primordial, tandis que les autres ont changé de physionomie, soit par défaut d'exercice, soit, ce qui est encore plus certain, par suite d'intempérance dans le boire et le manger. Ils se sont épaissis, ont contracté des humeurs viciées, le corps s'est habitué à des sécrétions malsaines, et ces conséquences de la servitude ont à la longue réagi sur le physique et le moral.

Manger peu, de manière à n'être jamais complétement rassasié, et toujours consommer des aliments qui ne soient pas de nature à altérer le sang, telles sont les conditions qui ont une si heureuse influence sur les chevaux du désert. Ils leur doivent la pureté, la force, la vitesse, la beauté et leur admirable caractère.

Si le cheval fait un abus constant de nourriture, la moindre privation lui pèse; il dépérit rapidement. Cela se conçoit; on a élargi outre mesure ses intestins; la diminution des aliments amène leur rétrécissement; l'humidité leur manque; ils se dessèchent, l'inflammation arrive, et l'animal est perdu.

Le contraire se produit chez les chevaux qui, pour apaiser leur faim, se contentent des arbrisseaux dont j'ai déjà parlé, du kuetoff (*atriplix halimus*), de ces graminées que nous appelons el alfa (*lygeum spartium*), du diss (*arundo festucoïdes* de Desfontaines), du doumm, palmier nain; en un mot, de tout ce qui leur tombe sous la dent. Ceux-là, ne mangeant jamais avec excès, conservent l'estomac libre et les intestins dans un état normal. Ces organes délicats ne s'élargissent pas, ne se rétrécissent pas, s'accommodent de tout aliment naturel et ne sont pas sujets à s'altérer, non plus qu'à se dessécher ou à s'enflammer.

Tous les grains ne sont pas favorables aux chevaux : l'orge seule exerce sur leur hygiène une action salutaire. Elle a surtout une propriété spéciale, celle de nourrir l'animal sans l'échauffer. Est-il

Digitized by Google

bien conformé, il en tire une vitesse extrême. Dans le pays arabe, l'orge est donc un excellent aliment.

Donner aux chevaux des fèves, comme on le fait en Egypte et ailleurs, cela ne vaut absolument rien. En agissant ainsi, on les gâte entièrement.

On nourrit les chevaux du Hedjaz avec de l'orge, du mil (*derra*), des dattes et des noyaux de dattes. Le lait est leur boisson habituelle.

Dans le Ṇedjed, il n'est pas rare de voir faire manger aux chevaux de la viande salée séchée au soleil (*kadid*) et des sauterelles à l'occasion. On les fait cuire à l'étuvée[1]. On les abreuve aussi avec du lait; on leur fait brouter les feuilles de certains arbustes, entre autres celles du tamarin, du chihhé (*arthemisia judaica*), du gandoul (*spartium spinosum*), et ils paissent le mouron et le drine, dont les graines, nommées el loule, sont très nourrissantes (*stippa barbata* de Desfontaines).

Pour en finir avec la nourriture, je dirai encore que, partout chez les Arabes, lorsqu'on veut exiger ou lorsqu'on a exigé des efforts considérables d'un cheval, on ne le fait jamais manger immédiatement avant le départ ni aussitôt après le retour. Des accidents sérieux pourraient être la conséquence de la non-observation de ce principe.

III. La boisson.

La boisson exerce également une notable influence sur la nature du cheval : si l'on n'y porte une grande attention, elle peut déterminer des accidents fâcheux, qui, à la longue, deviendraient chroniques et pourraient transformer sa constitution.

Les chevaux du Sahara ne boivent qu'une fois par jour quand ils trouvent de l'eau; autrement, ils se passent facilement de boire deux jours et même trois. Le meilleur moment pour les abreuver est le milieu de la journée.

Dans les tribus qui possèdent beaucoup de brebis et de chameaux, on donne, de préférence, du lait aux chevaux. C'est la boisson la plus réconfortante et la plus saine. Là où il n'y a que des brebis, on a soin de leur donner du lait, au moins au printemps. Dans tous les cas, on ne sèvre les poulains qu'au moment où l'on peut remplacer le lait de la mère par celui des chamelles et des brebis.

[1] Chikh-Athmane, chef influent de la tribu des Touareug, ces pirates du Grand-Désert, assure que les chevaux se montrent très friands de la viande de chameau. Voient-ils découper et préparer devant eux la chair de cet animal, ils hennissent de joie et grattent la terre du pied avec force, témoignant ainsi de leur impatience avec la même énergie que le cheval de nos contrée quand il entend mesurer ou vanner une orge bien gagnée et attendue depuis longtemps.

Digitized by Google

Le lait a la propriété de fortifier les muscles, en les dépouillant d'une graisse inutile; de faciliter la respiration, et de rendre ainsi le cheval infatigable. Celui de la chamelle possède surtout l'avantage d'affermir la moelle et d'entretenir la santé; ce qu'on reconnaît toujours à la gaieté, au brillant du poil et à la souplesse des crins.

Le cheval arabe n'aime à boire que de l'eau trouble. Est-elle claire et crue? il la troublera lui-même avec ses pieds. Ne peut-il le faire, il boit avec une visible appréhension.

Les habitants des villes et des pays fertiles ont grandement tort de faire boire leurs chevaux jusqu'à trois fois par jour. L'absorption d'une trop grande quantité de liquide donne de la mollesse aux muscles, grossit le corps et gonfle les chairs. Elle détermine souvent des tremblements, et rend le cheval impropre à la course. On abîme encore sa constitution en le faisant boire immédiatement ou peu de temps après qu'il a marché.

L'eau venant de loin et qui a parcouru des tuyaux de plomb ou des conduits en plâtre, est également très nuisible. L'expérience l'a démontré. On prétend qu'à la longue elle est capable d'altérer la constitution primitive au point d'étioler la descendance.

Dans certaines tribus, quand un cheval a été fatigué par de longues journées de chasse ou de courses, on lui fait boire du bouillon de mouton étendu d'eau très fraîche. Ce régime le remet promptement.

Plus un cheval a travaillé, plus on doit lui distribuer l'eau avec précaution; c'est le moyen d'éviter les refroidissements du corps et les arrêts de transpiration. Souvent, le jour d'une course excessive, on ne le fait pas boire du tout.

En résumé, les Arabes empêchent leurs chevaux de boire beaucoup. Ils disent que l'excès de la boisson pousse au ventre, ramollit les tissus et diminue l'ardeur au travail.

IV. Le travail.

Le cheval, étant par sa nature et par son tempérament, plus impressionnable et plus sujet à se modifier que tout autre animal, il est hors de doute que le travail exerce aussi une grande influence sur sa constitution. Si on l'accoutume, par exemple, à porter de lourds fardeaux comme le chameau, il deviendra infailliblement une bête de somme. Si l'on s'en sert pour traîner la charrue, pour dépiquer les grains, il deviendra semblable au bœuf et au mulet. Dieu a créé le bœuf pour cultiver la terre, le chameau pour enlever les fardeaux et le cheval pour les courses rapides; par conséquent, l'employer à un travail pour lequel il n'est pas né, c'est vouloir l'humilier, détruire ses qualités et le soumettre à une contrainte

Digitized by Google

peu compatible avec sa nature. Toute violence faite aux lois posées par Dieu lui-même devient indigne de ceux qui la pratiquent, en même temps que funeste à ceux qui la subissent. Regardez la gazelle, la vache des pays déserts, l'hémione. Que deviennent-ils quand ils se soumettent à la dictature de l'homme et qu'ils abdiquent entre ses mains la puissance de leur état sauvage? Ils perdent leur force, leur énergie, leurs allures, ainsi que leur noble et belle apparence.

Les chevaux des pays déserts du Sahara sont les plus beaux et les meilleurs chevaux du monde. A quoi doivent-ils leurs brillantes qualités? A une cause bien simple, la voici : on ne s'en sert que pour les monter, pour accomplir des courses longues et rapides; puis, sans leur imposer aucun autre travail, on les rend à leurs habitudes naturelles en les laissant paître à leur guise et en liberté, de telle sorte que, tout en étant apprivoisés, ils conservent cependant les avantages de l'état sauvage.

Il y aura donc toujours une grande différence entre les chevaux des pays riches, où ils mangent beaucoup et sont astreints à des travaux avilissants, et ceux des pays déserts, où ils sont d'une extrême sobriété, et ne font pas autre chose, dès leur plus jeune âge, que de chasser, que d'attaquer, de poursuivre ou de fuir l'ennemi. La même chose n'a-t-elle pas lieu pour les hommes? Prenez des Arabes, des Bédouins moitié sauvages, habitant des pays arides, ils sont braves, forts, insensibles à la misère, à la soif et à la faim, rompus à toutes les fatigues; transplantez-les dans des contrées fertiles, condamnez-les au repos et à une nourriture abondante, leurs forces diminueront, leur courage s'affaiblira, leur résignation ne sera plus la même, bientôt vous ne les reconnaîtrez plus.

Je conclus : le cheval n'est pas dans l'inaction et la graisse; mais il est tout entier dans le travail et la tempérance.

Et quand vous en exigerez un travail excessif, augmentez un peu sa nourriture habituelle, vous en obtiendrez alors des efforts inouïs. Quel serait au contraire l'avantage de cette augmentation avec un cheval habitué de tout temps à une abondance exagérée? Nul : on n'y trouverait que le danger de le tuer, et si son estomac y résistait, la preuve qu'ayant toujours eu de trop, c'est pour cette raison qu'il ne peut rien donner de plus en fait de vitesse et de résistance.

Mais en voilà assez sur ce sujet; passons aux accouplements, sur lesquels vous désirez aussi mon avis.

Les Arabes ont en horreur les accouplements incestueux [1], ils ne

[1] Les auteurs anciens ont aussi prétendu que les chevaux avaient horreur de l'inceste; c'est l'opinion de Varron, de Virgile, etc., etc. (*Cours de science hippique* professé à l'Ecole des Haras, par M. Ephrem Houel.)

Digitized by Google

feraient jamais saillir la fille par le père, la mère par le fils, la sœur par le frère. Il est, du reste, avéré que, dans ces cas-là, un étalon arabe pur sang n'éprouve pas le moindre désir. Des gens du Hedjaz m'ont raconté dernièrement qu'un étalon de leur pays, fils d'une jument alezane, n'avait jamais voulu saillir des juments de cette couleur. Quand il les voyait, soit qu'elles lui rappelassent sa mère, soit par tout autre motif, il s'en éloignait sans manifester aucune envie.

Au surplus, en accouplant le père avec la fille, la mère avec le fils et la sœur avec le frère, on risquerait de n'avoir, avec une descendance ainsi continuée, que des rejetons faibles, dégénérés, incapables de rendre des services.

Il est avantageux, au contraire, suivant les Arabes expérimentés, d'accoupler des sujets de la même famille, quand ils sont parents à tout autre degré, et que, surtout, la constitution qu'ils doivent à des père et mère irréprochables, n'a été ni modifiée ni altérée par des causes extérieures, étrangères à l'origine. Ils assurent qu'en transmettant toujours ainsi les qualités et non les défauts, on arrive bien plus sûrement à conserver une noble race pure de tout mélange[1].

Vous m'avez dit que certaines personnes en France, dont les jugements sur la question chevaline ont de la valeur, croyaient que le pur sang arabe ayant dégénéré, il serait possible de le faire remonter à sa pureté primitive par des croisements bien entendus avec ces étalons anglais dont la réputation s'étend dans le monde entier. Suivant moi, c'est là une grave erreur, parce que les chevaux européens, quels qu'ils soient, comme, du reste, tous ceux qui vivent dans les pays fertiles, où ils subissent déjà une dégénérescence par un excès de nourriture, et je comprends avec eux les chevaux de la Syrie, de l'Egypte, de l'Yrak et du Moghreb (ouest), ont, en outre, des taches originelles soit du côté paternel, soit du côté maternel, souvent des deux côtés à la fois, ce qui ne permet plus de les considérer comme des animaux dotés d'un sang entièrement pur. Partant de là, pour rien au monde, un Arabe, possesseur d'une jument vraiment noble, ne consentirait à l'accoupler avec le plus bel étalon anglais. Ce serait à ses yeux une complète mésalliance. Ceci peut vous expliquer les paroles d'un poète célèbre de l'Arabie. Il a dit :

> Les ignorants croient qu'il y a beaucoup de chevaux purs ;
> Mais ils sont encore plus rares que les vrais amis.

Vous m'apprenez que le gouverneur de l'Egypte a fait saillir

[1] C'est également l'avis du fameux duc de Newcastle, qui, l'un des premiers, s'est occupé du pur sang et des croisements.

Digitized by Google

des juments arabes pur sang par des étalons anglais. Si le fait est exact, j'en suis fâché pour lui, car il n'y a qu'un défaut de connaissances en fait de science hippique qui puisse lui servir d'excuse. Je sais, moi, que si l'on accouplait des juments arabes d'une pureté bien constatée avec des étalons anglais, on ne pourrait en obtenir que l'espèce de chevaux que nous appelons moukueref, c'est-à-dire nés d'une jument entièrement noble et d'un père dont l'origine est entachée. Ils sont encore plus mauvais sous tous les rapports que le produit d'un père au sang pur et d'une mère au sang mêlé (*hadjine*). Leur postérité ne pourra que s'avilir à la longue, car, quand bien même les descendants de ces accouplements irrationnels se distingueraient en apparence par un bel extérieur, ils ne vaudraient jamais pour le fond et pour les qualités ceux qui viennent d'un père noble ; à plus forte raison, les héritiers d'une race confirmée des deux côtés, et par le sang et par l'antiquité.

Je me résume et je dis :

Le horr, noble ou, ce qui est la même chose, le aatik, qui signifie excellent au plus haut degré, marche chez nous le premier dans l'échelle des races.

Après lui vient le hadjine, l'incomplet, le défectueux, dont le père est pur et la mère d'origine inférieure.

Derrière le hadjine se présente le moukueref : sa mère est noble, son père de basse extraction.

Et, enfin, du moukueref, nous arrivons au berdoune (singulier de beradine). On n'en fait aucun cas, son père et sa mère sont roturiers.

Vous le voyez, et je crois vous l'avoir déjà dit, le prix du cheval est dans sa race.

En effet, le poulain ressemble d'ordinaire à son père par les organes principaux : la tête, la cervelle, les poumons, le cœur, le foie, les os, les nerfs et les tendons. Il tient le reste de sa mère. On a constaté encore que l'étalon transmet à ses produits la plupart de ses défauts physiques ou moraux. Aussi se gare-t-on avec le plus grand soin des maladies qui, chez un étalon, sont inhérentes aux os, aux veines, aux tendons, et repousse-t-on pour la monte les mauvais caractères et la rétivité.

Je ne connais pas beaucoup les chevaux anglais, et, cependant, par tout ce que j'ai vu, lu ou entendu dire, je suis certain qu'ils sont bien loin de valoir les chevaux arabes. Si les chevaux anglais devancent les chevaux arabes et fournissent une course brillante sur un hippodrome pendant quelques minutes, pendant une heure même, j'y consens; il ne faut l'attribuer qu'à leur haute taille, à leur croupe élevée, à leurs longues jambes, ainsi qu'à l'entraîne-

Digitized by Google

ment qu'on leur fait subir; mais s'ils devaient, comme les nôtres, courir pendant sept à huit heures sans s'arrêter, ils ne soutiendraient pas leur réputation. Plus la distance sera grande et le terrain accidenté, et plus vite apparaîtra l'infériorité. Leur organisation, quoi qu'on en dise, ne leur permet pas de supporter longtemps, et sans souffrir, la colonne d'air que déplace toujours une course rapide.

Le cheval arabe, grâce à sa poitrine profonde, à sa puissante respiration, à ses larges fosses nasales, à l'ampleur de ses flancs et de son rein, à ses membres de fer et à sa sévère éducation aussi bien sous le rapport de la sobriété que sous celui des fatigues et des intempéries, le cheval arabe, dis-je, peut courir sans entraînement réglementé, (car il est toujours entraîné,) sur tous les terrains et par tous les temps, une demi-journée et plus sans reprendre haleine.

Chez nous, on nomme *modjelli* le cheval qui arrive le premier aux courses et qui gagne le prix, *mossally* celui qui vient après lui, et *sokéït* (le silencieux) l'animal qui touche au but le dernier. On lit le trouble dans ses yeux et l'humiliation sur sa face.

Toutes les fois qu'on verra dans le monde un cheval se distinguer par la fierté, la souplesse, l'élégance et des qualités extraordinaires, on peut être sûr qu'il a du sang arabe dans les veines. D'où lui vient-il? De son père, de sa mère ou de ses ancêtres.

Chez les Arabes, on attache tant de prix à la pureté du sang qu'aujourd'hui encore, les habitants du Nedjed et du Hedjaz ne voudraient pas pour leurs juments d'un étalon du plus bel extérieur, fût-il renommé pour la course, si sa généalogie leur était inconnue. Ils lui préféreront toujours un étalon dont les formes seront moins agréables, mais d'une origine incontestée, quand bien même il paraîtrait valoir dix fois moins. La raison en est que, d'après eux, si le poulain ressemble souvent à son père et à sa mère, il tire aussi souvent ses qualités de son grand-père, de son aïeul ou de son bisaïeul, etc., etc. Au lieu d'attacher donc, en fait de reproduction, une si grande importance à ce qui, dans un étalon, peut séduire les yeux, il faut, avant tout, savoir exactement à quoi s'en tenir sur la pureté de son origine et de sa race.

Après cela, j'avoue qu'il est bien rare et bien difficile, à présent, de trouver des chevaux arabes primitifs, c'est-à-dire tout à fait pur sang, et dont la nature n'ait été modifiée sous aucun rapport, ni par le travail, ni par la nourriture, ni par des alliances malheureuses avec des étrangers. On ne doit pas donner ce nom à ceux qui, trop nourris d'habitude, portent des fardeaux, labourent la terre, dépiquent les grains et qui, de bonne heure, n'ont point été exercés aux

Digitized by Google

longues courses, aux fatigues, aux intempéries, ainsi qu'à supporter avec résignation la soif et la faim.

Le seul pays où l'on peut encore rencontrer le pur sang dont j'ai parlé, c'est dans le vrai désert, chez les Arabes errants, notamment chez les grandes tribus des Zenata et des Senhadja. Là, de temps immémorial, la race n'a été altérée par aucun mélange nuisible, et chacun y connaît la parenté de ses chevaux, père, mère, sœurs, oncles et tantes paternels et maternels, grand-père, grand'mère, aïeul, etc., etc.

Autrefois, les Arabes avaient très peu de rapports avec les étrangers, et alors il leur était facile de conserver leurs races. Mais depuis qu'ils se sont laissé entamer par des voisins persans, égyptiens, turcs, etc., etc., elles ont subi de profondes modifications.

Maintenant, est-ce à dire qu'avec nos chevaux, tels qu'ils sont aujourd'hui, on ne puisse plus entreprendre de belles actions, je crois le contraire, et j'y suis amené par tout ce qui s'est passé sous mes yeux pendant ma longue carrière de guerre. J'ai vu alors bien souvent, non un seul cheval, cela ne prouverait rien, mais des réunions de mille à deux mille chevaux de nos pays, franchir sous leurs cavaliers des distances énormes dans les circonstances les plus déplorables.

En 1845, du Maroc, où j'étais établi avec ma *déïra*, non loin de l'embouchure de la Moulouya, je me suis mis en campagne avec une nombreuse cavalerie pour faire une razzia dans Djebel aamoure dont les tribus m'avaient trahi et donné de grands sujets de mécontentement. Le succès couronna mon entreprise, et, marchant le jour, marchant la nuit, ne prenant de loin en loin qu'un peu de repos, nous rentrâmes chez nous chargés de butin, après avoir ainsi parcouru huit cent quatre-vingts kilomètres, tant pour aller que pour revenir.

En arrivant dans notre camp, nous pûmes encore, pour la plupart, faire la fantasia devant nos femmes et nos enfants, qui poussaient des cris de joie pour saluer notre heureux retour.

Pendant ce long trajet, nous n'avions donné que huit repas d'orge à nos chevaux ; ils n'ont bu d'ordinaire que tous les deux jours, et cependant il n'en est resté que quelques-uns en arrière. Comment s'étaient-ils donc soutenus ? Tout simplement avec les plantes et les arbustes du Miséricordieux dont le Sahara est parsemé.

Voilà ce qui prouve que, si chez nous, le sang a subi des altérations, il en reste encore assez pour accomplir des choses étonnantes.

En effet, s'il est impossible de faire d'une race où le sang est mêlé une race pure, il est au contraire reconnu que l'on peut, au moyen d'alliances bien comprises, faire remonter à la noblesse primitive

Digitized by Google

celle qui n'a été appauvrie que par des privations excessives, un manque de soins, ou par des travaux abusifs.

Voilà surtout ce qui devrait engager les Arabes à ne consentir à aucune mésaillance, comme à maintenir dans toute leur intégrité les saines méthodes d'élevage qui nous ont été transmises par nos aïeux. Le cheval lui-même dit :

Elève-moi comme si j'étais ton frère (*Rebbini ki khouk.*)

Et monte-moi comme si j'étais ton ennemi (*Ou rekkebni ki âadouk.*)

Que le salut soit sur vous, à la fin comme au commencement de cette lettre.

Ecrit par le pauvr n Dieu, SID-EL-HADJ ABD-EL-HADER BEN MAHHI-ED-DIN.

Damas, le 10 mai

Telle est la réponse de l'émir Abd-el-Kader aux questions que je lui ai posées. Je crois qu'au point de vue exclusif du cheval de selle, il a raison. En effet, les chevaux arabes, ainsi que les chevaux barbes, et j'ai eu bien des fois les moyens de m'en assurer quand j'étais en Algérie, sont condamnés dès leur naissance à vivre en plein air, à supporter l'humidité des nuits et la chaleur brûlante du jour. Ils sont encore accoutumés de très bonne heure à la fréquentation de l'homme, à la vue des objets extérieurs, à l'audition des bruits les plus étranges, tels que cris de joie (*you you*) poussés par les femmes et les jeunes filles dans toutes les circonstances heureuses, à la détonation si fréquente des armes à feu (*baroud*), aux rugissements effrayants du lion qui vient rôder autour des tentes, aux hurlements féroces et saccadés de la hyène, aux glapissements sans fin du chacal, aux beuglements assourdissants du chameau qui couche dans le douar, aux aboiements précipités des chiens de garde, aux mugissements du tambourin (*guellale*) et du tambour de basque (*bendaïr*), dont on se sert pour égayer les jours de fête. On les voit presque toujours sellés et bridés, et lorsqu'ils marchent soit pour des actions de guerre, soit pour trouver leur nourriture, ils franchissent habituellement de longues distances par des chemins difficiles, raboteux, accidentés, dans des contrées parsemées de palmiers nains, de lentisques et de buissons épineux. C'est là une vie qui fortifie les organes de la respiration, qui donne de la force aux articulations, et qui rend les reins, les muscles et les membres robustes; aussi les chevaux arabes peuvent-ils supporter, sans que leur santé s'en ressente, des courses et des privations auxquelles ne pourraient résister des chevaux de moins de sang et autrement élevés. Pour moi, c'est une conviction. Sur quoi s'appuie-t-elle? sur ce fait, que je puis dire avec vérité:

L'oreille a entendu, et l'œil a vu.

Général E. DAUMAS.

Digitized by Google

LES

AFFAIRES D'ALLEMAGNE

DEVANT LE CORPS LÉGISLATIF

Les interpellations sur les affaires d'Allemagne ont eu lieu au Corps législatif. Elles ont occupé quatre longues séances. Cinq ou six orateurs ont pris la parole; quelques vérités ont été dites, mêlées de beaucoup d'erreurs; l'ordre du jour pur et simple a été voté par la majorité habituelle. Donc, de résultat pratique, point; de résultat moral, d'influence exercée utilement sur l'esprit public, peu de chose, nous le craignons. Malgré les efforts de M. le ministre d'Etat, on dira encore, avec M. Thiers, que la France est humiliée, amoindrie, placée sous le coup d'une menace perpétuelle par les agrandissements de la Prusse et la formation de l'unité allemande; on dira, avec M. Emile Ollivier, que ces agrandissements ont eu lieu contrairement au droit des peuples, en dépit du droit des gens, et malgré les vœux des populations. Les éclaircissements fournis par M. Rouher auront été vains pour ramener l'opinion égarée dans les voies de la vérité, parce que le gouvernement lui-même a eu des défaillances de logique, suites d'une politique qui a trop souvent manqué de décision et de netteté; parce que, surtout, ses paroles pacifiques et satisfaites se trouvent démenties, en ce moment même, par le bruit qu'on a fait autour de certain projet de loi qui a pour but de tripler nos forces militaires. A ses déclarations on peut toujours répondre : pourquoi des armements exagérés si rien n'est changé dans le monde et si notre position y est meilleure? Pourquoi appeler sous les armes toute la nation?

Digitized by Google

Nous qui n'avons pas attendu ce jour pour signaler cette flagrante contradiction, et qui avons vu avec satisfaction l'Allemagne se dégager enfin des liens où son morcellement et ses petits princes la maintenaient captive, au service de la Russie et de l'Autriche, c'est-à-dire des gouvernements dont le principe, les idées et les vues sont le plus éloignés des nôtres, il nous est impossible de ne pas reprendre un débat dans lequel on n'a pas tout dit, où l'on n'a pas dit tout ce qu'il fallait dire. Sans méconnaître un instant le talent considérable qui a été, de part et d'autre, dépensé; sans chercher à diminuer le mérite ni le haut intérêt de cette lutte mémorable; sans vouloir abaisser surtout le caractère des hommes éminents qui y ont pris part, prince de la parole, politique consommé, orateur passionné, il nous sera permis peut-être de distribuer à chacun d'eux la critique qu'il nous semble mériter, d'apporter à la cause de la vérité notre petit contingent d'arguments nouveaux, et enfin d'établir la question sur son véritable terrain que tous nous semblent avoir un peu trop déserté pour chercher des leçons dans l'histoire, des principes dans les théories, des excuses, des explications ou des griefs dans les faits qui ont préparé, amené et consommé la transformation de l'Allemagne. A notre sens, toute la question se résume en deux termes : la France a-t-elle perdu ou gagné dans les événements de l'année dernière? Si elle y a perdu, rien ne peut excuser complétement le gouvernement de l'échec qu'elle a subi; si elle y a gagné, il est superflu et inoportun d'examiner, dans une chambre française, si la Prusse a observé vis-à-vis de ses adversaires et de leurs territoires la politesse des Français de Fontenoy et la continence de Scipion Emilien. Il suffit que nous ayons les mains pures; nous pouvons marcher le front haut et envisager l'avenir sans trop de souci.

I

Ce qui nous frappe tout d'abord chez les orateurs qui ont pris la parole sur les affaires d'Allemagne, c'est la facilité avec laquelle ils se laissent entraîner aux contradictions les plus étranges; c'est ensuite le peu de connaissance qu'ils ont du sujet qu'ils traitent, le peu de cas qu'ils font des documents et des faits. Ils ne tiennent compte ni des dates, ni des chiffres, ni des arguments qu'on leur a opposés, ni des pièces qu'on leur a mises sous les yeux, ni même des votes du Parlement, ni du suffrage des populations. Il semble que l'imagination soit chez eux la seule inspiratrice de leur pensée

Digitized by Google

et le parti-pris le seul guide de leur imagination. Ils sont de la race de ceux qui ne voulaient pas que la terre tournât, et qui, plutôt que de vérifier le fait, aimaient mieux condamner Galilée.

Ainsi, l'un vous dira — et ce n'est pas le moins studieux de la Chambre — que le prince Frédéric-Charles de Prusse a fait un livre intitulé : « L'art de combattre *victorieusement* les Français. » A-t-il pris souci de se procurer le livre ou seulement de s'en faire donner exactement le titre? A-t-il eu la précaution du moins de lire ce qui en a été dit dans les recueils sérieux? Nullement; il lui a suffi de rencontrer quelque part cette traduction erronnée pour qu'il en fît la base de son argumentation et en tirât un argument en faveur de l'alliance autrichienne. Quelle que soit l'estime que nous professions pour M. le comte de Latour, il faut bien que nous lui disions ici qu'il s'est trompé ou que sa bonne foi a été surprise. Le prince Frédéric-Charles n'a point écrit « l'Art de combattre victorieusement les Français, » nous le répétons pour la deuxième ou troisième fois. Son opuscule, destiné au contraire à donner l'armée française en exemple à l'armée prussienne, porte littéralement ce titre : « Art de combattre *des* Français, » et n'a nullement le but que lui assigne l'orateur. Il est un témoignage de respect et d'estime dont nous devrions être fiers de la part d'un si parfait militaire et d'un cœur si loyal, nullement la marque qu'on a voulu trouver d'une antipathie et de haines entretenues contre nous.

Mais ce ne sont là que de menus détails, et, s'ils ont quelque influence sur les esprits superficiels lorsqu'ils tombent du haut de la tribune française, quels effets ne produiront pas sur l'opinion les erreurs autrement sérieuses de M. Thiers? Les idées qu'il a émises sur l'équilibre de l'Europe, si elles étaient admises, auraient pour effet d'interdire à celle-ci tout mouvement, toute transformation, toute amélioration, tout progrès. Suivant lui, l'équilibre européen est scellé dans les idées des traités de 1815, et, quoiqu'il ne le dise pas explicitement, il n'y a d'autres conséquences à tirer de ses paroles que celles qui ont été très vivement et très justement relevées par M. Emile Ollivier. Si, en effet, l'équilibre est une chose incompatible avec le développement naturel de l'indépendance et de l'agglomération des peuples, il faut dire que le monde est fini, que le lit est fait et qu'il faut y mourir. Si les populations qui ont entre elles des affinités de race, de mœurs, de langage; qui s'inspirent des mêmes idées; qui vivent de la même vie et qui ont besoin, pour se développer et s'asseoir, de s'unir plus étroitement; si ces populations ne peuvent plus contracter entre elles un lien étroit et nécessaire, sans troubler l'équilibre, il faut reconnaître alors que ce prétendu équilibre n'est qu'un état contre nature, une sorte de géhenne,

Digitized by Google

un carcan odieux, que le patient brisera violemment, comme on l'a vu du reste, à la première occasion. Est-ce là l'idéal politique que s'est proposé M. Thiers? Non, à coup sûr, puisqu'il applaudit à certains changements qui se sont opérés depuis 1815, puisqu'il trouve bon qu'on ait détaché la Belgique de la Hollande. On pourrait s'étonner de le voir ensuite refuser aux duchés de l'Elbe le même droit qu'aux Brabançons, et verser sur le Danemark des larmes qu'il n'a point eues pour la couronne des Pays-Bas. Ce n'est pas la plus grosse ni la plus regrettable de ses contradictions. Il ne se contente pas de recommander au gouvernement « le courage de l'inconséquence, » il prêche d'exemple et élève ce courage à un si haut degré, qu'il éblouit et entraîne M. le ministre d'Etat lui-même, ainsi que nous le verrons plus loin. Suivant M. Thiers, les Duchés n'appartenaient point à l'Allemagne, et celle-ci se souciait peu de les conquérir. En vérité, M. Thiers, qui fait appel à tous ceux qui suivent les affaires d'Europe et qui connaissent l'Allemagne, compte un peu trop sur l'ignorance de son auditoire. Comment, ce grand mouvement qui agitait l'Allemagne en 1863, et qui trouvait un écho jusque dans la Diète de Francfort, où l'organe de la Saxe provoquait contre le Danemark l'exécution fédérale, c'est un rêve! Cela n'a pas existé? ou bien M. Thiers dormait-il pendant ce temps-là d'un sommeil si profond que les paroles de M. de Beust ne soient pas arrivées jusqu'à lui? Mais si l'Allemagne ne voulait pas que ses droits fussent reconnus dans les Duchés, d'où vient cette joie dont il nous parle, quand elle apprit que la France se désintéressait de la question? Comment expliquera-t-il la contradiction qu'il inflige lui-même à ses assertions?

Outre l'intérêt de l'équilibre qu'il a opposé aux vœux des nations, et comme devant les dominer, M. Thiers a fait aussi de l'existence des petits Etats et de leur utilité dans le monde, l'un des éléments essentiels de son système de politique extérieure; il croit que leur rôle est nécessaire, et qu'ils sont « des corps amortissants placés entre les grands Etats pour empêcher les chocs. » Ne pourraient-ils pas, par hasard, être aussi bien considérés, quand leur nationalité n'est pas bien établie, comme une pomme de discorde offerte à la convoitise des grandes puissances, et de nature à exciter entre elles de terribles conflits? « Ce sont, dit-il, des voix acquises à la cause de la justice dans le conseil des nations. » Sans doute, mais il faudrait pour cela qu'ils fussent admis dans ce conseil et qu'ils fussent appelés à donner leur voix. Ce n'est pas précisément ce que l'histoire nous montre, et nous ne voyons pas qu'en 1840 la Belgique ait beaucoup servi à faire reconnaître nos droits aux quatre signataires du traité de Londres. Il n'est pas nécessaire de remonter au

Digitized by Google

triumvirat de César, de Pompée et de Crassus, pour savoir que les grandes puissances sont dans l'habitude de se partager le monde et de tracer les frontières à leur gré. En 1815, l'Autriche avait très bien su, au moyen des petits Etats, s'assurer la prédominance en Italie et en Allemagne. Il y avait là une foule de petits princes qui se groupaient autour d'elle, qui étaient à sa dévotion, et qui tenaient presque à merci la France d'un côté et la Prusse de l'autre. Certes, on ne dira pas que ces petits Etats fussent de nature à empêcher les chocs, et à faire prévaloir la cause de la justice. Ils étaient bel et bien des instruments de menace et de guerre contre nous, des sujets de conflits, comme l'événement l'a prouvé depuis à Ancône, à Solférino. La cause de la justice! Allez demander à Parme, à Naples, à Modène, de quelle façon elle y était entendue. Allez voir à Cassel, à Hanovre, dans le Nassau lui-même, comment elle y était traitée, respectée! Demandez à la Diète de Francfort quel usage tous ces petits Etats faisaient de leurs voix dans l'intérêt du progrès et de la civilisation! Interrogez les duchés de l'Elbe, demandez-leur pourquoi ils se sont tant de fois raidis contre le Danemark? Pourquoi ils ont pris les armes contre lui? Pourquoi ils ont accueilli comme des libérateurs les armées de l'Allemagne? Demandez-vous, la main sur la conscience, quels chocs ces petits Etats ont amortis, quel principe de justice ils ont fait prévaloir! Non, si la cause de la justice et de la paix doit jamais triompher dans le monde, ce sera plutôt par les grands Etats, qui, plus en vue et placés plus haut, sont mieux à l'abri des petites craintes et des petits intérêts, que ces petits Etats, toujours obligés, pour vivre, de feindre, de plier et de tromper. Qu'on lise l'histoire, que nous avons ici donnée, de la façon dont finit le Hanovre [1], et qu'on dise, après cela, que les petits Etats sont bons à quelque chose pour faire prévaloir la droiture et pour donner l'exemple de la loyauté. En vain, M. Emile Ollivier répétera-t-il, sur l'annexion du Hanovre et de Hesse-Cassel à la Prusse, les accusations que nous lisons depuis quelques mois dans les journaux. Il parvient seulement par là à prouver qu'il n'a pas lu les documents qui ont été produits, et a préféré accepter des opinions toutes faites, que de s'en créer d'originales par l'étude sérieuse des pièces et des événements. Ce malheureux Hanovre, qu'on nous peint courbé sous le joug militaire de la Prusse, veut-on savoir à quelle farouche soldatesque il obéit? Sur huit cents officiers environ que contenaient les cadres de l'armée hanovrienne, six cents ont pris du service dans l'armée prussienne, et c'est dans le Hanovre lui-même qu'on recrute les bataillons qui y tiennent garnison. Quelle preuve plus évidente

[1] *Comment a fini le royaume de Hanovre.* (Livr. du 28 février 1867.)

Digitized by Google

que l'agitation de ce pays est toute factice, et n'a pour s'entretenir que le mauvais vouloir des gens de l'ancienne cour ? Le peuple, qui ne partage pas leurs regrets, va trouver dans les institutions prussiennes une liberté et des facilités d'expansion dont l'ancien régime ne lui avait pas fait connaître les douceurs.

Si donc les petits Etats n'empêchent pas les chocs des grandes puissances entre elles, s'ils les provoquent même assez souvent, trop souvent aussi ils sont forcés d'acheter leur conservation au prix de la justice violée et des droits méconnus, droit des populations, droit de l'humanité, droit des gens. Ainsi s'écroule la théorie de M. Thiers dans ce qu'elle a d'absolu et dans l'application qu'il en fait aux événements récents.

En face du droit des nations on a placé l'équilibre, en face des grandes agglomérations on a recommandé les petits Etats ; on va maintenant, en opposition à la politique de l'indépendance des peuples, placer la théorie de l'intérêt des gouvernements. « L'intérêt des Etats, dit M. Thiers, doit être le seul guide de leur politique étrangère. » Si cela était vrai, de quel droit viendrait-il reprocher à la Prusse l'annexion des Duchés et jeter un défi aux jurisconsultes de Berlin ? Ceux-ci, qui n'ont pas attendu la provocation de M. Thiers pour y répondre, seraient en droit de lui dire que l'intérêt des Etats devant seul guider leur politique étrangère, la Prusse n'avait pas besoin d'autre raison pour s'annexer les Duchés et que Victor-Emmanuel était fondé en droit en groupant sous son sceptre les petits Etats de l'Italie. L'intérêt le leur commandait, et ils ont sagement obéi à ce droit ancien, auquel M. Thiers vient d'élever un nouvel autel. Grâce au ciel, cette théorie de l'intérêt des Etats, si elle peut être invoquée par l'histoire pour expliquer la politique des nations, ne saurait en aucune façon justifier leurs actes et se substituer à la justice. Il est vrai que l'orateur, en prenant une seconde fois la parole, a cru devoir ajouter que cet intérêt, ce succès qu'il préconise, doit toujours marcher accompagné de la justice. La justice avait été oubliée dans la chaleur d'une première improvisation. Mais c'est aussi avec la justice que les jurisconsultes de Berlin, aussi bien que les ministres et les généraux du roi Guillaume, ont prétendu avoir fait marcher l'annexion des Duchés et des autres Etats. En écoutant bien leurs raisons et en n'y apportant pas de parti pris, on peut sans trop de gêne se ranger à leur avis.

A la théorie du succès, M. Emile Ollivier a opposé avec raison la théorie du juste, et il a pu dire éloquemment que « ce qui fait la noblesse et la puissance des causes justes, c'est précisément qu'elles ne cessent pas d'être telles même après un échec. » Nous tenons la théorie de l'intérêt égoïste pour moralement et victorieusement ré-

Digitized by Google

futée par M. Emile Ollivier et par M. Thiers lui-même. Voyez en effet avec quelle facilité ce dernier orateur abandonne l'intérêt de la France, lorsque cet intérêt pourrait blesser un de ces petits Etats qui ont sa prédilection et dont il fait le tampon des conflits européens ! Il s'élève avec indignation contre la pensée même qu'un accord tacite ou explicite aurait pu intervenir entre la Prusse et la France, où la Belgique d'une part et les petits Etats de l'Allemagne d'une autre auraient été sacrifiés. Cependant, s'il est vrai que l'intérêt doit être le seul guide de la politique extérieure, qu'avons-nous de mieux à faire devant les agrandissements de la Prusse, que M. Thiers considère comme un danger imminent pour la France, qu'avons-nous de mieux à faire que de nous emparer sur-le-champ de la Belgique et même d'un petit morceau de la Suisse ? Notre intérêt commande, c'est donc notre droit, et nous avons appris qu'il n'en est pas de meilleur. Quant à l'accompagnement de justice qu'il faudra lui donner, on saura bien le trouver. C'est une chose fort relative que la justice entre les peuples. Les nations en lutte prétendent toujours l'avoir de leur côté ; elle ne peut pourtant pas être des deux côtés à la fois, et, pour savoir laquelle des deux la possédait dans son camp, il faut attendre des siècles, la postérité et l'histoire, qui s'y trompe aussi quelquefois et qui ne forme guère ses jugements que sur les résultats acquis, c'est-à-dire sur le succès. Aussi j'ai bien peur qu'en introduisant un élément de justice dans sa chimie politique, M. Thiers n'en ait pas sensiblement modifié la substance.

Sans doute, on nous dira que cet intérêt, qu'a fait valoir la Prusse, que cette nécessité d'annexion, si l'on veut, n'est que la conséquence de ce que nous avons laissé faire en Allemagne. Mais comment l'aurions-nous empêché, puisque l'Allemagne y voyait son intérêt qui, apparemment, n'est pas un moindre droit pour elle que pour nous ? Telle est la loi des principes que l'on pose en politique ; il faut les admettre pour autrui si l'on veut les revendiquer pour soi. Pour être logique, au lieu de conclure à la défense des petits Etats et de conseiller au gouvernement de se faire le gendarme de l'Europe, ne devrait-on pas l'inviter, au contraire, à envoyer nos régiments tenir garnison à Bruxelles et à Genève ? Certes, ce n'est pas nous qui parlons ainsi, mais n'est-ce pas la conséquence des principes que M. Thiers posait l'autre jour, à la tribune du Corps législatif, comme devant servir de règle à la politique extérieure de la France ? En ce point encore, M. Thiers a eu le courage de se montrer inconséquent, et nous ne saurions que l'en féliciter. L'illustre historien ne veut donc pas que nous pratiquions sur la Belgique, non plus que sur la Suisse, ses théories de l'intérêt des Etats. Il ne veut pas

Digitized by Google

davantage, je suppose, d'un accord avec la Prusse qui pût nous donner la frontière du Rhin. S'il se révolte à la pensée que les populations qui parlent français, qui ont les mœurs et les sentiments français, puissent rentrer dans la grande famille française, à plus forte raison sans doute, se serait-il indigné de l'annexion d'une portion du territoire allemand, où l'on ne parle que l'allemand et dont les habitants sont allemands et de cœur et d'esprit. Nous l'avons vu, en effet, l'année dernière, s'élever vivement contre tout pacte de cette espèce, et l'autre jour il renouvelait assez haut ses déclarations à cet égard. Il faut donc croire que, dans les idées de M. Thiers, les intérêts de la France commandaient au gouvernement de dire à la Prusse : « Je ne veux pas m'agrandir, donc tu resteras petite ; » et à l'Allemagne : « Mon unité est faite, donc tu ne feras pas la tienne. » Si l'on presse le discours de M. Thiers, je défie — cette façon d'argumenter lui est familière — qu'on y trouve autre chose ; c'est, au fond, tout ce qu'il contient. Sans nous élever aux hautes considérations de justice qu'invoquait très éloquemment M. Emile Ollivier, en nous maintenant strictement sur le terrain où il a plu à M. Thiers de se placer, demandons-nous si la France avait le droit de tenir un pareil langage et si elle avait intérêt à le faire. Les deux discours très substantiels de M. le ministre d'Etat ont déjà répondu en partie à ces deux questions. Nous allons essayer de le faire à notre tour avec la liberté que nous laisse notre indépendance.

II

Nous avions, dit-on souvent, le droit de nous opposer à toute modification dans les conditions d'existence de la Confédération germanique et à tout agrandissement de la Prusse. Nous puisions ce droit dans les traités de 1815, qui avaient réglé, d'accord avec toute l'Europe, le sort de la Confédération, et dans le traité de Londres de 1852, qui avait déterminé l'ordre de succession dans le royaume de Danemark. Les uns empêchaient, dit-on, que l'Allemagne pût se transformer sans notre permission ; l'autre nous constituait l'un des arbitres de la destinée des duchés de l'Elbe.

Jusqu'à quel point les puissances signataires du traité de Vienne avaient-elles le droit de s'immiscer dans les affaires de l'Allemagne? Les Allemands ne nous en reconnaissent aucun, et il ne paraît pas que les gouvernements qui ont précédé le deuxième Empire aient jamais songé à le revendiquer. Si nous interrogeons les actes du con-

Digitized by Google

grès de Vienne, nous verrons, en effet, que la constitution de la Confédération germanique, bien qu'elle ait reçu la sanction de toutes les puissances, n'a point été délibérée par elles ; c'est une œuvre complétement allemande, ou, pour mieux dire, c'est une œuvre essentiellement autrichienne, rédigée par les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse, sous l'influence prépondérante du prince de Metternich. Si les autres puissances sont intervenues, c'était plutôt pour y donner leur approbation, et cela est si vrai que l'art. 6 de l'acte fédéral, devenu le 58e de l'acte final du 9 juin 1815 [1] réservait à la Diète le droit de modifier le pacte, droit dont elle n'a pas manqué d'user plus tard, sans que la France ait cru devoir prendre les armes ni même élever la voix pour s'y opposer. Et eût-elle eu ce droit, la France se serait bien gardée d'en user. Ç'aurait été donner à des traités qui avaient été faits contre elle une virtualité qu'ils n'avaient certainement pas, puisqu'ils froissaient les intérêts et les sentiments de tant de peuples et de tant de gouvernements. Ces traités, on l'oublie trop, n'étaient pas faits seulement contre la France, ils étaient faits contre l'indépendance des nations, contre la Pologne, contre l'Italie, contre la Prusse elle-même, qui, bien qu'elle eût été l'un des instruments les plus efficaces de notre suprême défaite, trop faible alors pour tenir tête à la Russie et à l'Autriche, était entraînée dans leur tourbillon et subissait en quelque sorte comme nous la loi du vainqueur. Toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, la France n'a pas manqué de déchirer un morceau de ces traités. Elle n'aurait pas souffert en 1830 que ses cosignataires les invoquassent contre elle pour les changements intérieurs qu'elle venait d'accomplir ; elle ne l'aurait pas souffert davantage en 1848 ni en 1852, lorsque l'Empire fut rétabli. A quel titre aurait-elle revendiqué vis-à-vis de l'Allemagne un droit qu'elle avait repoussé chez elle? Il faut que M. Thiers et ses adhérents en prennent leur parti ; non, la France n'avait aucun droit d'invoquer contre l'Allemagne, contre la Prusse, les traités de 1815. Les contrats ne valent que dans toutes leurs parties ; faussés en un point, ils ne peuvent plus faire loi pour aucun de ceux qui ont contribué à les altérer ou à les détruire ; la logique le veut ainsi, et M. Thiers aura encore une fois le courage d'être inconséquent en reconnaissant que l'édifice de 1830, qu'il a servi avec tant de talent et non sans gloire, auquel, par conséquent, il reconnaissait un droit véritable d'existence,

[1] « Art. 58. Lorsqu'il s'agira de lois fondamentales à porter, ou de changements à faire dans les lois fondamentales de la Confédération, de mesures à prendre par rapport à l'Acte fédératif même, d'institutions organiques ou d'autres arrangements d'un intérêt commun à adopter, la Diète se formera en assemblée générale..... » Il n'est nullement question de l'intervention des puissances non allemandes dans ces arrangements intérieurs.

Digitized by Google

le prive, vis-à-vis des transformations de l'Allemagne, d'un argument que les légitimistes seuls pourraient leur opposer.

Incontestablement, le traité de Londres de 1852 nous conférait, tout aussi bien qu'à l'Angleterre et à la Russie, le droit de nous mêler des affaires du Danemark, en ce qui touchait la succession des Duchés, à une condition toutefois, c'est que le Danemark en respecterait lui-même les stipulations, et qu'il donnerait satisfaction aux droits du Holstein sur le Sleswig, et de la Confédération germanique sur le Holstein. Que ces droits divers fussent faciles à concilier entre eux et avec les visées du gouvernement danois, nous nous garderons bien de le prétendre. C'est le sort des choses mal faites que de se détruire d'elles-mêmes. Le traité de Londres était une chose mal faite; il n'avait, en réalité, de valeur que pour régler l'ordre de succession dans le Danemark proprement dit, et il devait être abandonné par ceux-là mêmes qui l'avaient signé, le jour où ils s'apercevraient qu'il ne parait à aucune des difficultés que l'on avait voulu prévenir. Le Danemark voulait absorber complétement les Duchés et les fondre dans la monarchie, cela était naturel; de son côté, l'Allemagne voulait s'opposer à cette absorption, cela était juste. Nous avons trop souvent et trop longuement exposé ici cette question des Duchés pour qu'il nous soit permis d'y revenir. Et, cependant, si péremptoirement que nous ayons démontré, pièces en main, les droits de l'Allemagne, et par suite ceux de la Prusse, il semble que rien ne puisse vaincre l'entêtement qu'on nous oppose, car nous voyons chaque jour des écrivains et des orateurs renouveler des assertions que nous avons dix fois détruites et répéter, contrairement à la vérité, contrairement aux documents que nous avons produits, aux faits que nous avons établis et qui n'ont jamais été ni réfutés par eux, ni même discutés, des allégations injurieuses certainement pour un Etat voisin et ami, mais plus certainement encore parfaitement ridicules aux yeux de toute l'Allemagne.

Les droits que nous tirions du traité de 1852 étaient si peu sérieux, que la Russie ne songea pas à les invoquer, elle qui paraissait la plus intéressée à les faire valoir. L'Angleterre, qui l'était moins qu'elle et qui l'était plus que nous, parce qu'elle pouvait voir dans l'établissement d'une marine prussienne un danger pour ses prétentions à la domination des mers, l'Angleterre ne trouva d'autre moyen pour éloigner cette fâcheuse perspective, que de nous proposer de faire naviguer nos deux escadres de conserve dans les eaux de la Baltique. On a dit que l'irritation causée par le mauvais accueil qui avait été fait en 1863 à notre projet de congrès avait été pour quelque chose dans le refus que nous avions opposé à cette proposition; que le gouvernement avait trouvé là l'occasion de

Digitized by Google

prendre une revanche de la tiédeur qu'on nous avait montrée dans les affaires de Pologne. Sans croire que le gouvernement règle sa politique extérieure sur d'aussi petits motifs, s'il a obéi en cette circonstance à un sentiment de représailles, il n'a fait en définitive que se mettre d'accord avec le bon sens et avec les données d'une saine politique. M. Rouher l'a rappelé en détail lorsqu'à cette proposition de promenade en mer, qui ne pouvait avoir aucune action efficace, le gouvernement français avait demandé à l'Angleterre si elle était disposée à entamer une guerre continentale, elle avait bien prouvé, par son refus, qu'il ne s'agissait point d'un acte sérieux, capable de maintenir sur ses pieds le traité de 1852. Et en effet, dans les conférences de Londres, qui interrompirent un moment la guerre du Danemark, qui est-ce qui abandonne le premier ce fameux traité, pour lequel on voulait, la veille, pourfendre en tous sens les flots de la Baltique? c'est le plénipotentiaire de la Grande-Bretagne. Ce malheureux traité paraissait alors si peu susceptible d'être maintenu, qu'on cherchait en dehors de ses articles quelque compromis mieux fait pour mettre d'accord tous les droits et tous les intérêts. Après qu'on eut vainement proposé au Danemark une composition qui eût permis à la couronne de garder une partie du Sleswig, l'Autriche mit en avant, pour exercer la souveraineté dans les Duchés, un candidat, le prince d'Augustenbourg, auquel la Prusse se rallia aussitôt et qui aurait certainement eu la possession des Duchés si le Danemark, cette fois encore, n'avait opposé une résistance plus courageuse qu'éclairée. Le traité de Londres était dès lors complétement enterré; il n'en pouvait plus être question.

La conférence rompue, le droit de la guerre reprenait le dessus, et ceux-là seuls peuvent s'étonner des résultats, qui n'ont point compris alors qu'ils devaient être tels qu'ils ont été. Moins aveuglé par de mauvais conseils, le Danemark d'abord n'aurait pas soutenu la lutte; plus tard, il aurait accepté les propositions de la Prusse, qui sauvegardaient l'intégrité de la couronne; plus tard encore, il aurait accueilli le compromis de la conférence. A qui donc peut-il s'en prendre des malheurs qui l'ont accablé? A ces écrivains, à ces orateurs, dont nous parlions plus haut, et qui ont bercé ses folles espérances, nullement au gouvernement français. Par qui la faute a-t-elle été commise, si faute il y a? Il n'y eut point de faute de notre part, et nous allons le voir en examinant l'autre côté de la question, c'est-à-dire en recherchant quel était dans le conflit l'intérêt de la France.

Cet intérêt, sans l'élever comme M. Thiers à la hauteur d'un principe absolu, sans en faire le seul guide de notre politique extérieure, doit pourtant y tenir une place considérable et solliciter,

Digitized by Google

dans les moments suprêmes, notre patriotisme jusqu'à l'aveuglement. Oui, il est des instants dans la vie des peuples où l'intérêt de leur conservation est la seule loi qu'ils puissent interroger; mais nous n'hésitons pas à l'affirmer, jamais alors cette loi n'est en désaccord avec la justice : l'intérêt se confond si étroitement avec elle, qu'il serait impossible de les séparer. C'est ainsi qu'en 1808, la Prusse fut dans son droit et dans la justice lorsqu'elle trompait Napoléon Ier sur l'état de ses forces et sur ses moyens de les recruter, lorsqu'elle se préparait sourdement à secouer le joug qu'on lui avait imposé. Nous n'en sommes pas là, Dieu merci. Nos armées n'ont pas été dispersées, notre frontière n'est pas envahie, nos provinces ne sont ni ravagées ni enlevées; nous ne subissons la loi d'aucune violence; notre territoire est intact; notre prospérité n'a jamais été plus grande. Si nos dépenses sont énormes, nos richesses sont inépuisables; si nos libertés sont médiocres, nos lois dures en quelques points, le temps et la force des choses sauront les améliorer. Nous ne sommes donc pas à un de ces moments de crise où il soit besoin de faire appel à toutes les forces de la nation, à tous les dévouements du patriotisme. Sans sommeiller dans notre puissance, nous pouvons marcher paisiblement le pas habituel de nos destinées. Rien ne nous presse, rien ne nous menace, rien ne justifie surtout ces alarmes et ces angoisses dont on a parlé ces jours-ci avec plus d'éloquence que de vérité.

Nous avons entendu dire et répéter à satiété que l'unité de l'Italie était un danger pour nous; que l'unité de l'Allemagne, conséquence de l'unité italienne, en était un plus grand encore; enfin, la France avait commis tant de fautes qu'il n'en restait plus à commettre. Heureux le pays qui a épuisé la coupe de ses erreurs! sa politique, pour le dire en passant, devient alors bien facile. Sans nous arrêter à ces mots, qui n'ont évidemment pas une grande valeur, demandons-nous tout simplement lequel valait le mieux d'une Italie morcelée au mains de l'Autriche, ou d'une Italie unifiée sous le sceptre de Victor Emmanuel. Il semble que, la question ainsi posée, la réponse ne puisse être douteuse. Que pouvons-nous avoir jamais à craindre de l'Italie dégagée des serres de l'aigle autrichienne? La verra-t-on s'allier avec sa vieille ennemie pour lancer ses bataillons sur la Provence? La verra-t-on, oubliant le souvenir de Lissa, unir ses flottes à celles de son vainqueur pour nous disputer la possession de la Méditerranée? Il faut être loyal et ouvrir les yeux à l'évidence : nul homme sensé en France ne peut craindre l'Italie; nul homme sensé en Italie ne peut songer à faire peur à la France.

Mais, nous dit-on, l'unité de l'Italie, qui est notre œuvre, a en-

Digitized by Google

fanté l'unité de l'Allemagne; c'est grâce à elle que la Prusse a pu triompher de l'Autriche, la battre à Sadowa, l'exclure de la Confédération, s'emparer des Duchés et du Hanovre, « contrairement au vœu des populations, » étendre sa frontière jusqu'au Mein, écraser la Saxe et tout à l'heure attirer dans le cercle de son attraction toutes les populations allemandes du Sud, élever enfin à notre frontière un colosse redoutable et menaçant, allié nécessaire de cet autre colosse qu'on appelle la Russie. Ainsi, nous aurions forgé des armes contre nous, nous aurions commis une faute que l'on répute irréparable, et nous serions descendus au troisième rang parmi les puissances continentales. La question est complexe; on nous permettra de l'examiner par le détail et de la dégager tout d'abord de ses origines.

Dire que le mouvement unitaire de l'Allemagne est sorti du mouvement unitaire de l'Italie, cela n'est pas sérieux; M. Thiers lui-même, en revenant sur ce sujet, a dû le reconnaître, et M. le ministre d'Etat n'a pas eu grand' peine à le réfuter sur ce point. Nous l'avions fait nous-même, par avance, en racontant ici les origines et les développements de l'idée germanique. Nous avions, bien avant lui, rappelé la formation du Zollverein, les tentatives de Francfort, de Gotha, du Nationalverein, le souvenir d'Olmutz. Il est inutile d'y revenir. Il saute aux yeux que le mouvement germanique était né et en pleine floraison alors que Louis-Philippe était encore sur le trône. La question allemande n'avait pas besoin d'être soulevée à propos du Sleswig ou de l'Italie; elle existait en permanence, et si elle n'avait reçu sa solution en 1866, elle aurait pu surgir à un moment moins propice pour nous et d'une manière moins conforme à nos intérêts. Il est très vrai, seulement, qu'après 1859, l'Allemagne put être jalouse de l'Italie, que nos armes venaient d'affranchir. Mais si elle put voir alors, dans la formation de l'unité italienne, un exemple et un gage pour la formation de sa propre unité, comment M. Thiers expliquera-t-il cette attitude hostile et menaçante que prit contre nous cette Confédération germanique qu'il nous peint comme inoffensive? A-t-il donc oublié qu'à l'instigation de l'Autriche, les contingents fédéraux, en 1859, avaient été mobilisés, et que, sans l'opposition et les atermoiments de la Prusse, sans le brusque parti que prit l'Empereur de faire la paix à Villafranca, nous aurions eu notre frontière de l'est envahie, toute la Confédération germanique et ses annexes sur les bras, quoique nous n'eussions pas mis le pied nous-mêmes sur le sol allemand? Vain simulacre! dit M. Thiers; il est aisé de nier le péril quand il a été conjuré. Nous n'avons pas oublié, quant à nous, que les contingents bavarois s'acheminaient vers l'Italie et qu'on ne parlait partout, en Autriche et dans les trois quarts de l'Allemagne, que de

Digitized by Google

« défendre le Rhin sur le Pô. » Et tous les efforts que fit l'Autriche à diverses reprises pour faire entrer ses territoires non-allemands dans la Confédération, faut-il donc aussi les négliger? Faut-il jeter un voile sur ces tentatives constantes du gouvernement autrichien pour s'emparer de toutes les forces de la Confédération, pour les faire servir à la défense de ses intérêts, c'est-à-dire à l'accroissement de sa puissance en Allemagne, en Italie et contre nous? La rivalité de l'Autriche et de la Prusse n'était donc pas une nouveauté, et tous les germes d'un conflit se trouvaient contenus dans la Constitution fédérale. C'était un équilibre, nous dit-on! Non, c'était une épée suspendue sur la tête de l'Europe. La Prusse ou l'Autriche devait s'en saisir un jour. L'Autriche tendit souvent la main pour s'en emparer; l'histoire de ses luttes séculaires avec nous, les efforts réitérés qu'elle fit pour maintenir sa domination en Italie, pour lancer contre nous les armées de l'Allemagne, peuvent nous enseigner lequel valait mieux pour nous que ce glaive tombât entre les mains de l'Autriche ou dans celles de la Prusse. Il eût mieux valu, nous dit-on, qu'il ne tombât ni dans les unes, ni dans les autres. Un peu plus tôt, un peu plus tard, mieux valait que ce fût au moment où la France n'avait rien à en redouter, où son intérêt, au contraire, paraissait l'engager à faire cesser un état précaire au centre de l'Europe, qui aurait pu se dénouer à des heures de crise et à travers d'autres conflits. Une bonne politique, une politique à la fois d'intérêt et de justice, commandait donc à la France de ne point retarder une lutte devenue nécessaire. Notre pensée est tellement affirmative sur ce point, que nous aurions salué comme une inspiration de haute sagesse une action du gouvernement français pour faire cesser ce funeste provisoire. Si, comme on l'a dit, l'affaire des Duchés ne fut qu'un prétexte aux mains de la Prusse pour provoquer et amener un conflit; si la France, loin de rien faire pour l'empêcher de naître, a, comme on le prétend, encouragé le cabinet de Berlin dans ses hardiesses, nous croyons le gouvernement mal avisé de s'en défendre. Il aurait dû, suivant nous, au lieu de fuir sous l'étreinte de M. Thiers, revendiquer hautement pour lui-même l'honneur d'une stratégie qui conjurait un péril en le faisant éclater à un moment où nous pouvions en recueillir avantage. Bien que, dans notre pensée, la question des Duchés n'ait pas été la cause essentielle de la guerre, bien qu'elle eût pu recevoir alors une solution qui eût peut-être retardé la lutte, ce fut tout profit pour la France qu'elle ne fût point ajournée et qu'elle eût les résultats qui ont si fort étonné nos hommes d'Etat. M. Thiers se trompe lorsqu'il prend encore aujourd'hui les Duchés pour la pomme de discorde. La vraie pomme de discorde, c'était la possession du pouvoir fédéral. On

Digitized by Google

sait ce qu'il serait devenu aux mains de l'Autriche, demandons-nous ce qu'il est aux mains de la Prusse.

Si nous parvenons à démontrer que notre plus grand avantage était du côté de cette dernière, il importera peu de nous défendre d'avoir laissé naître le conflit des Duchés et permis à l'Italie de s'allier avec la Prusse. Si de cette alliance, si de ce conflit devait sortir pour nous un avantage, une satisfaction, même partielle, de notre intérêt, si en outre notre attitude n'avait rien de contraire à la justice, nous avons bien fait de ne pas mettre obstacle aux événements et de laisser s'accomplir des destinées qui s'accordaient assez bien avec les nôtres.

On reproche au gouvernement de n'avoir pas rendu impossible la guerre du Danemark en s'alliant avec l'Angleterre et la Russie contre l'Allemagne, c'est-à-dire en contribuant à maintenir cette dernière sous la prépondérance du gouvernement de Saint-Pétersbourg, en aidant celui-ci à renouer les liens de la Sainte-Alliance. On lui reproche d'avoir interrompu son œuvre à Villafranca, sans se souvenir que l'Autriche avait alors ameuté contre nous toute l'Allemagne et que la Prusse elle-même, entraînée par le flot comme le fut plus tard l'Autriche contre le Danemark, avait mis ses armées sur le pied de guerre. On lui reproche enfin de n'avoir pas pris les armes l'an dernier pour contraindre l'Autriche à céder la Vénétie, et empêcher ainsi l'Italie de donner la main à la Prusse, car les reproches sont variés, divers et contradictoires. En vérité, il faut avoir oublié, pour soutenir une pareille thèse, l'opposition universelle qui se manifestait de tous côtés en France, et non-seulement au Corps législatif, contre toute idée de guerre ou d'immixtion dans la guerre; on oublie trop aisément que si cette immixtion eût été possible c'eût été seulement, par déférence pour une opinion qui ne se cachait ni à la Chambre ni ailleurs, contre l'Italie et pour détruire l'œuvre que nous avions contribué à fonder. L'opinion, à ce moment, avait été tellement faussée par les discours de M. Thiers et par les écrits de publicistes peu éclairés, que si le gouvernement s'était mêlé à la guerre, ce n'aurait pu être que pour joindre ses armes à celles de l'Autriche contre l'Italie aussi bien que contre la Prusse. Ni M. Jules Favre, ni M. Thiers lui-même n'auraient admis une pareille éventualité. Si l'on voulait sérieusement empêcher la guerre en Allemagne et en conjurer les conséquences, c'était justement le contraire qu'il fallait faire; il fallait courageusement, loyalement, par un trait de sagesse et de génie, s'allier à la Prusse et à l'Italie; commander à l'Autriche l'abandon de la Vénétie et la réforme de la Confédération germanique. Tant que cette réforme n'était pas obtenue, il n'y avait pas à espérer que les deux puissances rivales désarmeraient et que la

Digitized by Google

paix fût maintenue au centre de l'Europe. Nous entendons d'ici les beaux cris que l'on aurait poussés si le gouvernement avait pris une si intelligente initiative; et pourtant c'eût été là par excellence de la politique d'Etat, de la politique d'intérêt; nous aurions pu y recueillir des bénéfices territoriaux, y rectifier nos frontières, y élargir nos coudées, toutes choses que l'on reproche tout bas ou tout haut au gouvernement de n'avoir point faites, puisqu'on lui répète sans cesse qu'il a compromis la grandeur de la France et qu'il s'est laissé choir du premier rang au troisième, puisqu'on lui dit que les agrandissements de la Prusse et la transformation de l'Allemagne sont pour lui un dommage irréparable et sans compensation. Il est loisible, en effet, de croire que si M. Rouher était venu cette année à la tribune les mains pleines de territoires nouveaux, il n'aurait pas été obligé de faire tant de frais d'éloquence et qu'il eût obtenu, sans même ouvrir la bouche, un succès de persuasion plus efficace et plus complet. L'attitude de la Chambre l'an dernier et celle, il faut bien le dire, de la grande majorité de l'opinion, n'ont point permis cette action au gouvernement, si tant est qu'elle fût jamais entrée dans sa pensée. Dès lors, il n'avait plus qu'une conduite à tenir, celle qu'il a tenue. Ne pouvant suivre dans la guerre le parti le plus propice aux véritables intérêts de la France, il ne lui restait qu'une posture à prendre : la neutralité. Les événements nous ont-ils desservis? C'est ce que nous allons voir.

III

C'est, suivant nous, aventurer singulièrement son jugement que de prétendre, comme l'ont fait presque tous les orateurs, que, l'Italie désintéressée par la cession de la Vénétie, la guerre en Allemagne n'aurait pas eu lieu. Il faut n'avoir pas idée de l'opinion au delà du Rhin, et surtout de l'état d'antagonisme où, peu à peu et par le développement naturel des choses, les deux grandes puissances allemandes en étaient arrivées; il faut n'avoir pas entendu les officiers autrichiens parler de la prise de Berlin comme d'un fait nécessaire et prochain; n'avoir pas lu dans les journaux allemands les lettres qu'ils écrivaient pour se donner rendez-vous à Postdam; il faut n'avoir pas lu ces journaux eux-mêmes et ne rien savoir des tentatives, des efforts et des visées de l'Autriche, pour croire que la Prusse, isolée et paralysée par notre politique, la guerre ne se serait pas faite. L'Autriche n'aurait arrêté ni ses armements ni ses manœuvres; elle aurait lentement, laborieusement peut-être, réuni ses

Digitized by Google

forces et entraîné dans sa marche, plus efficacement qu'elle ne l'a pu faire, tous les petits gouvernements de la Confédération; elle aurait enveloppé de toutes parts sa rivale et l'aurait étouffée dans ses bras si nous n'étions venus à son secours. La Prusse nous a épargné ce péril par sa prompte décision et sa politique énergique. Au lieu d'en blâmer M. de Bismark, nous devrions l'en remercier; au lieu de faire à l'Italie et au gouvernement français un crime d'une alliance propice à leurs intérêts, il faudrait nous applaudir de l'avoir laissé faire. Si « la politique d'Etat » n'avait ses partialités et ses préférences, difficilement conciliables quelquefois avec les intérêts du pays, elle devrait s'en féliciter comme nous.

Mais ce serait une erreur de croire que, si l'alliance de l'Italie avait fait défaut à la Prusse, celle-ci se serait résignée et aurait abandonné les projets de réforme où son existence était engagée aussi bien que son honneur. Et, lorsqu'on est venu nous dire des deux côtés que 50,000 Autrichiens de plus sur le champ de bataille de Sadowa auraient changé sensiblement l'issue de cette journée, on se trompe encore, et l'on montre seulement que l'on n'a pas la moindre connaissance des péripéties qui ont signalé ce grand fait d'armes. Le sort de la bataille, qu'on nous montre comme décidé en faveur de l'Autriche jusqu'à trois heures de l'après-midi, n'a pas été un seul instant douteux. Il est parfaitement exact que l'arrivée du prince royal a déterminé la déroute de l'armée autrichienne et consommé en un seul coup le désastre de cette armée. Si le prince royal n'était pas arrivé à temps, tout au plus en serait-il résulté une prolongation de la lutte. La bataille aurait continué tout le jour et aurait recommencé le lendemain; la défaite complète de l'Autriche aurait pu être retardée, elle n'en aurait été que plus irréparable. La preuve en est dans ce fait, que M. Rouher et M. Thiers semblent ignorer, qu'à trois heures de l'après-midi, et lorsque le prince royal a brusqué la victoire, aucune des réserves de l'armée du prince Frédéric-Charles, et notamment l'artillerie, n'avaient été entamées ni mises en ligne; elles n'avaient pris encore aucune part à l'action. 50,000 Autrichiens de plus sur le champ de bataille n'auraient eu pour résultat que de faire quelques victimes de plus; ils auraient apporté 50,000 bouches de plus à nourrir, alors que déjà l'armée autrichienne, sans vivres, harassée de fatigue, démoralisée par les échecs des journées précédentes, se trouvait en face d'une armée bien approvisionnée, bien armée, bien commandée, pleine de confiance dans ses chefs, conduite par son roi et par ses princes, enflée de ses succès et tout imprégnée de cette force morale que donne le sentiment d'une grande cause et la pensée de servir l'indépendance de la patrie. Avec ou sans l'Italie, la Prusse, par

Digitized by Google

la manière dont elle a mené la guerre, par la valeur de ses armées et l'excellence de ses généraux, aurait dans tous les cas vaincu l'Autriche. Ce n'était pas ce que l'on attendait ici, ce n'était pas l'espoir qu'on y nourrissait peut-être ; on n'avait pas prévu l'événement, ce qui prouve, en passant, la façon dont nous sommes informés en France des choses de l'étranger ; il a surpris et troublé nos politiques : il les a jetés dans des perplexités qui ont tout l'air, évoquées à distance, d'un remords qui éclate ou d'un regret qui s'épanche.

Quoi ! vous auriez voulu que l'Autriche fût victorieuse ? y pensez-vous ? Quel esprit politique est le vôtre ? Elle l'était déjà en Italie ; vainqueur à Sadowa, l'empereur François-Joseph se trouvait maître à la fois de la Péninsule et de l'Allemagne. Il marchait, d'un côté, sur Berlin, de l'autre, sur Florence ; c'était à vos portes la domination universelle, cette domination dont M. Thiers nous traçait l'autre jour le sinistre tableau. C'est alors que vous auriez été obligés de prendre les armes, non plus pour manifester votre puissance et faire pencher la balance du côté de vos intérêts, mais pour vous défendre, pour sauver votre œuvre en Italie, pour empêcher de s'asseoir sur le Rhin une puissance qui, aux jours de sa grandeur, n'a jamais été notre amie. Après la victoire de la Prusse, la France a pu négocier. Après la victoire de l'Autriche, les négociations, soyez-en sûr, n'auraient pu être entamées qu'à deux conditions : que la Prusse cédât à l'Autriche la Silésie et la province de Saxe à la Saxe royale; que l'Autriche régnerait seule à Francfort et ferait entrer dans la Confédération tous ses territoires non allemands; qu'elle renouvellerait, en un mot, l'empire d'Allemagne plus fort, plus puissant et plus dense qu'il n'a jamais été. Voilà pour un point. Qu'en Italie, tout l'édifice de l'unité fût renversé, le roi de Naples replacé sur son trône, le grand-duc de Toscane restauré à Florence, Milan rendue aux aigles autrichiennes, la royauté de Victor-Emmanuel rentrée dans les limites du petit Piémont, l'Autriche, enfin, maîtresse d'un bout à l'autre de la Péninsule. Est-ce là ce que votre patriotisme vous faisait souhaiter ? Est-ce pour cet idéal évanoui que vous avez éprouvé des angoisses ? Plus tard, vous vous êtes ravisé, vous avez reconnu que, puisqu'il fallait que l'un des deux adversaires triomphât, c'était, au demeurant, la Prusse qui vous inspirait le moins d'ombrage, et ici le gouvernement avait raison ; il a eu raison contre tous ceux qui ont essayé d'établir qu'un malheur nous avait frappés. Ils n'ont pu le tenter qu'en altérant la vérité, en produisant des faits erronés, des statistiques fausses, des chiffres exagérés, et en les appuyant de raisonnements qui ne résistent pas, comme nous le verrons, à un examen sérieux.

Digitized by Google

Rétablissons d'abord les chiffres dans leur exactitude. Prenons en main les ouvrages de géographie les moins suspects, les statistiques de l'Allemagne et l'Almanach de Gotha, qui les résume toutes. Nous trouvons que les populations allemandes de l'Autriche, recensement de 1857, s'élèvent à 7,877,675 âmes, soit 8 millions, chiffre rond, et non à onze ou douze millions, comme l'avance M. Thiers; que le Hanovre, le Sleswig-Hostein, la Hesse électorale, le Nassau, la partie de la Hesse-Darmstadt et autres territoires annexés à la Prusse forment un ensemble de 4,287,000 habitants, ce qui, ajouté aux 19,303,263 de la Prusse d'avant la guerre, ne peut jamais constituer qu'un Etat de 23,600,000 habitants au plus, et non de 29,000,000, comme l'affirme également M. Thiers. Poursuivant nos recherches, nous trouvons encore, en les additionnant entre elles, que toutes les autres populations non prussiennes qui font partie de la Confédération du Nord ne donnent guère qu'un chiffre de 5,400,000, et nous arrivons, pour toute la Confédération du Nord, à un total d'à peu près 29 millions. Voilà ce que M. Thiers nous représente comme devant dévorer la France. Il est vrai qu'il y ajoute généreusement les populations des Etats du Sud, c'est-à-dire toujours en nous rapportant aux mêmes documents, qu'il faut bien admettre comme plus dignes de créance que l'imagination de M. Thiers, un total général pour les deux Confédérations, étroitement unies sous le sceptre du roi Guillaume, à supposer qu'il en soit ainsi, 37 millions d'habitants, dont les 37 millions de Français ne nous paraissent pas en vérité avoir grand'chose à craindre. Elle n'est pas faite encore, cette unité; plus d'une difficulté naîtra avant qu'elle ne se réalise; mais fût-elle aussi complète, aussi fortement soudée que M. Thiers se l'imagine, nous n'aurions rien à en redouter que si nous avions l'imprudence de la provoquer. Tout est danger pour qui provoque: la désapprobation qu'il trouve chez les gens sages et les coalitions qui se forment contre un ennemi commun. Il est vrai qu'à ce groupe de 37 millions de sujets, les alarmistes attribuent encore au roi de Prusse le 8 millions de sujets allemands de l'empereur d'Autriche. En suivant ce système on arriverait aisément à faire entrer le monde entier dans les domaines du roi Guillaume. Chose bizarre! cette agglomération chimérique de 45 millions d'hommes paraît aux orateurs que nous combattons bien plus redoutable pour nous que ne l'était l'ancienne Confédération germanique! La chimère effraye plus que la réalité, c'est l'habitude chez les esprits superstitieux.

Si nous chassons de notre route les fantômes qu'on nous oppose, et que nous interrogions encore une fois cette réalité brutale qui se plie si mal aux calculs de M. Thiers, nous rencontrerons devant

Digitized by Google

nous une autre assertion non moins étrange. Quand il s'agit de les donner à la Prusse, les populations grossissent, quand il s'agit de les attribuer à l'Autriche elles diminuent. L'ancienne Confédération, dit M. Thiers, n'avait à nous opposer que 72 millions de sujets, une bagatelle, comme on voit. Comment se fait-il que les 39 millions qu'il donne à la Confédération du Nord, augmentée de la Confédération du Sud, et les 36 millions qu'il compte à l'Autriche, sans parler de la Hollande et du Danemark, membres de la Confédération, ne produisent qu'un chiffre de 72 millions? C'est là, sans doute, un de ces procédés de calcul qui appartiennent à l'inventeur de l'art de grouper les chiffres. L'Almanach de Gotha, ce petit livre dont nous recommandons la lecture à nos politiques, nous dit, en chiffres fort clairs, que la Confédération germanique, avec tous les appoints non allemands que lui apportaient les Etats confédérés, formait, avant la guerre de 1866, un groupe de plus de 76 millions de sujets, c'est ce groupe que l'on nous représente comme moins redoutable pour la France que le groupe nouveau des 29 millions du Nord. Uniquement créé pour la défense, nous dit-on, il était impuissant à nous nuire, et la preuve c'est qu'il ne nous a jamais nui. Affirmation singulière! parce que les lions du Jardin des Plantes n'ont jamais mangé d'hommes, ils sont incapables d'en manger! Entrez dans leur cage, et vous verrez. Sans doute, nous dira-t-on, mais qui vous force d'entrer dans leur cage? Il suffisait pour n'être pas mangé par la Confédération de ne pas entrer chez elle. — Eh bien! n'entrez pas dans la cage de la Prusse, et elle ne songera pas à vous mordre. Le même soin que vous preniez envers l'ancienne Confédération, prenez-le envers la nouvelle; vous ne franchissiez pas le Rhin! ne conseillez pas de le franchir aujourd'hui. Que chacun reste chez soi, occupé de ses affaires, soigneux de ses intérêts, tout à la pensée d'accroître ses richesses, son domaine intellectuel et ses libertés. Qui nous force à chercher des accroissements territoriaux là où nous ne songions pas à en acquérir l'an dernier? Quel amoindrissement pèse sur la France? Quel échec menace notre patriotisme? Quant à croire que la Prusse viendra nous attaquer chez nous, c'est une insigne folie, qui ne peut naître que dans un cerveau malade, et qui ne s'est, du reste, produite dans aucun des discours prononcés pendant la discussion. Personne n'y songe, personne n'oserait avouer une aussi futile appréhension.

L'ancienne Confédération, dit-on, n'était pas une force agressive, partant elle ne pouvait nous inspirer aucun ombrage; M. Rouher a victorieusement réfuté cet argument. Il s'est demandé avec beaucoup de raison ce qui, dans la vie militante des peuples, distingue de la force défensive la force agressive. Dans toutes les guerres mo-

Digitized by Google

dernes, on commence toujours par se défendre. Interrogez plutôt l'Italie, l'Autriche, la Prusse. En 1859, qui est l'agresseur? Vous dites : c'est le Piémont. Et, pourtant, c'est l'Autriche qui franchit la première le Tessin. Elle ne faisait, dites-vous, que se défendre ; au moins, devez-vous reconnaître qu'elle se défendait en attaquant. En 1866, qui ouvre les hostilités? La Prusse? Non, c'est l'Autriche, le jour où elle fait décréter à Francfort, au mépris du pacte fédéral, l'état de guerre contre la Prusse. Plus rapide que l'Italie, la Prusse court à l'ennemi, et, pour se défendre, elle envahit son territoire. C'est là une pure question de stratégie. A moins de prétendre que jamais la France n'aurait eu le moindre conflit avec la Confédération germanique, on ne peut affirmer sérieusement que celle-ci fût demeurée toujours devant nous dans une situation littéralement défensive. Un conflit naissant, la question de savoir laquelle de la France ou de l'Allemagne aurait la première franchi la frontière n'est plus qu'une question puérile. Attaquée et victorieuse, l'Allemagne aurait évidemment envahi notre territoire ; vaincue, elle aurait réuni contre nous toutes les forces que pouvaient lui donner les 76 millions de sujets soumis à ses souverains. On aurait vu alors, et par la force même des choses, deux groupes se former : l'un, sous la direction de l'Autriche, nous attaquant par le sud ; l'autre, sous la conduite de la Prusse, nous attaquant par le nord. En vérité, il faut être bien aveugle pour traiter les choses les plus graves d'un esprit si superficiel, pour ne pas voir tout ce que nous avons gagné à la victoire de la Prusse.

On nous dit, pour nous donner le change, que la Confédération du Nord va former un groupe autrement fort et compacte que ne l'était la vieille Confédération. Il semble pourtant que l'Autriche, avec ses 36 millions d'habitants, ne constituait pas à elle seule un groupe moins fort et moins compacte, lorsqu'elle envoyait ses contingents fédéraux, ses Hongrois et ses Croates, combattre notre armée en Italie. Sied-il donc à des cœurs français de craindre plus 23 millions de Prussiens que 36 millions d'Autrichiens? Quel est ce patriotisme étrange qui redoute un Allemand du Nord plus que deux Allemands du Sud, et quelle pauvre idée se fait-il de nos soldats, pour les croire si inférieurs aux riverains de l'Elbe et de la Sprée? L'armée prussienne est pleine de vaillance et de vertus militaires ; en avons-nous moins qu'elle? Si les nations devaient se sentir humiliées des victoires de leurs voisines, lorsque ces victoires ne les atteignent pas, que deviendrait le monde et quelles susceptibilités n'aurions-nous pas nous-mêmes éveillées autour de nous! Pour réduire la question à ses termes véritables, disons que le centre de gravité s'est déplacé en Allemagne; il n'est rendu ni plus pesant ni

Digitized by Google

plus redoutable pour nous. La Prusse a fait une confédération avec les peuples, l'Autriche en faisait une avec les gouvernements. En fait, l'Allemagne n'est devenue ni plus grande ni plus populeuse, et si l'équilibre de l'Europe est changé en quelque chose, c'est en une pondération plus juste et plus stable des forces germaniques. Affirmer que l'équilibre est rompu, c'est croire qu'il existait lorsque le pouvoir germanique était dans les mains de l'Autriche et lorsqu'elle pouvait, en soulevant l'Allemagne contre nous, entraîner les armées de la Prusse elle-même sur nos champs de bataille.

On veut, il est vrai, que la Prusse, prédominant en Allemagne, soit destinée à devenir l'alliée nécessaire de la Russie. Pourquoi plutôt que l'Autriche? Pourquoi aujourd'hui plutôt qu'hier? Aujourd'hui qu'elle est forte par elle-même, pourquoi la Prusse irait-elle demander à la Russie un appui dont elle n'a plus besoin? Quelles idées barbares prêtez-vous à ce peuple laborieux et tranquille, que le développement de ses richesses agricoles et industrielles et de ses institutions préoccupe par-dessus tout? L'idée d'une alliance avec la Russie est profondément impopulaire en Prusse. On y considère précisément comme une des conquêtes les plus précieuses du grand mouvement qui a eu lieu en Allemagne, que la Prusse et l'Allemagne avec elle se soient une fois pour toutes émancipées de l'influence de la Russie, qui, depuis 1815, a pesé de tout son poids sur la Confédération germanique. Cette influence, que les adversaires de la politique du gouvernement ont trop oubliée dans le débat, avait le double inconvénient d'éloigner la Prusse de l'alliance occidentale et de faire de la Sainte-Alliance une sorte de traité permanent, en même temps qu'elle entravait d'une manière funeste le développement des institutions de l'Allemagne. La Prusse, en se fortifiant, est devenue maîtresse de ces institutions, en ce sens qu'elle peut suivre et entretenir désormais des alliances naturelles et populaires, tandis que son état de faiblesse relative la forçait de s'appuyer constamment sur la Russie et sur l'Autriche, et d'avoir une politique extérieure opposée au sentiment national. Ces considérations, qui n'ont point été émises par l'organe du gouvernement, auraient été de nature, croyons-nous, à frapper l'esprit de la Chambre et celui de M. Thiers lui-même. Pour amener une entente intime entre la Prusse et la Russie, il faudrait que de graves imprudences et des menaces inconsidérées retournassent contre nous l'opinion au delà du Rhin. On se rappelle, en effet, que la guerre de Crimée ne fut pas saluée avec beaucoup moins de satisfaction dans la libérale Allemagne du Nord que chez nous. Comment concilier ce sentiment avec l'indifférence qu'on lui prête aujourd'hui sur les visées de la Russie et sur les efforts que celle-ci pourrait faire

Digitized by Google

pour s'approcher de Constantinople? Si, d'après le jugement de « la plus grande autorité politique des temps modernes, » invoquée par M. Thiers à l'appui de son argumentation, la possession du Bosphore doit donner à celui qui s'en rendrait maître le gouvernement du monde, comment peut-il être indifférent à la Prusse de voir tomber Constantinople entre les mains de la Russie? Tout en conservant ses bonnes relations avec sa puissante voisine, la Prusse n'a donc pas intérêt à servir ses desseins, et si le penchant de sa vieille politique l'inclinait autrefois vers le Nord, sa politique nouvelle, qui ne peut plus être que celle de la nation, la fait pencher désormais vers l'Occident.

Pour résumer notre pensée sur le débat dont les affaires d'Allemagne ont été l'objet devant le Corps législatif, débat qui n'a pas été sans orage, nous craignons bien que cette lutte oratoire n'ait pas beaucoup éclairé ni modifié l'opinion. Par ses notes du *Moniteur*, par ses déclarations un peu trop solennelles, par l'éclat inopportun qu'il a donné à ses projets de réorganisation militaire, par les motifs sur lesquels il l'a appuyée, par les « angoisses » qu'il a manifestées, le gouvernement a entretenu dans le pays, si même il ne les a pas fait naître, des appréhensions qu'il a beaucoup de peine à calmer aujourd'hui. Si, au lieu de céder à un mouvement de surprise et de se laisser aller à des regrets, qui ne pouvaient puiser leur raison d'être que dans des combinaisons inavouables et déçues, le gouvernement de l'Empereur avait, le lendemain de Sadowa, proclamé hautement sa satisfaction de voir enfin la France délivrée du cauchemar de 1815 et de la Sainte-Alliance, s'il avait hardiment applaudi, comme il le fit timidement quelques jours après, comme il vient de le faire avec plus d'énergie, mais non sans contradictions, devant la Chambre, l'opinion en France ne se serait pas égarée et l'on n'aurait pas été obligé de dépenser tant d'efforts et d'éloquence pour la ramener au droit chemin d'une saine politique. Nous ne saurions toutefois méconnaître que la parole de M. Rouher ait exercé une utile influence sur l'esprit de la majorité. Elle a ramené à l'opinion du gouvernement un grand nombre de députés qui partageaient, sur les événements de l'an dernier, l'opinion de M. Thiers. A de solides arguments présentés avec une grande vigueur, le ministre a joint des déclarations qui avaient en même temps leur écho dans l'Assemblée constituante de Berlin. Il nous apprenait que le gouvernement prussien nous avait donné les meilleures assurances de ses idées pacifiques et de son désir d'éviter avec nous tout sujet de conflit. La Prusse, M. de Bismark l'a dit à Berlin et M. Rouher l'a dit à Paris, n'a aucunement la pensée de s'étendre vers la Hollande. On en a conclu naturellement ici que nous n'avions pas non

Digitized by Google

plus l'intention de nous étendre en Belgique. Tout est donc pour le mieux : l'Allemagne du Nord votera sa constitution, proclamera l'union avec elle des Etats du Sud ; le nouvel édifice prendra son assiette, développera ses différentes parties et se couronnera même de toutes les libertés : c'est ce couronnement qu'il faut envier plutôt encore que les lauriers de Sadowa.

Le travail d'agglomération qui s'opère aujourd'hui parmi toutes les nations de l'Europe a des origines françaises, mais beaucoup moins récentes qu'on ne l'a prétendu. Il est incompréhensible que des esprits familiers avec les enseignements de l'histoire aient voulu le faire sortir de l'unité italienne, c'est notre unité à nous qui a été le modèle et l'exemple ; ce sont nos idées de cohésion nationale, si habilement mises en œuvre par la politique traditionnelle de la monarchie, si violemment pratiquées par la Révolution, qui ont inspiré aux peuples le désir de se fondre et de former comme nous un alliage indestructible. Parce que nous sommes arrivés les premiers à la coulée, devons-nous en écarter les autres ? Ce serait inconséquence et vain effort. Au lieu de considérer tout ce qui vient au moule comme un danger pour notre édifice, nous devons y voir, au contraire, un gage de développement et de force, une confirmation nouvelle de nos idées et de nos principes. Au lieu de regarder d'un œil jaloux ces jeunes nations qui surgissent autour de nous, tendons-leur la main et formons avec elles la ligue du progrès et de la civilisation. L'Angleterre, l'Italie, la Prusse sont nos émules, et ne doivent plus être nos ennemies ; rien ne nous sépare, tout nous rapproche, et aucune lutte ne sera désormais possible si nous ne convoitons une prédominance que la force ne saurait nous donner, que nous donnera seule l'influence légitime des idées de justice et de liberté. On a beaucoup parlé depuis quelques années d'une union des races latines. Quelles races sont latines et quelles races ne le sont pas ? Quelles races même sont purement germaniques ? Et n'avons-nous pas mêlé cent fois notre sang au Nord comme au Sud, dans cette France qui peut être considérée comme le grand carrefour des courants de l'humanité ? Il y a mieux à faire qu'à retourner vers le passé pour y chercher des distinctions de races et des occasions d'antagonismes, c'est de former le faisceau des nations qui représentent au plus haut degré les idées de civilisation et d'humanité. C'est avec ces nations, pacifiques jusque dans la guerre et tout imprégnées des idées dont nous nous faisons honneur, que nous devons marcher ; c'est avec elles que nous devons former la véritable ligue du bien public.

ALPHONSE DE CALONNE.

Digitized by Google

L'ISTHME DE DARIEN

ET

LE CANAL INTEROCÉANIQUE

I

Si peu instruit qu'on soit de la situation économique des différentes nations du globe, on ne saurait ignorer la place de jour en jour plus considérable que prend l'industrie dans les deux mondes. Sans parler des établissements que les Européens possèdent de longue date hors de leur continent, et dont l'importance croît pour ainsi dire d'heure en heure, chaque année voit se fonder dans l'extrême Orient et sur le Pacifique quelque colonie qui vient accroître les relations que le nouveau monde entretenait déjà avec l'ancien. Tandis que les réseaux télégraphiques multiplient leurs fils, reliant les races jadis les plus étrangères l'une à l'autre, des lignes nouvelles de steamers se créent qui transportent tour à tour la matière première et l'objet fabriqué à des consommateurs dont le nombre augmente sans cesse. Devant cet immense mouvement, que l'avenir doit activer encore, il était vraisemblable que les esprits se tournassent vers la recherche des moyens propres à l'accélérer, en abrégeant la durée des moyens de communication. On ne saurait donc être surpris de l'émotion que maintient éveillée en ce moment le percement de l'isthme de Suez et de la fiévreuse impatience avec laquelle on attend l'ouverture de ce canal célèbre. Personne n'ignore cependant que la communication directe de la Méditerranée avec la mer

Digitized by Google

Rouge est loin d'offrir un intérêt universel, et tous les marins savent que cette voie ne pourra jamais être fréquentée d'une manière avantageuse que par les peuples du Midi de l'Europe, par les navires de la mer Noire et de la Méditerranée, dans les voyages, aller et retour, de l'océan Indien, de l'Asie orientale et de l'Australie. Quant aux pays baignés par l'Atlantique, la Manche, la mer du Nord et la Baltique, ils ne faut pas se dissimuler qu'ils ne trouveront que bien rarement du bénéfice à envoyer leurs bâtiments par l'isthme de Suez, au lieu de passer par le cap de Bonne-Espérance, pour se rendre dans les parages de l'Inde, de la Chine, et surtout de l'Australie.

Tout restreint que soit le cercle des opérations que le percement de l'isthme égyptien est appelé à féconder, il n'en est pas moins fort considérable ; car cette voie provoquera évidemment, en dehors du mouvement commercial existant déjà, la création d'industries nouvelles et un transit qu'on ne saurait encore évaluer. Ce sont là des vérités que chacun connaît ; et si nous les rappelons, c'est afin d'expliquer les tentatives faites par les Etats-Unis, l'Angleterre et la France pour exécuter à Panama ce qui s'opère actuellement à Suez.

Ces trois nations ont, il est vrai, un puissant intérêt à voir s'ouvrir devant leur marine cette route que parcourent déjà leurs nationaux et leurs plus précieuses marchandises à l'aide du railway. Les Etats-Unis surtout, dont la marine commerciale redevlendra bien vite la première du monde, lorsque le calme se sera rétabli dans leur sein, seront les premiers à jouir du bénéfice du percement de l'isthme américain, et ceux qui en profiteront le plus. Si nous jetons les yeux sur le tableau de leurs transactions maritimes, nous voyons effectivement (en laissant de côté celles que l'Union opère en Europe, aux Antilles et sur le versant oriental de l'Amérique du Sud) qu'elles ont pour théâtres principaux : 1° les côtes occidentales des deux Amériques, depuis les parages de Chiloë et Valparaiso (Amérique méridionale) jusqu'au détroit de Behring au nord, entre l'Asie et l'Amérique ; 2° les mers polaires, par le détroit de Behring, pour la pêche de la baleine ; 3° les îles Sandwich et tous les archipels du Grand-Océan, au nord de l'équateur ; 4° les îles Taïti, des Navigateurs, Viti, et tous les archipels du Pacifique, au sud de la ligne, jusqu'au 30° degré sud ; 5° toute la côte orientale d'Asie, savoir : la Russie d'Asie (fleuve Amour), la Tartarie, la Chine, la Cochinchine, le Japon, les îles Philippines, les îles du grand archipel d'Asie, les îles de la Sonde et l'Inde ; 6° les côtes orientales d'Australie et la Nouvelle-Zélande, toujours pour les voyages d'aller, et quelquefois pour les voyages de retour ; 7° enfin

Digitized by Google

les mers polaires situées au sud du Pacifique, dans l'hémisphère austral. Pour aller de New-York à San-Francisco, par exemple, on fait 4,560 lieues marines en doublant le cap Horn ; on n'en ferait que 1,560 par un canal interocéanique. C'est donc une différence de 3,000 lieues marines en faveur de la route par l'isthme. S'il s'agit de la traversée du même port aux Sandwich, on trouve, par le cap Horn, 4,550 lieues, et 2,215 par l'isthme, soit une différence de 2,335 lieues. Les voyages énumérés plus haut offrent par les deux voies des proportions analogues de durée.

Après la marine des Etats-Unis, la marine de l'Angleterre nous paraît être celle qui devra le plus bénéficier de l'ouverture d'un canal entre l'Atlantique et le Pacifique. N'est-ce pas ce canal que ses navires devront prendre de préférence pour se rendre 1° aux côtes occidentales des deux Amériques, depuis Valparaiso au sud jusqu'au détroit de Behring au nord et aux mers polaires arctiques ; 2° aux îles Sandwich, Taïti et à tous les autres archipels du Grand-Océan, depuis le détroit de Behring au nord jusqu'au 30° degré latitude sud ; 3° à la côte orientale d'Asie depuis le détroit de Behring au nord jusqu'aux mers de Chine et du grand archipel d'Asie, en finissant à l'équateur ; 4° aux îles de la Sonde et aux Moluques, dans la bonne saison, c'est-à-dire quand il est permis de faire route directe par la mer de Chine en profitant de la mousson : 5° aux côtes orientales d'Australie et à la Nouvelle-Zélande, toujours pour les voyages d'aller, et quelquefois, suivant les saisons, pour les voyages de retour ?

Si maintenant nous considérons les avantages qu'offrirait à notre propre marine la voie qui nous occupe, il est incontestable que cette dernière aura tout intérêt à choisir l'isthme pour envoyer ses navires dans les parages déjà mentionnés ci-dessus. Sans parler de ses lignes transatlantiques, qui jouent déjà un rôle considérable dans le mouvement maritime actuel, il existe depuis dix ans, entre la métropole et les colonies, un va-et-vient qui gagne chaque jour en importance. On sait les efforts de notre gouvernement pour planter d'une façon solide notre pavillon sur quelques points de l'extrême Orient. Les *Annales du commerce extérieur* attestent que ces tentatives ne sont point demeurées stériles, et qu'un remarquable mouvement d'importation et d'exportation transforme à cette heure nos ports de commerce et nos grands centres manufacturiers. Si la métropole représente la fabrique, le pays d'outre-mer n'est-il pas la matière première? Les libertés tout récemment concédées à notre industrie sont de sûrs garants de la prospérité qui attend dans un avenir prochain notre commerce et, par conséquent, notre marine marchande. L'isthme américain se trouve alors tout indiqué à

Digitized by Google

nos bâtiments de commerce, dont les transports deviendront d'autant moins coûteux qu'ils seront plus rapides. Il suffit, au reste, à défaut des calculs faits à propos de cette navigation nouvelle, de jeter un coup d'œil sur le planisphère terrestre pour acquérir la preuve de ce que nous avançons. Ainsi, pour aller du Havre à San-Francisco ou de Bordeaux à Lima, on bénéficierait, par l'emploi du canal américain, de 2,000 lieues dans le premier cas, et de 1,350 dans le second, ce qui permettrait, en outre, d'éviter les dangereux parages du cap Horn. Et ces avantages ne seront pas réservés seulement à nos nationaux et aux Anglais, ils s'étendront à tous les riverains des mers du nord de l'Europe : Belges, Hollandais, Allemands, Danois, Suédois, Norwégiens et Russes. Ceux-ci n'apporteront pas d'abord au canal un bien fort contingent de navires ; mais il est vraisemblable qu'en raison de la facilité du trajet, les relations maritimes de ces peuples acquerront un développement qu'elles ne sauraient avoir à cette heure. L'océan Pacifique, qui couvre la moitié du globe est parsemé d'îles et d'archipels inoccupés, qui seraient de précieuses colonies entre les mains des Européens. Tel petit peuple du nord de notre continent qui hésite aujourd'hui, devant les difficultés d'une navigation à laquelle il n'est pas préparé, à fonder des colonies au delà des caps, songera certainement, une fois l'isthme ouvert, à planter son pavillon et à établir son commerce sur quelqu'un des points que nous indiquons.

Mais de tous ces peuples, ce sont surtout les Hollandais qui nous paraissent devoir gagner le plus à cette jonction des deux Océans, car le canal de Suez ne peut manquer de porter à leur commerce un coup funeste ; aussi, depuis 1856, le percement de l'isthme égyptien préoccupe-t-il vivement les négociants et les armateurs des Pays-Bas. Ce sont eux, on le sait, qui, avec les Anglais, approvisionnent l'Europe des denrées coloniales des îles de la Sonde. Jusqu'ici, ces denrées, comme celles de l'Inde, ont suivi la voie du cap de Bonne-Espérance et se sont arrêtées dans le nord de l'Europe, d'où elles sont expédiées dans le centre, à l'est et même au midi, jusqu'à la Méditerranée. On comprend que, l'isthme de Suez percé, les navigateurs de la Méditerranée devront avoir une avance énorme, un avantage incontestable sur les Anglais et les Hollandais pour les voyages, aller et retour, de l'Asie méridionale et des îles de la Sonde. Les Méditerranéens : Grecs, Italiens, Français, Espagnols renverseront alors le courant actuellement établi pour les marchandises du grand archipel d'Asie. L'Europe méridionale et centrale recevra directement par le Midi les mêmes matières qu'elle reçoit aujourd'hui d'une manière très indirecte de la Hollande.

On ne saurait contester toutefois que la voie du cap est plus sou-

Digitized by Google

vent préférable à celle de Suez pour les voiliers, et, que pour aller des Pays-Bas aux îles de la Sonde par l'isthme américain, il y a 1,200 lieues de plus, en moyenne, qu'en doublant le cap de Bonne-Espérance. Mais il faut ajouter que, du côté qui semble le plus long, on a presque tout le temps des vents favorables, à l'aller comme au retour : alisés pour aller dans les régions tropicales de l'Atlantique et du Pacifique, généraux pour le retour. Et, dans le voyage qui semble le plus court, ce sont les calmes et les vents contraires qui dominent.

A propos de ces différents trajets, on s'est livré à des calculs qui, au premier abord, ne paraissent pas toujours justifier l'avantage que nous faisons valoir. On a cité des chiffres qu'il n'est pas inutile de relever. Ainsi, on a établi qu'entre Londres et Sanghaï, par navires à voiles ordinaires, il y avait, en passant par le cap Horn (route directe), 6,140 lieues; le cap de Bonne-Espérance, 5,150 lieues; l'isthme américain, 4,900 lieues; l'isthme de Suez, 3,580 lieues.

Et, par route indirecte, cap Horn, 6,320 lieues; cap de Bonne-Espérance, 5,600 lieues; isthme américain, 5,390 lieues; isthme de Suez, 4,370 lieues.

Ce qui permet d'établir la progression dans cet ordre : isthme de Suez, isthme américain, cap de Bonne-Espérance et cap Horn. Mais, par suite des vents qui règnent sur ces diverses routes, il résulte que la durée du voyage s'établit ainsi :

Pour la traversée par le cap Horn, 135 et 145 jours; par le cap de Bonne-Espérance, 113 et 125 jours; par l'isthme de Suez, 105 et 119 jours; et par l'isthme Américain, 98 et 112 jours.

Or, imaginons un navire de 1,300 tonneaux, par exemple, ayant à bord une cargaison dont la moyenne est ordinairement d'environ 300,000 fr., sa dépense sera de 216 fr. par jour, somme à laquelle nous joindrons l'intérêt du capital de la cargaison qui est de 50 fr., et nous aurons un total de 266 fr.. En admettant que ce bâtiment suive les voies directes, la traversée coûtera donc à son armateur : par le cap Horn, 35,910 fr.; par le cap de Bonne-Espérance, 29,058 fr.; par l'isthme de Suez, 27,930 fr.; et par l'isthme américain, 26,068 fr.; ce qui constitue pour la dernière voie un avantage de 1,800 fr. sur l'isthme de Suez; de 2,900 fr. sur le cap de Bonne-Espérance, et de 9,850 fr. sur le cap Horn. Si l'on joint à ces avantages celui d'éviter deux passages à juste titre redoutés des marins, on se rendra compte du vif intérêt qui s'attache à l'entreprise des communications interocéaniques.

L'isthme américain est déjà le chemin que prennent la plupart des voyageurs, les dépêches, les marchandises et les métaux précieux, et ce fait mérite d'autant plus d'être indiqué, que les tarifs

Digitized by Google

du chemin de fer, qui, depuis 1855, joint Chagres à Panama, sont exorbitants. On a fait la comparaison entre le coût du fret par le cap et celui par l'isthme (navigation et chemin de fer compris), et l'on trouve, à quelque classe de marchandises qu'on l'ait appliquée, qu'elle donnait, pour le transit par l'isthme, une différence en plus de 26 à 60 p. 100 ; il n'y a d'exception que pour le charbon de terre et le fer ; mais, en cela, les Nord-Américains ont servi leurs propres intérêts. L'usage de cette voie, qui offre d'ailleurs tant de garanties au voyageur, aux marchandises, et surtout aux métaux, n'en est pas moins préféré au cap Horn. C'est ainsi que le transit des passagers, dont la moyenne était, en 1855, de 28,704, a atteint, en 1858, à 34,187, chiffre auquel il se maintient aujourd'hui. Quant au mouvement général du transit et du commerce de l'isthme, il varie entre 350 et 400 millions de francs, sur lesquels 300 millions de métaux précieux ; le mouvement de la navigation donne un chiffre d'un millier de navires ; enfin, la correspondance produit actuellement un poids d'environ 500,000 kil.

En dépit des éléments de prospérité que ce chemin apporte sans cesse sur l'isthme, le pouvoir exécutif de la république des Etats-Unis de Colombie, siégeant à Bogota, refuse, dit-on, en ce moment de renouveler le privilége de la compagnie, qui est près d'expirer, ce qui produit à Colon et à Panama, dit l'une des dernières correspondances du *Moniteur*, une inquiétude fort compréhensible. Si le gouvernement de Bogota persiste, il est certain qu'une nouvelle voie sera ouverte, mais ailleurs, cette fois. Déjà, ajoute la même correspondance, il s'est formé en Angleterre une société qui a pour but de couper par une ligne de fer l'Etat de Nicaragua, baigné par les deux mers. L'auteur du projet, le capitaine de vaisseau de la marine royale britannique, M. Bedford Pim, a fait sur le terrain les études nécessaires ; des plans ont été présentés à sir J. Pakington, premier lord de l'amirauté, et appuyés auprès de lui par plusieurs hommes spéciaux, tels que le commandant Maury, le savant M. Murchison, l'amiral Young et MM. Colville et Bowen, directeurs des compagnies des malles royales des Indes occidentales et du Pacifique, et par d'autres personnages..... Nous mentionnons le fait, mais sans croire qu'il soit possible au cabinet de Bogota de commettre une faute aussi grave et si préjudiciable à ses propres intérêts.

II

Pour les motifs que nous venons d'énumérer, il est concevable que beaucoup d'esprits spéciaux se soient attachés à rechercher les

Digitized by Google

moyens propres à percer l'isthme américain. Les projets de communication interocéanique sont donc fort nombreux. M. de la Roche-Héron les ayant, pour la plupart, examinés dans cette *Revue* même [1], nous nous bornerons à signaler les obstacles que rencontre l'application du plus grand nombre, et qu'ont fait reconnaître des études postérieures au travail dont nous parlons. Au nombre de ces difficultés, on cite souvent la différence de niveau qu'il y aurait entre le Pacifique et l'Atlantique. Disons tout de suite qu'il n'y a plus lieu aujourd'hui de s'en inquiéter ; cette opinion tenait à des erreurs d'observation dont le colonel Lloyd et M. Garella ont été la dupe, et, par conséquent, les propagateurs. Le colonel Lloyd prétendait que la différence était de 9 pieds environ, et M. Garella, d'après les mesures qu'il avait prises à Panama, avait porté cette différence jusqu'à 19 pieds. Il y a bien longtemps, pourtant, que Humboldt et, après lui, Arago avaient contesté cette erreur déjà ancienne ; les travaux de nivellement du chemin de fer de Panama ont confirmé depuis, et d'une manière irréfutable, la justesse des observations des deux célèbres savants. Les marées, il est vrai, sont inégales des deux côtés de l'isthme : elles varient beaucoup plus fortement du côté du Pacifique que du côté de l'Atlantique ; mais le niveau moyen des deux océans est absolument le même. Les récentes observations faites des deux côtés de l'isthme n'indiquent qu'une insignifiante différence de 0,14 à 0,15 pouces, suivant les saisons ; encore cette différence est-elle trop faible pour qu'il ne soit pas permis de l'attribuer à des erreurs directes d'observation et au choix des localités où s'enregistrent les marées.

Les projets les plus importants sont au nombre de sept : 1° celui du général Orbegoso, par l'isthme de Tehuantepec (378 kil.) ; 2° par Honduras (273 kil.) ; 3° le tracé du prince Louis-Napoléon Bonaparte, par les lacs de Nicaragua et de Léon (457 kil.) ; 4° le projet Belly, par le lac de Nicaragua (265 kil.) ; 5° celui de M. Garella, par l'isthme de Panama (76 kil.) ; 6° celui de Kelley, par le golfe de Darien et les fleuves Atrato et Truando (211 kil.) ; 7° celui de Kennish par ce même golfe, ces mêmes fleuves et le Naipipi (500 kil.).

Bien que ces projets aient été mis de côté depuis, il y en a trois qui, en raison de l'autorité dont jouissent leurs auteurs, méritent une mention particulière. Ce sont ceux du prince Louis-Napoléon, de M. Garella et de M. Belly, quoiqu'il soit avéré aujourd'hui, nous le répétons, que ces tracés ne sont pas plus exécutables que

[1] Voir la *Revue*, 1re série, t. V, p. 284 et 450 (1852-1853).

Digitized by Google

les autres, du moins dans les conditions nécessaires au succès d'une entreprise industrielle.

Le projet du prince Louis-Napoléon Bonaparte est celui des trois qui devait naturellement séduire le plus les imaginations, par suite des moyens de réalisation dont dispose son auguste promoteur et malgré l'abandon qu'il en a fait lui-même. On connaît le plan de ce canal. Il suit d'abord le fleuve San-Juan, depuis l'Atlantique jusqu'au lac de Nicaragua qu'il traverse; il se jette de là dans le lac de Managua en utilisant le Rio Naipipi avec lequel il gagne le Pacifique au port de Realejo. Entre ce dernier point et San-Juan de Nicaragua ou Greytown, son embouchure, il n'a pas moins de 457 kil.; sur cette longueur, cependant, il n'y aurait, suivant le projet, que 2 milles de canalisation à exécuter. Mais des études récentes dont ce projet a été l'objet, et particulièrement celles du colonel Childs, ont démontré les nombreux obstacles qu'il devait rencontrer. Ainsi, le San-Juan qui, sur la carte, paraît unir si parfaitement Greytown au lac Nicaragua, ne possède qu'un lit peu profond; quatre rapides donnent en outre au courant une vitesse fort gênante pour la navigation. Il est vrai qu'on a toujours la ressource de faire de ces cataractes des barrages éclusés, et que d'autres écluses, établies sur divers points du fleuve, ainsi que la suppression d'une branche parasite, le Colorado, pourraient encore augmenter le volume du San-Juan. Néanmoins, de semblables travaux entraîneraient à de telles dépenses, que le colonel Childs a cru devoir proposer un meilleur moyen d'utiliser le San-Juan; ce serait de creuser un canal latéral entre le lac Nicaragua et l'océan Atlantique, et d'y amener les eaux du fleuve et du lac. « Le terrain s'y prêterait bien, dit M. Michel Chevalier. Toutefois, à cause des dimensions de la cuvette d'un pareil canal, la dépense en serait grande. » M. Stephens l'évaluait, d'après M. Bayley probablement, à cinquante-trois ou soixante-quatre millions de francs, estimation assurément trop faible.

Des difficultés analogues sont offertes par la petite rivière Tipitapa, qui unit le lac Nicaragua au lac Managua, comme le San-Juan unit le lac Nicaragua à l'Atlantique. Le Managua est situé à un niveau un peu plus élevé que celui de la mer, soit de 30 pieds, ce qui nécessiterait trois écluses. De son côté, la rivière Tipitapa, longue de 20 milles, n'est navigable que jusqu'à 12 milles du lac; son lit est, de plus, encombré de rochers, à ce point qu'il serait absolument nécessaire de la canaliser, ou, ce qui est plus rationnel et moins dispendieux, de creuser un canal latéral semblable à celui dont nous venons de parler pour le San-Juan.

La ligne suivie par le canal, entre le lac Managua et le Pacifique,

Digitized by Google

va encore en s'élevant à 55 pieds pour atteindre la ligne de faîte située à 212 pieds au-dessus du niveau de l'Océan. Le canal eût donc été à point de partage ; une petite rivière, la Tosta, devait l'alimenter de ses eaux ; mais 29 barrages éclusés, 6 pour gravir le versant oriental et 23 pour redescendre le versant occidental de la ligne de faîte jusqu'à Realejo, étaient indispensables. 14 autres écluses sont également nécessaires, suivant M. Childs, entre le lac Nicaragua et l'Atlantique, dont la différence de niveau est de 107 pieds à marée haute et de 108 pieds à marée basse.

Ce sont là de graves obstacles à l'adoption de ce tracé ; il en est d'autres encore, tels que l'absence de bons ports aux deux extrémités du canal, etc., que l'on trouvera dans le solide et lumineux examen de M. Michel Chevalier. Quoique datant déjà de vingt ans, ce travail a peu vieilli, et sur quantité de points il faut encore le consulter.

En dépit des difficultés que nous venons d'indiquer, le plan du prince Louis-Napoléon Bonaparte, nous le répétons, n'est pas inexécutable ; il n'est que dispendieux. Le prince, cela est hors de doute, ne s'est jamais abusé sur l'énormité de la dépense ; mais il pensait avec raison que son patronage entraînerait la réussite. Une haute idée politique guidait le futur empereur. En coupant l'isthme aux endroits que nous venons d'indiquer, il ne voulait pas seulement mettre en communication les deux océans, il voulait encore assurer la prospérité de l'Amérique centrale, l'appeler à devenir un grand état maritime et faire du lac de Nicaragua un bosphore américain. La position élevée qu'il occupe aujourd'hui en France ne lui permet plus de donner suite à ce projet. On doit néanmoins savoir gré au prince de ses efforts relativement à la question du percement de l'isthme, car c'est surtout depuis son projet que s'est éveillée, pour ne plus s'endormir, l'attention des hommes spéciaux et que se sont succédé les explorations de l'Amérique centrale.

III

Les difficultés offertes par le tracé Louis-Napoléon devaient engager ses successeurs à rechercher une voie plus praticable que la sienne, tout en utilisant les éléments rassemblés par leur illustre prédécesseur. C'est ce qui eut lieu en effet. Ainsi naquit le projet Belly, l'un des plus ingénieux et des plus connus de tous ceux qui ont sollicité l'attention. Ce second projet ne diffère du premier qu'en ce que le tracé, après avoir suivi le fleuve San-Juan et traversé le

Digitized by Google

lac de Nicaragua, passe directement de ce lac dans l'océan Pacifique, en débouchant dans la baie de Salinas. Il comprend trois parties : le bassin de partage formé du lac lui-même ; la branche de l'est ou le San-Juan canalisé ; et la branche de l'ouest ou le canal de l'isthme.

Nous avons dit l'impossibilité de la navigation du San-Juan et les énormes dépenses qu'entraînerait sa canalisation ; les travaux qu'exigerait le canal de Nicaragua égalent en importance ceux que sollicitent le Tipitapa et le San-Juan. Si ce lac est vaste (90 milles géographiques de longueur, et 40 au plus et 20 au moins de largeur), sa profondeur laisse beaucoup à désirer ; elle est, en quelques endroits, de deux brasses près du bord, dans d'autres à un demi-mille seulement ; le fond est ordinairement de vase, comme tous les lacs où des cours d'eau viennent se déverser et apporter les terres qu'ils arrachent aux rives, ce qui nécessiterait tout d'abord un curage dispendieux. Il existe, en outre, dans différentes parties du bassin, plusieurs îles et groupes d'îlots qui seraient assurément de grands obstacles à une navigation, déjà rendue difficile par des tempêtes fréquentes, et quelquefois aussi dangereuses que celles de l'Océan.

Quant à la troisième partie du projet, qui consiste à relier le lac au Pacifique, elle exigerait une tranchée de 23 kil. de longueur et de 53 mètres de hauteur au point culminant, soit 55 millions de francs, suivant le devis de M. Thomé de Gamond, inséré dans la brochure de M. Belly [1]. Malheureusement, les documents sur lesquels repose l'étude de cette dernière partie du projet sont complétement erronés, ainsi qu'il résulte des explorations ultérieures faites par M. Durocher, ingénieur en chef des mines, envoyé par le gouvernement français pour vérifier la praticabilité du projet Belly. M. Durocher a constaté sur l'isthme de Salinas des hauteurs si considérables et des natures de terrain si difficiles, qu'elles excluent toute idée d'exécution de canal par ce passage.

Le troisième projet offrant quelque chance de succès est celui de M. Garella. Ingénieur en chef des mines et ingénieur distingué, M. Garella, en se rendant à Panama, n'y allait pas pour le compte d'une compagnie ; c'est le gouvernement français qui l'y envoyait. Ses études ont donc toute la valeur qu'il était permis d'attendre d'un document officiel. Le tracé qu'il avait pris soin d'étudier est situé un peu plus bas que celui dont nous venons de parler ; il débouchait sur l'Atlantique, dans la baie du Limon, et sur le Pacifique, dans celle de Vaca-di-Monte, dans l'ouest de Panama. Il

[1] *Canal de Nicaragua, exposé de la question*, par M. Félix Belly. Paris, 1859.

Digitized by Google

comprenait un bief de partage et 36 écluses ; sa longueur était de 76 kil. C'était le tracé le plus court de ceux qui avaient été antérieurement proposés. Ce fait seul constituait un avantage, et un avantage sérieux, mais que combattaient des obstacles presque insurmontables. Ainsi, la traversée du col de l'isthme nécessitait une tranchée d'une importance telle que M. Garella avait dû projeter sur son bief de partage un souterrain de 6,595 mètres, auquel il fallait donner une hauteur de 37 mètres et dont la section eût été de 596 mètres superficiels. Cet immense travail, en admettant qu'il fût possible de l'exécuter avec des dépenses qui resteraient en rapport avec le revenu du canal, ne remplirait qu'imparfaitement le but que doit se proposer toute entreprise industrielle. La Compagnie franco-grenadine, dont M. Garella était allé vérifier les devis, comprit la première que la grande longueur du canal créerait des difficultés sans nombre à l'exploitation. Ce n'est pas d'ailleurs à une époque où l'on a reconnu le danger des souterrains et où l'on y renonce sur les rail-ways européens, que l'on peut les admettre pour un canal. C'est là, au reste, une question à étudier et sur laquelle nous nous bornons à appeler l'attention des ingénieurs ; car ce qui est inadmissible en de certains lieux cesse souvent de l'être en d'autres endroits ; on peut exécuter, sur un moindre espace que celui dont parle M. Garella, ce qu'on hésiterait à tenter pour un souterrain de 6,600 mètres ; et il n'est pas dit que le canal dont se serviront un jour les marins des deux mondes pour passer d'un océan dans l'autre ne possèdera pas un tunnel. Les moyens d'exécution dont disposent aujourd'hui la science et le talent des ingénieurs ne permettent-ils pas de tout espérer?

Les inconvénients que nous venons de signaler ne sont pas les seuls qui se remarquent dans le projet de M. Garella ; il y en a de plus graves encore. Son canal, comme ceux du prince Louis-Napoléon Bonaparte et de M. Belly, ne possède ni ports, ni abris, ni mouillages à ses entrées sur les deux océans. C'est là cependant une des conditions indispensables de l'établissement d'un canal maritime, qui doit, en tout temps, pouvoir offrir refuge et sécurité aux navires qui viendront le parcourir.

Ces difficultés, d'ailleurs, n'ont point échappé à M. Garella ; il les a si bien comprises, qu'il conclut dans son rapport à l'exclusion des compagnies, qu'il considère comme impuissantes à réaliser son gigantesque projet ; il réclame, en conséquence, le concours des principaux gouvernements intéressés, lesquels ne paraissent pas décidés à suivre son conseil, à supposer même qu'ils le puissent.

Arrivons maintenant au tracé qui fait l'objet essentiel de notre étude. Celui-ci, qui va du golfe San-Miguel (Pacifique) à la baie de

Digitized by Google

Calédonia (Atlantique), a été, ainsi que la plupart des autres tracés, indiqué en partie par Humboldt, qui signala le golfe San-Miguel comme le point le plus digne d'attention pour l'entrée d'un canal maritime. Sous son patronage, une carte de l'isthme fut même dressée par l'ingénieur Codazzi, qui ouvrit ainsi la série d'explorations dont cette partie du Centre-Amérique allait bientôt devenir le théâtre. Nous voyons en effet se diriger dès lors vers le Darien un assez grand nombre d'expéditions, parmi lesquelles trois seulement méritent d'être mentionnées.

La première, entreprise par M. Hellert, avait pour but de reconnaître le tracé d'un canal entre le golfe San-Miguel et l'embouchure de l'Atrato. Le projet de ce canal, qui ne comportait pas moins de 220 kil., a été abandonné depuis; les observations de ce voyageur, de même que celles de MM. Kelley et Kennich, qui explorèrent des tracés analogues à celui de leur devancier, doivent néanmoins être signalées, et l'on ne saurait oublier que le premier, M. Hellert, a étudié le golfe San-Miguel et le cours du Darien d'une façon sérieuse et dont ses successeurs ont profité.

La seconde et la troisième expédition furent dirigées l'une et l'autre par l'ingénieur Lionel Gisborne et le docteur Cullen. Ce sont eux qui ont constaté l'existence, dans les Cordillères, d'une vallée qui interrompait les prodigieuses altitudes de cette chaîne de montagne; cette découverte changea d'un seul coup le terrain sur lequel on devrait désormais chercher à opérer la jonction des deux Océans, et communiquée à la Société géographique de Londres, dont le docteur Cullen est l'un des membres les plus distingués, elle causa une véritable émotion dans le monde scientifique et commercial; car on s'était plu jusqu'alors à considérer les Cordillères, sauf à Panama, où leur dépression est assez forte, comme une muraille extraordinairement élevée et presque infranchissable. Avec un peu plus d'érudition, on eût éprouvé moins d'étonnement. Tous les esprits auxquels l'histoire de la marine est familière savent que les fameux flibustiers qui, pendant si longtemps, désolèrent les Antilles, traversaient fréquemment l'isthme de Darien pour échapper à la chasse qui leur était faite. Ils transportaient alors, non-seulement leurs personnes d'un océan à l'autre, mais leurs bâtiments, se servant pour cela des cours d'eau et des marécages qui séparaient ces rivières. Les cartes exécutées pour les chefs des commanderies, quand l'isthme était entre les mains du gouvernement espagnol, et qui sont conservées dans les archives de la Plaza-Real à Madrid, attestent d'ailleurs le fait. Il n'y a pas, sur cette partie de l'Amérique centrale, qu'une dépression, mais, entre les deux mers, un niveau constamment régulier.

Digitized by Google

Le fait rapporté par MM. Cullen et Lionel Gisborne attira surtout l'attention des directeurs d'une puissante maison de banque anglaise, la maison Fox Henderson, qui sollicitèrent du gouvernement néo-grenadin la concession d'un canal et l'obtinrent facilement. De nouvelles explorations furent décidées, qui eurent lieu en 1852 et en 1854. Le docteur Cullen et le docteur Mac Dermott, chirurgien du navire anglais *l'Espiègle*, les ingénieurs anglais Gisborne et Forde y prirent part; mais les difficultés que rencontra cette reconnaissance à travers les épaisses forêts du Darien rendaient indispensables des explorations complémentaires.

Le creusement reconnu possible, il restait, d'ailleurs, un autre point capital à examiner, à savoir si l'Atlantique offrirait un bon port, accessible en tous temps aux plus grands navires, car c'est là, dit M. Xavier Eyma[1], auquel nous empruntons ces détails, « une difficulté qui s'est rencontrée du côté atlantique dans tous les projets qui se sont fait jour pour le percement d'un canal américain par Panama ou par le Nicaragua. »

Or, les sondages opérés dans la baie de Calédonie par les soins du capitaine Parsons démontrèrent amplement que, du côté de l'Atlantique, le Darien réunissait toutes les conditions pour assurer une entrée excellente au canal projeté. Du côté du Pacifique, c'est le magnifique golfe San-Miguel, où, selon les expressions du capitaine Marshall, commandant du steamer de la marine royale *Virago*, « il y aurait place pour 20 ports excellents s'ils étaient nécessaires. » Depuis, ces faits importants ont été confirmés par M. de Marivault, alors capitaine de frégate, et commmandant le *Lucifer*, qui fut chargé par M. le ministre de la marine de reconnaître la baie de Calédonie. « Parti le 15 de Carthagène, écrit cet officier, je suis arrivé le 16 en vue de l'île d'Or, et j'ai pu, au moyen de la carte levée en 1854, par le capitaine Parsons, mouiller dans des conditions parfaites de sécurité, près de l'îlot Dobbin. Cette rade est magnifique, et l'on ne saurait souhaiter, pour un canal maritime, un meilleur point d'aboutissement. — L'espace désigné sous le nom de baie de Calédonie est entre le cap Saint-Fulgencio (mont Vernon) et la rive droite de l'Aglatomate ; il y fait toujours de la houle, et avec les vents du large, une mer qui rendrait le mouillage pénible, bien que le fond soit d'une bonne tenue. La côte, sur tout cet espace, est rarement abordable, et il serait fort difficile de faire de l'eau dans l'une des rivières, qu'une barre de sable et de brisants rend inacessibles par mer. La mer est, au contraire, parfaitement calme dans le canal de Sasardi, au nord du mont Vernon. La côte

[1] *Le Canal maritime du Darien*, par X. Eyma.

Digitized by Google

y est partout d'un accès facile. De tous côtés, elle est couverte de bois magnifiques et de cocotiers. Pendant notre séjour, le courant de la baie a été constamment au nord ; variant d'un quart à un demi-mille. Le niveau de la mer n'a jamais varié au delà de 0m, 60. »

Les affirmations de MM. Parsons et Marshall permirent d'arrêter d'une façon définitive le tracé du futur canal. Partant donc du golfe San-Miguel, le canal suit, sur une longueur de 26 kilom., le fleuve Savana, qui se jette dans la baie de San-Miguel. Le projet se dirige ensuite presque en ligne droite vers la baie de Calédonie, sur un espace de 50,000 mètres.

C'est au retour de cette expédition que les banquiers concessionnaires, les ingénieurs anglais et M. Cullen vinrent en France, et soumirent à l'Empereur les résultats de leurs travaux. Le *Moniteur* a reproduit les paroles que l'auguste auteur du tracé du Nicaragua adressa à la députation : « J'ai appris, messieurs, avec le plus vif intérêt, leur dit l'Empereur, la nouvelle de la formation d'une compagnie pour la réunion des deux Océans. Je ne doute pas que vous ne réussissiez dans cette entreprise, qui doit rendre de si grands services au commerce du monde entier. J'apprécie depuis longtemps tous les avantages de la réunion des deux mers, car, étant en Angleterre, j'ai tâché d'attirer sur ce sujet l'attention des hommes de la science. Vous pouvez donc être assurés, messieurs, que vous trouverez en moi tout l'appui que méritent de si nobles efforts. »

La compagnie anglaise ne put malheureusement pas user de la haute protection qui lui était acquise. A la suite de désastres financiers dont la maison Fox Henderson fut victime, cette maison abandonna son œuvre et perdit naturellement tous ses droits à la concession, en la laissant périmer. Les opérations de ses ingénieurs n'eurent pour résultat que d'avoir produit certains documents tendant à démontrer la possibilité d'un tracé beaucoup plus court et plus avantageux que ceux dont on s'était occupé jusqu'à cette époque.

Ce fut en se basant sur ces matériaux précieux, recueillis en Angleterre, qu'une société civile en participation se constitua en France afin de poursuivre l'œuvre interrompue, et c'est ainsi que l'entreprise du percement de l'isthme américain par le Darien, conçue d'abord par des Anglais, est devenue française. Ce n'est cependant qu'après une exploration qui lui confirma la véracité des renseignements pris par l'expédition anglaise, que cette société sollicita du gouvernement de la Nouvelle-Grenade une concession régulière. Mais, paraît-il, ce gouvernement avait successivement accordé ce droit de percement à tant de compagnies, qu'en en rencontrant une sérieuse, il se trouva fort embarrassé. Aussi, quelque bien disposé que fût le ministre qui avait entre les mains les pou-

Digitized by Google

voirs nécessaires pour délivrer cette concession, il pensa devoir couvrir sa responsabilité en faisant un appel public et officiel à toutes les sociétés qui déjà s'étaient offertes ou s'offriraient pour entreprendre l'exécution du canal. Les titres de la société dont nous parlons plus haut ayant prévalu, ses membres saisirent cette occasion de s'assurer pour l'avenir un patronage d'un ordre élevé, et prièrent un de nos hommes politiques les plus éminents, ancien ministre de l'Empereur, et aujourd'hui sénateur, de vouloir bien intervenir en demandant la concession en son nom, ce que celui-ci agréa. Alors une nouvelle exploration eut lieu, qui rapporta du Darien des documents qui, joints aux éléments déjà rassemblés, permirent à cette compagnie d'établir un premier projet qui valut à son ingénieur, M. Bourdiol, l'approbation et les encouragements de plusieurs hommes très capables d'apprécier tout ce qu'il avait d'intéressant. Au reste, voici en quels termes s'expriment, à propos de cette exploration, MM. Gayant, inspecteur général et président du conseil des ponts et chaussées; Renaud, inspecteur général des ponts et chaussées, et Michel Chevalier, sénateur, dans un mémoire qui n'a pas été publié.

« M. Bourdiol, dit ce rapport, fait partir son tracé de la rivière Savana, au confluent du Rio-Lara, et le fait aboutir dans la baie de Calédonie, au mouillage abrité par les îles Sasardi. Sa longueur entre ces deux points est de 50 kilom.; mais on aura, en outre, à exécuter des travaux de draguage sur une longueur de 10 kilom., dans la rivière de Savana. Le canal est à point de partage. Les eaux du bief de partage sont élevées de 44^{m} au-dessus du niveau moyen des marées de l'océan Pacifique. Onze écluses, sur chaque versant, rachètent la différence des niveaux au-dessus des deux mers. La longueur de ce bief est de 31,300 mètres. Le canal traverse la Cordillère, soit par une tranchée, soit par un souterrain dont la longueur est évaluée à 1;700 mètres.

» Entre la rivière Savana et le Rio-Chuqunaque, le relief du sol est le résultat du nivellement fait à l'aide du niveau à bulle d'air, par M. Bourdiol; mais entre cette rivière et l'océan Atlantique, ce relief n'est établi qu'à l'aide de deux cotes de nivellement relevées au baromètre par Codazzi, d'hypothèses faites sur la pente des rivières qui descendent de la Cordillère, et de données fournies par la carte hydrographique de la baie de Calédonie. D'après la carte cotée de Codazzi, le village indien de Morti, situé sur la rivière de ce nom, serait à 39^{m} au-dessus de l'océan Atlantique, et la crête de la Cordillère à l'origine de la vallée du Morti serait à 152^{m} au-dessus de ce même niveau. En supposant uniforme la pente du Rio-Morti, M. Bourdiol a pu déterminer l'altitude d'un point intermédiaire entre la rivière Chuqunaque et le village de Morti.

Digitized by Google

» Du côté de l'océan Atlantique, le versant de la Cordillère est très abrupt. C'est là un fait de notoriété, qui se trouve d'ailleurs confirmé par les indications portées sur la carte hydrographique de la baie de Calédonie, et desquelles il résulte que l'espace compris entre la mer et la Cordillère est occupé par une plaine élevée moyennement de 16^{m} au-dessus du niveau de la mer.

» Il y a tout lieu de croire que le relief général du sol entre le Rio-Chuqunaque et l'océan Atlantique ne diffère pas très notablement, sur la ligne du canal, de celui qu'indique le profil en long de M. Bourdiol. Les cotes barométriques relevées sur le sommet de la Cordillère étant d'ailleurs assez éloignées les unes des autres, il ne serait pas impossible que l'on trouvât pour le passage du canal un col plus bas que celui de Morti.

» M. Bourdiol évalue à 4^{m},10 par seconde le volume d'eau nécessaire pour l'alimentation du canal, répondant à un mouvement de navigation de cinq millions de tonneaux. Il admet que les eaux seront prises sur le Rio-Sucubti, et, au besoin, dans celui de la Paz. A la vérité, il attribue à ces rivières, à l'étiage, un volume d'eau qui, selon toute apparence, est bien supérieur à celui qu'elles roulent en réalité. Mais cela importe peu, parce qu'il sera toujours possible de prendre dans la rivière de Chieti, et, au besoin, dans celle de Tubuganti, toute l'eau nécessaire pour compléter une large alimentation. On peut, en effet, compter, d'après les observations faites en 1844, dans l'isthme de Panama, par M. l'ingénieur en chef des mines Garella, que les cours d'eau compris entre le canal et le Rio-Tubuganti pourraient au besoin fournir au canal un volume d'eau de huit à neuf mètres par seconde. »

Ce rapport est encourageant ; et il faut savoir gré à M. Bourdiol d'avoir rapporté ces éléments. On doit lui en être d'autant plus reconnaissant que c'est dans le milieu le plus défavorable qu'il lui a fallu opérer.

L'expédition que dirigea M. Bourdiol était composée de sept ou huit personnes, parmi lesquelles était un ingénieur en second, un comptable, un maître charpentier et deux anciens officiers de l'armée française. Arrivée à Panama, la petite troupe, renforcée de quelques travailleurs, quittait ce port le 8 avril sur la balandre *la Mercedita*, dont on avait fait l'acquisition. Vers le milieu d'avril, elle atteignait le village de Chapinaga, habité par une colonie de nègres aux formes athlétiques, qui refusèrent d'abord d'accompagner les explorateurs, tant est grande la terreur inspirée par les Indiens de l'isthme, terreur qu'ils justifient parfaitement. Lors de l'exploration du capitaine anglais Prevost, qui opéra du côté du Pacifique, quatre de ses matelots furent massacrés par les Indiens, et lui-même, craignant

Digitized by Google

d'être surpris, dut regagner ses embarcations à marches forcées, poursuivi, dit l'ingénieur Gisborne, par 200 Indiens armés. Enfin, à force de sacrifices, M. Bourdiol réussit à recruter quelques hommes. Quittant alors le cours de la Tuyra, l'expédition remonta la rivière Savana jusqu'au Rio-Lara, où commença réellement son œuvre. Entreprise laborieuse et pénible, car c'est seulement la hache à la main et pas à pas qu'il est permis d'avancer sur ce sol encore vierge. Cette partie de l'isthme forme une immense forêt, dont les arbres (parmi lesquels plusieurs ont une prodigieuse grosseur) sont très rapprochés les uns des autres. Des plantes grimpantes surchargent leurs troncs, s'étendent dans tous les sens et s'unissent à celles qui couvrent les arbres voisins; des multitudes de lianes, guirlandes touffues de feuilles et de fleurs, descendent des plus hautes branches jusqu'à terre, où elles se mêlent aux taillis épais qui cachent le sol, et forment des réseaux inextricables, rendus plus serrés encore par d'autres plantes grimpantes qui s'attachent aux lianes elles-mêmes. Ajoutons que les arbres morts abondent; ensevelis sous des monceaux de parasites, ils constituent les premières assises de ces fortifications végétales.

Ces difficultés vaincues, on en rencontra d'autres, telles que les ruisseaux, les ravins et *quebradas*, qu'il fallut franchir soit en abattant un arbre sur le travers, qui formait pont, soit en se cramponnant aux branches ou aux aspérités des berges, souvent très élevées et détrempées par les pluies. Aussi, de l'aveu de M. Bourdiol, rarement, même dans les circonstances les plus favorables, put-il s'avancer de plus de quinze cents mètres dans une journée.

La saison était en outre peu propice; dès le commencement de mai, les pluies survinrent, qui firent plusieurs fois suspendre les travaux. Cependant on ne se découragea pas, bien que tous les soirs on rentrât au *rancho* [1] harassé, meurtri, mouillé jusqu'aux os, et l'on se restaurait suivant que la chasse avait été plus ou moins abondante, car il avait fallu renoncer à s'approvisionner complétement à la balandre, dont on s'éloignait tous les jours davantage. Par bonheur, les sangliers, les chevreuils, les dindons, les lapins et les faisans abondaient. Quant aux nègres, ils s'accommodaient fort bien de singe noir, qui pullule dans ces parages.

Cependant, à mesure que M. Bourdiol avançait, le nombre de ses compagnons diminuait; les fatigues, les privations ou les maladies les mettaient dans l'impossibilité de le suivre. Ils retournaient sur la balandre amarée dans la Savana. Les nègres l'abandonnèrent à leur tour. Cette fuite rendit la position des explorateurs plus dif-

[1] Sorte d'abri recouvert de feuilles de latanier, sous lequel on suspend des hamacs.

Digitized by Google

ficile encore, non au point de vue de la sécurité, car ils ne comptaient point sur le secours de leurs noirs compagnons en cas de danger, mais bien parce que les bras leur manquèrent tout à coup pour ouvrir la route et faire les transports de vivres, instruments et matériel nécessaire. Ils résolurent néanmoins de continuer leur entreprise. Chacun, sans distinction, s'employa aux travaux les plus pénibles, ce qui ne tarda pas à éclaircir les rangs de la petite troupe; des blessures accidentelles, des piqûres d'insectes, quelque peu sérieuses qu'elles parussent d'abord, forçaient au repos en déterminant des plaies graves. C'est ainsi que l'expédition, d'abord composée de vingt-cinq hommes, se trouva bientôt réduite à sept. « Perdus dans l'immensité des forêts, dit M. Bourdiol, livrés à nos seules ressources, n'ayant aucune assistance à espérer, ne comptant que sur nous, je dirai même chacun ne comptant absolument que sur soi-même, nous avons été amenés, par la force des choses, à nous ingénier pour faire face à tout. L'homme habitué à vivre sous la protection des institutions civilisées, éprouve à se trouver ainsi abandonné à lui-même, une sensation étrange, mais non dépourvue de charme, et que rend plus vive encore la splendeur de la nature qui l'environne; dans cette lutte de tous les instants, le corps s'endurcit, les sens acquièrent une étonnante subtilité, l'énergie s'exalte et l'homme a réellement conscience de sa force. Cette existence aventureuse a des côtés, certes, bien difficiles, mais elle offre aussi des satisfactions dont on se souvient, et que parfois on regrette. »

Enfin, le vingtième jour, on atteignit au point de séparation des bassins de la Savana et de la Chuqunaque. Là, le terrain est d'origine sédimentaire, et la plupart des ruisseaux charrient du sable aurifère. Malheureusement, ils contiennent aussi des caïmans, et leurs rives sont peuplées de reptiles. En revanche, partout s'offre aux yeux une flore luxuriante, au milieu de laquelle s'ébattent bruyamment d'innombrables oiseaux variés de couleur, de formes et de grosseurs, tandis que l'imperceptible oiseau-mouche bourdonne autour des arbrisseaux.

Au delà de ce point, le pays change d'aspect; le sol est débarrassé d'obstacles; il est seulement tapissé de hautes herbes qui poussent sous de beaux arbres rapprochés et régulièrement espacés entre eux. C'est la première fois qu'il fut possible aux explorateurs d'avancer sans se frayer un passage. Après quelques heures d'une marche relativement facile, M. Bourdiol parvint sur les bords de la Chuqunaque, belle rivière, qui roule entre des berges élevées. Il la sonda et y trouva une profondeur de trois à quatre mètres; sa largeur était de soixante à soixante-dix mètres; elle coule à 29 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Digitized by Google

C'est à ce point, éloigné de 25 kil. de la Savana et de 90 kil. du Pacifique, que s'arrêta l'expédition, dont le personnel était réduit alors à deux ou trois personnes valides. Les vivres étaient d'ailleurs épuisés.

Si difficile et périlleux que soient de semblables travaux, on voit qu'ils ne sont cependant point d'une exécution impossible. C'est avant tout une question d'argent, et il est certain qu'une expédition nouvelle obtiendra de complets résultats, si l'on prend le soin de la monter avec intelligence. Elle donnera, il faut l'espérer, gain de cause aux suppositions de M. Bourdiol; il ne restera plus alors qu'à construire, et tout nous porte à croire qu'aucune difficulté tenant à la nature des travaux à exécuter, ne viendra s'opposer à la réalisation d'une entreprise qui est appelée à rendre de si éminents services au commerce.

L'examen des productions végétales et minérales du Darien nous confirme dans cette opinion, que les constructeurs du canal trouveront sur les lieux mêmes leurs matériaux les plus essentiels. Les documents que publie le ministère du commerce sur les ressources offertes sur les différents marchés du globe ont, depuis 1843, signalé à nos négociants le *bois jaune* et le *bois de Brésil*, dit de Sainte-Marthe ou de Nicaragua. « Le bois jaune, dit l'un de ces documents, croît sur tout le littoral, depuis Rio-Hacha jusqu'aux bouches de la rivière Atrato, sur la côte du golfe de Darien; il se trouve en telle abondance sur les marchés du pays, qu'on en pourrait charger chaque année une centaine de bâtiments de deux cents à trois cents tonneaux. Le bois de Brésil est, comme on le sait, de qualité supérieure [1]. » Dans sa relation, M. Bourdiol a rencontré des palmiers, des cèdres, des acajous, des sapotillers, des bombax, des gaïacs, des caoutchoucs, des *quipos*, arbres gigantesques dont le tronc, parfaitement droit, forme une colonne presque cylindrique à l'extrémité de laquelle s'épanouit horizontalement une touffe de branches. « J'ai mesuré l'un de ces arbres, dit-il, qui avait 12 mètres de circonférence à la base et environ cinquante mètres de hauteur de tronc. »

M. Parsons cite à son tour comme devant rendre d'immenses services à la construction du canal, avec les essences qu'énumère M. Bourdiol, l'arbre à soie-coton, l'ébénier, une espèce de bois satiné, des bois de rose, du bois de campêche et d'autres espèces de bois durs qu'il a vues sur la côte. « Quelques-uns, dit-il, ont la fibre tellement serrée qu'on pourrait les employer à toutes sortes d'ouvrages; et ils sont répandus en si grande profusion qu'ils for-

[1] *Annales du commerce extérieur. Juillet* 1843.

Digitized by Google

ment des forêts impénétrables, la plupart d'entre eux ayant de vingt et un à trente mètres de hauteur. Plusieurs de ces essences durent très longtemps, résistant à toutes les attaques des insectes, même du ver noir, qui détruit généralement toute espèce de bois abattu. » Il est facile, d'ailleurs, de dresser un catalogue complet de ces bois et de se rendre un compte exact de leur qualité. La Nouvelle-Grenade offrant à tous les points de vue un caractère semblable à celui des Guyanes, et se trouvant, en outre, située sous les mêmes latitudes, il suffira de consulter les nombreuses listes qui ont été dressées des essences guyanaises, essences dont la variété est excessive.

Quant aux autres éléments de construction, ils ne feront pas plus défaut que le bois aux ingénieurs du canal. On trouve en abondance sur tout l'isthme des roches porphyriques, qui peuvent fournir d'excellente pierre de taille. Les édifices de Panama sont construits avec cette roche, ainsi qu'un grand nombre de maisons particulières. Ces roches et les grès apparaissent en couches trop épaisses pour qu'il soit bien aisé de les débiter en moellons; mais on trouvera sur divers points des amphibolithes qui en fourniront de très bonne qualité. Il sera non moins facile de confectionner d'excellentes briques avec les argiles de la formation porphyrique, ainsi que plusieurs entrepreneurs néo-grenadins le font déjà. Quant à la chaux, ces mêmes constructeurs en font avec des coquillages, qui ne laisse rien à désirer, ainsi qu'on le constate en examinant les fortifications de Panama. Ces coquillages abondent sur les deux revers de l'isthme, ainsi que le sable; mêlé au caillou, ce dernier forme un béton très résistant, comme le prouve l'emploi qu'on en a fait dans la construction du chemin de Chagres à Panama.

Les ingénieurs nous paraissent devoir rencontrer plus de difficultés à propos de la main-d'œuvre; la population du Darien est actuellement beaucoup plus clairsemée que dans les autres cantons. On l'évalue seulement à 250 familles, et on porte celle des autres habitants de toutes couleurs à cinq ou sept mille âmes. Il est vrai qu'on peut faire appel aux habitants des contrées voisines. A ce propos, M. Hellert assure que si l'on songe jamais à réunir les deux Océans, les travailleurs indiens et espagnols se présenteront en foule, venant, les uns de Carthagène, les autres de Véraguas et des cantons de Los-Santos, Parita, Nata et Panama. « Il résulte des renseignements les plus authentiques, dit à son tour M. Kelley, qu'il serait permis de compter sur 6,000 habitants du Choco et des provinces voisines : les indigènes jouissent de la meilleure réputation; ils sont probes et amis du travail, et leurs besoins sont fort simples. » Il est hors de doute que le gouvernement de la Nouvelle-Grenade, qui a toujours montré aux compagnies qui se sont offertes tant de

Digitized by Google

bon vouloir, ne restera pas ici au-dessous de celui de l'Egypte, et que les ingénieurs trouveront près de ses représentants un secours égal à celui qu'ils ont toujours prêté aux explorations dont leur territoire a si souvent été l'objet. Aidés avec intelligence par les Néo-Grenadins, les administrateurs de la compagnie du percement devront alors appeler à eux les laborieux Chinois, dont le concours, peut-être moins essentiel ici qu'il ne l'était sur le territoire malsain de Panama, lorsque fut construit le chemin de fer, sera pour l'isthme américain ce qu'a été pour Suez le secours des fellahs. On devra également imiter les directeurs du canal égyptien, et créer à des endroits convenables des villages qui deviendront rapidement le centre de villes importantes. Cette formation de centres nouveaux de population, si facile lorsque certains éléments y contribuent, a, du reste, un précédent dans la Nouvelle-Grenade. Le canal qui doit réunir le Rio-Magdelena au port de Carthagène a donné lieu à des agglomérations de trois à quatre mille individus qui constitueront des villes dans un avenir très prochain.

Ces établissements se formeront d'autant mieux que les côtes de la Nouvelle-Grenade sont parfaitement sûres. Le commandant Parsons affirme que, sur les rives orientales de l'isthme, les ouragans sont tout à fait inconnus. Il est permis d'attribuer ce fait à l'élévation des terres qui sont dans l'ouest, et qui garantissent naturellement les régions plus basses des coups de vents de nord et de nord-ouest. Quant aux tremblements de terre, si fréquents sous les chaudes latitudes, les Indiens n'ont pas souvenir d'en avoir éprouvé. Ici encore, le climat, quoique très ardent, est moins malsain que sur beaucoup d'autres points de la côte, et la fièvre jaune, déjà très rare à Carthagène, a jusqu'à présent épargné cette partie de l'isthme.

La progression constante de la population attesterait le fait au besoin. Ainsi, cette population, qui n'était en 1810, que de 800,000 âmes; de 1,300,000, en 1826; de 1,932,279, en 1843; de 2,383,837, en 1851, atteignait, lors du dernier recensement, c'est-à-dire en 1858, le chiffre de 2,818,611 individus, ou 2.15 par kilomètre carré, le territoire néo-grenadin, comptant 128 millions d'hectares, soit deux fois et demie la France. Cette statistique donne donc, pour la première période, une augmentation annuelle de 30,000 individus; pour la deuxième et la troisième, de 40,000; pour la quatrième, de 65,000, toutes obtenues par l'excédant des naissances, car l'émigration européenne n'y a que des résultats à peu près nuls. Sur ce total on compte 1,200,000 blancs, 60,000 Indiens civilisés, blancs par la couleur et le langage, 126,000 Indiens indépendants. Mais ce sont surtout les noirs qui sont le plus nombreux sur

Digitized by Google

l'isthme; ceux-ci sont d'une race intelligente et douce, à ce point qu'on a remarqué que, dans les districts où les nègres dominent, le nombre des enfants envoyés à l'école est plus considérable que dans les districts des blancs et des Indiens.

M. Hellert croit même que l'insalubrité du climat est inférieure ici à celle des autres provinces de la Nouvelle-Grenade. Cette insalubrité a d'ailleurs été exagérée, en ce qui concerne surtout la partie de l'isthme sur laquelle court le rail-way. Lors de la construction, la mortalité a été beaucoup moindre qu'on ne l'a dit. Il n'est peut-être pas inutile de citer à ce sujet le rapport du président de la compagnie de Panama, M. David Hoadley : « C'est au mois de janvier 1850, dit-il, que les travaux furent commencés; à partir de ce moment, on tint un registre exact des décès parmi les blancs au service de la compagnie, et, à l'ouverture du chemin, le 21 janvier 1855, le nombre fut de 293, dont plusieurs furent la suite de maladies qui ne provenaient pas du climat. On ne peut déterminer avec exactitude le nombre des blancs associés aux travaux pendant ce temps, mais il s'éleva à 6,000 au moins. On ne tint aucun registre de la mortalité pour les autres classes d'ouvriers; on sait seulement que la proportion des décès fut plus forte parmi les coolies que parmi les hommes de la Jamaïque et les indigènes. Il est à remarquer que la presque totalité des décès eut lieu dans les travaux du côté de l'Atlantique, où les hommes étaient nécessairement exposés à l'ardeur du soleil et aux pluies torrentielles, au milieu des influences délétères des marais; tandis que du côté du Pacifique la mortalité était pour ainsi dire insignifiante. » La longue et large vallée du Darien, qui coupe l'isthme transversalement d'une mer à l'autre, admet, il est vrai, la libre circulation des vents d'est, qui soufflent depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir, et modèrent ainsi la chaleur du jour; pendant la nuit, ce sont les brises d'ouest qui règnent, et durant la saison pluvieuse dominent les vents du nord et du nord-ouest.

Parmi les productions qu'offre le sol néo-grenadin, les documents dont nous parlions tout à l'heure énumèrent, avec le maïs et les céréales nécessaires à l'alimentation, plusieurs précieuses denrées coloniales et beaucoup de bestiaux. Ils font remarquer que la Nouvelle-Grenade, comme tous les pays dont la fécondité est excessive, n'est point encore manufacturière, aussi les fabriques de cristaux, de faïence, de tissus de coton et de papier, qu'on avait tenté d'y établir, n'ont-elles pu se consolider. C'est des Etats-Unis et d'Europe que les Néo-Grenadins tirent presque tous les articles manufacturés qu'ils consomment. En échange de ces produits fabriqués, la Nouvelle-Grenade exporte du coton, des chevaux, des bestiaux, des

Digitized by Google

cuirs, du tabac, du café, du sucre, des bois de teinture, des perles, des émeraudes, du maïs, du riz, des chapeaux de paille, des chapeaux d'écorce nommés *jipijapa*, et dont quelques-uns sont d'une grande beauté, des noix et de l'huile de coco, de l'indigo, du dibidivi, du baume de copahu, du quinquina et des résines. Le sol abonde en mines de toutes espèces, sauf celles d'argent, qui sont rares et dont le minerai est pauvre. Les mines de fer, de plomb, de zinc, de cuivre et de charbon de terre, paraissent être abondantes et riches; elles n'ont pas encore été régulièrement exploitées. Celles de sel gemme fournissent à l'Etat un de ses principaux revenus. Mais le produit le plus important de la Nouvelle-Grenade est l'or, que l'on trouve principalement dans le Choco, la vallée du Canca, le littoral de l'océan Pacifique et la province d'Antioquia. Il en est malheureusement de la législation qui régit les relations commerciales des Néo-Grenadins avec les pays étrangers, ce qu'il en est de leurs autres lois; elle est soumise au caprice d'un pouvoir exécutif qui change sans cesse de mains et d'attributions. Or, comme les droits de douane constituent les impôts les plus faciles à prélever, ces droits représentent le plus clair des revenus du gouvernement néo-grenadin. Il en résulte que, pendant longtemps, les tarifs ont été excessifs. Ils sont devenus moins rigoureux depuis quelques années, et nous avons remarqué avec satisfaction, dans le décret du 16 octobre 1861, que M. de Mosquera, président provisoire des Etats-Unis de la Colombie, avait exempté des droits d'entrée les livres imprimés, le papier pour l'impression, la houille, les bâtiments à vapeur, les animaux vivants, la monnaie étrangère de bon aloi, etc.; objets qui, à l'exception des livres, du papier, de la houille et des animaux vivants, jouissaient déjà de cet avantage. Nous ne pouvons toutefois nous expliquer comment le même décret n'a pas conservé un égal bénéfice « aux machines ou appareils servant à la construction, à l'amélioration et à l'entretien des chemins, au curage des baies ou ports, à l'ouverture et à l'entretien des canaux de navigation ou à l'amélioration des rivières et des lacs, » ainsi qu'aux « machines pour l'agriculture, les mines et les manufactures, » bénéfices que le décret du 7 mai 1859 leur avait assurés, avec une prévoyance dont il faut louer le congrès.

On le voit par ces indications rapides, si la Nouvelle-Grenade jouit d'un ciel et d'un climat privilégiés, il reste à ses habitants encore beaucoup à faire pour prendre dans le mouvement moderne un rang plus digne que celui qu'ils occupent. Nous ne saurions supposer que ce soit l'intelligence qui manque aux Néo-Grenadins; c'est plutôt l'exemple. Cet exemple, ils l'auront sans cesse sous les yeux lorsque nos savants et nos travailleurs, nos idées et notre industrie

Digitized by Google

auront pris possession du petit territoire qu'ils nous ont abandonné. Là, sans nul doute, en considérant les éléments de puissance dont disposent les hommes voués à la propagation des idées européennes, ils feront un retour sur eux-mêmes ; ils compareront leur situation et l'indépendance réelle que donnent aux nations septentrionales les conquêtes qu'elles font chaque jour sur l'ignorance ; et ils constateront aisément de combien l'emporte en bonheur et en dignité le développement de l'intelligence par le travail sur la recherche passionnée à laquelle ils se livrent d'une forme sociale purement abstraite. Ils sentiront alors que le Créateur ne leur a pas donné l'un des plus beaux pays du globe pour le laisser, comme aux premiers temps du monde, aux bêtes féroces et aux sauvages, et ils reconnaîtront qu'il est assigné à l'esprit humain d'autres buts que des discussions sans résultats. Ils comprendront que le moment est venu, pour eux comme pour tous, de laisser les phrases pour les faits, et qu'ils doivent leur part de concours à la grande œuvre que poursuivent les peuples européens. Ils rentreront alors dans les rangs des pionniers de cette race, dont ils se sont séparés sous un prétexte qu'ils n'ont pas justifié, mais où leur place a été conservée et les attend.

L'installation de l'Europe sur le territoire de la Nouvelle-Grenade constituera, nous le répétons, un des faits les plus heureux de l'histoire de cette république. Nos établissements seront, pour les Néo-Grenadins, une école où ils seront accueillis comme les membres de la grande famille latine qui est la nôtre, et où ils trouveront, avec l'enseignement, des conseils de notre expérience et un fraternel appui. Y viendront-ils? Tout nous engage à l'espérer. Mais si, contre notre attente, cet espoir était déçu ; si, loin de profiter de l'occasion que nous offrons à ce rameau mourant de se rattacher au tronc vigoureux dont il s'est volontairement détaché ; si les Néo-Grenadins préféraient les regrettables orages au milieu desquels ils se sont complus jusqu'ici, qu'ils considèrent le sort de la Californie et du Texas !.... Mais la Nouvelle-Grenade, nous n'en doutons pas, saura se régénérer et échapper ainsi au sort dont sont menacées les républiques de l'Amérique méridionale par les puissantes et laborieuses nations protestantes.

LÉON RENARD.

Digitized by Google

LES MONUMENTS

DE

L'ANCIENNE ÉGYPTE

PREMIÈRE PARTIE

Au temps où l'Europe, couverte d'épaisses forêts, n'était peuplée que par quelques tribus sauvages; lorsque la Chine, enveloppée des langes de l'enfance, était encore inconnue; à l'époque où les nations les plus célèbres de la haute antiquité n'avaient pas encore donné signe de vie; avant la fondation de Tyr, de Babylone, de Ninive, d'Ecbatane, de Persépolis; antérieurement aux grandes migrations qui, envahissant les contrées de l'Occident, les remplirent de hordes longtemps ignorées, un peuple nombreux, industrieux et savant occupait les rives du Nil et les couvrait de monuments magnifiques.

Grandement avancé dans les sciences et dans les arts, il présentait alors le spectacle, unique sur la terre, de la civilisation au milieu de la barbarie universelle. D'où venait-il et qui lui avait enseigné sa science sublime? La question n'est pas éclaircie; peut-être ne le sera-t-elle jamais. L'Egypte peut également recevoir des colonies par les deux mers qui bordent ses rivages, soit des régions de l'Arménie, où parurent les premiers hommes, soit de l'Inde, qui fut peuplée dès l'antiquité la plus reculée.

C'est là qu'Hérodote, Platon, Pythagore, Diodore de Sicile et tant

Digitized by Google

d'autres allèrent puiser les premiers principes des sciences que les nations occidentales crurent longtemps des inventions de la Grèce; mais les prêtres égyptiens, jaloux du secret de leurs savoir, ne le leur confièrent jamais en entier, et restèrent ainsi de beaucoup les plus doctes entre les hommes. Pour se faire une idée de la perfection à laquelle arriva ce merveilleux peuple, il faut imaginer les différents aspects de barbarie qu'ont présentés les nations qui nous ont précédés. Nous croyons être enfin arrivés à un haut degré de civilisation, mais l'antique Egypte, il y a de cela six mille ans, des savants modernes disent davantage, jouissait de toutes ces belles institutions dont nous sommes fiers, et la douceur de ses mœurs ne cédait en rien à celle des nôtres.

Tout porte à croire qu'elle ne dut sa science qu'à elle-même, car elle lui fut particulière, et, ni sa langue ni la forme de ses monuments n'ont été retrouvées chez d'autres peuples.

A une époque infiniment éloignée, lorsque le globe ne contenait encore qu'un petit nombre d'habitants, les heureux possesseurs de la terre de Kémé, comme enfermés dans un pays d'une merveilleuse fertilité par la Méditerranée, la mer Rouge et les deux déserts Arabique et Libyque, se trouvèrent isolés du reste du monde, et purent à loisir, paisibles pendant de longues années, se former en corps de nation, cultiver les sciences et les arts, et devenir l'école supérieure où vinrent ensuite s'instruire les philosophes des nations qui se développèrent après eux.

Il n'est, pour ainsi dire, pas de peuple que l'idée de la divinité n'inquiète et ne tourmente. Les Egyptiens, peut-être plus qu'aucun autre, eurent sans cesse cette grande pensée présente à la mémoire, et la traduisirent en de magnifiques ouvrages destinés à glorifier l'être infini qui pénétrait leurs esprits de son essence incréée. Une théocratie forte, puissante, savante, révérée, courba à tout jamais leurs fronts sous une règle immuable, et donna à la nation cette teinte religieuse qui la colore si fortement pendant tout le temps de son existence.

Comme expression terrestre de cette pensée, elle éouvrit le pays, pendant une longue suite de siècles, des monuments les plus surprenants, les plus vastes, les plus splendides qu'il se puisse imaginer, et c'est d'eux que nous allons essayer de donner aujourd'hui une faible idée. Mais combien de questions s'y rattachent!

Digitized by Google

I

Nous sommes ainsi amenés à parler d'abord de la religion égyptienne, question obscure, où le symbolisme le plus étendu et le plus varié recouvre et déguise les vérités simples qui forment le fond de la croyance de cet antique peuple. Ses prêtres furent persuadés que la vérité sans voile n'était pas faite pour la faiblesse de ses yeux. Ainsi, les physiciens, lorsqu'ils veulent admettre les simples à la contemplation du soleil, leur présentent un verre noirci qui, altérant l'éclat de l'astre du jour, leur permet d'élever vers lui leurs regards débiles.

Les Egyptiens, basant leur théologie sur la connaissance qu'ils avaient du monde et des choses terrestres, remontèrent de là aux causes métaphysiques. Leur premier culte fut celui du Nil et des astres : du Nil, fleuve bienfaisant, duquel dépendait leur existence ; des astres, qu'un ciel pur leur montrait constamment au-dessus de leurs têtes. Pour expliquer l'origine des phénomènes qui frappaient leurs yeux, ils pensèrent que ce qui est fut, dans le principe, un travail qui se produisit dans le sein de la divinité primordiale et éternelle, un développement extérieur de sa propre essence qui contenait toutes choses. Ainsi, l'univers tenait sa substance de la matière éternelle ; l'espace sensible à nos yeux, de l'étendue infinie, et le temps qui règle nos actions, du temps éternel et préexistant. L'idée du néant leur fut inconnue, elle est trop métaphysique et nouvelle, comparée à leur ancienneté sans limites.

Chez eux, la matière et l'esprit n'étaient pas séparés ; l'espace les entourait. La divinité primordiale, complexe, indéterminée, contenait en germe le monde à venir et l'universalité des êtres. Ce fut le caché, l'invisible. Il était composé de quatre essences incréées et éternelles : l'esprit primordial Kneph, la matière féconde primordiale Neith, le temps primitif Sevek, et l'espace primitif Pascht. Le monde naquit d'Amon, la divinité agissante. Les quatre essences primitives s'incarnèrent et produisirent la naissance et la génération. Après elles, huit grands dieux nommés Cabires, émanations des quatre divinités premières, se produisirent à leur tour et étendirent l'action de celles qui les avaient précédés. Ils sont souvent représentés avec de gros ventres et une taille de nains. C'est ainsi que nous les montre le plafond du temple d'Esneh.

De ces huit dieux suprêmes naquirent douze dieux intermédiaires. Leurs noms ne nous sont pas parvenus et restent dans les ténèbres

Digitized by Google

qui enveloppent les commencements de la religion égyptienne. Les Cabires semblent être les sept planètes alors connues, Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure et la Lune. La Terre formait la huitième. De là les sept jours de la semaine, dont la division est ainsi arrivée jusqu'à nous.

A mesure que l'inconnu se dégage de toutes ces classifications, un système de triades ou trinité formée des trois parties d'Amon-Ra et en rapport avec un des phénomènes les plus constants de la création, se fait jour et domine toute la théologie égyptienne; tant il est vrai que notre faible intelligence s'élève difficilement au-dessus du témoignage de nos sens et prend ses systèmes et ses comparaisons dans le monde terrestre. Ainsi, la première triade se composait d'Amon-Ra (le mâle et le père), de Mouth (la femelle et la mère) et de Khons (le fils enfant). Cette triade, s'étant manifestée sur la terre, se résout en Osiris, Isis et Horus. La triade finale, entièrement pareille à la première, se formait d'Horus, de sa femme et mère Isis, et de leur fils Malouli, seigneur de Kalabschi, l'ancienne Talmis. Toutes ces formes, ces nombreuses triades, ne sont que de pures abstractions du grand être. Les autres triades étaient : Sevek-Ra, à tête de crocodile; Hathor et Khons-Hor, adorée à Ombos, — Aroëris, la déesse Tsonénoufré et leur fils Pnevtho, — Mandou (forme guerrière d'Amon), la déesse Ritho et leur fils Har-Phré, adorée à Erment, — Har-Hat, Hathor et Harsont-Tho (Horus, Eros ou l'amour) adorée à Edfou, — Knef ou Knouphis, la déesse Neith et Haké, adorée à Esheh, — Thoth-Sotem, ho en hib (à face d'Ibis), Hermès deux fois grand, la déesse Saschfmoué et Phré, adorée à Dakkeh, en Nubie, — Phtah, Bouto (l'antique nuit) et Phré, adorée à Memphis (Menf), et d'autres à l'infini. Les autres divinités étaient : Mendès ou Pan (Amoun générateur); Souk, une des formes de Sevek-Ra (Kronos, Saturne), Djom ou Gom (Hercule); Pooh, directeur des âmes; Typhon, le mauvais génie; Thmé ou Thméi (Thémis, la justice); Nephtis, sœur et épouse de Thyphon; Anouké (Anoukis, Estia, Vesta); Tpé (Uranie), déesse du ciel; Knouphis-Nilus, le dieu Nil; Anubis, ministre de l'Amenti ou enfer égyptien; Thoth, trois fois grand, premier Hermes, — Thot psycopompe ou deuxième Hermès, écrivant la pesée des âmes dans l'Amenti; Benno, à tête de vanneau; Thoré, une des formes de Phtah; la déesse Tafné ou Tafnet, etc. Les animaux symboliques représentant les dieux étaient : le serpent barbu, à deux jambes humaines (Kneph); le taureau, avec un disque sur la tête (Apis); le chacal sur un autel (Anubis; le bélier (Amon-Ra); le cynocéphale (Thot, deux fois grand); le cynocéphale avec le croissant de la Lune (Pooh); le scarabée à tête de bélier (Knouphis-Nilus); le vautour coiffé du pschent (Neith);

Digitized by Google

l'ibis blanc sur une enseigne (Thoth, deux fois grand) ; l'épervier sans ornement (Horus) ; l'épervier avec le disque et l'Uréus (Phré) ; l'épervier dans un carré (Hathor) ; le sphinx mâle (barbu) avec le disque rouge et l'uréus sur la tête (Phré) ; le disque rouge ailé (Thoth trismégiste). Le sphinx paraît avoir été l'emblème des divinités et des rois.

Ainsi, les prêtres égyptiens, tant pour venir au secours de la faible intelligence de la masse du peuple que pour cacher, sous une grande quantité de formes différentes, le fond simple et philosophique de leur religion, et conserver ainsi leur autorité avec leur puissance, multiplièrent les signes extérieurs qui, plus tard, devaient la dégrader et la rendre un objet de risée pour les autres nations. Les formes grossières emportèrent en effet le fond, qui devint lettre close ; de toutes les triades, on ne se souvint plus que de celle d'Osiris, d'Isis et d'Horus, et les animaux, ainsi que les oignons sacrés, furent honorés sans partage à la place des dieux dont ils n'étaient que l'image ou le symbole. Cette décadence commença à se produire avec les invasions, qui amenèrent en Egypte les populations noires, faibles d'esprit et superstitieuses.

Toutefois, ce culte des animaux avait quelquefois sa raison d'être; ainsi, on honora le bœuf qui rendait des services à l'agriculture ; l'ibis qui dévorait les serpents; le chat à cause des rats, etc. Un sens astronomique s'y joignait encore, la terre n'étant qu'une répétition du ciel et les animaux terrestres la représentation de ceux du zodiaque combinés de mille manières. Les prêtres eux-mêmes représentant les rapports de ces dieux astronomiques, prenaient des masques analogues d'épervier, de chacal, etc.

C'est ainsi que l'Egypte, par cette multitude d'attributs divers empruntés à toute la nature, chercha à épuiser sous ses innombrables rapports l'inépuisable idée de la divinité. Ainsi, Kneph tient dans sa bouche un œuf qu'il a créé, c'est le monde. De même le taureau préside au commencement des temps. Les années, les lunes sont appelées des taureaux, et à Memphis (Menf) dans le temple de Phtah, dieu créateur, le bœuf Apis est adoré comme représentant de l'Eternel : enfin, tel que nous le voyons sur d'antiques bas-reliefs se dressant au-dessus d'un vase (qui renferme l'eau féconde, principe de toutes choses), le mystérieux serpent avec une tête de lion et des ailes déployées armées de dents, est encore Kneph, Phtah ou Phanès, le temps qui crée et détruit à la fois, considéré dans le soleil son grand agent, à l'époque de son exaltation et de sa plus grande activité dans le signe du Lion.

Le premier mythe, le plus important par son antiquité et son universalité, est celui d'Isis et d'Osiris, frère et sœur. Pendant qu'ils

Digitized by Google

étaient encore dans le sein de leur mère Rhéa, ils engendraient leur fils Aroüeris. Ils avaient encore pour frère et sœur Typhon et Nephtis, deux mauvais principes, le sable et le vent du désert. Isis et Osiris, dieux bons, avaient pour antagonistes Typhon et Nephtis.

Les deux principes opposés, causes de toutes choses, sont ainsi nettement admis.

Typhon s'étant emparé d'Osiris par trahison, l'ayant mis à mort et ayant dispersé ses membres, Isis se livre à une profonde douleur. Accompagnée d'Anubis, fils d'Osiris et de Nephtis, Anubis le bon à tête de chacal, et de son propre fils Horus, elle se met à la recherche du corps d'Osiris, dont les membres ont été emportés vers les sept embouchures du Nil. Ils en retrouvent les débris, moins l'organe de la génération, et en effet le moment de l'année où ils font cette rencontre est le plein hiver, moment où la nature n'a aucune force de production. Après la mort d'Osiris, Isis a de lui un fils débile et muet, Har-po-Krat : c'est toujours la nature sans action.

Ce mythe représente le combat du Nil et du désert, ou Typhon, et des sables, ou Nephtis, et aussi l'année symbolisée par Osiris, qui est aussi le Nil et Isis l'Egypte ou la nature. L'âme d'Osiris mort passe dans Apis et devient Sérapis, auquel un si beau temple était dédié à Alexandrie, et que détruisirent les chrétiens.

Cependant Osiris semble perdu pour jamais : Typhon fait alliance avec la reine des Ethiopiens Aso, et, fort du secours de ses soixante-douze compagnons, c'est-à-dire des soixante-douze jours qui doivent s'écouler jusqu'au réveil d'Osiris, pousse à travers les déserts les taureaux à l'haleine enflammée. Le tyran est épris des charmes d'une sœur dissolue, Nephtis, qui représente les sables brûlants de la Libye et les rivages stériles de la mer. Ce sont là ses Etats, comme l'heureuse vallée du Nil est le royaume d'Isis, le pays de la verdure et des riches moissons. Le retour d'Osiris, c'est le Nil au moment où il atteint sa plus grande hauteur, au solstice d'été, et c'est alors que le corps sacré d'Osiris, démembré par Typhon, se disperse en une multitude de canaux. Lorsque le soleil est dans le signe du Scorpion, arrive la deuxième mort d'Osiris; ses jours décroissent, le temps des ténèbres approche, Typhon devient la mer haïe des Egyptiens, et l'hiver qui obscurcit le soleil. Osiris, pris pour l'année personnifiée, paraît avoir été identique avec Memnon, fils de l'Aurore.

L'eau, l'humide étant une condition *sine quâ non* d'existence pour les Egyptiens, ils en ont fait le principe des choses. C'était tout pour eux. Voilà pourquoi leurs dieux sont portés dans des barques, et pourquoi le lotus, plante mâle et femelle à la fois, était

Digitized by Google

la plante sacrée à leurs yeux ; il était un pronostic certain de l'inondation.

Tout bien venait d'Osiris, tout mal de Typhon. On dédiait à celui-ci l'âne rétif, le crocodile et l'hippopotame. Il était l'objet d'un culte tout particulier, mais ses temples étaient toujours fort petits, comme on peut le voir à Dendérah.

Sem ou Djom (Hercule), uni à Osiris, combattait contre Typhon et Anthée. La fable d'Anthée vaincu par Hercule a son origine dans la lutte des sables de Libye contre les eaux du Nil, et dans le triomphe des canaux sur la marche des dunes sablonneuses. Sem ou Djom est fils d'Astérie, la déesse des étoiles. Il est assimilé au soleil. Ses douze travaux sont les douze signes du zodiaque. Si Osiris représente le principe matériel, Hermès représente au contraire la vie intellectuelle personnifiée dans l'art d'enseigner et celui d'écrire. Son nom est Anubis, Thot et Hermès. Anubis est le génie de l'étoile du chien Sothis (Sirius), qui était pour les Egyptiens l'astre du salut, le précurseur de l'inondation du Nil. Il est aussi le principe de l'astronomie. Thot (Hermès) porte une corne de gazelle et la lanterne cosmique, miroir magique du monde, dans lequel il voit tous les êtres. Il est aussi guide des âmes et ensevelisseur ; au sortir de la vie, il leur enseigne l'immortalité.

On trouve dans le zodiaque de Dendérah un système complet de divinités. Dans le cercle le plus élevé sont les douze grands dieux qui président au calendrier, les douze signes du zodiaque.

Ces dieux sont portés dans des barques. Chacun des douze a trois satellites, également dans des barques. Ces trente-six dieux secondaires se nomment Décans, Démons ou génies éthérés de Thot. Chaque Décan à son tour a sous lui deux ministres, et la division se poursuit ainsi jusqu'à ce que le grand cercle du zodiaque, partagé en 360 degrés, forme autant de pyramides, dont chacune a son démon pour souverain, comme les douze plus élevés ont pour souverains les dieux suprêmes. Ils forment tous comme une pyramide qui est leur emblème ; multiplicité dans l'unité. Le ciel est partagé en régions qui se divisent elles-mêmes entre les dieux. Tout au faîte se tiennent les douze dieux supercélestes. Suivent les dieux du monde, accompagnés chacun d'un cortége de démons, auquel il communique sa puissance, et qui porte son nom. Ces démons sont comme les grands mobiles et comme les centres de toutes choses dans le monde, même après cette vie, les démons nous assistent encore : ce sont eux qui, à l'heure dernière, reçoivent notre âme pour la ramener dans les régions célestes.

Les modernes ne voient aujourd'hui qu'une mécanique et une physique entièrement matérielles, mais les anciens, plus imagina-

Digitized by Google

tifs, supposaient des esprits partout. Les démons faisaient encore l'office que remplissent les anges gardiens dans la religion chrétienne. La route par laquelle les âmes descendent et remontent, c'est le zodiaque. Comme dans le cours de cette vie l'âme contracte des souillures et des imperfections, il faut qu'elle en soit purifiée. Trois mille ans étant écoulés, elle reprend la route qu'elle parcourut jadis, et, dépouillant tout ce qu'elle avait de terrestre, remonte par la porte des dieux, gardée par des chiens.

Les Egyptiens, dit Hérodote, sont les premiers qui aient établi en principe que l'âme humaine est immortelle ; qu'au moment où le corps de l'homme tombe en poussière, elle passe dans celui d'un animal, puis d'un autre, et ainsi de suite, pendant trois mille ans, après lesquels elle rentre dans un corps humain. C'est la métempsycose. Tout corps convenablement embaumé faisait partie du grand troupeau d'Hermès-Osiris, et devait renaître après trois mille ans. C'est ce qui explique pourquoi on tenait tant à se faire inhumer auprès du lieu où le dieu lui-même l'avait été. Les animaux consacrés sur la terre sont les images et les symboles des animaux divins du ciel : aussi ont-ils et leurs habitations et leurs sépultures dans les cités saintes de l'Egypte.

Une quantité de noms égyptiens ont passé dans la langue des Grecs ; ainsi, Radamanthe trouve son étymologie dans Ra-Amenth, Amenti, Amentès. Elysée, Caron, sont aussi des noms égyptiens. (Creuzer et Champollion.) On est étonné lorsque l'on considère combien de croyances et de coutumes égyptiennes nous sont parvenues au travers des âges. Les Grecs, ainsi que le docte Creuzer le fait remarquer, leur ont emprunté tout le fond de leur religion, mais leur caractère léger et satirique a travesti les majestueuses divinités égyptiennes. Ainsi, de la grande figure d'Amon-Ra, dieu suprême et créateur des mondes, ils ont fait leur Jupiter, colère, libertin, sycophante, infidèle, s'abaissant à aimer les femmes des hommes, et partageant avec ses deux frères l'empire du monde. De Thot, la pensée, la science éternelle, ils ont fait Mercure, voleur, entremetteur et courrier des dieux ; Hathos, la beauté absolue et la nourrice du genre humain, ornée du disque solaire et des cornes de vache, signe d'abondance, est devenue chez eux Vénus, déesse légère, peu régulière dans ses mœurs. De Phtah, l'ouvrier céleste exécutant les conceptions d'Amon-Ra, ils ont tiré Vulcain, forgeron fatalement voué à son enclume, laid, mal fait, boiteux et peu aimé de sa femme, Vénus, qui, en plein Olympe, avec la complicité de Mars, lui inflige une honte qui le rend ridicule à jamais. Un rire inextinguible, dit Homère, parcourt la cour céleste : « Heureux Mars, s'écrie Mercure, qui n'envierait d'être à sa

Digitized by Google

place dans les bras de la blonde Vénus? » De Mendès, le dieu universel, ils ont fait leur Pan, dont les effigies énergiques empruntées aux Egyptiens, au lieu d'être placées avec respect dans les temples, servaient, aux champs, de perchoir pour les oiseaux et de siége aux jeunes filles. Et ainsi de suite; ces dieux de la mythologie grecque boivent, mangent, dorment, se battent comme les hommes; ils en ont tous les vices et tous les défauts, et leur bonheur est grand de posséder la divinité, sans quoi, ils mériteraient les peines variées réservées aux différents criminels.

La division de l'année en trois cent soixante-cinq jours, les jours de la semaine, un grand nombre d'observations astronomiques des plus importantes, le dogme de l'immortalité de l'âme, celui du jugement après la mort, celui d'une vie future, des récompenses et des peines, celui de l'antagonisme du bien et du mal nous viennent en droite ligne des Egyptiens. Toutes ces grandes idées existaient chez eux avant qu'aucune nation du bassin de la Méditerranée eût donné signe de vie et se fût affirmée au dehors.

II

Les temples égyptiens peuvent être rangés en deux grandes catégories, les temples bâtis en pierres taillées et les temples creusés dans la montagne ou spéos. Ces derniers ne se rencontrent qu'en Nubie, là où le Nil, coulant aux pieds des rochers, la rive ne présente pas de surface suffisante pour l'édification d'un monument grandiose. Les souverains égyptiens, loin de se confesser vaincus, s'en sont pris au roc même; ils l'ont taillé, excavé, façonné et, dans des lieux impraticables, tels qu'Abou-Sembil, ils ont créé des monuments rivaux de ceux de l'Inde et de Pétra.

Le plan de ces spéos est très simple : une grande paroi lisse, ornée quelquefois de figures gigantesques et d'inscriptions, avec une seule porte, en forme la façade. Au dedans, une vaste salle, soutenue par des piliers auxquels sont le plus souvent adossées de colossales figures de souverains; des sculptures et des peintures partout; de chaque côté et au fond, des salles plus petites et plus ou moins nombreuses, selon l'importance du temple. Ordonnance simple et grandiose à la fois.

Celle des édifices bâtis en pierre de taille offre bien plus de détails et de variété. Ici, l'architecte a pu se donner carrière et en a profité pour présenter des lignes simples et magnifiques à la fois. Un propylon, espèce de porte triomphale, se présentait le premier.

Digitized by Google

Un dromos ou avenue pavée, ornée de chaque côté de sphinx d'environ douze pieds de long, accroupis sur des bases de hauteur proportionnée, conduisait à un second propylon précédant l'entrée de l'enceinte carrée, en briques crues, qui renfermait le temple et toutes ses dépendances. Un second dromos, également accompagné de sphynx, arrivait à deux immenses pylones, entre lesquels était ménagée une haute porte donnant accès dans une première cour entourée de colonnades et à l'extrémité de laquelle s'élevaient deux autres pylônes à peu près pareils aux premiers. Des mâts gigantesques étaient dressés contre les murs des pylônes et servaient à porter des drapeaux aux jours de fête. Souvent, deux obélisques, toujours en granit, et d'une seule pièce, gravés sur toutes leurs faces et surmontés d'un globe d'or, étaient placés des deux côtés de la grande porte.

Ils étaient dédiés au soleil, et leurs légendes contenaient les louanges des rois qui les avaient élevés. Quelquefois, derrière les obélisques, on adossait au mur des figures colossales de granit, assises, ornées du pschent royal, véritables effigies du souverain auteur du monument. Le dossier de leur siége était couvert d'inscriptions. Au delà, seconde cour semblable à celle qui précède, et colonnade formant la façade de la salle hypostyle du temple. Immédiatement après la cella, vaste salle ne recevant de jour que par la porte et contenant les images des dieux. Quelquefois, deux cella se faisaient suite l'une à l'autre, et la seconde contenait les animaux sacrés nourris en l'honneur de la divinité. Tous ces monuments étaient sculptés et peints de tous les côtés et sur toutes les faces; de nombreuses inscriptions hiéroglyphiques y célébraient les louanges des dieux et racontaient les grandes actions des héros. Les figures véritables et ressemblantes des rois, les effigies des dieux, les représentations des nations vaincues racontaient au peuple l'histoire de son pays et lui enseignaient la mythologie sacrée. De grands tableaux de batailles exaltaient son courage et son orgueil national. Au delà de la vaste enceinte étaient ménagés un large bassin d'eau pure, des plantations d'arbres de haute tige et les logements des prêtres.

Tels étaient les temples les plus magnifiques. Quelquefois ils étaient ornés de deux ou trois propylons, comme on peut le voir à Dendérah et au petit temple de Débout en Nubie. Souvent un typhonium élevé en l'honneur de Typhon, génie du mal, était annexé au monument principal, mais il était toujours de petite dimension: d'horribles figures ornaient les murailles; tout s'y ressentait de l'horreur et de la terreur qu'inspirait le dieu abhorré.

On joignait encore au temple principal un petit édifice spéciale-

Digitized by Google

ment consacré à la personnification de la triade du nôme où était bâti le temple. De pareils petits monuments se voient encore à Denderah, à Erment, et il est probable que chaque grand temple en était muni.

Quelquefois l'édifice religieux, au lieu de former un monument distinct, se trouvait compris dans une suite de palais et de salles d'assemblées, comme à Karnac et à Medinet-Abou. Chez ce peuple profondément religieux, aucun acte de la vie n'était séparé de ceux qui se rapportent au culte. Il faut reconnaître aussi que l'ordre des prêtres était digne de l'influence qu'il possédait et de la haute considération dont il était environné. Constamment à la tête de la civilisation, magnifique dans sa représentation extérieure, comptant les plus grands seigneurs et les fils des rois parmi ses membres, rigide dans ses mœurs, sévère gardien de son honorabilité, il traversa les âges entraînant avec lui la nation, qu'il guidait continuellement vers le beau et vers le bien.

Quelle fut l'origine des monuments et des temples égyptiens ? A notre sens, ce fut évidemment l'humble cabane et les constructions en brique crue que l'on voit encore aujourd'hui en Egypte. Le carré fut la forme originale et le toit en dalles plates fut imité des modestes toits en torchis qui existaient alors comme de nos jours. Quelques-uns ont prétendu que leur origine vient des monuments excavés dans le roc, mais il est prouvé que de grandes constructions furent élevées avant ceux qui furent creusés dans la montagne. Ce n'est pas, d'ailleurs, l'ordre naturel des choses, et l'impossibilité de faire autrement força seule les architectes à attaquer le roc, non pour en tirer, mais pour y placer un temple.

Malgré les immenses dégradations que le temps et surtout les hommes ont fait subir aux monuments égyptiens, ce qu'il en reste suffit pour nous remplir de la plus profonde admiration. Il est impossible de voir les pyramides, Abou-Sembil, Medinet-Abou et surtout Karnac, sans éprouver un étonnement dont rien ne peut faire revenir. En vain, vous errez au milieu des vastes ruines, vous n'arrivez point à vous familiariser avec elles ; votre stupeur reste entière le dernier jour comme le premier. Rien de ce que vous avez vu, si grand voyageur que vous soyez, ne peut vous donner une idée de pareilles proportions, de matériaux aussi précieux, de sculptures et de peintures aussi étincelantes.

Que sont auprès d'eux les monuments de Rome et de la Grèce, quelque parfaits qu'ils aient pu être ? Seul, le Colysée peut lutter avec eux, c'est une lutte de géants.

Cet art architectural égyptien est son père à lui-même, nulle part on ne trouve de constructions qui l'aient précédé, il ne ressemble à

Digitized by Google

aucun autre. Les Hellènes lui ont fait de nombreux emprunts, et les tombeaux de Béni-Hassan ont fourni le modèle de la colonne et de la métope dorique.

Les Egyptiens bâtissaient pour l'immortalité, employant les matériaux les plus durs, les dressant et les ajustant avec une perfection qui n'a jamais été égalée si ce n'est dans le Parthénon d'Athènes. Leurs constructions sont plus majestueuses qu'élégantes; le sentiment de la force, de la durée et de la solidité y domine. Les lignes des hauts pylônes sont fortement rentrantes et les colonnes des angles sont aussi un peu inclinées en dedans, disposition que nous avons retrouvée du reste dans le temple de Minerve à Athènes.

III

Il serait difficile de diviser les monuments égyptiens en civils et religieux. Les palais, en Egypte, ressemblent aux temples auxquels ils sont attenants, et dont ils font pour ainsi dire partie. Il en est qui sont palais et temple à la fois, comme l'édifice de Kournah ou Gournah ; de sorte qu'en essayant de donner une idée des constructions élevées dans ces siècles reculés, nous n'admettrons pour ainsi dire qu'une espèce d'architecture, celle dédiée au culte des dieux.

Toutes ces constructions anciennes ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Il faut croire que certaines bâtisses d'utilité publique n'avaient pas, dans ces siècles reculés, l'importance qu'elles ont de nos jours, car on n'en trouve presque aucune trace. Des habitations particulières, il n'en reste qu'une seule, et encore est-elle royale et attenante aux vastes constructions de Medinet-Abou.

Les Pyramides forment à elles seules un ordre unique. Presque tous les auteurs les ont considérées comme des tombeaux, et nous serions enclin à penser que le sarcophage placé dans la plus grande, celle de Chéops, est bien celui d'un roi. Il se rapporte, par ses dimensions, au tombeau de Rhamsès III, aujourd'hui à Londres et extrait de la vallée de Biban el Molouk, où sont placés les tombeaux de rois. Il n'existe aucune trace du couvercle, peut-être n'a-t-il jamais existé ; peut-être ce grand tombeau a-t-il toujours été vide et uniquement symbolique. Les Allemands prétendent que ce sarcophage était celui d'Apis, mais il était peu nécessaire d'y placer la momie de ce dieu quand on avait le Sérapéum, qui lui était particulièrement consacré après sa mort. Nous inclinons à penser que les pyramides étaient aussi consacrées au culte religieux et à la science;

Digitized by Google

elles étaient le dépôt, les archives des connaissances acquises sur le monde.

Le savant directeur de l'observatoire du Caire, Mahmoud-Bey, partageant cette opinion, pense que les pyramides, monuments funèbres, étaient dédiées au chien céleste qui jugeait les âmes sous la forme d'un cynocéphale; or, le chien céleste et l'étoile Sothis (Sirius) sont désignés par le même nom sur les monuments. Il fait remarquer que l'on trouve dans les catacombes d'Egypte de petites pyramides votives portant un cynocéphale gravé sur une de leurs faces; que le symbole qui désigne Sothis sur les monuments est un triangle, un croissant ou une étoile; que les traditions encore existantes en Egypte, attribuent la construction des Pyramides au grand Hermès, qui n'est autre que Sothis, et qu'enfin l'inclinaison de leurs faces est perpendiculaire aux rayons de cette étoile le jour de l'équinoxe.

Cette dernière observation a conduit le savant Egyptien à chercher l'âge des pyramides par le calcul de la différence de l'angle actuel, qui n'est que de 52°, jusqu'au temps où il était de 90°, et il a trouvé, à un siècle près, pour la date cherchée, 3303 ans avant l'ère chrétienne, date concordant avec la tradition arabe et les travaux des géologues, qui donnent pour résultat le XXXIV° siècle av. J.-C. Ainsi, suivant Mahmoud-Bey, ces antiques monuments seraient des temples consacrés au dieu des morts, Anubis, personnifié dans le chien céleste Sothis.

Les pyramides ont encore pu servir de trésor, comme on peut le voir dans la plus grande d'entre elles, où des herses colossales en granit défendaient l'entrée des couloirs. Dans la grande pyramide de Saccarah, on a trouvé un bouchon de quatre mille kilogrammes défendant l'entrée d'un caveau souterrain; il nous semble évident que si un trésor ne devait pas être placé au-dessous, il était inutile de prendre une pareille précaution.

Les pyramides servaient peut-être de lieu de réunion aux prêtres; des ventilateurs sont ménagés dans la chambre du roi, et on y entrait par la porte placée entre les pattes du sphynx.

Les tombes des rois de Riban et Molouk devaient être fermées à jamais; il en est de même de la grande pyramide. Belzoni y a découvert une fausse entrée vers la quinzième assise, du côté du Nord. C'est celle par laquelle on y pénètre aujourd'hui, et les auteurs anciens nous ont parlé de l'entrée par le sphinx.

Plusieurs auteurs ont trouvé huit ordres d'architecture dans les monuments égyptiens, et ils sont arrivés à cette conclusion en considérant seulement la variété des colonnes. Il nous est difficile d'adop-

Digitized by Google

ter entièrement cette opinion, parce qu'à notre avis, il faut qu'un ordre soit entièrement différent d'un autre dans toutes ses proportions, pour n'être pas confondu avec lui. Nous admettrons volontiers huit espèces de colonnes différentes, mais non huit ordres distincts, parce que ces colonnes se trouvent souvent dans des constructions de même style et de mêmes proportions. Ainsi, quelles que soient les colonnes, le chapiteau et le tore, le système de colonnes à moitié engagées dans la façade est constamment le même. Semblables aussi sont partout les propylons, les sphinx, les pylônes, les colosses et la symétrie des colonnades et des cours. Les dimensions seules varient. De nombreuses différences se montrent aussi dans bien des endroits, mais elles ne nous semblent pas assez radicales pour former un ordre distinct.

Si nous considérons les colonnes entre elles, nous y trouverons effectivement huit variétés. La première est le pilier carré, semblable à celui des carrières, court et de petites dimensions; la seconde est ce même pilier, surmondé d'un dé taillé à facettes ou arrondi; la troisième est le second pilier devenu colonne, surmonté d'un chapiteau semblable à un bouton de fleur de lotus; la quatrième est la troisième considérablement agrandie; la cinquième, plus haute encore, se couronne d'un chapiteau évasé, surmonté d'un dé qui soutient l'entablement; la sixième offre une grande dimension, un fût allongé et un chapiteau élégant imitant des feuilles de palmier; la septième, pareille en grandeur à la précédente, a pour chapiteau la tête d'Hathor, quatre fois répétée, surmontée d'un petit édifice à jour, couronné lui-même par un dé; la huitième comprend ces chapiteaux évasés, variés à l'infini de l'époque des Ptolémées, égyptiens toutefois et sans mélange étranger. On pourrait trouver une neuvième variété, qui n'est que le primitif pilier carré, auquel était adossée une figure colossale d'un roi avec les attributs d'Osiris, le fouet et le pedum.

Hors ces figures osiriaques, les temples égyptiens ne contenaient pas de sculptures comme nos monuments modernes. Ils étaient couverts de dalles plates, quelquefois d'une dimension prodigieuse. Ainsi que nous l'avons dit, ils étaient entièrement sculptés et peints au dedans comme au dehors. Cette vivacité de couleurs formait un contraste saisissant avec la teinte abaissée du mur en briques crues qui formait l'enceinte. Quelquefois les moulures étaient seulement formées par l'effet de la couleur, ce qui fut souvent imité par les Grecs. Les plafonds étaient, à l'ordinaire, peints en bleu et parsemés d'étoiles, pour imiter le firmament; mais parfois ils contenaient toutes sortes de figures astronomiques et astrologiques, ainsi qu'on le voit à Esneh. Au-dessus du principal passage étaient placés

Digitized by Google

les vautours et autres emblèmes, le globe étant invariablement réservé au passage des portes.

Nous ne sommes pas habitués à une si grande magnificence; nos pauvres monuments, privés de couleur et de pierres précieuses, ne peuvent nous donner une idée de ceux d'Egypte, mais nul doute que des peintures resplendissantes de toutes parts ne donnassent au temple égyptien un éclat incomparable. Les Grecs et les Etrusques ont imité jusqu'à un certain point ces heureuses combinaisons, et l'on a trouvé, au Parthénon et aux propylées d'Athènes, des restes bien évidents de couleur rouge et bleue et des gravures délicates servant à retrouver la ligne pour le cas où la couleur devait être rechargée. « Des vestiges de rouge, de bleu et de vert, dit un auteur anglais, ont été découverts sur les métopes d'un temple de Sélinonte en Sicile. Dans une d'elles, la figure de Minerve a les yeux et les sourcils peints; la draperie et la ceinture de Persée sont aussi ornés de détails colorés, et le champ entier de cette métope et de deux autres est rouge. Il est, aujourd'hui, hors de doute que presque toute l'architecture grecque était polychrôme. »

Dans les constructions égyptiennes, la pierre, et surtout celle de grès, était recouverte de stuc, afin que la peinture pût prendre sur une surface si poreuse. Lorsqu'elle était sculptée en relief ou en entaille, on ne mettait le stuc qu'après, afin de permettre à l'artiste de finir avec plus de précision et de délicatesse. Les murs intérieurs d'un sanctuaire, d'une tombe, même d'une maison, étaient revêtus de granit ou de quelque autre pierre de prix, d'albâtre et de tuiles de faïence colorée en blanc, en noir, en bleu, en vert ou en rouge. D'autrefois, ils étaient peints pour imiter ces mêmes revêtements. Les couleurs étaient simples et sans mélange; c'étaient le bleu, le rouge, le jaune, le vert, le blanc et le noir; elles se composaient de terres, d'oxydes et de verre coloré réduit en poudre, le vert et le bleu par exemple. Pour les rendre plus brillantes, on y mêlait du verre incolore, et, pour les harmoniser, on introduisait entre elles du jaune, du noir et du blanc. Le délayant était de l'eau avec un peu de gomme pour les fixer. Quelquefois, l'or était employé, mais en petite quantité.

Les Egyptiens, pour éviter la monotonie des lignes, varièrent souvent les chapiteaux dans le même édifice, leur donnant différentes hauteurs, différentes formes, ainsi qu'on peut s'en assurer dans la grande salle de Karnac et dans les monuments du temps des Ptolémées; mais il est juste de dire qu'ils furent moins fertiles en inventions que les Grecs et que nos architectes gothiques. Ils furent grandioses, magnifiques, et de pareilles qualités suffisent pour les distinguer et les immortaliser. Quelle différence entre un temple

Digitized by Google

grec et un temple égyptien ! Le premier, ordinairement seul, isolé, le plus souvent de petite dimension, ne se recommandait que par la variété de ses profils, le nombre et la perfection des détails, et surtout par cette harmonie des proportions qui en a fait des chefs-d'œuvre. L'autre, au contraire, avec ses allées de sphinx, ses propylons, ses pylônes, ses obélisques, ses galeries, ses salles, ses arbres, ses piscines, était multiple, imposant et immense. Chacun d'eux représentait le peuple qui l'avait bâti. La Grèce ne compta jamais qu'une population limitée; l'Egypte fut peuplée par une grande nation, projetant son ombre sur plusieurs races d'hommes, et sous le règne de Rhamsès III, s'élevant au plus haut point qu'il soit donné à un grand peuple d'atteindre.

Une invention tout à fait égyptienne, et que les Grecs eurent le tort de ne pas imiter, fut de placer un dé sur le chapiteau, pour isoler celui-ci de l'entablement et donner ainsi plus de légèreté à la construction[1]. Il n'est pas rationnel, en effet, de placer de lourdes pierres sur des chapiteaux composés de fleurs, de feuilles ou d'ornements délicats. Ce système est admirable, il laisse passer l'air et la lumière, et soulève, pour ainsi dire, la partie supérieure de l'édifice.

IV

Nous devons essayer maintenant de donner la description des monuments de l'antique Egypte, sur lesquels nous venons de présenter quelques observations sommaires; mais combien d'entre eux ont disparu pour jamais ! Des vingt mille cités que posséda ce pays au temps de sa splendeur, que reste-t-il aujourd'hui ? Que sont devenues Memphis, Saïs, Héliopolis, Bubaste, Canope, Alexandrie et Thèbes elle-même ? Elles sont maintenant couchées dans la poussière ou recouvertes du limon du Nil. Il ne subsiste de la grande Memphis que le colosse de Rhamsès III, brisé et renversé la face contre terre. On n'y trouve aucune trace de ce fameux temple de Phtah, que tous les monarques égyptiens s'étaient efforcés d'embellir. Saïs n'est qu'un immense amas de décombres, où l'on peut deviner mais non voir ce qu'elle fut un jour. D'Héliopolis, où étudia Platon, on ne retrouve qu'un obélisque. Alexandrie, la capitale des derniers jours, ne présente plus que la colonne de Dioclétien, vulgairement appelée colonne de Pompée, et deux obélisques renversés.

[1] Ils se servirent quelquefois du dé, à la manière égyptienne, surtout dans les premiers temps, mais en lui donnant peu d'épaisseur. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

Quelques temples épars sur la surface du pays marquent seuls l'emplacement d'autres villes. Thèbes seule conserve assez de monuments pour nous apprendre ce qu'elle fut jadis.

Qui a pu faire ainsi disparaître des monuments construits pour l'éternité? Ce n'est pas le temps, il les a respectés, mais les hyksos ou pasteurs, les Perses et les chrétiens, les musulmans ensuite ont porté une main sacrilége sur les œuvres sublimes de la mère des nations. Cependant ils n'ont pu si bien faire que de vénérables restes ne se présentent encore à l'œil étonné, et ne nous fassent connaître la sagesse et la grandeur de cet antique peuple sans précédent et sans rival.

Combien les ruines vont vite! Nous avons cherché en vain à Memphis ce qu'en disent les historiens arabes. D'autres plus modernes parlent des restes encore existant à Ouadi-Halpha (l'antique Béhéni), à Eléphantine, à Ackmin et dans cent autres lieux; quelques années ont passé, et déjà ils n'étaient plus. Le Nil, en changeant son cours, a emporté les propylons d'Ombos. Nous avons vu de nos yeux un kachef imbécile découvrir le temple d'Erment, et sans l'intervention énergique d'un Français, M. Rolland, il eût détruit l'édifice entier pour se procurer des pierres toutes taillées.

Les plus anciens monuments sortis de la main des hommes sont les pyramides de Dachour et de Sacoarah; elles datent de la troisième dynastie, 5312 ans av. J. C. Presque toutes sont en briques, et peu considérables si on les compare à leurs immenses voisines de Ghizé.

Une de celles de Saccarah présente cependant des dimensions imposantes. Sans doute, elles étaient revêtues autrefois d'un parement lisse en beaux matériaux, en granit peut-être; mais leur petitesse a aidé à leur spoliation, et elles ont dû être les premières à souffrir les profanations des hommes. Aujourd'hui, beaucoup d'entre elles, car elles sont nombreuses, ne présentent plus qu'une masse informe; le soleil et quelquefois la pluie les minent incessamment, et si elles n'étaient pas sous le climat conservateur de l'Egypte, elles auraient depuis longtemps disparu. Leur destination fut sans doute d'être des tombeaux, et en même temps des dépôts de trésors, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut. Suivant toute apparence elles furent faites à l'imitation des *tumuli* en terre; imitation grandiose.

Après les pyramides de Saccarah et de Dachour, celles de Ghizé continuent la chaîne des temps. On les croit bâties par les trois premiers rois de la quatrième dynastie, 5121 ans av. J.-C. Peut-être appartiennent-elles à la troisième, et le nom de Souphy ou de Chéops attribué à la plus grande d'entre elles, n'est pas parfaitement établi,

Digitized by Google

mais qu'importe! Ces pyramides, au nombre de trois, deux immenses et l'autre très-grande encore, sont nommées de Chéops, de Chephren et de Mycerinus. De loin, leur masse produit le plus grand effet; en approchant, cet effet diminue jusqu'à ce qu'on arrive à leur pied, et alors leur véritable grandeur se révèle. Près de leur base, l'aspect est magnifique; les côtés semblent ne pas finir, et leur masse, vue à l'un des angles, confond l'imagination. Auprès de la grande, on voit d'autres petites pyramides chétives, élevées par des courtisans imitateurs; elles sont en assez mauvais état et appellent peu l'attention, mais elles peuvent contenir bien des documents intéressants.

Aujourd'hui les pyramides sont un peu enterrées dans le sable, mais l'expédition d'Egypte ayant fait déblayer la plus grande, a reconnu qu'elle est assise sur un plateau de quarante-deux mètres à la base; l'élévation verticale est de cent trente-neuf mètres, elle était primitivement de cent quarante-six mètres avant qu'un pacha insensé n'eût entrepris de la détruire en ôtant tout le revêtement de granit poli et les premières assises du haut. Saïd Pacha voulait, lui aussi, démolir la grande pyramide pour en employer les pierres à la construction de casernes et d'autres édifices. J'ai eu toutes les peines du monde, nous disait Linant-Bey, à lui faire comprendre qu'il était bien plus économique de tirer des pierres de la carrière voisine. Et cependant Saïd Pacha était un homme d'esprit, parlant parfaitement le français et élevé par des Européens; mais sa science n'était pas grande, sans quoi il se serait prosterné devant ces chefs-d'œuvre des siècles passés, le plus bel ornement de sa belle vice-royauté.

L'area des pyramides est de huit hectares et demi. La pierre dont lles sont formées, un beau calcaire extrait des carrières de Tourah, est d'une couleur jaune claire. Le nombre des assises est de cent trois, et leur hauteur est de près d'un mètre; mais il y en a de brisées, principalement à l'angle nord-est, ce qui diminue la difficulté de l'ascension. Tout autour, on trouve des débris de granit qui attestent que primitivement la pyramide en était revêtue, ce qui est aussi prouvé par la voisine, qui a conservé tout son revêtement. La plate-forme actuelle peut avoir vingt pieds carrés; primitivement, il n'y en avait pas sans doute. On y lit des myriades de noms obscurs, indignes d'être placés sur un monument si insigne.

La première assise de pierre repose sur le rocher même qui forme la plaine, et cette assise y est placée dans une ligne parfaitement dressée et creusée verticalement de sept à huit pouces. Au-dessous de cette assise encastrée dans le rocher, est taillé un socle régulier ayant cinq pieds huit pouces et demi de hauteur. Chaque pierre des quatre arêtes est incrustée dans la suivante, de sorte que chaque

Digitized by Google

arête est ainsi liée dans toute sa hauteur, et telle est la perfection de tout l'ouvrage, qu'on n'y aperçoit aucun écart ni aucune déviation.

Les pyramides sont des monuments très anciens, mais non primitifs; ils dénotent au contraire une grande science, et on ne comprend pas que des auteurs aient pu dire qu'au temps où elles furent élevées l'écriture n'existait pas encore. Elles sont exactement orientées, et les savants disent que ce seul travail devait présenter la plus grande difficulté. Ils affirment aussi que la pyramide de Souphy contient, dans ses proportions, les différentes mesures des Egyptiens, et qu'elle a pu servir d'observatoire astronomique. Un ancien auteur raconte que son revêtement était composé de marbre blanc, de porphyre, de granit et de basalte disposés en zones de différentes largeurs. La disposition des bandes blanches et rouge du Caire en a peut-être été prise, mais il ne reste rien qui puisse justifier cette assertion : on ne trouve que du granit au pied de la pyramide, et sa voisine, à très peu de chose près aussi grande et aussi importante qu'elle, n'est revêtue que de granit. « Le sommet des pyramides est figuré en noir sur quelques monuments égyptiens de peinture. C'est, dit un auteur allemand, l'image de la théorie égyptienne sur la création, la réunion obscure des quatre éléments qui se séparèrent au commencement des choses. Le sommet des obélisques, au contraire, était doré; ils représentaient le principe mâle et la faculté génératrice du soleil. Les pyramides sont des temples élevés en l'honneur du principe femelle, personnifié par Hator symbolisant la fécondité de la terre. Les obélisques et les pyramides étaient donc l'image du travail du soleil et de la terre, travail de la nature. Ces dernières sont orientées de manière à pouvoir être éclairées sur leurs quatre faces à la fois à un certain jour de l'année. Elles représentent la divinité comme l'unité primitive, le grand tout se décomposant dans le quaternaire des éléments qui, absorbant l'idée du tout, retourne au sein de l'unité. Vue de son sommet, la pyramide s'étend de quatre côtés en partant de l'unité, et vue d'en bas, les quatre faces vont se perdre dans l'unité à son sommet. Elle représente le procédé de la vie, de la divinité, de l'univers, et en même temps la manière de procéder de toute naissance et de tout anéantissement des divers êtres, isolement dont la formule égyptienne était : concentration du quaternaire dans l'unité et expansion de l'unité dans le quaternaire. » — *Se non è vero è bene trovato.*

La grande pyramide devait encore servir de trésor; des herses colossales de granit y ont été trouvées, des blocs énormes de la même pierre obstruent ses couloirs et ont présenté d'immenses obstacles pour y pénétrer. Son intérieur est peu connu. Peut-être le rocher

Digitized by Google

sur lequel elle est assise en forme-t-il le noyau. Comprend-t-elle des salles autres que les deux seules que l'on connaît ? C'est ce qui n'a pas encore été éclairci. Il faut monter au milieu des décombres, jusqu'au quart environ du monument gigantesque pour arriver vers la quinzième assise, à l'ouverture qui donne accès dans l'intérieur. Il faut suivre à la lueur des torches une étrange route, d'abord descendante, montante ensuite, et oblique après. On arrive ainsi à une chambre de moyenne dimension, nommée la chambre du roi, au milieu de laquelle est un grand sarcophage en granit rose mêlé de noir, parfaitement poli en dedans comme en dehors, sans couvercle et sans aucune inscription. Le tombeau est violé depuis un temps immémorial. Des auteurs ont avancé que cette chambre était construite tout entière en larges blocs de granit : il n'en est rien ; nous affirmons qu'elle est tout en calcaire, comme l'extérieur de la pyramide, mais le travail en est merveilleux ; il est impossible de pousser plus loin la perfection de la coupe et de l'ajustement des pierres. Un vide existe, dit-on, au-dessus, mais notre peu de science ne nous a pas permis de le constater. Au-dessous de cette première chambre et par un couloir différent, on arrive à une autre pièce plus petite, dite de la Reine, et absolument vide. Il faut se baisser beaucoup pour s'y introduire, son entrée étant peu élevée. En descendant encore un peu, on voit l'orifice d'un puits de petit diamètre dont on ignore la profondeur et la destination, bien qu'on y soit descendu à une grande profondeur.

Voilà tout ce qu'on trouve dans la grande pyramide. Peut-être si on cherchait à y entrer par le sphinx y ferait-on d'autres découvertes. La quinzième assise par laquelle on y a pénétré, étant à une hauteur considérable du sol, laisse au-dessous d'elle un espace immense, sur lequel toutes les conjectures sont possibles. D'ailleurs, le roc a pu être creusé sans limites.

Pour monter sur la pyramide, on est escorté et tiraillé par trois Arabes ; ainsi le veut la police. Pour descendre, on est également en bonnes mains. Nous avons pu le faire, avec notre escorte, tout d'une haleine, en sautant de marche en marche, ce qui est plus facile que de poser lentement et lourdement le pied à chaque échelon.

Comme nous nous reposions de nos fatigues, quatre Arabes vinrent nous proposer, ainsi qu'à nos compagnons de voyage, de monter sur la pyramide voisine et d'en descendre en dix minutes, ce qui fut accepté aussitôt. Nous établissons des prix : Un franc quatre-vingt centimes pour le premier, un franc pour le second, cinquante centimes pour le troisième, autant pour le quatrième, et voilà nos gaillards partis en courant. L'un d'eux, beau garçon de vingt ans, grand, souple et agile, accomplit ce tour de force dans les dix mi-

Digitized by Google

nutes prescrites. C'était effrayant à voir : il grimpait comme un chat le long de la paroi polie, qui ne présentait que de rares cassures. Pour descendre, c'était plus effrayant encore ; il semblait qu'il dût à tout moment glisser, perdre l'équilibre et tomber sans vie au pied du monument. Ce fut de l'argent bien gagné. Le second le suivait de près, et les deux autres, plus charnus et moins agiles, de très loin.

Il y a peu de choses à dire de la deuxième et de la troisième grandes pyramides. Elles ne paraissent pas avoir été ouvertes, et tous les auteurs les ont passées sous silence. La seconde est encore, comme nous l'avons dit, presque entièrement recouverte de granit lisse et poli. Ses dimensions sont peu inférieures à celles de la première, et elle n'a pas été décapitée comme celle-ci. Elle en est très voisine. La troisième est un peu plus éloignée. Il serait infiniment curieux de savoir ce qu'elles contiennent. Espérons qu'un jour le gouvernement du vice-roi satisfera ce légitime désir.

Non loin des pyramides et bien au-dessous de leur niveau apparaît, ensablé jusqu'au col et très mutilé, le sphinx, que les Arabes appellent Abou el Houl, le père de l'épouvante ; tête et buste de femme et corps de lion couché, au repos, les pattes étendues en avant. On y voit des traces de peinture rouge, qui indiquent qu'autrefois il était peint de cette couleur. Lorsque l'expédition d'Egypte le désensabla momentanément, on trouva entre ses pattes de devant les montants de la porte dont nous avons parlé. Il présente le type nègre évident, mais cependant mitigé, et sa physionomie est d'une douceur extrême. Sa coiffure est le claft strié, si ordinaire en Egypte. Ses dimensions sont colossales ; qu'il nous suffise de dire que le contour de la tête au front est de vingt-sept mètres (quatre-vingt-un pieds). Ce sphinx est une énigme proposée aux générations futures. Que représente sa double nature, quel est son office auprès des pyramides ? N'en serait-il que l'entrée ? Quelle porte merveilleuse, auprès de laquelle toute autre s'efface ; et quel peuple que celui qui a créé de pareilles œuvres !

Entre les pyramides de Ghizé et celles de Saccarah, au milieu de la plaine qui servait de nécropole à la royale Menf, parmi des débris de toute espèce, dans un sol creusé en tous sens par les anciens Egyptiens, et fouillé de même par ceux d'aujourd'hui, un savant français, M. Mariette, fit, il y a une douzaine d'années, une découverte admirable, et c'est là que la science brille de son plus vif éclat. Les anciens auteurs parlent d'un Sérapéum ou sépulture des bœufs Apis ; ils indiquent bien les environs de Menf, mais ils ne donnent aucune indication précise. Sans doute, ce monument avait été spolié par les Perses qui, dominateurs du pays, en connurent les

Digitized by Google

secrets. Depuis eux, nul, probablement, ne s'occupa plus de la demeure dernière de Sérapis. Elle était complétement oubliée lorsque notre savant entreprit de la retrouver, et ce n'était pas chose facile. Rien n'indique ce fameux monument à l'extérieur, il est perdu au-dessous du sol de la plaine jaune et sablonneuse, et il a fallu excaver pour en trouver l'entrée. On y descend par une pente assez rapide, qui introduit dans une longue et haute galerie voûtée et taillée dans le roc. Ce premier aditum vous conduit dans une autre galerie transversale très haute, très étendue et contenant des retraits ou espèces de chapelles disposées de chaque coté à distances égales. C'est là que sont placés les tombeaux d'Apis devenu Sérapis. Nous en avons compté vingt-sept ayant vingt pieds de long, sept de haut et sept de large, avec un couvercle d'une seule pièce. Ils sont en granit ou en basalte noir, polis en dedans comme en dehors et sans inscriptions. Tous sont violés et vides. On trouve le fond de la galerie du côté du nord; vers celui du midi, des décombres l'obstruent, et le gardien nous dit qu'il peut y avoir encore trois ou quatre tombeaux sous des masses de fragments détachés du rocher.

On sait que M. Mariette, malgré les profanations antérieures, a découvert dans ces sépultures une grande quantité d'objets précieux, qui sont maintenant au Musée du Caire[1]. L'entrée est tortueuse et marque le soin que l'on prenait de cacher les sépultures.

A peu de distance existe une nécropole d'Ibis, nom grécisé de l'égyptien Hib, également sous terre. Ces restes sacrés sont contenus dans de grands pots longs en terre cuite rouge. Ils sont installés dans une espèce de souterrain en nombre infini. Les Arabes brisèrent trois de ces pots devant nous. Dans chacun d'eux se trouvait un Ibis entouré de bandelettes bien conservées; la momie n'était qu'une poussière noire, moins les os, qui étaient intacts.

Près de là, sont d'autres tombeaux, souterrains également, mais d'hommes et non d'animaux. Ils sont formés de chambres taillées dans la pierre et couvert d'hiéroglyphes colorés.

En passant, nous avons vu le dessus d'un tombeau en granit gris, gisant abandonné et séparé du sarcophage qu'il recouvrait. Une figure de femme y est admirablement sculptée accompagnée d'inscriptions. Ce beau morceau mériterait d'être recueilli; il est parfaitement intact. On peut observer que la tête est très forte par rapport au reste du corps. Il est probable que ce morceau, depuis notre voyage, a été mis en lieu sûr. AUG. DE COUFFON.

(*La 2e partie à la prochaine livraison*).

[1] La *Revue* s'est récemment occupée de ce Musée. (Voir *les Mythes religieux de l'Egypte, d'après les anciens monuments*, par M. Henri Thiers, 2e série, t. LIII, p. 61, livr. du 15 septembre 1866.)

Digitized by Google

LES

AFFAIRES DE CRÈTE

ET LA

QUESTION D'ORIENT

I

L'Europe occidentale était à peine remise des émotions de la guerre austro-prussienne, que de nouvelles complications surgissaient en Orient. Au moment même où l'Autriche vaincue terminait avec l'Allemagne ses différends séculaires, on apprit que quelques bandes insurgées avaient pris les armes contre la Turquie, au fond de la Crète ; que le mouvement insurrectionnel avait gagné peu à peu les populations de l'île, et, finalement, que le parti de la révolution cosmopolite organisait sur ce territoire une vaste levée de boucliers contre le gouvernement de la Sublime-Porte. En d'autres temps, l'insurrection crétoise eût éveillé moins de sympathies, excité moins d'appréhensions ; on se fût dit que c'était là une affaire purement locale ; que les Crétois étaient trop faibles pour lutter contre le sultan, et, qu'après tout, la domination qu'ils s'efforçaient de secouer était régulière et garantie par les traités. Mais, au mois de septembre 1866, où étaient les traités ? L'Europe les avait vu déchirer et fouler aux pieds sans sortir de son impassibilité. Un droit nouveau

Digitized by Google

était proclamé en faveur des peuples : le droit de se grouper selon leurs affinités et leurs intérêts, et non selon les convenances de la diplomatie. Que répondre dès lors à ces chrétiens de Candie prenant les armes contre un gouvernement étranger, et invoquant leur race, leur religion, leur langue, en un mot ce qu'il y a de plus inviolable dans la vie politique, pour faire retour à la grande famille dont on les tenait séparés. Comment ne pas voir dans les cris de détresse et de désespoir des Candiotes une conséquence de cette injustice plus générale, consacrée par les traités qui garantissent au sultan l'intégrité de son empire? Et le moyen de refuser aux populations de l'Archipel les sympathies que l'on venait de prodiguer aux Allemands et aux Italiens ?

L'insurrection crétoise avait donc choisi admirablement son heure pour éclater. Non-seulement l'instabilité du droit public lui faisait une situation très favorable vis-à-vis de la Turquie, mais les amis et les défenseurs de la Turquie en Occident semblaient eux-mêmes paralysés dans leur bon vouloir à son égard par des devoirs plus pressants et plus immédiats. Bien plus, l'insurrection, si l'on tient compte du lieu qui lui servait de théâtre, de sa position géographique et de son histoire, découvrait instantanément les côtés les plus délicats et les plus irritants de la question d'Orient, et provoquait l'intervention d'un petit royaume limitrophe, garanti jusque dans ses convoitises par les puissances qui ont accepté la mission de les contenir. Il faut dire aussi que les lenteurs, les atermoiements, l'incurie, en un mot, de la Porte, n'avaient pas peu contribué à mettre les Candiotes en possession des circonstances politiques les plus propres à servir leur fortune. Ils s'étaient contentés pendant trois mois de demander le redressement de quelques abus d'administration, et si la puissance suzeraine, plus soucieuse de ses intérêts et plus prévoyante, avait su faire à temps des concessions locales, ils n'eussent peut-être pas songé à entreprendre une guerre d'indépendance. Les informations les plus certaines nous permettent en effet de constater que le mouvement candiote a procédé par degrés, s'élevant petit à petit, progressivement, d'une plainte respectueuse à une insurrection en armes. Dans le principe, il s'agit tout simplement d'obtenir du Sultan un ensemble de réformes destinées à donner à la population de l'île les garanties essentielles qui lui ont été assurées par des traités internationaux. Nous sommes au mois de mai, trois ou quatre mille Candiotes sont réunis dans les plaines d'Omalo. Là, ils rédigent une supplique au sultan Abdul-Azis-Kan, « leur auguste souverain. » Ils sollicitent de sa bonté un allégement de leurs impôts et de leurs taxes, l'établissement d'un certain nombre de voies de communication, dont le pays est absolument

Digitized by Google

privé, un peu de liberté et de sincérité dans l'élection des magistrats locaux, ainsi que dans le fonctionnement des tribunaux, selon les stipulations de la charte de 1858, l'usage des deux langues grecque et turque, le témoignage des chrétiens en justice, le respect des formalités légales dont la suspension de la liberté individuelle doit être entourée, la création d'écoles publiques dans les villages, et enfin le déblayement des ports de l'île. De l'avis de tous les esprits impartiaux, ces demandes n'étaient pas très exagérées. La Porte, qui se plaignait déjà que le mécontentement des Candiotes trouvât un point d'appui dangereux dans les excitations des comités philhelléniques, qui savait que l'éventualité d'une grande guerre dans l'Europe centrale communiquait par avance une sorte d'ébranlement aux provinces de son empire plus voisines du théâtre futur de la lutte, la Porte, disons-nous, devait se hâter d'aviser. Au lieu de cela, elle se borna à récriminer contre les fauteurs cosmopolites du désordre, et se retrancha dans une dignité hautaine vis-à-vis des doléances qui lui arrivaient. Là fut sa première faute. Les mois de juin et de juillet se passent sans que le gouvernement turc prenne une seule mesure de circonstance; cependant, les chrétiens sont constitués en réunion permanente, et ils refusent de se séparer avant de connaître la réponse à leur pétition. Dans la prévision de quelques troubles, on expédie bien à la Canée des troupes de renfort, des Egyptiens; mais c'est tout. Il y a six semaines qu'on a promis l'envoi d'un commissaire extraordinaire pour suppléer l'autorité déchue du gouverneur, et on l'attend encore. On ne songe pas que les préparatifs de guerre faits par l'autorité souveraine stimulent des préparatifs analogues dans le camp des chrétiens, et que, du jour au lendemain, l'insurrection peut éclater. Lorsqu'arriva la réponse du grand-vizir à la requête crétoise, le mécontentement général avait donc pris des proportions telles qu'il ne pouvait être apaisé par des concessions partielles. A plus forte raison, dut-il grandir en présence d'un document dont les conclusions étaient purement négatives. On se contentait de dire aux Crétois qu'ils jouissaient plus que tous les autres sujets de l'empire des bienfaits du gouvernement, et, partant, que, s'ils persistaient dans leur désobéissance, les troupes marcheraient contre eux, « s'empareraient des chefs et les enverraient sous bonne garde dans les forteresses. »

Ceci se passait vers le milieu d'août. L'effet de ces déclarations fut déplorable. Aux armements des Turcs, les chrétiens répondirent par des armements pareils, car, malgré les croisières ottomanes, les comités grecs avaient déjà trouvé le moyen de faire passer aux Candiotes des munitions de toute sorte. Le gouvernement hellène n'étant plus maître de l'opinion, qui prend vivement parti

Digitized by Google

pour eux, l'annexion de Candie à la Grèce va devenir e dernier mot d'une pétition rejetée par le grand-viziriat.

A partir de ce moment, les autorités insurrectionnelles de Candie se mettent en rapports avec les consuls étrangers et s'efforcent de donner à leur conflit avec la Porte les proportions d'une question internationale. Le divan, à la fin, s'émeut, et le commissaire qu'il a promis en mai, Mustapha-Pacha, arrive le 14 septembre, avec les pleins pouvoirs nécessaires. Il apporte les concessions que le grand-viziriat a refusées un mois auparavant. Mais elles ne peuvent plus suffire à une population qui vient de décréter « qu'elle répudie pour toujours de l'île de Crète et de ses dépendances la domination ottomane » et de déclarer « l'union individuelle et éternelle de ce territoire à la Grèce, sous le sceptre du roi Georges Ier. » C'est donc en vain que, dans une proclamation surannée, Mustapha-Pacha annonce des réformes sur le programme de la pétition d'avril : les événements ont marché depuis; il est trop tard. La guerre commence; elle se poursuit avec des péripéties diverses, laissant aux Turcs les avantages inséparables de la supériorité des troupes régulières, maintenant aux Crétois ceux de l'audace, et tout le prestige enfin qui s'attache à un peuple, si petit qu'il soit, lorsqu'il lutte pour son indépendance. Sans doute, l'armée ottomane aurait eu facilement raison de quelques milliers d'insulaires insuffisamment pourvus d'armes et d'argent. Mais des volontaires étrangers accourent alors de tous les points de l'Europe pour leur venir en aide, Grecs, Italiens, Français, Hongrois. Soit ignorance du véritable état des choses, soit désir de ramener à eux l'opinion, les Turcs disent que l'insurrection est vaincue après quinze jours de campagne. Par une coïncidence remarquable, l'insurrection prend au contraire, à dater de cette époque (fin novembre), de nouveaux développements; elle se recrute ostensiblement sur le territoire hellénique, et, pour comble de malheur, un bâtiment grec, dont les destinées rivalisent avec celles de l'*Alabama*, le *Panhellénion*, chargé de volontaires à destination des côtes de Crète, échappe jusqu'à sept fois de suite aux croisières ottomanes et trompe effrontément la surveillance d'une marine qui coûte cependant fort cher à la Porte, comme on l'a remarqué avec raison. Aujourd'hui encore, après sept mois d'efforts désespérés, malgré sa misère et son dénûment, l'insurrection subsiste; elle renaît de ses cendres, ou plutôt des arrivées régulières du *Panhellénion*, qui vient d'accomplir heureusement son onzième voyage. Elle peut tomber d'épuisement; elle est même vraisemblablement à bout de ressources. Qui oserait prétendre qu'elle n'a pas mis à nu la faiblesse incurable de la Porte et qu'elle n'a pas su gagner les sympathies de l'Europe? La Turquie pouvait s'épargner

Digitized by Google

sur ce point de douloureux sacrifices : elle pouvait surtout, par des concessions rapidement délibérées, rester efficacement dans l'exercice de ses droits. A l'heure qu'il est, y a-t-il au monde un seul gouvernement qui ose lui conseiller une politique de résistance? Nous ne le pensons pas.

Il fallait, dès la première heure, ne pas perdre de vue que, soulevée à Candie, la question d'Orient découvrait, comme nous le disons plus haut, ses côtés les plus irritants. Elle attirait forcément l'intervention de la Grèce; elle ramenait l'attention sur un des arrangements les plus artificiels et les plus insoutenables, en l'état actuel du droit public, de l'ancienne diplomatie; enfin elle faisait porter l'enjeu de la lutte sur un territoire qui échappe, par son éloignement du centre d'action européen, aux garanties d'intégrité dont se prévaut l'empire ottoman auprès des grandes puissances.

Comment l'opinion et le gouvernement en Grèce seraient-ils restés indifférents à l'insurrection de Candie? Les populations de cette île n'ont-elles pas coopéré à la guerre de l'indépendance, en 1821 et en 1827? Ne se rattachent-elles pas au moins par les liens de la langue à cette race que l'Europe a affranchie de la domination ottomane, il y a quarante ans? Le précédent en vertu duquel la Grèce a été constituée en un royaume séparé de la Turquie et protégé contre les retours d'un ennemi plus fort et mieux organisé, n'est-il pas un argument sans réplique dans la bouche des Candiotes, lorsqu'ils demandent à rentrer dans la grande famille hellénique? Quant au cabinet d'Athènes, il serait injuste de lui demander l'impossible, qui est de rester indifférent à la lutte crétoise, et de ne pas l'appuyer de toutes ses forces. En vain objectera-t-on au gouvernement du roi Georges qu'en laissant s'organiser sur son territoire des expéditions qui vont porter la guerre dans une province turque, il viole les traités, et s'expose aux dangers divers d'une attitude agressive. Les ministres d'Athènes répondent en toute sincérité qu'ils sont sans moyens de réprimer ces violations du droit international; en d'autres termes, qu'ils manquent d'une loi qui autorise un cabinet quelconque à mettre fin aux enrôlements dont se plaint la diplomatie. Ils ont dû ajouter vraisemblablement qu'il y a telles circonstances dans la vie d'un peuple contre lesquelles le gouvernement le mieux intentionné est impuissant. Dans l'espèce, si un ministère grec voulait réagir contre le mouvement candiote, et dissoudre les comités philo-crétois, il risquerait beaucoup de provoquer une révolution. C'est ici surtout que les pouvoirs des gouvernements, même les plus forts, sont très limités. En Turquie, il existe sans doute des lois qui interdisent les enrôlements, et les expéditions que tolère le cabinet hellénique. Or, ces lois n'ont pas empêché que des volontaires s'embarquassent

Digitized by Google

ouvertement à Smyrne pour venir se joindre aux insurgés de Candie. Certes, nous convenons que la Grèce, comme royaume, n'a rien fait depuis son établissement pour justifier les espérances que l'Europe protectrice avait fondées sur elle. Aujourd'hui, comme il y a vingt ans, la Grèce ressemble à l'astronome de la fable qui contemplait les astres et ne prenait point garde au puits placé sur son chemin. Elle se livre abandonnément à ses appétits anneixonistes; elle rêve la reconstruction d'un vaste empire byzantin, et, pendant ce temps, ses finances, son industrie, son organisation politique et militaire, restent dans le plus pitoyable délabrement. Mais, tel qu'il est, ce petit royaume n'en est pas moins l'objectif persistant d'aspirations contre lesquelles la Porte ne saurait lutter efficacement. En vain, dira-t-on aux Crétois qu'ils peuvent vivre heureux et libres sous la domination ottomane, et que le gouvernement hellène, auquel ils tendent les bras, n'a à leur offrir aucune des garanties d'un bon gouvernement. Les Crétois ne feront point cas de ces conseils : pour eux, comme pour d'autres, le premier besoin est d'être réunis à la grande famille dont ils prétendent faire partie et vers laquelle penchent leurs vœux. En cela, ils ne se montrent ni plus ni moins exigeants que les Italiens, les Allemands, les Roumains, que l'Europe occidentale a soutenus et appuyés dans leurs efforts vers l'unité. Ne nous étonnons donc pas si la nouvelle qu'une commission allait être nommée à Constantinople pour doter l'île de Crète d'institutions conformes aux vœux du pays n'a pas eu le pouvoir d'arrêter l'insurrection. A la proposition de choisir des représentants chargés d'aller traiter avec la Porte, l'assemblée générale des Crétois a répondu qu'aucune province ne devait envoyer des représentants semblables auprès du divan, et qu'il y aurait trahison à composer avec lui [1]. En même temps, l'on a appris que le *Panhellénion* a accompli heureusement, à travers des péripéties romanesques, son onzième voyage du Pirée aux côtes de Candie.

Les développements qui précèdent nous amènent à rechercher de quel œil les grandes puissances européennes ont assisté à ce réveil local de la question d'Orient. Nous avons entre les mains les principaux éléments de cette enquête, qui offre un intérêt tout particulier dans les circonstances actuelles. On y voit les hésitations, les incertitudes des cours signataires du traité de Paris, en présence d'une

[1] Néanmoins, les délégués crétois sont arrivés depuis peu à Constantinople, où on les considère comme des mandataires sérieux, au grand scandale de la presse hellénique. Ils ont été reçus en audience par le sultan, et ils ont déjà eu plusieurs conférences avec le grand-vizir. Ils demandent, pour la Crète, des institutions analogues à celles dont la Servie était en possession avant les dernières réformes, c'est-à-dire, l'autonomie avec un lien de vassalité. On ajoute que ces concessions, faites à temps, seraient suffisantes.

Digitized by Google

situation qui leur commande de se concerter, mais qui exige l'impossible au premier abord, grâce au désarroi apporté dans les anciennes alliances par les résultats foudroyants de la guerre austro-prussienne. Le droit public sur la matière a été fixé en 1856, à une époque où la force et l'autorité appartenaient à l'Angleterre, à l'Autriche et à la France. La Russie était sans prestige depuis la chute de Sébastopol; l'Italie n'était pas faite, et la Prusse n'était grande puissance que de nom. Aujourd'hui, cet état de choses est radicalement changé. Les centres d'action se sont déplacés et multipliés; l'Italie est devenue un royaume de 25 millions d'habitants, la Prusse est maîtresse de l'Allemagne sur les deux rives du Rhin; l'Autriche, au contraire, affaiblie, rejetée violemment sur elle-même par son exclusion simultanée de la Vénétie et de la Confédération germanique, est descendue, pour quelques années au moins, du premier rang. Enfin, la Russie, qui, il y a onze ans, subissait le traité de Paris, a eu le temps de réparer ses forces depuis, et par ses alliances comme par le développement rapide de ses ressources intérieures, elle occupe une situation avec laquelle il est nécessaire de compter beaucoup. Restent la France et l'Angleterre; mais on sent bien que leur influence collective et personnelle est sollicitée par des intérêts immédiats et pressants au cœur de l'Europe; et qu'elles ne peuvent plus donner aux affaires d'Orient une attention aussi soutenue et aussi complète que par le passé. Les principes mêmes dont s'est inspirée leur politique respective dans ces derniers temps : la première, en proclamant le principe des nationalités; la seconde, en reconnaissant tous les faits accomplis en son nom, ont forcément affaibli la valeur des stipulations internationales de 1856, qui se rapportent à l'intégrité de l'empire ottoman.

Dans ces conditions, on voit que la puissance la mieux préparée pour suivre l'insurrection de Candie et pour la faire servir à ses convoitises était la Russie. Aujourd'hui, comme il y a cinquante ans, le cabinet de Saint-Pétersbourg met en avant les questions religieuses dans toute difficulté qui surgit en Orient. La grande majorité des populations chrétiennes de l'empire ottoman appartenant à l'Eglise grecque schismatique, la Russie ne manque jamais de faire appel aux sympathies religieuses des peuples qui professent ce rite, lorsqu'une insurrection éclate sur le Danube ou en Crète. Ce jeu est très habile : il transforme du jour au lendemain des soulèvements locaux contre un pacha en une guerre de religion, et fait intervenir dans une contestation simplement administrative des passions d'autant plus dangereuses qu'elles se progagent plus rapidement, et que l'opinion publique prend facilement parti contre ceux qui sont accusés d'opprimer la liberté de conscience. Certes,

Digitized by Google

on ne nous entendra pas dire que le gouvernement turc se montre fort tolérant envers les chrétiens, mais nous soutenons que cette communauté de religion, à laquelle la Russie a recours pour justifier sa politique d'agitation en Orient, ne repose sur rien de sérieux. L'orthodoxie du système de Moscou est une hétérodoxie aux yeux des cinq sixièmes des Eglises grecques, et celles de Constantinople, d'Alexandrie, d'Athènes, de Jérusalem repousseraient avec horreur, si elle leur était offerte, la perspective d'être gouvernées hiérarchiquement par le saint synode de Moscou. C'est absolument comme si la reine Victoria prétendait à un protectorat religieux sur les luthériens ou les calvinistes français ou allemands. L'Eglise grecque jouit en Turquie de véritables priviléges, qui lui ont été accordés par des capitulations régulières remontant, pour la plupart, à une époque déjà fort reculée. Aux termes de ces capitulations, le patriarche de Constantinople est le chef de l'Eglise grecque en Turquie; il préside le synode, décide sans appel dans toutes les questions civiles et religieuses qui lui sont déférées, et il est exempt, comme les douze métropolitains de son Eglise, de la capitation. En vertu de leur position, les archevêques et évêques sont membres du conseil municipal : avec le patriarche, ils président le conseil dans lequel sont fixées les taxes que doivent payer leurs coréligionnaires. Les décisions des uns et des autres ont force de loi et doivent être exécutées par les cadis et les gouverneurs turcs. Ce sont là, comme on le voit, de véritables immunités, et il faut bien mal connaître le cœur humain pour croire que le clergé grec les sacrifierait de gaieté de cœur à l'autorité synodale de Moscou.

Si peu fondées que soient en droit et en fait les prétentions du cabinet de Saint-Pétersbourg à un protectorat religieux sur les provinces chrétiennes de la Turquie, il serait inutile de méconnaître que ces prétentions restent le stimulant le plus actif d'une propagande meurtrière contre la Porte, et grossissent le courant qui attire les communautés grecques de l'Orient vers la Russie. L'insurrection grecque en fournirait une nouvelle preuve. Elle a trouvé dès le premier jour, dans la diplomatie russe, des sympathies et des encouragements. Les informations les plus générales signalent la participation à peine déguisée que le consul du czar à la Canée a prise dans le courant de l'été et jusqu'à la fin d'octobre au soulèvement candiote. Les comités philo-crétois d'Athènes et de Syra s'en sont prévalus ostensiblement pour engager le gouvernement hellénique dans l'affaire de Candie, et lui persuader que la Russie favoriserait la réunion de cette île à la Grèce. Plus tard, le cabinet de Saint-Pétersbourg a changé de jeu ; il a envoyé des instructions très nettes à son agent pour l'inviter à rentrer dans la neutralité et

Digitized by Google

à n'intervenir, en faveur des insurgés, que dans le cas où la question d'humanité seule serait posée. En même temps, ses journaux ont dit et répété sur tous les tons que la Russie restait étrangère au mouvement crétois, et qu'il fallait laisser la Porte aux prises avec les difficultés insolubles que lui créaient de ce côté sa faiblesse et son incurie. Mais la Russie, il faut en être bien convaincu, n'a fait cette évolution que le jour où elle a eu, en quelque sorte, la certitude que la Turquie, abandonnée à elle-même, serait impuissante contre une population suffisamment préparée à soutenir la guerre et à tenir en échec les forces mal combinées qu'on lui oppose. Elle n'a pas renoncé, pour autant, à professer ouvertement des sympathies pour les Candiotes et à attirer sur eux cette sorte de bienveillance expansive que l'opinion publique accorde si facilement à toutes les causes libérales, et qui, à un moment donné, crée les plus grands embarras aux gouvernements obligés de réprimer une insurrection. Des souscriptions en faveur des Crétois ont été organisées jusqu'à la cour du czar, et hier encore nous lisions dans des journaux d'Athènes qu'on n'avait pas recueilli moins de 270,000 fr. pour cette œuvre au bal du 31 décembre. A Odessa, des représentations théâtrales ont été données dans le même but, qui ont produit près de 20,000 fr. Enfin, dans un banquet récent, le grand-duc Nicolas a porté un toast aux Crétois et aux Grecs, en disant d'eux qu'ils sont les meilleurs amis de la Russie.

Ainsi, dans la question de Crète, la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg est passée par trois phases savamment combinées et qui se sont succédé dans l'ordre suivant. D'abord il encourage l'insurrection ; ensuite il la renie ; enfin il en prend acte comme d'un fait sur lequel il n'est plus possible à l'Europe de fermer les yeux. Il veut bien ne pas intervenir ; mais c'est à la condition que les autres puissances s'uniront à lui pour peser sur la Porte en faveur des Crétois, qui se battent pour obtenir leur indépendance, et qui ont, par leur conduite présente et passée, les meilleurs titres à l'intérêt des puissances protectrices [1].

L'Angleterre, au début de l'insurrection crétoise, fit mine d'hésiter un instant sur le choix d'une ligne politique à adopter. L'opinion à Londres sembla tout d'abord voir dans le soulèvement candiote le signe précurseur du démembrement de l'empire turc, tombant comme toutes les vieilles choses. Le *Times*, on s'en souvient, prit son parti de cette éventualité avec un sans-gêne, une désinvolture qui bouleversaient toutes les traditions connues du cabinet

[1] Voir quatre dépêches du prince Gortchakoff à M. de Brunnow, publiées dans le *Moniteur* du 11 mars.

Digitized by Google

anglais. En même temps, le commodore Pimm, placé en station avec quelques bâtiments dans les eaux de la Crète, affichait des sympathies plus qu'humanitaires en faveur des victimes de l'insurrection, qu'il recueillait à son bord et auxquelles il prodiguait les soins les plus affectueux. M. Erskine lui-même, ministre d'Angleterre à Athènes, était fort loué par les journaux pour sa participation à l'œuvre des comités philo-crétois, et, comme l'attitude d'un agent engage toujours jusqu'à un certain point celle de son gouvernement, M. Erskine était censé conformer son langage et ses actes à des instructions positives. Une circonstance particulière favorisait encore ce malentendu. Le chef actuel du Foreign-Office, lord Stanley, avait exprimé publiquement, quelques années auparavant, une opinion peu favorable au maintien de l'intégrité ottomane. Présidant une réunion politique à King's-Lynn, au mois d'octobre 1864, le noble lord avait dit : « Je crois que la dissolution de l'empire turc [1] n'est qu'une question de temps, et probablement de temps assez proche. Les Turcs ont eu un rôle dans l'histoire ; ils ont eu leurs beaux jours, mais ces jours sont passés, et je vous avoue que je ne comprends pas, à moins de l'attribuer à l'influence des traditions diplomatiques, ce parti pris de nos vétérans hommes d'Etat de maintenir, à tort ou à raison, le régime ottoman [2]. Je pense que nous suscitons par là contre nous l'inimitié de races qui ne tarderont pas à devenir dominantes en Orient et que nous comprimons l'essor de populations dont le développement profitera surtout à nous, qui sommes les plus grands commerçants du monde. Et qui plus est, je pense que nous faisons tout cela sans obtenir en échange aucun avantage possible, présent ou à venir : j'admets que l'Angleterre est intéressée et très sérieusement à la neutralité de l'Egypte, qu'elle a aussi un certain intérêt, quoique moindre, à ce que Constantinople ne tombe pas entre les mains d'une grande puissance européenne ; mais, ces deux points écartés, je ne puis pas concevoir en quoi un changement de domination en Turquie pourrait nuire à la Grande-Bretagne, et j'ai fortement l'idée que c'est ce qui ne tardera pas à se faire. »

Certes, voilà une doctrine fort nette, et l'on pouvait se dire que si lord Stanley, devenu ministre des affaires étrangères, n'avait rien changé au programme de King's-Lynn, l'attitude du commodore Pimm et de M. Erskine n'était que trop conforme aux vues et aux idées du gouvernement anglais sur la question d'Orient. Mais c'est mal connaître les hommes d'Etat que de les croire assujettis, dans la vie publique, aux opinions qu'ils ont professées dans la vie

[1] *The breaking up of the Turkish Empire.*
[2] *To stand by the Turkish rule, Whether right or wrong.*

Digitized by Google

privée. De tous temps et dans tous les pays, les ministres ont donné ce spectacle d'un divorce affligeant entre leurs actes et leurs paroles. Après lord Russell, qui avait encouragé les Polonais à Blairgowrie, dans un banquet électoral, au moment même où il allait les abandonner à Saint-Pétersbourg et à Paris sur le terrain diplomatique, lord Stanley n'a pas cru devoir laisser aux Grecs et aux Candiotes les illusions autorisées par son nom, et il a pris beaucoup plus de soin à mettre sa politique d'accord avec celle de ses prédécesseurs qu'à la régler sur l'antécédent de King's-Lynn. Le commodore Pimm a été rappelé à Malte vers la fin de novembre, et M. Erskine a dû rentrer dans les voies d'une politique peu encourageante pour les visées annexionnistes du cabinet d'Athènes. A partir de ce moment, l'Angleterre n'a pas dit un mot, pas écrit une dépêche qui ne témoignât du déplaisir que lui cause l'insurrection de Candie. On a reproché dernièrement, en pleine Chambre des communes, au ministère d'avoir refusé des navires de guerre pour enlever les réfugiés crétois. Lord Stanley a répondu qu'en agissant ainsi il s'était tenu dans la stricte neutralité, et qu'on ne saurait « envoyer des troupes sur les derrières d'une insurrection pour recueillir les non-combattants, appartenant aux familles de ceux qui sont en même temps sous les armes, sans donner aide et encouragement à l'un des bellligérants [1]. » Cette préoccupation d'éviter tout ce qui serait de nature à affaiblir l'autorité de la Porte, à augmenter ses embarras et à la préparer à des sacrifices territoriaux, peut-être indispensables, est constante dans la correspondance anglaise relative à l'insurrection de Crète. Au mois de septembre, la Russie propose aux puissances protectrices de la Grèce d'intervenir; l'Angleterre décline cette proposition, en alléguant que « l'intervention, dans les circonstances actuelles, ne pourrait signifier qu'une intervention en vue de séparer Candie de l'empire turc. » Plus tard, la Russie fait dire à Londres que le cabinet britannique, dans son désir d'écarter la question d'Orient, se montre hostile à la Grèce. Lord Stanley répond qu'il est loin de sa pensée de vouloir porter préjudice au roi des Hellènes, mais que c'est une affaire d'humanité « de décourager toute assistance donnée aux insurgés, laquelle pourrait uniquement, sans affecter le résultat final, prolonger la lutte et la rendre plus destructive [2]. » Cependant l'insurrection continue, les concessions de la Porte arrivent trop tard, et il ne faut plus songer à pacifier l'île sur les bases du *statu quo antè bellum*. Le cabinet anglais le comprend; mais avec quelle timidité il s'en ouvre à Constantinople! On parle

[1] Discours de lord Stanley à la Chambre des communes, le 15 février 1867.
[2] Lord Stanley à lord Cowley, 12 octobre.

Digitized by Google

de donner à la Crète une organisation semblable à celle de Samos : cette combinaison est trop radicale pour lord Stanley. Samos n'est habitée que par une population chrétienne : on ne saurait oublier que Candie n'est pas dans les mêmes conditions ; que sur 200,000 habitants qu'elle compte, il y en a bien 50,000 qui professent la religion musulmane, et partant, qu'on ne doit pas faire plus pour Candie que ce qui a été fait pour le Liban. Quant à la prétention avancée par le cabinet hellène pour l'annexion de la Crète au royaume de Grèce, elle est qualifiée de « futile » et elle doit céder devant les dispositions réelles des populations intéressées, qui ne demandent qu'un régime meilleur sous la domination du sultan. Et encore, en tenant à Constantinople un langage conforme à ces directions, lord Lyons n'omettra pas d'ajouter que, quelque désagréable que puisse paraître aux ministres de la Porte la suggestion d'un gouvernement chrétien pour Candie, « elle leur est néanmoins offerte dans un esprit de sincère amitié et avec l'entière conviction que le conseil ainsi donné est salutaire [1]. » Aujourd'hui, la Russie et la France sont d'accord pour reconnaître que l'annexion de Candie à la Grèce peut seule mettre fin à l'insurrection ; qu'il y aurait péril à ajourner cette solution, si radicale qu'elle soit, si fâcheuse qu'elle puisse être au point de vue du précédent qu'elle pose. L'Angleterre tient bon ; elle se place résolûment sur le terrain du traité de Paris, qui oblige la Porte à des concessions envers les chrétiens, mais qui ne va pas jusqu'à réclamer en leur faveur des administrations séparées, ni, à plus forte raison, le droit de se détacher de l'empire turc pour se réunir à la Grèce [2]. En vain objecte-t-on au cabinet de Londres qu'en cédant lui-même, il y a quelques années, les îles ioniennes à la Grèce, il a reconnu le principe des affinités de race et stimulé jusqu'à un certain point les convoitises actuelles du royaume hellène ; le cabinet de Londres résiste et ne cèdera, s'il cède, qu'à la dernière extrémité. On voit, par ces quelques traits, combien l'Angleterre reste fidèle à ses traditions politiques à l'égard de la Turquie.

Ajoutons, cependant, que le gouvernement anglais a paru récemment faire sur ce point une évolution appréciable. En réponse à une interpellation du duc d'Argyle, le comte Derby s'est exprimé sur la question d'Orient avec un laisser-aller, une brutalité qui disent probablement le dernier mot de la politique. Sans doute, l'Angleterre a blâmé et blâme encore l'insurrection crétoise ; mais celle-ci subsiste, et il faut à tout prix la faire cesser. Comme amis, nous devions, ajoute-t-il, conseiller à la Turquie d'en finir avec ce péni-

[1] Lord Stanley à lord Lyons, 17 janvier.
[2] Discours de lord Stanley à la Chambre des communes, 15 février 1867.

Digitized by Google

ble incident. « Le gouvernement de Sa Majesté a donc suggéré à la Porte qu'elle reconnaisse en Crète une autonomie analogue à celle qui existe à Samos ou en Servie. » Voilà un grand pas de fait assurément. Lord Stanley, on s'en souvient, déclinait cette combinaison, parce que la Crète est habitée par une population mixte, tandis que les institutions dont l'île de Samos a été dotée ne régissent qu'une population exclusivement chrétienne. Ce n'est pas tout, le comte Derby, dans la conclusion de son discours, a tenu un langage et exprimé des prévisions qu'on croirait empruntés du programme électoral de lord Stanley, dont nous avons parlé plus haut. A ses yeux, il ne s'agit plus pour l'Angleterre de soutenir à outrance l'intégrité de la Porte; tout l'effort des puissances occidentales doit se borner bien moins à prévenir la ruine de l'empire turc qu'à la rendre graduelle. Si nous avons bonne mémoire, c'est la première fois qu'un ministre anglais ose aborder cette éventualité dans laquelle la Russie s'est toujours complue, et qui, considérée comme inévitable, ne divise plus que sur la question de temps les défenseurs et les adversaires de la Turquie [1].

Le réveil de la question d'Orient a causé tout d'abord à la France le plus grand embarras. Nous étions, au mois de septembre, trop intéressés aux affaires d'Allemagne, trop préoccupés des résultats de la guerre autro-prussienne, pour ne pas éprouver quelque impatience en présence d'événements qui semblaient nous tirer de nos préoccupations les plus légitimes, pour nous jeter, sans nous donner les moyens d'y suffire, dans des luttes d'influence sur un théâtre lointain. Tant que le mouvement candiote s'était borné à demander le redressement de quelques griefs locaux, le cabinet des Tuileries avait pu l'appuyer dans une certaine mesure, en se référant aux actes publics qui garantissent à cette île des institutions libérales, et en prévenant la Porte des inconvénients qui résulteraient inévitablement pour elle d'une politique de résistance, si l'agitation venait à gagner d'autres parties de l'empire ottoman [2]. Mais lorsque l'insurrection eut dégénéré en une guerre d'indépendance, et découvert, par les interventions qu'elle appelait, les côtés les plus délicats de la question orientale, la France dut se retrancher dans une attitude et un langage extrêmement circonspects. Elle évita avec soin tout ce qui était de nature à encourager les revendications helléniques, et à faire surgir, par l'affaiblissement de

[1] Voir, dans le *Times* du 10 mars, le compte rendu de la séance de la Chambre des lords du 9. Le télégraphe avait résumé très inexactement les paroles du comte Derby, et, comme il arrive souvent, l'opinion des journaux et du public s'étant formée sur un télégramme incomplet, les changements que devait y apporter la lecture du texte de ce discours ne se sont pas produits.

[2] Dépêche de M. Drouyn de Lhuys à M. Derché, 27 août 1866.

Digitized by Google

la Turquie, des complications justement redoutables. Le 6 septembre, le ministre intérimaire des affaires étrangères écrivait au consul de France à la Canée : « Plusieurs journaux ayant parlé de la présence d'un bâtiment de la marine impériale dans les eaux de la Canée, j'ai prié M. le marquis de Chasseloup-Laubat de me donner des renseignements à ce sujet, en lui signalant les inconvénients que la présence de notre pavillon, sur les côtes de Crète, pourrait avoir en ce moment. » Vers la même époque, on apprit que Mustapha-Pacha était parti pour Candie avec les pouvoirs de commissaire extraordinaire, et le cabinet des Tuileries se berça un instant de l'espoir que sa mission arrêterait l'effusion du sang et contribuerait efficacement à la pacification de l'île. Mais, comme nous l'avons exposé plus haut, les Crétois, excités et soutenus par les comités helléniques, étaient entrés dans une guerre d'indépendance, et les concessions tardives de la Sublime-Porte ne firent qu'accélérer une crise qu'il eût été sage d'étouffer dans son germe.

Néanmoins, le cabinet des Tuileries, quoiqu'il en coûtât à ses principes, se devait à lui-même et devait au pays d'user de toute son influence pour empêcher la question orientale d'éclater. Comme la Grèce en provoquait ouvertement l'explosion par des moyens que la conscience individuelle amnistie, mais que le droit public réprouve, le gouvernement français n'hésita pas à tenir à Athènes un langage très net et très ferme, par la bouche de M. de Moustier, qui se rendait de Constantinople à Paris pour prendre possession du ministère des affaires étrangères. Il dit au roi et à son ministre, M. Bulgari, que « le gouvernement français, aussi bien que le gouvernement britannique, avait adopté depuis longtemps, à l'égard de l'empire ottoman, une politique de conservation : » et qu'il « leur serait difficile de s'en départir tout à coup sans porter atteinte aux traités existants et sans risquer d'amener en Orient des perturbations graves. » « En ce moment surtout, ajouta M. de Moustier, et ce fut là, croyons-nous, sa principale observation, ces deux puissances ne sauraient voir avec plaisir s'accroître la somme des préoccupations politiques nées des derniers événements de l'Allemagne[1]. »

Nous avons eu sous les yeux des récits de cette conversation, émanant de source grecque. Sur le fond, ils sont identiques aux explications données par M. de Moustier. Les journaux d'Athènes et quelques journaux français eux-mêmes y ont vu l'expression de sentiments peu sympathiques à la Grèce, et la condamnation brutale de ses plus légitimes espérances. Nous comprenons ces susceptibilités. Dans leur exaltation, les Hellènes étaient peu préparés à se

[1] Livre jaune de 1867. — Dépêche de M. de Moustier à M. de Gobineau, ministre de France à Athènes, 12 octobre 1866.

Digitized by Google

rendre un compte exact des nécessités de la politique occidentale, et, par une confusion bien naturelle, ils ne voyaient dans ces appels à la prudence que le désaveu de leurs entraînements patriotiques. Osons le dire néanmoins, le gouvernement français usait de son droit et restait dans la stricte limite de ses intérêts en déconseillant l'intervention du cabinet d'Athènes dans les complications crétoises. Du reste, mille raisons accessoires autorisaient M. de Moustier à tenir au gouvernement hellénique le langage qui lui a été tant reproché. La Grèce a été trop souvent l'instrument des ambitions russes en Orient. Il suffit de rappeler sa conduite pendant la guerre de Crimée, pour montrer jusqu'à quel point ce petit royaume, qui est la création de la France, a pu méconnaître, sous l'influence d'excitations juvéniles, l'oubli des services passés.

Quoi qu'il en soit, le cabinet des Tuileries, en se plaçant résolûment vis-à-vis de celui d'Athènes sur le terrain des traités, devait croire qu'il facilitait à la Porte l'œuvre de répression qui lui était imposée par l'insurrection crétoise. Mais là s'arrêtait forcément le concours que le premier était en mesure de prêter à son alliée, et il appartenait à celle-ci d'agir de façon à mieux répondre à ce que les puissances occidentales attendaient d'elle. En d'autres termes, la France, refusant d'encourager les convoitises helléniques, comptait que la Turquie aurait les moyens de réprimer efficacement l'insurrection crétoise et de neutraliser, sinon d'intercepter, par un ensemble de mesures vigoureuses et libérales, les secours qui lui venaient de la Grèce. L'impartialité nous force à reconnaître que ces prévisions ont été trompées. Soit impuissance réelle, soit inintelligence d'une situation cependant bien critique, la Porte a cherché exclusivement à triompher par la force de difficultés désormais inextricables, et elle n'a pas su arrêter ce débordement d'excitations devant lesquelles, à notre époque surtout, les gouvernements les mieux organisés sont obligés à la longue de céder. Et encore, faut-il ajouter que la Turquie n'a même pas réussi jusqu'ici à comprimer l'insurrection de Candie ; qu'une population en armes, refusant les combats réguliers, tient en échec dans les montagnes les Albanais et les Egyptiens commandés par Mustapha-Pacha ; enfin, qu'un gouvernement occulte fonctionne avec une apparente régularité dans l'île, au grand dommage des proclamations turques, désormais sans autorité hors du rayon où elles sont publiées. Bien plus, la marine ottomane a eu beau organiser un service de croisière entre la Grèce et Candie, le *Panhellénion* lui a toujours échappé, et ce fait, à la longue, devient inexplicable, si les équipages des bâtiments turcs ne sont pas de connivence avec les comités philo-crétois.

Il ne faut donc pas s'étonner que le cabinet des Tuileries, après

Digitized by Google

des exhortations stériles à la diligence, ait abandonné un peu la Turquie à ses propres inspirations, à ses fautes et à sa faiblesse. La France était en position suffisante, il y a quatre mois, pour soutenir les Turcs moralement : aujourd'hui, qui croirait que cette position est la même, et que notre pays, même au prix de ses intérêts, est en mesure d'accentuer longtemps sa politique dans un sens défavorable aux nationalités? On comprend dès lors sur quelles bases a pu s'établir entre la Russie, l'Angleterre et la France, une sorte d'entente générale au sujet des affaires d'Orient. Du moment où la première de ces puissances renonçait à intervenir personnellement contre la Turquie, et se bornait à réclamer au profit des provinces chrétiennes de cet empire l'accomplissement des promesses contenues dans le hatt-humaïoun de 1856, l'entente dont il s'agit devenait moins difficile, et son aboutissement permettait à chaque cour engagée de maintenir ses précédents et ses traditions notoires dans toutes les éventualités. C'est ce qui fait qu'on a pu dire avec quelque vraisemblance que la Porte avait reçu de toutes parts le conseil d'en finir avec la question de Candie, sinon par une amputation, du moins par des concessions allant bien au delà de ce que la situation eût exigé quelque temps auparavant ; c'est ce qui fait enfin que, s'il y a écart jusqu'à présent entre la Russie demandant l'annexion pure et simple de la Crète à la Grèce, et l'Angleterre ne voulant pour les Candiotes que des institutions particularistes, la France devient l'intermédiaire obligé de ces deux puissances par l'adoption d'une combinaison mixte, qui consiste à reconnaître aux Crétois rendus à la possession d'eux-mêmes la faculté de décider par le vote s'ils veulent être annexés au royaume hellénique ou garder leur autonomie. Il faut chercher dans ces indications, et non dans les articles des journaux russes et autrichiens, le secret de la politique actuelle de la France à l'égard de l'Orient. L'entente des trois cours existe, nous en avons la certitude, et elle s'est produite avec d'autant plus de facilité que la Russie a renoncé à toute action ostensiblement personnelle dans les affaires de la Turquie.

Après avoir caractérisé l'attitude de la Russie, de l'Angleterre et de la Turquie, c'est-à-dire des trois puissances que leurs intérêts et leur influence appellent à jouer un rôle prépondérant dans toute question qui surgit en Orient, il nous reste à faire ressortir brièvement les directions auxquelles les autres cours signataires du traité de Paris ont obéi, soit en participant à l'entente anglo-franco-russe, soit en essayant de se placer en dehors d'elles.

Parlons d'abord de l'Autriche. Si l'on ne tenait compte que de la tradition internationale, on serait amené à conjecturer que le cabinet de Vienne a dû intervenir activement dans les négociations que nous

Digitized by Google

venons de rapporter. L'Autriche est, en effet, une des puissances qui, avec l'Angleterre et la France, ont garanti, il y a onze ans, l'intégrité de la Turquie. Mais entre l'Autriche de 1856 et l'Autriche de 1866, quelle différence, et comment, au lendemain du traité de Prague, eût-elle pu élever la voix pour garantir un territoire quelconque à son alliée? L'Autriche affaiblie n'était donc plus à la hauteur de son ancienne situation diplomatique, et personne ne songeait à solliciter d'elle, dans cette circonstance, un concours qu'elle n'était en mesure ni de donner, ni de refuser. On prévoyait également que, si le cabinet de Vienne était admis dans les négociations orientales, la Prusse allait immédiatement y réclamer sa place, et que, sur ce terrain même, les vainqueurs et les vaincus de Sadowa accroîtraient les difficultés d'une entente que les circonstances rendaient de plus en plus urgente. Nous ne savons si l'Autriche comprit immédiatement les nécessités diverses de la position; en tout cas, il est certain qu'elle caressa au début de l'affaire de Candie, l'espoir de trouver en Orient l'équivalent de ce qu'elle avait perdu en Italie. Il faut dire, pour expliquer à cet égard les convoitises de l'Autriche, que, l'année dernière, à l'époque de la fameuse proposition de congrès, on avait songé un instant à lui offrir la Bosnie et l'Herzégowine, en échange de la Vénétie. Le cabinet de Vienne avait décliné cette compensation. Mais, après la guerre, il lui eût réservé un meilleur accueil. D'un autre côté, les mesures administratives qu'il venait d'inaugurer en Gallicie avaient altéré assez gravement ses rapports avec le cabinet de Saint-Pétersbourg. Chaque fois qu'une puissance réveille la question polonaise, la Russie montre de l'humeur; à plus forte raison, s'irrite-t-elle si les embarras qu'elle redoute lui viennent d'une des cours copartageantes. Aussi, un moment, le cabinet de Vienne put-il appréhender une rupture avec son puissant voisin. A la fois en appétit du côté de la Turquie et obligé à des ménagements à l'égard de la Russie, le nouveau ministre des affaires étrangères d'Autriche manœuvra avec une certaine précipitation. Rompant brusquement avec tout le passé du gouvernement au service duquel il venait d'entrer, M. de Beust adressa une circulaire à ses agents diplomatiques pour leur faire connaître qu'à son avis la question d'Orient ne pouvait être résolue sans le concours de la Russie, et que le meilleur moyen de l'obtenir sans réserve, serait de réviser le traité de Paris. Un ministre autrichien proposant à l'Angleterre et à la France d'abroger les stipulations qui interdisent à la Russie de reconstruire Sébastopol, et qui limitent ses forces dans la mer Noire, cela parut singulier à Paris et à Londres. On le fit entendre à M. de Beust, qui, du reste, n'insista pas. Depuis, l'Autriche, plus préoccupée de ses affaires intérieures, affecte de se désintéresser de la question orien-

Digitized by Google

tale. Après avoir pris ses sûretés du côté de la Russie, elle s'est retournée vers la France, et hier encore on mandait qu'entre les cours de Paris et de Vienne, il n'y a plus d'écart sur ce sujet. La vérité est que l'Autriche n'aspire pas à jouer, dans les circonstances actuelles, un rôle prépondérant à Constantinople, et qu'elle n'intervient dans les négociations pendantes qu'à titre d'auxiliaire.

Quant à la Prusse, son premier soin, au début de l'insurrection crétoise, fut de déclarer qu'elle entendait prendre dans le concert des puissances un rang proportionné aux développements récents de sa fortune. Jusque-là, on sait que le cabinet de Berlin n'avait poursuivi à Constantinople ni intérêts, ni influence. Mais ses succès militaires, et la grande position qu'il venait de prendre en Europe lui créaient des ambitions nouvelles. La Prusse, devenue du jour au lendemain une nation de 23 millions d'âmes et l'organe d'un groupe de 29 millions, ne poussait pas la générosité jusqu'à laisser à l'Autriche le rôle d'arbitre dans les contestations orientales, et elle entendait recueillir jusque sur ce terrain éloigné les bénéfices de ses victoires. En même temps, le rapprochement apparent qui s'était opéré entre elle et le cabinet de Saint-Pétersbourg lui dictait un langage dont les amis de la Turquie se montraient, à juste titre, alarmés. Nous nous souvenons d'avoir lu dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* des articles fort sympathiques aux Crétois, et, en général, aux populations chrétiennnes de l'Orient ; en un mot, la presse ministérielle de Berlin accentuait sur cette question des tendances qui ne s'éloignaient pas sensiblement de la polémique du *Journal de Saint-Pétersbourg* et de l'*Invalide russe*.

Depuis quelques semaines, cette situation s'est évidemment modifiée ; l'alliance prusso-russe a perdu sa raison d'être ; ensuite l'Autriche s'est reléguée volontairement au second plan dans la question orientale ; enfin, la Russie elle-même a renoncé à exercer toute action personnelle et isolée de ce côté. Dès lors, le cabinet de Berlin n'a plus eu aucun motif pour se jeter en travers de la politique occidentale, et il s'est plutôt montré disposé à la seconder qu'à l'entraver. Des précédents d'une date assez récente avaient permis de constater l'accord étroit de la France et de la Prusse dans la question des Principautés danubiennes, résolue par l'avénement d'un Hohenzollern sur le trône hospodoral de la Roumanie. On est revenu à Berlin aux directions posées par ce précédent, et, à l'heure où nous écrivons, il n'existe pas la moindre divergence entre les cours de France et de Prusse au sujet des affaires orientales. A Constantinople, notamment, nous savons que le ministre du roi Guillaume, M. Brassier de Saint-Simon, ne sépare pas sa politique de celle de l'ambassadeur français.

Reste l'Italie. Sans nul doute, cette puissance a des intérêts con-

Digitized by Google

sidérables en Orient depuis que, en possession de la Vénétie, elle tient la clef de la mer Adriatique ; toutefois, le cabinet de Florence s'est contenté jusqu'ici de témoigner ses sympathies aux Candiotes, pour rester d'accord avec la formule de droit public qui a fondé l'unité italienne. Mais les difficultés intérieures de sa position ne lui ont pas permis de prendre une part plus active ni plus efficace aux négociations qui se poursuivent. Le ministre des affaires étrangères d'Italie a reconnu, au mois d'octobre, que son gouvernement n'était pas prêt à entretenir de ce côté des préoccupations bien suivies, et, au fond, le cabinet de Florence, sans pouvoir rien faire pour soutenir la Turquie, ne semble pas pressé de la voir disparaître. Garibaldi lui-même, sur lequel comptait l'insurrection crétoise, a préféré lui envoyer des volontaires plutôt que de lui donner le concours de sa personne, en sorte que tout a conspiré pour imposer au ministère Ricasoli l'obligation de se montrer discret et réservé à l'égard de la Turquie. Il faut dire cependant que l'Italie a cru devoir détacher, dès le début de l'insurrection, trois navires de sa marine dans les eaux de Candie. Les commandants de ces navires, tenus à moins de réserve que les commandants anglais et français, se sont prêtés, dans toutes les occasions, au sauvetage des familles candiotes, et ils ont refusé, par contre, de transporter en Grèce les insurgés qui s'étaient rendus aux Turcs. Telle est la face extérieure de la politique italienne dans la question d'Orient, encore aurait-elle été moins accentuée sans le conflit récent qui s'est élevé entre la marine du roi Victor-Emmanuel et celle du sultan, et qui vient du reste de recevoir une solution amiable. D'un point de vue plus général, on peut ajouter qu'il serait impossible à l'Italie de jouer un rôle isolé dans la question d'Orient, et que les intérêts qui l'attachent à la France lui interdisent de séparer ici son action de celle des puissances occidentales.

Nous achevons ici la première partie de notre tâche. Après avoir déterminé les vues et les directions qui semblent prévaloir aujourd'hui en Europe à l'égard de la Turquie, il sera intéressant de rechercher à quelles conditions et par quelles réformes celle-ci peut répondre aux vœux et à l'attente des puissances, d'accord du moins pour ne point provoquer son démembrement. Nous aborderons la seconde partie de ce travail dans le même esprit d'impartialité, et nous espérons bien démontrer que l'intérêt européen qui s'attache à la conservation de la Turquie n'a pas seulement sa raison d'être dans la nécessité de prévenir des complications redoutables, mais aussi dans la justice et le droit.

J. VALFREY.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Les Idées de madame Aubray, comédie en quatre actes, par M. Alexandre Dumas fils.

On dit : c'est une révolution littéraire! Soit; il y a en effet quelque chose de nouveau dans les *Idées de madame Aubray*, quelque chose qui tranche sur le goût du jour, à savoir une simplicité relative dans les moyens, une disposition plus naturelle des épisodes et des scènes, moins de complications, moins de stratagèmes, un enchaînement d'action moins artificiel et moins mécanique, enfin moins de trucs et de piteuses ressources qu'on n'est habitué à en rencontrer dans les pièces contemporaines. On s'en applaudit, on s'en félicite et on en complimente l'auteur, c'est à merveille. Seulement, il ne faut pas être dupe, et il serait naïf de louer chez lui, comme un trait de résolution et de courage, ce qui n'est que la pratique involontaire d'une habitude invétérée. A vous entendre, on dirait qu'à partir d'aujourd'hui et en vertu d'un traité avec lui-même, d'une sorte de pacte avec sa conscience, M. Alexandre Dumas fils renonce à un art apprêté, faux et inutile. On dirait qu'il a été autrefois un habile constructeur de pièces; on dirait qu'il a possédé, lui aussi, cette science byzantine des expédients dramatiques, cette science prodigieusement subtile et rusée, dont le dernier mot est surprise; on dirait enfin qu'il avait trouvé, comme quelques-uns de ses confrères, *l'étonnement perpétuel*, et que, jugeant cette découverte à son prix, il l'a volontairement répudiée pour revenir au vrai, au juste, au simple, au naturel, et pour engager la littérature, à sa suite, dans une route néo-classique.

Et d'abord, n'en médisons pas trop, de cette science des surprises, qui est, à proprement parler, la science du théâtre, ou qui en est du moins un des fondements. Elle a été cultivée, étudiée par les plus droits, par les plus fermes esprits qui aient mis des personnages sur la scène; elle a été en honneur chez les maîtres, et, relisez leurs préfaces, vous verrez quel cas ils font d'une péripétie bien ménagée, d'un coup de théâtre bien venu. Assurément, il serait fâcheux que cet art de chatouiller l'esprit et de tenir le spectateur en haleine prît le pas sur le développement des passions et sur la peinture des caractères. Mais il faut remarquer que les deux mérites ne sont point incompatibles, et qu'un auteur habile doit précisément se

Digitized by Google

proposer comme un double but l'analyse savante des sentiments et leur condensation immédiate et simultanée dans un éclat final, dans une suprême explosion, sans laquelle il n'y a point d'effet. Or, l'effet est indispensable au théâtre ; on y a trop sacrifié, nous le savons bien ; on a tout donné à l'effet ; on a barbouillé, à grands coups de brosse, de continuels décors ; ou, pour être plus exact, on a fait du décor en petit et à petits coups de pinceau ; on a peint des toiles de six pouces avec un procédé qui ne convient qu'à des fresques monumentales ; on a mis partout des reliefs excessifs ; on a tiré des pétards à propos de rien. Que voulez-vous ! le goût du public ! Il exigeait, il réclamait des surprises, des miracles, un engrenage d'architectures à la Piranèse, à la fois mystérieuses et absurdes. De temps en temps, il ordonnait à l'auteur, comme à un saltimbanque, de faire tenir toute sa pièce sur le bout de son nez. Qu'est-il arrivé ? c'est que les écrivains ont visé avant tout à devenir des équilibristes hors ligne, des joueurs de bilboquet littéraires. Ils se sont exercés continuellement à faire des tours, et plus d'un est passé bâtonniste. On pourrait dire encore, s'ils le préfèrent, qu'ils ont mis en petits morceaux la queue du chien d'Alcibiade et qu'ils la débitent ainsi tous les jours aux Athéniens.

Assurément, il y a là quelque fraude, quelque malice abusive et parfois choquante. Le voisin d'omnibus, qui insinue délicatement ses deux doigts dans ma poche et qui me subtilise mon porte-monnaie, est certainement un gaillard habile ; mais je commence, avant de louer son adresse, par exprimer mon dépit. De même, l'écrivain artificieux qui se glisse subrepticement dans mon esprit pour me dérober, à force de prestesse, un peu d'admiration que j'aimerais mieux placer ailleurs, m'inspire tout d'abord une certaine prévention. Néanmoins, et tout compté, je lui rends hommage, je ne fais pas fi de lui, je me dis : voilà un homme qui n'est pas bête. J'oublie l'action douteuse qu'il commet pour ne plus voir que la dextérité infinie qu'il y apporte. Je constate que ce truand excelle à fouiller dans le mannequin sans éveiller la sonnette ; je conclus que Gringoire, qui éveille la sonnette, est un imbécile et n'épousera jamais Esméralda ; je finis par crier : vive le truand qui m'amuse !

Ah ! si ceux qui protestent valaient mieux que lui ; si, au lieu de le dénigrer par envie, ils le dédaignaient par conviction ; s'il y avait autre chose, dans cette prétendue réaction d'aujourd'hui, qu'une rage évidente et une impuissance plus évidente encore ; s'il nous était démontré qu'on loue aujourd'hui la simplicité relative (oh ! très relative) de M. Alexandre Dumas fils, parce qu'on aime réellement la simplicité, et non pas parce que l'adresse de M. Sardou empêche de dormir ; oh ! alors, nous applaudirions de grand cœur et des deux mains. Nous rappellerions ce que nous avons dit tout d'abord, à savoir que M. Sardou n'était qu'un homme adroit, et qu'il y avait par trop de subtilité dans son affaire. Nous aussi nous aimons ce qui est simple, ce qui est net, ce qui va droit au but, comédie ou drame, à travers le rire ou les larmes, sans s'arrêter en chemin à des exercices de clown ; mais, malgré tout cela, il nous est impossible de ne pas voir que, dans la faveur si subitement revenue, si com-

Digitized by Google

plétement acquise à M. Alexandre Dumas fils, il y a comme un vieux levain longtemps couvé de jalousie et de rancune, il y a une protestation contre le continuel succès de M. Sardou, protestation juste au fond, mais équivoque dans ses motifs, car ce n'est pas le succès immérité que l'on déteste, c'est tout simplement le succès. Eh bien, soit! cela est juste, inévitable. Cette réaction est dans la nature; on n'aime pas qu'un confrère réussisse trop longtemps et remplisse de pièces, au moins agréables, des théâtres que nous remplirions de pièces ennuyeuses; on est heureux de louer une comédie qu'il n'a pas faite et qui diffère un peu des siennes; on vante les *Idées de madame Aubray* par ressentiment de *Nos bons Villageois*; on élève Dumas pour rabaisser Sardou. Rien de mieux; mais ne venez pas nous dire que M. Dumas a fait une révolution! Cette absence d'artifices dramatiques dont vous le félicitez n'est pas nouvelle chez lui. De tout temps, ses intrigues ont paru assez dépourvues et maigres. Il a cherché le succès ailleurs, dans la passion bizarre et paradoxale, dans l'exception vénéneuse, dans les curiosités de sentiment; c'était son droit, et l'on n'a rien à lui dire, sinon qu'aujourd'hui encore il suit le même chemin et ne trace pas une route nouvelle. Si une révolution littéraire est sur le point de s'accomplir, c'est parce que le public est las et non pas parce que M. Alexandre Dumas est habile. L'auteur des *Idées de madame Aubray* se trouve tout porté dans le courant et dans le sens de la réaction; mais ce n'est pas lui qu'il l'a faite. Il n'en est pas l'auteur, il en est l'héritier; profiter d'une chose n'est pas la créer, ni même la vouloir; la pièce dont nous parlons ne détermine pas, elle inaugure tout simplement une ère nouvelle.

Une révolution! comme vous y allez! Où donc est le style nouveau de cette révolution? M. Alexandre Dumas fils, qui, selon vous, est revenu au vrai théâtre, au théâtre simple, naturel, sans stratagèmes, sans complications et sans surprises, M. Alexandre Dumas fils, qui a peint des caractères, engendré des êtres vivants, M. Alexandre Dumas fils, dont le succès est une protestation contre les marionnettes et contre la prose un peu négligée de M. Sardou, quel nouveau langage a-t-il donc inventé? Quel art nouveau a-t-il créé pour faire parler ses personnages? Quelle bouche classique leur a-t-il faite? Partout, dans tous les feuilletons, j'ai vu appeler cela une langue sobre; j'appelle cela une langue ivre. Seulement, elle se grise à froid, et d'un seul coup, avec du gin. Les mots sont rares chez M. Dumas, et cela se comprend; il arrive tout de suite au mot violent, au mot radical, au mot extrême. Il n'en dit qu'un, le plus sec, le plus dur, le plus cru, le plus bref. Pas de transition, jamais de nuances, cette sensible et menaçante progression de tous les sentiments qui se trahit dans les paroles, cette gradation du langage qui marque les étapes des crises, ce thermomètre d'idées et de style, qui est l'image même de la vie et de l'homme, M. Dumas fils n'en a pas même l'idée. On dit qu'à Warterloo, ce n'est qu'à la troisième sommation des Anglais que Cambronne, importuné de leur insistance, laissa échapper un mot, un mot fameux, et, dans tous les cas, héroïque. Certes, M. Dumas fils n'aurait pas attendu la troisième sommation, il l'aurait dit tout de suite! Encore une

Digitized by Google

fois, ce n'est pas, ça n'a jamais été une langue sobre ; c'est une langue enivrée, mais dont l'audace dissimule l'ivresse. M. Dumas fils a une telle démarche, une telle carrure, qu'on nous passe le mot, dans cette bizarre débauche de style, qu'il fait illusion aux passants inexpérimentés, et qu'à moins de le bien étudier, on ne dirait jamais qu'il a bu, et bu de l'eau-de-vie à bon marché ; il a la raideur silencieuse et calme d'un Anglais. Son aplomb impose ; mais, dans tout cela, il n'y a rien de classique et certainement pas la moindre révolution littéraire.

Il est vrai qu'on a dit aussi : c'est une révolution morale ! Oui, la pièce a été jugée morale, on a pensé, on a écrit qu'elle produisait une impression salutaire; qu'elle invitait aux saines réformes, qu'elle frappait la conscience avant de saisir l'esprit ; enfin, on s'est associé aux *idées* de Mme Aubray. Ceci passe les bornes, et en vérité, il n'y a pas besoin d'être un puritain, il suffit de se rendre un compte exact, un compte honnête des lois sociales, pour admirer la naïveté des braves gens qui ont démêlé dans de pareilles idées un encouragement aux bonnes mœurs. Et d'abord la principale est bien vieille : c'est toujours cette antique fantaisie de réhabilitation qui a inspiré à Victor Hugo *Marion Delorme*, à M. Alexandre Dumas père *Fernande*, et à M. Alexandre Dumas fils la *Dame aux Camélias*. En réalité, l'auteur des *Idées de madame Aubray* n'a pas quitté son monde, et sa Jeannine, pour être un peu moins perdue que Marguerite Gautier, n'en est pas moins une fille perdue. Je n'ai pas besoin de raconter son histoire, ou plutôt sa confession ; depuis qu'elle l'a faite au Gymnase, elle a paru dans tous les journaux. Jeannine s'est livrée ou plutôt abandonnée sans passion, sans amour, et par manière d'acquit, au fils du propriétaire. Ce jeune homme les avait *aidées*, elle et sa mère ; Jeannine n'a pas songé un instant à lui résister ; elle a cédé tout naturellement, par la force de la situation, sans avoir même conscience de ce qu'elle faisait. Il lui a paru que cela devait se passer ainsi, que c'était dans la nature des choses. Elle s'est trouvée mère sans presque y avoir songé ; elle aime son fils, mais elle n'aime ni ne déteste son amant. Du reste, elle ne le voit plus ; il s'est marié ; il a bien fait : c'était encore dans les choses écrites et nécessaires. Elle lui garde volontiers de la reconnaissance : il a été *bon* pour sa mère et pour elle, et il est encore *bon* pour elle et pour son enfant.

Voilà ce que Jeannine raconte sans sourciller, sans rougir, avec une innocence à nulle autre pareille. On voit bien le dessein de l'auteur : il a voulu lui ôter toute conscience pour lui ôter toute responsabilité ; il l'a faite idiote pour la proclamer pure ; il l'acquitte et la fait acquitter comme ayant agi sans discernement. Tous ces bons jurés du Gymnase rendent un verdict aux termes duquel Jeannine n'est point coupable. Les plus sévères lui accordent aisément les circonstances atténuantes. Eh bien ! cela est trop fort. D'abord, il n'est pas vrai que les choses se passent ainsi, et, dans tous les cas, ce n'est point l'ordinaire : ce manque absolu de conscience peut se rencontrer ; mais il ne se rencontre que dans la passion violente et dans le délire romanesque. Ou Jeannine a fort bien su ce qu'elle faisait ; ou elle a aimé son séducteur : choisissez ; mais entre les deux, il n'y a place que pour une espèce de viol. Je vous entends, c'est bien, en

Digitized by Google

effet, d'un incident semblable que vous voulez parler ; vous essayez de nous faire comprendre que la fille a été violée moralement, dans un moment où sa conscience était absolument endormie. Mais, à côté de la conscience, qui peut en effet ne s'éveiller que tardivement, est-ce qu'il n'y a pas, dans toutes les âmes les plus inconscientes, à la condition qu'elles soient pures, un frisson, un instinct antérieur à toute réflexion et supérieur à toute sottise? est-ce qu'il n'y a pas au moins chez toutes les vierges la pudeur, cette conscience du corps?

Voilà l'héroïne, la Jeannine de M. Alexandre Dumas fils ; je ne veux ôter aucune illusion à ceux qu'elle a séduits ; mais, à mes yeux, elle n'est pas, elle ne sera jamais intéressante. C'est à peine si, au début, et alors qu'on ne la connaît point, elle inspire cet intérêt secondaire et de qualité médiocre qui s'attache à tout ce qui est mystérieux. Tant qu'elle est un mystère et qu'elle s'appelle la princesse Blanche, et son enfant le prince Bleu, et son *mari* le prince Noir, elle a un air de conte de fées qui pique notre curiosité et qui relève sa personne ; mais aussitôt qu'elle se révèle, aussitôt qu'elle dit son nom et son histoire, le charme est rompu ; ce qui reste d'elle est plus vulgaire que le premier roman venu ; et en vérité, c'est à peine si l'on garde quelque pitié pour son malheur. Dans tous les cas, il est bien certain qu'aucune mère de famille ne songe à la proposer pour femme à son fils.

Eh bien, Mme Aubray, de bonne intention en bonne intention, va jusque-là. Après avoir chapitré comme il convient cette pauvre fille entretenue, après lui avoir récité sur la nécessité du travail des tirades de M. Jules Simon, elle lui donne à entendre que la réhabilitation ne se fera pas attendre. Et en effet, on sait ce qui arrive ; Mme Aubray a son homme sous la main, le jeune Valmoreau, à qui elle conseille tout bravement d'épouser Jeannine. L'autre répond par une grimace, et il est bien difficile de ne pas être pour la grimace ; il a cent fois raison contre Mme Aubray ; tout le monde a raison contre elle, Valmoreau, Barantin, le philosophe, qui aime toutes les femmes adultères, excepté la sienne ; et Jeannine elle-même, quand la bonne dame, appuyée sur l'Evangile, lui rappelle qu'il y a plus de joie pour une pécheresse convertie que pour dix personnes infaillibles : « Oui, au ciel ! » répond l'enfant, et plusieurs mots semblables, qui lui échappent au courant de la pièce, prouvent au moins qu'elle ne manque pas de bon sens.

Il n'y a que deux personnages, dans cette comédie, qui en soient absolument privés : c'est Mme Aubray d'abord, et son fils Camille ensuite ; cela se comprend : élevé par une telle mère ! Camille aime Jeannine depuis longtemps ; il la croit simplement veuve, et il finit par manifester l'intention de l'épouser. Mais aussitôt qu'il en parle : « Jamais ! » s'écrie la mère ; et ce mot vraiment maternel est excellent à tous les points de vue, excellent, parce qu'il est moral, et que ce n'est pas aux jeunes gens honnêtes à épouser des filles qui ne le sont point, à adopter les enfants des autres, en un mot, à restaurer toutes ces ruines ; excellent, parce qu'il est comique et qu'il trahit d'un seul coup toute la contradiction du cœur humain. Mme Aubray veut bien de Jeannine pour Valmoreau, mais elle

Digitized by Google

n'en veut pas pour son fils : arrangez cela ! Rien de plus naturel pourtant, et en le prenant sur un autre ton, il y avait dans cet unique détail une comédie parfaite. Mais, on le sait, M. Alexandre Dumas fils n'est pas homme à s'arrêter en route, même dans une bonne station, et il suit son chemin et son idée jusqu'au bout. Son idée, c'est de faire épouser une fille perdue par un honnête homme, et coûte que coûte, l'honnête homme épousera. Jeannine elle-même a beau s'en défendre, elle a beau s'accuser, en présence de Camille, de mille horreurs dont elle est absolument innocente, M. Alexandre Dumas fils a juré que sa thèse serait victorieuse et qu'il donnerait pour dénouement à sa pièce un mariage scandaleux, il faut bon gré mal gré que la thèse triomphe et que le mariage se consomme. Mme Aubray rentre peu à peu en elle-même, non pas pour interdire à son fils une telle union, mais pour retomber dans ses premières idées, se repentir de ses contradictions, et finalement, conseiller le mariage. Au moment où Jeannine se noircit à plaisir pour effrayer le jeune homme, (il aurait dû s'épouvanter à moins!) « Elle ment! épouse-la, » s'écrie Mme Aubray. Et il l'épouse, et l'amant vit encore, et il est présent, et l'enfant aussi, et Jeannine a sur le dos une robe que le *premier* a payée, robe éternelle d'opprobre et de déshonneur, et Camille est un imbécile, et Mme Aubray est une malheureuse, et il n'y a qu'un seul honnête homme dans tout cela, c'est Arnal, qui s'écrie devant tant de merveilles : « C'est égal, c'est raide ! »

Et on appelle cela une révolution morale ! un progrès dans la bonne voie, une pièce évangélique ! Eh bien, oui, c'est une révolution, ou plutôt c'est une abominable émeute, où triomphent toutes les passions mauvaises; c'est l'insurrection de l'utopie malsaine contre le bon sens, c'est le socialisme appliqué au mariage; c'est une pièce de 48. Qu'elle soit ainsi, qu'elle attaque, sous le nom de préjugés, les habitudes les plus honnêtes de la vie, les instincts les plus invincibles du cœur et les lois les plus sacrées de la famille, nous nous empressons de le dire, cela nous est presque indifférent. On connaît depuis longtemps nos principes sur ce point; nous demeurons convaincu que de telles atteintes sont inoffensives et que la société ne s'en portera demain ni mieux ni plus mal. Nous n'avons d'ailleurs, répétons-le bien, aucune prétention au puritanisme; la nature nous a pourvu de quelque indulgence pour beaucoup des faiblesses qu'elle a mises dans tous les hommes, et la vue du péché ne nous scandalise point. Nous allons plus loin, nous croyons sincèrement que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes ni dans la meilleure des sociétés; qu'il y a quelque chose à faire; que les lois qui régissent les rapports des hommes entre eux appellent des réformes; que les mœurs publiques obéiront, même dans leurs plus délicates répugnances, à ce mouvement général d'humanité qui nous entraîne; que certains préjugés enfin s'inclineront un peu devant un besoin universel de rapprochement et de philanthropie. Mais jamais la liberté absolue ne règnera dans l'ordre moral : ici, le cœur proteste, et il est plus fort que vous.

Dans votre pièce, vous en avez froissé les plus fières prétentions, les plus légitimes instincts, les plus naturelles jouissances. Vous avez voulu

Digitized by Google

faire ce qui n'est pas possible, changer l'homme, lui ôter la mémoire, lui supprimer le dégoût. Je ne donne pas trois mois avant que Camille ne batte sa femme ou ne se brûle la cervelle. L'amour ne survit pas à certaines blessures faites directement et interdisant même à celui qui les reçoit la faculté de ne pas les sentir. A qui n'a rien, l'illusion reste, dit le proverbe; quand on la tranche aussi brutalement, d'un coup de scalpel, la plaie saigne et saignera toujours, et Camille n'est qu'un naïf qui fait un coup de tête, et Jeannine n'est qu'une sotte qui fait une mauvaise affaire. Quant à Mme Aubray, c'est une folle! Et voilà beaucoup de bruit pour une pièce qui n'est certainement pas une révolution littéraire, et qui ne pouvait être certainement qu'une assez triste révolution morale.

N'abusons pas des mots; n'ayons pas la naïveté de crier au prodige et au chef-d'œuvre, cela ferait croire que le niveau a singulièrement baissé et que nous ne nous y connaissons plus. Surtout, n'admirons pas par jalousie, par dénigrement, pour amoindrir tel ou tel confrère de M. Alexandre Dumas fils. Ne disons pas que Sardou fait des marionnettes en carton, car assurément les pantins de M. Dumas n'ont que l'avantage d'être en zinc; plus durs, plus secs, plus raides et cassants, mais morts par cela même, et squelettes, et plus squelettes encore si c'est possible; ils font comme un petit cliquetis d'os quand on les touche. Et voyez un peu, je vous prie, si Jeannine, cette douce et charmante Jeannine, cette Jeannine si caressée et si aimée, voyez si elle tient debout, si elle résiste. Au premier acte, romanesque et mystérieuse, féerique on ne sait pas pourquoi; au second, vulgaire et fausse dans sa vulgarité même, étrangère à toute pudeur, se racontant avec une naïveté qui ressemble à une rouerie, inexplicable et contradictoire; au troisième, femme enfin et délicate, et faisant un remarquable usage de la conscience toute neuve que Mme Aubray lui a procurée; au quatrième, impossible, effrontée dans le mensonge comme dans la vérité, impudique toujours; voilà le secret, voilà l'unité de son personnage; si elle vit, si elle se tient, c'est par là, et d'un mot on pourrait la définir : une fille qui n'a jamais rougi!

A. CLAVEAU.

REVUE MUSICALE

L'Opéra vient d'augmenter son répertoire d'une œuvre en cinq actes, *Don Carlos*, de M. Verdi; l'Opéra-Comique d'une œuvre en trois actes, *le Fils du Brigadier*, de M. Victor Massé; le Théâtre-Lyrique va nous donner un opéra nouveau, *Roméo et Juliette*, de M. Gounod. Nous avons entretenu nos lecteurs des deux premières; nous aurons à nous occuper de celui-ci dans quinze jours. Chacun se met ainsi sous les armes pour attendre de pied ferme l'invasion étrangère, qu'on nous dit à la veille de fondre sur Paris. Il se fait bien d'autres apprêts encore : on ouvre des con-

Digitized by Google

cours, on offre des médailles, on demande des cantates et des chœurs pour fêter comme il convient les gloires de l'Exposition universelle. On va jusqu'à appeler de tous les coins de l'horizon les sociétés de chant, les orchestres, les musiques militaires; on installe des camps, on dresse des tentes pour les loger. Paris va devenir un grand champ de bataille, où toutes les nations de l'univers sont conviées à se heurter et à se mêler. On avait bien raison de dire que nous aurions la guerre au printemps. La voilà venue : déjà les hordes étrangères sont à nos portes, les rues sont envahies, les chemins interceptés, les maisons enlevées de vive force; il ne reste plus aux citoyens paisibles qu'une ressource, celle de fuir, et encore ne peuvent-ils plus trouver de voitures qui les emportent; toutes ont été mises en réquisition, et il est devenu plus difficile d'aller du boulevard des Italiens au Champ-de-Mars que de Paris à Marseille. La Compagnie des omnibus, qui, en sa qualité de compagnie privilégiée, devrait au moins satisfaire à peu près les besoins du public, est bien loin de remplir ses devoirs et de desservir comme il le faudrait tous les quartiers de la capitale. Que sera-ce lorsque nous aurons le million d'âmes de plus qu'on promet pour cet été à la circulation permanente de Paris? Ce ne sont pas les musiques étrangères qu'on devrait nous faire venir, ce sont les chevaux et les voitures; ce ne sont pas des orphéonistes qu'il n'ous faudrait, ce seraient tous les cabs de Londres, tous les droski de Berlin et tous les véturini de Naples. Espérons du moins que toutes les musiques de cavalerie amèneront leurs chevaux avec elles.

Si des musiciens nous arrivent, d'autres s'en vont. Les concerts populaires de musique classique et la société du Conservatoire font entendre leurs dernières symphonies; le Théâtre-Italien donne la volée à quelques-uns de ses rossignols, et s'apprête à fermer ses portes juste au moment où la foule lui demanderait de les ouvrir. Mlle Patti s'envole vers l'Angleterre; il est vrai qu'elle laisse derrière elle un autre rossignol très capable de la suppléer. Mlle Laura Harris va reprendre ses principaux rôles et nous montrer, comme elle l'a fait dernièrement dans la *Sonnambula* que, si regrettable que soit l'absence de la diva, on peut encore s'en consoler. Mais en même temps que la Patti s'éloigne, M. Fraschini nous revient. Certes M. Nicolini est un charmant ténor, qui a fait depuis deux ans de très sensibles progrès; M. Pancani, malgré ses défauts, n'est pas un chanteur médiocre; il a du jet et par moments de la flamme; mais sans faire tort à ces deux estimables artistes, on peut se réjouir en revoyant l'excellent chanteur que le Théâtre-Italien nous permet encore une fois d'applaudir. Comme beaucoup d'autres arts, l'art du chant s'en va, et l'on tend de plus en plus à y substituer une façon de chanter où la force des poumons est tenue comme qualité principale. Ceux qui ont conservé leur goût à l'abri de l'épidémie moderne méritent donc d'être accueillis avec reconnaissance et recherchés avec empressement. Le Théâtre-Italien demeure parmi nous comme une école excellente, où se conservent quelques-unes des bonnes traditions, et où nos chanteurs français eux-mêmes vont parfois demander le style qu'on ne rencontre plus ailleurs. Tel est, parmi eux, M. Verger, ce baryton dont la

Digitized by Google

la voix charmante et le talent exquis s'éteignaient au Théâtre-Lyrique. Il est devenu au Théâtre-Italien un des soutiens les plus aimés du répertoire, et il obtenait l'autre jour encore dans la *Traviata*, un de ces succès qui marquent dans la vie d'un artiste et le mettent au premier rang. Il n'est guère de chanteurs qui soient aujourd'hui plus recherchés et plus fêtés dans les salons.

La musique de chant qui a tenu si longtemps une place exclusive dans les fêtes du monde, laisse aujourd'hui pénétrer à côté d'elle la musique instrumentale, la musique d'ensemble, ce que l'on appelle la musique de chambre. Nous avons maintenant dans Paris un certain nombre de gens de goût et d'esprit cultivé qui se donnent le plaisir délicat dont naguère les petits princes de l'Allemagne avaient le privilége ; ils réunissent chez eux le jour, quand ce ne peut pas être le soir, quelques artistes d'élite, et là, le cœur tout entier à l'œuvre immortelle des maîtres, ils font jaillir la pensée d'Haydn, de Mozart, de Beethoven, de Mendelssohn. Entourés d'un petit monde choisi, d'hommes faits pour les comprendre, ces excellents virtuoses s'abandonnent à leur inspiration, se laissent ravir par leurs extases ; auditeurs et artistes confondent leurs sentiments et ne forment plus, pour ainsi dire, qu'une seule âme perdue dans les ravissements de l'art pur. Il y a là des heures charmantes et qui peuvent compter parmi les meilleures de la vie. Il faut rendre grâce à ces hommes distingués qui conservent ainsi pieusement le flambeau sacré de l'art, et les recommander au respect du public. Ils ne font pas grand bruit autour d'eux ; ils fuient l'éclat et la lumière, et l'on craint de les blesser en disant le bien qu'ils font. Mais il faut bien pourtant prononcer leur nom. C'est ainsi que tous les quinze jours cinq ou six artistes, conviés par un maître de maison, qui est artiste excellent lui-même, viennent chez M. Wittering éveiller le génie des maîtres du quatuor et du quintette. Ces artistes, ce sont : MM. Alard, Franchome, Trombetta, de Bériot, Diémer et quelques autres, en petit nombre, car il y a peu d'élus dans le sanctuaire, et peu de gens sont appelés à en goûter les délices.

La musique dite classique a fait incontestablement de grands progrès chez nous depuis quelques années. Nous avons souvent rappelé la part qu'y a prise la Société du Conservatoire ; mais il faut reconnaître que la fondation des concerts populaires par M. Pasdeloup, en appelant un nombre immense de personnes à entendre les chefs-d'œuvre des maîtres, a exercé une influence bien plus considérable. Si l'exécution n'y est pas toujours parfaite, elle est généralement bonne, et l'on peut espérer qu'elle deviendra meilleure encore avec le temps. Les programmes des concerts de M. Pasdeloup sont plus variés que ceux du Conservatoire, et plus hardis aussi. On y joue Schumann ; on y aborde Wagner ; on n'y recule même pas devant les œuvres inédites de jeunes gens inconnus. Nous avons pu entendre, au dernier concert, une suite d'orchestre composée par un jeune homme, M. Massenet, prix de Rome en 1863 ; c'est quelque chose de mieux qu'un heureux début. On y remarque cette fraîcheur d'impression qui

Digitized by Google

appartient à la jeunesse et qui est ici unie à un savoir véritable. Les instruments sont maniés avec art, sans faux éclat, sans trop de recherche, avec une sobriété qui promet un véritable compositeur. Les réminiscences, écueils des jeunes musiciens, n'y sont ni nombreuses ni saillantes, et la première partie est formée d'une fugue fort originale et excellemment conduite. M. Massenet mériterait qu'on lui confiât un petit poëme pour l'opéra. Il a de l'imagination, de la grâce, et réussirait à merveille dans le ballet et dans l'opéra de moyen caractère. Dans un concert précédent, M. Pasdeloup avait fait une autre tentative qui n'avait pas été moins heureuse. Il avait donné la sérénade de Beethoven pour violon, alto et violoncelle, exécutée par MM. Alard, Trombetta et Poëncet. C'était de la musique de chambre exécutée devant trois mille personnes. La chambre, cette fois, était une halle. Eh bien, le public ne s'est pas trouvé au-dessous des exécutants. Il a saisi toutes les délicatesses, goûté toutes les nuances et applaudi avec transport à cette exécution savante d'une musique qui ne semble pourtant pas faite pour tout le monde. Est-ce que Paris deviendrait musicien ?

MAX BERTHAUD.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

30 mars 1867.

Ils ont dû être charmés et passer des heures agréables, ceux qui aiment les brillants tournois de la parole, les grandes et orageuses séances où l'émotion se répand de la tribune sur l'Assemblée et remonte, sans discontinuer, de l'auditoire à l'orateur, où les intérêts du pays se discutent librement dans un débat contradictoire, avec toute la chaleur, toute la passion qui sont le propre de l'éloquence française. Nous avons eu ce spectacle, il y a peu de jours, et depuis ce moment le pays se sent revivre. Aurait-il jamais pensé que le gouvernement, dont la mission spéciale paraissait devoir se borner à redresser des pyramides, pût encore relever la tribune parlementaire et fournir d'aussi belles inspirations à ses défenseurs, après avoir fourni un si grand nombre de griefs à ses adversaires? Ah! il ne faut désespérer ni de l'éloquence, ni de la liberté! On les endort, mais on ne les étouffe pas, et le jour où elles reparaissent appuyées l'une sur l'autre, après de longs oublis, on les retrouve aussi vigoureuses, aussi alertes, et comme rajeunies par le délaissement que nos inconstances leur ont fait subir. Rien ne nous déshabituera de l'art de bien parler ni du goût de vivre libres.

Mais nos idées changent et se perfectionnent avec le temps, et l'on n'est pas de nos jours un parfait orateur politique, par cette seule raison que l'on pratique les moyens oratoires que l'on pratiquait il y a quelque vingt ans, et que l'on reste fidèle aux saines traditions du grand art. Il faut encore mettre son esprit à un certain niveau d'idées nouvelles que le temps et l'expérience nous ont apportées, savoir ajuster son télescope au fur et à mesure que la terre tourne, calculer les mouvements de l'horizon, et ne point vouloir s'obstiner à suivre dans le ciel des astres disparus. On peut reprocher avec juste raison à M. Thiers, dans le débat soulevé par les interpellations sur les affaires d'Allemagne et d'Italie, de n'avoir pas assez pris toutes les précautions. Cet orateur s'est montré aussi abondant, aussi disert que dans ses plus beaux jours; son discours avait les allures magistrales qui conviennent aux grandes assemblées et aux grandes situations, et il a fait une complète illusion à ceux qui, ce jour-là, n'ayant pas bien regardé leur calendrier, se croyaient rajeunis de quarante ans. Ce discours, qui n'était pas à sa vraie date, a re-

Digitized by Google

mué des passions et des enthousiasmes d'un ordre tout à fait inférieur, et que n'auraient point dédaignés, sans doute, les rhéteurs anciens, plus jaloux de leur succès oratoire que du triomphe de la vérité. Il visait surtout à faire prévaloir des idées et des principes qui sont la condamnation formelle de la politique suivie par le gouvernement impérial. Telle est la politique de M. Thiers et de quelques autres. Ce n'est pas qu'en prenant le contre-pied de ce qui se concerte ou de ce qui se fait dans les régions officielles, on ne soit, à notre gré, trop souvent sur le terrain de la justice et du droit, mais il y a danger à s'en tenir exclusivement à ce système, à pousser d'un côté, par ce seul motif que le gouvernement pousse de l'autre, et à se croire suffisamment armé contre la politique extérieure du pouvoir avec des théories bourgeoises, dont l'application nous ferait reculer fort loin vers le passé. La plume du directeur de cette *Revue* étudie le discours de M. Thiers et les répliques de ses adversaires dans un travail spécial; il ne nous reste qu'à rechercher la raison de l'étrange succès que cet orateur a obtenu dans la Chambre et dans une portion du public, en soutenant les thèses les plus contraires à la raison et au progrès des idées.

On ne peut nier que le Corps législatif n'ait écouté avec une certaine satisfaction le défenseur des traités de 1815; la joie intime que celui-ci éveillait dans les cœurs éclatait sur les visages épanouis d'un grand nombre de membres de la majorité. Ce n'était pas une joie sans mélange; elle était bien un peu troublée par le regret de ne pas trouver ces mêmes arguments, ces mêmes aperçus dans la bouche de quelque orateur officiel; chacun pressentait bien qu'au moment du vote, il faudrait refouler les sentiments dans lesquels M. Thiers avait bercé son auditoire pendant une longue séance, et faire taire son cœur par égard pour la discipline. En dehors de l'Assemblée, les approbations étaient moins contenues; que de gens n'avons-nous pas vu se pâmer d'aise devant ces raisonnements si clairs, si savants, si concluants, et convenir, sans hésiter, que M. Thiers était un homme prodigieux, qui n'aurait jamais son pareil. Cet homme ne vieillit pas, disait-on, il rajeunit; son esprit est même plus sain qu'il n'a jamais été, et l'on s'étonnait que, gardée par une si haute intelligence, la monarchie de Juillet ait pu périr. Les journaux ont chanté ses louanges; il a fallu à quelques-uns d'entre eux du courage pour oser résister à cet universel entraînement. M. Thiers connaît bien son public; il sait à quelles amorces on le prend, et tout son art consiste à appliquer aux intérêts politiques les principes qui dirigent les hommes dans les intérêts de leur vie privée. Il a pour cet usage des doctrines étroites, égoïstes, personnelles, mais écrasantes de bon sens. Sa parole n'élève pas les esprits, mais elle les promène agréablement dans le cercle familier des idées positives. Là, chacun se retrouve, reste béant et convaincu devant une démonstration *ad hominem*. Ce que l'orateur voudrait que l'on eût fait dans l'ordre politique, la plupart de ses auditeurs l'ont fait avec suite toute leur vie; ils ont, toute leur vie, pratiqué ce fameux principe du chacun pour soi, que M. Thiers donne pour règle de conduite à une nation. L'intérêt de l'Etat, tel qu'il est compris et défini par M. Thiers, n'est-ce pas l'intérêt qui a

Digitized by Google

servi de guide au commerçant, au propriétaire, à l'honnête père de famille, jaloux de sa propriété, et n'ayant aucun besoin ni aucun désir de favoriser la propriété du voisin? Bien plus, dans le milieu bourgeois où l'ancien ministre de Louis-Philippe cherche ses succès, il est de bonne guerre souvent d'étouffer la concurrence du voisin, de discréditer sa marchandise, de le gêner dans tous ses développements et d'empêcher qu'il grandisse. Pourquoi cette honnête règle de conduite ne serait-elle pas applicable aux Etats? Voici une nation qui a prospéré, qui s'est agrandie par des conquêtes, par des alliances, par des annexions successives, qui s'est mise à l'aise dans ses frontières; elle a des nations limitrophes qui veulent suivre son exemple, qui, sans empiéter sur elle, veulent grandir aussi; il faut s'y opposer. La grandeur et la force nationales sont choses relatives; un pays est grand à la condition de n'être point avoisiné par un pays plus grand; il est fort, à condition de n'être point avoisiné par un pays plus fort, exactement comme dans le commerce des nouveautés et de la bonneterie. Que de gens comprennent ces raisonnements-là, et sont heureux d'y applaudir, qui ne se rendraient pas facilement si on venait leur dire que le droit de s'étendre, de s'unifier, de se fortifier est égal pour tous, et que c'est tant pis pour un pays s'il lui arrive des voisins qui veulent en tous points imiter sa conduite; qu'il y a des droits sacrés dont il faut favoriser le triomphe chez les autres si on veut qu'ils continuent à prévaloir chez soi, que tout ce qu'il est permis de faire à un Etat lorsque sa prépondérance territoriale, politique ou militaire est compromise, c'est de s'abstenir, de ne point favoriser les développements qui lui sont contraires, mais de ne les point empêcher si lui-même en a recherché et obtenu de pareils.

Les esprits qui ne s'élèvent pas à la hauteur de ces considérations ne peuvent évidemment admettre le principe des nationalités, ni même le comprendre. M. Thiers en a fait une théorie à leur convenance et à leur portée. Ce principe, en effet, a un double inconvénient : il dérange l'ancien ordre des choses et ce merveilleux agencement d'Etats consacré par les traités de 1815, dont M. Thiers est fort épris; il justifie, en outre, la plupart des actes accomplis ou encouragés en Europe par la politique impériale. Il fallait à tout prix le faire tomber en discrédit pour faire prévaloir l'intérêt d'Etat et complaire au genre de public que M. Thiers aime à grouper autour de ses idées. Pour y mieux réussir, il a présenté le principe des nationalités sous l'aspect le plus étroit; il l'a même ridiculisé, cherchant à lui donner pour unique base une conformité d'origine, de race, de langage et certaines conditions de frontières. Il n'a pas eu de peine à démontrer le peu de valeur d'un droit qui ne se recommanderait point par de meilleurs titres, et à faire des applications qui en démontrent l'absurdité. Rien n'est plus commode que de se réfuter ainsi soi même et de se ménager de ces faciles triomphes. Il est certain que si tout les peuples qui, en remontant bien haut vers le passé, ont une origine commune, voulaient aujourd'hui se réunir, il faudrait bouleverser l'Europe, fractionner les Etats, déplacer tous les pouvoirs et produire un véritable cataclysme politique; le Goth d'Espagne chercherait à s'isoler du Vandale, le vieil Ibère

Digitized by Google

du Maure ; le Breton d'Angleterre chercherait, à travers les races dont la fusion a fait l'Anglais, les gouttes disséminées de son sang et voudrait isoler sa nationalité de celle du Danois, du Normand, de l'Anglo-Saxon ; chez nous, le Franc ne voudrait plus avoir rien de commun avec le Gaulois, et le Bourguignon revendiquerait bien haut son indépendance. Si, dans un coin de la France, de l'Angleterre ou de l'Espagne, on a gardé quelque vieil idiome d'origine obscure ; si, dans les provinces frontières, une langue mixte domine, tout de suite il faut créer là une nationalité. Voilà les jeux d'esprit avec lesquels un homme d'âge cherche à faire prévaloir son opinion, comme si jamais, dans aucun livre, dans aucun journal, dans la bouche d'aucun homme d'Etat, il avait surpris une telle définition du principe des nationalités, comme si, entre les fantastiques combinaisons dont il parle et le grand mouvement qui a unifié l'Italie, qui tend à unifier l'Allemagne, qui rend à la France Nice et la Savoie, qui pousse les peuples chrétiens, vassaux du sultan, à reprendre leur autonomie, qui tourmente l'Irlande, qui soulève encore, de loin en loin, le cœur opprimé de la Pologne ; comme si, entre les utopies archéologiques, dont il nous a tracé le tableau, et ces réelles aspirations que le succès couronne çà et là, il pouvait y avoir quelque chose de commun. Un des plus éloquents contradicteurs de M. Thiers, M. Emile Ollivier, s'est rapproché davantage de la vérité lorsqu'il a fait une distinction entre la loi des nationalités s'imposant par la conquête et la loi des nationalités procédant du libre consentement des peuples. On s'étonne de voir le principe des nationalités soumis à ces interminables contestations ; c'est un principe simple, comme tous les principes ; il se définit en quelques mots et bien plus aisément que cet autre principe qui l'a précédé dans le code européen, et qui avait nom l'équilibre européen. Le principe des nationalités procède uniquement du libre consentement des peuples ; il ne peut être accepté qu'autant qu'il se présente sous cette forme et avec cette sanction. Il a, sur l'équilibre européen, cet avantage qu'il est immuable, qu'il est le même dans tous les temps et dans tous les pays ; s'il n'a pas triomphé partout et toujours, s'il a tardé à s'affirmer et à prévaloir, il n'en a pas moins toujours été un principe juste dont l'application aurait conduit plus vite l'humanité à une situation normale et satisfaisante pour tous les intérêts. C'est le droit, en un mot, le vrai droit, l'opposé du droit de la force, le droit des civilisations. L'équilibre européen est variable ; il est relatif ; il ne peut pas être aujourd'hui ce qu'il était il y a un siècle, ni même ce qu'il était il y a cinquante ans. M. Thiers lui-même, son ardent apologiste, l'a condamné sans le vouloir lorsqu'il a dit : « Naître, se développer, arriver à l'apogée de ses forces, décliner, mourir, c'est la loi des êtres, c'est la loi commune à laquelle les Etats n'échappent pas plus que les hommes. » Une nation naissante ne pèse pas dans la balance des intérêts publics du même poids qu'une nation arrivée à l'apogée de la force ; lorsqu'elle meurt, elle ne pèse plus du tout et l'équilibre est encore rompu. Il faut le reconstituer sur de nouvelles bases, faire une nouvelle répartition des forces, agrandir ici, diminuer là, sans autre souci que de pondérer un Etat par l'autre ; c'est l'arbitraire. Les traités de

Digitized by Google

1815 ont fait un équilibre européen que M. Thiers admire ; on sait ce qu'il a duré. Le principe des nationalités aurait certainement arrangé les choses différemment ; il n'aurait pas mis des Français en Allemagne et en Piémont, il n'aurait pas mis des Autrichiens en Italie ; il aurait mis chacun chez soi et assis l'équilibre général sur le respect des droits de chacun. Il aurait tenu compte de la volonté des peuples et aboli cette odieuse habitude de s'implanter les uns chez les autres, qui laisse les peuples irrités et la paix générale sans garantie.

Quand on relit le discours de M. Thiers, les objections se pressent sous la plume ; il faudrait plus d'espace et plus de temps que ne nous en laisse cette chronique pour leur donner place. Il n'admet pas le libre consentement des peuples, parce que, dit-il, « si les chrétiens d'Orient voulaient se jeter dans les bras de la Russie, on ne saurait reconnaître ce prétendu droit des peuples. » Singulière hypothèse. Que faut-il redouter le plus? Que les chrétiens d'Orient se jettent dans les bras de la Russie, ou que la Russie ne prenne de force toutes les provinces habitées par les chrétiens d'Orient? Avant que le premier de ces deux périls ne survienne, il faudra des miracles, tandis qu'on pourrait ne pas attendre longtemps la réalisation du second. Le premier n'est pas dans la nature des choses, le second est tout à fait dans les désirs de la nation russe, et si, comme vous le dites ailleurs, « le droit des peuples se fonde sur le sang, » il suffira à la Russie de conquérir toute la Turquie d'Europe, en versant dans ses champs ravagés le sang des cosaques, pour que cette conquête soit à jamais consacrée. Le droit national est une digue à ces invasions, à ces usurpations, à ces oppressions. S'il avait été en honneur au siècle dernier, la Pologne serait debout ; aujourd'hui, aucune puissance n'oserait toucher à la Pologne. Le droit national est une protestation contre le partage de la Pologne, contre tout ce qui a été fait d'injuste et de brutal à l'égard des peuples ; c'est une réaction vigoureuse contre la politique des traités de Vienne, et on ne s'étonnera pas que le signal de cette réaction soit parti de chez nous, car c'est nous qui avons le plus souffert de ces traités, que décidément il faut haïr. Poursuivant son système d'arguties, M. Thiers s'attache à ne montrer l'application du principe des nationalités que dans les provinces frontières ; c'est là précisément qu'elle ne s'est jamais posée, et tout ce qu'il peut faire ressortir d'équivoque et d'obscur du principe des nationalités, ainsi réduit, n'atteint pas les grands mouvements politiques qu'il a dessein de condamner. Nous ne pensons pas que les provinces italiennes, telles que Parme, Modène, la Toscane, les Romagnes, Naples, soient des provinces frontières ; les petits Etats allemands qui se groupent autour de la Prusse, au grand désespoir de M. Thiers, ne sont pas non plus des provinces frontières ; ils sont bel et bien au cœur même du pays. C'est au cœur de l'Italie que la domination étrangère était venue saisir ces belles provinces que le temps avait unies entre elles, « en leur inspirant les mêmes goûts, en leur donnant la même langue, en leur faisant traverser les mêmes vicissitudes, en leur donnant pendant des siècles les mêmes joies et les mêmes douleurs. » Ces phrases sont de M. Thiers il s'en sert dans un passage de son discours pour définir la natio-

Digitized by Google

nalité, sans songer qu'elles s'appliquent à merveille aux pays auxquels il conteste le droit de s'unifier. Il triomphe en nous montrant la Suisse, nation bigarrée, composée de peuples d'origine et de langues diverses. C'est précisément la Suisse que l'on peut prendre comme le type pur de la nationalité moderne. Il y a là trois groupes d'hommes, trois races distinctes, auxquels il a plu de vivre isolés; des mœurs semblables les rassemblent; une nature exceptionnelle les retient et leur fait une existence à part. D'un consentement mutuel, ils s'unissent dans un lien fédéral et gardent chacun leur langue, leurs coutumes, et jusqu'à un certain point leurs législations. La race reste entière, la langue et les mœurs incorruptibles. Il y a en Suisse trois races, trois langues, trois peuples différents, et cependant il n'y a qu'une nation. La nationalité suisse procède donc de la volonté des peuples qui la composent, c'est-à-dire, de ce qui est la seule base fondamentale du principe des nationalités, la langue, les mœurs, les frontières, n'étant que des éléments accessoires, des signes de la nationalité plutôt que la nationalité elle-même.

La définition de M. Emile Ollivier repousse la loi des nationalités si elle s'impose par la conquête. Nous n'admettons pas cette réserve; il y a ici incompatibilité dans les termes. Pourrait-on dire qu'on n'admet pas le droit de propriété lorsqu'il s'impose par le vol? Mais s'il arrive qu'on ait mis un malheureux hors de chez lui, qu'un intrus se soit installé à sa place dans son logis, ait pris la direction de ses biens, l'autorité absolue sur sa famille, le malheureux sera-t-il un conquérant ou un voleur parce qu'étant allé quérir du renfort, il attaque l'intrus dans le domaine qu'il a usurpé et l'en chasse violemment? Il est important de ne point confondre la résistance que font les gouvernements usurpateurs avec celle que peuvent faire les populations. Un pouvoir dispose toujours d'une certaine force de résistance; il a une armée plus ou moins fidèle, il a un parti qui le défend, il a même des brigands qui tiennent longtemps la campagne à leur profit et au sien. Les populations peuvent être absolument étrangères à cette résistance et faire des vœux secrets pour la chute du gouvernement oppresseur. Si donc M. Ollivier, dans ses distinctions, a voulu faire allusion à de récents événements dont l'Italie ou l'Allemagne ont été le théâtre, il peut avoir mal jugé et n'avoir vu qu'un succès de conquérant là où certainement il y avait surtout un effort national des plus manifestes. Le roi Victor-Emmanuel, en portant les armes contre le général Lamoricière défendant les Romagnes, n'est pas un conquérant si les Romagnes désirent faire partie du royaume d'Italie et si le général pontifical les en empêche; en portant les armes contre le roi de Naples défendant les Deux-Siciles, Victor-Emmanuel n'est pas un conquérant, si les Deux-Siciles désirent faire partie du royaume d'Italie et si François II les en empêche. De même, le roi de Prusse n'est pas un conquérant dans le Hanovre, dans l'électorat de Hesse, à Francfort, bien qu'il ait employé une armée pour s'emparer de ces territoires, si ceux qui les défendaient ne défendaient que leurs droits personnels et non le droit des populations. Le roi Victor-Emmanuel et le roi Guillaume n'ont pas outrepassé leurs droits, le premier en Italie, le second en Allemagne, en cherchant à faire prévaloir le droit

Digitized by Google

des populations et en favorisant leurs tendances unitaires ; ils étaient chez eux et se sentaient poussés par l'opinion publique. Ils auraient été répréhensibles d'aller faire cette propagande en dehors de leur territoire, dans des Etats voisins ; en la faisant chez eux, ils sont dans la limite de leur droit et de leur devoir. Il ne faut point se créer un trop bel idéal et penser que, dans ces questions de droit national, les choses se passent autrement que dans toutes les autres questions où la justice et l'iniquité, la vérité et l'erreur sont en présence ; l'emploi de la force est encore nécessaire là comme partout et si, pour triompher, la loi des nationalités n'avait que son autorité morale, il faudrait bien souvent se résigner à la voir vaincue ; si la guerre est sacrée, comme on l'a dit, c'est bien lorsqu'elle se donne la mission de dégager le faible de l'étreinte du fort.

Ces notions sur le droit national auraient pu faire fortune devant le Corps législatif, si M. Thiers n'avait pris à tâche de ne s'adresser qu'aux instincts égoïstes et aux sentiments les plus étroits de cette assemblée. En présentant les agrandissements de la Prusse et de l'Italie comme les fruits d'une ambition conquérante, au lieu de les présenter comme la réalisation d'un droit, dont nous avons nous-mêmes largement usé, M. Thiers leur a enlevé leur véritable caractère ; il a fait un danger pour nous de ce qui n'était qu'un mouvement national très inoffensif des peuples italiens et allemands, et il a excité par ces moyens la fibre patriotique d'une majorité qui ne s'est jamais distinguée par ses tendances progressistes et libérales. Les éloquentes et fortes répliques de M. le ministre d'Etat n'ont pu détruire l'effet de la longue et minutieuse dissertation de M. Thiers ; les vues larges et élevées de M. Jules Favre, exposées dans une forme irréprochable et avec les éclairs d'éloquence que faisaient jaillir naturellement de cette âme ardente les idées et les faits qui s'agitaient dans ce mémorable débat, n'ont pu dominer les premières impressions de l'assemblée ; ce qui est resté dans l'esprit de nos députés, ce sont les erreurs et les sophismes que M. Thiers y a déposés. Le plus grand nombre a voté dans le sens de M. Rouher, mais le sentiment de la majorité n'était pas, ce jour-là, dans le scrutin ; il s'affirmait dans l'attitude de l'assemblée, et, si le gouvernement a su gagner les bulletins du vote, son adversaire a su gagner les cœurs.

La majorité, qui est séparée de la minorité toutes les fois que quelque motion libérale part de ses rangs, incline vers elle lorsque, par hasard, une idée étroite ou rétrograde se manifeste sur les bancs de la gauche. On voit même ce spectacle singulier et un peu triste, des membres de la gauche se rapprocher loyalement du gouvernement, si le gouvernement prend quelque généreuse initiative, tandis que des membres de la droite choisissent cette occasion pour voter contre lui. La droite est pleine d'objections, lorsqu'on lui parle de liberté et de progrès ; courageuse dans la réaction, on la voit timide et hésitante lorsqu'il s'agit de marcher en avant. Rien n'est plus affligeant que l'effort que font depuis cinq jours d'honorables députés, qui ont toujours voté avec le gouvernement, pour faire échouer un projet de loi au succès duquel la civilisation elle-même est intéressée. Ils font de l'indépendance au profit d'une détestable cause, après

Digitized by Google

avoir négligé de fort belles occasions d'en faire au profit des meilleures idées. La contrainte par corps, que le gouvernement veut abolir, que l'Empereur lui-même a flétrie dans une occasion solennelle, ne trouve de défenseurs que sur les bancs de la majorité. C'est de ce côté que partent les pitoyables raisonnements que le *Moniteur* est bien obligé d'enregistrer tous les matins, et que l'on citera un jour comme des exemples d'aveuglement obstiné. Il a fallu plus d'une année à la commission pour arriver à des conclusions contraires au projet de loi; toutes les recherches auxquelles elle s'est livrée, les enquêtes, les statistiques, tout a tourné contre l'abolition de la contrainte par corps; tant il est vrai que des esprits prévenus restent inaccessibles aux plus lumineuses clartés, et ne peuvent s'élever au-dessus de certains intérêts, se dégager de certains préjugés vulgaires. La contrainte par corps est un anachronisme dans notre société moderne, qui a replacé la dignité humaine à son véritable niveau, qui a affranchi l'individu et mis tous ses soins à écarter l'assimilation humiliante que la législation du moyen âge établissait entre l'homme et l'objet. Depuis que l'homme n'est plus la propriété d'un autre homme, il semble qu'il ne devrait plus pouvoir servir de gage, et que lui seul devrait rester insaisissable lorsque son créancier peut tout saisir autour de lui. Ces considérations ont peu touché M. Josseau, un juriste, très autorisé cependant, mais dont l'esprit répugne à l'innovation que le gouvernement voudrait établir. M. Josseau a soutenu devant le Corps législatif les conclusions de son volumineux rapport contre le projet de loi. Pour lui, un argument domine la discussion et doit prévaloir contre toutes les raisons que mettent en avant les ennemis de la contrainte par corps; raisons philosophiques, sociales, humanitaires, toutes s'effacent devant l'intérêt du commerce, qui perd une de ses garanties. M. Mège a nié l'efficacité de cette garantie; il en a contesté la légitimité. M. Jules Simon a fait valoir les titres élevés qui placent l'homme au-dessus de la sphère où s'agitent les intérêts commerciaux; M. Marie, admettant même l'efficacité de la garantie, n'en veut point, parce qu'elle est immorale; il dit avec raison que si un homme donnait sa tête en garantie d'une dette, le créancier aurait une excellente caution, mais une caution inutile, car elle dépasserait la limite des droits que la morale publique assigne au créancier. Ce même orateur a mis en relief une anomalie de la loi, qui, dans la saisie mobilière, respecte l'outil de l'ouvrier et qui ne respecte pas sa personne. M. Schneider s'est récrié contre le privilége revendiqué par les commerçants, qui veulent pour leur usage particulier la contrainte par corps, alors qu'elle est refusée aux créanciers de l'ordre civil. M. Baroche, enfin, parlant au nom du gouvernement, a démontré la nécessité d'abolir une loi surannée; il a qualifié avec sévérité l'obstination de ses partisans; il les a comparés à ceux qui s'opposaient à l'abolition de cette absurdité cruelle qui avait nom la torture, il s'est identifié tellement avec le projet de loi qu'il semblait en faire une question personnelle, et ne plus vouloir diriger la justice en France si la contrainte par corps ne disparaissait pas de nos codes. M. Josseau et les siens ne se sont pas élevés à la hauteur de ces raisons; ils repoussaient tous ces beaux sentiments; pour eux, la con-

Digitized by Google

trainte par corps est un des éléments de la prospérité publique; sans elle, tout le commerce se mettrait en grève. Les bijoutiers ne vendraient plus de bijoux; les tailleurs ne feraient plus d'habits; les bottiers ne feraient plus de bottes, si, en voyant un de leurs clients, ils ne pouvaient se dire : voilà un homme que j'aurai un jour le plaisir de faire mettre en prison.

M. Josse est orfèvre, on le sait, mais ce n'est pas une raison pour lui de tout ravaler au niveau de son petit métier. Si M. Josse était moins orfèvre, il aurait vu d'un autre œil cette intéressante question et il n'aurait pas consulté que des orfèvres pour décider un point de droit qui intéresse les hommes de toutes les classes et de toutes les professions. Qui a-t-on interrogé dans l'enquête dont on a fait précéder le travail de la commission? On a consulté tous ceux qui bénéficient de la contrainte par corps, et les magistrats qui l'appliquent. Que n'a-t-on consulté aussi les recors qui en vivent? — Et M. Nogent-Saint-Laurens vient nous dire : L'opinion publique est contraire au projet de loi! Erreur profonde! Mettez de côté les négociants, les magistrats consulaires, quelques autres magistrats, les honorables députés qui se sont montrés les fermes soutiens de la prison pour dettes, tous les orfèvres en un mot, et consultez l'opinion publique, vous l'entendrez s'indigner de ce que vous la rendiez complice de vos singulières théories. Le bon sens des masses est choqué du zèle que l'on déploie pour maintenir un abus cruel; il a déjà flétri de ses dédains ceux qui font usage de la contrainte par corps, et a pris intérêt au sort des victimes. Une loi ainsi décriée par le sentiment public était une loi finie. Pourquoi la laisser subsister dans le code lorsque depuis longtemps elle n'est plus dans les mœurs? Tel a été l'avis de cent trente-six députés. Quatre-vingt-douze ont pensé autrement; mais la contrainte par corps est abolie, malgré l'énergique résistance de cette imposante minorité; grâce aux généreux efforts du gouvernement et de ses interprètes, nous pourrons, si le Sénat le permet, donner un bon exemple aux nations civilisées.

Il y a sous roche un autre projet de loi pour lequel le Corps législatif ne semble pas animé d'un zèle bien ardent, et l'on ne doit pas être surpris de voir les hommes qui craignent de s'aliéner l'esprit du commerce français en abolissant la contrainte par corps, marchander à un grand écrivain, qui fut en même temps un homme politique honnête et courageux, un don national. On lésine sur la somme qu'il faut accorder à M. de Lamartine; on se préoccupe de l'usage qu'il en fera; on craint qu'il ne la dissipe; on traite ce noble vieillard comme on traiterait un mineur, et l'on ne considère pas que les dons de cette espèce se mesurent à la grandeur du pays qui les fait autant qu'à la valeur du citoyen qui les reçoit. On a trop reproché à Lamartine ses besoins et ses cris de détresse; des sarcasmes de mauvais goût, et dont la jeunesse de Sparte, qui avait plus que la nôtre le respect des cheveux blancs couronnés de lauriers, se fût préservée, comme d'un sacrilége, des injures dont il faut rougir ont répondu à la voix suppliante du poète. On lui reprochait d'oublier sa dignité, et nous avons eu sous les yeux un spectacle deux fois désolant : un

Digitized by Google

grand homme appauvri, troublé par la crainte de mourir insolvable, et ceux qu'il avait bercés autrefois au murmure de sa poésie passer indifférents ou rieurs devant son infortune. Un grand nombre songeait beaucoup plus à lui faire des harangues qu'à le tirer de danger, et jamais il ne venait à l'esprit de personne que si l'homme manquait de dignité en ne cachant pas ses alarmes, le pays en manquait bien davantage en ne courant pas au-devant de ses besoins. Il ne suffit pas d'élever des statues aux grands hommes après leur mort et de parer les musées de leurs images; il y a une manière plus pressante de les honorer; elle consiste à dégager le déclin de leur vie des tribulations et des énervantes sollicitudes de l'argent. Les enfants qui élèvent un riche mausolée à leur père n'ont pas fait leur devoir si, le pouvant, ils n'ont pas secouru sa vieillesse. L'Angleterre a été généreuse envers Pitt, qui, comme Lamartine, avait mal économisé sa fortune; nous voyons, en ce moment, une autre nation faire des dons généreux aux hommes qui, dans de récents événements, ont contribué à la grandeur de leur pays. La France, elle, a fait de riches douaires à ses gloires militaires et a mis pour jamais à l'abri du besoin des hommes qui avaient bien rempli les périlleux devoirs du champ de bataille. Pourquoi donc négligeait-on le poète qui a laissé dans les lettres françaises une trace lumineuse, l'historien qui a touché d'une main si sûre nos fibres nationales, l'orateur qui a trouvé de si chaleureux accents pour la cause de la liberté, l'homme d'Etat qui a résisté à l'orage révolutionnaire et qui a tenu l'Europe à distance pendant que nous étions dans le délire de nos triomphes républicains? D'autres poètes, aussi grands que lui par le talent, moins grands par le caractère, ont toujours eu, dans leur vie, assez de prudence pour n'être point exposés jamais aux disgrâces de la fortune; leur fierté n'a jamais encouru la tentation de s'humilier devant personne. Est-ce parce que M. de Lamartine a négligé le côté commercial de la vie, si bien compris par d'autres, qu'il fallait le laisser pauvre? Est-ce parce que sa main ne savait pas retenir les sommes que l'admiration publique lui jetait à profusion, qu'il faut aujourd'hui l'accabler de vos dédains démocratiques? Il y a, autour de ce nom, des scandales qu'il faut faire cesser, et puisque le gouvernement a pris l'initiative d'un projet de loi qui s'est fait trop attendre, le Corps législatif doit se hâter de réparer un long oubli. Nous ne serions pas inquiets sur la destinée du projet de loi si le Corps législatif comptait autant de poètes que d'orfèvres; mais, en cherchant bien, nous n'en trouvons qu'un dont la muse napoléonienne sympathisera avec le chantre glorieux des *Méditations* et des *Harmonies*. Il y a cependant des dilettanti qui estimeront sans doute que M. de Lamartine a rendu à lui seul à la France plus de services que dix députés ensemble — fussent-ils tous les dix membres de la majorité et toujours satisfaits — et qui calculeront que ces dix députés coûtant, bon an mal an, au budget, 150,000 fr., le pays pourrait bien, sans se montrer prodigue, donner à une de ses plus pures illustrations la moitié de cette somme. Il paraît que ces représentants économes des deniers de l'Etat, après bien des hésitations et d'indiscrètes investigations dans les affaires privées de M. de Lamartine, esti-

Digitized by Google

ment qu'une rente de 25,000 fr. sera bien suffisante et ne pensent pas lui offrir davantage, si tant est qu'ils puissent se mettre d'accord pour adopter le principe d'une gratification nationale en faveur de leur protégé.

La discussion sur le projet de loi relatif à la contrainte par corps a été interrompue avant-hier par un incident dont l'Assemblée s'est émue et dont les causes ont très vivement excité la curiosité publique. M. le comte Walewski est venu annoncer aux députés stupéfaits qu'il se démettait de ses fonctions de président du Corps législatif. Il avait, en 1865, abandonné la chaise curule pour le fauteuil présidentiel; il était descendu des hauteurs du Sénat dans l'arène électorale et s'était offert modestement aux habitants d'une circonscription du département des Landes pour qu'ils fissent de lui plus qu'un député, le successeur de l'élégant duc de Morny. La régularité de cette candidature présidentielle fut même contestée; elle eut néanmoins l'agrément du Corps législatif, dont les membres se montraient d'avance sympathiques à un homme qui n'avait à leurs yeux que le défaut de n'avoir pas été leur collègue avant d'avoir été leur président. Tous les efforts faits pour assurer au comte Walewski la présidence du Corps législatif ont abouti à cette brusque disgrâce. Il cède, dit-il, à un intérêt supérieur d'union et de concorde. Où donc était l'antagonisme auquel fait allusion le président du Corps législatif? Il semble qu'il ne devait succomber que sous les répugnances de l'Assemblée qu'il préside et qu'il ne peut avoir d'adversaires que dans les rangs de ces députés dont il dirige les débats. Mais là, il n'avait que des amis; ses formes courtoises, sa bienveillance naturelle, et surtout les tendances libérales de l'honorable président lui conciliaient l'esprit de la Chambre et lui ménageaient des sympathies jusque sur les bancs des plus acharnés contradicteurs de la politique gouvernementale. Voilà peut-être ce qui a perdu M. Walewski; sa retraite atteint les espérances que nous avions tous caressées, et ces projets avortés, ou du moins très amoindris, de réformes libérales à la réalisation desquels le président du Corps législatif avait pris une large part et qu'il eût voulu voir appliquer avec plus de franchise et par d'autres mains. Il tombe parce que d'autres restent debout. L'inconvénient de ces disgrâces qui touchent le Corps législatif et le pays serait facilement évité si l'Assemblée nommait elle-même son président. C'est encore un progrès à introduire dans nos institutions, un progrès qui devient nécessaire après ceux que l'on a eu l'intention de réaliser. M. Walewski, nommé par l'Assemblée, aurait été, dans son fauteuil, bien au-dessus des redoutables influences du banc ministériel; il aurait pu braver toutes les colères et même les réduire au silence. Sa force eût été supérieure à la force de tous les ministres, puisque, représentant la majorité du Corps législatif, il aurait représenté la majorité du suffrage universel, auquel, en France, tout le monde doit le respect. — La voix publique désigne M. Schneider comme devant remplacer au fauteuil M. le comte Walewski. Comme vice-président, M. Schneider a fort bien dirigé les débats de la Chambre durant la plus grande partie de la session de 1863. Nous croyons que l'opinion saluerait cette nomination avec plaisir, et la Chambre y recueillerait la satisfaction de voir au fauteuil un homme

Digitized by Google

qu'elle y aurait appelé elle-même si elle avait la liberté de le nommer.

La démission du comte Walewski, si grave qu'elle soit par les causes qui l'ont provoquée et par les suites qu'elle peut avoir, n'a pas interrompu les travaux du Corps législatif. Allons-nous le voir enfin dépouiller cette humeur chagrine dans l'examen des autres projets de loi qui vont lui être soumis? On se demande quel accueil il va faire au projet de loi sur la réorganisation de l'armée, qui ne semble pas très populaire dans les départements, et auquel le gouvernement lui-même, à propos de la discussion sur les affaires d'Allemagne, a porté un coup dont il pourra difficilement se relever. Le gouvernement, ayant affirmé à différentes reprises que la France était dans les meilleurs termes avec toutes les nations de l'Europe, et que, de quelque côté qu'on regardât, il n'y avait aucune menace de guerre, on lui a demandé pourquoi il mettait tant d'empressement à vouloir tripler l'effectif militaire et à faire de chaque Français valide un soldat. M. Rouher, qui a réponse à tout, a déclaré que l'on songeait à perfectionner l'armée comme on songeait à perfectionner les fusils et les canons, uniquement pour se mettre à la hauteur du siècle, et que, du reste, il faudrait plusieurs années avant que l'on pût se servir de l'armée réorganisée d'après les plans nouveaux. Malgré cette explication, qui, nous le reconnaissons, ne manque pas de portée, l'impression est produite et l'opinion publique ne reconnaît guère l'opportunité d'une si grande révolution à accomplir dans nos habitudes et dans nos mœurs. Il y a des députés qui pensent n'être pas réélus si, par condescendance pour le gouvernement, ils votent le projet de loi; un très grand nombre semble disposé à rejeter le projet; d'autres voudraient lui faire subir de graves modifications. Ces dispositions peu favorables se sont traduites dans le choix des membres de la commission, du sein de laquelle l'élément militaire a été presque complétement exclu. Il y a là, on ne peut le nier, une très grosse question pour l'avenir du pays, et, si éloignée que puisse paraître pour nous l'heure des dangers, il n'en est pas moins vrai que le devoir de la France est de s'y préparer de longue main. Il n'est plus aussi certain que par le passé que nous sommes les premiers soldats de l'Europe, non pas que nous ayons rien perdu de notre bravoure et de notre ardeur, mais précisément à cause de cette bravoure et de cette ardeur. La furie française qui a, dans des circonstances si mémorables, fait tourner la victoire de notre côté, n'aurait peut-être pas le même succès aujourd'hui, que les nouvelles armes ont si complétement changé les conditions de la guerre. Nous comprenons que le gouvernement, à qui incombe la responsabilité de conserver à la France sa suprématie militaire, se soit sérieusement préoccupé des moyens à prendre pour y parvenir. Il peut n'avoir pas rencontré juste en voulant assujettir tous les Français au régime de la discipline militaire, en supprimant les bons numéros, en maintenant le principe fort peu démocratique de l'exonération; il a même, si l'on veut, un peu trop sacrifié les intérêts agricoles et industriels du pays à l'intérêt militaire; mais toutes ces critiques n'empêchent pas que l'armée n'ait besoin d'une sérieuse et prompte réforme, et nous croyons que le Corps législatif manquerait à son devoir s'il se bornait à repousser

Digitized by Google

le projet que lui présente le gouvernement. Il ne suffit pas de dire que nous serons toujours gens à nous défendre si un péril sérieux nous menace et que le gouvernement n'aura qu'à frapper la terre du pied pour en faire sortir des légions; il faut avoir une armée régulière suffisante, des fusils et des canons qui n'aient rien à envier aux fusils et aux canons prussiens sans préjudice de la baïonnette, qui sera toujours, quoiqu'on en dise, une arme utile au bout d'un fusil français.

On ne peut pas savoir contre quel ennemi nous serons appelés à faire la nouvelle expérience de notre valeur militaire. Une opinion qui n'est point la nôtre, et qui cependant paraît fort enracinée maintenant en France, c'est que les Prussiens seront les premiers ennemis que nous aurons à combattre. L'effet du discours de M. Rouher, en ce qui touche les dispositions pacifiques de la Prusse à notre égard, a été un peu atténué pour les esprits superficiels par la coïncidence de la publication, dans les gazettes de Munich et de Berlin, des traités conclus entre la Prusse et les Etats du Sud de l'Allemagne avec les déclarations positives du ministre français. On a cru y voir une sorte de défi jeté à la France, une riposte injurieuse aux protestations du ministre d'Etat, et, sans réfléchir davantage, on a vu dans ces traités, qui placent sous le commandement supérieur du roi de Prusse les armées de la Bavière, du Wurtemberg, du grand duché de Bade et du grand-duc de Hesse, une confirmation des sombres prévisions de M. Thiers et de ses adhérents. M. Rouher avait dit : « Ne craignez rien de l'Allemagne, les derniers événements l'ont divisée en trois tronçons, » et voilà les trois tronçons réduits à deux et l'unité militaire réalisée avant l'unité politique. Quant à nous, cet incident, que nous avions prévu et même annoncé à cette place, il y a quinze jours, ne nous a causé ni surprise ni émotion. Il devait se produire; il découlait si naturellement de la force des choses, qu'il remonte à une date déjà ancienne, à la date du traité de Prague. Les hostilités étaient à peine terminées que les éléments que la guerre avait disjoints se rapprochaient à la hâte en se liant de nouveau par des traités qui sont comme le corollaire obligé du traité de Prague. La question est de savoir en quoi de pareils engagements ont modifié la situation de l'Allemagne. Elle reste à peu de chose près ce qu'elle était du temps de la Confédération germanique, puisqu'à cette époque le commandement en chef des armées fédérales appartenait de droit, soit à la Prusse, soit à l'Autriche. Cette disposition était imposée par la nécessité de donner une certaine unité de direction à la défense du territoire allemand; elle montre que, si la division par petits Etats peut avoir ses avantages, ceux-là mêmes qui ont le plus d'intérêt à la maintenir sont les premiers à rechercher la fusion de tous les éléments défensifs du pays, et à faire de l'unité militaire un rempart au territoire allemand. Il serait puéril de se dissimuler quel rôle inférieur est laissé aux souverains qui acceptent de plein gré, qui ont sollicité peut-être vis-à-vis la Prusse une situation en bien des points semblable à celle que la Saxe a subie, et qui passent volontairement au vainqueur de Sadowa l'épée du Saint-Empire. Ils se constituent dans une sorte de vasselage, pas aussi complet, cependant, que le laisserait croire la *Presse* de Vienne

Digitized by Google

lorsqu'elle compare plaisamment le roi de Bavière au chef spirituel du Japon et ne lui laisse dans ses attributions que la direction des théâtres et des institutions musicales, sans y comprendre même le corps des tambours et des fifres de l'armée. Le roi de Bavière, le roi de Wurtemberg, le grand-duc de Bade seront maîtres chez eux de faire ce que le roi de Prusse fera chez lui ; ils ne pourront avoir des institutions bien différentes de celles que l'Allemagne du Nord va se donner, non pas que ces institutions leur soient imposées par le roi de Prusse, mais parce qu'elles seront énergiquement réclamées par l'opinion publique, dont les tendances unitaires sont de plus en plus accusées. Nous allons plus loin, et nous prévoyons le cas où le contingent de peuples allemands que l'Autriche a conservé provoquera tôt ou tard, entre Vienne et Berlin, un rapprochement dont il est difficile, dès aujourd'hui, de préciser la nature ; les feuilles les plus autorisées de l'Allemagne du Nord prennent, en présence de l'Autriche, des allures coquettes, presque provoquantes ; elles font entendre des voix de sirènes pour attirer l'opinion publique dans un courant favorable aux idées prussiennes. Pour dire en un mot toute notre pensée, nous croyons l'unité de l'Allemagne réalisée, et, sur ce point, la révélation des nouveaux traités n'a rien ajouté à nos convictions. Mais, de cette conviction à la crainte de voir l'unité germanique écraser un jour notre vigoureuse nationalité française, entre cette conviction et la prétention de vouloir imposer à nos voisins l'obligation de ne pas s'organiser à leur gré, il y a un abîme.

Les conditions dans lesquelles va se trouver l'Allemagne nous donnent un droit cependant, et même nous imposent un devoir. Soyons chez nous aussi forts que possible ; ayons une armée qui imprime le respect à nos voisins ; rien ne s'y oppose. Cherchons à nous fortifier de toute manière et à nous asseoir solidement à côté de ces nations qui grandissent autour de nous. On presse de questions le gouvernement impérial pour savoir de lui quelle politique il va suivre, quelles précautions il va prendre ; on ne cesse de critiquer ce qu'il a fait, et, ce qu'il y a de plus singulier, on blâme d'avance et on *flétrit* — c'est le mot dont on s'est servi — la seule conduite qu'il ait à tenir pour nous conserver en Europe le rang que nous avons toujours occupé. On aurait voulu qu'il empêchât l'Allemagne de former son unité ; on lui reconnaissait le droit d'intimer à la Prusse l'ordre de ne point bouger, mais on lui aurait fait un crime des dangers auxquels il aurait exposé la France si la Prusse n'avait pas obéi à cet ordre. Aujourd'hui, on va plus loin : s'il est question d'ajouter à notre territoire une province que l'on veut bien nous céder et qui veut bien se donner à nous, on crie encore. Il faudrait pourtant sortir de toutes ces inconséquences, et savoir ce que l'on veut. On ne veut pas que la Prusse soit plus forte que nous ; on ne veut pas que la France cherche les moyens de rester aussi forte que la Prusse ; on ne veut pas entendre parler de la cession du Luxembourg ; l'idée seule qu'on pourrait s'étendre du côté de la Belgique soulève des colères. Que veut-on ? C'est une question à laquelle personne n'a répondu, ni dans les journaux ni à la tribune. Il serait temps cependant de s'en préoccuper et d'aider, de bonne foi, le gouvernement

Digitized by Google

à calmer le malaise fiévreux dans lequel nous nous agitons. Il y a au nord de la France, du côté de Sédan et de Montmédy, une province qui a fait partie autrefois de la basse Lorraine, qui a appartenu à la maison de Bourgogne, dont Louis XIV se fit céder une partie, que la France occupa tout entière pendant toute la période républicaine, et qui fut, sous le premier Empire, *le département des Forêts*. Aujourd'hui, cette province est coupée en deux ; la Belgique en a la plus petite moitié ; l'autre ne fait partie d'aucun pays, elle a une position exceptionnelle en Europe, elle est la propriété personnelle d'un souverain des Etats duquel elle est isolée. Le pays est joli, fertile, riche, un peu froid, mais sain. Les Ardennes qui le traversent sont couronnées de vastes forêts ; la Moselle, l'Ourthe, la Sernoy, le Chiers, arrosent ses vallées. C'est le Luxembourg. Les traités de 1815 jetèrent les habitants de ce pays, sans leur aveu, dans la Confédération germanique, et la Diète les retint malgré leur protestation, énergiquement formulée par les Etats provinciaux en 1859, et renouvelée plusieurs fois depuis sous toutes les formes. La Confédération germanique n'existe plus, mais le Luxembourg n'est pas affranchi pour cela du lien allemand, qui lui a toujours été peu sympathique. La Prusse tient garnison à Luxembourg. Le roi de Hollande, à qui appartient ce morceau de territoire, voudrait y rester seul maître ; la Prusse maintient son occupation en vertu d'un traité de 1816. Il y a donc une question du Luxembourg. La France s'y intéresse et poursuit à ce sujet avec La Haye et Berlin des négociations mystérieuses dont aucun journal bien informé n'a voulu jusqu'à présent trahir le secret. La Prusse ne peut pas tenir beaucoup au Luxembourg, qui ne lui est d'aucune utilité pour sa défense ; elle ne rêve pas, comme on l'a dit, d'attirer la Hollande dans la Confédération du Nord. De son côté, le roi des Pays-Bas ne doit pas attacher un grand prix à une souveraineté qui ne peut que lui susciter des embarras, et qui n'a rien de commun avec le royaume auquel il doit toute sa sollicitude. Il y a donc une solution naturelle, et que l'on peut entrevoir déjà sans avoir reçu aucune confidence officielle. Le Luxembourg ne forme pas une nationalité distincte. Son histoire, ses sympathies mêmes, le rattachent à la France ; s'il a donné des empereurs à l'Allemagne, il a fourni à la France des connétables et des maréchaux ; le Luxembourg est un nom français ; il est le berceau de l'illustre famille des ducs de Bouillon, qui se fondit dans la maison de Latour d'Auvergne, et nous donna Turenne. Ses populations, consultées, pourraient demander à être unies à la France, et nous rentrerions ainsi en possession d'un territoire qui abriterait notre frontière septentrionale. Derrière la place de Luxembourg est toute une ligne de petites forteresses déjà célèbres dans nos fastes militaires. Aucun droit ne serait lésé, aucune nationalité absorbée ; la Belgique garderait sa dynastie et ses libertés, et nul ne trouverait mauvais que la France acquît ce petit morceau de territoire. On peut espérer aussi que l'opinion publique, trop surexcitée par des événements dont elle n'a peut-être pas bien compris la portée, trouverait dans cette extension territoriale une satisfaction et un dérivatif aux alarmes qu'on lui a si imprudemment inspirées.

Puissions-nous y trouver aussi l'oubli de notre expédition du Mexique.

Digitized by Google

Elle a, pour nous, un dénouement plus triste encore qu'on ne le pensait, puisque nos troupes, en quittant ce pays, ne laissent derrière elles que des récriminations et des haines. Nous avons été si mal servis par les circonstances ou par l'incapacité des hommes à qui la France avait confié le soin de la représenter au Mexique, qu'après avoir fait, pour le bien de ce pays, les plus énormes sacrifices d'hommes et d'argent, nous n'avons pas su nous faire plus d'amis parmi les impérialistes que nous avons défendus, que parmi les juaristes que nous avons combattus. Le maréchal Bazaine, dans une dépêche que l'on aurait dû moins afficher, se félicite de ce que les habitants de Mexico n'ont pas accompagné de coups de fusils le départ de nos troupes. Nos nationaux, pour lesquels nous avons fait l'expédition et dont nous étions allés venger les griefs et protéger les intérêts, sont moins en sûreté que jamais, et tout ce que nous avons pu faire pour eux, c'est de leur offrir, à bord de nos vaisseaux, un passage gratuit pour revenir en France. Ainsi se termine, comme la plus triste des aventures, une entreprise qui avait dès l'origine un caractère de grandeur et d'utilité politique, que nous avons été les premiers à reconnaître. Nos soldats s'y sont couverts de gloire ; ils y ont tenu ferme le drapeau de la France, mais ceux qui les commandaient ne se sont pas tous suffisamment élevés à la hauteur de leur mission, et ont trop souvent fait dévier l'expédition du but véritable qu'elle était destinée à remplir. Un homme cependant, conserve, dans la position difficile où nous l'avons entraîné, une attitude pleine de dignité et d'énergie. Il a vu ceux qui avaient mission de fonder son Empire s'éloigner en emportant de stériles lauriers et le butin de la victoire, et le laisser seul en proie aux plus menaçantes difficultés. Son premier mouvement avait été de quitter le pays et d'abdiquer la couronne d'épines dont la France avait ensanglanté son front. Mais un beau retour de son âme fière lui a fait prendre une décision héroïque ; il restera fidèle à ce peuple qu'il a juré de sauver de l'anarchie ; il s'ensevelira au besoin sous les ruines de son Empire. Ce n'est pas sans une émotion qui nous console de bien des déboires que nous voyons aujourd'hui l'empereur Maximilien à la tête d'une armée de Mexicains chercher l'ennemi et jouer dans une dernière bataille sa dernière partie. Cette attitude, digne du nom qu'il porte, peut lui concilier une population qui lui avait fait un froid accueil, et il sera bien malheureux si le sort des armes ne lui est pas plus favorable que l'insuffisant et dangereux appui que nous lui avons prêté.

Il faut laisser à l'histoire le soin de juger en dernier ressort une expédition dont tous les secrets ne nous ont pas été révélés, et revenir bien vite en Europe, où tout n'est pas d'une complète gaieté, mais où se déroulent des événements dont l'intérêt efface ces tristes souvenirs. L'Italie se débat dans une crise interminable, que les dernières élections n'ont pu encore faire aboutir. Le Parlement nouveau s'est réuni et il se cherche encore ; c'est-à-dire qu'il cherche de quel côté se trouve cette majorité compacte, homogène, sans laquelle, dans un pays parlementaire, tout gouvernement est impossible. On sait que le cabinet dont l'honorable baron Ricasoli est le chef n'a pas l'appui du Parlement, mais on ignore encore quelle combinaison ministérielle obtiendra cet appui. On tâtonne

Digitized by Google

dans des essais timides de rapprochements; l'Italie est la patrie du *connubio;* il a réussi une fois, on pense qu'il peut réussir encore, et l'on voit des hommes pleins d'abnégation abjurer leurs antipathies personnelles et chercher loyalement leurs points de contact. L'inutilité de tous ces efforts, l'urgence de la situation, l'empire des nécessités les plus pressantes suggèrent à quelques esprits l'idée d'une dictature qui terminerait, en peu de temps, ce que les Parlements qui se succèdent s'efforcent en vain de réaliser : la réforme administrative et la réforme financière, c'est-à-dire l'organisation pacifique de l'Italie. On trouverait bien sur les bancs de la gauche, si on pouvait se décider à donner le pouvoir aux hommes qui siégent dans les orageux sommets du parti avancé, des esprits élevés, des hommes énergiques et résolus qui auraient l'appui du pays et du Parlement. Mais on hésite à confier les destinées de l'Italie à leurs mains inexpérimentées. Il faudra pourtant s'y décider, à moins que la dictature dont on a pu se passer pendant la période militaire paraisse indispensable pour l'œuvre qui reste à accomplir.

L'Angleterre en est toujours au bill de réforme; ce n'est pas dans ce pays où l'on discutait encore la semaine dernière s'il n'y aurait pas lieu d'abolir la peine du fouet dans l'armée, que l'on aurait pu, en quatre jours de délibération, faire disparaître du vieux répertoire des lois l'usage de la contrainte par corps. Nous sommes, en France, bien plus expéditifs; il est vrai que nos réformes ont moins de consistance. Toujours est-il qu'un nouveau bill de réforme, longuement élaboré par lord Derby et ses collègues, a été développé le 18 mars devant la Chambre des communes. La place nous manque aujourd'hui pour exposer en détail les dispositions du nouveau bill, qui n'a point, de l'aveu même de M. Disraeli, un caractère démocratique et qui a trouvé, malgré cet aveu, et grâce aux modifications que le ministère lui a fait subir dans le cours des débats, un accueil qui fait espérer une prochaine solution. M. Disraeli a bravement payé de sa personne; il a parlé avec cette sincérité, cet accent de conviction qui est le caractère essentiel de son talent oratoire, et, en insistant surtout pour que le Parlement comprît qu'une partie de la responsabilité de la réforme lui incombait et qu'il fallait une solution à ce dangereux conflit, il a enlevé le vote et obtenu que la discussion en comité fût fixée au 8 avril. Il ne serait donc pas impossible que la question qui, après avoir causé la chute de plusieurs cabinets, soulevait une agitation populaire qui allait chaque jour grandissant, disparût d'ici à très peu de temps de l'ordre du jour des discussions parlementaires. Il ne faut point cependant se laisser aller à de trop souriantes prévisions; la classe ouvrière exerce sur quelques membres du Parlement une influence qui pourrait bien modifier ces dispositions et infliger au ministère tory le sort qu'a éprouvé le ministère whig.

La Roumanie a un ministère nouveau. Ce n'est pas un événement, mais c'est un fait à noter. Le président du conseil, M. Cretzoulesco, est un homme fort estimé, mais sans couleur politique; le ministre de l'intérieur est M. Jean Bratiano, un démocrate; le ministre des travaux publics, M. Demeter Bratiano, est du parti de son frère; le ministre des affaires étrangères, M. Etienne Golesco, est encore un démocrate; M. Vasesco, qui

Digitized by Google

est aux finances, est un modéré, ainsi que M. Gherguel, ministre de la guerre. Diversement nuancé comme il l'est, ce cabinet ne peut être de longue durée ; c'est un cabinet de transition que le prince Charles subit par respect pour la Constitution ; mais si les chassés-croisés ministériels se perpétuaient de la sorte, et si les Roumains continuaient à vivre dans ce parfait désaccord, le prince Charles ne pourrait plus gouverner ce pays avec les moyens que la Constitution met entre ses mains, et il y aurait là pour les Principautés le plus grand danger qu'elles puissent courir ; ce serait de leur part une véritable abdication de leur autonomie.

Le Secrétaire de la Rédaction, PASCAL PICARD.

Histoire constitutionnelle de l'Angleterre, depuis l'avénement de George III, 1760-1860, par Thomas ERSKINE MAY, traduite et précédée d'une introduction par M. Cornélis DE WITT, 2 vol. in-8°. Paris, Michel Lévy. 1866.

L'ouvrage de M. May embrasse un siècle entier. Cette période, marquée partout ailleurs par des révolutions, des bouleversements dans les limites des Etats, des catastrophes tragiques dans les maisons royales, a été en Angleterre particulièrement tranquille et heureuse. Sans doute, ce pays a eu sa part de guerres, ses alternatives de succès et de revers, des agitations suivies de défaillances, des mouvements emportés qui ont amené des réactions ; ce sont là les inévitables accidents de la vie politique ; la mort seule est paisible. Mais, quoique souvent troublée à la surface, l'Angleterre a suivi sans déchirements une large voie, où elle a trouvé à chaque grande étape, sinon à chaque pas, plus de bien-être, de puissance et de liberté. Quelle est la cause de ce bonheur exceptionnel ? C'est son gouvernement, répond toute une classe de publicistes. A les en croire, certaines institutions possèdent cette merveilleuse efficacité de maintenir l'Etat sans asservir les citoyens, de laisser chacun se mouvoir à son gré sans mettre au hasard la sûreté de tous, d'ouvrir une carrière sans limites aux facultés de l'homme et de faire converger toutes les activités particulières vers une action commune dont la résultante est un accroissement constant du bien-être général. Il y a quelque vérité et beaucoup d'illusion dans cette foi absolue au pouvoir du gouvernement constitutionnel. Que l'on vante cette forme politique, rien de mieux ; qu'on la proclame, si l'on veut, la meilleure que les hommes aient jamais connue, soit encore, quoique le doute à cet égard reste au moins permis ; mais il ne faudrait pas s'imaginer que des institutions, si parfaites qu'on les suppose, puissent se suffire à elles-mêmes, faire tout pour un peuple qui ne ferait rien pour elles, lui tenir lieu des qualités qu'il ne voudrait pas acquérir et le protéger contre les défauts où il se complairait. Elles sont, il est vrai, d'excellents organes de la vie politique, mais elles ne sont pas la vie même, et si la vitalité indispensable pour les mettre en mouvement et en jeu est insuffisante, maladive, tour à tour inertement

Digitized by Google

apathique et convulsivement irritable, ils s'engorgeront, s'enflammeront, de profonds foyers de consomption se cacheront sous les tissus désorganisés, et un jour la dissolution viendra, sans cause extérieure appréciable. Quelquefois, il est vrai, les organes sont si défectueux, ou ont été tellement détériorés par un accident, que la vitalité la plus vigoureuse s'en trouve opprimée et écrasée ; mais ces cas sont rares ; en général, c'est la constitution intime d'un pays qui décide de ses institutions, les développe ou les resserre, les redresse ou les déforme, leur donne les vaillantes ardeurs de la santé ou les accablantes agitations de la fièvre.

C'est donc moins dans la forme extérieure de ses institutions que dans son tempérament propre qu'il faut chercher la cause des succès de l'Angleterre ; celui-ci est resté sensiblement le même à travers les âges, car les peuples changent peu; l'autre a beaucoup varié avec les circonstances et le progrès du temps. Le livre de M. May, que M. de Witt a traduit avec une parfaite connaissance de la langue et des institutions anglaises, nous permet de suivre, pour la dernière période séculaire, cette modification continue, bien plus marquée encore dans les quatre siècles précédents. La force vive qui donne le mouvement à toute la machine est la même ; les organes ont acquis plus de vigueur et de précision ; quelques-uns, à peine visibles alors, sont devenus très considérables.

Le tableau ingénieux et si admiré que Montesquieu a tracé de la constitution anglaise nous paraît bien incomplet aujourd'hui et médiocrement exact. Nous convenons avec lui qu'elle réunit toutes les conditions d'un gouvernement libre, mais nous n'y trouvons plus cette séparation tranchée du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif que Montesquieu y crut découvrir et qu'il érigea en principe ; nous y trouvons, en revanche, un organe essentiel, que le grand publiciste n'aperçut même pas, le cabinet ministériel, choisi par la royauté dans la majorité du Parlement, et destiné précisément à unir les deux pouvoirs, à empêcher qu'ils ne se choquent, à les faire concourir à une action commune.

En effet, ni la lettre de la constitution anglaise, ni les principes que Montesquieu en déduisait avec une si spirituelle finesse n'indiquent, ne supposent le cabinet parlementaire ; il est né de l'expérience, il est sorti d'un fait que Montesquieu avait remarqué sans en reconnaître toutes les conséquences, la responsabilité des ministres. Du moment que les premiers serviteurs du prince sont obligés de rendre des comptes aux représentants du pays, il faut bien qu'ils marchent d'accord avec eux ; or, le prince reconnut vite que le seul moyen d'éviter un conflit entre ses ministres et la Chambre, c'était de les demander à la Chambre même. Peut-être eût-on trouvé plus royal d'annuler l'autorité de la Chambre et de rendre illusoire à son égard la responsabilité ministérielle ; mais le tempérament anglais ne se prêtant pas à cet expédient, il fallut en revenir à l'autre, dont la royauté anglaise s'est fort bien trouvée.

Montesquieu a également omis un autre organe nécessaire du gouvernement représentatif, la presse. Il n'en a ni reconnu le véritable rôle ni deviné l'importance. C'est ici le cas d'appliquer avec une variante un mot bien connu : il y a quelqu'un qui a plus d'esprit politique que Montesquieu,

Digitized by Google

c'est tout le monde (dans les pays où l'on a l'esprit politique). Les Anglais ont découvert par le fait seul de l'expérience ce qu'aucune théorie ne pouvait leur indiquer. Une force qu'ignorait la constitution s'est trouvée, à l'épreuve, indispensable à son bon fonctionnement, à son rajeunissement graduel. On ne s'est pas effrayé trop vite de son irrégularité et de sa violence, on l'a laissée se déployer au large; il en est résulté que, ne rencontrant plus d'obstacles, elle a beaucoup rabattu de son impétuosité, et qu'après avoir causé au pays des dommages passagers, elle lui confère un bienfait durable. Les Anglais ont recueilli le prix de leur tolérance dans la simplification et la marche plus aisée du gouvernement. La liberté de la presse a résolu sans peine un problème qui avait mis à la torture tous les législateurs anciens et modernes : la responsabilité des fonctionnaires publics, la manière de faire rendre compte à tous ceux qui, à un degré quelconque, même au plus élevé, ont exercé le pouvoir.

L'établissement progressif de la liberté de la presse en Angleterre forme un des chapitres les plus intéressants du livre de M. May. On y verra qu'au milieu même de tous les embarras qu'entraîne la fondation d'une dynastie nouvelle, Guillaume III et la reine Anne laissèrent la presse s'émanciper, et que les deux premiers Georges ne songèrent pas à la contraindre. Ce fut plus tard seulement qu'un prince honnête, mais infatué de son autorité, dont il ne connaissait pas encore la juste étendue et les vraies limites, un prince servi alors par des ministres médiocres, complaisants et violents, George III, imagina de comprimer cette liberté, la première de toutes, celle qu'aucune autre ne supplée et qui, si elle pouvait subsister par elle-même, dispenserait de toutes les autres, car elle les suppose et les garantit toutes. George III, ou plutôt le grand juge lord Mansfield, qui le conseillait, n'alla pas jusqu'à retirer le jury aux accusés de délit de presse, le peuple anglais tient trop au jury pour souffrir une telle atteinte au droit; mais il tenta de rendre cette protection illusoire en limitant le verdict des jurés au point de fait. Les défenseurs de la liberté de la presse demandaient que les jurés pussent se prononcer sur les intentions du prévenu. La lutte qui s'engagea sur cette question est restée mémorable dans les annales anglaises; elle dura vingt-cinq ans. Enfin, la liberté l'emporta. En 1791, le chef de l'opposition, Fox, avec la pleine adhésion de Pitt, chef du pouvoir, proposa le bill célèbre qui rétablissait dans toute son intégrité le droit du jury, de prononcer sur le fait et les intentions. La Chambre des communes l'adopta à l'unanimité.

Depuis lors, les droits du jury n'ont reçu du pouvoir aucune atteinte, et le jury, de son côté, dans toutes les circonstances importantes, a protégé efficacement la société et le pouvoir. La presse, plus libre, est devenue plus modérée; on n'a plus eu de Wilkes et de Junius. C'est à l'époque où l'on contestait à la presse la garantie du jury qu'elle se montra le plus agressive, le plus outrageuse contre la royauté.

Nous venons de toucher à deux questions essentielles traitées dans ce livre, mais il en est dix autres à peine moins importantes, qui appellent notre attention; nous ne prétendons ni les examiner, ni même les signaler en ce moment. Chacun des dix-huit chapitres dont il se compose four-

Digitized by Google

nirait un fécond sujet d'étude. Les points que nous avons indiqués suffisent peut-être à montrer combien cette *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre* est intéressante et instructive. Ce n'est pas en quelques pages que l'on peut rendre justice à un ouvrage aussi riche en renseignements, aussi abondant en idées justes et généreuses; on peut du moins dire qu'il est inspiré par le meilleur esprit, un esprit libéral et modéré. C'est un grand honneur de l'avoir écrit, c'est un honneur aussi de l'avoir traduit. Seulement, pourquoi annoncer sur le titre une introduction qu'on ne nous donne pas? Venant de M. de Witt, elle ne pouvait qu'être excellente. Je trouve l'éditeur un peu cruel d'exciter ainsi notre désir et de ne pas le satisfaire.

M. de Witt, je l'avoue, nous confesse en quelques lignes piquantes ses raisons pour n'avoir pas écrit les pages promises : « On ne nous a, dit-il, jamais tant parlé de l'histoire d'Angleterre que depuis qu'on tient à nous prouver que nous n'avons rien à y apprendre. On ne s'est jamais moins mis en peine de la savoir que depuis qu'on l'invoque à tout propos. C'est en interrogeant les historiens anglais sur les assertions romanesques qui se produisent parfois à notre tribune, et jusque dans nos documents officiels, que m'est venue l'idée de traduire le livre exact et consciencieux de M. May. Son *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre* est une grande collection de faits si peu dénaturés par l'esprit de système, que tous les partis peuvent y aller chercher des enseignements et des armes. Ceux qui, pour affranchir de tout reproche le régime auquel sont soumis nos journaux, aiment à établir que, de l'autre côté du détroit, les lois sur la presse étaient oppressives au temps de nos arrière-grand'mères chanteront victoire en recueillant de la bouche d'un écrivain anglais l'aveu qu'il y a eu, au XVIIIe siècle, des imprimeurs pendus et des journalistes mis au pilori en Angleterre. Je doute cependant qu'en définitive ils aient beaucoup à se féliciter de l'impression que ce simple exposé des progrès de la constitution anglaise laissera dans l'esprit de ses lecteurs. J'avais songé d'abord à indiquer ici ce que j'ai pensé moi-même en traduisant cet ouvrage. Mais j'ai été conduit à donner à mes réflexions plus de développements que n'en comporte une simple introduction. Je laisse donc tout de suite la parole à M. May, me réservant de dire ailleurs et plus tard pourquoi le peuple anglais est aujourd'hui, parmi les grands peuples de l'Europe, le seul dont le gouvernement ne puisse pas tirer le canon sans le consulter. » Cette préface ne diminue pas nos regrets, au contraire. Je ne vois qu'un moyen de tout arranger, c'est que M. de Witt écrive promptement et que M. Lévy publie sans retard l'ouvrage qui nous tiendra lieu de l'introduction absente.

LÉO JOUBERT.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

LE CHEF-D'ŒUVRE

DU PÈRE VICTOR

SOUVENIRS D'UN OUVRIER

DEUXIÈME PARTIE[1]

Ce jour-là, le parrain avait décidé de le fêter en famille. L'on devait se réunir chez lui le soir. Dans la matinée, Maria, d'une gaieté folle, était venue se montrer à Marius dans la tenue de ménagère que sa mère lui avait fait prendre pour l'aider aux préparatifs de la friande collation à laquelle tous se promettaient de faire joyeusement honneur.

Vers midi, le père de Marius, qui venait d'achever sa ronde habituelle dans les ateliers intérieurs, et qui, même en passant par l'atelier de gravure, où son fils travaillait régulièrement, avait pris un instant la place et les outils du jeune garçon pour lui donner quelques conseils accompagnés de l'exemple, le père de Marius était allé voir ce qui se passait à l'atelier de lavage, établi sur une espèce de large pont ras, au travers et presque à niveau de la rivière.

Il était là, regardant les hommes qui faisaient dégorger les pièces d'étoffes, en les battant ou en les dépliant au courant de l'eau.

Passe le facteur de la poste, qui allait entrer à la fabrique pour

[1] Voir 2e série, t. LVI, p. 193 (livr. du 31 mars 1867.)

Digitized by Google

déposer au comptoir les lettres arrivées le matin. Voyant le patron, il les lui remet.

Le père de Marius, s'adossant au bord du pont contre un des montants qui soutenaient l'auvent en planche de cet atelier en plein vent, se met tranquillement à décacheter les lettres, que d'une de ses mains il passait dans l'autre à mesure qu'il en avait examiné le contenu.

Cela durait depuis quelques minutes, quand tout à coup les hommes qui travaillaient près de lui l'entendent pousser une sorte de plainte étouffée, et, en même temps, ils le voient qui semble perdre l'équilibre, qui s'affaisse. Ils courent à lui te ne parviennent à le retenir qu'alors que ses mains touchaient déjà la rivière, où il allait tomber la tête en avant. Ils le relèvent, et, pendant que deux d'entre eux le soutiennent, un autre lui jette un peu d'eau au visage, croyant que ce n'était qu'une défaillance accidentelle qui va se dissiper. Mais les soins de ces braves gens, ainsi que ceux de la famille et de tous les gens qui accoururent, devaient être inutiles. Le médecin, venu en toute hâte, déclara que le pauvre homme était mort de la rupture subite d'un vaisseau dans la poitrine.

Les questions que le docteur adressa à la famille à la suite d'un événement aussi inattendu remirent en mémoire aux parents du défunt que celui-ci s'était senti pris à diverses époques de suffocation; qu'une fois même il avait été obligé de s'aller mettre sur son lit pour laisser se calmer un violent battement de cœur, survenu après une discussion avec un mauvais ouvrier qui l'avait insulté.

Le médecin dit que c'étaient là de graves indices, dont on n'aurait pas dû négliger l'avertissement. La veuve put répondre qu'elle avait en effet engagé son mari à consulter, mais qu'ayant toujours joui d'une excellente santé, et, en outre, trouvant ridicule les gens qui paraissaient s'occuper du soin de leur personne, il n'avait jamais voulu faire cas de ces malaises que, d'ailleurs, il considérait comme insignifiants.

Quoi qu'il en fût des causes de cette mort, et si grande que vous vous figuriez la désolation où elle jeta les deux familles, vous resterez encore loin de la réalité.

La veuve, notamment, fut pendant plusieurs jours comme privée de la conscience du malheur qui venait de l'atteindre. A ce point que les restes du défunt étaient déjà mis en terre qu'elle refusait de croire qu'elle ne dût plus le revoir dans ce monde. D'ailleurs, elle ne devait jamais se relever qu'en apparence de ce coup terrible. L'idée d'une telle séparation était de celles que son cœur ne pouvait pas comprendre.

Je ne vous dirai rien de la douleur de Marius, que vous compren-

Digitized by Google

drez si vous voulez vous rappeler qu'il avait alors quinze ans, l'âge où l'on commence à savoir sentir les grands chagrins aussi bien que les grandes joies, et si j'ajoute qu'il avait toujours eu pour son père une de ces douces, de ces bonnes affections dont par sa douceur, par sa bonté, le père lui avait toujours donné l'exemple.

Le parrain n'était pas chez lui au moment où l'événement arriva. Quand il l'apprit en rentrant, il fut frappé comme d'un coup de sang. Les soins du médecin, qui était encore auprès du défunt, furent nécessaires pour le rappeler à lui, et, pendant plus d'une semaine, il lui resta une espèce d'anéantissement. Sa voix s'entendait à peine, son teint avait perdu sa vive coloration, ses mouvements étaient lents, pénibles ; il marchait affaissé, lourd.

Sa femme parut aussi profondément affectée, et Joseph, son fils, sut témoigner en cette occasion que l'extrême propension à la vanité dont il donnait des preuves en toutes circonstances ne l'avait pas encore rendu incapable d'affectueux sentiments.

Quant à la petite Maria, je voudrais pouvoir vous montrer cette enfant, car enfin elle n'était encore âgée que de dix ans et demi, non pas se désolant, non pas se lamentant, comme elle voyait que le faisaient tous ceux qui ne savaient que pleurer, que regretter le mort; je voudrais vous la montrer essentiellement occupée à leur chercher, à leur trouver des consolations. Vous n'imaginez pas ce que son esprit et son cœur surent inventer et lui conseiller. Il fallait la voir ; il fallait l'entendre. Elle ne voulait plus quitter Marius et sa mère ; elle les embrassait, les servait, leur faisait, avec les simples croyances de son âge, toutes les belles suppositions qu'il est possible de faire quand on se transporte par la pensée dans le monde où l'on dit que vont nos défunts chéris. Elle les grondait de ne pas lui obéir quand elle leur commandait de ne plus pleurer ; elle les boudait et revenait bientôt, leur offrant de les pardonner s'ils voulaient être plus soumis..... Que sais-je?.... Je ne peux pas dire bien tout cela, laissons-le.

La mort subite et prématurée du père de Marius ne devait pas être seulement une cause de deuil, elle laissait encore sans chef une importante maison que ni la veuve ni le fils n'étaient en mesure de diriger. Le parrain fut le premier à se préoccuper de cette situation, et le premier à en parler à la veuve, dès qu'il la crut en état de l'entendre. Le raisonnement qu'il lui tint fut à peu près celui-ci : « Qu'allons-*nous* faire maintenant de cette fabrique. Il y a à choisir entre deux partis. Ou l'on continuera de travailler en votre nom jusqu'au jour où le petit sera à même de prendre l'affaire en main, et alors il va sans dire que je me chargerai de diriger votre maison comme je dirige la mienne, en m'appliquant à former notre Marius

Digitized by Google

pour qu'il puisse bientôt la diriger lui-même. Ou bien nous vendrons, nous liquiderons, comme on dit en commerce, et c'est encore moi, bien entendu, qui me chargerai de cette besogne, où vous vous perdriez, et vous vous retirerez tranquillement des affaires, chose qui est bien faisable, je pense, car il y a seulement quelques jours que ce pauvre ami avait fait son inventaire, et il me disait encore la veille de sa mort qu'il comptait avoir à lui, bien à lui, environ cent-dix à cent-vingt mille francs, soit cinq à six mille francs de rente. Avec ça, quand on a les goûts que je vous connais, à vous et à Marius, l'on peut prendre les temps comme ils viennent.

» Je vous dirais bien tout net : continuez à travailler, à faire marcher la fabrique, mais je ne suis pas sans avoir compris que le petit n'est guère plus porté au commerce que ne l'était son père, et, dans notre temps, il faut être commerçant avant tout, non pas seulement pour gagner de l'argent, mais même pour ne pas perdre celui qu'on a. Or, vous conseiller de faire quand même un commerçant de ce petit Marius, qui ne s'en est jamais soucié beaucoup, est-ce trouver le moyen qu'il conserve la fortune gagnée par son père. Je crains bien que non. D'autre part, je vois ce mauvais côté si vous liquidez : ce garçon restera-t-il sans état? Le métier de rentier, selon moi, n'est bon que comme retraite pour les vieux ; le repos, le désœuvrement gâtent les jeunes et les rendent malheureux. Enfin, cependant, quoi que vous décidiez, vous me trouverez prêt à dire et à penser que vous avez pris le bon parti, et prêt à faire tout ce qui dépendra de moi pour que ce soit la vérité. »

La mère, en le remerciant de cette profonde marque d'intérêt, lui répliqua qu'elle allait se consulter avec son fils.

La décision ne fut pas longue à prendre, et il faut avouer qu'elle vint beaucoup plus du jeune garçon que de la pauvre femme, qui, encore toute à sa douleur, n'était guère en état de suivre ses réflexions sur des choses, pour ainsi dire, toutes matérielles.

La mère et le fils allèrent ensemble trouver le parrain, à qui la mère déclara qu'elle croyait sage de réaliser l'avoir du père, les goûts de Marius n'étant, comme il l'avait reconnu lui-même, rien moins que tournés vers le négoce. Elle lui rappela même à ce propos l'espèce de petit débat qui s'était élevé à l'époque où on avait retiré Marius des classes pour le mettre dans l'industrie. Marius se hâta d'ajouter, pour tranquilliser le parrain, que son intention n'était pas de rester sans occupation, sans profession ; qu'il se promettait au contraire d'employer le plus laborieusement possible ses années de jeunesse pour arriver à tenir dans le monde un rang honorable.

Le peu de temps qui s'était écoulé depuis que le parrain avait soulevé la question avait suffi à Marius pour former tout un plan, et

Digitized by Google

pour le faire approuver à sa mère. Il était entendu entre eux qu'il commencerait des études en règle sous de bons maîtres particuliers, qui le feraient marcher bien plus vite qu'on ne fait dans les écoles. D'ailleurs, il ne voulait pas quitter sa mère, la laisser seule. Ces études achevées, il ferait choix d'une carrière. Celle de médecin le tentait toujours ; ce serait probablement l'état qu'il embrasserait. Pour obtenir le titre de docteur, il lui faudrait être absent du pays pendant quelques années ; il irait à Montpellier ; mais sa mère l'accompagnerait, et tous deux viendraient chaque année passer les vacances auprès du bon parrain, de sa femme, de son fils, auprès de Maria surtout. Une fois reçu, Marius reprendrait pour toujours le chemin d'Avignon, où il se fixerait avec sa mère, et, de nouveau alors, tous ne feraient qu'une seule et même famille, comme auparavant.

« Coquin de sort ! s'écria le parrain, à qui ce plan parut sérieusement convenir, et qui, depuis la mort de son ami, redisait pour la première fois son juron coutumier, voilà qui est bien imaginé. Bravo, petit, que l'idée ne te soit pas venue de vouloir vivre sans rien faire. Ça m'aurait vivement contrarié. Après tout, mieux vaut être bon médecin, et même médecin ordinaire, que mauvais commerçant. Au moins, si tu n'amasses rien, ne risqueras-tu pas de perdre ce que ton père a péniblement amassé. Ce que tu as peut suffire à te faire vivre toi et ta petite famille, si, comme je le désire, tu en as une un jour. Nous allons donc liquider. Je vais tâcher de faire les choses au mieux. L'inventaire est tout récent, ça doit aller tout seul. »

Et le brave homme, nanti, je crois, du titre de subrogé tuteur, se mit en devoir de remplir activement la mission qu'il s'était de lui-même imposée.

Bien qu'il y eût pour ses intérêts certains risques à courir s'il se donnait pour voisin un concurrent autre que son ancien ami, il n'hésita pas cependant, cette façon de procéder devant être plus profitable aux héritiers, à négocier pour la cession en totalité de la fabrique, matériel et achalandage.

L'acquéreur, qui d'ailleurs se présenta de lui-même, était un homme riche du pays, qui avait le projet de monter un semblable établissement pour son fils, qu'il avait du reste placé, avec cette visée, dans une des principales manufactures d'Alsace. Il offrait un prix raisonnable. Il payait comptant. L'affaire fut presque aussitôt conclue qu'entamée. C'est-à-dire que, dix jours après la mort du père de Marius, il ne resta plus, pour rendre l'acte de vente définitif, que d'attendre l'accomplissement de quelques formalités relatives à la situation d'héritier mineur qui était celle du jeune garçon.

Digitized by Google

Ce marché fait, le parrain, aidé du comptable du défunt, n'eut plus qu'à s'occuper de faire rentrer les sommes dues par les divers clients, et d'acquitter celles que pouvaient réclamer les fournisseurs. Il avisa donc les uns et les autres, et notamment une importante maison de Lyon, qui était comme le dépôt principal de la manufacture, et qui, outre qu'un certain nombre de billets souscrits par elle était en circulation, figurait encore parmi les débiteurs pour une très forte somme.

Au lieu du chef de cette maison, ce fût un homme de loi qui répondit, en s'étonnant tout d'abord qu'on parût ignorer l'avis qu'il avait adressé au défunt, à une date qu'il indiquait, et qui, en tenant compte du temps qu'il fallait à la lettre pour parvenir à Avignon, cadrait juste avec la date du jour où le père de Marius était mort.

Cet avis que, par conséquent il répétait, portait que les opérations de cette maison avaient été forcément suspendues par suite de faillite, ou plutôt de banqueroute, puisque le chef responsable, après avoir vendu à tout prix les marchandises dont il était dépositaire, s'était enfui, emportant le produit de ces ventes, et laissant à peine de quoi couvrir les frais qu'occasionnerait la poursuite de cette affaire. Autrement dit, la veuve et son fils étaient ruinés, peut-être plus que ruinés, car la somme des billets qui allaient revenir impayés, jointe au demeurant de la dette, atteignait, s'il ne dépassait pas, celui de l'avoir qu'accusait le dernier inventaire.

Comment le défunt avait pu avoir une telle confiance en des gens capables de le tromper ainsi; cela s'expliquait par un roulement d'affaires qui datait de sept ou huit années, et qui était allé chaque jour en augmentant. Dans les quatre ou cinq dernières années, c'était peut-être pour plus d'un million qu'ils avaient été en compte avec la fabrique, sans que jamais se fût montré le moindre indice de mauvaise foi, sans que jamais le plus petit retard eût été apporté dans les payements. Le défunt n'avait donc pu qu'être disposé à travailler presque exclusivement pour cette maison, dont les faciles rapports et l'exactitude le dispensaient de ces manœuvres commerciales, qui n'étaient nullement son fait.

Quoi qu'il en soit, non-seulement l'on dut dès lors regarder comme perdu tout le fruit du travail de ce brave homme, mais encore on eut la certitude que c'était la nouvelle de ce désastre qui l'avait tué. Cette lettre, qui ne s'était pas retrouvée parmi celles qu'on avait recueillies autour de lui, il l'avait reçue, il l'avait lue; mais lorsque, frappé à mort par l'émotion, il était tombé, la lettre avait dû glisser de ses mains dans l'eau. Cela ne faisait point doute.

Il fut impossible au parrain de cacher, pendant une heure seule-

Digitized by Google

ment, ce nouveau malheur à la veuve. Elle était présente à la réception de la lettre qui l'annonçait. Elle entendit le parrain jeter un cri en la lisant, elle le vit pâlir, trembler, chercher à faire disparaître ce papier. Force fut bien de lui apprendre la vérité.

« Ah! les beaux projets de mon pauvre enfant! » s'écria-t-elle.

Ce fut la seule plainte qu'elle laissa entendre, la seule marque de chagrin qu'elle laissa voir.

Puis, elle essuya ses yeux, où deux grosses larmes étaient venues, et à partir de ce moment on put remarquer que son abattement fut moins grand, que peu à peu même elle parut dominer de plus en plus la douleur qui, jusque-là, l'avait rendue languissante.

Est-il besoin de vous dire que le parrain n'attendit pas davantage pour lui affirmer que, quoi qu'il pût arriver, elle devait être sans inquiétude pour l'avenir : que sa maison à lui était à elle et à son fils, qu'ils étaient tous deux membres réels de la famille, qu'il avait toujours regardé Marius comme son enfant d'adoption, enfin tout ce que son excellent cœur, tout ce que sa profonde amitié pouvait le pousser à dire?.....

Elle le remercia de façon à lui prouver qu'elle savait apprécier son sincère dévouement; mais de façon aussi à lui laisser entendre qu'il aurait tort de croire qu'elle pût consentir jamais à profiter matériellement des offres qu'il venait de lui faire.

Marius était, justement à ce moment-là, sorti pour prendre jour avec le professeur qui devait diriger ses futures études. Il avait laissé sa mère dans cette espèce de morne démoralisation qui, depuis la mort du père, était son état habituel; il fut tout étonné, en rentrant, de la trouver comme entièrement réconfortée; il en éprouva même une vive satisfaction. Mais la pauvre femme s'était fait ce courage pour venir en aide par l'exemple à celui dont elle pensait que son fils allait avoir besoin.

Il devait être d'un puissant effet, cet exemple, puisqu'une heure à peine après son retour, Marius avait déjà résolûment jeté à l'oubli tous les beaux projets que la richesse lui avait permis de faire, et puisque déjà il était bravement prêt pour l'existence pauvre qui devait désormais être la sienne, celle de sa mère, et pour laquelle il se sentait armé de cette profonde fierté du cœur qui est la richesse et la force des pauvres gens.

Sa mère lui fit promettre, comme elle se l'était déjà promis à elle-même, qu'il n'accepterait jamais l'assistance de personne, et du parrain encore moins que de tout autre.

Cette dernière recommandation étonna un peu Marius, non pas qu'elle lui semblât difficile à observer, mais il ne comprenait pas pourquoi l'exclusion devait être plus stricte envers cet ami vrai, sin-

Digitized by Google

cère. Il dit même à sa mère qu'il ne s'expliquait point qu'elle parût faire doute du cœur, du caractère de celui-ci.

« A Dieu ne plaise, dit-elle, que je doute du meilleur, du plus honnête homme que je connaisse, et je serais peinée si je te voyais cesser de l'aimer comme tu l'aimes; mais il faut tout prévoir, mon enfant. Il n'est pas besoin que je m'explique mieux. Je ne le pourrais pas d'ailleurs. Qu'il te suffise d'être certain que c'est surtout à ton bien, à ton avenir que je pense en exigeant de toi cette promesse. »

Marius s'engagea sans discuter davantage cette question délicate.

« Que ferons-nous maintenant? demanda le fils, y as-tu déjà songé ?

— Oui, sans doute, répondit la mère.

— Quoi donc? demanda le jeune garçon.

— Demain, je te le dirai. »

Le lendemain, elle montra à son fils un papier qu'elle venait de signer avec le successeur de son mari, qui s'engageait à prendre Marius en qualité d'apprenti graveur pendant deux années, en le payant, la première, à raison de vingt-cinq sous par jour, la seconde, à raison de deux francs. Elle rapportait aussi la promesse verbale qu'autant qu'il y aurait du travail de femme à l'imprimerie, on ne lui refuserait jamais de l'occuper.

« Pourquoi pas tout cela chez mon parrain? demanda presque involontairement Marius.

— Parce que là c'est mieux, répondit-elle. »

Marius n'eut rien à répliquer. Il venait de comprendre qu'elle avait voulu ôter au généreux ami même le moyen de leur faire accepter, sous forme d'élévation de salaire, les secours qu'ils étaient bien résolus à refuser.

Il va sans dire que, quand le parrain eut connaissance de cet arrangement, de ces conventions, il se récria, il parut reprocher au fils et à la mère un manque d'amitié. Ce qui signifiait tout simplement qu'il avait eu l'idée, qui donnait raison aux précautions de la mère, de leur proposer quelque arrangement de ce genre, dans le cas où ils eussent repoussé les offres plus larges qu'il se disposait à leur faire.

Il put bientôt être convaincu qu'ils ne changeraient rien à leur détermination; alors il en prit son parti, après avoir toutefois fait jurer à la mère que, s'il leur arrivait un jour de ne pas se suffire, ils auraient sans hésiter recours à lui.

A quelque temps de là, il eut à leur remettre l'état de la liquidation faite par ses soins. Cet état, dressé sur un cahier, portait d'un côté des pages la liste des sommes qu'il avait dû payer, et en re-

Digitized by Google

gard celle des sommes qu'il avait reçues. Parmi celles-ci en figuraient deux assez fortes, l'une représentant le prix de cession de la fabrique, l'autre l'évaluation des marchandises que le parrain avait trouvées en magasin et prises pour les vendre à son compte.

Rapprochement fait des deux totaux, il se trouvait que le second excédait le premier d'une somme de six mille francs, que le parrain présenta à la mère en billets de banque ; mais elle le pria de garder en dépôt cet argent, sur lequel elle ne comptait pas, car elle avait plutôt dû craindre que la liquidation donnât un résultat contraire.

Le parrain voulut se défendre de recevoir ce petit pécule, remontrant à la veuve qu'elle pouvait en tous cas en opérer le placement d'une manière productive. Il s'offrit même à voir un notaire ; mais elle insista pour que cet argent restât dans ses mains. Alors il lui fit recevoir une reconnaissance où il était formellement stipulé que la somme placée chez lui porterait intérêt. Puis il remporta les billets, et tout fut dit sur ce sujet.

A cette époque, la mère et le fils étaient déjà tout accoutumés à leur nouvelle existence. N'ayant à se reprocher aucunes vexations envers les gens à la condition desquels ils étaient redescendus, ils ne rencontraient parmi les ouvriers qu'égards et marques de considération.

Quant à leurs relations avec le parrain et sa famille, elles avaient été tout d'abord réglées de telle sorte, qu'à part le deuil des uns qui était celui des autres, on eût pu croire qu'aucun fâcheux événement ne se fût accompli. Le parrain et sa femme ayant notamment témoigné à la veuve le chagrin qu'ils éprouveraient si les anciennes réunions du dimanche devaient être interrompues, la veuve n'hésita pas à leur répondre qu'il ne tenait qu'à eux de les faire continuer, en admettant que son couvert et celui de son fils fût mis chez eux, non plus, comme autrefois, un dimanche sur deux, mais tous les dimanches régulièrement. Ils parurent vivement touchés de cet affectueux sans-façon, qui leur prouvait que la veuve savait ne pas pousser trop loin la fierté de sa pauvre condition, et qu'elle comprenait combien leurs sentiments d'amitié étaient vrais et profonds.

Ainsi, n'eût été l'absence du cher homme dont le souvenir revenait d'ailleurs à chaque instant parmi eux, l'on eût dit que rien n'était changé dans les rapports des deux familles.

La veuve et son fils s'étaient logés tout près de leurs amis. Ils passaient les soirées chez eux. Quand ils allaient au travail ou en sortaient, ils les voyaient sur leur porte où à leurs fenêtres. Maria les guettait pour venir embrasser la mère et pour tendre sa bonne petite main à Marius.

Comme autrefois, le dimanche après le repas, tous sortaient en-

Digitized by Google

semble, en évitant cependant de se diriger vers les endroits dont la gaieté les eût trop péniblement rappelés à leur tristesse. Alors le parrain donnait un de ses bras à la veuve, l'autre à sa femme, et il voulait toujours que Maria fût au bras de Marius, et quand tous deux marchaient devant lui, Marius pouvait encore l'entendre murmurer toujours, en les regardant, les mêmes propos à leur égard.

Souvent en outre, quand il pouvait se trouver seul avec Marius, il s'approchait, posait une de ses mains sur chacune des épaules du jeune garçon, puis, fixant sur lui ses gros yeux, que Marius voyait briller tout humides :

« Marius, mon fils — depuis la mort du père, il affectait de ne l'appeler que mon fils — Marius, conduis-toi bien, mon petit, conduis-toi bien. Tu m'entends, hein ?

— Oui, mon parrain, soyez tranquille, disait Marius en souriant.

— A la bonne heure, coquin de sort ! »

Et il appliquait au front de Marius ses dures lèvres, qui semblaient vouloir y entrer.

Puis il s'informait des progrès du jeune garçon à l'atelier. Celui-ci lui assurait, ce qui était vrai, que, travail des mains pour travail des mains, autant lui convenait le métier de graveur qu'un autre; et il ajoutait, peut-être bien dans l'intention de flatter un peu les idées du parrain, qu'il s'appliquait surtout à apprendre à travailler rapidement : et le parrain l'approuvait.

C'est vous dire en passant que le but de Marius n'était guère que de devenir un graveur ordinaire, faisant tranquillement sa journée de gravure comme un maçon ou un paveur eussent fait leur journée de maçonnerie ou de pavage, pour être payé au taux ordinaire. En d'autres termes, l'ambition ne s'en mêlait nullement ; et peut-être même Marius ne songeait-il pas que l'ambition pût jamais entrer dans la tête d'un graveur.

Et, toujours, le parrain répétait à son filleul :

« Marius, mon fils, conduis-toi bien. »

Pendant quatre années, le brave homme sut trouver, au moins une fois par semaine, l'occasion de faire, toujours dans la même forme, la même recommandation à Marius. Quatre années qui furent celles où Marius éprouva presque en même temps les plus douces et les plus pénibles émotions. Vous allez en juger.

En même temps que d'adolescent il devenait jeune homme, il voyait Maria, précoce comme une vraie enfant du Midi, devenir de jour en jour une belle, une charmante jeune fille; et, en même temps que l'âge donnait à ses sentiments un nouveau caractère et

Digitized by Google

une nouvelle force, il pouvait voir que la jeune fille ne semblait pas vouloir renier ses sentiments d'enfant.

Quelles joies étaient les siennes! vous pouvez les comprendre. Joies toutes de cœur, croyez-le bien, comme on sait les avoir à cet âge d'élan, de sincérité, de franchise. Aucun calcul ne s'y mêlait: l'idée même de calcul ne lui venait pas. A seize ans, à dix-sept ans, est-ce qu'on calcule? Est-ce qu'on voit les différences de conditions? Est-ce qu'on songe aux bénéfices qu'on pourrait retirer d'un attachement? Est-ce que, pauvre, on s'ordonne de ne pas aimer qui est riche, ou riche, qui est pauvre? On aime sans penser à autre chose qu'à aimer, et, quoique ne vivant que d'espérances, à peine se demande-t-on si elles peuvent se réaliser. Qu'en sera-t-il donc lorsque cet amour est en vous comme une plante qui a germé aux jours d'enfance, et qui a grandi heure à heure, et surtout quand cet amour trouve, comme Marius le trouvait, l'assentiment, il faudrait presque dire le commandement, de celui qui est maître de faire réussir les belles espérances qu'on a caressées?

Marius n'entendait-il pas, en quelque façon, son parrain lui répéter tous les jours :

« Ne prends souci que d'aimer et de mériter qu'on t'aime, et laisse faire au temps et à moi. »

Marius se laissait donc rendre heureux par les espérances qui lui étaient permises, commandées; mais si on lui demandait de préciser ce qu'il croyait que serait l'avenir, il se serait certainement borné à répondre :

« Mon parrain le sait bien, lui. »

Toutefois, Marius aurait pu remarquer que sa mère, tout en paraissant heureuse quand il parlait devant elle des rêves de son cœur, n'était jamais la première à amener l'entretien sur ce sujet.

Quoi qu'il en fût, il allait les yeux fermés au-devant de la destinée; mais, pendant que d'un côté tout lui riait, de l'autre une rude, une cruelle tristesse lui prenait de plus en plus l'âme.

La mort de son père avait frappé sa mère d'un coup dont elle ne devait pas se relever. Cette fière résolution qui avait subitement paru en elle, lorsqu'il s'était agi de faire tête à un surcroît de malheur, n'était qu'une fièvre consumant le peu de force qui lui restait. Pendant les deux premiers mois, elle alla régulièrement tous les jours à l'atelier. Marius en était presque à se réjouir que ce désastre fût venu, qui, dans le labeur, lui faisait trouver une distraction au chagrin dont il l'avait vue si lourdement accablée. Mais Dieu seul sait aujourd'hui à quel prix elle achetait cette apparence de calme et de vigueur.

Une après-midi, Marius fut averti que sa mère venait d'être prise

Digitized by Google

d'une espèce de défaillance. Quand il arriva, il la trouva qui déjà s'était remise au travail, et qui lui dit en souriant qu'on avait eu tort de le déranger. Mais elle était pâle, chancelante. Il l'emmena presque de force, la fit coucher, lui donna des soins.

Elle souriait toujours. Il parla d'aller quérir le médecin. Elle y consentit, pour qu'il fût rassuré, dit-elle, car elle savait bien n'avoir aucune maladie. Le médecin vint et, en effet, il ne put dire que comme elle. Le mal qui la minait n'était pas de ceux qu'un médecin peut voir et guérir. Alors Marius voulut obtenir de sa mère qu'elle prît au moins quelques semaines de repos. Elle repoussa bien loin cette idée. Comment vivraient-ils si elle ne gagnait rien? Il parla de l'argent en dépôt chez son parrain. Et elle aussitôt de se récrier et de lui remontrer qu'un jour viendrait peut-être où il serait bien aise de trouver cette somme grossie des intérêts, que cet argent, c'était toute sa fortune à lui, toute sa ressource en cas de malheur.....

Marius ne l'en laissa pas dire davantage. Ce qu'il venait de comprendre, vous le comprenez peut-être. La pauvre femme regardait son avenir à elle comme fini, et c'était de celui de son fils seul qu'elle devait prendre soin. Elle voulait donner jusqu'à son dernier effort au travail pour ne pas avoir à entamer cette réserve qui était à son fils. Sentant que le coup mortel était porté en elle, elle se disait que plus serait proche du jour de sa mort le jour où elle cesserait de travailler, mieux serait assurée la conservation de ce petit trésor qui pouvait rendre de grands services à son fils.

Voilà ce que Marius avait compris. Ainsi sa mère, qu'il aimait tant, faisait pour lui de sa santé, de sa vie, une chose d'économie, une question d'argent. Il aurait donné son sang, et elle craignait qu'il ne lui en coûtât quelques écus!

Et il aurait souffert qu'il en fût ainsi! Non..... Il sortit sans dire à sa mère où il allait, courut chez son parrain, qu'il trouva seul dans son comptoir, et l'abordant tout effaré :

« Donnez-moi deux mille francs de notre argent.

— Qu'y a-t-il, mon Dieu, que veux-tu faire?

— Je ne veux plus que ma mère travaille. Donnez. »

Le parrain arrête un instant ses yeux sur ceux de Marius. Puis, sans lui adresser aucune autre question, il ouvre un coffre qui était à côté de lui. Puis tenant d'une main un petit sac de toile, de l'autre prenant sur le rayon du coffre des piles d'écus qu'il jette dans le sac, il compte jusqu'à vingt. Puis posant le sac devant Marius, qui le prend :

« Voilà, dit-il.

— Merci! dit Marius. »

Et il s'en alla courant, comme il était venu.

Digitized by Google

Quelques instants plus tard, il était de nouveau auprès du lit de sa mère, sur lequel il vidait fièrement, on pourrait dire triomphalement, le contenu du sac, en disant, du ton le plus glorieux qu'il eût jamais pris :

« Voilà de l'argent. Puisqu'il est à moi, je suis libre d'en faire l'usage qui me plaît. Eh bien! il me plaît que cet argent serve à nous aider à vivre jusqu'au jour où j'aurai fini mon apprentissage, et où j'espère pouvoir suffire à l'entretien de deux personnes. Il n'y a là que deux mille francs, il en reste encore quatre mille là-bas : s'il faut en prendre davantage, j'en prendrai; mais je veux, entends-tu, mère? je veux que tu restes ici à te soigner, à te ménager. Et toutes tes raisons ne me feraient jamais dire ni penser autrement. »

S'il se redressait, s'il se donnait l'air impérieux en parlant ainsi, vous l'imaginez. Mais ce que vous ne sauriez peut-être vous figurer, c'est le secret orgueil, la joie fière qu'il éprouvait quand, le lendemain matin, en rentrant à la fabrique, il s'en alla dire au contremaître de l'imprimerie : « Donnez à qui vous voudrez la place de ma mère, elle ne viendra plus travailler. »

Que voulez-vous? Marius croyait n'avoir rien fait de moins que d'arracher sa mère au dernier danger, tandis qu'il avait tout au plus rendu un peu moins prochain le jour de la séparation. Au lieu d'être promptement dévorée par la fièvre qui ne la soutenait qu'en la consumant, elle s'éteignit lentement, la chère, la digne femme.

Elle disparut peu à peu, comme une lumière que quelqu'un porterait dans la nuit, et qui serait d'abord proche, puis qui pas à pas s'éloignerait, et qu'on distinguerait de moins en moins, jusqu'au moment où elle disparaîtrait tout à fait.

Ce fut ainsi que s'en alla la pauvre veuve, corps et âme. Le corps languissait, dépérissait, l'âme, en quelque sorte, s'évaporait.

Pendant la première année, elle n'eut pas un jour d'alitement; elle sortait, assistait aux réunions de famille; pourtant on la voyait s'affaiblir, mais l'on se disait : « Elle se remettra. » Six mois encore se passèrent sans accidents trop marqués; d'ailleurs elle ne voulait pas qu'on s'inquiétât de ses malaises; mais elle ne marchait plus qu'avec quelque peine, et sa mémoire s'affaiblissait, ses idées se mêlaient; elle souriait elle-même de ses oublis, de sa difficulté de réflexion. Le son de sa voix se couvrait, et elle parlait fort peu, sa vue se voilait, et on eût dit qu'elle ne tenait pas à mieux voir : elle entendait mal, et ne faisait pas répéter. Bientôt elle fut retenue à la maison, puis au lit..... Quand elle rendit le dernier soupir, il y avait déjà longtemps qu'elle n'était plus avec ceux qui la pleuraient.

Digitized by Google

S'il avait fallu un nouveau lien pour attacher Marius à Maria, il l'eût trouvé sur le lit de mort de sa mère.

Pendant les trois derniers mois, Maria passa presque toutes ses journées auprès de la malade. Elle venait avant le départ de Marius pour l'atelier; elle ne sortait que lorsqu'il était rentré.

La pauvre femme, qui allait perdant de plus en plus le sentiment, semblait pourtant le retrouver parfois pour rapporter à son fils tous les soins, toutes les caresses que la jeune fille lui prodiguait.

Le parrain ne manqua pas de renouveler au fils les offres qu'il avait faites à la mère. Il lui proposa de venir demeurer chez lui; mais Marius refusa, en donnant pour raison qu'il croyait bon d'apprendre à se suffire entièrement à lui-même. Il se souvenait de la promesse faite à la défunte. Le parrain trouva ce motif sage, méritoire même, et n'insista pas.

Le mérite était mince en vérité, car si l'argent que Marius avait pris chez son parrain était à peu près dépensé, au moins le jour approchait-il où son apprentissage finissait; et il avait la promesse d'être conservé à l'atelier avec le salaire des autres ouvriers. Puis aussi n'était-il pas convenu déjà que la maison où jusque-là il avait coutume de passer les plus belles heures de sa vie lui était, si l'on peut dire ainsi, plus largement ouverte que jamais?

Faut-il vous dire la part que chacun des membres de la famille, qui portait le même deuil que lui, prit aux consolations dont il avait besoin d'être entouré? Non, sans doute. Vous voyez le parrain, vous voyez la jeune fille; vous supposez avec raison que la mère, ancienne et bonne amie de la défunte, ne manqua pas de témoigner à l'orphelin toute l'amitié que son naturel réservé lui permettait de laisser voir. Mais peut-être demanderez-vous quelle fut, dans cette circonstance, la contenance du fils, dont il n'a pas été parlé depuis longtemps?

Mon Dieu, je vous répondrai que Joseph, qui avait alors un peu plus de dix-neuf ans, était un jeune homme de bonne tournure, fort entendu déjà dans le commerce, dans la direction des ateliers, et occupé avant tout de l'importance qui pouvait résulter pour lui de ces qualités; un jeune homme qui prenait surtout une singulière mine quand il voyait son père se mettre en frais de civilité et de prévenance avec les petites gens, avec ses ouvriers. Il ne disait rien alors qui ne fût à dire, mais, tout en n'attaquant pas les idées de son brave homme de père, il laissait bien deviner qu'il les considérait comme une manie dont l'exemple, au lieu de le gagner, ne pourrait jamais que le pousser à l'excès contraire.

Que dès lors il eût relégué dans son esprit le pauvre Marius, ouvrier graveur, au rang des petites gens qui ne méritaient pas l'at-

Digitized by Google

tention des gens de son importance, il n'y aurait aucune preuve à en fournir; mais, quand il arrivait que, devant lui, son père laissait échapper quelqu'un de ces propos, montrant les vues qu'il avait sur son filleul, Joseph ne se faisait pas faute de lancer à Marius un regard qui pouvait bien vouloir dire : « Tu n'as pas, je pense, la simplicité ou l'audace de prendre au sérieux les plaisanteries que fait mon père. »

D'ailleurs, Joseph tenait encore certainement sa sœur et Marius pour deux enfants, eu égard à lui; et certainement il se disait que l'époque venue où les enfantillages devraient finir, ce lui serait certainement la chose du monde la plus facile que de rappeler son père à la raison..... Il faisait de cela son affaire pour l'avenir.

Pendant la rude épreuve que Marius venait de subir, Joseph s'était borné à faire tout simplement nombre avec ceux qui s'efforçaient de consoler le jeune garçon. Si on entourait Marius, ce n'était pas lui qui s'avançait, qui parlait, mais il se tenait là, il approuvait de sa présence. Si l'on faisait l'éloge de la défunte, si l'on exprimait des regrets, son air triste l'associait au triste entretien. Mais c'était tout. Et Marius, qui le connaissait, trouvait qu'il n'y avait pas plus à attendre de lui.

Une année encore se passa pendant laquelle Marius put espérer qu'un nouveau grand deuil lui serait pour longtemps épargné..... Mais dans ce monde il y a comme des fatalités sur de certains êtres. On comprend que des gens croient aux sorts jetés quand ils voient tels qui avaient toutes les joies, tous les biens du cœur, et qui bientôt n'ont plus que tristesses et pauvreté.

Marius devait être de ceux-là. Après son père, si brusquement emporté, qu'il n'eut pas le temps de regretter la vie, après sa mère dont la mort tranquille et presque heureuse dura en quelque façon deux années, il fallait encore à Marius voir pendant huit ou dix mois dépérir de jour en jour son excellent parrain, qui, jusqu'au dernier moment, douta très sincèrement du danger et mourut en faisant pour ainsi dire des projets d'avenir. Jusque-là, robuste comme un chêne, la suite d'un simple rhume suffit cependant à l'abattre. On voulut le soigner, il ne s'y refusa pas positivement, mais il oubliait les prescriptions; mais il s'exposait encore au grand air; mais il continuait de parler beaucoup, comme à son ordinaire. L'on avait même réussi à enrayer le mal; une imprudence qu'il fit causa une rechute. Sanguin comme il était, il devait avoir bientôt gagné une inflammation de poitrine. Les poumons s'attaquèrent. Ce ne fut plus qu'une affaire de temps. Atteint vers le mois de novembre, à la fin de juin il était mort.

On l'avait vu, il s'était vu lui-même perdre son embonpoint, ses

Digitized by Google

couleurs, son énergie : mais, de la meilleure foi du monde, dans chaque progrès de son mal, il savait trouver quelque heureuse marque de guérison. Quand il s'alita, quinze jours au plus avant de mourir, il affirma que cet affaiblissement était l'extrême degré de sa maladie, et qu'ensuite, il reviendrait promptement à la santé. Et, toujours, il répétait à Marius : « Conduis-toi bien. » Et, toujours, il l'appelait son fils.

L'avant-veille de sa mort, qu'on n'attendait pas si prochaine, le matin, après une longue crise qui l'avait fort abattu, il s'était assoupi. Joseph et sa mère, qui avaient passé la nuit à le veiller, étaient allés se reposer un peu, laissant Marius et Maria auprès du malade. Ils étaient debout chacun d'un côté du lit. Ils avaient pris chacun une de ces mains que la fièvre rendait brûlantes, et, considérant en silence cette face blême et décharnée, les navrantes pensées qui leur venaient à l'esprit faisaient couler leurs larmes.

Le malade s'éveilla, aperçut le jeune homme et la jeune fille. Alors, se redressant un peu, fixant sur eux ses yeux, qui brillaient étrangement, et, rapprochant leurs mains dans les siennes :

« C'est vous, mes enfants? dit-il; c'est toi, ma fille? c'est toi, mon fils?.... Bien! bien!.... Mais pourquoi donc pleurez-vous? qu'avez-vous? quel chagrin? parce que vous me voyez faible, abattu..... Mais au contraire, mes enfants, au contraire, c'est la fin de mon mal; mon mal s'en va. Je le sens bien, je suis mieux, bien mieux à présent; je ne souffre pas, mais pas du tout, je vous jure. Nigauds que vous êtes, voulez-vous bien sécher vos yeux!.... Allons, allons, de la gaieté, j'en ai bien, moi, j'en ai bien. »

Et il souriait en voyant que les pauvres éplorés souriaient aussi, mais quel sourire!

« A la bonne heure! » dit-il.

Puis, fermant doucement les yeux à demi, comme pour concentrer ses pensées, comme pour voir en lui-même :

« Ah! reprit-il d'une voix qui était comme un bruit sourd intérieur, il y a un beau jour dont je me souviens : le jour du baptême; t'en souviens-tu, toi, mon fils?

— Oui, mon parrain.

— Oh! je le pense bien! continua-t-il, accusant mieux le sourire qui était resté sur son visage. N'est-ce pas qu'elle était mignonne dans sa belle robe blanche, ta filleule? Je la vois, je vous vois, marchant côte à côte. Tu te redressais joliment, sais-tu, petit? Ah!.... dis donc, te souviens-tu de la robe mouillée? *M'a tout bagna moun dzupoun!* Comme elle criait, la petite coquette! Avons-nous ri, coquin de sort!.... Un beau jour, oui..... triste souvenance pourtant..... Ils étaient là, eux qui n'y sont plus..... Pauvres bons amis!

Digitized by Google

tous deux partis sitôt, si jeunes! Et songer qu'on se quitte ainsi, alors qu'on était si bien unis, qu'on s'aimait tant!.... Ah! voilà que je pleure, à présent!.... »

De grosses larmes roulaient en effet sur ses joues caves. Les deux jeunes gens se jetèrent ensemble à son cou : et Dieu sait s'ils pleuraient, alors, eux aussi. Il les pressait contre lui, il les embrassait tour à tour, et il disait :

« Oui, n'est-ce pas, c'est bon, ça fait du bien de pleurer les bonnes gens qu'on a aimés et qui nous aimaient! Ils ne sont plus avec nous, mais leur souvenir y est; c'est comme leur âme : on les revoit, on leur parle, on les entend. Ça console, ça écarte l'idée de la mort, qui est si effrayante! »

Puis, les repoussant doucement :

« Allons, c'est assez, il y a temps pour tout. Là haut, où ils sont, nos amis, ils ne s'enjalousent pas de notre joie; au contraire, ils voudraient, bien sûr, que nous ne pleurions jamais. C'est pourquoi, ne pleurons plus. Tenez-vous, enfants : ce qui est passé est passé. Il n'y faut pas trop penser. D'ailleurs, certaines joies qu'on a eues, on peut les espérer encore. Ce beau jour reviendra; nous nous y reverrons, et même, il n'est pas si loin dans l'avenir que dans le passé. Non, il approche, il approche. Ah! ce jour-là, voyez-vous, il n'y aura pas que vous d'heureux en ce monde : il y aura votre vieux père, à qui ça fera le cœur jeune, tout jeune..... Et la mère aussi, sera contente; et Joseph aussi, tous, tous; je le veux, c'est mon idée, c'est mon désir..... »

Il s'arrêta comme si une trop forte émotion l'eût exténué. Bientôt, pourtant, il reprit; mais alors sa voix n'était plus qu'un chuchotement, et on eût dit, au lent balancement de sa tête, un enfant qui s'endort en faisant un beau songe; il y avait sur son visage la douce expression d'un doux ravissement :

« Oui, disait-il comme en rêve, mais si bas qu'on ne l'entendait qu'à grand'peine; allons, allons, partons, c'est l'heure. Entendez-vous? les cloches sonnent..... Allons! la voilà toute parée, toute blanche, toute couronnée de fleurs..... N'est-ce pas, qu'elle est belle, ma fille?.... C'est ma fille, cette jolie mignonne-là..... Et lui, c'est mon fils!.... Il est fier, il est joyeux..... Je crois bien!.... Beau jour! beau jour!.... Dis donc, Marius, nous allons voir si elle criera encore dans l'église comme l'autre fois : *M'a tout bagna moun dzupoun*! Ah! c'est ça qui serait drôle! Coquin de sort! »

On entendit un léger rire qui secoua un peu sa poitrine..... Puis, il dit encore : « Beau jour! beau jour! » Puis il retomba doucement sur l'oreiller, les yeux clos, la face immobile.

Les deux jeunes gens se regardèrent épouvantés, croyant qu'il

Digitized by Google

était mort. Mais quelques mouvements que firent ses lèvres, et quelques mots incompréhensibles qui s'en échappèrent leur indiquèrent qu'il vivait encore. Autant eût valu cependant que c'eût été son dernier moment, car il ne devait sortir du lourd assoupissement où il était tombé que pour entrer dans la plus douloureuse agonie. Enfin, le surlendemain, il était délivré, et ceux qui l'aimaient n'avaient plus qu'à le pleurer.....

..... Hélas! à peine une semaine avait-elle passé sur ce terrible événement que cette maison où la maladie, puis le décès du digne homme avaient jeté tant d'émotion et de trouble, semblait avoir déjà retrouvé entièrement l'ordre et la paix. Il en est ainsi, c'est la loi, sans laquelle peut-être serait impossible cette vie, où tant de grands deuils nous attendent tous.

Joseph, qui avait alors plus de vingt-deux ans, et qui depuis plusieurs mois d'ailleurs dirigeait tout dans la fabrique, Joseph n'avait eu qu'à faire, le lendemain de la mort de son père, ce qu'il faisait la veille. Les ateliers, après avoir chômé le jour de la mort et le jour de l'enterrement, avaient repris, comme si de rien n'était, leur bruyant entrain.

A l'intérieur de la famille, l'absence du chef ne pouvait presque pas paraître davantage. N'y avait-il pas déjà un certain temps qu'on ne le voyait plus aller et venir dans la maison, et qu'on ne mettait plus son couvert à table? Là encore, Joseph devait prendre sa place, Joseph l'avait prise. C'était alors lui, de fait et de droit, le premier, le maître. Il faut partout que quelqu'un commande. Il n'y avait que Joseph à qui cela pût revenir. N'eût-il pas eu le goût du commandement, qu'il eût été obligé, en quelque sorte, de le prendre. Mais il avait ce goût : la tâche lui fut aisée.

La mère paraissait trouver à contempler son fils une compensation à ses regrets, et Maria acceptait doucement ce qui était comme étant ce qui devait être. Quant à Marius, les premiers instants passés, où la seule pensée du défunt dut occuper son esprit, il songea enfin à se demander quelle serait désormais sa position en face de cette famille, qui allait avoir un chef dont il connaissait les idées totalement opposées à celles du premier.

Le brave parrain n'étant plus là, sur qui Marius put se reposer du soin de l'avenir, force lui fut bien d'y aviser par lui-même. Il ne fit dès lors point doute pour lui que ces belles espérances dont si longtemps, ou, pour mieux dire, toujours il avait été nourri, il les fallait regarder comme mortes avec le digne ami qui les avait encouragées jusqu'à ses derniers moments; ces doux projets, détruits certainement; cette vive amitié, ne disons pas cet amour, qu'il sa-

Digitized by Google

vait si franchement partagée, condamnée à ce qu'il n'en fût plus question jamais.

Il n'avait qu'à interroger la contenance froide et réservée de Joseph, pour ne garder aucun doute à cet égard.

Déjà il avait passé de la richesse d'argent à la pauvreté; mais quelle mince épreuve, comparée à celle du déchirement de son cœur!

Oui, le coup fut rude, bien rude, et c'est au seul souvenir de sa mère qu'il dut le recevoir sans trop de faiblesse, sans trop de désespoir.

Il résolut aussitôt de s'éloigner, de partir; et non-seulement il décida ce départ, mais encore il se mit en mesure de le hâter autant que possible.

Comme tout honnête ouvrier, il ne pouvait quitter son atelier sans *donner* et *faire* sa huitaine : il la donna donc dès le lundi matin, en priant le patron, à qui d'ailleurs la chose devait être bien indifférente, de lui garder une sorte de secret, disant qu'il désirait que ses camarades ne fussent avertis qu'au dernier moment. Tout en l'assurant de sa discrétion, le patron, cependant, ne put s'empêcher de trouver singulier qu'il voulût faire mystère d'une détermination toute naturelle.

« Je crains, répliqua Marius, que les quelques bons camarades que j'ai à l'atelier ne cherchent à me détourner de ce projet, que j'ai formé depuis plusieurs mois déjà, et que j'aurais mis à exécution bien plus tôt, n'eût été que je craignais de paraître ingrat à mon parrain, en m'éloignant de lui pendant sa maladie. »

Vous le voyez, Marius, qui ne pouvait pas afficher la vérité, avait trouvé là un mensonge aussi simple qu'innocent, qui cependant, quelque peu modifié, devait être à double fin. Après l'avoir employé auprès de son patron, pour que la nouvelle de son départ n'arrivât pas trop tôt chez Joseph et auprès de ses camarades, pour dérouter les suppositions qu'ils pourraient faire, et auxquelles il n'eût pas voulu que se trouvât mêlé le nom de Maria, il se promettait de l'employer encore, mais aussi au dernier moment, chez Joseph, pour servir de prétexte digne à sa retraite forcée. Ici, comme là d'ailleurs, il parlerait d'un retour même assez rapproché, auquel, à la vérité, il ne songeait guère, mais dont la seule mention devait encore faire paraître son départ ici plus naturel et là moins humiliant.

Son plan était minutieusement combiné.

Le départ étant fixé au dimanche, ce ne serait que le samedi qu'il en parlerait à l'atelier, et le soir du même jour qu'il irait chez Joseph l'annoncer et faire ses adieux. Quand il s'y rendrait, il aurait soin que quelqu'un de ses camarades le vît entrer, et, d'ailleurs, une ou deux autres fois dans la semaine, il aurait tâché de

Digitized by Google

prendre une semblable précaution, pour qu'il fût complétement impossible de supposer qu'il avait cessé d'être en bonnes relations avec la famille du défunt.

Si, chez Joseph, on s'étonnait — Maria seule s'en aviserait sans doute ; mais il pouvait croire qu'elle n'y manquerait pas — si l'on s'étonnait qu'il eût attendu aussi tard pour parler de ce projet, il dirait qu'il avait voulu brusquer une séparation qui devait lui être si pénible. Cet aveu sincère, prononcé en face de l'orgueilleux Joseph, était la seule compensation que Marius s'accordât pour le grand sacrifice qu'il s'apprêtait à accomplir. Trouvez-vous qu'il se fit la part trop large? Je dis « en face de Joseph, » car Marius tenait à ce que Joseph fût présent quand il ferait ses adieux ; peut-être, il faut l'avouer, pour se donner l'âpre plaisir de le braver, de le dominer un peu ; mais aussi pour qu'il pût bien juger par lui-même que, dans sa dernière entrevue avec la jeune fille, Marius n'aurait rien dit, rien laissé entendre qui eût trait à un engagement pris ni à prendre de part ni d'autre. En outre, il se promit que, pendant les deux ou trois visites qu'il comptait faire dans la maison, il se garderait, comme d'un crime, de rester un moment seul avec Maria. Trouvez-vous qu'il poussât assez loin le scrupule?

J'ai entendu dire, ou plutôt j'ai lu, à l'époque où j'avais le temps de lire, et, Dieu merci, la voilà revenue, cette époque! j'ai lu qu'un amant de vingt ans qui sera capable de tout pour obtenir son amante, pour se faire aimer d'elle, ne sera capable de rien pour la perdre, pour faire qu'elle l'oublie. Marius allait démontrer la fausseté de cette opinion. Amant, il l'était ; car, bien qu'il n'eût jamais réellement parlé d'amour à Maria, et bien que, sans doute, Maria ne se fût pas rendu compte du sentiment qu'elle lui avait inspiré, il se rendait parfaitement compte, lui, du sentiment qu'il éprouvait pour elle, et Dieu sait si ce sentiment était puissant.

Maria avait alors quinze ans environ. Elle était belle de cette simple et fraîche beauté que tous admiraient. Pour tous, elle était la jeune fille dans son plus séduisant éclat, et cependant pour lui, elle savait sans efforts être encore la naïve et gentille enfant qu'il avait bercée, et dont il avait eu le premier sourire. Si, à son propre insu toutefois, elle l'aimait comme amante, c'était sans avoir encore oublié qu'elle l'avait aimé comme sœur. Aussi y avait-il dans les pures marques d'affection qu'elle lui donnait, je ne sais quoi de fort et de doux, d'abandonné et de contenu, qui attachait Marius à elle par la familiarité et le respect, par l'amitié et l'amour, enfin par la plus vive et la plus profonde passion qui se pût imaginer. Et c'était à cette passion qu'il se préparait à renoncer. Trouvez-vous qu'il fît preuve d'assez de courage?

Digitized by Google

Oui, d'autant plus de courage, qu'il ne fit pas que projeter, et que si quelque chose du plan qu'il avait arrêté ne se réalisa pas, ce ne fut nullement par le fait d'hésitation ni de faiblesse de sa part.

Tout en s'occupant de disposer, ou plutôt de rendre inévitable son départ, Marius s'efforçait de faire que rien ne s'en ébruitât pour échapper à l'effet de toute influence contraire. Il atteignit ainsi le samedi. Durant la semaine, deux fois il était allé, on l'avait vu, dans la maison du défunt, mais il y était resté quelques instants seulement. Ces instants, il les avait employés à tâcher de pénétrer mieux son souvenir de la chère image que bientôt il ne verrait plus, de recueillir les sons de cette affectueuse voix que bientôt il n'entendrait plus.

Pour expliquer le peu de durée de ses visites, il avait allégué quelques travaux pressés, et un favorable hasard lui avait permis de dire vrai.

Le samedi arriva. Dieu sait si ce jour-là Marius fut éveillé dès l'aube, et si, dès l'aube, il fut pris de cette fièvre que cause l'attente des graves événements! Lorsqu'à l'atelier il parla de son départ, il eut la satisfaction de voir ses camarades trouver bonnes et naturelles les raisons qu'il en donnait. Enfin, il se rendit chez Joseph. Vous pensez si le cœur lui battait en se disant qu'il entrait là pour la dernière fois sans doute. Mais Joseph, de qui Marius voulait la présence, Joseph était absent. Tout d'abord, Marius s'en étonna, car, depuis la mort du père, qui d'ailleurs était encore si peu éloignée, Joseph, retenu par les convenances de son deuil, n'avait encore passé aucune de ses soirées dehors; mais bientôt Marius crut comprendre le motif de cette absence, motif qui, soit dit en passant, ne pouvait que l'engager plus encore à ne pas se désister de son projet.

Si, le dimanche précédent, après la triste cérémonie, Marius était venu achever la journée dans la maison, et même y avait pris place à table, cela pouvait n'être qu'une conséquence toute naturelle de sa présence, comme allié du défunt, aux funérailles; et lui-même, dans le trouble, le désordre où le chagrin le jetait, n'eût pas songé qu'il pût faire autrement. Mais une semaine ayant passé, pendant laquelle tout dans la maison semblait avoir repris son train ordinaire, Marius se considérait-il encore comme naturellement invité pour le dimanche suivant? Bien qu'ayant été régulièrement jusqu'alors le convive habituel de la famille, ne se croirait-il pas tenu d'attendre, pour revenir, que le nouveau maître de la maison l'y eût convié?

Telles étaient, du moins selon Marius, les questions que Joseph avait dû se poser. Et prévoyant que Marius viendrait tout exprès le

Digitized by Google

samedi soir pour chercher cette invitation, Joseph, qui seul pouvait et ne voulait pas la faire, et qui peut-être avait conscience de la brutale inconvenance de sa conduite, Joseph était sorti.

Marius jugea ce contre-temps pour ainsi dire sans importance, puisqu'il devait lui suffire de revenir le lendemain à l'heure du dîner pour être sûr de trouver toute la famille réunie, et cependant il regretta que ce trouble apporté à ses prévisions rejetât au jour suivant l'événement qu'il lui tardait tant de voir accompli.

S'il avait pu croire s'être mépris sur le motif de l'absence du fils, il n'aurait eu pour lever ses doutes qu'à considérer le maintien de la mère, à qui certainement la leçon avait été faite, et qui, gênée, préoccupée, semblait trembler que la délicate question ne fût abordée : il fut, s'il est possible, mieux convaincu encore au moment où il s'apprêtait à se retirer. Maria, qui n'était ni ne pouvait être du complot, Maria lui ayant dit, poussée par une sorte d'instinct : « A demain, n'est-ce pas? comme à l'ordinaire, » le visage de la mère exprima aussitôt une très évidente contrariété.

« Oui, sans doute, » repartit Marius en affectant de prendre, plus qu'il ne convenait peut-être, un air délibéré.

Mais que voulez-vous? froissé par l'indigne façon dont il se voyait traité, et surtout en songeant que de tels affronts lui étaient faits alors même qu'il accomplissait tout ce qu'il est humainement possible d'accomplir pour se les épargner, il ne put réprimer un certain mouvement de révolte. Toujours est-il que la fâcheuse expression ne devint que plus apparente sur la physionomie de la mère.

Le lendemain, Marius revint vers midi et demi. (L'on dînait ordinairement à une heure.)

Il trouva la mère seule.

« Où est donc Maria?

— Elle n'est pas encore revenue de la messe. »

Marius remarqua qu'elle avait l'habitude d'aller plus tôt que cela aux offices.

« Mais Joseph? demanda-t-il encore.

— Sorti pour une affaire.

— Est-ce qu'il ne rentrera pas?

— Oh! si, pour dîner.

— Alors c'est bien! »

Et, certain que tous ceux qu'il voulait voir présents à l'entretien ne tarderaient pas à être rassemblés, Marius descendit au jardin, où, seul et tout à ses pensées, il devait passer ces quelques minutes de fiévreuse attente.

Dans ce jardin, il n'avait qu'à faire un pas, qu'à regarder, pour

Digitized by Google

retrouver et pour réveiller presque tous les plus heureux souvenirs de son existence.

C'était là qu'il était, qu'il se promenait avec son père, le jour de la naissance de Maria; là que le pauvre parrain si joyeux lui avait appris qu'il aurait désormais une sœur; là que cette idée lui avait causé une si profonde et si inexplicable émotion, là qu'elle avait fait, lui la soutenant, son premier pas; là qu'il la voiturait dans sa petite calèche, dont il était le cheval préféré..... C'était là aussi que, quelques mois, quelques jours auparavant, il s'était promené avec elle, belle jeune fille, sentant son bras sur son bras, écoutant ses tendres propos; voyant son si doux, si gracieux sourire..... Que sais-je?....

Il vous semble, n'est-ce pas, que le lieu où il s'était si souvent trouvé avec elle devait lui être peu convenable pour se préparer à l'effort définitif dont allait résulter la séparation? Il vous semble que là où il l'avait tant de fois vue, tant de fois entendue, il dût plus qu'ailleurs sentir faiblir son courage à l'idée de ne plus la voir, de ne plus l'entendre jamais.

Et pourtant, non : ce fut le contraire. Il y a des êtres ainsi faits, qu'ils se trouvent rendus plus forts par la grandeur du combat qu'ils ont à soutenir. Marius était résolu à être de ceux-là. Ces souvenirs plus vivants là qu'ailleurs, en excitant plus vivement ses regrets, donnaient à son cœur une plus vive énergie.

Comme il se promenait dans une des allées ombragées du fond du jardin, il entendit des pas, et, pensant que c'était Maria qui venait, fidèle à la promesse qu'il s'était faite d'éviter tout tête-à-tête avec elle, il se dirigea aussitôt vers la maison.

Mais bientôt, au lieu de Maria, ce fut Joseph qu'il aperçut. Joseph avait l'air de venir par hasard, sans aucune intention de chercher Marius, affectant même de ne pas le voir, quoiqu'il fût parfaitement en vue pour lui, et quoique Marius eût parfaitement pu comprendre qu'il l'avait distingué. D'ordinaire, quand Joseph venait au jardin et qu'il pouvait supposer que Marius s'y trouvait, il semblait prendre toutes les précautions pour ne pas risquer de le rencontrer, jusques-là de tourner brusquement les talons dès qu'il l'apercevait. Cette fois, au contraire, il continua d'avancer, et même, lorsqu'il ne fut plus qu'à deux ou trois pas, lui qui gardait souvent le silence alors qu'il aurait eu les meilleurs motifs de parler à Marius, il fut le premier à entamer une de ces conversations de gens qui n'ont rien à se dire.

Tous deux causèrent ainsi un instant, arrêtés au milieu du jardin; mais bientôt Joseph se remit à marcher lentement, tout en parlant encore, ce qui était à Marius une invitation de le suivre. Les voilà

Digitized by Google

se promenant ensemble, et toujours Joseph soutenait l'entretien, que peu à peu, par des détours auxquels Marius n'avait pas pris garde, il avait amené sur des questions moins vagues qu'au début, car alors il ne s'agissait plus de la pluie et du beau temps, mais des différentes conditions de la vie, des événements dont on n'est pas maître.

Tout cela n'avait été d'abord mis en cause que d'une manière générale; mais insensiblement, car l'instant d'après Marius aurait été bien empêché d'expliquer comment Joseph avait manœuvré pour le pousser en quelque sorte à dire ce que probablement il voulait l'entendre dire; insensiblement, ce fut la personne même de Marius qui se trouva devenue le sujet de l'entretien, et de telle façon que de propos en propos, de réplique en réplique, Marius fut conduit à tirer vanité de certain avantage dont il n'aurait dû songer qu'à remercier humblement le bon Dieu.

« Ce que je suis heureux de penser dans ma pauvreté, lui arriva-t-il de dire avec une expression d'orgueil trop évidente, c'est que l'honneur de mes chers défunts est resté sauf. Je peux passer partout la tête haute. Je ne dois rien à personne. »

Comment se fait-il que cette sotte vanterie lui échappa, à lui qui n'était que fort peu porté à se glorifier ainsi? A quelle remarque répondait-il? Marius ne l'a jamais su au juste; ce qu'il aurait pu affirmer depuis, cependant, c'est que ce fut en parlant dans le même sens, en l'entraînant pour ainsi dire à sa suite que Joseph l'amena à ce point, qui était évidemment celui où il voulait le voir arriver, car à peine Marius eut-il achevé ces paroles qu'aussitôt Joseph s'arrêta silencieux devant lui, et se prit à le regarder en souriant, les lèvres pincées, d'un air étrangement moqueur. Puis, retrouvant tout à coup l'air froid et hautain qui lui était habituel, et dont pour quelques instants il avait semblé se départir :

« Viens donc un peu par ici, » dit-il en hochant la tête du côté de la maison, vers laquelle il se dirigea d'un pas assez rapide, n'ajoutant rien, et seulement de temps en temps se retournant à demi pour voir si Marius venait.

Marius marchait derrière lui, sans trop se rendre compte de ce qu'il faisait. Quand ils furent arrivés ensemble devant la porte du comptoir qui ouvrait sur le jardin, Joseph la poussa, fit entrer Marius et entra après lui.

Puis une fois dedans, il alla choisir dans un casier, parmi plusieurs autres, un grand registre portant au dos le chiffre de l'année où le père de Marius était mort. Il posa ce registre sur le bureau, le feuilleta, et, quand il eut trouvé la page qu'il cherchait, le laissa

Digitized by Google

ouvert. Puis il tira d'un carton un cahier de papier qu'il ouvrit à côté du registre, et d'une petite voix sèche :

« Tu sais lire, n'est-ce pas, dit-il, et au besoin te reconnaître dans des écritures de commerce? »

Et sans attendre la réponse que, déconcerté, ébahi, Marius n'eût guère été à même de lui faire :

« Eh bien ! ajouta-t-il, regarde là et là. » Il avait mis en même temps un doigt au bas d'une page du registre, puis au bas d'une page du cahier.

Marius le regardait sans paraître l'entendre.

« Là et là » répéta-t-il, en répétant son geste. Puis il dit encore : « D'ailleurs, prends ton temps. »

Et, cela dit, il passa lentement derrière Marius pour gagner la porte, sur le seuil de laquelle il s'arrêta un instant, sifflotant entre ses dents, et faisant mine de regarder machinalement au dehors, mais en réalité épiant la contenance de Marius.

Mais bientôt, ayant sans doute remarqué que c'était à lui, et non aux livres ouverts sur le bureau, que Marius paraissait vouloir demander une explication, il sortit et disparut.

Resté seul en face de ce registre, de ce cahier, Marius pouvait-il faire autrement que de chercher à savoir ce que Joseph les avait chargés de lui apprendre. Il porta d'abord les yeux sur le cahier, qu'il n'eut pas de peine à reconnaître pour le relevé général des anciens comptes de la maison de son père, dressé par les soins de son parrain à l'époque de la liquidation. C'était sur cet état qu'avait été copié celui que le parrain avait remis à la veuve, et que Marius avait encore feuilleté quelques jours auparavant.

Toutefois en regardant à la fin, à la balance, comme disent les comptables, qui était d'ailleurs l'endroit que Joseph avait indiqué, Marius put voir qu'au lieu d'accuser au profit des héritiers cet excédant de six mille francs que le parrain avait apporté à la veuve, et qui figurait sur l'état reçu par elle, Marius put voir que l'état qui était alors devant ses yeux, et qui devait être véridique, accusait, au contraire, un déficit de six mille et quelques cents francs.

Presque en même temps, une autre différence le frappa. Sur l'état qu'il pouvait examiner en ce moment, la valeur des marchandises prises par le parrain figurait pour une somme écrite en quatre chiffres seulement, tandis qu'il se souvenait parfaitement que la somme était écrite en cinq chiffres sur l'état remis à sa mère. Cette seconde différence expliquait la première. Et, bien que Marius n'eût pas besoin d'un nouvel éclaircissement, il le trouva cependant sur la page du registre que Joseph avait ouvert devant lui, et où il vit porté en compte de dépense de la main même de son parrain, une somme de

Digitized by Google

douze mille et quelques cents francs, avec cette mention : *Liquidation Joseph.* (Joseph était, il vous en souvient, le prénom du père de Marius.

Oui, douze mille et quelques cents francs, soit six mille et quelques cents francs que le brave homme avait payés de ses deniers pour que l'honneur de son ami fût sauf, plus six mille francs qu'il avait offerts à la veuve pour qu'elle et son fils fussent à l'abri du premier besoin. Mais, comme il savait bien qu'elle se refuserait à ses générosités, il avait imaginé de les cacher, en chargeant d'autant sur l'état qu'il devait lui remettre la valeur des marchandises que, tout exprès sans doute, il avait prises à son compte, car il aurait pu, ou plutôt même il aurait dû les laisser au successeur.

Et cette bonne, cette délicate action, qu'il comptait bien que la veuve et le fils de son ami ignoreraient toujours, son fils à lui venait d'en jeter l'humiliant témoignage à la face de Marius. Oubliant, méprisant l'expresse volonté de son père, ce fils semblait faire crier à Marius par ces livres qu'il avait laissés ouverts devant lui.

« Persisteras-tu encore en des projets que je désapprouve, quand il te sera démontré que ton père est mort insolvable, et que c'est mon père qui a payé ses dettes d'un argent qui me serait revenu s'il n'avait été employé à cet usage ? Quand tu sauras que cette somme apportée à ta mère, et dont mon père a signé un reçu de dépôt avec promesse d'intérêts, n'est autre chose qu'un don qu'il vous a fait à mes dépens ? Quand tu pourras te dire qu'ils ont été pris sur ce don, ou plutôt sur la fortune qui devait me revenir, ces deux mille francs qu'un jour tu es venu demander presque d'autorité, et qu'ensuite tu es allé porter si fièrement à ta mère, pour l'obliger à ne plus travailler, et qui ont été dépensés pour votre entretien ? L'évidence de ces vérités te laissera-t-elle encore l'audace de garder tes fâcheuses prétentions ? Faudra-t-il quelque chose de plus pour te forcer à nous délivrer de ta gênante présence ? »

Tel était le langage que ces papiers tenaient à Marius aux lieu et place de Joseph, et que Marius ne pouvait pas ne pas entendre.

Dieu sait donc s'il l'entendit.

Ce qu'il éprouva alors, peut-être croyez-vous que ce fut comme un anéantissement, comme une accablante confusion. Vous vous le figurez, le front courbé, la face brûlée de rougeur, écoutant, regardant craintivement autour de lui, comme s'il eût appréhendé, même là où il était seul, d'être montré du doigt, hué. Eh bien, non ! Son premier mouvement fut de baiser pieusement, en s'agenouillant à demi, la page du livre où la main du généreux défunt avait laissé le témoignage de la belle action si discrètement accomplie.

Puis, se relevant, le front haut :

Digitized by Google

« Mais celui-là qui était si noble, si bon, celui-là n'est plus, se dit-il; c'est à l'autre, qui n'a rien hérité de cette noblesse, de cette bonté, qu'il faut que je songe maintenant. »

Quoi qu'il en fût cependant, il sentit à ce moment que les larmes montaient à ses yeux; mais, par un extrême effort de volonté, il put encore commander aux larmes de ne pas couler.

A pas rapides, si rapides qu'il n'eut point conscience du trajet accompli, il sortit, s'échappa de cette salle, de cette maison, où il ne voulait plus, où il ne pouvait plus demeurer davantage. Personne ne le vit sortir.

Arrivé dans sa chambre, il s'enferma, et laissa librement alors couler ces larmes qui l'étouffaient. C'était un dernier accès de faiblesse; sans témoin, il pouvait s'y abandonner.

D'ailleurs, outre qu'elles soulagent, les larmes réconfortent. Marius en eut la preuve en ce moment. A mesure que ses larmes coulaient, à mesure aussi il sentait son cœur grandir. Et son cœur disait : « Il faut relever fièrement l'affront. »

Oui, relever fièrement l'affront; ce fut l'idée qui dès lors domina toutes ses autres idées, le sentiment qui prima tous ses autres sentiments.

Mais comment atteindre ce but? Il n'y avait qu'un moyen, acquitter la dette.

Il calcula, calcul facile à faire, qu'en joignant à la somme payée par son parrain pour combler le déficit de la liquidation, la somme qu'il avait prise, lui, Marius, pour la donner à sa mère. La dette grossie des intérêts s'élevait déjà à plus de neuf mille francs. Alors il se demanda lui, le pauvre ouvrier graveur, s'il devait espérer de pouvoir jamais disposer d'une telle somme. Et, en lui, une voix répondit : « Il faut le pouvoir! » « Il faut » est un grand mot, voyez-vous? Quand on s'est dit fermement ce mot-là, tout devient possible.

Marius ne pleurait plus; il n'avait plus de rougeur au front, plus de faiblesse au cœur. Sans savoir comment il *pourrait*, il avait conscience qu'il saurait pouvoir.

Restait cependant à trouver le moyen, la voie : tout un plan à combiner peut-être. Une demi-heure plus tard, il n'avait plus de réflexions à faire. Le même soir, il quittait Avignon. Trois jours après (l'on ne voyageait pas aussi rapidement qu'aujourd'hui dans ce temps-là) il arrivait à Lyon. Le surlendemain de son arrivée, il trouvait une place dans l'atelier de gravure d'une fabrique des environs de la ville. Là, quand on lui demanda son nom, il dit, faisant un mensonge que ne purent pas trop démentir les indications

Digitized by Google

de son livret : « Chez nous, quoique ce ne soit pas mon nom, l'on avait coutume de m'appeler Victor ; appelez-moi Victor. »

On l'appela donc de ce nom, dont on l'a toujours appelé depuis, et sous lequel il est connu dans les ateliers de gravure.

Arrivé là, dois-je vous demander si vous avez attendu jusqu'à présent pour comprendre que, en dépit de la différence des noms, l'histoire que je vous contais n'était autre que ma propre histoire?

L'auditoire du père Victor lui répondit en portant à la ronde la santé de Marius. Puis, le père Victor reprit :

Certains d'entre vous se disent peut-être : « Nous nous attendions à la mise en œuvre de quelque heureuse imagination, produisant aussitôt un brillant résultat, et qu'est-ce que nous voyons? Un garçon qui a emballé comme en cachette ses outils de graveur à Avignon, qui, cinq ou six jours plus tard, ayant trouvé à soixante lieues de là une autre place de graveur, déballe ses outils et se remet tranquillement à graver comme devant. Il n'y a que le pays de changé, c'est-à-dire que le nom du garçon aussi est changé ; mais enfin, c'est tout. »

Eh ! mon Dieu ! oui, c'est tout ! Et croyez-vous donc que ce ne soit rien que cela? Patience ! nous allons nous expliquer.

Peut-être vous dites-vous encore :

« Comment s'y serait-il donc pris, ce vaillant garçon, s'il n'avait voulu que faire une fuite bien couarde et se ménager une retraite bien cachée ? »

Eh ! mon Dieu ! il s'y serait pris absolument de la même façon, j'en conviens : mais expliquons nous.

N'avez-vous jamais entendu raconter qu'on vit des vaillants qui, au fond, n'auraient pas demandé mieux que de courir tête baissée sur l'ennemi, avoir recours cependant à de lentes manœuvres, et même battre en retraite pour s'assurer la victoire? Certainement, vous avez entendu raconter cela. Dites-moi encore : que penseriez-vous d'un pauvre fantassin, tout petit, tout mince, qui, allant au combat, jetterait, dédaignerait les armes dont il sait se servir, qui sont proportionnés à sa taille, à sa force, pour prendre ou la longue lance ou la lourde latte, qu'il n'a jamais maniées, et dont les grands et robustes cavaliers eux-mêmes ne peuvent faire usage que montés sur leurs grands chevaux? Que penseriez-vous de celui-là, sinon que, sans avoir la chance de porter le moindre coup, de faire la moindre prouesse, il va bel et bien s'exposer à mourir comme un mouton à la boucherie ?

Maintenant, voyons quelle était ma position après ce terrible affront, dont j'espérais, dont je voulais avoir raison en faisant fièrement disparaître le motif qui me l'avait valu.

Digitized by Google

L'ennemi que j'avais à vaincre, moi pauvre et sans autre appui que moi-même, c'était la difficulté de réaliser cette somme déjà bien grosse, et qui d'instant en instant grossissait encore par le fait des intérêts s'ajoutant les uns aux autres.

Un terrible ennemi, oui, que celui-là; bien propre à m'effrayer de sa grandeur, de sa force, si, au moment de me mesurer avec lui, j'avais été encore capable d'intimidation. Un de ces ennemis que, sans doute, j'aurais bien voulu trouver le moyen de saisir soudain à la gorge, par quelque coup d'audace ou d'adresse, et de renverser et d'amener à définitive composition.

Oui, sans doute, je me dis : « Si je pouvais donc inventer le moyen d'avoir aussitôt cette somme ! » Et même, ce moyen, je me pris à le chercher, à le demander à mon esprit, qui fut bien en peine de répondre.

Rien ne sort de rien. Pour avoir, il faut faire, sinon prendre; je ne voulais pas, je ne devais pas prendre. Donc il fallait faire..... Quoi ?

C'était le point..... Quoi?

Croyez-vous, vous vous trompez, que je ne songeai pas aux entreprises, aux tentatives, à tout ce qui vient passer par la tête des ambitieux, des nécessiteux, des convoiteux? Oui, je songeai au commerce, aux voyages lointains, aux industries nouvelles ou extraordinaires, au jeu même..... que sais-je?.... Toutes les idées qui pouvaient me venir en cet embarras me vinrent; mais, pour faire réussir celle-ci, il aurait fallu l'aide de telle chose dont j'étais dépourvu ; pour celle-là, l'appui de telle personne qui ne s'intéresserait pas à moi ; l'une m'emportait avec toutes les chances de ne pas me ramener; l'autre pouvait me jeter dans quelque complication de gêne ou même d'humiliation : certaines paraissaient offrir quelques risques heureux, nulle ne m'affirmait un résultat — autant du moins qu'un résultat peut être affirmé dans cette pauvre vie, où aucun n'est sûr d'entendre sonner l'heure qui vient — toutes enfin, c'était l'aventure, la pure aventure, me prenant novice, dénué, emprunté.

Croyez-le bien, ce ne fut pas sans y avoir vaillamment réfléchi que je renonçais à fondre de toute mon ardeur sur l'ennemi. Car, si, quand on ne veut que s'exposer, que périr, il n'y a qu'à être téméraire, il n'en est pas de même quand on a surtout pour but de jouir de la victoire.

Bref, lorsque le petit, le faible fantassin eut bien avisé à s'armer des armes des forts et grands cavaliers et qu'il eut reconnu non sans regrets qu'elles n'étaient pas sûres pour lui, qu'il risquait de ne pas savoir les manier et qu'elles ne pouvaient que lui valoir les plus fâcheux mécomptes, il regarda, il examina les armes qui lui

Digitized by Google

étaient coutumières, dont il savait le maniement et qui lui parurent encore les plus sûres, les meilleures ; et il se dit :

« Puisqu'il n'y aurait que périlleuse témérité à moi de courir sus à l'ennemi, eh bien ! adoptons les lentes manœuvres ; battons en retraite ; pour être différée, la victoire ne sera que plus certaine. »

Et pauvre ouvrier graveur, qui ne savait que graver, il se dit :

« Cette victoire, qui doit être l'unique tâche de ma vie à présent, c'est en gravant qu'il faut que je la remporte !

— Et il la remporta ! s'écria un des auditeurs, » soit que l'impatiente curiosité le poussât, soit qu'il crût voir une affirmation dans l'heureuse expression dont rayonnaient les traits du père Victor prononçant ces dernières paroles.

« Attendez donc, repartit en souriant le père Victor ; d'ailleurs j'aurai bientôt fini maintenant. » Le jeune garçon ne s'était pas dissimulé que, cherchant à atteindre son but par cette voie, il risquait d'être longtemps, fort longtemps en chemin. « Mais qu'importe, se dit-il, pourvu que j'arrive : mieux vaut tard que jamais. Plus je devrai attendre le jour de ma revanche, et plus peut-être cette revanche me sera douce au cœur. »

Son projet bien arrêté, sa patience bien affermie pour l'avenir, il décida qu'à dater de ce moment il n'y aurait plus pour lui d'autres loisirs, d'autres relâches que ceux que la nature ou le raisonnement lui commanderaient de prendre pour se maintenir en état de travailler.

Il décida qu'en se dispensant le large nécessaire qui devait soutenir son corps en santé et en vigueur, il ne s'accorderait aucune dépense inutile ; mais comme il ne voulut pas, en accomplissant une tâche d'honneur, s'exposer à manquer de dignité, risquer de perdre l'estime de ceux au milieu desquels il allait vivre, il résolut en même temps de faire en sorte que nul ne pût jamais lui reprocher l'avarice, la lésinerie, la faroucherie, et il se dit qu'il ne devrait pas considérer comme dépenses inutiles celles qui pourraient avoir pour effet de lui conserver la sympathie, la déférence de tous.

Il partit donc, s'en alla loin, prit un nouveau nom pour que, s'il arrivait que ce nom fût, par hasard, prononcé dans le pays qu'il avait quitté, ce ne fut pas sur lui que la pensée se portât. Il se fit un système de taire autant que possible à tous les souvenirs de sa jeunesse, car alors son secret lui eût peut-être échappé, et il ne voulait pas livrer aux appréciations des uns, aux conseils des autres le projet si bien arrêté en lui.

J'avais un peu plus de vingt ans quand j'ai quitté Avignon, reprit le père Victor, et il y a environ dix-huit ans que j'en suis parti. Dix-huit ans pendant lesquels j'ai vécu toujours visant un même et

Digitized by Google

unique but, toujours soutenu par une même et unique idée, et qui ne m'ont pas paru trop longs en somme, car outre que le travail, le travail qu'on aime, et Dieu sait si je suis arrivé à l'aimer ! outre que le travail fait paraître le temps court, j'avais, pour me faire oublier l'absence, je ne dis pas la privation de tout autre plaisir, j'avais mes souvenirs, mes beaux, mes doux souvenirs, qui sont là vivants, comme s'ils étaient d'hier. Et le père Victor mettait sa grande main osseuse ouverte sur sa poitrine. Le souvenir de mon digne père, pour qui je travaillais ; le souvenir de ma mère, dont j'ai souvent senti que l'âme fière me visitait ; le souvenir de cette chère enfant qui n'a été pour rien dans la brutale conduite de son frère. J'ai su qu'elle ne s'est jamais mariée : son frère, sa mère, auront été trop ambitieux pour elle. J'avais encore le souvenir de mon bon parrain qui, pendant toute sa vie, a désavoué par avance l'humiliation que son fils devait me faire supporter plus tard. J'en suis sûr, s'il pouvait être consulté, le digne homme, il ne désapprouverait pas la revanche que je vais prendre ; car enfin je vais la prendre, cette revanche. Ma tâche est faite, mon tour est venu. Dix-huit années ne sont rien quand elles sont passées, et les voilà heureusement passées ; et le bon Dieu m'a accordé deux grandes grâces. Oh ! je les lui ai bien demandées : la première, de me laisser vivre en bonne santé jusqu'aujourd'hui ; d'ailleurs depuis plusieurs années mon testament était fait en conséquence ; la seconde, de garder au même rang, à la même place, celui qui n'a pas eu le respect de ma pauvre condition, et qui s'en est autorisé pour me frapper lâchement au cœur. La mère aussi est encore vivante : elle me sera un agréable témoin.

Je n'irai pas les braver, les insulter l'un ni l'autre ; je ne le dois pas, je ne le veux pas, je n'ai pas ce droit, et, l'aurais-je, que je ne le prendrais pas. Non, mais moi qui suis parti, ou plutôt moi qu'ils ont mis à la porte, pauvre, j'irai les mains pleines d'argent leur dire tout simplement : « Tenez, voilà ce que je vous devais, maintenant je ne vous dois plus rien. »

Ce sera assez pour la profonde joie de mon âme, car en les quittant, je pourrai penser : Ils vont se dire, peut-être : « Celui-là que nous avons chassé, dédaigné, n'était pas le faible, le lâche que nous avons cru ; c'était un homme d'énergie et de cœur : la richesse qu'il n'avait pas, il a prouvé qu'il savait les moyens honorables de la gagner. » Ils se diront cela peut-être, car je leur aurai sans doute laissé comprendre de plus que c'est un ouvrier, un simple ouvrier qui a su amasser cet argent pour racheter son honneur. Et alors il me semblera que ma vie aura été bien employée. Je ne regretterai pas les jours passés à accomplir cette tâche, d'autant moins qu'en l'accom-

Digitized by Google

plissant je me serai en outre attiré l'estime, la considération, l'amitié, l'honneur même. Eh oui, l'honneur, car, enfin, y a-t-il beaucoup de simples ouvriers à qui l'on fasse une fête semblable à celle que vous venez de me faire, vous mes amis, mes braves amis? Et croyez-vous, comprenez-vous que je puisse être aujourd'hui doublement fier : fier de me voir apprécié comme je l'ai été par vous, et fier de pouvoir vous dire quel a été le victorieux fruit de mon travail?

Me pardonnerez-vous d'avoir parfois, en discutant le prix d'un ouvrage, paru quelque peu vain de mon habileté, maintenant que vous connaissez le mobile qui me poussait? Quand j'ai pris cette dernière planche, que vous avez appelée un chef-d'œuvre, avez-vous remarqué que j'ai été encore plus exigeant? C'est que la somme que je fixais était celle qui parachevait la somme depuis si longtemps mise en réserve. Avez-vous remarqué qu'en travaillant à cette planche j'avais encore plus d'entrain, plus d'ardeur, plus de passion, et vous en étonnerez-vous maintenant que vous savez que ce travail était comme le couronnement de tous mes travaux?

Peut-être avez-vous remarqué aussi que, le prix de cette planche accordé, j'ai entretenu un instant à voix basse notre chef d'atelier. Je lui disais que, lorsque je l'aurais finie, je partirais pour ne revenir qu'au bout de cinq ou six jours. Demain, en effet, je pars. Dieu sait si l'argent que j'emporte a été lentement, péniblement gagné, amassé, et, pourtant, Dieu sait si j'ai hâte d'être à l'heure où je dois le donner, où il sortira de mes mains, et je.....

« Mais, interrompit un des auditeurs, qu'un point resté obscur semblait embarrasser, cette somme..... »

Le père Victor l'arrêta : « Oh! je vois ce que vous allez me dire, que cette somme, en dix-huit ans, en vingt-deux ans même (car le premier prêt date de vingt-deux ans), a dû singulièrement s'accroître. Les intérêts ont couru, comme on dit, et avec eux ceux qu'ils ont produits. Eh! croyez-vous donc que je ne le sache pas? Terrible course que celle de tous ces gaillards-là; mais, moi aussi, au bout d'un certain temps, j'en ai eu qui ont couru aussi. J'ai vu de bonnes années, qui ont joyeusement grossi la réserve; mais j'en ai vu de bien mauvaises, aussi en a-t-il fallu dix-huit pour que le rapport s'établît. Et c'est depuis tantôt seulement qu'il est établi. Oui, elle s'est accrue, la dette; elle a doublé, elle a presque triplé..... mais n'importe! le compte y est. Oh! je sais calculer les intérêts! j'ai eu le temps de l'apprendre.

— Pardon, reprit l'interrupteur, à qui le père Victor n'avait pas permis de compléter sa pensée, mais vous venez de répondre à une observation qui n'est pas celle que je voulais vous faire.

— En ce cas, dites, mon ami, dites.

Digitized by Google

— Avez-vous pensé à ceci, père Victor, continua l'autre, qui passait généralement à l'atelier pour un homme de sens et de quelque entente des affaires pratiques; avez-vous pensé que, pour peu que votre ancien camarade Joseph soit resté un riche et orgueilleux individu, vous n'aurez aucun moyen de prendre la revanche que vous allez chercher.

— Comment? fit le père Victor quelque peu déconcerté.

— Eh, oui! C'est sans témoins qu'il vous a fait savoir l'existence de la dette, et encore est-il bien évident que ce ne fut rien moins que dans l'intention de vous réclamer la somme. Songez-y. On peut toujours, n'eût-on plus aucun recours contre un débiteur, pourvu qu'on ait des titres, lui prouver qu'il vous doit; mais comment forcer un créancier, qui n'a jamais rien réclamé publiquement, à produire ses titres, afin de le désintéresser? Voilà ce que je vous demande, car je ne suppose point que vous n'y ayez pas réfléchi.

— Sans doute! répliqua résolûment le père Victor, qui cependant n'avait pas écouté l'objection de notre camarade sans laisser voir quelque embarrassante préoccupation, si j'y ai réfléchi, je crois bien! Je ne suis pas si simple, que diable!.... »

Et comme s'il eût eu hâte d'écarter cette question :

« Maintenant, reprit il, nous n'avons plus qu'à boire, si vous le voulez bien, à mon heureux voyage.

— Et à votre prompt retour, père Victor; car nous allons être impatients de savoir comment cela se sera passé là-bas. Vous nous le conterez bien.

— Certes! je n'ai plus de raison maintenant pour en faire un secret. Au contraire, mes amis, au contraire..... »

Le lendemain, deux des anciens de l'atelier accompagnèrent aux voitures du Midi le père Victor, qui les chargea de dire à notre chef que son retour serait probablement un peu retardé, car il avait décidé qu'en quittant Avignon, où, d'ailleurs, il comptait passer au moins deux jours pour revoir tous les endroits qui pouvaient lui rappeler quelque souvenir, il irait aussi visiter Orange, sa ville natale.

Cela signifiait que nous ne connaîtrions le résultat de son voyage qu'au bout de huit ou dix jours. En attendant, et non sans que l'histoire, dont la conclusion manquait, fût le sujet de maint commentaire, l'on s'occupa d'installer la planche, le chef-d'œuvre du père Victor, préalablement entouré d'un cadre doré et vitré, sur une petite console historiée, à l'endroit le mieux en vue de l'atelier. Un écusson de poirier, qui est le bois sur lequel les graveurs travaillent, fut fixé au-dessous, portant incrustée l'indication sommaire des circonstances qui avaient motivé ou accompagné l'érection de

Digitized by Google

cette espèce de petit monument commémoratif. Une guirlande de fleurs artificielles décorait le tout.

C'était en somme une nouvelle surprise que l'on ménageait au père Victor pour sa rentrée; mais, le troisième jour, notre chef reçut une lettre qu'il nous lut, et dans laquelle le père Victor, pour des motifs qu'il ne formulait en aucune façon, s'excusait de ne pouvoir revenir prendre sa place à l'atelier.

Il achevait en nous faisant transmettre collectivement ses adieux, et le regret qu'il éprouvait de ne pas serrer encore une fois la main à d'aussi bons camarades; mais de la cause qui l'éloignait de nous pour toujours, mais de cette fin d'histoire que nous attendions, pas un mot.

L'on alla chez la personne qui lui louait la chambre, où, entre autres objets lui appartenant, il avait dû laisser ses outils, que, la veille de son départ, en ouvrier soigneux, il avait réunis et emportés pour qu'ils ne s'égarassent pas pendant son absence. Il avait écrit aussi à cette personne, la priant de remettre aux messageries, pour être à sa disposition, au bureau d'Avignon, tout ce qui était resté dans sa chambre.

Il ressortait pour nous de ce renseignement que le père Victor avait dû se fixer à Avignon, et, comme cette circonstance ne nous semblait motiver que d'heureuses conjectures, nous nous étonnions que le père Victor eût évité de s'expliquer.

Le hasard fit que, trois semaines plus tard, entrât à l'atelier un ouvrier qui venait non-seulement de la ville où nous pensions que se trouvait le père Victor, mais de la fabrique même de Joseph, le frère de Maria, l'ancien ami d'enfance du père Victor.

Cet ouvrier nous apprit qu'en effet, un mois environ avant son départ, il avait été question du fameux graveur.

« Un matin, nous dit le nouveau venu, comme nous rentrions après le déjeuner, nous vîmes sortir de chez le patron un homme qu'un des camarades crut reconnaître, sans pouvoir tout d'abord trouver son nom. Mais bientôt le nom lui revint. L'homme, qui était déjà loin, car il s'en allait à grands pas, n'était autre que le père Victor. Le graveur, qui avait travaillé avec lui quelques années auparavant, aurait juré qu'il ne s'était pas trompé.

« Si vous êtes sûr de l'avoir reconnu, dit le chef de l'atelier de gravure, qui se trouvait là, il faudra que je parle au patron; car le père Victor sera sans doute allé se proposer à lui, et le patron, qui ne sait pas quel homme est le père Victor, aura peut-être manqué l'occasion de s'attacher un pareil ouvrier, en lui disant qu'il n'a besoin de personne..... »

Digitized by Google

« Ce qui fut dit fut-il fait? Je l'ignore. Toujours est-il qu'on n'a pas vu le père Victor à l'atelier, et qu'il n'est pas non plus dans les autres fabriques; là-bas, les ouvriers se fréquentent beaucoup; une telle nouvelle se serait certainement répandue bien vite. »

Ainsi, les traces du père Victor se perdaient pour nous, et Dieu sait alors dans quelle mesure s'ouvrit le champ des conjectures. Le doute les rendait toutes admissibles.

De jour en jour cependant, l'on s'occupa de moins en moins de cette question, qu'il n'était pas en notre pouvoir de résoudre.

La même année, je quittai à mon tour l'atelier, et même le pays où j'avais connu le père Victor. Puis d'autres voies s'ouvrirent pour moi, et je perdis de vue la gravure et les graveurs, mais sans oublier cependant l'histoire que nous avait un soir contée le père Victor.

EUGÈNE MULLER.

(*La 3e partie à la prochaine livraison*).

Digitized by Google

LES DERNIERES LUTTES

DES

LIBERTÉS PROVINCIALES

EN ESPAGNE

1° *Philippe II, Antonio Perez et le royaume d'Aragon*, par le marquis de PIDAL, traduit pour la première fois de l'espagnol en français, par J.-G. MAGNABAL. Paris, Baudry. — 2° ANTONIO PEREZ; *l'Art de gouverner*. Discours adressé à Philippe III (1598), publié pour la première fois en espagnol et en français par J.-M. GUARDIA. Paris, Henri Plon.

Il est peu de problèmes historiques qui n'aient été, depuis le commencement de notre siècle, les uns éclaircis, les autres résolus; à cette histoire conventionnelle, dont les récits légendaires se transmettaient de génération en génération, sans discussion ni contrôle, l'école contemporaine a substitué la véritable histoire, celle qui n'admet aucun fait sur la foi de la tradition, qui remonte aux sources, compare et discute les témoignages et dégage la vérité de tant de versions contradictoires et erronées. Malgré ces louables efforts de la critique historique, qui est descendue jusqu'à l'examen des questions les plus minutieuses, parfois les plus futiles, certaines erreurs sont restées debout. Si la vie politique des grands Etats a été replacée dans sa vraie lumière, la situation des provinces mêmes qui ont formé ces grandes agglomérations, leur antagonisme tantôt déclaré, tantôt latent, l'esprit d'indépendance locale résis-

Digitized by Google

tant au pouvoir central, en un mot, la longue lutte du morcellement contre l'unité, ont été trop souvent mal compris ou négligés par l'histoire contemporaine. Le but de ce travail est de déraciner un de ces préjugés historiques, et de montrer, au sein d'une des plus puissantes monarchies de l'Europe, l'esprit provincial en opposition déclarée avec l'unité nationale.

On s'imagine volontiers que le mariage de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle, suivi de la conquête de la Navarre et de la prise de Grenade, a constitué l'unité espagnole, à peu près comme, dans le même temps, la politique tenace de Louis XI jetait les fondements de l'unité française. Il semblerait même, à un observateur superficiel, que l'œuvre de Ferdinand et d'Isabelle fut plus complète que celle de Louis XI; tandis que le roi très chrétien groupe péniblement quelques provinces autour du domaine royal, toute la Péninsule, à l'exception du Portugal, paraît soumise sans retour à la domination des deux souverains espagnols. Cependant, en France, l'affermissement du pouvoir central, appuyé sur le tiers-état, permettra à François Ier et à Henri II de braver la formidable puissance de la maison d'Autriche; en Espagne, au contraire, l'action de la royauté sera entravée par les perpétuelles révoltes de la noblesse et de la bourgeoisie. Dès les premières années de Charles-Quint, la terrible insurrection des *communeros* montre combien est factice cette unité espagnole; toutefois, on peut soutenir que les communeros ont pris les armes plutôt contre Charles-Quint, empereur d'Allemagne et bourgeois de Gand, que contre le roi d'Espagne. Mais, lorsque Charles-Quint, Flamand de cœur comme de naissance, disposé à sacrifier l'intérêt particulier de la Péninsule à l'intérêt général de la maison d'Autriche, a cédé le trône à Philippe II, prince tout espagnol, inspirant à ses sujets une sorte de vénération superstitieuse, né au milieu d'eux, zélé défenseur de la foi qu'ils pratiquent, les déchirements intérieurs de l'Espagne ne peuvent plus être attribués à l'antipathie de la nation contre un prince étranger. Le règne de Philippe II n'en est pas moins troublé, presque tout entier, par de graves dissensions intestines; et il suffira de la révolte d'un secrétaire d'Etat contre son maître pour créer au fils de Charles-Quint une des plus sérieuses difficultés de son gouvernement. La vraie cause de ces discordes est dans l'antagonisme séculaire de l'Aragon et de la Castille, dans la persistance opiniâtre de l'esprit provincial, mal déguisée sous les apparences d'une unité trompeuse.

Telle est la vérité historique que nous nous proposons d'établir. La révolte de l'Aragon, en 1590 et en 1591, n'a été jusqu'ici qu'incomplétement connue; au milieu des événements considérables qui

Digitized by Google

ont signalé la politique extérieure de Philippe II, ce fait capital de l'histoire intérieure de l'Espagne est trop resté dans l'ombre. Les romanesques aventures du personnage, qui fut le prétexte plutôt que la cause de cette insurrection, ont déjà été racontées en espagnol par M. Bermudez de Castro, en français par M. Mignet; mais les deux historiens, reléguant l'Aragon au second plan pour donner la première place à Antonio Perez, se sont plus préoccupés de leur héros que du caractère véritable et des conséquences de l'insurrection. C'est à un historien espagnol, qui a été en même temps un des hommes d'Etat les plus remarquables de son pays, que revient l'honneur d'avoir tracé un tableau complet des événements de 1590. Ministre de la Gobernacion en 1845, le marquis de Pidal trouva, dans les bâtiments de ce ministère affectés autrefois au conseil de la Suprême Inquisition, deux volumes in-folio intitulés : *Consultes de l'inquisition d'Aragon, de* 1590 *à* 1591, et pleins de documents inédits sur les événements de ces deux années. Mis en possession de ces pièces si précieuses par le hasard et par son instinct d'historien, M. de Pidal ne s'en tint pas là; il fit rechercher, dans les archives espagnoles, un nombre incroyable de documents officiels, s'éclairant et se contrôlant l'un l'autre, et c'est à l'aide de ces matériaux, lentement et péniblement amassés, qu'il se mit à écrire son *Histoire des troubles d'Aragon.* Déjà connu et apprécié en Espagne depuis plusieurs années, cet important ouvrage vient d'être traduit pour la première fois en français. Il se recommande par une étude scrupuleuse des faits, des incidents mêmes, par une connaissance approfondie des institutions et des hommes, par une méthode lente et un peu encombrée de détails, mais prudente, sûre, appuyée sur un ensemble imposant de pièces justificatives. Le règne de Philippe II, tant de fois étudié par la critique contemporaine, n'a point encore été, pour ce qui regarde l'histoire intérieure, l'objet d'une investigation aussi patiente et aussi complète. « Quand un événement, dit M. de Pidal avec une légitime confiance, est de cette manière étudié et connu, on a fait de grands progrès pour comprendre tous les autres faits de ce règne important. » Ce n'est point que nous n'ayons quelques réserves à faire. Grand admirateur de l'unité, si fort à la mode en notre temps, M. de Pidal pardonne volontiers à Philippe II, qu'il regarde comme le fondateur de la nationalité espagnole, les moyens violents et condamnables que ce roi mit en œuvre, et ce qu'il appelle, avec trop d'euphémisme, les erreurs de sa politique. Nous ne pourrons nous associer complétement à cette réhabilitation enthousiaste de Philippe II, et, tout en rendant justice à la sincérité des convictions de l'historien, nous combattrons quelques-unes de ses conclusions.

Digitized by Google

Une autre publication, également toute nouvelle, nous permettra d'apprécier l'état intérieur de l'Espagne, et en particulier de l'Aragon, à la mort de Philippe II. M. Guardia vient de publier, en espagnol et en français, le curieux *discours sur l'art de gouverner*, adressé à Philippe III en 1598, et attribué au principal personnage de l'insurrection aragonaise, à Antonio Perez[1]. L'auteur y développe des vues politiques d'une étonnante justesse et fort en avance sur les idées générales de son siècle. Passant en revue les nombreux Etats qui composaient alors la monarchie espagnole, il adresse au jeune successeur de Philippe II, sur l'ensemble du gouvernement et sur l'administration de chaque province, des conseils empreints d'une rare sagesse et dans lesquels se révèle une profonde connaissance des causes qui devaient amener la décadence de l'Espagne. C'est à l'aide de ces deux ouvrages, du premier surtout, que nous allons essayer de redresser quelques erreurs historiques et de rendre à un côté important du règne de Philippe II sa véritable physionomie.

I

Pour bien comprendre la gravité du soulèvement aragonais, il est indispensable de reprendre les faits de plus haut et d'examiner l'Etat de l'Espagne, et spécialement de l'Aragon, avant et sous Philippe II. Le seul lien réel qui existât entre les nombreux Etats de cette vaste monarchie, non-seulement hors de l'Espagne, mais même dans la Péninsule, était la personne du roi. Deux forces rivales se disputent l'Espagne : l'une poussant cette agrégation récente d'Etats vers la centralisation, vers l'existence commune; l'autre la retenant avec non moins de puissance dans le cercle étroit de la vie locale et opposant à une nationalité homogène le souvenir vivace des anciennes nationalités. Malgré toute l'activité que déployèrent les princes de la maison d'Autriche pour seconder la première de ces tendances, malgré l'apparent succès de leurs efforts, la lutte entre ces deux forces se prolonge, plus ou moins ardente, jusqu'à la fin du XVIIe siècle. La guerre de succession effacera seule les dissidences provinciales; encore restera-t-il, pendant tout le XVIIIe siècle, plus d'une trace de ces rivalités, qui ne disparaîtront tout à

[1] Ce discours est-il d'Antonio Perez? M. Guardia, qui ne l'a mis sous le nom de Perez que par respect pour l'opinion généralement admise, l'attribue plus volontiers à Alamos de Barrientos, le traducteur espagnol de Tacite. Barrientos témoigna à Perez disgrâcié un dévouement inaltérable et devait partager toutes les idées politiques de son ami.

Digitized by Google

fait que dans le grand mouvement national provoqué par l'invasion française, lorsque, des Pyrénées au détroit de Gibraltar, toute la péninsule s'arme pour l'indépendance, en sorte que le véritable fondateur de l'unité espagnole est un empereur français.

Charles Quint, monarque errant, aimant peu l'Espagne et peu aimé d'elle, entouré de Flamands, ne fit presque rien pour hâter cette unité. Le premier roi espagnol qui est resté, comme le disait il y a quelques jours un illustre orateur, fort populaire en Espagne, ce fut Philippe II. Il fixa le siége de son gouvernement à Madrid, passa presque toute sa vie dans la Péninsule, et montra de bonne heure qu'elle tenait le premier rang dans son affection en même temps qu'elle était la souveraine inspiratrice de sa conduite politique. Mais, aux yeux du plus grand nombre de ses sujets, Philippe II lui-même avait un tort grave : il était Castillan. C'est à Madrid que se débattaient et se réglaient les intérêts de tout le royaume; c'est de Madrid que partait la volonté royale pour s'imposer, sans discussion locale, à toutes les provinces. Les différences de langues et de coutumes augmentaient encore la défiance contre le roi et surtout contre ses conseillers castillans; et il ne faut point s'étonner que Philippe II, gêné dans son ambition despotique par tant d'influences contraires, écrivît à un de ses ministres : « Notre métier de roi est très-laborieux. »

Comment relier en effet à un centre commun les intérêts multiples et souvent opposés des différents royaumes? Obligés de ménager les susceptibilités des Etats tout en les rattachant aussi directement que possible au pouvoir central, les souverains espagnols imaginèrent un système des plus complexes, qui créait une sorte d'unité dans la diversité. En établissant sa résidence à Madrid, Philippe II voulut que les affaires de tous les royaumes se traitassent à la cour; c'était là un commencement de centralisation. Mais, cette concession faite à l'esprit d'unité, l'élément provincial reparaît dans toute sa force. Les affaires doivent être traitées, conformément aux lois spéciales et aux *fueros* de chaque royaume, par une réunion d'hommes ordinairement nés dans ce royaume ou ayant au moins exercé des fonctions importantes dans son administration. Ainsi furent constitués, sans parler des Flandres, des Indes et de l'Italie, les conseils suprêmes de Castille, d'Aragon et plus tard de Portugal. Les résolutions portées au roi sous le nom de *consultes* et examinées par les secrétaires du roi étaient sanctionnées par lui et renvoyées à chaque conseil. Il n'était dérogé à ce système que pour les grandes entreprises qui intéressaient toute la monarchie. Philippe II essaya plus tard d'affaiblir l'influence des conseils suprêmes en réglant directement certaines affaires avec les vice-rois ; mais ces me-

Digitized by Google

sures exceptionnelles provoquèrent toujours le mécontentement des provinces. L'activité de Charles-Quint, celle de Philippe II, peut-être plus étonnante encore, suffisaient à peine à une administration aussi compliquée; lorsque le trône échut à leurs successeurs, incapables ou indifférents, les destinées de la monarchie espagnole furent abandonnées à des favoris, comme les ducs de Lerme ou d'Olivarès, et les ressorts du pouvoir central se détendirent de plus en plus. On voit assez que ce titre de *roi de toutes les Espagnes* adopté par les souverains catholiques n'était point une vaine formule, et qu'il y eut en effet, pendant longtemps, plusieurs Espagnes et plusieurs couronnes très distinctes, quoique posées sur une même tête.

De tous ces royaumes réunis, mais non fondus dans une même agglomération, le plus indépendant, le plus jaloux de ses priviléges, fut toujours l'Aragon. Etablissons tout d'abord qu'il ne faut pas confondre, comme on l'a fait souvent, le royaume et la couronne d'Aragon; la couronne comprenait, outre l'Aragon, la Catalogne, le Roussillon, Valence et les Baléares, et, pendant quelque temps, Naples, la Sicile et la Sardaigne; le royaume avait les mêmes limites que l'Aragon, et ne se composait que des provinces de Saragosse, de Huesca et de Téruel. Il n'y avait presqu'aucun lien commun entre les différentes parties de la couronne, et les Aragonais virent, sans murmurer, Charles-Quint distraire Naples, la Sicile et la Sardaigne de l'Aragon, pour confier l'administration de ces Etats, ainsi que celle du Milanais, au conseil suprême d'Italie. L'union était, au contraire, intime entre les provinces du royaume d'Aragon, et le mot d'ordre de cette union était le maintien des franchises locales contre les empiétements de la royauté. Quoique cet antagonisme soit le caractère commun, pendant tout le moyen âge, des nations chez lesquelles l'élément germanique et l'élément romain se sont mêlés sous l'influence du catholicisme, nulle part l'indépendance provinciale n'a été organisée avec autant de force, entourée d'autant de garanties qu'en Aragon. On connaît la formule, rapportée par tous les historiens, dont se servaient les seigneurs lors du couronnement des rois d'Aragon : « Nous qui valons séparément autant que vous et qui tous ensemble pouvons plus que vous, nous vous faisons notre roi et seigneur, à condition que vous garderez nos *fueros* et nos franchises, sinon, non. » M. de Pidal regarde cette insolente formule comme apocryphe; il n'en a trouvé aucune trace dans les archives espagnoles; il nous paraît, en effet, peu admissible que des souverains tels que Charles-Quint et Philippe II aient consenti à entendre des paroles aussi menaçantes. Mais elles n'ont trouvé de crédit auprès de l'histoire que parce qu'elles eussent été l'expres-

Digitized by Google

sion du sentiment vrai de la noblesse et de son attitude en face du souverain.

Le soin de défendre les libertés du pays était confié à une assemblée qui prit en Aragon, comme en Castille, le nom de Cortès. Un fuero formel prescrivait la réunion des Cortès d'Aragon tous les deux ans, dans une cité ou une ville du royaume, le roi devant y assister en personne; mais, lorsque la monarchie espagnole eut atteint un développement si considérable, l'impossibilité de la pratique entraîna l'inobservation du fuero, et les Aragonais perdirent ainsi une de leurs principales garanties. Les cortès d'Aragon se composaient de quatre ordres, ou, suivant l'énergique expression du temps, de « quatre bras, » délibérant séparément dans leurs chambres distinctes et s'entendant entre eux au moyen de commissaires. Le premier bras, comme il était naturel dans un pays si essentiellement catholique, était le bras du clergé, composé de l'archevêque de Saragosse, de tous les évêques d'Aragon, d'abbés et de procureurs des chapitres. Le bras de la noblesse comprenait, outre les possesseurs des huit maisons spécialement désignées par le fuero, les nobles qu'il plaisait au roi de désigner, et dont le nombre n'était pas déterminé. Le troisième bras, celui des chevaliers et *hidalgos*, était tout entier à la nomination du roi. Le quatrième bras, ou bras des universités, était formé par les élus de dix cités, de trois comunidades ou confédérations, et de dix-huit villes. Il représentait dans les Cortès l'élément national, qui prend en France le nom de tiers état, mais avec une conscience de sa puissance et de son droit, et une sorte d'orgueil natif que le tiers état n'avait eu que pendant quelques années, sous Jean le Bon, et qu'il devait désapprendre durant plusieurs siècles. Ainsi constituées, les Cortès laissaient encore une large brèche ouverte à l'initiative royale. La composition du bras des nobles, pour une partie, et du bras des chevaliers, pour la totalité, était abandonnée à la volonté du souverain; mais cette prérogative était limitée par de nombreuses restrictions. Le gouvernement de toutes les villes et cités du domaine royal, ou « honneur, » selon le terme d'origine latine (honos), alors usité en Aragon, était exclusivement réservé à la classe des « ricos hombres; » ce ne fut d'abord qu'un fief amovible au gré du roi; plus tard, la possession devint perpétuelle, et les nobles n'en pouvaient être évincés que par une sentence prononcée devant le tribunal du grand justicier d'Aragon. Les nobles ne pouvaient être condamnés ni à mort, ni à aucune peine corporelle; le justicier était juge exclusif de tout procès entre eux et le roi; un fuero anarchique leur donnait le droit de se confédérer entre eux, de faire la guerre au roi, de le détrôner et d'en choisir un autre à sa place, « fût-ce un païen; » ce dernier

Digitized by Google

droit, affirmé par une noblesse si dévouée à l'Eglise, montre jusqu'où elle poussait le souci de maintenir ses priviléges, même les plus exorbitants.

Les Cortès représentent la participation de toutes les classes à l'administration du royaume et à la défense des libertés générales; elles sont comme le pouvoir législatif de la nation; mais, aux jours de danger, il fallait que l'action de cette puissance acquît plus de décision, plus d'unité; qu'au lieu d'être divisée entre les quatre bras elle fût concentrée dans la personne d'un chef résumant tous les pouvoirs du pays; ce chef unique, ce magistrat suprême fut le justicier. Il ne faut point cependant s'imaginer, conformément à l'opinion reçue, que le justicier d'Aragon fût un magistrat électif; il fut, au contraire, non-seulement nommé, mais, pendant longtemps, révoqué ou destitué à volonté par le roi. Un fuero, promulgué aux Cortès de Saragosse, le rendit, seulement en 1442, inamovible et à vie. Cette charge, à l'époque dont nous parlons, était, depuis plus de cent cinquante ans, dans une même famille, celle des Lanuza; mais, à chaque vacance, on conservait la formalité de la nomination royale. L'action du justicier était aidée par un consistoire, ou « Corté, » composé de cinq juges ou lieutenants, docteurs en droit, nommés par le roi, sur les seize que lui présentaient les Cortès; les onze autres étaient élus par le sort pour les remplacements nécessaires. Cette cour du justicier avait pour attribution principale d'empêcher les juges royaux de violer les fueros aragonais. Elle intervenait, en outre, très fréquemment dans la juridiction tant civile que criminelle, et spécialement dans les procès entre le roi et la noblesse.

Il nous reste à parler de deux priviléges que les Aragonais regardaient avec raison comme les plus importants de tous, comme le double palladium de leurs lois et de leurs libertés, la manifestation et les firmas. La manifestation était la faculté accordée au justicier de retenir le prisonnier « manifesté, » afin qu'on ne lui fît aucune violence avant que sa cause eût été jugée légalement par le juge compétent; la sentence prononcée, le prisonnier était rendu à l'autorité légitime. Voici en quels termes le P. Murillo, grand défenseur des fueros, parle de la manifestation : « Si on enlève le prisonnier au juge ordinaire, on ne lui enlève pas pour cela la juridiction qu'il a sur lui, ni la connaissance de la cause; on ne fait que changer la personne d'une prison dans une autre, où elle reste comme en dépôt jusqu'après la sentence; parce que, *ipso facto*, à l'instant même que la sentence se prononce, la manifestation s'éteint, et l'on procède à l'exécution du jugement. » Ainsi, tout accusé qui se croyait menacé de violence de la part d'un ministre royal pouvait

Digitized by Google

demander au justicier d'être manifesté; la cour du justicier, sans vérifier la réalité du fait allégué, lançait la manifestation et intimait aux gardes du prisonnier l'ordre de le livrer immédiatement à des agents qui le conduisaient dans une prison spéciale, appelée « prison des manifestés. » Précieuse garantie dans un temps où, par toute l'Europe, l'autorité royale se plaçait volontiers au-dessus des lois et substituait la violence au droit. Par firmas, on entendait certaines lettres de la cour du justicier accordées à ceux qui recouraient à elle, pour compenser les préjudices que leur causaient les ministres royaux contrevenant aux fueros; les intéressés, grâce à elles, ne pouvaient être ni emprisonnés, ni privés de la possession de leurs biens ou droits, ni molestés de toute autre manière, jusqu'à ce qu'un procès conforme aux lois vînt montrer si l'on devait révoquer ou maintenir l'interdiction; ils devaient fournir caution. « Ces firmas, dit encore le P. Murillo, n'arrêtent pas le cours du procès; elles empêchent seulement qu'on ne se livre à des vexations contraires à la justice, à des violations de fueros à l'égard de ceux qui s'en prévalent. De sorte que, si quelqu'un craint quelque préjudice de la part de Sa Majesté, ou de ses ministres, ou d'autres personnes particulières, contrairement à la raison et à la justice, dans sa personne ou dans ses biens, il peut invoquer la protection du justicier d'Aragon et le droit qu'il a pour le défendre. Si ce qu'il dit pour la défense de son droit est juste, on le munit desdites lettres, et, en les présentant, il se met à l'abri du préjudice qu'il craint. Car, outre que tout ce qui se fait contrairement à elles est nul, le juge qui contreviendrait aux dispositions qu'elles contiennent, *quelque élevé qu'il fût*, serait gravement châtié, parce qu'il faut considérer que la connaissance et le châtiment de la désobéissance ne peut appartenir à aucun autre juge *qu'au tribunal particulier et privé du justicier d'Aragon, sans appel ni recours aucun.* » Si l'on songe qu'à cette époque l'autorité royale est ou va devenir absolue dans presque tout les Etats européens, que les Tudors en Angleterre, les Valois en France, ne laisseront plus aux Parlements et aux Etats généraux qu'une influence illusoire, si l'on compare ces lettres de justice et de salut avec nos futures lettres de cachet, on reconnaîtra que les Aragonais avaient juste sujet de vanter leur ombrageuse indépendance; tandis que les autres Etats devaient passer par le despotisme monarchique pour arriver à une liberté trop souvent précaire, l'Aragon avait opposé de longue main aux empiétements de l'absolutisme l'affirmation solennelle et légale de ses priviléges; il y a plus; la plupart des sociétés modernes n'ont su combattre les excès de pouvoir des fonctionnaires publics que par une juridiction lente, coûteuse et souvent impraticable; toutes

Digitized by Google

les nations européennes oseraient-elles se flatter, aujourd'hui même, de trouver dans leurs lois une garantie aussi efficace que les firmas d'Aragon ?

En présence d'une liberté si fortement organisée, le pouvoir royal ne pouvait triompher qu'à l'aide d'une politique cauteleuse et après plus d'une capitulation. Le machiavélisme de la royauté espagnole avait su cependant s'assurer de bonne heure certains appuis. Les rois avaient de tout temps favorisé Saragosse et cherché à l'attirer dans leur parti. Dans leurs luttes avec la noblesse, la principale cité de l'Aragon, gagnée par leur déférence et leurs faveurs continues, se range presque toujours de leur côté. Le pouvoir excessif des nobles et la tyrannie qu'ils exercent sur leurs vassaux secondent, malgré l'attachement de tous les Aragonais pour leurs *fueros*, cette alliance de Saragosse et de la royauté. Avant le soulèvement de 1590, de fréquentes luttes entre les seigneurs et leurs vassaux avaient motivé l'intervention de l'autorité royale et préparé la décadence des libertés. Tantôt le roi prenait parti pour les nobles, tantôt pour les vassaux insurgés : parfois même, à la faveur de ces troubles, connus sous le nom de « procès, » les vassaux avaient demandé et facilement obtenu leur incorporation à la couronne. Le plus célèbre de ces procès, celui de Ribagorza, était encore pendant lorsqu'Antonio Perez, échappé des prisons de Madrid, détermina, par son arrivée en Aragon, un soulèvement général.

II

Nous raconterons le plus brièvement possible les aventures d'Antonio Perez antérieures à sa fuite en Aragon ; nous renvoyons les lecteurs au livre de M. Mignet, qui concilie si heureusement l'exactitude historique avec l'intérêt romanesque ; toutefois, un résumé rapide est nécessaire à l'intelligence des faits qui vont suivre. Fils naturel de Gonzalo Perez, secrétaire d'Etat de Charles-Quint et de Philippe II, Antonio Perez, initié par son père au secret compliqué des affaires espagnoles, lui avait succédé dans une partie de ses fonctions, en 1567. De bonne heure, il « se fit remarquer dans l'expédition des affaires et dans le commerce de la cour par la vivacité de son esprit, l'étendue de ses connaissances, son activité au travail, son amabilité et ses manières élégantes. » Deux partis se disputaient alors l'influence à la cour de Philippe II, qui encourageait leur rivalité, croyant y trouver un des ressorts les plus sûrs de son despotisme ; l'un avait à sa tête le duc

Digitized by Google

d'Albe, dont la postérité a presque justement oublié les grandes qualités pour ne se souvenir que de ses atroces cruautés dans les Flandres; ennemi implacable de l'hérésie, le duc d'Albe excitait Philippe II à reprendre, au nom du catholicisme, ces projets de monarchie universelle dont Charles-Quint empereur avait dû reconnaître la vanité; l'autre parti, plus modéré, moins par conviction que par rivalité de cour, était dirigé par Ruy Gomez da Sylva, prince d'Eboli : Perez était une créature de Ruy Gomez. A la mort du prince, arrivée en 1571, Perez s'insinua plus avant encore dans les bonnes grâces du roi, « au point que Sa Majesté vint publiquement en voiture jusqu'à la porte de sa maison pour s'informer personnellement de l'état de sa santé, un jour que Perez se trouvait malade; » dérogation extraordinaire à la sévérité de l'étiquette espagnole, et qui prouve de quelle faveur Perez jouissait auprès de Philippe II. Ce prince aimait à traiter avec lui les affaires les plus secrètes. Perez semble avoir possédé, à un plus haut degré que tout autre ministre, la confiance de ce souverain soupçonneux et dissimulé, et un grand nombre de ses dépêches sont annotées en marge de la main même de Philippe II [1].

Arrivé à cette haute influence, Perez ne garda aucune modération. Comme Fouquet, plus tard, il irrita ses ennemis et mécontenta son maître par son ostentation et son luxe prodigieux. Un acte criminel, commandé par Philippe II lui-même, précipita sa disgrâce. Le fils naturel de Charles-Quint, don Juan d'Autriche, mécontent d'être assis sur les marches d'un trône, avait conçu d'ambitieux projets sur Tunis, puis sur l'Angleterre, dont il aspirait à devenir souverain; forcé par Philippe II de renoncer à ces entreprises, il manifestait un vif désir de quitter les Pays-Bas avec les troupes espagnoles, pour aller risquer en France un audacieux coup de main. Il était entretenu dans ces idées par son secrétaire Escobedo, que Philippe II avait placé auprès de lui pour modérer son ardeur aventureuse. Dans toutes ces affaires, Perez jouait un double rôle : feignant d'être favorable aux projets de don Juan et d'Escobedo, il révélait toutes leurs menées à Philippe II. Une raison personnelle le poussait à perdre Escobedo; celui-ci avait découvert la liaison d'Antonio Perez avec la princesse d'Eboli, maîtresse du roi. Excité par son secrétaire, Philippe II lui donna l'ordre de tuer Escobedo; les maximes du temps élevaient l'assassinat politique à la hauteur d'une théorie : le frère Diego de Chaves, confesseur de Philippe II, lui écrivait, à propos même de la mort d'Escobedo : « D'après mon opinion sur les lois, le prince séculier, qui a puissance sur la vie de ses

[1] On pe lire quelques-uns de ces curieux autographes dans le livre de M. Guardia.

Digitized by Google

subordonnés et sujets, de même qu'il peut la leur ôter pour juste cause et par jugement en forme, peut aussi le faire sans tout cela, puisque le surplus des formes et toute la suite d'un procès ne sont rien comme lois pour lui, qui peut en dispenser. Il n'y a dès lors pas faute de la part d'un sujet qui, par ordre souverain, donne la mort à un autre sujet : *on doit croire que le prince a donné cet ordre pour une juste cause*, ainsi que le droit présume toujours qu'il y en a une dans toutes les actions du souverain. » Le marquis de los Velez affirmait que, l'hostie dans la bouche, il voterait la mort d'Escobedo.

Fort de ces détestables maximes et de l'ordre formel de Philippe II, Antonio Perez n'hésita pas à se défaire d'Escobedo. Après d'inutiles tentatives d'empoisonnement, il eut recours à quelques hommes résolus, qui assassinèrent Escobedo un soir, dans une rue de Madrid. Perez fut aussitôt accusé, et Philippe II, instruit sans doute de sa liaison avec la princesse d'Eboli, les fit arrêter l'un et l'autre le même jour. Cette mesure inattendue fut suivie d'hésitations calculées de la part du roi; n'osant faire juger Perez pour un meurtre que lui-même avait ordonné, Philippe II fit d'abord traiter son ancien secrétaire avec quelques ménagements; il lui rendit même une demi-liberté pendant une longue et minutieuse enquête, qui se termina, en 1585, par la condamnation de Perez, comme concussionnaire, à deux ans de réclusion dans une forteresse, à huit ans d'exil de la cour du roi, à la suspension de toutes ses fonctions, enfin, à une énorme restitution. L'assassinat d'Escobedo était passé sous silence ; le but de Philippe II était de se faire rendre les preuves qui établissaient sa propre participation à ce crime. Quand il crut les avoir toutes entre ses mains, il leva le masque et, malgré le désistement du fils d'Escobedo, laissa poursuivre Perez avec une extrême rigueur. L'ancien secrétaire d'Etat avait mis en lieu sûr quelques-unes des pièces qui prouvaient la complicité du roi; il persista dans des réponses négatives ou évasives, évitant à la fois de rien avouer et de compromettre Philippe II. Une fois engagé dans cette imprudente procédure, aux prises avec un adversaire qui, depuis onze années, avait déjoué tous ses artifices, le vindicatif souverain ne recula plus : Perez fut mis à la question. Ici, nous nous bornons à transcrire en partie le procès-verbal, que rien ne saurait suppléer :

« Dans la ville de Madrid, le vingt-troisième jour du mois de février mil cinq cent quatre-vingt-dix, les frères Rodrigo Vasquez Arce, président du conseil des finances, et Juan Gomez, du conseil et de la chambre de Sa Majesté, se rendirent dans le lieu de prison d'Antonio Perez, et, par-devant moi, le présent greffier, lesdits seigneurs lui dirent que Sa Majesté veut que ledit Antonio Perez réponde aux questions contenues dans le papier écrit de la main royale

Digitized by Google

de Sa Majesté, et qui lui fut lu. Il dit qu'il s'en rapportait à ce qu'il avait déjà dit, sauf toujours le respect dû au billet de Sa Majesté..... Lesdits seigneurs l'avertirent de nouveau qu'il eût à faire sa déclaration telle que la demandait Sa Majesté, lui donnant à entendre qu'on le mettrait à la question et à la torture, au seul effet de lui faire déclarer ce que Sa Majesté a ordonné de lui faire déclarer..... que s'il venait à mourir, s'il éprouvait quelque lésion de membre, ce serait sa faute, et qu'il en aurait toute la responsabilité. » Perez garde un silence obstiné. « Ordre fut donné de le dépouiller de ses vêtements, et il fut mis à nu par Diego Ruiz, le bourreau, qui ne lui laissa que des caleçons de coton..... Immédiatement, en présence du chevalet et des autres appareils de la torture, ledit Diego Ruiz croisa les bras d'Antonio Perez l'un sur l'autre, et l'on commença à lui donner un tour de corde. Perez poussa de grands cris en répétant qu'il n'avait rien à dire; qu'il mourrait à la question: qu'il n'avait rien à dire et qu'il mourrait. Dans ces cris, il disait : *Frère, vous me tuez*, cri qu'il répéta souvent. A ce moment, on avait déjà donné quatre tours de corde à son bras, et il criait encore plus fort; il exhalait ses plaintes en disant : *Frère, vous me tuez.* Quand on lui eut donné six tours de corde, les juges l'avertirent encore de déclarer ce qu'on lui avait ordonné; il répéta à grands cris et avec des vociférations qu'il n'avait rien à dire, qu'on lui brisait le bras. *Vive Dieu! je suis perclus d'un bras; les médecins le savent bien*, et il ajoutait en gémissant : *Seigneur, pour l'amour de Dieu, ils me tuent et ils m'ont brisé la main. Par le Dieu vivant!* Il dit encore : *Seigneur Juan Gomez, vous êtes chrétien; pour l'amour de Dieu, mon frère, vous me tuez, et je n'ai rien de plus à déclarer.* Les juges lui répliquèrent de nouveau de répondre, et il ne fit que répéter : *Mon frère, vous me tuez. Seigneur Juan Gomez, qu'on m'achève d'une seule fois..... Qu'on me laisse, je dirai tout ce qu'on voudra. Pour l'amour de Dieu, mon frère, ayez pitié de moi.* A l'instant même, il demanda qu'on le tirât de la position où il était; qu'on lui donnât des vêtements; qu'il parlerait. Ses bras avaient déjà eu huit tours de corde. Dès que Perez eut commencé à déclarer ce qui sera rapporté plus tard, ledit seigneur licencié Juan Gomez ordonna au bourreau de sortir de la pièce où se donnait ladite torture. Sa Grâce et moi, le présent greffier, nous restâmes seuls. On dégagea les bras d'Antonio Perez des tours de corde; on lui mit des vêtements et il fit la déclaration. »

Un pareil récit n'a pas besoin de longs commentaires : l'Espagne d'alors s'y montre en plein dans sa morne cruauté; le greffier raconte l'horrible scène en homme accoutumé aux spectacles de ce genre; pas un cri de pitié, pas une réponse humaine aux supplica-

Digitized by Google

tions du malheureux Perez : il compte les tours de corde; il énumère les tortures de la victime, sans frissonner, sans éprouver la moindre compassion, sans démentir un instant sa prodigieuse insensibilité. Le président Vasquez et le licencié Gomez sont aussi impassibles. Tout ce monde a depuis longtemps perdu le sentiment de l'humanité. Juges et greffier se sentent regardés, surveillés, espionnés par Philippe II absent. Il y a loin de cette Espagne sombre, froidement cruelle, façonnée à l'image d'un tyran fanatique, à la joyeuse et *picaresque* Espagne de *Gil Blas;* on devine de quel côté est la fantaisie.

Cette cruauté fut inutile à Philippe II : jusque-là, Perez avait pu espérer que le roi garderait encore à son égard quelques ménagements; mais, après la question, il ne songea plus qu'à la fuite. Grâce au dévouement de sa femme et de deux amis, il parvint à s'échapper dans la nuit du mercredi saint. Usé par onze ans de captivité, brisé par la torture, Perez retrouva, dans l'espoir de la liberté et de la vengeance, une incroyable énergie; il courut la poste pendant trente lieues sans se reposer, ranimé à chaque pas par les amis qui l'accompagnaient; enfin, il arriva heureusement à la frontière de l'Aragon. En touchant cette terre libre et hospitalière, Perez « se mit dévotement à genoux sur le sol, et, le baisant, il s'écria plus d'une fois, le cœur rempli de joie et d'espérance : Aragon! Aragon! » L'homme qui avait poussé jusqu'au crime l'obéissance aux volontés de Philippe II embrassait, dans sa détresse, la seule terre d'Espagne où les lois offrissent encore un abri contre le despotisme.

L'arrivée de Perez en Aragon modifie profondément le caractère de la lutte qu'il soutient contre Philippe II. Ce n'est plus un prisonnier abandonné à la merci du souverain et n'ayant d'espoir de salut que dans la complicité royale; c'est un ministre ouvertement révolté contre son maître, le bravant presque d'égal à égal, et armé contre lui de tous les privilége d'une nation libre. La cause de Perez va se confondre avec celle de l'Aragon. M. Guardia semble croire que la fuite de Perez a pu être concertée entre le roi et son ancien ministre pour amener la ruine des libertés aragonaises, et que tous les deux ont joué une comédie. Sanglante et tragique comédie dans laquelle l'un des acteurs aurait joué son rôle jusqu'à subir la torture, tandis que l'autre aurait, de son plein gré, ajouté à ses embarras extérieurs les atrocités d'une guerre civile! En hasardant une explication aussi insoutenable, M. Guardia déroge aux habitudes de critique sagace dont il donne tant de preuves dans la brillante *Introduction* placée en tête de son beau travail.

Réfugié à Calatayud, Perez avait eu soin d'envoyer à Saragosse le plus actif de ses serviteurs, Gil de Mésa, pour réclamer la mani-

Digitized by Google

festation. Aussi, à peine Alonzo Celdran avait-il saisi le fugitif au nom du roi, que « l'huissier à verge de la cour du justicier d'Aragon, sortit à sa rencontre, accompagné d'un notaire, lui signifia la manifestation délivrée en faveur de Perez par ce tribunal suprême, et lui demanda de lui délivrer le prisonnier. » Celdran dut obéir, et Perez fut conduit à Saragosse, dans la prison des manifestés, où il resta à la disposition du justicier. Avant de commencer une guerre ouverte, Perez avait écrit deux lettres à Philippe II, lui représentant, dans les formes les plus respectueuses, mais avec toute la fermeté d'un ultimatum, combien il serait impolitique de révéler, en plein tribunal, la vérité entière sur l'assassinat d'Escobedo ; il laissait entendre que, s'il y était forcé pour sa défense, il livrerait aux juges toutes les pièces, restées en sa possession, qui prouvaient la complicité du roi. Philippe II répondit en faisant prononcer un arrêt de mort contre Perez par les mêmes juges qui l'avaient mis à la question. Ayant perdu toute espérance de réconciliation avec le roi, Perez ne dissimule plus ; il avoue le meurtre d'Escobedo, mais il déclare avoir obéi à l'ordre de Sa Majesté, présentant, à l'appui de son assertion, un certain nombre de pièces nouvelles « dans lesquelles il était question du meurtre d'Escobedo, des affaires de don Juan d'Autriche et de sujets de la plus grande gravité et dignes du plus profond secret. »

La sensation produite par ces révélations fut immense à Saragosse et à Madrid. Quoique la raison d'Etat justifiât alors le meurtre d'un sujet par son souverain, Philippe II fut profondément attristé de se voir publiquement convaincu d'assassinat. Non content d'avoir révélé toute la vérité devant ses juges, Perez publiait et faisait répandre par toute l'Espagne le « Mémorial del hecho de su causa, » où, reprenant avec un art perfide toutes les allégations du procès, il démontrait, sans réplique, qu'il n'avait été que l'instrument du roi. Philippe II regretta alors de s'être laissé entraîner à ce scandaleux procès par son ressentiment personnel et par les suggestions des ennemis de Perez. Il abaissa son orgueil jusqu'à descendre dans la lice, et à écrire de sa propre main une sorte de justification adressée à la Junte chargée de l'examen des pièces. « Tout cela n'est que méchanceté du prisonnier, disait-il..... Toutes les choses qu'il dit dépendent de celles qu'il me disait à moi, si éloignées de la vérité, et qu'il me faisait même croire avec les lettres qu'il interprétait faussement. C'est ce qu'on pourrait voir par mes réponses à propos de ce qu'il m'écrivait, ainsi qu'on pourrait bien le montrer par les mêmes billets, si j'avais besoin de leur donner l'interprétation qu'il leur donne, interprétations qui seraient plus vraies que les siennes. » Le roi était réduit à discuter les allégations

Digitized by Google

d'un sujet; malgré le silence presque absolu que le despotisme imposait à l'opinion publique, il fallait cependant compter avec elle.

Craignant un scandale encore plus grand, Philippe II, après une longue méditation, se décida tardivement à abandonner la poursuite. L'acte de désistement, qui dut tant coûter à l'orgueil royal, fut octroyé avec la plus grande solennité à Saint-Laurent de l'Escurial, devant le protonotaire d'Aragon. On insistait sur l'impossibilité de prouver tous les crimes de l'accusé sans divulguer de graves secrets d'Etat et compromettre des personnes « dont la réputation et l'honneur ont plus de prix que la condamnation dudit Antonio Perez. » En conséquence, le roi ordonnait à ses procureurs de se désister de l'accusation poursuivie en son nom devant la cour du justicier d'Aragon, mais en réservant tous les droits qui lui appartenaient contre Perez, soit comme ministre, soit comme vassal. Ce désistement, malgré les formes pompeuses dont on l'avait entouré, était un échec humiliant pour Philippe II; Perez triomphait.

Le roi n'avait point cependant abandonné ses projets de vengeance. Il avait essayé d'obtenir l'extradition de Perez en Castille; mais elle avait été refusée comme contraire aux fueros d'Aragon. Comprenant que la voie judiciaire était impraticable dans un pays où la loi était si fortement armée contre le pouvoir absolu, Philippe II changea de tactique; il résolut de soustraire Perez aux juges civils pour le traduire devant un tribunal bien autrement terrible, celui de l'inquisition. Philippe II, qui avait trouvé dans le saint-office un puissant moyen de centralisation, n'avait rien négligé pour augmenter ses prérogatives et étendre sa juridiction aux dépens des tribunaux civils; en même temps, il l'avait étroitement maintenu dans sa dépendance : la nomination des juges était exclusivement attribuée à la couronne, et, par une exception unique dans tout le royaume d'Aragon, ces magistrats ecclésiastiques n'étaient point Aragonais : l'inquisition de Saragosse dépendait du conseil général de la suprême inquisition, en résidence à Madrid ; en outre, le secret qui enveloppait la procédure du saint-office permettait d'éluder plus facilement les redoutables fueros.

On ne pouvait songer à évoquer contre Perez, devant ce nouveau tribunal, le meurtre d'Escobedo, couvert par le double désistement du fils de la victime et de Philippe; il fallut imaginer d'autres griefs. On commença par accuser Perez et un Génois, Mayorini, qui s'était dévoué à sa cause, de vouloir fuir en Béarn ou dans d'autres parties de la France où se trouvaient des hérétiques, « acte dont il pouvait résulter un grand dommage pour le service de Dieu et du roi notre seigneur. » On s'empara ensuite de quelques plaintes imprudentes échappées à Perez durant sa longue captivité et auxquelles on cher-

Digitized by Google

cha à donner une intention blasphématoire. Nous citons quelques extraits de l'acte d'accusation rédigé par les dociles théologiens du saint-office. Perez, poussé à bout, s'était promis de ne plus ménager personne, et il avait ajouté : « Si Dieu le père se mettait en travers, je lui lèverais le nez pour qu'il fît voir quel déloyal chevalier le roi s'est montré avec moi. » — *Qualification :* « Cette proposition, en tant qu'elle dit que si Dieu le père venait se mettre à la traverse, il lui lèverait le nez, est une proposition blasphématoire, scandaleuse, offensante pour des oreilles pieuses et sentant dans ses termes l'hérésie des Vaudois, qui prétendent que Dieu est corporel et qu'il a des membres humains. On ne peut l'excuser en disant que le Christ a un corps et un nez, puisqu'il s'est fait homme, parce qu'il est constant qu'on parle ici de la personne de la très sainte Trinité, qui est Dieu le Père. » En une autre circonstance, Perez, dévoré d'inquiétude, alarmé, non moins que pour lui-même, pour sa femme et ses enfants, s'était écrié : « Il dort, Dieu, il dort ! Ce doit être une plaisanterie de nous dire qu'il y a un Dieu ; il ne doit pas y avoir de Dieu. » — Qualification : « Cette proposition, en tant qu'elle dit et répète que Dieu dort, jointe aux parties suivantes, est suspecte d'hérésie, puisqu'elle dit que Dieu n'a pas pour les choses humaines ce soin et cette providence que les saintes Ecritures nous enseignent. Quant aux deux autres parties de la proposition, la première, *tout ce qu'on nous dit de l'existence de Dieu doit être une plaisanterie*, et la seconde, *il ne doit pas y avoir de Dieu*, elles sont des parties hérétiques. En effet, lors même que nous pourrions les excuser et dire qu'on les avance en doutant, celui qui doute en matière de foi est un infidèle, car celui qui doute d'une chose ne croit ni le oui ni le non. L'homme est obligé de croire positivement ce qui est dit ; s'il ne le croit pas, il n'est pas chrétien ; et celui qui doute, comme je l'ai dit, ne croit pas. » Cette misérable casuistique, ces pauvres discussions sur le *oui* et le *non* devaient être plus dangereuses pour Perez que le crime qu'il avait commis et avoué ; le tribunal suprême du justicier, effrayé par la menace de l'excommunication, n'osa résister; il avait bravé Philippe II, il s'inclina devant l'Inquisition. Antonio Perez et Mayorini furent retirés de la prison des Manifestés et transférés dans les prisons secrètes du Saint-Office.

Cette mesure fut le signal de la guerre civile. Perez avait dans Saragosse de nombreux partisans, qui regardaient sa cause comme indissolublement jointe avec celle de leurs libertés. Un grand nombre de chevaliers de la première noblesse du royaume, conduits par Diego de Heredia, parcoururent les rues, ameutant le peuple, et réclament la réintégration de Perez dans la prison des Manifestés. Son

Digitized by Google

retour à cette prison fut un véritable triomphe : il traversa la ville en voiture découverte, accompagné du vice-roi et des principaux seigneurs, saluant la foule et répondant par des démonstrations affectueuses à ses acclamations. Philippe II ne comprit toute la gravité de l'insurrection qu'en apprenant l'emprisonnement et la mort de son envoyé, le marquis d'Almenara. Une junte d'Etat fut réunie à la cour pour statuer sur les événements d'Aragon : l'inquisition réclamait ses prisonniers. Malgré l'avis de la junte, Philippe II, soucieux de ménager les fueros de ses sujets révoltés, décida que la restitution s'opérerait par les seules forces aragonaises. Un nouveau soulèvement, dans lequel la victoire resta aux insurgés, rendit la liberté à Perez. Il en profita pour s'enfuir et essayer de passer en France ; mais, serré de près par les agents de l'inquisition, il se décida à rentrer dans Saragosse, où il se cacha dans la maison d'un ami. De là, il conférait avec Diego de Heredia et les autres chefs de l'insurrection, excitant leur zèle pour leurs fueros, les engageant à s'unir avec la Catalogne et Valence, leur promettant l'appui de la France ; il les exhortait même, si le roi ne leur rendait pas justice, à se constituer en république, à l'exemple de Gênes et de Venise.

Cependant, une armée royale, commandée par Alonzo Vargas, arrivait en Aragon ; c'était une violation manifeste des fueros. Les lettrés, consultés par les députés, déclarèrent que l'entrée de cette armée sur le territoire aragonais constituait un *contrafuero*, et le justicier fut requis de convoquer les forces du royaume pour résister aux troupes étrangères. Prévoyant les conséquences d'une mesure aussi grave, pressentant le fatal résultat qu'elle devait avoir pour lui-même, le justicier supplia les députés de bien examiner si leurs sentiments étaient en rapport avec leur déclaration. Ceux-ci affirmèrent « qu'ils répondraient la même chose sur la place de Madrid. » Alors, le justicier, se sacrifiant aux lois de son pays, fit à regret la solennelle déclaration du contrafuero et ordonna la réunion des troupes du royaume. Il dut sortir en personne de Saragosse pour aller combattre l'armée du roi. Les troupes rebelles, mal dirigées et en nombre insuffisant, ne tinrent pas contre les forces royales, et Alonzo Vargas entra presque sans résistance et en grand apparat dans la capitale de l'Aragon.

La première victime de la colère royale fut le malheureux justicier, qui n'avait pris les armes que pour satisfaire au vœu de ses concitoyens et aux fueros nationaux. Un pardon royal fut ensuite publié dans les premiers jours de l'année 1592, avec grande solennité et au bruit de l'artillerie : « Prenant en considération la profonde fidélité des sujets de notre royaume d'Aragon, et que, pour quelques bons, à plus forte raison pour un plus grand nombre, on

Digitized by Google

doit pardonner à beaucoup de méchants ; usant de la clémence et de la pitié qui est si naturelle et si conforme à notre nature ; répondant à l'amour si vif que nous professons pour notre dit royaume d'Aragon et pour ses habitants, nous rappelant l'obligation que nous, princes, nous avons d'imiter Dieu, notre seigneur, qui nous pardonne tant de péchés, nous avons résolu d'accorder la rémission et le pardon, d'octroyer et de céder notre présente grâce et notre amnistie. » Mais ce pardon si politique était presque annulé par la longue liste d'exceptions qui comprenait, outre vingt-deux insurgés, considérés comme les principaux coupables, un grand nombre de personnes de toute classe, à l'égard desquelles Sa Majesté se réservait « d'user de bonté et de clémence pour leur infliger le châtiment ou la correction qui lui paraîtrait convenable. »

Le principal instigateur de ces troubles, Antonio Perez, avait enfin réussi à passer en France, abandonnant l'Aragon aux rigueurs de Philippe II. Accueilli par la princesse Catherine de Béarn, sœur de Henri IV, il essaya de rallumer l'insurrection dans la montagne d'Aragon : un parti de réfugiés et de Béarnais passa la frontière; mais le sentiment national se réveilla chez les Aragonais avec tant de vivacité qu'ils s'unirent aux troupes d'Alonzo Vargas pour repousser l'invasion. A partir de ce moment, Perez mena une vie errante, cherchant partout des ennemis à l'Espagne et à Philippe II. Quelque temps en faveur auprès de Henri IV et à la cour d'Angleterre, il excita tour à tour contre son pays les deux puissances qui lui avaient donné l'hospitalité. Ce fut en Angleterre qu'il publia, sous le nom de Raphaël Peregrino, ses *Relaciones*, qui soulevèrent l'indignation de toute l'Europe contre Philippe II. La paix de Vervins, en 1598, mit fin à son crédit auprès de Henri IV. La vengeance de Philippe II l'avait suivi dans son exil, et il faillit être victime de plusieurs tentatives d'assassinat soudoyées par ce prince. Il essaya en vain de rentrer dans sa patrie sous le règne de Philippe III ; sa femme et ses enfants furent rendus à la liberté, mais le nouveau roi refusa de lui rouvrir les portes de l'Espagne, où sa mémoire est encore proscrite [1]. Après plusieurs années de misère, il mourut en 1611 à Paris, expiant par cette triste fin l'assassinat d'Escobedo et sa trahison envers sa patrie.

[1] Un journal de Madrid, *el Espiritu publico*, ayant tout récemment jugé infâme la conduite de Philippe II à l'égard de Perez, a dû faire amende honorable. On sait, du reste, comment le maréchal Narvaez traite les journalistes espagnols.

Digitized by Google

III

L'insurrection avait été réprimée par les armes; mais il restait encore à accomplir la partie la plus difficile de la tâche; il fallait rétablir l'ordre dans un royaume si profondément troublé, et éviter par de sages mesures le retour des désordres passés. Deux partis se présentaient à l'esprit de Philippe II; à la tête d'une armée puissante, débarrassé par la mort, l'emprisonnement ou l'exil, des principaux acteurs de la révolte, il pouvait, ou supprimer en Aragon les franchises municipales et soumettre ce royaume au droit commun, ou se contenter de réformer les fueros, et, en retranchant seulement quelques dispositions exorbitantes, concilier les autres avec les tendances unitaires de la monarchie espagnole. Les Aragonais, à la merci d'un souverain irrité, craignaient la suppression de toutes leurs libertés, et la plupart des historiens, interprètes de cette appréhension si naturelle, ont cru que Philippe II avait détruit les fueros d'Aragon. Cette erreur historique, généralement accréditée, ne résiste point à l'examen des faits; les documents authentiques, recueillis par le marquis de Pidal, démontrent que Philippe II tint une conduite tout opposée. Il adopta une politique conciliatrice qui fait honneur à la sagesse réfléchie de ce prince et que l'histoire, justement sévère à son égard, doit louer sans réserve. Il suivit dans toute cette affaire les avis du seul lieutenant du défunt justicier qui eût refusé de prendre part à la déclaration du contrafuero. Bon Aragonais, Martin de Lanuza avait compris que toute lutte ouverte contre le roi ne pouvait que compromettre les libertés de son pays. Le justicier n'ayant point écouté ses conseils, Lanuza avait quitté Saragosse et cessé de prendre part aux affaires publiques, à partir du jour où l'insurrection avait été organisée dans les formes légales. Cette conduite le désignait comme l'intermédiaire naturel entre l'Aragon et Philippe II, et ce fut en effet à ses lumières que le roi eut recours pour reconstituer « ce qu'avait décomposé la sédition passée. » Il s'exprima devant le roi avec indépendance, mit les actes de violence sur le compte d'une minorité factieuse, rappela l'unanimité de l'Aragon contre l'invasion béarnaise et protesta de la loyauté du royaume. Son langage ferme ne déplut point à Philippe II : Lanuza conseillait, comme remède souverain, la convocation des Cortès; il fut chargé lui-même de disposer tout ce qui était nécessaire pour les délibérations de cette assemblée et partit pour

Digitized by Google

Saragosse avec le titre de régent, qu'il devait plus tard échanger contre celui de justicier.

Philippe II ne voulait point ouvrir les Cortès en personne ; il craignait que la majesté royale, aux prises avec des sujets naguère révoltés, ne fût compromise au milieu des longues discussions que devait provoquer la pacification de l'Aragon. Il fut convenu que l'archevêque de Saragosse ouvrirait, au nom du roi, les Cortès de Tarragone, et que Philippe II, excusant son absence par son état de maladie, ne viendrait qu'à la fin des Cortès, pour donner à leurs décisions la sanction de son autorité. Toutes les précautions furent prises, en cette circonstance, pour ménager les susceptibilités des Aragonais et leur faire accepter la présidence de l'archevêque. La proposition royale, qui correspond à ce que nous appelons aujourd'hui discours de la couronne, révèle les véritables dispositions de Philippe II à l'égard de l'Aragon : « Veillez, dit-il, à ce que se règle et se fixe votre repos de manière que cette occasion ne soit pas perdue, comme les précédentes, mais qu'on en profite, qu'on l'emploie à remédier à vos affaires ; que ces Cortès laissent, dans les mœurs, les lois et le gouvernement une réforme telle, que des personnes inquiètes ne puissent ni les tourmenter ni les tourner contre votre réputation ni à votre préjudice ; que tout soit réglé de telle sorte que notre Seigneur soit bien servi et que vous autres vous jouissiez de la paix et du repos que je vous procure. Pour vous seconder dans ce projet, je suis dans des dispositions telles que vous ne pouvez désirer plus de conformité dans la pensée et la volonté, ni des démonstrations plus manifestes et plus vraies que celles que vous voyez maintenant et que vous avez vues dans le cours des cinquante années qui se sont écoulées depuis que vous m'avez prêté serment et que je vous gouverne. » Est-ce là le ton d'un vainqueur implacable, prêt à châtier ses sujets sans miséricorde et à leur enlever leurs dernières libertés?

La première réforme adoptée par les Cortès fut la suppression du fuero qui subordonnait la validité de toute résolution à l'unanimité absolue. Cette modification si utile fut introduite, non sans une vive opposition : encore l'unanimité fut-elle maintenue pour quatre cas spécialement désignés. Quant aux autres, il fut convenu qu'à l'avenir « la majorité de chaque bras ferait bras, » en d'autres termes, que l'accord de la majorité équivaudrait à l'unanimité autrefois exigée. Parmi les autres réformes, deux surtout méritent d'être mentionnées : la rémission des prisonniers et la suppression de la « voie privilégiée » pour un certain nombre de délits. Un vieux fuero faisait de l'Aragon un lieu d'asile pour tous les coupables des autres royaumes de l'Espagne : le refus de rendre Antonio Perez aux tri-

Digitized by Google

bunaux de Castille avait été l'origine des derniers troubles ; les Cortès consentirent, pour l'avenir, à l'extradition des coupables. La voie privilégiée était un abus du même genre ; s'il se commettait quelque irrégularité dans l'arrestation du prisonnier, il était immédiatement mis en liberté et pouvait se dérober par la fuite à un juste châtiment : le roi demandait l'abolition absolue ; les Cortès jugèrent la mesure trop rigoureuse, et un compromis spécifia trente cas dans lesquels il serait défendu d'avoir recours à la voie privilégiée.

Cependant Philippe II était arrivé à Tarragone avec le prince son fils, qui fut plus tard Philippe III. Il sanctionna tout ce que les Cortès avaient décrété dans une séance solennelle, dont nous avons un procès-verbal rédigé par Augustin de Villanueva, qui remplissait les fonctions de protonotaire. Nous en extrayons quelques lignes, qui démontreront sans réplique que les vieilles lois de l'Aragon survécurent à la révolte de 1590. Les quatre bras demandèrent à Philippe II de permettre au jeune prince de jurer les fueros et les lois du royaume, « avec les protestations et les réserves d'usage. » Le roi répondit à leur requête dans les termes suivants : « Sa Majesté rend les plus grandes grâces aux quatre bras pour la volonté et l'amour qu'ils témoignent à son service ; et, pour y répondre, il veut bien que le sérénissime prince don Philippe, premier-né d'Aragon, jure les fueros et les lois de ce royaume de la manière que demandent les quatre bras. » Le justicier vint alors recevoir le serment du jeune prince : « Son Altesse se leva de son siége, salua Sa Majesté, s'agenouilla devant le tabouret, et, baisant sa main droite, la mit sur la croix et sur les Evangiles, placés sur le tabouret. Alors, moi, Augustin de Villanueva, régent de la charge de protonotaire, je commençai à lire à haute voix le serment suivant. » Ce serment est de tout point semblable à celui que prononçaient, lors de leur couronnement, les anciens rois d'Aragon.

Nous croyons avoir suffisamment établi, d'après les nouveaux documents du marquis de Pidal, l'erreur dans laquelle sont tombés la plupart des historiens, en attribuant à Philippe II la suppression des fueros aragonais. Pendant plus d'un siècle, l'Aragon fut encore régi selon ces vieilles lois ; il ne les perdit qu'après les longues luttes de la succession. Il s'opposa avec une étonnante ténacité à la maison de Bourbon, et en fut puni par la perte de ses fueros : Philippe V, vainqueur, étendit aux royaumes de la couronne d'Aragon la législation de la Castille. « Naufrage douloureux, dit M. de Pidal, parce qu'il en finit avec les restes de notre antique liberté politique, qui avait toujours donné tant de grandeur aux royaumes formant notre commune patrie ; mais naufrage qui, d'autre part, accéléra l'œuvre de l'unité nationale, et rapprocha l'époque actuelle, où la nation est

Digitized by Google

une, homogène et compacte, et jouit de la liberté politique générale dont jouissaient auparavant, et depuis des temps fort reculés, les anciens royaumes de la monarchie, et principalement l'illustre et célèbre royaume d'Aragon. » M. de Pidal est mort à temps pour ne point voir ce qu'est devenue cette liberté politique sous le régime militaire du maréchal Narvaez.

Malgré son désir sincère de rester impartial, le marquis de Pidal, séduit par certains côtés du caractère de Philippe II, traite ce monarque avec une excessive indulgence. Il le juge en Espagnol, c'est-à-dire avec les préjugés religieux qui survivent encore au delà des Pyrénées; du reste, il ne s'en défend pas; il condamne comme suspects tous les témoignages des écrivains protestants. A ses yeux, presque tous les actes de Philippe II sont justifiés par le zèle ardent qu'il déploya en faveur du catholicisme. Il termine son *Histoire des troubles d'Aragon* par un panégyrique enthousiaste du fils de Charles-Quint. « Il avait su réunir et relier les divers royaumes d'une si vaste monarchie, établir et fixer sur un point le gouvernement général d'eux tous; créer de cette manière l'unité nationale et un grand pouvoir, par lequel, au milieu des immenses embarras et des complications de l'époque, il avait pu défendre les grands intérêts moraux de la chrétienté, soutenir l'Eglise catholique, dont il se disait le bras droit, contre les erreurs des sectes protestantes agitant et ensanglantant si malheureusement l'Europe par la destruction de la magnifique unité de l'Eglise catholique et l'éloignement des peuples de la voie immense des progrès où ils étaient tous engagés. Ce fut principalement dans ce grand dessein que ce monarque anéantit le funeste pouvoir des Turcs, ennemis de la chrétienté, à Lépante, mit en déroute les Français à Saint-Quentin, les ennemis de la ligue des catholiques à Paris et à Rouen; qu'il fit trembler l'Angleterre dissidente par sa puissante armada; qu'il fut partout le défenseur de l'antique foi de nos pères, sur laquelle était cimentée toute la société européenne. C'est Philippe II qui avait donné l'unité à la Péninsule espagnole par l'annexion si importante du Portugal, apaisé les terribles agitations des Alpujarras, les troubles de l'Aragon et maintenu la paix publique en Espagne, pendant que toutes les autres nations étaient en proie à de sanglantes dissensions. Les amis des sciences, des lettres et des arts déploraient aussi la perte de leur grand protecteur, de celui qui les encourageait et les favorisait en s'entourant de tous ceux qui s'y étaient fait un grand nom; du fondateur de l'Escurial, de l'illustre promoteur de la Bible polyglotte. »

Que de traits à effacer de ce portrait si flatteur! Cette politique, dont le marquis de Pidal fait un si pompeux éloge, avait abouti à l'abaissement de l'Espagne au dehors et, au dedans, à sa ruine.

Digitized by Google

L'auteur du discours à Philippe III, quel qu'il soit, répond d'avance à cette incroyable exagération d'éloges par le triste tableau qu'il nous trace de la monarchie à l'époque de Philippe II. L'âme même de ce vaste royaume, la patrie et la terre de prédilection de Philippe II, la Castille, avait été la première victime de sa fanatique ambition. « Les nobles et les gentilshommes de la campagne vivent dans le besoin et dans la crainte, livrés sans protection à la rapacité de toute sorte de gens de loi, qui s'acharnent sur leurs personnes et sur leurs biens, La bourgeoisie, c'est-à-dire les cultivateurs, les commerçants et les artisans, la noblesse et toutes les autres classes de la population, en un mot, toute la Castille en masse gémit sous les lourds impôts qui l'écrasent ; on déserte le pays, faute de pouvoir acquitter les impositions et les charges ordinaires et extraordinaires. Il n'en allait pas ainsi du temps de nos pères. Et que Votre Majesté se persuade que je n'invente ni n'exagère rien. Les choses sont malheureusement telles que je les représente. Il est trop vrai que les grandes cités et les villes considérables de ce royaume se dépeuplent, que les villages n'ont plus d'habitants et que les bras manquent pour la culture. Les frais de perception de l'impôt sont de cent pour un, car les contribuables sont si malheureux et les espèces si rares que les percepteurs sont obligés de réduire la taxe. Tel est l'état général de ces provinces de la Castille dont on enviait naguère l'opulence. A la richesse et à l'abondance accoutumées a succédé partout la misère. La cause de ce fléau est double : d'abord, les impôts excessifs, dont le produit sert uniquement à défrayer les guerres à l'étranger; en second lieu, les vices et les procès, qui absorbent toute l'activité des habitants et de tous ceux qui en vivent, et dont les suites sont le besoin et la ruine, ces deux dissolvants des plus puissants Etats. » L'Aragon, encore agité par les restes de l'insurrection, n'était pas dans une situation plus florissante. La conquête du Portugal offrait à Philippe II l'occasion la plus favorable d'assurer l'unité de la Péninsule ; mais son administration tyrannique avait compromis tous les résultats de la conquête : « Les Portugais, dit l'auteur du discours, sont les ennemis des Castillans, dont ils détestent le joug ; et, s'ils trouvent jamais une occasion favorable, aussi longtemps du moins que durera le souvenir de l'indépendance, ils changeront de régime. » Quarante ans plus tard, le Portugal secouait une domination odieuse, et l'unité ibérique était indéfiniment ajournée. La sanglante répression de la révolte des Alpujarras n'était que le prélude de l'expulsion des Maures, mesure impolitique, qui ruina l'industrie et le commerce de l'Espagne. L'armada, dont le marquis de Pidal rappelle si malheureusement le souvenir, n'avait fait sur les côtes d'Angleterre qu'une inutile démonstration ; les corsaires anglais y

Digitized by Google

répondirent en détruisant, dans l'espace d'une seule année, treize vaisseaux de guerre dans le port de Cadix, pillée et rançonnée sans vengeance. Les Provinces-Unies, indépendantes en fait, devaient voir leur liberté reconnue par la paix de Westphalie. Les ambitieux projets de Philippe II sur la France et les Etats scandinaves avaient ruiné le trésor royal. Des nombreux pays soumis encore au sceptre de Philippe III, la plupart songeaient à se détacher de l'autorité centrale : « Les seuls amis à toute épreuve qu'ait cette couronne, ce sont les Indes et la Castille en masse. » Maltraitées, épuisées par l'Espagne, qui fit disparaître presque entièrement la race indienne, ces belles colonies d'Amérique n'étaient déjà presque d'aucune utilité pour la métropole ; au commencement de notre siècle, elles rompront les derniers liens qui les rattachent à elle, et, de cet immense empire transatlantique, l'Espagne ne conserve guère, et pour combien de temps encore? que Cuba.

Après cet examen historique, appuyé sur le témoignage sérieux d'un contemporain, que reste-t-il du portrait fantaisiste peint avec tant d'amour par le marquis de Pidal? Deux brillantes victoires, Saint-Quentin et Lépante, et le mérite banal d'avoir protégé les lettres et les sciences. En regard, quel sombre tableau! L'Espagne, forcée, après quarante ans de guerre, de renoncer à toutes les villes qu'elle avait gagnées sur la France et signant la paix humiliante de Vervins, les Pays-Bas irrévocablement perdus, malgré les efforts des meilleurs capitaines, la marine frappée à mort par le désastre de l'armada et l'impuissance des flottes qui essayèrent de la venger, la Méditerranée encore au pouvoir des Turcs malgré la glorieuse journée de Lépante, le Portugal et l'Italie s'apprêtant à secouer le joug, les Indes devenues improductives, et, au dedans, les peuples ruinés, découragés, se résignant à ce fatalisme passif qui semble devenu le trait principal du caractère espagnol, tels étaient les vrais résultats du règne de Philippe II. Et pourtant, ce prince, si funeste à son pays, était doué de grandes qualités. Il avait une prodigieuse puissance de travail, la passion des beaux-arts et un sincère amour de son peuple qui l'aimait et le vénérait. Les malheurs de son règne, et ceux qu'il prépara à ses successeurs, eurent une même cause, un principe vicieux de politique générale. Philippe II se crut destiné à être le champion et le restaurateur du catholicisme ébranlé et refoulé dans une portion de l'Europe par le protestantisme triomphant; les plus grands désastres de son gouvernement, la perte des Flandres, les déplorables expéditions contre l'Angleterre, l'intervention en France, l'immixtion dans les affaires du Nord, furent dus à cette politique de religion, si contraire aux intérêts modernes et dont l'adoption coûta plus tard si cher à Louis XIV. La conséquence iné-

Digitized by Google

vitable de cette politique était, à l'intérieur, le pire de tous les absolutismes, celui qui s'appuie sur la religion. Pour faire face à tant d'entreprises aventureuses, pour essayer d'étreindre toute l'Europe, il fallait, de la part des sujets, une obéissance aveugle et presque superstitieuse. Philippe II s'aida de l'inquisition pour l'obtenir, et ses peuples, séduits par la fausse grandeur du défenseur de la vraie foi, s'unirent le plus souvent avec lui pour cette guerre sainte, pour cette longue et vaine croisade contre l'hérésie. C'est ainsi que Philippe II put arriver à fonder cette unité nationale qui fait, au jugement de M. de Pidal, son grand titre de gloire. Mais à quel prix la fonda-t-il? En combattant partout les libertés locales, en les supprimant là où la résistance fut moins opiniâtre, en épuisant les ressources matérielles du pays, en brisant toutes les forces vives d'une nation qui avait été la première de l'Europe. Ce mirage trompeur de l'unité n'a été plus fatal à aucun peuple qu'à l'Espagne; bien des nations, l'Espagne est de ce nombre, semblent plutôt faites pour la fédération que pour l'unité : « L'Espagne, dit M. Guardia, était merveilleusement organisée pour le régime fédératif. Tous ces Etats divers et voisins semblaient destinés à former une association politique, une véritable union; et l'indépendance des membres de cette grande famille eût été un gage de force et de liberté pour l'avenir. Quelle puissance une pareille organisation eût donnée à la Péninsule, et combien son histoire eût été différente! Avec ses Cortès, ses communes et son régime municipal si remarquable, elle se fût moquée du despotisme qui l'a dénaturée, avilie, réduite à rien, en transformant complétement les mœurs et les caractères, en même temps qu'il abolissait les vieilles institutions et les souvenirs des libertés locales. » Les premiers Hapsbourgs poussèrent l'Espagne dans une voie contraire à ses destinées; ils lui imposèrent l'unité, qui lui fut nuisible, en lui enlevant la plupart des libertés qui faisaient sa force réelle; en échange de la ruine, ils lui donnèrent un peu de gloire éphémère; l'Aragon, la Castille, l'Espagne méridionale, gardant leurs institutions et leurs lois spéciales, réunies par la communauté des intérêts et du souverain, auraient pu donner à l'Europe un modèle de régime fédératif; l'unité politique, aidée du fanatisme, a fait de l'Espagne ce qu'elle est aujourd'hui, une nation déchue, vouée aux bouleversements politiques, fort en arrière sur le mouvement progressif des sociétés modernes; et qui sait à quel avenir elle est réservée?

E. Delaplace.

Digitized by Google

LES MONUMENTS

DE

L'ANCIENNE ÉGYPTE

DEUXIÈME PARTIE[1]

V

Les autres monuments de l'Egypte et de la Nubie peuvent être attribués à trois grandes périodes : la première, qui commence à la XVIIIe dynastie, après l'expulsion des rois pasteurs; la seconde, qui comprend la domination grecque, et la troisième celle des Romains. Il serait difficile de décrire par règne tous ces monuments, dont beaucoup ont pour auteurs plusieurs rois successifs ; nous préférons les grouper suivant leur nature ou leur position. On comprend que ceux de la grande Thèbes, par exemple, ne peuvent être séparés : ce serait détruire l'effet qu'ils produisent et diminuer l'intérêt du lecteur. Nous le prions donc de vouloir bien nous suivre dans notre voyage et de se transporter avec nous à Ouadi-Halpha, en Nubie, à la seconde cataracte du Nil : c'est l'usage des voyageurs. On remonte tout d'un trait, on épuise d'abord l'ennui d'un voyage de deux cents lieues fait à la voile et à la cordelle pendant quarante deux jours, et l'on garde le plaisir pour le retour. Alors on plie les voiles, on ins-

[1] Voir 2e série, t. LVI, p. 313 (livr. du 31 mars 1867).

Digitized by Google

talle les bancs des rameurs et on se laisse aller au fil de l'eau, débarquant à tous les points dignes d'être visités, et vivant dans sa barque comme les Chinois sur leurs grands fleuves. Nous avons passé ainsi quatre mois des plus heureux de notre vie, fréquentant les anciens rois d'Egypte, admirant leurs grandes inspirations, et, lorsque nous fûmes de retour au Caire, il nous sembla que nous avions quatre mille ans d'âge, que nous arrivions chez nos arrière-neveux, et nous fûmes tentés de prendre en pitié les constructions qu'à leur tour ils ont élevées.

Ouadi-Halpha, l'antique Béhéni, placée sur la rive droite du fleuve, n'a rien conservé de sa splendeur première. En vain nous sommes-nous efforcés d'y retrouver quelques vestiegs du temps passé, nous n'y avons vu qu'un reste informe noirci par le feu et placé de l'autre côté du fleuve.

Un peu plus bas, et aussi sur la rive droite, on rencontre un petit spéos (temple creusé dans le roc) de Ghebel-Addeh ou Addah, car, en arabe, les voyelles se mettent les unes pour les autres. Il est creusé dans la montagne arabique, à vingt pieds environ au-dessus du niveau du Nil, perpendiculairement au bord de l'eau. Y monter n'est pas facile, aucune marche n'étant taillée dans le rocher. Ce spéos, actuellement très dégradé, fut creusé par le roi Horus, de la XVIIIe dynastie, et dédié au dieu Thoth en Hib (à tête d'Ibis), dieu des sciences et des lettres.

Une grande porte de belle proportion vous introduit dans un portique formé par quatre colonnes n'ayant qu'une tuile pour chapiteau. Au fond, une cella, où il ne reste absolument rien. La lumière pénètre facilement dans toutes les parties du spéos, bien qu'elle ne vienne que par la porte. C'est au reste la caractéristique de ces monuments. On remarque dans ce portique un banc pour s'asseoir, ménagé dans tout son pourtour. Les savants peuvent y trouver encore de nombreuses traces de dessins et d'hiéroglyphes. Au temps de sa création, ce petit monument devait être charmant avec ses fraîches peintures et ses heureuses proportions ; mais son heure est aussi venue. Les chrétiens, fuyant leurs oppresseurs, ont été heureux de pouvoir s'y réfugier. Ils ont badigeonné les murailles et les ont couvertes de mauvaises fresques représentant les actions de saint Georges le cavalier : de grandes figures de saints au plafond achèvent le travestissement.

Presqu'en face sont les deux fameux spéos d'Abou-Sembil (le père de l'épi). La difficulté de débarquer fait que l'on dérive jusqu'au moins grand, qui présente un certain espace de terre entre le Nil et le rocher.

Ce spéos, creusé par la reine Nofré-Ari, femme de Rhamsès II le

Digitized by Google

Grand (XIXe dynastie), en l'honneur de la déesse Hathor, fait face au fleuve ; il est orné de six figures colossales de trente pieds de haut, parmi lesquelles il est facile de reconnaître deux hommes et deux femmes. Chacune de ces figures est accompagnée de deux autres plus petites et d'un très mauvais dessin. Une des grandes figures devait être cynocéphale (à tête de chien), autant qu'on en peut juger par ce qui en reste. Les autres sont bien conservées. Les deux figures de femmes ont les bras croisés sur la poitrine et tiennent quelque objet à la main.

Les hommes se ressemblent et tiennent les mains baissées et fermées. Ces figures sont placées dans des niches et taillées dans un très beau grès jaune rougeâtre ; elles représentent Rhamsès le Grand, sa femme et ses enfants. Aux pieds du roi sont ses fils ; aux pieds de la reine, ses filles avec leurs noms et leurs titres. Ces sculptures sont d'un excellent travail, sveltes et d'un galbe élégant.

Le temple est creusé dans le roc ; sa hauteur est peu considérable. La façade a vingt-sept mètres de longueur. La porte, sans ornement, placée au milieu des grandes figures, est entourée de grands et profonds hiéroglyphes, avec un charmant bas-relief au-dessus. C'est la scène des offrandes, c'est-à-dire un roi debout offrant des présents à une divinité, ordinairement assise. La dernière figure à droite de cette scène est merveilleusement dessinée et pleine de mouvement. Sur le côté droit de la porte sont gravés deux autres bas-reliefs ainsi qu'un grand nombre d'hiéroglyphes.

L'intérieur du temple, qui comprend une première salle de petite dimension, dont le plafond est porté par quatre gros piliers ornés d'une tête d'Hathor, surmontée d'un petit monument, et une seconde salle plus petite, au fond, n'est pas historié et ne contient que des scènes d'offrandes présentées par les différents personnages de la famille royale. Quelques-unes de ces figures sont très bien faites et ont des profils charmants. Aucune d'elles n'est de face ; les pieds sont sur la même ligne, les coudes, les épaules sont très ressortis ; les articulations des doigts ne sont pas exprimées ; la taille est singulièrement amincie, et, malgré tant de défauts, ces peintures sont très estimables.

La pureté de la ligne y est extrême et la naïveté de la composition leur donne un grand charme. Il ne faut pas oublier que les Egyptiens sont nos maîtres à tous. Les Grecs, à qui nous devons tant, doivent tout eux-mêmes aux Egyptiens, et non-seulement en matière d'art, mais en morale, en philosophie et en politique. Il faut d'ailleurs considérer que l'art égyptien fut immobilisé par les prêtres et retenu à jamais dans les langes de la première enfance. Beaucoup de ces

Digitized by Google

figures, qui sont de grandeur naturelle et gravées dans le rocher, conservent de vives couleurs.

Auprès du côté gauche de la porte qui conduit dans la seconde salle, sont à remarquer deux charmantes représentations : Hathor, assise, avec tous les attributs de la divinité, entre autres la croix ansée, signe d'immortalité, et une reine coiffée en déesse, qui lu présente des offrandes. La peinture n'existe plus, mais le dessin est d'une élégance extrême. Les têtes sont délicieuses. Sur le dernier pilier, à droite en entrant, il y a une figure d'Hathor très bien conservée : elle est debout, peinte en jaune, avec un capuchon noir rayé de rouge et de bleu et surmonté de cornes et d'un disque. Elle porte sur le front la vipère Hayé, ornée du disque et des cornes comme la déesse. Celle-ci a le corps en gaîne, comme toutes les figures de femmes égyptiennes. Au-dessus de la porte, à l'intérieur, Rhamsès II est représenté d'un côté sacrifiant au dieu Phré et, de l'autre, à une déesse portant des plumes sur la tête, attributs se rapportant à Thméï, déesse de la justice et de la vérité. Un peu plus loin, le roi terrasse ses ennemis et est assisté par les dieux et les déesses, qui lui présentent sa faux de bataille.

Ce petit temple est clair, la porte n'étant pas obstruée. Son élévation au-dessus du niveau de l'eau varie beaucoup : au moment où nous l'avons vu, elle pouvait être de trente pieds, mais au temps de la plus grande crue, elle n'est guère que de quinze pieds. Il est assez facile d'en juger par des espèces de gradins limoneux que l'eau a formés en diminuant de volume. Au-dessus de ce niveau, il y a de grandes herbes desséchées, des broussailles et des touffes d'alpha.

Le grand spéos, creusé par Rhamsès II (XIXe dynastie), est placé d'une façon singulière : au lieu de faire face au Nil, comme le précédent, il fait un angle droit avec le fleuve et regarde le nord. Une pareille disposition a, sans doute, été prise pour lui ménager une esplanade, mais il en résulte qu'il est aujourd'hui à moitié enseveli par les sables, qui passent par-dessus la crête du rocher et tombent, entre deux collines, devant le temple. C'est une merveille, surtout à l'extérieur; quatre énormes colosses, assis et présentant tous le portrait de Rhamsès le Grand, en gardent la porte et forment la décoration de la façade; un d'eux, le plus près du Nil, est presque entièrement découvert. Le deuxième, qui a été écrasé par un éboulement du rocher, ne conserve que la partie inférieure, qui est enterrée jusqu'à mi-jambe. Après cette seconde statue, vient la porte, entièrement obstruée par le sable, sauf un léger jour par lequel on se glisse dans l'intérieur.

Au-dessus de la porte, et dans un encadrement qui la continue,

Digitized by Google

se voit le dieu Phré à tête d'épervier, dieu de la lumière, avec un grand disque sur la tête. Il est le titulaire du temple. De chaque côté, le roi Rhamsès lui fait des offrandes. C'est de ce dieu que les Grecs ont fait leur Apollon; mais, cette fois, ils l'ont bien embelli, en lui donnant un char, des chevaux et le chœur des muses. Le troisième colosse est enterré dans le sable jusqu'au-dessus du genou, et le quatrième n'a que la tête dehors. En le regardant de près, on y voit des traces de couleur rouge. Sa face est blanche et comme enfarinée. Suivant la légende, cet aspect bizarre proviendrait d'une tentative de moulage. Le rouge doit être une couleur appliquée, car les Egyptiens peignaient ordinairement leurs carnations en rouge. Chacune de ces figures est coiffée du pschent (coiffure royale et céleste) plus ou moins conservé; elles sont très belles de profil; le nez est légèrement arqué à son extrémité, les yeux sont grands et bien fendus, et la bouche sourit avec des lèvres développées, mais non disgracieuses. Les têtes, vues de face, sont rondes, communes et n'ont rien de la beauté du profil.

Tout le prix de la sculpture réside dans les têtes, et c'est assez l'usage égyptien. Le buste est extrêmement court, les mains, les bras et les jambes sont empâtés et mal dessinés, mais l'effet est grand, car chaque tête a bien huit pieds, de sorte que ces figures auraient environ soixante et un pieds de haut si elles étaient debout. La qualité du grès est la même que celle du temple d'Hathor. Chaque statue porte sur le bras droit le cartouche royal et est accompagnée de deux figures de femmes beaucoup plus petites, qui ne lui arrivent pas au genou. Auprès du colosse le plus voisin du fleuve, se voit un petit bas-relief très joli avec une longue inscription dont la partie basse est enterrée. Au-dessus des grandes figures, et comme frise, règne une ligne d'hiéroglyphes très grands et profondément gravés. Cette ligne est composée de deux inscriptions affrontées, c'est-à-dire commençant chacune d'un bout et venant se rejoindre au milieu. L'écriture hiéroglyphique permet une pareille disposition, parce qu'elle se lit dans le sens où sont tournées les figures qu'elle contient. Au-dessus, comme corniche, il existe des figures mutilées, difficiles à reconnaître; ce sont peut-être des cynocéphales.

Cette façade a été déblayée, dit-on, aux frais d'un consul anglais. Il n'est pas facile d'aller de la barque au grand temple, le sable est mouvant sur le terrain en pente, il faut s'aider de longs bâtons. La montée est raide et obstruée de pierres et d'arbrisseaux; mais en arrivant on est bien payé de la peine. Rien ne peut rendre l'effet que produisent ces colosses lorsque l'on est à leurs pieds, et cependant ils sont à moitié enfouis dans le sable.

L'intérieur, très-beau, mais moins grand à notre avis que ne le

Digitized by Google

ferait supposer le style colossal de l'extérieur, est divisé en plusieurs salles. La première a deux rangs de pilastres carrés, au nombre de huit, auxquels sont adossés des colosses de vingt-cinq pieds de haut environ et présentant tous l'effigie de Rhamsès II en Osiris, avec les bras croisés, tenant le fouet et le pedum. Presque tous ont le nez écorné et sont comme ceux du dehors, massifs et mal dessinés; mais les têtes sont très belles. On y voit des traces de peinture jaune et rouge. Les faces des piliers représentent des offrandes et des protections, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi. Dans ce dernier cas, la divinité passe son bras autour du col du roi ou du héros, ou bien lui met simplement la main sur l'épaule. Ces figures sont deux à deux; mais le grand intérêt de l'intérieur est sur les parois. On y voit Rhamsès haut de dix pieds au moins, combattant sur son char, entouré de ses guerriers; plus loin, il est à pied et terrasse un chef ennemi. On le revoit ensuite sur son char et combattant encore. Son lion apprivoisé est auprès de lui, mais beaucoup plus petit que la proportion exacte ne le voudrait. Plus loin, Rhamsès présente des prisonniers au dieu Phré, titulaire du lieu. Le roi et le dieu sont très grands, les autres très petits en comparaison. Il y a dans ce tableau une troupe de prisonniers nègres qui est admirable par l'énergie des poses. Tous ces groupes ont de grandes beautés de dessin, mais aussi de grands défauts; ainsi, la partie postérieure des chevaux de Rhamsès est bien dessinée, tandis que les jambes de devant retombent mollement et que leur forme est mauvaise.

Sur la paroi en face, le roi tient conseil; puis ensuite grande bataille. Les personnages sont petits et n'ont guère que deux pieds et demi de haut ou environ et même moins. On y observe beaucoup de mouvement, une forte action et des poses variées. Au bout de la paroi, la place manquant, l'artiste a ingénieusement tracé au-dessus une ligne serpentante de séparation et continué ainsi son épopée. Toute cette partie est pleine d'entrain, mais très incorrecte; ainsi, les roues des chars ne sont pas régulièrement tracées, et de même du reste. Plus loin est placée une grande quantité de prisonniers. Sur les faces des côtés de la porte, le roi, toujours colossal, offre aux dieux des prisonniers qu'il tient par les cheveux. Ces prisonniers, bien plus petits que lui, ont de belles têtes et sont pleins de mouvement. L'artiste a su leur communiquer un caractère assez distinct pour que l'on puisse reconnaître leur nationalité. Champollion a donné l'explication des hiéroglyphes qui accompagnent ces peintures.

Après la grande salle, il s'en présente une autre aussi large, mais bien moins profonde, couverte également de figures de rois, de dieux et de gens portant les *bari* (barques) sacrées. On y remarque

Digitized by Google

deux représentations d'Amon générateur, dans l'attitude naïve de cette grande fonction de la nature. Combien les temps sont changés, et quel temple aujourd'hui admettrait cette image, plus qu'étrange pour nous, entourée alors de vénération et de respect ! Ainsi se modifient les mœurs, les coutumes et les croyances des nations. Au delà, dans le même axe, une petite chapelle contient quatre figures assises et bien plus grandes que nature ; ce sont Amon, Phré, Phtah et Rhamsès le Grand assis au milieu d'eux. Ces figures sont bien détériorées et à peine reconnaissables. Autour de ces trois salles s'en trouvent d'autres, étroites, basses, longues, couvertes de sujets plus petits que nature : ce sont des offrandes avec une grande quantité d'hiéroglyphes. Ce temple, au reste, est un trésor pour les égyptologues ; outre les bas-reliefs, il est rempli d'inscriptions de tous les côtés. Il n'est pas facile d'y pénétrer, la grande porte est tellement obstruée par le sable, qu'on ne peut passer qu'en rampant, et telle est cependant la force de la lumière, augmentée il est vrai par la réverbération du sable jaune, que l'on voit parfaitement jusqu'au fond de la première salle. Pour distinguer les côtés et les autres salles, il faut allumer des torches, dont la chaleur et la fumée finissent par incommoder beaucoup. Un autre inconvénient plus grave est de noircir peu à peu ce vénérable monument, qui, en certains endroits, conserve de très belles traces de couleur. Tous ces sujets sont gravés profondément dans la pierre et peints ensuite. La façade du temple est d'un ton des plus chauds, et le sable couleur d'or qui l'ensevelit à moitié fournit une opposition des plus puissantes aux teintes douces et fraîches du fleuve, des rives et de l'horizon. Au-dessus de la montagne dans laquelle est creusé le temple s'étend une plaine de sable avec des monticules isolés ; c'est le désert à perte de vue. De cette hauteur, le Nil semble un ruban bleu au milieu des sables. Les montagnes sont richement nuancées au loin, et la verdure est très vive sur le bord opposé du fleuve.

Ce ne serait voir qu'à moitié le grand temple si on ne l'examinait pas la nuit, à la lumière du *machal*, fanal en fer, disposé pour contenir du bois. Ici, le bois manquant, nous fîmes faire une grande provision d'alpha, herbe longue et rude qui croît dans le sable ; sèche, elle brûle parfaitement et jete une vive clarté. Rien ne peut donner une idée de l'effet surprenant que font ces immenses statues éclairées ainsi de bas en haut ; leurs proportions disparaissent, elles ne finissent pas. Le sable doré reflète vivement la lumière, et des ombres tranchées et étranges se produisent de toutes parts.

On comprend difficilement que Rhamsès II ait fait faire de pareils travaux dans un lieu où il n'y a ni ville ni terre, car on ne

Digitized by Google

peut donner le nom de terre à la contrée qui s'étend entre les deux premières cataractes : le Nil, le sable et la montagne seuls la composent; rarement un peu de terre végétale de quelqu'étendue console l'œil attristé. Les palmiers cependant bordent souvent le rivage.

Non loin d'Abou-Sembil, Ibrim montre ses hautes falaises séparées les unes des autres sur la rive droite du fleuve. Là, le Nil coule au pied de la montagne qui s'élève à pic. C'est dans la première de ces falaises qu'a été creusé un charmant petit spéos, dédié par un prince nubien au roi Thotmès II (XVIIIe dynastie, Il est placé à une vingtaine de pieds au-dessus des eaux moyennes du Nil. Pour y monter, il faut s'aider des inégalités du rocher; les matelots agiles grimpent, réussissent à attacher une corde et facilitent l'ascension. Malheur à celui qui, dans ce cas, ne sait pas se servir de ses pieds et de ses mains : il risque sa vie pour satisfaire sa curiosité.

Le spéos a quatre pas de large sur sept de long, et six pieds de hauteur. Sa porte est carrée, une inscription est tracée au-dessus. Au fond, dans une niche, le roi Thotmès est assis entre deux divinités, tous les trois très maléficiés et méconnaissables. De chaque côté un prince sacrifie. Sur les parois sont gravés des hiéroglyphes en relief peints des plus jolies couleurs. La muraille de droite possède un délicieux tableau en relief peint. Le roi Thotmès y est assis coiffé du pschent ordinaire sans ornement; derrière lui se tient un ombellifère, devant lui, le prince nubien lui tend une grande plume. Suit une inscription en petits hiéroglyphes colorés, et, après, vers la porte, se présente un second tableau contenant les présents du prince nubien, des lions, des léopards, mais il n'est plus complet, une partie est effacée.

A gauche, en entrant, le dieu Phré est peint en carnation rouge, avec une tunique jaune, un capuchon bleu et un disque rouge à tour jaune. Suivent plusieurs divinités conservant de grandes traces de couleur. Ensuite, un creux qui dénote l'enlèvement de quelque précieux bas-relief. Tout cela est bien abîmé, et cependant très attachant par de précieux restes de peinture et un très joli dessin. Pour descendre, il faut prendre encore plus de peine que pour monter, et ce n'est pas peu dire.

Auprès de ce petit spéos, il y en a trois autres à peu près de même dimension, mais entièrement dégradés. L'accès de ces spéos est extrêmement difficile, et l'on conçoit peu la raison qui a fait ainsi placer dans un lieu pour ainsi dire inacessible des œuvres charmantes, dignes d'être exposées à la vue tous.

A peu de distance, toujours sur la même rive et en suivant le fil

Digitized by Google

de l'eau, on arrive à Derr, lieu important en Nubie, car il possède une certaine quantité de terre labourable et une petite ville bâtie au milieu des palmiers et des sycomores, dont quelques-uns étendent magnifiquement leur ombrage. L'aspect en est riant, et au milieu des sables et des montagnes dénudées et noirâtres, il forme comme une oasis sur laquelle l'œil s'arrête avec complaisance.

Derr possède un spéos dédié par Rhamsès le grand à Amon-Ra et à Phré, mais le travail en est grossier. Il se compose de deux salles : la première est ornée de douze piliers placés sur trois rangs. La seconde salle, plus petite, n'a que six piliers sur deux rangs.

Leur hauteur est peu considérable ; elles contiennent des sculptures en mauvais état et des inscriptions intéressantes se rapportant à Rhamsès III et à sa famille. Nous aurions pu, sans infidélité, passer sous silence cet humble monument que rien ne recommande particulièrement, si ce n'est ses inscriptions, mais il nous a paru préférable d'en faire mention en quelques lignes.

De Derr à Amada, il n'y a presque que le Nil à traverser. Le petit temple d'Amada n'est point un spéos ou temple creusé dans le rocher, il est bâti en pierres de taille de grès ; tout ruiné à l'extérieur et à moitié enseveli dans le sable à 150 pas du bord du fleuve. Il se compose d'un portique de huit piliers chargés de grands et beaux hiéroglyphes et de six salles de très petite dimension. Il n'avait pas de fenêtres, ne recevait le jour que par sa porte, et cependant il est délicieusement peint partout. De nombreuses traces des plus charmantes couleurs s'y montrent de tous côtés. Ce temple, construit par Thotmès II (XVIIIe dynastie), et continué par son fils Aménoph II, est du plus beau temps de l'art égyptien. Les Perses l'ont épargné ainsi que les temples placés plus au midi, parce que l'énorme coude que fait le Nil en cet endroit les retardait dans leurs conquêtes et ils prirent par Corosco, au travers du désert. La dédicace du temple d'Amada, inscrite sur le fronton, porte : « Le Dieu bienfaisant, seigneur du monde, le roi (soleil stabiliteur de l'univers), le fils du soleil (Thotmès) modérateur de justice a fait ses dévotions à son père, le dieu Phré, le dieu des montagnes célestes, et lui a élevé ce temple en pierre dure ; il l'a fait pour être vivifié à toujours. »

On voit à Amada le dieu Phré, titulaire du lieu, tenant le roi Thotmès III par la main, et, dans un autre endroit, lui mettant la main sur l'épaule en signe de protection. Auprès d'eux sont des offrandes diverses posées sur une table, les unes sur les autres, avec une symétrie parfaite : ce sont des perdrix rouges et grises, des fruits,

Digitized by Google

des légumes variés, des bouteilles contenant des vins et des liqueurs, etc.

Dans un autre tableau, une déesse passant son bras autour du col de Thotmès, lui donne un baiser en signe d'amour et de protection parfaite. Au fond de la salle principale est sculptée une bari sacrée avec diverses divinités. Au-dessus des deux portes latérales de la salle principale, un même tableau d'offrandes est répété : c'est le roi Thotmès III devant le dieu Phré. Nous l'avons trouvé si beau et d'une si parfaite conservation que nous n'avons pu résister au désir d'en prendre une copie exacte. Que n'avons-nous eu aussi le temps de reproduire de même toutes ces peintures merveilleuses! — Plus loin, Thotmès présente une offrande au dieu Phré. Dans un autre endroit, il lui tend les bras. On peut remarquer, dans ces scènes variées, un guerrier avec un casque en mailles de fer. Ailleurs, sont des divinités à tête d'Ibis, Thot, Ibiocéphale étendant les bras au-dessus d'un roi casqué aussi de mailles de fer. Dans un autre tableau, Thotmès étend aussi les bras avec un visage très expressif vers une déesse coiffée de grandes plumes, etc., etc. Mais quelle froide nomenclature! Qui peut dire la beauté du dessin, la fraîcheur du coloris encore intacte après tant d'années! Nulle part, dans aucun temple de l'Egypte, nous n'avons vu une œuvre aussi parfaite et aussi bien conservée.

Les petites salles d'Amada sont un trésor incomparable non-seulement pour l'archéologie, mais pour l'art de la décoration et de la peinture. Nous ignorons si des copies coloriées complètes en ont été faites; ce serait une belle œuvre à entreprendre. Le lieu est riant, l'horizon du nord y est riche en belles montagnes. De grands bois de palmiers nubiens, c'est-à-dire garnis de leurs branches à partir de terre, couvrent les rives et donnent de la vie au paysage.

Le fleuve est infesté de crocodiles en Nubie et dans la haute Egypte. Il est facile de les tirer, mais il l'est beaucoup moins de les tuer. Leur défiance est extrême et les retient tout près du bord de l'eau, sur le sable. Ils se laissent rarement approcher plus près que cent cinquante pas, et leur écaille est si dure, qu'à moins de les frapper dans l'œil, dans la gueule ou à l'aisselle, on peut être assuré de ne leur faire aucun mal. Les balles arrivent d'ailleurs presque toujours sous un angle obtus et s'échappent par la tangente; mais il est toujours très amusant de tirer sur ces gros et horribles monstres, aplatis et immobiles. Rien n'égale leur prestesse à se jeter à l'eau quand ils entendent la détonation; ils se relèvent d'un bond et disparaissent à l'instant. Les naturels du pays ne craignent pas de plonger pour aller à leur recherche, et causent la stupéfaction des voyageurs par leur hardiesse.

Digitized by Google

Corosco, que l'on trouve sur la rive droite en quittant Amada, n'est qu'un affreux endroit, dont les cases ne sont pas même au bord de l'eau. C'est une des étapes du voyage. Sa position peut faire oublier la laideur de ses habitations ; le Nil y fait un coude très gracieux, et la contrée est animée par des palmiers, de la verdure, de l'eau et des montagnes d'une teinte laqueuse toute particulière et d'un ton très harmonieux.

En descendant toujours le cours du Nil, nous arrivons bientôt sur sa rive gauche, à Sébou ou Esséboua, dont le temple est tout en ruine, à l'exception des pylônes. Deux statues de pierre blanche de dix à douze pieds de hauteur, placées en avant des pylônes et bien outragées par le temps, sont précédées par une allée de sphinx, autrefois au nombre de douze, réduits aujourd'hui à celui de six ; ils sont très dégradés et presque tous enterrés, à l'exception des deux premiers.

Les deux pylônes sont très larges, par rapport à leur hauteur. Partout, on y voit encore des traces d'hiéroglyphes et de très grandes figures. Aux deux côtés de la porte gisent renversées, et l'une d'elles brisée, deux statues royales de dix pieds au moins de hauteur. La porte donne accès dans une grande cour avec portique de cinq piliers de chaque côté, auxquels sont adossés dix colosses ayant les mains jointes. Ils sont tout à fait mutilés ; trois d'entre eux existent seuls à moitié ; mais ce qui reste des autres et quelques débris épars suffisent pour montrer qu'ils étaient tous semblables. Au delà de la cour, les salles du temple sont remplies de sable.

Ce monument est complétement ruiné, excepté les pilônes, qui sont presque entiers, mais leurs pierres sont fort disjointes, et les sculptures, ainsi que les inscriptions, sont entièrement effacées. Champollion le jeune, en parlant de ce temple, marque trop de dédain. C'est un ouvrage de province, dit-il, fait de pierres mal assemblées. L'autorité de Champollion est fort respectable sans doute, mais il nous semble bien sévère; les statues et les sphinx nous ont paru d'un très bon style, et les gens du pays nous ont affirmé que le temple est fort beau en dedans et rempli de peintures. Le voisinage d'Amada pourrait le faire croire et serait une présomption en sa faveur. Un édifice d'ailleurs pour lequel ont été taillées des statues colossales, répétées quatre fois, ne saurait être une construction vulgaire; il y aurait là une contradiction inadmissible en architecture. Le monument est en grès et adossé au rocher, dans lequel il pourrait bien y avoir une chambre taillée. Il remonte au temps de Rhamsès II. En face d'Esséboua, par une rare exception, la rive du Nil est charmante et couverte de verdure;

Digitized by Google

la montagne s'y élève, se divise ensuite en plusieurs plans et forme le fond d'un riant paysage.

Nous ne parlerons que pour mémoire du temple de Méharraka, qui nous semble peu intéressant. Il est en ruine ; deux de ses côtés subsistent seuls, ainsi que les colonnes du portique intérieur, au nombre de douze. Sa forme est carrée ; ses chapiteaux foliés sont pareils à ceux du petit temple de Philæ, que nous décrirons plus loin. Il ne contient ni sculptures ni hiéroglyphes, et semble n'avoir jamais été achevé. Le lieu où il est situé est encore bien élevé au-dessus du sol. A la disposition de ses ruines on dirait qu'il a été détruit par un tremblement de terre. Dans un de ses angles, on remarque un escalier en spirale.

Le courant et quelques coups de rames suffisent pour conduire au temple de Dakkeh ou Dakkah, sur la rive gauche. C'est l'ancienne Pselk nubienne, dont les Grecs ont fait Pselcis. L'édifice, assez considérable, commence, comme toujours, par deux pylônes, qui sont ici très élégants, mais différents des pylônes des autres temples, en ce qu'ils semblent détachés et isolés. Au devant, et très près d'eux, existent des traces de bases et de statues. Au delà de ces constructions il devait y avoir une cour avec portique ; mais dans l'espace complétement vide qui les sépare des salles du fond, il nous a été impossible de rien découvrir. Les salles, petites et au nombre de trois, placées en enfilade, sont couvertes de bas-reliefs de la décadence grecque. Les figures sont grossières, trapues, sans élégance ; les lignes en sont lourdes. On a abandonné le dessin gracieux du siècle de Thotmès III pour y ajouter, sans charme et sans grâce, quelques muscles d'un art plus savant.

Ce temple est précieux par la quantité de figures et d'hiéroglyphes qu'il renferme. Il était dédié au dieu Thot (l'intelligence divine). On y obtient, dit Champollion, une quantité de renseignements sur ce Dieu et sur ses transformations. Les inscriptions y sont en relief, et on n'y trouve que de faibles traces de peinture. Dans son ensemble, ce monument devait être très élégant ; de tous les côtés, gisent, épars sur le sol, des morceaux de granit de très grande dimension. Il est possible de reconnaître encore l'emplacement de six sphinx ; mais ceux-ci ont totalement disparu. L'édifice est au niveau du sol, dans une jolie position près du fleuve, et tourné vers le nord. Le soleil lui a donné les plus belles couleurs. Sous l'éclat de ses rayons, les pylônes et les murs du temple étincellent comme de l'or, et le sable jaune-gris et blanc par endroits complète la gamme la plus vigoureuse de la lumière. Quelques arbustes sur le bord de l'eau et des monticules lointains, azurés et teintés de laque complètent le tableau. Commencé par les rois éthiopiens Ergamène et

Digitized by Google

Atharramon, cet édifice fut terminé par Ptolémée Evergète (222 ans av. J.-C.)

En quittant Dakkeh et ses sables stériles, la vallée du Nil s'élargit et acquiert quelqu'étendue ; la verdure commence à apparaître, et lorsqu'on arrive en vue de Ghirsché ou Kircheh, l'œil éprouve une satisfaction réelle à retrouver des arbres et des champs cultivés. La Nubie est là moins aride qu'ailleurs.

Le temple de Ghirscheh est un très grand hémi-spéos, creusé bien au-dessus du village de ce nom dans la montagne lybique. Il était précédé d'un propylon qui a disparu, et d'un portique de quatre colonnes de façade sur quatre latérales, toutes très massives, le chapiteau formant le tiers de la hauteur. Il manque deux colonnes à la façade ; le côté droit en a perdu trois, et l'autre côté une seule. Aux colonnes latérales étaient adossés huit colosses, avec une main sur la poitrine, tenant un attribut ; l'autre main tient un objet rond qu'il ne nous a pas été possible de distinguer. Ce portique si ruiné devait être imposant.

La cella est creusée dans le roc ; on y entre par une très grande porte, qui donne accès dans une vaste salle partagée en deux par six piliers, auxquels sont adossés six colosses de vingt-cinq pieds de haut, lourds, pesants et mal dessinés. A l'intérieur ont été gravées de grandes figures et des hiéroglyphes aujourd'hui dégradés, salis et noircis. Nous avons cependant remarqué une tête délicieuse de jeune prince ou de roi offrant un profil sémitique des plus gracieux. Quatre niches ou réduits sont pratiqués sur les côtés de la salle et contiennent des figures de dieux et de rois. Une seconde salle fait suite à la première ; elle est moins vaste, supportée par deux piliers ayant des colosses adossés et dans le même état de détérioration. A la suite vient une petite cella, contenant quatre statues de dieux et de rois tout à fait méconnaissables. Quelques traces de couleurs s'y remarquent encore. On ne peut se faire une idée de la désolation de ce monument, tout est noirci, maculé et sali comme à plaisir. Il faut peut-être en accuser les chrétiens qui se réfugièrent dans la haute Egypte et la Nubie. Il paraît constant que ce sont eux qui ont martelé les plus belles figures de Philæ.

Ce temple de l'époque de Rhamsès le Grand devait être d'un grand effet ; cinq cents pas le séparent du Nil, qu'il domine d'environ trente mètres. Il était dédié à Phtah, le grand ouvrier céleste, le créateur actif. De même qu'à Abou-Sembil, les statues de la grande salle de Ghirscheh ont les bras croisés sur la poitrine et tiennent des insignes de royauté. Autour des grandes salles il y a plusieurs chambres latérales, longues, basses et étroites, repaires de chauves-souris.

Digitized by Google

Le spéos de Ghirscheh est le dernier des grands spéos de la basse Nubie. Le temple de Dandour, que l'on trouve après sur la même rive (libyque) et à peu de distance, est complétement détaché du rocher. Il est très petit, bien situé au bord du Nil, sur une côte rocheuse et bâti sur une esplanade factice, en belles pierres. Un propylon, orné du disque ailé le précède à quelque distance. Pas de pylônes. Sa conservation est parfaite, et des inscriptions sont gravées sur deux faces. Ce monument est formé de trois salles : la première, avec deux colonnes formant portique, est ouverte ; certaines traces laissent supposer qu'il y avait des statues adossées aux colonnes. Les inscriptions sont sans couleur. La deuxième salle, plus petite, contient également des inscriptions. La troisième, toute nue, n'est qu'un cabinet. Entre cette dernière salle et le rocher, il n'y a que deux pas. Les figures et les hiéroglyphes sont en relief ; mais il est facile, à ceux qui en ont un peu l'habitude, de voir qu'ils sont de la décadence, du temps des Ptolémées. Les savants peuvent y puiser de précieuses indications sur l'histoire des Lagides et sur Osiris, seigneur de l'Amenti, auquel le temple était dédié. Ce monument est extrêmement joli dans ses petites proportions, et fait le meilleur effet sur le bord du fleuve. On estime que Dandour est à peu près sous le tropique.

Quelques heures de dérive conduisent à Kalabschi ou Kalabsché, grand village bâti autour d'un temple entouré d'un énorme mur d'enceinte, et presqu'entièrement renversé par un tremblement de terre. Toute une population vient en cet endroit offrir aux voyageurs des lances, des colliers, des vêtements nubiens, c'est-à-dire des pagnes, des poignards du Soudan à manches d'ivoire, des massues, des casse-tête, etc. Les gens du pays passent pour peu commodes ; mais nous n'avons vu parmi eux ni visages ni gestes hostiles ; ils étaient tous très occupés à solliciter de nous quelque emplette ; les plus familiers montaient à bord, et il fallait plutôt se défendre de leur empressement que se défier de leurs sentiments. C'est une population bigarrée. La chaleur du climat aidant, un peintre aurait pu faire parmi elle de très belles études de figures à peu près sans voiles.

Le temple magnifique de Kalabschi (ancienne Talmis) est très bien situé non loin du bord de la rive gauche du Nil, sur un vaste soubassement qui existe encore en partie ; le mur d'enceinte, sa partie la moins intéressante, est intact. Une porte d'entrée extrêmement haute donne accès dans une très grande cour, qui était ornée d'un portique de cinq colonnes de chaque côté. Il ne reste debout qu'une de ces colonnes, mais on retrouve plusieurs bases au milieu des décombres. Au fond de la cour, s'élève le portique du temple,

Digitized by Google

formé de quatre colonnes de façade, engagées par le bas dans un petit mur d'environ huit pieds de hauteur. Une belle et grande porte s'ouvre au centre. Dans l'intérieur de ce portique, il y avait quatre colonnes, deux de chaque côté, mais celles de droite manquent. On y voit des figures sculptées et des hiéroglyphes en relief. Viennent ensuite deux salles plus petites, historiées également. La couleur s'est bien conservée sur les figures, mais la grossièreté du dessin et de l'exécution leur ôte tout leur prix au point de vue de l'art. La science, au contraire, y fait une ample moisson. On peut voir, dans Champollion, quelles explications curieuses il y a trouvées sur le dieu Malouli, fils d'Horus et d'Isis, triade finale dont Amon-Ra, Mouth et Khons composaient la triade initiale. Ce temple, plusieurs fois ruiné, commencé par Aménoph II, réédifié par les Ptolémées, renversé de nouveau, fut rebâti par les Romains et détruit encore par un tremblement de terre. Ses matériaux sont d'une beauté extrême ; il n'est pas rare de mesurer, dans les murs, des pierres de vingt pieds de long. Les soffites sont tombés en grande partie, et le sol, couvert de décombres, présente le spectacle le plus affligeant. Ce monument ne fut jamais complétement terminé ; on en trouve la preuve dans un certain nombre d'inscriptions qui ne sont que tracées en rouge ; mais, à ce détail près, il nous semble qu'il y manquait peu de chose. L'influence de l'art romain s'y fait remarquer dans les bas-reliefs, où l'on voit des bras et des jambes d'un contour plus savant que dans les anciennes sculptures, mais la naïveté de celles-ci ne s'y trouve plus ; on ne saurait dire que l'on a gagné au change. Ce monument, à tout prendre, devait être fort beau, mais il est comme en prison dans son enceinte, trop petite pour sa grandeur.

Tout le pays environnant est fort misérable ; la terre végétale y est rare ; seul, un magnifique rideau de palmiers, de gommiers et d'autres arbres présente quelque verdure.

Non loin du grand temple et de l'autre côté du village de Kalabschi, sur une hauteur, se trouve l'intéressant spéos de Beit-el-Oualy, très petit monument creusé dans le rocher. Il est composé de deux salles. La première, soutenue par deux piliers cannelés très courts, renferme de grandes figures gravées et peintes, fort précieuses ; malheureusement, elles sont bien détériorées. Pourtant, sur deux ou trois d'entre elles, on voit des traces entières, ce qui nous a permis de faire la restauration complète d'un des groupes.

Avant d'arriver aux deux petites salles, il faut passer par une avenue étroite, taillée aussi dans le rocher, dont les parois sont couvertes de très précieuses sculptures ou plutôt de gravures relatives aux premières campagnes de Rhamsès II. On l'y voit mettant ses

Digitized by Google

ennemis, nègres et Ethiopiens, en déroute, et, plus loin, recevant des présents des chefs militaires. Ce sont des objets en or, des troncs d'ébène, des dents d'éléphant, des plumes d'autruche et toute sorte de butin pris sur l'ennemi. Viennent ensuite les prisonniers avec leurs femmes portant leurs enfants derrière le dos, dans des paniers. Les têtes de nègres et des autres vaincus sont parfaitement différenciées. Suivent des animaux de l'intérieur de l'Afrique, le lion, la panthère, l'autruche, l'éléphant, des singes, la girafe, très correctement dessinés. Dans ces sculptures, comme dans les peintures de l'intérieur, le profil de Rhamsès II est fort beau et a le nez un peu long et légèrement busqué. Malgré les imperfections qu'il est facile de reprocher à ces tableaux, il est impossible de n'être pas frappé de l'énergie des poses, des expressions et de l'harmonie de l'ensemble. Les Grecs ont eu là de fameux maîtres, dont la gloire ne devrait pas être obscurcie par des œuvres plus parfaites.

A peu de distance, sur la rive libyque, on peut s'arrêter quelques instants pour voir les deux très petits temples ou mieux les chapelles de Teffah. Le premier, à moitié ruiné, n'a conservé que deux colonnes et trois côtés de mur. Le deuxième est charmant : situé au milieu du village, il sert de magasin et de poulailler aux fellahs, et, nonobstant ce vil usage, auquel il est condamné, sa conservation est presque parfaite. Les ouvertures, moins la porte, ont été bouchées avec des pierres. Ce joli monument consiste en une salle avec quatre colonnes élégantes et sveltes, ce qui indique l'époque des Ptolémées ou des Romains. Tout est noirci; on y a fait du feu. Point de sculptures ni de peintures. La façade, très simple, a deux colonnes engagées dans le mur.

Un peu plus loin, toujours du même côté, s'élèvent les deux ruines de Kardaseh. La première consiste en une vaste enceinte entourée d'un mur qui est double en quelques endroits, et en un reste d'esplanade au bord de l'eau. Au milieu des décombres est un village. Vers le nord, existe une partie bien conservée comme maçonnerie, mais sans sculpture ni ornements, si ce n'est le serpent Uréus, avec le disque à moitié effacé.

La deuxième ruine est très pittoresque et bien digne de l'attention du voyageur. Elle se compose d'une cella de quatre colonnes engagées jusqu'à la moitié de leur hauteur, avec deux autres pour la porte, surmontées de chapiteaux carrés, ornés de quatre têtes. Il ne reste que trois pierres de l'entablement et deux murs de la cella. Ce petit monument, sans gravures ni inscriptions, a du rapport avec celui de Kalabschi par les chapiteaux, les ornements et le style, et pourrait être du même temps. Sa construction est aussi

Digitized by Google

belle et son élégance extrême. Son aréa n'est que de 64 mètres carrés environ. Il est situé sur une éminence, au bord du Nil, de laquelle on découvre un pays riant, de la verdure et des montagnes bleues; le voisinage de l'Egypte se fait ainsi pressentir.

En descendant toujours, on ne tarde pas à rencontrer le temple de Débout, aussi sur la rive gauche, peu important et tout ruiné. Il n'en reste que deux colonnes et trois grands propylons isolés, en enfilade, et séparés par un certain espace. Ce monument n'a jamais été terminé; le chapiteau d'une des colonnes qui lui restent attend ses ornements. Un pareil gît à terre. Il n'y avait que quatre colonnes de façade; sa première salle est en forme de portique, et les deux suivantes sont très petites. Dans la dernière se trouve un beau sarcophage en granit cassé par le milieu. Il y en avait encore deux autres que les Anglais, m'a-t-on dit, ont emportés. Quelques parties d'une grande enceinte subsistent encore. Le temple de Débout est bâti en très-beaux matériaux sans ciment, comme tous les temples de Nubie, et semble de l'époque romaine. Un temple plus ancien avait été élevé précédemment sur le même emplacement par les rois éthiopiens. Il était dédié à Amon-Ra, seigneur de Débout, à la déesse Athor, et encore à Osiris et à Isis.

Avant de quitter cet étonnant pays, il ne sera peut-être pas hors de propos de dire un mot de ses habitants et de leur costume, ne fût-ce que pour faire diversion aux descriptions que nous venons de présenter. La population nubienne diffère notablement de celle du Caire et de la race égyptienne proprement dite, par sa couleur surtout; elle est presque noire. On les appelle Berbérins ou Barbarins, suivant l'incertitude et la transposition des voyelles dans la langue arabe. Quelques-uns sont cousins des nègres, surtout par les jambes, mais ils n'en ont ni le nez ni les cheveux. Les hommes portent des bonnets coniques en feutre gris et des mantes de toile blanche à raie rouge en bordure, des turbans de même étoffe, et souvent peu de vêtements. Les femmes usent d'une étoffe de laine brune passant sur une épaule et laissant l'autre nue. Elles se couvrent la tête d'un voile noir ou brun. Quelquefois elles se servent d'étoffe de coton bleu ou blanc jaune, et mettent par-dessus des mantes quadrillées de diverses couleurs. Les très jeunes filles n'ont qu'un pagne, et le gardent jusqu'au moment de la puberté. Elles sont souvent alors aussi grandes que leurs mères. Un anneau d'or passé au nez est un signe de mariage. Leurs bijoux sont : des bracelets de cuir rouge, de corne noire, d'or ou d'argent, de faux pendants d'oreille quelquefois très lourds, passés derrière l'oreille, le plus souvent en argent, quelquefois en or; des colliers de verroterie et des amulettes renfermées dans de petits sachets de cuir brun, sus-

Digitized by Google

pendus à des cordons de même nature. Quelquefois des anneaux d'argent ou d'or aux jambes. Certains auteurs ont écrit que la promiscuité des sexes est chose reçue en Nubie ; nous n'avons rien observé ni entendu dire de semblable pendant tout le temps que nous y avons passé ; il nous a semblé même que certains maris gardaient leurs femmes avec un soin particulier.

Le Nil n'est pas d'une navigation facile en basse Nubie ; son lit est souvent rempli de roches à fleur d'eau, qui nécessitent un pilote particulier. Il est également bien loin d'avoir l'ampleur qu'il acquiert aussitôt après sa sortie de la première cataracte.

Quelques heures suffisent pour conduire de Débout à l'île de Philæ, que les Nubiens nomment Manlak. Là, le fleuve s'arrondit et forme un lac tranquille autour de l'île sainte ; la montagne s'éloigne de la rive droite ; quelque culture se montre, et des bois de palmiers enrichissent le paysage. A l'ouest et au nord, de hautes montagnes forment un contraste énergique et complètent le tableau. La position de Philæ, à l'entrée des cataractes, est des plus heureuses, et on le comprend d'autant mieux lorsque l'on revient de Nubie. C'était autrefois un lieu de pélerinage et de repos pour les prêtres égyptiens, et il faut convenir qu'ils avaient bien choisi. L'île est loin aujourd'hui d'être un lieu de délices ; ses temples, bien conservés toutefois, sont abandonnés, et son sol, peu étendu, disparaît sous des ruines de toutes sortes et sous des monceaux de briques crues, débris des habitations des premiers chrétiens qui s'y étaient réfugiés. Sa forme est oblongue. Elle est fort petite et entourée en partie d'un beau mur de soutènement. Vers la partie nord-est, il y a un joli bois de palmiers et des constructions romaines. Du côté nord-ouest, on jouit d'une splendide vue sur les cataractes. La rive nord opposée, qui suit à belle distance le contour de l'île, possède de beaux palmiers, et de cette rive on a la plus délicieuse vue qu'il se puisse imaginer. Il en est de même de celle de l'est. La rive occidentale est chargée de hauts rochers en forme de montagne ; c'est l'île sainte de Béghé. La rive nord-ouest opposée présente des parois lisses, où se voient gravés de fort beaux et grands hiéroglyphes qui font la joie des savants. Ce pays a un caractère étrange et fantastique avec son ciel toujours resplendissant.

L'île de Philœ contient trois temples : un du temps de Nectanebo (XXXe dynastie, 377 ans av. J.-C.) ; un second, du temps des Romains, et le troisième, de celui des Ptolémées, Evergète, Philométor et autres Lagides (284 ans av. J.-C.). Ce dernier, nommé le grand temple, dédié à Isis, femme d'Osiris, seigneur de l'Amenti ou enfer égyptien, est un assemblage irrégulier de portiques, de

Digitized by Google

pylônes et de temple. En entrant par le côté sud, qui est la véritable entrée, on se trouve d'abord dans une cour carrée très longue et bordée de chaque côté d'un portique à colonnes courtes, basses et très laides; laquelle vous conduit aux grands pylônes chargés de figures colossales, en partie effacées par la main des chrétiens, ignorants et fanatiques, réfugiés en Nubie. On passe de là dans la deuxième cour, plus petite, bordée d'un portique pareil, chargé d'hiéroglyphes, de figures, et qui n'est pas dans l'axe de la première cour. Viennent ensuite les deux autres pylônes, obliques par rapport aux premiers. Ils sont chargés de grandes figures en partie conservées, et dont quelques-unes, entre autres une de femme placée dans la partie supérieure, sont d'une grande beauté. C'est le portrait d'une Arsinoé, reine d'Egypte. Dans ces figures, on peut remarquer l'art grec enté sur l'art égyptien : la pose des personnages, le style sont toujours les mêmes, mais les détails diffèrent; ainsi les physionomies sont grecques étant les portraits des Lagides, les bras et les jambes ont des contours moelleux, justes et arrondis, qu'on chercherait vainement à Abou-Sembil ou à Amada. Ces pylônes ont seuls ce privilége; partout ailleurs, les sculptures sont lourdes, mal inspirées, et de la décadence. Devant ces pylônes, il y avait autrefois deux piédestaux de granit; un d'eux subsiste encore. A côté de lui gisent, renversés et brisés, deux sphinx aussi de granit. L'autre piédestal a disparu.

Nous ne saurions passer sous silence une grande stèle hiéroglyfique du temps d'Evergète II, placée sur la façade de celui de ces pylônes qui est du côté de l'est. Champollion nous apprend qu'elle contient un acte de donation, et qu'elle est précieuse par les détails qu'elle renferme. Ces deux seconds pylônes, d'une dimension moyenne, donnent accès au portique du temple, qui est un monument achevé et d'une élégance rare. Sa hauteur n'est que d'environ treize à quatorze mètres. Il est formé de dix colonnes d'un beau style, dont les chapiteaux sont tous différents; les couleurs en sont bien conservées et ont, aujourd'hui encore, une vivacité extrême. Les colonnes sont placées, trois d'un côté, trois de l'autre, et quatre en avant de la porte, deux de chaque côté. Le plafond, à jour dans sa partie médiane, porte des traces de peinture bien marquées. Les colonnes peintes et chargées d'hiéroglyphes autrefois, n'en gardent que des traces affaiblies, qui ne le sont cependant pas au point de ne pouvoir servir à une restauration complète. Les figures des murs latéraux, surtout de celui qui est à l'est, sont encore en assez bon état; on y observe quantité de personnages de toutes couleurs, des dieux bleus, verts, jaunes; à tête de bélier, de chien, d'ibis, de chacal, etc. Au delà du portique, la cella est noire et dégradée, mais dans sa

Digitized by Google

partie supérieure, apparaissent, à la lueur des torches, des figures très bien conservées.

A la droite du portique est placée irrégulièrement une petite salle sans plafond, qui présente des restes de peinture. A gauche, un petit escalier conduisant sur les terrasses : on y jouit d'une très belle vue sur un pays riant et sauvage à la fois. Toutes ces constructions sont des Ptolémées Philadelphe, Evergète, Philométor et autres (284 ans av. J.-C.). La porte encastrée dans les premiers pylônes est bien antérieure, et du roi Nectanebo de la XXXe dynastie. Elle conserve de belles traces de couleur, le disque ailé avec le serpent Uréus.

A l'orient du temple d'Isis, et sur le bord opposé du fleuve, s'élève le joli temple attribué aux Romains, et construit magnifiquement, avec une grande élégance. Son plan, presque carré, a quatre colonnes de façade sur cinq de côté. Sa conservation est parfaite, il ne paraît pas avoir jamais eu de plafond. Les chapiteaux, travaillés avec un art extrême, sont tous différents. Les colonnes sont engagées dans un mur jusqu'à mi-hauteur. On y entre à l'est et à l'ouest par deux grandes portes, et il existe quelques inscriptions en dedans ainsi qu'un reste d'autel auprès de la porte de l'est. Il ne paraît pas que ce monument ait jamais reçu de peinture, et comme il ne contient, pour ainsi dire, pas d'inscriptions, on pourrait en inférer qu'il ne fut jamais terminé, les temples égyptiens étant toujours invariablement couverts de gravures et d'hiéroglyphes. Cela est peu regrettable : la beauté de la construction et la belle couleur claire de la pierre suffisent au plaisir des yeux. La grande hauteur des dés placés au-dessus des chapiteaux et sur lesquels est posé l'entablement est digne de remarque, il en résulte une grande légèreté, et la lumière passe librement par le haut de l'édifice.

Vers le nord, du même côté, s'élèvent deux petites constructions romaines avec une large esplanade sur le fleuve. De très belles touffes de palmiers les ombragent. C'est là que viennent s'amarrer les dahabiehs des voyageurs; leurs couleurs variées ajoutent au charme du tableau et en font une station charmante.

Entre le grand temple et celui de l'est se cache, parmi les décombres, le petit temple d'Hathor, qui n'est qu'une cella avec deux colonnes engagées dans le mur formant portique d'un côté et ayant une porte de l'autre. Il est tout enfumé et couvert de sculptures en dedans comme en dehors. Des traces de peinture s'y voient encore. L'époque de sa construction remonte au roi Nectanebo (XXXe dynastie, 377 ans av. J.-C.)[1].

[1] C'est une reproduction exacte de ce petit temple, et dans les mêmes dimensions, que l'on admire en ce moment dans le parc de l'Exposition universelle.

Digitized by Google

Tous les habitants de ce pays sont fort apprivoisés et tombent sur les voyageurs comme sur une proie : « Bakchis, Kavaja; Kavaja bakchis et ils vous suivent jusque dans l'eau en répétant ce refrain éternel. Tout le monde dans ce pays nage comme les poissons ; les filles comme les garçons se servent d'un gros morceau de bois pour traverser l'eau. Quelquefois on voit de tout petits enfants sur le même bois, ramant des pieds et des mains d'une façon divertissante et gardant merveilleusement l'équilibre. On prétend que les crocodiles ne s'aventurent pas dans les cataractes. Chaque jour, les enfants et les gens des villages venaient assister à notre travail, lorsque nous prenions quelque point de vue ; l'éternel bakchis était toujours demandé et souvent donné. Nous faisions poser des enfants et des hommes pour quelques paras. Il nous souvient d'une grande fille noire d'une dizaine d'années, n'ayant que son pagne pour tout vêtement, qui ne manquait jamais de solliciter chaque matin notre générosité. Elle avait les cheveux tressés et huilés, et portait sur la tête un grand plat de vannerie qui lui servait de parasol. Personne ne faisait attention à sa nudité, c'est l'usage du pays ; mais survienne un petit incident dans sa santé, et aussitôt la voilà vêtue comme les autres femmes. Plusieurs d'entr'elles sont parfaitement noires, sans mélange de type nègre, quelques-unes sont même très belles. Parmi les hommes, on trouve aussi de beaux types et beaucoup de bonhomie, ils sont jaloux et surveillent leurs femmes même dans les choses indifférentes.

Il nous est impossible, bien que cela sorte un peu de notre sujet, de ne pas parler du merveilleux effet que présente le côté oriental de Philæ au clair de lune : la lumière glisse doucement sur les monuments et sur l'eau, et les lanternes nombreuses des dahabiehs amarrées auprès du quai romain ajoutent des points lumineux à l'effet général. Nous n'avons jamais rien vu de plus charmant. L'île de Philæ est un lieu de rendez-vous pour les voyageurs ; ils s'y reposent et font des connaissances. Les Anglais, si raides en général, s'y apprivoisent et deviennent sociables pour les inconnus. Il semble que l'influence de ces beaux lieux ait le don de faire évanouir leur superbe.

Il faut cependant quitter ce beau pays et continuer le voyage. Au port des cataractes, un raïs particulier pour ce passage et un renfort de rameurs prennent possession du bateau. Bientôt on démarre; la petite porte du passage, celle par laquelle on arrive, est laissée à droite ; les nombreux rameurs, aidés du courant rapide, font voler la dahabieh et bientôt se présente la grande porte. C'est un étroit passage, pour une seule barque, entre des rochers tortueux; l'eau s'y engouffre avec rapidité en bouillonnant, et on passe comme une

Digitized by Google

flèche. Le timonnier évite avec adresse les rochers de droite et de gauche ; pas un mot, pas un cri. La barque donne plusieurs fois fortement de la proue dans l'eau qui envahit le pont, et bientôt après on se trouve dans un endroit plus tranquille. Le reste du passage n'offre aucune difficulté ; l'eau qui a passé sur le pont et qui est tombée dans l'intérieur est rejetée ; les hommes continuent à ramer vigoureusement, et, au bout d'une bonne heure, on arrive à Assouan. Ce terrible passage s'effectue d'ordinaire heureusement, cependant il ne se passe pas d'année qu'il ne s'y perde quelques barques, les unes trop chargées, les autres mal construites ; et puis il y a le chapitre des accidents.

Ce second passage fait le tour de la cataracte, à l'occident, en suivant le contour de la rive Libyque. L'aspect des rochers est on ne peut plus sauvage, et leur couleur noirâtre se trouve vivement rehaussée par le jaune vif du sable, qui se montre partout, même sur les pierres qui sont au milieu de l'eau. C'est ainsi que la petite île de Séhel en est toute couverte. Quelque végétation y a pris pied ; des palmiers, des doums, des gommiers et autres arbres, lui donnent un aspect riant qui est augmenté par la sévérité des alentours, superbes dans leur sauvagerie et la diversité de leurs aspects. Là, le fleuve coule sur un lit de granit et de basalte. C'est un beau pays que celui des cataractes ; les touristes et les artistes peuvent y puiser des inspirations à souhait.

Avant d'arriver à Assouan, le raïs des cataractes prend, de droit, le turban du raïs de la barque, ainsi le veut l'usage ; mais notre raïs n'eut garde, ce jour-là, de mettre son plus beau turban, de sorte qu'il abandonna l'autre sans regret et en riant.

VI

Assouan, frontière de l'Egypte, n'a rien qui puisse arrêter le voyageur, ce n'est qu'une bourgade cachée derrière un grand rideau de palmiers, mais sa position est militaire ; elle domine le fleuve, les rochers et le passage de l'eau, qui est fort étroit, de telle sorte que l'on pourrait facilement jeter dessus un pont d'une seule arche.

A un quart de lieue de la ville s'ouvrent les antiques carrières de granit rose, dans lesquelles est taillé le fameux obélisque non terminé, encore adhérent au rocher et sur lequel nous avons mesuré trente-neuf pas en longueur, sans compter la partie enfouie dans le sable, et qui peut bien en avoir dix encore. Sa largeur est de cinq pas. C'est une prodigieuse masse, et le plus grand, de beaucoup,

Digitized by Google

de tous les obélisques connus. Quel dommage qu'il n'ait pas été achevé! On y voit différentes marques du travail qui a servi à le façonner et des entailles destinées à placer des coins de bois que l'on mouillait pour séparer les parties.

L'île d'Eléphantine, située vis-à-vis d'Assouan, était célèbre autrefois par la beauté de ses monuments. Elle comptait jusqu'à trois temples. Il n'en reste aujourd'hui qu'une porte en granit couverte d'hiéroglyphes et un colosse. Ces restes appartenaient à un temple élevé au nom d'Alexandre, fils d'Alexandre le Grand, par Ptolémée. Il était dédié aux dieux du nôme, Chneph, Saté et Anoukè. Cette île est petite et couverte de débris de toutes sortes. Sa partie occidentale offre cependant quelque culture. De ce côté existe un passage vers les cataractes, mais il est peu praticable.

Quelques heures de dérive suffisent pour conduire sur la rive droite, à Koum-Ombou, l'ancienne Ombos grecque, qui possède un grand temple très bien situé, au bord du Nil, sur une éminence d'où l'on découvre une grande étendue de pays. Cet édifice, tout en ruine, est aux trois quarts enterré dans le sable; son portique de cinq colonnes de façade, sur trois de profondeur, est grandiose. Le sable monte jusqu'au haut de la porte de la cella, qui est loin d'être dans son intégrité ainsi que le mammisi qui y fait suite. De tous les côtés cependant, sur les plafonds, sur les frises, il se trouve de belles traces de peinture. La figure du dieu Sévek-Ra, crocodilocéphale, y est souvent répétée. Aucun ciment n'a été employé dans la construction ; l'appareil est formé de magnifiques pierres dressées avec le plus grand art et d'une grande dimension ; elles ont été tirées des carrières de Silsilis. L'architecture de la façade est couverte d'inscriptions colorées et parfaitement conservées.

En avant du temple et au bord du fleuve, il y a des traces de construction avec peintures et hiéroglyphes. Là s'élevait un autre temple de plus petite dimension, que le Nil a emporté. A gauche, près du fleuve, existe encore un grand propylon orné de figures sculptées. Le grand temple de Koum-Ombou a été élevé par les Ptolémées Epiphane et Philométor (150 av. J. C.). Il était, par exception, dédié à deux triades : la première, composée du dieu Sévek-Ra, de la déesse Hathor et du dieu Khons-Hor leur fils, et la seconde composée du dieu inférieur Aroëris, de la déesse Tsonénoufré et de leur fils Pnevtho. Le dieu Sévek-Ra, crocodilocéphale, était la personnification du Nil, que les Egyptiens avaient divinisé à cause de ses bienfaits.

Un peu plus bas, du même côté du fleuve, les magnifiques carrières de grès de Silsilis ouvertes par Aménoph III, huitième roi de la XVIIIe dynastie, arrêtent les regards étonnés. Elles sont taillées

Digitized by Google

à pic et forment comme d'immenses salles à ciel ouvert. Les traces des instruments dont se servaient les anciens Egyptiens s'y distinguent parfaitement, et des raies diagonales et régulières indiquent le passage d'une scie ou d'un instrument analogue.

En face des carrières sont les grottes et le spéos de Silsilis. Les grottes sont de très petits spéos dans le genre de ceux d'Ibrim, mais plus abordables; ils sont totalement ruinés et dégradés. Auprès d'eux et sur le bord même du Nil existent deux espèces de chapelles monumentales sans profondeur; elles offrent quelques bas-reliefs avec des inscriptions utiles pour l'histoire. Un crocodile peint de diverses couleurs s'y voit encore. Leur auteur est Séti Ier (XIXe dynastie.)

Le grand spéos, infiniment inférieur à ceux de Nubie, est composé d'une longue galerie, à laquelle donnent accès cinq ouvertures en forme de façade. On n'y distingue bien que le triomphe du roi Horus, charmante sculpture de petite dimension; encore est-elle bien endommagée. Le roi Horus est porté sur les épaules de ses soldats. Des ombellifères gardent le roi des ardeurs du soleil; un personnage en avant lui offre des dons comme à une divinité, et un groupe de prisonniers, ayant les mains liées derrière le dos ou au-dessus de la tête, précède le cortége. Cette sculpture est du meilleur temps de l'art égyptien (XVIIIe dynastie). On peut y discerner encore des groupes de soldats en marche, le bouclier sur l'épaule, précédés d'un trompette, des fonctionnaires sacerdotaux et civils, qui reçoivent le roi et lui rendent hommage. D'autres groupes de prisonniers, en très grand nombre, conduits par des soldats, disent dans les inscriptions, suivant Champollion : « O roi vengeur de la terre de Kémé (l'Egypte), soleil de Niphaïat (la Libye), ton nom est grand dans la terre de Kousch (l'Ethiopie), dont tu as foulé les signes royaux sous tes pieds. »

Le Nil, à Silsilis, extrêmement resserré entre des rochers, coule profond et rapide. C'était la seconde barrière où les Egyptiens arrêtaient les efforts des Ethiopiens.

En continuant à descendre le fleuve, on ne tarde pas à rencontrer, sur la rive gauche, la ville d'Edfou, qui n'est qu'une agglomération considérable de masures très basses, faites en terre et de la plus misérable apparence. Avant d'y arriver, il faut traverser une large ravine artificielle, à sec au moment où nous l'avons vue, mais qui se remplit d'eau au temps de l'inondation, et forme une petite rivière qui porte la fertilité au cœur du pays. Ces dérivations des eaux du Nil se rencontrent fréquemment en Egypte. La ville d'Edfou est à une demi-lieue de la rive, et le temple est situé à sa partie occidentale. C'est un grand et magnifique édifice, commencé par Ptolémée Philo-

Digitized by Google

pator, continué par Epiphane et les autres Ptolémées (av. J.-C. 190). Ses deux immenses pylônes sont au tiers enfouis du côté du midi. Entre les deux, une porte énorme de cinq mètres six centimètres d'ouverture donne accès à une vaste cour ornée de deux galeries comprenant ensemble vingt-quatre colonnes, et placées de chaque côté des pylônes. Le fond est occupé par le grand portique du temple, présentant six colonnes de façade à demi engagées dans un mur élevé de quinze pieds, et deux parties latérales sans colonnes. Le portique a trois colonnes de profondeur et se développe majestueusement dans ses grandes proportions. Il est à remarquer que ses beaux chapiteaux, tous d'un dessin différent, sont de deux pièces. Ce portique est tout rempli d'immondices. Un village est bâti sur sa terrasse; un trou a été pratiqué vers le milieu du plafond, et tout ce que le village rejette passe par là[1]. Ce qu'on en voit est gravé et historié partout, mais très enfumé. Quel spectacle affligeant! La cella, dont la porte est complétement obstruée, est d'une longueur énorme et divisée sans doute en plusieurs compartiments. Les lignes extérieures indiquent qu'il doit y avoir un mammisi. Le temple a un mur d'enceinte comme à Kalabschi, mais moins haut que le temple lui-même, ce qui est d'un bien meilleur effet. Tout le dessus du portique et de la cella est rempli de constructions en terre. La ville d'Edfou entoure le temple, dont le mur d'enceinte est presque enterré au levant et au couchant. Il est couvert d'inscriptions de tous les côtés; grande mine que nous, pauvre ignorant, n'avons pu exploiter. Les pylônes sont couverts de personnages sculptés de quinze pieds de hauteur et bien conservés; ils représentent des rois et reines de l'époque des Ptolémées. Il y a des traces de peinture dans le portique. On peut remarquer sur les figures que les rotules sont exprimées, ce qui n'existe pas dans les anciennes sculptures. Tout dénote au reste à un œil exercé le temps de l'ère grecque. Cet admirable édifice, commencé par Thotmès III et terminé par les Lagides, était dédié à la triade Har-Hat, Hathor et Harsont-Tho. Le dieu Har-Hat est l'intelligence divine, l'Hermès trismégiste des Grecs.

Il y avait un autre temple à Edfou, mais beaucoup plus petit; il était situé à quelques centaines de pas au sud-ouest du grand. Aujourd'hui, il est complétement détruit; quelques pierres seules attestent son existence passée. Le grand temple, au contraire, est presque entier et provoque l'admiration pour le peuple qui a pu construire de tels ouvrages.

[1] Depuis que ceci a été écrit, le temple a été dégagé en entier par les fouilles du vice-roi, dirigées par M. Mariette. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

Les monnaies romaines de petite dimension ne sont pas rares à Edfou ; il y en a aussi quelques-unes en Nubie. Tout ce pays est riche et riant, surtout la rive opposée. Le Nil, en cet endroit, est bordé de palmiers sur un espace très étendu; ces beaux arbres y sont encore en partie, comme en Nubie, à tous crins, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi : du pied partent des jets, des branches qui se recourbent gracieusement d'étage en étage jusqu'au sommet. D'autres, au contraire, n'ont qu'une touffe à la partie supérieure; leur tronc est plus long, plus noir et plus mince; ils annoncent le voisinage de la basse Egypte, où les palmiers sont tous défoliés et déshonorés.

Les villages sont très grands et très étendus le long de l'eau ; ils sont composés de cases fort basses en terre, dispersées sous les palmiers. Point de cloaques, point d'immondices ; la terre est sèche et friable ; leur aspect est des plus riants. Quelle différence avec les villages de nos pays, boueux les trois quarts de l'année, sales et sans ombrage ! Nous n'avons pas vu tous les villages de la terre, mais il ne nous semble pas qu'il puisse y en avoir de plus beaux ailleurs. Une grande quantité de pigeons animent le paysage.

Que le lecteur, pour faire diversion à nos descriptions, veuille bien nous permettre de lui raconter comme quoi, pendant notre séjour sur la rive droite, vis-à-vis d'Edfou, les gens du pays nous improvisèrent médecin et vinrent nous consulter. Tout étranger est pour eux un hakim. Un vieillard vint pour ses yeux, bien malades, trop malades assurément; pour remède, nous lui donnâmes bakchis. — Une petite fille de dix ans, pour des démangeaisons à un œil, la petite vérole lui avait fait perdre les cils ; nous lui ordonnâmes des lotions d'eau et de lait. — Un petit garçon, pour un gros rhume ; remède : du lait, du sucre et du raki bien chaud. Ceci se passait sous les palmiers. A peine fûmes-nous rentrés dans la barque, qu'une femme aisée du pays vint s'asseoir honteuse sur la plage et n'osait avancer. Le drogman alla vers elle, la consola et l'encouragea à s'expliquer : la pauvre femme faisait des fausses couches au bout de trois mois par excès de chaleur intérieure, disait-elle. Nous voilà bien embarrassé et nous tenant à quatre pour ne pas rire et le drogman aussi. « Que lui donner, Mohammed ; ce cas-ci est fort embarrassant, et plus d'un grand docteur à notre place serait indécis sur le remède ? — Bah ! portez-lui de la graine de lin en poudre et dites-lui de s'en mettre des cataplasmes sur le ventre : dans aucun cas, cela ne peut lui faire de mal, et qui sait ? » Nous voilà donc comme Sganarelle ; mais moins heureux que lui, nous n'eûmes point de familiarité avec les nourrices qui, au reste, ne sont pas belles ici et ne peuvent inspirer ni désirs ni regrets.

Ce qui faisait que ces bonnes gens venaient si facilement à nous,

Digitized by Google

c'est que plusieurs d'entre eux sont chrétiens. Il y en a beaucoup dans la haute Egypte ; des villages entiers en sont composés : le joli village de Nagada, par exemple.

A notre retour du côté d'Edfou, comme nous étions à prendre une vue du grand temple, les gens du pays vinrent s'accroupir autour de nous. De malheureuses femmes nous demandèrent des remèdes ; une surtout, hâve, jaune, presque nue, voulait à toute force une consultation. Le cas était grave et dépassait notre science, nous ne pûmes que lui répondre : *Ana mouch hakim* (moi pas médecin), et lui donner bakchis pour la consoler.

La position d'Edfou est belle et riante, la terre cultivable n'y manque pas, et l'Egypte commence à s'y faire sentir. On y voit rentrer le soir de grands troupeaux de bœufs, de vaches, de moutons, d'ânes et de chameaux. Les arbres autres que les palmiers y sont nombreux. Ce nôme était digne de posséder le grandiose monument qu'élevèrent pour lui les souverains du pays. Nous avions de la peine à quitter cette belle et riche contrée. Quelquefois, nous échappant des mains de notre drogman, nous nous promenions tout seul, comme un écolier en vacances, à travers champs, essayant de causer avec les cultivateurs et avec les femmes qui vont au fleuve et en reviennent, portant toutes leurs grandes cruches sur la tête et marchant droites comme des lances. Il est incroyable combien on peut exprimer de pensées avec quelques mots et des signes. Un paysan m'offrit des poules : « *Inta ahouse farha* (Veux-tu des poules?) — *Ana ahouse, drogman fi merkab, rouh* (J'en veux, drogman dans sa barque, va). » Le fellah partit aussitôt; nous nous étions donc parfaitement compris, et, à notre retour, l'homme discutait avec le drogman le prix de ses poules.

Il faut dériver pendant toute la nuit pour arriver à El Kab, l'ancienne Elethya grecque, sur la rive droite. De la ville, il ne reste rien qu'une immense enceinte de briques crues haute de vingt-cinq à trente pieds et large de 32. Le Louvre, le Carrousel et les Tuileries tiendraient à l'aise dans ses murs. Sont-ce là ceux de la ville antique? C'est peu probable, mais nous ne saurions dire quels sont les auteurs d'une si prodigieuse construction. Au milieu, se distinguent les vestiges d'un temple.

L'hémi-spéos d'El-Kab se composait d'une salle quadrangulaire de petite dimension, creusée dans la montagne, taillée en voûte, et présentant en façade quatre colonnes, probablement avec une porte, dont on retrouve en effet les restes. Ce monument est très petit ; il offre des traces d'ornements et d'hiéroglyphes, ainsi que les débris de deux lions couchés et de plusieurs figures. Une particularité de ce spéos est un escalier à marches très douces, par lequel on y monte.

Digitized by Google

Une stèle, taillée à droite dans le rocher, représente un roi sacrifiant à une divinité à tête d'épervier. Vis-à-vis du spéos, à une faible distance, un petit temple carré conserve des traces de sculptures et d'inscriptions. Peut-être aurions-nous pu nous dispenser de parler de ces très modestes ruines, dont les inscriptions font tout le mérite.

Après El Kab vient Esneh, sur la rive gauche. C'est une ville assez importante, au milieu d'un pays fertile et riant, bien planté de palmiers et d'autres arbres, mais c'est une ville arabe, irrégulière, bâtie presque toute en briques crues et présentant un aspect peu agréable. Son temple fait à juste titre sa célébrité. Il est comme enterré, le sol s'étant infiniment exhaussé autour de lui depuis sa construction, aussi ne présente-t-il aucune perspective. Méhémet-Ali en a fait déblayer une partie. On arrive, sans rien voir, presqu'à la hauteur de la corniche, et on descend aussitôt par un mauvais escalier de bois dans l'intérieur du portique, qui est d'un ensemble magnifique. Son plan est le même que celui d'Edfou, mais il contient six colonnes de plus, c'est-à-dire vingt-quatre. Ces colonnes sont extrêmement sveltes, plus qu'aucune autre en Egypte, et les chapiteaux, très délicatement travaillés, sont tous d'un dessin différent. La construction est d'une grande beauté, mais les sculptures sont de la décadence; l'influence grecque a arrondi l'ancienne manière sans l'améliorer; au contraire, tout y est lourd et grossier. Les hiéroglyphes sont en relief, chose assez rare, et très incorrects. Une grande profusion d'ornements règne partout; il n'existe pas un pouce de superficie sur les colonnes et les murs qui ne soit historié. Le plafond est aussi tout couvert de sculptures. Dans les signes célestes qui le décorent, on remarque le Sagittaire et le Cancer, le dieu Sevek à tête de crocodile, des monstres de différentes espèces, des ours marchant debout, des divinités montées sur des globes, d'autres sur un sphinx et des barques sacrées. Une immense déesse, au corps allongé, aux bras démesurés et étendus, entoure une partie du plafond, c'est la déesse Neith ou le ciel. On y voit beaucoup d'autres signes encore. Tout ce plafond, d'une exécution soignée et bien supérieure aux autres sculptures, est remarquablement beau, mais il est par malheur très enfumé. Les savants, outre des signes d'astronomie, croient y reconnaître des figures d'astrologie, science fort en vogue chez les Egyptiens; mais nous ne saurions les suivre dans ces arcanes dont ils n'ont pas encore éclairci toutes les obscurités.

La corniche conserve de brillantes couleurs bleu, blanc, vert et rouge, le bleu formant la ligne supérieure. La cella, encombrée de balles de coton, sert de magasin et ne peut être visitée. D'aucun

Digitized by Google

côté le temple n'est visible ; les maisons le pressent de toutes parts et sans un angle de corniche qui se trouve dégagé vers le midi, on n'en pourrait imaginer l'existence.

Cet élégant monument était dédié au Dieu Chneph, deuxième forme d'Amon-Ra, le grand Etre. Sa triade était : Chneph, Neith et Haké. La déesse Neith était, on le sait, le principe générateur femelle, mère de la nature. Ptolémée Epiphane en éleva le naos, et sur les inscriptions de la façade et de l'intérieur, on lit les noms des empereurs romains depuis Claude jusqu'à Caracalla.

Il est agréable d'errer autour d'Esneh, dans sa campagne ; la montagne est éloignée, et la terre fertile est couverte de verdure et de bouquets de bois, mais elle produit aussi, comme partout, des criminels. Comme nous rentrions dans notre barque, nous rencontrâmes un fellah, les fers aux pieds et conduit par trois soldats ; il venait de tuer un de ses parents à propos d'une vache. La peine devait être la potence. Sa famille était au désespoir, les femmes poussaient de grands cris, pleuraient, se lamentaient, étendaient les bras en l'air et se couvraient de poussière. Le frère de l'assassin semblait atterré ; ses parentes le soutenaient ; il s'en allait lentement, et sa malheureuse famille suivait.

D'Esneh on descend à Erment (prononcez Erminte), dont le temple n'est pas sur le bord du Nil, mais à une demi-lieue environ. Ce n'était pas un grand édifice ; il ne reste du portique que quatre colonnes d'un côté et deux de l'autre, plus une autre colonne avec mur engagé, qui faisait peut-être partie du portique. Sa construction est élégante et d'une grande perfection de bâtisse, art qui ne dégénéra jamais en Egypte. Les colonnes sont élancées et leurs chapiteaux très variés, ainsi qu'il advient souvent dans les édifices des Lagides.

Le temple d'Erment fut élevé en l'honneur de Césarion, fils de César et de Cléopâtre (15 ans av. J.-C.). L'intérieur de la cella est intact ; elle contient un grand nombre de sculptures et d'inscriptions qui doivent être d'un grand intérêt (V. Champollion). La naissance de Césarion y est symbolisée en celle du dieu Harphré, né de la déesse Ritho et du dieu Mantou, qui forment la triade du temple. Sur toutes les murailles et sur celles du mammisi, qui fait suite à la cella, les déesses tiennent le dieu Harphré sur leurs genoux et lui présentent le sein, un sein fort laid, bien loin des belles lignes, simples et modestes d'Abou-Sembil, et le comblent de dons. On y remarque encore de nombreux animaux assis, des monstres et de petites sculptures très soignées, des divinités dans une barque, etc. L'exécution de ces figures est en général supérieure à celle des sculptures faites sous les autres Ptolémées. Ce temple est d'une belle couleur d'un gris doré très chaud. Aux outrages qu'il a subis

Digitized by Google

du temps se sont jointes les dégradations commises par les hommes. Lorsque nous remontâmes le Nil, la cella du monument était intacte ; à notre retour, deux mois après, nous trouvâmes que tout le plafond venait d'être enlevé, mais les grandes dalles n'avaient pas encore été brisées. Un kachef ignorant, ayant besoin de quelques larges pierres, avait trouvé tout simple de les prendre au temple d'Erment, et, sans l'intervention énergique et les menaces de M. Rolland, qui dirigeait alors dans le voisinage une usine à sucre pour le compte d'Achmet-Pacha, le reste du temple eût été démoli, brisé et converti en moellons. Ainsi disparaissent les vieux monuments, moins par la main du temps que par celle des hommes. Le marbre des temples de la Grèce sert à faire de la chaux, et les monuments de l'Egypte sont exploités comme des carrières.

Le temple d'Erment est précédé d'un beau et grand village ombragé par des palmiers. Dans cette localité, centre de la Haute-Egypte, les femmes sont vêtues d'un manteau de laine brune, qui laisse une épaule découverte. Ce manteau ou mante est un carré long, et s'attache quelquefois avec une grosse épine. Ces femmes n'ont souvent pas d'autre vêtement sur le corps, de sorte que si l'épine se détachait, elles pourraient se trouver fort embarrassées. Elles mettent sur la tête un voile ordinairement bleu foncé, des verroteries au col et aux bras, des bracelets d'argent et de corne noire. Quelques mantes sont blanches. Les pantalons sont blancs ou bleus. Ces mantes sont de laine grossière et par zones de nuances inégales. Le costume des hommes consiste en manteaux de toile à bordure rouge et à franges ou quadrillée, qui se mettent de toutes les façons. Leur coiffure est un turban ou un bonnet conique de feutre. Les enfants vont nus.

Le pays est ouvert et riant, nous approchons de la grande Thèbes : les montagnes revêtent des teintes bleues et rosées d'une douceur extrême. Au travers des palmiers c'est d'un effet charmant.

Vis-à-vis d'Erment, une île partage le fleuve en deux parties inégales. On a quelque lieu de s'étonner que Thèbes ait été placée plus bas, à une faible distance. Aucun pont ne reliait les parties de la grande ville, bâtie sur les deux rives, et dans cet endroit le Nil est d'une largeur considérable. On aurait pu facilement jeter des ponts vis-à-vis d'Erment et rendre ainsi les communications infiniment plus faciles. Mais les anciens Egyptiens ont fait peu de voûtes et usèrent rarement du plein-cintre. Peut-être la courte distance a-t-elle pu leur permettre de construire des ponts de bateaux pareils à ceux qui traversent le port de Constantinople.

AUG. DE COUFFON.

(La fin à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

LE

SYSTÈME FINANCIER

DES

CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PREMIÈRE PARTIE

L'histoire des chemins de fer français, envisagée au point de vue des efforts financiers qui ont été faits pour leur établissement, se divise en trois grandes périodes. Dans la première, de 1823 à 1842, les chemins de fer sont construits à l'aide des seules ressources de l'industrie privée. L'Etat, sauf de très rares exceptions, ne coopère pas aux dépenses de leur construction. Dans la seconde période, de 1842 à 1852, la coopération de l'Etat devient la règle. L'Etat se charge des travaux qui entraînent les plus grandes dépenses et qui présentent les chances les plus incertaines : il paye les terrassements, les ouvrages d'art, les stations et les indemnités dues pour les terrains et les bâtiments. L'achat et la pose des rails, les frais d'entretien et de réparation du chemin, l'achat des machines et l'exploitation sont abandonnés à l'industrie privée. Tel est le système général consacré par la loi du 11 juin 1842. La troisième période, qui s'étend de 1852 jusqu'à ce jour, consacre définitivement le régime de l'industrie privée. L'Etat, sans doute, est loin de se désintéresser dans la construction des chemins de fer, mais sa part contributive est presque insignifiante comparativement aux sommes considérables fournies

Digitized by Google

par les particuliers. Cette dernière période est, en outre, marquée par des faits dominants, parmi lesquels nous nous bornerons à signaler, quant à présent, la concentration de toutes les concessions entre les mains de quelques compagnies; la durée de ces concessions, portée uniformément à quatre-vingt-dix-neuf ans, le remaniement des cahiers de charges, et les importantes conventions de 1859 et de 1863.

I. — PREMIÈRE PÉRIODE. (1823 A 1842.)

C'est à la Restauration que l'on doit le premier acte administratif en matière de chemins de fer. Une ordonnance, en date du 26 février 1823, signée par le roi Louis XVIII et contresignée par M. Corbière, ministre de l'intérieur, concéda à perpétuité à une compagnie formée par MM. Beaunier, ingénieur, Boignes, Hochet, de Lur-Saluces et Bricogne, tous capitalistes intéressés dans de grandes usines des localités environnantes, le chemin de Saint-Etienne à la Loire par Andrezieux. Ce chemin avait une étendue de 18 kil., il devait être construit à une seule voie. Son exploitation commença le 1er octobre 1828. On trouve ensuite la concession du chemin de Saint-Etienne à Lyon, 57 kil., qui date d'une ordonnance du 7 juin 1826, et celle du chemin d'Andrezieux à Roanne, 67 kil., dont l'ordonnance porte la date du 27 août 1828.

Le premier de ces chemins fut ouvert par sections en 1830, 1832 et 1833; quant au second, il ne fut exploité régulièrement qu'en 1834. Il est bon de noter que, pendant ces premières années, les chevaux, les bœufs et les machines fixes fournissaient seuls les moyens de traction. Le premier essai de locomotives, telles que nous le voyons aujourd'hui, ne date que de 1832 et eut lieu sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, par les soins de MM. Seguin frères, dont le nom est resté intimement mêlé à la création des chemins de fer dans notre pays.

Ces trois chemins, qui formaient ce que l'on a appelé depuis le réseau du Forez, avaient été exécutés dans des conditions financières bien différentes. Ainsi le chemin de Saint-Etienne à Andrezieux ne coûta, matériel compris, que 2,087,555 fr.; c'était à raison de 18 kil., une somme de 115,975 fr. par kilomètre. Le chemin, il est vrai, n'avait qu'une voie. Le fonds social était seulement de 1,791,000 fr.; mais l'excédant fut couvert promptement par les produits de l'exploitation.

Le chemin de Saint-Etienne à Lyon coûta, au contraire, près de

Digitized by Google

14,500,000 fr. ou 254,386 fr. par kilomètre, construit avec deux voies sur presque tout son parcours. Quant à la ligne de Roanne, qui n'avait qu'une seule voie et qui se trouvait frayée à travers une région perdue, elle n'avait entraîné qu'une dépense d'environ 90,000 francs par kilomètre, ou à peu près six millions pour la construction complète.

La révolution de 1830 arrêta net ces premiers débuts d'une industrie naissante. Mais, quand le calme fut revenu dans les esprits, quand le nouvel ordre des choses eut commencé à fonctionner régulièrement, on chercha bien vite les moyens de ranimer les affaires, et les chemins de fer profitèrent, à défaut de mieux, de toute la bonne volonté du gouvernement.

Sur une soumission faite pour l'établissement d'un chemin de fer de Toulouse à Montauban, 50 kil., l'administration fut autorisée à en faire la concession à perpétuité par adjudication ; cette concession devait être en outre approuvée par ordonnance royale.

En 1833, le chemin de fer d'Alais à Beaucaire, 71 kil., fut adjugé à une compagnie soumissionnaire, représentée par MM. Talabot. Une loi du 23 juin de la même année, approuva cette adjudication, qui marque un premier changement dans le système administratif de l'autorisation des voies ferrées. En effet, les concessions cessent, en principe, à partir de cette époque, d'être faites par le pouvoir exécutif sans intervention de la loi ; en outre, de perpétuelles qu'elles étaient jusqu'alors, elles deviennent temporaires, et les cahiers des charges, par leurs complications, dénotent que l'Etat pressent l'importante mission que doit lui créer la nouvelle industrie.

En 1835, le chemin de fer de Paris à Saint-Germain fut concédé par une loi à MM. Pereire ; puis différentes petites lignes sont concédées par ordonnance à l'usage de grandes exploitations industrielles : Saint-Waast à Denain, Abscon à Denain, mines d'Anzin, 15 kil. (Ordonnance du 24 octobre 1835.) Alais à la Grand'Combe, 17 kil. (Ordonnance du 12 mai 1836.)

Une loi, en date du 9 juillet 1836, concéda à MM. Mellet et Henri la ligne de Cette à Montpellier, 27 kilomètres ; puis une ordonnance, en date du 24 mai 1837, concéda à MM. de Rothschild, Davillier, etc., la ligne de Paris à Versailles, rive droite, 18 kil. ; et à MM. B. Fould, Fould-Oppenheim et A. Leo, la ligne de Paris à Versailles, rive gauche, 17 kil.

C'est seulement en 1837 que la question des chemins de fer fut portée, pour la première fois, solennellement dans le champ-clos des débats parlementaires. Le cabinet était alors présidé par un homme éminent, le comte Molé, qui semblait avoir deviné que, pour écarter

Digitized by Google

les questions politiques, il fallait appeler l'attention sur les questions d'affaires.

Six projets de chemins de fer furent donc proposés à la Chambre, le 8 mai 1837, par le ministre des travaux publics, M. Martin (du Nord). Ces projets étaient ceux des chemins de Paris à Orléans, Paris à Rouen, Mulhouse à Thann, Lyon à Marseille, Paris à la frontière de Belgique, Alais à Beaucaire et Beaucaire à la Grand'Combe. (Ces deux derniers étaient autorisés depuis 1833 ; mais il s'agissait de les reprendre dans de nouvelles conditions.)

Le cabinet eut le tort de ne pas adopter de plan d'ensemble ; aussi la Chambre prit-elle cette réserve pour un manque d'assurance. Chaque ligne faisait l'objet d'un projet de loi distinct, accompagné d'un exposé spécial. Peut-être le ministère avait-il voulu diminuer ainsi l'ampleur de sa proposition, ou bien se réserver la faculté de sacrifier le vote de certaines lignes, pour s'assurer plus certainement le succès des autres.

Quant au système d'exécution, le cabinet se prononçait hautement pour les compagnies, sous diverses formes, avec ou sans subvention du Trésor, par des concessions directes ou par des adjudications. Le terme de quatre-vingt-dix-neuf ans était pris pour maximum de la durée des concessions, et l'on avait stipulé au profit de l'Etat la faculté de rachat.

La discussion, engagée dans les termes les plus généraux, tourna bien vite vers un objet spécial, qui, d'ailleurs, est resté le caractère distinctif de cette phase de l'histoire des chemins de fer. On ne parla, pour ainsi dire, que sur le classement général des lignes destinées à former le réseau national. C'était, nous l'avons dit, le côté le plus faible du projet ministériel. Aussi la Chambre, ne se trouvant pas suffisamment éclairée, vota l'ajournement pour toutes les grandes lignes et se contenta d'adopter les projets relatifs aux petits chemins ayant un intérêt purement local, et qui n'avaient soulevé aucune difficulté bien sérieuse.

C'est ainsi que la loi du 17 juillet 1837 autorisa les concessions des chemins suivants : Mulhouse à Thann, 20 kil.; Bordeaux à La Teste, 52 kil.; Alais à Beaucaire et à la Grand'Combe, 71 kil.

En 1838, le ministère reprit son projet, et, après des études faites par une commission spéciale, M. Martin (du Nord) présenta à la Chambre un plan général, embrassant tous les grands intérêts du pays, enveloppant la France entière et attribuant à l'Etat l'exécution de toutes les grandes lignes. Le cabinet semblait avoir complétement modifié ses vues en proposant l'exécution par l'Etat pour les lignes principales ; mais, malgré tous ses efforts, malgré même ses tentatives de transaction, il ne put obtenir l'assentiment de la Cham-

Digitized by Google

bre, qui rejeta formellement l'ensemble de son projet. Au reste, tous ces débats ne furent pas sans résultats, car, si la Chambre se refusait à tracer les grandes lignes du réseau, elle n'en consentit pas moins à approuver diverses concessions isolées, faites à l'industrie privée. Nous trouvons, en effet, au bilan de 1838, les concessions suivantes : 1° Strasbourg à Bâle, 139 kil., loi du 6 mars 1838; 2° Paris à Rouen, au Havre et à Dieppe avec embranchement sur Elbeuf et Louviers, 240 kil., loi du 6 juillet 1838; 3° Paris à Juvisy, Juvisy à Orléans, Juvisy à Corbeil et les embranchements de Pithiviers et d'Arpajon, 160 kil., loi du 7 juillet 1838; 4° Lille à Dunkerque, 85 kil., loi du 9 juillet 1838.

De 1839 à 1842, les circonstances politiques ne permirent pas de reprendre les grandes discussions. L'étude des dispositions générales pour le réseau national fut, d'un commun accord, ajournée, et la chambre, dans cet intervalle, ne s'occupa que de projets relatifs à des chemins isolés.

En 1839, il se fit dans les esprits une réaction assez vive contre les chemins de fer. Les actionnaires, arguant d'erreurs commises par les ingénieurs sur les devis primitifs des concessions, refusèrent de continuer leurs versements; aussi, plusieurs compagnies durent-elles demander la résiliation de leurs engagements. La concession de Lille à Dunkerque fut résiliée; celle des chemins de fer de Paris à la mer le fut également, et la Compagnie d'Orléans ne put résister qu'en obtenant l'autorisation de restreindre sa concession primitive à la partie comprise entre Paris et Juvisy et à l'embranchement sur Corbeil.

L'année 1840 fut plus favorable à la cause des chemins de fer. Le gouvernement prorogea, de 70 à 99 ans, la durée de la concession de la Compagnie d'Orléans, et lui accorda même une garantie d'intérêts, garantie qui est le premier engagement de cette nature contracté au profit d'une compagnie de chemin de fer; loi du 15 juillet 1840. Les compagnies d'Andrezieux à Roanne et de Strasbourg à Bâle, obtinrent en même temps des prêts sur les fonds publics. Enfin, le chemin de fer de Paris à Rouen fut de nouveau concédé par la loi du 12 août de la même année.

En 1841, nous ne trouvons aucune concession.

Il nous reste à faire connaître les principaux résultats de l'exploitation pendant cette première période. De 1828 à 1840 inclusivement, la longueur moyenne exploitée chaque année est si faible (de 18 kil. à 303 kil.), que les résultats de l'exploitation des chemins de fer ne présentent qu'un intérêt secondaire.

En 1841, la longueur moyenne exploitée s'élève subitement de 303 kil. à 517; dès lors, il devient important de suivre les résultats

Digitized by Google

de cette exploitation. La recette brute de l'année 1841 s'éleva à 13,289,107 fr., ce qui donne, pour 517 kil. exploités, une recette kilométrique brute de 25,704 fr. Les dépenses de l'exploitation atteignirent 8,615,070 fr., soit 65 p. 0/0 de la recette totale; de sorte que le bénéfice net ne dépassa pas 4,674,037 fr., c'est-à-dire un produit net kilométrique de 9,040 fr. Or, le capital dépensé à ce moment s'élevait à 178,626,493, savoir : dépenses des compagnies, 175,397,753 fr.; dépenses de l'Etat, 3,228,740 fr. Total : 178,626,493 fr.

Il en résulte que le produit net des capitaux engagés dans les chemins de fer atteignait seulement, à cette époque, 3,11 p. 0/0. La dépense de premier établissement, par kilomètre, était estimée à 290,681 fr.

II. — DEUXIÈME PÉRIODE (1842 A 1852.)

Nous arrivons à l'année 1842, qui marque les premières vues d'ensemble conçues par l'Etat pour l'exécution des chemins de fer. Mais avant d'aborder les détails relatifs à la fameuse loi du 11 juin 1842, véritable point de départ de l'organisation des voies ferrées en France, résumons en quelques mots ce qui avait été fait jusqu'alors.

L'ensemble des concessions accordées comprenait une étendue de 1,167 kil.; mais les concessions non résiliées ou abandonnées ne comprenaient plus que 797 kil., dont 564 seulement étaient exploités.

La dépense totale, nous l'avons vu tout à l'heure, avait atteint 178 millions de francs; quant à la part de l'Etat, jusqu'alors, elle avait consisté dans les encouragements suivants : 1° 800,000 fr. avaient été donnés pour étudier les tracés de chemins de fer à créer; 2° les Chambres avaient voté, au profit de cinq compagnies concessionnaires, des prêts qui, réunis, s'élevaient à 41,600,000 fr.; 3° la Compagnie du chemin de fer d'Orléans avait reçu une garantie d'intérêt sur un capital de 40 millions; 4° enfin, un crédit de 24 millions avait été ouvert au gouvernement pour l'exécution des deux chemins de Lille et de Valenciennes, et de Montpellier à Nîmes.

Tout cela ne constituait guère que des tâtonnements, et l'on sentait vivement le besoin d'une action plus énergique, car tandis que la France dissertait depuis dix ans à la tribune, dans les journaux, dans les brochures et les livres, l'Angleterre, la Belgique, l'Alle-

Digitized by Google

magne et l'Amérique avaient construit plus de 8,000 kil. de chemins de fer.

La loi de 1842 a donc eu pour pensée première, suivant l'expression du temps, de relever la France de l'état d'infériorité dans lequel elle se trouvait vis-à-vis les autres Etats, relativement à l'établissement des voies ferrées. Ensuite elle a eu pour objet la *systématisation*. Le moment était en effet arrivé pour les chemins de fer, comme il était arrivé en 1807 pour les routes royales, en 1823 pour les canaux, en 1836 pour les chemins vicinaux.

Le projet de loi fut présenté par M. Teste, ministre des travaux publics, dans le cabinet Guizot, qui avait reçu le pouvoir le 29 octobre 1840. Ce projet avait pour but, disait M. Teste « d'étendre sur la surface du royaume un réseau général de chemins de fer, et de créer pour notre pays un nouveau système de communication destiné à unir, par des voies rapides, le Nord avec le Midi, l'Est avec l'Ouest, l'Océan avec la Méditerranée. »

La discussion fut longue et vive devant la Chambre des députés. Tout ce que l'assemblée comptait d'illustrations, en politique, en finance, en économie sociale, prit part aux débats. Le projet ministériel qui avait obtenu, quant à sa donnée générale, l'approbation de la commission, dont le rapporteur était M. Dufaure, fut attaqué par MM. de Mornay, B. Fould, de Chasseloup-Laubat, Thiers, Duvergier de Hauranne, Odilon Barrot, etc., et défendu par les ministres Teste, Duchâtel, Lacave-Laplagne. On différait sur le classement des lignes et sur le tracé des chemins, sur l'exécution et sur les moyens financiers; mais en relisant aujourd'hui avec impartialité tous les discours des orateurs, il est facile de voir, ainsi que le faisait remarquer un des députés, M. Bineau, devenu depuis ministre des travaux publics et ministre des finances, que sur tous les bancs on admettait la nécessité impérieuse de chemins de fer. Aussi, la Chambre adopta le projet ministériel, à peu près dans sa teneur primitive, par 255 boules blanches contre 83 boules noires.

A la Chambre des pairs, la discussion ne traîna pas en longueur. Un seul amendement au projet ministériel, dans un sens restrictif, proposé par MM. Barthélemy, d'Audiffret et Charles Dupin, fut rejeté par la Chambre, et la loi obtint au scrutin final 107 voix contre 55.

Examinons maintenant les traits essentiels de cette loi que, pendant la discussion, l'on avait appelée plus ou moins justement, la charte des chemins de fer.

Par cette loi (11 juin 1842), l'Etat fut autorisé à faire exécuter les lignes de chemins de fer : 1° de Paris sur la frontière de Belgique, par Lille et Valenciennes; — sur la frontière d'Allemagne, par

Digitized by Google

Nancy et Strasbourg; — sur la frontière d'Espagne, par Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux et Bayonne; — sur l'Océan, par Tours et Nantes; — sur le centre de la France, par Bourges; 2° de la Méditerranée sur le Rhin, par Lyon, Dijon et Mulhouse; — de l'Océan sur la Méditerranée, par Bordeaux, Toulouse et Marseille.

Quant au mode d'exécution, il devait avoir lieu par le concours simultané : 1° de l'Etat; 2° des départements traversés et des communes intéressées; 3° de l'industrie privée dans les proportions que nous allons indiquer. L'Etat prenait à sa charge le tiers des indemnités de terrains et bâtiments dont l'occupation devait être nécessaire à l'établissement du chemin de fer, et la totalité des terrassements, des ouvrages d'art et des stations. Les départements et les communes supportaient les deux tiers des indemnités de terrains et de bâtiments, mais l'Etat leur faisait l'avance des sommes nécessaires. Quant à la part de l'industrie, elle consistait dans la prise à bail de l'exploitation pour un certain temps, avec charge d'établir la voie de fer, de fournir le matériel et de supporter les frais d'entretien et de réparation du chemin, de ses dépendances et de son matériel. A l'expiration du bail, il est vrai, la valeur de la voie ferrée et du matériel devait être remboursée à dire d'experts à la compagnie par celle qui lui succéderait ou par l'Etat.

Au reste, cette loi n'avait rien d'absolu, car elle déclarait que des lignes pouvaient être concédées en totalité ou en partie à l'industrie privée. Le système de la loi de 1842 était donc complétement nouveau. Ce n'était ni le système anglais, où tout était laissé à l'initiative de l'industrie privée, ni le système belge, où l'Etat se réservait la construction et l'exploitation. C'était comme une sorte de transaction entre les deux modes adoptés jusqu'ici.

La loi de 1842 donna une impulsion vigoureuse à la construction des chemins de fer. Elle contenait d'ailleurs des allocations de crédit pour 126 millions de francs, dont 13 millions étaient imputés sur l'exercice 1842, et 29,500,000 fr. sur l'exercice 1843.

Voici quelle était la répartition des crédits votés :

Paris à Lille et Valenciennes, par Amiens, Arras et Douai, 43 millions de francs; Paris à la frontière d'Allemagne, 11,500,000 fr.; Paris à la Méditerranée, et de la Méditerranée au Rhin (partie commune comprise entre Dijon et Châlon), 11 millions de francs; Paris à la Méditerranée (partie comprise entre Avignon et Marseille, par Tarascon et Arles), 30 millions de francs; Paris à la frontière d'Espagne, 17 millions de francs; Paris au centre de la France, 12 millions de francs; continuation et achèvement de l'étude des grandes lignes, 1,500,000 fr. Total, 126 millions de francs.

Les ressources de la dette flottante devaient être appliquées immé-

Digitized by Google

diatement à la portion de ces dépenses autorisées par la loi, et dans l'avenir les avances du trésor devaient être définitivement couvertes par la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement.

En exécution des principes de la nouvelle loi, la ligne du Havre à Rouen, prolongement de Paris à Rouen, fut concédée pour quatre-vingt-dix-neuf ans, par une loi en date du 11 juin 1843, à MM. Ch. Laffitte et C°, avec une subvention gratuite de 8 millions de francs, et un prêt à intérêt s'élevant à 10 millions de francs.

Dans l'année 1843, nous ne trouvons que deux concessions : celle de l'embranchement des chemins de Montrambert au chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire, loi du 2 avril, et celle d'Avignon à Marseille. La concession du chemin d'Avignon à Marseille, faite à MM. Talabot, Rey de Foresta et C°, par une loi en date du 24 juillet, était accompagnée d'une subventiou de 32 millions, mais sa durée n'était que de trente-trois ans, et le chemin devait être terminé dans un délai de cinq ans.

Durant les années 1844, 1845, l'Etat poursuivit avec vigueur l'exécution des diverses lignes projetées de Paris sur le centre de la France, et de Paris sur les frontières du Nord, de l'Est et du Midi. Un grand nombre de compagnies, dans lesquelles, il est vrai, on retrouve souvent les mêmes organisateurs, soumissionnèrent près de 4,000 kil. Les principales concessions de ce temps sont les suivantes: Orléans à Vierzon, loi du 26 juillet 1844, durée quarante ans, adjudicataires, MM. Bartolony, de Waru; Amiens à Boulogne, 26 juillet 1844, durée quatre-vingt-dix-neuf ans, adjudicataires, MM. Laffitte, Blount et C°; Paris à la frontière de la Belgique, avec embranchement sur Calais et Dunkerque, loi du 15 juillet 1845, durée trente-huit ans, MM. de Rothschild, Laffitte, Blount, adjudicataires; Paris à Strasbourg, loi du 19 juillet 1845, durée quarante-trois ans, MM. de Cubières, de Pellapra, duc de Galliera, adjudicataires; Paris à Lyon, 16 juillet 1845, durée quarante et un ans, MM. comte Baudrand, Ch. Laffitte, Ganneron, adjudicataires. C'est encore dans les derniers mois de l'année 1844 qu'eurent lieu les concessions des lignes de Paris à Sceaux et du chemin de fer atmosphérique de Saint-Germain, destinées à expérimenter : la première, un système de wagons articulés qui permît aux convois de circuler facilement sur des courbes de faible rayon ; la seconde, un système de locomotion qui leur permît de franchir de fortes rampes. Une subvention de 1,800,000 fr. fut accordée par les Chambres pour la seconde de ces expériences.

En même temps qu'il encourageait ces perfectionnements techniques, le gouvernement préparait les réglementations générales réclamées par l'intérêt public. La conservation des voies de fer, la répression des abus possibles de l'exploitation par les compagnies,

Digitized by Google

les dangers auxquels une tentative coupable ou seulement l'imprudence et l'inobservation des règlements peuvent exposer les voyageurs; toutes ces conditions de l'emploi des chemins de fer exigeaient des prescriptions, des garanties, des pénalités particulières. Tel fut l'objet de la loi du 15 juillet 1845 concernant la police des chemins de fer. Au reste, cette loi envisageait exclusivement les chemins de fer comme instruments de transport. Une proposition fut présentée à la Chambre des pairs pour réprimer les abus auxquels ils peuvent donner lieu comme entreprise financière, en soumettant à des conditions déterminées les souscriptions, l'émission et les négociations des titres. Prise en considération par la chambre des Pairs, elle fut rejetée après la discussion des articles, mais une partie des dispositions qu'elle renfermait fut insérée dans la loi relative au chemin de fer du Nord, rendue pendant cette même session de 1845. Cette loi, qui contient l'unique réglementation de la matière, dispose ainsi :

Art. 7. — Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication d'un chemin de fer si préalablement il n'a été agréé par le ministre des travaux publics, et s'il n'a déposé : 1° à la caisse des dépôts et consignations la somme indiquée au cahier des charges ; 2° au secrétariat général du ministère du commerce, en double exemplaire, le projet des statuts de la compagnie ; 3° au secrétariat général du ministère des travaux publics, le registre à souche d'où auront été détachés les titres délivrés aux souscripteurs; ou pour les compagnies dont les souscriptions auraient été ouvertes antérieurement à la présente loi, l'état, appuyé de pièces justificatives, constatant les engagements réciproques des fondateurs et des souscripteurs, les versements reçus et la répartition définitive du montant du capital social. A dater de la remise des registres ou états ci-dessus, entre les mains du ministre des travaux publics, toute stipulation par laquelle les fondateurs se seraient réservé la faculté de réduire le nombre des actions souscrites sera nulle et sans effet.

Art. 8. Les récépissés de souscription ne sont point négociables. Les souscripteurs seront responsables jusqu'à concurrence des *cinq dixièmes* du versement du montant des actions qu'ils auront souscrites, etc.

Art. 9. — Les adjudications ne seront valables et définitives qu'après avoir été homologuées par une ordonnance royale.

Art. 10. — La compagnie adjudicataire ne pourra émettre d'actions ou promesses d'actions négociables, avant de s'être constituée en société anonyme dûment autorisée, conformément à l'article 37 du Code de commerce.

Art. 13. — Toute publication quelconque de la valeur des actions avant l'homologation de l'adjudication sera punie d'une amende de 500 fr. à 3,000 fr. Sera puni de la même peine tout agent de change qui, avant la constitution de la société anonyme, se sera prêté à la négociation de récépissés ou promesses d'actions.

Digitized by Google

Nous avons vu qu'aux termes de la loi du 11 juin 1842, les départements et les communes intéressés devaient supporter les deux tiers des indemnités dues pour les terrains nécessaires à la construction des chemins de fer. Des réclamations nombreuses s'étaient élevées contre cette disposition. La plupart des départements et des communes n'étaient pas dans le cas de satisfaire à cet engagement; aussi le gouvernement, par une loi du 19 juillet 1845, les en exonéra, et l'Etat eut la charge entière des indemnités dues pour les terrains.

L'année 1846 vit réaliser les premiers résultats de la grande mesure de 1842. Le 2 avril, le chemin de fer de Paris à Bordeaux, déjà exploité entre Paris et Orléans, fut ouvert entre Orléans et Tours, et cette grande artère atteignit un développement de 237 kil. Deux mois plus tard, le 20 juin 1846, eut lieu l'inauguration solennelle de la ligne du Nord, qui reliait à la fois deux pays et deux capitales.

Mais tandis que les entreprises des années précédentes commençaient à porter leurs fruits, le mouvement des entreprises nouvelles se ralentissait sensiblement. L'année 1846 ajouta encore quelques concessions importantes, telles que celles de la ligne de Lyon à Avignon, 231 kil., et de Bordeaux à Cette, 480 kil.; mais en 1847 tout s'arrêta; les jours d'épreuve étaient arrivés.

L'organisation des premières compagnies avait donné lieu à la circulation d'un nombre de titres considérable, dont la Bourse avait enflé les prix au delà de toute mesure. Ainsi, les actions du chemin de fer d'Orléans, inauguré pour sa ligne principale le 5 mars 1843, valaient de 900 à 1,000 fr. en 1845. La crise commerciale qui désola l'Amérique en 1847 et s'étendit par contre-coup jusqu'à nos marchés européens, donna un rude coup à la spéculation sur les actions des chemins de fer. La plupart des souscripteurs, ayant fait des pertes considérables par la baisse de leurs actions, refusèrent de continuer leurs versements; aussi certaines compagnies, comme Bordeaux à Cette et Lyon à Avignon, renoncèrent à leurs concessions. Légalement, le gouvernement était en droit de retenir leur cautionnement; mais, pour ne pas décourager l'industrie, il consentit à leur en rendre la moitié. (Loi du 6 juin 1847.)

Cette première mésaventure n'était cependant que le prélude d'événements bien autrement graves; 1848 allait éclater et tarir en un jour toutes les sources du crédit. De 1842 à 1848, le réseau français avait fait de sensibles progrès : au lendemain de la Révolution, on comptait 2,222 kil. de chemins de fer en exploitation, pour lesquels il avait été dépensé 797 millions, dont 110 par l'Etat et 687 par l'industrie.

Le premier acte de la République concernant les chemins de fer fut

Digitized by Google

une mesure conservatoire. Une proclamation du gouvernement provisoire, en date du 27 février, les mit sous sa sauvegarde. Il n'était que temps ; les haines contenues jusque-là avaient fait cause commune avec les sentiments anarchiques, et l'incendie des gares, l'interception des ponts et des lignes faisaient craindre le prompt anéantissement de cette précieuse industrie.

Sauvées de ce côté, les compagnies ne s'en virent pas moins dans l'impossibilité de continuer leurs travaux et même leurs services, les ressources leur manquant de toutes parts. Presque toutes, en effet, avaient placé une grande partie de leurs fonds en bons du Trésor et en rentes, dont la négociation était devenue impossible. Le gouvernement, dans ces circonstances, intervint de nouveau, mais d'une façon qui souleva de vives protestations parmi les intéressés. Un décret, en date du 4 avril 1848, plaça sous séquestre les chemins de fer de Paris à Orléans et du Centre, et nomma administrateur de ces deux chemins le *citoyen* Sauvage, ingénieur des mines, qui devait exercer ses pouvoirs sous l'inspection des *citoyens* Didion, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, et Bineau, ingénieur en chef des mines.

Le gouvernement préludait ainsi à la mesure de rachat des chemins de fer qu'il méditait. En effet, le ministre des finances, M. Eugène Duclerc, présenta à l'Assemblée nationale, le 17 mai, un projet de loi ayant pour objet d'enlever d'urgence et pour cause d'utilité publique la possession des chemins de fer aux compagnies concessionnaires.

Voici quelles étaient les conditions principales de ce projet de rachat. Pour désintéresser les actionnaires, on devait établir le cours moyen des actions des divers chemins à la bourse de Paris, pendant les six mois antérieurs à la révolution de Février; cette moyenne était censée constituer la valeur des lignes, et les actionnaires devaient recevoir une somme équivalente en inscriptions de rente 5 p. 0/0, d'après le cours moyen durant le même semestre. De tels arrangements constituaient assurément une grave atteinte aux stipulations qui avaient servi de base à la création des compagnies; aussi l'exposé des motifs du citoyen Duclerc faisait-il appel, pour justifier une mesure aussi radicale, à des considérations qui tenaient à la fois à la politique proprement dite et à l'économie financière et industrielle.

Nous n'avons pas besoin de dire que l'émotion fut vive parmi les actionnaires des chemins de fer et les représentants des compagnies. Les protestations surgirent de tous côtés. Dans le public, et à la Bourse particulièrement, l'on vit se former deux partis : celui des actionnaires qui avaient acheté leurs actions avant la révolution de

Digitized by Google

Février et auxquels elles avaient coûté fort cher, et celui des actionnaires qui n'avaient acquis leurs titres que depuis le 24 février. Ces derniers, et c'était le plus petit nombre, ne récriminaient guère que pour la forme ; ils n'avaient en effet aucun intérêt à s'opposer à l'expropriation, qui leur offrait dès ce moment un bénéfice sûr. Quant aux détenteurs qui avaient regardé les chemins de fer comme des valeurs de placement, ils ne pouvaient pas admettre qu'on les dépossédât à des cours qui devaient leur enlever une partie de leur capital. Aussi, dans la plupart des assemblées d'actionnaires ordinaires ou extraordinaires qui eurent lieu, la presque unanimité des membres déclara s'opposer non-seulement à la combinaison proposée par le gouvernement, mais encore au principe de l'expropriation des compagnies. L'Assemblée nationale, de son côté, ne se montra pas très disposée à accueillir le plan de rachat des chemins de fer, dont la conception était attribuée à tort ou à raison à l'ex-ministre des finances, M. Garnier-Pagès. Trop faible en lui-même pour résister au torrent des événements, le projet gouvernemental disparut sans avoir même obtenu les honneurs de la tribune. Le successeur de M. Duclerc, M. Goudchaux, le retira, tout en réservant la question de droit. M. Goudchaux informa d'ailleurs les délégués des compagnies que si le gouvernement laissait provisoirement le rachat des chemins de fer facultatif pour l'Etat et les compagnies, il n'en recevrait pas moins les propositions qui lui seraient faites par les compagnies, et y donnerait suite si elles lui paraissaient concilier les intérêts de l'Etat et des actionnaires.

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon, qui se trouvait dans l'impossibilité presque absolue de tenir ses engagements, entra tout de suite en négociation avec le ministre des finances, et, par décret en date du 17 août 1848, l'Etat reprit possession de ce chemin. L'Etat donna à chacune des 400,000 actions libérées de 250 fr. une rente 5 p. 0/0 de 7,60, et promit un certificat donnant droit à 25 fr. de rente 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars 1848, à ceux qui verseraient dans un délai déterminé les 250 fr. formant le complément de leur engagement envers la compagnie.

D'autres compagnies furent moins heureuses ; un arrêté en date du 3 octobre 1848 plaça sous le séquestre le chemin de Bordeaux à la Teste, et la même mesure fut appliquée au chemin de Marseille à Avignon, le 21 novembre, et au chemin de Paris à Sceaux, le 29 décembre 1848.

Pendant les années 1849 et 1850, le gouvernement poursuivit, dans la mesure de ses forces, le développement des chemins de fer, et divers crédits permirent de continuer les travaux sur les lignes de Sceaux à Orsay, de Tours à Nantes, et de Vierzon au bec d'Allier.

Digitized by Google

La loi du 21 avril 1849 autorisa l'administration à faire exploiter au compte de l'Etat la ligne de Versailles à la Loupe, et à racheter le chemin de Versailles, rive gauche. Une autre loi, en date du 19 avril 1849, accorda une garantie d'intérêt à la Compagnie du chemin de fer de Marseille à Avignon.

C'est de cette époque que date l'établissement du sous-comptoir des chemins de fer (arrêté ministériel du 17 juillet 1850), destiné à faire des avances aux porteurs d'actions et d'obligations de chemins de fer, jusqu'à concours des trois-quarts environ de la valeur de leurs titres déposés en nantissement. Par contre, la même année vit décréter l'impôt du timbre sur les actions et les obligations de chemins de fer français. (Loi du 5 juin 1850.)

Depuis 1848, le gouvernement n'avait eu l'occasion de faire aucune concession nouvelle; la seule que l'on retrouve est celle du chemin de Versailles à Rennes, faite à des capitalistes anglais, MM. Peto, Betts, Brassey, etc., en vertu de la loi du 24 avril 1851. Un décret, en date du 11 décembre, concède aux compagnies intéressées le chemin de fer de ceinture reliant les gares de l'Ouest à Rouen, du Nord, de Strasbourg, de Lyon et d'Orléans; mais déjà ce décret porte l'exergue du pouvoir nouveau : la République n'était plus que nominale.

Résumons-nous et disons que les années qui suivirent la révolution de Février furent loin cependant d'être infructueuses au point de vue du développement des chemins de fer. En quatre années, l'étendue des lignes en exploitation avait augmenté de plus d'un tiers. De 2,222 kil. qu'elle était au 1er mars 1848, elle s'élevait au 31 décembre 1851 à 3,541 kil. C'était, pour chaque année, plus de 300 kil. ouverts à la circulation.

Quant à l'exploitation, voici quels furent ses résultats pendant cette période :

Exercices.	Réseau moyen exploité.	Recette kil. brute.	Produit net kil.	Frais d'exploitation.
—	—	—	—	—
1842....	580 kil.	25,022 fr.	8,613 fr.	66 p. 0/0
1843....	763	28,265	13,031	54
1844....	847	34,200	16,819	51
1845....	901	36,186	18,277	49
1846....	1,137	36,955	19,064	48
1847....	1,537	43,164	22,040	49
1848....	2,034	30,618	13,121	57
1849....	2,508	30,536	14,706	52
1850....	2,962	32,924	17,168	48
1851....	3,299	32,819	17,754	46

Digitized by Google

Ainsi, pour l'année 1851, la recette brute totale pour une exploitation moyenne de 3,299 kil. avait atteint 108,269,552 fr. ; ce qui donne une recette kilométrique brute de 32,819 fr. Les dépenses de l'exploitation avaient atteint 49,701,371 fr., soit 46 p. 0/0 de la recette totale, de sorte que le bénéfice net atteignait 58,568,181 fr.; c'était un produit net kilométrique de 17,754 fr.

Ces résultats, comme on le voit, accusaient un progrès marqué dans l'exploitation des chemins de fer, et cependant on n'avait pas encore repris, à la fin de 1851, le niveau atteint pendant les années 1845, 1846 et 1847.

Le capital dépensé à ce moment s'élevait à 1,463,719,960 fr., savoir :

Dépenses des compagnies, 883,520,396 fr. ; dépenses de l'Etat, 579,484,564 fr. ; dépenses des communes, 715,000 fr. ; total, 1,463,719,960 fr.

Il en résulte que le produit net des capitaux engagés dans les chemins de fer atteignait 4 fr. 68 c. p. 0/0. Le produit net afférent aux compagnies s'élevait, il est vrai, à 7 fr. 11 c. p. 0/0. L'Etat, depuis 1848, avait vu croître de moitié sa part dans la construction des chemins de fer, tandis que celle des compagnies s'était réduite dans une proportion à peu près égale. Au reste, l'Etat percevait déjà pour cette année 1851 2,125,514 fr., à titre d'impôt sur le transport des voyageurs par chemins de fer.

La dépense de premier établissement par kilomètre s'était élevée à 379,061 fr., ainsi répartis :

Dépense des compagnies, 249,356 fr. ; dépense de l'Etat, 129,705 fr. ; total, 379,061 fr.

III. — TROISIÈME PÉRIODE (1852 A 1866.)

Une ère nouvelle venait de s'ouvrir pour l'industrie des chemins de fer. Le gouvernement issu du 2 décembre 1851 avait compris qu'il était de son devoir comme de son intérêt de reprendre activement l'œuvre trop négligée par la République, et de dépasser même, s'il était possible, les progrès réalisés sous la monarchie constitutionnelle.

Un sénatus-consulte, en date du 14 janvier 1852, donna au chef de l'Etat la faculté d'autoriser par un simple décret tous les travaux d'utilité publique, toutes les entreprises d'intérêt général, sous la seule réserve de ratification par une loi, dans le cas d'engagements ou de subsides du trésor. Dès lors, les concessions se multiplièrent

Digitized by Google

avec une activité jusqu'alors inconnue. A côté même de ce fait dominant, nous aurons d'ailleurs à en signaler plusieurs autres : la fusion des compagnies, la durée de toutes les concessions portée à quatre-vingt-deux ans, le remaniement des cahiers de charges, les subventions et les garanties d'intérêt accordées par l'Etat aux compagnies, et la mise en exploitation de nombreuses lignes.

Un décret du 3 janvier 1852 concéda le chemin de Lyon à Avignon à MM. Genissieu, Boignes, Blount, Parent, etc. Puis vinrent les concessions suivantes : Paris à Lyon, MM. Ernest André, Baring frères, Dassier, Peto, Marcuard, de Rothschild, etc., 5 janvier 1852 ; Dijon à Besançon, M. Bouchot et une société de capitalistes de Besançon, 12 février 1852 ; Dôle à Salins, M. de Grimaldi, 12 février 1852 ; Strasbourg à Wissembourg, M. West, représentant la compagnie de Strasbourg à Bâle, 25 février 1852 ; Metz à Thionville, M. Perdonnet, représentant la compagnie de Paris à Strasbourg, 25 mars 1852 ; Graissessac à Béziers, MM. Delfosse et Couttet, 27 mars 1852 ; Paris à Cherbourg, par Evreux, et Mezidon au Mans, MM. Simons, Duchâtel, Blount, 8 juillet 1852 ; Bordeaux à Cette et canal latéral de la Garonne, MM. Pereire, Bischoffsheim, de Rothschild, 24 août 1852.

C'est pendant cette même année, que l'on voit également s'accomplir les premières fusions qui furent le point de départ de nos grandes compagnies. Un décret du 27 mars 1852 approuva la fusion des compagnies d'Orléans à Bordeaux, du Centre et de Tours à Nantes ; un second, en date du 8 juillet 1852, approuva celles des lignes de Lyon à Avignon, d'Avignon à Marseille, de Montpellier à Cette et à Nîmes et des des lignes du Gard. Tels furent les résultats immédiats des combinaisons consacrées par la législation de 1852, et pour bien marquer cette première étape, il nous suffira de dire que le nombre des kilomètres concédés, qui ne s'élevait en 1847, qu'à 4,952, atteignit, dès la fin de 1852, 6,893 kil., dont la moitié environ était livrée à l'exploitation.

L'année 1853 fut encore d'une fécondité remarquable. Du 1er janvier au 31 décembre, les lignes concédées ne comprirent pas moins de 2,134 kil. Les concessions les plus importantes de cette époque sont celles de Paris à Mulhouse, 413 kil. ; Nancy à Gray, 220 kil., faites à la compagnie de Strasbourg ; de Montauban au Lot, 155 kil., à MM. de Morny, Masterman, Laing ; Reims à Charleville et Sedan, 104 kil., à MM. Siméon, de Mouchy, Seillière. L'importance de ces chemins était incontestable, au point de vue des intérêts généraux du commerce et de l'industrie, et de plus, l'on pouvait constater un progrès remarquable dans les arrangements financiers de leurs concessions. En effet, les chemins de fer concédés par le gouvernement

Digitized by Google

parlementaire avaient coûté à l'Etat, en moyenne, déduction faite des sommes remboursées par les compagnies, 102,482 fr. par kilomètre, tandis que les 2,134 kil. concédés en 1853 n'imposaient à l'Etat qu'une charge moyenne de 20,909 fr. par kilomètre. L'industrie, toute confiante dans l'avenir, ne craignait pas de prendre presque tous les frais des chemins de fer à sa charge.

Pendant les années 1854 et 1855 se manifestent les premiers symptômes d'embarras financiers qui engagent le gouvernement à se modérer dans la voie des concessions. Les compagnies furent invitées à presser les travaux, et plus de 600 kil. s'ouvrirent à l'exploitation, du 1er janvier au 31 décembre 1854. A cette époque, l'ensemble des lignes concédées comprenait une longueur de 9,021 kil., tandis que l'exploitation ne s'étendait encore qu'à 4,637 kil.,

Le commencement de 1855 est néanmoins marqué par quelques nouvelles et importantes concessions. Un décret du 7 avril concède à la compagnie de l'Ouest 881 kil. ; à la compagnie d'Orléans, 576 kil. ; à la compagnie de Lyon, 362 kil. Un autre décret, en date du 20 juin concède à la ligne d'Orléans, 362 kil., de sorte qu'au 31 décembre 1855 l'ensemble des lignes concédées était de 11,617 kilomètres.

M. Rouher était entré au ministère des travaux publics au mois de février 1855, et, suivant les intentions de l'Empereur, il dut s'appliquer, après avoir terminé les affaires de concessions entamées par son prédécesseur, M. Magne, à régler avec prudence la marche des entreprises en voie d'exécution, et à éviter toute dispersion de forces ou de ressources par l'ajournement de concessions nouvelles. Le gouvernement comprenait que les travaux des chemins de fer nécessitaient rien moins que l'emploi d'une portion notable de l'épargne du pays, et imposaient à l'industrie privée une tâche des plus laborieuses. Et puis l'on sortait à peine d'une grande guerre, la guerre de Crimée, qui avait fait contracter successivement trois emprunts d'un capital total de 1,500,000,000 fr. Une note insérée au *Moniteur* du 9 mars 1856, et que nous croyons devoir reproduire à cause des tendances qu'elle indique, disait : « La prévision de la paix fait naître de nombreux projets d'entreprises. Des compagnies nouvelles sont en voie de formation, et adressent chaque jour des demandes à l'administration. Il est du devoir du gouvernement de résister à des entraînements exagérés, qui pourraient compromettre les affaires déjà engagées, et porter atteinte au crédit. L'Empereur a décidé que quelle que puisse être l'issue des négociations pendantes, le gouvernement se maintiendra dans les réserves qu'il s'est imposées et qu'aucune entreprise donnant lieu à une émission de valeurs nouvelles ne sera autorisée pendant le cours de cette année. » L'année

Digitized by Google

1856 se passa en effet sans aucune concession nouvelle, autre que celle de Chauny à Saint-Gobain, 15 kil.; aussi les travaux furent-ils poussés avec une activité telle, qu'au 1er janvier 1857, sur l'ensemble du réseau concédé, comprenant 11,632 kil., les lignes en exploitation présentèrent une étendue de 6,186 kil.

Quelle avait été jusqu'ici la part de l'Etat? Quelle avait été la part de l'industrie privée? C'est ce que nous allons tâcher de déterminer exactement, car nous sommes à la veille d'un événement qui modifie dans leur essence les conditions premières de la construction du réseau.

On sait que, dans les années qui s'écoulèrent de 1823 à 1830, l'Etat ne fournit aucun concours effectif à la construction des chemins de fer. Tout fut à la charge de l'industrie privée, et l'on peut porter en moyenne à 470,000 fr. par an la somme dépensée par les diverses compagnies. Pendant les douze années qui suivirent la révolution de Juillet, les travaux ayant pris un peu plus d'activité, malgré l'indécision sur le système à adopter pour l'exécution des chemins de fer, les dépenses des compagnies s'élèvent en moyenne à 14 millions par an. L'Etat n'intervint d'ailleurs que pour une dépense annuelle de 270,000 fr. La loi du 11 juin 1842, ayant imprimé une marche beaucoup plus vive aux entreprises de chemins de fer, les dépenses annuelles de 1842 à 1847 atteignent en moyenne le chiffre de 85 millions pour les compagnies et de 46 millions pour l'Etat. De 1848 à 1851, sous l'influence des événements politiques, les dépenses annuelles des compagnies s'abaissent en moyenne à 50 millions, et les sacrifices de l'Etat s'élèvent à 75 millions par an. A partir de 1852, l'on voit les dépenses annuelles des compagnies croître dans une proportion remarquable et s'élever en moyenne au chiffre de 216 millions de francs, tandis que les sacrifices du Trésor diminuent non moins rapidement et tombent à 17 millions. Enfin, en 1855, les dépenses des compagnies atteignent 430 millions de francs, et en 1856, 458 millions de francs, tandis que celles de l'Etat, pour ces deux mêmes années, ne dépassent pas 30 millions.

En résumé, la construction du réseau des chemins de fer français avait déjà coûté 3,080,000,000 de francs, dont 661 millions de francs à la charge de l'Etat, et 2,419,000,000 à la charge des compagnies. Les années 1855 et 1856 avaient seules coopéré pour la somme énorme de 919 millions à ces dépenses.

L'année 1857 fut doublement remarquable au point de vue des chemins de fer. D'un côté, les travaux furent poussés avec une remarquable activité, malgré les embarras de la situation financière, qui aggravaient pour les compagnies les conditions auxquelles elles

Digitized by Google

devaient se procurer les fonds dont elles avaient besoin. D'autre part, l'on voit s'accuser, avec une nouvelle force, la tendance du gouvernement à concentrer le plus possible l'administration des chemins de fer, à faire disparaître les petites compagnies en les réunissant aux grandes concessions; enfin, à fusionner ces dernières autant que possible, de manière à partager le réseau entre un petit nombre de compagnies puissantes.

Une loi du 19 mai 1857 opéra, en effet, un remaniement considérable dans la constitution du réseau français. Par cette loi, le gouvernement consacra la fusion de deux grandes compagnies, celle de Paris à Lyon et celle de Lyon à la Méditerranée; puis partagea, entre la compagnie nouvelle de Paris à la Méditerranée et la Compagnie d'Orléans les lignes et concessions d'une autre grande compagnie, le Grand-Central, qui fut définitivement supprimé. La Compagnie de la Méditerranée reçut en entier, de la Compagnie d'Orléans, la part qui revenait à cette dernière dans les concessions du chemin du Bourbonnais, et le chemin de Paris à Orsay fut cédé à la Compagnie d'Orléans. Il ne restait donc plus, pour l'exploitation du Centre et du Sud-Est de la France, que deux grandes compagnies, auxquelles la loi accordait même diverses concessions nouvelles.

Tels sont les principaux résultats des divers traités sanctionnés par la loi du 19 février 1857, et passés, soit par les compagnies entre elles, soit par les compagnies avec le ministre des travaux publics; nous pouvons les résumer de la manière suivante : 1° le nombre des grandes compagnies de chemins defer est réduit de 11 à 8. 2° L'achèvement du Grand-Central, qui présentait les plus grandes difficultés, est garanti par les engagements de compagnies puissantes. 3° Le réseau s'allonge de 2,000 nouveaux kil., qui n'auraient pu être achevés sans de grands sacrifices. 4° La part de l'Etat va toujours en diminuant, tandis que celle des compagnies s'accroît d'une façon notable. 5° Les anciens cahiers des charges sont remplacés par un nouveau cahier, sorte de type officiel, et qui devient le cahier modèle de toutes les concessions futures de chemins de fer.

Au 31 décembre 1857, le réseau total concédé définitivement comprenait 14,205 kil., tandis que les lignes en exploitation présentaient seulement une étendue de 7,448 kil. De plus, 1,794 kil. avaient été concédés à titre éventuel, avec facilité pour le gouvernement comme pour les compagnies d'en provoquer, pendant un délai de quatre années, la concession définitive.

Telle était la nouvelle situation faite à l'industrie des chemins de fer quand, sur les derniers jours de 1857, éclata cette crise financière qui sévit successivement sur toutes les places commerciales du

Digitized by Google

nouveau et de l'ancien monde. Le marché des chemins de fer ne pouvait manquer d'en ressentir vivement le contre-coup. Il devait même en être atteint d'autant plus gravement que la diminution des transports amenait de fortes diminutions kilométriques; aussi la dépréciation des actions fut-elle considérable. Les inquiétudes politiques de l'année de 1858, venant s'ajouter à ces difficultés toutes pratiques, les compagnies se virent bientôt hors d'état de tenir leurs engagements, et, dans l'impossibilité où elles étaient de se procurer, sinon à des conditions excessivement ruineuses, les fonds dont elles avaient besoin, elles se tournèrent vers le gouvernement.

Dans les premiers jours du mois d'avril, les compagnies, par l'organe des présidents de leurs conseils d'administration, adressèrent une pétition au chef de l'Etat pour lui exposer « leurs vues sur les moyens qui paraissaient les plus propres à consolider leur crédit. » Elles demandaient notamment le rapport de la loi du 23 juin 1857, qui avait grevé d'un impôt assez lourd la négociation des valeurs mobilières; la prolongation du délai d'exécution des chemins de fer et la révision des principales conditions des actes de concession. « L'opinion, disaient-elles relativement à ce dernier point, s'est préoccupée, avec exagération sans doute, des charges qui nous ont été imposées lors du remaniement de nos concessions primitives. On a craint que le revenu net des compagnies ne décrût avec l'extension de nos réseaux. Il nous paraît indispensable de rassurer l'opinion publique sur l'avenir de nos entreprises. » Sans doute, le gouvernement aurait pu leur répondre qu'elles devaient courir les risques des contrats acceptés par elles, et qu'il n'avait point à intervenir dans les affaires de leur gestion; mais l'application du droit strict eût été très préjudiciable, non-seulement pour les compagnies, mais encore pour le crédit public, qui est intimement lié à la prospérité des chemins de fer. Il importait d'ailleurs d'assurer la construction des 8,000 kil. complétant l'ensemble du réseau concédé. Le gouvernement jugea donc qu'il ne devait pas rejeter impitoyablement ces demandes. Une note insérée au *Moniteur* du 13 août 1858 annonça que la situation des compagnies de chemins de fer serait examinée avec soin et deviendrait l'objet de propositions spéciales si la nécessité en était reconnue. Cet examen était facile à faire, aussi le gouvernement reconnut bien vite la nécessité de venir en aide aux compagnies.

Deux moyens de secours se présentaient : l'un qui consistait à supprimer ou ajourner indéfiniment la construction des lignes réputées les moins productives; l'autre à accorder une garantie d'intérêts et même, dans certains cas, des subventions en travaux ou en

Digitized by Google

argent. On se décida pour ce second moyen, et des conventions furent passées les 10, 22, 24 et 29 juillet 1858, entre le ministre des travaux publics et les représentants des diverses compagnies. Ces conventions furent traduites en un projet de loi soumis au Corps législatif le 8 février 1859. Tout d'abord, il causa sur la Chambre une impression peu favorable ; beaucoup de députés ne voyaient pas sans inquiétude l'éventualité des sacrifices pécuniaires imposés à l'Etat. La discussion dissipa toutes ces craintes, et une loi, en date du 11 juin 1859, approuva les conventions.

Examinons donc soigneusement cette combinaison, qui devint la nouvelle charte financière des compagnies de chemins de fer.

CHARLES ROPIQUET.

(La 2e partie à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

EXPOSITION INTERNATIONALE

DE 1867

MATIÈRES PREMIÈRES FILAMENTEUSES, FILS, ÉTOFFES ET LEURS MOYENS DE FABRICATION

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les industries qui récoltent, épurent, filent, tissent, feutrent, teignent, apprêtent et ornent les substances textiles sont distribuées à l'Exposition dans quatre groupes et comprennent quinze classes spéciales. Elles occupent environ un huitième de la place totale, et un cinquième du nombre des jurés est appelé à juger de leur valeur et de leurs progrès. Les substances naturelles plus ou moins pures sur lesquelles reposent ces nombreuses industries sont fournies par les diverses parties du globe, et constituent un des plus importants éléments de transactions entre les divers continents de l'ancien et du Nouveau Monde. Les Etats-Unis, les républiques de l'Amérique du Sud, l'Australie, l'empire chinois, le Brésil, les Indes, le Levant et nos contrées européennes n'ont pas de plus importants objets d'échanges.

Le Nouveau Monde, l'Inde, l'Egypte et le Levant alimentent à peu près exclusivement l'ancien continent de l'énorme quantité de coton qui s'y consomme et qu'il le leur retourne en partie sous la forme de produits les plus variés. L'Asie centrale, l'Inde encore, l'Italie et le Levant sont les plus puissantes sources de la produc-

Digitized by Google

tion de la soie, dont les manufactures européennes s'approvisionnent pour en former des étoffes vendues sur tous les marchés de l'univers. Il en est de même des lainages confectionnés en grande partie aujourd'hui avec des laines du Cap, de l'Australie, de l'Inde, de l'Amérique du Sud, etc. Le mouvement immense que ces échanges provoquent va constamment en grandissant. Les besoins enfantés par la civilisation et le rapprochement entre les peuples les plus éloignés sont tels que, lorsque la production de l'une des branches textiles se trouve amoindrie et atténuée par une cause accidentelle ou une crise quelconque, elle réagit aussitôt en sens opposé sur les autres spécialités de la fabrication des étoffes. Il suffit de rappeler à l'appui de ce fait la prospérité inouïe des tissus de lin et le mouvement ascendant des étoffes de laine pendant la crise cotonnière. Les richesses directes et indirectes que créent ces industries se comptent annuellement par milliards. Ces industries absorbent environ un quart de la force motrice utilisée au profit de l'industrie en général. Elles ont des conséquences sociales et civilisatrices incalculables en raison de l'activité qu'elles développent à l'intérieur et des relations qu'elles provoquent au dehors. Le sujet mérite, par conséquent, l'étude consciencieuse à laquelle il est particulièrement possible de se livrer en présence de cette immense carte d'échantillons de toutes les nations. Nous devons cependant faire remarquer que l'étendue extraordinaire de l'Exposition internationale, la plus complète de celles qui aient eu lieu jusqu'à présent, ne la met pas à l'abri de bien des lacunes, dont nous aurons à signaler les causes aux moments opportuns. Contrairement à ce que suppose une grande partie des visiteurs, et malgré tous les efforts des organisateurs, on ne rencontre pas toujours en effet, dans toutes les directions et tous les genres de produits d'une exposition, ce qu'on nomme techniquement un *assortiment* complet, méthodiquement classé. Quoique cette observation soit plus rigoureusement applicable aux moyens, appareils, instruments, outils et machines qui transforment les produits, qu'à leurs résultats, elle est cependant encore exacte parfois dans une certaine mesure relative à ceux-ci. Malgré la spécialisation des grandes branches et la subdivision de celles-ci, il n'est pas toujours possible de représenter la collection complète des spécimens qu'elles produisent.

Quelques exemples, choisis parmi les plus simples, vont rendre cette observation plus claire.

De toutes les matières premières filamenteuses, le coton est la plus pure à l'état naturel, celle dont les caractères sont les plus constants. Cependant les fibres élémentaires qui constituent ce duvet varient considérablement de volume. Suivant les sortes et les origines,

Digitized by Google

elles peuvent différer de longueur, de 10 à 40 millimètres, et de grosseur moyenne de 1/30e à 1/150e de millimètre. C'est-à-dire que, pour certains cotons, il faut jusqu'à 150 de ces filaments pour occuper la largeur de 1 millimètre, et d'autres sont tellement gros, que le même espace de 1 millimètre n'en peut contenir que 30. La variation du prix est, toutes choses égales, en raison directe de la finesse, et le produit est d'autant plus estimé, que le volume de ces petits organes est plus uniforme, c'est-à-dire que leur masse est plus homogène. Entre les limites extrêmes que nous venons d'indiquer, il y a une série de dimensions intermédiaires, qui avec l'état de la pureté, de la propreté naturelle et de la bonne conservation de la matière, constituent les éléments du classement de sa valeur. Elle peut varier de 1 à 10, et, parfois, dans une limite plus étendue. Des qualités intermédiaires constituent la plus grande partie de la consommation, il n'en est pas moins vrai que l'échelle des produits, à l'état de fils et d'étoffe, est encore très développée; elle est *pratiquement* comprise entre des fils depuis le n° 10 jusqu'au n° 200, c'est-à-dire entre des articles dont le kilogramme représente une longueur de 20,000 mètres jusqu'à 400,000 mètres. L'un de ces fils est, par conséquent, 20 fois plus gros que l'autre, et leurs tissus peuvent peser de 3 à plus de 1,000 grammes au mètre. Or, pour être à même de juger d'une manière absolue de la valeur des capacités industrielles, il faudrait, à défaut d'un assortiment complet des divers numéros, rarement produits et exposés par le même manufacturier, il faudrait au moins : 1° que la comparaison portât sur des articles d'un même titre et qui fussent obtenus avec une matière première identique; 2° s'assurer si, en vue de l'Exposition, les uns ne sont pas arrivés à la perfection relative en employant des matières de qualité supérieure à celle que le produit comporte, sous le rapport de son prix courant, et si, à égalité de valeur du produit, on l'a obtenu par des moyens également économiques. Cette vérification devient en quelque sorte pratiquement impossible. Pour bien juger du degré de progrès et distinguer les tours de force des faits résultant d'une transformation normale, il est donc nécessaire de suivre le travail industriel pas à pas, jour par jour, sur le théâtre de ses transformations, et dans l'intérieur de ses ateliers. Pour apprécier impartialement le véritable état des choses, il ne suffit pas, par conséquent, de constater qu'avec une matière donnée, on est arrivé à un produit plus ou moins difficile à obtenir, il faut encore s'assurer si le résultat peut être atteint dans des conditions économiques avantageuses, et avec des moyens n'offrant rien d'anormal. C'est là la partie la plus difficile de la tâche du critique ou du juge des grands concours internationaux. Lorsque des différences s'of-

Digitized by Google

frent à ses yeux, il doit en rechercher les causes, et pouvoir se rendre compte si elles dépendent de la nature des choses, des localités diverses où les industries s'exercent, ou si elles sont la conséquence de l'infériorité relative de l'avancement industriel de telle ou telle contrée; si, par suite, les différences établies sont temporaires et peuvent être modifiées par un redoublement d'énergie de la part des pays primés par leurs concurrents, ou si les conditions naturelles sont telles qu'elles doivent être considérées comme définitives au profit de l'un d'eux. Il y a donc, dans ces grands concours comme dans une foule d'autres cas, à tenir compte du mérite absolu et relatif des résultats, non-seulement pour chaque produit spécial, mais presque pour les divers articles dont l'ensemble constitue l'assortiment précédemment défini. Pour indiquer l'état d'avancement d'un pays dans une industrie donnée, il est donc indispensable de considérer, avec toute la précision possible, les divers degrés de l'échelle qu'elle peut embrasser, et la limite extrême du progrès réalisé dans les pays les plus avancés, et les conditions économiques dans lesquelles le travail s'exerce. Les transformations du coton, pour continuer à nous servir de l'exemple que nous avons choisi, n'ont atteint nulle part de plus nombreux résultats que dans le Royaume-Uni. Cependant, si on se bornait à constater la finesse du fil, on verrait qu'en France on est parvenu, aussi bien qu'en Angleterre, à une ténuité plus grande que les besoins n'exigent. Elle s'est élevée parfois à 600 kilomètres pour 500 grammes de fibres. Ces finesses n'ont guère été atteintes, il est vrai, que pour des spécimens d'exposition, susceptibles de démontrer en même temps la *malléabilité* spéciale de la matière, la perfection de l'outillage et l'habileté des industriels qui, avec 1/2 kilogramme de filaments, ont fait un cylindre flexible, homogène et parfait, d'une longueur de 150 lieues! Les numéros extrêmes, couramment en usage dans l'industrie, dépassent rarement la moitié de cette longueur pour la même unité de poids. Or, si on voulait juger le degré d'habileté industrielle d'après l'élévation du titre des fils seulement, l'industrie cotonnière française mériterait d'occuper le même rang que celle de l'Angleterre, mais son importance est loin de pouvoir se mesurer sur la production de ces types exceptionnels, dont les conditions d'exécution sont telles, qu'il est impossible en quelque sorte d'apprécier la valeur du produit. Les triages tout particuliers de la plus belle matière auxquels il a fallu avoir recours, les déchets hors ligne résultant des transformations extraordinairement soignées, le faible rendement des machines sont des éléments qui changent complétement dans les cas exceptionnels dont il s'agit. Nous pourrions faire la même observation pour les fils de lin : on trouve dans les vitrines des divers pays

Digitized by Google

des numéros de 6 à 800, titrage anglais correspondant à des titres de 180 à 240 kilomètres au kilogramme, qui sont aussi exceptionnels pour cette substance que les numéros bien plus élevés mentionnés pour le coton. Or, quoique les diverses contrées industrielles puissent, dans des circonstances données, arriver à des résultats extraordinaires identiques, il ne s'ensuit pas que le progrès y soit au même niveau, et qu'il y ait égalité d'importance ni pour les qualités ni pour les quantités.

Cela démontre tout au plus qu'il existe dans les divers pays des industriels également capables; mais cela ne nous apprend rien sur les ressources plus ou moins faciles de l'approvisionnement de telle ou telle catégorie de matière première dont la production est limitée, rien non plus sur l'organisation et l'exploitation technique de l'industrie, et ne donne qu'une idée incomplète de l'habileté relative et si importante de la classe ouvrière en masse. Ainsi, malgré les apparences identiques des produits du coton dans les vitrines des différentes contrées, on sait que, sous le rapport de l'importance des transformations et des transactions, l'Angleterre et la France les dominent toutes, et que le mouvement commercial de ce chef est, dans les temps normaux, cinq fois plus considérable en Angleterre que chez nous, si on compare les quantités manufacturées, et environ quatre fois sous le rapport des valeurs. La comparaison des genres d'articles prouve, contrairement aux indications précédentes et aux démonstrations des expositions, où l'on cherche à rivaliser dans les produits les plus élevés, que ceux qui exposent les objets les plus chers et les plus difficiles à obtenir ne sont pas ceux qui les confectionnent couramment. Ainsi, malgré les fils si fins offerts comme des points de mire par les divers concurrents, des articles très différents constituent la masse de leurs transactions. Pour les cotonnades, par exemple, la fortune de l'Angleterre vient de la production en tissus communs. La France, au contraire, ne peut lui faire une concurrence sérieuse que pour les étoffes fines de goût et de luxe. De là, la différence entre la valeur d'un même poids de matière première dans les deux contrées. Ce n'est pas le moment d'entrer dans l'examen des causes de ces deux assimilations industrielles spéciales. Démontrons seulement que les considérations précédentes, relatives au coton, deviennent plus évidentes encore pour le lin.

Faisons d'abord une remarque assez curieuse pour en tirer ultérieurement des conclusions utiles. Le filage à la main n'est jamais arrivé pour le coton, les laines, la bourre de soie, etc., aux finesses élevées que les machines fournissent couramment. Pour le lin, au contraire, le travail automatique est resté de beaucoup au-dessous

Digitized by Google

de la main. Autrefois, du temps de la belle fabrication des dentelles en pur lin, certaines fileuses produisaient une longueur de deux cents à deux cent cinquante lieues avec un kilogramme de fibres! Peu à peu, ces fils, vendus au poids de l'or, et les ouvrières capables de les transformer ont disparu. C'est à peine si on peut ajourd'hui trouver des femmes capables d'atteindre un tiers de cette grande ténuité. Quant aux machines, celles arrivées à rendre les titres les plus élevées ne fournissent couramment que des nos 250, titrage anglais, équivalent au n° 75 kilomètres au kilogramme. Et encore ces finesses ne sont-elles pas obtenues dans toutes les contrées qui filent le lin ; elles sont plus communément le résultat des belles filatures d'Irlande. Les finesses extrêmes des usines de France ne dépassent guère le n° 40 à 50 kilométrique. Cependant, ce sont nos manufactures de batistes, celles de Cambrai surtout, qui usent en général les plus beaux fils, qu'elles font venir d'Irlande. Ce pays est obligé à son tour d'aller en Belgique chercher la matière première nécessaire à ses beaux produits. Ainsi donc, la matière la plus éminemment filable, si on en juge par les résultats que les femmes ont pu en tirer, est, sous le rapport du travail mécanique, et sous tous les rapports, de beaucoup la moins en progrès, même dans les pays les plus avancés dans cette direction. Nous le démontrerons surabondamment dans la suite de ces études. Les moyens fondamentaux dus à l'invention et à l'initiative françaises, et qui sont les mêmes en principe dans les diverses contrées, offrent néanmoins des degrés de puissance relative tels, que nos concurrents d'Outre-Manche, tout en étant obligés de venir chercher leur matière première à notre porte, et même chez nous, viennent nous revendre leurs fils. Il est vrai de dire qu'à leur tour, ils ne peuvent jusqu'ici en tirer certains articles dans lesquels nous excellons. Ces situations sont-elles basées sur des causes d'infériorité permanentes et inhérentes d'une manière absolue aux conditions d'exploitation et aux aptitudes spéciales de chaque contrée, ou reposent-elles sur des faits modifiables? Une étude sérieuse des sources qui alimentent cette industrie et du degré de rationalité et de progrès des moyens de production sera nécessaire pour répondre à cette question. L'examen de ces points importants rentre naturellement dans le cadre que nous nous sommes tracé. Nous voulons seulement faire pressentir dès à présent la difficulté d'arriver à une appréciation exacte de la situation industrielle vraie de chaque pays par la vue seulement des échantillons mis dans les vitrines sous les yeux des visiteurs. Autant vaudrait juger la capacité et la solvabilité d'un individu par l'étalage et le luxe qu'il affiche. Ce n'est pas, répétons-le, parce qu'on trouvera des spécimens également estimables et même

Digitized by Google

d'une égale finesse, dans les fils, par exemple, exposés par les diverses contrées, qu'on pourra juger leur importance relative et le véritable état de progrès sous ce rapport. Il pourrait en être ainsi si tous ceux qui produisent n'exposaient que des objets offrant exactement les résultats de leur fabrication habituelle. Alors on aurait au moins un point de départ vrai pour se faire une idée exacte de l'état du progrès. En y ajoutant les chiffres statistiques de chaque contrée, relatifs à l'importance de la fabrication, à la consommation intérieure, et à l'exportation, on arriverait à comparer avec exactitude les facultés productives de chacune d'elles. Les faits résultant de cette manière de procéder démontrent évidemment que nous ne sommes plus au temps où l'activité et le développement industriels étaient à peu près proportionnels aux chiffres des populations et à l'importance de la production des matières premières indigènes.

La puissance industrielle peut être considérée de nos jours comme la conséquence de l'activité commerciale et des progrès intellectuels. Ceux-ci reposent sur des éléments divers, devenus la source des perfectionnements matériels économiques, du bien-être des masses et de leur amélioration morale.

Pour démontrer que la puissance productrice n'est plus en raison du nombre des individus d'un pays et de la quantité des matières premières qu'il fournit, nous n'avons pas besoin de signaler les contrées les plus éloignées, dont le génie et la population diffèrent, tels que l'Inde et l'Angleterre, par exemple; nous n'avons pas besoin non plus de rappeler que, malgré une population indienne quintuple au moins de celle du Royaume-Uni et l'immense récolte de coton, de soie, de jute faite dans l'Inde, l'industrie anglaise est sa pourvoyeuse pour une grande partie de sa consommation en étoffes tissées avec des substances qui ont supporté une double dépense de transport pour venir de l'Inde et y retourner. Des faits plus rapprochés de nous, pris sur notre continent, où les différences sociales sont à peine sensibles, nous suffiront pour mettre en relief la vérité de cette observation. En effet, si nous considérons deux de nos plus petits voisins sous le rapport de l'étendue du territoire, la Belgique et la Suisse, nous pourrons constater des résultats industriels non moins remarquables. Quoique la Belgique soit peut-être moins favorisée que nous sous le rapport de ses approvisionnements en laines et que celui des lins en masse ne lui donne pas non plus un avantage très évident, son industrie fait néanmoins une rude concurrence à la nôtre dans ces deux spécialités. La Suisse, entièrement privée de la culture du mûrier et de la production de la soie, par conséquent sensiblement moins bien placée que nos fabriques du Midi, est cependant arrivée à nous disputer les marchés étrangers et vend même à la France une

Digitized by Google

quantité de soieries qui va tellement en progressant, que leur valeur a atteint des centaines de millions dans ces derniers temps. Les causes indiquées par les économistes pour expliquer cet état de choses sont exactes, mais nous nous permettons d'ajouter qu'elles sont incomplètes. Les savants n'abordent en général que le côté de la question de leur ressort embrassant exclusivement les éléments économiques; ils établissent avec raison le bilan, fort intéressant sans doute, des tarifs de la main-d'œuvre, qui, malgré son importance, va en décroissant à mesure que la valeur moyenne de la journée augmente. Les preuves à l'appui de ce fait anormal en apparence se présentent en foule à notre esprit. Citons-en quelques-unes. Autrefois, il y a un demi-siècle à peine, la Prusse rhénane non-seulement approvisionnait les marchés étrangers, mais nous étions ses tributaires pour les peluches, et surtout les peluches à chapeaux; la concurrence était impossible, disait-on, à cause du bas prix de la main-d'œuvre chez nos voisins de l'Allemagne. Notre industrie a su depuis et faire rechercher ses peluches au dehors et vendre nos plus belles qualités aux Allemands eux-mêmes. Ce virement s'est fait aussi bien au profit des tisserands en peluches que de leurs patrons, attendu que le salaire des premiers est le double de celui de leurs confrères des bords du Rhin. Un changement de ce genre sous tous les rapports s'est produit récemment en faveur de la bonneterie française, qui ne craint plus aucune des concurrences qu'elle redoutait naguère encore de la part de l'Angleterre et de quelques parties de l'Allemagne. Dans certains tissus en lin et en coton, les damassés entre autres, la Saxe, l'Irlande et même la Belgique avaient une telle supériorité que nos ménagères, encore imbues de l'antique tradition, sont généralement disposées à leur donner la préférence, et cependant les industriels les plus compétents, même de l'étranger, ont été obligés de reconnaître notre supériorité marquée sous ce rapport. La fabrication des châles de laine imprimés, que notre industrie avait été obligée d'abandonner, a été reprise avec un grand succès; à égalité de prix, les articles français des spécialités dont nous nous occupons sont en général supérieurs à ceux de leurs concurrents de l'étranger. Nulle part cependant, le prix de la journée pour confectionner les mêmes produits n'est plus élevé qu'en France. Ce fait est loin d'être isolé; il est au contraire très remarquable que l'augmentation des salaires est en quelque sorte en raison inverse de l'abaissement du prix de la façon. Les causes de ce résultat, satisfaisant et paradoxal en apparence, résident dans le rapport entre la valeur du travail automatique par rapport au travail de la main. Pour fixer les idées, il suffit de dire qu'un seul ouvrier peut, en dirigeant un métier à filer, produire la besogne d'un nombre immense de fi-

Digitized by Google

leurs ou fileuses au rouet, et la dépense pour faire mouvoir et entretenir la machine à filer est loin d'atteindre celle qu'exigerait le nombre correspondant de personnes.

De plus, l'usage des machines supprime en général les efforts musculaires et la fatigue qui en résulte pour l'ouvrier. Il en exige en échange plus de soins et d'intelligence. Les fonctions et les services du travailleur s'élèvent en proportion et lui valent une augmentation de rémunération. Il en ressort une double conséquence : l'amélioration directe du bien-être de l'homme et la création d'un consommateur nouveau. L'industrie multiplie ainsi ses clients en augmentant l'un des éléments de ses productions. Cependant, sans nier la nécessité de l'emploi des machines et certains bienfaits du travail automatique, des esprits élevés leur reprochent parfois les vices du travail en commun; ils l'accusent de faire disparaître ou d'amoindrir la bonne influence de la vie du foyer domestique et de présenter encore des causes d'insalubrité. Ces reproches, plus ou moins fondés à l'origine des transformations mécaniques, sont loin de l'être au même degré aujourd'hui. Si nous poursuivons nos investigations dans la direction où le travail automatique est le plus avancé et le plus complet, les preuves de la disparition des inconvénients qui lui sont reprochés vont se produire d'une manière évidente.

Les progrès récents ont permis, en effet, de réduire le personnel des filatures de coton des deux tiers. Là où il fallait naguère encore douze individus, quatre suffisent aujourd'hui. Les machines, surveillées par ces quatre personnes, occupent une surface moyenne d'environ trois cents mètres carrés, dans des ateliers d'une hauteur de trois à quatre mètres et en général parfaitement ventilés, aussi bien pour satisfaire aux exigences techniques que par des raisons sanitaires. Qu'on compare ces conditions hygiéniques à celles des habitations les plus luxueuses, surtout les jours de galas et de fêtes, et l'avantage, sous le rapport hygiénique, ne sera pas en faveur des heureux habitants des grandes cités, qui s'empoisonnent couramment d'une manière latente. Mais nous n'avons pas à nous occuper des nombreuses causes d'insalubrité dans les conditions de la société policée. Revenons à notre sujet. Nos quatre personnes peuvent produire plus ou moins de fils, suivant la finesse. Elles en transformeront 60 kil., en numéros moyens, par jour de travail, c'est-à-dire que soixante-huit à soixante-dix kilogrammes de filaments de coton brut auront été épurés, épluchés, battus, cardés, étirés, préparés et filés en onze heures de travail effectif. Or, chacune des transformations successives a lieu sur des machines spéciales, occupe sa place distincte; et toute une série d'opérations, celles dites *prépara-*

Digitized by Google

toires, sont dévolues aux femmes; les hommes sont chargés du filage. Il y a donc possibilité de séparer les sexes. Mais, a-t-on dit avec juste raison, un travail qui nécessite au moins douze heures de présence dans l'établissement enlève à la femme la possibilité de s'occuper de son intérieur et de vaquer aux fonctions domestiques, qui constituent une grande partie du charme, de la consolation et du délassement du foyer. Quoique désormais le nombre des femmes ainsi absorbées aille en diminuant, comme nous venons de le voir, les progrès techniques et leur propagation feront plus encore. A mesure que les machines se perfectionnent, leurs mouvements deviennent plus précis; l'habileté du personnel augmente; il devient possible alors de mieux utiliser leurs services et de faire progresser leur rendement. Il y a, dans cette direction, toute une heureuse révolution à espérer, sur laquelle nous aurons à revenir. Signalons, dès à présent, des résultats intéressants; d'abord ceux de l'Angleterre, où la durée de la journée est moins grande que partout ailleurs, et où cependant, toutes choses égales, les machines produisent le plus. De récents essais ont réussi, dans le même sens, en Alsace. Il est, en effet, possible d'arriver à des conséquences de ce genre, par l'amélioration des machines, la précision de leur exécution et l'accélération des organes, pour en tirer une quantité de produits proportionnelle. De plus, une série de machines, étant réglée à une vitesse normale déterminée, peut recevoir progressivement une accélération de vitesse par des modifications insensibles dans les moyens de transmission, de façon à ce que le personnel s'habitue peu à peu à cette augmentation sans en avoir, en quelque sorte, conscience, et sans éprouver aucune gêne ni fatigue particulière, si les changements ont eu lieu d'une façon intelligente, par proportions insensiblement graduées. Il y a là un progrès à réaliser par un moyen analogue à celui qu'on applique aux animaux. Les machines, comme les quadrupèdes, peuvent augmenter, dans une certaine limite, l'espace parcouru dans l'unité de temps, si on ménage convenablement les transitions. Trop brusques, elles pourraient occasionner des accidents dans l'outillage, surmener et rebuter le personnel. Opérées, au contraire, par une espèce d'*entraînement*, elles rendent des services inattendus. Nous citons, incidemment, le moyen pour démontrer, sous leurs diverses faces, les ressources offertes par l'emploi des moyens automatiques.

Il est vrai de dire qu'on reproche aux machines, dans certains cas, des inconvénients d'une nature différente encore de ceux indiqués précédemment. Ainsi, par exemple, on signale avec raison, dans la filature du lin telle qu'elle est pratiquée, l'intervention de l'eau chaude dans les métiers à filer, la chaleur humide qui se dé-

Digitized by Google

gage dans les ateliers et les conséquences fâcheuses d'une atmosphère constamment humide. Les femmes qui y sont occupées sont obligées de se dépouiller en partie de leurs vêtements, et sont parfois forcées de sortir de l'atelier pour pouvoir s'approvisionner suffisamment d'air sec et pur. Cette précaution est surtout nécessaire à celles qui se trouvent dans une situation naturelle particulière. Nous n'atténuons pas l'inconvénient, car nous avons été nous-même témoin de faits de ce genre; nous avons parfois rencontré de pauvres ouvrières forcées de stationner plus ou moins longtemps dans des cours découvertes, pour se remettre de suffocations éprouvées dans l'intérieur des ateliers dont nous parlons, plus semblables à des étuves sans ventilation qu'à des usines établies dans des conditions hygiéniques convenables. Nous éprouvons d'autant moins d'embarras à signaler ce vice, que nous entrevoyons sa disparition prochaine plus ou moins complète, car le remède existe et peut être appliqué aussi bien au profit des travailleurs que des industriels exploitants. Le remède auquel nous faisons allusion, et que nous aurons à signaler dans nos comptes rendus ultérieurs, est la conséquence du progrès réalisé par suite de l'étude plus complète des conditions intimes, si nous pouvons ainsi parler, dans lesquelles sont pratiquées les transformations progressives de la matière première. Ces transformations, examinées dans les éléments qui les constituent, se présentent, on le sait, sous des formes diverses, sur lesquelles nous serons obligés de revenir lors de nos appréciations spéciales relatives à cette partie de l'Exposition. Bornons-nous donc à indiquer, pour le moment, les causes de l'inconvénient particulier de la filature du lin, dont il vient d'être question. Au lieu de s'opérer sur des fibres élémentaires, d'une constitution définie et qui ne peut être naturellement divisée, comme cela arrive pour le duvet du cotonnier, où chaque fibrille élémentaire, quelle que soit sa ténuité, constitue un organe naturel, les transformations du lin se pratiquent, au contraire, sur une substance divisible à l'infini, par des moyens de désagrégation convenablement entendus. L'intervention de l'eau chaude à la période du filage, qui a autant d'inconvénients techniques qu'hygiéniques, n'a pas d'autre but. Le mal et sa cause étant incontestables, les moyens d'y remédier ne peuvent faire de doute, ils consistent dans un système préalable de désagrégation plus complet de la filasse, et dans la substitution d'une division parfaite à la désagrégation incomplète, avant de la livrer aux machines préparatoires. Il y a bien longtemps que nous soutenons cette thèse; des investigations continuelles tendent à résoudre le problème, et nous constatons avec satisfaction que la pratique entre enfin dans la voie vraie et salutaire.

Digitized by Google

Que de tâtonnements, d'ennuis, d'inconvénients hygiéniques et de pertes réelles l'industrie ne se serait-elle pas épargnés si les hommes qui sont à sa tête avaient en général le temps de lire, ou si ce que les praticiens appellent parfois, avec un peu d'ironie et improprement, la théorie, occupait la place qu'on lui donnera bientôt avec reconnaissance et vers laquelle elle s'achemine trop lentement, mais sûrement, avec la persistance et la force inhérentes à tous les moyens vrais?

Nous n'avons pas la prétention surannée de soulever la vieille question des théoriciens et des praticiens, du savant et de l'industriel; en fait de progrès, chacun d'eux apporte sa pierre à l'édifice. Nous aurons plus d'une fois à constater, pendant nos visites à l'Exposition, leur part réciproque, et à démontrer que, sauf quelques exceptions, le savant exclusivement théoricien tend à disparaître. Les plus forts et les plus illustres ont rendu les plus grands services pratiques à la société. Et, avec le temps, disparaîtront également, nous ne dirons pas la routine, mais les moyens industriels qui ne peuvent être expliqués rationnellement par le manufacturier le plus pratique.

Des progrès incalculables seront sans contredit le résultat de la pondération de ces deux éléments qui vont en se fusionnant, au plus grand profit du progrès. Il suffit, en effet, de se livrer à l'étude minutieuse d'un coin quelconque de cet admirable ensemble de l'Exposition, représentation microscopique de l'activité humaine, pour arriver peu à peu à la conviction que nous sommes loin de l'apogée du progrès et de l'âge d'or industriel. Cette certitude, puisée dans la logique des faits, doit devenir un des stimulants les plus actifs, et déterminer une activité nouvelle chez les travailleurs, quel que soit leur rang. Les masses surtout ont tout à gagner dans ce redoublement d'efforts. Elles verront se modifier de plus en plus la situation qui leur était faite dans le passé. Elles ne pouvaient penser alors, dans la plupart des cas, à la consommation des produits variés sous mille formes, dus à leur labeur. On dit souvent qu'on produit trop, cela n'est vrai que relativement; il serait plus exact de dire qu'on ne consomme pas assez. Or, un des résultats de la propagation des machines, c'est qu'elle créera des consommateurs. Si la classe ouvrière avait eu conscience, à l'origine, des services résultant de l'usage des machines, au lieu de murmurer contre leur emploi et de les briser parfois, comme les peuples nouvellement émancipés se sont parfois révoltés contre leurs libérateurs, elle eût béni le nom de l'homme de génie qui l'un des premiers a songé à cet instrument de délivrance; et nous verrions sur nos places publiques et dans nos carrefours les statues de cette pléiade

Digitized by Google

d'hommes illustres, inventeurs de notre premier outillage perfectionné et des procédés scientifiques appliqués. Il y aurait dans ces actes de justice et de reconnaissance de la postérité une utile leçon pour tous, la manifestation caractéristique de la supériorité et du génie de notre temps, car ce n'est ni dans les arts ni dans les lettres que notre époque dépasse les beaux jours de la Grèce. C'est par la proclamation des principes d'équité et d'égalité et les puissants moyens matériels, qui, chaque jour, permettent de faire un pas de plus vers la réalisation complète de ces principes. Ces idées banales, en quelque sorte, en théorie, sont cependant loin encore d'affecter nos mœurs comme elles le devraient. Je n'en veux citer qu'une preuve, qui peut se constater à chaque pas. Parcourez la plupart de nos villes industrielles de France, celles dont la prospérité est la conséquence directe d'une de ces grandes inventions contemporaines, vous y remarquerez, en général, une statue ornant la place principale; toujours elle représente les traits d'un homme de guerre, parfois célèbre, et souvent ceux d'un général comme la France a eu la gloire d'en tant fournir depuis moins d'un siècle, et dont les hauts faits ont particulièrements consisté dans une grande bravoure, très utile et très méritoire dans les temps calamiteux de la guerre, mais..... voilà tout..... Cependant ces mêmes cités jouissent parfois sans s'en douter, comme nous jouissons de l'air vital, des fruits des recherches et de l'invention d'un malheureux martyr du progrès, dont le nom même n'y est jamais prononcé. Sans parler des services rendus dans cet ordre de choses par des contemporains à peine descendus dans la tombe, qui connaît le nom de l'inventeur du rouet? de ce métier à filer élémentaire dont nos grandes machines ne sont que la reproduction, et représentent les éléments modifiés et *enrégimentés;* le nom de l'illustre inventeur du métier à tricoter qui a fait du premier coup quatre-vingts fois plus que la main, s'il n'est pas tout à fait aussi ignoré, est encore controversé. Que de temps n'a-t-il pas fallu pour rendre justice aux travaux utiles de Vaucanson, dont le nom n'aurait pas eu sa popularité sans l'invention de ses ingénieux jouets? Qui connaît le nom de De Gennes, l'inventeur, en 1678, d'un métier à tisser automatique, et dont les dessins, conservés dans les travaux de l'ancienne Académie des sciences, montrent le caractère parfaitement réalisable et pratique. Jacquard même, dont le nom, par un concours de circonstances inouïes, est devenu si universellement populaire, après bien des misères, Jacquard a été rarement apprécié à sa juste valeur. Les uns l'ont trop grandi et les autres l'ont amoindri, parce que l'histoire industrielle, comme son enseignement, n'offre encore ni unité ni suite. Elle est surtout ignorée de ceux auxquels il serait le plus

Digitized by Google

utile de la faire connaître. On y considère les faits isolément, sans remonter aux sources et sans présenter les anneaux qui les relient les uns aux autres dans la succession des temps. Lorsqu'on compare l'indigence de l'histoire industrielle à l'activité littéraire en général, on dirait qu'il s'agit d'un hors-d'œuvre sans utilité.

C'est tout au plus si, dans ces derniers temps, on a songé à refaire pour notre époque ce que Diderot et d'Alembert ont osé pour la leur. Mais ceux-ci ont mené leur tâche à bien ; où en est celle dont on nous entretenait naguère?

Si les places publiques de nos villes de fabriques étaient honorées par les statues des grands inventeurs dont les découvertes ont fait la prospérité du monde actuel ; si des bibliothèques publiques en propageaient l'histoire ; si des leçons ou des conférences multipliées cherchaient à les rendre populaires et à faire passer leurs noms de génération en génération, à l'égal de ceux des grands poètes, des philosophes célèbres et surtout des capitaines, les idées rationnelles sur l'influence de la propagation des machines s'infiltreraient rapidement dans la grande masse des travailleurs, et alors on ne serait plus exposé à voir, dans la seconde moitié du XIXe siècle, les actes barbares provoqués par quelques misérables, qui ont d'autant plus d'action sur la partie honnête, qu'elle est plus ignorante, et dont l'une de nos contrées les plus industrieuses a été affligée récemment.

Les expositions n'auraient-elles pour but que de mettre en évidence les instruments et les moyens les plus utiles à l'humanité, et de fournir des éléments qui peuvent servir à mesurer les progrès réalisés et leurs conséquences fécondes, elles rendraient encore un service social considérable, surtout si, malgré le nombre énorme des objets qu'elles renferment, l'étude comparative en était facilitée par un classement méthodique.

Autrefois, avant 1851, lorsque les produits étrangers en étaient exclus, on n'avait pu se faire une idée réelle de l'importance d'une méthode spéciale pour l'aménagement de ces produits variés. Il suffisait alors de faire quelques grandes catégories qui s'imposaient naturellement dans un espace relativement circonscrit et dans un ordre prévu *à priori*.

Lorsqu'en 1851, toutes les nations plus ou moins complétement représentées à la solennité de Londres arrivèrent, elles furent tellement frappées du spectacle imposant de l'immense palais de cristal, avec ses perspectives longitudinales et transversales, ses arbres séculaires, ses fontaines jaillissantes, les effets originaux de lumière et d'ombre de cette espèce de kaléïdoscope gigantesque, qu'il ne restait de place que pour l'admiration. Qui ne se rappelle, en effet, le spec-

Digitized by Google

tacle grandiose et émouvant offert par la réunion cosmopolite et la construction vraiment féerique qui la recevait! Le coup d'œil était saisissant par lui-même et par son contraste. Ce palais où l'air, la lumière, la verdure et les nombreux jets d'eau étaient prodigués, tranchait d'une façon inattendue sur cette grande cité d'une architecture lourde, ennuyeuse, à façades enfumées. Si le bâtiment de l'exposition, en 1855, à Paris, était moins bien réussi sous le rapport de l'effet général, il avait du moins l'avantage d'être encadré de la façon la plus charmante par le choix de son emplacement; mais dès lors on commença à sentir la nécessité d'aviser à un moyen de classement plus efficace et pouvant permettre d'étudier sincèrement et par comparaison les produits similaires des diverses nations. Cette nécessité devint plus évidente et plus unanimement reconnue en 1862, au triste palais de Kensington, à Londres. Voulait-on examiner par comparaison un objet quelconque, produit également par deux pays, il fallait souvent y consacrer plusieurs heures, tant à cause des distances que par les nombreuses distractions volontaires ou involontaires que présentaient les objets devant lesquels on passait et la foule qu'il fallait souvent traverser. Les difficultés et la perte de temps se multipliaient en raison du nombre des diverses contrées exposant le même article.

Il fallait désormais remédier à cet état de choses si on voulait laisser aux expositions l'utilité qu'on devait en attendre. De là la forme toute nouvelle des constructions actuelles. Nous n'avons pas à la décrire, elle est sous les yeux de tout le monde. Examinons seulement la division adoptée pour les produits qui nous occupent. Cet examen nous permet d'indiquer plus facilement l'ensemble des articles que nous nous proposons d'étudier.

Les objets résultant des arts textiles ont été classés en raison de leurs destinations. C'est ainsi que le IIIe *groupe*, concernant les meubles et autres objets destinés à l'habitation, renferme les *tapis*, *les tapisseries et autres tissus d'ameublement*, formant une classe sur les douze du même groupe. Le plus grand nombre des classes du IVe groupe, renfermant *les vêtements* (*tissus compris*) *et autres objets portés par la personne*, comprennent des produits filamenteux et vestimentaires, divisés en *fils et tissus de coton*, *fils et tissus de lin et de chanvre*, *fils et tissus de laine peignée*, *fils et tissus de laine cardée*, *fils et tissus de soie*, *châles*, *dentelles*, *tulles*, *broderies et passementerie; articles de bonneterie et de lingerie*, *objets accessoires de vêtement;* habillements des deux sexes. Quatre classes du Ve groupe : *produits* (*bruts et ouvrés*) *des industries extractives* intéressant les arts textiles.

Dans les produits des exploitations et des industries forestières,

Digitized by Google

les écorces textiles, les fruits, tels que les cocos, les feuilles du pin silvestre, les substances colorantes, etc.

Dans les produits *de la chasse et la pêche* de la classe suivante, les fourrures, le pelleteries, les poils, les crins, les plumes, les duvets, le caoutchouc, la gutta-percha, les écorces et filaments textiles en général.

Les cotons bruts, les lins, chanvres, les fibres végétales textiles de toute nature, les laines, les cocons de vers à soie forment les principales substances de la classe *des produits agricoles* (non alimentaires).

Enfin, les procédés des spécimens chimiques de blanchiment *de teinture, d'impression et d'apprêt*, constituent une classe spéciale de ce même groupe.

Les instruments et procédés des arts usuels, VIe groupe. En outre, des classes importantes des *matériel et procédés du filage et de la corderie, des matériel et procédés du tissage, du matériel et des procédés de la couture*, on trouve encore dans la classe des engins et instruments de la chasse, de la pêche et des cueillettes du même groupe, l'article *filets* formant une spécialité distincte des arts textiles.

La classification est donc complète et rationnelle, si on l'envisage sous le rapport de la destination des objets. Ce point de départ admis, il en résulte que certains articles se trouvent, en quelque sorte, un peu dépaysés, et moins rapprochés de leurs similaires qu'ils devraient l'être. Il en est ainsi, par exemple, des tapis et des tapisseries, touchant par les matières, les moyens, les procédés et les machines, à l'industrie des lainages et de la passementerie façonnés en général, et formant néanmoins une classe spéciale dans le IIIe groupe destiné à l'ameublement. Quelques autres produits se trouvent également disséminés assez irrégulièrement par les mêmes motifs, et dénommés directement, ou compris implicitement dans un titre général d'une catégorie d'objets. Les filets, par exemple, formant une branche spéciale des tissus réticulaires, sont dénommés et classés avec les instruments de la chasse, de la pêche et des cueillettes. Les toiles à voiles et les pavillons sont, au contraire, compris implicitement dans le *matériel du gréement des navires, pavillons et signaux*. Il en est de même des étreindelles en laine ou en crin destinées à envelopper les corps gras sous l'action de la presse hydraulique; des tuyaux sans coutures pour le service hydraulique; les premières dépendent de la classe du *matériel des arts chimiques*, et les secondes peuvent se ranger dans le *matériel et les procédés des usines agricoles et des industries alimentaires*. Cette classe pourrait encore comprendre : 1° les tissus-gazes pour le service de la blu-

Digitized by Google

terie, le matériel de la meunerie n'ayant pas de classement spécial; 2° la paille tissée pour préserver la végétation contre le refroidissement brusque ; 3° les musettes pour contenir la nourriture des chevaux attelés aux voitures. Ces musettes sont des petits sacs en ficelles tissées, avec une fenêtre à claire-voie exécutée en pas de gaze pour aérer le grain, ce qui paraît une condition hygiénique très recherchée, et indispensable à la santé des animaux.

Nous devons mentionner aussi la classe du matériel et des procédés de la papeterie comme renfermant un genre de produits textiles spécial, les manchons et des toiles de laines sans fin feutrées, pour envelopper les cylindres et conduire les feuilles de papier dans les machines de cette fabrication. Le même genre de produits pourrait encore être classé avec les moteurs et générateurs, comme servant à empêcher leur refroidissement, et lorsqu'ils sont fabriqués en pièces d'une épaisseur particulière, dans des conditions spéciales, ils sont destinés à amortir le choc de certains organes délicats. Les marteaux de pianos sont dans ce cas. Les feutres encore sont les produits les plus avantageux pour faire un assez grand nombre d'articles de harnachements. Nous pourrions signaler d'autres tissus destinés à des emplois divers, dont le classement devrait avoir lieu, au double point de vue des moyens de production et de leurs destinations; tels sont, par exemple, certaines étoffes en déchets de soie, résultant du travail de la bourre, recherchées pour envelopper les gargousses; les tissus en caoutchouc et coton, pour remplacer les bandes de cuir destinées à recevoir les aiguilles en acier, pour constituer les rubans hérissés de pointes dont les organes des machines à carder sont garnis, etc., etc.

Nous croyons en avoir dit assez pour démontrer que les produits textiles, et tout ce qui s'y rattache, pourraient à eux seuls être l'objet d'une exposition importante. Ces articles, en raison de leur destination, pourraient former trois grandes catégories, comprenant les étoffes pour vêtements, pour ameublements et celles destinées aux arts divers.

Une exposition spéciale de cette nature comporterait des subdivisions, ou des dédoublements de la classification que nous venons de passer en revue, et la compléterait dans son esprit. Elle comprendrait, par exemple, une classe entre la 56°, *du matériel et procédés du tissage*, et la 57°, *du matériel et procédés de la couture et de la confection des vêtements*. La classe à laquelle nous faisons allusion embrasserait le *matériel, les moyens et les appareils employés aux apprêts mécaniques*, qui font actuellement partie de la classe 56, quoique le titre ne l'indique pas. Cependant, le travail finisseur des apprêts mécaniques comprend plusieurs grandes spécialités qui

Digitized by Google

s'exercent à part, avec des moyens qui leur sont propres, et constituent des branches fort importantes de la fabrication des étoffes. Les tansformations réalisées dans ce cas diffèrent, non-seulement en raison des matières premières qui constituent les étoffes, mais encore pour la même nature de tissus, en raison des apparences variées qu'ils doivent présenter. Ainsi, les moyens sont tout autres suivant qu'il s'agit d'apprêter une toile de laine destinée à faire une flanelle, un mérinos ou un drap. Ces moyens se modifieront de nouveau si, au lieu d'un drap lisse, c'est une étoffe duveteuse à poil qu'il s'agit d'apprêter. Lorsque la substance change, les procédés changent nécessairement aussi; le finissage des cotonades, par exemple, ne ressemble en rien a utravail des laines dont nous venons de parler. Mais il diffère également suivant qu'il s'agit de produire un tissu lisse destiné à l'impression, comme le calicot ou un velours de coton. Pour les étoffes lisses elles-mêmes, il y a des distinctions à faire en raison du degré d'épaisseur ou de finesse et de transparence du produit.

Est-il nécessaire d'ajouter que les machines, les appareils, les outils, les procédés et les moyens mécaniques en général, doivent varier dans les divers cas signalés, et que ces spécialités essentielles destinées à épurer et à faire, en quelque sorte, la toilette des produits, constituent peut-être la partie la plus délicate de la fabrication, précisément parce que la théorie n'en est pas complète encore.

Dans une exposition spéciale aux tissus, nous voudrions également voir figurer, ne fût-ce même que pour mémoire, une classe spéciale d'appareils comprenant le matériel de précision, destiné à constater l'état et la valeur des produits et les procédés de garanties contre les fraudes possibles dans les transformations des diverses substances. Là seraient réunis les appareils à conditionner, pour constater le degré de siccité des matières filamenteuses et de leurs produits; les instruments thermométriques et hygrométriques, pour constater l'état atmosphérique de l'atelier; les divers moyens proposés et appliqués pour maintenir les établissements dans les conditions de chaleur humide en raison de la nature du travail; les appareils non-seulement à titrer les fils, mais encore à les jeauger, à les parer ou rectifier, c'est-à-dire à signaler leur degré de régularité et pouvant fournir les moyens de réparer les défauts tant soit peu sensibles. Les appareils à mesurer le volume d'une longueur de fil disposé sur son organe ou recepteur, employés entre autres à la vérification des canettes du tissage; les diverses espèces d'instruments destinés à constater la ténacité, l'élasticité, et à déterminer l'angle de torsion le plus avantageux; les instruments à essayer la solidité en général des étoffes, c'est-à-dire la résistance qu'elles présen-

Digitized by Google

tent à la traction, à la flexion et au frottement. Les divers moyens de découvrir les fraudes pratiquées par des mélanges de matières ou par des surcharges, afin de déceler les atteintes déplorables portées à la loyauté industrielle et aux intérêts du consommateur, non compris les dangers qu'elles peuvent engendrer pour la santé par l'emploi des fils ou des objets fraudés; les procédés plus ou moins ingénieux, plus ou moins efficaces, appliqués contre cette plaie honteuse du vol des matières en fabrication, qui porte le nom particulier de *piquage d'once* dans l'industrie des soies, probablement parce que les soies se vendaient à l'once et que la soustraction était le résultat d'une manière particulière de lever une certaine longueur de l'écheveau. Quoique nous n'ayons pas épuisé la nomenclature des objets de cette classe spéciale, nous en avons dit assez pour faire ressortir son utilité. Elle pourrait être d'autant plus grande qu'elle éveillerait l'attention sur une série de faits fort importants et qui passent trop inaperçus aux yeux de la masse et de certains chercheurs sagaces à l'affût de progrès à réaliser. Si les moyens auxquels nous faisons allusion parvenaient à se faire généralement appliquer, ils finiraient par agir puissamment et de la façon la plus heureuse sur les mœurs industrielles, sur la probité dans les transactions commerciales, et deviendraient un guide précis dans la voie d'une série d'améliorations techniques. Il est vrai de dire qu'il a été fait un pas dans cette direction, mais un pas timide seulement. Jusqu'ici, en effet, il n'existe guère de moyens officiels et réguliers que pour constater l'état hygrométrique des fils de soie et de laine. Les établissements dits *Conditions publiques* ont ce but. Ils fonctionnent en général en France sous la direction des chambres de commerce et sont chargés de déterminer le poids absolu et le poids de tolérance pratique, c'est-à-dire le premier augmenté d'une quantité moyenne d'humidité, d'après lequel la transaction doit se faire, pour que l'acheteur et le vendeur soient fixés sur le poids réel contenu dans la partie conditionnée. Celle-ci sort de la condition avec un bulletin indiquant les éléments dont il vient d'être question. Mais, jusqu'ici, ce ne sont que les fils qui subissent ces épreuves, et les fils des deux matières les plus chères, la soie et les laines. Cependant, il y aurait un intérêt proportionnel à conditionner toute espèce de fils et même les fibres des autres matières non moins hygrométriques. Les fils de coton, par exemple, suivant la saison, le séjour dans un magasin plus ou moins sec, peuvent contenir de 5 à 12 p. 100 d'eau, en raison de l'état où ils se trouvent; ainsi, le produit, à la sortie du métier à filer, contient de 5 à 6 1/2 p. 100 de son poids d'eau. Le même fil, passé à la vapeur et sec en apparence, en renferme de 7 1/2 à 8 p. 100, et la quantité peut varier de

Digitized by Google

10 1/2 à 12, pour l'article mouliné, c'est-à-dire doublé, retordu, et conservé dans un lieu humide. Si donc on achète 100 kil. de ce produit, on n'en aura de fait que quatre-vingt-quinze à quatre-vingt-huit kilogrammes, suivant les cas, et, s'ils valent en moyenne 5 fr. le kilogramme, l'acheteur supportera de fait une perte de vingt-cinq à soixante francs par 100 kil. Il y a donc, on le voit, un intérêt à conditionner même les produits les plus communs, car notre exemple porte sur des numéros de fils très ordinaires. L'intérêt reste le même pour les matières premières à l'état filamenteux, dont la faculté hygrométrique est bien connue, et qui prennent dans les conditions atmosphériques ordinaires une augmentation de poids d'autant plus grande, qu'elles sortent d'un atelier plus sec. On sait, par exemple, que de la laine brute séchée à l'absolu peut absorber jusqu'à 82 p. 100 d'humidité, c'est-à-dire que 100 kil. de laine mérinos absolument sèche pourront peser 182 kil., après un séjour suffisant à l'air saturé d'humidité. Quoique ce ne soit jamais là le cas dans les transactions courantes, il n'en est pas moins vrai de dire que le changement apporté au poids de la laine dans diverses circonstances par l'intervention inévitable des conditions hygrométriques, affecte notablement l'état réel du produit. Il est également important de faire remarquer que des variations très considérables de ce genre peuvent se présenter dans les transformations techniques, et qu'une laine parfaitement sèche, à la sortie de certaines opérations, aura bientôt changé et augmenté de poids. De là, des anomalies apparentes dans les calculs indispensables pour arriver à un réglage précis des machines et de l'outillage, et pour obtenir un rendement définitif certain. Aussi, les industriels les plus habiles commencent-ils à faire fonctionner l'appareil à conditionner dans leurs ateliers. Ils parviennent ainsi à se rendre un compte précis et mathématique de la marche des transformations à réaliser. C'est là un des progrès les plus importants et les plus inaperçus dont les expositions ne peuvent donner une idée, si ce n'est lorsqu'on approfondit les causes de la supériorité de certains produits qu'elles renferment.

Mais il est d'autres causes qui masquent l'état vrai de la matière et qui empêchent de déterminer exactement sa valeur, ce sont celles qui troublent naturellement sa pureté. Or, aucune substance filamenteuse, si ce n'est le coton égrainé, n'est fournie par la nature à l'état de pureté absolue. La plus précieuse et la plus chère, la soie, renferme en moyenne de 24 à 26 p. 100 d'une espèce de vernis gommeux qui recouvre ses fils à l'état naturel. Les laines, suivant leurs origines et surtout suivant la finesse des brins de la toison, sont enduites d'une espèce de corps gras complexe, variant de 20 à 80 p. 100 de leur poids. Les filasses du chanvre et du lin sont soudées

Digitized by Google

par une quantité considérable de substance gommo-résineuse, qui présente des difficultés aux transformations et ternit leur blancheur, leur souplesse et leur netteté. Des moyens spéciaux à chacune de ces matières permettent de les épurer ; mais ils ne sont appliqués encore que dans le courant des travaux techniques. Ils sont rarement usités au préalable pour déterminer le degré de pureté dont la matière est susceptible et à l'effet de fixer plus sûrement les éléments de transactions auxquelles elle donne lieu. La soie fait cependant parfois exception : on en dégomme dans certains cas un échantillon à l'avance, pour s'assurer si elle n'a pas été frauduleusement surchargée à la filature ou au tirage des cocons, ou même dans le moulinage ou au retordage. Les surcharges de la soie grège ou écrue ont en général lieu au moyen de substances connues et sans inconvénient, si ce n'est celui de frauder le poids. Les matières employées sont ou de l'eau de savon, ou une dissolution saline ou sucrée, de la mélasse et parfois de la glycérine ou de la stéarine, pure ou mélangée. Les additions de poids ainsi réalisées ne dépassent d'ailleurs jamais 5 à 6 p. 100. Celles pratiquées à la teinture, et surtout à la teinture en noir, consistent, au contraire, en général, dans des sels vénéneux de plomb et atteignent souvent 50 p. 100 du poids et parfois une proportion plus élevée. Il suffit d'énoncer ce fait sans le commenter pour faire comprendre son énormité. Cette fraude, puisqu'il faut nommer la manœuvre par son nom, est presque passée en usage, sous prétexte que la concurrence étrangère l'exerce et qu'il faut pouvoir se défendre ; mais il n'en est pas moins vrai que ce prétexte très discutable sert d'autant plus facilement de passe-port à la fraude du commerce intérieur, qu'elle a en général lieu sur la matière vendue en détail, la plus grande quantité de soie à coudre étant détaillée par parties de quelques grammes à de modestes ouvrières, auxquelles on livre pour de la soie une surcharge humide de 50 p. 100, valant à peine le centième de sa valeur, et dont le maniement est parfois très dangereux. Les premiers abus de ce genre ont, en effet, été découverts à la suite de recherches faites sur les causes de désordres survenus dans la santé d'un certain nombre d'ouvrières qui avaient passé leur aiguillée de soie dans la bouche pour faciliter l'enfilage. Il suffit de publier des faits semblables pour faire saisir les abus complexes et leurs fâcheuses conséquences.

S'il n'y a pas pour les autres matières filamenteuses des inconvénients aussi graves à craindre, il n'en serait pas moins intéressant pour les transactions de déterminer leur véritable rendement possible. Pour les laines, par exemple, où la quantité du corps étranger naturel peut varier dans les limites étendues précédemment indiquées, la création de laboratoires d'essai pouvant déterminer rapidement et avec précision le poids exact sur lequel il y a à compter serait

Digitized by Google

d'une utilité incontestable. Les sociétés industrielles des divers centres manufacturiers sont pénétrées de l'importance de cette question, si nous en jugeons par les travaux de certaines d'entre elles, tendant à démontrer l'utilité qu'il y aurait à étendre le conditionnement aux cotons, au lin, au chanvre et au jute, comme nous en démontrions nous-même la convenance il y a un instant.

Si, pour le moment, on insiste plus particulièrement sur l'importance du conditionnement, c'est uniquement parce que la question est plus populaire et plus banale; mais les autres éléments à déterminer, précédemment cités, n'ont pas moins d'utilité, et sont aussi urgents pour hâter les progrès et donner les garanties désirables à la moralité des transactions. Le même établissement central et public de chaque localité pourrait d'ailleurs concentrer les diverses épreuves à faire subir aux matières pour constater leur état et leurs propriétés, les différents appareils nécessaires étant peu encombrants, et se bornant à un mobilier de laboratoire spécial, moins compliqué que celui des établissements ordinaires de ce genre, joints en général à l'enseignement chimique et physique.

Les chambres de commerce, les sociétés savantes et industrielles, certaines publications spéciales doivent, à notre avis, faire examiner la valeur et la portée de ces propositions et les prendre sous leur patronage pour les faire entrer dans la pratique, et bientôt ces institutions seront reconnues aussi utiles au moins pour les arts textiles que le sont les laboratoires où se font les analyses pour la fabrication des produits chimiques, les essais pour les matières d'or et d'argent, les expériences sur la résistance des matériaux solides, etc. En étudiant les conditions du travail des matières textiles, on demeure frappé, en effet, de la lacune spéciale que nous signalons, lorsqu'on voit les services rendus par les moyens de vérification et de contrôle dans la plupart des transactions, et des transformations industrielles en général. Cette lacune n'est pas particulière à l'industrie française; celle-ci, à cause des qualités hors ligne de ses produits de luxe, est peut-être placée sous ce rapport dans les conditions les moins défavorables. Malgré cette situation exceptionnelle, on est cependant loin d'être pénétré, en général, de l'importance de la question. Ce n'est que par un enseignement expérimental au profit de la jeune génération, qu'on peut espérer de propager les bonnes méthodes et les moyens scientifiques. Il reste bien encore les conférences, dont il est question de faire profiter les visiteurs de l'Exposition; mais en prenant pour sujet les points dont nous venons de parler, quel que soit le titre qu'on leur donnerait, elles effrayeraient le public par leur aridité apparente. Il en est, ce nous semble, de la diffusion des connaissances utiles, et parfois un peu spéciales, comme de ces excellentes valeurs indus-

Digitized by Google

trielles qui ne sont pas cotées et qui ne trouvent pas de preneurs à la Bourse, parce qu'elles ne sont pas prônées, et que leurs noms ne frappent point la masse. Combien d'auditeurs pourrait espérer, même à l'Exposition, le *conférencier* qui ferait afficher, par exemple, la question suivante : *Conférence pour démontrer l'importance de la détermination précise de l'angle de torsion de chaque espèce de fils, et exposé des moyens d'expérience pour sa réalisation pratique?* La question serait bien peu appréciée ; cependant, c'est l'une de celles dont la solution peut exercer le plus d'influence sur la qualité des produits et leur prix de revient. Un fil insuffisamment tordu se désagrège et perd de sa solidité ; une torsion trop forte, au contraire, amoindrit ses qualités, sa ténacité et son élasticité, en occasionnant une dépense anormale, provenant d'une consommation de force motrice proportionnelle à l'intensité de la torsion, et d'un rendement qui diminue en sens contraire.

Il est plusieurs autres questions non moins utiles, mais tout aussi peu attrayantes en apparence pour le public et même pour les visiteurs spéciaux : les moyens, par exemple, pour rectifier les fils de soie exotiques qui alimentent la plus grande partie de nos fabriques de soieries. Ces fils, excellents par leur nature, mais irrégulièrement travaillés et sans les soins de notre industrie, ont besoin d'être *purgés*, *parés*, *épurés*, *triés*, *égalisés*, etc. De là des manipulations délicates, longues, entraînant à trop de dépenses et de main-d'œuvre. Des efforts sont faits par de modestes chercheurs, auxquels les moyens font souvent défaut pour y consacrer tout le temps et les frais indispensables. Comment, dans une conférence, exposer l'état de l'industrie sous ce rapport, poser le problème et indiquer la voie à suivre pour le résoudre? Cependant, des questions de ce genre pourraient avoir leur utilité, même pour un certain nombre de personnes qui s'y croient étrangères et désintéressées, en leur fournissant un champ de recherches nouvelles et originales ; mais comment le leur faire comprendre au préalable et populariser des points aussi arides en apparence?

Ce n'est pas ici le cas de développer ce sujet ; nous ne faisons que le mentionner, pour démontrer qu'il est un genre de progrès à réaliser sur lequel les expositions ont peu d'action, si on n'en profite que pour constater l'état matériel et la valeur des faits qui frappent les regards, sans rechercher les points de départ de ces résultats et les conditions plus ou moins rationnelles dans lesquelles les faits se réalisent, en tenant compte de tous les éléments qui y concourent. C'est ainsi, du moins, que nous nous sommes proposé d'envisager le grand spectacle qui s'offre à nos regards, et de parler ici de tout ce qui s'y rattache aux arts textiles. MICHEL ALCAN.

Digitized by Google

EXPOSITION UNIVERSELLE

DE 1867

L'ÉDIFICE ET SES DÉPENDANCES

I

La première chose à laquelle on eut à penser lorsqu'il fut décidé qu'on ouvrirait à Paris, en 1867, une exposition universelle et internationale des produits des arts et de l'industrie, fut de savoir quel plan on adopterait et à quel endroit de la capitale on la placerait. Trois grandes expositions universelles avaient jusqu'alors réuni les manifestations matérielles de l'esprit humain, l'une à Londres, en 1851, une autre à Paris, en 1855, et la troisième à Londres encore, en 1862. Chacune d'elles avait été supérieure à la précédente, tant par le nombre des produits que par l'importance des objets exposés. L'Exposition de 1851 comptait 14,837 exposants et couvrait un développement d'espace de 73,147 mètres carrés. A Paris, en 1855, on comptait 24,000 exposants et 82,893 mètres carrés de surface couverte; Londres, en 1862, en offrait 95,215 à l'industrie du monde entier. L'emplacement était si resserré qu'on ne put y loger tous les exposants, et que ceux-là mêmes qui y trouvèrent asile furent obligés de se grouper de telle sorte, que le visiteur avait souvent beaucoup de peine à les découvrir. L'espace livré à la circulation était tout à fait insuffisant, et il nous souvient qu'à certaines heures de la journée, il était impossible de pénétrer dans la grande nef. En outre, la classification avait été, sinon abandonnée au hasard, du

Digitized by Google

moins faite sans beaucoup de méthode. On était bien parvenu à réunir ensemble les produits non encombrants d'une même nation, mais il avait fallu rejeter les gros produits, les machines par exemple, sous des hangars spéciaux, où tous les pays du monde se trouvaient confondus. Il résultait de là que si l'on voulait comparer les produits similaires de tous les peuples exposants, il fallait les chercher à toutes les extrémités des salles et parcourir des espaces immenses ; et si l'on voulait, au contraire, embrasser d'un coup d'œil tous les produits d'une même nation, il fallait entreprendre un véritable voyage de découvertes. Un jour n'était pas de trop pour se rendre compte du plan et de ses divisions avant de commencer l'examen et l'étude des objets.

Le problème à résoudre était celui-ci : trouver un plan qui permît de classer les objets par espèces et en même temps par nationalités, de grouper ensemble les produits similaires, mais de façon qu'ils fussent à la fois dans un ordre géographique.

Aucune des expositions n'avait satisfait à ce double besoin. La forme adoptée pour le palais de Cristal, pour le palais de l'Industrie des Champs-Elysés, pour le palais de Kensington, avait toujours eu pour base un parallélogramme, c'est-à-dire un cadre inflexible en plan comme en hauteur. Déjà, depuis longtemps, un architecte ingénieux, M. H. Horeau, avait signalé ce défaut et y avait cherché un remède. De son côté, dans le rapport sur l'Exposition de 1855, le prince Napoléon avait exprimé le désir que le double système de classification, dont nous avons parlé plus haut, fût adopté. L'Exposition de Londres en 1862 vit pourtant se reproduire le système habituel du parallélogramme, avec tous ses inconvénients. Ils paraîtrait cependant que, dès 1861, le problème était résolu, trop tard, sans doute, pour qu'on pût le mettre à exécution à Londres en 1862, mais à temps pour qu'on pût l'appliquer utilement à l'Exposition projetée pour 1867. Au mois de mars 1861, M. G. Maw, et son collaborateur M. Ed.-J. Payne faisaient parvenir au cabinet de l'Empereur l'esquisse d'un projet, où leur système de double classification par ordre géographique et par ordre spécifique, était décrit et expliqué. En même temps, ils le publiaient dans un journal spécial, *the Builder*, et en envoyaient plusieurs exemplaires aux personnes qui sont connues comme s'occupant en France des expositions. C'est, paraît-il, ce système qui a été mis en œuvre au Champ-de-Mars. Et en effet, lorsque l'on compare le projet de MM. Maw et Payne au plan définitif qui a été exécuté, on demeure convaincu que l'idée de leur système avait pénétré jusqu'à la commission impériale, qui en a fait son profit sans qu'elle crut devoir toutefois en reporter la gloire aux inventeurs.

Digitized by Google

Le système mis en pratique au Champ-de-Mars consiste en ceci : tracer un plan procédant d'une ligne circulaire; du point central faire rayonner des voies aboutissant à la circonférence et coupant une série d'autres voies parallèles entre elles ou concentriques ; attribuer à chaque nation une part proportionnelle à son importance des îlots formés par les voies rayonnantes et les voies courbes et se développant en éventail du centre à la circonférence ; placer les produits similaires les moins encombrants dans les zones les moins développées, c'est-à-dire les plus voisines du centre, puis, dans les zones suivantes, les produits qui demandent plus d'espace, mais toujours en consacrant une zone entière aux produits analogues et ainsi de suite, jusqu'à la zone des machines, des voitures, du matériel des chemins de fer, des grands instruments de la mécanique. Si l'on suit les voies courbes, on parcourt un espace rempli par toutes les nations successivement des produits de même espèce ; si l'on suit les voies droites ou rayonnantes, on a successivement sous les yeux tous les produits d'une même nation. Si l'on tourne, on compare ; si l'on marche droit, on embrasse. Supposez une tourte immense, ronde, ovale ou éliptique, de plan courbe, en un mot ; toutes les nations sont appelées, suivant leur habileté et leur richesse, à remplir une tranche de ce gâteau, mais en prenant soin d'appareiller les confitures avec celles du voisin. Telle est l'image appétissante de l'Exposition.

Le principe, on le voit, était excellent. Il réalisait complétement le désir exprimé en 1855 par le prince Napoléon. Dans la pratique, il s'est trouvé altéré en plusieurs points, et il n'en pouvait être autrement. Les nations, par la diversité même de leurs produits et la nature particulière de leurs industries, n'apportent pas toutes un contingent égal de produits analogues. Telle d'entre elles exposera des étoffes précieuses en grand nombre, comme la Turquie, l'Inde, la Chine, et n'aura pas à présenter une seule grande machine. Dans ces contrées, c'est le travail manuel qui domine. Telle autre, au contraire, comme l'Angleterre, nous enverra des produits encombrants dans une proportion considérable, des moteurs, des appareils de mine, des produits d'industrie extractive ; il lui faudra un espace immense pour loger tout ce matériel. Telle enfin, comme la Belgique, trouvera l'espace consacré aux arts libéraux trop étroit pour elle, et sera obligée de construire hors du monument une salle spéciale pour l'exposition de ses tableaux. Les industries elles-mêmes d'une nation remplissent des espaces plus ou moins grands et empiètent les unes sur les autres. Bien que chaque tranche en éventail permît de distribuer les objets suivant l'espace qui leur est nécessaire, il était impossible toutefois de les limiter strictement dans les lignes d'une classification rigoureuse. Il a donc fallu, en élevant les toits

Digitized by Google

de l'Exposition, s'arranger de manière à permettre une certaine élasticité pour que les industries abondantes pussent s'étendre dans les espaces restés libres, sans toutefois détruire l'ordre général de classification. Sur des colonnes en fonte et des piliers en fer, on a jeté des toits en tôle ouverts et vitrés à leur sommet; ces toits ont été développés par zones sur tout le pourtour d'une cour centrale et ont ainsi formé des galeries en ligne courbe qui ont pu s'élargir à volonté, puisqu'elles n'avaient d'autres limites que ces supports en fonte largement espacés. La dernière zone, toutefois, devant contenir les machines, les produits de vastes dimensions, on lui a donné une plus grande largeur et une plus grande élévation.

Enfin il était impossible de faire entrer dans le monument tous les modèles et tous les produits de l'industrie humaine. On voulait imprimer à l'Exposition de 1867 un caractère particulier, en résumant, en quelque sorte, sous les yeux des visiteurs toutes les conditions de la vie humaine. Ainsi, on prétendait réunir autour du monument principal les modèles de toutes les habitations du globe : l'édifice public, le monument religieux, le bazar, la pagode. Ce n'était plus une simple exposition des produits de l'industrie que l'on avait en vue, on visait à représenter en échantillons toutes les contrées de la terre. On voulait, en outre, joindre aux produits de l'industrie des produits agricoles, une exposition d'horticulture, des serres, des jardins, des aquariums, la mer avec ses poissons, la terre avec ses animaux, ses arbres, ses rochers, ses lacs, ses rivières, le monde tout entier enfin. Dès lors il fallait un espace considérable; il fallait de plus que l'emplacement choisi ne fût pas trop éloigné du centre de la capitale. Une pareille entreprise ne pouvait être faite qu'à grands frais. l'Etat donnait 6 millions, la ville de Paris en fournissait autant. C'était un chiffre bien insuffisant pour réaliser le grandiose programme que l'on avait en vue. Il était indispensable de faire appel aux capitaux privés, pour compléter le chiffre nécessaire, quelque chose comme vingt à vingt-deux millions. Dès lors il n'était pas permis de négliger le chapitre des recettes.

Autrefois, les expositions en France étaient de véritables expositions publiques, des concours en vue de l'intérêt général, où le pauvre comme le riche pouvait pénétrer. Mais depuis que nous avons intrônisé chez nous le suffrage universel, nous nous sommes appliqués à dépouiller nos expositions de leur ancien caractère démocratique. Aujourd'hui, nul ne peut visiter ces grands concours du travail s'il n'est assez riche pour payer une contribution à la porte. Et il faut bien convenir, en effet, que ces grandes fêtes de la curiosité ne sont possibles qu'à cette condition. Les entrepreneurs de l'Exposition de 1867 ne devaient donc pas perdre de vue le succès pécu-

Digitized by Google

niaire de leur entreprise, et, pour assurer les recettes il fallait, en multipliant les attraits du spectacle, s'attacher à le mettre à la portée de tous. Rejetée hors de l'enceinte de Paris, l'Exposition aurait peut-être été visitée par les étrangers, elle ne l'aurait pas été par les Parisiens. Un palais de Sydenham serait impossible chez nous.

Les grands espaces dans l'enceinte de Paris ne sont pas très nombreux; nous n'avons pas, comme à Londres, de ces grands parcs avec de vastes pelouses, ni de ces terrains vagues où l'on peut couvrir sans inconvénient 15 hectares de terrain; encore moins où l'on puisse bâtir une ville entière comme on l'a fait, au Champ-de-Mars.

Une autre difficulté résulte du caractère essentiellement éphémère de ce genre de constructions. Vouloir élever pour les expositions des monuments définitifs est une idée fausse, comme l'a surabondamment démontré le palais de l'Industrie aux Champs-Elysées. Bâti pour abriter l'Exposition de 1855, il n'était pas achevé que déjà il était insuffisant. C'était donc un bâtiment provisoire qu'il fallait construire, à moins qu'on ne trouvât un système élastique qui permit de développer à l'infini la surface couverte. Il fallait de plus que cet espace ne coûtât rien ou peu de chose. C'était donc un terrain appartenant à l'Etat ou à la ville de Paris qu'il fallait choisir.

Plusieurs emplacements avaient été proposés. On avait parlé de la plaine de Monceaux, trop petite, et appartenant, d'ailleurs, à des particuliers; on avait parlé de la plaine de Grenelle, de l'esplanade des Invalides. Le plus bel emplacement, suivant nous, aurait été les terrains du Trocadéro, que les ingénieurs de la ville viennent de gâter d'une manière irrémissible, et il y avait là quatorze à quinze hectares de terrains en pente, où l'on aurait pu élever en fer, fonte et pierre, un édifice grandiose, affectant une forme semi-elliptique, qui se serait prêté, par conséquent, au système de double classification par espèces de produits et par nationalité, ainsi qu'on l'a depuis réalisé. M. le duc de Valmy, aidé d'un architecte, M. Ollive, avait tracé des plans et fait des devis d'où il résulte que l'ensemble de la dépense n'aurait pas dépassé le chiffre de la subvention accordée par l'Etat. On aurait pu donner au monument un caractère de beauté et de grandeur qui manque absolument à l'édifice du Champ-de-Mars; peut-être aurait-on pu même y joindre de chaque côté des espaces découverts où il eût été possible de dessiner des jardins et de placer les grands accessoirs de l'Exposition. Enfin, il ne manquait pas d'espace libre le long du quai, où les particuliers auraient élevé à leurs frais, sur des terrains loués ou expropriés, les théâtres, les maisons modèles, les cafés, les temples grecs et chinois, dont on voulait enrichir le cortége de l'exposition industrielle. L'édifice aurait eu plusieurs étages du côté de la Seine; mais la

Digitized by Google

surface couverte était suffisante pour que toute l'Exposition fût de plain-pied. Les étages inférieurs regardant le quai auraient été réservés aux restaurants, aux magasins, à des salles de réunion, qu'il a fallu construire au dehors dans le plan exécuté. Peut-être même aurait-on pu ménager sur le pourtour de l'édifice une large galerie inférieure où auraient joué les machines, dont on aurait eu le spectacle du haut d'une galerie centrale, à laquelle on serait parvenu sans quitter le plain-pied de l'Exposition. Ce projet avait cet avantage, qu'il formait une construction qu'on aurait pu utiliser pour les expositions successives. L'économie qui en serait résultée aurait permis de moins peser sur la bourse des exposants, et, n'ayant point l'obligation de réaliser de grosses recettes pour récupérer le gros capital engagé, on aurait pu se montrer plus exigeant, plus difficile dans le choix des objets exposés; on aurait pu éviter de donner à l'Exposition, qui doit être une œuvre sérieuse, utile dans toutes ses parties, ce caractère un peu puéril de spectacle et de curiosité qu'on n'a pas manqué de reprocher à notre Exposition du Champ-de-Mars. La grande objection qu'on pouvait faire au projet de M. le duc de Valmy était tirée de l'insuffisance du terrain; mais le Champ-de-Mars lui-même, malgré ses 42 hectares, s'est trouvé insuffisant aussi, puisque l'on a été obligé de reporter à l'île de Billancourt la majeure partie de l'exposition agricole. Le projet du Trocadéro prêtait, suivant nous, le flanc à une objection plus grave. L'expérience a démontré qu'il était impossible de prévoir dix ans à l'avance quel développement matériel prendraient les expositions internationales, et, par conséquent, l'impossibilité de construire à l'avance un monument définitif pour les abriter. Nous croyons toutefois qu'il eût été facile de combiner les plans de telle façon qu'on eût pu ajouter, sans sortir du système méthodique que nous avons indiqué plus haut, des travées concentriques qui eussent trouvé leur place dans un espace suffisamment étendu, qu'on eût ménagé au centre de la demi-ellipse décrite par l'ensemble des constructions.

L'emplacement du Trocadéro repoussé, il restait celui du Champ-de-Mars, qui offrait, il faut bien le reconnaître, des avantages spéciaux et nombreux. Appartenant à l'Etat, il ne coûtait rien à l'entreprise. Surface plane de plus de 42 hectares, parallélogramme rectangle bordé de voies de communication, il se présentait sous une forme régulière et dans des conditions de terrassement relativement peu coûteuses; on y pouvait, sans dommage et sans gêne, réunir les échantillons des industries du monde entier. L'espace ne manquait ni pour dessiner l'arène qu'on ouvrait à cette lutte pacifique, ni pour loger dans les environs les services accessoires et les établissements publics qu'un tel concours devait rendre indispensables. En-

Digitized by Google

fin, la Seine passait à l'une des extrémités et offrait une voie de transport facile et peu coûteuse pour un grand nombre de produits pesants. Elle pouvait ouvrir un champ pour les expériences nautiques, donner de l'eau aux appareils et aux rivières qu'il s'agissait de creuser dans les parties destinées à l'exposition horticole. De plus, le chemin de fer de ceinture qui enveloppe la capitale passait non loin de l'emplacement, et il était aisé d'en détacher un embranchement pour amener les colis, et, plus tard, les visiteurs.

A ces avantages incontestables on opposait, il est vrai, quelques inconvénients. Le Champ-de-Mars, à l'extrémité duquel s'élève l'ancienne Ecole militaire, aujourd'hui transformée en caserne, est le seul terrain dans l'intérieur de Paris où l'on puisse aisément passer des revues de 30,000 hommes. L'édifice placé à son extrémité occidentale ne manque pas de caractère et peut compter parmi les meilleurs monuments que le XVIIIe siècle nous a légués. Perdu derrière les édifices de l'Exposition, il n'aurait plus sa perspective. Nous avouons que ces inconvénients nous paraissent de médiocre importance quand on les compare aux nombreux avantages que nous venons d'énumérer. Il sera toujours facile de trouver un champ à proximité des casernes pour faire manœuvrer les troupes, et l'on s'est déjà déshabitué d'aller voir passer des revues au Champ-de-Mars. Enfin l'édifice bâti par l'architecte Gabriel a été tellement déshonoré par nos ingénieurs militaires, qui l'ont transformé en casernes, qu'on ne saurait en vérité regretter beaucoup le voile utile dont on l'a enveleppé. Nous n'hésitons donc pas à reconnaître que l'emplacement du Champ-de-Mars était bien choisi, de même que la classification méthodique par zones et rayons était la meilleure qu'on pût adopter. Le point de départ établi, nous allons voir quel parti en a tiré la commission impériale.

II

Une fois la ligne circulaire admise comme génératrice du plan de l'édifice où devaient s'abriter la majeure partie des produits exposés, il restait encore à déterminer suivant quelle courbe il serait tracé. Tout en se conformant au principe de classification dont nous avons donné plus haut l'idée, on pouvait varier ce plan à l'infini. On pouvait le tracer suivant une forme elliptique ou ovale, ou tout simplement circulaire ; on pouvait lui donner le dessin d'un fer à cheval ou celui d'un éventail ; on pouvait adopter même une demi-ellipse allongée, comme on l'aurait fait si la construction avait été élevée

Digitized by Google

au Trocadéro. Ce fut un système mixte qui fut adopté par la commission impériale ; ce ne fut pas tout à fait le plan de MM. G. Maw et Ed.-J. Payne, qui avaient choisi une forme complétement elliptique, mais ce fut quelque chose de très approchant.

Les hommes chargés de tracer le plan définitif de l'édifice ne tardèrent pas à s'apercevoir sans doute que la forme circulaire adoptée nuirait considérablement à l'aspect et au caractère architectonique du monument. On n'y retrouverait plus ces grandes travées, ces immenses nefs qui avaient fait le succès et la beauté du palais de Cristal à Londres et du palais des Champs-Elysées à Paris. Les galeries affectant des lignes courbes n'offraient plus de ces longues perspectives où le regard plongeait émerveillé. Il fallait essayer d'y suppléer par quelques parties en ligne droite, les galeries rayonnantes ne pouvant elles-mêmes offrir qu'une médiocre étendue en longueur. C'est problablement ainsi qu'on fut amené à combiner, avec la ligne courbe du cercle, la ligne droite du parallélogramme, et, en effet, si nous considérons le plan, nous verrons qu'il se compose d'un parallélogramme rectangle de 110 mètres de côté sur 380 mètres de longueur, auquel on a ajouté de chaque côté, sur la longueur, un demi-cercle de 380 mètres de diamètre. C'est exactement une table ronde à manger avec ses rallonges. L'édifice présente ainsi 380 mètres de largeur sur 490 mètres de longueur. Il est situé dans le sens de la longueur du Champ-de-Mars.

Au centre a été ménagé un espace à ciel ouvert, régnant sur toute la largeur du parallélogramme et terminé à chaque extrémité par un demi-cercle concentrique avec la circonférence extérieure. On y a dessiné un jardin régulier, orné de quatre fontaines jaillissantes et d'un pavillon central, où sont déposés les étalons des poids et mesures et les signes monétaires de tous les pays du monde. La ligne extérieure du bâtiment se développe sur une longueur d'un peu plus de quatorze cents mètres, c'est près d'un kilomètre et demi à faire pour parcourir extérieurement l'édifice. Le parallélogramme inséré entre les deux hémicycles n'avait pas assez de développement pour offrir de ces perspectives qui frappaient les visiteurs aux Expositions de Paris et de Londres, mais il rendait facile la construction, vers le centre, de galeries en ligne droite pour les œuvres d'art et les objets de curiosité.

L'édifice est naturellement divisé suivant ses deux axes, en quatre parties à peu près égales, par quatre artères principales, dont l'une, faisant face à la Seine, forme vestibule de 15 mètres de largeur, rappelant en petit les nefs de Paris et de Londres; les trois autres artères n'ont que 10 mètres de largeur. Entre elles sont tracées trois autres voies rayonnantes d'une largeur de 5 mètres, à peu près suf-

Digitized by Google

fisante. L'ensemble comprend donc seize voies rayonnantes, dont aucune n'offre un effet grandiose; elles sont coupées par six voies circulaires et réunies par deux promenoirs couverts, l'un autour du jardin central, l'autre à la circonférence, ouvert sur le parc. C'est dans les îlots formés par l'intersection des galeries circulaires et des galeries rayonnantes que sont ménagés les salles, rayons et vitrines où les produits sont exposés. Ces îlots affectent des dimensions plus ou moins grandes, suivant le nombre et le développement des produits. La première zone circulaire est occupée par les galeries d'objets de curiosité et par les œuvres d'art; la seconde par le matériel des arts libéraux; la troisième par le mobilier et les objets qui servent à l'intérieur de l'habitation; la quatrième appartient aux vêtements et comprend la plupart des tissus; la cinquième contient les matières premières des industries extractives; la sixième, qui est la plus vaste et la plus élevée, est attribuée à ce que l'on a appelé les arts usuels, ou, pour parler plus juste, aux machines et aux objets de grande dimension. C'est là que les moteurs font mouvoir les métiers. Cette galerie, beauconp plus grande que les autres et comme développement et comme élévation, a 25 mètres de hauteur sur 35 de largeur. Au centre, on a élevé, sur des piliers en fonte, un promenoir auquel on arrive par divers escaliers et qui permet de parcourir toute la galerie et de voir fonctionner les machines, sans courir le risque d'être pris dans leurs engrenages. Ceci est une heureuse innovation. C'est à cette construction centrale que sont adaptés les arbres de couche destinés à transmettre le mouvement aux métiers. La force est donnée par des machines à vapeur exposées dans la galerie. Au dehors, dans le parc, sont espacés, à 30 mètres du bâtiment principal, les générateurs (chaudières avec leurs cheminées) qui fournissent la vapeur aux machines.

Une dernière galerie, la septième, qui n'a d'accès que sur le promenoir extérieur, et à l'extrémité des voies rayonnantes, a été réservée «aux aliments à divers degrés de préparation,» ou, pour parler un langage moins prétentieux et plus juste que la commission, aux restaurants, buffets, cafés et marchands de boissons. Les honnêtes industriels qui distribuent au public les produits de leurs cuisines et de leurs caves comptent au nombre des exposants. Qui sera juge de l'excellence ou de l'infériorité de leurs produits? Les consommateurs évidemment. On avait dit qu'ils seraient appelés à voter et à déposer dans les urnes des bulletins bleus ou blancs, suivant qu'ils auraient été mécontents ou satisfaits. L'idée ne manquait pas d'originalité, mais nous doutons qu'aucun des exposants de cette catégorie eût obtenu même une mention honorable.

Si nous examinons maintenant le plan dans le sens des voies

Digitized by Google

rayonnantes, nous verrons qu'il a été possible, grâce au système adopté, de grouper les produits d'une même nation tout en conservant l'ordre général réservé aux diverses natures de produits. Ainsi, lorsque l'on entre par le vestibule du côté de la Seine, on trouve, à gauche, toute l'industrie française, en commençant par l'industrie culinaire, pour passer ensuite aux grandes machines, puis aux matières premières des industries extractives, puis successivement aux vêtements et aux étoffes, au mobilier, aux objets matériels des arts libéraux, aux objets d'art proprement dit, et enfin à une galerie qu'on a nommée improprement de l'histoire du travail, et qui n'est qu'une exposition, très intéressante et très belle à la vérité, d'objets de curiosité empruntés aux collections publiques ou prêtés par des particuliers. C'est le musée de Kensington introduit au sein d'une exposition d'industrie moderne. Dans le promenoir couvert qui fait suite à cette galerie et face au petit jardin central, on a rangé des cadres représentant des sujets d'archéologie. C'est toujours l'histoire du travail comme on l'entend dans la commission impériale.

La France occupe sept des huit bandes ou secteurs qui composent la moitié de l'Exposition. Les voies rayonnantes ont reçu le nom de rues ; la première est la rue d'Alsace ; puis viennent les rues de Normandie, de Flandre, la rue de Paris, qui est une artère du petit axe; les rues de Lorraine et de Provence. La rue des Pays-Bas forme la limite du quartier français. Le huitième secteur, pour parler le langage mathématique de la commission, est occupé par les Pays-Bas et la Belgique ; la rue de Belgique forme l'artère du grand axe du côté de l'Ecole-Militaire. La Prusse prend le secteur suivant et un tiers environ du dixième secteur, et contient une rue de son nom. Les Etats du sud de l'Allemagne prennent environ la moitié du secteur et en laissent à peu près le cinquième à l'Autriche, qui a sa rue à elle et s'étend sur les deux tiers du onzième secteur, abandonnant le surplus à la Suisse, dont la rue longe la bande étroite attribuée à l'Espagne. On rencontre successivement dans la même section jusqu'à la rue de Russie, qui est la seconde artère du petit axe, le Portugal, la Grèce, le Danemark, la Suède et la Norwége et enfin la Russie. L'Italie ouvre de ce côté le quatrième quart de l'Exposition. Les Etats Pontificaux, les Principautés-Unies, la Turquie, l'Egypte, la Chine, le Japon et Siam, la Perse, Tunis et Maroc complètent le treizième secteur, qui est limité par la rue d'Afrique. Les Etats-Unis d'Amérique occupent à peu près le tiers du quatorzième secteur ; puis viennent dans une même tranche le Brésil, les républiques sud-américaines et Hawaï. La Grande-Bretagne prend sur cette tranche un peu plus de deux cinquièmes et répand ses produits

Digitized by Google

dans les quinzième et seizième secteurs, qui sont limités par la rue des Indes et la rue d'Angleterre. Nous sommes ici revenus au vestibule, notre point de départ.

Il ne faudrait pas s'imaginer, d'après ce coup d'œil sommaire, que tous les produits d'une même nation se trouvent rigoureusement enfermés dans les limites des sections qui leur sont attribuées. Ils empiètent assez souvent sur les sections voisines, et là, comme dans les différentes espèces de produits, il y a, sinon une véritable confusion, du moins un ordre plus imaginaire que réel. Ainsi l'Afrique et l'Orient, n'ayant guère que des produits ouvrés à la main à nous montrer, ont pu laisser dans la galerie du travail l'espace libre aux machines américaines, qui sont nombreuses à l'Exposition. Les produits métallurgiques de la Prusse ont débordé sur le terrain attribué aux Etats du sud de l'Allemagne; mais l'Allemagne du Nord a reculé à son tour devant les boissons recherchées de la Bavière. La Belgique a répandu ses flots de dentelle jusque dans la galerie des arts libéraux; mais elle a éprouvé le besoin de se bâtir dans le parc une double galerie pour ses tableaux. La Bavière et la Suisse ont aussi construit leur musée particulier, pendant qu'elles abandonnaient à d'autres contrées l'espace qui leur avait été attribué dans le palais pour leurs œuvres d'art. L'Italie, qui est le pays du marbre blanc, a répandu ses statues dans toute l'étendue de la rue de Russie et en a même semé quelques-unes dans le jardin central. On en retrouve dans la galerie des matières premières aussi bien que dans celle du vêtement. On ne saurait dire cependant qu'elles se rattachent à ce groupe par aucun côté. Quelques pays, la Suisse entre autres, ont trouvé le moyen de loger dans leurs sections leurs instruments d'agriculture; mais l'Angleterre et l'Amérique les ont répandus dans le parc, sous une galerie couverte dont nous parlerons plus loin et où elles ont également envoyé des locomotives et des wagons de chemin de fer. On le voit, le système de groupement adopté par la commission, bien qu'il offrît des avantages, ne s'est pas trouvé, dans la pratique, à l'abri des défauts reprochés au classement adopté pour les autres expositions. Il est impossible, en effet, de rien faire d'absolu dans ces matières : elles sont par elles-mêmes diverses et variables. Tel Etat n'a que des babouches et des étoffes à nous montrer, comme la Turquie; elle forme dans la tranche où elle est logée une sorte de bazar où l'on ne voit que tapis, pantoufles, soieries et narguilhés. Tel autre, comme l'Angleterre, nous envoie de grosses machines, des métiers sans nombre, des voitures à vapeur, des locomotives, des blocs de charbon énormes. La Prusse, des produits métallurgiques de dimensions fabuleuses, des fontes admirables, des canons d'acier formidables; il faut de la place pour loger tous ces gros en-

Digitized by Google

gins et ménager l'espace nécessaire à leur mouvement. Il est naturel qu'on leur attribue le terrain que les Etats moins favorisés ne sauraient occuper. La classification par groupes et par nations n'a donc rien d'absolu : l'arbitraire, ou pour mieux dire la nécessité, y a joué son rôle, comme toujours, mais dans une moindre proportion toutefois. Ces observations ne nous sont pas inspirées par une pensée de critique: nous constatons un fait et nous nous bornons à dire qu'il n'en pouvait être autrement.

Un reproche plus mérité que l'on serait en droit d'adresser à la commission impériale, c'est de n'avoir pas su ménager dans une vaste construction qui ne couvre pas moins de 15 hectares, c'est-à-dire l'espace couvert le plus grand qui soit au monde, un effet grandiose et vraiment monumental. La galerie la plus vaste, celle des machines, se développant comme les autres suivant une ligne courbe, excepté dans les deux côtés du parallélogramme central, longs chacun de 110 mètres seulement, ne produit elle-même que l'effet médiocre d'un vaste hangar. Etait-il donc si difficile de combiner un ensemble qui eût satisfait à la fois aux lois du goût et aux nécessités d'un classement méthodique? Quand nous pénétrons dans cet immense édifice, immense au moins par la surface qu'il enveloppe, nous nous sentons blessés par une impression de mesquine raideur. Le plafond du vestibule serait peut-être assez élevé, mais la galerie n'est pas assez large ni assez longue; ce n'est pas une nef, c'est un grand couloir. Les travées étant de chaque côté remplies de verrières, la lumière n'y pénètre que difficilement. On s'étonne qu'il ne se soit pas trouvé dans la commission impériale un homme assez familier avec les principes de l'art, et d'un esprit assez juste, pour faire prédominer l'idée d'un système de décoration générale, tirée de la matière employée. Tout l'édifice est en fonte et en fer, matières qui se seraient aisément prêtées à un système de décoration original et logique. On demeure confondu quand on voit les efforts que les maçons et les gâcheurs de mortier ont dû faire pour dissimuler les membres et l'ossature de la construction sous le plâtre et sous une architecture de toile peinte. Qu'était-il besoin d'élever ces colonnes de lattis, de développer ces acanthes de carton, ces frises et ces entablements de marbre factice, de plaquer aux entrées ces méchantes cariatides de carton-pâte? Qu'est-ce que tout cet attirail pseudo-grec a affaire ici, sous ces toitures apparentes en tôle, sous ces charpentes en fer, au milieu de ces engins de l'industrie moderne et de ces constructions en métal, si hardies et si légères? Est-ce là la place de ces moulages de l'Ecole des beaux-arts, et ne contrastent-ils pas avec la destination de l'édifice et les matières dont il est construit? N'eût-il pas été plus rationnel, et plus simple, et plus beau de tirer

Digitized by Google

de la nature du métal employé une ornementation qui se fût prêtée à la fois aux lois du goût et aux grâces de l'imagination? Par quelle oblitération du sens artiste en est-on venu à faire mentir ainsi l'édifice à sa destination et à son système de construction? Les Anglais s'étaient montrés bien supérieurs à nous dans leur palais de Cristal. Ils avaient créé là véritablement une œuvre originale, et qui ne manquait pas de beauté, parce qu'on y avait accusé franchement les éléments qui la composaient. Il avait suffi ensuite d'y ajouter quelques couleurs pour en compléter l'ornementation. Cette fois encore, laissés maîtres de décorer à leur fantaisie la partie du bâtiment qui leur a été concédée, ils se sont bien gardés de construire, comme on l'a fait dans le département français, un édifice dans l'édifice; au lieu de masquer les supports avec des planches et d'élever des temples de carton, ils ont tout bonnement peint les supports de fonte en couleur vert-olive, et les ont timbrés au chiffre de leur souveraine. Des vélums de gaze blanche ont été tendus pour atténuer l'éclat de la lumière, et, sans faire de frais nouveaux, ils ont distribué les anciennes vitrines noires de leur dernière exposition de manière à laisser le plus d'espace possible à la circulation et aux regards. Il en résulte qu'avec moins d'efforts et de dépense, les Anglais ont donné à leur quartier l'aspect le plus grandiose et le caractère le plus pratique. On sent surtout la différence de génie des deux peuples lorsque l'on passe brusquement du quartier anglais dans le quartier français. Ici, on semble s'être attaché avant tout à dissimuler la construction, à couvrir les piliers d'oripeaux, à donner le change à la vue. C'est une supercherie de décors qui atteint son apogée dans les palmiers en papier peint de l'exposition de l'Algérie et des colonies. Tout vise au détail et tend à amoindrir les proportions, à rapetisser les espaces. Aucune vue d'ensemble, aucune harmonie d'aspect, aucun confort. Pendant que les Anglais couvraient le béton de leurs galeries de peinture avec un épais tapis de sparterie et atténuaient savamment l'éclat d'une lumière trop intense, nous, au contraire, nous laissions à nu le dallage froid et humide; nous laissions pénétrer un jour violent qui offensait à la fois la vue et les peintures exposées.

On comprend et on approuve les Italiens qui ont, eux aussi, dissimulé la construction, parce qu'ils l'ont fait avec l'idée préconçue d'offrir ainsi des spécimens de leur art décoratif. Ils ont élevé des colonnes et des piliers en stuc, à l'instar de ceux dont ils décorent leurs palais; ils ont montré, dans des panneaux et sur des frises, toute l'habileté de leur pinceau. C'est là un art essentiellement italien et qui conserve des traditions dont l'origine remonte au plus beau temps de la renaissance à Rome, lorsque Raphaël ne dédai-

Digitized by Google

gnait pas de diriger lui-même la décoration des galeries du Vatican. Nous ne trouvons pas mauvais non plus que les Russes aient décoré leur quartier avec des bois de sapin découpés et rehaussés de couleurs vives. Ils lui ont imprimé par là un caractère original et national, et l'ont fait d'ailleurs suivant un plan d'ensemble qui lui enlève toute mesquinerie. Quant aux quartiers orientaux, particulièrement ceux de la Chine et de Siam, dont les exposants sont tout simplement des Français, nos peintres barbouilleurs ont aussi passé par là, et on le voit aisément. Les autres nations, l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, semblent s'être conformées strictement aux exigences de la commission impériale et avoir abandonné le soin de leurs aménagements aux entrepreneurs officiels. Leur originalité ne reparaîtra que dans les édifices qu'elles auront construits dans le parc.

A l'extérieur, le monument est encore plus laid peut-être qu'à l'intérieur. Du côté du petit jardin central, il se profile en arcades peintes de diverses couleurs, mais où le jaune d'ocre domine. On aurait pu couronner ces arcades plus heureusement qu'on ne l'a fait par de grands écriteaux de toile peinte où sont inscrits les numéros des secteurs et les noms des nations qui les occupent. Il est incroyable que les architectes de la commission impériale n'aient pas trouvé un système d'ornementation qui rappelle moins les enseignes des artistes forains. Vu du dehors, l'édifice présente une série d'arcades hautes et plates, surmontées d'une large surface unie qui lui donne l'aspect d'un immense tambour, et qui l'a fait comparer, non sans raison, à un colossal gazomètre. Les petits mats, ornés de petites banderolles qui forment le couronnement, ne contribuent que médiocrement à égayer l'aspect sinistre de la construction. Vainement on a peint de couleurs claires les surfaces unies, et veiné de brun rouge les supports, on n'est pas parvenu à donner du jeu et du relief à la ligne générale de ce triste édifice. Il nous semble qu'il n'eût pas été malaisé de rompre, par quelques saillies, la sécheresse de cette courbe implacable. On pouvait élargir et surélever les quatre artères qui coupent le plan suivant ses deux axes ; on pouvait marquer les quatre vestibules d'entrée, soit par de plus hautes saillies, soit par des ressauts dans la courbe. Le fer se prête aisément à toutes les combinaisons, et il n'en coûte souvent pas plus pour obtenir une construction élégante que pour tirer de la forge quelque monstruosité. Lorsqu'on avait adopté un plan basé sur la ligne courbe, il était clair que l'on allait entrer dans une série de dépenses qui tiennent particulièrement à cette forme. L'ajustage des pièces de charpente offrait des difficultés pratiques, dont l'art de nos ingénieurs métallurgistes a su triompher, mais qui a réclamé

Digitized by Google

un effort de main-d'œuvre considérable. Cette forme curviligne imposait des difficultés non moins grandes pour la transmission du mouvement aux métiers placés dans la galerie des machines. Il s'agissait, en effet, d'ajuster des arbres de couche suivant une ligne brisée ; c'était un travail de métallurgie des plus délicats, et qui réclamait les soins des meilleurs ouvriers. L'accroissement de dépenses qui en est résulté est bien plus considérable que n'aurait pu l'être un système décoratif rationnel et bien ordonné. Afin de ménager l'accès des grandes entrées latérales du petit axe, et à cause du peu d'espace que la ligne extérieure de l'édifice a laissé entre lui et les avenues Labourdonnaye au sud, et de Suffren au nord, on n'a pas pu construire dans le parc des foyers pour les générateurs, sur toute l'étendue de la partie en ligne droite, et par suite il a été impossible de placer des moteurs dans les deux parties droites de la grande galerie, là où l'on aurait pu avoir des arbres de couche en ligne droite. Comment n'est-il pas venu à la pensée d'un des membres de la commission de signaler l'avantage que l'on pouvait tirer de cet inconvénient pour la décoration extérieure, en imprimant au plan, de chaque côté du parallélogramme, un renflement rectangulaire qui se serait terminé à la hauteur de la première voie rayonnante des deux demi-cercles; on aurait eu ainsi des arbres de couche en ligne droite, sur la moitié environ du périmètre couvert par la grande galerie, et les saillies auraient au dehors rompu la monotonie de la construction. L'espace couvert se fût augmenté d'autant ; mais quand on voit tous les engins qu'il a fallu reléguer dans le parc sous des toits accessoires, on demeure convaincu que la dépense n'eût pas été plus grande pour obtenir un aménagement meilleur.

Mais ces défauts ne sont rien auprès de celui qui nous reste à signaler. La commission impériale, puisqu'elle faisait appel à toutes les forces industrielles des exposants pour améliorer et décorer l'édifice destiné à contenir l'Exposition, a dû songer à ménager la ventilation d'un lieu où, à certains jours, la foule se pressera. Elle y a pensé en effet, et nous voyons que la commission impériale a fait établir sous le sol du palais un réseau de galeries rayonnantes et circulaires qui sont destinées à permettre à l'air du dehors de se répandre dans l'intérieur de l'édifice pour y rafraîchir et renouveler l'atmosphère échauffée et viciée par le séjour de nombreux visiteurs. Afin d'assurer plus complétement ce service, on a joint à cette ventilation naturelle une ventilation artificielle produite au moyen de machines soufflantes. Quatre centres alimentent seize jets qui répondent à chacun des chemins rayonnants du palais, et qui répandent par heure un volume de 700,000 mètres cubes d'air. La

Digitized by Google

commission a manifesté l'espoir « que l'objet qu'elle avait en vue sera réalisé d'une façon satisfaisante. » Nous craignons bien que, sur ce point, les espérances de la commission n'aient été de beaucoup dépassées. Et, en effet, si l'on veut jeter les yeux sur le plan de l'édifice, on verra qu'il est coupé par seize voies rayonnantes allant du centre à la circonférence. Les galeries qui avoisinent le centre sont naturellement les plus petites et les plus curieuses à visiter, puisqu'elles contiennent les objets d'art et les échantillons les plus précieux du travail humain. C'est donc là, sur l'espace le plus restreint, que la foule la plus dense circulera; c'est là que l'atmosphère sera le plus échauffée. Si l'on considère, en outre, que le petit jardin central constitue une sorte de chaudière où la chaleur du soleil, en raison du peu d'élévation des galeries latérales viendra, en quelque sorte, s'emmagasiner, on restera convaincu qu'il s'établira, de la circonférence au centre, un courant de ventilation très violent, et qui rendra fort dangereuses les visites à l'Exposition. Déjà, en ce moment, cette ventilation naturelle rend inabordables les voies rayonnantes, et si l'on ne prend pas soin d'établir, soit des clôtures hermétiques à leur extrémité extérieure, soit des portes battantes aux deux extrémités, il sortira en six mois plus de pleurésies de l'Exposition qu'il n'entrera de francs dans la bourse des souscripteurs du capital de garantie. Que deviennnent alors ces voies rayonnantes, si l'on ne peut pas en faire usage ? On aurait, suivant nous, obvié à cet inconvénient si grave, en plaçant à chaque extrémité extérieure un tambour à baies latérales. On aurait pu, pour ne pas dérober la vue du jardin, construire ces tambours en vitrage et les orner à l'intérieur de fleurs et de verdure.

III

Autour de l'édifice dont nous avons essayé de donner une idée et qui contient plus particulièrement les produits de l'industrie proprement dite, il restait des terrains inoccupés d'une superficie approximative de 27 hectares. La commission avait, dès l'origine, en vue de compléter l'exposition des produits de l'industrie par une exposition d'agriculture et d'horticulture; celle-ci pouvait là trouver sa place et s'étendre à son aise. Mais l'idée se développant, la commission en vint bientôt à rêver les jardins d'Armide et à vouloir réaliser au Champ-de-Mars les féeries que l'Opéra ne nous montre qu'en peinture. Dès lors le caractère sérieux de cette partie de l'Exposition s'effaça peu à peu; le parc se remplit de

Digitized by Google

constructions bizarres, d'habitations exotiques, de pavillons chinois, de mosquées, de temples égyptiens, et il fallut songer à trouver un autre emplacement pour l'agriculture. C'est ce qu'on fit en louant l'île de Billancourt. Ainsi cette idée de réunir en un seul champ-clos toutes les manifestations matérielles du travail humain, se trouvait dès l'origine altérée. On en était revenu, par la force des choses ou par une pensée mesquine de lucre, au système des expositions partielles, condamné dans le principe par la commission. Le désir ou le besoin d'attirer beaucoup de monde et de faire de grosses recettes semblait être devenu l'unique préoccupation des hommes à qui était confié le soin d'organiser l'Exposition de 1867. L'idée du spectacle et de la curiosité se substituait chez eux, à l'idée d'un concours international en vue du progrès; on voulut avoir de vrais Chinois, de vrais Japonais, des Marocains et des Tunisiens pour amuser les Parisiens; on avait parlé d'almées qui danseraient, d'habitants de la vallée de Cachemire qui tisseraient des châles; on voulait montrer le travail humain sous toutes ses formes, la vie ouvrière sous toutes ses faces. Si on l'avait pu, on aurait amené des nègres du Congo, et on aurait offert un ménage de Namaquois à l'admiration des badauds. C'est là le côté puéril de l'Exposition. Mais hâtons-nous d'ajouter que c'est aussi par là qu'on espérait piquer la curiosité et obtenir un succès d'argent. Il paraîtrait que toutes ces rêveries n'ont pu être réalisées, mais on en a toutefois produit un assez grand nombre pour flatter le goût vulgaire de la foule et s'assurer de fructueuses recettes. Il faudra bien que nous en disions quelque chose, ne fût-ce que pour préserver les gens de goût des piéges tendus à leur crédulité.

Quelle que fût l'étendue de l'édifice construit pour l'Exposition, on s'aperçut bien vite qu'un grand nombre d'objets ne pouvaient s'abriter sous son toit. Nous avons vu que la Belgique, la Bavière, la Suisse, etc., se sont bâtis des galeries de peinture au dehors, dans l'aire de leur section. En effet, des parties du jardin les plus proches ont été attribuées à chaque nation, qui ont pu ainsi élever dans le parc des spécimens de leur architecture ou des monuments industriels, des modèles de constructions civiles et de travaux publics. En outre, il a fallu bâtir deux longs hangars de chaque côté du Champ-de-Mars, pour y déposer un grand nombre d'engins, de moteurs, de machines agricoles, de voitures, etc., qui n'avaient pu trouver place dans la grande galerie. Au bord de la Seine, dans un autre hangar, on a mis des turbines, des pompes et autres instruments destinés à alimenter la rivière et les générateurs. Pour compléter le service hydraulique on a, de l'autre côté de la Seine, construit une machine élévatoire qui porte chaque jour 5,000 mètres cubes d'eau

Digitized by Google

dans un réservoir situé sur la hauteur du Trocadéro. C'est de là que part la distribution d'eau qui entretient les réserves pour les cascades et pour les pompes à incendie. L'ensemble du service hydraulique fournit 10,000 mètres cubes d'eau par jour. On a fait remarquer qu'il n'en faudrait pas davantage pour donner 100 litres d'eau par jour à chaque habitant d'une ville de 100,000 âmes. Dans ces hangars du Nord, du Sud et de la berge, il n'y a plus de classification par groupes ni par nationalités. Adieu ce beau plan de classification précise et de dispositions rationnelles ; adieu la philosophie du groupe et la géographie des forces industrielles. Enfin, les nations diverses ont dressé autour du palais neuf cheminées, et établi des chaudières pour donner de la vapeur aux machines de la grande galerie. On a calculé que l'ensemble des forces distribuées n'était pas moindre de 1,000 chevaux.

Si nous entrons au Champ-de-Mars par la porte d'Iéna, nous trouvons à gauche la partie française ; mais elle s'est un peu répandue aussi à droite. Le monument le plus important est un phare en tôle couronné de son lanternon. Il est bâti sur un rocher que contourne une rivière ; ses proportions sont très élégantes. Près de là est une église de style ogival, en terres cuites, dans laquelle on a placé un orgue et divers objets appartenant au mobilier du culte catholique. En sortant, vous vous trouvez en face d'une tour en ruines, un jouet d'enfant. Si vous revenez vers l'entrée du palais, vous rencontrez une foule de chalets de fantaisie en bois découpé à la mécanique, de maisons ouvrières ou soi-disant telles, et vous arrivez au pavillon de l'Empereur, bâti à la turque et enrichi de balustrades en faïence imitant mal le marbre ; ce pavillon est un chef-d'œuvre de mauvais goût. Revenant vers l'avenue de Labourdonnaye, vous retrouvez d'autres maisons en bois, d'autres constructions en plâtre, au milieu desquelles s'élève un théâtre, et quel théâtre ! Çà et là, vous rencontrez des vestiaires et d'autres petits édifices où l'exploitation de l'homme est parfaitement organisée. Tel est en bloc l'angle nord-est du parc.

L'angle sud-est, du côté de l'Ecole-Militaire est, sauf la première zone autour du palais, qui est réservée aux services et galeries accessoires, tout entier consacré à l'horticulture. Il forme un jardin clos, où l'on n'entre qu'en passant sous le joug des tourniquets. Ce jardin est dessiné dans le goût prétentieux et mesquin des squares de Paris. On y a formé des massifs d'arbres précieux, des pelouses vertes rehaussées de corbeilles de fleurs rares ; on y a bâti des grottes, élevé des serres, arrondi un bras de rivière, jeté des ponts, creusé un petit lac, fait jaillir de petites cascades. C'est le plus joli échantillon du style parisien qu'il soit possible d'imaginer.

Digitized by Google

Là se trouvent deux aquariums, l'un pour la mer et ses poissons; l'autre pour l'eau douce et ses habitants; une vaste serre abritant et réchauffant les arbres frileux de l'équateur; un kiosque où l'on fait de la musique, un café, un pavillon dit de l'Impératrice, enfin des arbres fruitiers offrant des modèles de taille et de palissage. Ce jardin, à lui seul, ferait courir tout Paris.

Le troisième angle, celui du sud-ouest, a un aspect plus confus et plus sévère. C'est là qu'on a placé les fameuses maisons russes en sapin découpé, curieux morceaux où la fantaisie de l'architecte a eu plus de part que la nationalité; un échantillon de l'architecture espagnole de la Renaissance; un temple bavarois pour la Suisse, un chalet suisse pour la Bavière, et au fond, tout près de l'Ecole-Militaire, une ferme-modèle exposée par le comice agricole de Seine-et-Oise. La Prusse s'est bornée à dessiner un fragment des jardins de Postdam, à élever des édicules en terre cuite, ce à quoi elle excelle, et à dresser à son roi une statue équestre en bronze de fort bon air. En face s'ouvre la galerie de peinture des Belges, annoncée par la statue équestre en marbre blanc du roi Léopold Ier.

En sortant des maisons russes et en se dirigeant vers la Seine, on rencontre un massif d'annexes en planches où une galerie a été réservée à la vente des objets figurant à l'exposition. Ainsi s'est transformé en bazar, en véritable foire, ce grand concours d'où toute pensée de lucre devait être bannie. Les autres boutiques sont occupées par des restaurateurs. C'est la suite de l'exposition culinaire. Du jour où l'on admettait dans une exposition des produits de l'industrie d'autres industriels que les producteurs, il n'en pouvait être autrement; le côté mercantile devait s'accuser; une fois entré, le marchand voulait vendre; il n'était venu que pour cela. Le caractère d'utilité générale de l'institution s'affaiblissait et cédait du terrain à l'exploitation par l'intérêt privé.

Le quatrième angle du parc, celui qui est limité par l'avenue de Suffren et le quai, a été abandonné en grande partie à l'Orient et à l'Angleterre. C'est là que le vice-roi d'Egypte a fait bâtir une reproduction du petit temple de Philæ, construit sous la dynastie des Lagides, où est exposée la collection si précieuse du musée de Boulacq, formée par les soins de M. Mariette. Cet édifice est reproduit très exactement, dans les dimensions et avec les peintures de l'original. Les colonnes ont pour chapiteaux la tête d'Athor, la Vénus égyptienne, avec des oreilles de vache et la face dorée. Ce temple, qui n'est à proprement parler qu'une cella, est précédé d'une avenue de dix sphinx copiés sur un de ceux du Louvre et précédés d'un pylône, dont les dimensions sont trop petites. Tel qu'il est, ce petit temple est un gracieux échantillon de l'architecture égyptienne dans

Digitized by Google

sa décadence. Près de là, on a construit une vaste maison dans le style égyptien moderne, un modèle d'auberge ou okel de la Haute-Egypte, admirablement entendu pour mettre ses habitants à l'abri des chaleurs d'un climat brûlant. Plus loin, en se rapprochant de la Seine, on rencontre un kiosque orné d'arabesques et couronné d'une coupole orientale. C'est la reproduction fidèle du petit palais où est né le vice-roi d'Egypte. Les portes et les autres boiseries sculptées ont été apportées du Caire. Derrière sont des écuries orientales d'un aspect pittoresque. Enfin, un bon disciple de Mahomet a voulu donner aux Parisiens une idée des monuments religieux de l'Orient, et a fait élever, dans des proportions réduites, une mosquée avec son minaret. Ces divers spécimens de l'art égyptien et oriental à différentes époques, édifices religieux, maison d'habitation, palais, constituent une des curiosités les plus intéressantes de l'Exposition. Le côté enfantin de ces grands joujoux est ici racheté par l'importance des édifices, l'originalité de leur style et le caractère quasi-national de leur exécution.

Ce qui est beaucoup moins sérieux, c'est la maison chinoise qui s'élève à quelques pas du kiosque égyptien. Il n'y a là rien de national, c'est une invention toute parisienne, à laquelle des ouvriers parisiens ont seuls travaillé, dont un architecte parisien a fait les plans. Il y avait autrefois sur le boulevard des Italiens une maison chinoise où l'on avait mis un établissement de bains ; c'est une maison du même genre qu'on a bâtie au Champ-de-Mars. On voulait réunir autour du palais les spécimens d'habitation de tous les peuples du globe, et comme l'empire du Milieu ne nous avait pas envoyé d'exposants, il a bien fallu que quelques Français se chargeassent de représenter la Chine. Le Maroc et Tunis ont été plus complaisants. Nous avons une tente marocaine et une maison tunisienne. Celle-ci a été construite et décorée par les indigènes qui l'habitent. D'un côté, est un barbier dans sa boutique, deux plats à barbe suspendus à sa porte lui servent d'enseigne, et il rase les Parisiens qui veulent bien lui confier leur menton. L'autre partie de la maison est occupée par un café où l'on sert le moka et la pipe à l'orientale, pendant que des musiciens, armés d'instruments indescriptibles, font une musique enragée. La foule, on le devine, se presse en cet endroit.

La compagnie de l'isthme de Suez s'est aussi donné le luxe d'un temple égyptien pour exposer ses plans et les modèles des engins dont elle fait usage ; mais ici, qu'on ne s'y trompe pas, l'édifice n'est égyptien que par l'ornementation. Près de ce dernier édifice, un industriel a songé à représenter le Mexique. Il a élevé en toile peinte une image de temple aztèque, et perçoit à la porte un droit d'entrée.

Digitized by Google

Il est tout à fait inutile de visiter cet édifice, qui ne contient rien de curieux, pas même le portrait de Juarez.

Nous aurons tout dit sur l'angle nord-est du parc si nous ajoutons que les Anglais y ont construit une fort jolie maison rustique dans le style pittoresque qu'ils ont renouvelé du XVe siècle. Mais, comme, chez eux, toute occasion est bonne pour faire de la propagande religieuse, la Société biblique a ouvert sa bibliothèque dans le voisinage, et donné le modèle de deux écoles protestantes, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons. La Société biblique de France a voulu renchérir encore sur celle de la Grande-Bretagne; elle a ouvert un kiosque où elle distribue aux passants ses petits traités imprimés dans toutes les langues.

Nous voilà revenus à notre point de départ. Je crois avoir signalé tout ce qu'il y a d'important ou de bizarre dans le parc de l'Exposition. Il me reste à dire quelle est la destination du grand édifice qui s'étend à droite, près la porte d'entrée principale. Ceci est un monument d'aspect essentiellement parisien, couronné de figures en ronde-bosse, orné de balcons et de pilastres. C'est le cercle de l'Exposition. Au rez-de-chaussée, une grande halle sert de promenoir et de bourse; un grand escalier à deux rampes conduit au premier étage, où une immense salle à manger peut réunir une bonne partie des exposants. Un cabinet de lecture, des salons particuliers, des salles de repos et de conversation, offrent aux souscripteurs de l'établissement toutes les aises de la vie et tout ce qui est nécessaire pour nouer ou entretenir des relations commerciales. On ne saurait trop louer la pensée qui a inspiré cette institution. L'éloignement relatif où l'Exposition se trouve du centre de Paris, l'insuffisance manifeste des moyens de transport, la mauvaise organisation des abords, lui donnent un prix tout particulier. Quel avantage n'est-ce pas d'avoir sous la main, dans le parc même, une maison où l'on peut s'abriter, se reposer, vivre, faire ses affaires, un toit qui appartient à tous et à chacun, où l'on peut recevoir comme chez soi, et où l'on est toujours sûr de rencontrer les hommes avec lesquels on a le plus affaire.

Si le parc ne contenait que des batiments utiles comme celui-ci, on ne s'y heurterait point à chaque pas contre des plâtres et des moellons. Il semble qu'on y ait versé le contenu d'une immense boîte de jouets de Nuremberg. Ici est tombé un arbre, là une grange, plus loin une maison, une église, une fontaine; c'est l'assemblage le plus incohérent de toutes sortes d'objets grands et petits, noirs, blancs ou coloriés. Il faut du temps pour se familiariser avec ce spectacle et y reconnaître son chemin. Cet ordre rigoureux qu'on nous avait promis, cette classification rationnelle et philoso-

Digitized by Google

phique dont on nous avait fait entrevoir le sens élevé, que sont-ils devenus? Même dans les zones du palais, on n'a pu les réaliser. Suivant nous, on est parti d'un point de vue faux en établissant la classification générale d'après la destination des objets; c'était plutôt en raison de leur constitution et de leur nature propre qu'on devait les ranger. On eût évité par là les anomalies les plus étranges; on n'aurait pas vu les tapis, qui sont des tissus, classés parmi les travaux du tapissier qui ne les produit pas, non plus que les autres tissus destinés à l'ameublement; le tout groupé avec l'orfèvrerie et les savons de toilette, auprès des vitraux peints pour les églises. C'était perdre de vue l'idée de production pour la soumettre à l'idée mercantile; c'était faire une exposition commerciale et non plus une exposition de produits, par conséquent changer le but et la portée de l'institution. Pour avoir sacrifié le système de classification scientifique à un prétendu système philosophique et social, on a réuni, non-seulement dans le même groupe, mais dans la même classe, les produits les plus divers. Les compteurs pour voitures de place se trouvent dans la même classe que les machines à vapeur et les turbines; les terres cuites d'ornement sont rangées avec les machines à monter les personnes dans les maisons, avec les coffres-forts et les phares lenticulaires; les crémones de croisées figurent au même chapitre que les dessins de parc et des squares de Paris; les ponts en fonte avec les parquets-mosaïques et les bourrelets en caoutchouc; les cylindres à vapeur pour broyer le macadam concourent avec les verres gravés, la fabrication du caoutchouc avec les appareils de lessivage, le percement de l'isthme de Suez avec les ardoises d'Angers. Un mémoire sur les soins à donner aux noyés se trouve dans la classe 66 *bis*, navigation de plaisance. Il semble qu'il eût été mieux placé dans la classe 66, consacrée aux moyens de sauvetage. Quelques produits se rencontrent dans deux groupes différents; ainsi, les fruits appartiennent à la fois aux produits alimentaires et aux produits horticoles. A quel point de vue les jugera-t-on dans les deux groupes? Nous pourrions multiplier ces exemples et montrer que partout la confusion la plus grave s'est mise à la place d'une bonne et juste classification. Ceux que nous venons de citer suffisent pour accuser le vice radical du système adopté par la commission impériale. Il y avait pourtant, au sein de cette de commission, des hommes intelligents, des esprits fort distingués; d'où vient qu'ils n'aient pas tout de suite aperçu le vice de cette prétendue classification philosophique? Devrions-nous croire qu'ils n'étaient là que pour la forme, et qu'ils s'en remettaient aveuglément à l'un de leurs collègues du soin de tout régler et de tout

Digitized by Google

ordonner ? Nous cherchons en vain une autre explication à la faute commise.

Néanmoins, quand on considère quelle masse de constructions se sont élevées depuis quelques mois dans le Champ-de-Mars, on est frappé de l'effort considérable qu'il a fallu faire pour remuer tant de matériaux, accumuler tant d'objets, bâtir tant d'édifices, et l'on oublie les côtés mesquins, les détails enfantins, pour ne plus penser qu'à l'ensemble majestueux et vraiment grand de l'entreprise. Si la commission impériale ne s'est pas toujours tenue à l'abri des considérations financières, si elle a trop souvent sacrifié le côté sérieux de l'entreprise au désir immodéré de rentrer dans le capital engagé, si elle y a introduit dans une proportion trop grande l'élément de curiosité, si elle n'a pas su donner à son édifice un aspect monumental, si elle a trop multiplié les petits bâtiments dans son parc, aux dépens de l'unité et de l'ensemble, si enfin, et c'est là peut-être le plus grave reproche qu'on puisse lui adresser, une sorte de manie de classification, un amour singulier des divisions à l'infini, un groupement plus imaginaire que rationnel, et beaucoup moins philosophique qu'arbitraire, a amené la confusion et noyé l'ensemble dans le détail, il n'en est pas moins vrai que l'œuvre avec tous ses défauts est encore immense et belle, et qu'il faut l'admirer comme une des plus puissantes manifestations du génie de l'homme. La France, nous le croyons, y recueillera plus de profits et plus de gloire que ne pourraient lui en donner les plus éclatantes victoires.

ALPHONSE DE CALONNE.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

Mœurs romaines du siècle d'Auguste à la fin des Antonins, par L. FRIEDLÆNDER, traduction libre de Ch. VOGEL, 2 vol. in-8°. Paris, Reinwald.

L'histoire romaine a été l'objet de savants travaux de la part d'éminents écrivains en Angleterre, en France, en Italie et en Allemagne. L'attrait que Rome offre à la science s'explique par l'influence que cette ville exerça en Europe, et dont les effets sont encore sensibles aujourd'hui : n'enseigne-t-on pas le droit romain à deux pas des Thermes de Julien, et qui ne sait que, par certaines imperfections de détail aussi bien que par sa supériorité d'ensemble, le droit français participe largement du droit romain ? En appropriant au génie de l'Occident la civilisation grecque, plus tard en se substituant à la barbarie dans une grande partie des vastes territoires qui s'étendent de l'Atlantique au Rhin, des mers du Nord à la Méditerranée, Rome prépara si puissamment les destinées futures de l'Europe que rien ne put anéantir son œuvre, ni sa chute couronnant sa corruption, ni les triomphes des Chérusques reproduits sur une échelle gigantesque pour l'écrasement, non plus des légions de Varus, mais du monde romain tout entier. Après Alaric, Radagaise, Attila, Genseric et Odoacre; après la mort du glorieux Théodoric et de sa fille Amalsunthe, dont le gouvernement réparateur avait permis à l'Italie de respirer enfin ; après l'exarchat, dont Gibbon a si éloquemment raconté les victoires et les rapines; après plus de deux cents ans de la brutale domination des Lombards ; après Léon l'Isaurien, qui la livra aux iconoclastes ; après Phocas et Constance Auguste, qui s'élancèrent de Constantinople pour la piller comme des corsaires ; après les Sarrazins, après les Hongrois, après Drengot, Guiscard et leurs Normands, la civilisation romaine vivait encore : on s'en étonne moins lorsqu'une étude attentive de l'époque des barbares nous a montré cette civilisation rayonnant sans cesse sur ceux qui, tout en s'efforçant de l'éteindre, lui témoignaient néanmoins un respect très réel, presque superstitieux; c'est là un fait remarquable, digne de toute l'attention du philosophe. Là ne se porte pas celle de M. Friedlænder, mais ces lignes rapides serviraient, s'il en était besoin, à faire ressortir l'importance de tout ce qui tient à l'histoire d'un peuple incomparable parmi ceux dont l'histoire a gardé le souvenir. Après avoir vu ailleurs les Romains accomplissant les diverses fonctions de la vie publique, nous allons être initiés aux particularités les plus intimes de leur vie privée.

Digitized by Google

Au moyen de notes innombrables, recueillies dans de vastes lectures, M. Friedlænder a retracé le tableau exact des mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins. *La ville, la cour, les trois ordres, le commerce et la société, les femmes, les spectacles et les voyages* forment le sujet des sept livres contenus dans les deux premiers tomes, dont le second a paru récemment. On désirerait plus d'art, plus d'ordre; la vieille académie de la *Crusca* aurait fait merveille à bluter le tout pour séparer, comme elle disait, le son de la farine; mais, indépendamment de cette surabondance de faits, le livre existe, fort, plein d'intérêt, vivant, sans érudition pédantesque et sous une forme simple et claire. M. Friedlænder n'a pas de système; il cherche la vérité et la dit. Le livre *des femmes*, notamment, contient des renseignements extrêmement nouveaux, même pour ceux qui se sont plu à rechercher dans quelques correspondances célèbres ou dans les poètes ces traces de la vie privée, auxquelles s'attache un intérêt particulier : celui de l'éternelle identité du cœur humain avec ses passions, ses vertus et ses vices. Cicéron, Pline-le-Jeune, Sénèque ont des mots d'aujourd'hui, sans oublier cette glorieuse phalange des *poetæ minores*, au-dessus desquels plane Virgile. Mais les patriciennes sont à peu près les seules sur la condition desquelles on ait des renseignements précis, l'auteur le déclare, et par conséquent c'est d'elles qu'il s'occupe exclusivement. Toujours élevées à la maison, elles ne quittaient le ballon ou la poupée que pour venir entendre de la bouche d'une vieille gouvernante une histoire dont le début traditionnel était, comme chez nous : « Il y avait une fois un roi et une reine. » Les petites filles d'alors se faisaient conter *Cendrillon*; la voici, cadette des trois princesses, jalouses de sa beauté, et finissant par épouser le plus beau des mortels, tandis que les autres expient leurs méchancetés par la mort, ou par le célibat, dirai-je, pire que la mort? Les jeunes filles de Rome recevaient plus tard une éducation fort soignée, et généralement c'étaient leurs mères qui leur servaient de professeurs de littérature, comme il résulte de ces jolis vers de Claudien :

> ..... Latinos nec volvere libros
> Desinit aut graios, ipsa genetrice magistra,
> Mœonius quæcumque senex aut Thracius Orpheus
> Aut Mitylenæo modulatur pectine Sappho.

Tous les gens comme il faut parlaient le grec à Rome, et la plupart, même les femmes, savaient l'écrire élégamment. Sans insister sur les cérémonies des fiançailles et du mariage, nous remarquerons que la femme mariée jouissait immédiatement de l'indépendance la plus complète, conservant la toute propriété de ses rapports, et irresponsable des dettes du mari. Cette disposition, qui renferme le principe de l'émancipation de la femme, fait le plus grand honneur à la loi romaine, bien différente en cela de la loi grecque. Personnellement, je remarquerai là, d'ailleurs, cet abus de la logique, si frappant dans le droit romain, quelquefois dans le droit français, et qui, même admise la justesse du principe, ne tarde pas à engendrer certains inconvénients : c'est ainsi que, de ce principe juste, « la femme est de condition indépendante, » découlèrent à Rome ces abus di-

Digitized by Google

vers de l'indépendance des femmes, qui nuisirent à l'union morale des époux et finirent par déconsidérer la femme en déconsidérant le mariage. A partir de Sylla, sous César, et surtout dans la période qui suivit sa mort, les divorces devinrent de plus en plus fréquents, et, certainement, la facilité avec laquelle ils se pratiquaient tenait beaucoup à ce que la loi assurait, en l'exagérant, l'indépendance des intérêts des époux. En ce temps-là, il y eut bien quelques femmes sincèrement attachées à leurs maris, mais ce fut l'exception, et la plupart d'entre elles se prêtèrent au divorce politique avec une sorte d'impudeur, qui eût révolté leurs aïeules, et qui leur venait surtout de leur éducation. A côté du divorce, il y avait l'adultère, sans cette gravité d'inculpation, qu'il entraînait jadis, la famille tendait à se dissoudre. M. Friedlænder, auquel nous soumettons humblement ces observations, aurait été bien plus capable que nous de les faire, et peut-être, s'il eût développé les aperçus critiques qui naissent naturellement du sujet, aurait-il donné encore plus de portée à son ouvrage. Mais, tout en s'en tenant à l'exposé des faits, il sait les mettre à leur plan, et l'on voit, par exemple, en le lisant, par quelle pente irrésistible l'esprit glisse du dilettantisme dans la dépravation, puisque des égards mal entendus, qu'un jeune mari témoignait à sa nouvelle épouse, naissaient presqu'aussitôt chez l'une un orgueil insupportable, et, chez l'autre, la désaffection. La sensation, dont quelques esprits malsains essayent de faire une religion de nos jours, était à la fois le but et le moyen du paganisme; c'était le paganisme tout entier, et la femme ne sortait de la chambre des enfants que pour se livrer sans réserve à l'ivresse des sens. La corruption des mœurs dépassa toute croyance, Juvénal, Martial, Properce, Catulle n'ont dit que la vérité, et l'*Art d'aimer* d'Ovide est, s'écrie avec raison le savant Allemand, le symptôme d'un état social effrayant. Marc-Aurèle et Septime-Sévère prirent des mesures contre la luxure des femmes.

D'une lecture moins âpre, le livre *des Voyages* est d'un intérêt égal, et, si j'en suis bon juge, c'est là une des parties les plus neuves et les mieux traitées de l'ouvrage. Qu'est-ce que le faste de Louis XIV allant, je ne dis pas au feu — il ne le vit jamais que dans les *Odes* de Boileau — mais à la frontière, entouré des plus brillants seigneurs et des plus belles dames de sa cour? Rien à côté du faste d'un patricien de moyenne fortune se rendant aux eaux, voyageant pour l'Etat ou pour son plaisir. On emportait jusqu'à des vases précieux, on ferrait les mules d'argent, parfois d'or, et me voici, quant à moi, bien mieux renseigné sur la carrosserie romaine, dont je ne me faisais pas grande idée jusqu'ici. Cette fameuse Poppée, qui valait mieux que sa condition, se faisait suivre de cinq cents ânesses pour n'avoir pas à se priver de son bain de lait quotidien. Il y avait beaucoup d'auberges, mais mal tenues et mal famées. Le nombre des personnes que leur condition forçait à de continuels voyages était très considérable, y compris les artistes et les rhéteurs, qui menaient une vie toute nomade, vrais bohémiens de l'antiquité. Dans le livre *des Spectacles*, on trouvera des détails très amusants sur les pantomimes, que ce mot s'entende des scènes représentées ou de l'artiste : dans les scènes à musique, il y avait un artiste qui chantait tandis qu'un autre faisait les

Digitized by Google

gestes appelés par le chant, et, chose bizarre, le pantomime portait un masque, se privant ainsi des ressources, pourtant si précieuses, du jeu de la physionomie. Mais telle était la perfection des attitudes, l'éloquence du jeu des mains, que l'artiste exprimait assez clairement les nuances mêmes les plus délicates pour que le public n'en laissât rien échapper. On conte qu'un mime, ayant voulu exprimer la grandeur d'Alexandre, imagina de se hausser sur la pointe des pieds ; son maître lui fit observer que c'était tout bonnement *allonger* le héros, et il prit lui-même la pose d'un homme qui médite; c'est la pensée qui grandit l'homme. Les sujets de pantomimes étaient le plus souvent excessivement lascifs, et les pièces les plus scabreuses étaient les mieux payées par les fonctionnaires auxquels incombait l'organisation des divertissements publics. La comédie et le drame proprement dits n'eurent jamais la vogue sous l'empire. Quant aux jeux sanglants du cirque, ils ne datent guère que de deux cent soixante ans environ avant notre ère, et les cirques en pierre, tels qu'il en existe à Rome et dans différentes villes du Midi, sont de date encore plus récente. Les combats de gladiateurs devinrent, avec leur ruineux attirail, un moyen d'action politique dont on ne pouvait qu'abuser. Au VIe siècle, Symmaque prétendit les faire concourir à la réussite de desseins, qui ne me paraissent pas aussi clairement définis que le dit M. Friedlænder. Selon lui, Symmaque aurait voulu commencer la réaction politique dont on le crut le promoteur par une réaction païenne; mais cela devient bien douteux quand on voit un pape compromis dans l'affaire obscure dont le sinistre dénoûment souilla de deux taches de sang la gloire de Théodoric, et le pape fut non-seulement compromis, mais emprisonné à Ravenne[1]. En somme, Symmaque et Boëce paraissent avoir été d'honnêtes gens inoffensifs, victimes de la calomnie. Ce qui est certain, c'est que Théodoric, mieux éclairé sur les faits de la cause, regretta son jugement inique au point d'en mourir de douleur[2].

Il me resterait encore, avec bien des choses à louer sans réserve, quelques objections à produire, mais je tiens à accorder au savant traducteur de l'ouvrage un peu de l'attention qu'il mérite. En traduisant M. Friedlænder dans l'esprit même du texte, c'est-à-dire clairement et simplement, M. Vogel a fait œuvre utile autant qu'agréable, et c'est au public d'encourager ces tentatives, dont la véritable rémunération est dans l'estime sympathique qu'elles appellent sur l'auteur. Déjà, l'honorable M. Passy a appelé l'attention de l'Académie des sciences sur les *Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins.* Quant aux objections qu'ont soulevées certaines modifications du texte original, nous conseillons à M. Vogel de ne pas s'y arrêter; elles ont pour elles, nous croyons bien le savoir, l'approbation de M. Friedlænder lui-même, et portent beaucoup moins sur le texte précisément que sur un système d'annotations trop compliqué pour des lecteurs français. Quant aux *considérations générales* que M. Vogel a publiées en tête de l'ouvrage, elles sont d'un ton

[1] Cesare Balbo, *Storia d'Italia*, cap. XII.

[2] Procopius Cæsariensis, *de Bello Gothico*, lib. I, cap. I. — Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. I. — Tiraboschi, *Storia della litteratura italiana*, t. III, lib. I.

Digitized by Google

fort élevé, mais elles appelleraient, selon moi, la réfutation de la critique sur plusieurs points. En somme, elles me paraissent empreintes d'un pessimisme dont l'histoire doit se garder, et, si l'on considère qu'Auguste put s'écrier que, faute de mesures énergiques, les farouches riverains du Rhin et du Danube seraient en dix jours sous les murs de Rome, il faut bien reconnaître que l'empire rendit au monde civilisé un grand service en luttant, et souvent avec succès, contre les barbares, c'est-à-dire en reprenant la politique dont César allait réaliser le projet quand il tomba sous le poignard de Brutus. Ces réactions, très énergiquement accentuées, très habilement conduites à diverses époques, doivent être prises en considération par l'histoire, et elle ne doit pas oublier non plus que dans la longue période qui va d'Octave à Romulus Augustule, il y eut des phases glorieuses ou paisibles, et un grand mouvement intellectuel, constamment favorisé par les empereurs. Nous ne saurions, quant à nous, attribuer la chute de l'empire romain exclusivement aux vices de ses institutions politiques; la vérité est que la république ne tomba que parce qu'elle était devenue impossible, en raison de la corruption des mœurs, et que si l'empire ne les améliora pas, loin de là, c'est que cette amélioration ne dépendait point de telle ou telle forme de gouvernement. La corruption venait du paganisme, dont la Rome de Néron et de Caracalla est le dernier mot, et qui tombait lui-même en décomposition dès le temps de Socrate. Quand le christianisme parut et fit des progrès si rapides, il y avait des siècles que la philosophie s'étudiait, sans le savoir, à lui déblayer la voie. Rome ne tomba pas parce qu'elle était monarchique, mais parce qu'elle était corrompue, et elle l'était parce qu'elle était payenne. Il me semble aussi que M. Vogel se hâte trop d'attribuer les maux de l'Italie aux restes des institutions de l'empire, dont on retrouva longtemps, surtout à Rome, des vestiges fort salutaires, puisque Rome ne cessa jamais, même aux plus mauvaises époques, d'avoir sa constitution particulière, ses préteurs, ses consuls, son sénat, auxquels, tout en pillant Rome à merci, Odoacre, Totila et autres témoignaient, nous le répétons, une déférence extrême. Enfin, le mouvement communal ne s'est développé sitôt en Italie qu'en raison de l'existence de municipalités bien antérieures à la fondation de Rome et respectées jadis par la conquête romaine. Il me serait facile de démontrer que la vie municipale se manifesta constamment dans cette partie de l'Italie méridionale, appelée la grande Grèce, territoire dont il est difficile de préciser les limites, mais qui comprenait, avec le duché de Naples, ceux de Gaëte et d'Amalfi; ces deux villes, d'une grande importance commerciale, furent de vrais foyers de civilisation; elles eurent toujours des institutions libres, et en somme l'empire conserva plusieurs des meilleures traditions du meilleur temps de la république. En ce qui est du sigisbéisme, je ne sais s'il eût cette importance dans les révolutions politiques de l'Occident, et je m'en prendrais plutôt en cela à la coquetterie des femmes qu'à l'empire romain. Ces réserves n'ôtent rien à la valeur du travail de M. Vogel, qui a su se concilier l'adhésion précieuse d'une docte compagnie, et sur lequel nous sommes heureux d'appeler la sérieuse attention du public lettré. PAUL DELTUF.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

L'Année Littéraire et Dramatique, par G. VAPEREAU (9e année. — 1866.

Nous avons déjà dit huit fois qu'il n'y avait pas de livre plus utile; nous le dirons aujourd'hui une neuvième fois; pour tout le monde, et particulièrement pour ceux qui font des chroniques littéraires, l'*Année Littéraire* est une bonne fortune annuelle. Ce qu'elle nous force à réparer d'omissions, ce qu'elle nous aide à combler de lacunes, ce qu'elle nous permet de confesser de négligences, est véritablement incroyable. Il n'y a pas un seul recueil auquel nous ayons plus de reconnaissance ; c'est notre conscience même qui est intéressée à sa publication ; s'il n'existait pas, nous serions, nous resterions coupable sans souvenir, sans repentir, sans contrition, sans restitution, sans retour ; il est le soutien, l'appui, le guide de notre bonne volonté; il est, pour tout dire, la moitié de l'honnêteté naïve, mais persévérante, que nous essayons de mettre dans toutes nos critiques.

Nous allons donc encore une fois, et pour la neuvième, le suivre modestement pas à pas, revenir avec lui sur l'année finie, sur les œuvres parues, sur tout ce qui a eu vie un instant, l'an dernier, dans le domaine des lettres, et nous nous épargnerons même cette réflexion, toujours la même, que l'antan littéraire inspire, à savoir que notre pauvre existence est bien fragile, que nos œuvres sont bien éphémères, que nous bâtissons chaque jour avec orgueil des palais moins durables que ceux des fourmis, et qu'il faut bien peu de mois à un livre ou à une renommée pour mourir. Tout cela a vécu pourtant; tous les cadavres entassés, ou plutôt rangés méthodiquement dans l'ossuaire de M. Vapereau, ont eu leur instant, leur minute, et chacun a pu se croire éternel. Et maintenant, plus rien, c'est fini ; tous morts, tous ensevelis, empaquetés, étiquetés, un recueil d'épitaphes. Si M. Vapereau a eu l'intention d'élever un monument à la littérature française, c'est bien de lui qu'on peut dire que sa pyramide est un tombeau !.... Enfin !

Comme toujours, c'est la poésie qui occupe la première place, la place d'honneur ; l'auteur l'examine d'abord dans son application aux sentiments et aux idées modernes, et il juge les essais de grands poèmes que l'année a vus éclore, la *Divine Odyssée*, de M. Siméon Pécontal (déjà nommé), et le *Poème de la mort*, de M. Amédée Rolland. Et ici, qu'on

Digitized by Google

nous permette encore une parenthèse; il y en aura beaucoup dans cet article, et il ressemblera ainsi aux monologues que M. Sardou écrivait pour l'acteur Numa. Notre parenthèse consiste à avertir que nous introduirons ce rappel, *déjà nommé*, à la suite de tous les noms et de toutes les œuvres que nous avons eu l'occasion de mentionner nous-même dans le cours de l'année. Les personnes qui veulent bien nous lire verront par là combien d'œuvres et de noms nous avons omis, un peu par force, un peu par défaut d'espace; elles auront le *confitentem reum*, et nos confrères, ainsi oubliés, nous pardonneront eux-mêmes en faveur de l'aveu et du ferme propos. Revenons à M. Pécontal et à M. Amédée Rolland. « Dans ces années, dit M. Vapereau, dans ces années si pauvres de vraie poésie, mais fécondes en volumes de vers, ce qui domine toujours, ce sont les recueils de pièces détachées : fantaisies, odes, élégies, idylles, sonnets, petits poêmes où toutes les formes de rhythmes sont essayées avec bonheur, mais où l'habileté même de la facture, la richesse des rimes, la science des effets prosodiques, ne font que mieux ressortir la pénurie des idées et l'épuisement de l'inspiration poétique. Les choses vont-elles changer? Un souffle nouveau va-t-il transformer la poésie, en la rejetant une fois de plus dans le grand courant des questions morales, religieuses, sociales, qui, malgré notre entraînement vers les intérêts de la vie matérielle, reviennent de loin en loin troubler notre fausse sécurité? On serait tenté de le croire en songeant que la poésie est toujours l'écho des pensées intimes d'une époque, et que la nôtre, en dépit de sa torpeur volontaire, est ramenée de temps en temps au sentiment de ses destinées.....

» ..... La *Divine Odyssée* de M. Siméon Pécontal est une excursion d'un poète philosophe et chrétien à travers toutes les nations du globe et toutes les régions de l'histoire. Son guide est la muse biblique qui s'appelle en hébreu *Thebel* et dont le nom signifie l'Univers, comme qui dirait *Cosmos* en grec. La nationalité de cette muse indique quelle poésie elle doit inspirer :

C'est la plante au grand calice
Qu'un Dieu remplit de son sang,
De ce sang du sacrifice
Qui fait vivre en se versant.
Je l'ai cueillie en Judée
Et j'en distille l'idée
Dont l'amertume a du miel :
Enseignement salutaire
Sans qui le sphynx à la terre
Jette l'énigme du ciel.

Evidemment, cette muse à la fois biblique et chrétienne choque un peu M. Vapereau. Libre penseur et connu pour tel, l'auteur de l'*Année Littéraire* préférerait naturellement une muse un peu plus philosophe; on le fâche en faisant venir toute lumière de Sion, en réduisant toute science à la folie de la croix, en expliquant toute notre philosophie moderne par les Juifs, comme, au temps de Bossuet, toute l'histoire. Il n'aime point M. de Laprade; il a traité assez rudement, trop rudement, M. Pécontal. Sans doute, dans cette *Divine Odyssée*, l'exécution, malgré sa largeur et sa vi-

Digitized by Google

gueur très soutenues, ne répond pas et ne peut pas répondre continuellement au dessein grandiose de l'auteur. La cire fond quelquefois aux ailes icariennes ; mais quel souffle et quel essor de temps à autre ! M. Sainte-Beuve a rendu à M. Pécontal toute la justice qu'il mérite, et l'Académie l'a couronné. Sans doute, l'Académie a fait aussi quelques réserves ; elle a donné à entendre que le poëme n'étreignait pas en toute rencontre ce qu'il avait embrassé ; mais au fond le jugement de l'Académie est plus sympathique, plus équitable, je le pense, que celui de M. Vapereau. Et puis M. Pécontal, qui est un vrai poète, est un si excellent homme ! Peut-on bien lui chercher querelle ? ces libres penseurs n'en font jamais d'autres. J'en connais un, déjà nommé, M. Desonnaz, qui me poursuit de ses questions les plus pressantes et véritablement les plus indiscrètes. Il m'a dit une première fois, dans l'*Avenir national*, que j'adorais les bourreaux. J'ai eu bien envie de lui répondre tout simplement : « Oui, monsieur ! » Car c'est la vérité, je les adore ; mais enfin par préjugé, par habitude et pour faire plaisir aux bourgeois, j'ai eu la sottise de lui répondre que je préférais les victimes. Eh bien ! croyez-vous qu'il n'est pas content ! Aujourd'hui, il me somme de lui déclarer si je suis un libre penseur..... Ah ! monsieur, la première des libertés c'est de pêcher à la ligne le dimanche, et croyez que j'en suis solidement convaincu. Après cela, Dieu est Dieu et les honnêtes gens sont ses prophètes !

Ce qui plaît dans M. Pécontal, c'est la mâle simplicité, la fière sobriété de sa langue poétique, un peu sèche parfois, j'en conviens, et inclinant à la bonne prose, mais toujours pleine de nerf, de précision et d'accent. Faut-il rappeler ici le beau monologue de la mer :

J'ai des jardins de pourpre et d'hyacinthe,
Qu'habitent des êtres en fleurs !
Des palais de cristal dont j'allume l'enceinte
D'arcs-en-ciel enflammés des plus vives couleurs.
J'ai des forêts de madrépores,
Des royaumes de polypiers,
Des rocs suant la vie et l'émail par leurs pores,
Des mollusques pouvant respirer par leurs pieds !
Je n'ai qu'une saison, saison d'amour ! Mes ondes,
Au lieu d'être un tombeau, sont un foyer de mondes.
Tout m'est bon pour créer : mon incessant travail
Peut faire un continent d'un récif de corail :
Un continent prévu, peut-être le refuge,
La planche de salut du pauvre genre humain ;
Car *tous les dix mille ans* je me mets en chemin,
Et je change de pôle en criant : *Au déluge !*

Et M. Vapereau demande tout de suite comment ces dix mille ans peuvent se concilier avec ce fameux an 4000, date catholique et chrétienne assignée à la naissance du monde. Libre penseur, va ! Curieux ! Impie ! Oui, M. Vapereau est un impie, et je le dénonce comme tel ; la preuve, c'est qu'il y a un autre passage de son recueil, où il mentionne, où il énumère, où il cite textuellement, une à une, et avec un visible plaisir, toutes les impiétés de ce païen de Gérusez. Voilà, par exemple, une jolie

Digitized by Google

collection de sentences morales, écoutez plutôt : « Dieu m'a fait la grâce de ne jamais douter de son existence ; il ne m'a pas accordé celle de songer toujours à sa présence. — Le déisme est la foi des hommes religieux qui n'ont pas de religion. — Le livre de Saisset n'empêche pas de croire en Dieu, et c'est ce qu'on peut demander de mieux à une théodicée. — Faites entrer chez vous le plus de religion et le moins de religieux que vous pourrez. — L'aversion pour les médecins et pour les prêtres pourrait bien n'être au fond qu'un goût très prononcé pour la médecine et pour Dieu. — Les infaillibles tirent de leur privilége de ne jamais se tromper le droit de tromper toujours. — Le plus habile des financiers ne va pas à la cheville de celui qui a inventé le purgatoire. — La perfection de l'homme est d'avoir Dieu dans l'âme et le diable au corps. — Un père de famille qui croit en Dieu sans croire à saint Cupertin est bien empêché entre des filles dévotes et des fils athées. Dieu nous délivre de l'athéisme et du cupertinage ! » Et, en effet, quand, à la Sorbonne, avec son œil de verre, son sourire voltairien et sa démarche ironique, s'avançait le bon Gérusez, au milieu de gens qui ne le valaient pas, on voyait bien qu'il avait sur les lèvres toutes sortes d'abeilles de ce genre. Elles ne se sont envolées qu'après sa mort.

M. Vapereau a été plus doux pour M. Amédée Rolland que pour M. Pécontal, et plus favorable au *Poëme de la Mort* qu'à la *Divine Odyssée*. « La pensée de la mort, nous dit-il, contre laquelle l'humanité demande à la religion une consolation ou un refuge, évoque devant les yeux du poëte une foule de tableaux, les uns funèbres comme des visions, les autres gracieux comme des idylles. Ici une satire, là une chanson, ailleurs une parabole ; tantôt un rêve aimable, tantôt un affreux cauchemar ; tour à tour les replis tortueux de l'âme et les mystères de la nature ; de la pitié pour nos misères, de la haine pour nos vices, de l'enthousiasme pour les progrès de l'humanité et les merveilles dévoilées par la science ; voilà le sujet indépendant et varié du *Poëme de la Mort*. » S'il faut en croire M. Vapereau, M. Amédée Rolland nous rend un écho lointain de nos poètes les plus populaires ; autrement dit, il ressemble un peu à tout le monde. Un écho, ce n'est pas assez.

Voici venir maintenant dans la poésie morale et philosophique, MM. Albert Merat et Sully Prudhomme (déjà nommés), deux vrais poètes ; dans la poésie humoristique, M. Amédée Pommier, qui écrit un *Paris* pour faire pendant à son *Enfer*. Il est bien possible que nous y revenions quelque jour. Voici le *Parnasse contemporain* avec toutes ses prétentions excessives et ses choix parfois bizarres ; voici le *Parnassiculet*, un chef-d'œuvre, une parodie, une satire de premier ordre. De qui ? d'Alphonse Daudet. Alphonse fait des vers pleins de saveur ; Ernest fait des romans pleins d'intérêt ; deux Méridionaux bien doués. Il est impossible de ne pas citer la fameuse pièce du *Parnassiculet* qui est intitulée :

Panthéisme.

C'est le milieu, la fin et le commencement,
Trois et pourtant zéro, néant et pourtant nombre.

Digitized by Google

Obscur, puisqu'il est clair, et clair puisqu'il est sombre,
C'est lui la certitude et lui l'effarement.

Il nous dit oui toujours, puis toujours se dément.
Ah ! qui dévoilera quel fil de lune et d'ombre
Unit la fange noire et le bleu firmament,
Et tout ce qui va naître avec tout ce qui sombre ?

Car tout est tout ! Là-haut dans l'Océan du ciel,
Nagent parmi les flots d'or rouge et les désastres
Ces poissons phosphoreux que l'on nomme des astres.

Pendant que dans le ciel de la mer, plus réel,
Plus palpable, ô Proteus ! mais plus couvert de voiles,
Le vague zoophite a des formes d'étoiles.

C'est tout simplement parfait, et les *panthéistes* ont dû admirer naïvement ce sonnet, comme les précieux du temps de Molière admiraient naïvement le sonnet d'Oronte. Voilà la vraie parodie, point chargée ni outrée ; modérée, au contraire, et prêtant au doute par sa modération même. Il faut que les intéressés ne sachent jamais au juste si l'on se moque d'eux et si on a voulu les railler ou les imiter. Il faut qu'une parodie puisse être prise au sérieux, qu'elle soit par conséquent ironique et non point bouffonne.

M. Vapereau termine par les *débutants* son chapitre sur la poésie. Ces *débutants* sont singuliers, et, en vérité, rien ne saurait les satisfaire. Je ne puis résister au plaisir de citer le *Croquis parisien* de M. Paul Verlaine :

La lune plaquait ses teintes de zinc
Par angles obtus,
Des bouts de fumée en forme de cinq
Sortaient drus et noirs des hauts toits pointus

Le ciel était gris. La bise pleurait
Ainsi qu'un basson.
Au loin, un matou frileux et discret
Miaulait d'étrange et grêle façon.

Moi, j'allais rêvant du divin Platon
Et de Phidias,
Et de Salamine et de Marathon
Sous l'œil clignotant de bleus becs de gaz.

Qu'est-ce que vous préférez dans cet ambigu ? Est-ce le divin Platon ? ou les bouts de fumée ? ou le basson de la bise ? Moi, j'aime surtout le matou frileux et discret. Je me permettrai seulement d'adresser une petite observation au poète, mais bien modestement, et sans y attacher grande importance : quand les chats miaulent d'une façon si étrange, ce n'est peut-être pas un signe de discrétion, au contraire !

Après la poésie proprement dite, la traduction en vers ; deux systèmes d'interprétation, M. de Pongerville et M. Demogeot, Lucrèce et Lucain, la liberté et la servitude ; quel procédé vaut le mieux ? Tout compté, et après dernière réflexion, je crois que l'ancien est préférable au nouveau ; je crois qu'une traduction fidèle, mais indépendante, comme je ne sais plus quel fonctionnaire, est encore ce qu'il y a de meilleur ; c'est, dans tous les cas, ce qui convient le mieux à notre esprit français et à nos habitudes na-

Digitized by Google

tionales. A ce titre, M. de Pongerville l'emporte sur M. Demogeot; mais je n'insiste pas. M. Léon Halévy vous dira ici même, beaucoup mieux que je ne saurais le faire, toute la jeunesse, toute la fraîcheur que la traduction de *Lucrèce* a conservée et qu'elle conservera toujours.

Nous arrivons au roman et à ce que M. Vapereau appelle l'idylle-épopée dans le roman, c'est-à-dire aux *Travailleurs de la mer* de M. Victor Hugo. Voici, à ce sujet, comment M. Vapereau s'exprime : « J'ai pour le talent, pour le génie de M. Victor Hugo une admiration profonde. Et cependant les amis du grand homme, et le grand homme lui-même, quand il daigne abaisser ses regards sur ma modeste personne, me mettent au nombre de ses détracteurs. C'est que les chefs d'école ne connaissent d'ordinaire que deux sortes d'hommes, des séides et des ennemis. Qui ne courtise pas la puissance est accusé volontiers de conspirer contre elle. Si vous n'êtes parmi les thuriféraires de la gloire, on vous range parmi ses insulteurs. J'ai la prétention de n'appartenir ni aux uns ni aux autres. J'admire librement et je fais librement mes réserves. » C'est fort bien dit, et, de plus, c'est absolument vrai. M. Vacquerie est un séide; mais M. Vapereau n'est pas un ennemi ; il rend une exacte justice à M. Victor Hugo, c'est-à-dire au plus prodigieux virtuose de ce temps, en l'appelant le Paganini de la poésie française.

Suivent d'autres romans, l'*Affaire Clémenceau* (déjà nommée) et *un Assassin*, de M. Jules Claretie. Il y a bien du talent dans *un Assassin*, et nous ne l'oublierons pas lorsque les circonstances et le loisir nous permettront d'entreprendre une nouvelle étude sur le roman contemporain. Quant au roman des passions honnêtes et distinguées, comme dit M. Vapereau, il mérite aussi une attention spéciale. Après M. Octave Feuillet, MM. Amédée Achard et Victor Cherbuliez tiennent bien leur place; ils ne sont pas très différents de leur modèle, et leur infériorité n'est que relative : ce sont des Dubufe à côté d'un Winterhalter. Mais les vrais portraitistes distingués ne sont pas ceux-là ; j'en connais un, grand et modeste, que je ne nommerai plus jamais, parce que je l'ai nommé une fois très maladroitement, avec les meilleures intentions du monde, et que je suis parvenu à blesser sa modestie, sans avoir pour cela bien apprécié son talent.

Reste un romancier, M. Hector Malot, que M. Vapereau met à part. M. Vapereau a raison; nous le mettrons à part nous-même, et nous étudierons un jour, avec tout le détail nécessaire, le seul et unique héritier de Balzac, s'il est admis que M. Flaubert est M. Flaubert et ne doit rien à personne. Quant aux mille et un romans qui paraissent et disparaissent tous les jours, et qui ne fixent pas même un instant l'attention publique, M. Vapereau peut les cataloguer; mais on comprendra que le loisir nous manque pour les étudier, et qu'il vaut mieux n'en rien citer que d'en donner seulement les titres. Hélas! ces titres ne rappelleraient sans doute rien au lecteur, et l'éditeur seul s'en souviendrait avec dépit. Est-ce à dire que le talent y manque? non point; il y a du talent partout depuis quelques années; et c'est pourquoi le talent même ne suffit plus; le talent est devenu la banalité. Les gens d'esprit en sont à se demander si l'on ne réussirait pas mieux par la bêtise.

Digitized by Google

Enfin, voici le théâtre, qui est pour nous un objet plus spécial, et M. Vapereau commence par dire que l'année 1866 a été pour le théâtre une bonne année. Soit. Le *Lion amoureux*, la *Conjuration d'Amboise*, la *Contagion*, le *Fils*, *Héloïse Paranquet*, *Nos bons Villageois* : la récolte, en effet, paraît bonne ; mais combien en restera-t-il dans le grenier l'année prochaine ? Il faut encore citer, pour le Théâtre-Français, le *Gringoire* de M. de Banville et le *Fantasio* de Musset, deux fantaisies assez malheureuses. En tout, avec les reprises, la Comédie-Française a joué 93 pièces formant un total de 285 actes, 158 actes en vers et 127 en prose. Le vers domine comme on le voit. Au Gymnase, outre *Héloïse Paranquet* et *Nos bons Villageois*, l'année 1866 a vu éclore successivement le *Tourbillon*, *Madame Montenbrèche*, les *Sabots d'Aurore*, le *Wagon des Dames*, *Nos Gens*, le *Mariage à l'enchère*, l'*Amour d'une Ingénue*. Un souvenir au *Wagon des Dames*, joli vaudeville d'Octave Gastineau. Mais quoi ! rien d'assuré, comme dit le loup ; rien de solide, et avec quoi ferons-nous feu qui dure? Est-ce avec les *Don Juan de village* du Vaudeville, ou *Madame Ajax*, ou le *Nouveau Cid*, ou un *Gendre*, ou *Maison Neuve?* Est-ce au Palais-Royal, avec le *Chic* ou *Un Pied dans le crime?* Le Palais-Royal lui-même, sans l'adorable *Vie parisienne* de MM. Halévy et Meilhac, que serait-il devenu l'année dernière? Heureusement, nous avons le théâtre des Fantaisies-Parisiennes en particulier, et la liberté des théâtres en général, pour nous dédommager.

Y a-t-il une seule pièce qui ait fait autant de bruit que les *Odeurs de Paris?* Non certes, et pourtant il y a des gens qui préfèrent aux *Odeurs de Paris Monsieur*, *Madame et Bébé*, par M. Gustave Droz. Parmi les livres dits sérieux, il suffit de signaler la *Satire en France au XVIe siècle* par M. Ch. Lenient, l'*Histoire par le théâtre* de M. Muret, les *Journaux et Journalistes* de M. Sirven. Il faut surtout signaler tant de volumes de mélanges littéraires, politiques, moraux, qui ramènent immédiatement sous nos yeux les Scherer, les Philarète Chasles, les Prévost-Paradol, et M. Sainte-Beuve lui-même, moins contredit dans la littérature qu'au Sénat. C'est là qu'est la vraie moisson ; c'est là qu'il faut glaner pour le pain quotidien et pour les réserves d'une trop longue disette. Dans l'éloquence, nous retrouvons le volume de M. Jules Favre, un peu maigre pour un talent si abondant, mais suffisant, dit-on, pour l'Académie ; dans l'histoire, l'*Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer-Ternaux ; parmi les mémoires, ceux du comte Beugnot, que nos lecteurs connaissent, un vrai chef-d'œuvre ; parmi les livres de voyage, le *Voyage en Italie* de M. Taine, le *Tour du monde*, l'*Année géographique*; enfin, une foule d'autres ouvrages, régulièrement cités dans leur ordre et à leur date : c'est le bilan tout entier de 1866. J'ai comparé naguère M. Vapereau à un fossoyeur ; je dirais volontiers aujourd'hui qu'il est le syndic d'une immense faillite. Il termine son livre par un trait de satire, la liste des décorés. Bon livre, excellent livre, ou plutôt solide bibliothèque destinée à survivre à tous les volumes qu'elle reçoit, et que le temps a déjà dévorés, quand elle en recueille les débris et les cendres.

A. CLAVEAU.

Digitized by Google

LETTRE SUR LA POLITIQUE DE LA FRANCE

VIS-A-VIS DE L'ALLEMAGNE

Paris, le 10 avril 1867.

Monsieur le Directeur,

Les pages que je prends la liberté de vous envoyer étaient écrites lorsqu'on m'a mis sous les yeux votre article sur *les affaires d'Allemagne*, publié dans le numéro du 31 mars de la *Revue*. Cet article témoigne d'un sens très juste des choses et d'une connaissance approfondie de la question traitée. Vous avez, au point de vue de la France, rétabli la vérité, que les discours de M. Thiers avaient si malheureusement altérée; vous avez réfuté avec convenance mais avec fermeté des erreurs d'autant plus dangereuses qu'elles s'étaient produites avec l'autorité d'un grand talent et dans un de ces moments où les passions surexcitées acceptent sans les contrôler toutes les allégations qui leur fournissent un aliment. Après avoir lu votre article, je me suis demandé quelle figure ferait mon petit écrit et si je devais vous faire part de mes observations. Je crois pourtant qu'au point de vue de l'Allemagne, il reste quelque chose à dire pour sa défense, et je viens vous demander de vouloir bien me permettre de faire entendre dans l'excellent recueil que vous dirigez quelques paroles de conciliation et de paix, qui me semblent encore plus opportunes aujourd'hui qu'il y a dix jours.

Mon rôle, très modeste, se bornera à relever quelques erreurs de fait que, à titre d'Allemand, je crois être en position de rectifier. Plus les vœux de l'immense majorité de mes compatriotes sont vifs et sincères de voir enfin disparaître les préjugés déplorables qui ont trop longtemps séparé deux grandes nations, faites pour s'estimer et s'aimer, et non pour entretenir une méfiance mutuelle, et plus il importe de mettre en lumière tout ce qui peut servir à faciliter et à hâter l'accomplissement de vœux si légitimes. M. Thiers a pu, le premier, entretenir le Corps législatif de la question des affaires extérieures, et ses discours tiennent peut-être aussi la première place dans la discussion par leur étendue et par l'autorité du nom de l'orateur. — C'est donc à lui que je m'adresserai de préférence. —

Digitized by Google

Il faut être bien pénétré de ses convictions pour affronter le péril de se mettre en contradiction avec l'illustre historien ; mais je diffère de sa manière de voir sur trop de points pour que je ne croie pas de mon devoir de surmonter mon hésitation.

Le célèbre orateur aurait pu prendre pour épigraphe de sa brillante harangue ses propres paroles : « J'aime avec passion la France, je n'ai jamais vu et ne veux voir que l'intérêt de la France. » La première partie de cette profession de foi honore sans doute le patriotisme de M. Thiers; mais je me permettrai de l'arrêter à la seconde, dont tout son discours n'est, pour ainsi dire, que la paraphrase. Le sentiment qu'elle exprime est trop étroit pour le génie de la France et la politique par laquelle elle a si souvent manifesté sa mission dans le monde ; il est trop étroit et trop exclusif pour le niveau moral auquel les nations se sont élevées de notre temps, et pour la solidarité qui les lie les unes aux autres ; il me paraît même nuire à l'élévation habituelle de la pensée du grand orateur. M. Thiers nous a rappelé, avec raison, que les nations ressemblent aux individus, en ce qu'elles naissent, grandissent, et, en passant par la caducité de l'âge, finissent par la mort, comme ceux-ci ; je reste dans l'image en disant que les nations ressemblent aussi aux individus dans leurs rapports entre elles. Dans l'un comme dans l'autre cas l'égoïsme, le vice antisocial par excellence, peut donner des avantages momentanés, mais il ne peut jamais assurer des amitiés. Les sympathies dont elle jouit dans la grande famille des peuples, la France les doit surtout à cette pensée, qu'on la croit capable de faire au besoin des sacrifices dont elle ne saurait retirer d'autre avantage que celui d'étendre son ascendant moral dans le monde, ou si elle n'emploie pas son action pour faire triompher telle ou telle idée (ce que M. Thiers condamne comme contraire à la politique d'Etat), on suppose à la France au moins l'âme assez grande pour ne pas employer son influence à empêcher que ces idées se développent et se réalisent au profit des autres nations.

M. Thiers veut une polititique conservatrice en Europe, non pas au dedans de la France (où il opte pour une politique libérale), mais au dehors. On se demande avec raison ce que l'illustre orateur entend par cette politique conservatrice, en s'opposant à la politique libérale que tous les Etats civilisés de notre temps suivent plus ou moins, sans cesser, pour cela, de prendre pour ligne de conduite des principes conservateurs, en tant que le développement régulier et sage de leurs institutions en demande l'application dans l'intérêt bien entendu de l'Etat. L'Europe, nous le croyons, ne sera pas très portée à suivre des conseils qui tendraient à la faire passer à l'état de momie.

M. Thiers conclut, il est vrai, à la paix entre la France et l'Allemagne; il faut l'en féliciter sans doute; mais j'aurais mieux aimé le voir aller plus loin, jusqu'au mot d'amitié, que l'honorable M. Ollivier a prononcé comme l'expression des sentiments qui devraient former et qui formeront, il faut l'espérer, le lien futur entre les deux grandes nations voisines, en dépit des efforts que l'on faits pour les lancer l'une contre l'autre. Nous ne sommes plus aux temps des « haines invétérées » de la Prusse contre la

Digitized by Google

France, dont parlait l'honorable M. Jules Favre, ces mauvais sentiments n'existent plus chez nous qu'à titre de triste souvenir et de funèbre légende. Je dirai même, sans crainte d'être démenti par qui que ce soit dans mon pays, que les anciennes rancunes à l'endroit de la France ont fait place en Allemagne, et surtout en Prusse, à des sentiments tout opposés depuis l'attitude modérée et désintéressée que le gouvernement français a gardée pendant les derniers événements en Allemagne; elles ne pourraient renaître que si la France modifiait son attitude. N'ayant pas de preuves que sa politique ait encore changé, nous aimons mieux prêter à un gouvernement qui n'a pas cessé jusqu'à présent de nous montrer sa bienveillance, des sentiments de justice, de modération et de sagesse que les motifs que M. Jules Favre attribue à la politique française. La sévérité avec laquelle M. Ollivier juge les annexions faites par la Prusse, quoiqu'elle repose sur un sentiment très honorable, se modifierait peut-être considérablement s'il connaissait bien les raisons qui les ont imposées au gouvernement prussien, ainsi que les circonstances qui les ont précédées et accompagnées. Le *fiat justitia, pereat mundus* est un principe trop absolu pour pouvoir toujours être mis d'accord avec la raison d'Etat et ses devoirs impérieux. Les mots de justice et de sagesse que je viens d'appliquer à la politique du gouvernement français ont été vivement contestés par plusieurs orateurs; je n'ai certainement pas pour mission de défendre sa cause; de trop grands talents se sont chargés de ce soin, et ils ont rempli leur tâche, à ce qu'il me semble, de façon à ne rien laisser à dire après eux. Mais autre chose est le droit et le devoir de maintenir ce que je crois être la vérité et la vérité trop méconnue.

Le mouvement qui vient de se produire en Allemagne a-t-il donc en effet le caractère d'une aspiration nationale profonde et générale et par suite irrésistible? Le principe des nationalités et des agglomérations qui en résultent a-t-il pour base une théorie faite à plaisir? est-il un fantôme dangereux et funeste dans son application, ou est-il une vérité qui pousse les peuples instinctivement à le réaliser? Selon la réponse qu'on fera à ces questions, le mouvement qui vient d'aboutir à l'union de l'Allemagne devient un fait légitime et dont les droits devaient être respectés; ou il n'est que la réalisation d'un rêve ambitieux qu'on devait dissiper à son origine ou dont on pouvait sans trop de difficultés enrayer les conséquences aussitôt qu'elles paraissaient menacer, aux yeux de la puissante voisine de l'Allemagne, cet être capricieux et élastique qu'on nomme l'équilibre européen.

Quant à la première de ces questions, M. Thiers nous donne à entendre que les idées d'unité ne s'étaient manifestées en Allemagne que de temps à autre, « quand on craignait le fantôme de l'ambition de la France. » M. le ministre d'Etat Rouher s'est chargé de réfuter cette opinion avec de trop nombreux documents en main pour que le moindre doute semble pouvoir rester sur ce point dans les esprits; je me permettrai seulement d'ajouter à ces preuves de la puisssance avec laquelle les tendances unitaires se sont manifestées en Allemagne de tout temps, et surtout depuis une cinquantaine d'années, ce fait, que la répression la plus constante et

Digitized by Google

souvent la plus violente, dont elles ont été l'objet de la part des gouvernements de ce pays, a été impuissante à les étouffer. La Prusse elle-même, bien loin de protéger ces tendances qu'on lui reproche d'avoir favorisées comme utiles à son ambition, les a également persécutées; elle a plus d'une fois désavoué le Nationalverein, qui se proposait de diriger le mouvement national dans un sens favorable à l'hégémonie de la Prusse et qui a dû se couvrir, pour assurer son existence, de la souveraineté du duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

Il serait facile de prouver que les tendances unitaires de l'Allemagne remontent aux premiers mouvements qui eurent lieu dans ce pays en faveur de la réforme religieuse; qu'elles sont donc aussi anciennes que celles qui ont abouti en France à cette homogénéité compacte et industrielle, dont les Français sont avec raison si heureux et si fiers. On n'a qu'à étudier cette période de l'histoire, où, vers la fin du XVe siècle, les humanistes répandaient en Allemagne le goût épuré des sciences et des belles-lettres, puisé dans les académies de l'Italie, et où les plus nobles esprits de cette nouvelle école dirigeaient leurs efforts vers une unité plus efficace du pouvoir exécutif de l'empire germanique; ce ne sont que des circonstances malheureuses qui ont fait échouer ces efforts; les générations disparaissent, mais les idées ne meurent pas, et ainsi celle de l'unité allemande a survécu à tous les obstacles, en se manifestant toujours de nouveau avec une intensité de plus en plus grande.

Plusieurs orateurs ont donné une définition du principe de nationalité, et ont affirmé ou nié les droits découlant de cette idée. M. Thiers en rejette le principe comme faux, en tant que la nationalité ne résulte que de la coexistence plus ou moins prolongée des différentes parties d'un pays sous le même gouvernement; en dehors de ce criterium, le principe devient dangereux dans son application. Sans vouloir entrer dans cette savante controverse, je me permettrai seulement de faire observer, en général, que les peuples ne sont rien moins qu'idéologues; qu'ils n'ont pas pour habitude de se faire l'instrument de théories inventées à plaisir, et qu'ils distinguent, avec une sûreté d'instinct merveilleuse, entre les conditions d'homogénéité qui les appellent à former un faisceau intimement uni, et entre celles qui s'opposent à cette fusion. Il existe des lois providentielles dans l'ordre matériel du monde, qui s'appliquent, avec une analogie frappante, aussi à l'ordre moral. La même loi d'attraction ou d'agrégation qui préside à la création de nouveaux corps célestes, en groupant autour de la molécule plus volumineuse et plus puissante d'autres molécules de même nature, flottant dans l'espace jusqu'à ce qu'elles subissent l'attraction du noyau d'une nouvelle création, cette même loi est aussi la base de la formation des sociétés humaines — l'histoire est là pour le prouver. La solidité du corps créé dépend, dans l'un et l'autre cas, du degré d'affinité que présentent les éléments constituants; ce n'est qu'à la condition que cette affinité existe, que le principe des nationalités devient légitime, tout-puissant dans les sociétés modernes. Si, dans les temps anciens et éloignés de nos idées de civilisation, tous les grands pays de l'Europe ont été portés à l'agglomération de leurs parties intégrantes par la seule raison poli-

Digitized by Google

tique, et en faisant plus ou moins abstraction des affinités nationales, ces dernières ont été créées par le temps, et sanctionnent maintenant le passé. Le mot d'un des plus grands génies qui aient illustré l'histoire, le mot de Napoléon Ier sur l'agglomération nécessaire des peuples devient, à l'endroit de l'Italie et de l'Allemagne, une véritable prophétie, et ne fait qu'expliquer par avance ce qui est arrivé dans ces deux pays, ce qui devait tôt ou tard fatalement s'accomplir. Pourrait-on, sans être injuste, en vouloir à l'Allemagne d'aspirer à ce même bien dont jouissent depuis des siècles d'autres membres de la grande famille européenne? L'Allemagne n'a-t-elle pas respecté le droit de la France de régler ses affaires intérieures comme elle l'entendait, en restant spectatrice, non pas indifférente, mais strictement neutre, de tous les changements de régime qui s'y sont suivis depuis quarante ans?

L'honorable M. Thiers nous suppose vraiment trop de naïveté s'il croit pouvoir nous consoler de notre morcellement en nous disant que le nombre de tant de petits Etats est nécessaire «pour introduire dans le conseil des nations la multiplicité des intérêts qui, en se multipliant, s'élèvent à l'intérêt général, et que les petits Etats, placés entre les grands, ont de plus le mérite d'en diminuer ou amortir les chocs.» L'histoire de l'Allemagne prouve surabondamment que, loin de rendre ce service, les petits Etats ont dû suivre presque toujours l'impulsion donnée par leurs voisins plus puissants, et n'ont ainsi servi qu'à augmenter la violence du choc des grands Etats. La Prusse, au reste, n'aspire nullement à l'état unitaire — elle l'a mille fois déclaré hautement; elle veut respecter et maintenir l'autonomie des Etats qui forment la Confédération du Nord; elle ne leur a demandé que le sacrifice de cette partie de leur autonomie qui est indispensable pour une action commune et efficace; les princes confédérés, s'inspirant d'un patriotisme éclairé et d'une juste appréciation de l'état de l'opinion publique, ont librement consenti à ce sacrifice. «Et aujourd'hui, nous dit l'honorable M. Thiers, les petits Etats savent bien qu'ils vont payer trois fois plus que sous leurs princes l'impôt du sang et l'impôt d'argent.»

Sur ce point, comme sur tant d'autres, M. Thiers a été mal renseigné. Les Etats de la Confédération du Nord contribuent à la caisse militaire pour 223 thalers, soit 840 fr., par homme et par an. Cette somme ne doit pas seulement suffire à entretenir, à armer et à équiper l'homme, mais aussi à construire, à entretenir et à armer les places fortes et les ports militaires; les petits Etats pour lesquels cette contribution pourrait constituer une charge trop lourde, commencent même par payer des annuités beaucoup moins fortes, pour n'arriver que peu à peu au chiffre normal de leur quote-part. Il est difficile, au reste, d'admettre que tant de ministères des affaires étrangères, de chancelleries et d'armées avec des états-majors tout à fait disproportionnés souvent avec leur force numérique, tout cela en nombre aussi considérable que celui des Etats, aient pu peser moins lourdement sur la bourse des contribuables que tous ces rouages de l'organisme des différents Etats de la Confédération du Nord réunis dans une seule main, simplifiés et réduits à peu près dans la proportion de 30 à 1. Or, si les petits Etats payent, non pas trois fois, mais un peu

Digitized by Google

plus que par le passé, pour le budget militaire, il est permis de supposer que ce surplus de dépense sera largement compensé par les économies dans plus d'une autre branche de l'administration.

Le soldat prussien ne coûte pas plus cher que le soldat français, comme le croit M. Thiers. D'après une statistique donnée il y a quelque temps par un journal français, le soldat français venait, si je ne me trompe, après le soldat anglais, dont l'entretien était le plus dispendieux; le soldat prussien ne tenait que la troisième ou quatrième place. D'après les données d'un discours prononcé récemment devant le Parlement allemand par M. de Vincke, le soldat français aurait coûté, jusqu'à une époque peu éloignée, 1,155 fr., chiffre qui se réduirait maintenant à 975 fr. et qui dépasse toujours celui de la contribution à payer par les Etats de la Confédération du Nord, soit 840 fr.; en divisant le budget militaire par la force numérique de l'état de paix de l'armée française, on arrive toujours au chiffre de 908 fr. Indépendamment de ce détail, il ne faut pas oublier de rappeler les grands avantages que la prospérité générale des Etats de la Confédération retirera nécessairement de l'abolition de toutes les restrictions qui pesaient jusqu'à présent, souvent si lourdement, sur l'habitant des petits Etats : devenu citoyen d'une grande communauté sous l'hégémonie de la Prusse, il profitera de l'application des principes rationnels d'économie nationale pour lesquels la Prusse n'a pas cessé de faire une propagande infatigable. C'est cette considération qui a concilié dès le premier moment à la Prusse les sympathies des classes industrielles et commerçantes des pays annexés.

Il est vrai que, pour arriver à l'unité militaire, on a dû adopter, dans tous les Etats de la Confédération du Nord, le système de recrutement prussien, d'après lequel tout citoyen sans exception doit payer de sa personne la dette sacrée de la défense du pays, ce qui fait que les petits Etats fourniront en effet plus de soldats que n'en réclamait autrefois le contingent de la Confédération germanique. Mais ce système, parce qu'il est basé sur l'équité et qu'il crée une armée éminemment nationale, entre plus facilement qu'on ne le pense généralement dans les mœurs et les habitudes des populations ; or, il ne doit pas inspirer une bien vive répulsion en Allemagne; les Etats du Sud viennent de l'adopter librement et sans que la Prusse ait pu exercer aucune pression sur eux; il est même à désirer qu'il puisse se généraliser dans le monde. Il deviendrait une garantie de plus pour la paix. Beaucoup de gens qui, au fond de leur cabinet, prononcent un peu trop légèrement le mot de guerre, seraient peut-être plus circonspects s'ils savaient que, le cas échéant, ils seraient appelés à la faire eux-mêmes.

En Prusse, on tient, avec toute la passion du patriotisme, à ce système; il suffirait seul, au besoin, à prouver que les principes démocratiques, dans ce qu'ils ont de vrai, de noble et de pratique, l'égalité des charges de l'Etat pour tous, l'absence de tout privilége, l'égalité devant la loi, tiennent une assez large place sous le « despotisme onéreux » du gouvernement prussien; s'il est vrai qu'on reconnaisse l'arbre à ses fruits, il faut convenir qu'avec tant d'autres avantages dont on jouit égale-

Digitized by Google

ment en Prusse, tels que la liberté de conscience la plus entière et la protection de tous les cultes, exercée avec une impartialité parfaite, une administration, modèle de bonne organisation et de probité, l'instruction populaire établie sur la plus vaste échelle et disposant d'un budget presque disproportionné avec les ressources de l'Etat, des institutions parlementaires, déjà très satisfaisantes, et qui se développent de jour en jour, il faut en convenir, dis-je, tant d'avantages et de satisfactions libérales donnent à réfléchir sur ce « despotisme onéreux » d'un genre si particulier.

« La liberté paisible et peu coûteuse des petits Etats, » dont parle l'honorable M. Thiers, et qui sera maintenant sacrifiée à l'unité allemande, n'aboutissait ordinairement qu'à beaucoup de discours et à des questions de budget. Je n'ai certainement pas la pensée de vouloir formuler ici un blâme ni de méconnaître les efforts loyaux et respectables que tant d'hommes de talent et de cœur ont faits pour développer les institutions parlementaires des petits Etats; mais pouvaient-ils réellement, dans une sphère d'action trop restreinte, s'élever au-dessus des questions de détail? Qu'on lise ce qu'écrivit au prince de Metternich le ministre d'un des Etats constitutionnels de l'Allemagne, qui ne compte même plus parmi les petits Etats, et qui, sous le gouvernement d'un prince éclairé et entièrement dévoué aux intérêts de son pays, peut être cité comme modèle : « On s'exagère beaucoup le danger du constitutionalisme, écrit M. de Berstett; l'administration à bon marché a plus de prix aux yeux de ces Chambres qu'aucun principe politique quelconque. » — « Je ne puis pas le faire, s'écriait en se lamentant le ministre badois Winter, lorsqu'on lui demanda l'exécution des résolutions prises aux conférences de Vienne. »

Mais le parti démocratique, dit M. Thiers, avait le bon sens de comprendre que l'unité sous la Prusse serait le despotisme. Voyons ce qu'en pensent et disent les démocrates même les plus avancés, des républicains de pur sang, réfugiés politiques de par la politique de la Prusse et qui ne peuvent pas être regardés comme suspects de trop aveugles sympathies pour le gouvernement prussien. Je prends dans la longue liste des noms qui représentent des opinions presque identiques sur le mouvement unitaire de l'Allemagne, deux seulement, les plus connus, même à l'étranger, ceux de Ruge et de Herker[1]. Les lettres qu'ils ont adressées à des

[1] *Herker*, avocat de Manheim (grand-duché de Bade) et député de cette ville, se distingua comme membre de l'extrême gauche, par son rare talent d'orateur. En 1849, il devint le chef le plus influent du soulèvement dans le grand-duché, qui aboutit à la proclamation de la république. Des troupes prussiennes ayant mis fin à cette tentative subversive, Herker se réfugia en Suisse, et de là en Amérique, où il vit encore et où il a bravement payé de sa personne dans la dernière guerre, dont il est revenu grièvement blessé.

Arnold Ruge, né en Prusse, et publiciste distingué, a fondé les *Annales de Halle*. Ayant pris part à la conspiration de la jeunesse universitaire en faveur des idées radicales et unitaires de l'Allemagne, il eut à subir plusieurs années d'emprisonnement. — Plus tard, professeur de philosophie à l'université de Halle, il fit dans ses *Annales* une si vive opposition contre l'Etat et l'Eglise qu'il fut obligé à renoncer à son professorat et se retira à Paris. — Après avoir publié *Deux Ans à Paris*, il revint à Leipzig, où il fonda

Digitized by Google

amis en Allemagne, l'un de Londres, l'autre des Etats-Unis, ont fait une immense sensation chez nous, soit à cause de la position exceptionnelle des auteurs, soit parce que personne ne peut refuser à tous les deux le mérite d'une haute intelligence.

Herker, après avoir prédit, dans une première lettre du 2 décembre 1866, tout ce qui devait arriver en Allemagne, et après avoir tracé le tableau de la situation en 1866, s'adresse aux populations antiprussiennes des petits Etats, en s'écriant : « Si vous n'avez rien de plus à donner à la patrie que ce que vous lui avez donné jusqu'à présent, ne déblatérez plus, mais faites votre soumission et chantez :

Je suis Prussien, connaissez-vous mes couleurs [1] ?

Dans une seconde lettre du 2 septembre 1866, il continue : « Je sais que ma première lettre vous a déplu, mais tout ce que j'ai prédit s'est réalisé. N'oubliez pas que je n'ai tenu compte que de la *logic of events.* » Et plus loin : « Le principe des nationalités n'est pas de l'invention de Napoléon III, qui n'a fait que donner leur expression aux sentiments et aux tendances dont les peuples sont animés depuis 1776. Il n'a fait que proclamer ce que tout le monde pensait et voulait depuis longtemps. » Et plus loin encore : « Ma foi, Bismark serait le diable en personne qu'il faudrait encore lui être éternellement reconnaissant de ce qu'il a fait. Les petits Etats ont été de tout temps impuissants à avancer la liberté du peuple. » Et, après avoir cité les faits pour justifier son opinion, il ajoute : « Vous voyez bien que le constitutionalisme des petits Etats devait paraître aux initiés une misérable jonglerie, une pure hypocrisie. » Et encore plus loin il dit : « Tout homme qui n'est pas dépourvu jusqu'à la dernière trace de son bon sens doit comprendre que ce n'est que par l'unité que la nation marchera vers la liberté, etc., » et il conclut enfin à la nécessité absolue pour les petits Etats de se réunir à la partie prépondérante, à la Prusse « où le despotisme est devenu impossible par l'expansion des lumières et par l'essor de l'économie nationale. »

Arnold Ruge écrit dans une lettre datée du 23 juin 1866 : « La Prusse, quoi qu'on en dise, est le peuple, l'union, la liberté dans la science et dans le Parlement, et ce qu'elle n'est pas encore, elle peut le devenir ; ses armées sont les armées du peuple allemand et de son Parlement. Ne voulez-vous pas accepter l'unité et le Parlement, parce que ce sont le roi et M. de Bismark qui vous les offrent ? Quel que soit celui qui nous a préparé cette guerre, la guerre de l'unité contre le déchirement, la guerre contre la désorganisation de l'Allemagne, la guerre de la liberté contre la barbarie superstitieuse et le séparatisme sans cœur et sans tête, la guerre de délivrance de trois peuples : les Allemands, les Italiens, les Hongrois, nous l'acceptons. La renaissance de ces trois peuples est la délivrance de l'Eu-

une feuille radicale, *la Réforme.* — Mêlé à l'insurrection de la Saxe, il se réfugia à Londres, où il est membre de la Propagande européenne.

[1] Hymne national de la Prusse.

Digitized by Google

rope. » Et, plus loin, il continue : « Même ceux qui jettent maintenant les hauts cris doivent être convertis à l'idée d'une nation, d'une *unité*, d'une patrie allemande désirée depuis si longtemps ; mais cette unité n'existera pas tant qu'elle ne sera pas solennellement proclamée par un parlement allemand à Berlin. L'unité est un vin qu'on ne peut pas enfermer dans de vieux tonneaux ; elle a besoin de la capitale de la nouvelle Allemagne, Berlin. La nation serait mûre pour la maison des fous si elle ne se décidait pas avec enthousiasme pour l'unité que des victoires sanglantes et la providence bienveillante lui auraient mise entre les mains. Si nous sommes victorieux, soyez-en sûr, la victoire de l'unité sera confirmée par la nation. Pourquoi combattent les Prussiens et les Italiens ? Pour la formation des nations allemande et italienne, qui, consacrée par la volonté des peuples, sera respectée par l'Europe entière. Ne criez pas contre la grande Prusse, elle deviendra l'Allemagne dès le moment qu'elle sera assez grande pour être l'Allemagne. »

Je m'arrête ici pour ne pas augmenter le nombre des citations, puisées dans un document trop volumineux pour être reproduit en entier. Ce que je viens d'en transcrire suffit pour montrer ce que le parti démocratique de l'Allemagne pense du mouvement unitaire dans ce pays. Le parti libéral et constitutionnel de la Prusse (qu'il est bien permis, ce semble, de ne pas tout à fait ignorer), bien loin de comprendre, comme l'honorable M. Thiers le pense, que « l'unité sous la Prusse serait le despotisme le plus onéreux, » n'est pas moins explicite que le parti démocratique dans ses aspirations vers cette unité. J'ai là devant moi les journaux allemands de l'époque où les événements de l'année passée ont été discutés dans les Chambres prussiennes ; je craindrais d'abuser de la patience de vos lecteurs en entrant dans le détail de ces discussions ; je ferai seulement observer que j'y trouve la consécration presque unanime de ce qui avait été fait dans le sens de l'unité allemande, et je ne rappellerai que le vote chaleureusement affirmatif d'un des chefs les plus considérables de l'extrême gauche, M. Waldek. Le bill d'indemnité accordé au ministère par l'opposition, serait, à lui seul, une preuve suffisante de ce que je viens d'avancer. Comment, au reste, la Chambre prussienne ne serait-elle pas venue avec confiance au-devant d'un gouvernement qui, chargé de victoires et tout-puissant dans l'opinion publique, se présentait devant elle pour déclarer qu'il n'avait outrepassé les droits de la Chambre que forcé par des circonstances impérieuses, et qu'il la priait de rendre légales, par son vote, les dépenses que les événements l'avaient obligé à faire avant d'avoir obtenu la sanction de la Chambre ?

Je ne dois pas oublier d'ajouter que le parti libéral de la plupart des autres Etats de l'Allemagne s'est prononcé également, soit dans des assemblées particulières, soit dans les différentes Chambres, en faveur de l'union avec la Prusse.

Ce serait peut-être aussi l'occasion de dire un mot des traités d'alliance conclus entre la Prusse et les Etats du Sud de l'Allemagne, et de rectifier l'interprétation erronée que leur publication, faite dans ce moment-ci, a pu trouver en France. Le motif qui a donné lieu à cette publi-

Digitized by Google

cation lui ôte tout à fait le caractère d'une démonstration quelconque. Le prince de Hohenlohe ayant dit à plusieurs reprises, devant les Chambres de son pays, qu'il ne faisait que continuer l'œuvre politique léguée à lui par son prédécesseur, et mis en demeure, par l'opposition, de le prouver, a demandé avec instance à Berlin l'autorisation de justifier, par la communication des traités en question, sa conduite politique. Voilà l'explication pure et simple de la publication de ces traités, dans laquelle les uns ont voulu voir une réponse à quelques passages des discours de MM. Rouher et de de La Tour, d'autres une démonstration, et d'autres même une menace à l'adresse de la France.

Je ne discute pas ici la question de savoir s'il aurait été possible de prévenir les événements d'Allemagne en les prenant à leur origine et en exerçant des moyens de coercition ; mais ce que je suis en droit de prétendre, c'est qu'une telle politique d'intervention n'aurait été conforme ni à la justice, ni à la prudence. Quand les vœux légitimes d'une grande nation sont arrivés à ce degré d'intensité qu'avaient atteint, après une longue compression, les tendances unitaires de l'Allemagne, ils finissent infailliblement par se faire jour tôt ou tard, et si ce n'eût été par la guerre, c'eût été par la révolution. Il est donc heureux et conforme à l'intérêt général qu'un gouvernement régulier et fort ait pu s'emparer du mouvement des esprits, et lui donner une direction qui ne compromet pas l'ordre public. Or, n'est-il pas autant dans l'intérêt de la France que dans celui de l'Allemagne qu'un cataclysme ait pu être évité, qui ne serait certainement pas resté sans contre-coup en France, où les matières inflammables ne manquent pas au feu des passions.

Il faut se féliciter sans doute que tous les orateurs de la Chambre française aient conclu à la paix et aient été unanimes à convenir que ce qui a été fait jusqu'à présent en Allemagne ne peut plus être défait ; mais il reste à désirer qu'on ne s'arrête pas là ; qu'on saisisse la main que l'Allemagne, quoiqu'on en dise, tend fraternellement à sa puissante voisine ; qu'on renonce enfin à une méfiance mutuelle qui n'est digne ni de l'un ni de l'autre des deux grands peuples. Qu'on développe des deux côtés du Rhin leurs forces défensives, si on ne peut pas encore renoncer à des craintes d'agression, si insensées qu'elles puissent paraître aux hommes réfléchis, rien de plus naturel et de plus légitime ; le développement de ces forces sera une garantie de plus pour la paix ; le progrès de la conscience publique qui s'est fait dans les masses, dans l'un comme dans l'autre des deux pays, rendrait irrésistible la défense contre une invasion injuste ; le mythe du géant dont les forces dans la lutte renaissent toutes les fois qu'il touche la terre et qu'Hercule ne peut étouffer qu'en le soulevant, n'est-il pas l'image éloquente du peuple dont les pieds reposent sur le sol natal, et qui ne peut être vaincu que lorsqu'il l'a quitté ? Restons donc chez nous, chacun de notre côté ; n'échangeons plus jamais à l'avenir des coups de canon ; mettons, au contraire, en commun nos conquêtes dans le domaine de la science et des arts, de l'industrie et du commerce, et marchons ensemble vers les progrès de la civilisation, dont une si large part nous incombe à tous les deux. On ne sait pas assez en France

Digitized by Google

combien notre peuple est accessible à de pareils conseils; combien il est peu porté, malgré ses qualités militaires, à se laisser éblouir par la seule gloire des champs de bataille et séduire par l'appât des conquêtes de la force; combien il est, au contraire, porté avant tout aux travaux de la paix, et parce que, fort par son droit, par son union et par le sentiment national, le peuple allemand n'a pas à craindre une agression, de quelque côté qu'elle vienne, il peut plus que jamais aimer et prêcher la paix sans être accusé de faiblesse.

Où est donc le danger pour la France, quand même la nouvelle Allemagne réunirait les 37 millions que compteraient la Confédération du Nord et les Etats du Sud à la place des 76 millions qu'aurait réunis l'Autriche sous sa domination, si elle était sortie victorieuse d'une lutte récente? Si les craintes que l'ambition de la France, appuyée sur une excessive prépondérance matérielle, a pu, à tort ou à raison, inspirer à l'Allemagne, ont diminué pour celle-ci, grâce à une plus grande concentration de ses moyens de défense, l'ascendant moral de la France n'aura-t-il pas, par ce fait, été plutôt agrandi que diminué? La crainte qu'inspire l'excès de la force matérielle répand la méfiance, au lieu de recommander et de faire accepter avec sympathie les fruits d'une civilisation avancée. Non, la France restera ce qu'elle a été, grande et respectée; elle ne descendra ni au troisième, ni même au second rang, mais elle continuera à remplir la grande mission que la Providence lui a confiée dans la famille européenne, et qu'on n'est nulle part moins disposé à méconnaître, et moins désireux de voir amoindrie, qu'en Allemagne.

Agréez, etc.

W. DE VOIGTS RHETZ.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

14 avril 1867.

Lorsque nous indiquions, il y a quinze jours, les projets qui semblaient s'être formés entre le roi des Pays-Bas et le gouvernement français, pour la possession de la province de Luxembourg, nous étions loin de supposer que cette affaire allait prendre aussi rapidement d'aussi grosses proportions. Pouvait-on admettre que la paix de l'Europe serait mise en péril parce qu'il était question de nous céder une province de deux cent mille habitants, qui nous agrandissait très peu, sans nous fortifier d'une manière sensible, et à l'acquisition de laquelle ni notre dignité ni notre honneur ne se trouvaient engagés? Les esprits calmes se demandent encore par quelle incroyable fatalité ou par quelle rare inhabileté la question s'est embrouillée à ce point, que sa solution puisse intéresser à un degré quelconque la paix de l'Europe, interrompre les pacifiques émulations de l'exposition universelle et nous précipiter inopinément dans les dangers d'une lutte violente. Voilà pourtant où nous en sommes. L'affaire du Luxembourg, qui se présentait au premier abord sous les apparences les plus bénignes, qui n'était et ne devait être qu'une transaction amiable entre voisins, sort tout à coup de l'ombre et projette sur l'Europe une sinistre clarté. Ce qui étonne le plus, c'est qu'au moment où cette lumière se fait, rien n'est conclu entre le roi de Hollande et le cabinet des Tuileries. La France, l'Europe sont mises bruyamment dans la confidence d'un projet qui se traîne, depuis deux mois, sans avoir pu aboutir à un commencement de réalisation. On cherche vainement à pénétrer le sens d'une diplomatie qui ne sait point ménager le secret, si utile dans ces sortes d'arrangements, et qui s'en va naïvement mettre dans son jeu les puissances qui ont le plus d'intérêt à faire échouer ses desseins. Nous aurions compris qu'avant d'engager les négociations, le roi de Hollande ou l'Empereur des Français, désireux l'un et l'autre, à des titres divers, de ne point exciter les susceptibilités de la Prusse, eussent pris l'avis du cabinet de Berlin sur leur petit arrangement; mais consulter M. de Bismark lorsque déjà on a débattu les conditions du contrat et que, de tous côtés, l'affaire est ébruitée, c'est courir volontairement au-devant d'un échec ou au-devant d'un refus.

Il ne peut y avoir, dans cette question du Luxembourg, que trois intérêts en présence : l'intérêt du roi de Hollande, l'intérêt du gouvernement français, l'intérêt du gouvernement prussien. Les deux premiers sont incontestables; le troisième seul peut faire l'objet d'un doute. Le désir de

Digitized by Google

céder cette province ne s'est fait sentir à La Haye que depuis fort peu de temps ; il coïncide avec les violences antiallemandes de la tribune française et semble être provoqué par elles. Le gouvernement français, à qui, d'après les déclarations officielles portées à la tribune du Sénat et du Corps législatif, les premières ouvertures ont été faites, ne pouvait prêter l'oreille aux propositions du roi des Pays-Bas et traiter avec lui de l'acquisition du Luxembourg sans avoir bien pesé les avantages qu'il pensait retirer de ce remaniement territorial et les avoir mis en balance avec les désagréments qu'il pouvait lui attirer. Il importe peu de savoir si l'offre vient d'ici ou de là ; à Berlin, on s'en préoccupe sans doute fort peu et l'on ne s'inquiète guère que des intérêts allemands engagés dans l'affaire. Ces intérêts allemands existent-ils ? On a dû se le demander tout d'abord à La Haye et à Paris. S'ils existent, il ne fallait point négocier sans mettre Berlin en tiers dans les pourparlers, s'ils n'existent pas il ne fallait point prendre l'avis de M. de Bismark. Il devait suffire de dénoncer au gouvernement prussien le traité intervenu entre les deux souverains intéressés. On a beau retourner la question, il est impossible de l'envisager autrement que sous ces deux alternatives, et, pour expliquer l'étrange façon d'agir à laquelle on a eu recours, il faudrait admettre que le roi des Pays-Bas et l'Empereur des Français, convaincus l'un et l'autre que la transaction relative au Luxembourg ne regardait qu'eux, aient eu l'intention de la terminer sans en instruire le roi de Prusse, mais qu'une indiscrétion provenant de quelque confident obligé du projet ait voulu tout faire échouer en le divulguant. Le fait est que la révélation subite des intentions attribuées au roi des Pays-Bas de céder le Luxembourg à la France a produit un effet singulier en Allemagne. La nation s'est sentie blessée dans son amour-propre ; la manière dont nous procédions pour obtenir le Luxembourg lui a plus que jamais donné l'idée de défendre cette province et de nous en disputer la possession. L'on a vu M. Benningsen s'exprimer, au sein du Parlement du Nord, dans les termes les plus formels et les plus énergiques, contre la cession du Luxembourg à la France. Le peuple allemand a fait des démonstrations pour déclarer le Luxembourg terre allemande ; ce qui équivaut à une interdiction à nous adressée de toucher à ce coin de terre, et il a, par le fait seul de cette manifestation, mis le gouvernement prussien dans l'obligation d'apporter des obstacles à un arrangement d'autant plus facile à conjurer qu'il n'est encore qu'à l'état de projet. On ne se fait peut-être point en France une idée assez exacte de la véritable position du gouvernement prussien et du degré d'influence qu'il exerce sur l'opinion publique. On croit que M. de Bismark peut tout faire en Allemagne ; rien n'est moins exact qu'une semblable idée. Il y avait donc à se préoccuper un peu du sentiment public très surexcité en ce moment et très exigeant de l'autre côté du Rhin.

Nous n'avons nullement l'intention d'approfondir aujourd'hui ce débat ni de porter un jugement final sur la question de savoir si le droit de garnison de la Prusse est devenu caduc par la seule dissolution de la Confédération germanique. Les puissances signataires des traités de 1839 peuvent encore être appelées à se prononcer sur cette question ; nous aurions

Digitized by Google

donc mauvaise grâce d'anticiper en quoi que ce soit sur l'expression de leurs vues. Ce que nous tenons à constater, c'est que l'on paraît s'être trompé dans l'interprétation du discours que le comte de Bismark a prononcé dernièrement au sein du Parlement de l'Allemagne du Nord, et qui a presque exclusivement formé la base de la discussion politique engagée sur cette question. Il résulte de ce discours que le comte de Bismark a reconnu au grand-duc de Luxembourg la parfaite liberté de faire ou de ne pas faire partie de la nouvelle Confédération de l'Allemagne du Nord ; mais il a en même temps indiqué très clairement qu'en ce qui concerne la cession du Luxembourg à la France, la Prusse et ses confédérés devaient laisser au roi de Hollande la responsabilité de ses propres actes. Le gouvernement prussien, avant de se prononcer sur cette question, veut d'abord s'assurer de la manière dont elle serait envisagée par ses confédérés allemands, par les cosignataires des traités de 1839, et par l'opinion publique en Allemagne. En ajoutant ces mots : « Les gouvernements confédérés croient qu'aucune puissance étrangère ne portera préjudice à des droits incontestables d'Etats allemands et du peuple allemand, » Le comte de Bismark a évidemment fait allusion au droit de garnison que la Prusse a dans la forteresse de Luxembourg. Or, nous le demandons sincèrement, y avait-il le moindre profit, en vue de la solution désirée, à interpréter ce discours dans le sens d'un acquiescement à la cession du grand-duché? Ces interprétations, qui ont fait les frais de certains journaux pendant huit jours, n'ont-elles pas contribué à surexciter l'opinion publique? N'ont-elles pas rendu doublement amère la nouvelle venue de La Haye, que le roi de Hollande a renoncé à l'idée de céder le Luxembourg à la France?

C'est avec la même légèreté que l'on a déclaré d'avance être certain du consentement des gouvernements de la Russie, de l'Angleterre et de l'Autriche. Nous serions les premiers à nous réjouir de ce résultat. Mais est-il bien acquis au débat, et n'est-il pas dangereux de laisser la politique de la France s'engager dans des voies compromettantes pour l'honneur national et pour la paix du monde? Il y a un autre point de vue sous lequel le discours du comte de Bismark mérite d'être bien envisagé. Ce discours était une réponse à l'interpellation de M. de Benningsen, réponse qui avait pour but de calmer les susceptibilités de l'Allemagne et de ménager en même temps celles de la France. Est-il équitable de le travestir en une sorte d'engagement diplomatique vis-à-vis de la France?

Nous ne le pensons pas. Le Luxembourg est un petit pays qui cherche avant tout à conserver son autonomie. C'est une sorte de république où l'on se sent d'autant plus à son aise que le chef réside à l'étranger. Ce qu'en Allemagne on appelle le particularisme n'apparaît nulle part plus fortement enraciné que dans le Luxembourg. Pour changer les conditions de souveraineté de ce pays, il fallait traiter cette question avec autant de discrétion que de ménagements pour les intérêts en cause. En la rendant publique et en y mêlant les passions des masses, on a du même coup, d'une part, froissé la fierté française, et de l'autre choqué un droit acquis depuis plus d'un demi-siècle, et qu'il fallait au moins respecter jusqu'à ce que la question de droit fût vidée par les puissances signataires des traités de 1839.

Digitized by Google

C'est toujours un spectacle navrant et décourageant pour l'intelligence que de voir deux nations voisines, dont l'union pourrait être si féconde, qui auraient tant de raisons et de moyens de vivre d'accord, se laisser entraîner à des dissentiments qui peuvent les précipiter l'une contre l'autre. La Prusse était l'alliée naturelle de la France; l'extension considérable qu'une politique nationale, favorisée par le sort des armes, lui a permis de prendre, rendait, pour notre pays, cette alliance très précieuse, et l'on ne saurait trop regretter qu'en France tout le monde ne l'ait point compris comme nous. Le gouvernement impérial, qui a laissé la Prusse s'agrandir, se fortifier, absorber une partie de l'Allemagne, semblait tout d'abord envisager sous son véritable aspect la situation nouvelle que lui faisaient les succès de cette puissance; il s'est même très récemment expliqué sur ce point devant le Corps législatif, avec une netteté de langage à laquelle nous avons applaudi. De son côté, le roi de Prusse, en ouvrant le Parlement du Nord, a tendu vers nous une main amie; tout faisait espérer une paix durable, lorsqu'a surgi cette malencontreuse question du Luxembourg, qui semble avoir été fournie tout exprès pour jeter, entre la Prusse et la France, un brandon de discorde. Les adversaires que la Prusse s'était faits, chez nous, par sa brillante campagne de Bohême se jettent avec avidité sur cet incident, le grossissent à plaisir, l'envenient et posent, sans plus tarder, la question d'honneur national. Ils sont poussés à ces excès par l'attitude un peu trop énigmatique du gouvernement impérial, qui, selon son habitude, a laissé l'opinion publique, huit jours entiers, dans les plus pénibles angoisses, sans même daigner, par deux lignes insérées au *Moniteur*, toucher un mot de ce qui jetait les hommes politiques et le monde commercial dans un si complet désarroi. Ce flegme irritant, le gouvernement l'a porté devant le Corps législatif et devant le Sénat, où il n'a rompu le silence que parce qu'il était prévenu que des demandes d'interpellations allaient le forcer à s'expliquer plus qu'il ne voudrait. On a vu apparaître, à la tribune de nos deux assemblées, avec une solennité qui promettait de plus complets épanchements, le ministre des affaires étrangères. Il a raconté, en peu de mots, l'initiative prise par le roi de Hollande au sujet du Luxembourg, la communication préalable faite au cabinet de Berlin, relativement à la cession de ce duché et la réponse évasive de celui-ci. Après avoir ainsi fait connaître aux Chambres ce que tout le monde savait, et leur avoir caché ce que tout le monde voulait savoir, le gouvernement est rentré dans son mutisme.

Malgré ce silence, malgré l'excitation produite en Allemagne et en France, il y a des chances pour le maintien de la paix; elles ressortent d'un examen calme et impartial de la situation. Si elles ne sont pas démenties, la Prusse pourra alors reprendre paisiblement l'œuvre de réorganisation de l'Allemagne, et la France s'appliquer à reconquérir ses libertés, la plus urgente et la plus belle des conquêtes. On l'a dit bien souvent : la liberté se développe mal sous l'influence de la guerre; l'atmosphère des batailles l'étouffe le plus souvent dans son germe. Aussi ne s'explique-t-on pas très bien le zèle que déploient chez nous des esprits libéraux pour

Digitized by Google

exciter la fibre guerrière du peuple français et pour pousser le gouvernement hors de la voie des solutions pacifiques. Ils ont, par leurs récriminations inutiles et passionnées, mis en émoi le peuple allemand, qui n'a fait, après tout, que répondre à leurs provocations. Le langage violent de M. de Benningsen n'est qu'une réplique au langage violent de M. Thiers; nous ne pouvions avoir le droit de flétrir une politique à laquelle tous les Allemands ont applaudi; nous ne pouvions reprocher ouvertement au gouvernement français de n'avoir pas arrêté le mouvement allemand, sans laisser à une tribune plus libre que la nôtre, à une presse plus libre que la nôtre, le droit de relever nos provocations et de nous renvoyer nos injures. Ils auront donc une part accablante de responsabilité dans le choc de toutes ces passions surexcitées par les libéraux de la tribune et de la presse, ceux qui n'ont pas prévu à quels périls ils exposaient non-seulement la sécurité du pays, mais encore les libertés publiques. Si la guerre éclate, elle éclatera parce que ni l'empereur Napoléon ni le roi de Prusse n'auront pu contenir le torrent des passions nationales, et que deviendront alors, on peut se le demander avec une anxieuse sollicitude, ces récentes mesures libérales, dont le gouvernement ne demandait qu'à restreindre la portée, et qui avaient tant de peine à sortir de l'examen préparatoire des commissions? Sous la menace d'un danger public, ne vont-elles pas s'en aller en fumée, et l'opinion publique elle-même, qui se passionnait pour ces réformes, ne va-t-elle pas les délaisser sous l'influence du puissant dérivatif que d'inopportunes critiques auront fait naître? Déjà, avant même que la guerre ne soit décidée, lorsqu'elle n'est encore que dans les prévisions et dans les éventualités de l'avenir, l'attention se détourne des délibérations du Corps législatif; elle laisse passer presque inaperçue l'étude du projet de loi sur les conseils municipaux, les précieuses critiques auxquelles elle donne lieu, et les changements notables et heureux que les modifications proposées vont apporter dans les attributions de la commune. C'est à peine si l'intervention au débat d'une de nos plus grandes illustrations oratoires a pu captiver un moment les esprits et les distraire des sombres rumeurs qui circulent chaque jour sous le péristyle de la Bourse, et font subir à la fortune mobilière une de ses crises les plus violentes. Il fut un temps où l'on faisait volontiers galerie dès que l'administration de la ville de Paris était mise sur la sellette; maintenant, il n'en est plus de même; M. Picard lance d'un bras mal assuré des traits inoffensifs, et tout l'art de M. Berryer ne peut réussir à passionner le débat. Le moment est favorable aux tentatives réactionnaires, et M. Mathieu, que le choix de ses collègues a désigné comme l'un des membres de la commission du projet de loi sur la presse, peut tout à son aise se livrer à la fantaisie de ses amendements draconiens. Comme elles sont déjà loin, les espérances que le 19 janvier avait fait naître! A la liberté de la presse, solennellement promise, se substitue une réglementation plus sévère que le régime du bon plaisir; le droit de réunion est mis à la discrétion des fonctionnaires; on nous prépare une liberté microscopique, et, en attendant les lois qui doivent lui servir de formule et de garantie, le pouvoir sévit contre les journaux qui osent être libres par anticipation. L'opposition de gauche fera de vains efforts pour résis-

Digitized by Google

ter aux tendances de plus en plus manifestes de la majorité ; elle sera impuissante. La majorité est unie, la minorité ne l'est pas ; la majorité est docile, disciplinée, la minorité est indécise, n'obéissant qu'à ses répugnances ou à ses sympathies personnelles. La majorité, pour mieux condenser ses forces, a des réunions intimes, des conciliabules isolés ; elle a son cercle, elle va avoir ses journaux. Que voyons-nous du côté de l'opposition ? Ni cercle, ni journaux, ni réunions. La majorité, que les mesures du 19 janvier devaient dissoudre, s'est ralliée plus étroitement que jamais autour du ministre qui a su ressaisir le pouvoir prêt à lui échapper, et qui est plus puissant que jamais ; ce ministre n'a qu'un signe à faire et la majorité vote comme il veut ; elle vote même contre M. Thiers qu'elle admire ; elle repousse la demande d'interpellations sur l'affaire du Luxembourg, tout en ayant le désir d'entendre M. Jules Favre répondre à M. Benningsen, et celui d'exprimer elle-même son opinion sur cette question brûlante. Avec une majorité qui pousse le dévouement aussi loin, un gouvernement peut tout entreprendre.

Bien que les sombres perspectives qui préoccupent à un si haut degré les esprits en France et en Allemagne n'intéressent que très indirectement la nation italienne, celle-ci n'en est pas moins tenue de se mettre en mesure, dans le plus bref délai, de faire face à toutes les éventualités. Pour l'instant, elle avait à pourvoir à la constitution de son gouvernement entièrement disloqué par la retraite du ministère Ricasoli. Le Parlement nouveau n'avait pu donner au baron Ricasoli et à ses collègues une majorité suffisante pour gouverner le pays, et procéder avec quelque suite au travail de réorganisation intérieure qui est devenu le premier devoir et le premier besoin de l'Italie. Vainement l'ancien président du conseil avait essayé de s'adjoindre des hommes appartenant à diverses fractions de la Chambre, après plusieurs essais malheureux, il avait dû renoncer à ce projet, et s'affaisser sans bruit sous le poids de son impuissance. C'est dans ces circonstances que le roi a confié à M. Rattazzi la mission difficile de former un ministère. Le choix de cet homme d'Etat se trouvait indiqué, non-seulement par les aptitudes exceptionnelles qui le distinguent, mais encore par la haute position parlementaire qu'il a su conquérir et qui groupe autour de lui la fraction la plus influente et la plus nombreuse de la Chambre. M. Rattazzi a, non-seulement l'appui du parti piémontais, toujours très prépondérant au sein du Parlement italien, il a encore, dans le côté gauche de la Chambre, des amitiés et des influences auxquelles un autre que lui n'aurait jamais pu prétendre. Il n'a d'adversaires décidés que dans les régions les plus extrêmes du parti avancé, qui conserve encore le souvenir d'Aspromonte et de la vigoureuse énergie avec laquelle le ministre de 1862 arrêta une entreprise illégale et téméraire. La droite ne peut pas refuser son concours à M. Rattazzi qui, dans plusieurs circonstances, ne lui a pas marchandé le sien ni celui de ses amis. Dans tous les cas, des hauteurs du pouvoir où il vient de monter, il n'aperçoit autour de lui aucun élément d'opposition systématique ; comme il n'appartient à aucune coterie, comme il est avant tout l'homme de la nation et le serviteur dévoué de la monarchie, son entrée aux affaires est saluée par le

Digitized by Google

pays avec confiance et donne à tous les vrais Italiens l'espoir fondé que la période des compétitions personnelles et des luttes stériles va bientôt avoir un terme. Ce n'est point sans difficultés cependant que M. Rattâzzi est parvenu à constituer son ministère. Il en aurait voulu prendre les éléments dans le parti libéral et dans le parti conservateur, et fusionner ainsi, dans une combinaison mixte, toutes les forces vives de la nation; il ne voulait ni un ministère de gauche, ni un ministère de droite, ni même un ministère exclusivement tiers-parti; il voulait un ministère national. Rien n'eût été plus désirable que le succès d'une pareille entreprise; mais rien aussi n'était plus difficile. On a pu croire un moment qu'elle allait réussir, M. Rattazzi ayant fait au chef de la gauche, M. Crispi, l'offre d'un portefeuille que celui-ci avait accepté. Malheureusement M. Crispi, qui avait donné son consentement au *connubio* que M. Rattazzi lui proposait, est revenu sur sa parole sans expliquer bien franchement les raisons de son refus. Ces raisons, on les soupçonne : M. Rattazzi ne pouvait offrir au chef de la gauche que le portefeuille de la justice, celui de l'intérieur revenant de plein droit au président du conseil, dans un moment où l'organisation intérieure de l'Italie devient l'œuvre capitale du gouvernement. On soupçonne les amis de M. Crispi d'avoir exigé pour lui le portefeuille que M. Rattazzi se réservait, et d'avoir refusé leur concours à la combinaison ministérielle si l'on n'accédait à leur désir.

Il est permis de trouver un peu exagérée la prétention des membres de la gauche, qui, décidément, ont beaucoup trop de peine à faire le petit sacrifice de leurs ambitions personnelles à l'intérêt général du pays. Après avoir échoué de ce côté, M. Rattazzi a offert le portefeuille des affaires étrangères à un membre de l'ancien cabinet, à l'honorable M. Visconti Venosta; là aussi, il a rencontré des difficultés insurmontables, après avoir obtenu une adhésion de courte durée. Il était sur le point d'abandonner la partie et d'aller rendre au roi les pouvoirs qu'il en avait reçus; les derniers télégrammes de Florence nous avaient même porté la nouvelle de cette regrettable détermination, lorsque l'insistance très énergiquement formulée du chef de l'Etat a décidé M. Rattazzi à choisir ses collègues un peu en dehors de la combinaison qu'il avait rêvée, et, dans la soirée du 10 avril, il prêtait serment entre les mains du roi avec M. Tecchio, ministre de la justice; M. le général Revel, ministre de la guerre; M. Pescetto, ministre de la marine; M. Ferrara, ministre des finances; M. Coppino, ministre de l'instruction publique; M. Giovanola, ministre des travaux publics; M. Blasio, ministre de l'agriculture. Le portefeuille des affaires étrangères, que se sont renvoyé successivement deux ou trois personnages, s'est fixé aux mains de M. Campello. C'est le ministre de la marine qui en fera l'intérim. Si l'on examine de bien près cette lutte ministérielle, on est d'abord surpris d'y voir figurer un nombre inusité de sénateurs et de n'y rencontrer qu'un seul député. M. Campello est sénateur; M. Coppino est sénateur; M. Tecchio est sénateur; M. Giovanola est sénateur; M. de Blasio est sénateur; M. Ferrara est député de Palerme. Le ministre de la guerre, général Revel, est le premier aide de camp du prince Humbert; le ministre de la marine, M. Pescetto, est un

Digitized by Google

général du génie. Il est bien évident que la composition de ce cabinet se distingue de celle des cabinets précédents, en ce qu'elle tend à s'isoler du Parlement et semble chercher sa force et son point d'appui sur un terrain plus résistant que le terrain mobile et plein de capricieuses fluctuations de la représentation nationale. Le premier corps de l'Etat, qui touche de plus près à la monarchie, se trouve associé à l'œuvre gouvernementale plus qu'il ne l'a jamais été, et semble vouloir lui communiquer une partie de sa force et de son inamovibilité. Ce n'est pas qu'il puisse entrer dans les intentions de M. Rattazzi de vouloir gouverner sans le concours du Parlement, mais on sent qu'il veut dominer les partis et ne plus exposer l'œuvre nationale aux retards funestes que lui ont fait subir, jusqu'à présent, des rivalités mesquines et une absence à peu près complète d'esprit politique. Cette pensée ressort avec beaucoup de netteté des déclarations que le nouveau président du conseil est venu faire au Parlement en lui exposant le programme de son ministère; il a l'intention, a-t-il dit, de s'occuper sérieusement et promptement des mesures financières réclamées par le pays et par le rétablissement du crédit public; il donnera tous ses soins à la répartition de l'impôt et suivra en tous points les voies tracées par le discours de la couronne. Nous avons dit plus haut que M. Rattazzi avait eu l'intention de former un ministère national; notre pensée serait plus complète si nous disions qu'il a formé un ministère monarchique, composé surtout d'hommes dévoués à la monarchie et voulant le bien du pays avec le roi, dont le dévouement à la cause nationale n'a jamais varié, plutôt qu'avec le Parlement, qui ne s'est pas toujours trouvé à la hauteur de sa mission.

Quoi qu'il en soit de la véritable signification de ce ministère, que nous jugerons mieux à ses actes qu'à la position particulière des hommes qui le composent, il faut bien reconnaître qu'en arrivant au pouvoir, il trouve l'Italie dans des conditions entièrement nouvelles, affranchie de toute immixtion étrangère, débarrassée des Autrichiens, qui ne sont plus à Venise, et des Français, qui ne sont plus à Rome. De toutes les questions ardues que le gouvernement italien a eu à résoudre dans ces dernières années pour déblayer le chemin de l'unité nationale, une seule reste debout, la question de Rome, et encore le moyen de résoudre la question de Rome est-il indiqué par avance et a-t-il un dénouement assuré. Il suffit au cabinet de Florence de savoir attendre, d'entourer des plus grands respects l'autorité du chef de l'Eglise et de préserver la ville pontificale des tentatives du parti d'action. Il y a donc lieu d'espérer que toutes les affaires que le précédent ministère a laissées en voie de négociation avec la cour de Rome seront reprises et résolues avec promptitude. Il serait beau aussi peut-être que le cabinet nouveau signalât son entrée aux affaires par un acte de justice et de haute raison. Un triste procès, un procès qui rappelle des souvenirs amers pour tout le monde, se déroule en ce moment devant le Sénat de Florence, érigé en haute cour. Toutes les fautes, toutes les mesures, toutes les imprévoyances qui ont amené le désastre naval de Lissa sont mises en lumière; l'Italie, que ce désastre imprévu a blessée au vif, éprouve un étrange plaisir à retourner le poignard dans sa plaie. Il lui a fallu d'abord une victime, et tout le poids

Digitized by Google

de sa colère s'est porté sur l'amiral qui commandait la flotte de l'Adriatique.

C'est sous l'impression de cet injuste sentiment que s'est engagé le procès de l'amiral Persano ; on a fait venir à la barre du Sénat des témoins à charge et à décharge, des marins, des officiers témoins du combat, qui, sollicités de montrer la culpabilité de leur chef, articulent des aveux qui sont beaucoup plus à la charge du gouvernement qu'à la charge de l'accusé. Le spectacle est triste. L'amiral Persano n'est pas coupable ; l'incapacité dont on l'accuse n'est pas un crime, et si c'était un crime, il serait commun à tous ceux qui, à des titres divers, ont eu la mission de mettre la flotte italienne en état de combattre l'ennemi. Le gouvernement doit précipiter le dénouement de ce procès malheureux ; il doit s'empresser de couvrir au plus tôt du voile de l'oubli les incidents d'une journée néfaste, et qui ne fut sans gloire ni pour l'Italie, ni pour l'amiral. Le pays a l'œil tourné vers d'autres horizons ; il a eu dans le passé d'assez bonnes fortunes, et il a dans l'avenir d'assez belles destinées et d'assez grands devoirs pour ne pas s'arrêter plus longtemps à chercher la raison d'un désastre que trop de causes ont expliqué.

En Angleterre, la question de la réforme, au moment même où on la devait croire apaisée, reparaît pour subir, d'un jour à l'autre, des oscillations assez difficiles à suivre et absolument inutiles à noter une à une. Tantôt M. Gladstone rassemble chez lui deux cent cinquante membres du Parlement, et s'exprime avec une clarté, surtout avec une modération qu'il n'a pas toujours eues ; appuyé de M. Bright, il se rallie au bill de réforme présenté par M. Disraeli ; tantôt il reproduit en son nom personnel la motion Coleridge, et attaque violemment le principe du bill ministériel. Ce principe, il est dans cette disposition que le droit de suffrage dépendra du payement personnel des taxes, ce que ne peuvent admettre, à ce qu'il paraît, MM. Coleridge et Gladstone. Ce dernier n'aurait-il pas pris trop au sérieux le reproche qu'on lui a quelquefois adressé, et non pas sans raison, d'avoir une politique ambiguë ? Voudrait-il répondre, coûte que coûte, à ces insinuations qui le représentent plutôt comme un caractère vif que comme un esprit ferme ? C'est une question qu'il est permis de se poser en passant. Mais, comme toutes les réformes, la réforme électorale n'a pas de plus grands ennemis que certains de ses amis ; ce sont ceux qui se hâtent trop de formuler en amendements plus ou moins judicieux leurs sentiments personnels sur cet important objet des discussions présentes. La seule liste des motions relatives au dernier projet de réforme tient sept feuilles de papier ministre. Parmi ces motions, il y en a quelques-unes de bonnes ; il y en a d'hostiles et de favorables, mais il en est surtout de tellement subtiles, que c'est à se demander si ceux qui les ont faites les ont bien comprises ; il y en a même de si plaisantes qu'on est quitte envers elles dès qu'on en a ri ; enfin, dit le *Times*, on n'en discuterait pas le tiers en une session, et le plus grand nombre va prendre rang parmi ces bonnes intentions dont sont pavés les *limbes parlementaires*, qui sont, à la vérité, la vraie place des lois mortes sans le baptême de la discussion. D'ailleurs, nous nous plaisons à le reconnaître, si l'on ne s'entend pas, on paraît avoir, de part et d'autre, le désir de s'entendre. Un amendement de M. Gladstone, qui bouleversait

Digitized by Google

l'économie du bill ministériel, et qui devait amener la chute du cabinet Derby ou la dissolution de la Chambre, a été rejeté à la majorité de 21 voix. Le ministère est sauf pour le moment, et la question de réforme en bonne voie de solution provisoire.

Les préoccupations actuelles de l'Europe empêchent de suivre avec attention les événements qui se passent en Roumanie. Le peuple roumain a souvent donné des preuves d'un véritable esprit politique, d'une constance admirable dans la lutte qu'il a soutenue contre les empiètements du divan de Constantinople ; et cependant, à l'heure qu'il est, ses succès paraissent l'enivrer au point de compromettre le bel avenir qui s'ouvrait devant lui. Après l'union des deux Principautés, obtenue par de longs efforts, les Roumains ont vu se réaliser la plus chère de leurs espérances, l'intronisation d'une dynastie étrangère, que la Sublime Porte et toutes les grandes puissances ont fini par reconnaître. Un prince, dont tout le monde admire le courage et les hautes capacités, est allé partager le sort de ce peuple intéressant destiné depuis des siècles à transmettre la civilisation occidentale à l'Orient. Lorsque le suffrage universel eut consacré l'élection du prince Charles de Hohenzollern, toute l'Europe se crut en droit de bien augurer de la transformation politique que le prince était appelé à opérer dans ces pays trop longtemps bouleversés par la révolution. N'y a-t-il pas lieu d'être surpris des nombreux changements ministériels que le télégraphe nous annonce de Bucharest, de ces tiraillements continuels entre le pouvoir exécutif et les Chambres, de ces tentatives enfin pour soulever des populations laborieuses, et qui ne demandent pas mieux que de vivre en paix et à l'ombre d'un pouvoir fort qui les protége ?

Pour expliquer ces phénomènes, il faut se rappeler que la révolution qui a détrôné le prince Couza a froissé certains intérêts d'une légitimité plus que contestable. Ceux qui étaient habitués à la dilapidation des finances, au relâchement des mœurs, aux désordres dans l'administration, ont dû voir d'un mauvais œil les efforts d'un jeune souverain cherchant à attaquer le mal dans sa racine et à moraliser surtout le corps des fonctionnaires publics, en leur recommandant le zèle et le désintéressement.

Quand on considère que la diplomatie, tant à Saint-Pétersbourg qu'à Constantinople, craint de voir s'établir à Bucharest un régime stable, pouvant contrecarrer des vues ambitieuses et égoïstes; quand on voit la main du pouvoir déchu se montrer parfois dans les intrigues qui minent sourdement les Principautés, on a à peu près l'explication de l'état de crise dans lequel ce pays se trouve actuellement.

Le Parlement roumain ne paraît pas avoir bien conscience du péril que son esprit d'opposition systématique prépare à la patrie. Au commencement du mois dernier, le député Gradistiano provoqua contre le cabinet Ghika un vote de méfiance que la Chambre ratifia à une très faible majorité. Cette majorité, de 59 contre 56, était d'ailleurs des plus contestables, car les députés Floresco et Wladimir Ghika déclarèrent, avant le dépouillement du scrutin, s'être trompés, leur intention ayant été de voter contre la motion de M. Gradistiano. Ce qui rendait ce vote encore plus étrange, c'est que cinq membres du cabinet, députés tous les cinq,

Digitized by Google

s'abstinrent d'y prendre part. Rigoureusement, il n'y avait donc pas majorité contre le ministère; mais on se rappelle qu'au mois de janvier, déjà le cabinet avait poussé la susceptibilité jusqu'à offrir sa démission au prince, parce qu'il craignait d'avoir perdu la confiance de la Chambre.

Légalement, le vote du budget aurait dû être terminé le 14 février, car la session législative en Roumanie ne doit durer que trois mois. Le prince Charles, usant de patience, prolongea la session d'un mois, que la Chambre mit précisément à profit pour renverser le ministère. Après neuf jours d'intérim, on arriva enfin à constituer un cabinet, sous les auspices d'un des chefs de la gauche, M. Etienne Golesco.

Une récente lettre de Bucharest, publiée par le *Moniteur universel*, fait un tableau saisissant de ce nouvel état de choses en Roumanie. Quelles que soient, y est-il dit, les agitations parlementaires du pays, la personne même du prince est en dehors des luttes auxquelles se livrent les partis. La nation est satisfaite de l'ensemble des institutions qu'elle doit à l'initiative des puissances, et, en particulier aux sympathies que la France n'a cessé de lui manifester depuis le jour où, dans le sein des conférences de Vienne de 1855, le plénipotentiaire français proposait les améliorations alors discutées, aujourd'hui obtenues, et qui forment désormais les bases de son droit public. Les dissidences intérieures n'ont qu'une importance secondaire; elles sont amenées par une certaine inexpérience politique et par les obstacles que rencontre parfois l'organisation du pays; elles ne portent sur aucun point capital et s'amoindriront avec le temps par le perfectionnement et la régularité des institutions. Le personnel des agents, les complications administratives, appellent de nombreuses réformes que l'esprit éclairé du prince, soutenu par le bon vouloir des populations, ne peut manquer d'accomplir.

Les réformes dont parle le *Moniteur* sont essentiellement organiques. Une étude approfondie de la Constitution roumaine, dont nous nous réservons de publier prochainement les résultats, prouve que c'est la loi fondamentale du pays qui a besoin de modifications. Quand il s'agit de grandes transformations politiques et sociales, le pouvoir a, avant tout, besoin de force. Or, la Constitution roumaine a poussé le parlementarisme jusqu'à l'excès. Elle exerce une sorte d'intimidation sur le pouvoir exécutif et sur les hommes de bien qui sentent la nécessité d'agir dans certains cas, d'après leur propre initiative, et sans se préoccuper des majorités, souvent factices, de la Chambre. Au moment où nous écrivons, une dépêche de Bucharest annonce que le Sénat vient de rejeter le vote de l'Assemblée des représentants, qui avait décidé le transfert de la cour de cassation à Jassy. A la suite de ce vote, les sénateurs moldaves auraient donné leur démission. Que deviendra l'union des Principautés, si une main ferme ne la maintient pas contre les menées anarchiques des partis?

Le Secrétaire de la Rédaction, PASCAL PICARD.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INTIME

D'UN

HOMME D'ÉTAT ITALIEN

L'Italie de 1847 à 1865 : Correspondance politique de Massimo d'Azeglio, accompagnée d'une introduction et de notes, par M. Eugène RENDU, inspecteur général de l'instruction publique. Paris, librairie académique Didier et Ce. 1867. — *I miei Ricordi* di Massimo d'AZEGLIO. Florence, Barbèra. 1867.

Sur le bord occidental du lac Majeur, près du village de Cannero, dont les maisons éparses s'étendent de la rive jusqu'aux pentes inclinées qui servent de base aux premiers contreforts d'un rameau des Alpes, s'élève une villa taillée à vif dans les flancs de la montagne, d'où elle semble comme suspendue au-dessus des eaux. Vers la droite, à travers un massif d'arbres plantés sur une saillie de terrain formant promontoire, se dresse le clocher de l'église d'Ogebbio, tandis qu'en face la vue peut s'étendre, grâce à l'élévation de la terrasse, au delà de l'autre rive, et distinguer le sommet des hauteurs qui encadrent le joli lac de Lugano. Ce fut dans cette paisible retraite, qu'il avait préparée pour servir d'abri à ses vieux jours, que vint s'établir, en 1857, l'ex-président du conseil des ministres du roi Victor-Emmanuel ; ce fut là, au pied des lauriers roses plantés de sa main, que Massimo d'Azeglio pensa, écrivit et se recueillit en lui-même pendant les neuf années qui précédèrent sa mort. Comme, après avoir tour à tour habité Florence et Rome, Milan et Turin, il fixa enfin sa vie errante dans ce séjour de prédilection, qu'il y composa ses Mémoires, qu'il y data les lettres les

Digitized by Google

plus importantes de la correspondance qui va être l'objet de ce travail, nous aimons surtout à le retrouver au fond de la solitude qu'il marqua de l'empreinte de sa personnalité tout entière, et qui fut, on peut le dire, le dernier sanctuaire de sa pensée.

Débarrassé du fardeau des affaires publiques, il y poursuivit sous sa forme la plus pure, et pour la porter ensuite à sa plus haute intensité, l'idée fixe qui fut le but et la gloire de toute son existence, c'est-à-dire l'indépendance complète de l'Italie par son affranchissement de la domination étrangère. Aussi, pour s'entretenir dans cette idée, il contemplait tristement, sur le bord opposé du lac Majeur, la partie alors occupée par les Autrichiens, et il disait dix mois à peine avant les journées de Magenta et de Palestro : « J'ai pris ma retraite en face de l'ennemi. En regardant ce rivage, je frémis, mais je me tais..... Je ne verrai donc pas cette rive redevenir italienne ! » Dans ce frémissement, dans ce cri du patriote, ne sent-on pas vibrer l'âme de celui dont les brillantes facultés, après des applications si diverses, étaient, au milieu de l'isolement, concentrées sur un point principal? Si ailleurs, en effet, nous voyons successivement en lui l'artiste et le romancier, le soldat et le publiciste, le ministre et le diplomate; à Cannero, nous voyons l'homme, et c'est l'homme que nous voulons étudier, parce que Massimo d'Azeglio fut avant tout un caractère. Sous ce rapport, il offre à l'analyse un sujet d'autant plus intéressant, qu'il fut de nos jours un modèle accompli du patriotisme et de l'honneur. Tous les Italiens, amis ou adversaires, ont été unanimes pour reconnaître la noble loyauté de ses sentiments et l'inflexible droiture de ses actes. « Ce qui, indépendamment de ses talents de premier ordre, dit M. Eugène Rendu, en tête de la correspondance publiée par lui, avait assuré à M. d'Azeglio le rang élevé qu'il occupait dans la confiance de l'Italie et dans l'estime de l'Europe, c'est que l'élévation de sa pensée, jointe au sentiment délicat de ce qui était vrai et juste, avait toujours préservé *ce grand honnête homme* des fanatismes et des partis pris, qui ont égaré tant de ses compatriotes, et qui sont partout le péril des esprits généreux, mais exclusifs. »

La correspondance intime du marquis d'Azeglio justifie pleinement cette première appréciation portée sur sa valeur morale. Tel il fut, tel il se montre dans ce recueil de lettres, où se manifestent librement les diverses évolutions de sa pensée au sujet des grands événements dont son pays fut le théâtre de 1847 à la fin de 1865. A travers les péripéties de ce drame entremêlé de complications, de dénouements inexplicables ou inattendus pour la plupart de ses contemporains, mais souvent expliqués ou devinés par lui, il est curieux de suivre le développement de ses impressions personnelles, se dé-

Digitized by Google

voilant jour par jour, et au courant d'une plume qu'il laisse volontiers « trotter la bride sur le cou. » Ajoutons que si le style c'est l'homme, ce mot est plus vrai, selon nous, appliqué au style épistolaire qu'aux autres formes que peut revêtir la pensée d'un écrivain. Dans ces feuilles légères, variant de sujets aussi bien que d'impressions, parfois changeantes comme les événements eux-mêmes, mais le plus souvent vraies comme la réalité, on n'est point exposé à trouver, ainsi que dans beaucoup de mémoires autobiographiques, des scènes arrangées, des mots convenus, des phrases à effet, propres à égarer d'abord l'âge présent, et ensuite la postérité, si l'on a la bonne chance d'arriver jusqu'à elle. On ne trompe pas un ami; on ne se trompe pas soi-même, surtout quand on a l'esprit droit, le cœur honnête, et que, sans aucune préoccupation littéraire, on confie au papier des secrets qu'on ne suppose pas destinés à voir jamais le jour. Cette sincérité de la plupart des documents épistolaires, considérés par rapport à la valeur historique qu'ils présentent, nous avons eu l'occasion de la constater souvent depuis de longues années, en étudiant un grand nombre de correspondances disséminées dans les principales bibliothèques de l'Europe. Aussi, nous sommes heureux de le dire pour l'honneur de l'humanité, c'était avec une réelle satisfaction, qu'après tant d'autres pièces fausses, tronquées ou mensongères, nous déroulions entre nos mains ces précieux autographes, d'où s'échappait un parfum de vérité, et d'où semblait aussi s'exhaler l'âme de ceux dont ils avaient été autrefois les sincères confidents.

Si cet effet est produit par les correspondances remontant à une époque déjà éloignée, à plus forte raison le sera-t-il par celles qui datent, pour ainsi dire, de la veille. Ce n'est plus le passé qui revit, c'est le présent qui palpite dans ces feuilles encore frémissantes des émotions de l'écrivain, et, par un temps de soudaines, de fréquentes révolutions comme le nôtre, une période de quelques années ne renferme-t-elle pas souvent les événements de tout un siècle? Telle est même la rapidité avec laquelle passent et se succèdent les systèmes, les doctrines et les gouvernements, qu'il y aurait parfois les inconvénients les plus graves à révéler, au lendemain de sa mort, les confidences intimes faites par un personnage politique sur les hommes et les choses de son époque. Mais il est des hommes privilégiés — et Massimo d'Azeglio est de ce nombre — dont la loyauté est si connue, dont la vie publique a été si bien l'éclatant reflet de leur pensée et de leur conscience, que pour eux la postérité commence dès le jour où ils ont disparu de la scène, et cela sans que leur nom et l'honneur des autres puissent nullement en souffrir.

En publiant, peu de temps après la mort de celui qui l'honora de

Digitized by Google

sa confiance et de son amitié, un recueil de lettres destinées à répandre de vives lumières sur l'histoire de l'Italie, pendant les vingt dernières années, M. Eugène Rendu a donc bien mérité du monde politique et lettré. Il a satisfait en même temps aux vœux des admirateurs de l'homme d'Etat, dont la correspondance, mise au jour, n'est qu'un nouvel hommage décerné à sa mémoire. Tandis qu'au delà des Alpes une souscription nationale était ouverte pour élever, dans le Panthéon chrétien de la Toscane, un monument à Massimo d'Azeglio, en France, une pieuse et délicate intention lui érigeait un monument d'un autre genre, dont les matériaux avaient été préparés de ses propres mains, et qui le représentera plus fidèlement encore que la statue destinée à reproduire ses traits. Quant aux circonstances qui ont mis entre les mains de M. Eugène Rendu une collection aussi considérable de lettres, dont la plus grande partie lui a été personnellement adressée, elles s'expliquent tout naturellement par les relations de plus en plus intimes qu'a établies entre lui et son illustre correspondant l'intérêt bien connu qu'il n'a cessé de manifester par ses écrits pour la cause de l'indépendance italienne. La publication de la brochure l'*Italie et le Public français*, qui parut dès 1846, et que suivirent d'autres écrits, remarquables à divers titres, noua des rapports que devaient resserrer le commerce épistolaire, la communauté des principes politiques et religieux, et un continuel échange d'idées au sujet d'autres travaux composés sur la question italienne par chacun des deux correspondants, de 1847 à 1865. Voilà comment, par une bonne fortune dont il n'offre pas le premier exemple dans sa famille, l'éditeur des lettres de M. d'Azeglio contracta et entretint, malgré la différence d'âge et de position, une liaison à peu près semblable à celle qui avait uni son père à M. de Fontanes, dont il fut aussi l'ami et le correspondant. Ce que M. Ambroise Rendu avait été, sous le premier Empire, pour le restaurateur de l'Université de France, M. Eugène Rendu l'a été, de nos jours, pour l'un des fondateurs de la nationalité italienne. Ne soyons pas surpris de ces rapprochements explicables, moins par le hasard que par l'influence des traditions héréditaires : comme noblesse, naissance oblige.

La correspondance politique dont nous allons nous occuper est accompagnée d'une introduction, de pièces justificatives qui viennent en éclairer l'ensemble et les détails, et appuyer le texte de documents qui en sont comme l'appendice historique. Le recueil s'ouvre par une excellente préface, et M. Rendu y a parfaitement jugé, dans des pages fort bien écrites, où l'admiration ne nuit pas à la vérité, le noble patriote surnommé avec raison le « Chevalier de l'Italie. » Il montre comment, dans la correspondance, se révèle

Digitized by Google

d'abord le chef de ce grand parti qui, depuis le soulèvement de la Romagne en 1844, jusqu'à la campagne de 1859, ne cessa d'opposer la réforme nationale à la révolution cosmopolite. Puis il met en scène l'auteur des publications célèbres qui préparèrent le mouvement insurrectionnel de 1848, mouvement à la suite duquel l'héroïque soldat de Vicence se relève, blessé, du champ de bataille, mais encore prêt à recommencer, jusqu'au jour où, acceptant, après Novare, la présidence du conseil des ministres, il dévoue son nom, selon le mot de M. Rendu, aux responsabilités douloureuses d'un lendemain de défaite, et négocie une paix de laquelle on peut dire qu'elle désarma le vainqueur sans rien faire perdre au vaincu. Ce que le correspondant de Massimo d'Azeglio a su mettre en relief, c'est surtout cette nature chevaleresque, signe caractéristique de la noblesse des sentiments plus encore que de la noblesse de race, et qui se décèle à chaque page de ses lettres, où la finesse des aperçus et l'élévation des idées n'ont d'égale, chose rare chez un étranger écrivant en français, que la parfaite élégance d'un style rappelant les meilleurs modèles de notre littérature. Aussi, dans l'analyse qui va suivre, mêlerons-nous fort souvent à nos appréciations des citations textuelles, afin de conserver à la pensée de Massimo d'Azeglio sa forme saisissante, originale, et de laisser parler cette voix qui, sortant aujourd'hui de la tombe, n'en aura que plus d'autorité pour faire entendre, comme toujours, le ferme langage de la raison et de l'honneur.

II

Commençant en 1847, époque où s'arrêtent les *Ricordi*, que la mort vint interrompre, la Correspondance de Massimo d'Azeglio termine et complète l'œuvre inachevée de ses Mémoires, en nous dévoilant la partie la plus importante de sa vie, qui s'étend de l'avénement de Pie IX à l'affranchissement de la Vénétie. Avec la série de lettres adressées à ses amis de France, on voit donc, à proprement parler, s'ouvrir sa carrière politique, puisque, dans l'ouvrage *I miei Ricordi*, il ne rappelle que le temps de sa jeunesse et son existence d'artiste, de romancier et de voyageur. C'était alors que, patriote fantaisiste, comme il le dit lui-même, « il avait pris domicile sur la grande route » et parcouru les Marches lentement, à petites journées, pour y accomplir, au profit des idées libérales, cette première tournée qu'il appelle sa *Via Crucis*, son chemin de la croix. Quelque curieuse que soit la singulière Odyssée de ce gentilhomme,

Digitized by Google

qui, sorti de l'une des plus anciennes familles du Piémont, avait, dès l'âge de 15 ans, accompagné à Rome son père, le marquis Tapparelli d'Azeglio, nommé ambassadeur auprès du pape Pie VII; nous ne nous arrêterons ni à ses voyages, ni à ses débuts dans la vie militaire, ni même à ses admirations au milieu des monuments et des musées de la ville éternelle. Remarquons seulement qu'il y puisa, dans l'étude sérieuse des chefs-d'œuvre de l'art, ce goût décidé pour la peinture, qui fut la consolation de ses vieux jours après avoir été le charme de ses jeunes années, et lui fit acquérir alors assez de talent et de renom pour qu'il pût, sans croire ternir le blason de ses aïeux, augmenter par le travail les modiques ressources d'un cadet de grande famille [1].

Disons encore à ce sujet, et pour achever de le peindre pendant cette première période de sa vie, que, s'il montra de bonne heure un complet détachement des préjugés de race, il manifesta également une répulsion instinctive pour les conspirations ténébreuses des sectes, et une profonde aversion pour le mensonge. L'amour de la vérité lui avait été comme infusé avec le sang et s'était développé, ainsi qu'il nous l'apprend, à la douce chaleur du foyer domestique. Reconnaissant tout ce qu'il devait sous ce rapport aux nobles exemples de son père et aux leçons non moins éloquentes de cette mère dont il a si bien dépeint, dans ses Mémoires, les grâces, la tendresse et les qualités viriles, il disait : « Je trouve en moi la preuve vivante de la force indestructible des premières idées et des premières impressions. En effet, lorsqu'en ouvrant les yeux à la lumière et les lèvres au premier souffle, on s'est trouvé placé dans une atmosphère d'honnêteté, de loyauté, et que, sans en sortir, on passe ainsi d'un âge à un autre, le fond du caractère en demeure tellement imprégné que, malgré les fautes et les erreurs commises, il garde toujours par instinct le sens de l'honneur et du devoir. » Aussi, fidèle à ces principes, et n'ayant jamais cessé d'être non moins sincère dans ses actes que dans ses paroles, il pouvait, plus tard, sans afficher la présomption vaniteuse de l'auteur des *Confessions*, se rendre à lui-même cette justice : « Depuis environ quarante ans, je crois avoir été l'un des hommes de l'Europe qui ont dit le moins de mensonges, y compris l'époque où j'ai été ministre et diplomate, métiers où, plus que dans les autres, il est important de n'en pas dire, encore que l'on croie précisément tout le contraire. »

[1] Au chapitre XXIII de ses *Ricordi*, d'Azeglio donne la liste fort nombreuse de ses tableaux, qui parurent aux expositions annuelles de Milan, de 1833 à 1843. On y remarque, entre autres sujets le *Combat du Garigliano*, une *Marine près de Sorente*, l'*Ombre d'Angelica apparaissant à Ferrau*, le *Défi de Barletta*, *Macbeth et Banco*, la *Défense de Nice contre Barberousse et les Français*, commandée par le roi Charles-Albert, et *Napoléon Bonaparte en Egypte*.

Digitized by Google

Si Massimo d'Azeglio ne pouvait souffrir aucune atteinte à la vérité, il condamnait avec autant d'énergie tout ce qui était contraire à la liberté, à la justice, aux droits primordiaux et imprescriptibles de l'humanité. De là sa haine déclarée contre le régime et les abus de la force, en quelque temps et sous quelque forme qu'ils se fussent produits dans l'histoire. Loin d'applaudir, comme la foule, aux triomphes iniques de la violence, il soutenait que son empire disparaîtrait à jamais de la terre du jour où gouvernants et gouvernés, parlements, orateurs et écrivains proclameraient tout haut cette vérité, que la première loi est de « faire du bien aux hommes, » et que celui-là seul qui contribue à leur bonheur est bon, est grand, honorable et glorieux. Par opposition, il déclarait méchant, pernicieux et méritant la honte et le mépris, quiconque rendait malheureux ses semblables, ajoutant que ce devait être là le *credo* des faibles et des opprimés. Il s'ensuivait que le seul critérium qu'on dût appliquer, d'après lui, à déduire la moralité des faits historiques consistait à chercher simplement s'ils avaient été un bien ou un mal pour la société humaine, de façon à pouvoir, dans l'un ou l'autre cas, les louer ou les flétrir sans réserve. C'est pourquoi, voyant combien après tant de siècles de guerres étrangères et de déchirements intérieurs, sa patrie, jadis si orgueilleuse de sa puissance, était alors déchue dans son abaissement, il voulait relever de terre, selon le mot d'un grand poète, « cette Niobé des nations, » et lui rendre la vie en lui rendant tous ses enfants. Dans ce but, il fallait rapprocher les membres épars de l'Italie, l'entretenir, sans avoir recours aux armes, dans un état d'agitation morale, lui parler de ses droits, mais plus encore de ses devoirs, et la mettre à même de comprendre la liberté, avant d'en cueillir prématurément les fleurs trop enivrantes.

C'était la pensée qui, dès 1845, l'avait porté à écrire sa brochure, *les derniers Evénements de la Romagne*, qui était à la fois le résultat de ses observations personnelles pendant sa dernière mission dans les Marches, et des encouragements que le roi Charles-Albert lui avait donnés à son retour. L'audience que, suivant l'usage de ce prince, il reçut à six heures du matin, vers la fin de l'automne et un peu avant l'apparition du jour, est trop caractéristique pour que nous n'en retracions pas ici les principaux traits. La scène se passe à Turin, dans l'embrasure de la fenêtre d'une salle parfaitement éclairée, comme tout le reste du palais, tandis que la ville est encore plongée dans l'obscurité et le repos. Encouragé par l'accueil sympathique du prince, le voyageur lui expose en détail ce qu'il a vu, entendu et constaté sur la disposition des esprits dans les provinces qu'il vient de parcourir. Puis il se résume en disant que tous

Digitized by Google

les hommes éclairés sont convaincus qu'il est impossible de rien faire sans une force militaire bien organisée; que cette force se trouve seulement dans le Piémont, mais que, néanmoins, on ne doit pas s'en servir avant que l'Europe ne fournisse une occasion favorable. Et, comme les yeux fixés sur le roi, Massimo d'Azeglio attendait une réponse pour savoir si sa conduite et ses paroles étaient approuvées : « Faites savoir à tous vos amis, repartit Charles-Albert d'un ton calme, mais résolu, de se tenir en repos, parce que le temps d'agir n'est pas arrivé; mais qu'ils soient certains que, l'occasion se présentant, ma vie, celle de mes fils, mes forces, mes trésors et mon armée, tout sera sacrifié pour la cause italienne. » Pouvant à peine croire à une déclaration si explicite de la part de ce prince, à la physionomie réservée, et dont la parole était le plus souvent énigmatique comme celle d'un sphinx, le marquis d'Azeglio crut devoir se faire répéter une seconde fois ce qu'il supposait n'avoir pas bien compris, et le prince lui ayant donné une nouvelle affirmation, se leva, lui posa les mains sur les épaules et l'embrassa, après lui avoir dit : « Il serait bon d'écrire là-dessus quelque chose. » En rapportant la fin de cette audience étrange, close par ce baiser royal, qui, dit-il, lui sembla froid, étudié, presque funèbre, le narrateur ne peut s'empêcher d'ajouter : « Qui m'eût dit que cette grande occasion de tout sacrifier aux Italiens, alors si éloignée des prévisions possibles, et que tous deux nous devions désespérer de voir jamais, était fixée par Dieu à trois années seulement! Qui m'eût dit qu'à la suite d'une guerre, impossible en apparence à cette époque, Charles-Albert perdrait la couronne, s'exilerait de sa patrie, puis mourrait sur une terre étrangère, et que moi, comme premier ministre de son fils, je serais chargé du triste devoir de dresser son acte mortuaire et de faire inhumer ses restes dans les sépultures royales de Superga!.... Pauvres hommes, hélas! qui se croient appelés à conduire les événements! »

Peu de temps après cette entrevue, Massimo d'Azeglio s'étant concerté avec le comte César Balbo, son cousin, dont il habitait alors la jolie villa de Rubatto, y composait ses *Ultimi Casi di Romagna*, sous la triple impulsion de la conscience, de l'amitié et du patriotisme. C'étaient de beaux jours, comme il nous l'apprend, que ceux où, aidé des conseils de l'auteur des *Speranze d'Italia*, il s'occupait avec une ardeur fébrile de la publication de l'ouvrage qui, en le plaçant l'un des premiers à la tête du mouvement italien, allait le lancer dans les périlleux hasards de la vie politique et militante. Il venait, lui aussi, de passer le Rubicon, mais pour délivrer sa patrie, et non pour l'asservir. De la villa bâtie sur l'une des rives du Pô, il regardait passer ce roi des fleuves de la Péninsule, qui, dans son

Digitized by Google

cours des Alpes à l'Adriatique, lui semblait tracer la marche que bientôt devait suivre l'indépendance italienne. Tout l'encourageait d'ailleurs dans cet épanouissement des facultés nouvelles qui se révélaient en lui. Au dedans, sa nature d'artiste et de poète se complaisait, s'animait aux premiers combats du polémiste. Au dehors, il sentait dans l'air, nous dit-il, je ne sais quel souffle qui annonçait des jours meilleurs, qui faisait naître des espérances, alors indéfinies, mais dont le cœur ne doutait nullement. La cause italienne, comme abattue et vieillie sous le poids des malheurs, lui paraissait donc renouvelée, rajeunie tout à coup. A ses yeux, elle avait l'innocence, la grâce et les promesses d'une adolescence qui annonce déjà une vigoureuse et belle virilité. Rêves d'un esprit généreux, tout entier à l'éclosion de projets que doit féconder un prochain avenir, quelle est, dans une sphère différente, l'intelligence élevée qui ne vous a pas également conçus, en travaillant à une œuvre sérieuse et capable de servir la cause non moins sacrée de l'art, des lettres ou de la science? Laborieux a été parfois l'enfantement de cette œuvre; mais de quelles douces joies n'était-il pas accompagné et suivi quand, prenant, pour ainsi dire, un corps et une âme, elle sortait de la pensée comme la fleur de son germe, pour apparaître ensuite, pleine de fraîcheur et d'éclat, à la lumière du jour!

Une fois entré dans cette voie, Massimo d'Azeglio ne s'arrêta plus. Deux années après la publication des *Casi di Romagna* qui, disons-le en passant, malgré l'approbation tacite du roi, n'avaient pu, sur la défense de la censure piémontaise, être imprimés à Turin, il fit paraître son *Programme pour l'opinion nationale*, qui eut un immense retentissement. Dans sa précédente brochure, il avait déjà, par la nature des conseils donnés à ses compatriotes, indiqué nettement le rôle qu'il voulait prendre dans le mouvement national. Ami zélé de l'indépendance de sa patrie, il attaquait à la fois la prédominance autrichienne, l'absolutisme des gouvernements imposés à l'Italie par l'étranger, et le parti ultra-démocratique, qui, à cette double influence, prétendait substituer sa violente domination. Massimo d'Azeglio voulait une réforme libérale; mais il était opposé à la révolution, et il combattait alors les partis extrêmes avec la plume, de même qu'avec l'épée il combattra bientôt les soldats de Radetzki. Or, poursuivant son plan dans la nouvelle publication qui parut en 1847, il cherchait à y contenir par une sage discipline l'élan d'un peuple prêt à courir aux armes pour reconquérir le premier et le plus cher de ses droits. Le *Programme pour l'opinion nationale* peut donc être regardé comme l'expression du parti libéral modéré, qui représentait la majorité des populations italiennes, et qu'on retrouve partout, dans l'histoire des révolutions contemporaines, pré-

Digitized by Google

parant ces révolutions par le mouvement irrésistible des idées et de l'opinion publique et finissant presque toujours par en recueillir les fruits.

Malgré les obstacles qui l'attendaient, ce parti, au delà des Alpes, avait pour lui l'avenir et le succès, par la raison qu'il voulait fonder une nationalité bien plus que détruire telle ou telle forme de gouvernement, et qu'en outre il s'y composait de trois éléments réunissant en eux les traditions, les lumières et les forces vives du pays. Au sommet, une aristocratie influente, parce qu'elle était éclairée ; comptant dans son sein les descendants des contemporains de Dante, des Cavalcanti, des Gino Capponi ; prédisposée ainsi aux aptitudes politiques par de glorieux souvenirs de famille, et initiée par l'exil, la persécution ou de fréquents voyages à l'étranger, au jeu et aux avantages des gouvernements constitutionnels. Au milieu, la classe fort nombreuse des professions libérales, formée de bonne heure à l'étude et au travail, et y puisant avec la connaissance de ses droits une activité d'esprit qui, entretenue par la vie tout extérieure des Italiens et l'habitude des discussions qui en est la conséquence, la rendait propre à bien remplir la plupart des fonctions publiques. Enfin, au-dessous, une petite bourgeoisie, moins aisée et peut-être moins instruite qu'ailleurs, vivant de peu et se nourrissant à l'occasion des vagues réminiscences d'une grandeur passée, autant que des modestes emplois qui lui donnaient le pain de chaque jour, mais n'en aspirant pas moins secrètement à revendiquer, au moment favorable, une situation et des garanties qui lui faisaient défaut.

C'était à rapprocher, à unir ces trois fractions diverses des populations de la Péninsule que s'appliquait surtout l'auteur du *Programme pour l'opinion nationale.* Avant de faire une Italie, il fallait d'abord, ce qui était plus difficile, faire des Italiens vraiment dignes de ce nom. Ils devaient donc se retremper entièrement, abjurer leurs rivalités séculaires, renoncer aux conjurations dans l'ombre, aux serments homicides imposés par le fanatisme des sectes, et s'affranchir eux-mêmes de leurs propres passions, pour arriver plus sûrement à leur affranchissement politique. « Que la réforme des mœurs, disait-il, précède la réforme des institutions. Le pays regorge de brillants discoureurs ; mais il lui manque des hommes ; il lui manque des caractères, et c'est avec des actions, non avec des paroles, que s'établit solidement la nationalité d'un peuple. Ainsi plus d'émeutes, plus d'insurrections armées, qui, comme on l'a vu par le dernier soulèvement de 1845, compromettent les meilleures causes. Que tous les efforts soient employés à rapprocher les souverains et les populations dans une même pensée de nationalité, de progrès intérieur, de

Digitized by Google

liberté politique et civile. Et quand toutes les forces, au lieu d'être divisées, auront été réunies et organisées, alors elles pourront servir avec succès à nous rendre le plus précieux des biens, c'est-à-dire l'indépendance nationale. » Puis, se représentant les mille difficultés à vaincre avant d'atteindre ce but, il terminait par ces mots empreints d'une triste résignation, mais respirant néanmoins une inébranlable confiance : « Nous savons que l'occasion de reconquérir l'indépendance est peut-être éloignée. Nous l'attendrons avec une activité pleine de calme, nous appliquant, non pas à troubler inconsidérément le repos d'autrui, mais à nous réformer, nous et nos institutions, dans le lambeau d'Italie qu'on nous a laissé, à nous rendre dignes d'un regard de la Providence et capables de mettre à profit l'occasion, quand elle voudra nous l'envoyer. Que s'il plaisait à Dieu de ne pas l'accorder avant que cette génération ne passe, nous saurons nous soumettre et nous résigner virilement. Sous le poids de cette sentence, nous travaillerons avec une égale persévérance à l'œuvre de la régénération italienne, et nous descendrons dans la tombe, bénissant Dieu de nous avoir permis de faire avancer cette œuvre d'un seul pas, et de quitter la terre où dorment nos pères moins malheureuse qu'ils ne l'avaient laissée. »

Cependant, le glorieux avénement de Pie IX venait de donner le signal d'un mouvement qui, des Etats pontificaux, s'était répandu dans toute l'Italie. Le marquis d'Azeglio se trouvait alors à Rome, et il faut lire, dans cette partie de sa correspondance, avec quelle finesse d'esprit, quelle exacte raison il relate les événements fort divers dont il est le témoin. Entre autres faits, on peut citer la mort de l'éloquent cardinal Micara, homme intègre, aux formes un peu dures, continuant sous la pourpre la vie austère du capucin, et qui, pendant la dernière vacance du Saint-Siége, s'était acquis une grande popularité, comme ayant « vertement tancé le cardinal Bernetti pour l'affaire des Suisses, et le cardinal Lambruschini pour le nombre de créatures qu'il s'était faites aux frais de l'Etat. C'étai le même cardinal Micara qui, interrogé par Son Eminence l'ex-secrétaire d'Etat sous Grégoire XVI, sur le nom qu'il supposait devoir réunir la majorité des voix dans le conclave, lui répondait : « S Dieu fait l'élection, Mastaï sera nommé. Si le diable s'en mêle, ce sera vous..... ou moi. » Dieu fit l'élection, et l'on sait comment le cardinal Mastaï, ceignant la tiare sous le nom de Pie IX, inaugurait bientôt son règne aux applaudissements de toute l'Europe catholique et libérale. Pendant cette période, qui fut l'âge d'or de ce pontificat, l'auteur de la *Correspondance* s'attache à faire ressortir l'enthousiasme excité par les actes du nouveau pape, les acclamations populaires retentissant sur son passage, le désir du Saint-Père

Digitized by Google

d'échapper à ces ovations, et la rude épreuve infligée par lui à la paresse proverbiale des Romains, obligés de quitter leur lit avant trois heures du matin pour donner le bon voyage à leur cher Pie IX se rendant aux sanctuaires bénédictins de Subiaco.

Ailleurs, au sujet de l'édit du 15 mars, rendu à Rome sur la presse, il défend le gouvernement pontifical contre les esprits exaltés ou mécontents qui attaquaient l'édit comme n'étant pas assez radical. « Allons doucement, pour Dieu! allons doucement, disait-il, vous savez que je ne suis pas pressé, et vous connaissez ma théorie sur les réformes prématurées. » Il voulut même, sur cette question si grave de la presse, qui touche à tant d'autres questions, montrer dans sa *Lettre au professeur Orioli* et les bonnes intentions du pape, et l'injustice des plaintes articulées à cette occasion [1]. « Persuadons-nous, écrivait-il, que le bien à faire, que le mal à éviter, Pie IX les voit aussi bien que nous-mêmes. Mais, placé à une hauteur d'où son regard embrasse l'ensemble des choses, il juge mieux que nous de l'opportunité, des obstacles et des périls. Au timon du navire, il a sous les yeux l'immensité de la mer; nous sommes, nous autres, sur le pont et dans les parties basses, d'où nous ne voyons qu'un coin de l'horizon par quelques écoutilles. Je crois la comparaison exacte; tirons-en des conséquences [2]. » Quant aux espérances qu'à l'exemple de tant d'autres, Massimo d'Azeglio concevait alors sur le rôle considérable réservé au pape et au pontificat romain, elles se fondaient non-seulement sur la confiance et l'admiration qu'excitaient les sentiments personnels de Pie IX, mais aussi sur le fait que l'idée de la nationalité italienne était, à cette époque et malgré les assertions contraires, fort bien acceptée par le Saint-Père et son gouvernement. Dans sa proclamation du 29 avril, le pape ne rappelait-il pas « les grands événements qui avaient inspiré le dessein de faire de l'Italie une nation plus unie, plus compacte et en état de rivaliser avec les premières nations de l'Europe? » Et, quand le pontife reconnaissait ensuite « qu'il lui est impossible de mettre un frein à l'ardeur de cette partie de ses sujets que transporte, à l'égal des autres Italiens, l'esprit de nationalité, » ne semblait-il pas répondre à l'Autriche qu'il ne pouvait, comme elle prétendait l'y

[1] Dans ses lettres, écrites de Rome à cette époque, Frédéric Ozanam, après avoir rappelé les mesures libérales prises par le nouveau Pontife appelé, selon lui, à réconcilier encore une fois le monde avec la papauté, traite aussi la question relative à l'édit sur l'organisation de la presse. « Cette institution, dit-il, a beaucoup occupé les esprits et mécontenté quelques impatients, qui auraient voulu une brusque déclaration de la liberté de la presse. Cependant, deux hommes, entourés de toute la confiance du parti progressif, M. le professeur Orioli, et M. d'Azeglio, ont pris la défense de l'édit de censure; ils ont fait voir tout ce qu'il y a de bienfaisant dans cet acte, où la discussion est permise sur toutes les matières d'administration publique..... » (*Lettres de F. Ozanam*, t. II, p. 145.)

[2] *Lettera al professore Francesco Orioli*. Roma, 28 marzo 1847.

Digitized by Google

pousser, arrêter dans ses propres Etats l'irrésistible élan de la nationalité italienne? Et la preuve que tel est le sens qu'on doit donner aux paroles de Pie IX, c'est que le cardinal Antonelli déclarait, de son côté, que le pape ne s'était montré nullement contraire à la nationalité italienne, et qu'en faveur de cette nationalité, le Saint-Père pourrait très opportunément, comme prince de la paix, interposer sa médiation. « Pour moi, ajoutait le cardinal, vous savez que j'ai caressé tout particulièrement cette idée. Vous pouvez donc croire combien je serais heureux si je pouvais la voir mener à bonne fin[1]. » Ces déclarations ne paraissent-elles pas maintenant être trop mises en oubli par les partis les plus opposés dans leurs jugements contradictoires sur la question romaine, comme si ces faits, qui ont tant agité le monde religieux et politique et qui datent de quelques années, étaient déjà séparés de nous par tout un siècle!

Une autre circonstance, dans laquelle le marquis d'Azeglio fut appelé à prêter son appui au parti modéré à Rome, est fort bien racontée par lui dans une de ses lettres. Les quatorze *rioni* de la ville ayant préparé une démonstration publique, malgré l'invitation faite par l'autorité de s'abstenir de ces réunions tumultueuses, le *cercle romain*, composé des membres de la noblesse et de la bourgeoisie, voulut la prévenir en présentant au pape une adresse rédigée par Massimo d'Azeglio, et couverte en quelques heures des signatures de cinq mille notables habitants de Rome. Cette pièce, conçue dans les termes les plus respectueux, demandait l'établissement d'une garde civique et réclamait l'application exacte et complète des mesures décrétées précédemment par le Souverain Pontife, particulièrement au sujet de la presse et de la consulte formée des députations provinciales. A la fin, l'Adresse, faisant un appel au cœur généreux de Pie IX, lui disait : « Ayez confiance, ô bienheureux Père, dans ceux qui ne demandent rien que ce qu'il est dans la pensée de Votre Sainteté de leur accorder. Nous vous supplions seulement de faire en sorte que vos dons ne nous soient pas enlevés et que Votre Sainteté nous maintienne dans la possession de ses bienfaits. Qu'elle accueille donc nos justes prières ; qu'elle les pèse dans sa justice et qu'elle reçoive les protestations d'obéissance la plus absolue que nous lui faisons dès à présent, pour tout ce qu'elle voudra décider dans son amour et dans sa sagesse. » L'Adresse produisit son effet, et le marquis d'Azeglio, qui, au nom du parti modéré, avait demandé trois choses importantes, se félicite dans sa *Correspondance* d'avoir vu la population romaine montrer, en cette circonstance, une modération qui décida le gouvernement à décréter aussitôt

[1] *Lettera del card. Antonelli al signore Farini.*

Digitized by Google

l'établissement d'une garde civique. Organisée, par l'édit du 5 juillet, sur des bases presque semblables à celles de la garde nationale en France, elle ne tardait pas à prouver l'utilité de son institution en rétablissant l'ordre troublé à Rome et en montrant que la partie saine de la population ne voulait ni la réaction ni l'anarchie.

III

A une époque où les événements marchaient si vite, des faits d'un caractère plus grave allaient appeler Massimo d'Azeglio vers le point de la Romagne où le gouvernement pontifical concentrait alors des troupes pour protéger les Légations contre l'Autriche, qui venait de faire occuper Ferrare, malgré l'énergique protestation du cardinal Ciacchi. Accomplie aux dépens d'une puissance faible par les ressources militaires, mais grande par l'autorité morale, cette démonstration violente, loin de comprimer en Italie le sentiment national et guerrier, lui avait donné, au contraire, une nouvelle surexcitation. Les souverains s'y associaient comme les peuples, et, tandis que Charles-Albert assurait Pie IX qu'il pouvait compter sur lui, le grand-duc de Toscane, après avoir rappelé dans une proclamation que lui aussi était Italien de naissance, accordait des réformes différant peu de celles que le pape avait, de son propre mouvement, concédées aux Etats de l'Eglise. Au milieu de cette agitation générale, Massimo d'Azeglio s'était rendu à Pesaro pour y attendre le dénouement d'une crise qui lui paraissait imminente. Sans se faire illusion sur l'état des forces pontificales, et, comme il le disait en sa qualité de militaire, n'ayant foi pour vaincre que dans le canon et la discipline, il cherchait à persuader aux volontaires dont il était entouré que l'Europe n'attendait pas d'eux de grandes victoires, mais bien de grands dévouements. En même temps, s'il convenait, d'une part, que certains journaux italiens célébraient le patriotisme national sur un ton lyrique qui pouvait prêter au ridicule ; de l'autre, il s'élevait dans sa correspondance contre les plaisanteries d'une feuille française, alors fort peu atteinte d'italianisme, et qui se moquait des hymnes guerriers entonnés de l'autre côté des monts. Rappelant, à ce sujet, le respect dû aux malheurs d'une nation longtemps asservie et souffrante, qui avait expié ses fautes par des infortunes noblement supportées, il comparait le peuple italien à un homme qui, garrotté, battu à outrance et dépouillé de tout, parviendrait cependant à dégager un bras de ses entraves, et montrerait quelque gaucherie dans les efforts qu'il ferait pour compléter sa dé-

Digitized by Google

livrance. « Mais serait-ce drôle, demande-t-il, et des gens de cœur pourraient-ils s'en amuser? Au reste, considérant que la race humaine n'est pas généreuse, ce sera à nous de faire en sorte qu'on nous prenne au sérieux. » Puis, comme s'il eût pressenti à la fois, dans la lutte qui allait s'ouvrir, ici les glorieuses journées de Milan, de Venise, et là les funestes revers de Novare, il ajoutait : « La guerre que nous devons faire, le cas échéant, c'est la guerre de défense, la guerre citadine, plus qu'autre chose. C'est ce qui dérange le moins les habitudes. On trouverait plus de gens disposés à se faire tuer, que de gens capables de soutenir les fatigues des marches, des bivouacs, des nuits à la belle étoile et à la pluie. On n'arrive à cela que par l'habitude ; la bonne volonté n'y fait rien. »

Quittant bientôt le terrain de la tactique militaire, pour revenir à Rome, qui était alors le principal centre de la question politique, il jugeait ainsi les événements qui s'y passaient : « Tout va très bien à Rome ; de mieux en mieux, m'écrit-on. D'un jour à l'autre, va paraître le *motu proprio* sur la municipalité de Rome, et un second sur l'assemblée des représentants des provinces; sous le nom de *Consulte d'Etat*..... Voilà Pie IX promoteur de tout le mouvement libéral, et la papauté à la tête du siècle. Qui l'eût dit il y a dix-huit mois! Maintenant, je ne donne pas trois mois à tous les princes d'Italie pour qu'ils se soient mis au pas. Si Pie IX continue, et pourquoi non? il devient le chef moral de l'Europe, et il fera ce que n'ont pu faire ni Bossuet ni Leibnitz : il rétablira l'unité du christianisme. » Cette lettre était écrite à la fin de septembre 1847, et presque aussitôt toutes les sectes dissidentes de l'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique adressaient « l'hommage de leur respect et de leur sympathie à *Sa Sainteté Pie IX*, en qui elles saluaient l'instrument choisi par Dieu pour opérer la régénération d'un peuple. » A ce moment, le grand-duc Léopold, le roi de Piémont et le roi de Naples, cédant lui-même à l'entraînement, donnaient coup sur coup des constitutions à leurs sujets. Aussi, à la suite de ce mouvement qu'il avait prévu, et dont le signal était parti de Rome, Massimo d'Azeglio revient-il sur la même pensée, en envoyant à son correspondant l'*adresse des Italiens au Saint-Père*, adresse demandant la convocation en Parlement national des représentants de tous les Etats de la Péninsule, réunis sous la présidence du pape, dans la capitale du monde chrétien, qui reprendrait par là sa primauté morale et civile : « Si Pie IX veut, s'il consent à être ce que l'opinion fait de lui, la papauté est définitivement la force dirigeante de ce siècle. S'il s'y refuse, je ne sais ce qui arrivera. La Providence n'offre pas deux fois une occasion telle que celle-ci. » Et, plus loin, dans une réponse aux nouvelles venues de Paris, qui allait passer de l'insur-

Digitized by Google

rection de mai aux sanglantes journées de juin, il disait encore : « Quant à l'Italie, ce n'est pas moi, soyez-en sûr, qui hâterai la république. Au reste, il est question maintenant de la chrétienté en masse, plutôt que d'une nation. Il faut décider quel sera le principe qui lui servira de pierre angulaire, et je pense, comme vous, que Rome et le principe catholique sont les seuls qui peuvent occuper cette place. »

Au moment où Massimo d'Azeglio écrivait ces lignes de Monte-Belluno, il venait d'être investi des fonctions d'adjudant général auprès du brave Durando, commandant en chef les troupes pontificales qui avaient franchi le Pô pour combattre l'armée autrichienne. Rien de plus curieux et de mieux raconté que cette entrée en campagne. On assiste au premier engagement avec l'ennemi ; on est témoin de la surprise des blessés hongrois qui, s'attendant à être fusillés, sont pansés avec le plus grand soin, et l'on croit entendre le mot héroïque du jeune volontaire italien, dont le poignet venait d'être coupé, qui s'écrie en montrant sa main droite : « Celle-là me reste encore ! » La couleur locale est loin de manquer aux récits animés du narrateur, et si l'activité de l'adjudant général suffit à tous les devoirs, le talent de l'écrivain répond à tous les tableaux. Officier, il maintient la discipline ; citoyen, il excite le patriotisme ; chrétien, il réchauffe la foi dans les cœurs. Ne semble-t-il pas nous reporter aux plus beaux jours de la Ligue lombarde, à ces glorieux triomphes sur les empereurs allemands, quand il nous peint l'armée pontificale marchant précédée d'un *carroccio* sur lequel se dresse un *gonfalone* aux couleurs de l'Eglise, avec ces mots écrits d'un côté : *Vive Pie IX !* et de l'autre : *Dieu le veut !* C'est le cri de ralliement adopté par ces nouveaux croisés partant pour la guerre sainte de l'indépendance. Afin de satisfaire à leurs habitudes religieuses, dès l'aube, quand la diane a retenti, que tous sont debout, un autel porté sur un chariot est placé au milieu de la plaine, et là, devant toutes les troupes rangées sur quatre lignes, la messe est célébrée aux premiers rayons d'un soleil resplendissant et sous l'œil du Dieu des armées, qui parle à ces âmes enthousiastes. Pour compléter la scène, des moines, mêlés aux volontaires, soufflent parmi eux le vieil esprit guelfe, et un carme déchaussé, rappelant frère Jean de Vicence, harangue les soldats ainsi que la foule de paysans lombards accourus à la cérémonie.

L'armée continuant sa marche vers la Piave et le Tagliamento, d'autres épisodes succèdent à celui-ci et ne sont pas moins bien racontés. En voici un que nous détachons de la *Correspondance :* « Je fus bien touché aussi l'autre jour par une scène d'un genre différent. Nous étions sur la route de Belluno ; nous rencontrâmes une maison

Digitized by Google

isolée près d'un groupe d'arbres. En nous approchant, nous aperçûmes une vingtaine de petites fillettes toutes agenouillées sous les arbres, les mains jointes et priant pour nous; près de là, un vieux paysan et quelques autres individus : il n'y eut pas un cri, pas une voix qui se fit entendre, pas une remarque. Nous passâmes en silence. Après quelques minutes, me retournant pour voir si je les apercevais encore, je vis plus d'une vieille moustache qui s'essuyait les yeux. C'est bien simple en apparence; mais, dans notre position, vous ne sauriez croire quel effet cela nous fit [1]. » Quoi de plus touchant, en réalité, que ce groupe de jeunes filles en prières? N'y voit-on pas l'image fidèle de tous les Etats de l'Italie se réunissant dans une commune invocation pour demander à Dieu le triomphe de l'indépendance nationale? Et dans chacune de ces fillettes agenouillées, chaque soldat ne pouvait-il aussi, en passant, retrouver le doux et triste souvenir d'une fille ou d'une sœur qui, peut-être à la même heure, priaient pour eux, là-bas, à la croix du chemin conduisant au village natal?

Malheureusement pour la petite armée du général Durando, ni les prières, ni la valeur de ses soldats n'étaient capables de prévaloir, dans cette campagne en Vénétie, contre l'écrasante supériorité des forces autrichiennes. Renfermées dans Vicence, que l'ennemi avait évacuée, les troupes pontificales, qui ne comptaient que dix mille hommes et vingt-cinq pièces de canon, repoussent d'abord avec succès deux attaques et font éprouver des pertes considérables à leurs adversaires. Mais le maréchal Radetzki, étant revenu pour la troisième fois à la tête de quarante-cinq mille hommes et de cent dix pièces d'artillerie, un nouveau combat s'engagea le 10 juin 1848, et, après douze heures d'une lutte acharnée, les Italiens durent abandonner la ville et se retirer avec les honneurs de la guerre. Dans cette journée, comme dans les précédentes, l'adjudant général de Durando fit preuve du plus grand courage. Blessé grièvement d'un coup de feu au genou au milieu d'un engagement fort vif sur le mont Berico, il fut contraint de se faire transporter à Ferrare, puis à Florence, d'où il alla s'enfermer à la villa Almansi. Du fond de cette retraite, où il s'occupe assez peu de soigner sa blessure, il s'élève, dans ses lettres, contre les menées démagogiques qui remuaient alors l'Europe, l'Italie et surtout la Toscane. A propos de l'échauffourée de Livourne excitée par les Mazziniens, il apprécie finement le peu de chances que la république et le communisme ont de réussir dans le pays. « Chez nous, dit-il, il y a plus de riches que de pauvres; peu de misère; et la misère

[1] *Correspondance politique*, p. 37. M. Doubet.

Digitized by Google

qui se chauffe au soleil n'est pas rageuse comme la misère de mansarde. » En théorie, d'ailleurs, la forme républicaine était loin de lui paraître inacceptable; mais, dans un temps où l'on songeait bien plus aux droits qu'aux devoirs, elle était, selon lui, un pur idéal aussi peu réalisable que celui de Platon. « Je crois que la république, écrivait-il en novembre 1848, est un prix de vertu que le bon Dieu accorde aux peuples qui le méritent. C'est le prix Monthyon de la Providence, et je n'ai pas l'idée qu'il y ait une nation en Europe qui ait le droit de le réclamer. Avec cela, je comprends très bien qu'on ait voulu essayer chez vous; mais que cela puisse marcher, j'en doute. Quant à nous, on n'arrivera même pas jusqu'à l'essai. »

Toutefois, en voyant par quelles violences certains esprits ambitieux ou fanatiques, sous prétexte d'imposer partout leur république cosmopolite, tendaient à étouffer partout la liberté, il composa contre eux une série d'articles publiés dans la *Patria*, et complétés par la brochure *Timori e speranze* (Craintes et espérances). Ces diverses publications, venant après les *Luttes de la Lombardie*, ouvrage qui avait paru au commencement de cette même année 1848, mirent le comble à la réputation de Massimo d'Azeglio comme écrivain et comme polémiste. Jamais il n'avait montré une verve plus féconde, une ironie plus fine unies à autant de force et d'éloquence. Le sang lui bouillait dans les veines lorsqu'il attaquait les fauteurs de troubles qui, au nom des intérêts du peuple, agitaient Rome, agitaient la Toscane et poussaient l'Italie au précipice. Sur des sujets tout différents, on retrouvait parfois en lui le trait perçant de Paul-Louis Courier et la fougue hautaine de La Mennais. C'était à qui lirait ses articles, notamment le troisième où, sous ce titre : *Vieilles et nouvelles parentés*, il prenait à partie les *frères* et amis se substituant à la place des gouvernements *paternels*. « Les procédés des rois se disant *nos pères*, écrivait-il plaisamment, m'avaient fait désirer d'être orphelin; les faits et gestes des révolutionnaires se disant *nos frères*, me font désirer d'être fils unique. » Le succès obtenu par ces pamphlets politiques fut un véritable échec pour les ultra-démocrates, et MM. Guerazzi et Montanelli, trouvant le coup trop fort, contraignirent le blessé de Vicence à quitter la Toscane avant sa complète guérison. Cette petite vengeance ne fit que donner plus de popularité à la nouvelle brochure intitulée *Adresse aux électeurs de Strombino*, qui courut toute l'Italie, et qui, véritable chef-d'œuvre du genre, eut, aux yeux mêmes des adversaires de l'auteur, l'importance d'un événement. Il y disait aux partis les plus dures vérités, reprochait à ses compatriotes d'accuser les gouvernements et les ministres de désastres dont ils devaient s'accuser eux-mêmes,

Digitized by Google

et après avoir rappelé les excès déplorables qui avaient forcé Pie IX d'abandonner sa capitale, il s'écriait : « Ah ! on n'a pas compris que le drapeau italien, le drapeau de la liberté et de l'indépendance, ne pouvait se déployer aux yeux de l'Europe tant qu'il était souillé de l'horrible tache du sang de Rossi ! Et l'on n'a pas lavé cette honte ! Il était plus pressé d'imaginer, à Rome aussi, le ministère démocratique. Rome l'a eu, ce ministère, et après ? Vous avez à choisir aujourd'hui entre l'anarchie, la guerre civile et l'intervention étrangère. »

Quand, au mois de mars 1849, le Piémont, engagé seul dans la guerre contre l'Autriche, essayait de faire reculer cette puissance qui avait repris l'offensive, Massimo d'Azeglio éprouva le vif regret de ne pouvoir, sa blessure s'étant rouverte, prendre une part active aux opérations militaires. Ce qui le touchait profondément, c'était de voir tant de pauvres paysans, tant de pauvres soldats, qui, n'ignorant pas combien la lutte sera rude et inégale, laissaient là, sans pousser une plainte, leurs foyers, leurs femmes et leurs enfants, et allaient se faire tuer, parce que c'était leur devoir, et que le roi y allait le premier. Ajoutons que, s'il est ému à l'aspect de ces braves gens qui, en vrais fils des vieux Ligures, s'en vont, silencieux et sans faire parade d'héroïsme, mourir comme les Trois cents à de nouvelles Thermopyles, d'autre part, il éclate d'indignation en songeant qu'à cette heure suprême, les Mazziniens qui, dit-il, « n'ont jamais pu prendre sur eux d'entendre siffler une balle, » s'occupent à discourir sur leur république, dans le seul but de satisfaire l'ambition ou la cupidité des meneurs du parti. On sait comment se réalisèrent les tristes pressentiments manifestés par d'Azeglio sur l'issue, inévitablement fatale, de la guerre. La bataille de Novare, malgré le courage de Charles-Albert et de ses Piémontais, fut perdue le 23 mars 1849, et, au 3 avril, on trouve dans la *Correspondance* cette belle lettre, datée de la Spezzia, cri douloureux du soldat qui reconnaît que tout est perdu, fors l'honneur. « Mon cher ami, écrit-il à M. Eugène Rendu, vous le savez, à cette heure tout est fini. Je l'avais prévu — et il ne fallait pas être sorcier pour cela — lorsque je refusai la présidence du conseil, ne voulant ni jeter le pays dans le désastre qui le frappe maintenant, ni signer une paix qu'une suite funeste d'erreurs et de fautes avaient rendue inévitable. Je crois vous l'avoir écrit dans le temps. Vous pouvez imaginer comme j'ai le cœur serré. Avoir travaillé toute sa vie dans une seule pensée, sans espérer jamais qu'une occasion se présentât, la voir arriver, surpassant toute prévoyance raisonnable, et puis sentir tout cet édifice s'écrouler dans un jour ! Après de pareils coups, on ne garde que les apparences de la vie. L'âme et le cœur sont morts. Je ne verrai plus ma

Digitized by Google

pauvre chère patrie délivrée du joug. Que la volonté de Dieu soit faite! » Puis, rappelant, pour consoler son patriotisme, que l'armée du moins s'était bien battue, il en donne pour preuves les pertes énormes qu'elle a essuyées [1] et le mot du maréchal Radetski déclarant à lord Abercromby que la valeur opiniâtre de « ces diables de Piémontais » lui avait fait craindre d'abord pour le succès de la journée. Il ajoute ensuite ces mots pleins d'une triste, mais inébranlable résignation, et où la tendresse du père étend délicatement un voile sur le deuil du citoyen : « Je suis à la Spezzia, tâchant de me rétablir; mais ma blessure est toujours ouverte, et je crois que j'en aurai encore pour longtemps. Elle m'a épargné d'être témoin de cet affreux désastre. J'attends ma fille, qui est au couvent, à Florence, et dont la santé réclame des soins assidus. Je vais m'y consacrer. Cela m'aidera, j'espère, peu à peu à *accepter*. Je ne vois plus rien à faire pour le moment. Il faut rouler jusqu'au fond de l'abîme pour voir où l'on s'arrête, et pour se reconnaître. Alors nous recommencerons! Mais ce n'est pas moi qui cueillerai le fruit. Souvenons-nous que l'amour de la patrie est *sacrifice*, et non *jouissance* [2]. » Enfin, après avoir adressé à son correspondant un document fort curieux renfermant une discussion du grand conseil de la république de Florence, en 1497, sur un impôt progressif proposé avec tout un système d'idées socialistes par un Proudhon du XVe siècle [3], il revient, au sujet de cette pièce qu'on croirait datée de 1848, sur les fautes des partis qui ont jeté l'Italie dans une si cruelle position. A la suite d'un tel abaissement, il ne regrette plus d'avoir, pour cause de santé, refusé le poste d'ambassadeur à Paris. Seul, dans la retraite, il n'est exposé à rougir devant personne, tandis qu'il a le frisson à la pensée d'entrer dans un salon officiel, où il rencontrerait des étrangers de toutes nations, lui qui avait espéré pouvoir un jour lever la tête, et dire : « J'ai l'honneur d'être Italien. »

[1] Plusieurs généraux de division furent tués ou blessés, et dans tous les régiments la plupart des officiers furent tués ou mis hors de combat. Sur trente officiers d'un seul régiment de bersagliers, vingt-cinq manquèrent le soir à l'appel. L'artillerie fit aussi des pertes considérables. L'un des fils du comte César Balbo, brave jeune homme de dix-huit ans, lieutenant dans la batterie où son frère était capitaine, eut la tête emportée par un boulet.

[2] *Correspondance politique*, p. 60. M. E. Rendu.

[3] Ce document, intitulé *la decima scalata in Firenze, nel* 1497, avait été trouvé dans les archives de sa famille par le comte Guicciardini, descendant de l'historien Francesco Guicciardini, lequel avait pris note de cette singulière discussion.

Digitized by Google

IV

Les jours de la retraite ne devaient pas durer longtemps pour le marquis d'Azeglio. Au mois de mai 1849, une nouvelle phase commence dans sa vie, aussi bien que dans sa correspondance, car il va être appelé, au milieu des circonstances les plus critiques, à diriger comme premier ministre les affaires du Piémont. Après Novare, le malheureux Charles-Albert, qui avait inutilement cherché la mort sur le champ de bataille, où il s'écriait : « Laissez-moi mourir, ceci est mon dernier jour, » avait voulu abdiquer, afin de laisser au nouveau roi et au pays une liberté d'action qui leur permît d'obtenir des conditions plus favorables. Se condamnant à l'exil, cette dure nécessité qui, selon Dante, « nous fait quitter tout ce que nous aimons, » il était parti secrètement de son quartier général dans une petite voiture ; singulière ironie du sort ! cette voiture portait encore la devise de la maison royale de Savoie : *J'attends mon astre.* Cet astre, pour un moment obscurci, allait le conduire, sans suite, sans appareil, vers le Portugal, où, trois mois après, il s'éteignait tristement à Oporto, non sans l'espoir que son œuvre serait achevée par des mains plus heureuses. « La Providence, avait-il dit avant de mourir, n'a pas permis que la régénération de l'Italie s'accomplît maintenant ; j'espère qu'elle ne sera que différée, et qu'une adversité passagère avertira seulement les peuples italiens d'être une autre fois plus unis, afin d'être invincibles. »

Lorsqu'il se chargeait, au lendemain d'un grand désastre, de la lourde tâche que lui confiait le jeune successeur de Charles-Albert, Massimo d'Azeglio ne se dissimulait nullement l'étendue de la responsabilité qu'il assumait. Il ne s'agissait de rien de moins que d'accepter courageusement l'héritage de deux guerres malheureuses ; de signer, malgré l'opposition des partis, la paix avec l'Autriche ; de gouverner un pays livré à toutes les passions anarchiques et d'exposer à la calomnie, à la haine, un nom justement glorieux et populaire. Sans se laisser arrêter par les obstacles, le nouveau ministre, qui avait le rare avantage de n'être ni timide, ni ambitieux, prit résolûment le fardeau dans l'intérêt du pays et de la cause italienne. Ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, devant le parti révolutionnaire, semant partout l'inquiétude et le mécontentement, devant la menace de troubles sérieux et d'élections rouges, il s'était convaincu « qu'il fallait s'exécuter, » et voilà comment, dit-il, il était devenu président du conseil. Arrivé aux affaires, il ne peut plus aussi faci-

Digitized by Google

lement qu'autrefois se livrer au charme de la correspondance, ni écrire de longues lettres « comme dans le bon temps. » L'homme d'Etat a remplacé le causeur, mais pas encore assez cependant pour que ce dernier ne saisisse au moins le temps de dire çà et là un petit mot, ne fût-ce que pour s'écrier : « Dieu vous garde jamais de devenir premier ministre ! » Bien qu'on suspecte toujours la sincérité de ces mots-là dans la bouche de ceux qui ont leurs raisons pour les prononcer, surtout afin qu'on les répète, on doit croire que le marquis d'Azeglio disait alors ce qu'il pensait, tant ses nouvelles occupations devaient peser à cet esprit vif, alerte, indépendant et aimant fort peu à vivre en cage avec les ailes coupées. Habitué à la conception toute libre, toute spontanée, de grandes et généreuses théories, comment, en dehors de la haute direction politique, pouvait-il se plier au maniement difficile, aux détails pratiques et absorbants d'une vaste administration ? A part ce revers de la médaille ministérielle, il ne se faisait point d'illusion sur les difficultés de sa situation personnelle, notamment depuis qu'il avait publié son programme. La phrase : « La guerre est maintenant impossible, » soulevait des cris de fureur parmi les anarchistes, qui, ayant eu soin de ne pas se faire tuer à Novare, jetaient maintenant à de nobles vaincus, survivants d'un inévitable désastre, les mots odieux de lâcheté et de trahison. Ils feignaient d'oublier qu'après avoir déclaré la guerre impossible, le programme ajoutait : « Mais ce qui est encore plus impossible, c'est le déshonneur. » Cette dernière parole indiquait assez que le président du conseil était loin de vouloir la paix à tout prix, et que, comme il l'affirme dans sa correspondance, avant d'entrer au ministère, il avait fait ses conditions. Aussi, écrivait-il encore : « J'ai combattu toute ma vie pour notre nationalité, et jamais je ne signerai une paix où ce principe serait, je ne dis pas désavoué, mais même passé sous silence. »

A la suite de longs débats, la paix fut signée à Milan, le 6 août 1849, et le premier ministre de Victor-Emmanuel put s'estimer heureux d'avoir obtenu les conditions honorables qu'il venait d'arracher aux plénipotentiaires de l'Autriche avec la même ardeur qu'il disputait naguère à ses généraux les murs croulants de Vicence. Pour se distraire des graves préoccupations qui l'avaient absorbé, il revient parfois volontiers à ses théories de publiciste, et, profitant du laisser-aller de la correspondance, il donne un libre cours à ses antipathies présentes ou rétrospectives contre l'esprit révolutionnaire de tous les temps. Distinguant deux sortes de démocratie, l'une bonne et admissible, l'autre dangereuse et inacceptable, il se disait sincère partisan de la première, mais ennemi déclaré de la seconde, parce qu'elle n'était, dans son pays surtout, qu'un appel à toutes

Digitized by Google

les passions, à toutes les incapacités, et une véritable aristocratie par l'autre bout, non moins exclusive que l'ancienne. Selon lui, la démocratie comprise de cette façon n'avait, dans le passé, jamais rien fondé de bon ni de durable. Sur ce point, il invoquait éloquemment l'histoire de Florence comme résumant, sur un théâtre restreint mais complet, l'histoire de tous les gouvernements démocratiques. Après de nombreux exemples cités à l'appui de son opinion, et prouvant que tous les représentants du parti populaire étaient devenus fatalement les oppresseurs des libertés publiques, il disait à son correspondant : « Je ne vois guère que le monde ait changé depuis lors, et il me semble que chaque démocratie a ses Albizzi et ses Médicis, aujourd'hui comme alors. *Nil sub sole novum.* Savez-vous ce qui me passe par la tête? C'est probablement une extravagance. Que le mouvement politique du XIXe siècle suivra les phases du mouvement religieux du XVIe. Nous finirons par l'indifférence en matière de politique, et dans cent ans il y aura un *Essai* à faire pour un La Mennais homme d'Etat. Ne vous moquez pas trop de moi si je laisse aller ma plume au gré de mon esprit prophétique, que je ne vous donne pas comme absolument infaillible. » Puis, par une transition facile, revenant de ses spéculations vers l'avenir aux réalités du présent, il ajoutait avec une fine ironie, que l'opposition parlementaire eût trouvée malséante de la part d'un ministre responsable : « Ce qui est moins infaillible que moi encore, c'est notre Chambre, laquelle décidément n'était plus possible. Vous aurez vu que le roi a adressé directement un appel au pays ; j'espère que le pays comprendra. [1] » Il comprit, en effet, et la Chambre ayant été dissoute parce qu'elle n'avait voulu ratifier le traité qu'en y introduisant une clause inacceptable, de nouvelles élections donnèrent au gouvernement une forte majorité, qui approuva sans opposition la paix conclue avec l'Autriche.

De 1850 à 1852, Massimo d'Azeglio ne cessa de diriger la politique du Piémont, en maintenant avec fermeté, alors que la réaction triomphait dans toute l'Italie, le principe des libertés constitutionnelles, appuyé sur le Statut fondamental du royaume. Poursuivant l'abolition des derniers priviléges qui faisaient obstacle à l'exercice du droit commun, il soutint énergiquement, à Turin comme à Rome, la loi Siccardi, présentée pour la réforme de la juridiction ecclésiastique en matière civile. Cette juridiction privilégiée ayant été reconnue, dès 1848, inconciliable avec les dispositions du Statut, selon un remarquable rapport de M. le comte Sclopis, alors garde des sceaux, et aussi connu par sa science de jurisconsulte que par la sincérité

[1] *Correspondance politique*, p. 70. M. E. Rendu.

Digitized by Google

de ses convictions religieuses, il était devenu indispensable d'abolir un état de choses prescrit par le temps, la justice, et pouvant nuire à la bonne harmonie entre l'autorité civile et le pouvoir ecclésiastique. En même temps, par son esprit de modération et des procédés pleins de courtoisie, le président du conseil étendait le cercle des relations diplomatiques de son gouvernement, ralliait au loin des préventions jusque-là malveillantes ou hostiles, et non moins occupé des questions intérieures que de celles du dehors, il aidait puissamment son collègue, le comte de Cavour, dans les réformes économiques dont le pays, à cette époque comme aujourd'hui, avait un besoin si urgent. Ce n'est pas un des actes les moins désintéressés, et partant les moins méritoires du premier ministre de Victor-Emmanuel que d'avoir, vers ce temps, fait appeler M. de Cavour au conseil, bien qu'il comprît à l'avance que, par ce choix indiqué au souverain, il présentait lui-même son futur successeur. Par une circonstance montrant une fois de plus à quel léger fil tiennent souvent les destinées des individus ou des Etats, il était arrivé qu'à la mort de M. Santa-Rosa, le marquis d'Azeglio avait personnellement désigné le comte de Cavour pour remplir le ministère vacant. Quand la nomination du nouveau ministre fut offerte à la signature du roi : « Je le veux bien, dit-il au président du conseil et à ses autres collègues ; mais rappelez-vous qu'il vous prendra tous vos portefeuilles. »

Nous n'avons pas à comparer ici ces deux hommes d'un caractère si opposé, qui, après avoir été condisciples dans leur jeunesse, se trouvaient rapprochés par les événements et appelés à servir par des moyens bien différents la cause de l'indépendance italienne. S'il nous était permis de tracer des parallèles à la manière des anciens, peut-être essayerions-nous de caractériser d'un mot chacun de ces personnages, en disant qu'à l'exemple de deux illustres citoyens d'Athènes, l'un plaçait toujours ce qui était juste au-dessus de ce qui était utile, tandis que l'autre, au contraire, préférait le plus souvent ce qui était utile à ce qui était juste. Comme le nouveau ministre était avant tout un politique dans le sens le plus étendu du mot, et que, son but une fois arrêté, il ne reculait devant aucun obstacle pour y parvenir, des dissentiments ne tardèrent pas à se produire entre lui et un président du conseil fort délicat sur le choix des moyens, ennemi déclaré des brigues secrètes, disant tout haut, trop haut parfois pour un ministre, ce qu'il pensait de ses amis et de ses adversaires, et s'obstinant à croire, avec sa loyauté de gentilhomme, que le succès ne pouvait tout justifier. Ces dissentiments, adoucis dans la forme, mais très marqués au fond, avaient été apaisés d'abord par les souvenirs conciliants d'une ancienne camaraderie et le désir mutuel de concourir, chacun pour sa part, à la satisfaction des inté-

Digitized by Google

rêts les plus considérables. Ce fut seulement au mois de mai 1852 qu'un grave désaccord se manifesta, lorsque M. de Cavour, de concert avec M. Farini, et à l'insu du président du conseil alors malade, prononça devant la Chambre des députés un discours qui engageait le ministère dans une voie politique tout à fait nouvelle. Cette tactique parlementaire, où M. de Cavour fit preuve d'habileté non moins que d'audace, excita vivement l'attention publique à cette époque, et reçut le nom de *Connubio*, parce que M. de Cavour, se séparant d'une partie de ses collègues et de la majorité, se ralliait au centre gauche, dont le chef était M. Rattazzi. Elle eut pour résultat la nomination de ce dernier à la présidence de la Chambre, et cette nomination venant rompre l'équilibre et déplacer la majorité, le marquis d'Azeglio crut qu'il ne pouvait honorablement garder la présidence du conseil. Par suite de cette résolution, le cabinet tout entier dut offrir sa démission ; mais le roi, voulant, avec une preuve de son estime pour le caractère de son premier ministre, lui donner une légitime réparation, le chargea de former un nouveau cabinet, qui fut constitué à l'exclusion de MM. de Cavour et Farini.

Sur ce point curieux des annales parlementaires de notre époque, il est bon de lire les révélations contenues dans la lettre écrite le 24 mai par Massimo d'Azeglio, qui, pendant ces menées, était au lit, travaillé de la fièvre, et dans la chambre duquel s'assemblait le conseil des ministres. L'attitude de M. de Cavour, assis au pied du lit du malade, et prenant ensuite à part l'un de ses collègues pour lui dire dans une embrasure de fenêtre : « Ménabrea m'ennuie [1], et je suis tenté de renoncer à l'appui qu'il nous prête ; » puis le développement de l'intrigue ; le discours inattendu prononcé à la Chambre par le ministre dissident ; la surprise et le mécontement du président du conseil, lequel, pour cacher au public ces divisions intérieures, fait bonne contenance, à l'exemple du général qui, voyant ses ordres méconnus par ses troupes, se met néanmoins à leur tête pour cacher la sédition à l'ennemi ; l'élection de M. Rattazzi au fauteuil, opérée par la grâce de l'habile auteur du *Connubio*, et cela pendant que le chef du ministère était encore retenu au lit, circonstance aggravante pour ses adversaires, par suite d'une blessure gagnée en se battant pour son pays ; enfin la mesure arrivée au comble et l'impossibilité absolue d'accepter, en toute humilité chrétienne, un soufflet atteignant non pas seulement sa personne, mais le ministère et son système politique ; tout cela est si bien raconté qu'on est présent à la scène, dont on voit, dont on entend les personnages, depuis

[1] M. Ménabrea, général du génie et orateur fort distingué, était alors l'un des chefs de la droite au Parlement, où il avait été envoyé par la Savoie.

Digitized by Google

le début de l'intrigue jusqu'à son complet dénouement. C'est alors que Massimo d'Azeglio, redevenu président d'un nouveau ministère, jette ce dernier cri d'un vainqueur épuisé par son triomphe : « Grand Dieu ! quand donc pourrai-je me tirer du tourbillon ? Je ne puis pas faire longtemps encore ce métier, et dès que je trouverai un joint, vous verrez si je suis sincère. » Cinq mois plus tard, au mois d'octobre 1852, il trouvait le joint, donnait sa démission, et, quittant le gouvernail après avoir, ainsi qu'il le disait, manœuvré au milieu des écueils sans trop d'avaries, il laissait le navire solidement radoubé, en état de voguer toutes voiles au vent. « Je quitte mon banc de quart, ajoutait-il en poursuivant l'image, à un autre ! Cet autre, que vous connaissez [1], est d'une activité diabolique et fort dispos de corps comme d'esprit ; et puis cela lui fait tant de plaisir ! Quant à moi, outre que je ne suis pas « dévoré d'ambition, » je n'en puis plus physiquement ; depuis trois ans, je m'assassine, et les affaires eussent fini par en souffrir. »

Rendu à lui-même, l'ex-premier ministre de Victor-Emmanuel, dont l'activité a toujours besoin d'un but, se préoccupe de l'*état* général des esprits et de la question religieuse en Italie, comparée avec ce qu'elle pouvait être dans les autres parties de la chrétienté. Tout en déplorant l'affaiblissement du sentiment catholique au delà des Alpes, il soutient qu'il ne faut pas, dans le Piémont ou ailleurs, en attribuer la cause à la Constitution, à la liberté de la presse et à la loi sur les fêtes, mais bien plutôt à l'évidence de ce fait rendu notoire par une immense publicité, « que, le plus souvent, la religion n'est que le masque dont se couvrent les passions les plus vulgaires et les plus sordides intérêts. » Il s'élève donc contre les aveugles et les ambitieux qui, faisant du catholicisme un *instrumentum regni*, s'en servent comme d'une arme contre la nationalité d'un peuple et les institutions représentatives. Alors, devant le péril que courrait l'Italie si les masses cessaient d'y être catholiques pour tomber dans une abjecte indifférence, il écrit, au sujet du pape rétabli par les armes de la France : « Pie IX aurait pourtant encore, à l'heure qu'il est, une situation magnifique à ressaisir. Vous êtes à Rome ; quoi qu'il fasse ou quoi qu'il tente dans le sens des réformes et de son œuvre primitive à reprendre, vos baïonnettes le protégent. Que risque-t-il ? les Mazziniens l'avaient renversé ; ils sont bannis. Cavaignac lui avait refusé quatre mille hommes à Civita Vecchia, pour le défendre contre la révolution ; Napoléon III lui donne une armée. Pour Dieu, qui l'empêche de mettre le temps

[1] Ce fut à son retour d'un voyage à Londres et à Paris, où, avec M. Rattazzi, il avait reçu audience du Prince-Président, que le comte de Cavour prit la direction de la politique du Piémont.

Digitized by Google

à profit et de redevenir lui-même ? » Et, à l'occasion des funestes conseils par lesquels on entravait les généreuses intentions du Saint-Père, il disait ensuite : « J'ai l'air, en vous parlant ainsi, d'être un *fervent*..... Mais, en vérité, j'enrage de voir la religion de mon pays se détruire avec cet acharnement par la main de ses chefs, et puis, j'ai aimé le pauvre *Pio nono* et je l'aime encore ! »

Un voyage qu'il fit au mois d'août 1855, en France et en Angleterre, où il accompagna Victor-Emmanuel comme aide de camp, lui fournit l'occasion de fines remarques sur le rôle qu'il remplissait à cette époque. « Sa présence auprès du roi, avait dit M. de Cavour en parlant de ce voyage, doit prouver à l'Europe que nous ne sommes pas infectés de la lèpre révolutionnaire. » Sur quoi le marquis d'Azeglio, dont l'action personnelle en politique semblait terminée, faisait observer plaisamment qu'il remplissait, par rapport à la diplomatie européenne, l'office de paratonnerre, ou bien se comparait, par une autre image, « à une feuille sèche prise dans la trombe, » et, volontiers, il eût ajouté avec l'un de nos plus illustres poètes :

Emportez-moi comme elle, orageux aquilons !

Heureusement pour lui, le vent de la destinée le poussa vers les bords du lac Majeur. Là, dans une studieuse retraite, il trouva du moins la paix et les doux loisirs qui rassérènent l'esprit et le cœur, et font bien vite oublier au sage les déceptions de la vie ou les inconstances de la fortune. La lettre écrite de Cannero, en juin 1858, peint à merveille la situation d'esprit où il se trouvait. Par une réaction toute naturelle, une fois sorti du tourbillon, il se rejette en arrière de plusieurs siècles et se console des agitations du monde présent en voyant que l'histoire n'est qu'un tissu de transactions plus ou moins boiteuses, qui n'ont cessé de tirailler la pauvre postérité d'Adam en sens divers, sans lui permettre jamais d'atteindre son but. A l'en croire, le génie du bien et le génie du mal, Ormuzd et Ahriman, semblent aujourd'hui être aussi dispos, aussi prêts à combattre que du temps des vieux Mages. « Si j'étais jeune, écrit-il, je pourrais et je devrais même prendre part à la lutte ; mais il est tard, à cette heure. Le but de toute ma vie est manqué ! Dieu ne l'a pas voulu, ou pour le moins l'a ajourné à une époque qui ne m'appartient plus. Dès lors, il n'y a qu'à se retirer, ce que j'ai fait..... Mais si, par impossible, l'occasion arrivait, mes vieux os ne resteraient pas aux équipages. » N'est-ce pas bien là le cri du gentilhomme et du soldat qui, en déposant son harnais de guerre, n'a pas dépouillé les sentiments généreux et patriotiques ? Et peut-être, ajoutons-le, se révolte-t-il secrètement contre le repos forcé dont il jouit, de même

Digitized by Google

que la plupart des hommes politiques, éloignés des grandes affaires, regrettent à certains jours leur abdication, sans être pour cela des ambitieux tels que Sylla et Charles-Quint. Ses regrets, s'il en éprouva, étaient du reste fort contenus et ne laissaient apercevoir aucune amertume contre les choses ou contre les personnes. Parmi les sacrifices que son désintéressement lui rendait faciles, le seul qui lui coûta fut l'obligation de vendre ses chevaux, qu'il aimait beaucoup, et, quand il lui fallut se séparer de ses chers compagnons, il disait, avec sa philosophie habituelle : « Voilà donc que je passe du service de la cavalerie dans celui de l'infanterie. »

Un des traits qui contribuent à le peindre encore, c'est la prodigieuse agilité d'esprit avec laquelle, au fond de sa retraite de Cannero, il touche à tous les sujets, parle dans la même lettre de la mort d'un ami justement regretté, d'une nouvelle brochure politique, et revient aux deux grandes idées qu'il devait agiter jusqu'à son dernier jour, l'indépendance de l'Italie et la question romaine. Sa *Correspondance* en donne les preuves à chaque page. L'intérêt vital qu'il attachait à ces deux questions, alors si connexes, se manifesta surtout quand, au mois de février 1859, parut la célèbre publication *Napoléon III et l'Italie*. S'il reconnaissait avec l'auteur que la fédération était, à cette époque, la solution la plus pratique; que la Diète servant de centre à la fédération devait être à Rome, et même que le pape devait la présider, il mettait aussi à l'adoption de ce système certaines réserves, certaines conditions, et soutenait que le succès dépendait de l'exacte appréciation des faits, non pas seulement en Europe, mais particulièrement en Italie. « Le pape des Italiens, écrivait-il, n'est pas le pape du reste de la catholicité. Pour l'étranger, le Souverain disparaît sous la majesté du Pontife, du Vicaire de Jésus-Christ, du chef de la communion chrétienne la plus logique, la plus ancienne, la plus fortement organisée; pour le monde, Pie IX est le pape de l'amnistie et du pardon, il est l'initiateur des réformes et de la régénération de l'Italie. Pour les Italiens, par contre, le Souverain cache le Pontife. Bien plus que le Vicaire de Jésus-Christ, ils voient en lui le vicaire de l'*Empire*, l'obstacle permanent contre lequel se sont brisés les efforts des générations pour conquérir l'indépendance et la liberté..... Comment voulez-vous qu'ils prennent le change? Comment voulez-vous qu'ils partagent au même degré la vénération dont l'entourent les catholiques de l'étranger? » Outre les obstacles pouvant venir des populations romaines, qui, d'après son opinion, accepteraient difficilement l'argument que voici : « Votre esclavage est indispensable à la foi catholique, » Massimo d'Azeglio prévoyait d'autres difficultés non moins graves, que devait nécessairement op-

Digitized by Google

poser le parti de la résistance. Aussi pensait-il qu'aucun effet ne serait produit à Rome par la lettre du P. Ventura au cardinal Antonelli, lettre où l'éloquent religieux, donnant son adhésion au plan exposé dans la brochure *Napoléon III et l'Italie*, engageait le clergé à se rallier à une combinaison déjà indiquée par l'abbé Gioberti dans le *Primato*, par César Balbo dans les *Speranze d'Italia*, et par lui-même dans son *Essai sur le pouvoir public.*

V

A l'époque dont nous parlons, la marche précipitée des événements est telle qu'on se sent entraîné, comme le solitaire de Cannero, à passer vite d'un sujet à un autre et à descendre de la région des théories dans le domaine de la réalité. On était au mois d'avril 1859, et la question de la paix ou de la guerre avec l'Autriche venait d'être posée pour la France aussi bien que pour l'Italie. Oubliant ses infirmités, sa lassitude et ses mécomptes pour servir encore une fois son pays, Massimo d'Azeglio acceptait les fonctions d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire auprès des cours de Paris et de Londres. De toutes parts, on accueillit avec une vive satisfaction la nouvelle qu'il allait prendre un rôle principal dans des négociations fort délicates, où, plus qu'un autre, il était apte à traiter des conditions d'une paix qui pût répondre aux intérêts légitimes de l'Italie et aux justes exigences de l'Europe. Les *quatre propositions* ayant pour objet l'établissement d'une confédération formée par les Etats italiens dans le but de se défendre mutuellement entre eux avaient été admises, et tout faisait croire à la prochaine réunion d'un congrès, lorsque la sommation adressée par l'Autriche au Piémont, de désarmer sans délai, vint changer tout et annoncer l'inévitable explosion de la guerre.

Les conséquences en furent résolûment acceptées par le négociateur, qui venait de faire les plus louables efforts pour donner à son pays et à l'Europe une paix honorable. Ses lettres, pendant ces jours brûlants qui précèdent un terrible orage, attestent avec quelle anxiété il suit la marche des grands événements militaires qui se préparent, en déplorant que l'âge et la souffrance le retiennent loin du champ de bataille. Nonobstant, il lui reste assez de force pour organiser des corps d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, tout à fait, dit-il en plaisantant, « comme les capitaines d'aventure du XVIe siècle, qui plantaient leur drapeau sur la place du marché, avec un trompette et un bureau d'enrôlement, et qui criaient : Qui

Digitized by Google

veut venir avec moi? » Des succès qu'il obtient, comme recruteur, auprès d'anciens compagnons d'armes à la moustache grise, il revient ensuite à des pensées d'un autre ordre et se réjouit des vœux qu'on fait en France, dans toutes les classes, pour le triomphe de l'indépendance italienne, que la valeur de nos soldats allait si glorieusement fonder. Il parle surtout avec admiration et reconnaissance des sentiments exprimés par le P. Lacordaire, qui, dans sa lettre à l'abbé Pereyve, concluait en disant que tôt ou tard, malgré les gouvernements absolutistes, malgré les violences révolutionnaires, l'Italie serait libre, et avec elle la papauté affranchie du despotisme autrichien. Quant au jour où devait s'accomplir cette double délivrance de la Péninsule et de l'Eglise, il ne pouvait être éloigné, ajoutait l'illustre dominicain, et, dans tous les cas, il n'y avait qu'à s'en rapporter à Dieu, mot rappelant celui que Massimo d'Azeglio répétait souvent sur la même éventualité : *Dio procederà!*

Ces vœux, dont la réalisation était confiée, par une foi inébranlable, aux soins de la volonté suprême qui règle le sort des nations, ont reçu, en grande partie du moins, leur accomplissement. L'Italie est enfin libre des Alpes à l'Adriatique, et la papauté, rendue maîtresse d'elle-même, achève de traverser une crise dont tout fait espérer, au grand regret de ses ennemis, qu'elle sortira triomphante. Mais le jour de la délivrance d'une nation, désiré et prédit par chacun de ces deux hommes, dans le cœur et sur les lèvres desquels résonnaient si puissamment les noms de patrie et de liberté, ne s'est pas levé assez tôt pour que ni l'un ni l'autre, déjà mortellement atteints, aient pu en saluer la glorieuse apparition.

Massimo d'Azeglio eut pourtant le bonheur d'applaudir au succès de nos armes unies sur les champs de bataille aux armes de ses compatriotes. Plus d'un passage de sa correspondance atteste quel profond intérêt il apporte au spectacle de ce baptême de sang qui va bientôt sceller la régénération d'un peuple. Quand la conclusion inattendue de la paix de Villafranca vint surexciter, en les arrêtant soudain, les aspirations de l'Italie et accélérer, outre mesure, le mouvement unitaire, il ne se soumit pas sans difficulté à la force de ce mouvement, qui entraînait tant d'autres que lui bien au delà des limites du prévu et du possible. Alors s'évanouirent à ses yeux étonnés et le projet de fédération et ce qu'il appelait poétiquement les illusions du matin. Ainsi qu'on l'a vu précédemment, il avait conçu, d'accord avec les esprits les plus sages et en apparence les plus pratiques, l'idéal d'un système fédératif s'appuyant sur les traditions de l'histoire, la conformation géographique de la Péninsule, les nécessités de la politique et le respect dû aux droits des peuples et des

Digitized by Google

souverains. Mais dans cette association exclusivement nationale, son patriotisme intelligent ne voulait, à aucune condition, admettre l'Autriche, prétendant que ce serait « enfermer le loup dans la bergerie. » Sur ce point, il avait la même conviction que l'auteur des *Speranze d'Italia*, qui avait si logiquement démontré que la Confédération italienne, si l'on y laissait entrer une puissance étrangère, ne pourrait exister sans perdre son équilibre.

Jusque-là, ses idées étaient donc bien arrêtées, quand tout à coup, en voyant se produire un élan général vers l'unité, en constatant avec quelle force de cohésion tendaient à se rapprocher les membres épars de ce grand corps mutilé de siècle en siècle par les coups reçus de l'étranger et par ceux qu'il s'était portés à lui-même, Massimo d'Azeglio subit, à son tour, le prestige d'un fait qui lui semblait plus concluant que toutes les théories. Au lieu de résister, comme on eût pu l'attendre de son caractère et de ses antécédents, il céda, surpris et confondu, à l'entraînement de cette scène étrange où il lui semblait voir, ainsi que dans la vision du prophète, des débris humains surgir de terre au souffle vivifiant de la liberté, puis s'animant, marcher soudain et redevenir un grand peuple. Devant une telle résurrection, il crut reconnaître un signe des temps, et se rendant à la voix de ce peuple, dans laquelle il lui semblait entendre celle de Dieu, il accepta, dans un si prodigieux mouvement, ce qu'il avait d'abord de légitime. Peut-être quelques-uns de nos lecteurs, restés fidèles au principe fédératif, et, avant tout, préoccupés ici de ce qu'ils croient l'intérêt français, seront tentés de lui reprocher son changement d'opinion; mais qu'ils se rappellent, comme nous le faisons nous-même, que Massimo d'Azeglio était Italien, et que, s'ils aiment la France, lui aussi aimait l'Italie. Qu'ils n'oublient pas non plus que la paix signée inopinément avec l'Autriche avait précipité le dénouement et amené une transformation immédiate dans les idées comme dans les faits. Or, les événements à la suite desquels les populations n'avaient offert à Victor-Emmanuel que le gouvernement provisoire des trois Etats, dont les princes venaient d'être dépossédés, eurent alors pour conséquence de changer ce protectorat en une annexion définitive au Piémont.

La résurrection de la nationalité italienne, dont il était le témoin, le rendit lui-même à la vie active et militante. Malgré les défaillances d'une santé épuisée par les fatigues et les premières atteintes d'une affection des plus graves, il consentit, sur un ordre militaire, à prendre en main l'administration de la Romagne, où le mouvement unioniste venait d'éclater. La situation était des plus critiques, surtout à Bologne, et il n'accepta ces difficiles fonctions qu'afin d'empêcher son gouvernement ou de se retirer devant une sommation

Digitized by Google

de l'Autriche, ce qui était une honte, ou de faire la guerre au pape, ce qui lui paraissait une indignité. Comme il n'ignorait pas que les événements de la Romagne avaient justement ému l'opinion publique en France et en Europe, il cherche, on le voit par sa correspondance, à justifier la dictature qu'il exerça quelque temps pour maintenir l'ordre au milieu de populations abandonnées à elles-mêmes, et placées entre les menaces de la réaction et les agitations du mazzinisme. En rappelant, avec certaines réserves, cet acte de la vie politique du marquis d'Azeglio, nous ajouterons qu'après avoir appliqué ses efforts à rétablir la tranquillité, à protéger, contre les vengeances démagogiques, les nobles, les prêtres et tous ceux qu'on supposait hostiles au nouvel ordre de choses, il vint se reposer à Cannero, d'où il continua de surveiller le cours des changements inattendus dont la Péninsule était le théâtre. Ce qui le surprit pendant les mois qui suivirent, ce fut le calme singulier avec lequel s'organisait l'Italie centrale, naguère si agitée, et il se réjouissait à la pensée de l'impression favorable qui en résulterait à l'étranger. Il nous exprimait ces sentiments dans une lettre écrite au mois d'août 1859, en réponse à l'envoi que nous lui avions fait de notre étude historique sur *les Communes lombardes, l'Empire et la Papauté.* « C'est avec bonheur, nous disait-il, que je vois grossir les rangs de nos défenseurs, et il faut bien croire que la Providence veut réellement nous secourir, quand elle nous donne pour auxiliaires l'épée et la plume de la France. L'idée qui résume votre travail est on ne peut plus opportune ; notre salut est dans l'union. Sous ce rapport, on ne saurait demander davantage à nos populations. Il est impossible de faire quelque chose de plus net, de plus clair, de plus unanime que ce qui vient d'être fait en Toscane et à Modène. Très probablement, la même chose se répétera à Bologne[1]. Et penser que ces pays-là se sont gouvernés eux-mêmes, dans des moments d'une profonde excitation morale, et ont préparé des votations aussi calmes et aussi solennelles ! A mon sens, l'histoire n'abonde pas de pareils faits. On ne pourra plus dire, au moins, que l'état de siége est le seul moyen de garantir l'ordre en Italie[2]. »

[1] A propos des conditions au moyen desquelles le traité de Villafranca pourrait avoir des conséquences favorables pour les Etats pontificaux, l'empereur Napoléon III avait, le 14 juillet, écrit au Saint-Père afin de l'engager à donner aux Légations une administration séparée, avec un gouverneur laïque nommé par le pape, mais entouré d'un conseil qui serait choisi par l'élection. « Je supplie Votre Sainteté, disait l'Empereur en terminant, d'écouter la voix d'un fils dévoué à l'Eglise, mais qui comprend les nécessités de son époque, et qui sait que la force ne suffit pas pour résoudre les questions et aplanir les difficultés. Je vois dans la décision de Votre Sainteté, ou le germe d'un avenir de paix et de tranquillité, ou bien la continuation d'un état violent et calamiteux. »

[2] *Correspondance politique*, p. 111. M. Alphonse Dantier.

Digitized by Google

En croyant, avec l'optimisme propre aux âmes honnêtes, que le mouvement unitaire se poursuivrait sans troubles et sans violences, Massimo d'Azeglio se faisait des illusions qui ne tardèrent pas à être dissipées. Fille de la paix de Villafranca, mais née avant terme, l'unité italienne devait se ressentir forcément de cette éclosion si hâtive. Les premières déceptions ne se firent pas attendre. Le marquis d'Azeglio remplissait les fonctions de gouverneur de Milan, et déjà il avait exprimé son mécontentement de ce que le ministère Cavour s'appuyait sur le parti d'action, qui de tous côtés poussait aux annexions à outrance, lorsque Garibaldi partit pour son expédition dans l'Italie méridionale. Indigné d'une politique dont le double jeu ne convenait nullement à sa loyauté, le gouverneur de Milan refusa les fusils qu'on lui demandait et destitua un syndic de la ville qui favorisait les enrôlements. En même temps, il annonçait tout haut que, dans son opinion, on pouvait déclarer la guerre à Naples, mais qu'on ne devait pas y avoir un représentant officiel tandis qu'on envoyait des armes aux Siciliens. Puis, comme les enrôlements continuaient, malgré ses défenses, et qu'il ne voulait pas devenir le jouet des agents mazziniens, il se dit : en voilà assez, et donna sa démission au mois de septembre 1860. Sa correspondance établit combien il blâmait le gouvernement d'avoir laissé Garibaldi entreprendre son audacieuse expédition. Craignant qu'on ne jugeât sévèrement son pays, à cause des événements déplorables qui se passaient dans le midi de la Péninsule, et pour expliquer, sinon pour justifier ces événements, il écrivait, à la date du 4 octobre 1860 : « Quand on a foulé aux pieds une nation pendant des siècles ; quand rois, gouvernements, peuples voisins, soit par la ruse, soit à main armée, se sont constamment réunis contre elle pour l'exploiter à leur profit, pour la diviser, la partager, la vendre, la revendre, la torturer, l'anéantir, peut-on s'attendre qu'au jour de son réveil, elle respectera les lois, les pactes, les traités qu'on a faits sans la consulter et dans le but de la rayer du nombre des nations ? Si on sème le vent, on récolte la tempête. Après tout cela, vous me connaissez assez pour savoir que mon opinion est que, même pour l'Italie, tout n'est pas *permis*. Aussi je tâche d'expliquer, mais je ne prétends pas tout absoudre [1]. »

En dépit de ces explications, où le patriote domine le moraliste, l'affaire de Naples lui pèse. C'est sa bête noire, dit-il, et, pour lui, elle devient plus noire tous les jours. Cette annexion, aussi rapide que violente, des provinces méridionales lui paraît un acte qui devait non-seulement déconsidérer au dehors la cause de l'indépen-

[1] *Correspondance politique*, p. 169. M. E. Rendu.

Digitized by Google

dance italienne, mais aussi fomenter des discordes à l'intérieur et affaiblir, en les divisant, les forces du pays. Piémontais d'origine, mais Italien par le cœur, il voulait bien l'affranchissement de toute la Péninsule ; cependant l'ambition de son patriotisme n'allait guère au delà du Garigliano ; car, pour la mâle et honnête Italie qu'il rêvait, il redoutait également les délices de Capoue et les surexcitations de Parthénope. A son sens, comme il l'exprimait énergiquement, Naples était le boulet que le gouvernement italien traînait au pied, et sans cesse il répétait : « Qu'allait-il faire, hélas ! dans cette galère ? » Aussi, regrette-t-il amèrement que le roi et son ministère, qui étaient maîtres de la position, aient créé Garibaldi, avec lequel il faut maintenant compter, et que « Cavour fasse les yeux doux aux Mazziniens, » au lieu de les mettre sous son genou, ce qui était facile avec l'appui des honnêtes gens. Poursuivi par une sorte d'idée fixe, il ne se lasse pas de revenir sur le tort qu'on a eu de dresser un piédestal à ce hardi chef d'aventuriers, qui, malgré ses brillantes qualités de guerillero, n'a triomphé, après tout, que là où on ne se battait pas ; qui a laissé les siens piller les caisses et les coffres, sans garder un centime pour lui-même, et dont la nullité absolue comme intelligence justifie le proverbe : « cœur d'or, mais tête de buffle. »

Si, dans sa raison et son esprit de justice, il blâmait les folles équipées des volontaires garibaldiens, son âme droite et généreuse s'élevait plus fortement encore contre les menées anarchiques et le fanatisme révolutionnaire de la secte mazzinienne. Il regardait comme un opprobre tout pacte avec une secte plus connue, selon l'expression du général Durando, par ses victimes que par ses succès, et, cet opprobre, il ne pouvait supporter qu'on le jetât à la face de son gouvernement, qui n'aurait pas dû renoncer, d'après lui, à l'immense avantage que nous donne sur nos adversaires une juste réputation de loyauté. « J'en reviens toujours là, disait-il avec un sentiment d'amère tristesse, avoir l'Italie, d'un côté, qui vous tend les bras ; de l'autre, la France qui vous donne deux cent mille hommes, et aller encore chercher Mazzini !.... Ne pas le croire non indispensable ! C'est à se ronger les poings. » Quant au fameux programme de *Rome capitale*, inventé comme une machine de guerre par la démagogie italienne, et adopté en apparence par M. de Cavour comme un moyen de flatter les erreurs de l'opinion publique, il montre la même persistance à en faire ressortir l'inanité en théorie, et l'impossibilité dans la pratique. « Cette question de Rome, écrit-il au mois d'avril 1861, est notre grand péril, le péril de tout le monde. A part toutes les grandes considérations religieuses, une fois le Parlement italien installé au Capitole, Mazzini serait maître..... Si l'on

Digitized by Google

n'oppose rien à toutes ces manœuvres, elles n'auront qu'à triompher, et Rome, centre de la démagogie, c'est la fièvre partout. »

VI

La question romaine, voilà l'unique préoccupation, et, disons-le, la pensée suprême qui remplit les derniers jours de Massimo d'Azeglio. Sur ce sujet d'un intérêt si puissant, si universel, qui a soulevé et qui soulèvera encore tant de débats contradictoires, quelle fut, autant qu'on en peut juger par sa correspondance et ses écrits, l'opinion définitive du prédécesseur de M. de Cavour? C'est ce que nous allons essayer d'exposer à la fin de cette étude, en exprimant de nouveau nos réserves personnelles sur plusieurs points, où nos idées et nos convictions ne sont pas celles du marquis d'Azeglio. D'abord, comme on l'a vu, il croyait fermement, ainsi que beaucoup de ses compatriotes, que c'était une chimère, et surtout une grande faute, que de prétendre donner Rome pour capitale au nouveau royaume d'Italie. La faute était d'autant plus grave, et le piége d'autant plus évident, que les hommes politiques placés de façon à bien connaître les secrets ressorts qui faisaient agir le gouvernement, n'ignoraient pas que le cri si retentissant de *Rome capitale*, était pour M. de Cavour moins un but qu'un expédient. Lorsque, dans le célèbre discours qu'il fit entendre au Parlement, le 25 mars 1861, cet homme d'Etat s'écriait : « Il faut que nous allions à Rome, mais que ce soit de concert avec la France; que la grande majorité des catholiques en Italie et ailleurs n'y voient pas le signal de l'asservissement de l'Eglise, ni que l'indépendance du Souverain Pontife en soit diminuée, » il est manifeste, pour qui veut comprendre, que ces conditions et d'autres énoncées plus loin étaient, dans la pensée du ministre, autant d'obstacles qu'à l'avance il semait lui-même sur la route conduisant au Capitole. Sous ce rapport, Massimo d'Azeglio mit complétement à nu la tactique de son successeur, et jamais il ne fut la dupe d'une manœuvre parlementaire qu'il n'eût pas voulu employer, lui qui soutenait qu'il fallait traiter pour ce qu'elle valait « cette frénésie » contre laquelle il lutta, coûte que coûte, pendant cinq années consécutives.

Abordant la question d'une manière éclatante dans sa brochure *Questioni urgenti*, publiée en mars 1861, il disait à ses compatriotes : « Les gens qui ont proclamé *Rome capitale d'Italie* ont spéculé sur l'effet rhétorico-classique que produit encore ce nom sur les multitudes, lesquelles, en fait de culture intellectuelle, n'ont

Digitized by Google

pas été au delà du Capitole. Ils ont estimé que personne n'oserait approfondir la valeur d'une semblable idée : je l'oserai, moi, et beaucoup d'autres avec moi, et si je me sens lié, dans une certaine mesure, par l'opinion de mes amis, à coup sûr je ne me sens pas étourdi par la majesté de la roche tarpéienne. » Conformément à la thèse soutenue dans sa brochure où il exposait les raisons puissantes pour lesquelles Florence était, comme siége du gouvernement, la ville préférable à toutes les autres, il disait aussi dans ses lettres : « Croyez que cette manie de Rome n'est qu'un piége tendu au Piémont ; mais soyez certain en même temps qu'il y a loin d'y avoir unanimité, et même majorité à ce sujet. Comme toujours, la folie, ou mieux la fourberie crie, et le bon sens se tait..... Si Cavour le voulait, tout cela s'apaiserait. La vanité d'avoir *fait* l'Italie et de l'avoir proclamée au Capitole, voilà le grand ressort ! » Et plus tard, revenant sur cette idée, après la mort du premier ministre, il répétait : « L'agitation pour Rome capitale est aux trois quarts factice. Ce n'est nullement le programme de l'Italie, c'est celui de Mazzini. Je suis convaincu que Cavour pensait à faire de Rome la capitale comme à se pendre ; mais mon bon ami Ricasoli a renchéri sur Cavour, et il a tellement brûlé ses vaisseaux qu'il n'a plus même une yole pour retourner. »

Plus tard, dans son discours au Sénat italien, sur la convention du 15 septembre, discours où, dégageant la question des nuages qui l'obscurcissaient, il s'éleva aux considérations politiques les plus hautes, il traçait en ces termes la marche à suivre : « L'homme d'Etat digne de ce nom, qu'il ait ou qu'il n'ait pas une foi religieuse, sait accepter les faits. Le catholicisme ne pourra jamais comprendre, à côté du pape au Vatican, le roi d'Italie au Capitole. Ayez donc le courage de proclamer Rome, non pas capitale de l'Italie, mais ce qu'elle a été et ce qu'elle sera, capitale de la chrétienté. Au lieu de laisser l'opinion publique en proie aux illusions et aux mensonges, tantôt pour une vaine fumée de popularité, tantôt pour trouver un appui à de vulgaires ambitions, que ceux qui ont le devoir d'éclairer cette opinion lui fassent comprendre qu'il faut, de part et d'autre, en venir à une conciliation non-seulement religieuse, mais politique et civile. Pour les deux camps, dont ni l'un ni l'autre ne peut espérer une victoire entière, il n'y a qu'une issue possible : la transaction. » Et comme s'il eût prévu le projet de loi qui, deux années après, devait être présenté au Parlement de Florence, et rejeté aussitôt : « J'ajoute, disait-il, que la conciliation, lorsqu'elle se fera, n'aura pas lieu, je pense, d'après la célèbre formule : *l'Eglise libre dans l'Etat libre.* » Puis, répondant aux esprits sceptiques qui, pour la solution de la question romaine, comptaient sur les progrès de la

Digitized by Google

civilisation générale, autrement dit sur l'affaiblissement des croyances catholiques, il prononçait ces éloquentes paroles, que l'assemblée ne put entendre sans une profonde émotion : « Quant à l'extinction de la foi religieuse, j'admets, si telle est l'ambition de quelques-uns, la possibilité d'une époque où nos neveux verront les colonnes qui soutiennent la coupole de Michel-Ange s'élever seules, couvertes de lierre au milieu d'un amas de ruines. Mais, croyez-moi, n'attendons pas cette époque; c'est aujourd'hui qu'il faut prendre un parti. La coupole de Saint-Pierre est ferme sur sa base, et il me paraît prudent d'en tenir compte parmi les matériaux de notre édifice national. »

Le fantôme inquiétant de *Rome ou la mort* ainsi écarté, restait toujours le problème plus sérieux, plus redoutable du gouvernement temporel du Pape et du sort réservé aux populations des Etats pontificaux. Massimo d'Azeglio, comprenant que là était le nœud des complications politiques et morales qui tenaient en suspens l'Italie et le monde catholique, en donnait une solution dont nous lui laissons ici la responsabilité. Déjà, dans plusieurs de ses écrits, notamment dans sa brochure *De la Politique et du Droit chrétien*, qui, publiée à Paris à la fin de 1859, avait eu un grand succès, il avait posé les principes de son système, principes développés sous une forme différente en deux autres publications non moins célèbres [1]. Démontrant la vérité du mot profond de Giorgini : « L'Italie ne sera jamais pour l'Europe un aussi grand danger par sa force qu'elle l'est par sa faiblesse, » il exposait ensuite, dans sa correspondance, quel était l'accord possible entre ces trois grands intérêts : la papauté temporelle, la catholicité et la nationalité italienne. Ses idées sur ces points importants nous sont surtout révélées par les lettres écrites à M. Eugène Rendu à l'occasion de la brochure que ce dernier publiait en 1863, sur *la Souveraineté pontificale et l'Italie.* Ainsi que les plus illustres de ses compatriotes, chez lesquels le sentiment religieux était à la hauteur du patriotisme, il admettait d'abord les prémisses posées par son correspondant. Ces prémisses établissaient que le gouvernement pontifical, tel qu'il avait été dirigé de 1815 à 1846, n'était plus en rapport ni avec les principes servant aujourd'hui de base au droit public européen, ni avec le triomphe de l'idée de nationalité, ni avec le rétablissement du droit exercé jusqu'au XVIe siècle, par les populations romaines, de participer à la vie générale de l'Italie. La revendication de ce droit était fondée, comme Massimo d'Azeglio le reconnaissait encore, sur les données les plus incontestables de l'histoire. Les papes ayant été d'abord les chefs élus du peuple romain, qui leur avait déféré un pouvoir d'autant

[1] *Le Pape et le Congrès.* — *Sul Dominio temporale dei Papi*, par Giorgini.

Digitized by Google

plus légitime qu'il n'avait pas été recherché, ce même peuple romain était par conséquent le véritable fondateur d'une puissance temporelle que les rois franks ne firent que sanctionner plus tard avec la pointe de leur épée.

Quant aux moyens de concilier ce droit imprescriptible des populations avec l'indépendance nécessaire du Saint-Siége, il croyait qu'on devait dégager la papauté des intérêts du siècle, et l'appuyer non plus sur un gouvernement ecclésiastique, mais sur un gouvernement laïque modifié selon les nouvelles aspirations de l'Europe et la situation récemment faite à l'Italie. Il pensait, en un mot, que la papauté temporelle ne pouvait que régner sans gouverner, en abdiquant sa souveraineté *politique* pour redevenir ce qu'elle avait été au moyen âge, une souveraineté *nominale*, une véritable suzeraineté. En dehors de cette solution, qui peut être contestée, mais à laquelle se ralliaient ses amis Manzoni et Gino Capponi, Massimo d'Azeglio ne voyait pas de salut possible pour la papauté temporelle, dont il prétendait, du reste, ne diminuer par là ni le prestige ni la grandeur. « Le chef de l'Eglise, écrivait-il à ce sujet, doit avoir et l'Italie veut qu'il ait le nom, l'indépendance, la grande et exceptionnelle situation d'un souverain. Il doit résider *seul* à Rome, sur les ruines de deux antiquités, que protége et qu'illumine la majesté de la tiare, et Rome doit être à toujours en communication libre et directe avec le monde entier. »

Ainsi, Rome et le patrimoine de Saint-Pierre restant au centre de la catholicité, comme un terrain neutre; le Souverain Pontife résidant seul à Rome et y recevant les ambassadeurs étrangers; Rome s'administrant elle-même, sous la suzeraineté du Pape, par un sénat chargé de la direction des affaires temporelles de l'Etat de l'Eglise; tous les habitants de cet Etat jouissant de la concitoyenneté italienne et participant à la vie politique de la nation, mais en dehors de Rome, de Rome, asile inviolable et sacré qui, s'ouvrant à la vie nationale, demeure fermée aux agitations du dehors, tel était le plan qui, plus acceptable pour l'Italie que pour l'Europe catholique, était présenté par Massimo d'Azeglio. Sans doute, il différait sur des points essentiels du programme tracé par l'Empereur dans sa lettre du 20 mai 1862 au ministre des affaires étrangères. Mais sur d'autres points, il se rapprochait de ce document, où l'allié de Pie IX et de l'Italie, essayant de concilier la religion et la liberté, cherchait aussi à résoudre cette question d'un si grand intérêt moral, parce qu'elle touche à ce que l'homme a le plus à cœur, la foi politique et la foi religieuse [1]. Quoi qu'il en soit, en demandant pour le pouvoir tem-

[1] « Pour que le pape soit maître chez lui, disait l'Empereur dans sa lettre, l'indépendance doit lui être assurée, et son pouvoir accepté librement par ses sujets. Il faut es-

Digitized by Google

porel une transformation qui, disait-il, assurerait une base plus solide à l'indépendance extérieure du Saint-Siége, Massimo d'Azeglio n'oubliait dans ce changement ni le rôle de la France, ni celui de l'Italie. Selon lui, la France devait, dans un temps donné, « laisser le gouvernement pontifical revenir, en se transformant, à cette souveraineté honorifique qui, seule, permettrait aux populations romaines de s'associer aux destinées générales du pays. » L'Italie, de son côté, renonçant à une prétention repoussée par la politique et l'équité, devait franchement reconnaître Rome comme ville neutre et siége inviolable de la papauté et du catholicisme. « Au lieu de se tenir sur un terrain hérissé de *non possumus*, disait-il, il fallait donc en chercher un autre qui faciliterait l'entente des deux gouvernements français et italien, » car cette entente était le seul moyen de déjouer les complots de la démagogie moderne, qui tendait à renverser du même coup la monarchie et la papauté.

Par cet accord entre les deux puissances, réclamé dans le but d'arriver à une solution définitive, Massimo d'Azeglio ne traçait-il pas longtemps à l'avance les clauses essentielles de la convention du 15 septembre 1864? Aussi se plut-il à constater, quand cet acte important fut connu, que, trois années auparavant, il en avait indiqué les bases dans ses *Questioni urgenti*, et, qu'en relisant sa lettre du 18 janvier 1863, il pouvait « se reconnaître le parrain, sinon le père, de la *neonata*, qu'on appelait la convention. » Mais, quelque satifaction qu'il ressentît de voir triompher ses idées et de recevoir de loin l'approbation des hommes les plus éminents, notamment de MM. Thiers et Cousin, il s'affligeait que les dures vérités qu'il avait dites à tout le monde à propos de *Rome capitale*, l'eussent fait mettre au ban de la cour, des partis et même de l'opinion publique. En outre, mécontent de ce que la convention était mal interprétée par les Chambres, les journaux et beaucoup de personnages politiques de son pays, il crut devoir, au nom de la dignité du Piémont, attester par une déclaration publique que, n'étant point ami des équivoques, il opinait pour la franche acceptation du traité. « Acceptons-le, disait-il en prêchant le sacrifice et l'union, acceptons-le par ce double motif que nous, Piémontais, nous avons particulièrement à en souffrir, et qu'en Italie, la question principale n'est pas

pérer qu'il en serait ainsi, d'un côté, lorsque le gouvernement italien s'engagerait vis-à-vis de la France à reconnaître les Etat de l'Eglise et la délimitation convenue; de l'autre, lorsque le gouvernement du Saint-Siége, revenant à d'anciennes traditions, consacrerait les priviléges des municipalités et des provinces, de manière à ce qu'elles s'administrent, pour ainsi dire, elles-mêmes; car alors le pouvoir du pape, planant dans une sphère élevée au-dessus des intérêts secondaires de la société, se dégagerait de cette responsabilité, toujours pesante, qu'un gouvernement fort peut seul supporter. »

Digitized by Google

celle de la capitale, mais bien celle de la concorde..... Oui; puisque la nation le veut, répétait-il quelques jours après devant le Sénat, « allons à Florence ! Cette nécessité, Turin et le Piémont l'acceptent également. Les anciens disaient déjà : *Malo assuetus Ligur.* Nous saurons montrer que nous ne sommes pas moins forts que nos aïeux. »

Après avoir considéré dans Massimo d'Azeglio le politique et l'homme d'Etat, revenons à *l'épistolier*, comme parlent nos vieux auteurs, c'est-à-dire à l'écrivain observé par son côté intime et personnel. Les plus nobles sentiments qui puissent émouvoir le cœur, les affections de la famille, l'amitié, le patriotisme, la sympathie pour tout ce qui souffre, l'admiration pour tout ce qui est grand, ne cessèrent de remplir et de se partager sa vie. Plein de vénération pour la mémoire de son père, qui lui inspirait un véritable culte, il conserva toujours les rapports les plus affectueux avec ses frères, dont l'aîné était le marquis Robert d'Azeglio et le second le P. Tapparelli d'Azeglio, l'un des membres les plus distingués de la Compagnie de Jésus, et auteur d'ouvrages estimés sur la théologie et le droit public. Quoique, sur bien des sujets, comme on doit le comprendre, ses idées ne s'accordassent point avec celles du père jésuite, qui était plus âgé que lui de six ans, c'était pourtant celui de ses frères qu'il aimait le plus, et cette affection particulière, qui remontait aux premiers jeux de leur enfance, ne fut brisée que par la mort, sans s'être jamais démentie. C'est que, comme nous le dit d'Azeglio, leurs deux natures se ressemblaient, si leurs intelligences avaient pris des chemins divers. De là le bonheur qu'ils ressentaient, après des années d'absence, de se retrouver, de se ressaisir toujours les mêmes, ayant mille choses à se dire, et nonobstant d'interminables discussions sur la religion et la politique, toujours enchantés l'un de l'autre.

En annonçant la mort de ce frère bien-aimé, dont la nouvelle inattendue vint le surprendre au mois d'octobre 1862, d'Azeglio rappelle comment il alla trois fois à Palerme pour voir celui dont il regrettait si vivement la perte. Là, aux bords de la mer, ils faisaient ensemble de longues promenades, agitant sans cesse les questions qui constituent l'éternel problème à résoudre sur l'origine, la nature et les fins dernières de l'homme. Quel était sur ces questions l'accord possible de la raison et de la foi ? Quelles devaient être les croyances dans le présent ? Quelles les destinées à attendre de l'avenir, et les espérances du mystérieux, de l'insondable *au delà ?* Voilà ce qui était un perpétuel sujet de controverses entre les deux frères, et l'on peut imaginer combien, sous le ciel brûlant de la Sicile, chacun y apportait d'ardeur. Le religieux qui, tout en

Digitized by Google

gardant son intolérance sur les principes, avait pour les personnes la grande et belle tolérance propre aux âmes d'élite, concluait toujours en disant : « Enfin, pour croire, il faut d'abord..... croire. » Et son frère de lui répondre, avec plus de hardiesse encore que le sire de Joinville à maître Sorbon : « Mon très cher, l'homme ne croit pas ce qu'il veut ; il croit ce qu'il peut. » Puis, il ajoute tristement : « Plût à Dieu qu'on pût faire de la foi un acte de la volonté ! Malgré cela, j'espère bien que le fatal *plus jamais !* qui est bien dur même pour cette vie, ne s'étendra pas dans l'autre. J'ai toujours eu la religion des morts ; c'est un grand *conforto* de croire qu'ils nous écoutent. Non, tout cela n'est pas illusion : il priera pour moi, pour nous tous, pour cette pauvre race latine qui, je le crains bien, avait son éducation trop arriérée pour être lancée avec tant d'emportement prématuré dans le monde. »

A cette religion des morts, culte intérieur et sacré de tous ceux qui ont senti, aimé, regretté dans la vie, Massimo d'Azeglio demeura toujours fidèle. Chaque fois qu'au milieu de sa course il voyait, lui, si longtemps maladif et souffrant, tomber un de ses compagnons de route, que ce fût un adversaire ou un ami, son cœur, également sympathique, ne savait que, pour l'un oublier et pour l'autre se souvenir. Entre le défunt et lui, il n'y avait plus qu'une tombe, et sur cette tombe il apportait tour à tour le tribut de ses regrets ou le sacrifice de ses dissentiments. Ainsi, déplorant la perte d'un ami et les vides faits autour de nous par la mort, il dira : « Je le pleure bien sincèrement ; mais est-il bien à plaindre ? Je commence à m'apercevoir que ce qui est triste, à coup sûr, c'est de vieillir, parce que les séparations se multiplient, et qu'on s'en va pièce à pièce. L'isolement dans la foule vous fait désirer de suivre les vôtres plutôt que de rester avec des inconnus. Après tout, ce n'est pas nous qui sommes les maîtres, et il nous faut obéir à celui qui nous fait à chacun notre part. » Mais pour bien comprendre cette nature généreuse, honorant dans ses adversaires politiques ceux qui ne sont plus, il faut lire la lettre écrite le 10 juin 1861 sur la mort du comte de Cavour, avec lequel il avait été si souvent en opposition, surtout depuis l'annexion de Naples et les débats de la question romaine. « Nous avons tous été foudroyés, écrit-il, par la mort du pauvre Cavour. J'en ai reçu ici la nouvelle, qui m'a fait l'effet d'un de ces grands coups que frappe la Providence, et dont il est impossible de saisir le sens et la portée au premier moment. Pour lui, c'est peut-être bien : disparaître avant d'avoir descendu, tout le monde n'a point pareille chance. Quant à moi, je l'ai pleuré comme un frère, et Dieu sait si je le regardais comme tel en bien des mo-

Digitized by Google

ments; Dieu sait si j'étais constamment dans l'enthousiasme à son sujet [1]. »

En opposition avec ces pensées graves et mélancoliques, la correspondance du marquis d'Azeglio, et c'est ce qui en fait le charme original, offre mille traits étincelants de verve et d'esprit, venant à propos relever des sujets fort sérieux, dont le fond est essentiellement politique. En maniant notre langue, qui sous sa plume n'a rien d'étrange ni d'étranger, il semble avoir pris, bien qu'il reste Italien, quelque chose de notre génie national, tant sont remarquables la clarté, la finesse, et souvent la perfection de son style. Comme il passait la plus grande partie de l'année à Cannero, qu'il ne quittait jamais qu'à la dernière feuille, et où il avait sa bibliothèque, ses pinceaux et ses chevalets, il y trouvait dans l'étude et dans l'art, ces deux sources du vrai et du beau, des occupations conformes à ses goûts et à ses facultés. Les souvenirs dont sa mémoire était richement ornée le faisaient revivre volontiers dans l'antiquité et le moyen âge, et les citations qui émaillent le texte de ses lettres attestent le plaisir qu'il trouvait à ces réminiscences classiques. Plus d'une fois, à l'exemple de Cicéron fuyant à Tusculum les agitations du forum ou du sénat romain, il éprouva combien les lettres sont pour nous de douces et fidèles compagnes, puisqu'après avoir fait nos délices à la maison, comme le dit l'ami d'Atticus, elles nous suivent partout, en voyage, à la campagne, pour y charmer encore nos loisirs.

Dans cette paisible solitude de Cannero, il commença, vers 1864, à écrire ses Mémoires sous le titre de *I miei Ricordi*, que la mort ne lui permit pas d'achever, et dont l'Italie doit la récente publication à sa fille, Mme la marquise Ricci d'Azeglio. Sans se laisser aveugler par la piété filiale, Mme la marquise Ricci a pu affirmer, dans la préface de cette publication, que de tous les écrits de Massimo d'Azeglio, il n'en est point qui représente mieux que les *Souvenirs* l'esprit et l'âme de son père. La prodigieuse souplesse de l'intelligence italienne s'y déploie dans toute la facilité de ses évolutions, en passant tout à coup des détails les plus simples, ou des scènes comiques les plus singulières, à des considérations historiques, morales ou politiques, de l'ordre le plus élevé. C'est qu'avant d'arriver au récit des vicissitudes de sa vie publique, l'auteur aime à remonter le courant bien au delà, pour arriver à ces sources pures, à ces bords charmants, près desquels s'épanouit la fleur de notre jeunesse, et où l'on ne revient, hélas! que par l'imagination et le souvenir. Parvenu

[1] *Correspondance politique*, p. 196. M. E. Rendu.

Digitized by Google

à la fin de sa carrière, il est heureux de se rappeler le temps de son enfance, d'évoquer ensuite ces rêves brillants, qui, dans les jours parfois ténébreux d'un âge plus avancé, voltigent, légers et gracieux, comme ces milliers d'atomes qu'illumine un rayon de soleil traversant un lieu obscur. A chaque page de ses Mémoires, on croit l'entendre dire : Rêves charmants, venez visiter dans sa solitude l'ermite de Cannero. Faites-lui parcourir encore les sentiers jadis préférés, et recommencer pas à pas le pèlerinage des souvenirs! A défaut de l'enthousiasme qui tombe, des illusions qui se dissipent, laissez-lui au moins l'amitié qui dure, la foi qui console et l'espérance qui ne nous abandonne jamais en chemin!

Les Mémoires de Massimo d'Azeglio renferment de curieux détails sur son éducation et sur les nobles exemples reçus de son père, un de ces vieux seigneurs de forte race, dont l'honneur est le seul guide, et devant lesquels le dévouement à Dieu, au roi et au pays, trace une ligne inflexible dont ils ne dévient jamais. C'était en tout point le digne représentant d'une très ancienne famille, originaire de la Bretagne, qui avait passé les Alpes au temps de l'expédition de Charles d'Anjou, et, dès le XIIIe siècle, s'était fixée au castel de Savigliano en Piémont. « Notre origine bretonne, dit l'auteur des *Ricordi*, explique pourquoi nous avons tous la tête un peu dure, » mot certainement plus juste pour les siens que pour lui-même, car il était difficile de trouver un caractère plus charmant, plus sociable que celui du marquis d'Azeglio, et mieux enclin à cette gracieuse mobilité d'esprit qui vient, non du manque de fixité dans les principes, mais de l'extrême vivacité de l'imagination. De bonne heure, les leçons ne lui avaient pas manqué, et il les puisa moins encore dans les *Vies des hommes illustres*, de Plutarque, sa lecture favorite, que dans les enseignements paternels. Un jour que le jeune Massimo entendait le marquis, son père, et plusieurs amis de la maison discourir sur la noblesse, il demanda naïvement : « Et nous, monsieur mon père, sommes-nous nobles? » Comme tous les assistants riaient de la question, le descendant des Tapparelli répondit aussitôt : « Sois vertueux, mon fils, et tu seras noble. » L'enfant, devenu homme, n'oublia jamais cette parole, et sa vie n'en fut que la constante application. Avec quel intérêt il raconte l'exil de sa famille à Florence, pendant l'occupation du Piémont par nos armées républicaines, et les visites au palais de la comtesse d'Albany, situé près du Lung' Arno. Comme il esquisse ensuite l'intérieur de cette petite cour, où, toujours vêtue d'une robe blanche, les épaules couvertes d'un fichu à la Marie-Antoinette, et assise près des fenêtres du salon orné de deux tableaux de Fabre, la veuve du dernier des Stuarts trônait devant Alfieri, Carletti et le ministre de Suède, M. Lagensverd! Et qu'elle est bien peinte

Digitized by Google

aussi, cette autre scène dans laquelle le jeune d'Azeglio, posant sur les genoux de sa mère pour un tableau d'Enfant-Jésus [1], est tenu en respect par un homme de haute taille « tout habillé de noir, » au visage pâle, avec des yeux clairs, des sourcils froncés et des cheveux d'une teinte presque rousse, personnage qui n'est autre que Victor Alfieri, l'auteur de *Philippe II* et de l'*Etrurie vengée!*

Ainsi que nous l'avons dit déjà, nous ne suivrons pas ici Massimo d'Azeglio à l'école militaire, ni dans ses voyages à Rome et à Naples. Alors ses goûts d'artiste et de poète, s'éveillant à la vue d'une grande nature et de grands monuments, il ébauche un poëme sur Pompéi, compose des sonnets et des romans historiques [2], ou fait revivre les vieilles légendes du monastère de Saint-Michel. Nous ne mentionnerons pas davantage ses premières initiations à la vie politique, ses liaisons avec Manzoni, dont il devint le gendre, avec Balbo et Gino Capponi : noble triumvirat alors réuni pour la défense de la religion et de la liberté, et qui mit au service de ces deux causes également saintes, la poésie, l'histoire et l'érudition. Si, après eux, Massimo d'Azeglio rappelle souvent dans ses *Ricordi* ce qu'un peuple doit faire pour conquérir son indépendance, il lui indique plus souvent encore comment il peut en assurer les bases par l'esprit de concorde et le rapprochement des partis. « Nous avons tous un peu de guerre civile dans les veines » disait-il à ses compatriotes, au sujet des anciennes discordes de Rome et de l'Italie « et nous devons aujourd'hui rejeter loin de nous ce qui, au fond du cœur, nous est resté du culte décerné par nos rudes ancêtres à la déesse Violence. » Cette pensée d'union fraternelle entre tous les Italiens, union resserrée par une alliance de plus en plus intime avec la France, devait être le vœu suprême de Massimo d'Azeglio, que ses souffrances réduisaient à n'être plus qu'un moraliste politique. Non-seulement il ne voulait pas qu'on pût dire des Italiens, qu'incapables de se gouverner eux-mêmes, ils n'avaient pas même su se laisser délivrer par d'autres, mais il leur rappelait en termes fort nets que cette unité nationale « le premier de ses désirs et la dernière de ses espérances » jamais ils ne l'eussent obtenue sans l'intervention de Napoléon III et le courage de l'armée française. « Oui, je le dis bien haut, ajoutait-il, voilà nos bienfaiteurs! Et je le dis, pour que

[1] Ce tableau, peint par Fabre, et représentant une Sainte-Famille, était destiné à l'une des églises de Montpellier, où il se trouve encore aujourd'hui.

[2] Deux romans de Massimo d'Azeglio, *Ettore Fieramosca* et *Niccolo de' Lapi*, eurent un grand succès politique et littéraire, dont l'auteur ne fut pas moins redevable au choix des sujets qu'à son talent d'écrivain. Dans *Ettore Fieramosca*, il raconte le défi de Barletta, combat entre des Italiens et des Français, sur lequel il avait déjà fait un tableau. *Niccolo de' Lapi* est un autre épisode de l'histoire nationale, emprunté aux annales florentines.

Digitized by Google

chacun sache que j'appartiens à la phalange peu nombreuse, il est vrai, de ceux qui croiraient s'abaisser si, à défaut d'autre moyen de s'acquitter, ils ne cherchaient à payer la dette qu'ont créée de grands bienfaits, par la reconnaissance la plus vive et la plus déclarée. »

Cependant, miné depuis longtemps par le mal qui avait épuisé en lui toutes les forces de l'organisme, il cherchait, dans sa chère villa de Cannero, à respirer avec les dernières brises de l'automne ce souffle de vie si précieux même aux malades qui ne se font plus d'illusions. Au milieu de sa préoccupation continuelle des moyens qui pourraient assurer à l'Italie son entière indépendance, il disait une année avant la réunion de la Vénétie, dont il ne devait pas être le témoin : « A voir les nuages s'amonceler à l'horizon, les puissances de l'Allemagne se feront bientôt la guerre; mais laissons-les s'arranger entre elles, car de cette lutte sortira, comme une fleur éclose au sein même de l'orage, le complet affranchissement de ma patrie. » Vers la fin de 1865, profitant d'une amélioration passagère, il se fit transporter à Turin pour y recevoir plus facilement les soins de la science et de l'amitié. Il y languit six mois encore, supportant de cruelles souffrances avec une résignation toute chrétienne. Quelques jours avant sa mort, qui eut lieu le 15 juin 1866 [1], il s'était senti ranimé par l'arrivée soudaine de son neveu, le marquis Emmanuel d'Azeglio, ambassadeur à Londres, et par la visite du prince Eugène de Carignan, qui avait pour lui l'affection la plus sincère. La profonde douleur du prince, qui ne pouvait étouffer ses sanglots, loin d'ébranler le courage du mourant, ne fit que mieux ressortir la force supérieure qu'il trouvait dans les secours de la religion. Comme s'il eût craint d'ailleurs que ses sentiments de catholique et de patriote ne fussent pas suffisamment attestés par les actes de sa vie, il avait voulu, à la fin de son testament, daté du 2 juillet 1857, et dont la citation sera la digne conclusion de cette étude, témoigner ainsi de sa foi religieuse et politique :

Premièrement, je supplie le Seigneur mon Dieu de recevoir mon âme immortelle, de lui accorder le pardon et de la conduire au lieu pour lequel il l'a créée. Il sait que, tous les jours de ma vie, je l'ai prié dans la sincérité du cœur, que toujours j'ai tenu pour assuré qu'aimer la justice, la vérité et le sacrifice de soi-même au bien d'autrui, était la meilleure manière de l'adorer et de le servir. Si cette foi, qui n'a cessé d'être la mienne, je ne l'ai point mise en pratique, comme c'était mon devoir, j'en demande un sincère pardon à Dieu et me confie entièrement à sa clémence.

[1] Né à Turin le 24 octobre 1798, Massimo d'Azeglio mourut avant d'avoir atteint l'âge de soixante-huit ans.

Digitized by Google

Je le prie aussi pour notre malheureuse patrie, à laquelle j'ai porté tant d'amour, afin qu'il lui accorde de devenir libre et maîtresse d'elle-même.

Je rappelle aux Italiens que *tel est leur droit*, et j'ai la conviction que, si je n'ai pas été jugé digne de voir se lever le jour saint et béni de leur pleine indépendance, ce jour se lèvera infailliblement. Que les survivants d'alors n'oublient pas ceux qui ont contribué à le préparer. J'espère qu'ils voudront bien me rappeler aussi au nombre de ces derniers ; si je n'ai su ou si je n'ai pu travailler efficacement à cette œuvre, j'y ai participé, Dieu le sait, autant que tout autre, par la bonne volonté.

Je rappelle donc aux Italiens que l'indépendance d'un peuple est le résultat de l'indépendance des caractères. Qui est esclave des passions locales ou de l'esprit de secte ne peut se plaindre d'être esclave de l'étranger.

Aussi, le jour de la concorde, du sacrifice de toute rivalité, de toute haine, de tout intérêt privé, sera la veille du jour de l'indépendance.

Je n'ai jamais conçu d'inimitié pour personne ; jamais, autant que je me souvienne, je n'ai eu l'intention d'offenser qui que ce soit. Si cela m'est arrivé involontairement, j'ai la confiance qu'on me le pardonnera ; et si quelqu'un, au contraire, croit avoir besoin de mon pardon, qu'il soit certain que je le lui donne plein et entier. Qu'ainsi Dieu nous fasse à tous miséricorde !

Que ma mémoire reste dans le cœur des honnêtes gens et des vrais Italiens : ce sera le plus grand honneur qu'on puisse me rendre et que je sache imaginer.

En 1294, le célèbre architecte Arnolfo di Lapo jetait à Florence les fondements de la vaste église de Santa-Croce, qui, selon l'intention des religieux franciscains, devait rivaliser avec Santa-Maria Novella que les dominicains venaient de faire construire dans la même ville. Par une destination qui ne lui avait pas été affectée d'abord, Santa-Croce, décorée par les sculpteurs et les peintres les plus éminents de l'école florentine, devint plus tard le Panthéon chrétien de la république, qui, à côté de ses gonfaloniers, y déposa les restes de ses grands artistes et de ses grands citoyens. Là, se distinguent, au milieu d'une foule de tombeaux variant de formes et d'époques, ceux de Michel-Ange, de Machiavel, de Galilée et d'Alfieri. On sait que, parmi ces illustres dépouilles, l'admiration cherche et ne trouve pas celles de Dante, mort en exil à Ravenne, qui garde obstinément ses cendres proscrites, il y a plus de cinq cents ans, par la vengeance des partis. Depuis la Renaissance, chaque siècle est venu déposer ses morts dans les nefs immenses de la vieille église des franciscains, et l'Italie contemporaine, restant fidèle, malgré ses révolutions, au culte des souvenirs, n'a pas manqué à ce pieux devoir. Vers la fin de 1861, les portes de Santa-Croce s'ouvraient pour recevoir le corps du poète florentin Niccolini, l'auteur des tragédies de *Foscarini*, de *Jean de Procida*, et l'un des plus zélés pré-

Digitized by Google

curseurs de l'indépendance italienne. Cinq années après, le grand conseil de Florence décidait que le même honneur serait accordé aux restes de Massimo d'Azeglio, et le municipe de Turin « voulant payer à sa mémoire un tribut d'admiration et de reconnaissance, invitait tous les Italiens à s'unir, afin d'élever un monument à celui qui avait tant fait pour l'indépendance et la gloire de l'Italie. » A la suite du poète tragique, comme lui ardent ami de la liberté, mais qui ne l'avait point comme lui placée sous l'égide de la foi, Massimo d'Azeglio a donc pris rang dans le sanctuaire national. S'il ne fut pas, ainsi que Michel-Ange, non loin duquel il repose, un grand artiste, un génie créateur, il fut du moins, selon l'expression fort juste de l'éditeur de sa correspondance, « un grand honnête homme, » et ce n'est pas un des titres les moins glorieux pour la patrie de Machiavel d'avoir décerné cet hommage à la probité politique. Espérons beaucoup du pays qui produit et sait apprécier de tels hommes. Et nous, rendons aussi un sincère hommage à ceux qui meurent, après avoir été toujours fidèles, comme Massimo d'Azeglio, à l'honneur, à la patrie, à la religion, et qui, avec leurs nobles exemples, ne laissent dans la mémoire de leurs contemporains que le souvenir du bonheur de les avoir pu connaître, et le regret de les avoir perdus !

ALPHONSE DANTIER.

Digitized by Google

LES MONUMENTS

DE

L'ANCIENNE ÉGYPTE

TROISIÈME PARTIE[1].

VII

En arrivant à Louqsor, nous eûmes quelque peine à nous placer, tant il y avait de dahabiehs de toutes les nations le long du rivage. Nous saluâmes de deux coups de fusil, appuyant ainsi notre pavillon et faisant honneur aux autres.

Les villages de Louqsor et de Karnac contiennent ce qui reste de Thèbes sur la rive droite. Au fond d'une large esplanade, le premier nous montre six grandes colonnes à demi ensablées et couvertes de belles inscriptions et de figures qui font face à la plage. On peut y remarquer une oie plus grande que nature, d'une pureté de lignes, d'une perfection extrême. Les chapiteaux portent encore des traces de couleur. Sur ces colonnes repose l'architrave seule; le reste a disparu. Elles faisaient partie d'un portique allant du temple d'Aménoph aux pylônes de Rhamsès le Grand.

Ces pylônes, tournés au nord, plus qu'à demi enterrés et dont les pierres sont très disjointes mais solides encore, ont leur face septentrionale couverte tout entière des plus belles sculptures, mal-

[1] Voir 2e série, t. LVI, p. 313 (livr. du 31 mars 1867); p. 446 (livr. du 15 avril).

Digitized by Google

heureusement bien altérées. Le roi Rhamsès le Grand y est assis sur un trône au milieu de son camp, puis des chevaux, des bagages, des soldats en bataille, la bataille elle-même, la fuite des ennemis, les prisonniers, etc. Ces tableaux occupent cinquante pieds de chaque côté des pylônes, qui eux-mêmes auraient soixante-dix pieds de hauteur s'ils étaient complétement dégagés ; ils s'étendent de quatre-vingt-douze pieds de chaque côté de la porte qui, elle-même, est haute de cinquante-deux pieds. Aux pylônes, sont adossées quatre têtes colossales mutilées et coiffées de magnifiques pschents complets, de la haute et basse Egypte. Ces têtes appartiennent à quatre colosses de granit d'une seule pièce, qui doivent avoir quarante pieds de hauteur. Espérons qu'un jour le gouvernement égyptien déblayera ces nobles ruines.

Au devant des pylônes, il reste un obélisque en granit rose couvert d'inscriptions profondément et admirablement gravées ; l'autre, car ils étaient toujours deux par deux, est à Paris. Sa hauteur est égale à celle des pylônes. La gravure des signes est sur une ou sur trois lignes, suivant qu'il s'agit d'un prince ou de deux rois. Les surfaces sont du poli le plus parfait, mais elles ne sont pas exactement planes ; elles affectent une convexité régulière de quelques lignes. Les arêtes sont vives et tranchantes ; c'est enfin un travail d'une perfection inouïe. Les inscriptions nous apprennent que Rhamsès II fit tailler et éleva ces obélisques, construisit le reste du monument et y fit représenter ses exploits.

Au midi des grandes colonnes dont nous avons déjà parlé, et les joignant, existe un véritable labyrinthe d'autres colonnes au nombre de cent cinq, enclavées dans le village, reste superbes du palais qu'Aménoph III y fit construire. Des fellahs s'y sont installés ; on n'y voit que chambres en briques crues et des masures, du feu, de la fumée, et les chapiteaux, avec leurs architraves, s'élevant au-dessus de cette confusion sans pareille. L'édifice entier est sali et noirci, mais on remarque partout des inscriptions et des figures gravées. Ce sont, pour la plupart, des dédicaces au roi Aménoph III. Champollion nous apprend que toutes ces dédicaces pouvaient se rapporter à la suivante : « La vie, l'Horus puissant et modéré régnant par la justice, l'organisateur de son pays, celui qui tient le monde en repos, parce que, grand par sa force, il a frappé les barbares, le roi seigneur de justice, bien-aimé du soleil, le fils du soleil Aménoph, modérateur de la région pure (l'Egypte), a fait exécuter ces constructions consacrés à son père Amon, le dieu seigneur des trois zones de l'univers, dans l'Oph (Thèbes) du midi ; il les a fait exécuter en pierres dures et bonnes, afin d'ériger un édifice durable ; c'est ce qu'a fait le fils du soleil Aménoph, chéri d'Amon-Ra. »

Digitized by Google

Ce palais était donc consacré à Amon-Ra, grand dieu de Thèbes, et particulièrement sous sa forme génératrice et secondaire. La triade première était : Amon-Ra, Mouth, grande mère divine, et Khons, leur fils; celle de sa forme secondaire était : Amon générateur, la Thamoun, ou Amon femelle, et leur fils Harka.

Au-dessus d'une autre partie du palais, il a été bâti pour les officiers du *Louqsor*, navire qui rapporta notre obélisque en France, une vaste maison occupée aujourd'hui par un Français, qui y tient toujours arboré le pavillon national et s'occupe de fouilles pour le consul général et pour lui-même. Sous les fenêtres de cette maison, et au midi du grand temple, existe une petite salle, très élégante autrefois, mais badigeonnée par les Romains, qui y ont peint de grandes figures à fresque. Au midi de cette salle, il n'est pas inutile de remarquer une chapelle contenant des sculptures très délicates et des profils charmants.

Le village de Louqsor, avec ses pigeonniers au-dessus des maisons, occupe les deux côtés est et nord d'une vaste esplanade, dont le Nil forme le côté occidental, et un canal assez profond et fort large borne le côté du midi. C'était une partie de la ville d'Oph qui s'étendait sur les deux rives. Le sable du désert libyque, poussé par le vent à travers le fleuve, et les inondations périodiques ont exhaussé le sol et enterré à moitié les édifices des Pharaons. Une grande animation règne en hiver sur la plage, couverte d'énormes tas de grain et peuplée de matelots, d'étrangers, de gens du pays, de troupeaux de bœufs, de vaches, de chameaux et d'une foule d'ânes, monture infiniment commode. C'est le grand rendez-vous des voyageurs, qui, souvent, ne dépassent pas ce lieu fameux entre tous en Egypte. Le Nil est remarquablement large à la hauteur de Louqsor; le courant y est rapide en tout temps et doit l'être extrêmement au temps de la crue des eaux.

La position de Thèbes est une des plus belles de l'Egypte. Des deux côtés du fleuve s'étale une plaine d'une fertilité sans pareille, large d'une lieue et plus sur une longueur indéfinie, et du côté du couchant, une haute montagne calcaire, aux tons chauds et aux ombres bleues, la plus haute peut-être de la vallée du Nil, protége la ville contre les vents et les sables du désert.

En partant des pylônes de Rhamsès II et se dirigeant vers le nord, on arrive, au travers des champs cultivés et des palmiers, au village de Karnac, distant d'une demi-lieue. Une avenue de sphinx borde le chemin dans toute cette étendue et conduit à un grand propylon du temps des Ptolémées; ce qu'indiquent du premier coup d'œil le style des sculptures, et ensuite les inscriptions. Ces sphinx, qui ont environ dix pieds de long, sont placés sur des piédestaux

Digitized by Google

hauts de près de cinq pieds; ils sont tous très rapprochés, ne laissant que peu d'espace entre eux. L'action du soleil les a grandement effrités et a rendu pulvérulent le grès dont ils sont faits. Beaucoup sont complétement détruits; un grand nombre n'existe qu'au tiers ou au quart, mais quelques-uns sont suffisamment conservés pour montrer qu'ils étaient tous à têtes de bélier, image d'Amon-Ra le grand dieu; ce qu'on reconnaît aux pieds, aux genoux pliés et à quelques restes de têtes. Ils sont d'un beau travail, imitation exacte de la belle nature, et supérieur à celui des personnages, qui était réglementé par un ancien style rudimentaire dont la théocratie, immobile de sa nature, s'est rarement écartée. Cette avenue de sphinx majestueux, déployée sur une si grande longueur, au milieu des monuments d'une grande ville, devait être d'un effet saisissant.

Le propylon, dont toutes les figures sont martelées, est grand et magnifique; son ouverture dépasse celle d'Edfou, mais celle-ci est entre deux pylônes, tandis que la première appartient à un monument isolé. Un grand bouquet de palmiers s'élève à la droite et à la gauche; mais, à une certaine distance, vient se terminer le village de Karnac, que l'on cotoie pour y arriver. Au delà du propylon, toujours dans la direction du nord, il y a un grand espace vide, dans lequel on retrouve encore la trace de la grande avenue, qui se continuait jusqu'aux pylônes du temple de Khons, au devant desquels il y avait quatre sphinx, dont l'emplacement est encore visible.

Ces pylônes sont de médiocre grandeur, un peu enterrés et couverts de sculptures visibles, mais peu marquées. Ils donnent accès à une cour entourée d'un double portique de vingt-huit colonnes à chapiteaux carrés. Une petite salle hypostyle de huit colonnes lui succède. Les quatre colonnes de la rangée du milieu sont plus hautes que celles des deux rangées latérales. Viennent ensuite deux secos ou chambres sacrées; le tout très ruiné et sali, mais couvert de figures et d'inscriptions très précieuses pour l'histoire. Ce monument, de petite dimension, devait être entouré d'une enceinte, qui existe encore du côté de l'est et qui va se perdre dans les décombres accumulés autour de ses murs.

Le temple de Khons, commencé par Rhamsès IX, de la XXe dynastie; fut continué par deux grands-prêtres devenus rois et de la même dynastie. En ligne droite, au levant du temple de Khons, et à peu de distance, existent les restes de deux grands pylônes, et, en avant d'eux, au midi, ceux d'une magnifique porte en granit rose, qui séparait deux pylônes maintenant renversés. On y admire des sacrifices à Amon-Ra et à Amon générateur, belles sculptures, visages d'une délicatesse extrême, du meilleur temps de l'art égyptien, et qui indiqueraient hautement l'époque de Thotmès III, si

Digitized by Google

les inscriptions ne levaient tous les doutes à cet égard. C'est là tout ce qui reste d'un palais qui devait être un chef-d'œuvre de l'art.

Un long dromos y conduit, orné aussi de sphinx en grès de la même grandeur que ceux de la première avenue, mais ceux-ci ont le corps d'un lion avec une tête d'homme, et leurs pattes sont étendues au lieu d'être repliées. Ils sont très ruinés aussi, mais quelques corps sont bien conservés et d'une belle forme. Des bosquets de palmiers croissent au milieu et les ombragent. Cette avenue est presque parallèle à l'autre, mais moins longue. Elle conduit, au midi, par conséquent en revenant vers Louqsor, aux restes d'un monument entièrement ruiné, et à une autre avenue transversale (de l'est à l'ouest) de sphinx, dont quelques-uns sont en granit. Auprès, gisent les restes d'une grande statue en granit rose, et il est difficile d'imaginer la place qu'elle devait occuper, tant sont complets la destruction des monuments et même l'enlèvement de leurs matériaux.

Au delà, toujours dans la direction du midi, des fondements, qui ne s'élèvent guère qu'à hauteur d'appui, marquent les limites d'une grande enceinte. Qu'était-ce? On n'y trouve même plus de décombres. Cette cour est garnie tout à l'entour de statues de femmes léontocéphales en granit gris et en basalte noir, de trois pieds de hauteur environ, mais presqu'aucune n'est entière. Au delà de cette cour, et toujours dans la direction du midi, on trouve encore les fondements d'une vaste construction.

Nous venons de parcourir ainsi les trois côtés d'un parallélogramme : son côté occidental étant formé de la grande avenue de sphinx, du propylon des Ptolémées et du temple de Khons ; celui du nord, par un espace rempli de décombres, et celui de l'est (revenant vers Louqsor), par la porte de Thotmès III, la seconde avenue de sphinx et les deux constructions presque disparues faisant suite l'une à l'autre. En revenant au nord par ce troisième côté du parallélogramme, et traversant la porte de Thotmès III, on remarque avec étonnement, adossée à celle-ci du côté du nord, deux très grandes statues de pierre blanche, chose rare dans la Thébaïde. Il leur manque la tête et les bras, mais leur style est excellent et bien supérieur à celui d'Abou-Sembil. Leur hauteur m'a semblé être de vingt-cinq pieds.

Au nord, en ligne droite de cette porte, s'offre aux regards une cour très spacieuse, qui était entourée d'une enceinte en partie debout, laquelle conserve des traces de sculpture. A l'est de cette cour, et y attenant, on voit les restes d'un très petit monument. Le côté nord de ladite cour est occupé par les ruines amoncelées de deux très hauts pylônes, dont il ne reste que les deux extrémités.

Digitized by Google

Toujours dans la direction du nord, et après un certain espace, se présentent les restes de deux pylônes à moitié renversés, inférieurs toutefois en dimension à ceux de Thotmès III. A leur partie méridionale sont adossés deux grandes statues, l'une en pierre blanche et l'autre en pierre rougeâtre. Ce sont de belles sculptures, mutilées malheureusement, et dans le style de celles dont nous venons de parler.

A l'est de ces deux pylônes, on remarque une grande pièce d'eau qui conserve encore une partie de ses margelles antiques. Au nord de ces derniers pylônes, un grand espace rempli de décombres conduit à la grande salle hypostyle. Ainsi, le plan de cette dernière construction est perpendiculaire à celles dont nous venons de parler. Il faut donc suivre le prolongement vers le nord du côté oriental du parallélogramme que nous décrivons pour avoir la position des dernières ruines que nous venons de mentionner.

Il est bien difficile de les préciser davantage, tant leur confusion est grande. Leurs auteurs sont aussi inconnus; le plus habile des écrivains qui ont décrit les anciens monuments de l'Egypte n'en parle même pas[1]. Au reste, quel intérêt réel peuvent-ils présenter dans l'état lamentable où le temps et les hommes les ont réduits? On ne peut que constater leur existence et leur emplacement pour arriver à se faire une idée de la fabuleuse accumulation de palais dont ils faisaient partie. Plus tard, lorsque la science aura progressé, lorsque des déblais importants auront été pratiqués, ils apporteront peut-être une vive lumière sur l'histoire et sur l'art des Egyptiens.

Nous prions maintenant le bienveillant lecteur de vouloir bien se transporter avec nous à la partie la plus orientale des ruines; nous marcherons alors constamment en ligne droite de l'est à l'ouest, la disposition des monuments étant telle dans cette partie. Ils forment ce qu'on appelle le grand palais de Karnac, qui était autrefois circonscrit par un mur d'enceinte continu, dont on retrouve de nombreuses traces, et souvent des parties entières. En arrivant donc du côté de l'est, la première chose qui frappe les regards est un grand propylon des Lagides, ruiné des deux côtés, mais dont le milieu subsiste. Ce propylon est pareil au premier précédemment décrit, et semble avoir les mêmes proportions. Après, vient un certain espace vide qui conduit à un très petit temple ou plutôt à une chapelle tout enterrée et vidée en partie de ses décombres. Non loin de là, toujours dans la ligne est-ouest, on trouve une longue façade au niveau du sol, complétement enterrée et ruinée, avec des restes de grandes

[1] Les fouilles de M. Mariette ont singulièrement accru l'intérêt historique de toute cette partie de Karnac depuis quelques années. (*Note de la Direction.*

Digitized by Google

statues de marbre, des morceaux d'albâtre et de granit qui attestent sa magnificence passée.

Ces ruines donnent entrée à la grande salle de Thotmès III. Ce monument est bien endommagé; toutefois, une grande partie des colonnes, des entablements et des plafonds subsiste. L'ensemble de l'édifice est lourd. Le chapiteau des colonnes est formé d'une fleur de lotus tronquée; il y reste de très belles parties de couleur et beaucoup d'inscriptions. Diverses salles entourent ce monument. C'est dans l'une d'elles qu'on voit Thotmès III sacrifiant à soixante personnages des rois ses prédécesseurs et rappelant ainsi leurs noms à l'histoire, table généalogique du plus haut intérêt et qui a révélé tant de points obscurs de la chronologie égyptienne. Le cartouche-prénom qui accompagne chaque figure ne laisse aucun doute au savant sur la nature de ce document précieux[1].

Au midi de ce monument, le mur d'enceinte va rejoindre à l'ouest les vastes constructions de Séti Ier et de Rhamsès II. A ce mur sont appuyées de très petites chambres, ornées de peintures, et dont plusieurs sont très bien conservées : ce sont, comme presque partout, des adorations, des offrandes et des inscriptions. Ces chambres semblent avoir été destinées à l'habitation.

Au delà s'étend un certain espace vide, à l'extrémité duquel paraît un délicieux petit monument de granit rose, dont les portes sont détruites et le plafond en partie tombé. Etait-ce un temple ou un lieu d'habitation? Il n'est peut-être pas facile de le dire. C'est bien petit pour loger des monarques comme les rois d'Egypte, et d'un autre côté, l'édifice est d'une beauté incomparable et d'une recherche extrême. Il est à moitié enfoui et peut-être plus qu'à moitié[2]. Les architectes qui en ont relevé le plan y ont trouvé une salle centrale entourée de plusieurs autres pièces, mais les yeux du simple touriste ne peuvent voir qu'une pièce unique extrêmement petite, ouverte aux deux bouts et à moitié découverte. C'en était sans doute une minime partie. Au dedans de cette pièce, on remarque de jolies petites figures gravées, peintes en vert sur le granit rose : ce sont des effigies d'Amon générateur et des offrandes à Amon-Ra. Au devant du monument, côté de l'ouest, s'élèvent deux charmantes stèles carrées en granit rose, toutes sculptées, se rapprochant de la forme des obélisques et représentant des offrandes, et, s'il nous est permis de nous exprimer de la sorte, des protections. Ainsi, on y remarque un roi sacrifiant à une divinité et une déesse tenant le roi par le bras

[1] Cette salle est celle que M. Prisse a transportée en France, et qu'on peut étudier à la Bibliothèque impériale de Paris. (*Note de la Direction.*)

[2] C'était le sanctuaire du temple de Karnac, restauré par Philippe Arrhidée. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

et passant son bras divin sur l'épaule du roi, de manière que sa main vient s'appuyer sur la poitrine de son royal protégé. Au premier abord, on pourrait prendre ces figures pour la représentation d'une scène conjugale, mais les inscriptions lèvent toute incertitude à ce sujet. La face nord de ces stèles est ornée de longues tiges et de fleurs de lotus et de papyrus. Elles étaient peintes autrefois et conservent de nombreuses traces de couleurs.

La partie nord de ce petit monument est toute nue et presque enterrée. Celle du midi, visible à moitié seulement, est remarquable par de petites figures sculptées et coloriées, représentant des adorations et des processions de barques sacrées portées par des prêtres.

Les couleurs en sont intactes, ainsi les baris sacrées sont jaunes avec des voiles blanches; les prêtres sont vêtus de blanc; des peaux de léopards, insignes de leur dignité et de couleur jaune pendent à leur ceinture; ils ont la tête rasée et leur carnation est rouge.

Une riche corniche à lignes bleues, rouges et vertes règne le long de l'édifice, couvert par de gros blocs de grès très jaune, qui tranche vigoureusement sur le bleu intense du ciel.

Au delà de ce charmant tableau, il est facile d'observer encore, à moitié enterrées et cachées par des décombres, de grandes figures très pures de dessin, avec des profils superbes et le nez légèrement busqué, tels que l'ont eu plusieurs Pharaons. Rien n'égale la beauté des matériaux de ce bijou d'architecture. Le granit n'y est pas rose seulement, de jolies teintes bleues s'y mêlent et en augmentent la fraîcheur et l'harmonie. La nature avait semblé traiter les Egyptiens en marâtre en leur donnant une pierre si dure; mais quel parti ils en ont tiré! leur burin n'y commet point d'erreurs et les lignes y sont toujours d'une pureté incomparable. C'étaient de grands dessinateurs.

A gauche, auprès du petit monument, à son midi par conséquent, on observe les ruines d'une porte de sortie en grès, conservant beaucoup de gravures et de traces de couleurs. Cette porte était probablement pratiquée dans le mur d'enceinte partant de la salle de Thotmès III. Elle semble être sur la même ligne.

Après le petit monument de granit, toujours en ligne droite de l'est à l'ouest, on arrive en présence de ruines accumulées, après lesquelles se dressent deux beaux obélisques élevés par la reine Hatason, sœur de Thotmès III. L'un est debout, l'autre est renversé. Ils sont tous les deux de très grande dimension, quatre-vingt-dix pieds environ, et l'on peut observer sur le pyramidion de celui qui est couché par terre des sculptures aussi belles et aussi parfaites que si elles avaient dû être vues de près. Ces monolithes étaient placés aux côtés d'une porte actuellement dépouillée de ses orne-

Digitized by Google

ments. Vient après un grand mur, éboulé dans sa partie médiane, avec un reste de porte, et au delà un obélisque très beau, mais plus petit que les deux autres.

En s'éloignant de cet obélisque, mais toujours dans le même axe, on arrive enfin à la grande salle hypostyle qui défie toute description. C'était la salle des assemblées. Elevée par Séti Ier, elle fut achevée et ornée par son second fils, Rhamsès II le Grand, nommé Sésostris par les Grecs. Le visiteur se trouve avec étonnement dans une forêt de colonnes (il y en a cent quarante et une), dont douze, placées au milieu et formant allée, semblent immenses. Les autres, bien plus petites, sont encore énormes. Ces douze colonnes ont environ quatre-vingts pieds de hauteur, avec des chapiteaux évasés, prodigieux et peints des plus vives couleurs. Les chapiteaux des autres colonnes sont à fleurs de lotus tronquées. Les matériaux sont du grès revêtu de stuc blanc. La salle forme un carré long entouré de murs écroulés en diverses parties. Celle du midi est remplie de décombres; quelques colonnes sont tombées les unes sur les autres, entraînant avec elles leurs architraves et leurs plafonds; vers le mur d'enceinte, de ce côté, les décombres se sont élevés si haut qu'on le franchit presqu'à la hauteur des chapiteaux. Tout le monument conserve les plus beaux restes de peinture; il était sculpté et peint partout sur stuc, comme le sont tous les monuments égyptiens. Les petites colonnes peuvent avoir au moins cinq brasses de tour, et les grandes huit, ce qui est assurément admirable.

Du côté du nord, il y a aussi bien des colonnes tombées, mais les décombres n'y sont pas amoncelés comme au sud. L'ensemble de la décoration consiste en adorations et offrandes aux diverses divinités, mais surtout à Amon générateur, dont l'effigie est répétée sur presque toutes les colonnes; et en inscriptions et cartouches de Rhamsès II et de Séti Ier, fondateurs du monument. Aucune place, pour ainsi dire, n'est assez effacée pour qu'on n'y voie pas très clairement ce que l'artiste a voulu y représenter, et, dans beaucoup d'autres, la ligne et la couleur ne laissent rien à deviner. C'est ce qu'on observe surtout au-dessous des entablements, cette partie, par sa position, étant plus préservée que tout le reste.

Le côté de l'ouest est fermé par deux très grands pylônes; celui de gauche est complétement ruiné, et ses décombres sont malheureusement tombés à l'intérieur. Celui de droite, au contraire, est à peu près intact et n'est caché que jusqu'à une certaine hauteur. On ne peut y remarquer sans ravissement les plus étonnantes sculptures, les unes de très grandes dimensions, vingt pieds peut-être, les autres de grandeur ordinaire, mais toutes d'une beauté achevée.

Digitized by Google

Ce sont des rois, des reines, des divinités, des adorations, des offrandes, des inscriptions sans nombre. Il faudrait un chapitre particulier pour les décrire, et alors aussi nous aurions à expliquer les inscriptions, ce qui est au-dessus de notre mince savoir. D'autres plus experts l'ont déjà fait. Les autres murs de l'intérieur ou sont détruits ou ne présentent plus rien.

La grande salle devait être couverte de larges dalles, car, au-dessus de l'entablement des petites colonnes, il reste encore une espèce de grillage en pierre évidemment destiné à donner du jour au milieu de l'édifice. Les côtés n'en manquaient pas, le mur d'enceinte ne s'élevant pas aussi haut que les chapiteaux des colonnes.

Pendant que nous visitions cette merveille, nous remarquâmes avec étonnement que toutes les colonnes étaient plus brunes et comme mouillées à leur base, et nous apprîmes, des gens de l'endroit, que l'inondation du Nil s'étend jusqu'aux ruines de Karnac et vient baigner le pied des colonnes de la grande salle; et cependant, malgré les tremblements de terre et les dévastations des conquérants et les eaux du fleuve liguées contre elles, leur masse prodigieuse a résisté pour exciter d'âge en âge l'admiration des hommes, et témoigner à quel degré de grandeur le peuple égyptien était parvenu quinze siècles avant l'ère chrétienne.

Le mur d'enceinte du midi, qui longe la salle du Thotmès III, est totalement ruiné entre ce monument et la grande salle hypostyle; il se relève à la hauteur de celle-ci, bien qu'enterré aux trois quarts par les décombres, et présente, à l'extérieur, une série de sculptures et d'inscriptions parmi lesquelles se voit le roi Scheschonk (de la XXIIe dynastie av. J.-C., 948), le Sésac de la Bible, vainqueur du roi Roboam. Celui-ci est reconnaissable à son profil asiatique et à son bouclier sur lequel sont écrits son nom et sa qualité. Le côté nord du mur d'enceinte est en partie conservé et contient une série de tableaux représentant les guerres du roi Séti Ier. On y voit le roi plus grand que nature sur un char attelé de deux chevaux dont la tête est ornée de plumes d'autruche. Auprès du roi se tient le lion apprivoisé qui le suit dans les combats. Des guerriers bien plus petits sont foulés aux pieds des chevaux et tombent sous les coups du monarque autour duquel la bataille se déploie. Plus loin, des prisonniers, le camp, les chars, tous les accidents et tous les attirails de la guerre. Point de perspective, pas de figures de face, toutes sont placées sans art, mais non sans ordre, au-dessus les unes des autres et quelquefois exprimées avec un rare bonheur. Les costumes, l'ajustement et les traits mêmes des prisonniers y sont fidèlement reproduits, ce qui fait reconnaître à quelle nation ceux-ci appartiennent. Le tout est accompagné de

Digitized by Google

grandes légendes explicatives, dont quelques-unes ont plus d'un pouce de profondeur.

Le côté de l'est est en partie détruit ou enterré; il est cependant remarquable par la représentation d'une immense baris ou barque sacrée, très ornée, avec des rameurs, des dieux, des rois, des offrandes et des détails à l'infini. C'est un morceau très beau et très curieux, dont les grandes lignes pures et profondément entaillées jouent bien à la lumière intense du soleil. Le côté de l'ouest est fermé par les pylônes déjà décrits. Ils sont séparés par une immense porte, aussi haute que les grandes colonnes, la plus haute peut-être qui ait jamais existé, laquelle donne accès à une vaste cour, dite des Bubastites, entourée au nord et au midi par une colonnade. Du côté de l'est, il y avait aussi une porte, mais elle ne paraît pas avoir eu les grandes dimensions de celle de l'ouest. Au sortir de cette porte incomparable se voient à gauche, contre le mur, les restes d'une statue colossale en pierre blanche. Sans doute, il y en avait une pareille de l'autre côté.

Deux immenses pylônes, immenses n'est pas trop dire, ferment à l'ouest la cour dont nous venons de parler; très grossiers à l'extérieur, ils semblent n'avoir jamais été terminés. Deux rangées de colonnes conduisaient de la grande porte à ces pylônes : il n'en reste plus qu'une debout et trois autres couchées par terre. Une très longue avenue de sphinx s'étendait de là jusqu'au fleuve; il n'en reste que quelques traces.

La cour des Bubastites est due aux rois du nom de Scheschonk et Osorchon de la XXIIe dynastie (950 ans environ av. J.-C.). Ils y ont sculpté leurs exploits, parmi lesquels figurent les guerres contre Roboam, roi de Juda. Le petit temple, très ruiné aujourd'hui, peu intéressant après tant de merveilles, et situé dans la partie méridionale de cette cour, fut élevé par eux en l'honneur de la déesse Bast (Artémis, Diane), la grande divinité de Bubaste, dont ils étaient originaires. Nous n'en parlons que pour mémoire.

En prenant toutes ces vastes ruines par le côté nord, on trouve, en premier lieu, un grand propylon des Ptolémées, semblable aux deux autres, ceux de l'est et du midi, puis les débris d'un vaste monument dont il ne reste rien debout. Un grand espace vide lui succède, et l'on arrive à angle droit sur les édifices déjà décrits.

Tel est l'ensemble des ruines de Karnac, la plus vaste réunion de monuments qui ait jamais existé [1]. Combien grande devait être la splendeur de la cour égyptienne réunie dans des lieux d'une si extraordinaire beauté et d'une pareille immensité !

[1] L'auteur, en écrivant ceci, n'avait évidemmont pas connaissance des ruines d'Ancor-Viat, dont la *Revue* a signalé l'existence aux confins du Cambodge. (*Note de la Direct.*)

Digitized by Google

VI

Nous venons de parcourir ce qui reste de Thèbes sur la rive droite du Nil, auprès des villages de Louqsor et de Karnac. Prenons maintenant un *sandal* (petit bateau), et traversons le fleuve pour examiner les monuments de la rive gauche. Ce sont : les grandes constructions de Médinet-Abou (la ville du père), les restes de l'Aménophium, le palais de Gournah ou Kournah, le temple d'Hathor-Tméi, dit de l'ouest, celui de Thot, le temple de l'Assassif, les tombeaux des rois et quelques autres épars dans la montagne. Ces ruines, au lieu d'être situées près du fleuve comme celles de la rive droite, sont, à l'exception de celles de Gournah et de l'Aménophium, à une lieue de la rive, au pied de la montagne libyque. Il faut donc, pour y arriver, traverser toute la plaine, qui est, d'ailleurs, riche et verdoyante.

Au milieu de cette plaine, un grand espace dans lequel sortent de terre de toutes parts des débris sans nombre annonçant que là fut une vaste construction, et bientôt on arrive auprès des immenses colosses assis, hauts de 60 pieds, qui décoraient l'entrée du palais d'Aménoph III (XVIIIe dynastie, av. J.-C., 1680). Les Arabes les nomment *Schama* et *Tama*, les *Sanamat* (idoles). Ils sont mutilés, les têtes ne portent aucune trace de visage. Celui du nord fut renversé en partie par un tremblement de terre, et devint alors harmonieux au lever de l'Aurore; mais l'empereur Septime-Sévère, ayant fait reconstruire la partie tombée, ce colosse, surnommé de Memnon, redevint muet comme il était auparavant. Les inscriptions du dossier et des bases portent le nom d'Aménoph III, dont les statues étaient le portrait sans aucun doute. A leurs pieds reposent des statues de femmes de 15 pieds de hauteur, représentant la mère et la femme du roi. Telles qu'elles sont aujourd'hui, ces deux statues fameuses commandent le respect et l'admiration, malgré les outrages que leur ont fait subir les Perses. Leur posture assise, avec les mains sur les genoux, a quelque chose d'une placidité et d'un calme sublimes; comme à Abou-Sembil, les mains, les pieds, les genoux sont d'une très grossière facture ; mais ce qui est au-dessus de tout éloge, ce sont les figures sculptées sur les côtés nord et sud de leurs bases. Nous n'avons vu, dans toute l'Egypte, rien d'aussi beau ni d'aussi parfait. Ce sont deux figures de jeunes hommes affrontées, tenant des tiges de lotus et de papyrus. Leurs têtes, très différentes entre elles, offrent

Digitized by Google

un galbe charmant, auquel ne cède en rien la perfection de leurs formes. Des inscriptions, profondément gravées, expliquent le sujet des tableaux, et répètent le nom d'Aménoph III.

Un peu plus loin, une énorme stèle sort à demi de terre, couverte de grandes figures sculptées avec un soin extrême et d'inscriptions étendues. Cette stèle et les deux colosses sont tout ce que l'œil peut apercevoir du fameux palais d'Aménoph, qui vivait vers le XVIe siècle avant l'ère vulgaire. Ils en décoraient sans doute la façade. Les invasions, les tremblements de terre et les inondations périodiques du Nil ont fait disparaître tout le reste, mais si des fouilles en grand étaient exécutées, quels trésors archéologiques ne trouverait-on pas? Ce qu'on en connaît, ce qu'on en a déjà retiré en donne la mesure.

De là à Médinet-Abou, il n'y a qu'une demi-heure de marche au milieu de la plaine fertile et couverte de verdure. Les ruines de cet endroit fameux sont actuellement au niveau du sol cultivable, mais au temps de la construction des monuments dont elles sont les restes, le terrain environnant devait être au moins de dix pieds plus bas. Elles s'étendent presqu'en ligne droite de l'est à l'ouest, perpendiculairement au fleuve, et commencent à l'est par une cour entourée d'un mur de sept à huit pieds, laquelle conduit à deux grandes colonnes placées de chaque côté d'une porte ruinée et, après un petit intervalle, à deux pylônes de forme massive et de moyenne hauteur, dont la porte conserve de belles traces de couleur. Ces pylônes, du temps des Antonins, se sentent de cette époque de décadence, et sont trop bas pour leur largeur. Suit un grand espace rempli de ruines de toute espèce et de constructions en terre, au milieu desquelles disparaissent les restes d'un très petit monument couvert de précieux bas-reliefs et d'inscriptions du temps de Nectanèbe (XXXe dynastie av. J.-C., 377). Sur la gauche de ces débris est placé un édifice très haut, peu étendu en largeur, à plusieurs étages, conservant beaucoup de belles et grandes figures. Sa construction remonte à Aménoph Ier (XVIIIe dynastie) et à Rhamsès III. Plusieurs auteurs veulent qu'il ait été l'habitation privée de ces rois, mais il est difficile de déterminer sa destination dans l'état de dégradation où il se trouve.

En poursuivant l'examen vers l'ouest, on se trouve bientôt en face de deux très grands pylônes dégarnis par le haut, aux trois quarts enterrés et chargés sur presque toute leur surface d'hiéroglyphes et de sculptures en mauvais état. La grande porte qui les sépare conserve à sa partie supérieure de magnifiques restes de peintures, tels que l'épervier aux ailes étendues, etc. — Ces pylônes ne sont pas dans l'axe des propylées, mais plus à gauche. Leur revers est éga-

Digitized by Google

lement presque partout chargé de figures et d'inscriptions. Ils sont du temps de Ptolémée Soter II.

Après eux commence le palais de Rhamsès III, premier roi de la XXe dynastie, glorieux monarque, auteur d'actions assez éclatantes pour qu'on les ait quelquefois confondues avec celles de Rhamsès II (Sésostris). Une cour de moyenne dimension et fort belle, mais remplie de constructions en briques crues, suit les grands pylônes. Elle est ornée au nord et au midi de sept piliers au devant desquels il y avait autrefois des statues de vingt-cinq à trente pieds de hauteur; mais il n'en reste que deux en très mauvais état; les autres sont enterrés ou détruits. Dans les galeries que forment les piliers, il y a quelques précieux débris de peintures. Cette cour profonde entre deux immenses constructions devait être d'un bien grand effet. Elle est terminée à l'ouest par deux autres pylônes plus petits que les premiers, mais fort grands encore. Celui du côté du midi est presque complétement enterré; celui du nord a été en partie déblayé sous nos yeux par les travailleurs d'un jeune archéologue anglais nommé Green et qui n'a pas pu jouir du fruit de ses travaux, étant mort peu de temps après[1]. Ces énormes masses, qui ont perdu leur couronnement, sont, comme les autres, historiées de haut en bas. Une précieuse porte en granit rose les sépare et donne accès à une très grande cour formant un carré long et entourée de portiques. Dans la partie médiane de ses plus grands côtés, huit piliers soutenaient autrefois de très hautes statues. Les restes d'une seule existent encore, mais l'emplacement des autres est suffisamment marqué.

Le côté du midi présente cinq colonnes à chapiteaux carrés du plus ancien style. Au côté du nord, il en manque une, celle du milieu. A sa place, les chrétiens, dégradant une partie du magnifique tableau gravé et peint sur la muraille, ont bâti une espèce d'estrade, en ruines elle-même aujourd'hui. Ils ont aussi placé autour de la cour des colonnes de petite dimension, qui sont toutes renversées, à l'exception de cinq. Il paraît qu'ils y avaient construit une église. Sur le côté qui regarde la porte d'entrée (un des grands côtés) il y a un rang de colonnes derrière les piliers, ce qui double la profondeur du portique. Ces colonnes, d'ancien style, à chapiteau de fleur de lotus tronquée, sont ornées du haut en bas de dessins et de couleurs d'une grande beauté et par endroits d'une extrême fraîcheur.

La cour entière conserve de précieux restes de peinture; le des-

[1] M. Green a pu néanmoins, avant sa mort, publier le fruit de ses recherches, qui ont ussi fourni matière à de savants travaux. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

sous des entablements, surtout entre les piliers, a des cartouches et d'autres ornements, des figures de divinités et d'animaux qui semblent faits d'hier. Sur les murs sont représentés une grande bataille, des prisonniers, un roi triomphant, des dénombrements de mains et de phallus, des baris sacrées, des offrandes, des emblèmes de toutes sortes, des processions, des images de dieux et des inscriptions, le tout admirablement composé, gravé et peint. Depuis ce temps, l'art a fait sans doute de grands progrès; on ne se contente plus de mettre les figures en profil et les pieds dans des positions impossibles, mais, comme système d'ornementation, on n'a jamais été au delà!

Un tableau encore plus merveilleux est celui qui couvre la partie septentrionale du portique. Il représente le roi Rhamsès-Méianoum partant pour la guerre. On y remarque deux figures du grand dieu de Thèbes, lesquelles, vénérées alors, seraient aujourd'hui un objet de scandale inouï. La composition est divisée en trois bandes horizontales. Les deux plus hautes sont occupées par le roi porté sur un trône, sa cour, ses soldats, les dieux et les prêtres. La troisième contient les emblèmes, les enseignes, les statuettes, les barques sacrées et des offrandes de toute espèce; admirable composition revêtue encore des plus belles couleurs. La décrire plus longuement serait chose fastidieuse; il faudrait pouvoir en présenter au lecteur un dessin fidèle et colorié. Le plafond des galeries est comme à l'ordinaire, bleu avec des étoiles d'or à cinq branches.

Cette grande cour de Médinet-Abou devait être une merveille, et il est facile de la rétablir par la pensée. On en sort à l'ouest par une porte presque entièrement obstruée, qui donne sur des ruines en brique crue, qui forment une espèce de ville attribuée aux premiers chrétiens. Le mur d'enceinte du midi est recouvert de débris; le peu qu'on en voit à l'extérieur sollicite les désirs des égyptologues, qui y ont reconnu le commencement d'un calendrier des plus intéressants et des plus instructifs.

Le mur du nord est aussi presque enterré; on y voit cependant beaucoup de sculptures fort belles et infiniment intéressantes. C'est en partie, avec des variantes, la répétition de ce qui se trouve à Abou-Sembil et à Louqsor. Il y a de plus ici une bataille navale exprimée avec une grande verve; des barques y sont représentées complétement renversées et ne touchant à rien. Comme toujours, les scènes sont étagées les unes au-dessus des autres, sans perspective aucune; mais, la base du système égyptien une fois adoptée, l'impression que l'on reçoit est profonde, car c'est l'histoire représentée sur les murs et accompagnée de légendes qui en expliquent et com-

Digitized by Google

plètent le sens. Il y a de belles traces de peinture à la corniche de ce mur.

Au delà de la cour, le mur d'enceinte se prolonge encore beaucoup vers l'ouest, mais en dedans il est impossible de le suivre. Sans doute, il renfermait de nombreuses salles totalement comblées ou détruites aujourd'hui [1]. Un peu plus loin s'élève la montagne Libyque, jaune avec des ombres bleues.

Autour de Medinet-Abou, le terrain est exhaussé et couvert de constructions en terre. Il faut que les chrétiens aient eu là un grand établissement; c'est peut-être ce qu'indique le mot arabe *medinet* (ville). Combien ces monuments seraient splendides s'ils étaient dégagés!

Un peu plus loin et dans la montagne, en un lieu désert, escarpé et dénué de végétation, le voyageur ne doit pas négliger le temple d'Hathor-Thméi, déesse de la beauté et de la justice, très petit mais délicieux et parfaitement conservé. Il est difficile de comprendre la raison pour laquelle un édifice religieux a été bâti dans un endroit aussi isolé et d'un accès si peu facile. Le monument est précédé d'un propylon de la forme déjà décrite, sculpté et représentant des offrandes : c'est le roi Ptolémée-Soter II sacrifiant à la déesse tutélaire et aux dieux Amon, Mandou, Thmou et autres des nomes de Thèbes et d'Erment. Ce propylon conduit dans une cour fermée à l'autre extrémité par une porte qui introduit dans une autre cour très petite, qui était ornée de deux colonnes, dont une seule subsiste. Immédiatement après se présente le pronaos, composé de deux courtes colonnes à chapiteau évasé, engagées à moitié dans un petit mur formant tableau, avec des personnages, et de deux piliers latéraux ayant pour chapiteau la tête d'Hathor, surmontée d'un petit monument.

Un escalier de quatre marches conduit au pronaos. Les parois latérales de cet escalier sont formées par une sorte de pilier très élégant, dont le chapiteau a la forme des corniches ordinaires; ces côtés sont couverts de la croix ansée, symbole d'immortalité. Les savants lecteurs d'hiéroglyphes nous apprennent que ce fut Ptolémée Epiphane qui fit la dédicace du monument. On lit dans la grande inscription de la frise du pronaos, qui est en deux parties et affrontée : Partie de droite : « Le roi (dieu Epiphane, que Phtah-Thoré a éprouvé, image vivante d'Amon-Ra), le chéri des dieux et des déesses mères, le bien-aimé d'Amon-Ra, a fait exécuter cet édifice en l'honneur d'Amon-Ra, etc., pour être vivifié à jamais. » Partie de gauche : « Le fils du soleil Ptolémée toujours vivant, dieu aimé de Phtah, chéri des dieux et des déesses mères, bien-aimé

[1] Les soubassements seuls subsistent, ainsi que quelques chambres latérales; le tout a été complétement déblayé par les fouilles de M. Mariette. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

d'Hathor, a fait exécuter cet édifice en l'honneur de la mère, sa rectrice de l'Occident, pour être vivifié à jamais. »

La cella est divisée en trois petites salles, chargées, dans leur exiguité, de grandes sculptures qui représentent la déesse Hathor sous sa première forme et sous sa seconde (Thméi, la justice) et d'autres divinités. Les parois du pronaos sont couvertes de peintures de très petite dimension, mais d'une extrême variété de dessin et de couleur. Quoique tout ce travail appartienne au temps de la décadence, il est toutefois fort beau et supérieur à son époque. Les vêtements sont très différenciés de couleurs et d'ornements. On y remarque entre autres choses un bœuf Apis dans une barque, avec un roi en adoration, et dans les tableaux formant le devant du pronaos, des personnages dont le style se rapproche de la sculpture grecque. La vue du petit temple nous causa un plaisir infini, et nous ne pouvions en détacher nos yeux. Les couleurs dont il est orné sont encore, en bien des endroits, d'une grande fraîcheur, et leur vivacité devait être extrême au moment où il fut achevé. Nulle part il n'est possible de voir une décoration plus riche et plus variée. Le plafond du pronaos est aussi très orné, mais un peu endommagé. Quelques pierres en sont tombées, ainsi que du mur de droite, et laissent voir le ciel bleu et la montagne jaune et violette.

Parlons, pour l'acquit de notre conscience, du très petit temple situé au sud-est et à peu de distance de Medinet-Abou. Il se compose d'un vestibule et de trois salles remplies de figures du dieu Thot, à tête d'ibis, dieu des arts et des sciences, auquel il fut consacré par Ptolémée Evergète II. Ce monument, couvert de figures et d'inscriptions d'un style grossier, n'offre rien de beau comme art ; il n'a même pas été achevé, car plusieurs figures ne sont tracées qu'à l'encre rouge. Au point de vue scientifique, il paraît, au contraire, être très précieux, étant le seul actuellement existant qui donne des détails sur le dieu personnifiant l'intelligence.

Si de Medinet-Abou on se dirige vers le nord, en suivant la ligne qui sépare le sable du terrain fertile, on ne tarde pas à rencontrer les ruines du Rhamesséum, ainsi nommé de Rhamsès II, qui le fit construire. Ce monument, moindre en importance, et beaucoup plus ruiné que celui de Medinet-Abou, est placé de même aux confins de la plaine, là où le sol commence à s'élever vers la montagne.

La première chose qui se présente aux regards du côté de l'est, est un vaste pylône aux trois quarts démoli, au delà duquel, après une petite distance qui peut représenter l'espace d'une cour, on arrive à un autre pylône encore plus ruiné et dont il ne reste que le côté nord. Les murs encore existants sont couverts de grands tableaux historiques sculptés ou gravés en creux, représentant les hauts faits

Digitized by Google

de Rhamsès le Grand dans différentes contrées de l'Asie : batailles, triomphes, siéges de villes, passages de rivières, prisonniers, détails des camps et de la guerre, etc., rien n'y manque pour instruire les générations à venir. Des milliers de personnages, de chevaux et de chars sont gravés sur ces parois, qui racontent tant de gloire, et des inscriptions détaillées expliquent parfaitement les actions représentées. (Voir les lettres de Champollion le Jeune, qui en parle tout au long.) Le style est le même qu'à Abou-Sembil. Combien il est à regretter que le temps ait dévoré les autres tableaux qui complétaient l'histoire des mémorables campagnes du prince le plus glorieux de ces temps reculés[1] !

Au delà du second pylône et tout proche, s'élèvent une douzaine de colonnes avec quatre piliers, auxquels sont adossés quatre colosses de vingt-cinq pieds de haut, les mains jointes sur la poitrine et en assez bon état de conservation. Vis-à-vis, et à une faible distance, quatre autres statues pareilles et adossées de la même façon, semblent faire le côté occidental d'une cour dont les premières forment le côté oriental, mais il est difficile d'en déterminer les limites. Il devait y avoir bien d'autres statues, car on retrouve des bases dans l'alignement des premières. Derrière et joignant ces secondes statues, se dressent un grand nombre de colonnes de moyenne grandeur qui ont appartenu à une salle d'assemblée, et à leur suite une salle qui a été reconnue pour avoir été une bibliothèque. Il y reste de belles traces de peinture et des inscriptions. Au midi des secondes statues dont nous venons de parler, gît renversée la colossale effigie en granit rose du grand Rhamsès II. Elle est brisée en mille pièces, et ce fut l'œuvre des Perses, qui ne laissèrent rien debout, car par la masse énorme et la dureté de la matière, cette magnifique statue devait durer éternellement. Des restes de torse, de pieds, de mains, de tête, d'épaule, de bras, sont épars sur le terrain, et il serait possible de calculer exactement quelle était la hauteur de la statue, que nous estimons avoir dû être de soixante pieds environ. En observant avec attention un tronçon de bras, on peut remarquer que le cartouche qui y est gravé est le même que présentent à la même place les statues d'Abou-Sembil.

Il nous est difficile de comprendre comment ce monument pouvait être ainsi placé irrégulièrement à l'angle d'une colonnade et sans avoir son pendant de l'autre côté, mais on ne peut trouver le plan complet au milieu des décombres, et il n'est pas possible d'asseoir un jugement sur les indices que l'on rencontre. Plusieurs frag-

[1] C'est cette campagne de Rhamsès II, en Syrie, qui est racontée dans le poëme d Pentaour, conservé dans le célèbre papyrus Sallier, et traduit par M. de Rougé. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

ments de statues en basalte, en granit, en grès rougeâtre, jonchent la terre en cet endroit.

Ce palais devait être grand, magnifique, mais ceux de Karnac surpassent tout. On voit ici le contraire de ce qui existe à Medinet-Abou. Ce dernier palais est comme enseveli sous ses décombres et sous ses constructions de toute espèce; au Rhamesséum, au contraire, la place est nette; tous les matériaux tombés par l'effet du temps ou sous les coups des barbares ont été exactement emportés, et les ruines sont nues et dégagées sur un terrain rasé. Le grand pylône seul fait exception, il est entouré de ses pierres écroulées, et à moitié caché dans les broussailles et les arbustes qui croissent à l'entour. Les ruines du Rhamesséum, bien moins importantes, dans leur état actuel, que celles de Medinet-Abou, sont de la plus magnifique couleur jaune, et contrastent heureusement avec les blés verts qui couvrent la plaine en hiver et les montagnes bleues-roses dont est formé l'horizon. Ce palais-temple était dédié à la triade ou trinité thébaine : Amon-Ra, le grand dieu, la déesse Mouth, la grand'-mère divine, et leur fils le dieu Khons.

L'assemblage de ces monuments bâtis en pierres de grès affectait, comme à Karnac et à Medinet-Abou, la forme d'un carré long; ainsi, on y retrouve sur la même ligne, de l'est à l'ouest, un grand pylône, ensuite une cour; après, un second pylône suivi d'une deuxième cour, après laquelle la salle des panégyries, la bibliothèque, les appartements du roi, etc. Voilà tout ce qu'il est possible de voir au Rhamesséum. Moins étonnants que Medinet-Abou, ses restes sont encore bien grands et bien majestueux.

Le terrain en cet endroit est bouleversé et complétement retourné par les gens du pays, qui offrent aux voyageurs des statuettes de bois peint, des colliers de verroterie qui ornaient les caisses des momies, des figurines en terre à vernis bleu particulières à la ville de Thèbes (celles de Memphis sont verdâtres); des sandales de palmier tressées, des morceaux de momie dorée; de petits vases en terre contenant des grains de froment et cachetés hiéroglyphiquement; des scarabées ailés en terre cuite colorée, d'autres gravés sur pierre dure; des lampes en terre cuite; de petits vases en bois ayant contenu de la teinture pour les yeux; des suaires avec franges, d'une étoffe de fil quelquefois si fine et si belle qu'elle semble de soie, imprégnés de taches de natron et exhalant une forte odeur de momie, cachet vénérable; de petites effigies des dieux en bronze, des bagues bleues en verroterie, de petits obélisques admirablement gravés sur toutes les faces, et une foule d'autres menus objets arrachés aux entrailles du vieux palais.

Si du Rhamesséum on se dirige vers le fleuve, dans la direction du

Digitized by Google

nord-est, on rencontre au milieu de la plaine le village de Kournah ou Gournah et le palais qui en a pris le nom. Il y a là un monument peu élevé, dix mètres environ, ayant un beau portique de dix colonnes, dont neuf subsistent encore. Le fût de ces colonnes se compose d'un faisceau de tiges de lotus et le chapiteau des boutons de cette même plante, tronqués pour recevoir le dé. Cet ordre appartient aux vieilles époques de l'architecture égyptienne. Le palais, bien conservé à l'extérieur, mais très ruiné à l'intérieur, faisait probablement partie d'autres constructions dont on retrouve encore les fondements au milieu des bouquets de palmiers, des buissons, des broussailles, des ruines amoncelées et des grands blocs de pierre entassés auprès du village de Kournah. Il fut commencé par Séti Ier, de la XIXe dynastie, et terminé par son fils Rhamsès II. Les inscriptions se lisent clairement (voir Champollion), mais un examen attentif des sculptures ferait aussi soupçonner deux époques, une partie notable de ces sculptures, la plus ancienne, étant plus parfaite que l'autre. Il est à remarquer, en effet, qu'à Rhamsès II s'arrête la perfection de la plastique égyptienne. Dès le temps de ce prince, elle commence à subir une altération qui ne s'arrête plus. Les cartouches de Séti Ier et de son fils sont souvent répétés sur les dés des chapiteaux des colonnes du portique.

L'intérieur comprend trois grandes divisions correspondant à trois portes de la façade. La salle du milieu, beaucoup plus vaste que les autres, était une salle d'assemblée. Six colonnes semblables à celles du portique soutiennent le plafond, orné de vautours ailés et de deux longues inscriptions, dont l'une nous apprend que : « Le Seigneur du monde, soleil stabiliteur de justice, a fait ces constructions en l'honneur de son père, Amon-Ra, le seigneur des trônes du monde et qui réside dans la divine demeure du fils du soleil, Ménephta Séti, à Thèbes, sur la rive gauche : il (le roi) a fait construire l'habitation des années (le palais) en pierre de grès blanche et bonne, et un sanctuaire pour le souverain des dieux. » (Champollion). Cet édifice était donc tout à la fois un palais et un temple. La seconde inscription fait connaître que la grande salle fut celle des assemblées religieuses et politiques. Les parois des trois salles sont couvertes de tableaux sculptés représentant le fondateur en adoration devant les dieux. Des inscriptions explicatives se voient de toutes parts.

L'aspect de ce monument est peu imposant; les pierres éboulées et l'élévation du terrain produite par l'inondation du Nil l'ont placé au niveau de la plaine, et son peu de hauteur ne se détache pas assez des objets environnants. Il devait sans doute présenter un tout autre aspect lorsqu'il était entouré d'obélisques, de sphinx et de propy-

Digitized by Google

lons. Il est surtout remarquable par sa belle conservation extérieure et la perfection des sculptures dont il est orné. Son antiquité le rend également vénérable, car il est le plus ancien monument existant aujourd'hui à Thèbes.

Voilà tout ce qui reste de cette superbe cité, que le père de l'histoire appelle la ville aux cent portes. Nous ne croyons pas qu'il ait exagéré. Il ne s'agit pas ici de portes percées dans l'enceinte; Hérodote veut, sans aucun doute, parler des hauts propylons qui s'élevaient de toutes parts devant les palais et les temples, et qui étaient véritablement de magnifiques portes. Ce nombre ne semblera pas incroyable quand on pensera que souvent chaque monument en possédait deux, et même trois, comme on le voit encore en plusieurs lieux. Jamais pareille magnificence n'a été égalée. Seuls, les minarets du Caire, au temps de leur splendeur, ont pu présenter un spectacle aussi ravissant, mais, certes, moins imposant. Nulle nation n'a manié la pierre et le granit comme la nation égyptienne; nulle autre ne s'est jouée comme elle au milieu des représentations colossales de la sculpture et de la gravure appliquées à l'histoire.

VIII

Une demi-heure de marche suffit pour conduire de Gournah dans la direction du nord-ouest, au pied de la montagne libyque, à l'entrée de la gorge de Biban-el-Molouk, dans laquelle sont situés les tombeaux des rois.

Les résidences royales, en Egypte, étaient appelées palais des années, par opposition aux résidences funéraires qui étaient creusées pour des siècles; aussi quelque somptueuses que fussent les premières, elles n'égalaient pas celles qui devaient servir de demeure au Pharaon sorti de la vie.

L'ancienne croyance égyptienne enseignait que l'âme, en quittant le corps, subissait un jugement devant Osiris, seigneur de l'Amenti. Elle était pesée par Horus à tête d'épervier, et par Anubis à tête de chacal; une plume, représentant la justice, était mise dans un des plateaux de la balance, et un cœur, ou un vase symbolisant l'âme, était placé dans l'autre. Le dieu Thoth, à tête d'Ibis, inscrivait le résultat de la pesée. Au pied d'Osiris, se tenait un monstre à tête de crocodile, gardien de l'Amenti, et quarante-deux juges à têtes d'animaux variés assistaient le dieu des enfers dans ses fonctions redoutables. L'âme juste était admise dans le séjour des bienheureux; l'âme coupable était renvoyée sur la terre, dans le corps de quelque

Digitized by Google

vil animal, et devait, pendant trois mille ans passer successivement d'un corps dans un autre.

A l'imitation de ce qui se passait dans l'Amenti, les prêtres égyptiens instituèrent un jugement avant l'admission dans la dernière demeure. Un lac sacré existait dans chaque nome ; il fallait le traverser pour arriver au lieu de l'inhumation, mais le défunt pouvait être accusé par n'importe quel citoyen. Si l'accusation était prouvée, si la vie du mort avait été mal employée, eût-il été roi, il était condamné, jugé indigne d'une sépulture honorable, et le tombeau préparé pour recevoir sa dépouille lui était refusé. C'est sous l'empire de ces croyances, que le peuple égyptien chercha à se faire des demeures éternelles dans la mort, et naturellement celles des rois furent les plus magnifiques. Chaque prince, à son avénement au trône, faisait immédiatement commencer son tombeau, et l'on pourrait, par leurs différents degrés d'avancement, connaître quelle fut la durée du règne de chaque Pharaon. Peu d'entre eux ont pu les conduire jusqu'à leur entier achèvement, aussi, souvent, une ou deux salles composent-elles toute la demeure funèbre du plus grand nombre.

Trois quarts d'heure de marche sont nécessaires pour arriver de l'entrée de la gorge de Biban-el-Molouk aux tombes royales. Ces lieux sont d'une désolation indescriptible ; la chaleur y est extrême et toute vie s'en est retirée ; aucun brin d'herbe, aucun animal vivant ne s'y rencontre. La solitude et l'immobilité en sont les caractères ; elles vous préparent aux choses étonnantes que vous cherchez et que vous allez bientôt contempler.

Le soin qui fut pris de cacher ces sépultures royales fait qu'on en approche sans soupçonner leur existence. Des entrées carrées, de la hauteur d'un homme, y donnent accès ; elles sont suivies d'un corridor qui conduit à plus ou moins de chambres, suivant la longueur de la vie du roi. Ces tombeaux sont numérotés ; on en compte trente environ, mais quelques-uns seulement sont dignes d'intérêt. Placés irrégulièrement à une assez petite distance les uns des autres, ils ont dû être très difficiles à découvrir, car on en connaît par l'histoire beaucoup que l'on a jusqu'ici cherchés en vain. Souvent, lorsque l'ouverture était artistement murée, on la cachait avec des blocs de pierre et des décombres ; mais les débris, provenant des excavations, et encore reconnaissables, ont pu quelquefois en faciliter la découverte [1].

Il n'est pas aisé de donner une description complète de ces tombeaux ; elle serait d'ailleurs fastidieuse, parce que, la même pensée

[1] La porte d'entrée était primitivement apparente ; elle est aujourd'hui souvent cachée par des monceaux de décombres. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

ayant présidé à leur exécution, les mêmes détails s'y retrouvent souvent dans un ordre identique.

Nous préférons essayer, d'après nos propres souvenirs et les lettres de Champollion, de donner une idée générale d'un de ces monuments, celui de Séti Ier, portant le n° 17, un des plus complets et des mieux conservés, les autres n'en différant que par quelques détails, très intéressants toutefois, et par le degré de leur achèvement.

Le bandeau de la porte d'entrée est orné du disque jaune, au milieu duquel est peint en rouge le soleil à tête de bélier, c'est-à-dire le soleil couchant entrant dans l'hémisphère inférieur; il est adoré par le roi à genoux. A la droite du disque, c'est-à-dire, à l'Orient, est la déesse Nephtis, et, à sa gauche, la déesse Isis. A côté du soleil, et dans le disque, on a sculpté un grand scarabée, qui est ici, comme ailleurs, le symbole de la régénération ou des renaissances successives. Le sens de cette composition se rapporte au roi défunt : pendant sa vie, semblable au soleil, poursuivant sa course de l'Orient à l'Occident, il devait être le vivificateur de l'Egypte : le Pharaon mort fut donc encore naturellement comparé au soleil se couchant et descendant vers le ténébreux hémisphère inférieur, qu'il doit parcourir pour renaître de nouveau à l'Orient, et rendre la lumière et la vie au monde supérieur, de la même manière que le roi défunt devait renaître aussi, soit pour continuer ses transmigrations, soit pour habiter le monde céleste, devenir osirien (semblable à Osiris), et être absorbé dans le sein d'Amon, le père universel.

Le corridor qui suit, haut environ de dix pieds et large de six à huit, est revêtu de stuc blanc et couvert de peintures et de sculptures ; quelquefois, sa voûte est peinte en bleu et parsemée d'étoiles blanches; d'autres fois, il est, ainsi que les parois, couvert de figures et d'inscriptions. Les premières figures de gauche sont toujours celles du roi en adoration devant le dieu Phré à tête d'épervier (le soleil), qui lui promet une longue série de jours glorieux et le console ainsi de la pensée du tombeau qu'il doit occuper un jour. Les tableaux qui suivent montrent la double course du roi et du soleil s'avançant d'Orient en Occident vers la frontière des Ténèbres, marquée par un crocodile. On arrive ainsi, au milieu de détails infinis, à une salle de moyenne grandeur, d'environ vingt pieds de haut, carrée, soutenue par quatre piliers couverts de grandes figures représentant le roi en adoration devant les divinités de l'Amenti. Une seconde salle plus spacieuse et de dix à vingt pas de large et de la même hauteur suit la première. Ces deux salles, peintes et sculptées dans toute leur étendue, donnent la continuation de la course du roi et du soleil avec des détails infinis, qu'il nous est impossible de re-

Digitized by Google

produire ici. Ils naviguent tous les deux en compagnie des dieux et des déesses, qui les escortent sur les deux rives ; ils font des stations à toutes les heures du jour. Le dieu Moui est le pilote, et le dieu Sev, tenant une longue perche à la main, sonde incessamment le fleuve, car les Egyptiens rapportaient tout au fleuve sacré, sans lequel ils n'auraient pu vivre. Le dieu Phré est dans sa baris sacrée, ornée magnifiquement ; le roi et lui prennent part à de grands travaux ; ils combattent à une certaine heure contre le serpent Apophis, sorti des eaux de l'Océan, etc., etc. A une autre heure du jour, les rois ancêtres du défunt viennent à sa rencontre et forment un magnifique cortége. Des légendes sans nombre, bleues sur un fond jaune, expliquent les peintures et ne laissent aucun doute sur leur signification.

Au fond et à gauche de cette dernière salle est pratiqué un long et raide escalier qui introduit dans une nouvelle suite de chambres pareilles à celles qu'on vient de quitter et terminée par une vaste salle en voûte, haute de dix mètres et large d'autant, c'est celle où est placé le sarcophage[1]. Les salles de cet étage inférieur sont historiées avec la même richesse, avec le même soin que celles qui précèdent. Souvent, la salle qui sert de vestibule à la salle du sarcophage, consacrée en général aux quatre génies de l'Amenti, contient la comparution du roi devant les quarante-deux juges, divins assesseurs d'Osiris, chargés d'examiner les quarante-deux principaux chefs d'accusation de la loi égyptienne. Le roi, debout devant eux, fait une confession négative. Ce grand texte est divisé en quarante-deux versets ou colonnes et débute ainsi : « O Dieu (tel) le roi Soleil, modérateur de justice, approuvé d'Amon, n'a point commis de méchancetés, n'a point blasphêmé, ne s'est point enivré, n'a pas eu à dévorer son cœur, etc. » Dans le tombeau de Rhamsès III, on voyait, à côté de ce texte curieux, des images plus curieuses encore, celle des péchés capitaux ; il n'en reste plus que trois bien conservées : ce sont la paresse, la luxure et la voracité, figurées sous forme humaine avec les têtes symboliques de bouc, de tortue et de crocodile.

La grande salle du sarcophage surpassait toutes les autres en grandeur et en magnificence. Le plafond, creusé en berceau et d'une très belle coupe, a conservé toute sa peinture fraîche, éclatante comme aux premiers jours. Le plafond, les parois, le soubassement, tout est peint et chargé d'hiéroglyphes. Le sujet est ordinairement la course du soleil ou bien un thème génésiaque astrologique. Dans

[1] Le sarcophage en albatre de la tombe de Séti Ier est actuellement à Londres, au musée Soane. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

le tombeau que nous essayons de décrire, la haute voûte est tout entière occupée par la déesse Ciel (Nut) à deux têtes, au corps bleu parsemé d'étoiles jaunes : le torse, infiniment allongé, se prolonge sur toute la longueur du plafond, ses bras et ses jambes démesurément longs, comme le torse, encadrent toute la composition. Des tableaux contenant des dieux, des barques, des personnages de toutes sortes, accompagnent la grande figure de la déesse; de nombreuses inscriptions expliquent les sujets. Des emblèmes sans nombre, des figures symboliques provoquent de toutes parts la curiosité du spectateur. Ainsi, nous avons remarqué avec étonnement, dans ce plafond, un crocodile monté sur un hippopotame qui se promène la canne à la main[1]. Les serpents jouent un grand rôle dans ces peintures; on les voit de tous les côtés enroulés, arqués en voûte, droits comme des bâtons.

Au milieu de la salle était placé le sarcophage, admirablement poli en dedans comme en dehors, et quelquefois couvert de personnages et d'inscriptions. Souvent, sur le couvercle, était sculptée la momie royale. Aux quatre angles du sarcophage étaient placés quatre vases précieux dédiés aux génies de l'Amenti et contenant les viscères de la momie. Tel est l'ensemble de ces étonnants palais de la mort.

Dans les autres tombeaux, il y aurait bien des choses curieuses ou admirables à noter : ainsi, le n° 6 contient une peinture ravissante d'une momie avec des ornements infinis et d'une délicatesse extrême. Partout, des dieux, des déesses, des rois et des figures d'Anubis à tête de chacal. La théologie, la cosmogonie, l'astronomie et l'astrologie égyptiennes peuvent être étudiées dans ces monuments funéraires; bien d'autres notions y sont encore consignées : ainsi le tombeau n° 11 est remarquable par huit petites chambres, où sont représentés différents métiers ou professions; le n° 4 a un beau sarcophage de granit en forme de baignoire; le n° 14 en possède un autre de la même matière, dont le couvercle renversé est bien intéressant : en se penchant, on voit une momie d'homme sculptée, et à côté une figure de femme dont le bras est passé sous celui de la momie; la main de l'autre bras est appuyée sur le côté de la momie. C'est un très beau travail, que peu de personnes connaissent probablement et que les guides ne font pas remarquer. Nous l'avons comme découvert en cherchant à voir ce couvercle dans tous les sens. On admire aussi dans ce tombeau une peinture représentant la préparation d'une momie.

Le n° 15 est remarquable par quatre belles figures en stuc blanc

[1] Cette prétendue canne est un glaive. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

placées à l'entrée et par les restes d'un sarcophage sculpté. Le n° 9 est celui de Rhamsès III, premier roi de la XX° dynastie, qui trouva le moyen d'être grand après Rhamsès le Grand. Ce tombeau, le plus grand et le plus beau de tous, est malheureusement très endommagé par la fumée qui en a terni les couleurs. Il est remarquable par huit petites salles percées dans les parois du corridor d'entrée.

L'une contient la représentation des travaux de la cuisine; une seconde celle des meubles les plus riches; la troisième montre un arsenal complet de toutes les armes égyptiennes; une autre tous les détails relatifs à la marine; ailleurs est représenté le calendrier égyptien; enfin, dans un autre cabinet sont les deux fameux joueurs de harpe connus de tous les voyageurs. On peut admirer au Louvre le sarcophage de Rhamsès III, couvert de sculptures en dedans et en dehors.

Notre travail serait incomplet si nous passions sous silence d'autres tombeaux moins importants, mais bien dignes d'intérêt encore. Nous voulons parler de ceux qui sont creusés dans la montagne, en face du Nil, entre Medinet-Abou et la vallée de l'Assassif, dans un lieu nommé Cheik-ab-el-Gournah. Ils sont creusés pour de simples particuliers et sont de peu d'étendue, mais il contiennent des détails remarquables. Tous, malheureusement, servent de logement aux fellahs et à leurs animaux; beaucoup d'entre eux sont fort endommagés et d'autres ne se peuvent voir qu'à moitié. Essayons cependant d'en donner une idée. Il ne faut point ici chercher une suite de salles; le plus souvent, une première pièce en long, et une seconde percée à angle droit sur la première, composent le monument.

Le premier que nous vîmes en commençant, du côté de Medinet-Abou, contient des têtes d'homme et de femme de grandeur naturelle, sculptées tout à l'entrée d'un très court corridor; le galbe en est très pur, les cheveux nattés et tressés avec un soin tout particulier. Suivent d'autres figures d'un dessin délicieux, et, attelés à deux chars, quatre chevaux d'un dessin infiniment supérieur à tous ceux qui existent sur les monuments; ils approchent presque de la perfection. Un autre tableau présente un roi assis, avec sa femme derrière lui; leurs fauteuils sont très finement sculptés : ouvrage précieux, d'un sentiment exquis. Sur les autres parois sont peints des prisonniers, des tributs, des offrandes, etc. Les inscriptions nous auraient dit pour qui fut fait ce bijou funéraire si nous avions su les lire.

Un second tombeau, enfumé et dégradé à l'excès, force de passer au troisième, qui offre de très curieuses peintures, de beaux

Digitized by Google

chevaux, un blanc et un rouge, des tributs d'or, d'argent, d'ivoire et d'animaux de l'intérieur de l'Afrique, tels que girafes et léopards. Sur la muraille opposée, toutes sortes de métiers sont représentés avec beaucoup de talent; on y voit, entre autres, des artistes sculptant deux colosses, l'un debout, l'autre assis, des musiciens, une grande barque avec des rameurs debout, etc. Ce tombeau si intéressant sert d'étable.

Un quatrième forme une galerie étroite et haute. Il contient une scène funéraire. On voit d'abord un cercueil, richement orné, placé dans une barque tirée par beaucoup d'hommes et par des bœufs; ensuite, une longue file d'hommes portant des présents; des chars, des objets précieux et des barques. Suivent deux groupes de pleureuses, les unes debout, les autres assises. Ces différentes scènes sont disposées sur quatre lignes; la beauté et la rectitude du dessin sont au plus haut point remarquables. Sur la paroi opposée est représentée une offrande aux momies des ancêtres; table avec des présents. Deux hommes traînent deux momies vers le tombeau. Ces excellentes compositions sont heureusement intactes. Dans un endroit où le mur est dégradé, nous avons remarqué que la préparation est double : d'abord un torchis de paille et de terre et par-dessus le stuc.

Le cinquième tombeau est bien curieux; il montre des musiciens, des manœuvres, des potiers, des sculpteurs travaillant à un sphinx, et des détails d'autres métiers.

Le n° 6 est très vaste pour un particulier; c'est une belle salle soutenue par six piliers doriques, c'est-à-dire cannelés et sans base. Il est dégradé, mais on peut encore y admirer deux grandes barques avec des ornements infinis et portées par plusieurs hommes. Deux personnages leur font des offrandes. Le plafond est couvert de charmants dessins à couleurs variées. Les hiéroglyphes sont bleu et blanc sur fond jaune. Ce monument devait être d'une grande beauté.

Un septième tombeau, soutenu par huit piliers et d'un beau style, est aussi assez étendu mais fort endommagé. On y remarque cependant la figure du dieu Anubis, à tête de chacal, gardien de la demeure des morts; des inscriptions sur fond jaune, des adorations, des offrandes, des ouvriers sculptant des sphinx, des cynocéphales debout, des baris ou barques sacrées, etc., etc. Belles figures sculptées à l'entrée, mais dégradées. Au fond, un puits de momies. Ces tombeaux sont en outre couverts d'inscriptions et creusés dans le calcaire de la montagne, qui est très fin, presque blanc et susceptible de prendre un beau poli.

Un peu plus loin se présente la vallée de l'Assassif, vallée de pierre. On y remarque deux monuments funéraires. Le premier,

Digitized by Google

bien dégradé, s'annonce par deux charmantes fausses portes couvertes d'hiéroglyphes. Deux piliers carrés, dont les chapiteaux sont des têtes d'Hathor, soutiennent une petite salle ornée de grandes inscriptions bleues sur fond jaune paille et des figures finement dessinées et sculptées. Le dieu Anubis s'y trouve comme partout, et les offrandes, les barques, tout le cortége d'outre-tombe, enfin, s'y rencontrent également. Quelques sculptures au dehors aident à distinguer ce tombeau des autres.

Le second tombeau de cette vallée est prodigieux. Il se compose de deux énormes salles en enfilade, plus une petite; d'immenses couloirs, menant à d'autres pièces, en font le tour et aboutissent à des puits profonds. Au milieu de ce labyrinthe, un escalier qui conduit à un étage inférieur, presque aussi étendu que le premier et terminé par un puits d'une extrême profondeur. Ce sinistre monument, dont toutes les parois, salies et noircies, sont couvertes d'inscriptions finement sculptées en creux, est un effrayant repaire de chauves-souris, qui sortent de tous les côtés en nombre infini dès qu'on envahit leur royaume. — Gravures et figures jusque dans les recoins les plus invisibles. Travail immense.

Les premières salles ont été martelées probablement par les Perses. Tous les couloirs tournent sur eux-mêmes, et, si les torches s'éteignaient, il serait bien difficile de se retrouver. Le vestibule est grand et beau, orné d'inscriptions et de figures sur fond rose; la voûte est couverte de dessins malheureusement noircis. On pourrait croire que c'est là une tombe royale, mais il n'en est rien; le docte interprète des inscriptions égyptiennes dit que cet étrange monument fut creusé par un grand-prêtre et loué aux familles pour recevoir leurs morts.

Au delà de l'Assassif, au pied des montagnes taillées à pic, existe au lieu nommé Der-el-Bahari, un temple au long portique, à demi ruiné, soutenu par trois rangs de colonnes doriques. Le reste du monument est taillé dans la montagne. Il fut dédié au grand dieu de Thèbes par la reine Hatason, sœur de Thotmès III (XVIIIe dynastie). Les sculptures y montrent la reine, son mari et son jeune fils en adoration devant les dieux et les ancêtres. Ce monument possède de beaux restes de peinture; des éperviers au plafond montrent encore les plus vives couleurs, ainsi que des représentations de momies, des tables chargées de nombreuses offrandes, etc. — Des tombes de pierre, comme dans nos anciennes églises, s'y voient également. Sur le côté occidental, une chapelle ou petite salle à voûte ogivale est percée dans la montagne. On y remarque plusieurs figures du dieu Anubis à tête de chacal, des barques sacrées, etc. Cet hémi-spéos, qui devait être imposant et accompagné

Digitized by Google

sans doute de sphinx, de dromos et peut-être de propylons, est rempli de décombres et au-dessous du niveau actuel du sol. Dans la couche de terrain qui le recouvre on trouve des momies. A une petite distance de ce temple, dans la direction du sud-est, il ne reste d'une autre construction que de très belles portes en granit sculpté avec figures et légendes.

Remarquons encore, au nord du temple de l'Assassif, des ruines qui conservent d'admirables restes de peinture représentant, entre autres choses, de grandes barques avec leurs rameurs et le timonier au gouvernail, des décorations d'une fraîcheur surprenante, parmi lesquelles des vipères hayé et d'autres emblèmes. Le terrain est couvert de tronçons de colonnes, de morceaux d'entablements et de chapiteaux ornés de têtes de femmes peintes, dont une encore est d'une conservation complète. Nous nous sommes assis sur l'un de ces débris pour prendre un peu de repos, et, donnant cours à notre rêverie, nous avons cherché quels pouvaient être ces restes encore si précieux : les têtes nous ont semblé reproduire celle de la déesse Hathor, mais la ruine et le bouleversement sont trop complets pour que le résultat de notre recherche ait pu être bien satisfaisant. On doit même s'étonner qu'il puisse survivre quelque chose après une destruction si entière. Sans doute, avec des déblayements, beaucoup de science et de patience, il ne serait pas impossible de restituer cet édifice et plusieurs autres en Egypte. Cuvier a bien reconstruit tout le squelette d'un animal antédiluvien à l'aide d'un seul os trouvé dans des fouilles; mais de pareils résultats dépassent la puissance et la science d'un modeste touriste tel que nous.

IX

Ces derniers débris étant explorés, la revue des monuments de Thèbes se trouve terminée. Nous descendons encore le *Nil*, et, laissant à droite la ville de Kéneh, qui n'a d'intéressant que les poteries renommées pour rafraîchir l'eau, nous arrivons en face du grand temple de Dendérah. Le pays est fertile et riant, des rideaux de palmiers-dattiers ombragent les rives du fleuve, et, vers le nord, un vaste bois de palmiers doums, les derniers et les plus beaux du Saïd, orne le paysage. De tous côtés, des fellahs et des bestiaux.

Le temple n'est pas situé sur le bord du fleuve, mais à environ trois quarts de lieue dans les terres. C'est un magnifique édifice, très bien conservé et du plus beau style. Il est à demi enterré, mais parfaitement déblayé à l'intérieur. On y arrive, du côté du nord, par

Digitized by Google

un grand popylon à demi ruiné, couvert de sculptures du temps de la décadence, mais d'un joli style. Une espèce d'avenue étroite entre deux murs conduit au Naos, dans lequel il faut descendre par un long escalier de bois. Le portique, presque aussi grand que celui d'Esneh, est orné de vingt-quatre colonnes moins effilées que celles de ce dernier temple et se rapprochant davantage du bon style égyptien. Les chapiteaux, inférieurs, selon nous, à ceux des anciens monuments, sont formés de quatre têtes de femmes séparées par des draperies et portant un petit monument, soutien de l'architrave. Malheureusement, ces têtes sont toutes mutilées, ainsi que presque tout l'intérieur. Le plafond, très beau et très curieux, est intact, sauf les couleurs ; il contient des figures et des emblèmes de toute espèce, comme à Esneh.

Au delà du grand portique, qui est tout historié, mais presque entièrement martelé, une très belle et très haute porte conduit à un second portique formé de six colonnes et bien moins grand que le premier; suivent deux vestibules qui occupent toute la largeur du temple, puis se présente une grande cella entourée d'un large corridor, sur lequel s'ouvrent de nombreuses chambres éclairées seulement par des carrés en entonnoir pratiqués dans le plafond. A l'intérieur, elles sont toutes sculptées et martelées aussi. Ces sculptures sont au reste très grossières. En dehors, au contraire, il y en a de très belles, surtout sur la face postérieure du temple et sur le propylon ; cependant, elles sont toutes du temps de la dernière décadence.

Ce monument, dédié à la déesse Hathor, est dû aux premiers empereurs romains, qui tous y ont mis la main. La partie postérieure, la plus ancienne, porte les noms de Cléopâtre et de Césarion. Le développement en long de l'édifice est très grand ; il est couvert de sculptures. De distance en distance sont placés des demi-corps de lions très beaux, tenant les gouttières dans leurs pattes de devant. Derrière le temple, et séparé de lui par un court espace, existe un petit mammisi en ruines. Au midi et assez loin, dans la direction du fleuve, s'élève un grand propylon aux trois quarts enterré, et bien au delà, presque à un kilomètre, un autre propylon à demi ruiné. Le temple de Dendérah possédait donc trois propylons dans deux directions différentes. Il est placé sur le bord de la terre aride, non loin de la montagne ; des collines de décombres, des restes de murs en briques l'entourent et le mettent en contre-bas d'au moins vingt pieds. Son plafond est formé de très belles pierres, qui mesurent de neuf jusqu'à douze pas de longueur. On peut remarquer, sur un des coins de la plate-forme, un très petit temple en miniature.

A droite du premier propylon, du côté de l'ouest, existe un thy-

Digitized by Google

phonium ou temple dédié à Thyphon, dieu du mal, petit monument formé d'un vestibule avec cella et orné intérieurement de colonnes sur les côtés. Tous les plafonds, toutes les chambres sont noircis par la fumée; le visiteur n'y voit rien qui puisse satisfaire sa curiosité. Seuls, les savants peuvent rechercher dans les sculptures encore existantes les légendes du dieu abhorré. Ses monuments étaient toujours fort petits. On ne les élevait que par acquit de conscience et à cause de la crainte qu'il inspirait [1].

Tous ces édifices sont admirablement bâtis en grès de Silsilis, uni, serré, homogène et d'une belle couleur jaune brun. Les Romains, dans leurs constructions, se sont tenus à la hauteur de celles de Thotmès III et de Rhamsès le Grand. Il est impossible de voir rien de plus achevé, comme architecture, que le temple que nous venons de décrire, celui de l'est à Philœ et le magnifique monument à demi renversé de Kalabschi, tous de l'époque romaine. On peut lire, dans les lettres de Champollion le jeune, le ravissement où le jeta la vue du temple de Dendérah. Il ne porte à l'extérieur aucune trace de peinture. A l'intérieur, les têtes des chapiteaux et le plafond en présentent seuls quelques-unes.

Continuant à descendre le Nil pendant plusieurs jours, nous passons devant Ghirgbeh, Siout et Manfalout, villes modernes, sans souvenirs antiques. Un peu au-dessous de Manfalout, sur la rive droite, on trouve les grottes de Béni-Hassan, distantes d'une grande demi-lieue du fleuve. Taillées à une certaine hauteur dans la montagne arabique, ces grottes sont très nombreuses, mais il n'y en a que cinq ou six qui conservent des traces de peinture et qui soient dignes d'intérêt. Elles remontent au moins à deux mille ans avant J.-C. Quatre d'entre elles ont la dimension de très grands salons; elles sont très hautes et soutenues au milieu par des colonnes en faisceaux formés de quatre autres plus petites. Deux de ces grottes ont un portique formé de deux colonnes de l'ordre que l'on nomme dorique, mais bien improprement, car ce dorique est le style primitif égyptien que les Grecs ont copié. Ce portique précède une grande porte, autour de laquelle sont sculptés de beaux hiéroglyphes. Le plafond des deux salles auxquelles elles donnent accès est divisé en trois compartiments légèrement concaves.

Les peintures qui couvrent les murs de ces salles sont extrêmement endommagées; mais, avec un peu d'attention, on finit par les retrouver. Les figures, en général, n'ont pas plus d'un pied et demi de hauteur, et quelquefois moins. Elles représentent toutes sortes de

[1] Le personnage ainsi décrit joue très souvent le rôle de dieu protecteur. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

métiers et de travaux, des chasses, des luttes en grand nombre, et incroyablement diversifiées. Par exception, quelques-unes sont presque aussi grandes que nature, et sont accompagnées de nombreuses inscriptions. Ceux qui furent ensevelis dans ces hypogées nous font connaître ainsi leurs noms, leur qualité et les détails de leur vie. Admirable prévoyance, qui nous donne aujourd'hui, sur la population de l'ancienne Egypte, les renseignements les plus précieux, et la fait, en quelque sorte, revivre pour nous. Ces peintures, espèces de gouaches exécutées sur stuc, sont infiniment curieuses et intéressantes; elles diffèrent beaucoup de valeur entre elles, mais aucune n'est indigne d'intérêt, et toutes se recommandent par la pureté de la ligne, trait distinctif de la peinture et de la sculpture égyptienne. Quelques-unes ne sont qu'à deux teintes, le blanc et le brun; mais dans beaucoup d'autres, il est aisé de voir que les richesses de la palette n'ont pas été épargnées. Nul tombeau ne se trouve dans ces grottes[1]; elles sont propres, déblayées; leurs anciens habitants en ont été arrachés par les révolutions et par les chercheurs de trésors; mais leur mémoire subsiste cependant, grâce aux peintures dont ils ornèrent leur dernière demeure.

Nous n'avons pas visité la province du Fayoum, parce qu'elle ne conserve aucun des monuments qui firent autrefois sa gloire. Du fameux labyrinthe décrit par Hérodote, il ne reste que quelques pierres qui en indiquent à peine l'emplacement. Le lac de Mœris n'est reconnaissable que par une grande dépression de terrain; les pyramides, ornées de statues et placées au milieu des eaux, n'ont pas laissé de traces, et c'est avec une peine extrême que Linant-Bey, ingénieur en chef des travaux de l'Egypte, de qui nous tenons ces détails, a pu retrouver une partie du canal qui unissait le lac au fleuve.

Après Béni-Hassan se trouve épuisée la revue que nous nous sommes proposé de faire des monuments de la terre antique de Kémé, revue bien imparfaite appliquée à de si grandes choses, mais assez circonstanciée néanmoins pour en donner une idée au lecteur qui aura bien voulu lui accorder quelque attention. Nous avons laissé de côté des détails que nous avons jugés trop arides; nous avons été sobres d'explications hiéroglyphiques, parce qu'on peut les trouver dans des ouvrages spéciaux. Ce que nous avons désiré, c'est de faire partager notre admiration à ceux qui, moins heureux que nous, n'ont pu contempler les restes augustes, inimitables de l'antique civilisation des bords du Nil.

AUG. DE COUFFON.

[1] Les momies y étaient déposées dans des puits profonds qui subsistent encore. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

Nous avons cru utile de publier dans la *Revue* le travail qui précède, à raison de la description détaillée qu'il contient des monuments de l'ancienne Egypte. C'est un ensemble que l'on chercherait vainement ailleurs, et qui peut servir de guide au voyageur instruit. Il est regrettable toutefois que notre zélé touriste n'ait pas consulté les plus récents ouvrages publiés sur l'Egypte, et qu'il s'en soit tenu aux œuvres, bien dépassées aujourd'hui, des premiers Egyptologues. Ces murailles, dont il admire l'ornementation, et qui sont restées muettes pour lui, auraient facilement pu lui révéler l'intérêt historique ou religieux de chacune des scènes représentées, si des études suffisantes eussent éclairé ses recherches. Aujourd'hui surtout que les grandes fouilles exécutées par M. Mariette, sur les ordres du vice-roi, ont singulièrement agrandi le champ des monuments ouverts aux voyageurs, il est bon de leur rappeler qu'un peu de préparation est nécessaire pour tirer quelques fruits personnels de ces ruines vénérables. Sans exiger des touristes instruits le long travail qui peut faire un égyptologue consommé, on doit les avertir que l'étude attentive de quelques-uns des ouvrages publiés dans ces dernières années leur inoculerait la plus grande partie des notions dont ils auraient besoin pour bien comprendre ces monuments. Nous nous contenterons de signaler ici, comme *vade-mecum* et comme introduction à la connaissance de l'Egypte antique : 1° deux petites notices des monuments égyptiens vendues 50 cent. au musée du Louvre, et rédigées par M. de Rougé; 2° histoire de l'Egypte de M. Brugsch ; 3° l'abrégé de l'histoire de l'Egypte, par M. Mariette. Les immenses travaux accomplis par l'école de Champollion depuis trente ans sont épars dans une multitude d'ouvrages, et difficilement accessibles; mais la lecture attentive des livres que nous venons d'indiquer suffit pour faire apprécier l'ensemble des découvertes acquises, et pour rectifier bien des erreurs invétérées.

(*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

LE CHEF-D'ŒUVRE

DU PÈRE VICTOR

SOUVENIRS D'UN OUVRIER

TROISIÈME PARTIE[1]

III

Cette histoire m'était notamment revenue en mémoire quelques douze ou quinze ans plus tard, un jour où, allant de Marseille à Lyon — les chemins de fer n'étaient alors qu'imparfaitement établis — certaine diligence que j'avais prise sur la Canebière m'avait jeté sur le pavé d'Avignon, après le départ des bateaux à vapeur du Rhône, avec lesquels elle prétendait cependant correspondre. Ce qui me forçait à séjourner jusqu'au lendemain matin dans la ville des papes, que j'avais déjà plus d'une fois visitée, et où je ne connaissais âme qui vive.

Il fallait tuer le temps. J'avais rôdé toute la matinée à l'intérieur et à l'extérieur des remparts, j'étais monté au *rocher*, j'avais erré le long des quais; enfin, passant le pont suspendu qui fait communiquer les deux rives du fleuve, j'étais allé déjeuner à Villeneuve, et je m'en revenais à pas lents, méditant sur l'emploi de l'après-midi, lorsqu'au milieu du pont, je vis venir devant moi un homme dont

[1] Voir 2e série, t. LVI, p. 193 (livr. du 31 mars 1867); p. 385 (livr. du 15 avril).

Digitized by Google

l'allure, l'aspect, réveillèrent dans mon esprit un lointain, mais précis souvenir.

Je m'arrêtai pour l'attendre. Lorsqu'il passa près de moi : « Père Victor ! » dis-je, car c'était bien le père Victor. Mais le père Victor ne me reconnaissait pas. Je me nommai ; ce qui ne parut pas être d'un grand secours à sa mémoire en travail.

Alors je dis : « L'apprenti de l'atelier où vous avez laissé votre chef-d'œuvre. »

Je n'avais pas achevé, qu'il me tendait vivement la main.

« Eh ! c'est toi, petit ! Oh ! je te remets bien maintenant. Je me disais : « Voilà une figure que j'ai dû voir plus d'une fois, » mais je ne savais pas au juste..... Que veux-tu ? Tu n'étais alors qu'un tout jeune garçon. Tu n'avais pas de barbe : la barbe change une physionomie. Quel plaisir de te rencontrer ! Mais comment, tu es dans notre pays, et tu ne viens pas me voir. C'est mal.

— D'abord, père Victor, il aurait fallu savoir.....

— Peut-être n'es-tu plus dans la *partie ?*

— Mon Dieu non, et depuis longtemps.

— Alors, je comprends. Mais n'importe ! je t'ai retrouvé, tu ne vas pas, je pense, me quitter ainsi. Tu as bien quelques instants ? »

J'avouai franchement ma situation au père Victor.

« A merveille ! » s'écria-t-il, et, passant son bras sous le mien, et me faisant retourner sur mes pas : « Tu m'appartiens ; pour commencer, viens, descendons un peu dans l'île ; c'est ma promenade habituelle, favorite.

— La *Barthalasse*, un vieux souvenir du bon jeune temps, n'est-ce pas, père Victor ?

— Ah ! ah ! tu n'as pas oublié.....

— Le récit que vous nous fîtes le soir du chef-d'œuvre. Certes ! mais ai-je besoin de vous dire que ce récit est toujours resté incomplet pour moi.

— Pour toi et pour bien d'autres, va ; car ce qui s'est passé après ce que tu sais, n'est pas tout à fait de nature à être conté au premier venu. A vrai dire, aujourd'hui, il y a, je crois, moins d'inconvénient qu'autrefois.

— S'il pouvait n'y en avoir plus du tout, père Victor.....

— Nous allons voir, nous allons voir..... »

Peut-être, le père Victor voulait-il ainsi me donner à entendre qu'avant de me faire sa confidence, il avait besoin de s'assurer que je n'étais pas le « premier venu. »

Enfin, comme nous venions de nous asseoir côte à côte à quelque distance du rivage, sur un tertre de gazon, ombragé par de grands peupliers.

Digitized by Google

« Voyons, dit tout à coup le père Victor, où en étais-je resté de mon histoire..... Puis, se reprenant : Eh ! suis-je sot? à mon départ pour Avignon, pardienne !....

Me voilà donc en route. Parti vers midi, j'arrivai le lendemain dans la matinée. Quoique rompu par dix-huit ou vingt heures de voiture, ce fut seulement pour me rajuster, me dépoudrer un peu que je descendis dans une auberge, et non pour me reposer ; car depuis la veille j'étais dans une véritable fièvre, que me causait l'approche du moment si longtemps attendu, et auquel j'étais de plus en plus impatient d'arriver.

Il faut tout dire. Tu as peut-être oublié — mais je suis, comme on dit, payé pour m'en souvenir, moi — que, comme j'achevais mon histoire, un des camarades de l'atelier me fit remarquer qu'après avoir travaillé vingt ans pour relever l'affront que j'avais subi, sans prendre d'autre soin que celui de gagner la somme nécessaire, il pourrait fort bien m'arriver de n'avoir nullement atteint mon but ; car il y avait à craindre que Joseph, non moins riche, et partant non moins orgueilleux qu'autrefois, refusât d'accepter cette somme, qu'au fond il n'avait pas entendu me réclamer, et dont même il n'aurait sans doute jamais été question entre lui et moi s'il m'avait cru à même de la restituer.

Je répondis, avec toute l'assurance que je fus capable de montrer, que je n'étais pas sans avoir mainte fois réfléchi à cela, et que j'avais su me prémunir en conséquence.

La vérité, le croiras-tu? est que je n'y avais guère songé, concentré que j'étais dans mon unique idée, et n'ayant jamais cru devoir communiquer mon projet à personne qui pût le discuter de sang-froid, chose qu'il m'était impossible de faire même après un temps aussi long, car le dépit, car le sentiment de l'outrage était aussi vif en moi que le premier jour. L'air délibéré que j'avais pris pour répliquer à cette remarque résultait de l'espèce de confusion que j'éprouvais et que je voulus dissimuler de mon mieux.

La vérité est aussi que, dès lors, je fus livré à de singulières appréhensions, qui duraient encore, plus inquiétantes peut-être que jamais, au moment où la question allait enfin se décider. Toutefois, comme tu le penses bien, je n'avais pas laissé s'écouler deux nuits et un jour entiers sans avoir avisé aux moyens qui pourraient parer ou vaincre la difficulté, ni même sans avoir réussi à en trouver quelques-uns qui me semblaient praticables.

De quoi s'agissait-il, en somme ? D'amener Joseph, soit par ruse, soit par force, à s'avouer créancier. Entre autres expédients extrêmes, et à la vérité insensés, j'étais allé jusqu'à imaginer de lui reprocher devant témoins que j'avais été lésé par son père dans la

Digitized by Google

liquidation des affaires du mien, et de le pousser jusqu'à ce que cela vînt devant les tribunaux. En ce cas, j'aurais confié mes intérêts à un avocat, qui serait bien arrivé à faire produire les comptes et qui aurait tout expliqué.

Je n'avais pas oublié non plus la possibilité d'un recours à la sœur, que je ne doutais point de convaincre et d'amener à me servir pour que j'obtinsse la réparation désirée..... Mais à quoi bon nous attarder à ces propos, puisque, comme tu vas le voir, il était dit que je n'aurais fait que perdre ma peine d'esprit à forger ces belles inventions.

J'avais profité de mon court séjour à l'auberge pour tâcher de savoir s'il n'y avait rien de changé dans la maison où je me rendais. Le fils, la mère et la sœur habitaient toujours ensemble, et l'établissement était en pleine activité. Me voilà cheminant par la ville. A chaque pas, je retrouve quelque souvenir heureux ou triste; mais je vais sans me laisser distraire, même en passant devant la maison où, pendant deux années, j'avais vu ma pauvre mère s'éteindre peu à peu; même en apercevant sur la Sorgue le petit pont de bois où mon père est tombé mort.

Enfin je pose le pied sur ce seuil que je n'avais pas franchi depuis vingt années, je me retrouve sous ce toit qui avait été comme le mien autrefois, et où je revenais maintenant en étranger. Tu penses si le cœur me battait.

Je heurte à une porte qu'autrefois j'ouvrais toujours moi-même. Une servante vient, à qui je demande à voir son maître, et qui, après m'avoir laissé quelques instants seul, debout dans l'antichambre, revient me dire que monsieur n'est pas visible.

Je m'explique, ou je crois m'expliquer, comment il se fait que je reçoive une telle réponse : monsieur, qui est tranquille dans sa chambre, a demandé à la servante quel air a le visiteur qu'elle lui annonce. Elle a répondu que ce ne peut être qu'un simple ouvrier, car la tenue que j'ai prise, ou plutôt gardée avec intention, a dû le lui indiquer. Alors monsieur, qui est fort peu disposé à se déranger pour entretenir quelque pauvre diable en quête de travail ou même de secours, a fait dire qu'il ne peut me recevoir.

Mais il en fallait davantage pour me rebuter.

« Allez dire, je vous prie, à monsieur, qu'il faut absolument que je lui parle, que je viens pour une grave affaire d'intérêt. »

La servante, à qui j'ai parlé ainsi, retourne auprès de son maître. Deux ou trois minutes se passent; quand la porte par laquelle elle est sortie se r'ouvre, ce n'est plus elle que je vois, mais la mère de Joseph, l'ancienne amie de ma mère. Je la reconnais sans peine, quoiqu'elle soit bien vieillie, bien cassée; mais elle ne semble pas

Digitized by Google

me reconnaître, elle. D'ailleurs je crois comprendre, à la façon dont elle me regarde, que sa vue est très affaiblie.

Elle s'approche de moi en marchant d'un pas pénible et comme chancelant, et on dirait, à l'entendre bruyamment respirer et à la voir tenir une de ses mains appuyées contre sa poitrine, qu'elle est prise d'une suffocation.

Elle me dit, en paraissant vouloir mettre dans son expression tous les ménagements possibles :

« Mon Dieu, monsieur, c'est que mon fils est en ce moment fatigué, indisposé..... Si je pouvais savoir..... »

Et elle me dévisageait de ses yeux, qui étaient comme troubles.

« Pardonnez-moi, madame, lui répliquai-je, mais c'est à monsieur votre fils que je tiendrais à parler. »

Le timbre de ma voix ne parut réveiller en elle aucun souvenir.

« En particulier?..... me demanda-t-elle d'un air tout effaré.

— Oh! en particulier ou devant témoins, peu importe. Ce que j'ai à lui dire, toute autre personne peut l'entendre en même temps que lui; mais c'est à lui qu'il faut essentiellement que je m'adresse. D'ailleurs, ajoutai-je d'un ton fort résolu, je ne pense pas lui être désagréable.

— Ah! fit-elle avec une sorte de long soupir, si vous voulez vous asseoir un instant, je vais prévenir mon fils. »

Et elle m'avança elle-même une chaise. Puis elle me laissa; mais presque aussitôt elle reparut et m'engagea à la suivre.

En marchant devant moi, elle me disait : « Par ici, par là; prenez garde, il y a un pas. » Toutes choses que je savais aussi bien qu'elle. C'était dans l'ancienne chambre de mon parrain, devenue sans doute la chambre de Joseph, qu'elle me conduisait.

Comme nous étions presqu'au bout du corridor, qui aboutit à cette chambre, je pus, par la porte qui était restée ouverte, voir en face celui que je venais chercher.

Je le vis assis, blême, défait, dans un fauteuil, derrière une petite table couverte de papiers, de lettres, de livres de commerce. Il me sembla bien vieilli. Il était là en robe de chambre, un foulard sur la tête, une écharpe de laine autour du cou.

Entendant qu'on venait, il se leva en s'appuyant des deux mains sur la table, dont l'appui semblait lui être nécessaire pour se maintenir debout. J'avais laissé un vif et gaillard jeune homme, je retrouvais un pauvre et triste malade.

J'entrai le front haut. Mais quand j'eus franchi la porte, qui aperçus-je dans un coin de la chambre, où elle se tenait accotée à un meuble? Maria, qui me parut singulièrement jeune encore à côté de son frère.

Digitized by Google

Ce n'était plus, certes, la toute jolie et toute fraîche jeune fille avec qui j'avais causé dans le jardin la dernière fois que j'étais venu dans la maison; mais c'était encore cependant une créature près de qui personne n'aurait pu passer et la regarder sans un sentiment de plaisir. D'ailleurs elle n'avait que trente-quatre ans.

En me voyant entrer, elle fit un mouvement qui m'apprit qu'elle m'avait aussitôt reconnu, mais elle ne dit rien, et resta comme stupéfaite.

Je détournai les yeux, car je compris que si je continuais à la regarder, je pourrais non-seulement perdre l'assurance dont j'avais besoin, mais même oublier ce que je venais faire.

Joseph, lui, m'avait longuement considéré, mais, à vrai dire, comme si aucune réflexion n'eût correspondu à son regard, et il n'avait pas paru se rappeler mes traits.

« Est-ce que vous ne me remettez pas? lui dis-je. » Et, sans attendre qu'il m'eût répondu, j'ajoutai : « Je me nomme Marius.

— Marius! » répéta-t-il, et sa mère en même temps que lui.

Puis, il se laissa tomber assis dans son fauteuil, et, soudain, j'eus devant moi un tout autre homme, un homme que je n'avais que trop connu.

Son front, ses lèvres se plissèrent; il jeta sur moi un de ces coups d'œil froidement arrogants qu'il m'avait plus d'une fois laissé voir dans le temps, et je compris qu'il était prêt à me demander, d'un ton qui ne me serait pas nouveau, ce que je voulais, ce que je venais chercher chez lui.

Mais je ne lui en laissai pas le loisir.

« Il y a vingt-deux ans, repris-je, mon père mourait insolvable; votre père paya d'un argent, qui vous serait revenu s'il n'eût pas été employé à cet usage, les dettes laissées par le défunt, et l'honneur de mon père fut sauf. Votre père, en outre, me prêta, il y a vingt ans, pour suffire aux besoins de ma mère, une somme que je lui demandai, et qui, comme l'autre, vous serait revenue si votre père ne s'en était pas dessaisi alors pour m'obliger. Ces deux sommes réunies aux intérêts accumulés qu'elles ont portés, l'une depuis vingt-deux ans, l'autre depuis vingt ans, forment aujourd'hui au total une somme de..... j'ai oublié le chiffre exact, mais peu importe, une somme de..... que j'ai là, et que je vais vous remettre moyennant votre signature, que vous voudrez bien apposer au bas de ce reçu. »

J'avais, en effet, pour éviter une cause de lenteur ou de débats, préparé d'avance ce reçu que je posai sur la table, en même temps que la liasse de billets de banque formant le principal de la somme, et les quelques écus qui en formaient l'appoint.

Digitized by Google

Tu as certainement entendu raconter de ces vieilles histoires, de ces fables où, par la volonté d'un magicien, des hommes se trouvent tout à coup changés en statues, gardant la posture, la physionomie du moment où le miracle s'opéra. Eh bien! l'on aurait pu croire à la réalité d'un de ces contes bleus en voyant les trois personnes qui se trouvaient avec moi dans cette chambre.

Le fils, qui s'était levé sur mes dernières paroles, et qui, s'appuyant des poings sur la table, était penché en avant, blanc comme un linge, la bouche béante, les yeux tout grands ouverts, et me regardant d'un air presque hébété; la mère, qui se tenait à droite, les yeux levés, les mains jointes, semblait une prieuse d'église. A gauche était la fille, dont les deux mains retombaient comme sans vie au bord du meuble où ses bras reposaient, le cou tendu, la tête avancée, regardant avec une fixe curiosité; deux larmes étaient arrêtées sous ses yeux.

J'attendis un instant; mais quand je vis qu'aucun des trois ne parlait, ne bougeait, je dis au fils, en montrant du doigt le reçu : « Signez, je vous prie. »

Alors encore, comme si j'avais été ce magicien dont le vouloir fait loi, je vis l'homme qui, quelques instants auparavant, semblait vouloir me confondre de ses regards et des propos qu'il s'apprêtait à me jeter, je le vis, après qu'il eut jeté un coup d'œil sur sa mère et sur sa sœur, prendre une plume, la tremper dans l'encre et mettre son nom sur le papier, qu'ensuite il me tendit sans rien dire, mais en me regardant encore de son même air ébahi.

Pense si je fus heureux, si un transport de fière joie me saisit en voyant cette signature au bas du papier que je tenais; pense aussi si j'eus lieu de m'étonner que cette victoire, que je croyais être obligé de disputer péniblement, eût été remportée avec autant de facilité. Ce fut à tel point que, la réussite me troublant l'esprit sans doute, je me pris tout à coup à trouver incomplète la satisfaction que je venais d'obtenir.

« C'est bien! fis-je après avoir un instant examiné le reçu, mais peut-être serait-il convenable que la signature de votre mère et celle de votre sœur fussent mises à côté de la vôtre; car je ne sais pas les arrangements qui ont été faits pour la succession de votre père, et je voudrais être en règle avec tous les héritiers, pour n'avoir plus rien à débattre avec vous en particulier. »

Je venais de trouver ce moyen, peut-être assez maladroit, de lui témoigner quelque dédain, et aussi quelque méfiance. Je n'avais pas hésité; mais si gauches et embrouillées que fussent ces paroles, que je n'avais pas eu le temps de méditer, à peine eus-je achevé de les prononcer que je vis aussitôt la mère et la fille s'approcher toutes

Digitized by Google

deux en même temps de la table où je venais de poser à nouveau le papier.

La mère prit la plume la première, et le fils, voyant qu'elle cherchait la place où mettre son nom, lui guida même la main. Puis elle passa la plume à la fille, qui, en un clin d'œil, eut signé à son tour et m'eut rendu le papier. Puis toutes deux encore restèrent immobiles, silencieuses, à côté de l'homme qui semblait encore chercher à se reconnaître dans l'ébahissement dont il était frappé.

Cet ébahissement, peut-être alors, commençait-il à me gagner aussi. Je ne sais guère, d'ailleurs, qui aurait pu s'en défendre en voyant ce que je voyais. Je ne voudrais pas jurer qu'en ce moment, l'idée ne me soit pas venue de chercher si je ne pouvais rien exiger de plus, tant il devait me sembler que je n'avais qu'à désirer pour être obéi. Il faut croire cependant qu'un digne sentiment de raison m'avertit de chasser ces sottes tentations.

J'avais dans la main un autre papier, la reconnaissance anciennement donnée à ma mère par mon parrain, pour le dépôt de l'argent qu'il était venu nous offrir comme nous appartenant, ce titre, que j'avais eu le soin de barrer d'une grande croix pour lui ôter toute valeur, si, en cas de mort, il eût été trouvé chez moi, je le mis sur la table en disant :

« Ceci encore doit vous revenir. »

Puis, n'ayant plus aucun motif de rester en face de ces gens, je devrais dire de ces statues, à qui je n'avais plus rien à réclamer, ni à donner :

« Adieu ! » fis-je à mi-voix. Et, sortant de la chambre, sans que ni l'un ni l'autre m'eût rien répliqué, je m'en retournai par où j'étais venu, sans que personne m'accompagnât. J'ouvris moi-même la porte de l'antichambre et je me trouvai dans la rue.

C'était une heure de rentrée des ouvriers. Je passai parmi eux presque en courant, et je ne ralentis un peu mon pas qu'après avoir tourné le bout de la rue. Arrivé là, je me demandai, en reprenant haleine, si je ne venais pas de faire un rêve. Le papier, que je tenais encore et que je regardai, m'assura qu'il n'en était rien; je relus ce que j'y avais écrit moi-même ; j'examinai les trois signatures comme pour palper la réalité.

Mais alors, comme si j'avais craint qu'on ne pût ou qu'on ne voulût m'enlever ce papier, je le serrai dans la poche de ma redingote, que je boutonnai, et je me repris à marcher à grands pas pour m'éloigner davantage de cette maison, où il me semblait qu'il venait de m'arriver quelque aventure surnaturelle, dont le dernier mot, qui n'était pas encore dit, devait détruire l'heureux résultat qui me causait tant d'intime satisfaction, tant d'orgueilleux plaisir.

Digitized by Google

Jusque-là que l'idée me vint de reprendre aussitôt quelque voiture qui m'emmenât de cette ville, où je m'étais cependant promis de passer trois ou quatre jours.

« A quoi bon rester ici? me dis-je alors, dans ce pays où je ne peux faire part à personne de ma joie, de mon triomphe? Mieux vaut retourner bien vite au milieu de mes braves camarades d'atelier, qui sont instruits du but de mon voyage, et qui attendent impatiemment de savoir comment j'aurai réussi. Je les vois m'écouter attentifs, je les entends me féliciter, m'applaudir. Parmi eux, du moins, je jouirai de ma fière revanche; ils en jouiront, ils en seront fiers avec moi. Etre heureux en secret, c'est n'être que faiblement heureux, surtout quand le bonheur est fait comme il l'est pour moi maintenant, d'un sentiment d'orgueil. Tandis que partager sa joie, c'est la doubler; et je sais que là-bas ma joie sera sincèrement partagée par tous ces bons amis qui m'ont fêté au départ et qui me fêteront encore au retour..... »

En me parlant ainsi, j'arrivai à l'une des portes qui sont ouvertes dans les remparts du côté du Rhône. La Barthalasse était devant moi, la Barthalasse, cette île où, le dimanche, les jours de fête, nous allions en famille, alors que les deux familles, où la mort n'avait pas frappé, ne faisaient qu'une seule famille.

Je m'approchai du quai; et, comme attiré malgré moi, comme échappé à mes inquiètes ou ridicules préoccupations, je gagnai le pont qui mène à l'île..... je m'y engageai..... et, le suivant, je regardais tout pensif couler l'eau grise-bleue que j'avais si souvent regardée autrefois, dont le bruit était comme une voix que je reconnaissais et qui me disait des choses qui me refaisaient enfant heureux.....

Arrivé dans l'île, je n'eus d'autres pensées que de chercher à passer dans les endroits où nous passions tous ensemble autrefois. Il y avait eu bien des changements; je retrouvai cependant à peu près nos anciens passages coutumiers, que je cherchais en songeant aux chers êtres avec qui j'étais tant de fois venu là, et qui n'y venaient plus, et en songeant aussi à cette enfant, à cette sœur qui, autrefois, me donnait le bras où la main quand nous passions là.....

Puis, je pris, croyant encore les suivre avec elle, les chemins conduisant à ce rivage où tous deux autrefois nous allions et jouer et courir.

J'arrivai là où nous sommes en ce moment; je m'assis à cette même place où nous sommes assis maintenant, sous ces peupliers, et, tourné vers la ville, je me pris à contempler ce tableau que, depuis si longtemps, je n'avais pas vu, mais dont je n'avais cependant rien oublié.

Digitized by Google

L'émotion que j'éprouvai alors, ne l'as-tu jamais éprouvée? Ne t'est-il jamais arrivé, depuis que tu es homme, de te retrouver tout seul en quelqu'un des lieux où, enfant, tu vivais entouré de ceux qui t'aimaient? C'est à la fois et du bonheur, parce qu'on croit être encore à ce temps dont la douceur perdue vous est plus sensible, et de la tristesse, parce qu'on se dit : « Il ne reviendra plus, ce temps ; ils ne sont plus là, eux. » Mais l'on est cependant plus heureux que triste ; car les souvenirs sont presque toujours plus forts que les regrets. Peut-être manquait-il, pour que la vérité me semblât plus entière, d'entendre ces bruits qu'autrefois j'entendais ; car ce n'était ni dimanche ni jour de fête, et l'île n'était ni peuplée ni bruyante ; mais ce silence m'aidait au contraire à me recueillir.

J'étais donc là, oubliant, pour me reporter de tout cœur aux belles heures éloignées, jusqu'à l'objet de mon voyage et, par conséquent, jusqu'aux appréhensions qui m'avaient pris au seuil de la maison dont je venais de sortir, lorsque je fus distrait, en entendant derrière moi le bruit tout particulier que fait en traînant sur l'herbe la robe d'une femme. Je me retournai, et je vis en effet, s'arrêtant à quelques pas de moi, une femme qui avait un voile sur le visage, mais qui aussitôt l'écarta.

« Maria, » fis-je en me levant, je peux le dire, avec une espèce d'effroi, car la présence de cette femme qui, en tout autre moment, et à la suite de toute autre circonstance, m'eût sans doute causé la plus heureuse émotion, eut alors au contraire pour effet de me jeter dans une véritable inquiétude. Me retrouvant seul après vingt années, et dans un endroit tel que celui-là, avec cette amie d'enfance, de jeunesse, pour qui j'avais conservé cependant tous les doux sentiments d'autrefois, au lieu de la contempler ravi, joyeux, je la prenais d'instinct en défiance, celle dont, en tout autre cas, j'aurais tenu pour sacrées les paroles, je me préparais à la croire capable de tout mensonge. Car il me semblait qu'elle venait pour accomplir les pressentiments qui m'avaient obsédé quelques instants auparavant, et qui me troublaient de nouveau. Une voix secrète m'avertissait d'être d'autant mieux en garde contre elle, qu'elle était de toutes les créatures vivantes celle qui pouvait avoir le plus d'empire sur moi.

Voyant que ses yeux cherchaient mes yeux, je détournai mon regard, comme craignant que par là elle ne m'enlevât la force dont je voulais, dont je devais faire preuve.

Elle fit un pas en avant ; je me reculai pour qu'elle ne fût pas trop près de moi. C'est alors qu'elle me dit, d'une dolente voix, qui me remua comme le vent une feuille d'arbre :

« Vous fais-je donc peur? »

Digitized by Google

Je rassemblai tout mon courage pour lui répliquer « Oh non ! » et pour paraître autre que je n'avais paru.

Ecartant un peu les deux pointes du grand châle qui l'enveloppait : « Vous voyez, reprit-elle, après que vous avez été sorti, je me suis affublée comme j'ai pu de ce qui m'est tombé sous la main, pour avoir la chance de vous rejoindre. J'ai pris ce voile pour pouvoir vous suivre sans que vous me remarquiez..... Je voulais absolument vous parler. Il faut que je vous parle. Je vous ai rejoint. Nous voilà seuls. Causons. »

Elle avait dit cela avec une sorte de fiévreux emportement.

« Causons, » répétai-je, mais d'un ton si froid, qu'elle sembla en recevoir comme un coup douloureux au cœur. Quand, par un effort qui ne m'échappa pas, elle se fut remise :

« Vous allez, n'est-ce pas, me dire dans quel sentiment vous avez fait ce que vous venez de faire. »

Dans les dispositions où j'étais, et où je m'efforçais de me maintenir, j'avais dû m'attendre à quelque piége tendu avec toutes les précautions. Point ; elle allait droit au but. Je n'avais point à ruser. Je répondis : « Que vous importe ? »

« Ce qu'il m'importe ! dit-elle vivement, tout, oui, tout. »

Je fis tranquillement : « Ah ! »

Elle secoua la tête et haussa les épaules, en disant : « Est-ce ainsi que vous comptez répondre à toutes mes questions ? »

Alors moi, toujours sur la réserve : « Que voulez-vous que je vous dise ? »

Mais aussitôt : « Ce que je veux que vous me disiez, répliqua-t-elle. Eh mon Dieu ! seulement la vérité, rien de plus que la vérité, mais aussi rien de moins. Pourquoi ne me la diriez-vous pas d'ailleurs ? »

Je fis encore du même ton, profondément indifférent : « Que sais-je ? »

Sur ces mots, je surpris chez elle tous les signes d'une profonde impatience : elle mordit ses lèvres, ses doigts se serrèrent, son pied s'appuya plus lourd sur le sable. Bientôt pourtant, elle reprit du ton de la plus amicale prière : « Voyons, Marius, voyons, pourquoi vous taire, pourquoi dissimuler avec moi ? Pourquoi ne pas vouloir que j'emporte d'ici une pensée douce, bonne, au lieu du méchant soupçon qui peut s'emparer de moi, mais qu'un mot de vous saurait détruire ? Si je m'en allais ainsi, ce serait le cœur blessé pour toujours peut-être. Vous me condamneriez à une vive souffrance. Tandis que d'une parole sincère vous pouvez faire que ce soit, au contraire, de la joie, du bonheur que j'emporte, et vous ne la diriez pas, cette parole ? Oh si ! »

Digitized by Google

La regardant déconcerté, je cherchais à la comprendre, je ne trouvais rien à lui dire. Elle reprit : « Je vous en supplie, Marius, par tout ce qu'il y a de plus saint dans notre vie ; par le souvenir de votre père, de votre mère, de mon père, ce cher homme qui vous aimait tant. Souvenez-vous, Marius, souvenez-vous ! Est-ce que la place où nous sommes ne vous rappelle pas un temps où vous ne m'auriez pas parlé comme vous venez de le faire !.... Parlez-moi comme en ce temps où vous m'appeliez votre sœur, votre amie ! »

Elle s'arrêta comme manquant d'haleine. Des larmes coulaient de ses yeux et tombaient de ses joues.

Troublé alors autant qu'elle, les yeux mouillés aussi, je levai vivement un bras comme pour crier en moi : « Au diable et la contrainte, et la méfiance ! » Puis, n'écoutant que mon cœur — c'est si bon de n'écouter que son cœur — je posai un doigt sur un point humide qu'une de ses larmes en tombant avait marqué sur le devant de sa robe, et je dis, en me servant de ce langage dont nous nous servions toujours autrefois, et, en rappelant un mot qu'elle ne devait pas avoir oublié : « *Vé, as bagna toun dzupoun.* (Vois, tu as mouillé ton jupon.)

— Ah ! s'écria-t-elle en me tendant avec un vrai transport de joie ses deux mains, qui furent bientôt dans les miennes. Ah ! voilà que j'ai retrouvé mon Marius ! Et maintenant, ajouta-t-elle, tu vas me la dire, cette vérité que je veux savoir.

Je lui répliquai avec tout l'abandon dont j'étais capable :

« Demande, et je te répondrai.

— Tu me parleras en toute sincérité, tu me le promets ?

— Je te le promets.

— A la bonne heure ! dit-elle. Eh bien ! écoute-moi. — Pour ce qui est de ton départ..... »

Après avoir prononcé ces deux ou trois mots, elle s'arrêta tout à coup, et, dégageant doucement, avec une sorte de digne confusion, ses mains qui étaient encore dans mes mains :

« Mais vous êtes peut-être marié, dit-elle. »

Je remuai la tête en souriant pour dire non.

Alors elle me rendit une de ses mains en disant :

« C'est qu'en ce cas je n'aurais pas dû.....

— Toi non plus, tu ne t'es jamais mariée ? ne pus-je m'empêcher de lui demander. »

Elle répondit, les yeux franchement levés, d'une voix calme comme une belle conscience :

« Il m'a toujours semblé que, pour se marier, il fallait aimer, et..... »

Digitized by Google

Elle hésitait, et son regard parut prêt à se baisser. C'est pourquoi je lui dis encore :

« Mais ton frère ?

— Oh lui, me répliqua-t-elle avec un léger sourire, ce n'est pas la même chose. Maint parti s'est trouvé ; mais la dot n'était jamais assez belle..... et l'âge a passé. Après tout, chacun ses idées dans ce monde. Mais ce n'est point pour que nous causions de cela que je suis ici. »

Et revenant aussitôt aux propos interrompus :

« De ton brusque départ, continua-t-elle, je n'ai jamais su, je n'ai même jamais cherché à savoir les raisons ; mais je me suis toujours dit qu'elles n'avaient pu être que dignes, qu'honorables ; je n'ai aucun doute sur ce point, je n'en ai jamais eu. Ce n'est donc pas sur les raisons de ton départ que je veux te demander une explication ; mais sur les raisons de ton retour.

— Les raisons de mon retour ? » répétai-je en me sentant pris soudain d'un singulier embarras. Elle venait de me faire entendre qu'elle ne savait rien des motifs de mon départ ; elle ne semblait point se douter que son frère y fût pour quelque chose, et en réalité, j'aurais pu le lui laisser ignorer, puisqu'aussi bien, sans la brutale conduite de celui-ci à mon égard, je me serais tout de même éloigné. D'ailleurs, elle ne m'interrogeait pas sur ce point ; mais les raisons de mon retour, pouvais-je les lui faire connaître sans remonter à ce départ, ou sans manquer à la promesse que je lui avais faite de lui dire la vérité, rien que la vérité ? Et en ne lui cachant rien, allais-je faire autre chose que lui révéler une méchante, une lâche action de ce frère qu'elle aimait, qu'elle estimait sans doute, le croyant incapable de méchanceté, de lâcheté ? N'allais-je pas détruire cette amitié qui était un des biens de son cœur, détruire cette estime, car l'amitié n'existe guère sans l'estime ? Y avait-il honneur à moi de lui apprendre ce que son frère avait eu soin de lui cacher ? N'était-ce pas à mon tour risquer de lui paraître, à elle, agir en lâche, en méchant ? N'allais-je pas rendre basse et indigne la fière et digne revanche que je venais de prendre ? Et en somme, n'était-ce pas sur elle, innocente, que j'allais continuer à me venger de lui ; car en le décriant dans le cœur de sa sœur, n'était-ce pas ce cœur que je blessais ? Si le secret qu'il avait gardé, par repentir peut-être, devait être connu d'elle, n'était-ce pas à lui, à lui seul que je devais laisser le soin de l'en instruire ? Si, ravisé par l'âge, il avait regretté un acte inconsidéré de sa jeunesse, n'allais-je pas lui donner le droit de croire qu'il avait bien fait, cependant, en me traitant comme il l'avait fait, moi qui, après tant d'années, et qui, avec son fâcheux exemple, n'avais pas su me montrer plus généreux qu'il ne l'avait été ?

Digitized by Google

Je regrettais alors de m'être ainsi engagé. J'aurais voulu pouvoir retirer la parole donnée. Sans s'expliquer mon embarras, Maria le remarqua et me vint en aide :

« Il ne faut point de surprise entre nous, dit-elle : je te questionne de façon que tu ne peux guère me comprendre. J'ai l'air de chercher des détours pour te faire avouer ce que tu tiendrais à cacher. Non, pourtant. Il y a un meilleur chemin à prendre; je le prendrai. Je te dirai : Telle chose est-elle? et tu n'auras qu'à me répondre oui ou non, et je te croirai comme je croirais Dieu. Sais-tu pourquoi je suis venue? Parce que tantôt, quand tu as été sorti, mon frère nous a dit :

« Il a su notre malheur, il est venu nous sauver; mais en se donnant le plaisir de nous narguer, de nous humilier. Si ce n'eût pas été pour vous, si j'étais seul, croyez-vous donc que j'aurais accepté, que j'aurais signé? »

J'ai répliqué à mon frère :

« Non, ce n'est pas possible. Il est capable de la bonne action, mais non de la mauvaise. »

Mon frère m'a reparti :

« La bonne action a été le prétexte de la mauvaise, j'en suis sûr. »

Alors j'ai dit : « Je le saurai ! » Et j'ai couru, et je t'ai suivi, et maintenant..... »

Je l'interrompis en répétant, avec une surprise que je n'avais pas besoin de feindre, une des paroles qu'elle venait de prononcer :

« Votre malheur? »

Ses yeux, qui étaient fixés sur les miens, s'illuminèrent d'un joyeux éclat, et elle s'écria :

« Je me disais bien ! Il ne savait rien.

— Non-seulement, lui dis-je, je ne savais rien, mais je ne sais rien encore. Tu as parlé de malheur, tu m'effrayes, parle! Qu'y a-t-il? sois sincère à ton tour. »

Alors j'appris que deux désastres, dont l'un à peu près semblable à celui qui avait causé la mort de mon père, venaient de frapper Joseph presque coup sur coup. Son avoir personnel, ainsi que celui de sa mère et de sa sœur, qui étaient restés dans son commerce, se trouvaient compromis. Tout ce qu'il pourrait réaliser, même en empruntant sur le matériel de sa fabrique, ne devait qu'imparfaitement parer aux embarras de cette situation. Et cela, au moment où il venait de lancer un nouvel article qui, déjà, faisait vogue et lui assurait deux ou trois campagnes magnifiques. A la vérité, des crédits lui étaient ouverts dont il aurait pu profiter; mais ne suffisait-il pas qu'on soupçonnât la gêne pour qu'aussitôt toute la confiance se re-

Digitized by Google

tirât? L'argent n'a ni cœur ni affection : il ne va de son gré que là où il n'a pas de risques à courir. Puis la nouvelle de ces pertes ne pouvait-elle se répandre? N'était-elle pas déjà répandue? Eût-il réussi à emprunter, ne devait-il pas craindre qu'aussitôt on l'accusât d'avoir pris aux uns pour désintéresser les autres? Ne s'ensuivrait-il pas un scandale qui empêcherait toutes ses combinaisons d'aboutir?

Depuis deux ou trois jours, il ne vivait que dans des transes horribles, redoutant d'heure en heure que tout ne fût déclaré et que leur ruine à tous ne fût irréparable. Sa mère, sa sœur ne le quittaient pas, craignant qu'il ne s'abandonnât à quelque acte de désespoir. Elles empêchaient qu'on arrivât jusqu'à lui, en prévision des fâcheuses visites.

Le matin, il avait voulu revoir lui-même l'état de ses affaires. Un instant avant mon arrivée, il s'était écrié en se frappant le front, en pleurant comme un enfant :

« Et songer que, si j'avais seulement douze ou quinze mille francs qui fussent à moi, non pas empruntés, personne ne s'apercevrait de rien et nous nous relèverions! Oui, seulement douze mille francs, peut-être même dix mille !.... »

Ainsi s'expliquait l'effet que j'avais dû produire sur lui et sur les deux femmes en reparaissant, moi qu'ils n'avaient pas vu depuis dix-huit années et qui revenais lui mettre dans la main une somme plus forte encore que celle qu'il lui fallait pour réparer tous ses désastres. Leur ébahissement avait pu me faire croire à un rêve : Dieu sait si, plus que moi, ils avaient dû croire rêver, eux!

Maria me contait ces choses. En l'écoutant, je songeais combien était plus grande, plus belle, plus douce que celle que j'avais cru remporter, la victoire que Dieu m'avait réservée. Au lieu de n'avoir fait que relever fièrement, hautainement un vieil affront, je me trouvai avoir rendu le plus signalé service à l'homme qui m'avait imposé tant de souffrances. Au lieu de n'avoir fait que jeter une somme d'argent dans des mains qui en étaient pleines, je me trouvais avoir évité la misère, et peut-être même le déshonneur de son nom, à une personne aimée. J'avais cru ne travailler que pour moi, j'avais travaillé pour elle. Pense si mon premier sentiment de satisfaction était loin : si celui que j'éprouvai était ravissant!

Comme elle achevait de me rapporter toutes ces tristes circonstances, soudain elle s'arrêta, frappée d'une embarrassante réflexion :

« Mais alors, dit-elle, si tu ne savais rien, comment donc?.... »

Et elle me regarda avec une inquiète curiosité. Plus que jamais, l'aveu m'était devenu difficile, impossible même. Tout d'abord, une raison de délicatesse seule me faisait hésiter à le faire : maintenant, n'avais-je pas en outre à craindre qu'elle ne me poussât à lui avouer

Digitized by Google

ma condition de fortune, et que, la connaissant, elle ne refusât d'accepter ce qu'elle appellerait un sacrifice, ou qu'elle ne voulût s'engager pour elle, pour son frère, à une restitution..... et qu'ainsi toute ma secrète joie ne me fût enlevée? Force m'était bien d'essayer de lui répondre :

« Cette somme que je suis venu payer, commençai-je, était due réellement..... »

Mais elle m'interrompit avec un véritable élan :

« Non, tais-toi! fit-elle, ne m'explique rien, je ne veux rien savoir. Que m'importe le motif? C'est l'action seule que je dois considérer. »

Et elle ajouta, avec une intention que j'aurais bien voulu détromper :

« Les bons cœurs ont quelquefois des secrets qu'il faut leur laisser. Etre curieux, c'est quelquefois risquer d'être ingrat. Garde ton secret, je garderai mes chères pensées..... Ne suffit-il point que je puisse jurer à Joseph qu'il s'est trompé? car je le peux, n'est-ce pas? »

Je levais une main qu'elle se hâta d'abaisser en disant :

« Oh! je n'ai pas besoin que tu jures, toi. Je ne doutais pas, moi; c'était lui, ne lui en veuille pas; le malheur rend injuste; auparavant, il aurait refusé de me croire; maintenant il faudra bien qu'il me croie! »

Elle se tut un instant. Puis, me tendant encore ces deux mains comme elle l'avait déjà fait :

« Adieu! me dit-elle.

— Adieu! lui dis-je en prenant ses mains, que je serrai. »

Nous nous regardions silencieux. Nous nous étions dit adieu et nous ne nous quittions pas cependant.

Tout d'un coup, lequel des deux commanda à l'autre, je n'en sais rien, peut-être tous les deux, je sais seulement qu'à la face du bon Dieu et à la face des hommes, car on put nous voir de l'autre rive, du haut du pont, tout d'un coup, nous fûmes l'un dans les bras de l'autre; je sais qu'en même temps que sur ses joues mes lèvres se posèrent, sur ma joue je sentis ses lèvres. Puis, je sais aussi qu'un instant après, les bras pendants, le front baissé, les yeux troublés par les larmes, je regardais s'en aller une femme qui marchait à grands pas.....

Et, la regardant et pleurant, j'envoyais toutes les bénédictions de mon âme à cette créature qui, même malheureuse, même à son insu, semblait n'avoir jamais vécu que pour me donner de pures joies.....

Deux heures plus tard, seul, à pied, je prenais la route de Nîmes.

Digitized by Google

Je n'avais pas voulu attendre le départ d'une voiture. J'avais, avant de partir, écrit et mis à la poste deux lettres ; l'une pour qu'on m'envoyât mes outils et mes hardes, que les messageries d'Avignon devaient faire suivre sur le pays où j'allais ; l'autre pour prendre congé de vous, mes braves camarades d'atelier, au milieu desquels je ne voulais pas retourner, car, autant auparavant j'avais impatiemment désiré d'aller vous apprendre ce qui s'était passé, autant alors je tenais à couvrir tout cela du plus profond secret. Et l'aurais-je pu à l'atelier ? Non, sans doute. Vous m'auriez pressé de questions. J'aurais été obligé de vous faire des mensonges. Vous auriez vu bientôt que je ne vous disais pas la vérité, car je ne sais pas mentir.....

Bref, pour me soustraire à ces chances, je venais de décider que je m'en irais aussi loin que possible, afin que mes traces fussent également perdues pour Maria et les siens, et pour vous que j'avais mis imprudemment dans le secret de ma vie. Mais, pour aller loin, l'argent me manquait. Je résolus donc de gagner seulement Nîmes où il y a des fabriques, et où je travaillerais jusqu'au jour où j'aurais réalisé la somme nécessaire à un plus long voyage.

Arrivé là, et bien que les travaux n'eussent pas une grande activité, je dus à mon petit renom de graveur habile d'être placé dès le lendemain. Vu la proximité des deux villes, je pus, sans risquer de commettre aucune indiscrétion, savoir qu'il n'était point survenu d'événement fâcheux chez Joseph.

Te dirai-je ce qu'il en fut alors de moi qui, après vingt ans employés à remplir la même tâche, à obéir à la même ambition, me trouvais tout à coup sans autre but que celui de me suffire, sans autre désir que celui d'atteindre au lendemain ? Il me semblait n'être plus qu'une partie de moi-même. Allégé du fardeau que j'avais si longtemps porté, mais sous lequel j'étais habitué à marcher, je me sentis comme dépouillé en plein hiver d'un lourd mais chaud vêtement. Peux-tu comprendre ce vide, cette espèce de néant ? Je ne savais plus où j'allais, je ne voyais rien devant moi. L'homme n'est pas fait pour se complaire à regarder derrière lui, et toute ma vie semblait être dans les jours passés. Il ne m'apparaissait rien dans les jours à venir. Je ne regrettais pas ce que j'avais fait ; j'en aimais, j'en chérissais au contraire le souvenir ; mais je me disais : « Que ferais-je maintenant ? » Et je ne trouvais pas de réponse ; car ce n'était pas une réponse, que me dire : « Je vivrai. » On ne vit pas pour vivre. Il faut au cœur de l'homme un autre espoir que celui de battre encore le jour suivant.

Puis enfin, veux-tu que je te dise quelle était, je crois, la raison, la vraie raison de l'étrange état où je me trouvais ?

Digitized by Google

« Vous aviez revu Maria, père Victor. Vous l'aviez revue belle encore, bonne, généreuse comme autrefois ; elle vous avait laissé entendre que c'était vous seul qu'elle avait aimé, et qu'elle aimait encore. Vous l'aviez retrouvée fidèle aux mêmes souvenirs qui emplissaient votre cœur.

— Oui, tu dis bien. Et tout cela, tout ce bonheur que j'avais déjà perdu une fois, je venais, après l'avoir entrevu de nouveau, je venais de le perdre encore. »

Le second coup, tu dois le concevoir, avait été plus rude, plus profond que le premier ; car alors je n'avais plus, comme autrefois, ce mobile du devoir d'honneur à accomplir ; je n'avais plus d'affront à relever, plus de dépit à caresser pour tâcher d'oublier ou d'endormir les regrets ; je n'étais plus soutenu par la pensée d'orgueil qui résulte du sacrifice lui-même. Rien, je n'avais rien comme compensation. J'étais seul et je devais me dire : « Tu seras toujours seul ; » car pouvais-je songer à chercher ailleurs que dans le souvenir de ce que j'avais perdu un sentiment qui fît moins entière ma solitude !

« En deux mots, père Victor, vous étiez aussi sérieusement amoureux que le premier jour.

— Dis donc plus sérieusement, bien plus sérieusement.

— Et ainsi s'explique tout naturellement que vous fussiez dans les navrantes dispositions de tous les amoureux dépossédés et sans espoir.

— Quoi qu'il en fût, reprit le père Victor, pour combler le vide que je sentais dans mon existence, je cherchais à me donner des distractions, à me créer une ambition, mais je m'aperçus bientôt — peut être était-ce le résultat de ma situation — que la longue habitude de la réclusion et du travail continuel m'avait fait perdre jusqu'au désir d'une autre manière de vivre. La promenade me fatiguait, la lecture, que j'avais tant aimée autrefois, me laissait ennuyé. C'était encore par une laborieuse application que je réussissais le mieux à tromper ma tristesse ; mais, je l'ai dit, les travaux ne pressaient pas : la journée finie à l'atelier, je ne pouvais pas emporter de quoi m'occuper dans ma chambre, ce qui aurait eu pour moi le double avantage de m'aider à passer moins péniblement le temps, et de me mettre plus tôt à même d'aller chercher dans quelque pays éloigné l'oubli, la consolation que j'espérais y trouver.

— Une véritable espérance d'amoureux.

— Mon Dieu, oui ! Toujours est-il que j'avais des loisirs forcés. Pour les utiliser, je me souvins que plusieurs fois déjà, en pareille circonstance, je m'étais essayé à recopier ou à imaginer quelques dessins. J'avais même, à diverses reprises, assez bien réussi pour

Digitized by Google

qu'on m'eût engagé à persévérer, mais j'avais, pour de bonnes raisons, préféré le certain au douteux, et mes essais en étaient restés là. Je les repris donc.

Tu comprends : on n'a pas, pendant dix ans, quinze ans, vingt ans même, employé toutes les heures du jour à reproduire les ouvrages des autres, et dans tous les genres et dans toutes les formes, sans en avoir retenu quelque chose. D'ailleurs, pour être dessinateur de nos fabriques d'indiennes, il faut bien moins d'étude que de goût et d'entente de l'exécution.

Cette entente, quel est l'ouvrier un peu intelligent qui ne l'acquiert pas par le séjour dans les ateliers, et le graveur plus qu'aucun autre ? Quant au goût, je l'avais, paraît-il.

Me voilà donc agençant, combinant, mariant des feuilles, des branchages, des festons, des fleurettes, des lignes, des pointillés et mille autres sujets qui n'ont point de nom. Je montre mes travaux au fabricant ; il y trouve des idées neuves, jolies et surtout bien appropriées aux moyens de fabrication. Il m'achète même quelques-uns de mes dessins, me promet d'en prendre d'autres quand les affaires seront plus actives, et m'assure que, si je continuais, je ne pouvais manquer de devenir bientôt un excellent dessinateur de fabrique.

Une voie nouvelle, aussi lucrative qu'honorable, venait donc de s'ouvrir devant moi. Je résolus, sans hésiter, d'y marcher bravement, courageusement ; car j'avais remarqué que, par la dépense d'attention et d'efforts que j'étais obligé de faire pour tâcher d'atteindre ce but, je parvenais à distraire un peu mon esprit des affligeantes pensées qui au moindre relâche d'application revenaient aussitôt l'accabler.

Je pus me dire qu'enfin j'avais retrouvé une ambition, et croire que, le temps aidant, j'arriverais à être sinon guéri au moins sensiblement soulagé. D'ailleurs n'étais-je pas de ceux à qui l'expérience défendait de douter d'aucun des miracles du travail ? Aussi avec quel élan me criais-je chaque jour, à chaque heure, et surtout quand j'appréciais les heureux effets de mon surcroît d'application : « Allons ! allons ! courage ! marche ! tente ! si tu veux avoir raison du mauvais sort ! Tu as déjà fait tes preuves, fais-les de nouveau ! »

Dieu sait quelle ardeur je mettais à obéir à mes propres exhortations. J'en étais comme étourdi, je pourrais dire comme enivré. De jour en jour, en constatant les progrès que je faisais dans la tâche que j'avais entreprise, je croyais sentir aussi mon mal s'alléger, et je remerciais Dieu, et je bénissais le travail, et enfin l'avenir me semblait moins vide, moins effrayant ; mais je m'étais trop hâté de croire le miracle accompli. Ce que j'avais pris pour une ambition

Digitized by Google

n'était qu'un caprice. Le but que j'avais entrevu séduisant me sembla menteur. Je me dégoûtai tout à coup profondément de ce travail, qui pouvait endormir mon cœur, mais non pas le satisfaire. Je déchirai mes esquisses, je jetai mes crayons, mes pinceaux, que je ne voulais plus toucher; et je me retrouvai aussi triste, aussi seul qu'auparavant.

Il y avait environ deux mois que j'étais à Nîmes. J'avais pu, en vivant d'économie et à l'aide de quelques dessins que j'avais vendus à plusieurs fabricants, réaliser l'argent qu'il me fallait pour gagner l'Alsace ou la Flandre, où je comptais aller me fixer, espérant que l'extrême distance, le changement d'habitudes, de contrées, le mouvement du voyage apporteraient quelque diversion à mes pensées. Je résolus donc de partir.....

J'avais donné ma huitaine. Tous mes préparatifs de départ étaient faits. J'étais rentré un matin à l'atelier que je devais quitter le soir, pour n'y pas revenir le lendemain. Vers midi, comme, tout en travaillant, j'étais absorbé par mes tristes préoccupations, à ce point qu'on pouvait causer, aller, venir autour de moi sans que j'en fusse distrait, j'entendis tout à coup, derrière moi, une voix au timbre profond, prononcer ce nom qu'ignoraient tous mes camarades d'atelier : « Marius ! » Je pensai d'abord avoir été trompé par un effet de mon imagination, qui, justement à ce moment-là, me reportait à l'époque où tous me donnaient ce nom.

Mais la voix répéta : « Marius. » Cette fois, je me levai d'un bond. Je me retournai, et, non sans en éprouver une pénible émotion, je vis, je reconnus devant moi Joseph, mais Joseph qui tenait arrêtés sur moi des yeux humides, et qui me dit, en me tendant ses deux mains : « Marius, veux-tu te souvenir que nous devions être toujours unis, toujours frères, et veux-tu me pardonner d'avoir pu l'oublier ? »

Encore une fois, je crus que mes sens étaient frappés des rêves de mon esprit. Je regardais, j'écoutais, je cherchais à me rendre compte de ce que je venais de voir et d'entendre, mais je ne pouvais répondre.

Joseph reprit : « Ta place, frère, est dans cette famille, dans cette maison dont tu n'aurais jamais dû sortir. Maria et ma mère t'attendent. Je leur ai juré que je te ramènerais et que nous ne nous quitterions plus. »

Et comme j'hésitais encore, non par rigueur contre Joseph, mais par saisissement, le fabricant, qui avait lui-même accompagné Joseph, et qui sans doute n'était pas complétement ignorant du motif de sa visite, le fabricant me dit à son tour : « Allons! aver-

Digitized by Google

vous donc besoin de tant réfléchir pour consentir à être heureux avec ceux que vous aimez et qui vous aiment? »

Mais j'étais déjà dans les bras de Joseph, et lui et moi, nous pleurions comme deux enfants. Et, ajouta le père Victor en passant une main sur ses yeux, je crois, ma foi, que le souvenir de ce moment n'est pas sans me causer encore quelque émotion. — Mais tu vas sans doute me demander comment Joseph avait été ramené à ces affectueux sentiments; car tu te souviens que c'était même parce qu'il avait porté un jugement haineux sur mon compte que Maria avait tâché de me rejoindre. Quoi qu'elle eût pu lui dire au retour, il avait persisté dans son opinion. La raison en est qu'il me croyait riche, et ne voulait voir dans ce qu'il appelait le prétendu payement de la dette de mon père qu'un acte de cruelle vengeance. Mais le hasard avait fait que, comme je sortais de chez lui, un ouvrier m'avait reconnu. Averti par cet ouvrier, le chef des graveurs avait cru devoir demander au patron s'il avait engagé ce père Victor, le graveur de quelque renom, qui s'était présenté chez lui.

Le patron n'avait point vu de père Victor. On précisa l'heure qui s'accordait avec celle où Marius était sorti de la maison; et enfin il fut reconnu que Marius et le père Victor ne faisaient qu'un. Donc, Marius, l'ouvrier graveur, n'était pas l'homme riche qu'on avait cru, et, s'il avait tardé vingt ans à acquitter la dette de son père, c'est qu'il lui avait fallu travailler vingt ans pour être à même de le faire.

Alors Joseph, qui jusqu'alors les avait gardées secrètes, raconta à sa sœur les circonstances de ce départ, dont elle n'avait jamais compris la cause; et il lui promit de me retrouver, de me ramener. Il écrivit, il fit prendre des renseignements dans les villes de fabriques; mais, comme cela arrive presque toujours, il chercha loin avant de chercher près. En outre, on lui avait dit que le père Victor n'avait jamais travaillé dans le Midi; et, supposant que je ne devais pas m'y être fixé après ce qui venait d'avoir lieu, il s'obstinait à me demander ailleurs. Tout cela avait pris du temps. Enfin, il m'avait trouvé comme tu viens de le voir.

« Le lendemain de ce jour, » continua le père Victor; mais je crus pouvoir parler pour lui :

« Le lendemain, père Victor, vous étiez de retour dans cette famille, dans cette maison qui devaient désormais être les vôtres; car il va sans dire que vous deveniez en même temps le mari de la sœur et l'associé du frère.

— Oui, en effet, reprit le père Victor; mais ne remarques-tu pas que, pour un homme aussi pauvre que Job, le désintéressement n'était pas grand d'accepter le titre d'associé à une entreprise en pleine prospérité? Je dis en pleine prospérité; car Joseph venait

Digitized by Google

d'apprendre que ce désastre auquel il avait craint de devoir sa ruine serait en majeure partie réparé.

— Mais vous ne l'aviez pas moins sauvé par l'arrivée aussi opportune qu'inattendue de la somme si laborieusement amassée.

— Tu sors de la question, me répliqua modestement le père Victor. Toujours est-il que, lorsque nous dûmes dresser l'acte, et, selon la coutume, spécifier en tête chacun notre qualité, notre profession, je voulus, au grand étonnement de Joseph, qu'on mît pour moi « dessinateur de fabrique ; » et je dis : « Ce sera mon apport. » Dieu merci, l'apport à été bon ! Ces crayons, ces pinceaux, que j'avais jetés, tu penses avec quel courage, avec quel plaisir je les repris. Quelques mois plus tard, c'était sur mes dessins seuls, sur les seuls genres que j'avais imaginés, que travaillaient les soixante ou quatre-vingts ouvriers de la fabrique. J'eus même le bonheur d'entrer si bien dans le goût de la masse des acheteurs, que, d'année en année, la vogue a été plus forte. Enfin, il y a cinq ans, nous avons racheté, pour nous agrandir, la fabrique autrefois occupée par mon père, et aujourd'hui tout cela marche, comme on dit, à pleines voiles. Tu vas venir d'ailleurs en juger par tes yeux. »

Nous nous étions levés. Le père Victor — je dis toujours le père Victor — avait remis son bras sous le mien, et nous avions repris ensemble le chemin de la ville, dans laquelle nous rentrions quelques minutes plus tard.

En route, le père Victor me parla de sa femme, qui était toujours sa bonne, sa chère, son aimante Maria ; de sa fille, portrait vivant de la mère et adoration de l'oncle Joseph ; de la bonne maman, objet des soins, de l'affection de tous.....

Je passai quelques heures charmantes au milieu de cette heureuse famille, à qui le père Victor m'avait présenté en ces termes : « Mon ancien apprenti, celui qui me donna le bouquet et me fit le compliment le jour de..... de la planche..... Vous savez bien..... »

Lorsqu'après le dîner on se leva de table pour le café, servi dans la pièce voisine, je me disposais à offrir mon bras à la maîtresse de la maison ; mais le père Victor s'en empara, et, me conduisant, tout empressé, vers une espèce de petit trophée attaché au mur du salon, entre son portrait et celui de sa femme :

« Eh bien ! me demanda-t-il, reconnais-tu cela, que je te gardais, comme on dit, pour le coup de la fin ?

— Certes ! m'écriai-je, car j'avais devant moi le chef-d'œuvre du père Victor, tel que j'avais aidé à l'installer autrefois dans l'atelier de gravure ; mais comment cela vous est-il revenu ?

— C'est une surprise que mon beau-frère m'a faite il y a quatre ans, pour le jour de ma fête. »

Digitized by Google

Le beau-frère reprit : « Je suis allé dans le pays. J'ai dit aux ouvriers que la famille du père Victor serait fière de posséder ce souvenir. Je leur ai offert de le payer le prix qu'ils demanderaient ; ils n'ont pas voulu me le vendre.

— Alors ?

— Ils me l'ont donné.

— Et c'est le plus précieux de mes bijoux, comme ce sera celui de ma fille, ajouta Mme Marius, » qui, avec une sorte de pieuse précaution, relevait sur son pétiole d'archal dénudé une feuille de la guirlande toute décolorée, toute fanée.....

Et je m'étais toujours promis depuis de conter une fois l'histoire du père Victor.

Je me suis tenu parole.

EUGÈNE MULLER.

Digitized by Google

DES

COLONIES CORRECTIONNELLES

DE

JEUNES CONDAMNÉS

La science pénitentiaire est, de toutes les sciences morales et politiques, celle qui exige le plus impérieusement l'examen expérimental des faits. Là, il n'est pas de circonstance, quelque minime qu'elle soit en apparence, qui ne puisse avoir son influence, si elle est justement appréciée. En cette délicate matière, le progrès ne saurait donc avoir l'allure rapide et délibérée qui séduit si facilement les imaginations vives et impatientes ; il doit se résigner à une marche plus lente, plus circonspecte, par cela même plus sûre, et sans nul danger de retours en arrière. « Pour faire tout le bien qu'elle se propose, dit le dernier Rapport de la direction des prisons, l'administration a besoin d'étudier sans cesse, de recueillir tous les faits, de procéder avec mesure, mais en même temps avec activité. Elle ne peut oublier que, lorsqu'on essaye même le bien, il faut redoubler de prudence, car une tentative hasardée compromet tout perfectionnement. »

Rien de plus vrai, rien de plus sage. C'est l'application de cet antique adage romain : *Prius quàm incipias, consulto; et ubi consulueris, maturè facto opus est.* Seulement prenons garde que ce besoin d'étudier sans cesse, que cette prudence à ne rien précipiter ne dégénèrent en hésitation et en incertitude. S'il est exact de dire

Digitized by Google

que « toute tentative hasardée compromet le perfectionnement qu'elle avait en vue d'introduire, » il n'est pas moins certain que, dans les réformes sociales, les essais timidement commencés, mollement poursuivis avortent le plus souvent par le fait même de cette timidité et de cette mollesse. En législation comme en politique, les demi-mesures sont également dangereuses : elles peuvent presque être assimilées aux mesures mauvaises.

Ainsi peut-être faut-il expliquer l'état d'imperfection de notre système pénitentiaire, resté jusqu'à ce jour si loin de plusieurs peuples voisins. Le rapport de la direction des prisons le reconnaît, et attribue en grande partie cette inertie relative « à l'irrésolution des gouvernements. »

Quand une question, comme celle de la répression des jeunes détenus, a été de longue main étudiée et préparée par les hommes d'expérience et de pratique ; quand elle a été examinée et mûrie par les commissions spéciales ; quand elle a été publiquement discutée par les grands corps de l'Etat ; quand enfin, par suite de leur autorité souveraine, elle a été résolue et formulée en un système législativement consacré, qui, au cours de ces épreuves diverses, a réuni l'assentiment de tous, alors il n'est plus permis aux hommes qui le doivent appliquer de délibérer et d'hésiter. Il leur faut hardiment avancer dans la voie tracée, « imitant en ceci, comme dit Descartes, les voyageurs qui, se trouvant égarés en quelque forêt, ne doivent pas errer en tournoyant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ni encore moins s'arrêter en une place, mais marcher toujours le plus droit qu'ils peuvent vers un même côté, et ne le changer point pour de faibles raisons..... car, par ce moyen, s'ils ne vont justement où ils désirent, ils arriveront au moins à la fin quelque part, où vraisemblablement ils seront mieux que dans le milieu d'une forêt! »

La loi du 5 août 1850 est venue poser les bases d'un édifice nouveau, élevé à la répression des délinquants mineurs. Quelles que puissent être ses imperfections, elle a été saluée par les unanimes suffrages de la presse et de l'opinion, comme une incontestable amélioration, comme un progrès vers la solution d'une des plus grandes questions de notre époque : la régénération de l'enfance coupable. Nul n'a mis en doute ni son opportunité ni ses conséquences salutaires, et pourtant, aujourd'hui qu'elle compte déjà dix-sept ans d'existence, il nous faut bien reconnaître que ces espérances n'ont pas été pleinement réalisées. Loin de diminuer, le chiffre des crimes et délits commis par les mineurs a notablent augmenté, et la statistique criminelle publiée dernièrement au *Moniteur* atteste que le nombre des récidives, dans les trois années qui suivent la libération provisoire ou définitive, n'est pas moindre de 15 p. 100 pour les

Digitized by Google

garçons; il s'élève même, pour certaines colonies, de 20 à 22 p. 100. Les choses en sont venues au point que l'exécution du dernier supplice, infligé à un coupable de dix-neuf ans, à dû être, dans une circonstance récente, jugée indispensable pour arrêter, s'il était possible, par la terreur, cette redoutable recrudescence criminelle.

Quoi donc? les hommes d'Etat qui ont médité, élaboré, rédigé cette loi, se seraient-ils fourvoyés? Tous les écrivains compétents qui ont soutenu de leur approbation l'œuvre du législateur de 1850 se sont ils également trompés? Nous serions-nous nous-même abusé dans l'éloge que nous avons précédemment fait ici [1] de ce document législatif? Nous ne le pensons pas, et nous ne craignons pas d'affirmer que si cette loi semble, jusqu'à ce jour, être inefficace, c'est que, jusqu'à ce jour, on n'a pas su en tirer tous les avantages qu'elle renferme. Nous avons montré quels résultats merveilleux elle produit dans la colonie pénitentiaire modèle de Mettray. Il en sera partout de même, dès qu'elle sera partout aussi sagement et aussi fidèlement appliquée.

Malheureusement, il semble que le sort de cette loi, si éminemment tutélaire, soit de ne pouvoir être exécutée d'une manière sérieuse et complète. Dès 1860, nous signalions son inexécution flagrante, en ce qui concernait les jeunes délinquants du département de la Seine, détenus à la Roquette et séquestrés en cellule, alors que, depuis dix années, la législation du pays les soumettait au seul régime agricole, à air libre. Cette anomalie, depuis peu a disparu, par suite d'une auguste intervention. Tout dernièrement, à cette même place, nous signalions à l'attention du gouvernement l'inexécution persistante de la même loi, relativement au *patronage des jeunes libérés* [2]. Si nous sommes bien informés, l'administration s'occuperait de faire droit à ces réclamations légitimes, et aurait décidé qu'un système de patronage analogue à celui que nous proposions serait organisé, à titre d'essai, dans la colonie de Fontgombault. Nous venons faire un nouvel appel à la sollicitude du pouvoir, en montrant à quel point on est encore loin d'exécuter la loi de 1850, en ce qui touche *le mode de répression des jeunes condamnés.*

I

La loi du 5 août 1850 a décrété deux sortes de maisons de détention pour les mineurs de seize ans, devenus l'objet de décisions judi-

[1] Voir la *Revue Contemporaine*, livraison du 15 janvier 1866.
[2] Voir la *Revue Contemporaine*, livraison du 15 janvier 1867.

Digitized by Google

ciaires; les unes appelées colonies *pénitentiaires*, les autres colonies *correctionnelles*. L'art. 3 destine les colonies pénitentiaires « aux jeunes détenus *acquittés* en vertu de l'art. 66 du Code pénal, comme ayant agi sans discernement, mais non remis à leurs parents. » L'art. 4 leur adjoint les jeunes détenus *condamnés* à un emprisonnement de plus de six mois et *n'excédant pas deux années*. » Les colonies correctionnelles ont une destination tout autre. « Art. 10. — Il est établi, soit en France, soit en Algérie, une ou plusieurs colonies correctionnelles, où sont conduits et élevés : 1° les jeunes détenus *condamnés* à un emprisonnement *de plus de deux années ;* 2° les détenus des colonies pénitentiaires qui auront été déclarés *insubordonnés*. »

L'affectation si différente des colonies pénitentiaires et des colonies correctionnelles suffit à faire ressortir l'évidente impropriété des termes qui servent aujourd'hui à les désigner. Cette impropriété devait tôt ou tard faire naître une fâcheuse confusion dans les esprits, et bientôt après dans les faits administratifs. Pour rester dans la vérité et dans la logique, il eût fallu appeler les premiers de ces établissements colonies *d'éducation ;* les seconds, colonies de *correction*, et non leur donner deux dénominations impliquant au même titre l'idée de répression. Juridiquement parlant, les mots *pénitentiaire* et *correctionnel* sont synonymes, puisque tout établissement correctionnel est forcément un établissement pénitentiaire. Or, chacun sait que l'idée de répression n'est pas et ne saurait être commune aux deux catégories de maisons de détention qui nous occupent.

Que résulte-t-il, en effet, des dispositions précitées? Que, parmi les colonies agricoles, les unes sont, en principe, établies dans le but d'*élever* les jeunes détenus; les autres dans le but de les *punir ;* les unes ne devant renfermer que des enfants, pour la plupart *acquittés*, les autres des enfants *condamnés* à un emprisonnement d'une certaine durée. Une pensée à la fois de justice et de prévoyance a présidé à cette distinction fondamentale : — Pensée de justice, car il est équitable que ceux que les tribunaux n'ont pas reconnus coupables ne soient pas traités comme s'ils avaient été condamnés; pensée de prévoyance, car il est sage de ne pas confondre les délinquants, dont le défaut de discernement est constaté par une décision judiciaire, avec ceux-là, au contraire, qui sont déclarés avoir eu la pleine conscience et intelligence de leurs mauvaises actions, et contre lesquels, en conséquence, le juge a prononcé une peine sévère.

Toutefois, par un scrupule de paternelle bienveillance, le législateur de 1850 a cru devoir assimiler aux enfants acquittés et retenus,

Digitized by Google

par mesure de prudence, sous la tutelle administrative, les enfants condamnés à une peine inférieure à deux années d'emprisonnement. Ces derniers, bien que responsables de leurs actes, n'ont généralement commis que des fautes légères : ils peuvent encore conserver une moralité relative. Les uns et les autres trouveront asile dans les colonies pénitentiaires ; « il s'agit, pour eux, suivant l'expression de M. Duchâtel, plutôt d'éducation que de répression. » Par contre, la loi assimile aux enfants condamnés à plus de deux années d'emprisonnement, devant peupler les colonies correctionnelles, les jeunes détenus acquittés des colonies pénitentiaires, dont l'insubordination aura été constatée et qui, à ce titre, auront besoin d'être soumis au régime sévère des condamnés. Leur impénitence justifie surabondamment cette précaution de rigueur.

Au surplus, voici comment le remarquable rapport de M. Corne expliquait l'intention du législateur en instituant ces deux catégories de maisons de détention : « La justice et l'intérêt des enfants soumis à l'éducation pénitentiaire exigent qu'une distinction soit faite entre les malheureux enfants arrêtés pour des délits sans gravité et les jeunes détenus d'une perversité précoce, qui ont commis quelquefois des crimes tels que l'incendie et le meurtre ; ceux-là, généralement, sont condamnés par les tribunaux à un emprisonnement d'une durée de plusieurs années.

« Il a paru essentiel à la commission, pour ne pas frapper de *discrédit moral* les colonies pénitentiaires, pour ne pas exposer à de dangereux contacts les enfants d'une meilleure moralité, de reléguer dans un établissement spécial les enfants condamnés à un emprisonnement de plus de deux années.—D'un autre côté, dans la population des colonies pénitentiaires, il se rencontrera nécessairement des natures dépravées, rebelles aux salutaires influences ou impatientes de toute discipline. Il faudra, pour les vaincre, un régime plus sévère ; il faudra les séparer d'une famille où ils apporteraient le trouble et les mauvais exemples.

« La commission propose pour ces deux catégories de jeunes détenus la fondation en Algérie d'une ou plusieurs colonies correctionnelles. Là seraient élevés loin de leur pays, sous une discipline plus rigide, les enfants dont l'amélioration morale exigerait de plus difficiles épreuves. Ils subiraient d'abord un emprisonnement de six mois, et seraient employés ensuite aux travaux de l'agriculture. A leur libération, accoutumés au climat de l'Algérie, façonnés à la culture du sol africain, ils pourraient trouver dans les colonies agricoles de cette contrée un emploi de leurs forces et de leurs connaissances pratiques, profitable pour eux et utile à la colonisation. »

Voyons si ces sages prescriptions ont été réalisées ?

Digitized by Google

II

Le dernier rapport de l'administration des prisons pour l'année 1864 nous fournit tous les renseignements désirables à cet égard. Il mentionne 32 maisons d'éducation correctionnelle pour les jeunes garçons ; 6 sont des établissements publics dirigés par l'Etat, 26 des établissements privés. Les uns et les autres forment des colonies *pénitentiaires*, en exécution de l'art. 3 de la loi de 1850, et, en conséquence, ont pour objet l'*éducation* des enfants *acquittés* comme ayant agi *sans* discernement, mais qui, n'ayant pu être sans danger remis à leurs parents, ont été placés sous la tutelle de l'administration.

Vainement cherche-t-on une colonie *correctionnelle* proprement dite, exclusivement consacrée aux enfants *condamnés à plus de deux années* et aux *insubordonnés*. Il n'en existe pas. Et pourtant le document officiel auquel nous empruntons ces données statistiques signale 164 enfants ayant subi une condamnation excédant la durée de deux années, savoir : 50 condamnés de deux à quatre ans d'emprisonnement ; 61 de quatre à six ans ; 19 de six à huit ans ; 17 de huit à dix ans ; 7 de dix à vingt ans. Il porte, en outre, 256 enfants *insubordonnés*, parmi lesquels 25 condamnés par les tribunaux pour délit, commis pendant la détention, et 231 ayant encouru certaines mesures disciplinaires.

Or, où donc sont placés ces 420 enfants condamnés ou insubordonnés, en l'absence de la colonie correctionnelle dans laquelle ils devraient être détenus? Les 164 condamnés à plus de deux ans d'emprisonnement sont répartis : 59 dans les colonies pénitentiaires publiques, 105 dans les colonies privées du même genre. Les 256 détenus d'une insubordination reconnue avaient dû être transférés de la colonie pénitentiaire, qui les avait reçus tout d'abord dans une autre colonie pénitentiaire. Ainsi, tandis que, suivant la volonté expresse de la loi du 5 août 1850, les colonies pénitentiaires ne doivent contenir *aucun* enfant condamné à plus de deux ans, toutes les 32 colonies existantes renferment, à l'heure qu'il est, par une flagrante violation des prescriptions légales, des détenus acquittés et des détenus condamnés à un emprisonnement d'une certaine durée!

Ai-je besoin de rappeler de nouveau les inconvénients et les périls de cette regrettable, de cette funeste promiscuité, que le législateur de 1850 s'était montré si jaloux de condamner et de pros-

Digitized by Google

crire? Est-ce qu'en confondant ainsi les condamnés pour les infractions les plus graves, les enfants aux instincts pervertis, au caractère indomptable, avec la foule relativement honnête et obéissante des enfants acquittés ou repentants, l'œuvre de la régénération morale de ces derniers ne se trouve pas sérieusement, presque fatalement compromise? Arrivent-ils à la colonie désireux de bien faire, pleins des meilleures résolutions; ont-ils même commencé à entrer dans la bonne voie qui leur est offerte; ressentent-ils la salutaire influence des excellents conseils qui leur sont prodigués, de l'éducation morale et religieuse qui les entoure comme d'une atmosphère saine et purifiante, à l'action de laquelle ils ne sauraient se soustraire; tous ces heureux résultats, obtenus au prix de tant de soins et d'efforts, peuvent être détruits en un jour par l'arrivée à la colonie, d'un de ces jeunes malfaiteurs à l'astucieuse hypocrisie, à la jactance audacieuse, à la perversité éhontée, dont les débats judiciaires nous fournissent trop souvent les spécimens désespérants. Il suffit de la présence d'un de ces petits monstres prématurés pour tout troubler, tout infecter, tout envenimer. Ce sera la brebis malade semant le virus contagieux au milieu de tout le troupeau!

Que si l'on reporte son attention sur l'enfant condamné lui-même, on se trouve en face d'une criante injustice. Comment! Voilà un enfant qui, jouissant de son entier discernement, a volé, frappé, peut-être incendié ou tué; la justice le condamne, à raison de ces méfaits, à une peine prolongée. Où le conduisez-vous? A quel régime répressif est-il soumis? Au même régime, dans le même établissement que ceux qui n'ont pas eu conscience de leurs actes, ou dont les actes d'ailleurs étaient si peu graves, qu'ils ont été déclarés non coupables (*insontes*) et acquittés. Et puis, voyez l'inconséquence; si la condamnation du premier était de deux, trois, rarement de quatre ou cinq années de détention, au bout de ce temps, il sera libre, quoique non corrigé. Quant aux seconds, détenus qu'ils sont pour être élevés *jusqu'à leur vingtième année*, ils devront rester dans cette même colonie huit ou dix ans! D'où il résulte que la répression se produira en raison inverse de la perversité et de la culpabilité! Ainsi, danger de corruption pour les jeunes détenus acquittés, impunité pour les détenus condamnés, tel est le triste effet de la pratique actuelle!

Mais, est-ce qu'à un autre point de vue, la présence d'enfants condamnés dans les colonies pénitentiaires ne fait pas rejaillir sur ces établissements, et par suite sur les enfants acquittés qu'ils renferment en plus grand nombre, « ce discrédit moral » qui s'attache partout au séjour de ceux que la justice a frappés d'une peine, et que repoussait, avec tant d'insistance et de raison, l'honorable

Digitized by Google

M. Corne, parlant au nom de la commission? Au cours de la discussion publique dans l'assemblée législative, M. Rouy-Carbonnel demandait également que les colonies pénitentiaires ne fussent pas annexées aux maisons centrales, « afin, disait-il, que ces malheureux enfants, que vous ne voulez pas flétrir, que vous ne voulez pas *assimiler à des condamnés*, ne le soient pas par suite du séjour qu'ils font dans les maisons centrales. » Or, la présence de condamnés, quels qu'ils soient, adultes ou mineurs, dans les murs des colonies pénitentiaires, ne réalise-t-elle pas cette *assimilation* contre laquelle s'élevait si énergiquement l'honorable représentant? Elle suffit pour infliger à tous les colons la qualification de *prisonniers*, et avec elle la défiance et le mépris public.

Un récent drame judiciaire n'a malheureusement que trop bien prouvé les désastreuses conséquences de cette confusion, dans laquelle l'administration continue de faire vivre les jeunes détenus acquittés et condamnés. Nous demandons que l'expérience douloureuse qui en découle serve, au moins pour l'avenir, à éviter le retour de pareils événements. Disons-le hautement, si la loi de 1850 avait été exactement suivie, l'affaire du pénitencier de l'île du Levant, à laquelle nous faisons allusion, ne serait pas venue terrifier l'opinion publique. L'acte d'accusation et les débats qui se sont déroulés devant la cour d'assises du Var sont plus éloquents que nos paroles.

On sait qu'en 1860, M. le comte Pourtalès, mu par une pensée généreuse, fondait, dans une des îles d'Hyères (l'île du Levant) la colonie pénitentiaire dont j'ai parlé. Dès 1862, cet établissement devint le théâtre de désordres assez graves, plus ou moins complétement réprimés. En 1866, on donna l'ordre d'y transférer, de la colonie de Saint-Antoine, un certain nombre de jeunes détenus. La colonie de Saint-Antoine est située en Corse et est une des six colonies pénitentiaires publiques et dirigées par l'Etat. Elle contenait en 1864, suivant la statistique des prisons, 355 enfants, dont 339 acquittés et 16 *condamnés*. Je dois même ajouter que, parmi ces derniers, figurent les plus pervertis de cette catégorie. En effet, sur les 17 détenus pour condamnations de 8 à 10 ans d'emprisonnement, 4 étaient à la colonie de Saint-Antoine, et aussi 4 des 7 condamnés de 10 à 20 ans d'emprisonnement.

On comprend facilement, dès lors, que les jeunes Corses transférés à l'île du Levant y soient arrivés accompagnés d'une légitime renommée de perversité. « Ce contingent corse, dit l'acte d'accusation, était précédé d'une grande réputation d'indiscipline, et quelques meneurs ne cachaient pas les espérances que leur laissait cette perspective. » Et le même document ajoute : « Le vendredi 28

Digitized by Google

septembre, ceux qu'on appelait ainsi d'avance les Corses débarquèrent à l'île du Levant au nombre de 65, et le *détestable effet de leur présence* ne tarda pas à se faire sentir. » En effet, cette recrue importée parmi les insubordonnés de 1862, devint bientôt le signal de la plus épouvantable catastrophe. Révolte, provocations, blessures, pillage, assassinats, incendie, treize enfants brûlés et massacrés, tel a été le résultat lamentable de cette imprudente mesure!

Quelque pénible que soit un pareil aveu, et sans qu'on veuille incriminer la sollicitude de l'administration, il faut reconnaître que les détails ci-dessus nous révèlent une triple inexécution de la loi du 5 août 1850.

Tout d'abord, si, en 1862, au moment des premiers désordres graves qui se manifestèrent, les principaux auteurs de ces actes d'insubordination avaient été, suivant l'art. 10, transférés dans une colonie correctionnelle pour y être soumis au régime sévère des condamnés, ils ne se fussent pas trouvés là, enhardis par l'impunité de leur première révolte, pour provoquer, dans tous les cas pour imiter les crimes commis par les recrues venues de Corse.

En second lieu, on est autorisé à croire, en présence de la détestable réputation qui les précédait, que ceux-ci étaient éloignés de la colonie de Saint-Antoine, pour causes disciplinaires, en vertu de ces tranfèrements portés au rapport officiel. Or, la loi n'autorise le transfèrement des insubordonnés des colonies pénitentiaires que pour les envoyer dans une colonie *correctionnelle*; ce n'était donc pas dans une autre colonie pénitentiaire qu'il les fallait conduire.

Enfin, et surtout la loi de 1850 n'a-t-elle pas eu pour but de proscrire expressément la réunion au même lieu de détention des mineurs acquittés et de ceux condamnés *à plus de deux années* d'emprisonnement? Nous l'avons suffisamment établi pour n'avoir plus besoin d'y revenir. Et cependant la majeure partie des 16 accusés assis sur les bancs de la cour d'assises du Var se trouvent être des enfants condamnés à plus de deux années d'emprisonnement. Faut-il citer Ferrandon, Laurent, Michelon, etc..... sans compter ceux qui déjà étaient récidivistes? Comment ces jeunes détenus, dont la persévérance dans le mal résultait déjà si manifestement de la sévérité de la sentence qui les avait frappés, ont-ils pu être successivement confondus avec les enfants acquittés de deux colonies pénitentiaires? Serons-nous donc éternellement destinés à voir les mêmes abus se produire, malgré toutes les précautions prises pour les déraciner?

Si, jusqu'à ce jour, l'administration n'a pas cru devoir satisfaire aux prescriptions légales en établissant une ou plusieurs colonies correctionnelles pour les mineurs de seize ans condamnés à une

Digitized by Google

peine prolongée, les tristes événements que nous venons de rappeler lui imposent le devoir de ne plus tarder davantage. C'est la grande leçon qui découle de l'affaire du penitencier de l'île du Levant. Elle ne peut être perdue.

III

La nécessité de créer en France ou en Algérie, conformément aux termes de la loi de 1850, une ou plusieurs colonies correctionnelles, étant démontrée, nous devons examiner dans quelles conditions et suivant quelles bases il convient d'organiser ces établissements.

Le premier point qui se présente, dans ce nouvel ordre d'idées, est de savoir à qui, de l'Etat ou des particuliers, sera confiée la direction des colonies correctionnelles ? Lorsque j'ai précédemment traité cette question, au sujet des colonies pénitentiaires, j'ai résolûment repoussé la direction de l'Etat. Je crois avoir démontré que le vœu du législateur avait été de remettre ce soin à l'initiative et à la sollicitude des particuliers. Les enfants envoyés dans les colonies pénitentiaires n'ont aucune peine à subir ; ils y doivent seulement être *élevés* sous une discipline sévère. « Il serait à craindre, disions-nous, que, placée entre les mains des fonctionnaires du gouvernement, cette discipline ne dégénérât en discipline des prisons, ce qui serait également contraire à la destination et aux conditions des colonies pénitentiaires. » Or, ce qui était alors inconvénient devient avantage, nécessité même, dès qu'il s'agit de colonies correctionnelles, puisque ces établissements abritent des condamnés à la peine de l'emprisonnement, et ne sont autre chose que de véritables *prisons* agricoles affectées aux jeunes détenus, et que, par suite, ils exigent un régime à la fois répressif et moralisateur. Nous pensons donc que, pour cette sorte de colonies, la direction de l'Etat est un bienfait et une puissante garantie d'ordre et de discipline. Quel est, en effet, leur but ? Réprimer, amender, ramener au bien par l'efficace sévérité du châtiment, des enfants profondément viciés ; civiliser ces âmes aux instincts sauvages ou pervers ; instruire et féconder ces esprits en friche, sans culture intellectuelle, sans croyances religieuses, sans aucune notion du bien et du mal, et d'autant plus endurcis qu'ils ont été formés au crime à l'âge où la vivacité des impressions rend si profondes les empreintes. La main seule de l'Etat, ou ce qu'on appelait jadis le bras séculier, peut présenter assez de fermeté, de vigueur et d'autorité pour imposer à ces natures audacieuses et insurgées le respect de l'ordre, l'obéissance et la sou-

Digitized by Google

mission aux lois sociales. Les graves événements dont nous parlions il n'y a qu'un instant permettent de supposer telles circonstances où le concours de toutes les forces coercitives dont l'administration dispose ne sera pas superflu. Cette vérité est si généralement reconnue, que, dans la pratique, les jeunes détenus les plus pervertis sont d'ordinaire envoyés dans les colonies pénitentiaires dirigées par l'Etat ; et il n'en est apparemment ainsi que parce qu'on présume qu'ils s'y trouveront placés dans de meilleures conditions disciplinaires. Plût à Dieu qu'ils n'y fussent pas mêlés à des enfants acquittés !

Voilà donc un premier point déterminé : les colonies correctionnelles, destinées à la répression des mineurs de seize ans condamnés à plus de deux ans d'emprisonnement et aux insubordonnés des colonies pénitentiaires, doivent être, suivant nous, des établissements publics, spécialement appropriés à cette fin et exclusivement dirigés par l'Etat.

Il est un autre point non moins important, c'est le choix de la contrée dans laquelle ces colonies pourront être fondées. Les termes de la loi de 1850 indiquent la France ou l'Algérie ; mais la commission insistait, par l'organe de son rapporteur, ainsi qu'on l'a vu dans le passage que nous avons cité, pour que les colonies correctionnelles fussent de préférence créées en Algérie. La colonisation de la province n'y pourrait que gagner; elle trouverait dans ce nouvel appoint de jeunes travailleurs, acclimatés dès leur enfance, une partie des bras qui lui manquent. Les condamnés eux-mêmes y auraient intérêt et profit. Dépaysés dans ces lointains parages, sans aucun espoir de voir réussir leurs projets d'évasion, sur un sol soumis au régime militaire et de tous côtés circonscrit par les sables du désert, ils n'en seraient que plus impressionnables à l'action de la peine et plus désireux de chercher leur réhabilitation par le travail. Cette action enfin sera rendue plus féconde par la juste rigueur des prescriptions relatives à la discipline, qui devront être à l'avance strictement précisées dans un règlement approuvé par l'administration supérieure.

C'est à tort qu'on a cru qu'il suffit de placer à la tête de tout établissement pénitentiaire, quel qu'il soit, un directeur capable, intelligent, expérimenté et qu'on peut ensuite se reposer sur lui, en toute sécurité, du soin d'en régler les détails d'organisation et l'économie intérieure. J'ignore s'il existe des institutions où l'on puisse, sans danger, poser comme règle l'arbitraire ; mais ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que rien au monde n'est plus imprudent que d'abandonner sans réglementation préalable la direction d'établissements pénitentiaires. Non pas que les hommes placés à la tête

Digitized by Google

de ces établissements aient jamais manqué de dévouement ou de lumières ; mais le dévouement, l'intelligence, les meilleures intentions ne suffisent pas. Il faut que le directeur lui-même ait sa règle de conduite tracée par l'autorité centrale ; et ce n'est qu'à cette condition que le contrôle est possible, que la responsabilité est sérieuse, que les institutions sont durables. « L'éducation des jeunes détenus, écrivait M. Duchâtel dans une circulaire du 17 février 1847, doit se faire d'un point de vue unique, et se régler partout suivant les principes que l'administration aura adoptés, et dont elle ne peut permettre qu'on s'écarte. »

A cet égard encore, nous invoquerions au besoin les leçons de l'expérience. Pendant longtemps, l'administration avait cru qu'il lui suffisait de recommander aux directeurs des colonies de jeunes détenus de s'inspirer de la loi de 1850, sans qu'il fût nécessaire d'établir un règlement obligatoire. Cette généreuse confiance, dictée par la louable pensée de ne pas gêner l'initiative des directeurs pour la gestion de leurs établissements, a produit les plus funestes résultats. Voici en quels termes le constate M. le ministre de l'intérieur Boudet, dans la circulaire du 31 mars 1864, portant envoi d'un règlement général provisoire pour les colonies pénitentiaires. « Quant au régime disciplinaire, l'administration se croyait également fondée à laisser sur ce point une grande liberté aux chefs des établissements d'éducation correctionnelle. Il ne lui paraissait pas utile, en effet, de leur imposer un mode uniforme de discipline. Un système d'éducation, si bien conçu qu'il paraisse, n'a de valeur qu'autant qu'il s'adapte parfaitement aux idées de celui qui est chargé de le mettre en pratique. A un directeur qui sait prendre de l'empire sur les enfants qu'il a mission d'élever, des moyens très simples, une admonestation, une réprimande, etc..... suffisent pour rappeler les délinquants au sentiment de leur devoir. Il obtient ce résultat là où d'autres échoueraient par l'emploi des punitions les plus sévères. L'éducation est une affaire de tact et de discernement; il ne faut donc pas obliger un chef d'établissement à punir telle infraction par tel ou tel châtiment, qui semble disproportionné à la gravité de la faute, lorsqu'une répression plus efficace peut-être sera obtenue par un pardon accordé à propos et par toute autre influence morale. En résumé, le rôle de l'administration devait se borner, d'un côté, à veiller à ce que le régime alimentaire fût convenable, et, d'un autre côté, à ce que le régime disciplinaire, comprenant à la fois des punitions et des récompenses, ne comportât jamais de châtiments corporels. »

Malheureusement, grâce à cette liberté absolue de direction, des abus de toute nature se produisirent, et l'administration se vit dans

Digitized by Google

la nécessité de revenir sur ses idées de tolérance et de poser les règles obligatoires « du régime moral et matériel des colonies pénitentiaires de jeunes détenus. » Tel a été l'objet du règlement général, formulé en dix-huit chapitres et mis en pratique à titre d'essai, à partir du 1er mai 1864, et qui sera bientôt, nous assure-t-on, rendu définitif, sauf quelques légères modifications.

Ainsi, l'épreuve a été tentée sans succès. L'expérience a parlé; elle a condamné irrévocablement l'expédient du *laisser-faire* : il faut un frein et une règle. Il est donc indispensable d'imposer aux directeurs des établissements pénitentiaires des prescriptions formelles, quant au régime matériel et moral des jeunes détenus qu'on leur confie. Comment a-t-on pu croire un seul instant « qu'un système d'éducation n'a de valeur qu'autant qu'il s'adapte aux idées de celui qui est chargé de le mettre en pratique? » Ce n'est pas le système d'éducation qu'il faut adapter aux idées de l'homme, c'est l'homme qui doit se plier au système d'éducation ordonné par l'autorité compétente. Hors de là, il n'y a qu'anarchie et confusion ; et l'on substitue le hasard d'une direction telle quelle aux décisions mûrement délibérées du pouvoir supérieur. Aussi, loin d'être surpris des abus qu'a produits la pratique inverse, une seule chose m'étonne, c'est qu'ils n'aient pas été plus promptement aperçus et arrêtés ; car là où il y a diversité illimitée de systèmes, il y a forcément diversité d'erreurs. La vérité n'a qu'une voie ; cette voie, il la faut suivre ; elle seule peut garantir de bons et fructueux résultats.

Quoi qu'il en soit, si l'absence de réglementation intérieure a pu être si funeste aux colonies pénitentiaires, qui pourtant n'ont en vue que l'éducation de jeunes enfants acquittés, combien ne le serait-elle pas davantage au regard des colonies correctionnelles à instituer pour satisfaire à la volonté de la loi de 1850? Il ne s'agit plus ici seulement d'éducation, mais de répression. La responsabilité des abus s'aggraverait par toute la distance qui sépare ces deux expressions.

Quelle devra donc être la réglementation du régime des colonies correctionnelles ?

IV

En ce qui concerne l'organisation intérieure des colonies correctionnelles, la loi de 1850 est restée complétement muette, comme elle l'est pour les colonies pénitentiaires et pour le patronage, dont

Digitized by Google

elle se borne à décider en principe l'établissement. Dans sa pensée, ces divers détails d'exécution restaient abandonnés à la sollicitude du gouvernement, qui en devait faire l'objet de règlements spéciaux d'administration publique. L'art. 11, toutefois, est ainsi conçu : « Les jeunes détenus des colonies correctionnelles sont, pendant les six premiers mois, soumis *à l'emprisonnement* et appliqués à des travaux sédentaires. A l'expiration de ce terme, le directeur *peut*, en raison de leur bonne conduite, les admettre aux travaux agricoles de la colonie. » C'est la seule prescription formulée, dans l'ordre d'idées qui nous occupe, mais elle a son importance et mérite d'être étudiée avec soin.

Les colonies correctionnelles sont donc avant tout des prisons où l'enfant condamné à plus de deux années doit subir une peine qui est l'*emprisonnement*. Ce mot est nettement exprimé ; il marque la différence, intentionnellement établie par les auteurs de la loi, avec la *détention*, à laquelle sont soumis, en vertu de l'art. 4, pendant les trois premiers mois, les jeunes enfants des colonies pénitentiaires. Nous ne sommes plus en présence d'une simple mesure de tutelle dans l'intérêt de l'amendement moral de l'enfant ; il s'agit du commencement de l'exécution de la peine d'emprisonnement, édictée par les art. 67 et 69 du Code pénal. Cet emprisonnement sera effectivement subi, nous dit la loi, pendant six mois au moins à partir de l'entrée dans la colonie. Aucun condamné ne saurait en être exempt par une raison ou par une autre ; la règle est impérative, absolue, générale. Au bout de six mois seulement, le directeur a la faculté de faire cesser l'emprisonnement et d'employer l'enfant aux travaux agricoles de la colonie. Mais il importe encore de remarquer que l'emprisonnement ne cesse pas de plein droit après le délai de six mois ; il ne doit être levé que si l'enfant a donné des gages certains de repentir et de bonne conduite ; il doit, au contraire, être maintenu tout le temps qui sera nécessaire si l'enfant ne présente pas de satisfaisantes dispositions. En un mot, la loi n'entend accorder le bénéfice de la vie agricole à air libre qu'à titre de récompense, et uniquement à ceux des jeunes détenus qui n'ont pas été rebelles à l'action salutaire du châtiment.

Nous ne saurions trop louer la sagesse de ces prescriptions, à l'exécution desquelles il faut rester scrupuleusement fidèle. Pour que l'œuvre de la répression soit efficace, il est, avant tout, indispensable de relever l'énergie morale du coupable et, dans ce but, de laisser en partie aux efforts de son initiative individuelle l'amélioration de son sort actuel. Quand l'enfant sera bien convaincu que cet emprisonnement qu'il subit, il ne dépend que de lui d'y apporter un terme ; qu'il n'a qu'à céder aux conseils qu'on lui donne, à revenir

Digitized by Google

à de meilleures sentiments, c'est-à-dire à se bien conduire, suivant l'expression légale, pour faire tomber les murs de sa prison et cesser sa séquestration ; quand il entendra les chants joyeux de ses compagnons se rendant à leurs travaux ; qu'il songera au grand air, au soleil, au mouvement, aux distractions de la vie des champs, comment pourra-t-il rester insensible à des attractions si instinctives et si puissantes, si irrésistibles à cet âge ? Il y aura là un contraste qui répond de ses résolutions et qui peut décider de son avenir.

Mais pour cela il faut, on le comprend, que l'emprisonnement auquel il est soumis fasse sur son esprit une impression profonde; il faut que, sous l'étreinte salutaire de cette peine, il soit en quelque sorte forcé de rentrer en lui-même, de réfléchir aux tristes conséquences de ses méfaits, de comprendre la justice et la force de ce grand pouvoir social qui le domine et le punit; il faut, en d'autres termes, que le système suivi à son égard soit conçu de manière à être suffisamment répressif et intimidateur.

Ici reparaît l'éternelle question de savoir quel régime devra être adopté en ce qui concerne le mode d'exécution de cet emprisonnement. Sera-t-il cellulaire de jour et de nuit (système de Philadelphie), ou cellulaire de nuit seulement avec travail silencieux et en commun pendant le jour (système d'Auburn), ou bien encore devra-t-il être organisé, ainsi qu'on le pratique dans nos maisons centrales, c'est-à-dire avec ateliers, préaux, réfectoires et dortoirs communs? Je crois la réponse facile, du moment qu'il s'agit d'un emprisonnement à court terme qui, le plus souvent, ne durera que six mois et exceptionnellement quelques semaines de plus, et du moment que l'on veut produire sur l'enfant une impression sérieuse et durable. A ce double point de vue, je n'hésite pas à me prononcer pour le système cellulaire de jour et de nuit : c'est le seul capable d'agir avec assez de force et d'intimidation sur le moral du condamné.

Que s'il était question de soumettre l'enfant à ce système rigide pendant des années, ne fût-ce même qu'une seule année, nous serions le premier à le combattre. « Le système cellulaire absolu, avons-nous dit ailleurs, employé comme mode d'exécution des peines prolongées, a été reconnu impossible, parce qu'il affaiblit sinon l'intelligence, du moins la santé et les forces des condamnés ; parce que l'homme soumis à cette longue agonie claustrale n'est plus, à l'expiration de sa peine, qu'un être étiolé, dégénéré, abruti, incapable de bien parce qu'il a perdu, avec l'usage de sa spontanéité, l'énergie morale. Il est désormais voué au vice, à la misère, à la débauche, à toutes les tentations du mal. » Et, nous emparant des généreuses paroles de M. Jules Simon, demandant au Corps législatif la suppression de la Petite-Roquette, nous ajoutons avec lui : « Mais

Digitized by Google

en vérité, si cela est trop cruel pour les hommes, que voulez-vous que j'en dise pour les enfants? Comment, voilà des malheureux qui doivent rester ainsi quatre ou six ans, quelquefois plus! Et ne croyez pas que l'isolement cesse aux heures des repas, de la prière ou de la récréation! Non pas; c'est l'isolement absolu et inexorable. La récréation elle-même n'est pas autre chose que la permission de se mouvoir dans un autre cachot qui seulement n'a pas de plafond. Les enfants n'en profitent pas; ils se tiennent muets et immobiles contre la grille, regardant ces murs éternels et déjà, à dix ou douze ans, ne sachant plus sourire. »

Plus d'un an avant cet éloquent discours, nous joignant à la louable initiative d'un de nos jeunes et brillants confrères, M. Corne, nous signalions les inconvénients graves du système cellulaire appliqué à la Roquette, pendant des années entières, aux jeunes détenus du département de la Seine. Encore une fois, s'il s'agissait d'un emprisonnement de longue durée, nous repousserions de toutes nos forces le système cellulaire. Mais les inconvénients de ce système disparaissent dès que la détention est limitée à quelques mois seulement, et tous les avantages réels qu'il possède au point de vue moralisateur peuvent se produire et se développer. La cellule seule, je le répète, permet au condamné, dans le silence et l'isolement, de faire un sincère retour sur lui-même; d'entendre la voix de sa conscience, qu'étoufferaient les mille bruits du dehors; seule, elle permet aux bons conseils, aux enseignements religieux, d'agir efficacement sur l'âme du coupable et d'y préparer un commencement de régénération; seule enfin, elle permet au condamné repentant de céder aux bienfaisantes influences, à l'abri de toute fausse honte et orgueilleuse révolte.

Les lecteurs de la *Revue* se rappellent peut-être les merveilleux résultats obtenus par l'isolement complet que nous leur signalions, il y a quelque temps déjà, à propos de la *maison paternelle* de Mettray. C'est là que l'éminent directeur, M. Demetz, reçoit les fils de famille détenus par autorité paternelle; ceux-ci y sont soumis au plus rigoureux isolement pendant quelques mois, avec promesse de voir cesser cet isolement le jour où ils auront définitivement modifié leurs mauvais penchants. On n'a pas d'exemple d'enfant ayant résisté à cette énergique médication morale. L'appât de la vie au grand air, le besoin impérieux de sociabilité sont tout-puissants sur la jeunesse. A cet âge, on ne saurait trouver de plus grand encouragement vers le bien, et l'on peut être convaincu que, lorsque l'enfant sera entré dans cette voie d'amendement, il y persistera par la seule crainte de la cellule, où de nouveaux écarts de sa part devraient immédiatement provoquer sa réintégration.

Digitized by Google

Après l'épreuve du régime cellulaire, le jeune détenu sera, sans danger, livré à la vie active des travaux agricoles. Le souvenir du passé répond de l'avenir. Quant à ces travaux agricoles et à toutes les autres branches du service des colonies correctionnelles, la loi les assimile aux colonies pénitentiaires. Le règlement du 31 mars 1864, dont nous avons déjà parlé, ayant réglé ces différentes matières, il suffirait de le déclarer applicable aux colonies correctionnelles.

Enfin, comme couronnement du système, le législateur soumet les condamnés des colonies correctionnelles, aussi bien que les acquittés des colonies pénitentiaires au patronage, alors qu'ils sont libérés, à titre provisoire ou définitif. Nous ne pouvons que renvoyer, à cet égard, le lecteur à ce que nous avons dit il y a quelques mois, lorsque nous avons examiné la question, également si intéressante, du patronage des jeunes libérés.

La tâche de l'administration est donc toute tracée, revenir à l'exécution fidèle de cette loi du 5 août 1850, qui produirait tant de bien si elle était exactement suivie et pratiquée. Cette loi, si unanimement réclamée, a voulu faire cesser le dangereux mélange des enfants acquittés et des enfants condamnés à une peine prolongée, et les uns et les autres sont encore aujourd'hui imprudemment confondus, au grand préjudice moral des uns et à l'injuste impunité des autres. Si l'on veut éviter les conséquences presque fatales qui en résultent, il faut immédiatement faire cesser un pareil état de choses, et le seul remède est la création de colonies correctionnelles. Quoi de plus facile et de plus simple? Ne peut-on pas, en attendant qu'un établissement de la sorte soit fondé en Algérie, approprier à cette affectation une des colonies pénitentiaires actuelles, dirigées par l'Etat, celle de Saint-Antoine, par exemple, que sa situation en Corse semble de préférence indiquer? Il suffit de la doter d'un quartier cellulaire et de n'y plus envoyer que les enfants condamnés à plus de deux années d'emprisonnement, ainsi que les jeunes détenus insubordonnés.

Le gouvernement reconnaît la nécessité de réformes dans le mode de détention suivi à l'égard des jeunes détenus. Il s'occupe, nous assure-t-on, d'organiser un système de catégories qui consisterait à séparer en groupes les enfants, suivant les faits qui ont motivé la décision judiciaire qui les a frappés; ainsi les mendiants, les vagabonds d'un côté, les voleurs, les escrocs de l'autre, etc..... Je crains que ce classement par catégories ne soit aussi arbitraire que nuisible. N'est-il pas tels vagabonds, tels mendiants bien plus coupables que d'autres, qui auront commis un abus de confiance, une

Digitized by Google

escroquerie, un vol? Qu'est-ce que le vagabondage, si ce n'est le plus souvent le vol à l'état latent, continu, indéterminé, la rapine en permanence et les abus de toutes sortes? Voilà pourquoi, dans notre ancien droit, les vagabonds, truands, gens sans aveu, mendiants, coureurs des rues, étaient si rigoureusement recherchés et punis.

A un autre point de vue, il est à redouter que ce fractionnement de la population des colonies concorde mal avec les conditions indispensables d'une bonne exploitation agricole. Au surplus, la véritable, la seule classification logique n'est-elle pas celle qui consiste à isoler les acquittés des condamnés pour des infractions graves et des coupables d'insubordination? Ici, nul arbitraire ne saurait se produire, puisque c'est la justice elle-même qui, sur le vu des faits, détermine indirectement, par ses arrêts, le régime auquel les uns et les autres devront être soumis.

En résumé, les quelques améliorations que nous venons de développer ne sont qu'un rappel aux prescriptions de la loi, aux leçons de l'expérience, aux plus vulgaires notions du bon sens et de la science répressive ou pénitentiaire. On comprend que, dans une matière aussi délicate, l'administration n'ait pu se soustraire à des tâtonnements et à des hésitations regrettables; que sa prévoyance ait été trompée, et que certaines difficultés aient ajourné ou contrarié les efforts de sa sollicitude. En présence des résultats constatés et des aveux contenus dans ses rapports, elle ne saurait désormais méconnaître la nécessité, pour ne pas dire l'urgence absolue, d'une réforme dans son système d'éducation et de répression des jeunes condamnés. Elle ne pourrait tarder davantage sans engager sa responsabilité vis-à-vis du pays; car, ce qui perd les gouvernements, comme les hommes, c'est de dissimuler et de défendre les fautes involontairement commises; ce qui les relève et les fortifie, c'est de savoir franchement avouer une erreur, et d'avoir la ferme volonté et le courage de la réparer.

LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY.

Digitized by Google

LE

SYSTÈME FINANCIER

DES

CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DEUXIÈME PARTIE[1]

L'histoire que nous avons tracée des événements antérieurs à l'année 1859 démontre suffisamment que l'Etat, après avoir, comme partie contractante, conclu des traités avec les compagnies de chemins de fer, n'a jamais abdiqué son rôle de puissance publique, qui lui commande d'apprécier toutes les circonstances nouvelles, de protéger les intérêts dont la garde lui est confiée et d'assurer l'accomplissement d'une œuvre nécessaire à la prospérité du pays. La loi de 1859 s'inspire des mêmes principes et a conséquemment pour base l'intervention de l'Etat. L'Etat vient au secours des compagnies qui déclarent ne plus pouvoir tenir leurs engagements. Cette intervention s'exerce au moyen d'une garantie d'intérêt qui s'applique dans les formes suivantes :

1° Les concessions de chaque compagnie sont divisées, au point de vue de l'application de la garantie d'intérêt, en deux sections distinctes, qui sont définies d'une manière précise pour chaque compagnie, et qui sont désignées sous le nom d'*ancien* et de *nouveau*

[1] Voir 2e série, t. LVI, p. 476 (livr. du 15 avril 1867).

Digitized by Google

réseau; l'ancien réseau comprend généralement toutes les concessions antérieures à 1856; ces concessions sont, dès ce moment, presque entièrement construites, les compagnies ayant appliqué à leur construction l'entier produit de leur capital actions et une partie du produit de leurs obligations. Le nouveau réseau comprend toutes les concessions postérieures à 1856; leur construction, à peine commencée, doit être exécutée au moyen d'émissions de nouvelles obligations.

2° Les revenus de l'ancien réseau ne sont aucunement garantis. Cependant, les droits des tiers sont réservés, en ce qui concerne les garanties d'intérêt accordées par des actes antérieurs.

3° Le nouveau réseau seul jouit pendant cinquante ans d'une garantie d'intérêt de 4 p. 0/0 avec 65 cent. pour amortissement, ce qui porte le taux total de la garantie à 4,65 p. 0/0. Toutefois, comme il est juste que le nouveau réseau profite de l'accroissement de trafic qu'il doit apporter aux concessions primitives, toute la portion de revenu de l'ancien réseau qui excédera un certain chiffre kilométrique [1], déterminé pour chaque compagnie, sera attribué comme complément de recettes au nouveau réseau, et viendra couvrir jusqu'à due concurrence l'intérêt garanti par l'Etat.

4° La garantie accordée au nouveau réseau doit prendre cours à partir du 1er janvier 1864, pour la compagnie de l'Est, et du 1er janvier 1865 pour les autres compagnies. Les lignes non terminées à ces époques ne doivent participer à la garantie qu'à partir du 1er janvier qui suivra leur mise en exploitation. Jusqu'à l'époque où commencera l'application de la garantie, les intérêts et l'amortissement des titres émis pour la construction des lignes du nouveau réseau doivent être payés au moyen du produit des sections de ces lignes mises successivement en exploitation. En cas d'insuffisance, ces intérêts et amortissement doivent être portés au compte de premier établissement.

5° Les compagnies, en compensation des avantages qui leur sont accordés, s'engagent à partager avec l'Etat, à partir de l'année 1872, la portion de leur revenu qui excédera un chiffre déterminé, savoir : 53,000 fr. par kil. de l'ancien réseau et 6 p. 0/0 du nouveau pour le Nord; 8 p. 0/0 des deux réseaux pour l'Est; 30,000 fr. par kil. de l'ancien réseau et 6 p. 0/0 du nouveau pour l'Ouest;

[1] Ce chiffre kilométrique a été ainsi fixé par la convention, pour chacune des six grandes compagnies : Nord, 38,400 fr.; Ouest, 27,000 fr.; Est, 27,800 fr.; Orléans, 27,400 fr.; Paris-Lyon-Méditerranée, 37,400 fr.; Midi, 19,500 fr.

Jusqu'à l'achèvement du réseau, chacun de ces chiffres devra être réduit de 290 fr. par chaque longueur de 100 kil. non livrée à l'exploitation. Toutefois, cette réduction ne pourrra excéder, pour le Nord et l'Ouest, 1,000 fr.; pour l'Est, 800 fr.; pour l'Orléans 2,400 fr.; pour le Paris-Lyon-Méditerranée, 2,000 fr; pour le Midi, 1,200.

Digitized by Google

32,000 fr. par kil. de l'ancien réseau et 6 p. 0/0 du nouveau pour l'Orléans; 8 p. 0/0 des deux réseaux pour le Midi; 8 p. 0/0 de l'ancien réseau pour le Lyon. En ce qui concerne les lignes comprises dans le nouveau réseau de cette dernière compagnie, le minimum des produits nets en dehors du partage est fixé à la somme nécessaire au payement de l'intérêt et de l'amortissement des obligations créées et à créer pour leur exécution.

6° Toutes les sommes que l'Etat aura pu verser par application de la clause de garantie lui seront remboursées avec les intérêts à 4 p. 0/0, dès que les produits du nouveau réseau auront dépassé l'intérêt garanti et à quelque époque que cet excédant se produise.

Ainsi, la loi de 1859 crée une situation provisoire et une situation définitive, tant pour l'ancien que pour le nouveau réseau. La première va jusqu'au 1er janvier 1865 pour toutes les grandes compagnies, et, par exception, jusqu'au 1er janvier 1864 seulement pour la compagnie de l'Est. Durant cette période, l'ancien réseau et le nouveau réseau de chaque compagnie, bien que soumis à la même administration et dirigés par les mêmes chefs de service, restent complétement distincts l'un de l'autre au point de vue financier. Non-seulement des comptes sont établis séparément pour chacun d'eux, mais ils forment, pour ainsi dire, deux entreprises différentes. L'ancien réseau ne supporte que les charges propres à son établissement. Il profite, au contraire, des affluents que lui crée l'ouverture des lignes nouvelles, sans supporter aucune charge afférente à ces lignes. Quels que soient les résultats de leur exploitation, les produits de l'ancien réseau sont intégralement distribués aux actionnaires, après déduction des frais de son exploitation et des annuités à servir aux emprunts dont le produit a été appliqué à sa construction. L'intérêt et l'amortissement des obligations affectées à la construction du nouveau réseau sont payés au moyen des produits des lignes de ce réseau successivement mises en exploitation, et, en cas d'insuffisance, au moyen de l'émission de nouvelles obligations. Voilà le provisoire.

A partir du 1er janvier 1865, pour toutes les compagnies, et du 1er janvier 1864 pour la compagnie de l'Est, la situation change complétement et devient definitive. Alors commence la garantie de l'Etat dans les termes précédemment indiqués sur le capital employé à la construction du nouveau réseau. La séparation des deux réseaux cesse d'être absolue. L'ancien réseau est appelé, concurremment avec l'Etat, à combler le déficit qui pourra se produire dans l'exploitation des lignes du nouveau réseau. Il contribue à combler le déficit pour toute la différence qui existera, d'une part, entre l'intérêt et l'amortissement garantis par l'Etat, et d'autre

Digitized by Google

part, l'intérêt et l'amortissement effectif des capitaux employés à l'exécution du nouveau réseau. Il y contribue encore, et cette fois en remplacement de l'Etat, pour toute la portion de ses produits qui excéderont la somme nécessaire à l'acquittement des charges qui lui sont propres et à la répartition entre les actionnaires de dividendes approximativement égaux à ceux répartis dans les dernières années.

Si le nouveau réseau arrivait à produire une somme suffisante à couvrir l'intérêt et l'amortissement des capitaux employés à sa construction, la distinction des deux réseaux n'aurait plus d'utilité qu'au point de vue du remboursement à l'Etat des sommes antérieurement payées à raison de sa garantie, et au point de vue du partage des bénéfices entre l'Etat et les compagnies.

La loi de 1859 permit encore à l'Etat de compléter le travail de révision des cahiers de charges commencé depuis plusieurs années. Les nouveaux cahiers de charges modifièrent le point de départ de toutes les concessions, dans le but de les faire expirer à peu près en même temps, après une durée moyenne de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Par suite de ces modifications, le commencement et la fin des six principales concessions se trouvent fixés comme suit : la Compagnie du Nord, du 1er janvier 1852 au 31 décembre 1950 ; la Compagnie de l'Ouest, du 1er janvier 1858 au 31 décembre 1956 ; la Compagnie de l'Est, du 27 novembre 1855 au 26 novembre 1954 ; la Compagnie d'Orléans du 1er janvier 1858 au 31 décembre 1956 ; la Compagnie de Paris-Méditerranée, du 1er janvier 1860 au 31 décembre 1958 ; la Compagnie du Midi, du 1er janvier 1862 au 31 décembre 1960.

Ces modifications dans la durée des concessions ont amené des modifications correspondantes dans le point de départ du délai à l'expiration duquel l'Etat pourra exercer la faculté de racheter les concessions. Quant à la clause qui consacre cette faculté, c'est la même pour toutes les compagnies, à l'exception de celle de l'Ouest, dont la concession ne peut être rachetée qu'à partir du 1er janvier 1884. Voici les termes généraux de cette clause :

« A toute époque, après l'expiration des quinze premières années de la concession, le gouvernement aura la faculté de racheter la concession entière du chemin de fer.

» Pour régler le prix du rachat, on relèvera les produits nets annuels obtenus par la compagnie pendant les sept années qui ont précédé celle où le rachat sera effectué ; on en déduira les produits nets des deux plus faibles années, et l'on établira le produit net moyen des cinq autres années.

» Ce produit net moyen formera le montant d'une annuité qui sera

Digitized by Google

due et payée à la compagnie pendant chacune des années restant à courir sur la durée de la concession.

» Dans aucun cas, le montant de l'annuité ne sera inférieur au produit net de la dernière des sept années prises pour terme de comparaison. »

Tel est l'ensemble des combinaisons résultant de la loi de 1859. Nous n'entrerons dans aucun des détails concernant la situation faite à chacune des compagnies; ce qu'il importe d'établir clairement ici, c'est la situation générale faite à l'industrie des chemins de fer par cette loi de 1859.

L'étendue des lignes concédées se décomposait ainsi : lignes exploitées au 1er février 1859, 8,701 kil., savoir : Compagnie d'Orléans, 1,733 kil.; Compagnie de Lyon, 2,165 kil.; Compagnie du Nord, 925 kil.; Compagnie de l'Est, 1,767 kil.; Compagnie de l'Ouest, 1,183 kil.; Compagnie du Midi, 794 kil.; compagnies diverses, 134 kil. — Lignes à construire : 7,651 kil., savoir : Orléans, 2,193 kil.; Lyon, 2,165 kil.; Nord, 660 kil.; Est, 583 kil.; Ouest, 1,121 kil.; Midi, 829 kil.; compagnies diverses, 100 kil. — Lignes totales concédées, 16,352 kil., savoir : Orléans, 3,926 kil.; Lyon, 4,330 kil.; Nord, 1,585 kil.; Est, 2,350 kil.; Ouest, 2,304 kil.; Midi, 1,623 kil.; compagnies diverses, 234 kil.

Les chiffres précédents se partageaient de la manière suivante entre l'ancien et le nouveau réseau : ancien réseau, 7,774 kil.; savoir : Orléans, 1,764 kil.; Lyon, 1,834 kil.; Nord, 967 kil.; Est, 985 kil.; Ouest, 1,192 kil.; Midi, 798 kil.; compagnies diverses, 234 kil. —Nouveau réseau : 8,578 kil.; savoir : Orléans, 2,162 kil.; Lyon, 2,496 kil.; Nord, 618 kil.; Est, 1,365 kil.; Ouest, 1,112 kil.; Midi, 825 kil. — Total des deux réseaux : 16,352 kil.

Observons que, dans ces chiffres, les concessions éventuelles figuraient au nouveau réseau pour une longueur de 1,838 kil., et que l'exploitation comprenait environ 9,000 kil., dont 7,000 appartenant à l'ancien réseau, et 2,000 environ au nouveau.

Si l'on examine maintenant la situation des dépenses faites et à faire par les compagnies pour l'exécution de cet ensemble de chemins de fer, abstraction faite des subventions du Trésor, on arrive aux résultats suivants : Dépenses faites au 31 décembre 1857, par les six grandes compagnies et les compagnies diverses : 3 milliards de francs; savoir : Orléans, 517 millions; Lyon, 886 millions; Nord, 350 millions; Est, 578 millions; Ouest, 412 millions; Midi, 205 millions; compagnies diverses, 52 millions. — Dépenses à faire au 31 décembre 1857 : 2,750,000,000 fr., savoir : Orléans, 743 millions; Lyon, 974 millions; Nord, 253 millions; Est, 254 millions; Ouest, 340 millions; Midi, 166 millions et demi; compagnies di-

Digitized by Google

verses, 19 millions et demi. — Dépenses totales : 5,750,000,000 fr., savoir : Orléans, 1,260,000,000 fr. ; Lyon, 1,860,000,000 fr. ; Nord, 603 millions ; Est, 832 millions ; Ouest, 752 millions ; Midi, 371,500,000 fr. ; compagnies diverses, 71,500,000 fr.

Ces chiffres se répartissent ainsi entre l'ancien et le nouveau réseau de chaque compagnie : Ancien réseau : Dépenses faites et à faire, 2,665,000,000 fr. ; savoir : Orléans, 445 millions ; Lyon, 735 millions ; Nord, 403 millions ; Est, 310 millions ; Ouest, 461 millions ; Midi, 239,500,000 fr. ; compagnies diverses, 71,500,000 fr. — Nouveau réseau : Dépenses faites et à faire, 3,085,000,000 francs ; savoir : Orléans, 815 millions ; Lyon, 1,125,000,000 fr. ; Nord, 200 millions ; Est, 522 millions ; Ouest, 291 millions [1] ; Midi, 132 millions. — Total des dépenses faites et à faire des deux réseaux : 5,750,000,000 fr.

Nous devons ajouter, pour compléter ce résumé, que les dépenses faites dans le cours de la campagne de 1858 atteignirent le chiffre de 250 millions ; de telle sorte que le montant des dépenses restant à faire était d'environ 2 milliards et demi. Les concessions éventuelles figuraient dans ce chiffre pour 615,500,000 fr.

Il nous reste à dire un mot des subventions qui, comme nous l'avons fait observer tout à l'heure, n'étaient pas comprises dans les dépenses susénoncées. Ces subventions s'élevaient en totalité à 910 millions, dont 746 millions étaient alors payés. Le solde, soit 164 millions, devait être payé dans une période de dix années. Le chiffre total des 910 millions s'appliquait d'ailleurs jusqu'à concurrence de 732 millions, aux lignes composant les anciens réseaux des compagnies, et pour 178 millions seulement aux nouveaux réseaux. Ainsi, tandis que la dépense à la charge des compagnies s'élevait en moyenne, pour les anciennes comme pour les nouvelles lignes, à 350,000 fr. par kilomètre, la subvention du Trésor, par kilomètre, ne dépassait pas 100,000 fr. pour les premières, et 20,000 fr. pour les secondes.

Telle était la situation nouvelle faite à l'industrie des chemins de fer par la loi de 1859.

Au reste, pendant toute la durée des négociations engagées entre l'Etat et les compagnies, celles-ci n'avaient pas cessé un instant de poursuivre l'exécution de leurs travaux. On comptait en exploita-

[1] Ce chiffre est celui qui figure dans l'exposé général du projet de loi tendant à l'approbation des conventions. Plus tard, il a été modifié et augmenté de 16,500,000 fr., de sorte que le total des dépenses du nouveau réseau de l'Ouest a été fixé par la loi de 1859 à 307,500,000 fr. Le total des dépenses du nouveau réseau des six compagnies garanti se trouve conséquemment élevé à 3,101,500,000 fr.

Digitized by Google

tion, au 1er janvier 1860, 9,074 kil. de voies ferrées, sur un réseau concédé définitivement de 14,699 kil.

De 1860 à 1861, les travaux furent contrariés par des pluies presque continuelles, et l'on ne put ouvrir à la circulation que 245 nouveaux kilomètres, soit 5 kil. seulement sur l'ancien réseau, et 240 sur le nouveau.

L'année 1861 fut plus féconde en résultats. Le nombre de kilomètres exploités le 31 décembre 1860, qui n'était que de 9,413, s'éleva à 10,081 ; c'était une augmentation de 668 kil., dont 13 seulement appartenant à l'ancien réseau.

Au reste, cette année 1861 vit faire de pressants appels au crédit dans l'intérêt des chemins de fer. Ainsi, la Banque de France ouvrit le 21 mai, pour le compte du syndicat des compagnies de chemins de fer, une souscription de 786,000 obligations remboursables à 500 fr., et productives d'un intérêt annuel de 15 fr. Ces obligations, dont le produit total représentait un emprunt de 230 millions de francs., se divisaient en portions très inégales entre chacune des compagnies. La souscription ne dura que huit jours et couvrit plus de quatre fois le chiffre demandé. Le nombre des obligations souscrites s'éleva à 2,972,204 obligations, et celui des souscripteurs à 53,369. C'était cependant la quatrième fois que la Banque de France prêtait ainsi son concours aux compagnies de chemins de fer; dans moins de quatre ans, elle leur avait fourni 1,200,307,500 fr.

L'Etat, de son côté, se fit autoriser par une loi, en date du 29 juin 1861, à contracter un emprunt de 104 millions de francs destiné à couvrir les frais de construction des lignes de Rennes à Brest, de Toulouse à Bayonne, et de Perpignan à Port-Vendres, dont il s'était chargé par les conventions de 1858-1859, et les dépenses des autres chemins de fer décrétés depuis 1860 et non concédés. Cet emprunt fut contracté directement par le Trésor, sous forme d'obligations de 500 fr., portant intérêt annuel de 20 fr., et remboursables par voie de tirages au sort au moyen d'annuités finissant le 20 juillet 1889. La souscription fut ouverte à Paris au ministère des finances, et chez tous les receveurs généraux de France, du 11 au 16 juillet. Les obligations, au nombre de 300,000, étaient émises à 440 fr. Le nombre des obligations souscrites s'éleva à 4,695,413 ; c'était plus de *quinze fois* la somme demandée.

En 1861, l'on vit pour la première fois prononcer la mise en faillite d'une compagnie de chemin de fer. Sur la demande portée par les obligataires du chemin de fer de Graissessac à Béziers, un jugement du tribunal de commerce de Paris, en date du 21 février, déclara ce chemin en faillite. Cette décision, attaquée devant les diverses juridictions compétentes, fut confirmée définitivement par

Digitized by Google

un arrêt de la cour de cassation, chambre des requêtes, rendu le 14 juillet 1862. Il est dit, dans cet arrêt, « qu'une société anonyme formée pour la création d'un chemin de fer peut être déclarée en faillite, et cela malgré le séquestre dont le chemin de fer a été frappé par décret impérial, cette mise en séquestre laissant entier le droit résultant pour la compagnie de la concession à elle faite, et dès lors le gage de ses créanciers ; — que la faillite peut être provoquée par les porteurs d'obligations de la société, lesquels sont de véritables créanciers et non pas des actionnaires privilégiés ; — que l'autorité judiciaire devant laquelle une compagnie de chemin de fer invoque, pour échapper à une déclaration de faillite, le décret impérial qui a mis le chemin sous séquestre, peut, sans empiéter sur les attributions de l'autorité administrative, considérer ce décret comme une mesure provisoire, n'emportant ni confiscation ni déchéance, et laissant subsister le droit de propriété de la compagnie au profit de ses créanciers, si elle se borne à en appliquer les termes exempts de toute ambiguïté et à en tirer les conséquences légales sans en faire aucune interprétation. »

En 1862, les concessions des grandes compagnies ne reçurent aucune modification importante. Quelques nouvelles concessions, parmi lesquelles nous citerons seulement les lignes de Valenciennes à Achette et de Lille à Tournai, vinrent augmenter de 171 kil. seulement les lignes comprises dans les réseaux des grandes compagnies. Quant aux travaux de construction, ils reçurent dans cette campagne une très vive impulsion. L'exploitation, en effet, s'allongea, dans le cours de cette année, de 980 kil. ; en sorte que le réseau exploité présentait, au 1er janvier 1863, une longueur de 11,098 kil. sur un réseau total concédé de 16,820 kil.

L'on pouvait donc se féliciter, au point de vue de la construction des chemins de fer, des résultats donnés par les conventions de 1859. L'exploitation avait, en effet, gagné, dans quatre années, 2,000 kil. environ. Mais il fallait plus encore ; le programme économique, développé dans la lettre impériale du 5 janvier 1860, avait imposé en effet au gouvernement l'obligation de créer, le plus rapidement possible, toutes les nouvelles lignes que réclamaient impérieusement les besoins de l'industrie nationale.

Le gouvernement, bien pénétré de ces nécessités, avait, dès le 1er août 1860, autorisé par deux lois successives l'établissement de six chemins de fer dans les contrées industrielles de la Normandie et des Vosges ; puis, par des décrets intervenus dans le cours de la même année, il avait prescrit l'exécution de trois lignes destinées à rattacher la Savoie aux anciens départements français.

En 1861, une loi du 5 juin fixa les conditions de la concession

Digitized by Google

d'un chemin d'embranchement sur Aigues-Mortes, et une seconde loi du 2 juillet autorisa l'administration à entreprendre vingt-quatre chemins nouveaux distribués sur tous les points du territoire. Enfin, une loi du 6 juillet 1862 autorisa la concession, moyennant une subvention déterminée, d'une ligne de Belfort à Guebwiller; puis, deux décrets de la même année déclarèrent d'utilité publique les chemins de Dunkerque à Furnes et de Reims à Mourmelon; de sorte que l'ensemble des lignes décrétées depuis 1859, en dehors des grandes compagnies, atteignait une longueur totale de 1,827 kil., dont la construction était évaluée à 530 millions environ.

Le gouvernement, investi par la loi de la faculté d'entreprendre sur les fonds de l'Etat l'exécution de la plupart de ces chemins de fer, avait dû chercher à sortir le plus tôt possible d'une situation qui ne laissait pas d'être très onéreuse; mais ses efforts n'avaient pas été couronnés d'un plein succès.

Sur les 37 lignes décrétées depuis 1860, huit seulement purent être concédées par voie d'adjudication à quatre compagnies nouvelles, et une neuvième avait été concédée directement, conformément aux prévisions de la loi de 1861, à la Compagnie des Salines de l'Est.

Les quatre compagnies nouvelles étaient : 1° la Compagnie des Charentes, concession du 6 juillet 1862, 296 kil. ; 2° la Compagnie de Libourne à Bergerac, 6 janvier 1862, 63 kil. ; 3° la Compagnie des chemins de la Vendée, 12 novembre 1862 ; 4° la Compagnie de la Croix-Rousse à Sathonay, 12 janvier 1861.

La situation des chemins de fer français, envisagée à ce point de vue, était donc la suivante : concessions des six grandes Compagnies Nord, Est, Ouest, Orléans, Lyon et Midi, 16,172 kil. ; concessions faites à des compagnies diverses, 816 kil ; — lignes décrétées restant à la charge de l'Etat, 1,337 kil. Total général, 18,325 kil.

Il était évident qu'un tel état de choses, en se prolongeant, ne compromettait pas seulement l'exécution des chemins récemment autorisés, mais condamnait en quelque sorte à l'avance toute nouvelle extension de notre réseau. D'un côté, les grandes compagnies déclaraient qu'il ne fallait pas compter sur elles pour l'exécution de lignes en dehors de leurs concessions, et quelques-unes même, l'Est et l'Ouest, confessaient une situation des plus critiques, malgré le bénéfice des conventions de 1859. D'autre part, les ressources disponibles du Trésor ne permettaient point d'exécuter à ses frais toutes les lignes réclamées par l'intérêt général. Comment donc sortir de cette impasse ?

Le gouvernement pensa qu'il était à la fois conforme à l'équité et

Digitized by Google

à l'intérêt général de réaliser *effectivement* en 1863 ce qu'il avait eu l'intention de faire en 1859. Qu'avait-il voulu à cette époque? Relever le crédit des compagnies en leur accordant une garantie d'intérêt sur le capital réel du nouveau réseau. Avait-il réussi dans cette généreuse tentative? Pas le moins du monde. A l'époque où les conventions avaient été rédigées, le gouvernement, en accordant la garantie d'un minimum d'intérêt sur le capital du nouveau réseau, avait accepté sans difficulté, pour la fixation du capital garanti, les évaluations présentées par les compagnies elles-mêmes. Or, les faits, les chiffres démontraient de jour en jour *l'insuffisance de ces évaluations;* de sorte que le but des conventions de 1859 se trouvait complétement manqué, du moins pour les Compagnies de l'Est, de l'Ouest et du Midi, puisque le gouvernement avait eu l'intention de garantir un minimum d'intérêt *sur le capital réel de leur nouveau réseau, et non sur un capital insuffisant.*

Dans ces circonstances, de nouvelles conventions furent signées par le ministre des travaux publics et les représentants de chacune des Compagnies de l'Est, de l'Ouest, du Midi, de l'Orléans et du Lyon-Méditerranée, à la date du 1er mai 1863, et ces conventions furent régularisées chacune par une loi spéciale, en date du 11 juin de la même année. La Compagnie du chemin de fer du Nord resta étrangère à toute négociation; elle ne demandait rien à à l'Etat, et d'un autre côté, aucune des lignes nouvelles ne se trouvait comprise dans son périmètre.

Il est facile de voir, par les détails que nous venons de donner, que l'esprit de la convention de 1863 est encore une transaction entre les compagnies et l'Etat. Les compagnies voient réviser à leur avantage les chiffres des évaluations qui avaient servi de base aux conventions de 1859, et qui devaient les conduire prochainement à une ruine certaine; mais, en revanche, elles font entrer dans leurs réseaux, et suivant qu'elles s'y rattachent le plus naturellement, toutes les lignes restées jusqu'ici à la charge de l'Etat, et elles acceptent la concession de quarante-deux nouvelles lignes. De plus, elles assurent à l'industrie et à l'agriculture le bénéfice d'un tarif de 4e classe, variant de 0 fr. 08 c. à 0 fr. 04 c. par kilomètre, suivant la distance, et applicable aux matières premières.

La loi de 1863 profite donc de deux manières à l'avancement de nos chemins de fer. En premier lieu, les lignes décrétées et restées en charge à l'Etat (1,325 kil.), qui, pour cette raison même, n'avaient pas chance d'être construites de sitôt, sont prises par les compagnies et rangées dans leurs réseaux respectifs. En second lieu, quarante-deux lignes nouvelles, d'une longueur totale de 1,876 kil., sont concédées aux mêmes compagnies, à titre soit définitif, soit éventuel.

Digitized by Google

L'état général du réseau français se trouve ainsi modifié : concessions antérieures à 1863, 16,988 kil., savoir : Nord, 1,609 kil.; Est, 2,336 kil.; Ouest, 2,304 kil.; Orléans, 3,890 kil.; Lyon, 4,396 kil.; Midi, 1,637 kil.; compagnies diverses, 816 kil. — Concessions faites en 1863, 3,392 kil., savoir : Est, 751 kil.; Ouest, 204 kil., Orléans, 321 kil.; Lyon, 1,383 kil.; Midi, 542 kil.; compagnies diverses, 191 kil. — Concessions totales, 20,380 kil., savoir : Nord, 1,609 kil.; Est, 3,087 kil.; Ouest, 2,508 kil.; Orléans, 4,211 kil.; Lyon, 5,779 kil.; Midi, 2,179 kil.; compagnies diverses, 1,007 kil.

Le développement total des lignes concédées comprenait dès lors 20,380 kil. Le chemin de ceinture de la rive gauche de Paris, d'une longueur de 12 kil., restait seul en dehors de toute concession, le gouvernement se réservant d'étudier ultérieurement la combinaison la plus propre à concilier les nombreux intérêts se rattachant à cette entreprise.

Voyons maintenant les clauses financières générales résultant des conventions sanctionnées par la loi de 1863.

En ce qui touche la garantie d'intérêt et la révision des chiffres qui ont servi de base aux conventions passées en 1859, nous trouvons une augmentation de 937 millions. Ainsi, d'après la loi de 1859, le maximum du capital garanti à toutes les compagnies s'élevait à 3,101,500,000 fr. Ce capital est élevé par la loi de 1863 à 4,038,500,000 fr. Au contraire, le revenu kilométrique réservé est modifié pour toutes les compagnies de manière à diminuer de quelques francs les dividendes que les conventions de 1859 avaient fait espérer [1].

Quant aux subventions qui complètent les nouvelles conditions financières, leur montant restant à payer par l'Etat, pour l'ensemble des nouvelles concessions faites aux cinq grandes compagnies, resta fixé à 368 millions. Le gouvernement a réservé la faculté de se libérer en quatre-vingt-douze annuités, calculées pour l'intérêt et l'amortissement au taux de 4 1/2, ce qui faisait une annuité totale de 16,854,400 fr. Indépendamment de cette charge annuelle, l'Etat devait supporter les dépenses d'achèvement ou de construction du chemin de fer de Rennes à Brest, de Toulouse à Bayonne et de quatre lignes du réseau du Nord. Il devait également payer aux petites Compagnies des Charentes, de la Vendée, de Libourne, etc., diverses subventions en travaux et en argent, dont le montant, s'élevant à 102 millions, devait être réalisé en huit années environ.

Enfin, comme complément de cette législation, le gouvernement

[1] Ce revenu net est ainsi fixé *au maximum* pour chacune des cinq grandes compagnies après l'achèvement complet de leurs réseaux : Orléans, 27,400 fr.; Lyon, 36,700 fr.; Est, 29,000 fr.; Ouest, 34,500 fr.; Midi, 28,900 fr.

Digitized by Google

rendit plusieurs décrets impériaux en date des 2, 6 mai et 6 juin, pour déterminer, en ce qui concerne la garantie de l'Etat, les formes suivant lesquelles les compagnies étaient tenues de faire diverses justifications. Ces décrets n'étaient au reste que la stricte exécution de la clause des conventions de 1858-1859, répétée dans chaque contrat, et ainsi conçue : « Un règlement d'administration publique déterminera, en ce qui concerne la garantie d'intérêt, les formes suivant lesquelles les compagnies seront tenues de justifier vis-à-vis de l'Etat et sous le contrôle de l'administration supérieure : 1° des frais de construction ; 2° des frais annuels d'entretien et d'exploitation ; 3° des recettes. Le même règlement d'administration publique fixe les dispositions destinées à régler l'exercice du droit de partage des bénéfices. »

Dans le cours de la session législative de 1863, la Chambre vota encore trois autres lois qui, malgré leur peu d'importance, ne sauraient être omises :

La première règle l'application de la garantie d'intérêt accordée à la compagnie du chemin de fer Victor-Emmanuel par le gouvernement sarde ; elle limite à 66 millions le capital garanti, auquel il n'avait pas été assigné de maximum sur le cahier de charges primitif.

La seconde approuve la concession d'un chemin de fer de 50 kil. de longueur, de Sathonay à Rouvy, et le desséchement d'une partie des étangs de la Dombe, concession à laquelle il est alloué une subvention de 5,250,000 fr., tant pour le chemin de fer que pour la suppression des étangs.

Enfin, la troisième autorise la concession, moyennant une subvention de 2 millions, d'un chemin de fer de 41 kil. de longueur, entre Perpignan et Prades dans l'intérêt de l'exploitation du riche minerai de Canigou.

Tels sont les éléments principaux des nouvelles conditions faites à l'industrie des chemins de fer par la loi de 1863. Nous allons voir maintenant quels en ont été les résultats.

Au 1er janvier 1864, la situation des chemins de fer en France, d'après les documents officiels, se résumait de la manière suivante : Longueur concédée en 1863 : 20,380 kil., savoir : Nord, 1,609 kil.; Est, 3,087 kil.; Ouest, 2,508 kil.; Orléans, 4,211 kil. : Lyon, 5,779 kil.; Midi, 2,179 kil.; compagnies diverses, 1,007 kil. — Ligne non concédée, chemin de ceinture, 12 kil. — Longueur exploitée, 12,018 kil., savoir : Nord, 1,184 kil.; Est, 2,303 kil.; Ouest, 1,497 kil.; Orléans, 2,599 kil.; Lyon, 2,886 kil.; Midi, 1,276 kil.; compagnies diverses, 273 kil. — Longueur restant à construire, 8,374 kil., savoir : Nord, 425 kil.; Est, 784 kil.; Ouest,

Digitized by Google

1,011 kil. ; Orléans, 1,612 kil. ; Lyon, 2,893 kil. ; Midi, 903 kil. ; compagnies diverses, 734 kil. ; chemin de ceinture, 12 kil.

La construction de l'ensemble de ce réseau était estimée à 8,750,000,000 fr., sur lesquels l'Etat devait fournir en travaux ou en argent une allocation de 1,460,000,000 fr.

Au 1er janvier 1864, les dépenses faites par l'Etat s'élevaient à 970 millions. Le Trésor public n'avait donc plus à débourser que 480 millions. Les dépenses faites par les compagnies à la même époque atteignaient 5,050,000,000 fr. ; celles-ci n'avaient donc plus à dépenser que 2,250,000,000 fr. Quant à la longueur à terminer, elle était, comme nous l'avons dit tout à l'heure, de 8,374 kil., en comprenant le chemin de ceinture de Paris. L'on peut voir par ces chiffres qu'en moyenne générale, les frais de premier établissement s'étaient élevés jusqu'alors à 428,000 fr., savoir : pour la part des compagnies, à 357,000 fr., et pour celle de l'Etat, à 71,000 fr.

La campagne de 1864 a donné des résultats particulièrement satisfaisants. Ainsi le réseau concédé s'est allongé de 20,392 kil. au 1er janvier 1864, à 20,881 kil. au 1er janvier 1865, soit 489 kil. d'augmentation. Cet augmentation provient en totalité de concessions faites à de nouvelles compagnies, sans subvention ni garantie d'intérêt. Ces compagnies sont les suivantes : Orléans à Châlons-sur-Marne, 245 kil., loi du 14 juin 1864 ; Valenciennes à Lille, 41 kil., loi du 11 juillet 1864 ; Epinac à Velars, 52 kil., loi du 1er août 1864 ; Enghien à Montmorency, 3 kil., loi du 10 septembre 1864 ; Arras à Etaples, 146 kil., loi du 5 novembre 1864.

L'exploitation, pendant cette même année, a fait des progrès non moins remarquables. La longueur des lignes ouvertes a été de 1,043 kil. Parmi ces lignes figurent celle de Bayonne à Irun, qui a fait disparaître la dernière lacune entre le réseau des chemins de fer français et le chemin du nord de l'Espagne, la ligne de Quimper à Châteaulin, qui complète la communication entre Nantes et la rade de Brest ; celle de Rennes à Saint-Malo, de Montauban à Grenoble, de Lunéville à Saint-Dié, d'Epinal à Remiremont. La longueur totale des lignes exploitées à cette même date du 1er janvier 1865, comprenait 13,057 kil.

Les chemins d'intérêt local, construits dans les conditions de la loi de 1842, par les départements du Haut et du Bas-Rhin, et concédés à la Compagnie de l'Est, en vertu des conventions de 1863, ont été également inaugurés pendant les derniers jours de 1864.

Au reste, ces chemins sont devenus l'une des principales préoccupations du gouvernement depuis l'année 1865. L'on a compris qu'en dehors des lignes auxquelles leur destination donne un caractère d'intérêt général, la circulation exigeait l'établissement de lignes

Digitized by Google

d'intérêt local, dont la détermination et l'exécution devaient être laissées aux départements. Une loi spéciale a été votée dans ce sens le 12 juillet 1865, et les conseils généraux ont tous délibéré, dans leurs sessions de 1865 et 1866, sur la question des chemins de fer d'intérêt local.

L'année 1865 a eu une importance spéciale au point de vue des conditions financières des chemins de fer; c'est, en effet, à partir de cette époque que les conventions de 1859 et de 1863 ont été mises en vigueur d'une façon définitive. L'on se rappelle que ces conventions, ainsi que nous l'avons dit précédemment, établissaient pour les six grandes compagnies deux situations, l'une provisoire (de 1859 à 1865, et exceptionnellement 1864 pour la Compagnie de l'Est en raison de l'avancement de ses travaux), l'autre définitive à partir de 1865. La situation provisoire, c'était d'abord la séparation des concessions en deux réseaux (ancien et nouveau), avec des comptes distincts, puis séparés, et l'attribution intégrale aux actionnaires des compagnies des produits de l'ancien réseau, déduction faite des frais d'exploitation et du service des emprunts appliqués à sa construction. Dans cet état, le compte du nouveau réseau était établi de la manière suivante : l'intérêt et l'amortissement des obligations appliquées à la construction de ce réseau étaient payés au moyen du produit des lignes mises successivement en exploitation, et en cas d'insuffisance, au moyen de l'émission de nouvelles obligations. La situation définitive, c'était la fin de la séparation absolue des deux réseaux, c'était la cessation de l'attribution intégrale aux actionnaires des produits de l'ancien réseau. Toute la portion de ces produits excédant un certain chiffre kilométrique déterminé pour chaque compagnie, devait, à partir de 1865, être attribuée comme complément de recettes au nouveau réseau, pour couvrir, jusqu'à due concurrence, la garantie de l'Etat. Enfin, c'était à partir de cette même époque le commencement effectif de la garantie de 4,65 accordée par l'Etat à toutes les lignes du nouveau réseau mises totalement en exploitation avant 1865.

Il y avait donc là comme une épreuve solennelle pour le réseau des chemins de fer français.

Hâtons-nous de dire que cette épreuve a été traversée d'une façon satisfaisante. Il y a eu dans les recettes de l'ancien réseau un accroissement tel, que le montant du produit net réservé à chacune des six grandes compagnies a été sensiblement dépassé. Néanmoins, quatre compagnies, l'Est, l'Ouest, l'Orléans et le Midi ont fait appel à la garantie de l'Etat, l'accroissement de recettes de l'ancien réseau n'étant pas encore assez considérable pour couvrir les insuffisances

Digitized by Google

du nouveau. L'Etat, aux termes de ses engagements, a dû avancer à ces compagnies une somme de 35 millions ainsi répartie : Est, 14,500,000 fr. ; Ouest, 5,500,000 fr. ; Orléans, 12,500,000 fr. ; Midi, 2,500,000 fr. Les deux Compagnies du Nord et de Lyon se sont passées entièrement de la garantie de l'Etat et ont ainsi conservé la faculté de disposer librement de l'intégralité de leurs produits.

L'exercice 1866, qui vient de se clore, n'a pas été moins favorable ; les recettes de l'ancien réseau, pour les six grandes compagnies, présentent une augmentation notable sur le niveau atteint en 1865 ; l'accroissement progressif des recettes est donc tel que l'on peut considérer les dividendes actuels, à quelques francs près, comme un minimum assuré dans l'avenir, au moins pour plusieurs des compagnies.

Si quelques esprits se montrent surpris de voir les augmentations de recettes rester sans influence sur le chiffre des dividendes, c'est qu'ils oublient l'une des bases principales des conventions de 1859 et 1863. En effet, les sommes que l'Etat avance aux compagnies de chemins de fer, à titre de garantie, doivent lui être remboursées intégralement avec les intérêts à 4 p. 0/0, avant que les augmentations de recettes puissent profiter aux actions.

Les années 1865 et 1866 n'ont pas apporté de grands changements dans l'étendue des concessions. La longueur concédée ne s'est allongée en 1865 que de 112 kil., et, en 1866, de 17 kil. ; tandis que la longueur exploitée a fait, au contraire, de très sensibles progrès. Dans le courant de 1865, 512 kil. ont été livrés à l'exploitation, et, dans le courant de 1866, 944 kil.

La situation générale des chemins de fer se résume ainsi au 1er janvier 1867 : longueur totale concédée, 21,050 kil. ; savoir : Nord, 1,614 kil. ; Est, 3,088 kil. ; Ouest, 2,537 ; Orléans, 4,207 kil. ; Lyon, 5,854 kil. ; Midi, 2,251 kil. ; compagnies diverses, 1,499 kil. — Longueur exploitée, 14,506 kil. ; savoir : Nord, 1,231 kil. ; Est, 2,555 kil. ; Ouest, 2,013 kil. ; Orléans, 3,285 kil. ; Lyon, 3,513 kil. ; Midi, 1,616 kil. ; compagnies diverses, 293 kil. — Longueur à construire, 6,544 kil. ; savoir : Nord, 383 kil. ; Est, 583 kil. ; Ouest, 524 kil. ; Orléans, 922 kil. ; Lyon, 2,341 kil. ; Midi, 635 kil. ; compagnies diverses, 1,206 kil.

Quant à la situation des dépenses faites et à faire par les compagnies à la même époque pour travaux de premier établissement, non compris les subventions de l'Etat, elle se résume ainsi : Dépenses faites, 6,173,000,000 fr. ; dépenses à faire, 1,806,000,000 fr. ; dépenses totales, 7,980,000,000 fr. La dépense moyenne par chaque kilomètre ressort donc à 379,097 fr.

Digitized by Google

Il faut, il est vrai, ajouter à ces chiffres la part fournie par l'Etat, si l'on veut connaître le coût total de l'établissement des chemins de fer dans notre pays. Or, les sommes dépensées par l'Etat, au 31 décembre 1866, pour travaux et pour subventions en capital, s'élèvent à 978 millions de francs, et les dépenses à faire à 466 millions de francs; soit, au total, 1,444,000,000 fr.; de sorte que le coût total du réseau actuel des chemins de fer français atteindra, par kilomètre, 447,735 fr.; à savoir: part des compagnies, 379,097 fr.; part de l'Etat, 68,638 fr.

Il nous reste à dire quelques mots des résultats de l'exploitation pendant cette longue et fructueuse période écoulée depuis 1852; voici d'abord ces résultats :

Exercices.	Longueur moyenne exploitée.	Recette brute kilométrique.
—	—	—
1852.....	3,694	35,712
1853.....	3,978	41,712
1854.....	4,348	45,663
1855.....	4,800	51,317
1856.....	5,392	48,048
1857.....	6,804	45,259
1858.....	8,100	41,330
1859.....	8,851	43,908
1860.....	9,171	43,975
1861.....	9,608	48,038
1862.....	10,507	45,319
1863.....	11,518	43,190
1864.....	12,374	42,475
1865.....	13,240	42,427
1866.....	13,884	43,456

Quant aux dépenses de l'exploitation, leur moyenne générale a constamment oscillé autour de 45 0/0 de la recette brute. Ainsi, pour l'année 1866, la recette brute totale, pour une exploitation moyenne de 13,884 kil., a atteint 603,348,000 fr., soit une recette brute kilométrique de 43,456 fr. Les dépenses de l'exploitation ont atteint 271,506,000 fr. environ, de sorte que le bénéfice net a atteint 331,842,000 fr., soit un produit net kilométrique de 23,901 fr.

Le capital dépensé à ce moment, tant par l'Etat que par les compagnies, s'élevait à 7,151,000,000 fr. (part de l'Etat, 978 millions, part des compagnies, 6,173,000,000 fr.) le produit net des capitaux engagés dans les chemins de fer atteint donc 4,65 p. 0/0. Le produit

Digitized by Google

net afférent aux compagnies atteint, il est vrai, 5,40 p. 0/0 environ. L'on peut voir, en définitive, que depuis 1852 la part de l'Etat dans la construction des chemins de fer s'est réduite de 50 p. 0/0 environ, tandis que celle de l'industrie privée, qui était déjà des deux tiers de la dépense totale, a augmenté de plus de 33 p. 0/0.

Telles ont été, dans leur ensemble, les combinaisons successives du système financier appliqué à l'établissement de nos chemins de fer. Sans doute, ce système, qui repose sur l'accord et le concours, dans de certaines conditions, de l'Etat et de l'industrie privée, n'est point sans défaut, mais l'on serait injuste en ne reconnaissant pas les immenses services qu'il a rendus.

Il n'est point téméraire de penser que si, comme en Belgique et dans certains Etats de l'Allemagne, l'Etat avait pris à lui seul la charge de construire les chemins de fer, les 14,000 kil. exploités aujourd'hui n'eussent point été construits aussi rapidement. Nous avons vu que, dans l'espace de trente et quelques années, les compagnies ont dépensé plus de six milliards de francs; or, qui peut croire que l'Etat aurait ajouté sans péril une somme de cette importance au capital de sa dette? Si, au contraire, tout avait été abandonné à l'industrie, comme en Angleterre, l'on peut affirmer que la plus grande partie du pays n'eût jamais été appelée à jouir du bienfait des chemins de fer, car les compagnies, guidées uniquement par leur intérêt, n'eussent jamais porté leurs efforts que sur les lignes reliant les grands centres et sur quelques tronçons privilégiés.

Avec notre système financier, au contraire, la force d'expansion est née de l'accord de l'Etat et de l'industrie privée. Celle-ci, dans les moments difficiles, a constamment trouvé son avantage à demander les secours de l'Etat pour l'exécution de son œuvre, et l'Etat, de son côté, n'a jamais cessé de se montrer généreux, tout en exigeant beaucoup dans l'intérêt général. Enfin, doit-on oublier que dans ce système l'Etat demeure propriétaire des voies ferrées, dont les compagnies concessionnaires n'ont que l'usufruit pendant une période déterminée, et que cette rentrée des chemius de fer dans les mains de l'Etat équivaut, pour l'avenir, à l'extinction complète de la dette publique du pays?

CHARLES ROPIQUET.

Digitized by Google

EXPOSITION

INTERNATIONALE ET UNIVERSELLE

DE 1867

LES ARTS DU DESSIN ET LEURS APPLICATIONS

On veut essayer ici de déterminer les voies où sont engagés les arts du dessin, de montrer où elles tendent, en quoi elles se rapprochent ou s'éloignent du passé, ce qu'on doit en attendre pour l'avenir. C'est donc un travail d'ensemble qu'il s'agit de faire, une vue générale et de haut qu'on désire placer sous les yeux du lecteur. Au lieu de nous astreindre à examiner les productions de l'art de chaque pays successivement, et, dans chaque pays, de chaque individualité saillante, nous nous attacherons au contraire à considérer toutes les productions comme œuvres de l'esprit et du travail de l'humanité à ce moment-ci de son existence. Nous ne nous laisserons pas arrêter par des distinctions de frontières, mais seulement par les différences de style, de caractère, et nous classerons impitoyablement sous le même pavillon tout ce qui a même nature et même origine. Le lecteur comprendra dès lors que, sans limiter notre regard à l'Exposition actuelle, nous l'étendions souvent plus loin et que, sans négliger de prendre les exemples que nous avons sous la main, nous laissions de côté le détail et les applications diverses de l'art, pour n'envisager que les signes généraux et en faire ressortir un enseignement utile en même temps que des vérités fondamentales, dont il est bon de

Digitized by Google

se rendre compte et que la critique aujourd'hui n'a pas coutume de semer sur son chemin.

I. — LA PEINTURE

Si vous mettez à part l'Angleterre presque tout entière, et chez les autres peuples quelques peintres qui, naturellement ou de parti pris, montrent une certaine originalité, toute la peinture moderne n'est qu'une queue amaigrie de l'école de Bologne. Vous la voyez se dérouler sous le toit circulaire de l'Exposition, tracer ses anneaux dans les pavillons des Pays-Bas et de la Belgique, dans les temples de la Bavière et de la Suisse, s'étendre jusqu'en Norvége et jusqu'en Russie, en passant par la Prusse, l'Italie et l'Espagne. Elle suit partout la grande voie officielle, recueille les profits et les récompenses, se couvre de toutes les gloires éphémères, tient la clef de toutes les académies, de tous les trésors royaux ou impériaux et a le privilége de livrer à l'indifférence ou à la risée de la postérité les traits des grands personnages et des souverains. Pour bien faire comprendre notre pensée en peu de mots, nous dirons qu'en France Ingres et Delacroix ne relevaient nullement de cette tradition, dont M. Cabanel est aujourd'hui le coryphée le plus en vue, comme le furent à leur jour MM. Picot, Hersent, Guérin, et, à une plus grande hauteur, David et Vien. En d'autres termes, la peinture est devenue une industrie qui exige un peu plus que les autres une certaine éducation manuelle de la part de celui qui l'exerce, mais qui a, comme toutes les industries, ses procédés, ses méthodes, ses préoccupations du goût dominant et le désir marqué d'y satisfaire. Elle ne diffère pas plus, d'un pays à l'autre, que les autres produits similaires, les étoffes de coton, par exemple. En France, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, le calicot est toujours du calicot, fabriqué par les mêmes moyens, avec des fils de même genre et une matière filamenteuse de même espèce. Le tissu est plus ou moins lisse, plus ou moins régulier, plus ou moins fin, plus ou moins blanc; mais c'est une cotonnade servant aux mêmes usages et employée par les mêmes personnes. La production est plus ou moins étendue, plus ou moins habile, plus ou moins bien *outillée*, mais le résultat est toujours à peu près le même pour la moyenne du produit, et il sera toujours bien difficile à première vue de reconnaître son pays d'origine si l'on n'a pas recours à l'étiquette.

Ce qui frappera donc tout homme éclairé et désintéressé dans la question, lorsqu'il aura parcouru à l'Exposition internationale toutes

Digitized by Google

les galeries de peinture, c'est, l'Angleterre exceptée et quelques individualités marquantes, l'uniformité désolante et la médiocrité similaire de tous les pays. Je mets au défi qu'on signale savamment d'autre différence entre les peuples que des nuances de moins en moins perceptibles. Toutes ces peintures pourraient sans difficulté sortir du même atelier, et il semble que l'art mécanique ait présidé à leur élaboration comme il préside à la fabrication du calicot. C'est de la toile peinte, et l'on pourrait la mesurer au mètre. De grandes aptitudes manuelles s'y décèlent, des talents d'adresse et de la subtilité s'y montrent, mais les planches d'impression sont toutes les mêmes, et la coloration procède des mêmes habitudes et des mêmes visées. Une fécondité stérile plane sur toute cette production et lui assure pour l'avenir une déconsidération qui n'a pas d'exemple dans le passé, par cette raison que, jamais au même degré qu'aujourd'hui, la peinture, même aux époques dites barbares, n'a fait un plus complet divorce avec l'art; jamais la partie mécanique du travail n'a pris davantage le dessus sur la pensée; jamais le sens intime et profond de l'âme humaine, le sens artiste, n'a été plus systématiquement banni des arts du dessin et l'accès plus largement ouvert à l'idée mercantile, à la reproduction vulgaire et pratique de l'objet. On a pu, à certaines époques, être privé des moyens matériels de l'art et manquer de l'instruction qu'on prodigue à tous aujourd'hui; jamais on n'a vu une pareille disette des moyens que j'appellerai *spirituels*, pour les mettre en opposition avec les moyens matériels; on a pu dessiner maladroitement et sans proportion, colorier sans dégradations de teinte, sans harmonie; dans aucun temps, on n'a à ce point dépouillé l'image humaine ou celle de la nature de cette auréole de la poésie qui est le reflet divin et la plus haute expression de la vérité. Sous la brosse de nos peintres, l'image de l'homme seule est reproduite, l'homme n'y apparaît que rarement; la nature est photographie ou kaléïdoscope, l'âme de l'artiste ne la revêt point de la vie et de la lumière. Voilà pourquoi tout ce qui veut être action devient contorsion, tout ce qui veut être calme est mort. Nous n'espérons pas que ces vérités, pour être formulées brièvement et simplement, en seront pour cela mieux comprises. Nous écrivons ceci pour quelques rares esprits et pour bien poser, devant l'élite à laquelle nous nous adressons, notre point de départ. Il nous suffira d'avoir avec nous ceux qui savent et qui pensent.

Sans remonter la filière des traditions, et en prenant la peinture dans son état actuel, telle qu'elle nous est donnée par l'Exposition et par les travaux récents qu'il nous a été permis de voir dans les différents pays de l'Europe, il nous sera aisé de montrer le lien étroit qui les unit entre eux et les rattache à la vieille école académique dont

Digitized by Google

la France a recueilli pieusement le stérile héritage. La France, particulièrement depuis le commencement de ce siècle, a exercé sur les écoles de peinture, en Europe, une influence considérable. David et ses élèves, j'en excepte M. Ingres, qui ne fut jamais élève de David que de nom, ont imposé, on peut le dire, le joug de leur manière à l'Europe entière. L'Angleterre seule y a échappé, et nous verrons pourquoi. La raison de cette influence est facile à saisir. Il n'existait plus rien en Italie ni en Allemagne ; la Hollande et la Flandre n'étaient plus elles-mêmes et n'avaient, pour entretenir leurs écoles, que les élèves de Paris ; les pays scandinaves et la Russie n'avaient ni passé ni présent ; l'Espagne ne comptait plus : même son passé lui échappait de toutes parts, et si elle gardait en Goya une physionomie assez originale, celui-ci, à son tour, échappait à l'Espagne pour regarder beaucoup du côté de Tiépolo et de Reynolds. Le terrain était partout en friche ; la première graine qui y est tombée a germé. Cette germination fut entretenue et développée par le labour que firent subir à l'Europe ce que l'on appelait les idées de la France ; par sa littérature qui, durant un demi-siècle, alimenta tout le monde lettré ; par l'éclat qu'elle sut donner à des peintres qui avaient uni leurs destinées aux siennes ; par un heureux concours de circonstances qui fit qu'après avoir sillonné l'Europe avec son épée, la France la remua avec ses écrits. Quelques figures d'une diplomatie habile et d'une autorité qui savait s'imposer, Horace Vernet, Delaroche s'étaient fait une renommée immense en associant leur fortune à tout ce qui retentissait alors. On les appelait du dehors pendant que nous attirions dans notre sein tout ce qui, au delà de nos frontières, laissait percer quelque talent. Ce que nous avions de sérieux dans l'art et de profondément solide et fort, Ingres, Delacroix, trop discutés au dedans par un vulgaire qui n'était pas à la taille qu'il fallait pour les contempler face à face, restait dans l'ombre, peu gouté ou peu estimé. Comment leur aurait-on donné une estime que la France elle-même ne leur accordait pas? Faut-il s'étonner dès lors que l'étranger, désireux de fonder ou de reconstituer chez lui des écoles de peinture, envoyât dans nos ateliers les jeunes gens qu'il préparait à cette mission? Quels étaient ici les ateliers qui s'ouvraient à eux? Ceux des élèves de David, et des plus médiocres ; ceux de MM. Drolling, Picot, Abel de Pujol ; celui de M. Delaroche ; un moment celui de M. Ingres, mais pas assez longtemps pour qu'il ait pu exercer un heureux effet sur la génération nouvelle. Pendant ce temps-là, ceux qui tenaient encore école en Belgique, à Munich, à Dusseldorf, à Berlin, avaient directement ou par tradition, puisé leur savoir aux mêmes sources. Rome elle-même, Rome était tout entière vouée au culte de l'école française. L'établissement que la France y entretenait jetai

Digitized by Google

un éclat trompeur, qui pénétrait jusque dans l'atelier si bien clos du sévère Overbeck. Allez donc voir à Rome les peintures de cet artiste néo-chrétien, comme on l'appelle, et dites si l'école d'Epinal n'a pas passé par là! Nous avions su, avec tout notre système de grands prix, de lauréats-pensionnaires, de directeur-diplomate, nos rapports à l'Institut, nos expositions annuelles, avec la publicité de nos journaux et l'intérêt que paraissaient y prendre les hommes les plus considérables dans l'Etat, dans les lettres, et jusqu'au souverain lui-même, nous avions su imprimer à notre institution un caractère de grandeur factice, qui imposait beaucoup, même à côté de la majesté pontificale. On pensait aux lauriers du Capitole, à Dante, à Pétrarque, à toute la belle renaissance italienne, quand on montait les rampes de la villa Médicis, et il vous venait à la tête comme un parfum de poésie qui vous donnait de l'ivresse. Hélas! toute cette poésie n'était que dans votre cerveau; tout ce qui sortait de l'école pour revenir en France y rentrait comme il en était venu, avec la manière du maître qui logeait au pont des Arts, avec la vue courte, étroite et les procédés mécaniques. Rome n'avait livré à ces aveugles aucun de ses secrets. A la villa Médicis, ils avaient retrouvé Bologne, qui les avait bercés dans ses bras au bord de la Seine. L'Allemagne, la Belgique, le Nord comme l'Est et l'Ouest, envoyaient aussi leurs enfants à Rome; mais les malheureux tombaient éblouis, au pied du Pincio, par ce grand astre de l'école de France, et ils n'allaient pas plus loin. Tout cela a cimenté des liens étroits entre les artistes de l'univers; ils ont pris les mêmes maîtres, les mêmes modèles, les mêmes procédés; ils ont suivi la même voie, large, nette et facile, sans broussailles et sans cailloux, peignant à droite et à gauche les têtes couronnées et les jolies femmes « au goût du jour » pour les greniers futurs, ornant leur patrie de leurs toiles historiques, lavant le torse humain comme on lave des dessins de machines ou d'architecture, tissant leur coton le plus régulièrement et le plus courtoisement possible, afin d'avoir un bon débit de la marchandise et de fonder de bonnes maisons de commerce. Voilà comment toute la peinture de l'Europe se ressemble, et que tout entière elle procède de l'école française, qui, elle-même, est la fille unique et disgraciée de l'école de Bologne.

Un moment, nous avions pu croire qu'ici, du moins, nous avions rompu avec cette filiation fâcheuse. Si cela avait été, l'effet s'en serait fait sentir à tout l'horizon de la peinture européenne, qui, quoi qu'elle en ait, met encore ses pas dans les nôtres; mais ce n'était qu'un leurre, une nouvelle manière d'organiser et de perpétuer la trop fameuse école. On a, il y a deux ans, dépouillé l'Institut de ce qu'il croyait être ses prérogatives, afin, disait-on, d'affranchir l'école

Digitized by Google

française des coteries, et de lui laisser prendre toute son originalité. Quoi donc? devons-nous croire qu'il n'y a plus un atome d'originalité en France, lorsque nous voyons ce qu'il est advenu de ce coup d'Etat auquel nous avons applaudi? Nous concédions volontiers le droit de ravir à l'Institut ses victimes; mais ce n'était pas pour qu'on leur infligeât le même supplice. A quoi bon les enlever à M. Picot pour les livrer à M. Cabanel? La tentative de réforme ayant avorté, et les prêtres d'Isis ayant repris la célébration de leurs mystères, il faut s'attendre à voir l'école française, et avec elle toute la peinture européenne, passer par les vieilles épreuves, et sortir de là émaciée et contrefaite tout comme autrefois. A l'heure qu'il est, M. Cabanel dirige l'école française et tient donc dans ses mains puissantes tout l'avenir de l'Europe. Il vaut la peine qu'on examine quel enseignement il peut lui donner. Nous avons sous les yeux tous les éléments nécessaires pour former notre jugement.

M. Cabanel est un ancien élève de l'école de Rome, c'est-à-dire un disciple de nos modernes Bolonais. Il s'est révélé par des aptitudes matérielles très remarquables, bon œil, main solide et doigts habiles. C'était l'instrument; il aurait fallu quelque chose de plus pour faire un artiste; mais ce quelque chose est ce qu'on rencontre le moins communément. A son défaut, une bonne éducation artistique, un enseignement sérieux et raisonné pouvaient y suppléer en partie; mais où les trouver? L'Ecole des beaux-arts de Paris ni l'Ecole de France à Rome n'ont jamais rien distribué de pareil à leurs élèves. Si quelqu'un avait dit jadis à M. Cabanel que le dessin ne consiste pas dans un arrangement plus ou moins cadencé de lignes ondulées, mais dans un emploi juste et naturel des membres et des objets, en raison de leurs fonctions, dans une sorte d'harmonie des corps, propre à faire ressortir le geste principal et à marquer l'action; si on lui avait dit que la couleur ne résulte pas du fondu des nuances, mais de la valeur relative que les tons se prêtent les uns aux autres; que la richesse ne réside pas dans les tons vifs, et ne provient pas de la perfection des combinaisons chimiques, mais de l'art avec lequel on sait rapprocher trois ou quatre couleurs simples; que l'harmonie dans le coloris n'est, comme celle du dessin, qu'une entente particulière des proportions; que, pour peindre Vénus, il ne faut pas lui donner l'uniforme de la feuille de rose, ni, pour peindre un faune, faire emploi exclusif du bistre. Que ce sont là de ces formules toutes pareilles à celles que certains rimeurs emploient lorsqu'ils nous parlent de « col de cygne, » de « blancheur de neige, » ou de « peau de satin; » que la première condition d'un tableau est dans l'accord des gestes avec l'action; que rien n'en doit être banni avec plus de soin que les poses apprêtées du modèle d'atelier; qu'il

Digitized by Google

n'est pas précisément nécessaire, pour représenter le paradis terrestre, de prendre ses inspirations dans une serre chaude, et qu'on atteindrait plus sûrement son but en s'inspirant des grandes manières d'être de la nature; que la figure humaine se dérobe complétement à ceux qui contractent la funeste habitude de ne la voir qu'à travers les types de l'école; qu'un tableau, pour être appelé de ce nom, ne doit pas être mis tout entier en pleine lumière, sinon qu'il perd dans ses parties principales toute vigueur et ne présente plus dans l'ensemble qu'un aspect mou et terne; et mille autres choses plus techniques, auxquelles la démonstration de l'exemple aurait donné de l'autorité; si un bon enseignement avait fait entendre ces vérités à M. Cabanel, lorsqu'il était encore temps qu'il les écoutât, il n'aurait jamais fait sa *Vénus* ni son *Faune et la Nymphe*, ni son *Paradis perdu*. L'habileté manuelle qu'il a contractée à l'Ecole, les aptitudes matérielles qu'il y a développées, eussent été employées à une meilleure et plus durable besogne; il eût moins plu au vulgaire sans doute, mais il s'en fût consolé en pensant que les éloges des hommes de goût ont seuls du prix pour les vrais artistes.

Si le nom de M. Cabanel est ici venu sous notre plume, et si nous l'avons pris pour exemple de l'insuffisance de l'enseignement qu'il est à son tour condamné à distribuer aux autres, c'est qu'il résume en lui cette déplorable Ecole française dont il est l'innocente victime. Honorable travailleur, artisan parfait dans son art, il sait tout ce qu'on lui a appris, et le sait dans la perfection. Une autre direction, meilleure et plus près de la vérité, l'aurait conduit à de plus hautes et plus durables destinées. On ne peut trop regretter que tant de labeur, tant de facultés premières, et ajoutons même tant de talent, n'aient servi qu'à démontrer l'impuissance de l'Ecole. C'est l'Ecole, ou pour parler plus juste, c'est la coterie que nous accusons en lui et que nous poursuivons dans ses œuvres; c'est son prétendu enseignement qui n'a pas su faire un bon peintre d'un homme si bien doué pour le devenir, et qui l'a conduit aux magistrales erreurs que nous déplorons aujourd'hui.

Il n'eût pas non plus peint les portraits que nous connaissons ou il les eût peints d'une tout autre façon. Le portrait, c'est la pierre de touche du peintre. Il n'y a que les grands peintres qui aient laissé d'excellents portraits. Pas un des portraits de l'Ecole n'est fait pour durer. Ce sont tous meubles de grenier pour l'avenir. Le portrait réclame et résume toutes les qualités qui font l'artiste. Si vous voyez un bon portrait, dites à coup sûr qu'il y a un grand peintre derrière; peindre un bon tableau ne peut être l'œuvre que d'un homme qui saura peindre un bon portrait. On voit d'ici quelles qua-

Digitized by Google

lités éminentes nous voulons pour le qualifier tel. Etudier l'homme, son caractère, son esprit, son génie s'il en a, la façon matérielle dont il se présente le mieux et la façon immatérielle qui fait le mieux ressortir sa nature, ce n'est déjà ni l'œuvre d'un homme vulgaire ni celle d'une intelligence petite. Un tableau passable peut à la rigueur sortir des mains d'un sot; l'habileté de la main, une heureuse imitation, la pensée d'autrui surprise et appliquée peuvent y suffire; vous ne ferez jamais qu'un sot produise un bon portrait; c'est là un travail qui appartient à l'artiste tout entier. La nature lui donne un masque; mais qu'y a-t-il derrière? Il faut le comprendre, le deviner, s'en rendre maître et alors encore créer l'œuvre que le cerveau a façonnée, lui donner la forme plastique, la ressemblance des traits, qui est la moindre chose, le caractère véritable, qui est la principale, parce que c'est la ressemblance morale, l'homme même, dont la photographie ne donne que la lettre morte et indéchiffrable. Et cela fait, tout n'est pas fait encore : il faut relever l'image, lui imprimer le beau côté moral, peindre l'âme sous son meilleur aspect..... C'est un travail de lion, où le lion s'épuise parce qu'il donne toute sa moelle. Est-ce ainsi que nos peintres de l'Ecole entendent le portrait? Est-ce ainsi qu'ils nous le montrent? Cherchez dans toute l'Exposition, au nord, au sud, en Occident et même en Angleterre; cherchez hors du Champ-de Mars, dans les hôtels, dans les palais, dans les châteaux; combien en trouverez-vous, de ces portraits qui survivent à la personne représentée? Il n'y en a pas, dans toute l'Europe, cinquante qui soient sortis depuis trente ans des ateliers de tous les peintres. Ce ne sont à coup sûr ni ceux de M. Flandrin, ni ceux de M. Cabanel, ni aucun de ceux de leurs émules de l'étranger : deux peut-être en Belgique, quelques-uns à Berlin, aucun de Dusseldorf, aucun de Vienne ni de Munich, où nos prix de Rome, nos Barrias, nos Bouguereau, nos Benouville passent encore pour des maîtres. On en compterait une vingtaine à Paris, trente peut-être en les cherchant bien, mais nous ne mettrions de ce nombre ni le portrait de M. Guizot, par Delaroche, ni celui de M. I. Pereire, ni le fameux portrait de « la femme à l'œillet, » par H. Flandrin, œuvre où le peintre a profondément altéré le caractère du modèle et fait du type le plus vif et le plus ardent une sorte de fille ascète et rêveuse. Est-ce un portrait que ce masque abaissé que M. Cabanel a donné à M. Rouher? Est-ce même de la peinture que cette couleur opaque et terreuse où des taches brunes tiennent lieu d'ombre et des marbrures bistrées de modelé? Le rencontrerons-nous dans cette pose vulgaire qu'il a donnée à l'Empereur, dans cette tête lourde et mal venue, sans pensée, sans caractère et surtout sans élévation? On a voulu retrouver le penseur, l'homme politique aux conceptions longtemps

Digitized by Google

pesées et mûries, dans le portrait de M. H. Flandrin, parce que l'arcade sourcilière est saillante et qu'elle veut cacher un regard profond. C'est l'apogée de la photographie enluminée et c'est inintelligent comme elle. Est-ce là le portrait historique de l'Empereur, et le souverain doit-il borner son ambition à ne pas livrer d'autre image de sa personne à la postérité? L'air de sphinx qu'on veut y voir n'est-il pas l'erreur la plus funeste de l'artiste qui, ne pouvant faire ressortir les côtés grandioses du caractère, a diminué son modèle en le faisant ténébreux? Le portrait de l'Empereur œuvre d'art reste encore à peindre, et ce ne sont pas nos peintres officiels qui le lègueront à nos petits-neveux.

Que les jolies femmes qui empruntent l'éclat de leur visage au parfumeur en renom se fassent peindre par M. Ed. Dubuffe ou par M. Pérignon, cela se conçoit; il appartient à leur sexe et à leur condition de se donner les toilettes et les apparences, même en peinture, des dames dont elles envient les triomphes; ce n'est pas ici une question d'art, et leurs portraits vivront bien autant que leur beauté. On ne mettra pas leur image dans les musées. Y mettra-t-on davantage tous ces portraits de personnages illustres que nous rencontrons dans les autres galeries consacrées à la peinture? Cela est douteux; et que de grandes toiles qu'on y accroche aujourd'hui en descendront plus tard! Tombé si bas chez nous, du moins dans tout ce que les expositions officielles nous montrent, le portrait n'a pas non plus un grand relief dans les autres contrées. Les portraits de MM. Fried. Amerling, Othon de Thoren, Ch. Wurzinger en Autriche, ceux de MM. Begas, Fréd. Kaulbach (ce n'est pas l'auteur des grandes fresques de Berlin), non plus que ceux des peintres connus de la Saxe, de la Bavière, du Wurtemberg, de l'Italie, ne diffèrent ni de style, ni de manière, ni de couleur entre eux, et tous semblent sortis du même œuf qu'a couvé notre Ecole. Tout au plus pourrait-on signaler en Espagne une tendance à pousser au noir; c'est un défaut de nature que M. Madrazzo avait bien corrigé. Nous remarquerions pourtant une exception en Bavière : il y a là un ou deux peintres véritables, qui n'ont peut-être pas encore conscience d'eux-mêmes et qui ne paraissent pas non plus avoir pénétré encore dans la conscience de leurs compatriotes. C'est M. Fussli et M. F. Lenbach. Leur peinture sort du commun. Il y a cinq ou six têtes de M. Lenbach dans le pavillon de la Bavière qui ne passeront pas inaperçues aux yeux des connaisseurs. La pâte en est riche et le dessin ferme. Un beau portrait d'homme, une tête de femme et une autre tête d'homme à la Rembrandt, il n'en faut pas davantage pour sortir des rangs et accuser une de ces individualités dont nous parlions plus haut. M. Fussli, de son côté, nous a envoyé une tête de femme d'une

Digitized by Google

bonne exécution et d'un sentiment élevé. On pourrait reprocher un défaut d'accord à son grand tableau de famille, mais il s'y décèle des qualités de coloriste assez fortes pour qu'il demeure encore supérieur à la plupart de nos peintures françaises.

Ce qui est dit pour la peinture de portraits est dit à plus forte raison pour la peinture historique ou religieuse ou militaire, pour ce que l'on nomme la grande peinture en raison des dimensions qu'elle affecte. C'est naturellement la France qui a étendu les plus grandes toiles à l'Exposition. Il était impossible de transporter ici les fresques de Schnorr, de Kaulbach et de Cornélius. Nous en avons eu d'ailleurs une idée à la dernière exposition universelle de Paris, en 1855, où l'on avait étalé des cartons qui ont produit un plus heureux effet que n'auraient pu le faire les fresques elles-mêmes. Sans nier la grandeur de ces compositions et l'espèce de majesté archaïque qui les détache de notre Ecole, il est permis cependant de poser des réserves sur l'exécution, et, tout en reconnaissant la valeur hautement philosophique de l'œuvre, d'exprimer le regret que la science de la coloration ne se soit pas même trouvée à la hauteur du dessin. Nous admettons très volontiers que rien, dans toute notre école moderne, ne dépasse ces travaux dont les trois maîtres allemands ont couvert les murailles monumentales de Berlin et de Munich. On leur pourrait trouver un émule ou un maître chez M. Chenavard, si ses cartons avaient été exécutés; on pourrait rapprocher de leurs œuvres les grandes peintures décoratives de M. Puvis de Chavannes, bien qu'elles soient conçues dans un style plus romain. Ces deux exemples écartés, nous n'avons rien à mettre en balance avec les grandes compositions des maîtres allemands, non qu'il nous manque des morceaux importants de peinture murale, mais ils n'ont ni le but philosophique ni les grandes et magistrales allures des *Niebelungen* de Schnorr, des travaux de Cornélius à la Glyptothèque, de Kaulbach dans le Treppenhaus. L'hémicycle de l'Ecole des beaux-arts, par Delaroche, est une peinture froide et timide, qui relève complétement de notre goût français; la frise de Saint-Vincent-de-Paul, les cires de Saint-Germain-des-Prés, par H. Flandrin, sont des œuvres sages et mesurées, d'un style châtié et d'une sobriété élégante, mais elles n'ont rien de commun avec les fougueuses et mystérieuses fresques du Campo-Santo de Pise, où les peintres allemands, épris de Dante, ont été s'inspirer. C'est là qu'ils ont ressaisi le fil de leur tradition, et si faible que soit leur mise en œuvre, on sent pourtant circuler en eux un souffle mâle et puissant.

L'Exposition nous montre encore un échantillon de ces grandes machines dans le carton de M. Kaulbach, représentant la *Réformation;* il y a là certainement un style particulier, mais une tension

Digitized by Google

extrême, une affectation singulière, à vouloir exprimer toute pensée par le front plissé et la cavité des yeux ; c'est d'ailleurs un écart dans les habitudes du maître. Nous admettons néanmoins que l'*Enfant prodigue*, de M. Ed. Dubuffe, ou même le malheureux tableau de M. Pils, représentant une *Fête donnée à Alger*, ou même un certain nombre de nos grandes peintures officielles prisées à une haute valeur, s'ils étaient mis en carton, ne feraient qu'une pauvre figure auprès des dessins de Kaulbach et de Cornelius ; ils ne reprendraient le dessus que si les peintures étaient rapprochées. On peut étendre cette observation dernière à la plupart des grandes toiles et des grandes fresques modernes ; beaucoup de celles qu'on regarde comme des œuvres de mérite ne seraient plus considérées du même œil si l'on n'en voyait que le squelette dépouillé de ses oripeaux. Seul, M. Ingres résisterait et grandirait encore. L'étranger n'a rien à opposer à Ingres ni à Delacroix : il nous égale souvent au second rang[1] ; les fresques modernes que l'on fait en Italie ne sont pas de beaucoup inférieures, pour être moins connues, à celles qu'on peut voir à Berlin, à Munich, à Bruxelles ; elles ne diffèrent pas sensiblement des peintures murales qu'on exécute dans les églises de Paris ; celles de M. H. Flandrin ont plus de correction, plus de style ; elles se sentent d'une éducation plus civilisée ; elles ont un reflet du génie grec de M. Ingres ; peut-être aurait-il pu sortir de là une école, sinon tout à fait originale, du moins heureusement rattachée aux plus beaux temps de l'art, et par là échappant aux formules toutes tracées de notre école académique, dont les écoles étrangères ont tiré des rameaux. Qu'est-ce que M. Gallait, en Belgique, sinon un Delaroche affaibli? Qu'est-ce que M. de Kayser, sinon un Horace Vernet desséché et amoindri? Même dans ses prétentions actuelles à l'originalité, c'est notre peinture religieuse que la Belgique reproduit, témoin « le Christ mort » grassement peint par M. Verlat ; notre paysage qu'elle imite, nos poupées du boulevard qu'elle met en scène. Je cherche cette originalité vantée, je ne la trouve que dans certaine peinture archaïque, qui n'est pas plus originale que ne le sont nos églises modernes de style ogival.

La peinture de batailles nous a été plus heureuse, et nous n'y avons guère de rivaux. L'histoire, la religion, le genre familier, ont à peu près partout même aspect, mêmes procédés, même valeur ; la différence se marque seulement par un peu de retard de l'étranger sur nous ; il fait aujourd'hui ce que nous faisions il y a quinze ans ; il fera dans dix ans ce que nous faisons aujourd'hui ; il n'y apportera

[1] Sous le nom de fresques, je réunis toutes les peintures murales, quelque soit le procédé employé, la cire, l'essence ou les enduits gras. Le mot est impropre ; nous l'employons pour ne pas recommencer chaque fois nos énumérations.

Digitized by Google

ni moins de talent, ni moins d'habileté manuelle; il y mettra peut-être même plus de vie, plus de mouvement, et un peu moins de cette froide correction, qui s'apprend à l'école, mais qui ne donne pas des artistes. En réalité, il n'y aura de longtemps qu'une école sur le continent, l'école parisienne; les tableaux peints à Pétersbourg et à Madrid ne différeront pas sensiblement de ceux que l'on peint à Montrouge ou à Montmartre; de même qu'aujourd'hui, M. Mattejiko, de Cracovie, ne s'éloigne pas des peintres qu'on applaudissait il y a quelques années, MM. Alaux, Léon Coignet, Delaroche; son talent est de même famille. Dans la peinture de la guerre, la différence restera plus longtemps marquée; nous y comptons presque des maîtres, dans tous les cas, des peintres d'une habileté consommée, d'une adresse singulière à saisir le côté pittoresque du soldat. Ce n'est pas qu'Horace Vernet ait laissé des élèves; rien ne diffère de la manière de ce grand décorateur comme la peinture grasse et violente de M. Yvon; Horace Vernet n'avait jamais rien de violent. Plus différentes encore sont l'allure pittoresque et variée, la coloration, souvent harmonieuse et ferme, dont M. Pils a donné quelques bons exemples. La « batterie d'artillerie » passant l'Alma restera un des bons tableaux du genre et de notre école. M. Protais lui-même a des visées de peintre plus sérieuses qu'Horace Vernet; à part l'épisode, qu'il choisit bien et dessine d'une manière spirituelle, il a un petit grain de poésie voilée qu'il ne faut pas dédaigner. Derrière eux, suit un régiment de faiseurs de batailles et de dessinateurs de combats, qui commencent à trouver des rivaux en Bavière, (M. Horschelt, qui a peint un combat de Russes contre Schamyl); en Prusse (M. Emile Hunten, épisodes de la guerre de Danemark). Ne nous attardons pas à ces indices secondaires; reprenons l'examen des preuves plus évidentes de la solidarité qui unit les écoles étrangères à l'école française.

Cette preuve, nous ne la trouvons nulle part plus éclatante que dans la peinture de moyen caractère, dans ces cadres restreints où l'épisode historique est traité familièrement, dans les scènes de mœurs, dans les sujets de fantaisie ou d'observation. Rien ne sépare sensiblement M. Menzel (Prusse) de nos meilleurs peintres de genre historique, de ceux qui sont tenus pour tels du moins, de Robert Fleury, de Paul Delaroche dans ses moyens tableaux, hors une supériorité marquée de M. Menzel sur eux tous. *Frédéric le Grand dans la nuit du 14 octobre* vaut *l'Assassinat du duc de Guise* et dépasse de beaucoup le *Napoléon à Fontainebleau.* La figure de Frédéric, qui apparaît à cheval au milieu du champ de carnage, à la lueur de l'incendie du village de Hochkirchen, « fanal qui éclaira nos dispositions, » comme le dit le roi dans ses *Mémoires*, est

Digitized by Google

d'un effet grandiose et saisissant. La bataille est perdue, mais de quelle grandeur incomparable est ce prince dont l'intelligente décision ramasse les bataillons entamés au sein des ténèbres pour les arracher à la défaite! C'est M. Menzel qui a peint le grand tableau du couronnement du roi Guillaume. Il est regrettable qu'on n'ait pas pu voir ce tableau à Paris; malgré les défaillances de notre goût, il y aurait eu un succès qui eût entraîné toute l'opinion. Ce n'est pas seulement une composition pleine de majesté et de grandeur, c'est une peinture tout à fait digne des plus grands éloges. Nous ne connaissons pas dans la grande peinture, aujourd'hui, de talent plus complet que celui de M. Menzel.

Les charmantes compositions de M. Heilbuth (Hambourg) n'ont rien à envier aux mieux réussis de tous nos tableaux; elles les surpassent presque toutes par l'esprit, le goût, l'élégance du dessin et par la gamme harmonieuse de la coloration. Nous trouvons, en Bavière et dans le Wurtemberg, des scènes de paysannerie qui montrent un filon où nos peintres alsaciens ont largement puisé. La Suisse nous serre de près, et si on laisse de côté ses paysages, où elle excelle à rendre les aspects extraordinaires de la nature, sans parvenir à faire un véritable tableau, il faut reconnaître chez quelques-uns de ses peintres, chez M. B. Vautier par exemple, des qualités qui ne sont communes nulle part, de la grâce, de la poésie. La *Traversée du lac de Brienz* est une touchante pensée assez bien rendue. M. Hoeckert (Suède) et, dans le même genre, M. Tidemand (Norvége), semblent appliquer, à l'observation des mœurs de leur pays, les préceptes puisés en France; ils ne se séparent de nous que par les sujets qu'ils traitent. M. Knauss (Prusse) sort un peu des rangs; il a l'observation comique, mais l'harmonie lui fait parfois défaut, et sa couleur a plus d'aspect que de solidité. Il détaille *une Tête d'invalide* au point d'en faire quelque chose comme une peinture de Spa. En réalité, avec moins de grâce fine et de sobriété que M. Heilbuth, il ne tranche pas davantage sur l'ensemble de la peinture actuelle. L'Italie, de son côté, qui était en grande déconfiture, et qui bornait l'exercice de ses talents à infecter de ses habiles copies le monde entier, l'Italie abandonne pour nous ses maîtres; nous ne saurions l'en louer. M. J. Induno, de Milan, fait des tableaux de genre militaire qui tiennent à la fois de notre Bellangé, de Valerio et de Guillemin. M. Faruffini nous échappe et se rapproche des Vénitiens; c'est un talent véritable. Tout le monde ici connaît les paysages et les animaux de M. Palizzi, et les moutons de M. Brendel (Prusse) ne sont un étonnement pour personne. Les connaisseurs y trouvent une solidité de peinture que Mlle Rosa Bonheur n'a jamais soupçonnée. Ceux qui ont fait une grande vogue à l'auteur du *Mar-*

Digitized by Google

ché aux chevaux doivent être aujourd'hui bien désappointés en voyant les troupeaux qu'elle nous a rapportés d'Ecosse.

Quelques-uns de nos peintres, sans avoir coupé le fil qui les attache à la tradition de l'Ecole, le laissent pourtant flotter assez librement. M. Bonnat tient sa place ; il se rapproche quelquefois par les sujets de M. Heilbuth; il s'en éloigne par la manière de les rendre et par son coloris, qui est parfois un peu dur. Il a pourtant plus de lumière que M. Hébert, qui, lui aussi, peint les Romaines et les noie, de parti pris, dans les ténèbres. Ce procédé charme la première fois par l'étrangeté et par un certain effet poétique ; à la longue, il fatigue et ressemble trop à une défaillance ou à un parti pris. M. Hébert est néanmoins un des peintres de ces temps-ci qui ont une fibre poétique. Rien n'est charmant comme sa Rosa Nera. Ses portraits, tout étudiés qu'ils soient, n'ont pas les qualités qui constituent les portraits des maîtres. Il y a une certaine mollesse dans cette peinture, qui vise pourtant à la profondeur. La mollesse, édulcorée encore d'une certaine grâce parisienne, assure le succès de M. Landelle. L'art de polir la peinture et de fondre les nuances a des charmes irrésistibles et contagieux ; il fait des prosélytes au loin, et la Belgique y sacrifie à son tour, elle qui se piquait d'une certaine énergie dans la brosse que les méchants appelaient de la brutalité. Cet art de polir, nul ne l'a poussé plus loin que M. Gérôme. Il sculpte ses figurines en ivoire et les colorie ensuite. Faut-il s'étonner de la sécheresse de sa peinture et du peu de naturel qu'on y trouve? Cette bijouterie est précieuse sans doute, mais elle n'appartient, en définitive, qu'à un art très secondaire, que ne relève pas une étude suffisante de l'antiquité. *Phryné devant l'Aréopage* est bien plus près des Bouffes parisiens que d'Athènes. L'ancienne Egypte aussi est lettre close pour M. Gérôme ; il devrait restreindre les applications de son talent aux sujets qu'il a vus de ses yeux ; il ferait ainsi des tableaux comme le *Hache-paille égyptien*, qui est, de tout ce qu'il a peint, le tableau le plus vrai et le plus poétique.

Ce coin des indépendants nous montre encore bien d'autres personnalités qui, sans s'imposer trop fortement à l'attention, se sont fait pourtant un rang à part. L'Afrique a souri à quelques-uns d'entre eux, à M. Belly, dont les paysages égyptiens ont de la grandeur et de la sérénité, à M. Fromentin, que « son berger kabyle » a fait sans rival. Leur succès a eu assez de retentissement pour avoir appelé sur eux les regards des étrangers, et nous commençons à les voir s'engager à la suite de nos peintres dans les sables du désert et sous les palmiers des oasis. D'autres parmi nous, sans sortir de France, et en se tenant assez près d'une nature qui n'est pas la

Digitized by Google

plus belle du monde, y ont trouvé une certaine fleur de poésie, qu'un peu de rudesse n'a pas trop effarouchée. Tel est M. Jules Breton avec ses scènes champêtres du nord de la France ; tel est, pardessus tout M. Millet, talent le plus original et le plus entier que nous possédions aujourd'hui. Peintre des mœurs villageoises dans toute leur naïveté, observateur sagace et fidèle de la nature, peintre né plutôt que formé ; ce qui explique certaine timidité, certaines défaillances dans l'exécution ; il atteint le point juste, il respire la poésie agreste et répand des parfums de sainfoin, qui ne sont pas toujours exempts d'odeurs de basse-cour. Son art ne relève d'aucun autre et ne tient à aucune tradition ; il est seul et restera isolé, parce qu'il est presque impossible de l'imiter sans tomber dans le trivial, et que son genre, d'ailleurs, n'a rien de séduisant pour les Parisiens, fidèles serviteurs du joli et grands admirateurs des élégances raffinées. Peu d'esprits sont faits pour priser les tableaux de M. Fr. Millet ce qu'ils valent ; il y faut apporter un profond sentiment de la nature et un sens assez développé de la poésie, pour ne pas se laisser repousser par l'enveloppe un peu rude sous laquelle elle se présente. Sur un échelon bien moins élevé, avec une exécution plus franche, mais tout à fait dépourvue d'émotion et de poésie, se tient M. Courbet. C'est là encore un talent né, qui ne doit guère qu'à l'instinct tout ce qu'il vaut, mais qui ne saura jamais, par défaut de nature, tout ce que donne de prix à une œuvre d'art la délicatesse et l'élévation des sentiments. Si nous ajoutons à ce petit groupe M. Tissot, trop préoccupé toutefois de l'originalité pour la rencontrer toujours, nous aurons à peu près épuisé la liste de tous les peintres de moyen caractère qui se sont séparés des traditions de l'Ecole. Il nous sera loisible d'y rentrer en louant la sage exécution des tableaux de M. Vetter et la patiente élaboration des œuvres de M. Meissonnier.

On le retrouve au complet à l'Exposition, avec toutes ses qualités et tous ses défauts, son incomparable habileté, son art exquis du détail, son inaptitude manifeste à toucher aux sujets historiques, son entente parfaite des scènes familières, qui ne réclament pas un trop grand effort d'intelligence, et, enfin, avec son dessin savant et juste, son coloris sinon brillant, du moins assez ferme et sans dissonance. De combien « l'Attente, » « le Maréchal ferrant, » « le Corps de garde, » « le Capitaine, » et surtout « la Lecture chez Diderot, » sont supérieurs à « la Campagne de France, » à « l'Empereur à Solférino ! » Les premiers défient même les Flamands, et, malgré une certaine tendance au pastiche, resteront des tableaux de prix dans tous les temps. En sera-t-il de même des scènes historiques ? Dans « Solférino, » le paysage est au-dessous de la critique, et, contrai-

Digitized by Google

rement à l'avis d'hommes très compétents, je ne saurais admettre que la composition soit bien faite, ni les hommes bien placés à leur plan. Cet Autrichien couché dans l'herbe n'est qu'un uniforme; ces chevaux sont taillés d'un fin canif, mais ils sont de bois. Le canon qui fait feu à droite se montrerait avec plus de netteté si le ciel n'était si bleu et le soleil si vif: les distances n'y sont point gardées, et, par suite, toute la composition, dans sa gamme blanche, offense l'œil par défaut d'harmonie. Il semble une peinture sur porcelaine. Les mêmes défauts peuvent être relevés dans « la Campagne de France. » Les terrains sont d'une exécution maladroite et sans illusion; les premières figures, si on les détache du sol, paraîtront toutes sur le même plan. Les chevaux sont loin d'être tous en mouvement, et si quelques observations justes ont été fixées par le pinceau de l'artiste, aucun des visages qui ne sente l'effort, et trop souvent l'impuissance. L'idée générale seule est bonne, et l'ensemble produit impression. M. Meissonnier s'exerce quelquefois au portrait : nous ne saurions l'admettre sur ce terrain. A part une certaine morbidesse, mais un coloriage trop marbré, le portrait de M. H. Thénard, qui compte déjà des années, pourrait paraître acceptable; ce qui ne l'est à aucun titre, c'est le portrait que l'auteur a fait de lui-même en Vénitien; ce qui l'est moins encore, c'est le portrait de M. Delahante, d'une prétention excessive et d'une exécution médiocre. Par ces échecs successifs dans le portrait, M. Meissonnier a prouvé hautement qu'il n'a pas l'étoffe d'un portraitiste, et cet avertissement devrait lui suffire. Tel qu'il est, son domaine est assez grand, et nul ne peut le lui disputer. Je ne dis pas que le temps ne rabattra pas un peu du vif engouement dont il est l'objet, mais, à coup sûr, on ne trouvera que rarement à lui opposer un autre Boileau de la peinture.

M. Wilhems, en Belgique, serait le seul peut-être qui pourrait, non balancer les succès de M. Meissonnier, mais se placer assez près et à côté de lui. Leurs voies ne sont pas identiques, mais elles sont parallèles; leur parfaite originalité n'est pas moins contestable, leur exécution n'est pas moins soignée. M. Wilhems s'est nettement proposé Terburg pour modèle, et il ne cesse de faire des efforts savants pour s'en rapprocher. Le jour où l'on ne pourrait plus apercevoir de différence entre le maître et le disciple, celui-ci aurait atteint son but; il ne lui resterait plus rien à souhaiter. Cette position secondaire et modeste, M. Wilhems l'occupe pleinement et sans conteste. On vante avec raison ses satins, la grâce de ses figures, les tons nacrés de ses chairs, la lumière discrète de ses intérieurs et la clarté suffisante de ses sujets insignifiants. On lui demanderait une science plus complète du dessin, une étude plus approfondie du modelé; mais on ne saurait vouloir justement que le disciple efface le maître.

Digitized by Google

C'est déjà beaucoup de le rappeler si bien. Il marque un retour heureux au style propre à son pays et à sa nature ; il rompt avec la tradition française pour se placer dans un autre milieu, et, sans échapper complétement à l'afféterie parisienne, sans tomber dans l'excès d'un archaïsme trop en dehors de notre temps, il reprend les écoles anciennes au point où le XVIIe siècle les a laissées en Flandre. Par là même, il doit compter parmi ces individualités dont nous avons parlé au commencement de cet écrit.

La Belgique nous en montre une autre, d'un archaïsme bien plus prononcé et d'un talent supérieur encore. De tous les peintres de ce temps-ci, ceux de l'Angleterre exceptés, M. Leys est la figure la plus saillante, la plus en dehors du courant ; elle y est à ce point qu'on ne saurait plus l'admettre qu'à titre de curiosité. Vivre à un tel degré dans le passé paraît travail de savant bien plus qu'œuvre d'artiste, et l'on est tenté de se demander, en voyant cette tension constante, cette concentration absolue de toutes les facultés d'un homme sur un but rétrospectif, si l'étude unique de l'archéologie n'a pas agi sur son cerveau à la manière des romans de chevalerie sur le cerveau de Don Quichotte. Puis, à mesure qu'on avance dans l'examen de l'œuvre et qu'on suit l'auteur où il vous mène, on découvre tant de sagesse, tant de prudence, un soin si soutenu d'éviter l'extravagance et de fuir les moulins à vent, qu'on se laisse gagner par une chaude estime et envahir par une vraie sympathie. On fait comme l'artiste, on retourne en arrière, on laisse derrière soi le boulevard des Italiens et toutes les œuvres qui en sortent journellement, pour se confiner avec lui dans le XVIe siècle ; on évoque les villes et les héros de ce temps-là ; on se mêle à leurs actions, on vit en familiarité avec eux, on se croit chez Holbein ou chez Lucas Cranach. Et comme, tout en abdiquant l'homme moderne, on ne peut chasser de sa mémoire une partie au moins des notions acquises, on se sent tenté de faire au vieux peintre quelques justes observations. On voudrait qu'il apprît un peu de perspective, qu'il ne mît pas tous ses personnages au même plan, qu'il les fît adhérer plus étroitement au sol et fît disparaître la distance que son obstination s'entête à marquer par un trait noir entre leurs pieds et le pavé où ils posent ; on lui conseillerait de moins détacher tous ces pavés un à un aux dépens de la vision d'ensemble, de reculer par des dégradations de tons ces maisons qui sont trop près, et on lui ferait observer que la reproduction trop fidèle de chaque objet ne peut offrir qu'un aspect confus et d'une dureté que ne montre pas la nature. Ces réflexions sont justes et vous viennent à l'esprit ; mais en même temps il vous semble entendre la voix du peintre qui vous dit : « Vous avez raison, mais si je suis vos avis, je ne serai plus de mon temps. » Le rêve se

Digitized by Google

dissipe ; vous vous rappelez que vous êtes en plein XIXe siècle, que c'est un peintre du XIXe siècle qui a fait ces tableaux au mépris des temps modernes et qu'il a voulu tous ces défauts que vous lui reprochez ; que c'est chez lui un parti pris de les posséder, de s'en rendre maître et d'en faire étalage. Vous pouvez n'admettre pas son point de départ, mais, une fois admis, il faut le laisser libre d'être aussi Cranach que possible.

Pour se rattacher par la manière aux vieux peintres de Leyde et de Cologne, M. Alma Tadema (Pays-Bas) ne s'est pas cru obligé d'imiter leur peinture jusque dans ses fautes. Il s'éloigne de l'école, mais il ne prend pas un autre joug. S'il vise à l'archéologie, il la fait remonter plus haut, aux temps des Mérovingiens et même en Egypte, au delà des Ptolémées. Ses moyens ne sont pas modernes, mais sa personnalité est bien sienne et on ne saurait à aucun moment l'accuser de pastiche. S'il traite parfois les mêmes sujets que M. Gérôme, il y apporte un tout autre caractère et un véritable tempérament de peintre. Moins délicat, il est plus ferme et plus vrai. Ses personnages, rois, reines ou évêques, sont peut-être des paysans, mais ils vivent et ont du sang sous la peau, ce qu'on ne saurait supposer des figurines si artistement tournées de M. Gérôme. Son archéologie est aussi plus sûre et, dans tous les cas, plus vraisemblable pour être moins apprêtée. Si nous avions à lui chercher des liens avec les écoles modernes, nous dirions qu'il se rapproche des Anglais, mais qu'il ne les imite nullement. C'est un franc coloriste et l'un des artistes les plus originaux de ce moment. Il forme, avec quelques autres qui ne sont pas tous représentés à l'Exposition, cette exception que nous avons signalée au début et qui ne fait que plus vivement ressortir l'uniformité générale de la peinture à notre époque.

Sans avoir la même puissance ni surtout le même fond de coloriste et de peintre, M. Israëls fait aussi grand honneur à la Hollande. Il l'enrichit d'un élément qui n'a jamais dominé chez elle, la sensibilité, le sentiment. On peut citer les « Orphelines » auprès de nos peintures les plus touchantes et les préférer même aux scènes un peu mélodramatiques de M. Tassart. Les Anglais, dans les sujets de ce genre, mettent peut-être plus de naïveté encore, mais moins de délicatesse.

Il y a plus de liberté dans le paysage ; les individualités, surtout en France, s'y montrent en plus grand nombre. Le joug de l'école a été secoué, il y a vingt ans, par quelques paysagistes qui tiennent aujourd'hui le premier rang, MM. Jules Dupré, Théodore Rousseau, et plus tard MM. Daubigny, Courbet, toute l'école dite réaliste, qui vise à l'effet et l'atteint souvent. Au-dessus d'eux plane, de toute la

Digitized by Google

hauteur de la poésie sur la vulgaire reproduction de la nature, M. Corot, le peintre peut-être le plus original de notre pays. La Suisse et l'Allemagne tenaient école à côté de nos traditionnels; Diday et Calame à Genève, Schimer et Achenbach à Munich et à Dusseldorf, déployaient une grande habileté, un talent incomparable pour peindre la nature du point de vue le plus faux; en Suisse surtout, dans ce pays où le paysage est exceptionnel, on ne peignait que des exceptions. On peut dire que cette école, agréable et surprenante, a déteint sur l'Europe entière et y a développé une prodigieuse végétation de peintures de Spa; les pays scandinaves se sont retrouvés en elle, la Russie en a été séduite, et nous-mêmes, nous avons introduit dans nos expositions quelques sites brillants et mouillés qu'on aurait crus détachés des musées de la Suisse. L'Italie, de son côté, entretenait un genre de paysage-écran qui se rapprochait autant de la Suisse que de Rome et s'accentuait volontiers de ces tons crus qu'on retrouve dans les gouaches napolitaines. Eh bien, tout cela est en train de céder à la propagande des réalistes français. Déjà l'on peut voir, par quelques échantillons mis sous nos yeux, que les vieux chefs et leurs élèves ont fait à notre école de Barbison des concessions très larges. Beaucoup d'entre eux sont venus à Fontainebleau pour voir de près à l'œuvre ces bruyants adorateurs de la nature, qui prétendaient en avoir seuls surpris les secrets; ils se sont laissé prendre à leur enthousiasme, et ont, à leur imitation, essayé de fixer sur toile leurs impressions. Quelques-uns y sont restés, et il n'est plus rare de rencontrer des peintres allemands, suisses ou suédois domiciliés à Barbison. Ceux qui ont revu leur patrie y ont rapporté d'autres idées, une autre manière de voir et de sentir; pleins de foi, ils ont fait du prosélytisme, et voilà comment, aujourd'hui, c'est la France qui dessine les paysages du continent comme elle peignait déjà ses tableaux de genre et d'histoire. Faut-il le regretter, faut-il s'en réjouir? Il est bien entendu que l'amour-propre de nationalité n'a rien à voir en tout ceci. L'art est le domaine commun de l'humanité. Ce qui est beau à Rome est beau également à Paris, et les mauvais exemples que nous pouvons donner seraient mauvais au même titre venant de Vienne ou de Berlin. Il faut donc mettre de côté toute vanité nationale, qui serait aussi déplacée dans la question qu'elle pourrait l'être dans une ambulance après la bataille. Cette pensée d'infirmerie nous ramène à notre sujet. Il y a beaucoup d'invalides en peinture; mais, à la différence de ceux de la guerre, ceux de la peinture sont nés invalides et resteront tels toute leur vie. Presque tous ont des mains, presque tous ont des yeux; ce qui leur manque

Digitized by Google

ne se voit pas au premier abord : le vide est impalpable et invisible de sa nature.

Les paysagistes français, abandonnant les voies académiques de la grande peinture, se sont enfoncés sous bois ou enfuis à travers champs. Les premiers objets qu'ils ont rencontrés les ont arrêtés; sans choix, sans discernement, ils se sont mis à l'œuvre; ils ont cru que tout était digne d'être peint, et, ne faisant plus consister l'art que dans une certaine imitation servile de la nature, ils se sont appliqués à en reproduire les petits aspects, les incidents, les côtés matériels. C'était la période de l'étude; elle a été certainement fructueuse, car déjà l'on sent venir une phase nouvelle, celle de l'application des observations acquises, la période de la composition. Aux premiers jours, tout était bon; la « sélection » est venue ensuite. Il est incontestable que le paysage est aujourd'hui cultivé avec plus d'art, plus d'exactitude, avec un sentiment de la nature plus vif qu'aux temps de l'Empire et de la Restauration. De 1830 à 1850, ce fut l'époque de transition. L'étranger nous a beaucoup servi dans ce travail; les Anglais surtout, qui avaient des paysagistes lorsque nous n'avions encore que des académiciens. Nous leur avons emprunté un germe qui a depuis vigoureusement fructifié. Si nos anciens, MM. Cabat, Jules Dupré, Rousseau, ont fini par se laisser absorber par le détail, ils avaient derrière eux tout un cortége qui nous a donné les Troyon, les Daubigny, les Busson, Villevieille, mort trop jeune, Nazon, Harpignies, Lavieille et vingt autres; et, dans un genre plus composé, d'anciens prix de Rome entraînés par l'exemple, des disciples du Poussin et de Constable tout à la fois, MM. de Curzon, Chevandier de Valdrôme, Anastasi, Lanoue, Français, Imer; des observateurs curieux de la nature africaine, MM. Belly, Tournemine, Berchère; des adorateurs exclusifs du soleil, trop enclins pourtant à voir rouge, comme M. Ziem.

Au dehors, la Suisse, qui avait déjà un bon fonds d'étude, nous serrait de près. Elle nous montre aujourd'hui une série de paysages savamment conçus, habilement exécutés, de MM. Léon Berthoud, A. de Meuron, Bocion, Castan, un véritable Parisien, Ch. Dubois, E. Duval. M. Albert de Meuron est un peintre d'animaux que nous pouvons envier. La Belgique suivait de loin, mais elle avait M. de Knyf qui peignait à merveille les paysages de la Campine, et M. Clays, le meilleur peintre de marine qu'il y ait maintenant, dont il faut voir les excellents tableaux dans le pavillon belge. La Hollande, qui fut la première autrefois, est en retard aujourd'hui; le Danemark lui-même, et la Suède et la Norvége, sont près de l'égaler. En Allemagne, la conversion s'opère, mais elle rencontre des

Digitized by Google

résistances. M. Oswald Achenbach avait entraîné ses émules vers l'Italie; la plupart subissaient la loi de Genève; c'est de là que leur viendra la réforme; l'influence française se fait sentir chez eux par ricochet, mais elle n'en est pas moins évidente. De son côté, l'Italie a beaucoup modifié sa manière; elle adoucit la crudité de sa coloration et devient coloriste après avoir oublié de le rester. La part qu'elle s'est faite à l'Exposition n'est pas la moins importante, du moins par la valeur des toiles exposées. Il s'y opère un mouvement dont nous n'aurions pas reconnu l'existence dans les expositions locales qu'il nous a été donné de rencontrer, soit à Turin, soit à Milan, soit à Florence. Milan est le centre d'action; Florence, nous l'espérons bien, lui disputera ce privilége. Les Italiens sont doués pour les arts; ils ont une belle nature, d'admirables galeries, de beaux modèles; comment, dans un pareil milieu, ne verraint-ils pas renaître l'art, maintenant qu'ils forment un grand peuple et n'ont plus toutes leurs facultés tendues du côté de l'indépendance nationale? Il faut s'attendre à voir une renaissance en Italie comme nous en verrons une en Allemagne, et pour les mêmes raisons. Ce ne sont pas seulement les peuples qui gagnent à ces affranchissements et à ces formations nationales, c'est la littérature, c'est l'art, c'est l'humanité tout entière. Les esprits perdent de leur contention, se retournent vers les horizons libéraux et y apportent cette flamme qu'ils ont prise aux foyers ardents du patriotisme.

L'Angleterre, nous l'avons dit, forme un groupe à part dans l'art contemporain. Pendant que le continent tout entier se rangeait, avec plus ou moins d'empressement, aux lois de notre code, et produisait de l'Orient à l'Occident une multitude de Van Brée et de Larivière, les Anglais, renfermés dans leur île, suivaient leurs propres traditions et se tenaient en dehors du courant. Ils avaient eu des peintres, lorsque nous n'avions plus que des machinistes de la peinture. Gainsborough fut un coloriste auquel nous ne pouvons guère opposer que notre Watteau; Reynolds, dans la lignée de Vandyck, fut un portraitiste comme nous n'en saurions citer un dans notre histoire. Lawrence lui-même, son pâle reflet, a peint des portraits qui ne valent ni ceux de David, ni surtout ceux d'Ingres, mais qui sont bien au-dessus des portraits de Gérard et de tous les autres peintres de cette époque. C'est devenu un lieu commun de dire que les Anglais ne sont pas faits pour les arts et n'y entendent rien. Ce lieu commun n'est sorti ni d'une appréciation juste ni d'une observation suffisante. Si l'on prend la nation en bloc, peut-être sera-t-il vrai; si l'on en choisit l'élite, rien n'est plus faux. Ce n'est pas s'aventurer beaucoup que de prétendre que les meilleurs connaisseurs en bonne peinture sont les Anglais. Nous ne croyons pas nous aventurer da-

Digitized by Google

vantage en avançant que l'école la plus originale de ce temps-ci, c'est l'Angleterre qui nous la montre. Pleins de cette confiance légitime, que leur peinture, au dernier siècle et au commencement de celui-ci, était, par ses qualités intrinsèques, bien supérieure à la nôtre, quand ils ont voulu changer leur manière, ils ne se sont pas adressés à nous, ils sont allés droit aux sources, en Italie ; ils ne se sont pas laissé un instant éblouir par l'éclat trompeur de notre villa Médicis. Aussi peut-on constater dans l'art britannique deux filons ; l'un qui appartient exclusivement à l'art national, l'autre qui va droit à Raphaël et même au delà ; mais ni l'un ni l'autre n'a rien emprunté à l'art français ; ils sont demeurés complétement indépendants de notre goût et de notre manière ; ils constituent dans l'art du XIXe siècle un genre à part, supérieur au nôtre en quelques points, inférieur en quelques autres, au demeurant plus original, plus entier, plus près aussi des travers nationaux et des écueils de la personnalité.

Bien que l'exposition anglaise soit très incomplète, et qu'elle ne nous présente plus, comme en 1855, ses principaux chefs de file, elle suffit cependant pour nous aider à démontrer par l'exemple l'exactitude des propositions qui précèdent. En vain, y chercherait-on un seul morceau qui rappelât, même de loin, l'aspect d'un tableau français ou belge, allemand ou espagnol. Autant ceux-ci se confondent avec les nôtres, autant les procédés, la manière et le but des peintres anglais diffèrent des procédés de nos ateliers, de la manière de nos peintres officiels, et du but qu'ils poursuivent. Nos peintres se préoccupent avant tout d'une certaine ordonnance fastueuse, dont la décadence italienne et l'emphatique peinture de David ont déterminé l'idéal ; ils peignent des alexandrins, si l'on peut parler ainsi, et semblent peu préoccupés de ce qu'ils expriment ; c'est un art tout superficiel, sonore et creux, sans solidité, sans profondeur, mais infiniment joli. Même dans les petits tableaux de genre, et jusque dans quelques paysages, ces défauts se retrouvent. Tout y est convenu, tout y est dans l'ordre et suivant les règles d'une certaine élégance ; une correction apparente, une propreté de dessin qui impose, une sûreté mécanique, une absence bien complète de coloris chez presque tous. Chez les Anglais, on rencontre autant de défauts, mais ils sont d'autre espèce. On ne peut pas dire absolument que le coloris leur manque, surtout chez ceux qui ont abandonné la manière de Reynolds ; mais il est violent, heurté, sans harmonie ; il a de la vérité, mais ils l'exagèrent dans les détails et ne ménagent pas toujours les distances ; leurs compositions ont de l'accent, mais elles ne connaissent pas la grâce ; leur dessin n'est pas incorrect, mais il est naïf et va jusqu'à la maladresse et à la raideur. L'un des

Digitized by Google

meilleurs peintres anglais, M. Y. Ewerett Millais en est un exemple frappant. « La Veille de la Sainte-Agnès, » qui est un tableau plein de mérite, où les fonds ont de l'harmonie et l'atmosphère de la transparence, manque absolument d'élégance, et pourtant le sujet y prêtait infiniment, une jeune fille se déshabillant au clair de la lune la veille de la Sainte-Agnès, peut voir dans la glace la figure de son fiancé. Cette jeune fille, qui montre ses bras, ses épaules, et laisse tomber les plis de sa robe, est peinte finement, habilement détachée dans la pénombre, mais n'a rien des grâces féminines. Mêmes défauts, avec des qualités analogues, chez M. Hook; moins de qualités et recherche plus marquée du sentiment chez M. R.-B. Martineau (le Dernier jour dans une vieille demeure), étude précieuse du détail qui va jusqu'au trompe-l'œil, écueil contre lequel les peintres anglais aiment à faire naufrage. C'est encore à ce groupe qu'appartiennent MM. A.-W. Hunt, Arthur Hughes et même M. John B. Burgess, bien qu'il ait essayé de peindre des Espagnols (« Bravo Toro »). On retrouve les mêmes préoccupations chez quelques paysagistes qui se sont imaginé de peindre les épis de blé un à un et de compter les bluets des champs; la patience va chez eux jusqu'à enlever, comme à la mécanique, les pailles du chaume; vous saurez combien de fleurs forment la couronne d'Ophélia, et de combien de pétales chaque fleur est composée. Chez l'un, les plis du vêtement seront minutieusement mis en relief par des filets de lumière systématiquement parallèles; chez l'autre, vous pourrez distinguer toutes les plumes des oiseaux qui voltigent dans les airs. De cet amour du détail et de cette application à donner à chaque objet une importance particulière de trompe-l'œil, il résulte une crudité singulière dans l'ensemble des compositions; la touche est maigre et manque de liberté.

Les préraphaëlites ont un peu baissé leurs allures; ils sont rentrés dans le siècle et l'on chercherait en vain, dans toute l'Exposition de 1867, un de ces morceaux de tendances absolument archaïques, comme nous en avons pu voir en 1855. Il est vrai que M. D. Maclise, le chef d'école, est absent. Il a peint, dans le palais du Parlement, des fresques où il a mis beaucoup de talent à côté de faiblesses presque puériles; on peut regretter que nous n'en ayons pas au moins une réduction comme nous en avons une des belles peintures décoratives que M. Puvis de Chavannes a exécutées pour Amiens. Ceci nous manquant, il est presque impossible de porter un jugement solide sur la peinture murale en Angleterre. Nous en sommes réduits presque exclusivement aux petits tableaux, où d'ailleurs ils excellent. Il en est peu d'aussi charmants que ceux de M. Fréd.-D. Hardy. *Le Ramoneur* surtout est plein de détails gracieux par le

Digitized by Google

naturel; le petit enfant qu'on voit dans le lointain se dresser sur son lit pour s'enquérir de cette grande affaire du ramonage de la cheminée, est un de ces incidents trouvés qui, lorsqu'ils sont heureusement rendus comme ici, donnent un prix infini à un tableau. La scène familière — le maître d'école, la verge à la main, interrogeant son élève, les paysans passant un contrat — sollicite encore quelques disciples de Wilkie et de Mulready. Le comique anglais, même celui d'Hogarth, n'a pas éteint sa verve; nous en trouvons une preuve dans le *Défi*, de M. W. Q. Orchardson. Les procédés de peinture de Lawrence n'ont pas non plus complétement disparu. On rencontre encore çà et là l'emploi des teintes neutres pour faire les ombres, ce qui prive le coloris de toute transparence. On le pardonne à M. Landseer, qui rachète, par un talent incomparable dans la peinture des animaux, tous les défauts du procédé; nul n'est plus habile à rendre la physionomie des bêtes et surtout celle des chevaux; ils prennent sous son pinceau des airs intelligents qu'on regrette de ne pas trouver toujours dans la figure humaine; la *Jument domptée* est une jolie bête qui gagnerait beaucoup à n'être pas accompagnée de sa maîtresse. Mais, même dans cette figure manquée, nous retrouvons ce caractère naïf qui est un des côtés saillants de toute la peinture anglaise. Ces embrassades d'enfants, que M. A. Hughes intitule *Bonsoir* et *Après une journée de travail*, sont des chefs-d'œuvre de naïveté. Avec une étude forcée de la couleur, une recherche infinie du détail, une contention singulière de l'esprit du peintre à montrer l'objet dans sa réalité excessive, l'artiste arrive pourtant à un effet de sentiment très vrai et très naturel. L'Angleterre s'y peint tout entière.

L'Anglais a de la bonne humeur, une intelligence prompte et large, un esprit pénétrant et délié; il aime les aises de la vie et se complaît aux réalités de l'existence; les choses matérielles le préoccupent et semblent parfois absorber toutes ses facultés; mais non, il est en même temps sensible, parfois jusqu'à la sentimentalité; il pousse le naturel jusqu'à la bonhomie; il reste homme enfin. La peinture anglaise est un reflet évident de ce caractère; elle suffirait à un bon observateur pour le lui révéler. Elle n'est pas comme la la nôtre, cosmopolite et propre à tous usages; elle est essentiellement nationale. On a observé avec raison que l'Anglais, grand voyageur, porte partout sa patrie avec lui. Cela est surtout sensible dans l'art : qu'un peintre anglais vienne à Paris, qu'il aille à Munich, à Berlin ou à Rome, il sera toujours Anglais partout. Voilà pourquoi le *préraphaëlitisme* n'a jamais été qu'une affaire de nom; alors qu'ils croyaient ou disaient imiter Pérugin, les peintres anglais n'imitaient en réalité qu'eux-mêmes. Prenez leurs paysagistes : il en

Digitized by Google

est qui vont en Italie, dans l'Inde, et qui viennent même à Barbison ; ils passent sous ces climats divers sans en être atteints, et se mêlent à notre Ecole sans en subir l'influence. Ils reviendront toujours à ces paysages d'Ecosse, à ces verdures d'Angleterre, à ces moissons dorées. Même en peignant Capri, M. John Brett reste Anglais, et la « Gorge-aux-Loups » de Fontainebleau est une occasion pour M. Callum d'affirmer sa nationalité, autant que M. J. Linnell lui-même. M. V. Prinsep étudie Venise, mais c'est Londres qu'il peint. Si l'on veut avoir l'idée d'un tableau anglais par excellence, que l'on regarde les « Volontaires au tir » de M. Henry Vells ; ce sont des portraits, mieux que des portraits, des types. Voyez encore le portrait du très honorable C. Lawson, lord-prévôt d'Edimbourg, par M. G. Gilbert, bon portrait assurément, mais peinture anglaise s'il en fut jamais. M. Alfred Elmore a peint la scène du 20 juin 1792 aux Tuileries ; même la figure de Marie-Antoinette, tout est anglais au premier chef dans ce cadre. Nous pourrions poursuivre cet examen, et prendre par le menu l'exposition d'Angleterre, nous n'aurions qu'à reproduire les observations déjà faites, à répéter ce que nous avons déjà dit.

Les Américains du Nord, qui ont mêlé leur peinture à celle de l'Angleterre, s'en séparent pourtant, soit en exagérant leur violence, soit au contraire en essayant de se fondre dans notre jeune école réaliste. La seule personnalité que nous ayons à citer est M. Whistler, qui est bien plus Français qu'Américain, et qui deviendra un coloriste quand il voudra modérer son amour de l'excentricité. Il s'est placé, jusqu'à nouvel ordre, parmi les enfants perdus de l'art.

Si le lecteur a bien voulu nous suivre dans cet examen rapide de l'état actuel de la peinture, il en sera ressorti pour lui deux choses : En premier lieu, il aura vu qu'il n'existe pas aujourd'hui, à proprement parler, d'écoles, mais qu'il y a deux manières d'entendre et de pratiquer la peinture : la manière anglaise et la manière française. La première n'a nullement rejailli sur la nôtre, sauf toutefois dans le paysage ; mais elle n'a non plus aucunement ressenti notre influence. La seconde, au contraire, a exercé une véritable propagande sur tout le continent et même au delà, et, bien qu'elle fût elle-même en proie à l'anarchie, elle est parvenue à donner à peu près le ton au monde entier. Ç'a été un engouement, une mode qu'on a suivie pour se mettre au niveau, et n'être pas noté comme retardataire. L'Allemagne, par sa peinture murale, a pendant quelque temps résisté à l'entraînement, mais peu à peu les traditions d'Orcagna se sont affaiblies chez elle, et, à l'heure où nous écrivons, elle confond ses méthodes, ses tendances et ses procédés avec les nôtres ; les différences qui nous séparent ne sont plus que des nuances.

Digitized by Google

En second lieu, l'anéantissement à peu près complet d'un enseignement sérieux et raisonné, s'il a livré toutes les natures secondaires au joug de la médiocrité, s'il a favorisé cette puissance collective et anonyme de l'enseignement officiel, cette prise de possession du domaine public par une sorte d'art fonctionnaire, par un mandarinat de la peinture, a, en même temps, laissé sans guides quelques tempéraments plus vigoureux, qui avaient secoué les bandelettes sacrées de la caste académique. Ces indépendants ou ces affranchis ne trouvant pas de maîtres dignes d'eux, ni qui secondassent leurs desseins, se sont, pour la plupart, retournés vers le passé et s'y sont établis comme dans un pays de conquête nouvelle, creusant des fossés, rompant les digues, élevant des fortifications autour d'eux, ne voulant entendre à aucun pourparler, ni se prêter à aucun compromis. Quelques-uns seulement, moins laborieux ou plus hardis, se prétendaient éclairés des lumières de l'avenir, et annonçaient à grand bruit des expéditions audacieuses; leurs écarts décelaient plus de témérité que d'inspiration. Pour courir de si grandes aventures ils n'avaient ni le grain de folie nécessaire, ni les moyens de retraite indispensables. La folie de nos artistes aujourd'hui est pleine de calcul, et l'on n'en fait montre que pour donner le change sur la pauvreté de l'esprit. Jusqu'à ce jour, ces hommes de l'avenir n'ont révélé d'autre secret que celui de leur insuffisance.

Voilà le point vrai où en est la peinture en France et dans les trois quarts de l'Europe : l'anarchie dans l'uniformité. Une coterie fortement constituée, appuyée du consentement du vulgaire et de la protection officielle, règne sans gouverner, tyrannise sans dompter, s'empare de toutes les positions, occupe toutes les avenues et distribue toutes les grâces. Le jugement de la postérité ne ratifiera aucun des jugements de nos jurys, et rien à peu près ne restera de toutes ces réputations échafaudées sur l'ignorance et bâties sur le vide. Mais il faudra du temps pour débrouiller le chaos, car la décadence est profonde, et l'on a à peu près perdu partout le sens véritable de l'art. On sait, à n'en pas douter, beaucoup de choses, sauf ce qu'il faudrait savoir, et ce que l'on trouve le plus rarement chez nos peintres, c'est de la peinture.

ALPHONSE DE CALONNE.

Digitized by Google

LE PROJET

DE

RÉORGANISATION DE L'ARMÉE

LA GUERRE OU LA PAIX

L'Armée française en 1867, anonyme. Paris, Michel Lévy. 1867. — *Les Institutions militaires de la France*, anonyme. Paris, Amyot. 1867.

Le projet de loi sur la réorganisation de l'armée, publié par le *Moniteur*, est depuis plus d'un mois librement et très vivement discuté par le public, en attendant qu'il le soit par les représentants officiels du pays. L'économie en a été critiquée par plusieurs écrivains militaires, dont on ne saurait méconnaître la haute compétence, et beaucoup de membres du Corps législatif n'ont pas dissimulé l'impression défavorable qu'il a faite sur leur esprit, et plus encore peut-être sur l'esprit de leurs commettants. On nous dit, enfin, que le gouvernement lui-même, éclairé par ces nombreux avertissements de l'opinion, s'est mis d'accord avec la commission du Corps législatif pour modifier sur plusieurs points la rédaction primitive du projet.

Nous ne pouvons être surpris de tout le bruit qui s'est fait autour de cette grande question ; nous ne devons pas nous effrayer de voir la solution qui a été proposée par le gouvernement, après de longues et sérieuses études, soulever tant d'objections et rencontrer

Digitized by Google

tant de résistance. Une loi qui atteint profondément l'organisation militaire de notre pays, éprouvée par tant de guerres heureuses, qui change toutes les conditions du recrutement, n'intéresse pas seulement la gloire et la puissance de la nation ; elle intéresse au moins autant le travail agricole et industriel et la moralité des populations. Suivant que cette loi sera bonne ou mauvaise, la France conservera ou perdra le rang qu'elle occupe en Europe, verra grandir ou décroître sa prospérité matérielle ; s'améliorer ou se corrompre ses mœurs publiques. Il est donc naturel et désirable qu'on y regarde à plus d'une fois avant de changer une institution qu'entourent tant et de si graves intérêts ; que tous les hommes d'expérience apportent le contingent de leurs lumières ; que, enfin, le public lui-même demande à être entendu avant qu'on ne prenne un parti décisif. Dans cette enquête publique et spontanée, qui s'est faite au sujet de la réorganisation de l'armée, le gouvernement ne saurait voir et ne verra pas un parti pris d'opposition : il a, au contraire, le plus évident intérêt à encourager toutes les observations et même toutes les critiques ; à pressentir par tous les moyens possibles l'opinion publique, et à tenir compte des bons avis qu'elle pourra lui donner, car, par cette sage conduite, il imposera au pays lui-même le partage de la responsabilité des mesures qui seront prises.

C'est donc dans un sentiment tout patriotique que nous venons à notre tour discuter, aussi brièvement que possible, le mérite et l'opportunité des dispositions du projet de réorganisation militaire, et recueillir les principaux avis qui ont été donnés.

Une loi que tout le monde connaît en France pour en avoir subi les prescriptions, celle du 21 mars 1832, règle encore les conditions du service militaire dans notre pays. Jusqu'en 1866, personne n'avait songé à changer de fond en comble cette loi, qui donnait également satisfaction aux besoins de la paix et à ceux de la guerre, car, sans imposer une trop lourde charge à la population en temps ordinaire, elle avait permis au gouvernement de réunir, avec une suffisante promptitude, les effectifs considérables qu'ont exigés les grandes expéditions de Crimée et d'Italie. Il est vrai que la loi du 26 avril 1855 avait admis l'exonération, le rengagement avec prime, et substitué le remplacement par l'Etat au remplacement par les agents et les compagnies. Mais cette innovation, qui ne devait pas produire de très heureux résultats, ainsi que nous le verrons plus loin, avait été la seule apportée au système de recrutement en vigueur. On continuait donc à accorder la même confiance à la loi de 1832, et, en effet, il n'y avait pas de raison pour qu'elle ne suffît à l'avenir comme elle avait suffi au passé. Mais, dans le courant de l'année dernière, des événements que tout le monde

Digitized by Google

n'avait pas prévus et qui surprirent surtout ceux qui auraient dû les prévoir, vinrent troubler la sécurité où l'on vivait. Deux puissances étrangères, l'Autriche et la Prusse, entrèrent en lutte après une longue rivalité pour la suprématie de l'Allemagne. L'Autriche possède une armée nombreuse, brave et aguerrie par ses combats en Hongrie et en Italie, où, quoique vaincue, elle avait cependant chaudement disputé la victoire à une armée qui passait pour la première du monde. La Prusse, puissance de 19 millions d'habitants seulement, ne peut opposer à sa rivale qu'une armée qui, depuis cinquante ans, n'a pas fait la grande guerre, et dont une grande partie, d'ailleurs, la landwehr, ne reste pas habituellement sous les drapeaux. Les conditions de la lutte paraissaient tellement inégales, que bien des gens prédisaient d'avance à la Prusse un désastre à leurs yeux inévitable. Cependant les hostilités commencent, et, dans une campagne d'un mois à peine, l'armée prussienne, après avoir battu les troupes ennemies en vingt rencontres, inflige à l'armée de Benedeck la défaite la plus complète que l'Autriche ait éprouvée depuis Austerlitz. Ces succès, aussi foudroyants qu'inattendus, frappent de stupeur ceux qui n'avaient pas su les prévoir, et un brusque revirement d'opinion s'opère dans toute l'Europe et surtout en France. Si la Prusse a eu le dessus, la valeur et la solidité de ses troupes, la jeunesse, l'énergie, l'activité, les habiles combinaisons de ses généraux, la merveilleuse unité imprimée aux opérations des différents corps d'armée par le général Moltke n'ont été que les causes secondaires de son triomphe. C'est à l'armement perfectionné de ses soldats, au fusil à aiguille qu'elle doit sa supériorité; c'est surtout à son organisation militaire, qui peut, à un moment donné, lui fournir autant de soldats qu'elle a de citoyens, à cette landwehr tant décriée avant l'événement. Aussitôt, on entend répéter partout qu'il faut, sans perdre une minute, transformer l'armement de notre armée et la recruter d'après le système prussien.

C'est sous l'influence de ces préoccupations, qui ne laissaient pas assez de place à la réflexion, qu'est né le projet de loi qui nous occupe. Or, l'opinion qui attribue tout le succès de la Prusse à l'organisation militaire qu'elle s'est donnée dès 1808, procède d'une grave erreur, que tout le monde en France a partagée et à laquelle le gouvernement lui-même n'a pu se soustraire. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter aux débats si vifs et si prolongés qui, depuis dix ans, ont marqué à Berlin les sessions parlementaires, et qui ont mis si souvent le pouvoir exécutif en désaccord avec la représentation nationale.

En Prusse, après trois années de présence au corps, le soldat passe dans la réserve, et, quatre ans plus tard, dans la landwehr

Digitized by Google

du premier ban. Sous prétexte d'économies budgétaires, mais, en réalité, par défiance contre le pouvoir qu'elle soupçonnait de préparer la guerre depuis longtemps, et dont la minorité libérale voulait d'ailleurs diminuer les forces répressives, la Chambre des députés demandait que le temps du service actif fût réduit à deux ans, comme il l'était à Bade, en Bavière et dans plusieurs autres Etats de l'Allemagne. Le gouvernement repoussa cette réforme avec la plus constante énergie et maintint l'obligation du service actif pendant trois années, dût cette obligation imposer de nouveaux sacrifices au budget. Bientôt, allant plus avant dans cette voie, il consacra tous ses efforts à augmenter l'effectif de l'armée active, à enlever insensiblement au premier ban de la landwehr son rôle purement défensif, et il parvint, en 1866, à faire passer 100,000 hommes de ce ban dans les rangs de l'armée permanente, à en envoyer 58,000 faire une guerre dans laquelle on allait chercher l'ennemi sur son propre territoire. Ainsi, tandis que la Chambre demandait l'exagération du principe sur lequel repose le système militaire de la Prusse, le gouvernement s'écartait de plus en plus de ce principe, cherchait à amoindrir sa landwehr au bénéfice de l'armée permanente et se rattachait ouvertement au système qui prévaut en France. Les événements ne devaient pas tarder à lui donner raison.

C'est donc au moment même où la Prusse incline à s'approprier notre oganisation militaire que nous songeons à implanter chez nous celle qu'elle est en train d'abandonner; et voilà à quelles dangereuses innovations peuvent conduire l'étude incomplète, la fausse appréciation des faits qui se passent à l'étranger.

Voyons maintenant si les réformes que l'on propose, n'ayant plus pour elles l'autorité de l'exemple se justifient mieux devant le simple examen de leur valeur intrinsèque.

Le projet de loi divise les futures forces militaires de la France en trois grandes catégories : armée active, réserve et garde nationale mobile, ou seconde réserve, correspondant au deuxième ban de la landwehr prussienne. L'armée active comprend tous les jeunes gens que le tirage au sort destine à faire partie du contingent annuel, mais leur présence sous les drapeaux est réduite de sept ans à cinq ans. A l'expiration de cette période, ils appartiennent encore à la réserve pendant quatre ans. Ceux qui n'ont pas été compris dans l'armée active n'en doivent pas moins au pays neuf années de service, dont quatre ans dans la réserve et cinq ans dans la garde nationale mobile.

Enfin, tous les exonérés, tous les remplacés, sont également assujettis à servir pendant cinq ans dans cette dernière partie de nos forces militaires.

Digitized by Google

On voit que le but du projet serait de créer, sous le nom de réserve et de garde nationale mobile, un second effectif, double au moins de celui de l'armée active. En effet, tandis que l'armée active ne se composera que de cinq contingents de 100,000 hommes chacun, si l'on ne dépasse pas le chiffre actuel, la réserve compterait : 1° 400,000 hommes ayant accompli cinq années de service actif; 2° 400,000 exemptés du service actif par le tirage au sort : soit en tout 800,000 hommes. En outre, tous les hommes de cette dernière partie de la réserve devant passer cinq ans dans la garde nationale mobile, laquelle comprendrait de plus tous les exonérés et tous les exemptés, ce n'est pas trop que de porter à 500,000 hommes l'effectif de cette garde. Par conséquent, la France disposerait d'une force militaire de 1,800,000 hommes, effectif énorme, dont les deux tiers au moins, l'armée active et la réserve, pourraient être employés à la guerre extérieure.

Nous n'avons pas ici à nous demander si les circonstances politiques motivent un pareil déploiement de forces : nous voulons bien admettre, et c'est une concession toute gratuite que nous faisons, que la grande extension de la puissance prussienne, la réunion sous la main du roi de Prusse de tous les contingents militaires de l'Allemagne du Nord, constituent pour nous un danger permanent et nécessitent des mesures de défense extraordinaire. Mais cette situation étant admise, nous pouvons rechercher si le choix des moyens proposés pour y faire face a été heureux, si l'on ferait bien, notamment, d'amoindrir l'effectif de l'armée permanente et de demander à une réserve formidable par le nombre le même service, en cas de guerre, qu'aux troupes qui restent toujours sous le drapeau.

Notre opinion est que l'on se préparerait par là de graves mécomptes. L'auteur d'une brochure sur l'armée française en 1867, qui a eu un grand retentissement, fait très bien comprendre dans quels termes la question se présente. « En général, il semble rationnel d'admettre, dit l'éminent écrivain, que là où l'effectif entretenu sous les armes serait faible en temps de paix par des raisons d'économie, la réserve devrait offrir des garanties proportionnelles de solidité et comprendre un maximum de soldats formés, prêts à marcher. Là, au contraire, où on ferait le sacrifice de l'entretien pendant la paix d'une armée considérable, la réserve pourrait, sans inconvénients graves, se composer en majorité de jeunes gens sans instruction militaire ou qui n'en auraient reçu que les premiers éléments. » Le gouvernement ayant suivi le premier de ces deux systèmes, celui qui consiste à réduire l'effectif de l'armée active, devrait donc trouver dans sa réserve une seconde armée, formée comme la première et prête à marcher à l'ennemi au premier appel.

Digitized by Google

La réserve que constitue le projet de loi remplirait-elle ces conditions? Oui si l'on ne considère que la moitié, formée des soldats ayant déjà fait cinq ans de service actif, car tous ceux-là sont des hommes parfaitement aptes à entrer immédiatement en campagne; mais il n'en serait pas de même de la seconde moitié, comprenant tous les inscrits des quatre dernières classes exemptés du service actif par leurs numéros. A défaut de l'éducation militaire antérieure qui leur ferait défaut, ces derniers auraient suivi des exercices dans les dépôts pendant trois mois d'une première année, pendant deux mois d'une seconde. Cette préparation suffirait-elle pour qu'on pût les mettre en ligne avec sécurité? Non, répondront d'un commun accord tous les hommes du métier, car retournés dans leurs foyers, ces jeunes gens ne tarderaient pas à perdre tout le fruit d'une instruction simplement ébauchée, et, devant l'ennemi, ils se montreraient aussi novices que les conscrits arrivant au dépôt.

C'est donc à tort que l'on voudrait considérer toute la réserve comme constituant une force auxiliaire prête pour la guerre offensive. Ce rôle ne pourrait être rempli que par la première moitié des hommes appelés à en faire partie, et cette déduction nécessaire réduit déjà de 400,000 hommes le chiffre total des troupes capables de faire la guerre hors du territoire national.

Insuffisante au point de vue purement militaire, l'institution des réserves exercées par intervalles deviendrait inévitablement, pour une notable partie de notre population agricole, que nous avons tant d'intérêt à conserver saine au moral comme au physique, une véritable école de démoralisation. Arrachés chaque année, pendant un ou deux mois à la vie de famille et aux travaux des champs, et jetés brusquement au milieu de l'existence de garnison, les hommes de la réserve auront tout juste le temps d'emprunter à cette existence la plupart des vices qu'elle engendre, sans acquérir une seule des vertus qu'elle enseigne. Ces vertus sont principalement : l'esprit de discipline, d'obéissance et d'abnégation ; les réservistes pratiqueront l'obéissance, la discipline, l'abnégation, contraints par une nécessité qu'ils savent ne devoir pas se prolonger au delà d'un certain temps; mais ils n'auront ni le temps ni le désir de se les assimiler pour toujours. Les vices, au contraire, leur plairont naturellement davantage, et, une fois contractés, resteront à la plupart d'entre eux; le dégoût du travail manuel et l'ivrognerie, à laquelle ils seront encouragés par l'exemple et les sollicitations des vieux soldats, et pourront se livrer avec facilité, arrivant généralement de leurs foyers le gousset garni, les gagneront promptement. Revenus à la charrue ouvriers paresseux, sans être devenus soldats, ils feront à leur tour des prosélytes et propageront au loin les mauvais enseignements de

Digitized by Google

la caserne. Ce danger est imminent et assez sérieux à coup sûr pour faire beaucoup réfléchir tous ceux qui se préoccupent de la santé morale de nos populations.

L'obligation, pour les hommes de la réserve, de sacrifier chaque année aux exercices et aux revues exigées par la loi un, deux ou trois mois, sera évidemment très préjudiciable à notre production industrielle et surtout à l'agriculture, qui déjà manque de bras. Le recrutement, tel qu'il est réglé par la loi de 1832, a été maintes fois signalé comme une des causes les plus regrettables de la dépopulation des campagnes. Ce reproche est mal fondé, à notre avis ; l'extension donnée aux grands travaux de Paris, les armées d'ouvriers et d'employés qu'exigent la construction et l'exploitation des chemins de fer, l'innombrable personnel recruté par les grands centres industriels ont incontestablement bien plus contribué que la loi de 1832 à l'épuisement de notre population rurale, en lui enlevant chaque jour, par l'appât du salaire, des milliers de travailleurs qu'ils ne lui rendent plus. Il est vrai que le recrutement militaire enlève chaque année environ 80,000 hommes à la charrue ; mais c'est là un mal qu'on peut appeler nécessaire, et que l'institution des armées permanentes rend commun à presque tous les Etats de l'Europe. Tout au moins conviendrait-il de le renfermer dans des limites de plus en plus étroites. C'est précisément le contraire qui résultera infailliblement de la création des réserves astreintes à un commencement d'éducation militaire. Enlever aux ateliers des villes, aux travaux des champs une partie considérable de leur personnel, et cela au moment peut-être où le concours de tous serait le plus nécessaire, n'est-ce pas tarir les sources mêmes de la production, porter une grave atteinte au plus grand intérêt matériel du pays? N'est-ce pas, en outre, jeter dans les aventures, souvent dans la misère, une foule de ces jeunes gens, incertains de retrouver les moyens d'existence qu'ils auraient dû momentanément abandonner, remplacés peut-être pendant leur absence? Tout au plus, un pressant danger national, la nécessité de défendre nos frontières contre l'invasion, justifieraient-ils une perturbation générale, mais momentanée, du travail public. Toutes les fois que de pareilles crises ont éclaté, la nation a prouvé qu'elle ne marchandait pas avec l'intérêt sacré de la défense du sol français. Mais transformer cette exception en règle, pour donner aux hommes de la réserve une instruction insuffisante et inefficace, c'est ce qu'il est difficile d'admettre.

Cette question des réserves a provoqué pendant la Restauration de très longues et très intéressantes délibérations au sein du conseil supérieur de la guerre, où siégeaient des officiers généraux qui

Digitized by Google

avaient fait, pour la plupart, toutes les campagnes de la République et de l'Empire et dont, en pareille matière, la compétence doit être aveuglément acceptée. Leur principe était que le mérite des réserves dépendait encore plus de l'esprit qui les animerait au moment où elles quitteraient leurs foyers que du degré d'instruction technique qu'elles auraient pu recevoir; que, soumis à un ordre d'appel, les jeunes gens qui n'auraient jamais quitté leurs familles et arriveraient tout neufs au régiment montreraient certainement plus de bon vouloir et d'entrain que ceux dont on aurait seulement ébauché l'éducation militaire. Ils en donnaient pour raison que même les hommes rompus à toutes les exigences du service par plusieurs années de présence sous les drapeaux, après un séjour prolongé dans la famille, où ils ont retrouvé les travaux de leur profession avec l'indépendance et les habitudes de leur jeunesse, souffrent quand un ordre de rejoindre vient les arracher à cette existence; qu'ils ne sont plus en état de supporter le renouvellement du sacrifice fait une première fois; qu'enfin le tempérament de nos soldats ne se prête pas à l'alternation entre la vie du régiment et la vie de famille; que quant aux jeunes gens incorporés dans la réserve sans avoir servi effectivement, mais avec l'obligation de s'exercer pendant deux ou trois mois chaque année, la difficulté d'en tirer bon parti en temps de guerre est encore bien plus grande, attendu qu'ils ne rapportent dans leurs foyers que le souvenir pénible d'un noviciat toujours difficile et laborieux, et qu'ils n'aperçoivent plus la carrière des armes, devant laquelle le temps et l'habitude n'ont pu les équilibrer, qu'à travers des impressions où la répugnance domine.

Quant à nous, après avoir passé en revue, comme nous l'avons fait plus haut, les nombreux inconvénients attachés au système des réserves que l'on exerce, nous n'hésitons pas à nous approprier cette doctrine et à dire que, quel que soit le point de vue auquel on se place, les réserves composées de jeunes gens absolument novices, mais animées de cet élan et de cet enthousiasme patriotique qui improvisent les héros devant l'ennemi, sont les seules qui pourront accroître notre puissance militaire. Ajoutons, d'ailleurs, que la conséquence logique et nécessaire d'une organisation des réserves ainsi entendue ne serait pas d'amoindrir l'effectif de notre armée active, comme l'indique le projet de loi. Il faudrait au moins maintenir cet effectif à son chiffre actuel, en cherchant à l'améliorer.

Ici se place naturellement la question de savoir s'il est vraiment utile de grossir à l'infini les effectifs destinés à faire campagne, car c'est principalement en vue de ce résultat que le projet de loi tend à créer la formidable réserve que notre population aurait à fournir. L'histoire militaire de tous les temps et de tous les pays se charge

Digitized by Google

de répondre à cette question. Elle nous enseigne que toute armée qui dépasse un certain maximum de combattants, que l'on peut fixer à 150,000, devient une horde, et que ces agglomérations tumultueuses n'ont jamais recueilli que d'immenses désastres. La raison en est bien simple. Un homme, fût-il le premier stratégiste du monde, fût-il Napoléon, ne peut exercer directement son influence que sur une réunion d'hommes limitée à l'étendue de son génie, à l'énergie et à l'activité de son âme; dépasser ces limites dans la composition des armées, confier au même général le commandement d'un demi-million d'hommes, c'est détruire d'avance l'unité de direction, principale condition du succès; c'est livrer à toutes les chances du hasard le résultat final d'opérations entreprises sur un trop vaste théâtre, avec trop de troupes réunies sous une même main, et accumulées sur un seul point. Napoléon en a fait la funeste expérience dans la campagne de Russie. Des 600,0000 hommes qu'il commandait au passage du Niémen, c'est à peine s'il lui en restait le tiers à son entrée à Moscou. Aussi, lorsque les nécessités de la guerre exigent le déploiement d'effectifs extraordinaires, convient-il de les diviser et de partager le commandement en chef: c'est ce qu'a fait la Prusse dans la campagne de 1866.

En thèse générale, il vaut donc mieux améliorer les armées qu'augmenter indéfiniment les effectifs. Exagérer le nombre des soldats que l'on met en campagne, c'est rendre difficile, souvent même impossible, la direction des opérations militaires, et on obtiendra beaucoup plus d'une armée moins nombreuse, mais dans laquelle chaque unité aura atteint le maximum de sa valeur, que d'une immense multitude dans laquelle chaque homme, pris isolément, est insuffisamment préparé pour la guerre. Aussi, voudrions-nous que, dans les projets de réorganisation militaire, on se préoccupât un peu moins du nombre des soldats à mettre en ligne et un peu plus des moyens propres à améliorer la qualité des troupes.

Parmi ces moyens, beaucoup de bons esprits pensent que la suppression de la loi du 26 avril 1855, qui a substitué l'exonération militaire à l'ancien remplacement, devrait figurer en première ligne, et ils regrettent que le projet de loi sur l'armée maintienne ce système. Hâtons-nous d'ajouter cependant, que, s'il faut en croire les journaux, le gouvernement aurait reconnu lui-même, depuis le dépôt du projet, l'utilité de cette réforme, et qu'il serait disposé à l'admettre dans la rédaction définitive.

Cette détermination est vraisemblable, car les raisons qui plaident contre le système de l'exonération militaire ne sauraient laisser indifférent un gouvernement qui s'est toujours montré jaloux de maintenir dans notre armée les traditions d'honneur et de dignité

Digitized by Google

professionnelle. Or, ce grand intérêt moral pourrait être à la longue gravement compromis par le maintien de la loi de 1855, qui a créé en même temps l'exonération et la caisse de la dotation. Cette loi avait été inspirée par des intentions excellentes et par une vive sollicitude pour le soldat. Mais on fait observer que l'exonération habitue l'esprit public à ne considérer l'obligation du service personnel que comme un impôt auquel on peut se soustraire moyennant une somme d'argent et la faculté de se faire remplacer sous les drapeaux comme un droit, tandis qu'elle ne doit être qu'une tolérance; qu'on en est venu au point d'assimiler le service militaire aux sinistres contre lesquels s'organisent des systèmes d'assurances, et que de pareilles tendances ne peuvent que refroidir de plus en plus le patriotisme dans le pays et abaisser le niveau moral dans l'armée. On dit encore que, par ce système, l'Etat, intervenant lui-même dans la recherche des remplaçants et dans les contrats qui doivent les lier aux remplacés, perd le recours qu'il pouvait autrefois exercer contre ces derniers en cas de désertion des remplaçants pendant la première année de service, et qui lui garantissait la certitude de réunir intégralement ses effectifs, même dans les temps les plus difficiles.

Préjudiciable à l'Etat, l'exonération ne l'est pas moins à l'armée elle-même, dans laquelle elle introduit l'esprit de spéculation et les préoccupations d'argent, et on pourrait prédire que, grâce aux facilités de l'exonération, mise aujourd'hui par des compagnies à la portée de tout le monde, il arrivera un moment où, la paix continuant, la presque totalité de l'armée française devrait servir sous la loi de la prime et du pécule; en attendant, les cadres, dont le rôle est de former les troupes et de les entraîner par l'exemple, vieillissent et perdent de leur zèle; les mêmes hommes, se perpétuant indéfiniment dans les divers grades de sous-officiers, diminuent les chances d'avancement pour leurs subordonnés et tuent l'émulation dans les régiments; enfin les soldats, qui se sont ainsi perpétués dans le service par des rengagements successifs, deviennent incapables de résister aux fatigues de la guerre, sous le poids des armes et du havresac, chargé à 30 kilog.

C'est ici qu'il convient d'examiner, en passant, si, pour une armée, il est aussi bon qu'on le croit et qu'on le dit généralement de compter dans ses rangs un grand nombre de vieux soldats. Les militaires qui ont le mieux étudié la question affirment que cette croyance n'est qu'un préjugé : pour eux, le nom de vieux soldats s'applique à deux catégories d'hommes qu'il faut soigneusement distinguer. La première comprend les hommes parvenus à leur troisième année de service, mais qui comptent bien ne pas donner à

Digitized by Google

l'Etat un seul jour au delà du temps que la loi exige. Le vieux soldat de cette catégorie est un homme jeune, qui, en temps de paix, ne marchande pas avec le service, ne discute pas les ordres, qui, en temps de guerre, tressaille aux allocutions de son général lui parlant d'honneur et de patrie, et marche au péril, court à la mort avec l'enthousiasme, les illusions et le dévouement absolu de la jeunesse. Rentré dans ses foyers sans avoir rien demandé, rien obtenu pour prix de ses efforts qu'un certificat de bonne conduite, cet homme rend à la famille un membre devenu plus fort et resté aussi affectueux qu'au départ, à l'agriculture ou à l'atelier un travailleur qui n'a encore perdu ni le goût ni les habitudes de sa profession.

Mais celui qu'on désigne plus communément sous le nom de vieux soldat, celui qui compte plusieurs chevrons n'a rien de commun avec le premier. Généralement, ce n'est pas l'amour du service militaire qui le décide à renouveler son contrat avec l'Etat; c'est l'appât d'une prime plus ou moins élevée. A partir du jour où il a contracté un rengagement, il a renoncé pour jamais à la vie de famille; le service n'est plus pour lui un devoir, c'est un métier, dont il cherche naturellement à tirer le meilleur parti possible. En temps de paix, il devient exigeant, quinteux, difficile, prompt à la réclamation, fort économe de sa peine; si on le mène à la guerre, il la fait vigoureusement, car il est soldat, mais il la fait à ses heures et quand il lui convient. Il en résulte que sa vigueur présente des inégalités souvent fort compromettantes. Il va sans dire que l'enthousiasme ne le touche plus guère, et que les harangues les plus pathétiques ont perdu le crédit de l'émouvoir. Que si par hasard cet homme rentre dans la vie civile, c'est un membre inutile que l'armée rend à la société et qui va dans les villes s'ajouter au groupe, déjà trop nombreux, des déclassés. Il est évident qu'il y aurait péril et pour l'Etat, et pour l'armée, et pour la société tout entière, à multiplier outre mesure les vieux soldats de cette catégorie; ce péril, on peut reprocher avec raison au système de l'exonération de l'avoir fait naître et de l'augmenter chaque jour.

Ainsi, suppression des exercices imposés aux réserves en temps de paix, maintien de l'effectif actuel de l'armée active, renoncement au système qui consiste à réunir sous le même commandement des effectifs trop nombreux, rappel de la loi sur l'exonération militaire: Voilà les quatre mesures principales qui, dans l'examen des questions si nombreuses que soulève le projet de réorganisation militaire, s'imposeront à l'attention du Corps législatif, et dont l'adoption pourrait, à notre avis, donner les bons résultats que l'on recherche.

Dans cette réorganisation, les perfectionnements purement maté-

Digitized by Google

riels occuperont une place secondaire, mais néanmoins encore très considérable. Il nous serait impossible de passer en revue dans un travail aussi sommaire, les détails multiples que comporte cette partie de la question. Disons seulement un mot du plus important, de l'armement.

On sait quelle influence considérable l'usage du fusil à aiguille a exercée sur les événements de la guerre austro-prussienne. Dans le public, on a été jusqu'à attribuer à l'intervention de ce fusil tout le mérite des victoires de la Prusse; il y avait là une exagération évidente, sur laquelle d'ailleurs on est beaucoup revenu depuis quelque temps. Cependant, il n'en reste pas moins vrai que cet ingénieux et puissant instrument de mort, qui décuplerait la puissance destructive de l'infanterie, si, comme correctif, il n'avait pour conséquence une plus grande incertitude dans le tir, a fortement contribué aux déroutes de l'Autriche, moins encore peut-être par ses effets meurtriers que par la terreur dont il a frappé l'armée autrichienne, par la démoralisation qu'il a semée dans ses rangs.

L'ancien fusil à percussion devait donc être et a été partout condamné. Tous les gouvernements de l'Europe se hâtent de transformer l'armement de leurs troupes suivant le système prussien, diversement modifié. Notre gouvernement a pris l'initiative, et il a prudemment agi. Nous n'avons pas à nous prononcer sur le mérite du système qui a prévalu; c'est une question spéciale, sur laquelle les gens du métier sont eux-mêmes encore très divisés; nous croyons d'ailleurs savoir que le modèle réglementaire de la nouvelle arme n'est pas encore irrévocablement arrêté; que les expériences se poursuivent, et que l'on n'a pas encore renoncé à trouver mieux que le fusil Chassepot. Nous demandons seulement que le comité d'artillerie ne se contente pas d'examiner exclusivement la perfection mécanique des nouvelles armes qu'on lui propose; qu'il tienne aussi grand compte du tempérament particulier de nos soldats, et que cette préoccupation le guide dans le choix du fusil qui sera adopté comme type. Le fusil à répétition est une arme délicate, qui, pour fonctionner toujours bien, exige beaucoup de précautions et un entretien minutieux. Or tous les officiers diront combien il est difficile d'habituer les soldats à l'entretien du simple fusil de munition. Dans les engagements, le soldat français se sert fréquemment de la crosse; c'est une habitude qu'on ne lui fera jamais perdre : or, un seul coup de crosse frappé à faux peut déranger le ressort à boudin du fusil se chargeant par la culasse, et désarmer le soldat. Il sera donc indispensable de donner aux nouvelles armes qu'impose la nécessité le plus de simplicité et de solidité possibles. Parmi les inventions très nombreuses auxquelles a donné lieu la transformation

Digitized by Google

des armes de tir, celle du général américain Roberts paraît réunir au plus haut degré les deux conditions que nous venons d'indiquer. Ce fusil, désigné aux Etats-Unis sous le nom de fusil à levier (*lever-gun*), se compose de trois pièces réunies au fond du canon, d'un petit rétracteur fixé à l'arrière de la chambre, et d'une aiguille qui produit l'inflammation de la cartouche. Il est donc plus simple que le fusil Chassepot, dont le mécanisme comporte vingt-cinq pièces différentes; il est aussi plus solide; car moins une arme est compliquée moins elle est sujette à se détériorer. Enfin, quatre mouvements suffisent pour charger ce fusil et le tirer. Il y aurait d'ailleurs grande économie à l'adopter, car son mécanisme s'adapte à la transformation de tous les anciens fusils se chargeant par la bouche. Aussi ne sommes nous pas surpris d'apprendre que le fusil Roberts est en ce moment étudié et expérimenté avec la plus sérieuse attention au ministère de la guerre.

Enfin, l'importance stratégique des lignes de chemins de fer de tout le réseau européen, l'art de rétablir promptement les voies ferrées coupées par l'ennemi, le perfectionnement du service télégraphique en campagne, toutes ces innovations, dont les Prussiens ont tiré le plus habile parti pendant la dernière guerre, devront devenir tout à fait familières à notre corps d'état-major, si instruit et si intelligent, et exigent la création la plus prompte possible de tout un nouveau matériel de campagne.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, la guerre dont on nous menace depuis quelque temps venait à éclater, ce serait dans un délai si rapproché, que, laissant de côté provisoirement le projet de réorganisation militaire, il faudrait improviser les moyens extraordinaires d'attaque et de défense que nécessiterait une crise aussi grave. Les mesures que nous avons indiquées dans ce court exposé nous paraissent être celles que commanderait le plus naturellement une éventualité pareille, et, nous avons une telle confiance dans leur efficacité, que leur adoption définitive au retour de la paix ne nous paraîtrait pas douteuse.

Nous voilà donc obligés, encore une fois, de nous préoccuper de la guerre. Lorsque tout nous conseillerait la paix, nous essayons de remuer des brandons de discorde; nous cherchons à l'Allemagne, je ne sais quelle querelle d'envieux, où nous avons tout à perdre, hommes, argent, libertés; car ceux qui s'imaginent que la guerre nous donnerait de plus grandes libertés se font une singulière illusion. On se demande, avec une surprise mêlée d'inquiétude, où une pareille lutte des deux peuples les plus avancés du continent peut nous conduire, quels avantages nous y pouvons espérer, quels fruits nous en pouvons recueillir. S'il s'agit de prendre, pour les incorpo-

Digitized by Google

rer à la France, des territoires allemands, la lutte sera formidable et ne finira qu'à l'épuisement ; si elle n'a pas pour but un agrandissement territorial, quelle puérile satisfaction d'amour-propre pouvons-nous y chercher? On dit que le gouvernement français ne veut pas la guerre ; nous le croyons volontiers, car depuis 1853, il n'a interrompu ses campagnes sur le continent que pour porter ses armes tantôt dans l'extrême Orient, tantôt en Amérique ; on peut dire que la guerre a été l'état normal de l'empire, et, si la France y a recueilli quelque gloire, elle y a aussi perdu bien des enfants et distrait de ses travaux utiles bien des millions. L'heure semblait venue de vivre en bonne intelligence avec tous les voisins et de suivre de concert les voies de la civilisation. Mais alors pourquoi mettre sur le tapis des questions d'où la guerre peut sortir, et, s'il n'y a pas volonté de la faire naître, pourquoi apporter tant de soin à la rendre inévitable? Ceux qui poussent le gouvernement à se mettre encore une fois en campagne invoquent leur patriotisme. Nous ne doutons pas de la flamme qui les échauffe, mais de celle qui les éclaire.

PASCAL PICARD.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

29 avril 1867.

Les nouvelles rassurantes de ces derniers jours, et les horizons plus riants qu'elles ont subitement ouverts, ne nous ont point surpris. Nous n'avons jamais complétement donné dans les sombres prévisions que faisait naître partout le différent soulevé à propos du Luxembourg; nos regards, constamment tournés vers ce problème étrange, compliqué, obscurci à plaisir, ne peuvent s'accoutumer à voir un danger sérieux pour la paix de l'Europe dans un démêlé qui mériterait à peine, si on voulait le réduire à sa véritable importance, de défrayer, un mois durant, les loisirs des diplomates. C'est un petit brasier sur lequel la passion, l'irréflexion, la sottise jettent à plaisir des matières inflammables, et qui, malgré tout le mal qu'on se donne, ne peut pas devenir un incendie. Envisagé sous son véritable aspect, le cas est d'une simplicité rudimentaire, et lorsque notre esprit, emporté dans le courant de la panique générale, entrevoit les effrayantes perspectives d'une guerre qui aurait des Français et des Prussiens pour acteurs et nos plus proches frontières pour théâtre, il lui suffit pour se calmer de se remettre en présence de la réalité des choses. De cette réalité se dégage une impression douce et tranquille, un sentiment de justice et de vérité qui fait que l'on devient moins accessible à la contagion de la peur et de la folie; on se dit que, pour qu'une guerre aussi sérieuse dans son caractère, aussi redoutable dans ses conséquences, puisse s'engager, il faut qu'un grand intérêt politique ou national soit en jeu; il faut que, de part et d'autre, on s'y soit préparé de longue main et qu'aucune préoccupation étrangère, aucun intérêt supérieur et plus urgent ne domine les gouvernements et n'enchaîne leur volonté; et plus on pèse dans sa main impartiale le pour et le contre de ce grave débat, plus on éprouve de répugnance à céder aux transports que, depuis trop longtemps, on excite dans un certain public crédule et bravache.

Pour arriver à la conviction que, dans l'affaire du Luxembourg, il ne s'agit ni d'une question d'honneur, ni d'une question de nationalité, il doit suffire de jeter les yeux sur ce petit coin de terre autour duquel on fait plus de bruit en ce moment qu'il ne s'en est jamais fait dans tout le cours de son histoire. Il y a là deux cent mille habitants qui ne demandent que le repos et l'oubli de l'Europe. Ils ne se plaignent de rien, ni de personne, ni des traités, ni des hommes; il se peut qu'ils n'auraient pas de répugnance à devenir Français, mais ils pensent pouvoir vivre heu-

Digitized by Google

reux sans cela. Ils se disent aussi peut-être que l'honneur de faire partie d'une puissante nation, si grand qu'il soit, serait un peu gâté par la perte de ces libres institutions dont ils ne trouveraient guère l'équivalent dans leur patrie d'adoption ; en un mot, les Luxembourgeois ne nous ont pas supplié de les prendre, et nous ne sommes pas tenus d'honneur à faire de ces braves gens des citoyens français. Aurions-nous, d'ailleurs, un besoin si grand d'ajouter à nos statistiques annuelles deux cent mille Français de plus? Les annexions par lesquelles nous nous sommes indemnisés de la part que nous avons prise à l'idépendance de l'Italie, ont augmenté notre population d'un chiffre bien plus sonore ; en sommes-nous plus redoutés et plus forts? Ici, nous dira-t-on, il y a une forteresse dont les canons sont braqués contre la France. Des gens très avisés ont même tracé le plan d'un quadrilatère dont Luxembourg est une des redoutables extrémités. Ce sont là des découvertes toutes récentes ; il y a quinze jours environ que nous avons aperçu les canons de Luxembourg, dont jusque-là personne ne s'était occupé, et que nous avons remarqué pour la première fois l'existence d'un quadrilatère aussi inexpugnable que celui qui a si bien gardé les Autrichiens contre les envahissements de la nationalité italienne. Sans attacher aux forteresses plus d'importance qu'il ne faut, nous savons apprécier leur valeur défensive et mesurer leur danger, mais encore devons-nous admettre qu'une forteresse n'est redoutable que par la nation qui l'occupe, de même qu'un grand sabre n'est dangereux qu'entre des mains assez fortes pour le soulever. Or, la forteresse de Luxembourg est la propriété des Luxembourgeois, tout le monde en convient, M. de Bismark avant tout le monde ; faut-il nous laisser mettre l'esprit à la torture par la crainte qu'un jour cette inoffensive population veuille nous bombarder et nous assujettir à l'aide de ces invincibles canons? La Prusse, dit-on, tient garnison à Luxembourg, et la Prusse sait manier l'artillerie. Il est vrai que la Prusse tient garnison à Luxembourg, mais cet état de choses, qui date de loin, ne paraissait point devoir survivre à la disparition de la Confédération germanique, et il se peut que le cabinet de Berlin, faisant bon marché des droits que lui attribuent des conventions passées en 1816 avec le souverain du duché, aurait déjà rappelé sa garnison si on ne l'avait un peu trop impérativement sommé de vider les lieux. Dans tous les cas, il y a des négociations pendantes ; il a fallu consulter les puissances signataires des traités de 1839. On n'a pas seulement dit à la Prusse : Retirez vos troupes de Luxembourg où elles ne sont plus chez elles ; on lui a fait dire de Paris : Retirez vos troupes de Luxembourg parce que le roi des Pays-Bas veut céder à la France cette province et cette forteresse. C'est devant une pareille déclaration que le cabinet de Berlin a pris le temps de la réflexion, et qu'il s'est même posé la question de savoir si Luxembourg, occupé par des Français, ne serait pas aussi redoutable pour les Prussiens que cette place forte, occupée par des Prussiens, le serait pour les Français. De là, les seules complications qui soient venues entraver la conclusion de cette affaire et dont il serait difficile de faire tomber toute la responsabilité sur le gouvernement prussien. Comme on le

Digitized by Google

voit, ce n'est point l'honneur de la France qui est en péril, c'est tout au plus sa diplomatie qui est en défaut.

Sur ce point, tout le monde à peu près est d'accord; on admet volontiers que notre honneur peut fort bien se passer de la possession du Luxembourg, et qu'il est peu probable que la Prusse s'obstine à vouloir tenir garnison dans un pays dont elle a proclamé l'indépendance. Mais on fait remonter plus haut le dissentiment, on l'élargit et on l'aggrave. Les funestes discours qui ont été prononcés dans l'enceinte législative contre les agrandissements de la Prusse, et tous les reproches que des esprits prévenus ont adressés au gouvernement pour sa tolérance devant des remaniements territoriaux préjudiciables à notre grandeur, toute cette pitoyable argumentation, qui ne visait qu'à discréditer le gouvernement impérial, a eu pour résultat de faire naître en France une tendance très hostile aux changements opérés en Allemagne, et un secret désir de voir le gouvernement détruire ce qu'il n'a pas eu l'idée ou le moyen de prévenir. Ceux qui n'ont pas su résister aux opinions exprimées par M. Thiers ont une façon toute particulière d'apprécier l'affaire du Luxembourg; pour eux, ce n'est point de cette province qu'il s'agit; la question n'est pas là; elle est dans le devoir qui incombe au gouvernement français de reprendre en Europe le rang que les succès de la Prusse lui ont fait perdre, dit-on; elle est dans la nécessité de montrer à l'armée prussienne, victorieuse des Autrichiens à Sadowa, qu'elle doit compter avec l'armée française, et qu'elle ne doit pas se croire tout permis. De son côté, la Prusse, comprenant quel intérêt considérable est en jeu, et se voyant provoquée sur un pareil terrain, ne peut pas se dispenser, ajoute-t-on, de relever le gant. Il n'y a donc pas de transaction possible, et la guerre est inévitable parce qu'elle est nationale de part et d'autre. Voilà comme on raisonne dans quelques journaux. Nous avons assez souvent dit, ici même, notre opinion sur les derniers événements d'Allemagne, pour n'avoir pas à démontrer de nouveau combien on s'égare en voulant convaincre les Français qu'ils ont été amoindris par le succès des Prussiens. Jamais nous n'avons été d'avis que le gouvernement devait empêcher l'Allemagne de s'arranger à son gré, de se grouper, de s'unifier par les moyens qui lui semblaient les meilleurs et dans les limites de son territoire; si, à l'époque où s'opérait cette révolution dans les conditions politiques de nos voisins, nous avions pu conseiller au gouvernement français de sortir de sa neutralité, c'eût été pour favoriser les efforts de la Prusse, plutôt que pour leur créer des obstacles; nous aurions demandé l'alliance prussienne plutôt que l'alliance autrichienne. Mais un pareil avis aurait eu bien peu de chance d'être écouté; il aurait surtout rencontré l'énergique désapprobation de ceux qui pensent aujourd'hui que la Prusse est trop forte; ils affirmaient alors qu'elle était si faible que l'Autriche n'en ferait qu'une bouchée. Si nos souvenirs sont bien exacts, nous étions les seuls à peu près dans la presse française qui proclamions à la fois le bon droit de la Prusse et sa supériorité militaire. Les événements nous ont donné raison; mais ils ont jeté le trouble dans les rangs de nos adversaires qui, après avoir pris en pitié M. de Bismark et sa landwehr, lui avoir prédit toutes

Digitized by Google

les catastrophes, tombent maintenant dans un autre genre d'excès. Cette puissance, qui n'était pas à craindre pour l'Autriche, est devenue redoutable à la France et on veut la détruire. Où s'arrêtera-t-on dans cette incohérence d'idées? La Prusse pouvait, avec de sérieuses chances de succès, s'engager contre l'Autriche, parce que stratégiquement elle disposait de forces suffisantes, parce qu'elle avait l'Italie pour auxiliaire, mais surtout parce qu'elle était dans une voie que les tendances nationales de toute l'Allemagne lui avaient ouverte. En se tournant contre la France, la Prusse n'aurait plus les mêmes chances de succès; la première lui manquerait, la seconde surtout lui ferait défaut. Cette puissance d'ailleurs n'avait aucun intérêt à devenir notre ennemie; la force qu'elle avait acquise, les longues et patientes économies qu'elle s'était imposées, tout ce travail de concentration financière, administrative, militaire, qu'elle avait accompli, n'avaient pour but que de lui assurer la prépondérance en Allemagne; l'idée d'une extension territoriale au dehors était étrangère à ses préparatifs, et, par conséquent, rien de ce qui se passait en Allemagne ne pouvait nous porter ombrage. Aujourd'hui encore, malgré la surexcitation que les susceptilités françaises ont allumées dans les pays d'outre-Rhin, la politique prussienne souffre cruellement de voir une perspective de guerre se substituer aux relations de bon voisinage qu'elle avait rêvé de nouer avec nous. On est donc à l'opposé de la vérité, on fausse les situations, on violente l'ordre naturel et logique des choses lorsqu'on s'obstine à vouloir faire sortir de la question du Luxembourg, au lieu d'un incident diplomatique d'une solution très facile, une occasion d'exercer des représailles politiques qui n'ont aucune raison d'être, que la France ne réclame pas, et auxquelles le gouvernement impérial n'est poussé que par ses ennemis.

C'est à ces rassurantes pensées que l'on est naturellement conduit si l'on veut rester dans les données du bon sens et dans la connaissance exacte des faits. On est facilement convaincu que ni la France ni la Prusse ne sont poussées à la guerre par aucun grand intérêt politique ou national. Cette première cause venant à manquer, on a l'esprit plus libre et l'on est bien vite frappé par d'autres considérations qui avaient échappé au trouble du premier moment: on reconnaît que la France est prise un peu à l'improviste pour une lutte aussi grosse de périls, qu'elle ne peut l'avoir provoquée puisqu'elle s'y est si peu préparée, et que les réformes militaires dont le gouvernement s'occupe depuis quelques mois avec plus de zèle que de succès, sont à très longue échéance. Quant à la Prusse, sans avoir épuisé toutes ses ressources dans la dernière campagne, elle n'est point encore remise de ses victoires. Les traités avec les Etats du Sud sont loin d'avoir donné leurs fruits: la Bavière pourrait tout au plus fournir un contingent de 25,000 hommes mal armés ou même, pour l'instant, complétement désarmés, tous les vieux fusils étant en réparation dans les ateliers, pour être transformés en fusils à aiguilles; le Wurtemberg a 10,000 hommes, et n'est guère plus avancé que la Bavière sous le rapport de l'armement; Bade dispose de 5,057 hommes et d'autant de fusils nouveaux; la Hesse grand-ducale dispose de 9,000

Digitized by Google

hommes et n'a que de vieux fusils. Les quatre Etats du Sud réunis donneraient donc à la Prusse un contingent militaire de 40,000 hommes environ, dont un quart à peine serait armé de fusils à aiguille. A Berlin, on sait fort bien à quoi s'en tenir sur les ressources immédiates que peut offrir l'alliance militaire des Etats du Sud : « Nos frères bavarois et badois, disait un journal de Berlin, nous envoient des adresses patriotiques; ont-ils des soldats à nous donner? » — Dans un autre ordre d'idées, les obstacles qui doivent écarter les chances de guerre ne sont pas moins sérieux. La France a convié l'Europe, l'Amérique, l'Asie, le monde entier aux pacifiques solennités de son Exposition universelle; son gouvernement est tout entier absorbé dans les soins que réclame l'hospitalité qu'il doit aux produits et aux habitants de tous les pays; il a engagé dans cette vaste entreprise de gros intérêts et une immense responsabilité; peut-il faillir à tous ses engagements, tromper toutes les espérances qu'il avait fait concevoir? La guerre, éclatant aujourd'hui comme un coup de tonnerre sur la France, c'est la ruine pour tous ceux que l'Exposition universelle promettait d'enrichir. — La Prusse elle-même a des préoccupations qui doivent la détourner de la guerre; elle a toute l'Allemagne à organiser, à condenser, à unir; elle a ses luttes contre le particularisme, contre les résistances des uns, contre les emportements des autres, et elle songe que tous ceux qu'elle a vaincus, elle ne les a pas complétement désarmés. En lui prêtant même la pensée folle de vouloir ressaisir du côté de nos frontières des provinces qu'elle n'aura jamais, le moment serait mal choisi de tenter une aussi hasardeuse entreprise; l'Allemagne tout entière voudrait s'y précipiter, que le devoir et l'intérêt des hommes entre les mains de qui reposent désormais ses destinées seraient d'opposer à cet entraînement irréfléchi une insurmontable barrière. — Voilà donc une situation bien étrange, et qui peut se résumer en quelques mots : le Luxembourg, par son peu d'importance stratégique et politique, ne vaut pas une guerre; l'honneur français n'est pas plus engagé à le conquérir que l'honneur prussien n'est engagé à le retenir; la Prusse et la France ont plus d'intérêt à être amies qu'à être ennemies; ni la Prusse ni la France ne sont prêtes à se ruer l'une contre l'autre, ayant chacune des devoirs pressants à remplir, incompatibles avec les sollicitudes et les lourdes nécessités que la guerre leur imposerait. Pour que la guerre pût éclater, malgré toutes les raisons qui rendent la paix nécessaire, il faudrait, de la part du gouvernement qui la provoquerait, un excès d'aveuglement ou de folie dont l'histoire renferme peu d'exemples, ou bien il faudrait qu'il ût bien dominé par les influences militaires qui, en bien des pays, admises dans une trop large mesure au gouvernement de l'Etat, comprennent autrement que tout le monde le bonheur de l'humanité et ne s'intéressent peut-être pas suffisamment aux progrès de la civilisation.

Les considérations qui précèdent nous permettent d'envisager d'un œil calme l'état des négociations. Nous n'y découvrons rien qui détruise les espérances que nous avons conçues et que nous voudrions faire partager. On sait ce qui est arrivé après le discours de M. de Bismark, dont nous

Digitized by Google

croyons avoir très exactement fixé le sens et la portée dans notre dernière chronique, et après la déclaration officielle du gouvernement français; les pourparlers diplomatiques concernant le Luxembourg ont complétement cessé entre la Prusse et la France. D'un commun accord, on a voulu prendre l'avis des puissances signataires des traités de 1839. Le cabinet de Berlin a envoyé à ses représentants auprès des cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Londres une circulaire dans laquelle il expose très au long l'état de la question, sans toutefois la soumettre définitivement à l'examen des puissances, dont il semble seulement vouloir prendre l'avis. Il est fâcheux que ce document n'ait pu sortir encore des secrets de la diplomatie; il éclairerait le débat et mettrait à nu les véritables dispositions du gouvernement prussien. Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment, la France et la Prusse paraissent avoir compris qu'il y aurait peut-être quelque péril à discuter directement les points en litige et que l'on pourrait s'irriter hors de propos. Il faut rendre au cabinet des Tuileries cette justice, qu'il a su attendre l'avis des puissances avec une patience et une réserve qui lui font honneur. A l'heure qu'il est, et depuis quelques jours déjà, les cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Londres ont exprimé un avis; mais il n'y a pas eu tout d'abord unanimité dans leur manière de voir; il s'est produit entre eux des vues divergentes, dont quelques indiscrétions ont trahi le secret. C'est ainsi qu'à Saint-Pétersbourg on avait pensé d'abord que, l'affaire du Luxembourg n'ayant point été entamée par la Prusse, il y aurait manque de tact à venir faire des représentations à Berlin. A Vienne, le comte de Beust a eu l'idée d'une proposition à faire aux parties intéressées tendant à annexer le Luxembourg à la Belgique et à dédommager la France en lui cédant la portion de territoire d'une réelle importance stratégique comprise entre la Sambre et la Meuse et dominée par la forteresse de Marienbourg. La France, loin de montrer de la répugnance pour cet arrangement, en a très franchement accepté la base, sans toutefois s'en approprier les détails. De nos informations, que nous avons lieu de croire exactes, il résulte donc que la France renoncerait à la possession du Luxembourg, à la condition que la Prusse retirerait sa garnison de la forteresse, et que celle-ci serait démantelée. La Prusse, de son côté, accepterait ces données comme bases d'une conférence qui aurait lieu à Londres. Les puissances signataires des traités de 1839 se prononceraient alors sur le sort futur du grand-duché, qui serait dans tous les cas neutralisé sous leur garantie. C'est sous cette forme simple que la question se trouve, à l'heure qu'il est, engagée à Berlin, et elle ne tarderait pas, croyons-nous, à y recevoir une solution assez prompte si le Luxembourg était seul en jeu. Il faut espérer que notre gouvernement, fidèle à ses habitudes de modération, ne rendra pas cette solution impossible par des exigences préalables qui marqueraient chez lui une volonté arrêtée de faire guerre. Les traités invoqués de part et d'autre sont sujets à interprétation; la France soutient que tous les traités, ceux de 1816 et ceux de 1839, ne sont en quelque sorte que des émanations des traités de 1815, lesquels ont constitué Luxembourg en forteresse fédérale; de son côté, la Prusse, ainsi qu'il résulte d'un échange de dépêches qui a eu lieu

Digitized by Google

entre elle et le roi des Pays-Bas dès le mois d'octobre de l'année dernière, conteste il est vrai ce point de vue ; mais ce n'était pas une raison pour que cette puissance se montrât trop récalcitrante, ne s'imposât point finalement un sacrifice et ne se résignât point à renoncer à un droit qui existe pour elle depuis un demi-siècle. Ce qui peut avoir contribué à rendre un peu difficile une concession de sa part, c'est tout ce qu'on a dit dans certains journaux français, qui demandent leurs inspirations on ne sait trop à quel patriotisme ; ils ont tant crié partout que l'abandon du grand-duché de Luxembourg par la Prusse serait une mince compensation pour la France, ils ont fait ressortir avec tant d'insistance l'importance stratégique de cette place de guerre relativement à la Belgique et à l'Allemagne, que l'on en est venu à prêter à la France l'arrière-pensée de se servir de Luxembourg comme d'un poste avancé pour agrandir ses conquêtes du côté de la Belgique et de la rive gauche du Rhin.

Les Allemands, qui n'ont pourtant pas l'intelligence plus obtuse que nous, sont en présence d'un insoluble problème. Ils nous voient aujourd'hui revendiquer bruyamment le Luxembourg en faisant valoir l'importance stratégique de cette province, et ils nous ont entendu déclarer hautement, il n'y a pas plus d'un mois, de la façon la plus catégorique et la plus officielle que les transformations accomplies en Allemagne, non-seulement ne constituaient point une menace pour la France, mais même étaient des plus favorables à ses intérêts. Notre logique échappe à nos voisins ; quand ils comprennent nos premières déclarations, ils ne saisissent point le sens de notre conduite, et s'ils voient clair dans notre conduite actuelle, le secret de nos déclarations leur échappe. C'est là, ayons le courage de le dire, le tort le plus grave que nous ayons à nous reprocher. Notre ambition présente peut être légitime, mais notre attitude n'est pas nette, et à ce titre elle est faite pour inspirer de l'ombrage à nos voisins et les mettre en garde contre des projets qui s'entourent d'apparences ténébreuses. Le vrai danger de la situation est dans les tâtonnements, dans les feintes d'une diplomatie qui change de langage du jour au lendemain, au gré de ses intérêts et de ses caprices, qui n'a point d'esprit de suite et qui veut ruser alors qu'il lui serait si facile d'arriver à ses fins, en adoptant la voie d'une courageuse franchise. Il n'en est pas moins vrai, quoi que l'on puisse dire et penser à Paris et à Berlin, que les termes de la question, dégagés de tous les brouillards que l'on se plaît à répandre sur elle, n'impliquent aucun de ces griefs qui ne peuvent se résoudre que par la redoutable épreuve de la guerre. La France saura borner ses prétentions et la Prusse mettre une limite à ses refus. Une touchante et auguste intervention s'est employée auprès du roi de Prusse, dans la forme la plus amicale, pour le supplier de ne point troubler la paix de l'Europe ; on parle d'une lettre autographe de la reine Victoria exprimant en termes éloquents des sentiments en tous points conformes à ceux de son gouvernement. Les amis de la paix fondent de sérieuses espérances sur la démarche d'une souveraine dont la voix est écoutée à Berlin, dans une cour où sa sollicitude maternelle a des droits que le roi Guillaume ne songe certainement pas à lui contester. L'attitude de la Russie, quoique moins

Digitized by Google

nettement dessinée que celle de l'Angleterre, n'est pas cependant contraire aux intérêts de la paix, et il faut considérer comme mal fondées les craintes qui se manifestent de plusieurs côtés, de voir cette puissance profiter d'une guerre au centre de l'Europe pour pêcher en eau trouble une solution de la question d'Orient conforme à ses ambitions. Quant à l'Autriche, il n'est guère permis de douter qu'elle n'a ni intérêt ni désir de rallumer sur ses flancs une guerre à laquelle elle serait peut-être obligée de se mêler, à cause de ses populations allemandes.

Depuis que le vent est à la guerre, il ne souffle plus du côté des libertés, et le Corps législatif ne pouvait entreprendre, dans un moment plus défavorable, l'examen du projet de loi sur le régime de la presse. Les amendements de M. Mathieu ont toute chance de prévaloir contre ceux que se propose de soumettre à l'approbation de ses collègues M. Emile Ollivier. C'est un contre-projet, plutôt qu'une série d'amendements, que cet honorable député présente au Corps législatif. Nous prévoyons trop quel accueil lui sera réservé; s'il arrive jamais à être discuté sérieusement, il sera facile à ses adversaires d'en faire ressortir le côté défectueux. Ce n'est pas que le contre-projet de M. Emile Ollivier ne procède d'un esprit très libéral et ne s'appuie sur un principe juste. Ce principe, nous l'avons nous-même développé il y a deux mois, lorsque nous écrivions, à cette même place, que la meilleure loi sur la presse, et peut-être la seule bonne, serait celle qui se bornerait à déclarer que chacun peut écrire un journal à ses risques et périls; que la presse, laissée dans le droit commun, ne devrait pas avoir une juridiction spéciale et que l'on ne devait édicter pour elle ni charges ni pénalités spéciales. Le contre-projet de M. Emile Ollivier est conçu dans cet esprit; mais il a le tort de requérir des amendes contre toute divulgation, de quelque nature quelle soit, relative à la vie privée et de n'exiger aucun cautionnement qui puisse répondre du payement de ces amendes. Cette contradiction, qui accuse une certaine inexpérience législative, suffit à elle seule pour discréditer un projet dont la motion aurait trouvé de zélés partisans parmi les écrivains de la presse périodique et dans les rangs des députés libéraux. En ce qui nous concerne, nous aurions volontiers prêté notre concours à une doctrine qui a pour elle la justice et la raison, et qui sert la liberté dans une très large mesure, sans désarmer l'autorité. Si la presse a pu devenir un jour un troisième pouvoir dans l'Etat, ce n'est point seulement parce qu'elle représentait la force irrésistible de la pensée, c'est aussi parce qu'on *lui* a fait les honneurs d'une législation particulière, comme si les crimes et les délits qui peuvent se commettre par la voie des journaux étaient d'une autre nature que ceux qui se commettent par les voies ordinaires. Nous sommes de l'avis de cet honnête magistrat, M. Faustin-Hélie, qui pensait que la société ne peut être troublée que par des passions dont la source est commune; que les délits et les crimes que l'on peut commettre par la voie de la presse existaient avant que l'art si précieux de publier sa pensée eût été inventé. En réalité, le journal est un instrument comme un autre pour commettre des crimes, et de même que lorsque la poudre a été inventée, on n'a point édicté une loi spéciale pour punir les ho-

Digitized by Google

micides commis au moyen de la poudre, de même on n'en devait point édicter pour punir les crimes ou les délits commis au moyen de la presse. Si, chaque fois qu'une arme nouvelle a été employée, on avait ajouté au code pénal une loi nouvelle prévoyant tous les mauvais usages que l'on pourrait faire de cette arme, le répertoire de nos lois, déjà très considérable, atteindrait des proportions inouïes, et le législateur aurait bien de la peine à se retrouver dans ce dédale obscur. Nous aurions voulu que le conseil d'Etat, ou les hommes qui ont présidé à la confection du projet de loi que le Corps législatif va discuter, se fussent pénétrés de ces idées si simples et si élémentaires; ils n'auraient pas entrepris cette œuvre difficile, supérieure même, on peut le dire, aux forces humaines, œuvre à laquelle tous les gouvernements ont successivement échoué, et qui consiste à dresser l'inventaire de toutes les pensées qui peuvent éclore dans un cerveau pour rechercher et déclarer à l'avance lesquelles, en se manifestant, sont réputées coupables. Le mérite du contre-projet, de M. Emile Ollivier, est d'avoir admis cette saine doctrine, qui est la nôtre, et que nous aimerions à voir triompher dans la discussion qui s'ouvrira bientôt, nous l'espérons, devant le Corps législatif. Cette loi sur la presse n'a subi, jusqu'à présent, que trop de retards; ils sont dus à la multiplicité des amendements qui, de tous les côtés, arrivent à la commission et dont on pourrait déjà faire, au dire de M. Glais-Bizoin, un assez gros volume. Il n'y a pas de raison pour que cet état de choses doive bientôt avoir un terme; engagé comme il l'est dans la voie de la réglementation, le gouvernement ne peut pas à son gré fermer l'écluse des amendements contradictoires au milieu desquels la commission se débat, impuissante et troublée. La presse est, en attendant, dans une situation provisoire extrêmement périlleuse, et qui ne laisse pas d'avoir aussi ses graves inconvénients pour ceux qui sont chargés de réprimer ses écarts. On en pourrait dire de même des autres lois qui se trouvent en germe dans le *motu proprio* du 19 janvier, et que trois mois d'études préparatoires n'ont pu réussir à faire éclore. Si encore ces réformes, que l'on nous fait tant désirer, réalisaient complétement les besoins sous l'empire desquels elles nous ont été promises, notre longue attente aurait des dédommagements; mais il semble qu'on ait voulu, par ces interminables délais, nous faire perdre de vue le véritable sens que l'opinion publique attribuait aux promesses du 19 janvier et profiter de circonstances favorables pour en altérer l'esprit. C'est au moment où la discussion du projet de loi sur la presse allait être mise à l'ordre du jour du Corps législatif, que les séances de cette assemblée sont interrompues et que le président, obéissant sans doute à des ordres supérieurs, n'a pu fixer le jour de la prochaine réunion. Nous comprenons qu'en présence des graves incidents de la politique extérieure, le gouvernement éprouve quelque malaise à se trouver tous les jours en face des représentants du pays sans pouvoir les initier à ses secrets ou les faire participer à ses résolutions; ce qui montre une fois de plus qu'il n'y a aucun profit à retirer pour les libertés publiques des complications qui peuvent naître au dehors, et que c'est au moment où elle est le plus sérieusement engagée que la nation est le moins admise à exercer sa sou-

Digitized by Google

veraineté. Qui oserait répondre, si la guerre éclatait, que les lois sur la presse et sur le droit de réunion ne seraient point indéfiniment ajournées, et que les adversaires qu'elles ont rencontrés dans les hautes régions du pouvoir ne nourrissent pas l'espoir secret de les faire entièrement disparaître dans la fumée des batailles ?

La crise ministérielle qui vient de changer en Italie le personnel gouvernemental appelle de nouveau notre attention sur la politique intérieure de ce pays. L'avénement de M. Rattazzi pourrait fort bien, d'ailleurs, n'être pas sans relation avec les faits qui préoccupent en ce moment tous les esprits. Si la paix de l'Europe venait à être troublée et si la France avait besoin de réunir autour d'elle tous ses alliés, l'Italie serait plus vite à ses côtés, conduite par M. Rattazzi, qu'elle ne l'eût été peut-être conduite par des hommes moins pénétrés que lui des services que nous avons rendus à ce pays et de ceux que nous pouvons lui rendre encore. Mais, au point de vue de l'Italie comme au point de vue de toutes les nations de l'Europe, dont la guerre viendrait troubler la sécurité, il faut souhaiter au nouveau ministère italien de n'être pas détourné de ses devoirs envers le pays par des préoccupations contraires à ses besoins actuels. Le nouveau cabinet se trouve, en arrivant au pouvoir, en présence des plus graves embarras politiques et financiers. Les embarras politiques ne sont pas les plus insurmontables, bien qu'ils aient pour objet Rome et qu'ils soient provoqués par les continuelles prétentions de ce petit groupe d'Italiens indociles qui ne veulent tenir aucun compte de la convention du 15 septembre. Il n'était pas sans intérêt pour M. Rattazzi de connaître d'abord l'impression qu'avait produite à la cour de Rome son avénement au pouvoir ; le président du conseil a appris avec plaisir que Pie IX avait accueilli la formation du nouveau cabinet avec une satisfaction *relative*. — C'est le mot employé dans une lettre de Rome dont la source nous inspire toute confiance, et qui du reste paraît fort bien renseignée. — Une satisfaction *relative*, c'est en effet tout ce que l'on peut demander pour l'instant au souverain qui n'aurait une satisfaction complète que si on remettait toutes choses, en Italie, dans l'état où elles étaient avant 1859. M. Rattazzi, évidemment, ne saurait pousser aussi loin ses complaisances pour le Saint-Siége ; mais il a promis d'observer fidèlement la convention du 15 septembre et de la faire observer par tous ceux qui relèvent de son autorité. Comme gage de sa promesse, il peut invoquer l'antécédent d'Aspromonte, dont certainement le Vatican n'a pas perdu le souvenir, et que n'ont pas oublié non plus les héros de cette triste expédition. Ces derniers semblent même avoir voulu attendre que M. Rattazzi fût remonté au pouvoir pour montrer que la répression dont ils avaient été l'objet, lors de leur tentative illégale, ne les avait ni découragés ni intimidés. Garibaldi a reparu ces jours derniers ; on l'a vu circuler dans les rues de Florence, en costume, comme un personnage de théâtre prêt à entrer scène ; il a écrit de nouvelles lettres aux Romains pour leur rrappele qu'ils descendaient de Tarquin et de Mucius-Scœvola. On a pu craindre un moment que ces préludes ne fussent bientôt suivis de quelqu'une de ces échauffourées dont ils sont ordinairement le signal. Mais il paraît que les Romains ont résisté

Digitized by Google

au glorieux souvenir de leurs ancêtres, et que Garibaldi en a été, cette fois encore, pour ses frais d'éloquence. Au Vatican même, il est peu redouté; on y parle de ses pantalonnades avec une mansuétude infinie, et le Pape dit quelquefois la messe à son intention. Lui, cependant, continue de se prendre au sérieux; il se pare maintenant du titre de général romain et se nourrit de la lecture des hauts faits accomplis autrefois par ses glorieux prédécesseurs. N'ayant pu réaliser contre Rome une nouvelle levée de boucliers, Garibaldi méditait un coup de théâtre dans le Parlement lorsque viendrait la discussion sur la dette pontificale; ses amis annonçaient qu'il avait un discours tout prêt pour cette circonstance et qu'il allait demander à ses collègues de proclamer dans un vote solennel Rome capitale de l'Italie. Cette tentative, qui aurait pu produire une certaine agitation au sein de la représentation nationale et une légère rumeur dans le pays, n'a pas eu lieu. Le vaillant condottiere sait par expérience que la tribune lui est moins favorable que le champ de bataille, et que, sur le terrain parlementaire, M. Rattazzi aurait très facilement raison de ses emportements. Maintenant que la convention est votée sans qu'aucune motion incendiaire se soit produite, le président du conseil pourra s'occuper plus utilement de renouer avec Rome les négociations qui se sont établies déjà à deux reprises entre la cour de Florence et le Vatican; on lui prête l'intention de donner à ces relations un caractère bien plus accentué que celui qu'elles avaient sous ses prédécesseurs : il voudrait arriver à obtenir auprès du Saint-Siége pour l'Italie le privilége qu'a l'Angleterre d'être représentée par un agent officieux; il soulèverait aussi la question du rétablissement de quelques consulats italiens dans l'Etat de l'Eglise et de quelques consulats pontificaux dans le royaume d'Italie. Il n'y aurait pas loin de ces avantages, s'ils étaient obtenus, au rétablissement de rapports réguliers entre deux gouvernements destinés fatalement à vivre en bonne intelligence, et si M. Rattazzi était assez habile pour amener le Vatican à condescendre à ses désirs, il aurait fait pour l'Italie, pour l'Eglise, pour la religion, plus que tous ses prédécesseurs réunis n'ont pu faire, malgré tout leur zèle et tout leur bon vouloir.

Si grandes que soient les difficultés que peut faire naître pour le nouveau cabinet italien la question romaine, elles ne sont pas comparables à celles qui peuvent lui venir de la déplorable situation financière du pays. Nous avions déjà une assez triste idée de l'état des finances italiennes par toutes les révélations que nous avaient faites les journaux, les discussions du parlement et les aveux mêmes des membres du cabinet; mais voilà qu'un ancien ministre des finances, un homme très compétent d'ailleurs sur la matière, M. Sella, vient encore renchérir sur les évaluations faites par les appréciateurs les plus pessimistes. M. Sella, dans un discours prononcé à Cassato devant ses électeurs, a démontré que, pour l'exercice de 1867, le déficit serait au moins de 500 millions de francs, y compris 250 millions de bons du trésor et l'emprunt fait à la Banque nationale, et il ajoutait que, pour les prochaines années, il n'évaluait pas le déficit, en prenant pour base le budget actuel, à moins de 180 et même 250 millions. Il y a, dans cet aveu, de quoi ébranler un peu la confiance des porteurs de titres de rente italienne. Ils voient le Trésor débiteur dans un tel dé-

Digitized by Google

couvert, que le produit de la liquidation des biens ecclésiastiques ne pourrait combler que le déficit de la première année. Il ne faudrait point s'exagérer cependant la portée des déclarations faites par M. Sella, qui confond un peu, dans son discours de Cassato, deux termes très distincts; il appelle déficit ce qui n'est en réalité qu'un arriéré ; il ne faut point oublier non plus que M. Sella, qui n'a pu faire adopter il y a un an son projet de réforme financière, est trop porté peut-être à créer à ses successeurs des difficultés qui rendraient leur tâche impossible. Toujours est-il qu'une coterie s'est déjà emparée du discours de M. Sella pour battre en brèche les plans financiers, quels qu'ils soient, du nouveau ministre des finances. On a prétendu que la réduction du 5 p. 0/0 en 3 p. 0/0 était une mesure reconnue indispensable et par conséquent résolue en principe. Les auteurs de ce faux bruit oubliaient trop un autre discours tout aussi important que celui de M. Sella, le discours que prononçait naguère M. Rattazzi, et dans lequel le président actuel du conseil déclarait que jamais l'Italie ne faillirait à ses engagements. Nous ne sommes pas éloignés, d'ailleurs, du moment où M. Ferrara, ministre des finances, va communiquer au Parlement les plans financiers du nouveau cabinet. On attribue à M. Ferrara diverses idées sur l'exactitude desquelles il ne nous a été transmis aucune donnée certaine ; on parle d'un papier-monnaie dont le seul inconvénient serait de ressembler trop aux anciens assignats français, d'un plan de réduction sur divers impôts, notamment sur le tabac, le sel et sur tous les droits de douane, et de diverses autres combinaisons qui trahissent la pensée d'activer en Italie un mouvement général de tout le système économique, pour en faire sortir les ressources nécessaires à un bon équilibre financier. C'est une idée juste, dont l'application a déjà donné aux Etats-Unis d'excellents résultats, que celle qui consiste à pousser au développement agricole, commercial et industriel pour arriver à la plus-value des revenus publics ; elle doit réussir surtout dans un pays rempli de ressources et dont la richesse territoriale égale celle des contrées les plus favorisées de l'Europe. Donner une pleine liberté à toutes les institutions de crédit qui voudront s'établir en Italie, donner la liberté des banques d'escompte et de circulation, laisser à la Banque nationale le droit, qui lui a déjà été accordé, de ne pas rembourser ses billets en espèces, lui permettre même d'augmenter son émission, à la condition qu'elle escompterait largement tout le papier qui se présenterait, tels sont quelques-uns des moyens qui peuvent servir à réaliser la conception financière que l'on attribue à M. Ferrara. Ils auraient pour effet immédiat d'amener dans le pays une grande circulation de capitaux, d'accroître notablement le produit des douanes, celui des droits d'enregistrement, et de fournir facilement des acquéreurs à l'Etat pour les domaines qu'il voudrait vendre. L'augmentation des revenus publics pourrait même, sans inconvénient, n'être pas très sensible dans le premier moment; mais du moins la confiance renaîtrait, et la confiance, est-il besoin de le dire, est la base essentielle du crédit et le premier élément de la richesse publique.

Le Secrétaire de la Rédaction, PASCAL PICARD.

ALPHONSE DE CALONNE.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU CINQUANTE-SIXIÈME VOLUME

MARS et AVRIL 1867. (16e année. — 2e série.)

LE VILLAGE EN ANGLETERRE, ÉTUDE DE MOEURS, par M. JUSTIN AMÉRO. 5

DU DROIT DE RÉUNION, par M. HENRI AMELINE 33

LA PRÉDICATION CATHOLIQUE ET L'ESPRIT MODERNE : LES CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1re partie), par M. PAUL ROUSSELOT. 47

GABRIELLE D'ESTRÉES EST-ELLE MORTE EMPOISONNÉE? (3e partie), par M. JULES LOISELEUR 73

PROJETS D'INVASION FRANÇAISE EN ANGLETERRE, D'APRÈS DES DOCUMENTS ORIGINAUX ET INÉDITS (4e partie), par M. WILLIAM P. EGERTON. 116

DE LA NOUVELLE LOI DE LA PRESSE, par M. LOUIS LIÉVIN 146

SONNETS MYSTIQUES, par M. ARMAND SILVESTRE. 156

CHRONIQUE LITTÉRAIRE : le *Galilée* de M. PONSARD, par M. ANATOLE CLAVEAU 164

REVUE MUSICALE, par M. MAX BERTHAUD 171

CHRONIQUE POLITIQUE, histoire de la quinzaine. 175

HOMÈRE, *Iliade*, traduction de M. LECONTE DE LISLE, par M. L. J.. 189

LE CHEF-D'ŒUVRE DU PÈRE VICTOR, SOUVENIRS D'UN OUVRIER (1re partie), par M. EUGÈNE MULLER. 193

LA PRÉDICATION CATHOLIQUE ET L'ESPRIT MODERNE : LES CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (2e partie), par M. PAUL ROUSSELOT. 236

LE CHEVAL ARABE PUR SANG : LETTRE DE L'ÉMIR ABD-EL-KADER AU GÉNÉRAL DAUMAS . . 252

LES AFFAIRES D'ALLEMAGNE DEVANT LE CORPS LÉGISLATIF, par M. ALPH. DE CALONNE. . 265

L'ISTHME DE DARIEN ET LE CANAL INTEROCÉANIQUE, par M. LÉON RENARD. 289

LES MONUMENTS DE L'ANCIENNE ÉGYPTE (1re partie), par M. AUG. DE COUFFON 313

LES AFFAIRES DE CRÈTE ET LA QUESTION D'ORIENT, — I — par M. J. VALFREY 335

CHRONIQUE LITTÉRAIRE : *les Idées de Madame Aubray*, de M. ALEX. DUMAS, par M. A. CLAVEAU 354

REVUE MUSICALE, par M. MAX BERTHAUD 360

CHRONIQUE POLITIQUE, histoire de la quinzaine 364

HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DE L'ANGLETERRE, de M. E. MAY, traduction de M. C. DE WITT, par M. L. J. 381

Digitized by Google

Le Chef-d'Œuvre du père Victor, souvenirs d'un ouvrier (2e partie), par M. Eugène MULLER 395
Les dernières Luttes des libertés provinciales en Espagne, par M. E. DELAPLACE. . 421
Les Monuments de l'ancienne Egypte (2e partie), par M. Aug. DE COUFFON. 446
Le Système financier des chemins de fer français (1re partie), par M. Charles ROPIQUET 478
Exposition Internationale de 1867 : Matières premières filamenteuses, Fils, Etoffes et leurs moyens de fabrication, par M. Michel ALCAN. 497
Exposition Universelle de 1867 : l'Edifice et ses Dépendances, par M. Alphonse DE CALONNE 520
Revue critique · *Mœurs romaines, du siècle d'Auguste à la fin des Antonins*, de Friedlænder, traduction libre de Ch. Vogel, par M. Paul DELTUF 543
Chronique littéraire : *l'Année littéraire et dramatique*, de M. G. Vapereau, par M. Anatole CLAVEAU 566
Lettre sur la politique de la France vis-a-vis de l'Allemagne, par M. W. DE VOIGTS RHETZ. 585
Chronique politique, histoire de la quinzaine. 596

La Correspondance intime d'un homme d'Etat italien, par M. Alphonse DANTIER. . . 577
Les Monuments de l'ancienne Egypte (3e partie), par M. Aug. DE COUFFON. 624
Le Chef-d'Œuvre du père Victor, souvenirs d'un ouvrier (3e partie), par M. Eugène MULLER. 657
Des Colonies correctionnelles de jeunes condamnés, par M. L. BONNEVILLE DE MARSANGY. 680
Le Système financier des Chemins de fer français (2e partie), par M. Charles ROPIQUET. 698
Exposition internationale et universelle de 1867 : les Arts du Dessin et leurs applications — I. La Peinture — par M. Alphonse DE CALONNE. 715
Le Projet de Réorganisation de l'Armée : la Guerre ou la Paix 741
Chronique politique, histoire de la quinzaine. 756

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

3e SÉRIE. — N° 1. 30 AVRIL 1867.

ATHENÆUM FRANÇAIS

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA

REVUE CONTEMPORAINE

Bulletin critique

Le Problème de la Vie, recherche des Bases d'une Philosophie pratique, par Jacques LEGRAND.

Inutile de démontrer qu'après la lecture de ce livre, le *problème de la vie* reste ce qu'il était auparavant pour le lecteur. M. Legrand a des idées, sinon nouvelles, du moins assez singulières pour notre époque, sur Dieu et l'âme humaine. Pour lui, en effet, Dieu est une puissance à la fois fatale et intelligente, principe du mal comme du bien. L'âme, quoique spirituelle, n'est pas immortelle; sa destinée est terrestre et elle finit avec le corps. De là une morale qui a pour base le bien-être et l'intérêt personnel, et un *humanitarisme* social et politique qui se résume dans la fameuse formule : Liberté, égalité, fraternité.

Cet épicurisme nouveau se donne de bonne foi et modestement comme résolvant le *problème de notre vie* et l'expliquant d'une manière consolante !!! Laissons-le dormir dans cette douce illusion R. B.

L'Ile de Crète, souvenirs de Voyage, par GEORGE PERROT, in-12. Paris, Hachette. 1867.

Les circonstances actuelles donnent un intérêt particulier à ce livre qui, en tout temps, aurait été remarqué pour son mérite littéraire. Monsieur George Perrot sait beaucoup et voit juste; ses descriptions de la nature, ses portraits des hommes sont sobres avec élégance et pittoresques sans enluminure; mais ce qui attirera le lecteur, c'est moins encore l'agrément du style que l'exactitude et la nouveauté des renseignements. L'île de Crète a été peu visitée, au moins des voyageurs français. Pour la mettre en évidence, il a fallu la dernière insurrection. Au moment où paraissaient les *Souvenirs* de M. Perrot, on annonçait la fin de cette prise d'armes et l'auteur enregistrait la nouvelle comme une chose toute simple. Elle ne s'est pas confirmée : le mouvement persiste et s'aggrave, dit-on. Bien que sur ce point les événements aient donné tort aux prévisions de M. Perrot, ils n'ont pas diminué la valeur de ses observations. Elles nous montrent que la population chrétienne de la Crète avait sans doute le désir de s'émanciper des Turcs, mais que, laissée à elle-même, elle aurait à peine passé du désir à l'acte ou qu'elle n'aurait guère persisté dans sa tentative. C'est l'influence extérieure qui maintient debout l'insurrection, à moins que ce ne soit l'extrême faiblesse de la Turquie. Malgré ces complications imprévues de la situation en Orient, le livre de M. Perrot reste vrai et aussi utile à consulter qu'agréable à lire. L. J.

Souvenirs de la Terreur, par l'abbé DUMESNIL, curé de Guerbaville, publiés par le baron ERNOUF. Paris, Maillet.

L'abbé Dumesnil fut du petit nombre de ces ecclésiastiques courageux qui, tout en refusant de prêter le serment de la constitution civile qu'improuvait leur conscience, osèrent rester dans leur paroisse au fort de la tempête révolutionnaire. « Guerbaville, dit l'abbé Dumesnil, était pour moi un poste d'honneur. » Il faillit payer cher cette tenacité honorable. En butte aux déclamations furieuses de la société populaire qui s'était organisée dans son bourg à l'instar de Paris, dénoncé à Yvetot, à Rouen, au Havre, comme entretenant des correspondances contre-révolutionnaires avec des émigrés, l'abbé Dumesnil fut contraint pendant plusieurs mois de mener une vie errante dans les

Digitized by Google

bois du pays de Caux, où il rencontrait souvent d'honnêtes gens réduits à se cacher comme lui, et qu'il encourageait à souffrir patiemment la persécution, à se souvenir que « le règne des méchants n'est jamais long. » La nuit seulement, il se risquait à pénétrer dans les villages, allait demander l'hospitalité dans quelque maison sûre. Souvent, au lieu de goûter le repos qui lui eût été si nécessaire, il passait la nuit à aller de maison en maison remplir les devoirs de son ministère, assister des malades qui réclamaient l'assistance d'un prêtre véritable, faire des baptêmes, etc. Les détails de cette vie, semblable à celle des évêques régionnaires des premiers siècles, sont du plus grand intérêt. L'abbé Dumesnil finit pourtant par être arrêté, incarcéré à Yvetot, où on lui donne la cellule d'un de ses confrères qui venait d'être transféré à Paris condamné par le tribunal révolutionnaire et exécuté. Il s'attendait à subir le même sort, quand le 9 thermidor survint fort à propos, pour lui comme pour bien d'autres. Dans la réaction antijacobine qui suivit, l'abbé Dumesnil se comporta en véritable disciple du Christ, employant toute son influence sur la majorité honnête de ses paroissiens pour protéger les hommes « plus égarés que coupables » qui avaient donné dans les excès révolutionnaires, et dont plusieurs avaient demandé sa tête. Ce livre, écrit dans un esprit vraiment chrétien, contient un grand nombre de détails curieux et peu connus sur l'existence intime du peuple des campagnes à cette époque. Il intéresse non-seulement les membres du clergé, mais tous ceux qui veulent connaître à fond et sous toutes ses faces l'histoire de la Révolution. CHALVET.

Oberkampf (1739-1815), par A. LABOUCHÈRE. Paris, Hachette.

La vie honorable et vraiment exemplaire de ce célèbre industriel est dignement racontée par un de ses petits-fils. Il a tiré le parti le plus heureux des notes rédigées par Oberkampf lui-même, et précieusement conservées par sa famille, sur la marche de ses affaires et les incidents les plus remarquables de sa carrière commerciale. Dans ces « registres domestiques, » on se plaît à suivre les péripéties de cette laborieuse et honorable existence; on aime à voir ce travailleur arriver graduellement, par des efforts continus d'intelligence et de labeur, à la considération, à la fortune, et devenir l'un des patriarches de l'industrie française. L'une des pages les plus curieuses de ce volume est une longue conversation qu'Oberkampf eut avec Napoléon, et dont il nota les traits principaux en rentrant chez lui. L'Empereur lui avait dit entre autres choses : « Vous et moi, nous faisons une rude guerre aux Anglais. » — Puis il ajouta, comme par réflexion : « C'est encore vous qui faites la meilleure. » Il lui dit aussi qu'il avait donné trois millions pour planter la plaine de Rome en coton, et *que cela vaudrait mieux qu'un pape.* (Ceci se passait en 1810). Il accorda au grand manufacturier une faveur signalée, en faisant délivrer à deux de ses principaux employés un passeport pour l'Angleterre, où ils allaient étudier les progrès de la chimie industrielle. Ce ne fut pas sans peine qu'ils parvinrent à l'embouchure de la Tamise, tant étaient sévères les prescriptions du « blocus hermétique. » Quand ils arrivèrent enfin à Gravesend, le passe-port impérial fit sensation : les employés de la douane et ceux de la police se le disputaient, pour prendre des *fac-simile* de la signature de Napoléon. Tout se passa au mieux dans cette excursion industrielle, grâce aux recommandations des chimistes français pour leurs confrères anglais, et à l'amicale intervention d'un ancien employé de la manufacture de Jouy, devenu l'un des principaux industriels du Royaume-Uni. Le récit de ces descentes pacifiques en Angleterre a de l'intérêt, nous dirions volontiers de la grandeur. On aime à penser que, malgré ce terrible barrage de guerre, la science et l'industrie ont pu encore travailler de concert au bonheur de l'humanité. E. DE V.

La Médecine militaire en France et en Amérique, par le docteur E. GOZE.

Tout le monde sait qu'en France la médecine militaire est placée sous la dépendance de l'administration générale de l'armée, ou, en d'autres termes, sous les ordres de l'intendance militaire. Cette dépendance a toujours suscité entre la médecine et l'intendance un antagonisme déclaré ou secret, et des luttes qui durent depuis Percy et Larrey jusqu'à nos jours.

La brochure du docteur Goze n'a pas d'autre but que de mettre en relief le vice radical de cette organisation, à laquelle il attribue toutes sortes de conséquences fâcheuses. Son principal argument est la comparaison qu'il établit entre les résultats obtenus dans la dernière guerre des Etats-Unis et ceux de nos campagnes de Crimée et d'Italie. En Amérique, le service de santé était libre et indépendant, sous la direction d'un médecin général, et, malgré les luttes gigantesques dans lesquelles des millions d'hommes ont été en jeu, la mortalité a été pour 1,000 hommes de 50,4 par maladies, et de 17,2 par blessures; en total de 67,6. Dans notre armée de Crimée, la mortalité a été de 121 par maladies et de 34 par blessures; en total de 155 pour 1,000 hommes, proportion de plus du double, et qui est certainement pleine d'enseignements pour nous.

La brochure du docteur Goze est remplie de détails curieux, qui sont de nature à intéresser non-seulement les hommes spéciaux, mais même les lecteurs ordinaires. E. B.

Les Fougères, par MM. ANDRÉ RIVIÈRE et ROZE. Paris, Rothschild.

Ce beau volume contient les meilleurs traités qui aient paru jusqu'ici sur l'histoire naturelle et

Digitized by Google

culture de ces plantes, doublement intéressantes ar leur structure et leur mode de croissance xceptionnels, et le caractère ornemental de leur euillage. On sait que, dans l'organisation actuelle le notre globe, les fougères sont comme l'arrière-garde d'un monde antérieur au nôtre. L'Europe ne possède que des variétés buissonneuses ou herbacées. Mais les régions tropicales, le Mexique, Java, et surtout l'Australie, nous offrent encore quelques variétés arborescentes, analogues aux espèces fossiles, dont on trouve de gigantesques débris incrustés dans les gisements houillers. Ce livre, qui est à la fois un manuel instructif et un keepsake splendide, est orné d'un grand nombre de jolies gravures sur bois et de soixante-quinze grandes planches représentant les plus belles espèces de fougères, tant indigènes qu'exotiques. E. DE V.

Les Parcs et les Jardins, par M. A. LEFÈVRE, avec vignettes par A. DE BAR. Paris, Hachette.

Cet agréable volume est le pendant et le complément d'un autre ouvrage du même auteur, « les Merveilles de l'architecture, » livre intéressant et utile, qui a sa place marquée dans toute bonne bibliothèque, car on y trouve la description spéciale et la représentation des édifices les plus fameux dans l'histoire des différents peuples. Les « Parcs et les Jardins » seront également parcourus avec plaisir et profit. Tantôt de lui-même, tantôt au moyen de citations choisies avec goût, l'auteur décrit les plus beaux spécimens des jardins anciens et modernes de différents styles, depuis les vergers problématiques d'Alcinoüs jusqu'au parc ébauché des Buttes-Chaumont, en visitant successivement les bois sacrés des temples grecs, les jardins de Babylone et de la Perse, les villas romaines du moyen âge et de la Renaissance, les magnificences classiques de Le Nôtre et de ses successeurs, les chef-d'œuvres du style dit anglo-chinois, enfin quelques-uns des plus beaux jardins paysagers modernes de la France, de l'Allemagne et de la Russie. Dans cette longue promenade, on coudoie à chaque pas les personnages les plus célèbres de l'histoire : Sémiramis à Babylone, Cicéron à Tusculum, Horace à Tibur, Pline à Laurente, Adrien dans la villa célèbre, résumé des merveilles de l'empire, saint Louis à la pointe de la Cité, Charles V dans les « cerisaies » de l'hôtel Saint-Paul, Henri IV à Fontainebleau, Louis XIV à Versailles, Catherine II à Tsarkoë-Tselo, le grand Frédéric à Sans-Souci, J.-J. Rousseau à Ermenonville, Marie-Antoinette à Trianon, Napoléon à Schœnbrunn. E. DE V.

Quelques Psaumes, traduits en français par Ph.-E. POIRSON, in-12. Nancy, Collin. 1866.

Les Psaumes ont une éloquence passionnée qui nous entraîne et nous subjugue. Cette austère et majestueuse poésie nous étonne et nous charme; elle n'offre, néanmoins, qu'une note unique, et si la lecture se prolonge, la fatigue ne tarde pas à nous atteindre. Ces chants sacrés ont rencontré, dans toutes les langues de nombreux traducteurs. Aucun n'a été très heureux. Notre J.-B. Rousseau est régulier, harmonieux, mais froid et sans inspiration religieuse; Le Franc de Pompignan s'est mieux pénétré de l'original, quoiqu'il s'élève rarement au-dessus d'une médiocrité décente. Quant à M. Poirson, il nous semble avoir complétement échoué; le nouvel interprète des Psaumes n'est poète ni même versificateur à aucun degré; ses vers sont ternes, languissants, dépourvus d'images; rien de la flamme du roi-prophète ne vient jusqu'à nous à travers les ombres de la traduction. M. Poirson aurait dû relire, avant de se mettre à l'œuvre, la belle imitation composée par Lamartine, il eût compris quel génie est nécessaire pour transporter les beautés de la muse hébraïque dans notre langue, et, peut-être, n'eût-il pas entrepris son travail. A. T.

La Savoie, le Mont-Cenis et l'Italie septentrionale, par A. GOUMAIN-CORNILLE. Paris, A. Durand, 1866.

Les impressions de voyages ont pour nous un charme tout particulier. Il n'est pas besoin, pour nous intéresser, d'aller, comme Aimé Bonplan et Alcide d'Orbigny, dans les solitudes du Paraguay, ou, comme le docteur Livingstone, au centre de l'Afrique, risquer sa vie ou sa liberté. Certes, les dangers courus plaisent à l'imagination, mais les voyages accomplis avec tout le confort de la civilisation moderne et toutes les garanties de sécurité qu'offrent les nations civilisées, ont bien leur agrément. C'est dans ces dernières conditions que M. A. Goumain-Cornille a fait un voyage à travers la Savoie et la Haute-Italie. Dans sa préface, l'auteur se félicite du succès de son livre; quoique nous n'aimions pas ces façons de s'encenser soi-même, nous pensons que ce succès est mérité. La manière de raconter de M. Goumain-Cornille, clair et simple, attache par ces deux qualités. Il entre dans des détails minutieux sur les hommes et les choses des pays qu'il a visités. Il étudie tout à la loupe. Est-il dans une ville, il remonte le cours des siècles pour en résumer l'histoire; les Cimbres et les Génois, César et Napoléon III, François Ier et Charles-Albert, tous les hommes et tous les peuples qui ont laissé une trace de leur passage sur ce pays sont signalés par M. Goumain-Cornille, qui ne laisse rien échapper. Le volume se termine par un *Coup d'œil sur l'histoire naturelle de la Savoie et du Mont-Cenis*, par le docteur Boisduval. A. LEPAGE.

Le Blocus, épisode de la fin de l'Empire, par ERCKMANN-CHATRIAN. Paris, Hetzel, éditeur.

MM. Erckmann-Chatrian se sont donné la mission de raconter à leur façon les dernières an-

Digitized by Google

nées de l'Empire; ils refont l'histoire de 1813, de 1814 et de 1815 : là où l'historien se préoccupe des combinaisons politiques et des opérations militaires; ils étudient avant tout le sentiment populaire, ils laissent de côté le général et le diplomate pour ne voir que le soldat; ils nous montrent, pour ainsi dire, les sanglantes coulisses du théâtre de la guerre. La postérité ne contemple guère que les arcs de triomphe : les deux auteurs nous découvrent ce qu'il y a sous cette gloire, le sang inutilement versé, la ruine, la haine du peuple. En ce genre, *le Conscrit de* 1813 et *Waterloo* sont de petits chefs-d'œuvre; *le Blocus* n'est point trop indigne de ses aînés. Toutefois, à côté de ces grandes calamités qui s'appellent Leipzig et Waterloo, les malheurs de Phalsbourg font assez mince figure : le héros du roman est un brave commerçant juif, ennemi juré de la guerre, inquiet et alarmé pour lui-même, pour les siens, et surtout pour douze pipes d'eau-de-vie de Pézénas, dont l'arrivée tardive peut le ruiner à jamais. Les souffrances des Phalsbourgeois, les scènes de boucherie, sont peintes avec une vérité de détail à laquelle les auteurs nous ont déjà habitués. Nous croyons cependant que cette mine est épuisée : MM. Erckmann-Chatrian tombent déjà dans les redites, et puis, quelque peu chauvin que l'on veuille être, ils se montrent trop Allemands pour des lecteurs français. E. D.

Les bonnes Fortunes parisiennes, 2e série, par P.-J. STAHL. Paris, Hetzel.

Max Rigault, le héros du premier récit, est un « gros et grand homme, à la tête ronde et énorme comme un boulet de canon rougi au feu; ses cheveux en brosse se dressent sur sa tête comme des piquants de porc-épic; son front est sillonné de grosses veines; ses oreilles pourpres, presque saignantes, se détachent de chaque côté de son crâne comme les paracrottes d'un cabriolet..... » Il est vrai que c'est le héros en personne qui fait de lui-même ce portrait flatteur; plus tard, il se compare à Hercule aux pieds d'Omphale, comparaison qui le relève un peu à ses yeux. Sans cette restriction, on aurait peine à comprendre la passion subite, irrésistible, de la petite princesse X..... « un oiseau-mouche pour ce grand buffle d'étudiant. » L'auteur aime les contrastes frappants.

Passons aux *Amours d'un notaire*, ou plutôt d'un futur notaire, car maître Bernard, quoique déjà de belle taille et d'une rotondité inquiétante, n'avait encore que quatorze ans lorsqu'il fit la rencontre..... Mais je ne veux rien citer; lisez tout entière cette charmante nouvelle! Quelle jolie et sympathique figure que la petite Loulou! Cette enfant, élevée au milieu du sans-gêne et de la désinvolture propres, en tout pays, au foyer de la danse, n'a encore rien perdu du charme naïf de son âge. Le pauvre gros petit notaire est tout abasourdi de cette fascinante demoiselle Loulou, et lorsqu'il apprend la mort de cette pauvre fille, atteinte le soir de son début par les feux de la rampe, il est pris d'une congestion cérébrale. Le souvenir de cette rencontre, de ces brèves, mais profondes amours, durera toute sa vie, mêlant aux prosaïques occupations du notariat un vague parfum de poésie.

Pour les *Idées d'un vieux Garçon sur l'Amour*, seront-elles celles de tous les vieux garçons? M. V. Sardou nous dit non plutôt que oui. Seront-elles celles des jeunes gens? On peut en douter. Ce seront celles des jeunes maris..... et encore. M. Stahl réprouve ensuite les mariages d'argent au profit des mariages d'inclination; de grâce, monsieur, ne levez pas de pareils lièvres devant nos fils! En résumé, si parfois certaines idées du spirituel écrivain prêtent à la critique, on n'en dira pas autant du style, digne de la plume séduisante et aimée qui nous a donné la petite princesse Ilsée. Les lecteurs, les lectrices surtout, ne manqueront pas à ce charmant volume. C. ERNOUF.

Une Fortune littéraire. — Une Orientale après souper. — La Bayadère, par M. VIGNEAU, in-12. Paris, A. Faure. 1866.

Le livre de M. Vigneau se compose de deux nouvelles et d'une comédie fantaisiste. Dans *Une Fortune littéraire*, l'auteur a peint assez heureusement une de ces industries qui ne rougissent pas d'acheter au rabais les œuvres d'autrui : triste spéculation, qui ne peut satisfaire qu'une très sotte vanité. Hyacinthe Lillois se présente à nous comme un personnage réel; il est bien posé, bien observé et suffisamment ridicule pour que l'odieux de son rôle ne soulève pas en nous une répugnance trop forte. *La Bayadère* est un récit simple et pathétique, écrit avec beaucoup de charme et d'habileté. Dès les premières lignes, nous voyons où l'auteur veut nous conduire; néanmoins, le dénoûment nous cause une émotion profonde, preuve que l'auteur a frappé juste; il faute un grand art pour intéresser sans recourir à aucun artifice mélodramatique. Nous ne ferons point l'analyse de cette histoire touchante, que les lecteurs de la *Revue Contemporaine* n'ont pas sans doute oubliée. Nous aimons moins la comédie qui sépare ces deux nouvelles. Il y a, sans aucun doute, de la verve et de l'esprit dans *Une Orientale après souper*, mais on n'y trouve pas cette délicatesse de touche, cette suprême distinction auxquelles Alfred de Musset nous a habitués. Malgré cet échec partiel, le début de M. Vigneau est digne d'encouragement : il est d'un favorable augure pour l'avenir littéraire du jeune auteur. A. T.

Mademoiselle Cachemire, par Jules CLARETIE. Paris, 1867.

C'est plus qu'une histoire contemporaine, c'est un récit actuel. Ce ne sont pas des aventures romanesques, ce sont des événements réels. Si M. Cla

Digitized by Google

retie s'est fait l'historiographe sévère mais fidèle de mademoiselle Cachemire, son œuvre, espérons-le, est loin d'être terminée. Il faut souhaiter longue et joyeuse vie à la jeune personne qui a inspiré de telles pages. On peut se flatter, si ce vœu charitable est exaucé, que la vigoureuse indignation du romancier aura plus d'une fois encore l'occasion de se retremper aux sources vives des scandales que l'inventive et malicieuse demoiselle nous prépare pour l'avenir dans je ne sais quelle opulente retraite. Tel qu'il est, cet épisode des batailles de Cachemire est d'un vif intérêt. On y reconnaît volontiers les personnages sans que l'on ressente le besoin d'un de ces dessins réduits et annotés qu'on ajoute au-dessous des grands tableaux, afin d'en expliquer le sens. Une pareille clef n'est pas nécessaire ici. Le lecteur connaît trop bien les originaux des portraits qu'il a sous les yeux. Mais s'il s'amuse en curieux de cette copie si parfaite, cela ne l'empêche pas d'apprécier à leur valeur les qualités supérieures du peintre. Il n'oublie pas que si la ressemblance s'attrape, la justesse du dessin et la vérité de la couleur ne s'acquièrent que laborieusement. Il s'aperçoit bien vite aussi qu'il considère une œuvre d'art, et que la création consiste beaucoup moins à imaginer des invraisemblances qu'à synthétiser par la méditation les traits épars de la vérité. Dans ce nouvel ordre d'idées, Cachemire ne répond plus seulement à telles ou telles initiales d'une célébrité vivante, mais elle apparaît comme le type de la femme de proie. Le personnage de de Navailles s'élève également du particulier au général; il cesse d'être le fameux X..... pour devenir une incarnation complète et unique de tous les membres présents, passés ou futurs des clubs en *ing*, et tous autres propriétaires, titulaires ou locataires des avant-scènes aux écrans protecteurs.

M. Claretie a fait justice dans son livre d'un type de convention qui n'avait que trop couru les étalages, je veux parler du peintre chevelu, désordonné, débraillé, pourfendeur de bourgeois. Il a fait cette sage observation, que le crime de bourgeoisie, l'infirmité si l'on veut, ne gît pas dans la régularité des habitudes et dans la décence de la conduite, mais seulement dans la platitude des idées, dans l'ineptie des raisonnements et surtout dans l'orgueil de les avoir conçus. Son peintre, Bourdenois, n'en est pas moins artiste, parce qu'il aspire au mariage. L'auteur a également dégagé de tout ce qu'ils ont de vulgaire et de convenu ces types obligés de nos peintures de mœurs, l'amoureux sincère, l'amant financier, l'autre amant, les autres amants, la mère d'actrice, le frère, et tous ces comparses qui emplissent le fond de la scène, joueurs, grecs, élégants et élégantes de tous les crus, de toutes les provinces et de tous les pays.

Nous n'adressons qu'un reproche à M. Claretie. Il pousse souvent l'observation jusqu'à la minutie, et le détail jusqu'à l'excès. Il abuse également de la description : « Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales. » On comprend que l'auteur se plaise à faire miroiter toutes les facettes de son style limpide et de la plus belle eau : c'est une parure qu'il possède et dont il veut montrer les richesses et tous les beaux effets. Mais une fois terminée, cette exhibition doit perdre son caractère de provocation et d'appel à l'approbation publique; elle ne doit pas être faite avec plus d'apprêt qu'on n'en met à porter le vêtement le plus ordinaire. Le talent de M. Claretie est de trop bonne souche pour affecter ces allures de parvenu. L. LIEVIN.

La *Nouvelle Jeanne*, par M. Gustave GILLES. Paris, chez l'auteur, 1866.

A quel genre de littérature appartient précisément la *Nouvelle Jeanne?* nous sommes-nous demandé en coupant les feuillets du livre de M. Gustave Gilles, et prenant d'abord ainsi un vague aperçu de son sujet. Est-ce une histoire paysanesque ou héroïque, un roman poétique ou réaliste? Il y a un peu de tout cela, et même quelque chose de plus, car, dans quelques pages, on sent une certaine emphase de ton qui semble viser à l'épopée. L'action commence par une scène rustique, se poursuit à travers des péripéties diversifiées, et se dénoue par un festin de Balthazar. L'héroïne, la plébéienne Paule, est une grande et belle figure, dont l'énergie est tempérée par une grâce pudique qui contraste avec les allures désordonnées des Phrynés — toutes un peu plus ou un peu moins accomplies, au point de vue de la plastique — qu'elle rencontre sur son chemin dans la vie. A ce propos, on pourrait se demander encore, (car les compositions littéraires qui affectent, comme celle dont nous nous occupons, la forme symbolique, soulèvent des doutes et des questions,) on pourrait se demander si ç'a été pour mettre plus en relief le caractère chaste et la noble attitude de Paule, que l'auteur a réuni, sur le second plan de ce tableau social, tant de natures corrompues, ou bien si, après avoir concentré l'intérêt de son livre sur une individualité aussi pure, il a voulu sacrifier au goût du jour, qui ne penche pas, comme on sait, vers la sagesse en action. Quoi qu'il en soit, le lecteur, ou, pour parler plus juste, la fraction des lecteurs qui aime mieux être *empoignés*, comme on dit maintenant, que charmée, sera certainement satisfaite des sensations fortes que lui procureront les infâmes persécutions auxquelles Jeanne se voit en butte de la part de César d'Ogreval, un type de Méphistophélès parisien. En somme, le roman de la *Nouvelle Jeanne* a beaucoup de nerf, et l'on excuse quelques irrégularités de style en faveur de nombreuses situations excentriques, nous ne disons pas fictives, le réel dans la vie privée et dans la vie sociale étant souvent plus incroyable que l'idéal. C. L.

Le Radieux, par ADRIEN ROBERT. Paris, librairie Hachette.

Le Radieux est un jeune beau de soixante-sept ans, qui doit ce surnom à chevelure « tissée de

Digitized by Google

soie et d'or pâle » et vierge de tout cheveu blanc; les années n'ont pu « buriner aucune ride sur ses traits de marbre; » elles y ont « jeté seulement un voile de pâleur qui ne faisait qu'ajouter un fleuron à leur aristocratique distinction. » Ce surprenant jeune homme « embaumé dans un égoïsme surfin, aussi solide, aussi inaltérable que les résines qui tannent le cuir des Pharaons, » a traversé la vie sans émotions; il a vu mourir sa femme sans trop de douleur; il s'est débarrassé de sa fille en la claquemurant au Sacré-Cœur jusqu'à vingt ans. Un seul pli de rose gêne l'indolente béatitude de ce sybarite; il a tué en duel un de ses compagnons de débauche. Il répare la chose de son mieux en donnant sa fille au fils adultérin de sa victime; puis, cette bonne action accomplie, il retourne à ses amours. Un abbé ridicule, deux sœurs jumelles, non moins ridicules, et quelques autres menus personnages, se mêlent au récit. Le tout forme un roman d'un intérêt médiocre, écrit dans ce style prétentieux et tourmenté dont nous avons donné quelques échantillons.

E. D.

L'Hôtel Carnavalet, par P. Féval. Paris, Dentu. 1866.

Dans *l'Hôtel Carnavalet*, nous retrouvons de vieilles connaissances, le duelliste consommé et l'Italien perfide, sous les traits du baron de Viteaux et du Florentin Vermicelli. C'est pourtant un noble cœur que ce baron, qui se donne la mort pour épargner un meurtre à l'époux de sa fille. Mais combien on préfère la seconde nouvelle : *Père Camarade !* Ici, l'auteur est vraiment lui-même; plein de verve, lorsque son héros sort du collége; plein de justesse et d'esprit lorsqu'il peint ce Grandidier, le pique-assiette, « l'homme-matelas, l'homme-coussin, l'homme de caoutchouc, cette matière neutre et molle que rien n'use ni n'entame, matière première des bretelles qu'on tire sans les rompre et des ballons qu'on assomme sans les crever ! » — Le dernier récit, *Favas et Boisrosé*, est l'histoire de deux hommes en rivalité depuis le berceau jusqu'à la tombe. Favas prend Fécamp, Boisrosé reprend la ville par ruse; mais pendant ce temps Favas enlève sa Gabrielle, ou plutôt leur Gabrielle, car ils sont aussi rivaux en amour. Boisrosé l'emporte et recouvre sa fiancée tout en conservant Fécamp; Favas prend plus tard sa revanche en faisant prisonnier deux fois son rival. Enfin, deux cercueils se rencontrent un beau jour à la maîtresse porte de l'abbaye de Saint-Victor; les deux cercueils passent de front; c'est Favas et Boisrosé qui continuent au delà du tombeau leur éternelle bataille.

C. ERNOUF.

Les Deux Souris, par Ch. Nertray. Grenoble, Prudhomme et Baratier. 1865.

Un chef d'escadron d'état-major, qui est membre de diverses sociétés littéraires françaises et romaines, qui compose des vers, qui fait surtout de la poésie allégorique, morale, épigrammatique! c'est là une rareté; disons que la tentative a réussi. Après avoir publié deux petits volumes d'apologues, de paraboles, d'odes et d'élégies, il y a récemment ajouté un poëme qui tient le milieu entre la fable et la satire, et où une forme aisée, quoiqu'un peu négligée, fait ressortir les excellentes intentions et les sages idées qu'au fond il présente. Un cadre simple permet à l'auteur de réunir un certain nombre de peintures légères et agréables, où notre société actuelle revit avec ses merveilles, ses prétentions et ses ridicules.

A. F.-S.

Le Rachat du passé, par M. Ch. Deslys. Paris, Hachette.

Nous avons signalé plus d'une fois à nos lecteurs des œuvres intéressantes de M. Deslys, écrivain qui sait être en même temps agréable et moral. Il a été cette fois moins bien inspiré que d'habitude. Il s'agit d'un homme qui, né avec les meilleurs instincts, n'en est pas moins devenu escroc, faussaire, même un peu assassin, mais qui expie rudement toutes ces peccadilles en se voyant séparé de sa fille qu'il idolâtre, et contraint de vivre loin d'elle, avec cette déchirante pensée, qu'il a pour toujours compromis son avenir. Dans l'honnête famille où l'orpheline a trouvé un asile, elle aime, elle est aimée; mais le chef de cette famille, un vieux militaire entiché des préjugés sociaux, et qui connaît l'histoire de Jacques Morand, ne veut pas absolument pour bru d'une fille dont le père a jadis manqué de délicatesse dans diverses circonstances. Jacques finit pourtant par racheter tant bien que mal son passé à un prix exorbitant. Il faut pour cela qu'il s'expatrie, qu'il devienne Jackson l'Américain, millionnaire et général dans l'armée du Nord. C'est seulement alors qu'après bien des tiraillements, il obtient pour récompense le bonheur de sa fille. Il y avait dans ce sujet, traité d'une façon plus simple, la matière d'une jolie nouvelle; l'auteur l'a malheureusement gâté par l'addition de quelques épisodes mal amenés et d'un goût douteux, et par des exagérations mélodramatiques qui compromettent l'effet au lieu de l'augmenter.

E. DE V.

Entre nous, par M. G. Droz. Paris, Hetzel.

Il y a dans ce livre, comme dans le précédent du même auteur, (*Monsieur, Madame et Bébé*) des qualités incontestables de style, et d'autres encore, qui ont valu aux deux ouvrages un brillant et illégitime succès. M. G. Droz continue de justifier le blâme sévère dont il a été l'objet récemment de la part d'un écrivain célèbre. Il faut assurément une rare dextérité de main pour réussir à ce point dans ces petites esquisses fardées, musquées, qui sentent leur Crébillon fils; mais, il y a dans la littérature française de meilleurs modèles à imiter. Ajoutons que l'auteur de *Tanzaï et Néadarné* avait au

Digitized by Google

moins le mérite de la franchise; il n'affichait pas cette prétention étrange de faire de la morale avec le sensualisme. Signalons encore un travers déplorable de M. Droz, et qui ne fait de tort qu'à lui; c'est sa manie d'égratigner, à tout propos et hors de propos, des croyances qu'on est libre de ne pas partager, mais sur lesquelles alors il convient mieux de se taire. Il y a surtout, dans ce dernier volume, une certaine *causerie* dans un paradis de fantaisie, qui dépasse toutes les bornes et n'a pas même le mérite d'être spirituelle. Nous citerons encore une conversation « sous l'éventail, » laquelle est censée avoir lieu entre jeunes filles du meilleur monde, et semblerait plutôt surprise derrière l'hémicycle de quelque café chantant. M. Droz nous trouvera sans doute bien sévère, mais c'est aux hommes de talent fourvoyés que la critique doit de préférence ses rigueurs. Nous voudrions pour beaucoup voir cet écrivain, gracieux et élégant d'instinct, abandonner la spécialité de drôleries scabreuses dans laquelle il paraît se complaire. B. E.

Les Lions du Jour, par M. Alfred Delvau. Paris, Dentu.

Il y a trente-cinq ans, peut-être quarante, on disait d'un homme à la mode : C'est un lion. Il suffisait, pour qu'il méritât ce nom, que l'homme à la mode revêtît une peau fashionable : personne ne regardait aux oreilles. Tant allait le pelage et le crédit, tant durait la crinière royale et le droit de la porter. Les tailleurs seuls domptaient ces lions, en réglant la dose des pantalons et des gilets qu'ils auraient dévorés. Aujourd'hui, cette espèce a disparu. Dans les lieux fréquentés naguère par les lions, on trouve maintenant le gandin en abondance : la faune du boulevard suit les caprices de l'argot. M. Delvau a rajeuni le vieux mot du vocabulaire parisien pour l'appliquer à d'autres royautés non moins éphémères et non moins superficielles, et qui n'ont de durée que celle que leur accorde la faveur capricieuse de la foule désœuvrée : un jour! pour certains c'est beaucoup. Le lion de M. Delvau, c'est l'homme dont on parle, en bien ou en mal, homme de lettres ou assassin, acrobate ou pamphlétaire, mâle ou femelle. L'aspect de cette galerie, de cette ménagerie plutôt, a de quoi consoler les hypocondriaques, dont les dents grincent au bruit de ces *couacs* de la Renommée en goguette. Quoi! c'était cela un lion, se dit-on. Où retrouver sur ce crâne décharné et vermiculé les traces de l'auréole glorieuse qui pourtant le ceignit un jour? Le lion se décompose plus vite que l'homme. Six mois suffisent pour l'absorber tout entier. A ce titre, M. Delvau aurait dû se souvenir de certain lion, puisque lion il y a, qui se rua il n'y a pas longtemps dans Paris, en passant par les barrières et les faubourgs, qui dévasta les cabarets sur sa route, gagna les Halles et bondit à l'improviste au milieu de la bonne compagnie stupéfaite. D'où venait ce carnassier affolé, quel saltimbanque imprudent l'avait laissé échapper? On ne le sut jamais. Toujours est-il qu'il hurlait, mordait, bondissait, soufflait, crachait, était fou de rage quand tout à coup vous apparûtes, monsieur Delvau. Soudain il s'apaisa, baissa la tête en éteignant de son mieux les lueurs phosphorescentes de ses yeux, fit un pas vers vous et se coucha à vos pieds en vous appelant Vauvenargues. Il était à vous. On pouvait s'attendre à le retrouver dans votre galerie, avec une inscription mentionnant son origine, la date de l'envoi et le nom du donataire. Ce n'était pas un animal commun, et le don vous eût fait honneur. L. Lièvin.

Le Tour du Monde, nouveau journal des voyages. 2e semestre 1866. Paris, Hachette.

Nous avons déjà signalé plus d'une fois à nos lecteurs cette utile publication, qui fait participer les gens les plus sédentaires, par goût ou par nécessité, aux enseignements et aux émotions des plus longs voyages. Ce dernier volume compte parmi les plus intéressants de la collection. Il nous conduit successivement au Japon avec M. Humbert, dans l'Himalaya avec les frères Schlagintweit, dans l'Amérique du Nord avec deux explorateurs intrépides, MM. Milton et Cheadle, dans celle du Sud avec un autre touriste bien connu des lecteurs de la *Revue*, M. Paul Marcoy. Puis, l'Afrique nous réclame, et nous suivons les chasses émouvantes de M. Trémeaux dans les forêts vierges du Soudan oriental, forêts trop giboyeuses où souvent les rôles du chasseur et du gibier sont tragiquement intervertis. Enfin, de retour en Europe, nous faisons une longue station en Espagne avec l'inévitable et l'inépuisable Gustave Doré, et une autre parmi les volcans éteints de la France centrale, avec M. de Lanoye. Cette dernière excursion, faite sur notre territoire, n'est pourtant ni la moins instructive, ni la moins pittoresque. Parmi les illustrations de ce beau volume, nous avons remarqué plusieurs sites des montagnes géantes de l'Himalaya, empruntés au célèbre album Schlagintweit, les fourrés mystérieux des bords du Nil avec leurs terribles hôtes, et plusieurs des scènes espagnoles de Gustave Doré, notamment son *Convoi du pauvre*, effet de clair obscur des plus saisissants. E. de V.

Le Musée des Enfants, rue de l'Abbaye, 16.

Le Musée des Enfants, petite revue mensuelle et illustrée, dans laquelle le jeune public auquel elle s'adresse trouve matière à s'instruire, à s'améliorer, à s'amuser, est entrée dans la troisième année de sa publication. Les numéros de décembre et janvier derniers contiennent entre autres articles intéressants, les « Aventures d'un joueur de fifre, » racontées par lui-même. Le bon naturel et l'esprit ingénieux du jeune musicien justifient bien la sympathie qu'il inspire à ses lecteurs.

Digitized by Google

Magasin d'éducation et de récréation, publié par J. MACÉ et P.-J. STAHL, t. IV et V. Paris, Hetzel.

La *Revue* a déjà signalé plus d'une fois à ses lecteurs ce recueil agréable et utile, qui continue de justifier son succès. Ce qui nous plaît surtout dans l'œuvre de MM. Macé et Stahl, c'est l'unité parfaite de vues et de sentiments qui y règne, indice sûr d'une direction intelligente. Les auteurs poursuivent sans distraction, sans défaillance, l'éducation morale, littéraire et scientifique de leur jeune public. Dans ces deux nouveaux volumes, comme dans les précédents, nous rencontrons les noms de savants, de littérateurs distingués; ils ne croient point déroger en collaborant à une telle publication, véritable encyclopédie de la famille, moins l'ennui inhérent d'habitude aux encyclopédies. Ainsi, l'illustre inventeur de l'aluminium, M. Sainte-Claire Deville, s'est chargé de rendre accessibles aux intelligences adolescentes les plus curieux phénomènes de la physique et de la chimie. Après avoir groupé, dans *Les Anglais au Pôle nord*, tous les genres d'accidents ou de souffrances qui peuvent éprouver, dans les climats glacés, la patience et l'audace des navigateurs, M. J. Verne concentre dans un nouveau récit toutes les difficultés qui peuvent assaillir d'intrépides touristes traversant, d'une extrémité à l'autre, l'intérieur de l'Amérique du Sud : attaques nocturnes des loups rouges, escalade et descente des Cordillères par les pentes les plus abruptes, parmi les tremblements de terre et les avalanches. L'un des chapitres les plus émouvants est celui de *La Crue;* les voyageurs, surpris par le débordement d'un des plus grands fleuves du monde, s'en tirent d'abord en s'accrochant aux branches d'un arbre gigantesque, sur lequel ils mènent quelques jours la vie des oiseaux. Puis un effroyable orage éclate; la foudre tombe sur leur refuge et l'embrase. Pris entre le feu et l'eau, ils vont donner à celle-ci la préférence, quand la clarté pétillante des flammes qui déjà les affleure leur révèle qu'ils sont cernés par une légion de caïmans. Cette fois, le plus impassible des touristes, un Ecossais flegmatique autant qu'héroïque, commença à croire que ce pourrait bien être « la fin de la fin. » Mais on peut se fier à M. Verne pour tirer ses héros d'embarras; s'il aime à les mettre dans des situations délicates, dans les airs, sur terre et même sous terre, c'est pour les en tirer par des moyens encore plus prodigieux; il abuse même un peu de ces sauvetages miraculeux. Pour nous reposer de ces émotions, M. Macé nous raconte des pérégrinations moins accidentées, mais non moins instructives dans leur genre, un voyage à travers la grammaire. Nous trouvons encore un charmant récit de M. de Cherville, *Les Mémoires d'un trop bon Chien*, quadrupède qui en remontrerait à bien des bipèdes en fait d'intelligence, d'humanité et de reconnaissance. Les tout jeunes enfants ne sont pas oubliés dans ce livre de famille; il a pour eux en réserve les jolies vignettes de Frolich, qui reproduisent avec tant de charme et de naturel les attitudes gracieuses du premier âge. Nous rencontrons enfin, parmi bien d'autres articles à la fois instructifs et amusants, quelques pages de l'écrivain aimable et modeste qui se cache sous le pseudonyme de Stahl. Chacune de ces pages est une véritable « bonne fortune » pour les lecteurs petits et grands de son recueil. R. E.

Les Engrais perdus dans les campagnes, par M. DELAGARDE, agriculteur.

L'auteur de ce traité prend à tâche de démontrer « qu'il se perd annuellement en France, dans les campagnes seulement, sans profit pour personne, pour plus de deux milliards de francs d'engrais, en animaux morts, eaux provenant du lavage des laines, du rouissage du chanvre et du lin, surtout en matières fécales, l'engrais le plus riche de tous. » Il donne des indications utiles sur la composition de ces divers engrais, la manière de les recueillir et de les employer. Il insiste aussi, et avec raison, sur les graves inconvénients de la mauvaise tenue et de la disposition vicieuse des fumiers, sur la nécessité du règlement des pentes et de l'établissement des fosses. Ces observations sont d'autant plus utiles que la tenue des fumiers laisse encore beaucoup à désirer, même dans les parties de la France où l'agriculture est relativement le plus florissante. E. DE V.

Paris-Diamant, nouveau Guide, par Adolphe JOANNE, in-18. Paris, Hachette.

Complet et portatif, d'une impression très lisible quoique fine, avec cent vingt-sept gravures bien choisies et bien venues, un vaste plan de Paris tiré à part, mais qui tient sous la couverture du volume grâce à la finesse du papier, ce nouveau guide de Paris réalise ce que l'on pouvait désirer de mieux en ce genre. La réputation solidement établie de M. Joanne garantit l'exactitude et l'impartialité désintéressée des renseignements.

Galignani's Paris Guide (nouvelle édition entièrement refondue), 1 vol. in-12. Paris, Galignani et Cᵉ.

JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

(*Petites-Affiches et Journal judiciaire réunis.*)

Ce Journal, fondé en 1612, paraît tous les jours sans exception. Il est désigné comme PUBLICATEUR OFFICIEL pour toutes les *Annonces judiciaires et légales* du département de la Seine, en matière de *procédure civile*, de *commerce* et de *faillites*.

Bureaux à Paris, rue de Grenelle-St.-Honoré, 55.

Paris. Impr. de Dubuisson et Cᵉ, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 092 977 123

Digitized by Google